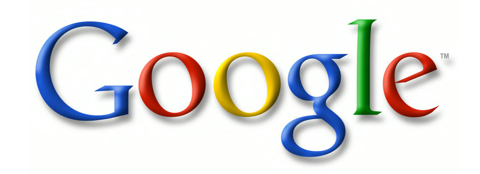



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

HAUTE-VIENNE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR MM. ALFRED LEROUX ET CAMILLE RIVAIN, ARCHIVISTES

HAUTE-VIENNE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G

TOME 1er

EVÊCHÉ DE LIMOGES ET CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE



LIMOGES
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-PAPETERIE DUCOURTIEUX ET GOUT
7, rue des Arènes, 7

1908

Les articles 1 à 774 (fonds de l'Évêché) ont été rédigés par M. Alfred Leroux. Les articles 775 à 958 (fonds de la Chambre ecclésiastique) ont été rédigés par feu Camille Rivain, remaniés, développés et complétés par M. Leroux.

INTRODUCTION

I. — ÉVÊCHÉ DE LIMOGES

ÉTAT MATÉRIEL DU FONDS

Dans son état actuel, le fonds d'archives provenant de l'ancien évêché de Limoges comprend : 370 registres, 297 cahiers, 47 brochures (plus un volume), 541 pièces + 27 rouleaux, parchemin; 15,647 pièces, papier; 11 sceaux et 21 plans ou cartes, — le tout classé et inventorié par le soussigné sous 774 articles différents, allant de la fin du XII[e] siècle à l'année 1790 (1).

A. — Documents concernant le temporel de l'évêché, c'est-à-dire les seigneuries, bien-fonds, droits féodaux et revenus divers formant la mense épiscopale (G. 1 à 249)

Ils ne remontent pas au-delà du XII[e] siècle et laissent, par conséquent, hors de nos prises les huit siècles antérieurs, pendant lesquels nous ne savons pas, de science directe, quelles étaient les ressources financières dont disposait l'évêque de Limoges et son entourage.

Ces documents concernent principalement la période féodale et subsidiairement celle de l'ancien régime. Ils s'appliquent aux seigneuries d'Eymoutiers, Saint-Léonard (Pont-de-Noblat), la Cité de Limoges, Isle, Saint-Junien, échelonnées sur les bords de la Vienne; — à celles d'Allassac, Boutezac, La Graulière, Malemort, Donzenac et Sadroc, situées en Bas-Limousin au voisinage de la Vézère; — à celle de La Jonchère; — à celles de Nieul, Nantiat, etc. (rattachées plus tard à Isle), disséminées dans le reste du diocèse.

Ils nous sont parvenus sous forme de copies ou d'analyses insérées par les notaires dans divers registres. Quant aux originaux mêmes, ils sont perdus; en sorte que le fonds de l'Evêché est bien, parmi tous les fonds ecclésiastiques des Archives départementales de la Haute-Vienne, celui qui conserve le moins de pièces sur parchemin.

Nous dirons tout à l'heure les raisons de cette pénurie; mais nous noterons dès maintenant que, même à l'aide des copies conservées, nous ne remontons pas de beaucoup aussi loin dans l'histoire de la mense épiscopale que dans celle de la mense capitulaire, dont les premiers contrats nous sont connus par un catalogue commençant à l'année 833 (2).

Heureusement, ce déficit peut être comblé en quelque mesure par le contenu d'un ancien cartulaire aujourd'hui perdu, mais dont les érudits des XVII[e] et XVIII[e] siècles firent de nombreux extraits. Leurs copies se retrouvent à la Bibliothèque nationale, dans divers registres des collections Duchesne, Dupuy, Decamps, Moreau et dom Col, et s'appliquent aux IX[e], X[e] et XI[e] siècles.

Cet ancien cartulaire était bien, semble-t-il, un recueil de pièces transcrites intégralement. Tout différents sont les deux cartulaires G. 9 et G. 11 que possèdent les Archives de la Haute-Vienne. Ils ne contiennent que des analyses, ce qu'en diplomatique on nomme des « notices », et ne donnent que par exception la date des actes qu'ils enregistrent. La plus ancienne des dates relevées appartient au XIII[e] siècle. Il faut en conclure que, lorsque ces deux cartulaires furent dressés, l'un *O Domina* vers 1310 et l'autre *Tuæ hodie* en 1427, les archives dont ils disposaient étaient déjà

(1) Commencé en 1893, cet inventaire fut interrompu au bout de quelques mois, après la quatrième feuille, par suite de l'exiguïté du local qui ne permettait pas un nouveau classement matériel. Repris en 1904, il a été poursuivi depuis lors sans interruptions notables. La feuille 4 a été remaniée et réimprimée.

(2) Voir une note à ce sujet dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, LIV (1904), p. 427.

appauvries de tous les actes qui pourraient nous renseigner aujourd'hui sur les origines premières du domaine temporel de l'évêché.

Il y aurait une étude comparative à faire entre ces deux cartulaires pour savoir jusqu'à quel point ils se reproduisent ou se complètent l'un l'autre. Rappelons qu'entre ces deux dates, 1310 et 1427, eut lieu le fameux sac de la Cité de Limoges par le Prince Noir, en septembre 1370. Le château épiscopal fut dévasté, qui contenait sûrement une partie des archives de l'évêque. Mais le reste, ou plus probablement la partie essentielle, se trouvait déjà au donjon d'Isle, près Limoges. Ainsi s'explique que le nouveau cartulaire ait pu faire état de documents non utilisés dans le premier.

Un recueil non moins précieux que les deux cartulaires, et qui ne fait que rarement double emploi avec eux, est le registre *Ac singularem* (G. 8), composé sous l'épiscopat de Charles de Villiers, par conséquent entre 1522 et 1530. Les titres qu'il renferme, soit sous forme de notices, soit même sous forme intégrale, concernent le XIII[e] siècle, mais plus souvent encore le XIV[e], le XV[e] et même le commencement du XVI[e] siècle. L'analyse que nous avons donnée de son contenu en fera deviner la richesse.

Au-dessous de ces trois registres, il faut placer : 1° les recueils d'actes d'hommages et droits afférents, spéciaux à certaines châtellenies. Ces recueils, dressés à diverses dates des XV[e]-XVIII[e] siècles, sont classés sous les cotes G. 12 à 17; — 2° les terriers des XV[e]-XVIII[e] siècles, cotés G. 18 à 21. Le nombre est considérable des actes qu'ils enregistrent; mais, pas plus que ceux des cartulaires, ces actes ne remontent bien haut.

Si les droits de l'évêque sur la Cité de Limoges et les autres châtellenies du bassin de la Vienne ou du Bas-Limousin sont assez fortement établis par les documents qui subsistent; s'il en est de même encore pour les droits qu'il exerçait sur la Salle épiscopale et pour ceux qu'il avait acquis en 1761 par la réunion du prieuré des Arènes à sa mense, il en va tout autrement pour les domaines épars, que nous avons rassemblé sous la cote G. 41. De ceux-ci, il ne subsiste plus que de faibles vestiges.

Les affaires de l'évêché de Limoges et celles de la royauté ont été assez souvent mêlées pour qu'on pût espérer trouver traces des rapports de ces deux pouvoirs au long des siècles écoulés. Or les deux articles de l'inventaire G. 31 et G. 32 analysent exactement seize pièces d'intérêt politique, de 1444 à 1789. On y peut joindre les mentions des articles G. 44 et 45, rappelant le pariage de 1307, la saisie du temporel de l'évêché par le roi en 1377 et l'exemption de tout subside pendant cinq ans en faveur des habitants de la Cité en 1394.

Quant à la juridiction temporelle de l'évêque sur ses nombreux domaines, elle ne saurait s'établir clairement par les deux articles G. 33 et 35, ni même par les articles 46, 138, 139, 140, 175, 176, 177. Tout ce côté de son dicastère nous échappe à peu près complètement.

Et le dommage est grand; car c'est moins du seigneur féodal qu'il est question dans les registres d'assises que des prévenus cités à son tribunal, de leurs torts, de leurs délits, de leurs réclamations, de leurs intérêts quotidiens.

Les érudits voués à l'étude de l'histoire nationale savent combien grande était, pour les propriétaires fonciers de l'ancien régime, la difficulté de percevoir les rentes en nature et en argent qui leur étaient dues par leurs tenanciers; d'où contestations, revendications, poursuites, et l'extraordinaire abondance des procédures dans nos Archives départementales. Or, de procédures, il y en a fort peu dans le fonds qui nous occupe (G. 86, 87, 88, 89, 103, 104, 132, 134, 144, 145, 146, 178 à 190, 191 à 193, etc.). En faut-il conclure que les évêques de Limoges, par une exception dont il n'y aurait point d'autre exemple en Limousin, s'étaient dégagés de tout esprit processif? N'est-il point plus vraisemblable d'admettre que ce fonds a été appauvri des documents relatifs aux procès engagés ou soutenus?

Curieux et nouveaux sont les dossiers G. 200, 201 et 202, qui contiennent les pièces relatives aux opérations financières, tant de l'évêché que du clergé régulier et séculier, à la suite des emprunts contractés par l'Assemblée générale en 1735, 45, 47, 48, 65 et 69. L'évêque était dépositaire des contrats conclus avec chaque communauté religieuse; d'où la présence de ces dossiers dans les archives de l'évêché. Ces opérations bien connues par ailleurs n'ont jamais été étudiées chez nous; elles s'avèrent par d'autres documents contenus dans le fonds de la Chambre ecclésiastique.

Le temporel de l'évêché, les ressources dont s'alimentait la caisse épiscopale, les charges qui pesaient sur elle seraient mal connus si l'on dédaignait l'examen des comptes courants, des recettes et dépenses journalières. Pour la période du moyen-âge, il ne subsiste qu'un maigre cahier afférent aux années 1372-77 (G. 203). Mais, pour la période moderne, nous sommes mieux renseignés, au moins à partir de 1739. Sous Mgr d'Argentré, en particulier, nos archives

deviennent vraiment « indiscrètes », comme l'a constaté quelque part M. l'abbé Sicard, quand, par exemple, elles nous parlent des dépenses que fit ce prélat, grand seigneur fastueux et mondain, pour garnir ses caves des meilleurs crus de France et d'Espagne (G. 214), ou pour rebâtir sur nouveau plan son palais de Limoges.

De l'habitation des évêques pendant le haut moyen-âge, nous ne savons rien. De celle qu'ils firent construire au XI[e] siècle, nous pouvons dire seulement qu'elle avait figure de château féodal. Détruite par les Anglais en 1370, elle fut reconstruite longtemps après dans le même genre, tant était grande encore l'appréhension qu'on avait des gens de guerre. Remplacée, sous l'épiscopat de Mgr de Langeac, vers 1535, par une demeure moins militaire, dans le goût et probablement le style de la Renaissance, elle subsista sous le nom de palais épiscopal pendant tout le XVII[e] siècle et la plus grande partie du XVIII[e]. Aucune représentation figurative ne nous en a été conservée, et c'est bien par conjecture qu'on a prétendu la reconstituer d'après un minuscule dessin qui se trouve sur le plan de Limoges par Joachim Duviers (1612) et d'après un autre du plan dit des Trésoriers de France (vers 1680) (1). Seul, le tracé des fondements nous a été conservé sur l'un des plans de l'évêché moderne (G. 197).

Condamné à disparaître dès 1756 par la volonté de Mgr J.-G. du Coëtlosquet, le palais de Jean de Langeac fit place, sous l'épiscopat de Mgr d'Argentré, à celui que nous voyons aujourd'hui. Bâti à partir de 1766 environ sur les plans de l'architecte Joseph Broussaud, il passe pour l'un des plus beaux de France. Plans, comptes et devis de cette reconstruction subsistent en partie sous les articles 194 à 199.

A consulter aussi, tant au point de vue temporel que spirituel, les seize liasses de lettres que nous avons classées sous les cotes G. 216-230. Il y a de tout dans ces lettres, et l'on s'en convaincra bien vite en lisant celles que nous avons publiées récemment, les plus intéressantes naturellement (au nombre de 78), dans les *Archives historiques du Limousin*, t. X. Mais que de déficits de ce côté encore ! Pas une seule des lettres reçues par les évêques, les grands vicaires et autres dignitaires du XVI[e] siècle ou par ceux de la première moitié du XVII[e] antérieurement à 1664 ! Et de 1664 à 1790, que de lacunes on devine quand on considère que les liasses G. 216-230 ne contiennent en somme que 616 lettres pour une période de 126 ans, soit en moyenne cinq par année. A l'adresse de François de Lafayette, qui occupa pendant un demi-siècle le siège de Limoges, il reste exactement neuf lettres !

Les dossiers G. 232 à 249 offrent un autre genre d'intérêt. Ils regardent uniquement la personne des évêques, leurs biens particuliers et les bénéfices dont ils étaient titulaires en dehors du diocèse.

B. — *Documents concernant les matières ecclésiastiques (G. 250 à 457.)*

Il faut distinguer dans cette section :

1° Les débris de la bibliothèque privée des évêques de Limoges, depuis 1644 (G. 250 à 290). Ce sont presque uniquement des brochures relatives aux questions théologiques qui s'agitaient alors ;

2° Les ordonnances, mandements et lettres pastorales depuis 1654 (G. 291 à 300), collection qui serait précieuse si elle était plus abondante. Il faut la compléter par ce qui subsiste ailleurs (à la Bibliothèque communale, à la Société archéologique) de pièces de ce genre. L'essai de catalogue général que nous avons tenté, il y a une douzaine d'années, reste insuffisant (2);

3° Le bullaire général et spécial que l'on trouve sous les art. G. 302 et 303. Au total 10 pièces parchemin et 5 pièces papier, pour une période de cinq siècles (1256-1758). On serait loin de compte à vouloir apprécier par ces deux liasses la fréquence des relations de l'évêché de Limoges avec la cour de Rome ;

4° Plus loin de compte encore à vouloir réduire aux quelques pièces contenues dans le dossier G. 304 la série des remontrances et doléances du clergé limousin au cours de l'ancien régime. Ce qui fait le prix des pièces subsistantes, c'est qu'elles appartiennent aux premières années du XVII[e] siècle, c'est-à-dire à une phase de restauration et de réorganisation ;

5° On a classé sous la cote G. 305 le second exemplaire connu des *Statuta sinodalia* de 1519, imprimés en caractères

(1) Voy. C. Leymarie : Les frères Brousseau et le Palais épiscopal de Limoges (dans la *Réunion des Soc. des beaux-arts*, 1897, p. 749-766).

(2) Voy. nos *Sources de l'hist. du Limousin* (1895), p. 118-124. — Cf. à l'art. G. 907 de l'Inventaire une liste manuscrite des mandements imprimés vers 1745.

gothiques (1). Les règlements de ce genre sont extrêmement précieux pour l'histoire interne du clergé limousin. Ceux qui précédèrent ne sont pas entrés aux Archives du département. Ceux qui suivirent, particulièrement au XVII[e] siècle, sont imprimés et se rencontrent dans beaucoup de bibliothèques limousines (2);

6° Sous les articles G. 306-330 se trouve classé et analysé le peu qu'on a sauvé d'un fonds qui fut certainement considérable. Ces vingt-quatre articles concernent en effet les honoraires de prêtres, la discipline ecclésiastique, les hérétiques, la liturgie, le service divin, les demandes de prières, les miracles, les fondations de messes, les réductions de messes fondées, les prédications, les missions paroissiales, les processions, les fêtes patronales, les reliques, etc.; — sous les articles G. 331-335, les pièces relatives à la juridiction spirituelle de l'ordinaire, juridiction souvent contestée soit par les envoyés des ordres religieux, les abbayes locales, les seigneurs laïques, soit même par le chapitre cathédral ; — puis sous les art. G. 336 375, les actes baptistaires, actes de dissolution de fiançailles, dispenses pour mariages, réhabilitations de mariages et actes mortuaires, pour l'expédition desquels une décision de l'évêque ou tout au moins son visa se trouvait requis. Parmi les dispenses pour mariages il y a une lacune de 1721 à 1737, et une autre, parmi les réhabilitations de mariages, de 1728 à 1749 ; — enfin, sous les art. G. 373-375, trois recueils factices de registres de vêtures, professions et sépultures religieuses provenant de diverses communautés du diocèse au XVIII[e] siècle. Ces registres ont été versés par le Greffe du tribunal civil de Limoges aux Archives du département en 1883. Rien ne prouve qu'ils aient fait autrefois partie des archives de l'évêché;

7° Vient enfin, pour compléter la section des « Matières ecclésiastiques », les registres de collations de bénéfices provenant du secrétariat de l'évêché, depuis 1514 jusqu'à 1770 (art. G. 376 à 451). Outre la lacune finale, il y en a plusieurs autres qui réduisent à 76 volumes une collection qui devait en compter pour le moins 120.

De même provenance sont deux recueils factices d'actes divers pour les années 1561-1600 et 1627-1728 (G. 452 et 453) qui, en raison de la variété de leur contenu, ne sont pas parmi les moins intéressants du fonds de l'évêché ; — puis un registre des « gradués » du diocèse pour les années 1715-30 (G. 454), un registre des ordinations pour les années 1687-95 (G. 455), et deux registres de lettres dimissoires pour les années 1696-1709 et 1740-47 (G. 456 et 457).

L'indication des dates suffit à montrer tout ce que nous avons perdu depuis le XVI[e] siècle. A voir les choses en gros, c'est surtout l'histoire du XVIII[e] siècle qui trouvera profit à l'étude de ces six registres.

C. — *Registres du greffe des insinuations ecclésiastiques* (G. 458 à 661.)

Créé par édit royal de mars 1553 (n. st., 1554), ce greffe fonctionnait en dehors de l'évêché, mais sous son contrôle et sous la direction du greffier qui en avait pris l'afferme. Procédant vraisemblablement de motifs d'ordre financier (3), cette institution introduisait dans le personnel de chaque diocèse le même ordre qu'avaient introduit dans la société civile, quinze ans plus tôt, la tenue des registres paroissiaux.

Si elle nous était arrivée sans pertes, la collection de ce greffe compterait pour le moins 300 volumes, au lieu de 204 qui se sont conservés.

Elle comprend cinq sections, correspondant à cinq affermes différentes :

D'octobre 1554 à juillet 1603, G. 458 à 592..................	135 vol. conservés, 71 perdus.
D'octobre 1603 à avril 1611, G. 593 à 602....................	10 vol. conservés, 6 perdus.
D'avril 1611 à mai 1670, G. 603 à 619......................	17 vol. conservés, 11 perdus.
De mai 1670 à mai 1692, G. 620 à 624 (4)..................	5 vol. conservés.
De mai 1692 à décembre 1788, G. 625 à 661	37 vol. conservés, 16 perdus (5).

(1) Cet exemplaire a été l'objet d'une étude spéciale de feu A. Claudin, étude que la mort de l'auteur n'a pas permis de publier. Lors de l'Exposition du Livre limousin en 1895 (quatrième centenaire du Livre à Limoges), M. Claudin disait ce livre imprimé par Richard de La Nouaille et avait envoyé la reproduction photographique du titre et d'une page du texte.

(2) Voy. nos *Sources de l'hist. du Limousin,* p. 147.

(3) Nous savons par le compte de gestion de l'exercice 1744, présenté à la Chambre ecclésiastique du diocèse (G. 904), qu'en la dite année le greffe des insinuations produisit la somme de 3296 livres.

(4) Le registre G. 623 de cette courte section, coté anciennement « second registre », paraît bien avoir été le troisième, à considérer le format et la reliure des trois précédents.

(5) La cote ancienne 30 est répétée sur deux registres G. 644 et 646.

On rencontre dans ces registres toutes sortes d'actes (procurations, déclarations de candidatures, lettres de prêtrise, bulles papales, titres universitaires, collations, démissions, prises de possessions, mutations de bénéfices séculiers et réguliers) insinués, c'est-à-dire couchés sur vélin, jusqu'à la fin de décembre 1577, puis sur papier à partir de 1578. Ces milliers d'actes reproduisent une bonne partie de l'histoire du clergé paroissial et conventuel aux XVIe-XVIIIe siècles, et ce n'est pas peu dire si l'on songe que le diocèse de Limoges comptait alors environ 900 paroisses et plusieurs centaines d'abbayes et prieurés.

Le malheur est qu'à cause même de son étendue, nous n'avons pu analyser en entier cette collection. Un inventaire sommaire n'est pas un catalogue. Nous nous sommes donc borné, *en général*, à mentionner les actes des 50 premiers feuillets et, pour les suivants, à donner les noms des bénéfices dont il s'agit. Les recherches deviennent ainsi possibles, sinon toujours faciles. Mais le jour où l'on entreprendra à fond le dépouillement de ces 204 registres, on peut être certain qu'ils apporteront une ample moisson de faits et de noms nouveaux à l'histoire du diocèse. Une partie du *Pouillé* de Nadaud et de son *Histoire chronologique* des évêques de Limoges et de Tulle repose sur l'étude de ces registres.

Il y avait à Brive un autre greffe des insinuations ecclésiastiques. Il a légué une trentaine de registres des XVIe-XVIIe siècles qui sont conservés aujourd'hui aux Archives départementales de la Corrèze (série G.).

D. — *Documents concernant l'administration du diocèse* (G. 662 à 766.)

Deux cartes de la fin du XVIIIe siècle, huit pouillés des XVIe-XVIIIe siècles, une liasse de pièces relatives à la délimitation et à l'érection des paroisses sous l'ancien régime, voilà tout ce que fournissent les archives de l'évêché pour l'étude des circonscriptions ecclésiastiques du passé (G. 662 à 673). C'est dire que la période des origines et celle du moyen âge n'ont rien à en tirer.

Les dossiers relatifs à l'église cathédrale, à sa construction, aux réparations dont elle fut l'objet, aux meubles, livres et objets d'art qu'elle contenait (G. 674 à 679), remontent jusqu'au moyen âge mais ne sont guère fournis pour la courte période qu'ils embrassent de 1344 à 1782 (1). Ils n'ajoutent qu'un petit nombre de renseignements nouveaux à ceux qu'à recueillis d'autre source M. le chanoine Arbellot dans son *Histoire et description de la cathédrale de Limoges* (2e édition, 1883).

On remonte aussi haut dans le passé en ce qui regarde les visites pastorales, puisqu'un document de l'année 1343 en traite directement (G. 680-687). Mais les mentions que contiennent les mémoriaux des XVe et XVIe siècles sont d'une grande sécheresse qui ne donne guère satisfaction à la curiosité de l'historien. Par contre, des XVIe et XVIIIe siècles il subsiste un certain nombre de procès-verbaux de visite (G. 683 et 686) et les notes prises par Mgr d'Argentré au cours de ses premières inspections pastorales. Ces notes ne s'appliquent qu'à neuf archiprêtrés sur 18 que comptait le diocèse (G. 687). Cette lacune est des plus regrettables; elle rend à jamais impossible, en ce qui touche le personnel ecclésiastique du diocèse, un tableau d'ensemble qui eut offert une valeur inappréciable, puisqu'il eut été composé tout entier par l'ordinaire lui-même (2).

Avec les procès-verbaux et mémoriaux de visites pastorales nous entrons dans le vif de l'administration diocésaine et nous en saisissons l'une des faces principales, celle qui regarde la discipline du clergé et la tenue des églises. Une autre face est celle que révèlent les procès-verbaux d'ordinations (G. 688-690), les collations, unions et démissions de bénéfices (G. 691-694). Mais ces dossiers de pièces volantes font double emploi avec le contenu des registres que nous avons signalés plus haut et n'en représentent pas la centième partie. Il en faut dire autant des trois liasses de « titres cléricaux » échappés aux injures du temps (G. 695-697).

Dans cette section de notre inventaire on trouve ensuite un ensemble de pièces relatives aux vicairies auxiliaires de 61 paroisses différentes (G. 698-704) et aux prêtres communalistes de 16 paroisses différentes (G. 705-707).

Si l'on remarque que la plupart des 900 paroisses du diocèse ont possédé des vicaires auxiliaires et que le *Pouillé de 1773* (édit. Lecler, p. 29) mentionne l'existence de 114 communautés de prêtres, fondées presque toutes au XVe ou au XVIe siècle, on voit tout de suite combien est incomplète la série des dossiers conservés.

(1) Pour la première de ces deux dates voir les *Additions et corrections*, à la fin du présent volume.

(2) A supposer que Mgr d'Argentré se soit astreint à visiter la totalité de son vaste diocèse, ce que nous ignorons.

Les articles cotés G. 708 à 712 ne concernent que les curés. Ils commencent en 1471, mais ne sont abondants que pour le XVIII[e] siècle et d'ailleurs ne s'appliquent qu'à 104 paroisses. L'histoire intime du clergé pourra profiter de l'étude de ces dossiers, où les intérêts particuliers des chefs de paroisses, leur conduite privée, leurs querelles locales sont exposés sans réticences. On y trouve la justification de beaucoup d'inhibitions contenues dans les statuts et règlements diocésains.

Les prêtres communalistes représentent un groupement séculier que l'évêque surveillait et dirigeait avec plus ou moins de succès. Pour l'histoire des rapports de l'ordinaire avec les groupements réguliers : chapitres, collégiales, abbayes, prieurés et communautés d'hommes ou de femmes, il faudrait consulter les articles G. 713 à 727. Mais là encore le moyen âge n'est pour ainsi dire pas représenté ; le XVI[e] siècle et le XVII[e] ne le sont que faiblement : seul le XVIII[e] peut s'enrichir d'une foule de renseignements nouveaux. Encore faut-il remarquer que des chapitres comme ceux d'Aubusson, Brive, Turenne, Noailles ; des abbayes comme celles d'Ahun, Aubepierre, Bœuil, Dalon, La Règle, Le Palais, Les Allois, Prébenoist, Saint-Martial, Solignac, Vigeois ne sont pas même rappelés par une pièce. Il est cependant hors de doute *à priori* que ces établissements n'ont point vécu d'une vie isolée, à l'écart de la vie générale du diocèse, et sont restés en relations avec l'évêque. Mais la preuve concrète fait ici défaut.

Avec les articles G. 728-730 commencent les groupements laïques et tout d'abord les confréries de dévotion de la fin du moyen âge et de l'ancien régime (1) ; — puis les confréries de pénitents (G. 731-734) des XVII[e] et XVIII[e] siècles, dont la constitution, le régime, le fonctionnement restaient soumis au contrôle de l'évêque. C'est une mine précieuse que feu Louis Guibert a exploitée, qu'il a même complétée par l'apport que lui ont fourni d'autres mines plus lointaines. Car il va sans dire que là encore tout ne se retrouve pas de ce qu'a connu le passé. 37 confréries de pénitents (dont 7 à Limoges) sont énumérées dans notre inventaire. Or, on constate par ailleurs l'existence d'environ 80 groupements de ce genre dans l'ancien diocèse de Limoges.

L'état de désordre où se trouvaient jadis les archives de l'évêché n'a pas permis à Louis Guibert d'utiliser à fond, dans son ouvrage sur les *Confréries de pénitents* (1879), les liasses que nous avons formées depuis lors. Beaucoup de pièces lui ont échappé, qui mériteraient d'être publiées. Par mêmes raisons son étude sur les *Confréries de dévotion et de charité* (1883) offre plusieurs lacunes que M. Franck Delage s'occupe actuellement de combler.

A la suite des confréries sont rangées les petites écoles en nombre insignifiant (G. 735) ;

puis les collèges et séminaires de l'ancien régime, au nombre de neuf sur vingt au moins qu'a vu naître et mourir le diocèse de Limoges (2). Ces établissements dirigés presque tous par des congrégations régulières, ne paraissent pas avoir beaucoup occupé le pouvoir épiscopal si l'on en devait juger par les trois maigres liasses qui subsistent (G. 736 à 738) ;

puis les maisons hospitalières, dont l'autonomie n'était pas moins grande que celle des collèges. Leurs rapports avec l'évêque étaient par conséquent peu fréquents, et ainsi s'explique la rareté des documents qui les concernent dans les liasses G. 739-741. Quatorze seulement de ces établissements sont mentionnés dans l'inventaire, sur trente qu'énumère le *Pouillé* de 1773 (édit. Lecler, p. 28).

Les liasses G. 742 et 743 contiennent les comptes rendus aux évêques de Limoges, pendant le XVIII[e] siècle, des fabriciens de 49 paroisses différentes. Et les autres, que sont-ils devenus ? A ces comptes rendus sont jointes diverses pièces justificatives qui nous initient à la vie intime de ces paroisses.

Il y eut au XVIII[e] siècle, particulièrement pendant la seconde moitié, un grand effort du pouvoir épiscopal pour rendre au culte public quelque chose de la dignité et de la bienséance que lui avaient fait perdre quarante ou cinquante années de misère et d'incurie. Les délégués de l'évêque reprirent leurs inspections, signalèrent les abus, constatèrent les réparations nécessaires, dressèrent l'inventaire des ornements et objets d'art subsistants, et obtinrent de l'évêque des ordonnances conformes qui contribuèrent grandement à relever les églises paroissiales de leur déchéance. Nous pouvons l'affirmer pour 84 d'entre elles (grâce aux dossiers énumérés sous les cotes G. 744 et 745), sans savoir si beaucoup d'autres ne participèrent pas aussi aux bienfaits de ce relèvement.

(1) *L'Etat général par fonds des archives départementales* (in-4°, 1903, p. 782) fait mention dans la série G. d'un fonds spécial des « Confréries paroissiales ». Ce fonds factice a été depuis lors supprimé. Partie de son contenu a été versé dans le fonds de l'évêché (art. 728-730), partie dans les fonds des paroisses auxquelles ressortissaient les dites confréries.

(2) La liste que nous en avons dressée en 1895 (*Doc. histor. sur la Marche et le Limousin*, t. II, p. 264) comprend avec Tulle dix-sept localités, mais n'est pas complète. Le *Pouillé* de 1773 ne mentionne (p. 26) que onze localités pourvues de collèges ou séminaires.

D'ordre moins général sont les nombreux dossiers rangés sous les articles G. 746-749, qui concernent un certain nombre de chapellenies de dévotion fondées dans le diocèse depuis le milieu du XVe siècle. On retrouve là une forme bien connue de la dévotion des bourgeois de l'ancien temps, non moins soucieux de perpétuer ici-bas leur mémoire que d'assurer dans l'autre monde le repos de leur âme par des fondations de messes. Beaucoup de noms sont ainsi parvenus jusqu'à nous que nous ne connaîtrions pas autrement et qui méritaient de l'être par l'action sociale qu'ils ont exercée.

Non moins intimes sont les dossiers relatifs aux chapelles domestiques que signalent les articles G. 750 à 757. Tout bourgeois enrichi, tout propriétaire titré se faisait un point d'honneur de posséder, à l'instar des nobles du moyen âge, une chapelle, un oratoire dans un coin de sa maison. L'existence de cette coutume se constate dès 1279. Mais elle est certainement plus ancienne. Quelque peu tombée en désuétude au XVIe siècle, elle reprit vigueur au XVIIe et au XVIIIe et devint pour le diocèse une source de profits, l'ouverture d'un oratoire exigeant une autorisation épiscopale qui s'obtenait à chers deniers, — en même temps qu'une source de contestations, les intéressés ne sachant plus, au bout de quelques générations, produire leurs titres.

Parmi les requêtes qui se sont conservées, aux fins d'obtention de chapelles domestiques, beaucoup contiennent des considérants singuliers, inattendus pour le moins, qui jettent un jour instructif sur la psychologie de ces châtelains de l'ancien régime, leur genre de vie, leurs préoccupations, etc.

Ces dossiers s'appliquent à près de 300 chapelles domestiques ou chapelles rurales, car l'administration diocésaine ne voyait pas de différence fondamentale entre ces deux termes. Cependant les chapelles rurales, établies en pleine campagne, en dehors des châteaux, représentent pour l'histoire quelque chose d'un peu différent, quoique la fondation des unes et des autres procédât du même désir de constituer un culte particulier en dehors du culte paroissial.

Quant au droit de tombeaux et bancs dans les églises paroissiales, on sait assez ce qu'il était et les prérogatives qu'il comportait et les abus qu'il entraînait pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister ici. Les liasses G. 758 à 760 offrent à cet égard des renseignements intéressants qui se réfèrent à 70 paroisses seulement pour les années 1650 à 1789.

Une autre forme de l'intervention de l'évêque dans l'administration des paroisses nous est connue par les nombreuses ordonnances qu'il rendit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle relativement aux cimetières (G. 761-766). Il s'agit là, cette fois, d'une mesure particulière, sans précédents dans le passé. En raison des inconvénients multiples qu'avait entraînés la présence des cimetières dans l'intérieur des villes et autour des églises, Mgr J.-G. du Coëtlosquet avait rendu en 1751 une ordonnance prohibitive qui ne s'appliquait encore qu'à Saint-Michel-des-Lions. Son successeur, Mgr d'Argentré, attacha son nom à cette réforme et s'occupa avec zèle de régler toutes les questions qui s'y rattachaient. On peut croire qu'il y réussit, puisque 130 paroisses au moins (et vraisemblablement toutes ne nous sont pas connues) lui présentèrent requête à cet effet et en obtinrent des règlements conformes. L'édit royal du 19 novembre 1776 fut comme la sanction de ce mouvement.

E. — *Complément* (G. 767 à 774.)

Une cinquième section de l'inventaire comporte toutes les pièces volantes qui n'ont pu être dûment classées en temps opportun, — et nombre de pièces relatives à 31 diocèses différents. La présence de celles-ci dans le fonds de l'évêché n'est pas toujours aisée à justifier.

***

L'incurie des premiers siècles, les déprédations militaires de l'année 1370 ne sont pas les seules causes d'amoindrissement du fonds d'archives que nous considérons. Nous savons qu'au XVIIe siècle le sieur Vaysset (G. ?), et au XVIIIe le sieur Palais (G. 30), agents d'affaires de l'évêché, se rendirent coupables de détournements qui attirèrent sur eux l'attention des gens de justice, mais qui ne semblent pas avoir jamais été compensés.

Nous savons aussi que les décrets de la Révolution, portant main-mise de l'Etat sur les archives de l'évêché, furent assez mal exécutés. Bon nombre de registres échappèrent aux prises du domaine public et se retrouvèrent plus

tard soit au secrétariat du nouvel Évêché (1), soit à la bibliothèque du Grand séminaire (2). Il est possible aussi que l'incendie qui éclata en 1790 à l'Hôtel-de-Ville de Limoges, où nombre de documents provenant de l'évêché avaient été déposés, en ait détruit une partie. Toutefois nous ne connaissons sur ce point aucun témoignage précis.

Quant aux nombreuses lacunes que nous avons indiquées parmi les registres d'insinuations, elles sont vraisemblablement d'une date plus récente et se produisirent au cours de la période de 25 années pendant laquelle les archives ecclésiastiques demeurèrent abandonnées de tous dans les greniers de l'ancien couvent de la Providence (1797-1821).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

C'est ici le lieu de parler des féodistes aux gages de l'évêché qui ont travaillé à la confection des recueils et répertoires dont nous avons parlé précédemment. Les noms connus ne sont pas très nombreux :

Bernard Filhol, prieur de Bonnac, pour le cartulaire G. 9 ;

Le sieur Giraud, prêtre, pour les répertoires G. 3, 4, 5, 6 et 7 ;

Le P. Léonard Nadaud, des Frères prêcheurs, pour les répertoires G. 1 et 2 ;

Tardieu au XVII[e] s. (G. 72 et 81), Lajoumard au XVIII[e] s. (G. 30).

Leur labeur appartient surtout au XVIII[e] siècle et est contemporain de l'épiscopat de Mgr Duplessis d'Argentré qui, en cette matière comme en beaucoup d'autres, s'efforça d'introduire l'ordre et la lumière. Les cartulaires analytiques, les lièves et les répertoires généraux que nous devons à ces féodistes et à leurs devanciers ou successeurs anonymes, sont aujourd'hui encore d'un grand secours pour l'érudition (G. 3 à 7 et 22 à 29).

Plus nombreux sont les érudits qui, dans des vues désintéressées, par simple curiosité historique, ont extrait de ces archives les actes essentiels. Au XVII[e] siècle, nous retrouvons les noms de Pavillon, du P. Labbe, de l'abbé Baluze, de Bonaventure de Saint-Amable et des premiers collaborateurs du *Gallia christiana ;*

Au XVIII[e] siècle, les nouveaux collaborateurs du *Gallia,* les membres de la congrégation de Saint-Maur pour leurs multiples publications, les agents de Moreau, dom Col, et surtout l'abbé Nadaud, curé de Teyjac.

Mais leurs explorations semblent n'avoir été menées ni avec la lenteur ni avec la méthode désirables ; elles restèrent sans grand profit pour la postérité puisque, à l'exception du P. Labbe, de Baluze et des Mauristes, ces premiers pionniers ont si rarement fait imprimer les copies qu'ils ont tirées des chartriers de notre évêché.

Au XIX[e] siècle, à partir surtout de 1875, les résultats ont été plus sensibles, et le nombre est considérable des documents que MM. Louis Guibert, abbé Lecler, René Fage, abbé Aulagne, P.-L. Grenier et A. Leroux ont tirés de ce chartrier et publiés au profit de tous. Et non seulement les documents manuscrits, mais encore les cartes et les plans ont été de la part de MM. P. Ducourtieux, C. Leymarie et J. Tixier, — comme les sceaux de la part de M. Louis Guibert, — l'objet de reproductions et de descriptions attentives.

Puisque le fonds d'archives conservé à Limoges ne saurait, à beaucoup près, suffire à l'histoire de notre diocèse, même réduite à l'histoire de l'évêché sous le régime du concordat de Bologne, c'est ailleurs qu'il convient de chercher le complément des renseignements qui manquent sur place :

En premier lieu, dans les archives de la Creuse et de la Corrèze (série G) ;

Dans celles de l'archevêché de Bourges, métropole de Limoges depuis le haut moyen âge (série G.) ;

Dans celles du parlement de Bordeaux, qui eut maintes fois l'occasion d'intervenir dans les affaires de notre diocèse (série B.) ;

Enfin et surtout dans les collections manuscrites de la Bibliothèque et des Archives nationales.

(1) Nous rappellerons ici que le secrétariat de l'évêché de Limoges possédait encore, vers 1900, un certain nombre de registres provenant de l'ancien évêché et qui ont disparu depuis 1906 :

A. Anciens statuts du diocèse de Limoges (XIII-XV[e] s.), publiés par M. le chanoine Lecler dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin,* XL (1893), p. 122 et ss.

B. Quatre registres d'ordinations ecclésiastiques (1751-89), signalés par M. Lecler dans ses *Martyrs et confesseurs de la foi...* II (1900), *passim.*

C. Deux registres de comptes de l'ancien évêché, XVIII[e] s.

(2) Les épaves des archives de l'ancien évêché échues au Grand séminaire ont été cataloguées par Louis Guibert, en 1892, sous les numéros 58-67. Du recolement opéré en mai 1907, il résulte que les numéros 59 (lettres de rémission ..), 60 (cahiers de recettes et dépenses...), 61 (registres d'assises...), 62 (relevé des redevances épiscopales) et 65 (pièces relatives au droit de visite) ont été détournés de la bibliothèque du Grand séminaire.

Nous savons déjà, par un récent ouvrage de M. l'abbé Aulagne, tout ce que celles-ci fournissent à l'histoire du XVII[e] siècle ; nous pouvons être assurés qu'elle fourniront plus encore à celle du XVIII[e], que poursuit le même auteur. Quant au XVI[e] siècle, elles ne laisseront pas de répondre à notre curiosité si nous en jugeons par le contenu du *Catalogue des actes de François I[er]*.

De ces archives de la capitale, quelques érudits non-limousins ont tiré en ces derniers temps beaucoup de documents dont nous pouvons déjà faire notre profit. Sans parler de la volumineuse collection des *Procès-verbaux des assemblées du clergé de 1561 à 1789*, on trouve des indications précieuses, quoique clairsemées, dans la *Correspondance de Louis Tronson, prêtre de Saint-Sulpice*, en trois volumes, parus il y a peu d'années (1), et dans l'ouvrage de l'abbé Létourneau qui a pour titre : *La mission de J.-J. Ollier et la fondation des grands séminaires de France* (1905).

***

L'histoire de l'évêché, c'est l'histoire du pouvoir le plus ancien, le mieux organisé, le plus agissant que connut le Limousin sous l'ancien régime ; — nous ajouterons, le plus vraiment identifié avec l'ensemble de l'ancien *pagus lemovicinus*, puisque diocèse et *pagus* se recouvraient, à peu de choses près, à la différence du gouvernement militaire, de la généralité des finances et de la sénéchaussée de justice, qui ne correspondaient qu'à une partie de l'ancienne circonscription romaine.

Ce pouvoir, nous nous le représentons volontiers comme respecté de tous. En fait il n'en était pas toujours ainsi et, à partir du XV[e] siècle, nous voyons la juridiction épiscopale en butte à plus d'une contestation, partie des rangs mêmes du clergé. Notre inventaire en rappelle plusieurs exemples, que fournissent des abbayes ou le chapitre cathédral (G. 331, 333, 334, 335); un autre provient du comte de la Marche (G. 191, 332).

Au droit de visite de l'évêque s'opposait, en effet, le privilège d'exemption obtenu de la cour de Rome par les patrons de certaines églises ou par des chefs de monastères. Ce privilège (dont certains évêques même ont revendiqué le bénéfice aux dépens de leurs métropolitains) ne paraît pas avoir sévi en Limousin d'une manière excessive. Destructeur de la hiérarchie primitive, il était gros de querelles et de difficultés (2), comme le prouve le mémoire suivant, relatif au chapitre de Saint-Yrieix qui dépendait des chanoines de Saint-Martin de Tours :

J'ay veu, Monseigneur, les actes que vous m'avez fait communiquer. Je souhaiterois que vous eussiez pris advis de quelque advocat de Paris auparavant que de rien entreprendre, car c'est une affaire un peu difficile que d'attaquer l'exemption de Saint-Martin de Tours, laquelle passe dans le public et dans nos livres pour la mieux establie qui soit dans le royaume; et si celle-là n'a pas lieu, il faut dire en général qu'il n'y a point d'exemptions et que ce n'est qu'une idée quand on en a traité la doctrine. Si donc l'église de Saint-Yrier est un membre dépendant de Saint-Martin de Tours et qu'il jouisse des mêmes droits, vous aurez de fortes parties à combattre; car vous ne devez pas douter que les chanoines de Saint-Martin ne s'intéressent dans la défense d'une cause commune et d'une exemption que MM. les archevesques de Tours n'ont encore osé attaquer.

Neantmoins, suivant la doctrine commune et l'arrest même qui vous a esté signiffié, il faut faire distinction des églises parrochialles d'avec la collégiale. Pour celle-cy, elle peut estre exempte, mais les cures doivent être soumises à l'evesque.

Il faut un peu esclaircir vostre droit et savoir si vous avez quelque acte de possession ou sur les cures ou sur la chapelle [ou] les personnes qui la composent. Veu mesme que vos predecesseurs ont allégué le fait de possession dans l'arrest qui a esté communiqué, [fai]tes un peu chercher dans vostre secrétariat et informez-vous aussi du droit et de la possession des chanoines de Saint-Yrier.

[Ce]pendant, je vous diray qu'il se trouve deux choses à redire dans le procédé : l'une, d'avoir fait faire rupture des portes du chœur; l'autre, d'avoir prononcé la suspense contre le doyen et le syndic. Car la jurisdiction estant contestée, on ne devoit pas ainsi prononcer.

Mais comme la chose est adjournée et qu'il est à craindre que les chanoines ne forment une complainte et ne vous mèn[ent] au possessoire par devant le juge royal ou aux requestes du Palais en première instance pour en faire un procès par decret (?) qui iroit par appel aux enquestes, sans appeler comme d'abus, il est à propos que vous les préveniez et que vous preniez une commission du Parlement pour appeler vous-mesme comme d'abus du mandement du chapitre adressant aux cures et que je trouve abusif, et que vous concluiez à estre maintenu et gardé dans la jurisdiction et droits épiscopaux sur les cures, mesme

(1) Par les soins de M. Bertrand (Paris, Lecoffre, 1904).

(2) Cf. sur ce point le récent ouvrage de M. J. Vendeuvre, *l'Exemption de visite monastique* (1906).

sur l'esglise de Saint-Irier et les personnes qui la composent. Après cela on n'aura plus à craindre d'estre traduit ailleurs, et l'évènement que cette affaire pourra avoir sera que les cures vous demeureront et que l'exemption locale et personnelle demeurera au chapitre.

Voilà, Monseigneur, sommairement quel est mon sentiment, lequel j'ay mieux aimé vous faire scavoir par une lettre que par une consultation en forme pour les raisons que vous pourriez bien concevoir.

Et je suis avec respect votre très humble et très obéissant serviteur.

Abraham (1).

A Paris, ce 30 juillet 1678.

Les renseignements que notre inventaire apporte à l'histoire des évêques du XVI[e] siècle, en tant que prélats (2), ne sont pas nombreux, mais il sont précieux en ce sens qu'ils sont souvent nouveaux. Presque tous sont réunis sous les articles G. 31, 32, 231, 232, 333 et 452. Les formules du serment des nouveaux titulaires et les actes relatifs à l'exécution du testament de Jean de Langeac (3) mériteraient une étude particulière, ainsi que les registres des divers greffes de cette époque.

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ces renseignements sont un peu plus abondants si l'on combine ceux que fournissent les correspondances conservées, les documents relatifs à la fortune personnelle de chaque prélat (G. 234 à 249) et les divers dépôts de nos archives locales (4).

* * *

Le titre d'imprimeur du clergé, que l'on rencontre accolé au nom du sieur Barbou (5), n'était pas un vain titre d'honneur. Il n'y avait pas à Limoges de pouvoir public qui fit imprimer plus que l'évêché, ni d'ordre social plus que le clergé. C'est un évêque, Barthon II de Montbas, qui introduisit l'imprimerie dans notre ville dès 1495, et c'est un autre évêque, Villiers de l'Isle-Adam (1522-1530), qui eut le premier, semble-t-il, l'idée de faire imprimer les formulaires et circulaires dont son administration avait besoin (G. 214) (6).

Toutefois, le titre d'imprimeur du clergé n'apparaît qu'au XVIII[e] siècle quand la royauté, effrayée des audaces de la presse, songe à en réglementer l'usage. A ce moment, il se fait un partage dans la production des ouvrages ecclésiastiques. Si les théologiens, les sermonnaires, les moralistes, les casuistes continuent à s'adresser à qui leur plaît pour l'impression de leurs œuvres, l'évêché, en tant que pouvoir administratif, se voit amené à faire choix d'un imprimeur responsable pour la publication des mandements, ordonnances, lettres pastorales, et surtout pour la mise au jour des livres liturgiques. Besognes lucratives pour l'imprimeur si l'on songe qu'en principe chaque curé des 900 paroisses du diocèse était tenu de posséder un exemplaire des ouvrages de ce genre, dont les éditions successives et les révisions fréquentes attestent aussi la diffusion (7).

A l'appui de nos dires, nous donnerons ici un relevé, qui n'a pas encore été tenté, des livres liturgiques du diocèse de Limoges, dont nous avons pu constater l'existence. Ce n'est pas un catalogue bibliographique, mais seulement un aperçu de cette littérature très spéciale et très peu connue du grand public :

Antiphonaire, 1736, 1742, 1771, 1783.

Bréviaire, 1495, 1500, 1504, 1520, 1523, 1529, 1540, 1550, 1557, 1587, 1625, 1636, 1670, 1674, 1683, 1689, 1710, 1727, 1736, 1740, 1783.

Catéchisme (à l'exclusion du cathéchisme de Canisius), 1673, 1680, 1692, 1709, 1712, 1752, 1760, 1767, 1785.

Diurnal, 1783.

(1) Archives dép. de la Haute-Vienne, G. 333. (En marge) : « Consultation de M. Abraham pour Saint-Iryes. »

(2) Pour les dates de chaque épiscopat, les indications du *Gallia christiana* ne suffisent plus parce qu'elles manquent de précision ou même sont sujettes à caution. Il faut consulter les *Series episcoporum,* de Gams, O. S. B. Ratisbonæ, 1873, in-4° ; — ou mieux, pour les XIII[e]-XV[e] siècles, la *Hierarchia catholica medii œvi* d'Eubel (Monasterii = Munster, 1898-1901, 2 vol. in-4°); — ou encore, pour la période qui s'étend de 1682 à 1801, *les Evêques et archevêques de France*, par le P. Armand Jean S. J. (gr. in-8°).

(3) Ledit testament, daté de 1541, a été publié en 1858 dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. VIII, p. 135, sans indication de source.

(4) Le nom de J.-G. du Coëtlosquet, par exemple, se rencontre dans l'*Inv. des arch. dép. de la Creuse* (E. 1153)... *de la Corrèze* (E. 823)..., *des arch. hosp. de Bourganeuf* (C. 1) et... *de Magnac-Laval* (H. 2). Il y aurait à faire un dépouillement méthodique des inventaires imprimés.

(5) En 1744, ce titre est porté par le sieur Dalesme. Cf. G. 873 et 904.

(6) Voir la communication que nous avons faite sur ce point à la Soc. arch. du Limousin en 1904 (*Bulletin,* t. LIV, p. 697).

(7) Cf. à l'article G. 873 la mention d'un contrat passé en 1733 pour l'impression d'un bréviaire.

Graduel, 1575, 1738, 1744, 1783.
Heures (1), 1559, 1579, 1770, 1784, 1805, 1825.
Heures de N.-D., 1559, 1573, 1582, 1589, 1594.
Indicateur du diocèse, 1771, 1785, 1788.
Manuale parochiorum, 1509, 1596, 1773.
Messe des morts, 1738.
Missel, 1500 (?), 1505, 1527, 1537, 1538, 1550, 1553, 1731, 1738, 1766.
Office des saints, 1672, 1783.
Office de la Semaine sainte, 1728, 1730, 1733, 1756, 1758.
Ordo, 1575 et ss.
Ordonnances synodales, 1673, 1678, 1703.
Ordre du chant pour les processions, 1783.
Pastoral du diocèse, 1689-1702 (3 vol.), 1731.
Processionnal, 1717, 1743, 1760.
Propre des saints, 1669, 1670, 1674, 1683, 1689, 1710, 1727.
Propre du bréviaire, 1669, 1710, 1727.
Propre du missel, 1652, 1710.
Propre du séminaire, 1746.
Règles pour administrer les sacrements, 1679.
Regulæ et instructiones, 1575, 1679.
Rituel, 1678, 1698, 1717, 1774.
Rubricæ breviarii (et missalis), 1688, 1695, 1718, 1757.
Series ordinationum, 1673, 1707.
Statuts et règlements du diocèse, 1629.
Statuts et règlements pour les frairies et congrégations, 1643.
Statuts synodaux, 1519, 1533, 1619, 1629, 1688.

***

L'étude minutieuse des registres d'insinuations ecclésiastiques mettrait en lumière bien des faits intéressants. On y verrait combien sévit au XVIe siècle la chasse aux bénéfices, le système de la commende et de la confidence, l'intrusion des clercs venus de diocèses lointains. On y rencontrerait des localités qui, situées tout à l'extrémité du diocèse, dans la Combraille, le Plateau de Millevaches ou la Xaintrie, n'appartiennent à l'histoire provinciale que par leurs relations, extrêmement rares d'ailleurs, avec le chef-lieu diocésain.

De même en rapprochant les dossiers G. 37, 778, 779, 780, 781 et 782, on trouvera matière à quelques renseignements sur les aliénations des biens d'églises au cours des guerres civiles du XVIe siècle : question difficile qui, en raison de la rareté des documents, ne peut être bien comprise que si l'on tient compte de ce qui s'est fait ailleurs (2).

On pourrait signaler également, comme offrant un intérêt particulier, les liasses et registres qui concernent la seigneurie de l'évêque sur la Cité de Limoges, le Naveix, le Pont-Saint-Martial, la Salle épiscopale, si liasses et registres n'avaient été tout récemment exploités par M. P.-L. Grenier pour son étude sur *la Cité de Limoges, son évêque, son chapitre, son consulat (XIIe-XVIIIe siècles)* (3). Je ne crois pas qu'il reste rien d'essentiel à dire après lui. En matière d'histoire féodale, il faudrait se rabattre sur les documents qui s'appliquent aux autres membres de la sei-

(1) Nous n'avons pu consulter le tout récent ouvrage de M. Paul Lacombe : *Livres d'Heures imprimés au XVe et au XVIe siècle, conservés dans les bibliothèques publiques de Paris* (1907, in-8°).

(2) Voy. H. Furgeot, *les Aliénations des biens d'églises sous Charles IX* (dans *Rev. des questions hist.*, XIX, 428); — L. Serbat, *les Aliénations* (dans *les Assemblées du clergé de France*, ch. VI, déjà citées); — et dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin* (t. XLV, p. 279) un acte de 1652 concernant le remboursement des deniers provenant de la vente des argenteries et reliquaires aux bourgeois qui avaient fait des avances. Cf. dans le fonds de la Chambre ecclésiastique l'art. G. 956.

(3) Dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* t. LVII (1907), 126 pages, dont 33 de documents.

gneurie épiscopale et faire pour Eymoutiers, Isle, Saint-Junien, La Jonchère, etc., ce que feu Louis Guibert a si bien fait pour Saint-Léonard (1).

***

Notre Inventaire des archives hospitalières de Limoges analyse, sous l'art. F. 27, un court mémoire de l'année 1765, sans signature ni adresse, où sont dénoncés certains légers abus qui s'étaient introduits dans la congrégation des religieuses hospitalières de Saint-Alexis. Ce mémoire ne se retrouve plus ; il a été détourné des archives de l'hôpital vers 1900. Mais le dossier complémentaire figure dans le présent inventaire sous la cote G. 724. Ce dossier comprend : 1° une lettre de la supérieure de la congrégation, sœur Dalesme, sans adresse, sous la date du 9 décembre 1765, pour dire qu'elle s'est occupée de répondre au libelle en question, qui à ses yeux ne mérite aucune considération ; 2° la réponse à chacun des articles du libelle, réponse qui est de la main même de la supérieure.

Il nous paraît intéressant de reproduire ici cette réponse, qui met au point les accusations portées contre les religieuses de Saint-Alexis.

1. *Nos sœurs portent des bagues.*

Je n'en connais que deux à qui on en a vu. C'est moi qui ai la plus brillante. C'est un anneau sur lequel est monté un crucifix. Je n'ai pas cru qu'il y ait eu de mondanité à porter une bague de cette espèce. L'autre bague est une migraine. La sœur la porte dans l'idée qu'elle dissipe les maux de tête, et non pas par ostentation.

2. *On a porté des boucles d'oreilles.*

C'est par une ordonnance du médecin qu'une sœur en a pris pour une fluxion sur le nez.

3. *On a porté des boucles d'argent et des souliers de castor.*

Nous ne faisons point vœu de pauvreté. La règle ne porte point qu'on n'aura que des boucles de fer et des souliers de cuir. Les religieuses se chaussaient de la même façon avant ma supériorité.

4. *Les sœurs n'assistent pas à la messe de communauté régulièrement et vont l'entendre dans les églises étrangères.*

Si lorsque l'on s'est mis en même de faire la note des sœurs qui n'allaient pas à la messe, on s'estoit informé des causes de l'absence, on auroit appris que celles qui n'assistoient pas estoient incommodées et n'avoient pu se lever à l'heure. Et si elles ont été ensuite en état de sortir, elles l'ont entendu au Refuge ou à l'Hôpital. Je ne crois pas que ces chapelles soient étrangères et qu'elles soient sujettes à la critique.

5. *On ne fait pas toutes les communions de règle.*

Depuis longtemps l'on a laissé à la communauté la liberté de conscience là-dessus. Mgr du Coetlosquet estant en communauté, on luy exposa les peines que chaque sœur pouvoit avoir là-dessus, et il respondit que lorsqu'une sœur ne pouvoit pas se garder du samedi au jeudi, elle ne devoit point pour communier aller chercher un confesseur à la Mission ou ailleurs; que c'estoit un abus ; qu'il falloit attendre le confesseur en communauté.

6. *On ne se lève pas à l'heure portée par la règle.*

Il est vrai que l'on se levoit autrefois à quatre heures; mais depuis plus de vingt-deux ans, Messieurs les supérieurs ont mitigé la règle et ont fixé l'heure du lever à cinq heures en esté et à cinq heures et demie en hiver (2), ce qui s'observe exactement, à moins que, par raison de santé, on en dispense quelques-unes.

7. *Les chapitres ne se font pas tous les quinze jours.*

J'ai témoigné à Monseigneur une délicatesse là-dessus. Il eut la bonté de restreindre ces chapitres à une fois par mois, ce qui s'observe.

8. *Les sœurs ne rendent pas compte de leur intérieur à la supérieure.*

Mgr du Coetlosquet en a dispensé totalement la communauté, il y a plus de vingt ans, par des raisons de conscience très légitimes que chacune luy avoit exposées.

9. *Les jeunes sœurs ne vont point faire les lits des malades à 6 heures du matin.*

Il est vray qu'on ne fait pas les lits des malades le matin (3). Cette pratique exposoit les sœurs à beaucoup d'indécences; la plupart des pauvres se présentoient tout nuds. Il estoit mesme pernicieux pour les malades de les faire lever si matin. C'est ce qui a fait cesser cet usage depuis plus de quinze ans. On ne doit donc pas nous l'imputer.

10. *On n'observe pas le grand silence.*

Le silence se garde autant qu'il est possible aux heures qu'il est ordonné.

(1) *La commune de Saint-Léonard de Noblat au XIIIe siècle* (dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXVII et XXXVIII, 1890 et 1881), 243 pages, dont 55 de documents.
(2) Le texte porte *en esté*, ce qui est manifestement un lapsus.
(3) Le texte porte *le malade*, ce qui paraît bien un nouveau lapsus.

11. *Les sœurs entrent dans la chambre des unes et des autres familièrement, sans permission.*

Les sœurs n'entrent dans la chambre des autres qu'avec ma permission ou celle de leur maîtresse. De tous les temps cela s'est pratiqué, vu que notre règle n'oblige pas à pécher.

12. *Quelques-unes ont des portraits dans leurs chambres diffamatoires* (1).

Il y en a deux qui en ont. L'une est la sœur de Clairval qui a le portrait de M. son père, que sa famille luy a confié. Elle ne l'a mesme reçu que de la permission de M. Servientis.

Il y a le mien dans une autre chambre particulière, que quelques-unes des sœurs ont fait tirer à mon insçu. J'ai cru qu'il estoit plus décent de le laisser dans une chambre que de le placer dans la salle. On m'auroit reproché de l'amour-propre si j'avois eu cette complaisance.

14. *On admet des séculières dans la communauté.*

Comme on ne fait point vœu de clôture, la maison estoit presque toujours ouverte, il y a quelques années. J'ai corrigé cet abus, du consentement de M. l'évêque. Il n'y a que les personnes attachées à notre service qui y entrent, ou qu'il est nécessaire d'y faire entrer pour affaires, à qui l'on permet l'entrée.

Il est vray que, pendant mon absence, j'ai appris que quelques particulières avaient introduit quelques particuliers de leurs parents. Je m'en plaignis fortement et l'on me promit beaucoup d'amendement. On ne doit donc pas m'en attribuer la faute.

15. *Les sœurs prennent trop l'air de mondanité. Elles portent trop d'ajustements, mesme dans leur coiffure.*

La façon de s'habiller et de se coiffer n'a point varié. Les habits ont toujours esté en laine. On n'en citera aucune qui ait de la soye. Elles ne changent point d'ajustements lorsqu'elles sont obligées de paraître devant leurs supérieurs, qui jusqu'à présent n'ont pas blâmé leur parure.

15. *La pluspart des sœurs portent les manches destachées.*

Il n'y a en cela aucun manquement à la règle qui permet de les porter jusqu'au poignet. On a laissé cette liberté de tous les temps.

16. *Elles font des visites sans compagne dans le dehors.*

La règle n'exige point que, lorsqu'une sœur veut aller voir ses parents, elle mène une sœur. Souvent elle n'en trouveroit pas. On craindroit de gêner les parents qui peuvent avoir des choses particulières à communiquer à leur fille ou sœur. On a l'attention d'estre deux lorsqu'il s'agit de visite de convenance ou de décor.

17. *Les sœurs vont manger en ville.*

Elles ne mangent point au dehors, à moins que ce soit chez leurs parents. Elles en demandent la permission au supérieur. Je n'ai jamais voulu prendre sur moy de la leur accorder.

18. *On va à la promenade.*

Depuis plus d'un an, on n'en a fait aucune. Elles avoient pourtant été permises et se faisaient avec la décence convenable.

19. *On joue aux cartes.*

On ne joue point dans la communauté. Monseigneur avoit permis que, lorsqu'on allait à la promenade, d'y passer quelques heures.

20. *On prend trois jours de vacances dans la semaine, depuis le mois d'aoust jusqu'à la fin de septembre.*

Ces vacances ont esté demandées par la communauté à M. de Servientis, qui a permis de les prendre. On ne peut pas me l'imputer. Je ne m'en suis point meslée et les vacances se passent à travailler ensemble.

21. *On parle des affaires du monde.*

Lorsque je me trouve présente, je leur impose silence, ce qui arrive très rarement.

22. *On reproche encore à mes sœurs qu'elles s'aquittent* (2) *avec trop de précipitation de leur employ.*

Si mes sœurs négligent quelque partie de leur employ par cette précipitation, on n'a qu'à m'indiquer la partie qui souffre et je tacherai d'y mettre ordre. S'il n'y a que de la diligence, je crois qu'elles sont louables de ne pas s'amuser au delà de ce que le travail exige pour s'occuper à d'autres.

23................

J'ay mis quelques sœurs dans les employs avant la fin de leur proficiat (*sic*). Cecy s'est pratiqué de tout temps. Les circonstances l'ont exigé quelquefois et je n'ay rien pris sur moy. J'ay proposé le cas à mon évêque et n'ai rien fait que par son ordre.

24. *On se distingue au réfectoire pour le manger.*

Je ne me suis point aperçu de cette distinction. Les heures des repas sont (3) fixes ainsy que la durée. Quelques-unes [de nos sœurs] par raison d'infirmités peuvent avoir un plat différent. L'on l'a pratiqué de tout temps.

(1) Cet adjectif se rapporte probablement au substantif portrait.
(2) Le texte porte *s'agittent.*
(3) Le texte porte *est.*

25. *Le noviciat s'est régallé plusieurs fois.*

Ces régals se sont faits en mon absence et du consentement de leur maîtresse. Au reste, sa (*sic*) simplicité ne devoit causer de scandalles ni au dedans ni au dehors. Il n'y a point de maison religieuse où l'on ne tolère cette liberté.

26. *On a des filles pour faire la chambre des sœurs.*

Il n'en entre que trois de ces filles parce que les sœurs en ont besoin et qu'elles ne l'ont pas fait sans permission. Je suis une de celles qui fait (*sic*) faire ma (*sic*) chambre.

Il y a plusieurs articles qui ont échappé à ma mémoire. Quand je m'en rappellerai, j'aurai l'honneur d'y répondre.

(*Sans signature*).

***

On trouvera dans le présent inventaire l'indication de quelques documents plus particulièrement intéressants, que nous rappelons ici :

Un registre de la confrérie de Notre-Dame du Puy, à Saint-Léonard, avec la date de 1303 (G. 163) ;

Plusieurs actes de 1367-73, relatifs à l'exécution du testament de Hugues Roger (frère du pape Clément VI), évêque de Tulle, cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent, connu sous le nom de cardinal de Tulle († 1363), lequel avait voulu fonder un nouveau chapitre de chanoines en Limousin (G. 38) (1);

La mention de l'exercice du droit de régale sur les biens de l'évêché de Limoges en 1377 (G. 46) (2) ;

Des lettres du roi de France de 1394, exemptant de tout subside pendant cinq ans les habitants de la Cité, afin qu'ils pussent relever les ruines faites par le sac de 1370 (G. 45) (3);

D'intéressantes mentions historiques tirées du registre des comptes de Pierre Duval, receveur de l'évêque de Limoges en la châtellenie de Noblat, 1448-50 (G. 168), — et du registre de Pierre Bonneau, arpenteur, 1601-23 (G. 64) ; — mentions que nous avons publiées dernièrement au tome X des *Archives historiques du Limousin ;*

Quelques documents sur les compétitions épiscopales du XVe siècle (G. 8, p. 6);

Quelques pièces du fameux procès intenté à frère Menault des Roziers (G. 8, p. 6);

L'indication d'une procession faite par le clergé local en 1453, « pour le roy, affin que Dieu luy donnast victoire contre ses ennemys anciens » (G. 8, p. 5, col. 1). C'est la plus ancienne procession de ce genre que nous connaissions en Limousin ;

Le rappel d'un procès de 1467 entre le roi et l'évêque relativement au péage du Pont-de-Noblat que le roi a mis en sa main (G. 152);

Un registre des années 1467-75, où sont relatés les réparations faites à l'église de Saint-Léonard, la visite de grands personnages et divers faits locaux (G. 170);

Deux procédures de la fin du XVe siècle au sujet des violences commises dans la forêt de Lignac (près La Jonchère) contre les représentants de l'évêque (G. 144 et 145);

La mention de divers pariages conclus entre l'évêque et le roi, aux XIVe et XVe siècles, pour les seigneuries de la Cité (G. 5, 44), Saint-Léonard (G. 4, 153), Allassac (G. 73, 75), etc.;

Un curieux registre des comptes du receveur de l'évêque de Limoges à Saint-Léonard, 1467-1475 (G. 170), que nous avons également reproduit par forme d'extraits (*Arch. hist.*, X, 282 et ss.). — C'est là que figure, sous la date de 1471, un certain Gargantuas dont M. Antoine Thomas s'est occupé dans la *Revue des études rabelaisiennes* (t. IV, fasc. 3, ann. 1906) (4);

Une information secrète contre un curé du Bas-Limousin accusé de maléfices, 1475 (G. 774), information qui sera publiée prochainement ;

Nombre de notations du XVe siècle rédigées en français à Saint-Léonard et à La Jonchère (G. 144, 166, 170, etc.), mentions qui viennent à l'appui de ce que nous avons dit ailleurs, que l'idiome du Nord, en tant qu'idiome écrit, s'est introduit dans les petites localités du Limousin avant de s'imposer à Limoges, et cela dès la première moitié du XVe siècle ;

(1) Ce chapitre ne fut fondé à Saint-Germain de Masseret (auj. Saint-Germain-les-Belles) qu'en 1384. Voy. sur cette fondation deux pièces publiées par Baluze (*Hist. Tutellensis,* col. 806 (ann. 1376) et 972 (ann. 1384).

(2 et 3) On nous permettra de rappeler ici que nous avons tiré parti de cette mention (et de beaucoup d'autres encore, fournies par le fonds de l'evêché) dans une récente étude sur *Le sac de la Cité de Limoges et son relèvement, 1370-1464* (dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* LVI (1906), p. 155-233).

(4) Cf. le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* LVI, p. 504.

Un long accord entre Barthon I de Montbas, qui occupa le siège de Limoges de 1457 à 1486, et Barthon II, son neveu et successeur, relatif à la prévôté de La Jonchère, accord que, en raison de son intérêt (G. 142), nous avons publié intégralement au tome X des *Archives historiques du Limousin* (p. 343 à 360);

Trois pièces importantes relatives aux événements de la Ligue à Limoges (G. 32 et 432), publiées dans le dit recueil;

La mention d'une statue de Sébastien de L'Aubespine dans l'église cathédrale (G. 674);

Les doléances du clergé limousin à la veille des Etats de 1614 (G. 304) (1);

Une procuration du clergé du diocèse de Limoges à un ecclésiastique pour se rendre à l'assemblée provinciale de Bourges, 1628 (G. 453) (2);

Une énumération des fiefs, au nombre de près de cinquante, qui relevaient de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin au commencement du XVII[e] siècle (G. 77);

La preuve que le comte de Guébriant, le célèbre général de la guerre de Trente ans, porta les titres de comte de Périgord et vicomte de Limoges (G. 186); titres qui, un siècle et demi plus tard, furent donnés au comte d'Artois, frère de Louis XVI (G. 653, f° 265 v°) (3);

De nombreux actes relatifs au droit de bûche prétendu par l'évêque sur les bois qui arrivaient par le flottage au Naveix, sur l'afferme de ce droit, sur la mesure de ces bois (4), etc. (G. 47 à 50);

La mention d'un évêque de Tulle qui est en même temps vicaire général de l'évêque de Limoges en 1718 (G. 636, f° 13) (5). Cf. dans l'inventaire de la Chambre ecclésiastique (G. 852) la mention d'un abbé de Brossard qui est dit vicaire général des évêques de Limoges et de Tulle en 1720 ;

Deux actes au nom de Mgr de La Roche-Aymon, évêque de Sarepte, « suffragant », c'est-à-dire coadjuteur de l'évêque de Limoges, années 1725 et 1729 (G. 294 et 848);

Un mémoire de 1752, justificatif du droit prétendu par les marquis du Saillant et Comborn de jouir du revenu des terres d'Allassac et Boutezac pendant la vacance du siège épiscopal (G. 69);

Les pièces d'un long procès mû au XVIII[e] siècle entre l'évêque de Limoges et le duc de Bouillon à propos du fief de Malemort (G. 86 à 89);

La bulle de suppression de l'abbaye de Grandmont, 1782 (G. 658), et le décret de son union à l'évêché de Limoges (G. 659), actes importants qui ont échappé aux recherches de Louis Guibert.

Pour tout ce qui concerne l'étendue du diocèse, ses limites, ses circonscriptions, le nombre de ses paroisses, l'énumération de ses abbayes, prieurés, chapitres et autres institutions, nous renvoyons au *Pouillé historique* de l'abbé Joseph Nadaud, récemment édité par M. le chanoine Lecler (t. LIII du *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* 840 p. gr. in-8°). — Le *Pouillé* du Père Léonard Nadaud, dédié à Mgr d'Argentré en 1773 et publié par M. le chanoine Lecler en 1886 (gr. in-8° de 100 p.), offre comme un résumé du précédent, disposé suivant un ordre méthodique.

Ces deux ouvrages sont d'un grand secours à l'érudition locale, en attendant le pouillé critique que l'on pourra tenter dans cinquante ans sur un plan plus vaste que celui de Nadaud et à l'aide de données plus abondantes que celles dont nous disposons aujourd'hui.

(1) Publ. par A. Leroux, *Chartes, Chroniques et Mémoriaux* (1886), p. 189 et ss.

(2) Cf. dans le fonds de la Chambre ecclésiastique les art. G. 873, 889, 895 et 904 (années 1733-45).

Ce sont là les seules procurations de ce genre que nous connaissions. Nous pouvons affirmer cependant que Sébastien de Laubespine prit part à l'assemblée provinciale de 1577 (voy. une lettre de lui, datée de Bourges, 31 juillet 1577, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin,* XXXIX, p. 671), — comme il avait pris part en 1573 à l'assemblée générale du clergé tenue à Paris (voy. L. Serbat, *ouv. cité,* p. 360).

Pour le diocèse de Tulle, au contraire, il en subsiste plusieurs du XVIII[e] siècle (*Invent. des arch. dép. de la Corrèze,* E. 658, 671 821 et 833). Elles peuvent servir à l'histoire des relations de nos deux diocèses limousins avec leur métropole ecclésiastique.

(3) Le texte porte « comte de Limoges ». Il faut très certainement lire « comte de Périgord et vicomte de Limoges ».

(4) Cf. à ce sujet, dans le *Bull. de la Soc. arch.* du *Limousin* (LV, p. 816), la curieuse inscription de 1594 que nous avons reproduite.

(5) Cf. le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* LVI, p. 513. — En raison de la rareté du fait, ce document a été communiqué au Comité des travaux historiques (*Bulletin histor. 1907*). A rapprocher d'un fait analogue que signale M. de Lanzac de Laborie (dans la *Rev. des quest. histor.*, juillet 1907, p. 134, sous la date de 1902) : Bernier, évêque d'Orléans et de Blois, est investi par le légat Caprera du droit de participer à l'administration épiscopale de Paris.

ESQUISSE DE L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

Sous le concordat de Bologne

Plus qu'à moitié écrite par nos monographistes contemporains, l'histoire du diocèse de Limoges aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles n'a pas encore été présentée dans son ensemble. Qu'il nous soit permis de dire ici comment nous l'aurions esquissée si les archives analysées dans le présent inventaire s'étaient trouvées moins pauvres.

Cette histoire comporte trois phases, qui ne coïncident pas absolument avec chacun des trois siècles envisagés.

La première s'étend du Concordat de 1516 au Concile provincial tenu à Bourges en 1584.

Calme et prospère au début, elle devient singulièrement languissante et tumultuaire à partir de 1559-60, quand les luttes de doctrine dégénèrent en luttes militaires.

Au regard du moyen âge finissant, elle se différencie de plusieurs manières. Le concordat conclu entre François Ier et Léon X réserve au pape l'institution canonique des évêques et des abbés, mais accorde leur nomination au roi. C'est une innovation dont les conséquences multiples se révèlent rapidement, tant dans l'esprit du haut clergé que dans sa composition. Les grandes prébendes sont données à des non-Limousins, qui appartiennent presque tous à des familles nobles. Evêchés et abbayes deviennent des « bénéfices » au sens le moins ecclésiastique du mot. Aussi la plupart de nos évêques et de nos abbés cessent-ils de résider. Moins féodaux que leurs prédécesseurs, ils se montrent plus gens d'église, mais en même temps aussi plus gens de cour.

Les moines se libèrent à leur façon et sécularisent leurs abbayes. Ce mouvement, commencé au XVe siècle, s'accentue au XVIe. L'antique abbaye de Saint-Martial, elle-même, se transforme en collégiale de chanoines, 1537. C'en est fait de la vieille conventualité du moyen âge.

Le triomphe de la royauté sur le clergé correspond à celui qu'elle remporte sur la noblesse provinciale et sur la bourgeoisie. Le gouvernement militaire du Limousin, le présidial de Limoges, la recette générale des finances (qui au bout de quelques années deviendra la généralité de l'intendant de Limoges) brident toutes les ambitions, domestiquent tous les services, prélèvent une part de tous les impôts au profit de l'absolutisme royal. Et cette évolution qui, à voir les choses sous le meilleur jour, est une régularisation des forces sociales, s'avère encore par l'institution des registres paroissiaux (1539) et des registres d'insinuations (1554).

Quant à l'esprit du clergé, il varie suivant les temps et les évènements. Au commencement de ce régime concordataire, particulièrement sous l'épiscopat de Philippe de Montmorency, il tend à la réforme de la discipline et des mœurs, comme le prouvent les statuts synodaux de 1519; sous Jean de Langeac, il s'oriente vers la renaissance artistique dont les peintres émailleurs et les architectes sont les principaux représentants, et vers la renaissance intellectuelle par la forme nouvelle que revêtent l'annalistique et l'historiographie locales.

Mais bientôt les préoccupations théologiques reprennent le dessus et l'on voit des ecclésiastiques s'enquérir des doctrines nouvelles, les adopter au prix même de leur vie, comme certain vicaire de La Jonchère, et même les professer publiquement comme les chanoines de Saint-Yrieix.

Il y a d'ailleurs des courants divers parmi nos ecclésiastiques limousins. Si les uns cherchent à s'affranchir de la tradition catholique, sans se l'avouer toujours à eux-mêmes, d'autres entendent ne pas sortir des cadres où ils s'agitent, et ils poursuivent la réforme du clergé par lui-même. Tendance intéressante qui n'aboutira qu'au XVIIe siècle, mais dont on trouve les premières traces dans la phase que nous considérons.

Au point de vue social et économique, l'histoire de ce temps prête à des constatations instructives. Ainsi les hôpitaux sont partout en décadence et ne répondent plus à leur destination. Quant aux collèges classiques, ils ne sont pas encore véritablement organisés. L'assistance et l'enseignement, ces deux leviers de l'influence du clergé, sont sans pouvoir.

Les dîmes sont de moins en moins payées. L'argent manque. Pour faire face aux besoins de la guerre contre les chefs protestants, le clergé est obligé d'aliéner une partie de ses biens-fonds.

La situation financière ne s'améliore que du jour où commencent les assemblées générales du clergé (1561), qui organisent dans le diocèse de Limoges comme ailleurs la perception des droits utiles et la répartition des charges communes.

Deux évêques seulement méritent quelque considération pendant cette première phase : Charles de Villiers de l'Isle-Adam, qui gouverna le diocèse pendant douze ans, de 1522 à 1530, et Jean de Langeac, qui le gouverna pendant sept ans, de 1533 à 1541.

Les autres, qui ne siégèrent que peu de mois, comme Philippe de Montmorency, ou qui ne s'astreignirent jamais à résider, comme Antoine de Lascaris, Jean du Bellay, Antoine Sanguin, Sébastien de Laubespine, n'ont marqué que faiblement dans l'histoire locale. César des Bourguignons ne quitta jamais l'Italie. Convaincu d'avoir donné des gages à la Réforme protestante, il mourut assez tôt pour n'être pas impliqué dans les poursuites qui furent intentées en 1563 contre huit évêques français suspects de calvinisme (1).

Malgré l'éloignement des chefs du diocèse, la continuité de la vie ecclésiastique existait toujours sous l'impulsion des grands vicaires et des chanoines du chapitre cathédral ; personnages de second rang comme les Barton, les Palays, les Benoist, les Malerbaud, etc., dont le rôle, les tendances, les actes mériteraient d'être étudiés de près.

***

Avec le concile provincial de Bourges commence l'action des décrets du Concile de Trente, action lente et insensible pendant longtemps, et qui ne prend son élan qu'avec l'épiscopat de François de Lafayette (G. 162 et ss.). C'est la seconde phase. L'invasion de nouveaux ordres religieux, la curiosité du passé et des origines historiques, l'introduction d'une culture intellectuelle plus haute, la restauration de la discipline et de l'esprit religieux, l'institution de la Chambre ecclésiastique, du Séminaire des Ordinands et du Séminaire de la Mission, l'organisation d'une foule de confréries de charité, de pénitence et de dévotion, la lutte contre le protestantisme, l'affermissement de l'autorité épiscopale, l'éclosion du jansénisme et du gallicanisme latent depuis des siècles, l'amélioration de la liturgie et du culte public, l'union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, l'organisation définitive de l'enseignement classique aux mains du clergé, la réorganisation de l'assistance publique par l'hôpital général en sont les traits essentiels.

Un seul grand épiscopat, celui de François de Lafayette, qui dura cinquante ans, mais qui ne peut être bien compris qu'à la condition de connaître ses trois prédécesseurs immédiats : Jean de Laubespine, Henri de la Marthonie et Raimond de la Marthonie, — ni bien apprécié que par opposition avec celui de son successeur immédiat, Louis de Lascaris d'Urfé, 1676-95.

C'est sous Mgr Lafayette que l'on voit s'introduire d'une façon régulière l'usage d'une correspondance directe entre l'évêque, ses prêtres et ses diocésains par voie de lettres pastorales et de mandements. Il est possible toutefois que cet usage fut plus ancien qu'il ne ressort des pièces conservées. Il ne prit tout son essor qu'au XVIII[e] siècle quand il parut nécessaire d'entretenir la fidélité des peuples en célébrant les victoires du roi chaque fois que, par le massacre de ses ennemis, la preuve était faite qu'il était l'objet de l'élection divine.

Cette seconde phase, dont les ferments furent nombreux, atteint son plus haut période vers 1690. Nous en marquerions volontiers l'apogée par la publication du *Pastoral diocésain* que rédigea Jean Bourdon, originaire du Havre, prêtre de Saint-Sulpice, directeur du Séminaire des Ordinands de Limoges de 1662 à 1702, — pastoral qui, au XVIII[e] siècle encore, était considéré comme l'un des meilleurs que l'on eut en France. S'il n'empêcha pas la décadence qui commence déjà, il résume du moins les principes et les procédés par lesquels précédemment le pouvoir épiscopal avait éduqué et discipliné le clergé placé sous sa houlette.

Ce nom de Bourdon doit rappeler que Mgr de Lafayette ne fut pas seul à gouverner le diocèse et qu'il eut autour de lui une pléïade d'hommes de valeur qui se firent ses auxiliaires et ses conseillers : les Talois, les Bandel, les Maledent, les Ruben, le Père Lejeune et bien d'autres (2).

***

La troisième phase qui commence vers 1690 et se prolongea jusqu'à la Révolution, est bien différente de la précédente. Toute d'affaissement, d'inertie et de misère pendant près de quarante ans, elle n'est marquée par aucune

(1) Voy. sur ce curieux épisode un article de l'abbé Déjert, dans la *Rev. des quest. hist.*, juillet 1904, p. 61-108.

(2) Pour toute cette phase voy. le récent ouvrage de M. l'abbé J. Aulagne : *La réforme catholique du dix-septième siècle dans le diocèse de Limoges* (1906).

institution nouvelle (1). Rien de plus effacé à cet égard que les épiscopats de Mgr Carbonnel de Canisy, Charpin de Génétines, l'Isle du Gast (1739), secoués seulement par les dernières poursuites contre les protestants, par la reprise de la lutte contre les jansénistes et bientôt par l'inquiétude que font naître les progrès du philosophisme. — Secoués aussi par le désarroi financier qui fut tel qu'une réorganisation finit par s'imposer. Ce fut l'œuvre de Mgrs de Genétines et du Gast qui réussirent d'ailleurs dans cette entreprise, comme en font foi les comptes de gestion de la Chambre ecclésiastique.

Leurs successeurs, Gilles du Coetlosquet et Duplessis d'Argentré, recueillirent les bénéfices de cette réorganisation financière. L'administration du temporel prit même dans l'esprit de ces deux évêques une place qui parut, à quelques esprits chagrins, disproportionnée avec les devoirs essentiels de leur charge. Mgr du Coetlosquet porta son attention sur les édifices du culte et interdit ou fit démolir tous ceux qui lui parurent frappés de caducité. On connaît une soixantaine de chapelles rurales qui disparurent de la sorte. Des prieurés de campagne, réduits à la misère, furent éteints par voie d'union à des établissements mieux rentés, tels que le Séminaire de Limoges, l'abbaye de la Règle, le collège des jésuites, etc. Et comme, d'autre part, Mgr du Coetlosquet fit défense aux religieuses trinitaires du Dorat de recevoir des novices, supprima plusieurs cures et sécularisa l'abbaye d'Uzerche, il semble vrai de dire que son épiscopat, commencé en 1739, fut le digne prélude de celui de Mgr d'Argentré.

Celui-ci accentua, en effet, ces premières tendances. Non seulement il s'occupa avec persévérance de la réforme des cimetières, fit rebâtir le palais épiscopal et donna l'exemple d'une vie de mondanité inconnue de ses prédécesseurs, mais il se fera en maintes circonstances le collaborateur de Turgot, qui occupe en ce moment l'intendance de Limoges. Même il entreprendra avec lui et sans lui la lutte contre les ordres religieux : les clunistes, les jésuites, les grandmontais, supprimera les urbanistes de Brive, unira à sa mense l'aumônerie de la Salle épiscopale et le prieuré des Arènes; au chapitre d'Uzerche une douzaine de bénéfices de campagne.

A tout prendre, cet épiscopat de trente années fut fécond en réformes utiles et marque un progrès sensible de l'autorité épiscopale sur les paroisses les plus éloignées du chef-lieu. Il n'offre pas moins d'intérêt, quoique d'un ordre différent, que le long épiscopat de François de Lafayette au XVII[e] siècle. En eux se manifeste et se résume l'esprit de deux époques différentes, que l'abondance des documents permet d'étudier à fond : l'un visant la restauration du catholicisme, l'autre son rajeunissement.

S'il ne naît pendant cette troisième phase de la période de trois siècles que nous esquissons aucune institution nouvelle, par contre il s'en dégage un esprit nouveau, celui d'une opposition soutenue contre l'église établie : opposition qui, représentée d'abord par les jansénistes, l'est bientôt aussi par le parti des prêtres imbus de philosophie et, à un point de vue purement ecclésiastique, par les curés de paroisses dont les droits et les prérogatives trop souvent sacrifiés, amenèrent ce qu'on appella les revendications du « second ordre ». Il y a trace de tout cela dans notre inventaire.

On ne saurait enfin négliger de rappeler que la réforme de la liturgie et des légendes hagiographiques, dans le sens critique, fut une des préoccupations du XVIII[e] siècle, — et que les abbés Gilles Le Duc, Oroux, Vitrac aîné et Joseph Nadaud contribuèrent, chacun dans sa sphère, à l'œuvre de leurs évêques respectifs.

Limoges, 1907.

ALFRED LEROUX.

(1) Abstraction faite de quelques fondations de couvents de femmes, de confréries, hôpitaux, collèges, etc., qui ne sont que le prolongement ultime d'un mouvement depuis longtemps commencé. — La date d'installation à Limoges d'un représentant de l'officialité métropolitaine de Bourges ne nous est pas exactement connue.

II. — CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE

De formation plus récente, le fonds de la Chambre ecclésiastique est, par cela même, beaucoup moins riche que le précédent. Il comprend aujourd'hui 20 registres, 273 cahiers, 284 pièces parchemin, 9,070 pièces papier, 4 sceaux, le tout classé et inventorié en 1875 par feu Camille Rivain sous 184 articles différents (1). Ces articles font suite à ceux du fonds de l'évêché et vont de l'année 1511 à l'année 1790 (G. 775 à 958).

Le fonds comprend trois sections :

1° Documents antérieurs à l'institution de la Chambre, depuis 1511 (G. 775 à 782);

2° Documents sur lesquels travaillait la Chambre ecclésiastique : déclarations de revenus, rôles d'impositions, rôles du don gratuit, comptes de gestion annuelle, etc. (G. 783 à 955). Ils commencent avec l'institution de la Chambre en 1616. Toutefois, par une exception qui se justifie, les articles G. 794, 795 et 826 contiennent une série de pièces du XVI[e] siècle, qui furent soumises à la vérification des officiers nouvellement institués ou servirent à leurs travaux;

3° Documents qui n'ont pu être classés en temps utile dans les deux sections précédentes. Ils forment les articles G. 956 à 958.

Il y aurait un dépouillement fort instructif à faire des comptes de gestion qui sont rangés sous les cotes G. 856 à 955. Ils contiennent, pour l'histoire financière du temps et pour la connaissance intime de l'administration diocésaine, une foule de détails dont l'équivalent ne se trouve pas ailleurs. Les recettes et les dépenses annuelles du clergé y sont indiquées avec beaucoup de précision (2). En voici un exemple tiré du compte de l'année 1770 (G. 922.) :

P. 23 r°. Distribution du don de M. Crozat à huit pauvres prêtres du diocèse.............................. 880 ll.

P. 25 r°. Supplément à la précédente distribution au profit de dix-sept autres pauvres prêtres............... 3.220 ll.

P. 27 et ss. Rentes au denier 50 faites : à M. Goislard de Baille, conseiller au Parlement de Paris, 426 ll....; à l'hôpital des Cent filles de la Miséricorde à Paris, 600 ll....; à M. Velut de la Crosnière, conseiller en la Cour des aides de Paris, 50 ll....; aux Bénédictines de Montargis, 200 ll....; à M. Prugnet des Boissières, conseiller du Conseil souverain de Dombes, 60 ll....; aux Visitandines de Limoges, 970 ll....; aux petites Clairettes de Limoges, 261 ll....; aux religieuses de la Providence de Limoges, 872 ll....; aux Ursulines de Limoges, 860 ll....; aux religieuses de Saint-Alexis de Limoges, 60 ll....; à l'Hôpital général de Limoges, 1.220 ll....; à l'hôpital d'Uzerche, 240 ll....; aux Carmes déchaussés de Limoges, 10 ll.

P. 36 et ss. Frais communs du diocèse : 100 ll. à M. Tanchon, procureur de la Chambre ecclésiastique; 100 ll. à M. Fournier, greffier; 200 ll. à M. l'abbé Giraud, secrétaire; 200 ll. à M. Tanchon, avocat du clergé; 800 ll. à M. Puinesge, employé au recouvrement des décimes; 36 ll. au sieur Patillaud, huissier de la Chambre; 12 ll. au sieur Bordas, concierge de la Chambre; 100 ll. pour le loyer de la dite Chambre; 66 ll. à M. l'abbé Romanet, syndic, pour le remboursement de ses avances; 970 ll. au sieur Dalesme, imprimeur; 170 ll. à M. Vialatte, curé de Merlines, pour avances par lui faites en faveur de trois prêtres détenus au couvent de La Cellette; ... 300 ll. à M. Pouyat, principal du Collège de Limoges; ... 300 ll. au sieur Mouret, « par forme de dédommagement de la dépense que luy avoient occasionnée ses hommes de pied dans les tournées des années 1770 et 1771 »; 221 ll. au P. gardien des Cordeliers pour la pension de M. Duchalard, prêtre détenu dans la communauté des dits Cordeliers, etc.

Ce sont les comptes des receveurs, accompagnés de leurs pièces justificatives et arrêtés par la Chambre ecclésiastique, qui forment la majeure partie du fonds inventorié; mais le produit des impositions n'est pas le seul à figurer sur les registres des receveurs : toutes les affaires du diocèse qui se terminent par une question d'argent y figurent également; ces comptes nous révèlent ainsi une infinité de petits faits et nous mettent quelquefois sur la trace d'événements

(1) Il n'en comprenait en réalité que 109. Les additions que nous avons faites et plus encore les dédoublements de liasses que nous avons dû opérer ont augmenté l'inventaire d'un certain nombre d'articles.

(2) Toutefois, c'est dans un autre fonds, celui de la Révolution (série L. 1225), que l'on trouvera la déclaration des charges et revenus de l'évêché, faite en 1790 par Mgr d'Argentré.

plus importants. On y trouve par exemple la mention de la tenue de quelques synodes diocésains, les noms des députés aux assemblées provinciales pour y nommer les membres des assemblées générales du clergé. On peut signaler encore les contrats passés avec les imprimeurs Barbou et Dalesme pour l'impression du bréviaire du diocèse en 1733 et 1781, du missel en 1766, du cathéchisme en 1785; un achat de livres fait à Rouen par la Chambre ecclésiastique pour les besoins du diocèse ; l'état des impressions fournies à l'évêché ; les pensions accordées aux prêtres infirmes et aux prêtres renfermés ou exilés par lettres de cachet pour empêcher la contagion de leurs mauvaises doctrines. Des allocations sont votées à certaines époques pour venir en aide aux différentes institutions diocésaines ou pour le soulagement des pauvres, etc. Des prêts sont faits à Mgr l'évêque pour la construction de son palais épiscopal, au supérieur du séminaire de Limoges pour la construction du Petit séminaire de Magnac-Laval.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais nous aimons mieux renvoyer les chercheurs aux pièces elles-mêmes et à l'inventaire.

Il ne semble pas que les archives de la Chambre ecclésiastique aient éprouvé autant de pertes (toutes proportions gardées) que le fonds de l'Evêché. Comme nous n'avons pas eu l'occasion de l'étudier à fond, nous sommes hors d'état de fournir à cet égard les précisions désirables. Nous constaterons seulement qu'on n'y trouve pas la collection des délibérations de la Chambre ; que la série des « affaires contentieuses » et celle du « département » des décimes n'existent que pour certaines années. Seule, la collection des comptes des receveurs présente une certaine suite.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait se contenter des dossiers de la Chambre ecclésiastique pour retracer le fonctionnement financier du diocèse de Limoges aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. Il faudrait de toute nécessité puiser dans les Procès-verbaux des assemblées du clergé de France (9 vol. in-f°, de 1561 à 1778) et dans les collections manuscrites de la Bibliothèque et des Archives nationales. C'est dire qu'il est malaisé de traiter ce sujet ailleurs qu'à Paris. — A. L.

***

C'est une erreur assez commune de nos jours de croire que le clergé de France était exempt de tout impôt avant 1789. Dès l'origine de la monarchie française, les rois mérovingiens voulurent bien, dans un but pieux, exempter les biens ecclésiastiques de certaines charges, sans cependant les exempter de toutes. Sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, l'Eglise n'était chargée que des impositions pour les réparations des ponts et des routes ; les empereurs avaient même affranchi de toute servitude, les dîmes, les offrandes, la maison du curé, les jardins et une étendue de terre déterminée appelée manse pour chaque église paroissiale. Mais si l'Eglise acquérait quelque nouveau fonds soumis à l'impôt, elle était obligée d'abandonner ce fonds ou de satisfaire au cens accoutumé. A moins d'une immunité spéciale, toutes les exemptions accordées ne laissaient pas moins subsister les droits de gîte, le service militaire et les dons que le clergé était tenu de faire comme les autres sujets. Devenus riches et puissants à la fin du IX[e] siècle et au X[e], les ecclésiastiques prétendirent que les biens d'église devaient être exempts de toutes sortes de charges comme la personne des clercs ; il y en eut qui allèrent jusqu'à soutenir que l'une et l'autre de ces exemptions étaient de droit divin. On était à l'époque de la formation du régime féodal : les biens d'église entrèrent comme tous les autres dans la hiérarchie des terres qui se formait ; seigneurs féodaux, les ecclésiastiques exigèrent toutes les redevances et tous les hommages qui leur étaient dus à ce titre ; vassaux, ils durent payer à leur tour. Les rois, à cette époque, disparaissent pour ainsi dire de la scène et l'impôt proprement dit avec eux.

Vinrent les Croisades et l'impôt reparut sous le nom de dîme saladine (1). Les conciles et les papes s'empressèrent d'ordonner des contributions sur les biens ecclésiastiques en faveur de ces expéditions saintes, puis en faveur de toute expédition contre les hérétiques, les Albigeois et autres excommuniés ; ils en accordèrent même toutes les fois que les besoins du royaume le demandaient, lorsque les biens des laïcs ne suffisaient plus. Réciproquement les rois de France accordèrent aux papes de faire de semblables levées dans certaines occasions. On connaît les démêlés qui survinrent à ce sujet entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII, et la captivité des papes à Avignon qui en fut la suite. Pendant cette captivité, les dîmes levées sur le clergé de France au profit des papes et des rois devinrent de plus en plus fréquentes ; elles diminuèrent sensiblement au XV[e] siècle, sans cependant disparaître.

A partir du XVI[e] siècle, l'immunité des impôts accordée aux biens ecclésiastiques aux premiers siècles de la monarchie devient un vain mot. Le clergé, tant régulier que séculier, continue, à la vérité, d'être exempt des tailles et

(1) Ne pas confondre la dîme saladine payée aux rois pour les frais des croisades, avec la dîme d'origine juive prélevée par le clergé sur les biens de la terre pour les frais du culte.

impositions accessoires, du vingtième, des aides et gabelles et de certaines charges personnelles, exemption qu'il paye quelquefois à bons deniers comptants, témoin l'exemption des droits de main-morte, de franc-fief et de l'aide pour l'entretien des gens de guerre obtenue par le diocèse de Limoges en 1522, moyennant un subside de 22.500 l. tournois (1); mais ce même clergé paye au roi des décimes, des dons gratuits et autres subventions qui sont des contributions ordinaires et annuelles. Ces contributions affectent, il est vrai, la forme d'offrandes volontaires; elles sont votées par les assemblées générales du clergé et réparties par elles entre les différents diocèses du royaume; mais il en est de ces dons comme des dons des pays d'Etats, la Bretagne et le Languedoc par exemple, et le roi finit toujours par être payé. Quoiqu'il en fut en théorie de l'exemption des biens du clergé et de la liberté de ses dons, le résultat en pratique était toujours le même, et sur toutes les demandes faites à diverses époques par les rois aux assemblées générales, il ne s'est jamais agi que de plus ou de moins dans la réponse des prélats. Toutefois cet état de choses ne laissait pas que d'être de beaucoup préférable à la condition des pays d'Elections; mais les pays d'Etats jouissaient des mêmes privilèges puisque eux aussi votaient le montant de leurs impositions et le répartissaient. Il est difficile de dire si les impositions qui pesaient sur les biens ecclésiastiques étaient dans la même proportion que celles des biens laïcs; cependant on peut affirmer que ce qui excitait les murmures du Tiers-Etat au XVIII[e] siècle, c'était moins l'immunité des biens ecclésiastiques que la mauvaise répartition dont les taillables étaient victimes.

Tous les subsides payés aux rois de France par le clergé au moyen âge furent consentis préalablement par les papes et les conciles nationaux; une fois votés, ces subsides étaient répartis et levés par les agents royaux, et les contestations qui s'élevaient à ce sujet étaient jugées en dernier ressort au Grand Conseil. Les besoins de la royauté augmentant de jour en jour, elle ne se fit pas faute au XVI[e] siècle de demander de nouveaux subsides, si bien que ces concessions ne tardèrent pas à devenir annuelles et régulières, et que l'on vit Henri II créer, en 1551, des receveurs des impositions du clergé dans chaque archevêché et évêché.

Le clergé de France dut en prendre son parti. Il reconnut aux Etats d'Orléans, tenus en 1560, qu'il avait à craindre pour son temporel non seulement de la part des hérétiques, mais encore de la part des catholiques qui s'étaient élevés contre l'abus des biens ecclésiastiques; il dut donc se résigner à de nouveaux sacrifices. Ce fut alors que les prélats assemblés à Poissy, en 1561, pour le fameux colloque qui se tint avec les ministres de la religion réformée, s'engagèrent, par contrat, au nom du clergé de France, à payer au roi, chaque année, pendant six ans, la somme de 1.600.000 livres et de racheter dans dix ans 630.000 ll. de rente au capital de 7.500.000 ll. C'est de ce fameux contrat de Poissy que tirent leur origine les décimes ordinaires, les assemblées du clergé, les bureaux provinciaux, les chambres ecclésiastiques et toute la hiérarchie d'officiers créés pour l'administration de ces impositions.

La subvention promise à l'origine pour six ans seulement fut renouvelée non sans de vives protestations et s'est maintenue à peu près la même, sous le nom de *décimes ordinaires* ou *décimes du contrat*, jusqu'au XVIII[e] siècle, à côté des décimes extraordinaires qui furent votées postérieurement, et des dons gratuits que le clergé payait au roi tous les cinq ans, sans compter les autres subventions extraordinaires.

Le clergé ayant été obligé de s'assembler plusieurs fois, tant pour l'exécution du contrat de Poissy que pour le rôle de nouvelles subventions demandées pendant l'exécution de ce contrat, ces sortes d'assemblées devinrent plus fréquentes, sans qu'il y eut néanmoins rien de fixe pour leur tenue. Vers le commencement du XVII[e] siècle, il fut arrêté que les assemblées générales se feraient de dix ans en dix ans et les assemblées de comptes de deux en deux ans et enfin tous les cinq ans.

On règla dans ces assemblées toutes les affaires temporelles et quelquefois les questions de doctrine et de morale. Aucune ne put être convoquée que de l'agrément du roi. « Lorsque les agents généraux l'ont obtenu et qu'ils savent en quel lieu et en quel temps le roi veut que le clergé soit assemblé, ils écrivent aux archevêques ou à leurs grands vicaires pour faire tenir les assemblées provinciales. Ceux-ci écrivent, en conséquence, à tous les suffragants pour indiquer le jour et le lieu de l'assemblée; chaque évêque ayant reçu cet ordre convoque le synode et les députés de son diocèse suivant l'ordre qu'on a coutume d'observer en pareille circonstance et l'on choisit les députés pour l'assemblée provinciale... L'assemblée provinciale se tient au mois de mars; l'assemblée générale s'ouvre ordinairement le 25 mai aux Grands Augustins.., A l'assemblée provinciale, l'évêque et les députés d'un diocèse n'ont qu'une voix.

(1) *Inventaire*, n° 775.

» Chaque province ou archevêché envoie aux assemblées générales deux députés du premier ordre (haut clergé) et deux du second (bas clergé) » (1).

Nous avons vu que les assemblées du clergé, dans leurs différentes sessions, votaient les impositions, recevaient et apuraient les comptes des receveurs généraux; mais, entre ces deux opérations, il en restait d'autres non moins importantes. Et d'abord *le département*. Le département des décimes entre les divers diocèses était fait de droit à l'assemblée générale; il en fut de même quelquefois pour la répartition entre les divers bénéfices du même diocèse, mais généralement on laissait aux évêques et plus tard aux Chambres ecclésiastiques le soin de faire ce département particulier d'après certaines règles. Le rôle ainsi établi était remis au receveur des décimes chargé du recouvrement. Surgissaient des contestations nombreuses tant au sujet de la répartition qu'au sujet de la perception. Ces contestations, à l'origine, furent portées devant les tribunaux séculiers ordinaires et en dernier ressort au Grand Conseil (2). En 1561, le clergé obtint pour ses syndics et députés la connaissance de ces procès en appel et dernier ressort, à condition de s'adjoindre deux ou trois conseillers au Parlement, privilège qui fut confirmé par ordonnances de 1567 et 1568 (3). Ce tribunal unique devint bientôt insuffisant; du reste, les syndics du clergé s'étaient montrés infidèles à leur mission, et l'assemblée générale tenue à Melun obtint du roi Henri III, le 10 février 1580, un édit portant création de sept bureaux généraux dans les villes archiépiscopales de Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Tours, Aix. Cet édit règle le ressort de chacun de ces bureaux et leur attribue la connaissance, en dernier ressort, de toutes les affaires concernant les subventions qu'avaient auparavant les syndics généraux du clergé. Ces syndics, révoqués par l'assemblée de Melun, furent remplacés par deux *agents généraux* nommés pour cinq ans, à tour de rôle, par deux des provinces ecclésiastiques de France et qui eurent pour mission de veiller aux intérêts du clergé et de préparer le travail des assemblées. Des lettres-patentes du 6 juin 1586 vinrent, sur la demande du clergé, confirmer les sept bureaux déjà établis et en créer un huitième dans la ville de Bourges, dont le ressort comprit sept diocèses : Bourges, Limoges, Tulle, Clermont, Saint-Flour, Le Puy et Mende. Ces bureaux provinciaux, établis à l'origine pour dix ans seulement, furent confirmés à diverses reprises et restèrent institution régulière. Ils étaient composés de juges pris parmi les conseillers des parlements ou des sièges présidiaux du lieu où ils siégeaient, et d'ecclésiastiques choisis par les diocèses du ressort, un par diocèse.

Les Bureaux provinciaux ne jugeant qu'en dernier ressort de toutes les contestations relatives aux décimes, ces contestations continuèrent d'être soumises en premier ressort aux tribunaux séculiers ordinaires jusqu'à ce qu'enfin l'établissement des Chambres ecclésiastiques vint compléter la hiérarchie créée pour l'administration des impositions du clergé. Ce fut un édit de juillet 1616 qui institua dans chaque diocèse une Chambre ecclésiastique ayant le droit de faire la répartition des décimes sur les biens et les personnes des ecclésiastiques du diocèse, et l'autorité de juger en premier ressort les questions relatives aux impositions; ces chambres, créées à titre provisoire à l'origine, furent confirmées à plusieurs reprises et devinrent institutions définitives.

Telle fut l'origine de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges. Avant de parler de cette institution, il était nécessaire de nous étendre sur les généralités qui précèdent, sur les impositions du clergé aux diverses époques de notre histoire, sur les assemblées générales, sur les bureaux provinciaux, afin de faire mieux comprendre la place qu'occupaient les Chambres ecclésiastiques dans la hiérarchie administrative, la nature et l'étendue de leurs fonctions. Du reste, ces généralités, puisées dans le *Dictionnaire* de Durand de Maillane et le cours de droit professé à l'Ecole des chartes par M. Tardif, ne seront pas inutiles et faciliteront l'intelligence de l'inventaire que nous avons dressé. Ce qui nous reste à dire est beaucoup plus spécial et se rapporte presque exclusivement au diocèse de Limoges (4).

∴

L'origine de la Chambre ecclésiastique du diocèse se rencontre tout naturellement dans ces députés nommés au XVIe siècle par le clergé réuni en synode, avec mission de s'occuper de la répartition des décimes. C'est ainsi qu'en 1557 des lettres patentes du roi Henri II ordonnent à l'évêque de Limoges de réunir le clergé de son diocèse pour le

(1) *Dictionnaire* de Durand de Maillane (art. *Assemblées*).
(2) Invent. n° 775.
(3) Invent. n° 777.
(4) Le livre récent de M. Louis Serbat, *Les Assemblées du clergé de France* (Paris, Champion, 1907) contient un chapitre sur les Bureaux diocésains ou Chambres ecclésiastiques (p. 190 à 200). Voy. aussi Bourlon, *Les Assemblées du clergé sous l'ancien régime* (Paris, Bloud, 1907). — A. L.

vote et le département d'un don gratuit de 34.424 ll. nécessaire au Roi pour chasser les Espagnols de la Picardie, et qu'en 1565 les députés du clergé du diocèse arrêtèrent un compte de frais à eux présenté par M. Michel Barbès, commis à la recette des décimes et autres impositions du diocèse. Ces députés étaient : Godet, vicaire général; Douhet, chanoine; Guy de Pierrebuffière et deux autres (1). Mais, à cette époque, cette députation, nommée avec une mission spéciale, n'était ni permanente ni reconnue par le Roi, et l'on peut croire avec quelque raison que l'évêque et son chapitre s'occupaient seuls, en dehors des synodes, de tout ce qui concernait les impositions du diocèse. Ce qui confirme cette opinion, c'est que les pièces relatives aux impositions étaient conservées en 1535 dans les archives du chapitre cathédral. Les commissions données en 1563 à M. Gautier Bermondet, président du présidial de Limoges, en 1572 à MM. Jessé Godet, vicaire général du diocèse, et Joseph Lamy, lieutenant particulier au présidial, pour l'aliénation des biens du clergé, prouvent encore que la Chambre ecclésiastique n'existait point à cette époque.

C'est donc bien seulement en 1616 qu'apparaît pour la première fois la Chambre ecclésiastique du diocèse, et l'un de ses premiers actes fut l'apurement des comptes des receveurs aux décimes depuis 1576 jusqu'en 1616 (2).

Par qui et comment avait été nommée cette Chambre? Probablement par le clergé réuni en synode, ainsi que cela se pratiqua en 1646 (3). L'évêque présidait cette assemblée; deux des chanoines du chapitre cathédral en faisaient également partie de droit; mais, lorsque le chapitre prétendit désigner lui-même ces deux chanoines, il se vit débouté de sa demande par le bureau provincial de Bourges et il fut reconnu que ce droit appartenait au synode du diocèse. Les fonctions des membres de la Chambre ecclésiastique semblent avoir été à vie, et lorsque, dans l'intervalle de deux synodes, l'un des membres venait à mourir ou à se retirer, l'évêque nommait à la place vacante, sauf confirmation par le prochain synode (1628) et plus tard par la Chambre ecclésiastique elle-même (1690).

Le nombre des membres des Chambres ecclésiastiques n'était pas le même dans les différents diocèses du royaume; plusieurs assemblées générales, lorsque cette question se présenta devant elles, réglèrent qu'il devait y en avoir au moins six avec l'évêque ou son grand vicaire. Le diocèse de Limoges suivit cette règle dans la pratique; toutefois, le nombre des membres de notre Chambre ecclésiastique paraît avoir beaucoup varié; en 1646, on voit le synode nommer jusqu'à douze députés; en 1728, ces députés étaient au nombre de sept (plus l'évêque et le syndic) et devinrent encore moins nombreux, par la suite, à certaines époques.

Gratuites à l'origine, ces fonctions furent rétribuées à partir du XVIIIe siècle. En 1730, chacun des membres reçoit 50 ll. d'épices pour avoir assisté au département du don gratuit, 100 ll. pour avoir assisté à l'audition des comptes des receveurs; le syndic reçoit en outre 300 ll. En 1766, les honoraires de la Chambre figurent au compte du receveur pour une somme de 1.600 ll., à raison de 200 ll. chaque membre; le syndic reçoit 300 ll. Ce n'était en quelque sorte qu'une indemnité de déplacement. A la même époque, l'évêque de Limoges et les députés du diocèse aux assemblées provinciales de Bourges ne se rendaient jamais à ces convocations sans recevoir : l'évêque, 375 ll.; le député, 250 ll. pour leurs frais de voyage. De même, les députés nommés par les archiprêtrés pour venir à la Chambre ecclésiastique assister au département des impositions recevaient une indemnité de 8 ll. par jour.

La Chambre ecclésiastique se réunissait dans une des salles du chapitre cathédral, à qui elle payait un loyer annuel de 100 ll. A la fin du XVIIIe siècle, elle paraît, ainsi que le receveur aux décimes, avoir été installée dans le palais épiscopal.

La Chambre ecclésiastique, assistée de députés des archiprêtrés, procédait à la répartition des décimes et autres impositions entre les divers bénéficiers du diocèse. Seule, elle jugeait toutes les contestations relatives aux décimes, accueillait ou rejetait les demandes en décharge ou modération de cote qui lui étaient adressées, mandatait toutes les sommes à payer par le receveur des décimes, arrêtait les comptes de ce dernier, s'occupait enfin de tout ce qui touchait aux intérêts du diocèse.

Comme la Chambre ne se réunissait qu'à certains jours, à certaines dates, elle était représentée en dehors de ses sessions par un syndic, qui remplissait en outre près d'elle le rôle de procureur. Cette charge de syndic était de toutes la plus importante, celle qui assumait la plus grande part de responsabilité et le travail le plus assidu. Le syndic prépare les travaux de la Chambre, est chargé de l'exécution de toutes les ordonnances, surveille l'administration du receveur, centralise les recettes provenant du produit du greffe des insinuations, des arrérages dus au

(1) Invent. n° 777.
(2) Invent. n° 826.
(3) Invent. n° 783.

diocèse, des gages d'offices réunis et généralement de tout ce qui compose les recettes du diocèse. Il soutient ou engage au nom du diocèse tous les procès qui l'intéressent relativement aux décimes ou sur quelque objet que ce soit. C'est ainsi qu'en 1715 le syndic intenta un procès devant le parlement de Bordeaux aux officiers du présidial et aux habitants de Limoges, qui avaient refusé de payer les dîmes ecclésiastiques et s'étaient révoltés à cette occasion.

De l'exercice des différentes fonctions de la Chambre ecclésiastique il nous est resté des témoignages plus ou moins considérables. La répartition des impositions ne s'affirme que par quelques départements généraux de 1745 à 1779, auxquels il convient d'ajouter les déclarations des revenus faites par les bénéficiers du diocèse conformément à la déclaration du 17 août 1750 (1).

S'il fallait juger de la juridiction de la Chambre ecclésiastique par le nombre de pièces qui nous sont parvenues, il faudrait croire que cette juridiction n'avait pas souvent l'occasion de s'exercer : il n'existe en effet que quelques-unes de ses décisions éparses çà et là et relatives aux contestations qui surgissaient entre les bénéficiers et les receveurs du diocèse. Les modérations de cote accordées par la Chambre ont plutôt rapport à sa juridiction gracieuse qu'à sa juridiction contentieuse. Les procès soutenus ou intentés par elle au nom du diocèse sont plus nombreux (2).

La surveillance des deniers du diocèse, les emprunts contractés pour faire face aux dépenses et aux dons gratuits promis au roi, l'apurement des comptes de gestion des receveurs, telles étaient les principales préoccupations de cette assemblée. Sa tâche ne fut pas toujours facile, la situation financière du diocèse ne fut pas toujours excellente et l'on pourra voir dans quelles difficultés se trouvait engagé le diocèse en 1710.

La répartition des décimes et autres impositions terminée, le rôle était remis entre les mains du receveur des décimes qui devait en assurer le recouvrement sous la surveillance des contrôleurs et avec l'aide des huissiers aux décimes, et soumettre ensuite ses comptes à la Chambre ecclésiastique qui les arrêtait.

A l'origine, les évêques commettaient, chacun dans son diocèse respectif, des députés ou commis à la recette des décimes, et ces commis envoyaient le montant de leurs recettes aux receveurs généraux du ressort : c'est ainsi que dans le diocèse de Limoges, de 1562 à 1565, Michel Barbès, par suite d'un contrat intervenu entre lui et le clergé du diocèse, était commis à la recette des décimes et adressait les fonds perçus au receveur général de Riom, en Auvergne. Les receveurs diocésains furent créés en 1573 à titre définitif, et bientôt cette charge, érigée en office avec attribution de gages, était vendue comme domaniale malgré les protestations du clergé. Un seul receveur par diocèse suffisait largement ; mais la royauté, toujours réduite aux expédients, avait trouvé dans la création et la vente des offices un moyen facile et sûr pour se procurer de l'argent ; elle multiplia ces créations presque à l'infini et, malgré les réclamations du clergé, ne craignit pas de lui imposer de nouveaux comptables. Un édit de 1621, tout en conservant le receveur en fonctions, qui prit le titre de receveur ancien, lui adjoignit un receveur alternatif ; le même édit créait un contrôleur ancien et un contrôleur alternatif des décimes. Un édit de 1628 ajouta bientôt aux premiers les offices héréditaires de receveurs et de contrôleurs triennaux des décimes. La liste serait trop longue s'il fallait énumérer ici tous les offices créés dans la suite pour la seule administration des décimes ecclésiastiques : offices d'huissiers aux décimes en 1639 ; greffiers des insinuations ecclésiastiques en 1691 ; greffiers des domaines des gens de main-morte en 1691 ; contrôleur des susdits greffiers en 1703 ; greffier et conservateur des registres de baptême ; économes séquestres et leurs contrôleurs, etc., etc. Le clergé ne put obtenir qu'une seule chose : le droit pour chaque diocèse de rembourser aux propriétaires de ces offices le montant de la finance qu'ils avaient déboursée, de s'attribuer ainsi les gages attribués auxdits offices et de les faire gérer par des commis à leur nomination. C'était toujours l'impôt sous une forme nouvelle.

L'office de receveur ancien du diocèse de Limoges fut acquis dès l'origine par la famille de Maledent, qui le conserva jusqu'à sa suppresion ou réunion au diocèse vers 1715 : le montant de la finance et augmentation de gages de cet office était alors de 70.000 ll. (3).

L'office de receveur alternatif, d'abord possédé par Martial Vidaud (1623 à 1645), puis par Guillaume de Verthamond (1645 à 1681), fut remboursé en grande partie à cette dernière époque, puis placé en 1715 entre les mains de M. Baillot de La Valette, successeur de M. de Verthamond (4).

L'office de receveur triennal possédé par Martial de Maledent, puis par Mathieu et Martial Descordes, fut également remboursé vers 1715 (5). Il en fut de même à diverses époques des offices de contrôleurs des décimes et autres.

(1) Inv., nos 796 et ss.
(2) Inv., nos 789 et ss.
(3) Inv., n° 786.
(4) Inv., nos 829 et 831.
(5) Inv., nos 832 et 833.

Le diocèse de Limoges fut amené à prendre cette mesure par la mauvaise gestion des titulaires. Ceux-ci n'ayant acheté ces offices que pour jouir des privilèges y attachés, s'inquiétaient assez peu des intérêts qui leur étaient confiés, négligeaient de rendre leurs comptes et finalement avaient réduit le diocèse à une situation telle que l'Assemblée générale fut obligée d'envoyer à Limoges deux de ses membres pour y mettre bon ordre, et le diocèse contraint de faire des emprunts considérables pour se libérer de l'arriéré de ses impositions ou payer le montant des offices.

Les offices de receveurs une fois supprimés et réunis au diocèse, la Chambre nomma à la place des anciens titulaires un commis unique, révocable à son gré. Dès lors le contrôle devint plus facile, les comptes furent rendus et arrêtés régulièrement à des époques déterminées, et les finances du diocèse furent administrées d'après des règles fixes qui n'ont rien à envier aux règles de comptabilité encore en usage aujourd'hui.

Les commis qui se succédèrent dans le poste de receveur des décimes furent : Etienne Delépine (1713-1727); J.-B. et Joseph Boyer de Bret (1727-1749); François-Clément Dechez (1766-1768); Hyacinthe Sallé (1769-1787); enfin Michel Brousseaux (1787-1789);

***

Nous nous sommes spécialement appliqué dans cet inventaire à donner une idée nette et précise de toutes les pièces contenues dans chacune des liasses formées, en indiquant les matières auxquelles se rapportent ces pièces. Les extraits ou analyses de pièces plus importantes, sans avoir été négligés, ne viennent qu'en seconde ligne, l'inventaire ayant surtout pour but de faciliter les recherches et non pas de fournir des textes sur lesquels on puisse s'appuyer.

Cette notice, nous l'avons écrite dans la même vue; comme l'inventaire est destiné à donner une idée générale d'un fonds, la notice doit donner une idée d'ensemble de l'inventaire et en faciliter l'intelligence. Trop heureux si nous avons atteint le but que nous nous sommes proposé.

Cette notice peut se résumer en quelques lignes. Le clergé de France, après avoir joui pendant la plus grande partie du moyen âge de l'exemption presque absolue des charges publiques, s'est vu obligé, au XVI[e] siècle, d'y contribuer pour une large part; mais il conserva le droit de voter les sommes qu'il devait payer au roi, et aussi le droit de les répartir, de les percevoir et d'en contrôler la recette. De là l'institution des Assemblées générales du clergé de France, l'établissement des Bureaux provinciaux dans certaines villes et d'une Chambre ecclésiastique dans chaque diocèse. Les archives de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges nous sont parvenues et l'inventaire de ce fonds donnera une idée plus complète des attributions de cette institution que notre court résumé.

Limoges, 1875.

Camille RIVAIN.

Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Évêché de Limoges, Chapitre cathédral, Officialité de Limoges, Chambre ecclésiastique du diocèse. — Séminaires des Ordinands et de la Mission, Chapitres collégiaux, Églises paroissiales. — Bénéfices, Chapelles, Aumôneries. — Consistoire réformé de Rochechouart).

I. — ÉVÊCHÉ DE LIMOGES.

G. 1. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles. — « Livre des hommages dus à l'évêché de Limoges », rédigé par le P. Léonard Nadaud, de l'ordre des FF. Prêcheurs, entre 1758 et 1767 (1). — Tome I. — C'est une analyse méthodique, très succincte, des cartulaires et terriers inventoriés ci-après. — P. 1, dédicace à Mgr L.-C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : « A Monseigneur, Monseigneur Louis-Charles Duplessis d'Argentré, conseiller du roi en tous ses conseils et évêque de Limoges. Monseigneur, il m'est enfin permis de vous offrir le recueil d'une partie des hommages dus à votre évêché. L'ordre qui éclaire leur confusion est dû au plan que vos lumières m'ont tracé. Les fauttes fréquentes, les deffauts nombreux qu'on trouvera dans le corps de l'ouvrage sont de moi, mais je suis pardonnable : un mieux ou un moins mal passoit ma capacité : je vous en fais par avance l'humble aveu..... J'aurois été bien plus en peine si j'avois eu ordre de vous fournir la nommée et le dénombrement des cœurs dont vous vous êtes si légitimement acquis l'hommage par l'exellence et la douceur du caractère qui orne votre hautte naissance et vos talens supérieurs, encore plus que par le rang éminent où la Providence, dans sa juste distribution, vous a placé pour sa gloire et notre bonheur : un livre bien plus gros que celui-cy ne suffiroit pas pour en tenir registre : le désespoir du succès m'eut fait quitter la plume. Qui suis-je, Monseigneur, pour oser vous demander d'être reçu parmi tant et de si éclairés admirateurs? Mais la confiance dont vous m'honorés et les bontés dont vous me comblés chaque jour ne peuvent exiger mon hommage sans en laisser espérer l'acceptation. Mon cœur qui me fait intérieurement une continuelle réponse, qu'il vous est litge, vous supplie qu'il lui soit permis de parler plus haut et de vous faire le serment autentique de ses foi et fidélité, de son ardeur dans ses vœux pour votre conservation et du profond respect avec lequel j'ai l'hôneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, F. Léonard Nadaud de l'Ord. des FF. Prêcheurs de Limoges ». — P. 609, table alphabé-

(1) Voyez le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXVII, p. 299.

tique des terres et fiefs, au nombre de 740, relevant de l'évêché de Limoges dans le haut Limousin et la Combraille. — P. 623, table alphabétique des paroisses, au nombre de 88, où sont situés les fiefs relevant de l'évêché de Limoges dans le haut Limousin et la Combraille. — P. 675, table alphabétique des noms des principales familles, au nombre de plus de 1,300, dont il est question au présent répertoire.

G. 2. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles. — Livre des hommages dus à l'évêché de Limoges, rédigé par le P. Léonard Nadaud, de l'ordre des FF. Prêcheurs, entre 1758 et 1767. — Tome II, sur le même plan que le précédent. Ce tome II paraît inachevé : il ne contient ni titre, ni aucune des tables qui complètent le tome I.

G. 3. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles. — « Répertoire général des titres de la châtellenie d'Eymoutiers, fait en l'année 1783 » [par le sieur Giraud, prêtre]. — P. 4, mention du droit de bailie, 1281. — P. 35, mention d'actes relatifs au chapitre d'Eymoutiers, 1299 et ss. — P. 39, autorisation accordée par le prévôt et les chanoines du chapitre à l'évêque de bâtir un château à Eymoutiers avec un oratoire où ne seront faites aucunes fonctions curiales, 1207. — P. 46, analyse d'actes relatifs aux consuls, 1428 et ss. — P. 71, mention des foires et marchés, 1289 et 1354. — P. 74, l'évêque autorise les chanoines à fortifier leur église, 1207. — P. 111, actes relatifs à la justice d'Eymoutiers. — — P. 177, mention relative aux pénitents blancs d'Eymoutiers, 1650. — P. 205, actes relatifs à la prévôté et au chapitre, 1285 et ss.

G. 4. (Registre.) — In-4°, 13 + 185 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles. — « Répertoire alphabétique des titres de la châtellenie du Pont de Noblat, fait sous l'épiscopat de Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré en l'année 1774. » — P. 3, dédicace au dit évêque, où l'on célèbre ses droits féodaux, ses vertus et le soin qu'il a pris de faire bâtir un « magnifique palais ». Signée Giraud, prêtre, aumônier. — P. 5-26, discours préliminaire : « comme la manie de ce siècle en fait de littérature est celle des dictionnaires, on sera moins étonné, dans la suite, de la méthode que j'ai adoptée pour ce recueil. Si mon plan n'est pas le plus utile, j'aurai eu tort de lui donner la préférence en ce qu'il n'est pas le plus facile ni le moins laborieux dans son exécution.... » L'auteur explique ensuite longuement la méthode qu'il a suivie et la manière d'user de son répertoire : «..... Je ne suis cependant ni notaire ni avocat, ni n'ai jamais fait aucune étude particulière de la matière féodale ni du droit. Je n'ai de connoissance des affaires que celle que j'ai puisée dans la lecture des anciens titres, dont je m'occupe depuis environ trois ans par un pur motif de zèle pour les intérêts de l'illustre prélat qui m'a fait l'honneur de m'attacher à sa personne en qualité de son aumônier ; employé, avant cette destination dont j'ai l'honneur de jouir depuis près de neuf ans, à un genre bien différent de celui que je traite ici, je n'avais jamais pensé que je viserois un jour à devenir architecte. Mais les bienfaits sont un puissant ressort pour mouvoir et faire germer en nous les facultés dont la nature nous a doués. J'avoue que je fais par un sentiment de reconnaissance et d'attachement ce que tout autre motif ne me ferait pas entreprendre, surtout dans l'état d'infirmités presque habituelles où je suis depuis quelques années. Ce sentiment va peut-être jusqu'à la témérité ; mais s'il est jugé tel et si j'erre dans les bonnes vues qui m'animent, les maîtres de l'art à qui j'ai la hardiesse de prescrire des préceptes sauront bien rectifier mes erreurs. Toute la grâce que je leur demande, c'est d'excuser mon intention........... » — P. 13, actes relatifs aux assises de Noblat, 1347-1476. — P. 15, mention d'un ban général pour rendre les hommages des fiefs de la châtellenie de Noblat, 1459. — P. 65, hommages de la châtellenie de Noblat, 1339 et ss. — P. 86, actes relatifs aux consuls de St-Léonard, 1287 et ss. — P. 94, mention de droits sur les marchands de cuir de St-Léonard, 1296. — P. 103. mention des écluses de la Vienne, 1454 et ss. — P. 105, mention des entrées solennelles des évêques de Limoges à St-Léonard, 1578 et 1733. — P. 125, actes concernant la juridiction du Pont de Noblat, 1323 et ss. — P. 171, mention de lettres royaux de 1458 pour faire saisir tous les fiefs de la châtellenie qui n'avaient pas été portés en hommage à l'évêque. — P. 172, mention des lièves de la châtellenie du Pont de Noblat, inventoriées depuis 1329 jusqu'à 1557. — P. 176, mention du luminaire de St-Léonard, 1517 et 1622. — P. 236, mention de différents offices de la châtellenie. — P. 236, acte portant que l'évêque a droit à la moitié des offrandes en argent qu'on présente au chef de saint Léonard

pendant les ostensions, 1441. — P. 243, mentions relatives au pariage de St-Léonard, 1439 et 1451. — P. 246, actes concernant les péages de Noblat, 1226 et ss. — P. 250, mention des Pénitents bleus de St-Léonard, 1649. — P. 269, mentions du prédicateur de l'avent et du carême à St-Léonard, 1617 et 1624. — P. 272, mention des privilèges accordés par Philippe-le-Bel à St-Léonard, 1309. — P. 289, mention des religieuses de N.-D. de St-Léonard qui achètent les matériaux provenant de la démolition du château de Noblat, 1653. — P. 290, mention des repaires de Noblat, de Bort, d'Arfeuille et d'Eybouleuf, 1329 et ss. — P. 294, actes concernant la charge des réparations de l'église du chapitre. — P. 351, actes relatifs aux vicaires de St-Léonard, 1361 et ss.

G. 5. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles — « Répertoire général des titres de la Salle épiscopale, fait en l'année 1783 » [par le sieur Giraud, prêtre]. — P. 2, avertissement : «..... Cette seigneurie fit partie de la dotation de l'évêché de Limoges par les vicomtes de Limoges. Elle a été toujours distincte et séparée des autres seigneuries de l'évêché et même de celle de la cité de Limoges. Comme la seigneurie de la cité étoit autrefois jouie en partage entre le roi et les évêques de Limoges et que ces derniers n'en jouissent présentement en seul que par engagement de la moitié qui appartenoit au roi, et que surement cette moitié sera un jour rachettée, il faudra observer que tous les objets situés dans la cité, compris au présent répertoire, n'ont jamais fait partie de cette seigneurie, mais bien dans tous les tems de celle de la Salle épiscopale..... »

G. 6. (Registre.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles. — « Répertoire alphabétique des noms des fiefs, villages, tènemens et autres lieux et héritages relevant, tant à foi et hommage qu'à censive, de la baronnie de St-Junien », [fait par le sieur Giraud, prêtre]. — P. 119, mention d'hommages rendus à l'évêque par le chapitre de St-Junien en 1557, 1651 et 1735. — P. 143, mentions relatives aux consuls de St-Junien, de 1250 à 1768. — P. 149, mention relative aux Cordeliers de St-Junien, 1530. — P. 176, mentions d'entrées solennelles de l'évêque de Limoges en la ville de St-Junien, où il est reconnu par les consuls et habitants pour vrai baron et seigneur spirituel et temporel, ès années 1534, 1578, 1594, 1621, 1630, 1678, 1698 et 1762. — P. 187, mention des foires de St-Junien obtenues du roi [en 1526]. — P. 240 et ss., mentions relatives à la justice de St-Junien, du XIIIe au XVIIIe siècle. — P. 380, mentions relatives au faubourg du Pont-levis, 1518 et ss. — P. 431, mentions relatives à la prévôté du chapitre.

G. 7. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

XIIIe-XVIIIe siècles. — « Répertoire général des titres de la seigneurie de St-Maurice-des-Lyons, fait en l'année 1783 » [par le sieur Giraud, prêtre].

G. 8. (Registre.) — Petit in-folio, 601 feuillets, papier.

XIIIe-XVIe siècles. — Registre coté par *Ac singularem*, sous ce titre : « S'ensuyt le répertoire des lettres, tiltres et aultres ensegnemens estant au trézor du chasteau d'Isle, appartenent au reverend pere en Dieu mon seigneur, monseigneur Charles de Vilers, évesque de Limoges, » (1522-30). — Les actes analysés sont groupés dans l'ordre suivant : f° 3 et ss., titres concernant les droits de l'évêque dans la ville et le château de Limoges ; — f° 31 et ss., titres concernant les rapports de l'évêque avec l'abbé de Saint-Martial et l'église Saint-Pierre-du-Queyroix ; — f° 61 et ss., titres concernant les droits et prérogatives de l'évêque en la cité de Limoges, et dans les abbayes de Saint-Martin, Saint-Augustin, la Règle, vis-à-vis des ordres mendiants, vis-à-vis des communautés de Jacobins, de Carmes, d'Augustins et de Cordeliers, dans les paroisses de Saint-André, Saint-Domnolet, Saint-Affre, Saint-Jean, Saint-Maurice en la cité, Saint-Paul et Saint-Gérald ; — f° 66 et ss., titres concernant les droits de l'évêque dans la cité de Limoges et ses rapports avec les abbayes ou communautés de Saint-Martin, Saint-Augustin, la Règle, les Carmes et les Jacobins ; — f° 123 et ss., titres concernant les droits de l'évêque dans les paroisses de Saint-Maurice en la cité et Saint-Gérald à Limoges, d'Isle, Nieul, Peyrilhac, Razès, Bessines, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Junien, La Jonchère, Saint-Léonard, Pont-de-Noblat, Eymoutiers, Allassac, Boutezac (*alias* Voutezac), la Graulière et Sadroc ; — f° 510 et ss., hommages rendus à l'évêque à cause de la Salle épiscopale, de la prévôté d'Évaux et des biens qu'il possède dans les paroisses rurales précitées et dans celle de Comborn en Bas-Limousin ; — f° 584 et ss., affaires entre

l'évêque et le chapitre cathédral. — Beaucoup d'actes analysés dans ce répertoire figurent aussi dans les cartulaires *O Domina* et *Tuæ hodie* inventoriés ci-dessous (G. 9 et 11). Parmi les actes nouveaux, on peut relever les suivants : f° 6, r°, « ung rolle en papier au commencement daté du dixhiesme de décembre an mil IIII[cc] LIX, faict à la requeste de Mons. de Limoges, à l'encontre des consulz dud. Limoges et de leurs officiers en forme de procès à cause des privilèges dud. mons. de Limoges, pour cause et raison de messire Jehan Lagrue, presbtre, habitant dud. Limoges ; pour ce que s'estoyt trouvé en adultère le menèrent en prison de lad. ville desd. consulz, et non obstant qu'ils fussent admonestés par le vicaire général de mons. de Limoges de rendre led. presbtre, ung dimanche lesd. consulz ou leurs officiers accompagnés de quatre mille companhons avecques le bourreau menarent led. Lagrue [au] claveau, la teste nue et sa robe [retrous]sée, criant : « Veycy le ribaud ! » ; — f° 10, r°, « ung papier couvert... de parge, lyé pardessus en lyan de cuyr blanc, et est escript dessus anciennement : *contra consules castri Lemovicensis ad docendum quod semper fuerunt persecutores ecclesie Lemovicensis*, et que soyt vray led. papier contient comment ilz firent beaucoup d'estorsions à l'evesque, car quand les Angloys et les Bretons tenoyent ce pays et plusieurs aultres plasses dud. évesque et d'aultres chasteaulx et forteresses du pays, l'évesque en l'ayde de sa bource et à ses despens, sans que lesd. consulz ne chapitre ne luy voulsirent ayder d'unz denier, chassa lesd. Anglois et Bretons du pays et fist beaucoup de reparations en l'évesché ; dont lesd. consulz, voyant qu'il conquestoyt led. pays, en furent envieulx et le persecutèrent beaucoup, comme est contenu aud. livre.... » ; — f° 11, r°, « ung double de procès et ung double de mandement à cause d'ung presbtre que se nomme messire Jehan Gondonnet, qu'avoyt balhé ung soufflet à la personne de Symon Bichon, lay et subgect de la justice des consuls de Limoges [qui] decretarent prinse de corps contre led. presbtre.... » ; — f° 12, r°, « ung mandement donné par le roy Charles, daté du IX° d'avril an mil IIII[cc] et sept après Pasques.... impetré à la requeste de reverend père en Dieu mons. l'évesque de Limoges à cause de la jurisdicion ecclesiastique expressement contre les clers et religieulx demeurant au monastère et abbaye de Sainct-Marcial.... pour raison de frère Jehan, premyer religieulx de lad. abbaye... » ; — f° 16, v°, « ung double de lettres royaulx ou mandement non signé en une feulhe de pappier, impetré par les consulz de Limoges du roy Loys, donné à Paris, le XIX° de septembre an mil IIII[cc] LXVII, donnant enctendre que lad. ville est située en lieu non fertil et n'y a poinct de port de rivière ; que fust son plaisir ouctroyer et donner sur chescune charge vin entrant dans lad. ville II sols VI deniers et le terme de vingt ans.... » ; — f° 18, v°, « mémoires pour reverend père en Dieu mons. l'évesque de Limoges à cause de sa court ecclesiastique pour messire Gerault Gondonnet, presbtre, que avoit batu ung homme lay en la plasse Sainct-Gerault, dont le dict homme se ala plaindre aux officiers des consulz.... » ; — f° 27, r°, « aultre petite lettre.... datée an mil II[cc] XXXIII, commant question fust mheue entre mons. de Limoges, d'une part, à cause du mas de Lalo, et Pierre Chauvet et son frère, d'aultre part, et venerable messire Barraud, maistre de l'hospitault de Jherusalem de Saint-Giri et maistre des hospitaulx de Limosin, d'aultre part, et commant Guilhaume Marcheys, maistre des hospitaulx de Carsy, avoyt faict compromission avecques mon dit segneur de Limoges amyablement, tellement que led. mas de Lalo est... de la feode et seigneurie de mon dit seigneur de Limoges » ; — f° 32 v°, « ung arbitrage prins entre R. P. en Dieu mons. de Limoges, d'une part, mons. l'abbé de Sainct-Marcial, d'aultre .... à cause d'ung frere Jehan Faure, maistre en saincte theologie, religieulx dud. Sainct-Marcial, pour aulcungs crimes qu'il avoit faict. Le dict abbé le fist mettre en sa prison en lad. abbaye. Dont led. mons. de Limoges » proteste ; — f° 34 v°, « une lettre soubz le scel de mons. l'official de Limoges, grossée par commisseres maistres Jehan de Vellette et Pierre Marcier, noteres, du quart de septembre an mil IIII[cc] soixante, d'ung double de lettres apostoliques estans aux portes de l'esglize de mons. Sainct-Marcial de la ville de Limoges, impetrées à la requeste de reverend mons. Jacques, abbé dud. Sainct Marcial, ordre de Sainct Benoyt, disant qu'il estoyt exant de toute jurisdiction ordinaire, comme il avoyt faict apparoir à mons. Jehan, abbé de l'abbaye de Branthome, juge et executeur desd. lettres apostoliques, comme est contenu aux dictes lettres plus au long, lesquelles sont signées dessus au dos par A magno » ; — f° 36 v°, « ung double d'appelation..... comment le XXII° de juillet an mil IIII[cc] soixante, frere Jehan Lacroix, moyne claustral du monastere de Sainct-Marcial, comme scindic et procureur de venerables mess. l'abbé et convent dud. monastere de Sainct-Marcial,

contre l'evesque de Limoges à cause du subside caritatif, que ne le devoyt demander que premierement ne soyt monstré au clergé et chapitre que les fruictz provenens soyent suffisans.... »; — f° 37 v°, « aultres deux cayers de papier..... datés du XXII° de mars an mil IIII^{cc} soixante où contiennent (*sic*) deposisions des tesmoings et enqueste faicte à La Subtarraine à cause de lad. prevosté de La Subtarraine, à la requeste de l'abbé de Sainct-Martial, et de certains injures que avoyent dict aud. abbé, que il n'estoyt qu'un palhard et que il avoyt entretenu les deux seurs dont l'une estoyt sa commere..... »; — f° 38 v°, « unes lettres royaulx par le roy Charles, données a Paris le XXI° de may l'an mil IIII^{cc} soixante, impetrées à la requeste de R. P. en Dieu l'evesque de Limoges à cause de ses droytz et preminences contre l'abbé de Sainct-Marcial et ses religieulx, et touchant led. abbé que il avoyt admonesté et seduyt une jeune fille en luy administrant le sacrement de confession à commectre le peché charnel avecques luy..... »; — f° 42 v°, mention de « uns nommé frere Jehan Faure, religieulx dud. convent et abbaye [de Sainct-Marcial], que d'aultresfoys avoyt l'abbit des Jacobins, lequel par ung pardon de l'hostencion du chef de mons. Sainct-Marcial avoyt esté depputé de ouyr les pelerins et gens qui venoient aud. pardon de confession; et à l'ombre de lad. commission vint à luy une jeune filhe, dont led. Faure la exhorta à mal fere, et la mena en sa chambre et la garda tout le jour et une nuyt et la cogneust charnellement... » (s. d.); — f° 51, « une lectre balhée par R. P. en Dieu mons. Aymeric, evesque de Limoges.... datée du XVI° de mars an mil III^{cc} LXXII, contenant comment les presttres de la communaulté de l'esglise de Sainct-Michel-des-Lyons de la ville de Limoges au temps passé et d'ancienneté firent une congrégation et entreprinrent acomplir et fere ung communauté sans aulcung decret et deheue auctorité.... »; — f° 51 v°, mention de 1453, « comment venerable homme Audoy Audier, bachellier en decret, curé de Sainct-Michel-des-Lyons,... [fut excommunié] pour ce qu'il n'avoyt accompaigné la procession que se faisoyt pour le roy, affin que Dieu luy donnast victoire contre ses ennemys anciens.... »; — f° 63 v°, « ung grand rolle en parchemyn contenant dix brasses ou plus pour les consulz, manans et habitans de la cité de Limoges, contre R. P. en Dieu mons. l'evesque de Limoges contenant escriptures par lesd. consulz bailhées à cause de la justice et de l'empeschement et perturbacion que mectoit mons. de Limoges; car lesd. consulz se disoyent avoir ville et consulat, justice aulte, moyenne et basse, et toutes circonstances appartenens d'ancienneté du temps des roys d'Angleterre et des ducz de Acquitayne, » (s. d.); — f° 64 r°, « ung instrument en parchemin receu..... le lundi avant la feste de sainct Luc evangeliste an mil III^{cc} et sept, estant devant les mazelliers de la cité de Limoges maistre Gerault du Soul, cler du roy de France, juge, et noble Raymond de Sainct-Desier, dompzeau (*sic*), prevost de la cité et ville de Noblac pour le roy de France; et mons. l'evesque de Limoges proposa au lieutenant du seneschal de Poitiers et de Limoges qu'il eust à revoquer certains actes qu'il avoyt faictz, signés de s^{r} B. Juben »; — f° 65 r°, « ung aultre mandement donné par le roy Charles à Paris, le XV° de juilhet an mil III^{cc} IIII^{xx} XIIII..... pour les consulz de la cité de Limoges, bourgeois et habitans, regardant la considération, loyaulté, subgection, vraye obeyssance qu'ilz ont eu et pourté, le temps passé, envers les predecesseurs de la couronne de France et persevèrent chascun jour, et pour ce qu'ilz recogneurent nostre père, que Dieu asseulhe, estre leur souverain segneur de lad. cité, que fust par les ennemys de nostre royaulme prinse et destruicte et les habitans d'icelle furent les uns tués et les autres prins et mys à grandz finances et ranssons, voulons qu'ilz soyent exams de tous fouages, impositions, gabelles, treziesmes, quatriesmes, farinages, vinages, laydes et aultres impostz, aydes, exampcions, subvencions quieulconques qui ont ou aront cours, qui sont ou seront pris et levés au reaulme de France ou en partie d'icelluy pour l'effaict de la guerre.... »; — f° 68 r°, « ung arrest donné par la court à Paris, le IIII° de février au mil III^{cc} XIII, à cause de certains surprinses faictes par le procureur des consulz de la cité de Limoges et ville de Sainct-Leonard contre mons. de Limoges, fust commys à troys chanoynes du Dorat soy informer de la vérité.... »; — f° 68 v°, « ung aultre rolle en parchemin de reservacion faicte par le roy nostre sire du baylyage de Limoges quant le pariage fust faict entre nostre dict sire et l'evesque de Limoges... »; — f° 70 r°, « ung vidimus de lettres royaulx données a Paris le samedy des rams, an mil III^{cc} et ung.... commant les assises ne se doyvent tenir d'or en avant au lieu jougnant au chef de l'église cathedralle de la cité de Limoges.... »; — f° 76 r°, « proucès de la élection faicte de l'abbesse du monastère de la Règle, en l'an mil cinq cens et sept...... où contiend (*sic*) que les religieuses dame Francoise de

Beaupoil, laquelle morust à Sainct-Aulaye ung lundy XIX° d'avril, et lesd. religieuses furent citées à venir à lad. eslection, dont les unes balharent procuration et les aultres comparurent et esleurent dames Catherine de Maulmont et Loyze d'Aubusson en leurs abbesses dud. monastère.... »; — f° 76 v°, procès-verbal d'élection de vicairesses audit monastère en 1507; — f° 95 r°, « ung memorial.... contenent comment frere Menault de Roziers, ordre des Carmes, en la ville de Thiviers au diocèse de Perigueux, davant honorables hommes maistre Jehan de Pelicis, licencié es loix, procureur du roy à Perigeux et juge de lad. ville de Thiviers pour mons. le vicomte de Limoges, et Jehan Authiat, lieutenant du seneschal de Perigeurs (*sic*), et aussi en la presence de Denys le Mereschal, procureur soy disant de R. P. en Dieu mons. de Limoges, lequel Denys procureur avoyt faict partie formelle contre led. Menault, lequel Menault a revoqué et cassé que par luy fust esté presché en la ville de Limoges, le dimenche des Passions dernierement, date des présentes, contre la liberté ecclesiastique, et dist que les juges secculliers ne peuvent ny ne doyvent tenir les gens d'esglize oultre XXIIII heures.... 1442, »; — f° 93 v°, « une sentence donnée par mons. l'abbé de Sainct-Augustin de Limoges, vicaire général de mons. de Limoges et son official.... le segond de may an mil IIII^cc IIII^xx XII, contre frere Menault de Roziers, ordre des Carmes, lequel avoyt dict en ses predications plusieurs erreurs au peuple.... »; — f° 106 r°, « ung double d'ung instrument appellatoire faict par le procureur général de mons. de Limoges du senechal de Limosin ou son lieuctenent.... daté du XXVIII de julhet an mil IIII^cc LIX davant maistre Mathieu de Beyssac, notere; fust expousé que d'ancienneté à la louange de Dieu omnipotent et de la glorieuse Vierge sa mère, en l'aultorité et decret de R. P. en Dieu mons. l'evesque de Limoges, fust créée et ordonnée une confrairie à l'instance et requeste des mereschaulx forgeant claveaulx au chasteau de Limoges, dont plusieurs faures estant pour lors ordonnarent et fondarent certain nombre de messes à lad. confrairie pour les vifz et pour les mors en l'esglise parrochielle de Sainct-Maurice de la cité de Limoges... »; — f° 138 r°, « informacions commencées le XXIIII° de janvier an mil cinq cens et troys avec les conclusions dud. procureur et sentence donnée par le juge d'Isle contre lad. Catherine Coulaude des Champs; parce qu'elle avoyt tortu et tué une sienne jeune filhe sans baptesme, fust condempnée estre pendue aux forches d'Isle par le executeur de l'aulte justice.... »; — f° 139 r°, « depposicions de mess. Jehan de Marenc et Jehan Heliot, presbtres, ouys sur les informacions estant devers mons. de Lymoges, parce que le XIX° de septembre, après soleilh couché, sortirent du lieu du Cluzeu de la parroisse d'Isle avecques chescung ung arbaleste garnye de matarat, volans aller souper à la maison de Pierre Goudaud en la compagnye de certains expousalhes d'une nyepse dud. Goudaud, passarent par le bourg d'Isle avecques lesd. arbalestes; et layssa led. de Marenc sa robe aud. bourg et se mist en sayon.... »; — f° 145 r°, « une condempnacion en parchemyn, faicte judiciairement en l'assise du chasteau et chastellanye d'Isle..... tenue au gué de Balazis auprès du fluve de Vienne le premier jour de juilhet an mil IIII^cc IIII^xx et dix.... »; — f° 149 r°, « une petite lettre non signée... datée du quart des nones d'oust, l'an mil II^ce LXVIII, comment Bernard Fort, d'Isle, donna à sa fame XX s. de rante tant quant vivroyt pour ce qu'il s'en vouloyt aller oultre la mer.... »; — f° 155 v°, mention de Étienne Larue, tapissier de Limoges en 1340; — f° 159 r°, mention de Guydon de Gainh, fils de noble Aymar de Gainh, chevalier, chanoine de Benévent et recteur de l'église d'Arène (*sic*), 1263. — (Du f° 123 au f° 577, les actes analysés sont des hommages qui se retrouvent dans les cartulaires et terriers inventoriés ci-dessous); — f° 584 r°, « ung instrument en parchemyn, receu par maistre Jehan du Franceys, notere, le III° de fevrier an mil CCC LXX, de la refformacion faicte de l'église de Lymoges, requerant aulcuns chanoynes et vicaires de lad. eglise et autres benefficiers.... »; — f° 586 v°, « ung instrument... daté du XIX° de jung an mil CCCC XVI, commant les nobles du pays de Lymosin constituèrent leurs procureurs pour poursuyvre au grant Conseil la élection de venerable et noble home Ranulf de Peyruce, esleu en evesque de Lymoges par la voix du sainct Esprit contre Nycholas Viaud... »; — f° 587 r°, « ung executoire de certaines lettres royaulx et mandement donné par mons. Charles, filz du roy de France, à Chinon, le XXII° d'octobre an mil CCCC XVIII, à l'affin signé par Daulvernhe, greffier de la seneschaucée de Lymosin, daté du darnier de novembre an susdict, pour mons. Raymun (*sic*) de Peyrusse, esleu en evesque de Lymoges contre frere Hugues de Roffignac, ordre de Sainct Benoist, impetrant led. evesché à Romme... »; — f° 588 r°, « une lettre soubz le scel auctentique royal de Limoges..... datée du dimenche que on

chante *Letare Jherusalem* an mil CCC XVIII.... commant le roy de France vouloyt et consentoyt que en la cité de Lymoges et ville de Sainct-Leonard que il ne pourroyt acquerir aulcune propre chouse sans la licence de mons. de Lymoges et chapitre » ; — *ibid.*, « ung feulhet papier contenant les oppinions de mess. l'arcevesque de Thoulouse Jacques Porchon [XVe s. ?] et Debenoist, à cause de la élection de l'évesque de Lymoges, lesquieulx estoyent docteurs en ung chascun droyt » ; — f° 589 v°, « ung aultre instrument en parchemyn receu.... le XIXe de janvier an mil CCCC LXII, commant au chappitre de Lymoges mons. Jehan Barthon, evesque dud. Lymoges, se complanisist à mess. les doyen et chanoynes que lesd. Piedieu, Bethoux et Sandelles avoient mys ou faict metre aux portes de l'esglise de Sainct-Marcial de Lymoges certains libeaulx diffamatoires contre led. évesque en destriment de luy et de son eglise, et que lesd. segneurs de chapitre le sçavoient bien et n'en faisoyent aulcune justice ne aulcung compte.... »; — f° 591, r°, « unes lettres apostoliques [données à Rome an mil CCCC LV, le jour avant des ydes de septembre,.... contre mess. Pierre de Bethoulx, chanoyne de Lymoges, qui tenoyt une garce ou famme publiquement, et a causé certaine effusion de sang en la personne d'ung presbtre à cause de l'inpétracion de sad. preubende et chanoynye »; — f°s 591-595, extraits relatifs à un procès touchant la succession à l'archidiaconé de Bénévent en 1475-1476 ; — f° 597 v°, mention d'un péage au Naveix de Limoges en 1451 ; — f° 600 v°, mention du serment prêté par l'abbé de St-Martial à l'évêque de Limoges, 1488 ; — f° 601 r°, requête des religieux de St-Martial à l'évêque de Limoges « pour confirmer leur abbé nouveau par eux esleu, moyne dud. monastere et prévost de Rossat », 1311.

G. 9. (Registre.) — In-folio, 6 + 99 feuillets, parchemin, et 52 feuillets, papier.

XIIIe-XIVe siècles. — Cartulaire de l'évêché, coté *O Domina*, rédigé vers 1310 par Bernard Filhol, prieur de Bonnac. C'est un recueil d'actes de foi et hommage pêle-mêlés avec quelques documents d'autre nature. « *In isto libro continetur qualiter subditi reverendissimi domini Lemovicensis episcopi ei tenentur facere homagia. Item continentur alique memorie quarundum litterarum et aliorum instrumentorum ad opus predicti domini et sui episcopatus receptorum* ». Les actes sont le plus souvent analysés en quelques lignes, sans indication de date. — F° 1 r° et ss., table des personnes mentionnées dans le présent registre. Parmi celles qui rendent hommage à l'évêque ou traitent à d'autres titres avec lui figurent : F° 1 *bis*, l'abbé d'Aubepierre ; un roi de France non dénommé; Adémar Gaanh, chevalier; — f° 4, le prévôt de Peyrilhac; Robert Jourdan, damoiseau ; — f° 5, Messire Guillaume de la Roche-Aymon ; Raymond de Montel, damoiseau; P. de Pierrebuffière, damoiseau (1309); — f° 6, Gui de Razès, chevalier ; — f° 7, Eschivart de Prulh, vicomte de Comborn; noble dame Eustache (*Eustachia*), vicomtesse de Comborn (1295) ; — f° 10, Ademar de Vauris, damoiseau de la paroisse *de Silis* (Cieux ?); Étienne Aymars, de Salon, chevalier; — f° 11, noble homme Aymeric de Rochechouart, chevalier (1296); — f° 13, Aymeric de Paleno, damoiseau ; — f° 14, la nommée Resplendane, veuve de Gui, chevalier; — f° 16, R., prévôt d'Evaux ; — f° 24 et ss., *Stephanus Emenos* (*al. Emenonis*) *de Sancto Juniano ;* — f° 20, noble homme Eble de Ventadour, sgr de Donzenac ; — f° 25, Geoffroi Bos de Lezinhac, damoiseau ; — f° 29, Jean, prévôt de la Jonchère (1296) ; Pierre Jourdain, damoiseau de la cité de Limoges ; — f° 30, Audoin Marchès, Guillaume Marchès, Constant Marchès et Gerard Las Molieras, chevaliers; Guillaume, prévôt de la Jonchère (1300); — f° 39, Gérard Malafayda, chevalier (1286) ; — f° 42, noble Jean de Bretagne, vicomte de Limoges ; — f° 43, le prieur de Port-Dieu ; — f° 46, Geoffroi Normand, damoiseau de Compreignac ; — f° 47, le prévôt d'Évaux, l'abbé de St-Martial, l'abbé du Vigeois, l'abbé d'Obazine, le prieur de Grandmont ; — f° 48, Raymond, vicomte de Brive (1297) ; — f° 49, Eble de Ventadour, sgr de Donzenac (1297); — f° 50, Archambaud, vicomte de Comborn ; Bernard de Blanchefort, damoiseau ; Gui, vicomte de Comborn ; — f° 53, Aymeric, vicomte de Rochechouart ; noble dame Laure de Chabanais, vicomtesse de Turenne ; — f° 50, le chapitre et les consuls de St-Junien ; — f° 58, Parinus de Monte-Genulphi, seigneur d'Aleyrac ; Gérald Robert de Lineyrac, chevalier ; — f° 62, Hélie de Rancon, chevalier; Eschivat, sgr de Chabanais, comte de Bigorre; noble Delphine, vicomtesse de Peyrot ; — f° 65, Guichard de Comborn, chevalier ; maître Jean de Favars, sgr d'Allassac ; — f° 67, Gilbert de Malemort, archidiacre de Limoges ; — f° 69, le chapitre d'Eymoutiers ; — f° 70, le maître de l'ordre du Temple, (1281) ; — f° 76, noble Rathier, chevalier, sgr de Montrocher ; — f° 82, Symon de la Chassagne, bourgeois d'Égletons ; — f° 85, Gaucelin, sgr de Châteauneuf ; — f° 89, le prieur de l'Artige ; — f° 91, noble dame Marie, vicomtesse de Comborn ; — f° 92, le

prieur de Noblat; — f° 95, Hélie, vicomte de Ventadour (1297); — f° 96, Hugues Brun, comte de la Marche et d'Angoulême (1297); noble Adémar de Valence, chevalier; — f° 98, Penot de Pasqueyras, damoiseau (1295); Guy du Queyroix, chevalier (1296); noble Guillaume de Bellefaye, chevalier, sgr des château et châtellenie de Bellefaye. = La plupart des hommages rendus et des investitures données concernent des terres sises à Allassac, Boutezac, Châteaumorand, Châteauvieux, Chaptelat, Chavagnac, Cieux, Comborn, le Compeix, Compreignac, la Condamine, Donzenac, Eybouleuf, Eymoutiers, Feytiat, la Glane, Isle, la Jonchère, St-Junien, la Jordanie, Laroche de Peyrilhac, Laurière, Magnac, Mainsat, Malemort, le Monteil près Bessines, Nieul, Peyrilhac, Peyrot, Rancon, Razès, Royère, Sadroc, la Souterraine, Veyrac, Vieilleville, etc. — Les actes de foi et hommage les plus intéressants sont les suivants: f° 2 r°: *Littera quod* (sic) *Bernardus Fortis volens transfretare dedit et legavit Petronille Panamina uxori sue XX sol. renduales quamdiu vixeril percipiendos, videlicet IIII^or sol. in terra Petri domicelli de las Sechieras....* — f° 5 v°: *Anno quo supra [1309], die sabbati post festum beati Luche euvangeliste, presentibus testibus magistris Andrea, archidiacono Combralhie, P. de Ranconio, succentore, Jacobo Gastardi et pluribus aliis, P. dominus de Petrabufferia, domicellus, fecit nobis homagium ligium in tunica cum juramento fidelitatis pro hiis que tenet a nobis ratione excadencie domini de Castronovo et nomine et pro parte uxoris ipsius Petri....* — f° 8 v°: *Anno Domini M° CC° nonagesimo sexto, indictione nona, VI die, intrante mense junii, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, dominus Ymbertus de Chizador, miles, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis pro hiis que tenet a nobis in castellania de Ahento....* — f° 9 v°: *Die lune post Reminiscere, que fuit XX mensis februarii, anno Domini M° CC° nonagesimo quinto, indictione nona, presentibus magistris Jacobo Gastardi et Guidone Malafayada et domino Ademaro de Niolio et pluribus aliis testibus, Stephanus Borgonh et P. Borgonh nobis quilibet eorum homagium ligium fecerunt cum juramento fidelitatis et cum accaptamento II sol. et dimid., quos debent quisque eorum, pro hiis quœ tenent a nobis scilicet pro forestaria et pro prato de Novalibus....* — f° 10 r°: *Anno Domini M° CC° nonagesimo sexto, quarta die intrantis mensis aprilis, indictione nona, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, dominus Raterius de Niolio, miles, fecit nobis quatuor homagia ligia, flexis genibus, et in quolibet homagio fecit nobis juramentum fidelitatis, expositis sibi cappitulis que continentur in eodem juramento. Et fecit nobis primum homagium pro omnibus et singulis que tenet ex successione matris sue in castellania de Niolio et de Rezes. Secundum vero homagium fecit nobis pro hiis que tenet ex successione Aymerici de Axia, militis, apud Niolium et in castro et castellania de Niolio. Tertium homagium fecit nobis pro hiis que tenet a nobis in Niolio et in Niolisio ratione successionis Jordani de Montibus. Quartum homagium fecit nobis pro hiis que tenet ratione et ex parte domine Raterie uxoris sue in Niolisio, que omnia premissa recognovit se tenere a nobis in feodum. Et nos dicta homagia recepimus salvo jure nostro et ecclesie Lemovicensis et quolibet alieno. Actum in aula nostra Lemovicis, presentibus Guidone, abbate Vosiensi, monacho, Guidone de Correriis, Constantino de Luceo, Gerardo de Noalhac et Gerardo Bertrandi, monachis ejusdem monasterii, ac venerabilibus viris dominis J. de Gensanis (?), archidiacono Beneventi, Iterio de Barrio, canonicis Lemovicensibus, et magistro Bernardo Vitalis, Bernardo Nathalis, P. Vernhaudi, J. de Roserio et Guidone de Erboleriis, avocato curie Lemovicensis, et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis et rogatis;* — ibid.: *Anno Domini M° CC° nonagesimo sexto, tercia die, intrante mense aprilis, indictione nona, pontificatus ut supra in modum, Ademarus de Vauris, domicellus de parrochia de Silis, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis in supertunicali, de gracia super hoc sicut recognovit sibi facta, pro hiis que tenet a nobis in feodum in castellania de Niolio, scilicet pro parte sua quam habet in manso de Tiliis et in manso de Veschezas et eorum pertinentiis, et pro omnibus que habet in parrochia de Silis; que omnia predicta recognovit se tenere a nobis in feodum. Actum Lemovicis, in aula nostra episcopali, presentibus Guidone abbate Vosiensi, Guidone preposito Sanchi Silvani, magistris B. Rossinhol et Guidone de Erboleriis, testibus ad premissa vocatis et rogatis;* — f° 11 r°: *Anno Domini M° CC° nonagesimo sexto, indictione X, die jovis post festum nativitatis Domini apud Dauratum, presentibus Helia et Hugone de Peyraco fratribus, domicellis, et Johanne Clauveti de Belaco, Gerardo Laporta, domicello, Jordanus Vigerii domicellus fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis, in tunica, déposito gladio, pro hiis que tenet a nobis in feodum scilicet in parrochia de Veyraco mansum de la Boyna cum pertinentiis suis et in parrochia de Peyrilhac mansum deus Cayros et mansum de For et mansum de Groschastal....* — f° 11 v°: *Anno Domini millesimo CC° nonagesimo sexto, indictione nona, XII die mensis julii apud Insulam in camera, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, presentibus Symone Garritz senescallo nostro, Gerardo Marbon preposito de*

Niolio pro nobis, et pluribus aliis, P. et Johannes de Fonte Barbano, parrochiani Sancti Aforia (sic pro *Symphoriani?*) *fratres fecerunt nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis et cum tribus solidis de accaptamento, quorum quilibet ibidem soluerunt XVIII denarios pro hiis que tenent a nobis, scilicet pro tota bordaria de Fonte Barbano cum pertinentiis suis:* — ibid.; *Anno Domini M° CC° nonagesimo septimo, indictione X, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno tercio, apud Curamouta* (sic), *in camera preceptoris presentibus dominis G. de Ornhacos canonico Lemovicensi, G. de Curamonta, B. de Vigoro, Bertrando de Curamonta, milite, et pluribus aliis testibus, P. de Poy* (?), *miles, fecit nobis homagium....* — ibid.: *Anno Domini M° CC° nonagesimo sexto, indictione nona, die XXIIII mensis maii, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, apud Insulam, presentibus magistris P. de Valeria, Guidone Malafayada, B. de Rossinhol, Guidone de Veterivilla, P. del Cayre, P. de Castronovo, militibus, et pluribus aliis testibus, nobilis vir Aymericus de Rupecavardi, miles, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis, in tunica sine gladio, flexis genibus et junctis manibus, pro hiis que tenet a nobis in villa et pertinenciis Sancti Juniani; que omnia recognovit se tenere a nobis in feodum. Et nos recepimus salvo jure nostro et alieno, etc;* — f° 12 v°: *Anno quo supra, indictione X, decima sexta mensis aprilis, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno tercio, apud Sanctum Genesium in camera in qua dominus jacebat, presentibus fratribus Johanne Rigaldi, de ordine fratrum minorum, B. Rossinhol..... testibus, dominus Guido de Cromeriis, miles, fecit nobis duo homagia cum juramento fidelitatis pro decima quam tenet in parrochia de Cussati;* — f° 13 r°: *Domina Luca, relicta domini Jordani de Muris, militis deffuncti, nomine liberorum suorum, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis pro hiis que tenet a nobis ratione dictorum liberorum suorum, vel ipsi liberi tenent, presenti Bozone priore Nobiliacense, Guillelmo Friconis milite, domino Johanne de Gensan[is] et multis aliis. Actum apud Nobiliacum in aula nostra episcopali, die sabbati ante nativitatem sancte Marie Virginis, anno Domini M° CC° nonagesimo quinto....* — f° 17 v°: *Anno Domini M° CC° nonagesimo quinto post synodum beati Luce, in castro Lemovicensi, in caminata ecclesie Sancti Michaelis de Leonibus, presentibus dominis J. de Gensanis, archidiacono de Maymaco in ecclesia Lemovicensi, P. de Valheria, archipresbitero de Albuconio, J. Germani, capellano dicti loci, et pluribus aliis testibus, Jordanus Vigerii, domicellus, fecit nobis homagium ligium in supertunicali, hoc prius obtento de gracia, cum juramento fidelitatis...* — f° 19 v°: *Anno Domini M° CC° X° Hugo de Layritz apud Artigiam ...fecit homagium.... presentibus Audoyno de Domp[n]ho... et me Bernardo Filhol...* — f° 20 r°: *Eadem die* [*sc. anno M° CCC° X°, die sabbati post festum beati Michaelis*], *nobilis vir dominus Eblo de Venthodoro, dominus de Dompzenaco, ut legitimus administrator liberorum suorum requisitus per dominum Lemovicensem episcopum quod declararet sibi feoda que nomine predicto tenet ab eo, dixit et recognovit se tenere ab ipso domino episcopo in feodum nomine ecclesie Lemovicensis et tam se quam predecessores suos tenuisse ab ipso domino et predecessoribus suis sub uno homagio ligio cum juramento fidelitatis quod recognovit se jam dudum fecisse eidem domino, videlicet ea que sequntur: scilicet castrum et villam et quicquid habet in pertinenciis de Dompzenaco et juridictionem et totam decimam, hoc salvo quod pro dicta decima solvit domino predicto* (?) *certum accaptamentum: item juridictionem et dominium quam et quod habet in hominibus de Sorena et in prioratu et hominibus de Valle, quam asseruit esse de pertinentiis de Dompzenaco; item totum jus quod habet in castro de Malamorte et juridictionem dictam dicti loci et quicquid habet in dicto castro et ejus pertinentiis et in tota parrochia Sancti Xantani* (*sic*); *item totum jus quod habet in pedagio de Briva et quicquid habet in villa et parrochia de Briva sive in proprietate sive in juridictione et in quibuscunque constat.....* — f° 21 r°: *Anno predicto* [*M° CCC°*] *undecimo penultima die mensis julii, regnante domino Philippo rege Francorum, apud Brivam, presentibus religioso viro fratre Guidone Helie, priore fratrum predicatorum Lemovicensium, domino P. de Quinsaco* (?), *canonico Lemovicensi, domino Guillelmo Friconis, milite, Bartholomeo de Bosquito, archipresbitero de Brivazaco, Archambaudus de Rupe, domicellus, qui moratur in parrochia Sancti Dyonisii in manso de la Donadima, fecit nobis homagium ligium..... et recognovit se tenere a nobis mansum de la Donadyma in feodum....* — f° 21 v°: *Anno Domini M° CCC° XII°, die dominica ante festum beati Laurencii, apud Belacum, presentibus dilectis in Christo Aymerico Eschatalh de Lhinayrat, G. Rapit de Magnaco, P. de Podio de Sodelhas, ecclesiarum rectoribus, et pluribus aliis, Stephanus Celaram de Daurato, tutor et curator liberorum Johannis de Castaneto deffuncti, nomine curatoris predicti, fecit nobis homagium ligium...... et a nobis recognovit se tenere nomine curatoris predicti et dictos liberos tenere debere, videlicet omnes ortos, domos, villares, terras cultas et non cultas, prata, pascua, augas, brugerias, nemora, decimas, redditus, census, grecus que et quos et quas habent dicti liberi in villa et parrochia de Peyrilhac....* — f° 23 v°: *Anno predicto* [*sc. M° CCC°*

XIII°], die quarta mensis januarii apud Brivam, presentibus dominis Jauberto de Malamorte, Turonensi et Engolismensi canonico, et J. Capelle et Guillelmo Amici, Helias de Monte Meynardi, domicellus, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis in tunica sine cultello et capucio, nobis recipientibus, de et pro hiis que tenet a nobis in manso Durney, parrochie de Salanhac, que quidem sibi advenerant racione Columbe uxoris sue, filie quondam deffuncti Hugonis de Valle, alias dicti de Bardia, militis, promictens si alia teneat se declaraturum infra mensem ; — f° 27 v° : *Anno M° CCC° trecentesimo VIII°, P. de Roserio, clericus conjugatus, filius magistri Johannis de Roserio, jurisperiti, fecit homagium.... Testes fuerunt presentes domini Guillelmus Aymerici, utriusque juris professor, Jacobus Labecce, archipresbiter Combralhie, Stephanus Charretier et plures alii existentes in aula domini Lemovicensis episcopi in aula Sancti Juniani.....* — f° 28 v° : *Anno Domini M° CC° nonagesimo quinto apud Sanctum Mauricium....presentibus magistro Guidone Malafayada, domino P. Vigerii archipresbitero de Interduomaria ;* — f° 29 r° : *Anno quo supra [M° CC° nonagesimo sexto], die mercurii, post decollacionem beati Johannis Batiste, presentibus Aymerico de Blaconno, P. de Juncheria, ecclesiarum rectoribus, S. Bovis burgensi Brive, testibus, et multis aliis, Petrus Iterii presbiter, ut privata persona et secularis, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis et accaptamento VIII turonensium albi argenti solvendorum in mutatione utriusque domini et cum alio turonensium argenti albi census annuatim nobis ét nostris successoribus vel mandato nostro in festo beate Marie Magdelene solvendorum ab ipso presbitero et herede et heredibus et successoribus suis. Quos accaptamentum et censum statim solvit nobis racione mansi de la Salessa et mansi seu tenure dictorum aus Reveris sitorum in parrochia Sancti Silvestri..... Actum apud Juncheriam ;* — f° 33 r° : *Eisdem anno et die [sc. M° CC° nonagesimo nono], in ecclesia Ahenti, presentibus dominis Hugone de Malamorte, Radulpho de Barrio, Stephano de Ornhaco, Archambaudo de Venthodoro et Johanne de Vassinhac, supra proximo nominatis, ad hoc vocatis testibus et rogatis, Geraldus Giers, miles, fecit nobis homagium ligium sine gladio et capucio cum juramento fidelitatis pro hiis que tenet a nobis in feodum in castellania de Ahento, in proxima assizia de Ahenti nobis vel senescallo nostro declarandis. Et nos dictum homagium recepimus salvo in omnibus jure nostro et ecciam alieno ;* — ibid. : *Actum apud Brivam, presentibus ....St-Chautardi et me Bernardo Filhol de Salenhaco et pluribus aliis ;* — f° 34 v° : *Litera quod dominus episcopus Lemovicensis investivit Guidonem Boyssoylh de medietate juris decime quam emerat idem Guido de Bertrando de Fort de Insula, et quam idem Bernardus habebat apud Insulam in minutis bladis, racione levacionis decime ipsius et deportacionis ejusdem ad opus dicti domini episcopi. Et debet et potest dictus dominus episcopus infra tres annos retinere si velit tanquam dominus. Et dictus Guido debet ipsum dominum episcopum requirere quod si velit retineat ;* — f° 35 r° : *Litera quod dictus episcopus in recompensacione cujusdam partis orti Guilelmi Chautardi de Insula, quam occupaverat ad opus edificii episcopalis de Insula, amortizavit capellano de Insula pratum....* — f° 35 v° : *Littera quod dictus dominus episcopus promisit dare Guidoni de Gahanh, canonico Lemovicensi, et Aymerico, ejus fratri, militi, et S., filio ejusdem Aymerici, et heredibus eorumdem, L sol. pro eo quia quictaverant camerariam quam habebat in curia Lemovicensi ;* — f° 38 r° : *Litera quod Ademarus Gahanh miles dedit dicto domino episcopo Lemovicensi in omnibus et per omnia ea que habebat in villa et parrochia de Insula. Et in causa audienda et in hiis omnibus que spectant ad causam et ad cognicionem causarum et condempnacionem et accusacionem, occasiones, desgatgia et omnia jura et quicquid habere et percipere consuerant in eisdem in villa et parrochia de Insula ab omnibus ville et parrochie, racione prepositure, videlicet in oleribus, porcis, rappis, feno, palea, gallinis et aliis quibuscunque serviciis, explectis, deveriis, racione dicte prepositure. Que omnia et singula sunt et movent de feodo et dominio et homagio ligio dicti domni episcopi ;* — f° 38 v° : *Litera quod Guido Gahanh, canonicus Beneventi, rector ecclesie de Arenis, habuit a dicto domino episcopo pro maritando Haeliam, sororem dicti canonici, LVII libras marchionum currentium in Marchia, pro vendicione tocius decime quam vendiderunt Ademaro Gaanh in parrochia de Insula et villa que tenebatur a dicto domino episcopo in feodum ;* — f° 41 r° : *Litera quod pro eo quod dictus dominus episcopus dimisit et quictavit in perpetuum abbati et conventui Sancti Martini Lemovicensis illam partem decime quam emerat prefatus dominus episcopus a Bernardo Chambardi, burgensis castri, sitam in parrochia de Festiat, dicti abbas et conventus dederunt dicto domino episcopo in recompensacionem VI sextarios siliginis renduales quos habebant in manso Dabransa, parrochie de Insula ;* — f° 41 v° : *Litera compromissi facta inter magistrum F. de Malomonte, dominum de Chalusseto, super juridictione dictorum [sc. G. de Malamonte et episcopi] et justicia alta et bassa burgi et parrochie de Festiaco ;* — f° 42 r° : *Litera quod dominus Johannes de Britannia, vicecomes Lemovicensis, voluit et confessus fuit quod predictus daminus episcopus uteretur juridictione vici vel loci Pontis Sancti Marcialis Lemovicensis et quod*

manus regia....per debatum parcium amoveretur exinde; .... — f° 43 r° : *Litera quod abbas et conventus Sancti Marcialis submiserunt se ordinacioni prefati domini episcopi super eo quod petebat ab ipsis anno quolibet duas procuraciones habere in dicto monasterio.* (Suivent plusieurs actes relatifs à la même affaire); — f° 43 v° : *Litera continens transcriptum literarum senescalli Pictavensis et Lemovicensis continencium quod dictus dominus episcopus posset includere leprozos leprozarie Sancti Jacobi prope Sanctum Augustinum Lemovicensem.....* (Suivent plusieurs actes relatifs à la même affaire) ; — f° 44 r° : *Litera assizie regie Lemovicis super questione juridicionis burgi Sancti Augustini et leprosarie Sancti Jacobi civitatis Lemovicensis....* (Suivent plusieurs actes relatifs à la même affaire) ; — f° 47 v° : *Litera continens transcriptum regium quod rex mandat senescallo suo quod, cum abbas Obezine, Cistersiensis ordinis, et quedam alie persone religiose multa acquisissent in feudis et retrofeudis domini episcopi, sine consensu suo extra manum suam requisiti ponere voluissent, si dictus episcopus ea sazinerit, sua sazina custodiatur et fiat justicie complementum;* — ibid. : *Litera prolacionis compromissi facti inter dominum episcopum et priorem Grandimontis et priorissam et conventum domus de Drulhia alba super statu ipsius domus, juribus, obediencia et subjectione ipsarum monialium et habitu earundem, et super aliis dictam domum et eas contingentibus; super quibus extitit, sicut prolatum, quod, quando electio priorisse fiet in dicta domo, pertineat ad conventum ipsarum; ita tamen quod prior Gradimontensis mittat ad expensas suas duos fratres sui ordinis ydoneos qui capitulo congregato ad eligendum die prefixa et dicto priori denunciata, vota illarum que vocem habent in eleccionem diligenter inquirant et in scriptis redigant et redacta mox publicent in communi, nisi aliter divina inspiracione vel per formam commissi vel compromissi ipse sibi de priorissa voluerit providere, quod eis semper liceat si viderint expedire, presentibus tamen dictis fratribus. Et illa in qua totus conventus vel major pars convenerit, eligatur. Qua eleccione celebratra per dictos fratres, auctoritate domini prioris sine qualibet difficultate confirmetur. Qua confirmacione secuta, recipiat obedienciam a suis monialibus quando venerit. Die tamen faciende eleccionis et die visitacionis faciant dicte moniales expensas dictis duobus fratribus, qui jurabunt quod premissa faciant legitime. Item dicta priorissa confirmata presentabit se infra octo dies priori Grandimontensi, factura hobedienciam prout es consuetum. Item, quod dictus prior Grandimontensis visitet, corrigat et reformet in domo predicta corrigenda et reformanda per fratres ydoneos ad expensas proprias juxta moderacionem predictam cum fuerit requisitus vel si viderit expedire. Nec liceat dictis fratribus ibidem pernoctare sine evidenti necessitate, et quod dicte moniales remaneant in habitu quem gestant, et creacio monialium ad priorissam et conventum ejusdem pertineat libere, et ecciam eleccio et presentacio capellani qui eisdem ecclesiastica sacramenta ministret, et curam habeat animarum, quam ab episcopo Lemovicensi recipere teneatur. Item, quod episcopus Lemovicensis pro tempore possit in dicta domo jura episcopalia exercere, ita quod, si ibidem declaraverit, propria voluntate suis sumptibus maneat. Si vero ad requestam ipsarum venerit, ipse sibi expensas subministret si recipere velit et ipse moniales possint comode sustinere. Item, quod utraque pars de premissis altera ab altera sit contenta;* — f° 48 r° : *Litera quod inter dominum episcopum et priorem de Grandimonte et conventum ejusdem extitit ordinatum quod pro acquisitis a priore et fratribus dicti ordinis in feudis et retrofeudis domini episcopi, exceptis IIII^or^ libris rendualibus quas de novo emerunt a domino Guillelmo de Rezes milite, dominus episcopus habeat et percipiat ab ipsis priore et conventu IIII^or^ libras renduales. Item, quod in acquisitis predictis...... habeant dicti prior et conventus bassam justiciam et eam exerceant tantum apud Sanctum Silvestrum in terra sua sine juris prejudicio alieni, et apud Crozilhiam et apud Brugieras, ita quod non extendant manum ad aliquos casus alte justicie nec casus generales mutilacionis vel relegacionis exigantur. Item quod dominus episcopus habebit appellacionem, negligenciam et resortum dicte basse justicie. Item, quod dominus episcopus habebit in eisdem locis et personis altam justiciam, et quod pro ipsa bassa justicia habeat dominus episcopus ab eisdem centum solidos renduales. Item, quod dicti prior et conventus possint acquirere in feudis et retrofeudis domini episcopi IIII^or^ libras de dictis novem libris rendualibus quas, si voluerit, dictus episcopus habebit pro IIII^or^ libris rendualibus de novem libris predictis; et quod dominus episcopus confirmet eisdem acquisita predicta et domum quam habent in civitate Lemovicensi, in qua episcopus habet unum obolum aureum de accaptamento in mutacione ipsorum. Et premissa fuerunt ratificata et confirmata perpartes;* — ibid : *Litera compromissi facta inter dominum episcopum et priorem hospitalis Sancti Johannis Jherusalem in Alvernhia super procuracionibus quas ab ecclesiis et capellanis dicti hospitalis, sitis in dyocesi Lemovicensi, petebat dominus episcopus ;* — f° 48 v° : *Anno Domini M° CC° nonagesimo V°, indictione nona, die sabbati post nativitatem Domini, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno primo, apud castrum de Malamorte scilicet in gradum ante capellam, presentibus venerabilibus viris*

Aymerico de Malamorte, preceptore Engolismensi, Ademaro, decano Lemovicensi, G. de Ornhaco, canonico Lemovicensi, Stephano Rebuffa, canonico Pictavensi, Bernardo, priore Brive, magistris Jacobo Gastardi, G. Bernardi, Gerardo Malafayda, Philipo de Vaur, milite, Bernardo la Porta, B. de Molceo de Beynat, B. de Molceo de Gardia, Gaufrido Helie et Geraldo Fulcherii, domicellis, G. la Costa de Malamorte, Aymerico Bonifacii et G. Bovis, Guidone Bruni, burgensi Brive, et pluribus aliis testibus ad hoc vocatis et rogatis, dominus P. de Malamorte, miles, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis pro hiis omnibus expresse que tenet a nobis in feudum, scilicet pro omnibus et singulis que tenet in castro et castellania de Malamorte et pro Briva et pro castro de Cornilio et pertinenciis omnium predictorum. Et nos dictum homagium recepimus salvo jure nostro et ecclesie Lemovicensis. Et statim hoc facto, claves castri de Malamorte fuerunt nobis tradite per dictum dominum Petrum. Et nuncius seu preco ex parte nostra ascendit turrim et clamavit alta voce ter : Guiana ! de part l'evesque de Limotges, Guiana ! — f° 50 r° : *Ibidem* [*sc. apud la Porcharia, anno Domini M° CC° nonagesimo VI°, XXV° die mensis maii*], *Raynaldus Malbernardi, domicellus, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis pro tota illa parte quam habet in dominio et villa d'Allassat et pro manso de Sicgamoscha et pro manso del Montet. Residuum debet declarare infra mensem cum revenerit de exercitu ;* — ibid.: *Litera quod Eblo, vicecomes Venthodorensis, supplicat Dalphine vicecomitisse Venthodorensi quod de terra que spectabat ad dotem suam faceret homagium dicto domino episcopo ; quod eidem se fecisse dicebat ;* — ibid. : *Litera quod dominus episcopus dedit Galiane de Malamorte curatorem P. de Murato militem, qui juramentum prestitit in forma consueta. Que Galiana erat uxor dicti Eblonis, filii vicecomitis Venthodorensis, qui hoc fieri petebat ;* — ibid.: *Litera quod Exchivatus, comes Bigorne* (sic), *dominus de Cabanezio, tenet in feudum ad homagium ligium a dicto domino episcopo Lemovicensi castrum et castellaniam Castri Morandi cum pertinentiis et repayrium de Veyraco cum pertinentiis et quicquid habebat in parrochia de Comphat et in parrochia de Javarzat et in villa Sancti Juniani et ejusdem pertinentiis et in feudo de Saliat cum pertinentiis ; que omnia sunt de dicto castro et castellania. Item, dicitur quod dominus de Mortuomari tenet locum de Javarzaco a domino de Cabanesio in retrofeudum ;* — f° 50 v° : *Litera continens notulam scriptam in papiro quod Eutachia* (sic), *vicecomitissa de Combornio, fecit homagium ligium dicto domino episcopo cum juramento fidelitatis pro castro et castellania de Combornio. Item, quod Exchivatus de Prulhi, maritus ipsius vicecomitisse, nomine ipsius Eustachie fecit domino episcopo simile homagium pro predictis et pertinentiis eorumdem pro vicecomitatu de Combornio ;* — ibid.: *Litera quod senescallus Lemovicensis recepit in obligationem nomine regis Francie ab Archambaudo de Combornio castrum de Combornio ; et est de feudo dicti domini episcopi ; et castrum Sancti Germani cum pertinentiis suis pro pace tenenda et pro stando jure dicti domini episcopi ;* — f° 51 r° : *Litera seu instrumentum quod gentes domini episcopi prefati intraverunt dictum castrum de Combornio et repayrium de Salhens et ceperunt claves dictorum locorum et explectaverunt ibidem pro dicto domino episcopo. Et baylhivus Lemovicensis postmodum venit ad dictum castrum et repayrium predictum et ea posuit ad manum regiam et cepit claves non obstante quod dictus dominus episcopus possideret ;* — ibid. : *Litera quod dominus episcopus Lemovicensis mandat tenere assizias per judicem suum in castro et castellania de Combornio et emolimenta juridictionis percipere et levare. Et dictus judex omnia jura dicti castri et castellanie ad manum dicti domini episcopi posuit et assignavit assiziam de Combornio apud lo Salhen, et constituit levatorem et servientem ; et tenuit dictus* [*judex*] *assizias pro dicto domino episcopo ;* — f° 51 v°*: Litera prolacionis seu ordinacionis quam protulit dictus dominus episcopus contra Bernardum de Blanchafort domicellum, qui quosdam malefactores in villa de Chamsat ceperat, ut est dictum, et super hoc sue submiserat voluntati ; et pronunciavit dictus dominus episcopus quod Bernardus dictum malefactorem restituat publice in villa de Chamsat ; et quia in vicecomitatu Combornensi, tunc ad dictum dominum pertinenti, fecerat, condemnavit eum in C libras solvendas sibi, ut private persone ;* — ibid. *: Litera quod vicarius domini episcopi mandavit citari dominum Guischardum de Combornio militem, dominum de Treynhaco, ad instanciam domini Exchivardi de Prulhi, vicecomitis Combornensis, et Bernardi de Combornio, domicelli, ut veniret dicturum quare sayzina domini episcopi* (*in qua sayzina dominus episcopus reductus fuerat per gentes regias que manum regiam in dicto castro et castellania de Combornio apposuerant*) *non debeat amoveri ;* — ibid.: *Litera quod cum dominus episcopus Lemovicensis saziri fecisset mansum seu locum de Grandimonte Lanelli, quem Audierius Normanni dederat domui Sancti Johannis Jherusalem de Monteyrolio, et Rotbertus de Rezes, miles, investiverat dictum preceptorem dicte domus, tandem dominus episcopus amortizavit dicto preceptori dictum locum et amovit sazinam de eodem et de aliis acquisitis in feudo et retrofeudo domini episcopi per dictum preceptorem et per homines suos in villa et parrochia de Bessinis..... ;* — f° 53 r° : *Litera quod cum dominus Aymericus, vicecomes*

de Rupecavardi venisset ad caminatam ecclesie de Brigolio et ibidem J. Gilberti, clericum, rectorem ejusdem ecclesie verberasset, tandem de hujusmodi injuria se supposuit, prestito juramento, voluntati domini episcopi qui ordinavit et pronunciavit quod pro hujusmodi injuria dicte ecclesie illata quittet dicte ecclesie XII libras cere quas habebat ibidem. Pro quibus [rectores] dicte ecclesie et successores sui faciant in dicta ecclesia, in die obitus uxoris (sue) quendam dicti nobilis, quoddam anniversarium pro deffunctis. Item, quod dictus nobilis solvat eidem clerico pro injuria sibi facta XX libras turonensium, et pro injuria ecclesie [facta] solvat XXX libras ad voluntatem dicti domini episcopi. Et fuerunt injurie remisse, et partes hinc inde premissa laudaverunt; — ibid.: *Litera quod cum esset contencio inter dominum episcopum racione ecclesie Sancti Mauricii ad mensam domini episcopi pertinentis et dominam Loram vicecomitissam Turenne, dominam de Cabanesio, super usu et explecto et calefagio ac explecto et edificio domorum suarum et furni de Sancto Mauricio et pro paxellis et perticiis faciendis, que dominus episcopus racione ecclesie se dicebat habere in foresta dicte domine de Cabanesio, vulgaliter appellata de Cambonio, sita inter burgum de Sancto Mauricio et ecclesiam de Chiac* (?) *et juxta domum Templariorum de Chambo; dicta domina dicens dictum dominum episcopum non tam large explectare debere nec uti, sicut faciebant gentes sue; item, super hoc quod dicta domina petebat restitucionem duarum mulierum interfectarum in via per quam itur de Rocha ad leprosiam de Sancto Juniano.... ;* — f° 53 v°: *Litera quod prepositus et capitulum Sancti Juniani recognoverunt totam temporalitatem quam in villa et pertinentiis Sancti Juniani et cognicionem causarum realium et personalium et criminalium civiliter necessariarum, quas habent inter homines censitos seu mansionarios suos, movere et tenere a domino episcopo Lemovicensi;* — f° 54 r°: *Litera quod abbas Buliensis Cisterciensis ordinis recognovit debere domino episcopo unum turonensem argenteum grossum de accaptamento in mutacione cujuslibet episcopi et abbatis, racione cujusdam terre cum prato ei contiguo, que sunt in territorio Sancti Juniani inter vineas prioris et conventum Grandimontensem..... ;* — f° 55 r°: *Litera facta super prolacione compromissi facti inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Sancti Juniani in arbitrio, qui super controversiis hinc inde motis taliter ordinavit, veritate prius per eum super omnibus inquisita, videlicet quod dominus episcopus habeat altam justiciam, membrorum mutilacionem, relegacionem et banicionem* (sic), *cum omnibus que sub nomine alte justicie continentur et que faciunt ad exequcionem ejusdem per gentes suas sine prejudicio juris, si quo dicti prepositus et capitulum habent in bonis aliquibus dampnatorum. Item, habebit dominus episcopus cognicionem ulnarum et mensurarum et fraccionem panis et punicionem* (?) *premissorum in villa Sancti Juniani et hominibus ejusdem ville. Item, habebit cognicionem injuriarum que fient in mercato in die mercati et in die nundinarnm. Item, dicti prepositus et capitulum habebunt in hominibus suis, censitis seu mansionariis, quos habent in dicta villa, cognicionem inter ipsos de causis civilibus et criminalibus in quibus civiliter agitur; et si aliquis de dictis hominibus suis vocetur ad examen seu ad audienciam senescalli vel ipsius domini episcopi vel prepositi sui, ad requestam ipsorum, remittatur eisdem super accionibus civilibus cognituris. Et debet dictus dominus novum prepositum vel senescallum suum in villa Sancti Juniani prestare facere juramentum quod aliquos de hominibus dictorum prepositi et capituli indebite non vexabunt. Item, quod dicti prepositus et capitulum totam temporalitatem suam dicte ville et pertinencium ejusdem teneant et tenere debeant a domino episcopo et super hoc dare literas eorum sigillis sigillatas. Item, quod si appelletur ab ipsis ad dominum episcopum, idem dominus episcopus de causa appellacionis cognoscat.... ;* — f° 55 v°: *Litera qualiter consules et communitas ville Sancti Juniani scribunt domino regi Francie quod compositum est amicabiliter inter ipsos et dominum episcopum et quod quedam citacio, que facta fuerat coram rege ad instanciam ipsorum contra dominum episcopum, non emanaverat de conscienciis ipsorum nec ipsam ratam habuerunt nec contra composicionem factam inter eos venire volebant;* — ibid.: *Litera quod dominus episcopus monuit quamplures e majoribus ville Sancti Juniani ut in creandis consulibus formam juramenti quod super hoc prestiterant, observarent in virtute juramenti et sub pena excommunicacionis, et quod contra inhibicionem suam venire temere presumpserunt creando in consules aliquos et nominando de facto tales [quos]* (1) *excommunicationis sentencia innodavit, et ecciam eligendo et nominando omnes tam clericos quam laycos qui, dum dominus episcopus in ecclesia Sancti Juniani predicabat, commoverunt publice alios dicendo quod nullus dictam formam juramenti servaret, et ecciam illos qui cum armis in dictum dominum episcopum et ecclesiam predictam*

(1) Le texte porte: *tales eligent et nominant excommunicationis sentencia innodavit et ecciam omnes tam clericos....* ce qui donne une phrase intelligible. Il y a d'ailleurs dans le même passage quelques autres menues erreurs: *et majoribus* pour *e majoribus*, *tenere* pour *temere*. A la fin, avant *nisi*, il y a quelques mots d'oubliés.

violenter irruerunt et fecerunt insultum, ac dantes in premissis auxilium et juvamen..... nisi infra octo dies venirent moniti ad emendam; — f° 56 r°: *Litera quod dominus episcopus et capitulum Sancti Juniani voluerunt quod certi arbitri nominantur ut litteris sopirent dictas controversias que erant inter eos super hoc quod dominus episcopus impediebat ne possent legata et alia eis in helemosinam concessa recipere in feudum et retrofeudum......;* — ibid.: *Litera qualiter consules Sancti Juniani fuerunt requisiti ex parte domini regis ut facerent juramentum domino Lemovicensi episcopo secundum arestum curie [regis] Francie et prout per curiam injunctum et commissum fuerit senescallo; et qualiter ipsi consules responderunt quod, salva appellatione quam fecerant ad curiam, ad quam non intendebant recedere, et salvo jure ipsorum et jure domini regis, et salvis libertatibus eorumdem, parati erant facere juramentum, et tandem quod non proponerent aliquas raciones quarum adhuc minime tenerentur. Injunctum fuit quod dictum juramentum facerent et tunc ipsi predictum juramentum dicto domino episcopo prestiterunt;* — ibid.: *Litera qualiter consules et communitas ville Sancti Juniani scripserunt domino regi quod sententiabilem composicionem factam inter eos et dominum Aymericum, episcopum Lemovicensem, ratam habuerunt, supplicantes domino regi quod eam approbaret, ad hoc dicto domino regi certos nuncios deputantes;* — ibid.: *Litera qualiter quidam testantur quod per suas literas dominus Ludovicus, rex Francorum, sentenciando decrevit composicionem (factam) inter dominum episcopum et homines ville Sancti Juniani factam, in omnibus articulis in ipsa composicione contentis, esse in perpetuum observandam; juramentum tamen fidelitatis et excercitum et cavalcatam in dicta villa sibi retinuit et voluit esse salva, et precepit senescallo suo quod dictam composicionem faceret dicto domino inviolabiliter observari;* — ibid.: *Litera qualiter dominus episcopus Aymericus et capitulum Sancti Juniani voluerunt quod per certos arbitros electos jura prepositi et capituli ecclesie Sancti Juniani a juribus episcopalibus distingantur* (sic) *et distincta fideliter decla[ra]rentur, promittentes sub certa pena hinc inde apposita tenere quicquid dicti arbitri declararent;* — f° 56 v°: *Litera Colini, servientis regii, qui requisitus per dominum episcopum ivit apud Beunam pro custodienda posessione juridiccionis, justicie et mensurarum dicti loci; in qua posessione dictum episcopum invenit et inhibuit gentibus vicecomitis Lemovicensis ne inferrent gentibus domini episcopi aliquam violenciam nec impedirent dominum episcopum in posessione premissorum, in qua tutus erat;* — f° 58 v°: *Litera quod Petrus Bardonis, canonicus Lemovicensis, recognovit quod dominus episcopus Lemovicensis erat dominus fundalis mansi de Cobra, parrochie de Panazols, et quod idem mansus movet de feudo suo et quod dictus dominus episcopus habet ibi unum marbotinum auri de accaptamento in mutacione domini hinc inde;* — f° 63 v°: *Litera quod inter dominum episcopum Lemovicensem et magistrum hospitalis Sancti Johannis Jherusalem et P. Chalvet et fratrem suum et Petrum Chabessiot, inter quos erat controversia super manso de Lalo, fuit recognitum quod dictus erat de feudo et dominio domini episcopi, et idem Petrus Chalvet et frater suus et eorum heredes sunt homines dicti domini episcopi, et hospitalarii possunt explectare homines quamdiu manserint in dicto manso, et dictus dominus episcopus ecciam potest facere de ipsis tanquam hominibus suis, et potest eos exinde removere, si velit, et mutare alibi, et ipsi debent de loco in quo manserint excolere dictum mansum, salvo censu hospitalariorum quem habent ibi....;* — f° 64 r°: *Litera quod Guichardus de Combornio, miles, avoavit tenere a dicto episcopo in feudum homines, turrim et omnia que habebat apud castrum d'Alassat et in castellaniam ipsius, et ea que H. la Marcha deffunctus, pater domine Mathe, uxoris sue, habebat ibidem et que ipse tenebat nomine dicte uxoris sue, per quam ipse promisit ratifficare predicta;* — f° 65 r°: *Dominus Guillelmus de Crozat, [miles], et domina Dulcia d'Alassat et Guido la Porta, domicellus, promiserunt eidem domino episcopo, prestito ad sancta Dei euvangelia juramento, sub* (1) *pena incurrementi seu incursionis feudorum quam tenent apud Alassat et alibi a domino episcopo, quod in villa d'Alassat et hominibus ipsius ville et in pertinentiis ejusdem ville, in terris et in aliis [locis] infra cruces et metas, quas idem dominus episcopus prope ipsam villam circumqunque* (sic) *duxerit apponendas, et ecciam in agricultura ville de Alassat et pertinentibus ubicunque sint, immunitatem servabunt inviolabiliter et tenebunt, nec in premissis pro se vel pro alio aliquam innovitatem, injuriam et violenciam inferrent vel rapinam;* — f° 66 r°: *Litera quod super discordia mota inter Guichardum de Combornio, dominam Matham* (sic), *uxorem suam, Ymbertum la Porta, militem, Guidonem et P. Laporta, domicellum, G. de Cyvrat, maritum filie Bertrandi de la Porta, militem, ex parte una, et dominum episcopum ex altera, super hoc quod qualibet pars volebat facere furnos in villa de Alassaco pro voluntate sua, domino episcopo contradicente, sic exstitit compositum inter*

(1) Le texte porte: *juratis, seu pena;* plus loin *quos* au lieu de *quas, apponendum* au lieu de *apponendas.*

partes quod supradicti milites et domicellus faciant fieri furnos in dicta villa, ad quos homines dicte ville panem suum dequoquant, et dominus episcopus habebit decimam tocius panis et proventum furnorum; — f° 66 v°: *Litera quod dominus G. de Malamorte, dominus de Dompzenaco, promisit et concessit domino Bernardo la Porcharia, domino de Sadra, quod in perpetuum erit cum ipso et eum juvabit contra omnes in causis, placitis atque guerris, excepto domino episcopo. Concessit ecciam quod ipse in placito et in guerra possit divertere, ire et redire apud Dompzenat et apud Malammortem et in aliis fortaliciis suis. Concessit ecciam quod si sine liberis decedat, quod pro illis que tenet ab ipso in feudum non teneatur facere homagium ligium successoribus ipsius G.; et ipsum retinuit de raubis suis;* — f° 67 r°: *Litera quod cum inter dominum episcopum et Guichardum de Combornio, canonicum Ahentensem, tutorem liberorum Helie de Combornio, quondam fratris sui deffuncti, et dominum Guidonem la Porta, militem, et P. de Chanac, et P. la Porta domicellos, et dominum Reginaldum Malbernart, legum professorem et successorem dominorum Gitberti et Ymberti la Porta, militum deffunctorum, et parcionario ejusdem domini Reginaldi, esset contencio super juridiccione, districtu, et alto, basso et mediocri dominio ville et parrochie de Alassaco et super nemoribus que dicuntur vulgaliter nemora communia, sita inter villam de Alassaco et burgum de Brabchar et super aliis deveriis, et prolatum esset per arbitros in premissis, retenta potestate alia declarandi* [*et*] *pronunciandi, declaratum fuit quod cognicio militum de Alassaco perpetuo et omnino spectat ad dominum episcopum. Item, quod si composicio vel declaracio hujusmodi facta inter partes dicto Guichardo non placeret, omnia dicta et declarata ad statum pristinum red*[*derentur*]; — f° 67 v°: *Litera quod P. Friqueti de Ahento assensavit a domino episcopo, anno Domini millesimo CCC° LXX^mo V°, bayliam suam de Ahento usque ad duos annos precio CC librarum, pro quolibet anno solvendarum in festo Marie Magdalene et in media quadragesima medietatem. Et debuit* (sic) *habere dominus episcopus, si veniret apud Ahentum, duas procuraciones usque ad C libras et non ultra, nisi fenum equorum; et debebat habere omnès census, redditus et emolumenta dicte baylie, retentis domino episcopo casibus istis, videlicet homicidium, deffloracionem virginum, furtum et incendium, in quibus dictus assessator habebit LX solidos et non ultra; et promisit se tenere in statu castrum et domos domini episcopi de Ahento;* — f° 69 r°: *Litera quod super controversia que erat inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Ahentenses super jure ducendi aquam integram per quamdam levatam ad pratum de Lavau et super aliis in litera hujusmodi contentis; item, super juridiccione tocius ville Ahenti et super ereccione quarumdam fulcarum factarum per prepositum et capitulum in terra deu Fraus, que tenebatur in feudum a domino episcopo, fuit compromissum in certos arbitros, certa pena hinc inde apposita, ut in dicta litera continetur;* — f° 69 v°: *Litera quod prepositus et capitulum ecclesie Ahentensis confessi fuerunt et recognoverunt se tenere a predicto domino episcopo in feudum quicquid habebant et tenebant in villa et castellania de Ahento et alibi ubicunque, et altam et bassam justiziam omnium premissorum, excepto affario de Belloloco, tali modo videlicet quod, quando vacare contingerit* (sic) *preposituram dicte ecclesie Ahentensis, dominus episcopus non ponet manum suam ad bonum dicte prepositatus* (sic pro *prepositure*) *et ecclesie, racione vacacionis predicte. Item, nec tempore dicte vacacionis nec alio tempore excercebit aliquam juridiccionem temporalem vel justiziam altam vel bassam in terra et hominibus et feuis* (?) *et bonis dicte prepositure et ecclesie, nisi in casibus resorti: sed omnimoda juridiccio premissorum penes prepositum et capitulum perpetuo remanebit, exceptis casibus resorti; de quibus casibus resorti poterit dominus episcopus cognoscere in propria persona in villa Ahenti ubi mandatum suum erit presens, excepto preposito suo dicte ville, et in civitate Lemovicensi ipse dominus episcopus vel mandatum suum. Et quod mercatum et nundine et paria dicte ville fiant, sicut est consultum; et quod dominus episcopus non debet manum suam ponere in hominibus dicte ecclesie et terris et bonis eorum nec adjornare racione temporalis juridiccionis, et si citati non veniunt, non solvent emendam nisi in casibus resorti quod debet exprimi in citatione. Et precepit dominus episcopus omnibus hiis de Ahento quod molant ad molendina dictorum prepositi et capituli, nisi dominus episcopus haberet molendina;* — ibid.: *Litera quod cum inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Ahentenses esset contencio super decimis novalium podii de Fagia et novalium sitorum inter ipsum podium et aquam seu rivum dictum Gallan* (sic); *qui podius de Fagia situs est inter podium deu Pi et rivum Gallau, et rivus claudit; quas decimas dictus episcopus dicebat ad se pertinere racione ecclesie de Alassaco, et dicti prepositus et capitulum ad se pertinere racione capelle Sancte Crucis; tandem fuit compositum inter partes quod decime novalium presentes et future, in locis predictis, dictis preposito et capitulo racione dicte capelle Sancte Crucis* [*...?...*]; *et dominus episcopus pro jure quod habebat in eisdem solverat domino episcopo* [*...?...*] *perpetuo VI saumatas vini boni, sani et legalis cum suis estatzimentis, medietatem*

vini albi et medietatem vini rubei, et duos sextarios frumenti renduales ad mensuram de Alassaco solvendos annuatim infra festum beati Geraldi, in cellario dictorum prepositi et capituli de capella predicta; — f° 70 r°.: *Litera quod super controversia mota inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Ahentenses super hoc quod dictus dominus episcopus edificare notabatur molendina in prato episcopali dicto Alavan, quod dicti prepositus et capitulum dicebant fieri non debere, nec alibi in villa, nec in locis adjacentibus ville de Ahento, cum esset in prejudicium eorum, ut dicebant; et super hoc quod petebant a domino episcopo mosturam hominum suorum apud Ahentum et infra barrium et habitatores burgi Sancti Petri de Castro, facto compromisso in* (?) *dominum P., episcopum Tholosanum, arbitrum a partibus electum, ordinatum fuit per ipsum quod dominus episcopus Lemovicensis nullum faciat molendinum ibidem et quod homines sui molere teneantur in molendinis dictorum prepositi et capituli et non alibi, et pro mostura solvant, prout est consultum, jus quod haberet dominus episcopus in suos homines, si molendinum haberet, in dictos prepositum et capitulum fuit translatum; nullam tamen compulsionem habebunt in homines dicti domini episcopi. Ordinatum ecciam exstitit quod quando dominus episcopus declinabit apud Ahentum, pro adventu ejus et mora quam faciet, gratis molaturi* (sic) *sunt sibi et sue familie in molendinis predictis. Item, quod in recompensacione premissorum dictus dominus habeat ab eisdem IIII*[or] *modios siliginis renduales de blado sicco ad mensuram Ahenti solvendos, videlicet unum modium in festo nativitatis Domini, alium modium in festo Pache* (sic) *sequentis, tercium in sequenti festo beati Johannis Batiste nati, et quartum modium in festo beati Michaelis. Et bladum hujusmodi solveretur de moudura dictorum molendinorum, et quod dominus episcopus tamquam pro censu et jure reali possit pignorare in dictis molendinis pro premissis;* — f° 70 v°: *Litera composicionis facte inter dominum Lemovicensem episcopum et magistrum milicie Templi et capitulum Lemovicense de pluribus ecclesiis, cujus tenor sequitur in hec verba: In nomine Domini, Amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturis quod in presencia mei Guillelmi notarii et testium subscriptorum ad hoc specialiter rogatorum et vocatorum, reverendus pater dominus Gicbertus, Dei gracia Lemovicensis episcopus, pro se et ecclesiis et capellanis sibi subditis, et magister Gicbertus Pulverelli, canonicus Lemovicensis, procurator capituli Lemovicensis, ex parte una, et religiosus vir frater Franco de Forn, preceptor domorum milicie Templi in Lemovicinio pro se et domibus suis in Lemovicinio constitutis, ex altera; dicte partes compromiserunt se alte et basse sub pena hinc inde centum marcharum argenti apposita et sollempniter stipulata, et prestitis ad sancta Dei euvangelia juramentis per magistrum P. de Valleta, clericum, et a prefato domino episcopo procuratorem (constitutum) et a predictis magistro Gicberto et capitulo constitutum, et religiosum virum fratrem Johannem de Sancto Hylario, preceptorem domus milicie Templi de Paulhaco, a predicto fratre Francone procuratorem constitutum in venerabilem virum dominum Johannem de Vernholiis, canonicum Lemovicensem, et Fratrem Stephanum de Salviaco, ordinis Fratrum predicatorum Lemovicensium, cum consilio discreti viri magistri Reginaldi de Sancto Marciale, cantoris Lemovicensis, a dictis partibus electi (super hoc) super contentis in quibusdam litteris sigilli dicti domini episcopi et capituli et fratris Franconis de Born* (sic) *sigillatis, quarum tenor inferius est insertus.....* (Suivent sept pages de texte avec les dates respectives de 1281 et 1282); — f° 76 v°: *Litera qualiter dominus Ratherius, miles, dominus de Monte-Rocherii, vendidit capitulo Lemovicensi et ecclesie Lemovicensi, certo precio quod habuit, mansos suos dictos de Tenturat, de Bosco-Artusii, de Teuleto, de Valle, de Brucia sitos in parrochia de Silis...;* — f° 79 r°: *Compromissum factum inter dominum episcopum et dominum Ratherium.... de controversia quam inter se habebant super justicia alta, bassa et media, et juridiccione omnimoda in castro et castellania de Niolio* (Suivent cinq pages de texte); — f° 81 v°: *Litera abbatis Sancti Dyonisii in Francia et domini de Nigello, regnum Francie regencium in absentia regis* [*1270*], *qui auctoritate regia mandavit quod terra et hereditas Aymerici de Niolio, banniti, quam tenuerat a domino episcopo in feudum (et quam senescallus regius asserens episcopum fuisse negligentem in justiziando dictum bannitum) redderetur domino episcopo; inter quas et dictum senescallum fuit compositum certo modo, videlicet quod tota terra et hereditas predicte in feudum tenebantur a dicto domino episcopo,* [*et*] *eidem domino episcopo in perpetuum remanebit, ita tamen quod alia terra sua (quam tenebit in feudum a dicto rege* (*1*) *cadet in jus regalium, sede Lemovicensi vacante. Quam composicionem dicti regentes regnum approbaverunt;* — f° 82 v°: *Compromissum factum inter dominum episcopum et Symonem la Chassanha.... de discordia que erat inter eos racione*

(1) Le texte est corrompu en plusieurs endroits. Ici il porte: *quod alia terra sua eam tenebit in feudum a dicto rege et cadet in jus.....*

castri et castellanie de Sadrano... ; — f° 83 r° : *Litera quod dominus Petrus Rodier, [canonicus Lemovicensis], arbiter inter dominum episcopum et Symonem de la Chassanha, super facto de Sadrano pronunciavit et dixit quod omnes obligaciones et acciones alteri contra alterum competentes et expense facte revertantur hinc inde.... ;* — f° 83 v° : *Litera quod Bertrandus de Gordonio, domicellus dyocesis Caturcensis, filius et modo heres nobilis viri domini Focanerii* (sic) *de Gordonio, militis, patris sui, vendidit in meliori forma Symoni la Chassanha, burgensi de Glotonis, castrum et castellum et totam terram de Sadrano cum omnimoda juridiccione quam ibi habebat..... ;* — f° 84 r° : *Instrumentum seu litera continens copiam literarum confectarum super dissensione quam dominus Archambaudus, vicecomes Combornensis, et dominus Bernardus la Porcharia, dominus de Sadrano, habebant inter se super deverio quod idem vicecomes petebat in dicto loco de Sadrano et super novitatibus quas dictus dominus Bernardus ibidem inducere nitebatur. Et fuit inter eos compositum et ecciam ordinatum quod dictus dominus Bernardus teneatur ad faciendum francum homagium dicto vicecomiti in vicecomitatu Combornensi cum juramento fidelitatis pro repayrio et villa de Sadrano..... ;* — f° 84 v° : *Litera appostolica in filis sericeis more romane curie bullata super unione et annexacione ecclesie de Sadrano cum castro dicti loci in mense* (sic pro *mensa*) *domini episcopi, a sede appostolica obtenta, et est duplicata;* — ibid. : *Litere appostolice, videlicet duo paria, in filis sericeis more romano bullate, super unione ecclesie de Bianaco et de Grauleria facta mense domini episcopi; et sunt duplicate;* — ibid. : *Litera appostolica eodem modo bullata et obtenta super unione ecclesie Sancti Mauricii prope Confluentum facta de eadem mense domini episcopi Lemovicensis;* — f° 84 v° : *Litera regis qui mandat baylivo Lemovicensi quod Johannem, prepositum ville de Juncheria, hominem ligium et justiziabilem domini episcopi Lemovicensis, quem captum detinebat, et juridiccio dicte ville ad manum regiam, sine cause cognicione, non vocato episcopo, posuerat, dicens ipsum prepositum delinquisse et episcopum negligentem in puniendo [fuisse], reddat et juridiccio deliberet, si sit ita tamen, si ipse prepositus (delinquerit) non tanquam prepositus delinquerit, sed tanquam privata persona;* — f° 85 v° : *Litera qualiter ipse Gaucelinus [de Castro-novo] quictavit jus et hereditatem quam seu quod habebat in molendinis, mosnariis et exclusis sitis subtus pontem de Nobiliaco ex utraque parte Vigenne, et eorum pertinenciis ;* — ibid. : *Item, alie due litere similes precedenti, in quibus literis continetur quod dominus episcopus debet habere portam seu porticum que seu qui est subtus turrim in muris dicti castri [de Castro-novo];* — f° 86 r° : *Litera alia continens qualiter Guillelmus Vigerii, domicellus, P. Ademari, gener suus, et Alayda, ipsius Petri uxor, et filii ipsius Guillelmi vendiderunt quartam partem grosse turris castri de Nobiliaco....... ;* — f° 86 v° : *Illi de Castro-novo non possunt aliquid acquirere in castro et castellania de Nobiliaco, et si acquirunt sine consensu speciali episcopi, totum est episcopi, exceptis solari, parietibus, orto et brachiata terre, que debent reddere dicto episcopo irati et pagati. Item, non possunt habere fortalicia nec construere turres nec alias [...?...] sine consensu domini episcopi Lemovicensis;* — f° 87 v° : *Litera quod consules Nobiliacenses confessi fuerunt pro se et pro communitate ville habere debere super carnifices* (sic) *dicte ville, a quolibet vendente carnes bovis in vigilia Nativitatis Domini quolibet anno, quamdam testam bovis nomine vigerie, prout est consuetum; item, supra* (sic) *mercatores extraneos vendentes coria in nundinis Sancti Leonardi in quibuslibet nundinis duos denarios semel, et in habitatoribus ejusdem [ville] vendentibus coria in dictis nundinis unum denarium pro salagio insupra* (sic) *vendentes sal Nobiliacum et extra certos redditus vocatos lo fran in festo assumpcionis, et plura alia pertinencia ad dictam vigeriam;* — ibid. : *Litera de quodam homine capto apud Combret per priorem de Nobiliacum et ducto apud Mansacum ubi nullam prior habet juridiccionem, ymo est domini episcopi, et quod eum detinuerat apud Mansacum gag.... emendam. Et est signata sigillo suo;* — f° 88 r° : *Litera continens transcriptum testamentum P. Astay, clerici de Nobiliaco, qui instituit quamdam vicariam in ecclesia beati Stephani Nobiliacensis in majore altari. Octo libras renduales percipiendas per vicarium et XX solidos renduales pro clerico qui juvabit ad cantandam missam in dicta vicaria, et XX solidos renduales legavit ad faciendum luminarium dicte vicarie. Et debet [vicaria] conferri per priorem de Nobiliaco alicui seculari clerico de genere dicti testatoris et babtizato in fonte dicte ecclesie beati Stephani infra XV dies a vacacione, si prior sit presens; et si sit absens, expectabitur, et postquam veniret, poterit conferri per eum infra dictum tempus; quod si non fecerit, dominus episcopus conferret, et si monasterium ecciam caretur priore et nisi dictus episcopus conferat infra dictum terminum, capitulum conferat;* — f° 88 v° : *Litera quod rex mandat certis commissariis quod inquirant de jure quod consules Nobiliacenses se dicebant habere in domo hospitali Nobiliacensi et de explectacione quam fecit eisdem episcopus Lemovicensis; qui in dicto hospitali intruserunt quemdam nomine Marcialem et inquirerunt veritatem ut inques-*

tam remicterent Parisius; — ibid.: *Litera continens transcriptum literarum regiarum in quibus rex concessit de gracia speciali episcopo Lemovicensi quod ob reverenciam beati Leonardi Nobiliacensis oblaciones et obvenciones quascunque, quas ad ecclesiam et ad altare sancti Leonardi, sede Lemovicensis ecclesie vacante, pervenire contigerit, jure regalium nunquam rex de cetero percipiat; sed jus quod sibi competit in premissis episcopo remisit penitus et quictavit;* — ibid.: *Item, alia litera sigillo regio et signata hoc signo O, quod prepositus domini episcopi et ejus bajulus apud Nobiliacum debent taxare cum consulibus duos sextarios vini in qualibet taberna de Nobiliaco percipiendos a domino episcopo, et II alios sextarios vini quos habet dominus episcopus a quolibet tabernario dicte ville in nativitate Domini;* — f° 89 r°: *Litera quod prior Artigie debet domino episcopo in novo adventu suo unum obolum auri pro quibusdam amortizacionibus factis domino d'Artigia, et debet ecciam alium obolum auri pro feudo in adventu ipsius* (?) *pro manso de Benat;* — f° 90 r°: *Litera compromissi et pronunciacionis seu prolacionis facte inter dominum episcopum et abbatem et conventum Sancti Marcialis et prepositum Sancti Justi super juridiccione et aliis dicte ville Sancti Justi et plurium mansorum, quorum omnimoda juridiccio ad dominum episcopum remanet, de quibus lis pendet, et est et erat contencio de manso de Charanhac. Tamen cognicio et juridiccio remanet domino episcopo, racione castri et castellanie de Nobiliaco....;* — f° 90 v°: *Litera quod, cum procurator domini episcopi proponeret apud Rezes coram senescallo domini episcopi contra dominum Ratherium, dominum de Niolio, quod ipse et gentes sue adjornaverant ad assizias suas et posuerant in deffectu homines mansionarios de Masleti et de Salvanhaco, de Lespinatz, de Mazeto, de Estradeto, de Ouneschas et de Montibus, in et super quibus dominus episcopus dicebatur habere omnimodam juridiccionem, et quod aliqua explecta de novo facerant in locis predictis, quod confessus fuit dominus Ratherius fecisse cum essent justiziabiles sui, ut dixit; tandem de communi consensu parcium fuit actum quod dominus R. de Ageduno, decanus de Capella et canonicus Lemovicensis, et magister Bernardus Almoyni, clericus, pro parte domini episcopi, electi, et dominus Hugo de Castronovo, miles, et Gaufridus de Monte, domicellus, pro parte dicti Ratherii, electi, vel duo ex ipsis, videlicet unus a qualibet parte ex predictis electis ordinent et diffiniant econtra, et eos in suos judices elegerunt; et explecta per dictum Ratherium facta, in quantum prejudiciabilia domino fuerant, revocavit, salvo scilicet, si habet jus in premissis, quod sibi non prejudicet. Et promisit restituere gagia et vadia dictorum hominum indilate;* — f° 91 r°: *Litera quod procuratores domini de Petrabufferia ad hoc constituti recognoverunt ipsum dominum suum tenere et predecessores ejusdem tenuisse ab antiquo a domino episcopo in fidem et homagium castrum et castellaniam de Manhaco et juridiccionem dictorum locorum et pertinenciarum, et quod locus deu Montarut erat de pertinentiis predictis et quod requisiverunt procuratores domini episcopi quod opponerent manum suam in dicto loco, ne dominus Bertrandus de Malomonte, dominus Sancti Germani, qui se jactaverat ibidem furchas exigere, perturbaret dictum dominum de Petrabufferia; quod fecerunt dicti procuratores domini episcopi et posuerunt penuncellos episcopi, et gardiator regius dicto episcopo deputatus ad conservacionem manus domini episcopi, posuit requisitus penuncellos regios et inhibuit publice ne fieret prejudicium per aliquem in premissis. Que omnia fuerunt dicto domino Bertrando signata;* — ibid.: *Processus vicariorum dicti domini episcopi factus inter dominum Bernardum de Combornio et Mariam racione dictorum locorum [de Combornio], et responsiones et alia agitata super premissis in duabus pellibus pergameni* (sic) *contenta;* — ibid.: *Appellacio facta per dominum episcopum contra senescallum Petragoricensem quod trahebat coram se racione premissorum dictum dominum Bernardum de Combornio;* — ibid.: *Appellacio facta super eodem per dominum Bernardum de Combornio a senescallo domini episcopi ad senescallum regium;* — f° 91 v°: *Litera quod dominus Rambaudus de Richinhaveysin, commissarius super financiis faciendis racione acquisitorum, financiam recepit a gentibus domini episcopi pro domo de Malomonte, pro qua fuit finatum ad XX libras. Et continet ipsa littera commissionem super hoc factam per regem;* — ibid.: *Litera quod Bernardus Amblardi recognovit quod turris sua, vocata Amblarda, sita in civitate Lemovicensi inter tres estagias sive domos Aymerici Arnaudi de Juncheria et curiam Lemovicensem cum porta, introitibus, exitibus, ayzinis, juribus et pertinenciis dicte turris, et ortus sive solare dicte turri contiguum, situm inter curiam et domum Helie Gaborn...... et quicquid amplius poterat [habere] quoquomodo in dictis locis et eorum pertinenciis sunt et movent a domino episcopo et ab ipsius dominio...:* — f° 92 v°: *Litera regia in qua rex mandat senescallo quod si sibi constiterit quod senescallia Lemovicencis consueverit* [?] *regi jure scripto, quod ille utatur et faciat juxta illud justicie complementum;* — ibid.: *Litera duplex quod rex mandat senescallo Lemovicini et Marchie quod non impediat dominum episcopum, qui manum suam posuerat ad castrum et cas-*

tellum de Ranconio pro deffectu hominis, sed impedimentum ammoveat et permictat gaudere episcopum possessione premissorum ; — ibid. : *Litera quod rex mandat senescallo Lemovicini et Marchie quod si constaret dominum electum Lemovicensem solvisse decimam biennalem tunc domino regi concessam domino archiepiscopo Bituricensi, non molestaret eum et saysinam oppositam in temporalitate amoveret :* — f° 93 r° : *Litera quod rex mandat episcopo Lemovicensi quod peccuniam debitam racione dicte decime in sua dyocesi et levatam mictat dicto domino archiepiscopo [Bituricensi], alioquin per temporalium capcionem se juvabit ;* — ibid. : *Litera quod rex mandat senescallo Lemovicensi quod non compellat dominum episcopum solvere financias pro acquisitis per eum et ejus predecessores in terra in qua est facta pariagium inter episcopum et regem, nisi solum dimidiam financiam ;* — ibid. : *Litera quod Aymericus Brugelhie, receptor regius senescallie Lemovicensis, habuit pro financia acquisitorum* (sic) *facta per gentes domini episcopi cum domino Raymbaudo de Rechinhavezin commissario super hoc, XX libras ;* — ibid. : *Litera quod Guido de Teyseraco, deputatus ad regendum regaliam, fecit tradi per dominum P. de Jaff...., de mandato senescalli Lemovicensis, Johanni de Prunh, clerico ipsius senescalli, XXX libras, quas dominus P. predictus receperat de regalia de Molheys et de Insula ;* — ibid. : *Litera domini Raymbaudi de Rechinhavesin [qua] amovet manum regiam appositam in temporalitate domini episcopi racione financiarum predictarum..... ;* — f° 93 v° : *Litere due quod Petrus Jocglar, filius quondam Johannis Jocglar, de Ponte Sancti Marcialis, vendidit Bartholomeo Davidis, burgensi castri Lemovicensis, XX solidos renduales solvendos medietatem in festo nativitatis Domini et aliam medietatem in festo beati Johannis Babtiste, quos assignavit eidem burgensi levandos et percipiendos in et super III domibus contiguis, quas asseruit esse suas in villa de Ponte Sancti Marcialis..... ;* — f° 94 r° : *Transcriptum literarum domini Mathei de Tria, marescalli Francie, qui mandat moveri manum in temporalitatem domni Gitberti, episcopi Lemovicensis, apposítam pro eo quia non miserat ad exercitum regium sicut fuerat injunctum ;* — ibid. : *Litera quod Karolus, filius regis Francorum, comes Marchie et Bigorre, mandat senescallo Marchie quod amoveat manum suam appositam in terra et feudo de Aureria, que fuerunt domini Hugonis de Cella, militis, et quod permictat apprehendere possessionem terre et feudi hujusmodi, quorum interest ;* — (Suivent de nombreux extraits relatifs également au fief de Laurière) ; — f° 94 v° : *Litera continens copias duarum literarum, videlicet domini Hugonis de Lezinhaco et Hugonis Bruni, comitis Engolisme, filii sui, super certis redditibus per eos collatis abbacie beate Marie de Valencia prope Coyacum, percipiendis annuatim apud Bridier et apud Aureriam et apud Crozent per manus illorum qui tenebunt preposituram dictorum locorum ;* — f° 95 r° : *Litera senescali regii continens mandatum regis qui mandat quod super facto de Donzenaco et maleficiis commissis per dominum de Donzenaco et homines suos in terra vicecomitisse Combornensis faciat prestari.... ;* — f° 95 v° : *Anno Domini millesimo CC° nonagesimo septimo, indiccione X, vicesima tercia die mensis augusti, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno tercio, presentibus dominis P. de Malamorte, milite, et Gerardo de Orilhaco, canonico Lemovicensi...... et pluribus aliis ad hec vocatis et rogatis, nobilis vir Helias, vicecomes Venthodorensis, fecit reverendo patri domino Raynaldo, Dei gracia Lemovicensi episcopo, homagium ligium.... ;* — f° 96 r° : *Anno Domini M° CC° nonagesimo septimo, die XXIIII mensis januarii.... presentibus venerabilibus viris dominis P.* (?) *Maleu, archidiacono de Maymaco..., Bartholomeo de Bosqueto de Rupeapis, Gerardo de Rossaco, ecclesiarum rectore..., et Guillelmo Viriaudi, Sancti Hyllarii ecclesiarum rectore, et Simoneto Guortiz et pluribus aliis testibus ad hec vocatis specialiter et rogatis, nobilis vir dominus Hugo Bruni, comes Marchie et Engolisme, fecit homagium ligium.... reverendo patri domino R., Dei gracia Lemovicensi episcopo, pro castro de Laurieyra et castellania et pertinenciis earumdem* (sic), *et pro mota de Salanhat ; que omnia recognovit se tenere in feudum ad homagium ligium a prefato domino episcopo. Acta sunt hec apud Juncheriam in ecclesia ante altare ejusdem ecclesie ;* — ibid. et ss., autres hommages rendus au même par Adémar de Valence pour Rancon (1296), par Parrin d'Aleyrat pour Mainsat (1300), par Guillaume de la Garrigue pour Mainsat (1300), par Marguerite, veuve de Jean de Montvalier pour divers fiefs voisins de St-Junien (1295), par Guillaume Tadée, chevalier, pour son fief d'Eymoutiers (1295), etc. ; — f° 98 v° : *Anno Domini M° CCC° octuagesimo octavo, die vero XXII mensis octobris, in castro de Insula, nobilis et potens vir dominus G. de Bellafaya, miles, dominus castri et castellanie de Bellafaya, diocesis Lemovicensis, fecit homagium ligium in tunica sine zona et capucio, cuculla et mantello, flexis genibus manibusque complosis domino Aymerico, Lemovicensi episcopo, pro dicto castro et castellania et pertinenciis eorumdem, presentibus venerabilibus dominis B., abbate Dalonis, Ludorico de Petrabufferia, archidiacono Domus in ecclesia Xantonensi, Johanne de Petrabufferia, milite, Aymerico de Monteaudit,*

domicello, et pluribus aliis; — ibid.: *Scribantur alia homagia atque documenta sequendo, quia multa sunt que non sunt scripta in hoc libro.* Prior de Bonaco. — F° 99 r° et ss. Table alphabétique des noms de lieux énoncés au présent cartulaire, la dite table rédigée au XVIII° siècle.

G. 10. (Registre.) — In-folio. 98 feuillets, papier.

XIII°-XIV° siècles. — Cartulaire de l'évêché, coté *O Domina*; copie du précédent registre. « Ce livre a été fidèlement copié sur le vieux livre des hommages en parchemin, cotté *O Domina*, pour la conservation dudit livre en parchemin et pour la facilité de la lecture par ordre de Mgr. l'illustrissime et révérendissime Messire Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, conseiller du roy en ses conseils, en l'année 1685. » Frontispice enluminé: tête de vierge, armes de l'évêque, titre imprimé, le tout dans une guirlande de fleurs.

G. 11. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin, et 85 feuillets, papier.

XIV°-XV° siècles. — Cartulaire de l'évêché, coté *Tuæ hodie*, rédigé en 1427. C'est un recueil d'actes de foi et hommage pêle-mêlés avec quelques documents d'autre nature. Ces actes ne sont qu'analysés et très rarement datés. — F° 1 *bis* r° : *Incipit registrum: Anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo et die vicesima sexta augusti, de mandato reverendissimi in Christo patris et domini, domini P, de Montebruno, divina providencia Lemoricensis episcopi, fuit per alphabetum inceptum presens registrum de omnibus privilegiis, instrumentis, licteris, scripturis et aliis documentis repertis in archivio seu libraria magne turris castri Insule prefati domini episcopi.....* — Parmi les personnes qui traitent avec l'évêque à divers titres figurent : f° 1, les moines du Palais-Notre-Dame, ordre de Cîteaux; Guillaume Laneau, damoiseau de Bussière; — f° 2, l'évêque de Clermont; Adémar La Roche, damoiseau de St-Paul; — f° 3, noble Gaucelin, sgr. de Châteauneuf; — f° 4, le chapitre d'Eymoutiers; Guillaume de Razès, chevalier; — f° 7, le prieur de Bénévent; noble Ratier de Montrocher, chevalier; le monastère de Déols; Gérard de Maumont, chanoine de Bourges; le prieur de Grandmont; la prieure de la Drouille-Blanche; — f° 10, Pierre Maleu, chanoine de Limoges; — f° 13, noble Jean de Brie, capitaine de Mora; — f° 14, Jean de Bretagne, vicomte de Limoges; — f° 15, les consuls de St-Junien; Guichard de Comborn, chanoine d'Eymoutiers; — f° 16, noble Gérald, abbé de St-Martial; — f° 17, noble Bernard de Couppiat, sgr. de St-Pardoux; — f° 19, le chapitre Saint-Étienne de Limoges; le chapitre de l'église de Bourges; l'abbaye de la Règle; Bozon de Rezès, curé de Fromental; — f° 23, les consuls de St-Léonard de Noblac; — f° 24, G. de Malemort, sgr. de Donzenac; noble Guichard de Comborn, sgr. de Treignac; Jean de Courton, curé de la Chapelle-Taillefer; — f° 26, noble Bernard de Comborn, damoiseau, sgr. de Beaumont et de Rochefort, régent de la vicomté de Comborn; — f° 27, le monastère de St-Martin de Limoges; — f° 30, l'abbé du monastère de Beaulieu; — f° 32 et ss., « bajulus episcopalis in ballivis de Botasaco et de Alasaco »; le roi de France, Philippe-le-Bel et ses successeurs; — f° 52, le prévôt d'Évaux, le prieur de Bénévent, le prieur de Vedrennes, l'abbé du monastère d'Ahun, l'abbé du monastère de Lesterps, le commandeur du Palais; — f° 55 et ss., le prieur de Grandmont; — f° 59, noble Gouffier de Las Tours; — f° 62, noble Guillaume de Chamborant, « scutifer corporis regis »; — f° 71, Gui et Aymon de la Roche, chevaliers; — f° 73, noble Siméon de Chastelluz, sgr. du dit lieu; — f° 74, noble Guillaume Cadjon, chevalier; noble Eschivat, sgr. de Chabanais et comte de Bigorre: Gui de Grandmont, damoiseau; — f° 75, Guillaume, prévôt de la Jonchère; l'abbé du monastère de Beuil; — f° 77, noble Aymeric de Malemort, chevalier; — f° 79, la prieure du prieuré de Villevaleyx; — f° 81, noble Milon de Thouars, sgr. de Pousauges, de Chabanais et de Châteaumorand; — f° 82, Jean de Baubiat, prévôt de Peyrilhac; — f° 83, noble et puissant seigneur Gérald de Ventadour, sgr. de Donzenac; — f° 86, le prévôt et les religieux de Vigeois; Jean Quentin, damoiseau d'Eymoutiers; — f° 89, Gui de la Motte, damoiseau du Palais; Guillaume de Malemort, sgr. de Donzenac; le chapitre de St-Junien; — f° 93, noble Louis de Pierrebuffière, prévôt du chapitre de St-Junien; Aymeric Marchès, chevalier, sgr. en partie de Noblac; etc. = Les actes les plus intéressants sont les suivants: f° 2 r°: *Littere domini episcopi Claromontensis continentes quod idem dominus nullum jus, potestatem vel auctoritatem faciendi aliquod explectum apud locum de Bort habet nec facere intendebat in prejudicium juris et juridiccionis domini Lemovicensis;* — f° 3 v°: *Littere per quas dominus Lemovicensis contulit licenciam domino Geraldo Forestarii, canonico Sti Leonardi, hedificandi unum altare retro majus altare monasterii*

ejusdem, dotandique et instituendi ibidem juxta ejus facultatem aliquam vicariam perpetuam, taliter tamen quod vicarius nullas claves teneat nec intrare possit absque custodis clavium licencia; — f° 3 v°: *Littere regis Philippi qui concessit dominis episcopis Lemovicensibus de gracia speciali, ob revorenciam beati Leonardi, quod sede vacante de obvencionibus et oblacionibus ad altare dicti sancti provenientibus ipse rex vel sui officiarii pro jure regali nichil recipere possent.....;* — f° 5 r°: *Littere per quas fuit ordinatum et concordatum quod quicunque electus in abbatem Sancti Augustini Lemovicensis et confirmatus per capitulum, presentetur domino episcopo Lemovicensi et suis successoribus per capitulum sine difficultate et examinacione processus et persone; cui sic electo et confirmato idem dominus Lemovicensis curam animarum committet;* — f° 5 v°: *Littere per quas Guido Guahans, canonicus Beneventinus, rector ecclesie de Arena, confitetur habuisse nomine sororis sue causa maritande a domino episcopo Lemovicensi quinquaginta et septem libras de precio IIIIxx XIX librarum, pro quibus dominus Adhemarus Guahans, miles, ejus pater, vendiderat eidem domino Lemovicensi totam decimam et jus decime quam habebat in villa et parrochia de Insula, quam idem miles ab eodem episcopo in feodum tenebat;* — f° 6 v°: *Littere in quibus sunt inserte littere composicionis pariagii regis Philippi de civitate Lemovicensi et villa de Nobiliaco;* — f° 11 r°: *Littere per quas apparet quod olim mota controversia inter dominum episcopum Lemovicensem et capitulum ecclesie Sancti Stephani Lemovicensis de et super decima ac juridiccione et dominio omnimodis ac mero et mixto imperio duarum terrarum vocatorum de Pradeu et de la Berneyra contiguarum, sitarum in territorio de ante portam domorum Grandismontis de Balazis in parrochia de Insula, inter iter per quod itur de dictis domibus ad portam de la Milgrana et viam qua itur de Insula ad locum de Balazis...;* — f° 13 r°: *Littere continentes controversiam ortam inter prefatum dominum episcopum Lemovicensem et prepositum et capitulum ecclesie Ahentensis super eo quod idem episcopus dicebat contra prenominatos quod ipsi tenebant ab ipso et successoribus suis in feodum quicquid habebant in villa et castellania de Ahento....;* — f° 14 r°: *Sunt duo rotuli articulorum.... pro sentencia ferenda pro ipso* [*domino episcopo*] *in causa quam habebat contra gerentes se pro consulibus et communitate ville Nobiliacensis in curia regia...;* — ibid.: *Est quoddam instrumentum continens compromissionem factam inter dictum dominum Lemovicensem et Symeonem de la Chassanha, burgensem de Glotonis, racione castri de Sadrano.....;* — f° 15 r°: *Littere continentes quod consules et communitas ville Sti Juniani ratam et gratam habuerunt composicionem proloqutam, concordatam et juratam inter ipsos et prefatum dominum episcopum Lemovicensem....;* — f° 16 v°: *Littere ubi continentur privilegia olim concessa domino de Sadrano per vicecomitem Combornensem, que fuerunt approbata per dominum de Prulhe et ejus uxorem... .;* — f° 17 v°: *Littere continentes quod domnus abbas Sti Dionisii et domnus Nigelle, locatenentes regis, confessi fuerunt habuisse a domino episcopo Lemovicensi, racione composicionis inter regem et ipsum episcopum facte, de terra et hereditate Aymerici de Niollo, videlicet centum libras turonensium....;* — f° 18 r°: *Littere per quas magister Seguinus Bocherii, canonicus Lemovicensis, dedit Deo et ecclesie Sti Elegii de Chatallas unum carterium et dimidium decime.... in burgo et parrochia de Chatallat...;* — f° 19 r°: *Quoddam instrumentum per quod apparet quod dominus Stephanus Pellisserii, vicarius major in ecclesia Lemovicensi, qui manus violentas in Marcialem, filium Johannis Jamberti* (sic) *fabri, clericum castri Lemovicensis, injesserat* (sic), *ipsum graviter vulnerando, composuit ad octo scuta auri cum domino* [*episcopo*] *Lemovicensi....;* — ibid.: *Quidam processus factus in assisia Brive per quem magister Raymundus Philippi, qui plures personas ecclesiasticas traxerat ad forum seculare et econverso, et alias injurias et violencias dicto domino Lemovicensi et sue ecclesie fecerat, gatgiavit emendam eidem domino Lemovicensi, genibus flexis, suum capucium in signum gatgiacionis tradendo;* — f° 19 v°: *Littere continentes quod capitulum Bitturicensis ecclesie, sede et decanatu vacantibus, confirmavit eleccionem domni Guiberti de Malamorte in episcopum Lemovicensem electi per decanum et capitulum Lemovicense celebratam et dicto capitulo Bituricensi presentatam, diligenti examinacione forme et persone prehabita;* — f° 21 v°: *Littere continentes composicionem factam inter dominum episcopum Lemovicensem ex una et priorem Portus-Dei ex altera, super visitacionibus et procuracionibus quas idem dominus Lemovicensis petebat racione prioratuum et ecclesiarum de Chastanhs, de Bayssaco, etc...;* — f° 24 v°: *Littere continentes quod Johannes de Courton, rector parrochialis ecclesie de Cappella-Talheffer, consenciebat quod reverendus pater dominus Petrus Carcassonnensis episcopus fundaret in ecclesia parrochiali predicta, salvo jure parrochiali, unam vicariam perpetuam ad laudem beatorum Petri et Pauli apostolorum....;* — f° 25 r°: *Littere per quas dominus episcopus Lemovicensis contulit et dedit magistro P. Manhat medietatem officii scripturarum et registrorum ac sigillorum curiarum civitatis Lemovicensis et ville Sti-Leonardi de Nobiliaco, prout*

continue per suos predecessores fuit dari consuetum ; — f° 26 r° : *Quoddam instrumentum continens quod executores testamenti domini cardinalis Carnotensis pro salute ejus anime dederunt pro edificio fiendo in ecclesia Sti-Stephani de Nobiliaco quatuor viginti florenos auri qui traditi fuerunt in deposito Petro la Vinha tunc viventi....;* — f° 28 r° : *Quidam processus factus in assisiis Brive coram domino senescallo ubi publice fuerat proclamatum per gentes regis ne laicus laicum nec clericus clericum ad forum vettitum traheret....;* — f° 29 v° : *Quoddam instrumentum continens processum factum quando domini duces Bitturie et Bourbonie, comes Marchie et marescallus Francie, venerant coram civitate Lemovicensi pro requirendo inibi habitantes ut regem Francie tanquam superiorem recognoscere vellent et sibi obedire....;* — f° 30 r° : *Quoddam instrumentum per quod dominus episcopus Lemovicensis recognovit et confessus fuit ipsum et ecclesiam ac civitatem et diocesim Lemovicensem subfuisse et subesse domino archiepiscopo et ecclesie Bitturicensi tanquam suo metropolitano....;* — f° 31 v° : *Littere continentes qualiter procurator regius Lemovicensis traxit in causam dominum episcopum Lemovicensem coram domino d'Audenehan, marescallo Francie, locumtenenti regis inter ripparias de Loire et Dordonhie, cum plena potestate, et plura contra ipsum dominum episcopum proposuit et articulos tradidit, inter alia asserendo quod preter et contra appellacionem ad regem factam, gentes ipsius domini episcopi questionaverant et mori injuste fecerant Petrum Ricaudi....;* — f° 34 r° : *Littere regie per quas rex mandabat senescallo et suis officiariis quatinus requisiti fuerint per dominum episcopum Lemovicensem omnes salvagardias in terris et juridiccionibus dicti domini episcopi concessas ac penuncellos seu flores lilii eorum occasione appositos, vocatis evocandis, penitus tollerent et moverent absque aliquali difficultate, quibuscunque litteris non obstantibus ;* — f° 35 r° : *Privilegia regis Philippi [quarti] domino episcopo Lemovicensi concessa;* — f° 36 v° : *Littere per quas rex mandabat senescallo Lemovicensi ut a cetero, donec esset sufficientius informatus, non teneret assisias in loco contiguo capiti ecclesie cathedralis Lemovicensis, sed in loco consueto, ut divinum officium non impediretur ;* — f° 37 r° : *Quedam litere auditoris sacri palacii per quas ipse dominus auditor concessit domino episcopo Lemovicensi, officiali et procuratori fiscali excommunicatis beneficium absolucionis ad cauthelam absque prejudicio juridiccionis ipsius domini archiepiscopi....;* — f° 37 v° : *Compositio consulum Sti Juniani cum episcopo Lemovicensi;* — f° 41 r° : *Littere regie continentes quod rex Anglie ac dux Acquitanie revocabat in dubium an dominus episcopus Lemovicensis cum ejus ecclesia, villis, castris, feodis vel retrofeodis, hominibus, rebus et possessionibus suis essent ita privilegiati quod extra manum regis Francie poni non deberent....;* — f° 41 v° à 51 v° : *Statuta, privilegia, provisio et libertates regia domino episcopo Lemovicensi et ejus subditis concessa* (XIIIe et XIVe siècles) ; — f° 51 v° : *Recognicio vini debiti domino episcopo Lemovicensi per tabernarios ville Nobiliacensis ;* — f° 52 v° : *Recognicio subjeccionis facta per preceptorem milicie Templi domino episcopo Lemovicensi ;* — f° 53 v° : *Compromissum cum priore hospitalis Sti Johannis Jerusalem;* — f° 55 v° : *Composicio facta inter dominum episcopum Lemovicensem et priorem et conventum Grandimontis ;* — f° 56 v° : *Composicio facta inter dominum episcopum ac capitulum Lemovicensem, ex una, et magistum milicie Templi, ex altera parte ;* — f° 61 v° : *Bulle apostolice pro hospitali Sti Leonardi ut subsidium ab eodem solvi petitum per laicos non solveretur. Datum apud Montempessulanum, Magalonensis diocesis, kalendas marcii, pontificatus nostri [pape Urbani] anno quinto ;* — f° 62 r° : *Instrumentum in quo continetur processus factus coram domino senescallo Lemovicensi inter Mariam de Combornio dominam de Treynhaco et dominum episcopum Lemovicensem super eo quod dicta Maria tanquam proximior genere et carne domine Eustachie vicecomitisse Combornensis pretendit jus in vicecomitatu et castro de Combornio habere....* ; — f° 62 r° : *Statuta principis Acquitanie trium statuum personis concessa.* « Donné en nostre chastel d'Engolesme le XXVIe jour dudit moys de janvier, l'an de grâce mil CCC sexante et sept. » ; — f° 63 v° : *Remedium ut juridiccio ecclesiastica domini episcopi Lemovicensis non impediretur per officiarios comitis Marchie :* « Donné à Paris le XXVIIe jours de mars, l'an de grâce mil quatre cens et cinq et de nostre regne le XXVIe » ; — f° 64 r° : *Littere regie ut juramentum per senescallum, servientes et officiarios regios Lemovicenses dicto domino episcopo Lemovicensi, juxta formam pariagii, prestaretur. Datum Parisius, die decima mensis julii, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo sexto et XIIIe regni nostri;* — f° 64 v° : *Remedium ut procurator comitis Marchie a visitacione reparacionum ecclesiarum diocesis [abstineat] :* « .... Un appelé Jehan de Saint-Desier, advocat en court laye et soy disant procureur de notre très cher cousin le conte de la Marche, qui est un homme lay, s'est nagaires transporté en l'eveschié de Limoges, en plusieurs eglises dudit eveschié, et soubz umbre d'une commission exquise que se dit avoir empetree de nostre dit cousin ou autre pour avoir et pour extorquer argent des subgiez

duditeveschié, il a entreprins de fait à visiter plusieurs églises du diocèse de Limoges..... Donné à Paris le XXIIe jour d'avril, l'an de grâce mil CCCC et six après Pasques et de nostre regne le XXVe » (1); — f° 65 v° : *Bulla [Adriani IV] confirmatoria pacis et concordie facte inter dominum episcopum Lemovicensem et priorem ac canonicos Sti Leonardi. Datum Rome anno M° C° LIIII°*; — f° 67 r° : *Ordinacio domini Symonis de Cramaudo, patriarche Alexandrini, super debato visitacionis inter dominum episcopum Lemovicensem et prepositum et capitulum Sti Juniani orto;* — f° 71 r° à 93 r° : actes d'hommages, non datés, rendus à l'évêque pour divers fiefs sis dans les paroisses d'Allassac, Beaune, Bessines, Chaptelat, Compreignac, Donzenac, Eybouleuf, Eymoutiers, Isle, St-Junien, St-Léonard, etc. — F° 94 et ss. Table alphabétique des noms de lieux.

G. 12. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, parchemin et papier.

1328-1543. — Quatre cahiers reliés en un volume, cotés respectivement par *Mea sancta Maria, Me in tuam, Benedictam, Fidem.* Le premier porte ce titre : *Liber R. I. C. P. D. Rogerii episcopi Lemovicensis.* C'est un recueil d'actes d'hommages, rendus en 1328-1329 au dit évêque : 1° pour des biens sis dans l'archiprêtré de Combraille, par dame Ysabeau de Tilia, Bernard Roger de Laront son mari, noble Bernard de Cleyrac, noble Hugues de Char, noble Imbaud Gat, chevalier; noble et puissante dame Jeanne, duchesse de Boulogne, Berry et Auvergne, etc. ; — 2° pour la châtellenie de Salagnac, par noble Hugues de Bardia, noble Roger de Montmeynard; — 3° pour la châtellenie de Bessines, par messire Pierre du Queyroix, chevalier; noble Guillaume de Las Tours ; noble Gérault de Montcocu, la dame de Valanes, le vicomte de Rochechouart; noble Louis de Bresse, chevalier, sgr de Boussac ; dame Blanche de Beaujeu, le comte de Comminges, etc. ; — 4° pour la châtellenie de St-Junien, par les consuls de la ville, messire Pierre de Montvalier, prêtre ; messire Bernard, vicomte de Ventadour; noble Gaucelin de Pierrebuffière, etc. ; — 5° pour des biens sis en Bas-Limousin, par le prévôt du chapitre d'Eymoutiers, noble Gérauld de Malemort, noble Pierre Robert de St-Jal ; — 6° pour les châtellenies de Nieul et Razès, par messire Ratier de Nieul, chevalier ; Jean de Chastanet, écuyer ; Aymar de Vaulry, écuyer, etc. ; — 7° pour des biens sis en la vicomté de Rochechouart par noble Constantin d'Estivagnac ; — 8° pour des biens sis à Comborn, par noble dame Blanche de Ventadour ; — 9° pour la tour d'Allassac, par messire Pierre de la Tour, chevalier ; messire Pierre de Bru, chevalier ; messire Géraud de Beaumont, chevalier ; noble Guillaume de Fursac, noble Guichard de Comborn, chevalier ; Guy de Chanac, chevalier ; noble Raoul de Culant, etc. ; — 10° pour la châtellenie de Noblac, par messire Hugues La Roche, chevalier ; noble Pierre de Beaufort ; noble homme Audebert de St-Laurent, etc. = F^{os} 35 et 36. Quelques actes devenus illisibles par suite de mouillures. On y relève la note suivante : *Existimo haec homagia esse anni 1343 quia versa pagina annum habet 1344.* Ego Nicol. Georg. Pavillio, *1602*. — F° 45. « Mémoires des hommaiges faictz à R. P. Jehan Barthon et respits par luy donnés ad ce faire, » 1485 et ss. Les seigneurs hommageants sont : M. de Chasteaumorand, messire Jacques de Livron, noble Pierre de Jourgnac, noble Jean de Lasteyrie, damoiseau, sgr. du Saillant et coseigneur d'Allassac ; noble Jean de Beaupoil, sgr. de St-Aulayre, noble homme Antoine de Bonneval, chevalier, sgr. de Blanchefort ; noble et puissant seigneur Jacques de Vendôme, sgr. de Chabanais, etc. = F° 69 et ss. Contrats et titres reçus par Ragot, notaire royal, pour RR. PP. messires de Villiers et de Langeac, évêques de Limoges. Outre quelques actes d'hommages on trouve : une permission donnée par l'évêque à Marsaud de Chénerailles, demeurant en la paroisse de St-Pierre-du-Chateau, d'édifier un moulin sur le ruisseau du Douloux, 1525 ; — une donation faite par l'évêque à messire Antoine Auroux, prêtre, des biens confisqués sur Guillaume Auroux, en la juridiction du pont de Noblat, 1535 ; — permission donnée par l'évêque aux habitants de St-Junien de tenir des foires, sauf les droits de l'évêque, 1521 ; — prise de possession de la justice de Champmenestery par messire Geoffroi de la Chassagne, sgr. d'Arfeuille, sous réserve d'hommage à l'évêque, 1527 ; — refus de l'hommage offert à l'évêque de Limoges par les prieurs des Carmes et Augustins de Mortemart de certaines rentes à eux délaissées par les fondateurs de ces couvents au village de Nieul, 1538. = F° 176 et ss. Rôle des seigneurs et autres vassaux tenant fiefs mouvants de l'évêché de Limoges, 1545 et 1543. Ces seigneurs sont : le comte de Ventadour, le vicomte de Turenne, le vicomte de

(1) Cette pièce a été reproduite intégralement dans le tome V, p. 315-317 des *Archives historiques du Limousin.*

Comborn, le baron de Donzenac, le baron de Malemort, le vicomte de Rochechouart, M. des Cars, M. de la Feuillade, M. de Cosnac, M. de Sainte-Fortunade, M. de Fursac, M. de Pompadour, etc.

G. 13. (Registre.) — In-f°, 26 feuillets, papier.

1328. — « Copie des hommages rendus à M. Roger le Fort, évêque de Limoges, en l'année 1328. » Copie de la partie correspondante du précédent registre, faite au XVIII° siècle.

G. 14. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1391-1403. — « Petit livre des hommages » rendus à Bernard de Bonneval, évêque de Limoges, sur les mêmes fiefs et par les mêmes vassaux que précédemment.

G. 15. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1556-1576. — Registre des hommages rendus à l'évêque de Limoges, coté par *Exitus mei.* — Les premiers actes sont passés « en l'église de Limoges, par devant Hieronime de Thedesche, vicaire général en spirituel et temporel du révérend père en Dieu Mgr messire César de Burgognons, évesque de Limoges » ; les autres (f° 11 et ss.) par-devant Pierre Benoist, licencié ·ès droits, archidiacre et chanoine de Limoges, prieur de Saint-Gérald de Limoges, vicaire général substitué de R. P. en Dieu messire Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges ; les derniers (f° 38 et ss.) par devant Jesse Godet, licencié en droit, vicaire général en spirituel et temporel du dit évêque. — Ces hommages concernent les mêmes fiefs que ceux qui figurent dans les précédents registres. — F°s 100, 111 et 140, trois dénombrements de ceux qui doivent hommage à l'évêque de Limoges, 1561-1563 : comte de Ventadour, vicomte de Turenne, vicomte de Comborn, baron de Donzenac, M. de Boussac-les-Églises, M. de Châteaumorand, baron de Malemort, vicomte de Rochechouart, M. de Pompadour, M. des Cars, M. de la Feuillade, M. de Brigueil, M. de Roffignac, M. de Vars, M. de Puymarès, etc...., au total environ 160 noms. — F° 182. Table alphabétique des noms de fiefs contenus au présent registre.

G. 16. (Registre.) — Petit in-f°, 99 feuillets, papier.

XVI°-XVII° siècles. — Registre coté par *Tua merita.* — F° 1, r°, dénombrement de ceux qui doivent hommage à l'évêque de Limoges. Mêmes noms que précédemment. — F° 58, r°, hommages dus à l'évêque de Limoges à cause de la châtellenie d'Allassac. Il y a en marge quelques rapprochements historiques, d'une main du XVII° siècle. — F° 74, r°, répertoire des titres conservés en la Salle épiscopale de Limoges, le dit répertoire rédigé sur l'ordre de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges. Cf. ci-dessus, G. 5.

G. 17. (Registre.) — In-4°, 9 + 407 pages, papier.

1772-1790. — « Registre des investitures, droits de prélation et lots et ventes des biens acquis dans la mouvance de l'évêché de Limoges et terres en dépendantes, commencé le 30 avril 1772, la 14° année de l'épiscopat de Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré, nommé au dit évêché de Limoges, le 3 septembre 1758 ». — P. 3, tableau portant fixation des droits de lods et ventes. — P. 7, avertissement du rédacteur du registre. — Les investitures portent sur les terres que possède l'évêque à Isle, Pont-de-Noblat, Pont-Saint-Martial, Eymoutiers, La Jonchère, la cité de Limoges, la Salle épiscopale, Royère, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Lazare, Saint-Junien, Allassac, Magnac-Bourg, Nieul, Boutezac, Saint-Léonard et Condat. — Parmi les personnes investies figurent : p. 3 *bis*, Dalesme de Chabant, avocat de Saint-Léonard ; p. 8 *bis*, Léonard de la Chassagne, curé de Saint-Martin-Terressus ; p. 24, J.-B. Dumergue, tenant l'auberge où pend pour enseigne *la Croix-Blanche ;* p. 25, M° Mathieu Romanet, écuyer, sgr du Caillaud, demeurant à Limoges ; p. 30, Jean Arnaud, sous-inspecteur des haras du Limousin, habitant à Limoges (1773) ; p. 31, M. Antoine-Étienne Touzac de Saint-Étienne, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Limoges ; p. 44, Louis de Chaizemartin, bourgeois et négociant de Limoges ; p. 53, François Cosse, curé de Saint-Maurice-des-Lions ; p. 76, d^lle Marguerite de Valeyze, bourgeoise du bourg de la Jonchère ; p. 83, Léonard Martin, sieur de Juriol, conseiller du roi, receveur particulier des Eaux et forêts de la maitrise de la Basse-Marche à Bellac ; p. 92, Messire Pierre-Michel Baillot, chevalier, seigneur du Queyroix, président trésorier du bureau des finances de Limoges (1776) ; p. 107, Antoine-Léonard Muret, chanoine théologal du chapitre de Saint-Junien ; p. 113, Léonard Martin, seigneur du Gravier, conseiller du roi, receveur particulier des Eaux et forêts en la maitrise de Bellac ; p. 117, le sieur Fantoulier, notaire royal, contrôleur des actes et procureur d'office de l'évêque en la châtellenie d'Eymoutiers ; p. 119,

Jean Pouyat, prêtre, bachelier de Sorbonne, principal du collège royal de Limoges (1777); p. 134, Jacques Eyroles, huissier royal à Tulle; p. 137, Me Joseph Morel, chevalier, seigneur de Montaudeix; p. 149, Messire Jean Desmaisons, chevalier, seigneur de Bonnefont, des Villettes, des Breuils, etc.; p. 150, Me Joseph-Gabriel Grellet, écuyer, seigneur des Prades, Pierrefiche et autres lieux; p. 158, Henri Martin de la Plaigne, bourgeois et négociant de Limoges; p. 164, J.-B. Léonard Lemas de Méchin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de l'arsenal de la ville de Paris (1780); Me Grégoire Tandeau de Marsac, trésorier de France au bureau des finances de Limoges; p. 193, Henri Martin, seigneur de Puymaud, négociant de Limoges; p. 211, Jean Pradel de la Maze, chevalier, sgr de la Maze, Charliat, etc., coseigneur d'Allassac, habitant au château de Roffignac lès Allassac; p. 217, Yrieix du Teil, praticien, habitant du village de Madrias, paroisse d'Objat; p. 219, Pierre Fraisseix de Veyviale, docteur en médecine à Saint-Léonard; p. 220, dame Madeleine Martin, veuve d'Antoine Pinot, avocat; p. 223, Antoine Lanoailhe, chanoine de Saint-Léonard; p. 226, Léonard Daniel, écuyer, seigneur du Monteil et de Monfayon, habitant à Saint-Léonard; p, 235, Me Jacques de Masbaret, écuyer, seigneur du Basty, trésorier de France, habitant à St-Léonard; p. 238, Philippe Joubert de la Briaudère, « contrôleur ambulant des domaines du roi de la généralité de Limoges au département de la Basse-Marche, habitant de la ville de Bellac »; p. 265, J.-B. Jarrit-Puysservier, notaire royal à Saint-Léonard; p. 271, Jean de La Bachellerie, curé d'Eymoutiers; p. 273, Jean Chabrol, « concierge des prisons de cette ville » de Limoges; p. 276, Jacques Chenaud, seigneur de la Garde et Beaufort, écuyer, secrétaire du roi, habitant de Saint-Léonard; p. 282, Me Jacques de la Sudrerie, écuyer, seigneur de Gamory; p. 285, Antoine de Guillaume de Nilhac, capitaine au régiment de Limoges; p. 287, Me Guillaume de Léobardy, écuyer, seigneur du Vignaud, président trésorier de France en la généralité de Limoges, habitant en son château du Vignaud, paroisse de La Jonchère; p. 292, Pierre Sohet-Thibaut, chirurgien à Limoges; p. 293, Me Bernard Raby, seigneur du Sirieix, lieutenant général criminel au présidial et sénéchal de Limoges (1783); p. 294, Pierre Goujon fabricant de poudre; p. 297, Barthélemy Dussoubs, chanoine du chapitre de Saint-Junien; p. 298, Pierre Gaultier, écuyer, seigneur de Villemonjane; p. 301, Mathurin Dussoubs, huissier au présidial de cette ville; p. 304, Léonard Mousnier, tapissier, demeurant à Limoges; p. 308, Joseph Marchadier, curé de Javerdat; p. 309, Nicolas Raby, notaire à Saint-Léonard; p. 311, François Audoine, « entrepreneur de la ville d'Eymoutiers »; p. 312, Henri de Burguet, seigneur de la Farge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant au château de Chauffaille; p. 317, le marquis de Nadaillac, pour la terre de Saint-Pardoux; Pierre Daudy, notaire royal à Saint-Junien; p. 320, François Goulmot, notaire à Confolens; Léonard Ribouille, arpenteur à Limoges; p. 325, Pierre Tardivet, écuyer, seigneur du Repaire, habitant à Saint-Léonard; p. 329, François Audoine, « adjudicataire dans les ponts et chaussées » (cf. ci-dessus, p. 311); p. 331, le sieur Dupré, curé de La Jonchère; p. 338, Joseph Cruveilher, sieur de Chataigner, habitant à Magnac[-Bourg]; p. 340, Etienne de Meyvières-Dartois, chevalier, seigneur du Repayre et autres lieux, habitant au château du Repayre, paroisse de Vigeois; p. 341, Joseph Cogniasse, docteur en médecine (1787); p. 346, dame Louise Antoinette de Brussol du Brussonnet du Puget, marquise de Vicq; p. 351, Guillaume Vergniaud, ancien curé de Magnac-Bourg; p. 355, Etienne Abauzi, entrepreneur des ponts et chaussées; p. 356, Pierre-Etienne Allouau de Montréal, avocat en la cour, demeurant à Saint-Germain [-les-Belles]; p. 362, Me Joseph Jouhaud de La Bachellerie, ancien chevau-léger de la garde du roi, habitant à La Bachellerte; Me Henri-Yrieix Daudinot de La Boissière, écuyer, ancien officier au régiment d'Aunis; p. 370, Me André des Coustures, garde de corps du roi; p. 373, Me Jean Touron, avocat en parlement, habitant à Allassac; p. 375, Me Joseph Plaisant de Bouchiat, chevalier, seigneur de Bigeardel, directeur général des haras du roi à Strasbourg (1788); p. 377, Me Jean Dumas, notaire, habitant au château de Vergy, paroisse d'Ussac; p. 379, Me Elie Monneyrat, notaire royal à Allassac; p. 381, dame Léonarde de Douhet, dame de La Courtaudie, veuve de Me J.-B. Dorat, écuyer, seigneur de Fougeras; p. 388, Pierre Bourdeix, fondeur à Saint-Léonard; p. 394, François Pradier, garçon imprimeur; p. 394, le marquis de Lasteyrie; p. 401, François Tunis, négociant de la ville d'Eymoutiers. — P. 98, accord entre le sieur Léonard Gallicher, écuyer, seigneur de Vaugoulour, gendarme de la garde du roi, d'une part, l'évêque de Limoges et l'abbaye des Feuillants, d'autre, touchant le payement des lods et ventes dus par le premier sur divers fonds relevant de ceux-ci. — P. 153, copie de l'état présenté à l'évêque de Limoges par M. Serre,

avocat du roi à Brive, des investitures, prélations et droits de lods par lui accordés et reçus à cause de ses terres du Bas-Limousin. Le total des sommes reçues monte à 523 livres. — P. 256, remise faite par l'évêque au sieur La Bachellerie du Teil, chanoine, curé d'Eymoutiers, des droits de lods et ventes dus sur une maison et jardin dont le dit sieur, en exécution de la volonté de feu son oncle, Pierre de La Bachellerie, curé de Nontron, fait don à la ville d'Eymoutiers « pour l'établissement d'un collège pour la jeunesse de la dite ville et lieux circonvoisins, après qu'elle [la ville] aura obtenu des lettres patentes de Sa Majesté à cet effet » (1783).

G. 18. (Registre.) — In-4°, 3+55 feuillets, papier.

XV° siècle. — Terrier de l'évêché de Limoges, coté par *Sanctissimam,* contenant les minutes de Dangrezas, notaire royal, reproduites avec d'autres titres dans les trois terriers cotés par *Et finem, Intercessionem, Et per,* analysés ci-dessous.

G. 19. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1530-1532. — Terrier coté par *Intercessionem,* avec ce titre : « C'est le registre des recognoyssances et autres lettres en icelluy contenues, que furent reçues par le notaire royal soubz escript, du temps que R. P. en Dieu Monseigneur messire Anthoyne de Tende estoit evesque de Limoges. Et estoient par lors ses vicaires généraulx en la spiritualité et temporalité au dict Lymoges, nobles et vénérables messeigneurs maistres Claude Ferrier, docteur en chascun droit, chanoyne et sacriste de Ryès, et François Bon, curé de Saint-Mexen, diocèse d'Avignon, tous deux prothonotaires du sainct siège apostolique; lesquelz Ferrier et Bon, au nom dudit seigneur evesque et pour lui stipulant, firent faire les recognoyssances par le dit notaire royal soubz escript... *Dangrezas,* notaire royal. » — Ces reconnaissances sont toutes passées par-devant le garde du scel authentique royal, établi aux contrats du bailliage de Limoges. Elles portent sur divers tènements des paroisses de Chaptelat, Feytiat, Saint-Gence, Saint-Gérald, Isle, Saint-Julien-lez-Limoges, Saint-Junien, Saint-Léonard, Nieul, Panazol, Peyrilhac et Veyrac. — Parmi les parties faisant reconnaissance à l'évêque figurent : f° 32 v°, noble homme Martial Prinsault, écuyer, seigneur du Châtenet, en la paroisse de Veyrac; f° 61 r°, M° Jean Lamy, avocat en la cour souveraine de Bordeaux; f° 77 r°, les chanoines du chapitre de Saint-Junien; f° 84 r°, M. Pierre Suyduirault, bachelier ès lois, chanoine de l'église de Limoges; f° 131, noble homme Pierre de Saint-Martin, seigneur de Baignac et de Chabannes, près Saint-Junien, f° 166 v°, vénérable Jean de la Boyssière, curé de Saint-Maurice-les-Lions, etc.

G. 20. (Registre.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

1537-1540. — Terrier sans titre, coté par *Et per,* contenant les reconnaissances faites à l'évêque de Limoges sur divers tènements des paroisses de Feytiat, Isle, Limoges, Nieul, Panazol, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Lazare, Saint-Léonard; les dites reconnaissances reçues par Dangrezas, notaire royal, en présence du garde du scel royal établi aux contrats du bailliage de Limoges. — Parmi les personnes qui font reconnaissance à l'évêque figurent : f° 3, Jean Louvète, curé d'Isle; f°s 35, 37 et 41, Jean Meynard, Jean Bonnet, Pierre Lerat, bouchers de la cité de Limoges; f° 56, sire Pierre Boutaud, dit Maisondieu, hôte de la cité de Limoges; f° 62, sire Pierre Veyrier, orfèvre et marchand de Limoges; f° 65, messire Mathurin Rebière, vicaire de l'église du Pont-Saint-Martial; f° 85, M° Jean de Roulhac, notaire et praticien de la ville de Limoges; f° 102, Martial Dazac, curé de Bonnat; f° 123, Jehan Bloumet, curé de Soubrevas près Limoges; f° 125, M. Pierre Forgemol, curé de Peyrilhac; f° 131, honorable Gaultier Bermondet, seigneur de la Quintaine, en la paroisse de Panazol, lieutenant général du roi en la sénéchaussée de Limoges; f° 152, Mons. M° Martial, auditeur receveur du domaine du Roi en la sénéchaussée de Limousin; f° 165, François de Loményе le jeune, bachelier en droit, chanoine de l'église de Limoges, curé de Nieul; f° 167, Pierre Mazentin, licencié ès lois, au nom de Mathieu Mazentin, son père, aussi licencié ès lois et avocat en la cour de Limoges; f° 172, M° Léonard Massiet, élu pour le roi au haut pays de Limousin, etc.

G. 21. (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

1624-1645. — « Terrier contenant partie des hommages et reconnaissances des terres du haut et bas Limousin relevant de l'évêché de Limoges, reçus par Tardieu, notaire, aux noms de Messeigneurs Raymond de la Marthonie et François de La Fayette, évêques de Limoges, depuis l'année 1624 jusques et

y compris 1644. Le dit terrier relié et analisé (*sic*) de la table alphabétique qui est à la fin, par les ordres de Mgr L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, la trésième année de son épiscopat » [1771]. — Les reconnaissances portent sur les terres des paroisses de Chaptelat, Feytiat, Saint-Gence, Saint-Gérald, Isle, Saint-Junien, Saint-Léonard, Nieul, Panazol, Peyrilhac et Veyrac. — Parmi les tenanciers faisant reconnaissance figurent : f° 13 r°, Me Etienne Chavaille, avocat en parlement et juge ordinaire de la ville d'Uzerche; f° 18 v°, Me Antoine Laval, avocat en la ville d'Uzerche; f° 22 v°, Jean Dufaure, procureur d'office à Boutezac; f° 28 r°, Me François Malines, procureur d'office de la vicomté de Comborn, habitant à Boutezac; f° 41 v°, Me François Dufaure, avocat en parlement, juge de la châtellenie de Boutezac; f° 46 v°, noble Jean Raffard, écuyer, sieur de la Raffardie, demeurant à Boutezac; f° 55 v°, Me Antoine Dufaure, praticien du bourg d'Orgnac; f° 57 r°, Me Jean Plantadis, greffier de la juridiction de Coussac; f° 59 r°, les Chartreux de Glandier; f° 76 r°, Me Gabriel Desmaisons, avocat en parlement, juge ordinaire de Meilhars et Cluzat, habitant au bourg de Saint-Merd en haut Limousin; f° 84 v°, Me Jean de Lasteyrie, prieur du prieuré de Vaysset dépendant de l'église cathédrale de Limoges; f° 86 v°, Me Martial Besse, avocat au siège royal d'Uzerche; f° 96 r°, noble Louis de Louzanes, sieur du Palier; f° 99 v°, noble Philippe Hugon, écuyer, seigneur de La Gardelle. — F° 83 v°, permission donnée par l'évêque à Pierre Lafaye, notaire royal, de construire une chapelle sur le chemin de Boutezac à Objat (1624), « auquel endroict on a accoustumé, à divers jours de l'année, faire des processions généralles et autres dévotions; et d'autant que au dict endroict il n'y a aucun couvert, le viquaire et prestre de la dicte paroisse [de Boutezac] ne peuvent le plus souvent faire les dictes processions et dévotions ». — F°s 89 et ss., procuration pour faire reconnaissance à l'évêque, donnés par delle Renée de Bloys, veuve de noble Léonard de La Tour, écuyer; François-Philibert de Vousques, écuyer, sieur de Saint-Pardoux; Me Guillaume Mazoureys, enquêteur au siège d'Uzerche; Hercule du Brueil, écuyer, seigneur de Las Valettas; noble François de La Chault, écuyer. = F°s 103 et ss., hommages rendus à l'évêque de Limoges, en la maison des Pères de la doctrine chrétienne, par : Me Annet Doumenat, licencié ès droits, chanoine et vicaire général de Saint-Martin de Brive, curé de Maumont (?) et official de l'évêque à Brive, pour le fief del Mas (f° 103 r°); Etienne de Vielbans, conseiller du roi, contrôleur élu en la ville de Brive, pour le mas de Chambon (f° 104 v°); noble Jean du Griffoulleys, écuyer, sieur de Laborie de Saint-Michel et co-seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes, pour la châtellenie de Griffouleys (f° 105 v°); noble Jean de La Forestie pour le lieu des Aubardes (f° 108 v°); noble Jean Guy de Bar pour le lieu de La Chapoulie (f° 110 v°); noble Barthélemy de Giraud, conseiller du Roi et président en l'élection de Brive, pour le fief de Martignie (f° 113 r°); Me Etienne de Saint-Chamans, seigneur de Branceilhes, pour la dîme du dit lieu (f° 115 v°); Me Jean de Mirat, conseiller du roi, élu en l'élection de Tulle, comme représentant de Me Jean de Mirat, seigneur de la Tour, son père, pour la co-seigneurie d'Allassac (f° 116 v°); noble Jean de Saint-Viance, pour le fief de Puymage (f° 122 v°); Me Jean du Sailhen (*sic*), chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur du Sailhen et co-seigneur d'Allassac (f° 124 r°); M. Louis de Roffignac, chevalier, pour le dit lieu (f° 126 v°); noble Jacques de Bar pour le fief de Grafeuil (f° 133 v°); noble Pierre du Verdier, seigneur de Chanac et co-seigneur d'Allassac, pour le dit lieu (f° 136 v°); Me Léonard Guyon, conseiller du roi, élu en l'élection de Brive et habitant d'Uzerche, pour le village de Charlut (f° 142 v°); noble Jean Dumas, sieur du Teil, écuyer, pour le village d'Anteyres, paroisse de Saint-Viance (f° 144 v°); noble François Lespérut, écuyer, sieur de Lasvaux, pour le village de Laborie (f° 146 v°); noble Armand de Cosnac, écuyer, seigneur de Saint-Jal et autres lieux, pour la terre de Saint-Jal (f° 148 v°); noble François Plaisant de Bouschiat, seigneur de Bigeardel, pour la dite seigneurie (f° 150 r°); Me Antoine Dupuy, praticien d'Auriac, pour le fief de Sainte-Fortunade (f° 154 r°); Pierre de Rignac, écuyer, sieur du Véry, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, « commandeur pour Mad. de Bouillon en ses terres de Périgord, maistre de camp entretenu pour le service du Roy à Ceste [Cette?], et Jean du Battut, écuyer, sieur de la Peyrouse, sénéchal du vicomte de Turenne, et Jacques de Cauthera, écuyer, sieur de la Mothe-Callignac et prévôt de la conestablerie et maréchaussée de France, tous trois représentants de très haute et très puissante princesse dame Elisabeth de Nassau, princesse en Orange, duchesse douairière de Bouillon, veuve de Mgr Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, vicomte de Turenne », etc., 1624 (f° 158 v°); noble Jacques de La Gorce-Beynac, chevalier, seigneur de La Gorce et autres lieux,

pour le fief de Malapeige (f° 160 v°); M° Gilles de Geneste, seigneur de Saint-Avid, Saint-Clément et autres lieux, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, au nom de Magdeleine de Prouhet, sa femme, pour la terre de Saint-Clément (f° 164 v°); les religieux de Glandier pour le fief de La Manigne (f° 168 v°). = F° 170 et ss., actes divers entre lesquels on peut relever les suivants : f° 170 v°, transaction entre l'évêque de Limoges et le chapitre de Saint-Martial concernant le droit de visite et de juridiction sur l'église du dit chapitre (1633); — f° 175 v°, procuration donnée par l'évêque à M°... [en blanc], pour soutenir, devant les commissaires établis pour la liquidation des hommages appartenant au domaine du Roi, que la terre de Cosnac relève de l'évêché de Limoges (1630); — f° 178 v°, transaction entre l'évêque de Limoges et le chapitre cathédral touchant leurs droits respectifs de juridiction (1630); — f° 184 r°, cession faite par l'évêque de Limoges des droits de lods et ventes à lui dus sur la baronnie de Donzenac par noble Antoine de Fenix, seigneur de Louzellou, trésorier général de France en la généralité de Limoges (1629); — f° 187 r°, procuration donnée par l'évêque de Limoges à M°... [en blanc] pour soutenir que le dit évêque est co-seigneur de Brive et que l'hommage de Malemort lui appartient (1629); — f° 188 v°, acte par lequel les habitants de Saint-Maurice-des-Lyons, en la sénéchaussée d'Angoumois, reconnaissent être tenus d'aller moudre et cuire leur pain aux moulins et fours de M. de Limoges au dit lieu de Saint-Maurice (1629); — f° 194 r°, autorisation donnée par l'évêque de Limoges aux religieuses de La Règle de renfermer dans leur enclos certaines vignes contiguës aux fossés de la Cité (1633); — f° 216 r°, autorisation d'enclore le cimetière de la Graulière accordée par l'évêque au syndic et marguillier de la dite paroisse (s. d.); — f° 219 v°, accord entre l'évêque de Limoges et les Carmes déchaux touchant la fondalité du Naveix (1640); — f° 226 r°, quittance donnée par l'évêque de Limoges à l'abbé de Grandmont des droits de lods et ventes dus sur un bois dépendant de la terre de Saint-Léger-la-Montagne (1640); — f° 227 r°, actes des chanoines de la cathédrale certifiant que le droit de lods et ventes est dû à l'évêque pour la coupe des bois de haute futaye sis dans ses domaines (1640); — f° 233 r°, autorisation donnée par l'évêque de Limoges à Léonard Bloys, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, de construire un moulin à papier sur la Vienne dans la juridiction de l'évêque (1640); — f° 247 v°, procuration donnée par l'évêque à M° Antoine Laige, abbé de Beuil (?), official et vicaire général du diocèse, pour le représenter dans tout ce qui concerne les affaires de l'abbaye de Dalon et du prieuré de Saint-Angel appartenant à l'évêque (1643); — f° 250 r°, acte par lequel les abbé et procureur du couvent de Saint-Augustin de Limoges reconnaissent tenir à foi et hommage de l'évêque le fief de Crochat en la paroisse de Saint-Gérald-lès-Limoges (1643); — f° 263 r°, cession faite par l'évêque à dom Antoine Joyec, procureur-syndic du couvent de Glandier, des droits de lods et ventes dus sur la terre de Glandier (1645); — f° 272 et ss., table alphabétique des noms de lieux contenus dans le présent registre.

G. 22. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

Seconde moitié du XVIII° siècle. — « Etat des fiefs qui n'ont été portés en hommage à Mgr. l'évêque de Limoges ». (S. date; écriture du XVIII° siècle). — Ces fiefs sont : le haut et bas Sursol, Panabœuf et Châteaumerle, paroisse de La Geneytouse, La Breuille, paroisse d'Eybouleuf, possédés par Mad. Léonard de Douhet de la Courtaudie, veuve de messire J.-B. Daurat; La Chapelle, La Besse, Chatreix, La Maisonneuve, paroisse de St-Etienne de Noblât, démembrés de la baronnie de Brugnac et possédés par M. de La Chapelle, procureur du roi à Limoges; — Les Cros, paroisse de La Geneytouse, possédés par le sieur Pouyat; — Le Breuil, paroisse de La Geneytouse, possédé par le sieur Cognasse, bourgeois de Limoges; — Lage, paroisse de St-Just, démembré de la baronnie de Brugnac, et possédé par le sieur Denaud, bourgeois de Limoges; — le prieuré de l'Artige uni à perpétuité au collège des PP. Jésuites de Limoges; — La Roche, paroisse d'Eybouleuf, possédé par le sieur Antoine Lanouaille, chanoine de St-Léonard; — Gagnepot, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par le sieur Lanoaille de Soumagne. « Ce fief n'a jamais été porté en hommage aux évêques de Limoges sous cette dénomination. Cependant, comme il se trouve dans le détroit de la dite juridiction du Pont-de-Noblat, on pense qu'on pourroit obliger le propriétaire à le porter en hommage au seigneur évêque »; — Les Combes, paroisse de Champnétery, possédé par le sieur Texier de La Palisse; — La Palisse, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par ledit sieur Texier de La Palisse; — Chaban, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par M. Dalesme de Chamban; — Le Pouyol, paroisse d'Eybouleuf, possédé par M. de Lanoaille, subdélégué de St-Léonard, qui « est en Amérique »; — Vernon,

paroisse de Moissannes, possédé par le sieur Gay de Vernon, demeurant à St-Léonard; — les Rougères, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par la demoiselle Marianne Fargeaud de Mortesaigne et consorts; — Chez-Legros, démembré des Rougères, possédé par le sieur Dupetit, bourgeois de St-Léonard; — moulins et préclôtures de Chez-Momot, possédés par le sieur Tardivet du Repaire; — Chastenet, Vaux, Basvaux, Vernioux et Roumeix, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédés par M. Parry, de Roziers; — Lage, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par M. de Carbonnière, habitant en ladite paroisse; — baronnie de Brugnac et Beaudéduit, possédée par M. de La Chétardie, baron de Brugnac. « On lui a écrit pendant deux fois fort honnêtement, sans qu'il aye fait de réponse. On est fort surpris de son silence, car l'hommage de ces deux terres est incontestablement dû au seigneur évêque. Il est établi par plus de dix hommages et par arrêt du parlement de Bordeaux de 1611 »; — La Mazière, paroisse de St-Etienne de Noblat. « Ce fief est en litige entre M. de Brugnac et le sieur Nicard de La Mazière, habitant du Pont-de-Noblat. Il faudra suspendre toute poursuite jusqu'à la décision du procès qui est pendant au parlement de Bordeaux »; — Rocheservière, paroisse d'Eybouleuf. « Ce fief est possédé par le sieur Alexis Colas, bourgeois de St-Léonard, qui ne dispute pas l'hommage; mais comme il vouloit y faire comprendre la justice haute, moyenne et basse, qui appartient au seigneur évêque, on n'a pas voulu le recevoir »; — Le Montjoffre, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par M. de Carbonnière qui prétend relever de la baronnie de Châteauneuf, « ce qu'il faut vérifier »; — Verviale et le grand Billac, paroisse de St-Etienne de Noblat, Coustrenas, paroisse de St-Priest-Taurion, les domaines du bourg de La Geneytouse et la maison paternelle de Daniel de La Gasnerie, située près l'église de St-Léonard, possédés par ledit Daniel de La Gasnerie, ancien garde du corps; — Chabreilli, paroisse de St-Paul, possédé par M. Roulhac du Cluzeau; — Vaussautour (*al.* Baussotor), Mas-de-Bort, près Montjoffre, Cheyroupantrie, Donadyma, Les Aymarous et Les Archambaud, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédés par...?...; — les dîmes inféodées de la paroisse de St-Priest-Taurion, possédées par le sieur Garat de St-Yrieix; — tenures du Pont-de-Noblat, possédées par Madame la marquise de Mirabeau; — Chez-Quintaine, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par Léonard Parent; — la terre d'Aigueperse de Thouron, possédée par M. Dalesme de Rigoulène; — Praceau, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par dame Léonarde Veyrier du Muraud. — (Pour plusieurs de cet fiefs on indique les hommages rendus anciennement à l'évêché de Limoges).

G. 23. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Relevé des châteaux du diocèse de Limoges, avec indication du nom des paroisses et des seigneurs. (Sans date; écriture du XVIIIe s.). (Publié par M. René Fage dans le *Bulletin de la Société historique de Brive,* IV, 525 et 581, et V, 315). — Le cahier est incomplet des premier feuillets. Il a été en divers endroits annoté par l'abbé Nadaud qui a mentionné des redevances dues à l'évêque de Limoges. Les châteaux dénommés sont au nombre d'environ sept cents : Châtain, Château-Loudeau, Châteauneuf, Châteaurocher, etc.

G. 24. (Carton.) — 7 pièces, parchemin, 1690 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Répertoire, sur fiches volantes, des titres de l'évêché rangés par tènements d'origine. Ecriture du XVIIe s.

G. 25. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 17 ff. et in-f° 14 ff., papier.

Écriture du XVIIIe siècle. — « Table alphabétique des noms des terres, fiefs, villages, tenues, domaines et autres objets mentionnés au terrier intitulé « *Laurens,* tome 50, » commencé en 1609 et fini en 1610, contenant leurs confrontations et la quantité et qualité des devoirs, cens, rentes, etc., dus à l'évêché de Limoges ». — Les domaines sont rangés par ordre alphabétique, de A à V. — Fragment (de F à J.) d'une table des matières d'un terrier non spécifié.

G. 26. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Extraits des cartulaires et terriers de l'évêché. Ecritures des XVIe-XVIIIe ss. — Autres extraits, de la main d'un féodiste de l'évêché, XVIIIe s.

G. 27. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 2, 3, 8 et 9 ff. + 59 pièces, papier.

Écritures du XVIIIe siècle. — Extraits du cartulaire *Tua merita,* t. 25, « écrit en l'an environ 1630 » (copie auj. perdue de G. 16). — Extraits du cartulaire *Fidem,* « écrit en 1542 ». — Extraits du cartulaire *Tuæ hodie* « écrit en 1427 ». (Cf. ci-dessus G. 11).

G. 28. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier (1).

1291-1584. — Recueil factice, coté par *Custodiam, Et in sinum, Misericordiæ*, de lièves des diverses châtellenies dépendant de l'évêque de Limoges : Sadroc, Allassac, Boutezac, Saint-Junien, etc., commencé en 1337. — F° 76 et ss., quelques actes d'hommages rendus à l'évêque pour les tènements des châtellenies de Haut-Limousin, Marche, Combraille et Bas-Limousin, 1291 et ss.

G. 29. (Registre.) — In-4°, 2+39 feuillets, parchemin.

Vers 1391. — Liève de Bonneval, Nieul, Isle, Razès, Bessines, cité de Limoges et Pont-Saint-Martial, sous ce titre : *Hoc est terrarium balyvie de Insula et de Niolio et de Razès et de Bessines factum et ordinatum per dominum Petrum Mosnerii, capellanum de Assia, bajulum et receptorem dictorum locorum per* (sic) *reverendissimum in Christo patrem et dominum, dominum Bernardum, Dei gracia Lemoricensem episcopum, extractum ab aliis antiquis regestris.* — F°s 1 et 2°, fragments de l'évangile selon saint Luc (*II*, 25 et ss.), avec notations musicales. — Les articles sont sous cette forme sommaire : f° 32 et v° : *In domo ous petis Jolius prope capellam beate Marie de Podio, quam tenet magister Johannes de Felinis III d. census et XII d. acaptamenti.* Point de total.

G. 30. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 8 ff. et 13 pièces, pap. (1 impr.)

1725-1787. — Archives de l'évêché. — Arrêt du Parlement de Bordeaux portant que le sieur Palais, ses représentants et autres gens d'affaires de l'évêque de Limoges remettront au secrétariat du dit évêché tous les papiers dont ils sont détenteurs, desquels il sera fait état par le lieutenant général au siège de Limoges, mars 1725 (impr.) : « Ce jour, le procureur général est entré et a dit qu'il demeure averti par des lettres qui luy ont été écrites de la ville de Limoges que, quoyque les titres, papiers et registres des Archives et du Secrétariat de l'évêché de Limoges dussent être comme un dépôt public dans le lieu à ce destiné d'ancienneté et vraisemblablement depuis la fondation de l'évêché ; néanmoins par un abus qui ne peut être toléré l'on a vu par le passé, au grand scandale de la religion, que, par des voyes criminelles et punissables, après la mort des évêques, leurs gens d'affaires et ceux qui avoient le soin de leur secrétariat et des archives, abusant de la fidélité qu'ils devoient à la mémoire de ceux qui les avoient préposez à ces emplois, ont enlevé et emporté chez eux, ou dans des maisons particulières de la ville de Limoges ou autres lieux du ressort de la cour, sinon tous, du moins la plus grande partie des papiers, registres et titres soit des archives ou du secrétariat ; lequel abus a passé aux parens et successeurs de ceux qui ont fait ces enlèvemens criminels ; lesquels nantis de cette indue dépouille qui ne leur peut pas appartenir par aucune sorte de droit, ils ne peuvent qu'en faire de mauvais usages à prix d'argent par leur avidité et par exaction, les pouvant même supprimer et exiger des sommes de deniers à ceux qui ont besoin des expéditions des titres, papiers, collations de bénéfices et visa accordez par les sieurs évêques de Limoges ; ce qui a fait porter des plaintes par des lettres écrites au procureur général du Roy, particulièrement contre le nommé Palais, lequel pour des sommes excessives, s'ingère de donner des copies et expéditions des nominations et autres titres qui ne peuvent être expedicz que par le sieur évêque ou son secrétaire... ». — Procès-verbal, dressé en conformité du susdit arrêt et à la requête de François Pigné, agent des affaires de Mgr l'évêque de Limoges, des papiers conservés dans les archives du dit évêché, avril 1725. (Mentions sommaires). — Lettres adressées au sieur Lajoumard, archiviste (*al.* féodiste) de l'évêché, au sujet du temporel de l'évêque, par MM. Naurissard, directeur de la Monnaie, Ardant, curé de Saint-Goussaud, Fargeaud, chanoine, Tourniol, archiviste du collège, Dussoubs, chanoine-syndic, etc., 1782-87.

G. 31. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1444-1557. — Affaires générales, temporelles et politiques. — Lettres de sauvegarde accordées par Charles VII à l'évêque de Limoges et au chapitre de l'église cathédrale. *Datum Parisius XIII° die augusti anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto et regni nostri vicesimo secundo* (Vidimus délivré par Hélie Suduyraud, lieutenant du sénéchal de Limoges, sous cette date : *Datum Lemovicis sub sigillo dicte senescallie Lemov. et publicatum in sede regia Lemov. die duodecima mensis octobris, durantibus assisiis regiis Lemov. que inceperunt teneri die lunæ post festum exaltacionis sancte Crucis anno Domini millesimo*

(1) Ce registre, commencé en 1337, est le plus ancien document sur papier qui ait été rencontré jusqu'ici dans les Archives de la Haute-Vienne.

CCCC^mo XL^mo quarto). — Mandement de Jean Bermondet, juge du pariage de la cité de Limoges et de la ville de Saint-Léonard, commissaire du Roi en cette partie, le dit mandement adressé au premier sergent qui sur ce sera requis et portant qu'il est interdit à l'évêque de Limoges, de par les lettres royaux récemment reçues, d'asseoir et de lever des impôts « sans le congié et licence du roy nostre dict souverain seigneur et le consentement des doyen et chapitre de Lymoges et des gens d'église du dict diocèse de Lymoges ou de la plus grand part d'iceulx... sur les dicts gens d'église. » 15 juin 1455. — Lettres patentes de Louis XI, roi de France, relevant l'évêque de Limoges de la prescription de soixante ans contre ceux qui ont occupé les biens de son église pendant les dernières guerres. Données au Dorat, le 13 juillet 1463 (copie faite en 1474). — Rénovation des susdites lettres. Donnée à Bordeaux, le 1er sept. 1473. — Vidimus d'un mandement d'Henri II rendu à la requête de l'évêque de Limoges et adressé aux sénéchaux du Limousin, Marche, Poitou, Montmorillon, Angoulême et Périgord contre les fauteurs d'hérésie. Chantilly, 17 mars 1556 (n. st. 1557).

G. 32. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier (4 impr)

1573-1789. — Affaires générales, temporelles et politiques. — Mandement de Charles IX rendu à la requête de l'évêque de Limoges et adressé au sénéchal du Limousin et gens du présidial de Limoges, portant qu'il sera établi un nouveau subside sur le clergé du diocèse pour payer l'arriéré des dépenses faites pour l'amortissement des francs-fiefs, le voyage des députés à l'assemblée de Bordeaux, etc. Paris. 12 oct. 1563. — Lettre close, signé Hotman, adressée à l'évêque de Limoges, son grand vicaire ou les députés du diocèse, « par commandement de Messeigneurs les prélatz assemblez pour les affaires du clergé de France », prescrivant l'établissement d'une nouvelle décime sur le clergé pour répondre aux besoins du Roi. Paris, 7 sept. 1573. — Circulaire portant convocation en la Salle épiscopale de Limoges, « pour délibérer et se résoudre sur l'offre que le Roy demande qu'on luy face de certain nombre de personnes pour faire la guerre, souldoiés par les habitans de ce hault pays de Limosin, où Sa Majesté entend que les ecclésiastiques contribuent. Aussi pour délibérer et se résoudre sur ce que les habitants du dict pays (pour se garantir des oppressions et violances qu'on commect et faire vivre ung chacun au dict pays soubz l'obéissance du Roy, de ses édictz et de la justice) délibèrent de s'associer et unir ensemble... ». Limoges, 7 février 1577. (Impr.). — Ordonnance du sénéchal de Limoges (?) enjoignant à l'évêque et au chapitre de Saint-Etienne « de faire continuer la garde de la dicte esglize et maison episcopalle et clochier joignant ensemble soubz la charge du cappitaine Bretier avec le nombre de soldatz qui y ont esté cy-devant ordonnés aux despans du dict sieur evesque et des chanoynes par moytié... ». 19 oct. 1580. — Procuration donnée par les députés du clergé du diocèse à Me Pierre Palais, chanoine de Limoges et agent du dit clergé, aux fins d'obtenir la remise de l'impôt de deux décimes extraordinaires demandées par le Roi, 23 juillet 1580. — Mémoire adressé à l'évêque de Limoges « pour le soulagement des ecclésiastiques » foulés par les gens de guerre. (S. date; écriture de la fin du XVIe siècle). — Déclaration du Roi en faveur des archevêques et évêques, qui confirme le pouvoir qu'ils ont d'instituer et destituer leurs officiaux. 28 sept. 1637. — Arrêts du Conseil d'Etat, ordonnant qu'il sera passé désormais des actes notariés de toutes les donations, cessions ou obligations faites pour cause de dotation en faveur des professions religieuses dans les communautés et monastères du royaume. 14 sept. 1773. (A la suite) : Instructions pour les communautés religieuses dressée par ordre de l'Assemblée de 1785 : concernant les formalités à observer pour les constructions et reconstructions de bâtiments appartenant aux gens de main-morte, hôpitaux généraux et particuliers, maisons et écoles de charité. 7 sept. 1785; — portant autorisation aux directeurs des monnaies de recevoir la vaisselle qui sera portée librement aux hôtels des monnaies. 20 sept. 1789. (En tête) : Lettre de l'évêque de Limoges, député à l'Assemblée nationale, relative à l'autorisation ci-dessus.

G. 33. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Juridiction temporelle en général. — Mémoire concernant l'étendue de la juridiction épiscopale sur la cité de Limoges et de la juridiction de la Salle épiscopale, Pont-St-Martial et châtellenie d'Isle « qui ne forment qu'une même ». (S. date; écriture du XVIIIe siècle). Il est dit que les juridictions de la Salle épiscopale, Pont-St-Martial et châtellenie d'Isle comprennent certains villages dénommés des paroisses de Saint-Gérald, de Saint-Lazare, de Feytiat, de Panazol et d'Isle en entier. — « Extrait des minutes du greffe de la Cité de Limoges et des

juridictions de la Salle épiscopale, châtellenie d'Isle et Pont-St-Martial du dit Limoges, appartenant à l'évêché », (XVIIIe s.), avec un « certifié conforme à autre copie en bonne forme déposée aux archives du dit évêché. *Lajoumard*, 1786 ».

G. 34. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1389. — Juridiction temporelle sur le faubourg du Pont-St-Martial. — Actes fragmentaires des assises de la cour épiscopale tenue au Pont-St-Martial.

G. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1400. — Juridiction temporelle sur le faubourg du Pont-Saint-Martial. — Fragments d'un rouleau des assises tenues au nom de l'évêque par son sénéchal temporel dans le bourg du Pont-Saint-Martial.

G. 36. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XIVe-XVIIIe siècles. — Droit de pêche dans la Vienne. — Acte non daté, extrait du terrier *Tuæ hodie*, touchant le droit de pêche dans la Vienne. XIVe siècle (?). — Observations pour Mgr l'Evêque de Limoges sur le mémoire de MM. de l'Oratoire de Limoges relatif au droit de pêche sur partie de la rivière de Vienne, dans le gour Sarrazin. (S. date; écriture du XVIIIe s.) — Mémoire des Oratoriens, sus-visé. (S. date; écriture du XVIIIe s.) — Bail pour neuf années du droit de pêche dans la Vienne, paroisse d'Isle, accordé par l'évêque de Limoges à Jean Chabrol et Jean Beaulieu moyennant la somme de 150 ll. par an, 1786.

G. 37. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces et 1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier.

1564-1597. — Domaines de l'évêché en général : aliénations. — Remboursement fait par l'évêque de Limoges à Me Jean Petiot, d'une somme de 1,398 ll., représentant le prix dont le dit Petiot avait payé en 1563 les cens et rentes dus à l'évêché sur les villages de La Chastre, Bouchelane, La Chassaigne, Masboucher, La Chastreplane, avec tous droits de juridiction, 1564 : « Comme soit ainsin que honorable Me Jehan Petiot, licencié ez droictz et juge ordinaire de la ville de Lymoges, heust achapté du commissaire député en la seneschaussée du hault pays de Lymosin pour l'exécution de l'edict du Roy touchant la vente et aliénation de la quarte partie du temporel des ecclésiastiques, les cens et rentes deues à Révérend Père en Dieu Monsieur l'Evesque de Lymoges... » — Sentence du présidial de Limoges, rendue à la requête de l'évêque et commettant un magistrat pour procéder à l'exécution de l'édit sur le rachat du temporel des ecclésiastiques, 1564. — Extrait des actes de l'aliénation faite par les commissaires subdélégués au diocèse de Limoges, des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de la somme de 56,004 ll. tournois, à laquelle le dit diocèse avait été cotisé, 1577. — Vente d'une rente censive due à l'évêque sur le moulin de Peyrilhac, la dite vente faite à Jean Bardet, maréchal au dit lieu, pour le prix de 16 écus, 1578. Le dit contrat est passé par devant Pierre Benoist, licencié en droit, chanoine, official et vicaire général au spirituel et au temporel de l'évêque de Limoges, et Syméon Dubois, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, « commissaires subdéléguez pour la vente et alliénation des biens ecclésiastiques du présent diocèze ». — Enquête par devant l'official de Limoges aux fins de racheter les domaines de l'évêché précédemment aliénés, 1597.

G. 38. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1367-1373. — Domaines de l'évêché en général. — Amortissement de la rente faite par le seigneur de Magnac sur les terres de Saint-Sornin et Dompierre-le-Château, de laquelle l'évêque était exécuteur *ad opus fundandi collegii* (pièce très détériorée; écriture du XIVe s.) — Quittance de la somme de 840 ll., payée pour droit de main-morte par l'évêque de Limoges au seigneur de Montrocher, procureur du comte de la Marche comme haut seigneur des terres de Dompierre-les-Eglises, Saint-Sornin et Dompierre-le-Château, en exécution du testament du cardinal de Tulle pour la fondation d'un collège de chanoines réguliers, 1367. — Autres quittances relatives au même objet, 1368 et 1373.

G. 39. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 6 ff., et in-8°, 8 ff. et 3 pièces, pap.

1465-1779. — Domaines de l'évêché en général. — Hommage rendu à l'évêque de Limoges par Pierre Romanet, bourgeois de Limoges, pour les châtellenies du Pont-de-Noblat, la Salle épiscopale, le Pont-Saint-Martial, Isle, Razès, Bessines, Nieul et Peyrilhac, 1465 (copie moderne). — Bail à ferme des châtellenies d'Isle, La Jonchère, Pont-de-Noblat et leurs dépendances, pour le prix de 800 écus soleil revenant

à la somme de 24,000 ll., 1581. — Bail pour sept années des cens, rentes et devoirs « dépendant du gros de prébende échu à Mgr l'Evêque de Limoges en sa qualité de chanoine de l'église de Limoges, dus et perçus annuellement dans la paroisse de Boisseuil », le dit bail fait pour le prix de 250 ll., 1766. — Baux des châtellenies dépendant de l'évêché de Limoges : Eymoutiers, Saint-Léonard, La Jonchère, Bas-Limousin, quartier du Saillant, Salle épiscopale, paroisse de Boisseuil, 1779.

G. 40. (Liasse.) — 9 pièces, papier (impr.).

1742-1786. — Domaines de l'évêché en général. — Mandement royal en faveur de Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges, pour l'exécution des lettres à terrier délivrées le 9 août 1742 (impr., s. date). Les domaines de l'évêché sont énumérés dans l'ordre suivant : la Cité de Limoges, la Salle épiscopale, la châtellenie d'Isle, la baronnie de Saint-Junien, la châtellenie de Saint-Léonard, Pont-de-Noblac, La Jonchère, Eymoutiers, Razès et Bessines, Nieul et Peyrilhac (dans la sénéchaussée du Haut-Limousin), Allassac, Boutezac, Sadroc et La Graulière en Bas-Limousin, la baronnie de Malemort, la co-seigneurie de la ville de Brive, la châtellenie de Saint-Maurice-des-Lions. — Lettres à terrier obtenues par l'évêque de Limoges sur les paroisses de Nantiat, Peyrilhac et Saint-Jal, 1786. — Avis et exécutoires y relatifs (impr., s. date).

G. 41. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1200-1787. — Domaines épars de l'évêché. — Copie des hommages rendus à l'évêque de Limoges à cause de la terre de Magnac et de fiefs sis dans la Combraille, 1200-1738. — Reconnaissance de dette sur une maison sise au lieu de La Fornerie, dans la fondalité du dit évêque, 1313 (pièce détériorée). — Acte par lequel l'évêque de Limoges, sur la plainte de Mᵉ Jacques Ballistet, docteur en médecine, décide que les eaux pluviales provenant des maisons du dit Ballistet seront conduites dans le pré de la chancellerie comme jadis, 1506. — Deux reconnaissances des droits de fondalité de l'évêque sur les lieux de Lafon et Chenours, en la paroisse de Royère, 1530. — Permission de bâtir au Pont-St-Martial accordée à Bartholomé Guibert, marchand de Limoges, par Symon Descoustures, licencié ès droits, comme juge en la cour ordinaire de la Salle épiscopale, 1553. — Pièces relatives aux terres du Futier, paroisse non dénommée, sur lesquelles il est dû à l'évêque de Limoges une rente de 2 coupes seigle, 2 coupes avoine, 2 deniers argent. S. date; écriture du XVIIᵉ siècle. — Quittance donnée par Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges, à Mᵉ Gabriel Nicolas de La Reynie, conseiller ordinaire du roi en son Conseil d'Etat, d'une somme de 2950 ll. pour les droits de prélation, lods et ventes dus audit évêque à cause de l'adjudication faite au profit du dit de La Reynie de la terre et seigneurie de Vicq en Limousin, en la mouvance du dit évêque, 1705. — Vente entre particuliers d'un domaine sis à Royère, dans la fondalité de l'évêque de Limoges, 1760. — Extraits de titres, lettres et pièces diverses, relatives à la seigneurie du Palent et au fief de Nouviale, relevant de l'évêché de Limoges, 1780. — Observations sur le mémoire de M. de Cosnac relativement à la terre de ce nom relevant de l'évêché de Limoges; — avec lettres y relatives, 1782. — Procédures pour l'évêque de Limoges touchant ses droits sur le fief de Magnac, 1779; — investiture par le dit évêque d'un domaine relevant du dit fief, 1787.

G. 42. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1492-1646. — Seigneurie du prieuré des Arènes, réunie à la mense épiscopale. — Appointements du juge royal de Limoges par lesquels il appert que François Dubois, prieur de N.-D. des Arènes (paroisse St-Michel-des-Lions à Limoges) demande aux tenanciers de Mansey en la paroisse de St-Vic, une rente de 3 setiers seigle, 3 setiers avoine et une émine froment, 1492. — Procédures pour le prieur des Arènes contre les tenanciers de Mansey pour non-paiement de leurs redevances, 1644-46.

G. 43. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1524-1788. — Seigneurie du prieuré des Arènes, réunie à la mense épiscopale. — Sentence du juge ordinaire de Limoges qui condamne Janicot Foucaret et consorts à payer solidairement à Mᵉ François Duboys, prêtre, prieur du prieuré des Arènes (paroisse St-Michel-des-Lions à Limoges), les arrérages d'une redevance de 8 ll. tournois à laquelle ils sont tenus sur divers jardins et maisons du faubourg des Arènes, confrontant d'un côté au chemin qui mène de la porte des Arènes au couvent des Carmes, janv. 1523 (n. st. 1524). — Liève des rentes dues au prieuré des Arènes sur neuf maisons sises au faubourg des Arènes de Limoges, lesquelles doivent cumulativement 9 ll. 18 sols, 1647-58. — Procédures pour le prieur des Arènes contre les locataires des maisons du faubourg des Arènes pour non-paiement de leurs redevances, intervenant la communauté des

12 grands vicaires de l'église collégiale St-Martial comme seigneur foncier, 1653-60. — Assignation donnée à la requête de Me Étienne de Gaye de Lespinet, prieur de N.-D. des Arènes, au sieur Darfeuille, marchand bassinier, comme représentant de Pierre Fournier dit Grasdepot, pour non-paiement d'une rente foncière et seconde de 8 ll. due sur huit maisons du faubourg des Arènes, 1725. — Transaction entre le dit prieur des Arènes et Barthélemy Tandeau, bassinier, pour le paiement de 20 années d'arrérage de rente sur une maison du faubourg des Arènes, 1727. — Reconnaissances faites au prieur des Arènes : par Jean Chabrol, tailleur, fils d'Antoine Chabrol, cordonnier, d'une rente de 20 sols sur une maison du faubourg des Arènes, 1736; — par Françoise Coudert, veuve de Louis Noailher, huissier au Présidial, d'une rente de 18 sols sur une autre maison du dit faubourg, 1740. — État des recettes et dépenses du prieuré des Arènes pour l'année 1787, approuvé par l'évêque de Limoges, 1788. Le total des rentes dues au dit prieuré et perçues par l'évêché s'élève à la somme de 544 ll.

G. 44. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces et 1 cahier in-8°, 5 feuillets, papier.

1307-1786. — Cité de Limoges. — Pariage de la Cité de Limoges entre le roi de France et l'évêque de Limoges, sept. 1307 (copie du XVIIe s.). — Actes privés passés devant la cour du commun pariage, 1382 et 1574. — Fragments de procédures soutenues devant la dite cour, 1505 et 1588. — Ban de la dite cour, tenue à Panazol par Henry Palays et Pierre Collusson, 1675. — Notes diverses relatives à la juridiction temporelle de l'évêque sur la Cité, XVIIIe siècle : « Je certifie à Messieurs les lieutenants généraux de police de la ville de Limoges que la juridiction de la Cité est distincte et séparée de celle de la ville; que la police et l'inspection sur les maîtres ouvriers, cabaretiers et marchands de la Cité appartiennent à MM. les officiers de justice et de police de la Cité, qui sont nommés par Mgr. l'évêque; que MM. les officiers de police de la ville n'ont aucune police ni inspection à exercer sur l'étendue de la juridiction de la Cité; qu'ils n'ont que le droit de faire des règlements généraux de police qui sont exécutés dans la Cité par les officiers de l'évêché; que les maîtres jurés des arts et métiers de la ville ne peuvent faire aucune visite chez ceux de la Cité, ainsi qu'il résulte des arrêts du Conseil du 15 juillet 1732 et 18 mars 1755, acte de notoriété du juge royal de Limoges, du 29 mars 1636 et arrêt du Parlement du 18 juillet 1641, qui sont aux archives de l'évêché..... A Limoges, le 14e juillet 1786. Lajoumard », [féodiste de l'évêché de Limoges].

G. 45. (Cahier.) — In-8°, 11 feuillets, papier.

XIIIe-XVIe siècles. — Cité de Limoges. — « Inventoire des tiltres, instrumens, documens, procès et enseignemens concernant les cens et rentes, justice et autres droictz et devoirs apartenens à Reverend Père en Dieu Mons. l'evesque de Lymoges en la Cité de Lymoges, ses appartenences et deppendences... » Écriture du XVIe s. Beaucoup d'actes ne sont pas datés. — F° 6 v°, Lettres royaux exemptant les habitants de la Cité de tout subside pendant cinq ans, « à celle fin qu'ilz peussent restaurer la Cité de Lymoges ». 15 juillet 1394. — F° 11 r°, « Ung acte en forme de la fundation d'ung anniversaire que se doibt celebrer le IIe de juilhet chascun an en l'esglize de Lymoges, faicte par feu R. P. Messire Sebastien de Laubespine, evesque de Limoges, pour la somme de IIIIc écus », 1583.

G. 46. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1377-1381. — Cité de Limoges. — « Papier et regestre de la court et jurisdicion temporelle de la Cité de Limoges, de l'an mil IIIcc LXXVII. » — F° 1 r°, *Actum in assisiis pariagii civitatis Lemovicensi, die sabbati post festum nativitatis beati Johannis babtiste anno Domini* M. CCC. LXXVII. — F° 46 v°, *Die lune ante festum beate Katarine, temporalitas domini Lemov. episcopi fuit ad manum regis posita, anno Domini M. CCC. LXXVII.*

G. 47. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1442-1629. — Seigneurie de la Cité de Limoges : le Naveix. — Sentence du sénéchal de Limoges qui condamne Aymeric Ardit, habitant du Grand Naveix, à payer au prieur de St-André en la Cité la rente de 15 sols par an, sauf son recours contre le receveur du Roi : « *super magno Navigio... reservando tamen ipsi deffensori suas actiones contra receptorem regium et alios officiarios in dicta seneschalia Lemovicensi pro dicto nostro rege ordinatos* », 1442. — Echange entre le prieur de St-André, membre dépendant du prieuré conventuel de Bénévent, et noble Pierre de Royère, damoiseau, d'une rente due au premier sur les mas de La Gaschamaine et de Lombardie, paroisse de Royère, contre la terre du Petit Naveix appartenant au second, 1443. — Défense d'arrêter le bois flotté qui arrive au Naveix (en patois limousin). S. date; écriture du XVe siècle. — Lettres

royaux adressées au sénéchal de Limoges ordonnant que Jean Garrigou dit Sarlat, caution de Pierre Botin, fermier de la prévôté du Naveix, soit tenu quitte de ce qu'il doit à l'évêque de Limoges pour raison de la prévôté, 24 mars 1517 (n. st. 1518). — Règlement fait par Mᵉ Guillaume Disnematin, juge de la cour du pariage de la Cité, à la requête du procureur du Roi et de l'évêque, concernant la vente des bois flottés qui arrivent au Naveix, 1565. — Ordonnance du juge du pariage de la Cité portant défense aux prévôts et marqueurs du Naveix de lever sur les bois du Naveix plus grands droits que ceux accoutumés, sous peine de 20 écus d'amende, 1577. — Cinq baux de la prévôté du Naveix et de St-Léonard, commune entre le roi et l'évêque de Limoges, pour les années 1592-1596, les dits baux extraits des registres du Bureau des finances de Limoges. — Provisions de l'office de courtier et marqueur des bois qui descendent par la Vienne jusqu'au Naveix, accordées par M. de La Marthonie, évêque de Limoges, seigneur temporel de la Cité ci-devant tenue en pariage avec le roi, 1602. — Bail pour trois ans de la prévôté du Naveix, consenti par l'évêque de Limoges en faveur de Vincent Boyer, boulanger, 1603. — Transaction entre l'évêque de Limoges et le prieur de St-André en la Cité, par laquelle le dit prieur cède à l'évêque la place appelée le Petit Naveix avec les droits appartenans, moyennant la somme de 1,000 ll., 1608. — Transaction entre l'évêque de Limoges et le prieur de Saint-André en la Cité, par laquelle le dit évêque cède au prieur la susdite place appelée le Petit Naveix, moyennant retour de la somme de 1,000 ll. consignée ès mains de Mᵉ Simon Palays, 1624. — Provisions de l'office de « corratier » de la prévôté du Naveix, accordées par l'évêque de Limoges à Claude Ecole, son maître d'hôtel, pour en jouir sa vie durant comme son prédécesseur François Croissier, sieur de La Coste, 1628. — Règlement pour la police du Naveix et les droits des propriétaires, fait par le juge de la Cité de Limoges, 1629.

G. 48. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1633-1648. — Seigneurie de la Cité de Limoges : le Naveix. — Bail pour cinq ans de la prévôté du Naveix, consenti par l'évêque de Limoges en faveur de Jacques Boisse, mᵉ charpentier, moyennant la somme de 750 ll. et deux abaux de bois par an, 1633. — Nouveau bail pour cinq ans, du même au même, avec cette adjonction que le dit Jacques Boisse fera bâtir à ses frais une « grange » dans le Naveix, pour y serrer le bois de la prévôté; laquelle grange demeurera acquise à l'évêque et à ses successeurs qui en disposeront comme étant du domaine de l'évêché, 1638. — Provisions de l'office de courtier ou marqueur des bois, consenties par l'évêque en faveur de Bernard de Maisonneuve, pour en jouir sa vie durant, comme Claude Plantin son prédécesseur, 1638. — Transaction entre l'évêque et les religieux Carmes déchaussés, comme étant aux droits du prieur de St-André, par laquelle les religieux cèdent à l'évêque tous droits de propriété sur le Petit Naveix et la rente de 15 sols qu'ils prétendaient sur le Grand Naveix; en échange l'évêque cède une partie de son pré au revenu annuel de 100 ll., conserve la jouissance de l'eau depuis le lundi matin jusqu'au mercredi matin, et la faculté de retirer la somme de 1,000 ll. consignée par acte de 1608 entre les mains du sieur Palais, 1640. — Sentence du sénéchal de Limoges en faveur de Pierre Lurat, sieur du Bois-Arnaud, marchand d'Angoulême, contre Jacques Boysse, fermier de l'évêque de Limoges au Naveix, portant exécution des règlements de 1565 et 1577, relatifs aux bois flottés qui arrivent au Naveix, 1640. — Deux accords entre Jacques Boysse, fermier de la prévôté du Naveix, d'une part, Léonard Grenier, et Jean de la Chassaigne, d'autre, touchant les bois flottés qui arrivent au Naveix, 1640. — Echange entre l'évêque de Limoges et Mᵉ Vincent Tourier, praticien, par laquelle ce dernier cède la fondalité d'un journal de pré sis au Naveix, le long de la Vienne, contre une rente seconde et foncière de 9 setiers seigle sur le village de Marlhas, paroisse de Panazol, 1642. — Accord entre Jacques Boysse, fermier de la prévôté du Naveix, et Aignan Gautier, teinturier au faubourg du Pont-St-Martial, par lequel celui-ci s'oblige de payer au premier une somme de 25 sols par chaque abal de bois acquis de Pierre Daniel, marchand de St-Léonard, 1642. — Traité entre Jacques Boysse, fermier des droits du Naveix, et les sieurs Mathieu et Faure, par lequel ceux-ci s'obligent de payer au premier la somme de 112 ll. pour tous droits dûs à la prévôté du Naveix à l'occasion des 50 abaux de bois que les dits Mathieu et Faure ont acheté au « râteau » de St-Denis-des-Murs pour être conduits au Naveix, 1643. — Sentence du sénéchal de Limoges en faveur de Jean Rouvery, marchand de bois à St-Priest-Taurion, contre François Bournazeau, fermier des droits du Naveix, touchant les droits à prélever par celui-ci sur les bois flottés qui arrivent au Naveix, 1647. — Bail pour cinq ans consenti par l'évêque de Limoges à Jean Baud, marchand, des droits à percevoir sur la prévôté du Naveix, moyennant la somme de 891 ll., 1648.

G. 49. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1652-1677. — Seigneurie de la Cité de Limoges : le Naveix. — Transaction entre l'évêque de Limoges et les Carmes déchaussés de la Cité, par laquelle ceux-ci cèdent la portion du pré qu'ils ont à St-Léonard, moyennant une somme de 3,500 ll. et le droit de placer au Petit Naveix sans redevance le bois qu'ils feront flotter sur la Vienne pour l'approvisionnement de leur couvent, 1652. Il est stipulé que la dite somme de 3,500 ll. sera comptée aux Carmes par le syndic des Chartreux de Glandier, débiteurs envers l'évêque d'une somme de 5,000 ll. à cause des acquisitions faites par les dits Chartreux de cens et propriétés dépendant de l'évêché. — Arrêt du Conseil privé du Roi, rendu à la requête de l'évêque de Limoges et contenant que tous le bois flotté qui arrive au Naveix est sujet à certains droits, même celui que font venir les communautés religieuses, bien que les Récollets se prétendent exempts de ces droits conformément à un arrêt du Parlement de Bordeaux, 1655. — Trois baux pour cinq ans consentis par l'évêque de Limoges en faveur de Guillaume Boysse, marchand, des droits de la prévôté du Naveix moyennant les sommes de 1,000 ll., 1,125 ll. et 950 ll. par an, 1663, 1668, 1674. — Traité entre Guillaume Boysse, fermier des revenus de la prévôté du Naveix, d'une part, Martial Faudry et Pierre Hervy, marchands au Pont-St-Martial, d'autre, par lequel ceux-ci s'engagent au paiement des droits accoutumés pour le bois flotté sur les rivières de Taurion et de Vienne, 1664. — Accords : entre François Latreille, agent d'affaires de l'évêque de Limoges, et Pierre Hervy, marchand au Pont-St-Martial, touchant les droits à payer pour le bois flotté qui arrive jusqu'au pont St-Martial, 1674; — entre l'évêque de Limoges et Jean Mingot, bourgeois et marchands de la Cité, touchant les droits à payer pour le bois flotté sur la Vienne et le Taurion, 1674; — entre le même et Jean Choury, marchand, touchant même sujet, 1674. — Traité entre Guillaume Boysse, fermier de la prévôté du Naveix, et Philippe Meynard, marchand, touchant les droits à percevoir sur le bois flotté, 1674. — Sentence du sénéchal de Limoges rendue contre le dit Guillaume Boysse en faveur de Jean Barry, marchand, par laquelle il est défendu au premier de percevoir plus grands droits que ceux portés par les sentences de 1640 et 1647 y relatives, 1677.

G. 50. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 68 feuillets, et 74 pièces, papier (3 imprimées).

1684-1786. — Seigneurie de la Cité de Limoges : le Naveix. — Procès-verbal fait à la requête de frère Placide de l'Enfant-Jésus, agissant pour le syndic des Carmes déchaussés, duquel appert que le cuisinier de l'évêché, aidé de deux manœuvres, aurait, par l'ordre de l'évêque, sauté dans le jardin des Carmes pour y prendre 14 bûches par chaque abal de bois, soit 130 bûches; à quoi le frère Placide se serait opposé en disant que la communauté des Carmes est exempte de tout droit de ce genre en vertu d'un contrat de 1652, et que même l'évêque doit lui fournir un emplacement au Naveix pour y placer chaque année sa provision de bois; néanmoins le dit cuisinier aurait fait charger les 130 dites bûches et les aurait fait conduire à l'évêché, 1684. — Acte par lequel l'évêque déclare que, nonobstant les arrêts du Conseil rendus à son préjudice, il percevra six bûches par abal de bois abordant au Naveix, 1684. — Procès-verbal fait par Jean Dubois, avocat en la cour du commun pariage de la Cité de Limoges, sur les conclusions du procureur d'office, relatant que, s'étant transporté au Naveix, à l'endroit où il y à une statuette de la Sainte-Vierge, ils avaient trouvé dans la muraille qui fait coin, et au-dessous d'une petite fontaine, deux bandes de fer, de la longueur d'un pied, toutes deux plombées dans la pierre, et sur la plus haute il y avait gravés ces mots : *largeur de l'abal*, et sur la plus basse ces mots : *hauteur de l'abal* (1); qu'après vérification faite, il s'est trouvé onze pieds de roi jusqu'à la plus haute bande et sept pieds jusqu'à la plus basse; qu'ayant mesuré les abaux, aucun ne s'est trouvé conforme aux dites mesures, 1685. — Sentence du juge de la Cité qui condamne Simon Meynard au payement de 10 ll. pour tous dommages envers Léonard Catinaud dans le mesurage des bois du Naveix, 1687. — Arrêt du Parlement de Paris rendu en faveur de Pierre Barry, marchand, les prévôts et consuls de Limoges, les Carmes déchaussés, Léonard Mingot, marchand, messire François d'Aubusson de La Feuillade, duc, pair et maréchal de France, et portant que l'évêque de Limoges ou ses préposés ne pourront percevoir au-delà de 27 deniers et six bûches sur chaque abal de bois qui se déchargera au Naveix; ordonnant en outre que le dit arrêt

(1) Cf. dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XLVI, p. 238 et ss., l'interprétation de cette inscription donnée par M. Garrigou-Lagrange.

sera publié et transcrit sur une plaque de fer qui sera placée au Naveix, pour y avoir recours en cas de besoin, 1688. — Plan du Naveix, faisant connaître les anciennes mesures du bois, 1688. — Sentence du sénéchal de Limoges en exécution de l'arrêt ci-dessus du Parlement de Paris, 1709. — Transaction entre l'évêque et les Carmes déchaussés de Limoges, touchant les droits à percevoir au Naveix, 1712. — Arrêt du Conseil d'Etat qui supprime les droits prétendus par l'évêque de Limoges sur les bois passant et séjournant sur la Vienne, 1732. — Pièces diverses relatives au droit de bûche dû à l'évêque sur le bois qui arrive par flottage au Naveix, 1708-86.

G. 51. (Cahier.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

XIV°-XVI° siècles. — Château de Limoges. — « Inventoire des tiltres, pièces, documens et enseignemens, actes et procès concernantz le droict de R. P. en Dieu Mons. l'evesque de Lymoges au chasteau de Lymoges, cothez sur ung chascun tiltre ou autre pièce par lettre ». Écriture du XVI° siècle. Beaucoup d'actes ne sont pas datés.

G. 52. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 10 et 7 feuillets, papier.

XIII°-XVI° siècles. — Aumônerie de la Salle épiscopale. — « Répertoire des lettres et tiltres des cens, rantes, droictz et debvoirs deuz à Mons. de Lymoges à cause de la Salle épiscopale du dict Lymoges et du Pont-Sainct-Marcial, estant au tiers coffre du trézor de Isle, couthées au doz par A, et sur chascune lettre ung mot d'une antienne de saint Marcial ». Écriture du XVI° siècle. Beaucoup d'actes ne sont pas datés. — « Inventoire des tiltres, instrumens, procès, documens et enseignemens concernantz les cens, rentes, justice et autres droitz et devoirs apartenens à R. P. en Dieu Mess. Jehan de Langhat, evesque de Lymoges, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'ostel du Roy, en sa juridiction de la Salle épiscopale et Pont-Saint-Martial et leurs appartenances et deppendences, cothés ung chascun au doz par lettres... » Écriture du XVI° siècle. Beaucoup d'actes ne sont pas datés.

G. 53. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

XV°-XVI° siècles. — Aumônerie de la Salle épiscopale. — Terrier des cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux, dus au bénéfice de l'aumônerie de la Salle épiscopale de Limoges, « fait dans le courant du XV° siècle par les tenanciers du dit bénéfice au profit de M. Jean le Prestreau, titulaire de ce bénéfice ». — Les tènements sur lesquels on fait reconnaissance sont : Le Buisson, paroisse de Feytiat ; Chantra, paroisse de Saint-Pardoux ; Châtenet-Marti, paroisse de Mounisme ; Coulx, paroisse de Saint-Pardoux ; Fougiéras, paroisse de Boisseuil ; Freudor, paroisse de Saint-Pardoux ; Loubaudie, paroisse de Feytiat ; Mazateu, paroisse de Bessines ; Puy-de-Fougiéras, paroisse de Saint-Jouvent ; Puymeynieu, Puymarot, Peyricaud et Sessiraud, Soutous, Vauganige et Villedart, paroisses non dénommées. — F°s 1 et ss. Premier cahier, allant de 1502 à 1567. — F°s 40 et ss. Deuxième cahier, allant de 1432 à 1461. — F°s 77 et ss. Troisième cahier : « S'ensuyt la description des lettres, tiltres et enseignemens appartenens à Mons. l'aumosnier de la Salle épiscopale de Limoges ». C'est une sorte de table des pièces contenues dans les deux cahiers précédents.

G. 54. (Registre.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1635-1667. — Aumônerie de la Salle épiscopale. — Liève, sans titre, des cens et rentes perçus sur les tènements des paroisses de Feytiat, Panazol, Boisseuil, Aureil, Saint-Jouvent, Saint-Pardoux, Razès, Bersac, Saint-Sylvestre, etc., par un fermier de la dite aumônerie.

G. 55. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1718-1725. — Aumônerie de la Salle épiscopale. — « État et liève des cens, rentes, dîmes et autres devoirs dus à la vicairie ou aumônerie de la Salle épiscopale, fondée dans la dite Salle épiscopale par Mgr Eymeric, évêque de Limoges, en l'année...? » — F° 12° : « « J'en ay pris possession le trois du mois de décembre 1717. Lors de la dite possession et installation je pris place et rang du côté droit, audessous du stal (*sic*) dignitaire du doyen dans l'église cathédrale (comme il en est fait mention dans l'acte de ma prise de possession du jour susdit, reçu par Mabaret, notaire royal), après avoir pris possession du dit bénéfice à la porte de la Salle épiscopale, suivant l'usage. Et attendu que mon frère Jean-Baptiste Rouillac s'est réservé par manière de pension le tiers du revenu du dit bénéfice, en par luy payant le tiers des charges, comme il conste par les provisions accordées par notre Saint-Père le Pape, la présente liève servira pour luy et pour moy comme

contenant le total de la recette du revenu du dit bénéfice, dont chacun de nous prendra ensuite ce qui le concerne; laquelle liève commencera pour l'année 1718 et suivantes. JEAN ROUILLAC, AUMÔNIER. *Ne varietur* ». — F° 2 v°, indications sur les mesures de capacité de diverses localités. — Les lieux dits sur lesquels il est perçu des redevances sont : le mas et village de La Boissière, paroisse de Feytiat; le mas et tènement de Lombardie, paroisse de Feytiat; le mas et village du Buisson, paroisse de Panazol; le mas et village de Puymarot, paroisse de Feytiat; le mas et village des Ors, paroisse de Feytiat; le mas et village des Faugères, paroisse de Boisseuil; le mas et village de Lécuras, paroisse de Boisseuil; le mas et village du Rouveix, paroisse de Saint-Just; le mas et tènement de Las Augeas, paroisse d'Uzurat; le mas et village de La Chassaigne, paroisse de Saint-Gence; le mas et village du Masboucher, paroisse de Saint-Gence; le mas et tènement des Sautours, paroisse de Saint-Jouvent; le mas et village du Puy-de-Faugeras, paroisse de Saint-Jouvent; le mas et tènement de Savoyat, paroisse d'Ambazac; le mas et village des Cloux, paroisse de Saint-Sylvestre; le mas et village de La Roche, paroisse de Razès; le mas et tènement des Pauvres, paroisse de Compreignac; le mas et village de Puymeunier, paroisse de Compreignac; le tènement d'Enchouen, le mas et village de Chantoux, le mas et village des Coux, le mas et village de Vauganige, le mas et village de Freidoux, tous cinq en la paroisse de Saint-Pardoux; le mas et village de Châtenet-Martyn, paroisse de Bessines; le mas et village de Neichas, paroisse de Bersac; le mas et village de Mazaloux, paroisse de Bessines; La Rebeyrade, paroisse de Compreignac; la vigne de l'Aumônerie, le long de la rivière de Vienne, au-delà du pont Saint-Martial. — F° 56 r°, état des paiements faits par les fermiers de l'aumônier. — F° 57 r°, charges de la vicairie ou aumônerie de la Salle épiscopale : 80 setiers seigle au profit de l'Hôpital général de Limoges. — F° 58 r°, forléaux ou mercuriales des grains, à la mesure de Limoges.

G. 56. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1780-1787. — Aumônerie de la Salle épiscopale. — Etats de recette des rentes dues à la dite aumônerie (et parfois aussi à l'aumônerie des Arènes. Cf. ci-dessus, G. 42 et 43).

G. 57. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1633-1786. — Aumônerie de la Salle épiscopale. — Echange de terres fait entre l'aumônier de la Salle épiscopale et la dame de Tranchillon, à Boisseuil, 1633. — Quatre baux des domaines relevant de la dite seigneurie en faveur de Mathieu Martin, bourgeois et greffier, pour le prix de 600 ll., 1771; — de Mathurin Bonnetaud, laboureur, pour le prix de 500 ll. par an, 1777; — du même, pour le prix de 450 ll. par an, 1780; — de Me Mathurin Luguet, avocat en parlement et notaire royal à Compreignac, pour le prix de 600 livres par an, 1785. — Deux états des mandements délivrés par l'évêque de Limoges à MM. les administrateurs de l'Hôpital général pour acquitter la redevance des années 1781 et 1786, due au dit hôpital à cause de la dite aumônerie, la dite redevance montant à 80 setiers seigle.

G. 58. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1434-1689. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Bersac. — Reconnaissances faites : par Gérald d'Anneychas et consorts, à Jean de Pérusse, aumônier de la Salle épiscopale, d'une rente annuelle et perpétuelle de 13 sols, 3 gélines et 13 éminaux seigle, mesure de Razès, payable sur le mas d'Anneychas, paroisse de Bersac, à chaque fête de l'Assomption de la Vierge, 26 mars 1433; — par Jean de Sendroux, laboureur, et consorts, à Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, de la susdite rente, 1671; — par Michel Bardy, au dit Guillaume-Grégoire de Roulhac, de la susdite rente, 1683. — Sentences du sénéchal de Limoges, au profit du dit Guillaume-Grégoire de Roulhac, contre Me Louis Cibot, archiprêtre de Bessines, et consorts, condamnés à payer au dit de Roulhac les arrérages de la rente due sur le tènement d'Anneychas, 1683 et 1689.

G. 59. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1452-1592. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Compreignac. — Accenses faites : par Aymeric Vincent, prêtre, vicaire de la vicairie des Pauvres de la Salle épiscopale (*vicarius vicarie pauperum aule civitatis Lemovicensis*), à Pierre, dit Peyrichou de Prassigno, du tènement des Pauvres de la Salle, sis au lieu de La Vouzelle, susdite paroisse, moyennant 3 setiers seigle, 10 éminaux combles avoine,

6 éminaux ras avoine, mesure de Razès, 34 sols argent et 2 gélines, janv. 1451 (n. st. 1452); — par Jean Barthon, aumônier de la dite Salle, à Antoine Peny, de partie du susdit tènement, 1512; — par Albert Romanet, chanoine et aumônier de la dite Salle, à Pierre de Bonac, maréchal, du susdit tènement, 1532. — Trois ventes faites entre particuliers de la terre du Puypointu, sise en la fondalité du dit aumônier, 1559, 1571 et 1574. — Deux ventes faites entre particuliers du pré de la Font-de-Rome, sis en la fondalité du dit aumônier, 1575 et 1578. — Reconnaissances de rente faites par Léonard Boulaud au dit aumônier, 1584. — Sentence du sénéchal de Limoges, rendue entre Martial Doubert et Jacques du Monteil, commissaires députés au gouvernement des fruits du village de La Vouzelle, et Mᵉ Pierre Romanet, aumônier de la dite Salle, faisant saisir les tenanciers du tènement des Pauvres, intervenant les commandeurs de Paulhac et de Sauvagnac, 1583. — Appointement du sénéchal de Limoges donnant acte au procureur de noble César de Saint-Yrieix, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Paulhac, de sa déclaration qu'il n'empêche pas le sieur Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, de jouir des rentes foncières dues sur le lieu de La Vouzelle, avril 1592; — sentence y relative, mai 1592.

G. 60. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1417-1586. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Feytiat. — Reconnaissance faite par Pierre Nazac, tenancier, à Mᵉ Léonard Amoros, prêtre, vicaire de la Salle épiscopale de Limoges, d'une rente perpétuelle de 3 setiers seigle sur le dit tènement en la paroisse de Feytiat, janv. 1416 (n. st. 1417). — Acquisition de cens et reconnaissance du dit cens sur le tènement de Moyssaguet, en la dite paroisse, 31 déc. 1557. — Sentences du Présidial de Limoges en faveur de Mᵉ François Romanet, aumônier de la Salle épiscopale : contre Léonard Legros, tenancier, touchant le paiement de la rente due sur le dit tènement, 1555; — contre Mᵉ Jacques de Jullien et consorts, touchant même raison que dessus, 1583; — contre Pierre Cybot, et consorts, touchant même raison que dessus, 1584. — Arrêt du Parlement de Bordeaux confirmant la dite sentence, 1586.

G. 61. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1454-1592. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Razès. — Reconnaissances faites : en faveur de Aymeric Vincens, prêtre, vicaire des Pauvres de la Salle épiscopale, d'un cens de 10 setiers seigle sur le mas de La Roche, susdite paroisse, 31 mars 1453; — en faveur de Pierre Romanet, aumônier, d'un autre cens de 16 setiers seigle sur ledit mas, 1567. — Procédures devant le sénéchal de Limoges pour le dit Romanet contre noble Bonaventure de Razès, sieur de Mounisme et autres co-tenanciers du dit mas, 1592. — Nombreuses copies des susdits actes.

G. 62. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1566-1677. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de St-Gence. — Reconnaissance faite par Martial Parot et consorts, habitants du lieu de La Chassaigne, paroisse de St-Gence, en faveur de Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, d'une rente annuelle et perpétuelle de 3 setiers seigle et 7 éminaux avoine, mesure de la Cité de Limoges, 1566. — Procédures pour Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, contre les tenanciers de La Chassaigne, pour non-paiement de leurs redevances, 1591-92; — arrêt du parlement de Bordeaux en faveur du dit aumônier, 1593. — Accord entre le dit Romanet et Jean Parot, maître blanchisseur de Limoges, par lequel le dit Parot cède au dit Romanet la dernière année du bail à ferme des rentes dues sur le tènement de La Chassaigne, 1698. — Transaction entre Jacques de Petiot, juge royal de Limoges, et Pierre Mousnier, marchand, comme mari de Jeannette Parot, par laquelle le dit Mousnier reconnaît devoir au dit Petiot 7 setiers froment, 6 setiers seigle et 20 éminaux avoine de rente sur les mas de La Chassaigne et du Masboucher, 1620. — Sentence du présidial de Limoges qui condamne Mᵉ Pierre de Petiot, sieur du Masboucher, à payer à Mᵉ Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, les arrérages de la rente due sur La Chassaigne, 1667. — Reconnaissance faite par noble Pierre de Petiot, sieur du Masboucher, trésorier de France, à Mᵉ Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, de la rente due sur le mas de La Chassaigne, avec quittance des arrérages montant à 300 ll. 11 sols, 1677.

G. 63. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1417-1755. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de St-Gence. — Transaction entre Mᵉ Léonard Amoros, vicaire de la vicairie de la Salle épiscopale de Limoges (*presbiter, ut vicarius vicarie aule episcopalis*), et Jacques des Ardalhers, demeurant au mas de Brugon-

narie, paroisse de St-Gence, par laquelle celui-ci promet de payer au premier la rente perpétuelle de 2 setiers froment et 7 éminaux avoine, due sur le Masboucher, en l'assignant désormais sur le mas de Brugonnarie, fév. 1416 (n. st. 1417). — Obligation faite par Thomas Malivert à Me Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 setiers seigle, due sur le tènement du Masboucher; plus d'une somme de 20 sols pour les frais de la saisie faite par le dit aumônier par faute de paiement de la dite rente, 1566. — Arpentement du tènement du Masboucher, tierce partie du village de La Chassaigne, fait par Dupeyrat, notaire et arpenteur à Aixe, en présence et du consentement des tenanciers du lieu, lequel contient 562 sesterées et doit de rente à l'aumônier de la Salle épiscopale 4 setiers seigle et 10 sols argent, outre diverses rentes en faveur d'autres bénéficiaires, 1620. — Fragments d'une procédure entre les tenanciers du Masboucher et Jean de Petiot, sieur du lieu, lequel réclamait plusieurs rentes distinctes de celles qui étaient payées à l'aumônier de la Salle épiscopale, 1637-41. — Baux à ferme consentis par noble Pierre Ardy, sieur du Puytison, trésorier général de France au Bureau des finances de Limoges, comme héritier de feue Marie Ardy, sa sœur, elle-même héritière de feu Jean de Petiot, son mari; en faveur de Antoine Bellemye, bourgeois et marchand de Limoges, du lieu du Masboucher consistant en trois domaines, étangs et moulin, avec cens et rentes, moyennant la somme de 1,200 ll. par an, à charge de payer la rente annuelle due à l'aumônier de la Salle épiscopale; 1649; — en faveur de Hélie Reygondaud, notaire au lieu de Rabaud, paroisse de St-Gence, du susdit lieu du Masboucher et de la métairie de Villeneuve, paroisse de Veyrac, moyennant la somme de 1,500 ll. par an, 1655. — Consultation de M. Cambont, avocat à Bordeaux, qui, sur le vu des pièces produites par Martial-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale de Limoges, estime que le dit Roulhac est fondé à demander le payement de la rente de 4 setiers seigle et 10 sols argent sur partie du village du Masboucher et sur partie du village de La Chassaigne, 1695. — Procès-verbal fait par Me Léonard Desflottes, sgr de Leychoisier, conseiller du Roi, rapporteur du procès d'entre Me Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, contre Pierre de Petiot, écuyer, sgr. du Masboucher, portant compulsoire et vidimus d'actes de 1566 et 1620 relatifs au dit lieu, 1698. — Transaction entre le dit de Roulhac et le dit de Petiot, par laquelle celui-ci est condamné au paiement de la redevance réclamée, avec arrérages de vingt-neuf années montant à la somme de 380 ll., et des dépens et épices liquidés à 64 ll. 16 sols, 1699. — Procédures relatives à la susdite vente, instruite devant le Présidial de Limoges pour Étienne David, prêtre, aumônier de la Salle épiscopale, contre d^elle^ Marie de Petiot du Masboucher et consorts, 1753-55.

G. 64. (Liasse.) — 3 cahiers in-8°, 8, 12 et 14 feuillets, papier.

1593-1643. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de St-Gence. — Arpentement des villages de La Chassaigne, paroisse de St-Gence, et Puy-Marot, paroisse de Feytiat, sur lesquels sont dus à l'aumônier de la Salle épiscopale de Limoges 3 setiers seigle et 7 éminaux avoine de rente pour le premier, 3 setiers seigle pour le second, 1593 et 1594 (cahier de forme oblongue sur le premier et les derniers feuillets duquel se trouvent diverses notes historiques). — Autres arpentements du dit village de La Chassaigne, 1643.

G. 65. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1414-1622. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Saint-Pardoux. — Accenses faites : par Léonard Amoros, prêtre, vicaire de la vicairie (*al.* aumônerie) fondée en la Salle épiscopale par Aymeric, évêque de Limoges, à Pierre Devaud, du mas de Chantour, situé alternativement dans les paroisses de Saint-Pardoux et Saint-Symphorien, moyennant 60 sols argent, 3 setiers seigle, 2 setiers avoine, mesure de Razès, et 2 gélines, 20 mars 1413 (n. st. 1414); — par Me Jean Gaillardin, vicaire de la Salle épiscopale, à Jean Bluey, du mas de Chantour, moyennant 3 setiers seigle, 2 setiers avoine, 60 sols et 2 gélines, 1437. — Reconnaissance faite par Vincent de Chautour et consorts à Me Jean Le Prestreau, aumônier de la Salle épiscopale, de la rente due sur le mas de Chautour, 1523. — Sentence du juge royal de Limoges qui, du consentement des tenanciers de Chautour, maintient François Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, en possession de la fondalité du village de Chautour et en jouissance des redevances à y percevoir. 13 mars 1555 (n. st. 1556). — Sentence du Présidial de Limoges rendue en faveur de Me Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, contre les tenanciers du village de Frioudour pour non-paiement de leurs redevances, 1592. — Vente entre particuliers de domaines sis au village de Chautour, dans la fondalité de l'aumônier de la Salle épiscopale, 1600. — Cession des droits de prélation et de lods et ventes, faite par le dit aumônier à raison de la susdite rente, 1622.

G. 66. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1594-1687. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Saint-Pardoux. — Sentence du sénéchal de Limoges en faveur de Me Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale de Limoges, contre César de Crémone, écuyer, et Pierre Mazeraud, tenanciers du village de Vauganige, paroisse de Saint-Pardoux (Me Jacques du Monteil, avocat du roi en la Basse-Marche, appelé au procès ainsi que François Faulcon, sieur de Saint-Pardoux), touchant le paiement de la rente due sur le dit village, 1594. La sentence invoque divers contrats de 1450, 1451 et 1453. — Transaction entre le dit Pierre Romanet et François Faulcon, chevalier des ordres du roi, baron de Saint-Pardoux, par laquelle celui-ci acquiesce à la sentence ci-dessus, 1601. — Accord entre les dits François Faulcon et César de Crémone, par lequel le premier cède au second une pièce de terre sise en la lande de Vauganige, et une velle de quatre ans, le tout au prix de 39 ll., en remboursement de pareille somme représentant le droit de lods et ventes que le dit de Crémone avait payé au dit de Faulcon, seigneur foncier et direct du village de Vauganige, 1601. — Echange fait entre noble Jean de Crémone, sieur de Vauganige, et les frères Marzelaud, de la terre de Las Betoulas, appartenant au premier contre la terre de l'Ort de Mathieu, appartenant aux seconds, dans la fondalité de l'aumônier de la Salle épiscopale, 1616. — Cession faite par Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, à noble Jean de Crémone, des droits de prélation qui peuvent lui appartenir pour les acquisitions faites sur le village de Vauganige, 1622. — Echange entre noble Philippe de Douhet, seigneur baron de Saint-Pardoux, et nobles Jean, Léonard et Annet de Crémone, frères, sieurs de Vauganige, de cinq pièces de terre appartenant au premier contre le jardin du Queyroir, appartenant aux seconds, etc., 1630. — Jugement de la Cour présidiale de Limoges en faveur de Me Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, contre les tenanciers de Vauganige, Champton et Anneychas, condamnés au paiement de leurs redevances accoutumées, 1661. — Acte par lequel dlle Jacqueline de Crémone, veuve de Charles du Rubeys, écuyer, sieur de Marsenas, et François Confolent, son fils, s'oblige à payer à Guillaume-Grégoire de Roulhac, vicaire de la Salle épiscopale de Limoges, la somme de 100 ll. 8 sols 3 deniers, à laquelle ils avaient été condamnés par jugement du Présidial pour arrérages de la rente foncière due sur le tènement de Vauganige depuis vingt années, 1687.

G. 67. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1223-1542. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Répertoire des hommages, reconnaissances et actes divers relatifs au lieu de La Graulière, 1223-1542. Entre autres actes figure un testament de 1270 par lequel Messire Guillaume de Malemort lègue à Gilbert, son fils, évêque de Limoges, le lieu de La Graulière. — F° 7 et ss., énumération des pièces produites dans le procès du dit évêque : contre l'abbé d'Uzerche pour les dîmes de La Graulière, 1504-09; — f° 8 et ss., contre le syndic d'Aubazine pour les dîmes de La Graulière, 1509-24 ; — f° 9 et ss., contre le comte de Boulogne, seigneur de Donzenac et coseigneur de Malemort pour hommage non rendu et devoirs non payés, 1465-1518. — F° 11 v° et ss., répertoire des titres et documents concernant les quatre châtellenies du Bas-Limousin, à savoir Allassac, Boutezac, Sadroc et La Graulière, 1325-1598. — F° 140 et ss., énumération des terriers et autres registres des dites châtellenies, 1366-1520.

G. 68. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier, et 3 pièces, parchemin.

XIIIe-XVIe siècles. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Recueil de pièces diverses, coté par *Meam omnes*, concernant les revenus de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin. — F° 2 r° et ss., acte par lequel Etienne de Vars, damoiseau de Boutezac, et autres tenanciers du dit lieu se soumettent eux et leurs biens à la juridiction du bailliage royal de Limoges, 1419; — f° 3 r°, investiture d'une maison, faite au dit Etienne de Vars par Ramnulphe, évêque de Limoges, 1426; — f° 15 et ss., fragments de lièves des revenus dus à l'évêque sur Allassac, XVe siècle ; — f° 21 et ss., *registrum causarum reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis, Dei gratia episcopi Lemovicensis, in sedibus Brive et Uzerchie*, 1499; — f° 24 *bis* et ss., *sequuntur nomina illorum de Allasaco et de Vostazaco qui fuerunt adjornati Parisius per Hugonem Audoyni, servientem regium, ad requestam reverendi in Christo... P. Dei gratia Lemovicensis epi*, XVe siècle ; — f° 25 et ss., procédures pour l'évêque de Limoges contre messire Jean de Jounhac, touchant les dîmes de la paroisse de Boutezac, XVe siècle; — f° 79 et ss., procédures pour l'évêque de Limoges touchant les

dîmes du Bas-Limousin ; — f° 119 et ss., relevé de la dîme du vin que lève l'évêque de Limoges en la paroisse et seigneurie d'Allassac, 1522 ; — f° 133 et ss., relevé de la dîme du froment que perçoit l'évêque de Limoges dans les paroisses de Boutezac, Allassac et Sadroc, 1491 ; — f° 136 r°, relevé de la dîme du vin dans la paroisse d'Allassac en 1530 ; — f° 151 et ss., relevé du « temporel de l'évesché de Limoges » en Bas-Limousin ; — f° 163 et ss., relevé des « affermes de la ville et prévosté de Vostezac, pour R. P. en Dieu Mons. l'évesque de Limoges de l'an 1521 » ; — f° 181, court inventaire de titres concernant les droits de l'évêque sur Allassac et Boutezac, XIII[e] et XV[e] siècles ; — f° 183 et ss., recettes et dépenses de l'évêque de Limoges dans la seigneurie d'Allassac, 1516-21.

G. 69. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 cahiers in-4°, 5 et 24 feuillets, et 43 pièces, papier (2 imprimées).

1272-1762. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Cahier contenant des extraits de différents actes relatifs aux châtellenies d'Allassac, Boutezac et Sadroc (ou Sadran) de 1335 à 1481. (Ecriture du XVI[e] s.). — Nommée du seigneur du Saillant pour ce qu'il tient de l'évêque de Limoges. (Ecriture du XV[e] s.). — Assignation donnée à Jean Faye et Fourtou du Cappel, marchands de Tulle, qui troublaient l'évêque de Limoges dans l'exercice de ses droits sur les dites châtellenies, 1530. — Arrêt condamnant deux fermiers des dites châtellenies, qui sont juges, à se démettre de leurs judicatures, 158., (la date est incomplète). — Quittance d'une somme de 1.500 ll. pour l'afferme des châtellenies du Bas-Limousin, payée par Jean Verdier, sieur d'Arfeuille et de La Bastide, trésorier général au Bureau des finances de Limoges, 1605. — Procédures contre des fermiers des dites châtellenies pour non-paiement de leurs redevances, 1618-20. — Mémoire pour le marquis de Saillant, marquis de Comborn, grand sénéchal du Limousin, contre M. J.-G. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, et la d[lle] de l'Isle du Gast, sœur du précédent évêque, le dit marquis demandant « à être maintenu, à la suite de ses ancêtres qui ont possédé de tous tems la vicomté de Comborn, dans le droit de jouir pendant la vacance de l'évêché de Limoges, des fruits et revenus des deux terres (Allassac et Boutezac) qui font partie de la dotation de cette église », 1752 (avec extraits de titres anciens depuis 1272). — Mémoire pour M. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, contre le marquis du Saillant, vicomte de Comborn, sur la question de savoir à qui appartient le revenu des terres d'Allassac et Boutezac, pendant la vacance du siège épiscopal, 1752 (impr.). — Baux à ferme des dîmes dues à l'évêque de Limoges sur les dites châtellenies, 1588-1759. — Divers états des revenus de l'évêché en Bas-Limousin, 1760-62.

G. 70. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1366-1376. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Terrier sans titre, coté par *Animam meam*, contenant les reconnaissances faites sur divers biens des paroisses d'Allassac, Boutezac et Sadroc. C'est un registre notarial formé par la réunion de minutes ou d'analyses non signées. Beaucoup de pièces sont raturées, un grand nombre sont maculées et illisibles. — Parmi les personnages mentionnés figurent : f° 2, Guy Mabros, damoiseau ; f° 9 r°, Pierre Machaud, *rector ecclesiarum de Traynhaco ;* f° 9 v°, Pierre Chatonha, curé d'Allassac ; f° 14 r°, Gaucelin la Trémolhe, damoiseau ; f° 17 v°, Bertrand de Roffignac, damoiseau de Saint-Germain ; f° 24 r°, Adémar de La Ribière, co-seigneur d'Allassac ; f° 26 v°, Hélie de Charnac, chevalier, co-seigneur de Scillac ; f° 27 r°, Pierre de Lespinasse, prieur d'Uzerche ; f° 46 r°, *venerabilis et circunspectus vir dominus Guido de Lasteyria, legum doctor, miles ;* f° 47 r°, noble homme Pierre de La Tour, damoiseau ; f° 52 v°, Pierre Lespinats, prieur de Veyschet (Vaisset ?), etc.

G. 71. (Registre.) — In-4°, 65 + 198 feuillets, papier.

XIII[e]-XVI[e] siècles. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Deux cahiers reliés en un volume, cotés respectivement par *Spem meam, Et consolationem,* contenant diverses pièces relatives aux revenus de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin. — Premier cahier : f° 6 et ss., « mémoires et extraits des procès dû bas pais de Limosin, pour Monseigneur reverendissime le cardinal de Prie, evesque de Limoges, lesquels ont été commensés par feu de bonne mémoire Jehan Barthonis, lors evesque dudit Limoges » ; — f° 25 et ss., mémoire pour l'évêque de Limoges sur l'état de ses affaires dans les paroisses de Boutezac, Allassac et Sadroc. Ce sont des extraits des terriers ci-dessus analysés (XV[e] siècle) ; — f° 57 r°, fiefs relevant de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin : la vicomté de Comborn, la baronnie de Donzenac, la baronnie de Malemort, la seigneurie de Chanac, les maisons nobles de La Porte, de La Guyonnie, de

La Bastide, de La Mote et Reynaudie, la seigneurie de Saint-Germain-les-Vergnes, la seigneurie du Saillant, la maison noble du château d'Allassac, la maison noble de La Tour assise en la ville d'Allassac, la maison noble et repaire de Cozages, assise près la ville d'Allassac, la seigneurie de Clérac, que tient M. de Vars; ce que tiennent en la paroisse de Boutezac les seigneurs de Saint-Aulaire, de Montbrun, Saint-Jal, Vernejol, La Bussière, La Feuillade, etc. (XVIe siècle). = Second cahier : enquêtes, procédures, mémoires, extraits de titres, etc., concernant les droits contestés de l'évêque dans les paroisses d'Allassac, Eymoutiers et Boutezac, 1444 et ss.

G. 72. (Registre.) — In-4°, 34+9 feuillets, papier, et 62 feuillets, parchemin.

1453-1519. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Terrier coté par *Et corpus*, contenant les reconnaissances faites à l'évêque de Limoges dans les châtellenies d'Allassac, Boutezac, Sadroc et La Graulière. « Le dit terrier a été relié et analysé de la table alphabétique qui est à la fin par les ordres de Monseigneur L.-C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges... au mois de mai 1771... Il contient deux tables : la première, qui est au commencement du dit terrier, a été faite par le sieur Tardieu, notaire, vers 1650 ou environ ». — Les reconnaissances reçues par Janalhac, notaire, sont pêle-mêlées, sans ordre chronologique ni géographique. — Parmi ceux qui font reconnaissance figurent : f° 18 r°, Mes Aymeric et Géraud André, prêtres; f° 34 r°, Me Pierre Bussières, curé de Boutezac; f° 41 r°, Me Jean Rigal, prêtre de La Graulière; f° 62 r°, noble Antoine Fouchier, coseigneur d'Allassac. — Outre les actes de reconnaissances et d'investitures, il y a quelques « mémoriaux » comme le suivant : f° 52 r° : acte par lequel Me Julien Burun, curé de La Graulière et procureur de l'évêque de Limoges, requiert Me Antoine Jaucem, notaire et receveur du seigneur de Saint-Bonnet en la ville d'Allassac et en la maison du dit seigneur, située dans le château d'Allassac, de dîmer le vin des vignes du seigneur de Saint-Bonnet et de délivrer cette dîme au dit Burun pour la porter au cellier de l'évêque (septembre 1507).

G. 73. (Registre.) — In-4°, 53+113 feuillets, papier.

1459-1488. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Terrier coté par *Meum tibi*, contenant les reconnaissances faites à Jean Barton de Montbas, évêque de Limoges, dans les châtellenies d'Allassac, Boutezac, Sadroc et La Graulière. Les dites reconnaissances pêle-mêlées, sans ordre chronologique ni géographique, sont reçues par Mathieu de Janalhac, notaire royal. — Parmi ceux qui font reconnaissance figurent : f° 16, Me Guillaume de Roulhac, prêtre; f° 18, Me Antoine Gay de La Graulière, prêtre; f° 37, Me Etienne Peuchardy d'Uzerche, prêtre; f° 47, noble Antoine Langlade de Boutezac; f° 54, Me Jean Aygire d'Allassac, prêtre; f° 57, Me Léonard Liliaudry, notaire à Allassac; f° 63, Bernard Deval, hôte; f° 77, Me Guillaume Fabri, notaire à Boutezac; f° 80, Me Guillaume de Lentinhac, de Castelcornu; f° 82, noble Jean del Mas (*de Manso*), seigneur de La Sera; f° 98, Me Frenot Beyssière, curé de Sadroc; f° 105, Me Gérauld André, curé d'Estivaux, etc. -- Outre les actes de reconnaissance on trouve : f° 48, mandement obtenu par l'évêque en la cour du pariage d'Allassac, pour faire saisir les tenues de ceux qui n'ont pas encore payé les redevances dans les quatre dites châtellenies, 1470; — f° 50, acte de saisie féodale faite au nom de l'évêque et en vertu de lettres royaux, contre les habitants de La Borie, 1459; — f° 88, acte de reconnaissance d'une maison, faite par Jean Aygire, tailleur d'Allassac, entre les mains du seigneur de Pompadour, comme représentant de l'évêque de Limoges, à Saint-Cyr-La-Roche, 1471.

G. 74. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1466-1529. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Terrier sans titre, coté par *Commendo*, des reconnaissances faites sur divers biens des paroisses d'Allassac, Boutezac et Sadroc, avec fragments de lièves. C'est un registre notarial de minutes non signées, souvent raturées et devenues en quelques endroits illisibles. — Parmi les personnages mentionnés figurent : f° 1 r°, noble homme Jehan Talmau, écuyer, procureur de Mons. René de Prie, cardinal du Saint-Siège et évêque de Limoges; f° 14 r°, François Audier et Antoine Liere, notaires à Sadroc; f° 42 r°, Pierre Bedine (?), bachelier en décret, procureur général du roi en la ville, prévôté et ressort d'Yssoudun, garde du scel royal établi aux contrats du dit lieu; f° 49 r°, Me Barthélemi Faure (*Fabri*), notaire de Boutezac; f° 61 r°, Jean du Breuil, notaire d'Allassac, etc. — Fos 71 et ss., procès-verbaux et assises de la terre et juridiction de Sadran (auj. Sadroc), pour les années 1476-1515. Nombreuses lacunes.

G. 75. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

Seconde moitié du XV° siècle. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Liève cotée par *Angustias et miserias meas,* sous ce titre : « Ce sont les cens et rentes duez à reverand père en Dieu Mons. l'evesque de Limoges en ses chastellanies de Sadram, de La Groulière, Vostezac et Alassac au bas pays de Limosin, tant des blés, argent, poulailhes, vins, que aultres chouses, selon les dernières recognoyssances feytes à feu reverant [père] en Dieu Mons. Jehan, par la grâce de Dieu evesque de Limoges, l'an mil IIII^{c}. IIII^{xx}. et IX. » — Les articles sont sous cette forme sommaire : « La chastellanie de Sadram. Et premièrement Jehan Anthoine de Val *alias* Vernhol et leurs parsonniers à cause de leur héritage nommé Pratfournet, lequel est tenu d'ancienneté de Monseigneur : froment II st., segle une quarte, argent XXII s. monnaie courante ». — F° 33 r° : *Extractum a libris thezaurarie reverendissimi in Christo patris et domini, domini Lemoricensis episcopi, in quibus libris plura continentur et inter cetera hec sequentia, die ultima mensis junii anno Domini M° CCCC° LIX°.* Parmi les actes reproduits figurent les suivants : f° 34 r°, hommage rendu à l'évêque de Limoges par le seigneur de Donzenac pour ce qu'il tient ès villes et paroisses de Donzenac, Brive et Malemort (1470); — f° 48 v°, accord entre l'évêque et les co-seigneurs du pariage d'Allassac, touchant leurs droits de justice et autres (1499); — f° 56 v°, hommage rendu à l'évêque par Pierre de Vars, damoiseau de Solignac, pour les biens qu'il tenait à Boutezac et Allassac (1460); — f° 74 v°, 78 r° et 78 v°, accords entre l'évêque et l'abbé de N.-D. du Palais (1470), le prieur de La Vinadière (1474) et le prieur du Glandier (1467), au sujet des dîmes de Boutezac et d'Allassac.

G. 76. (Registre.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

1471-XVIII° siècle. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Recueil factice des lièves des châtellenies de Sadroc, Allassac, Boutezac et La Graulière pour l'évêque de Limoges. — Point de total des sommes dues.

G. 77. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1624. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Etat et dénombrement des fiefs relevant de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin. — Les feudataires énumérés sont : l'abbé de Vigeois « pour toute la temporalité et revenus de la dite abbaye »; — l'abbé d'Aubazine « pour ce qu'il tient ès paroisse de Cornil, La Graulière et autres lieux »; — le seigneur de Ventadour « pour la baronnie de Donzenac, Corrèze, Boussac-les-Eglises, partie de Malemort, Peyroux, Leignas et le fief de Fougieras »; — le seigneur vicomte de Turenne comme co-seigneur de Brive pour un tiers et pour la co-seigneurie de Malemort et Saint-Hilaire; — le comte de Noailles « pour ce qu'il tient de la baronnie de Malemort, pour un tiers de la co-seigneurie de Brive et pour la seigneurie de Breniges » *(sic)*; — les consuls de Brive « pour un tiers de la co-seigneurie de Brive »; — le vicomte de Comborn « tant pour la seigneurie de Comborn que comme co-seigneur d'Allassac »; — le seigneur de Pompadour « pour la seigneurie de Treignac démembrée de la vicomté de Comborn »; — le seigneur du Saillant « pour la ditte terre du Saillant, comme co-seigneur d'Allassat et pour ce qu'il tient ez paroisses d'Allassat, Boutezat, Hadrian, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Pardoux, Saint-Viance, Donzenac et ailleurs »; — le seigneur de Rouffignac « comme co-seigneur d'Allassat, seigneur de la Mothe-Rouffignac, Las Vignaudias et pour ce qu'il tient ès paroisses de Sadran, Voutezat, Orgnac, Vigeois, Estiveaux, Perpezat-le-Noir, Sainte-Ferréolle, Saint-Germain-les-Vergnes et ailleurs »; — le seigneur de Chenat « pour la ditte seigneurie de Chenat, debvoirs dépendants d'icelle et comme co-seigneur d'Allassat »; — le seigneur de La Bastide « comme co-seigneur d'Allassat et pour tous les membres et devoirs à luy deus à cause de la dite seigneurie de La Bastide ès paroisses d'Allassac, Sadran et Saint-Viance »; — le seigneur de La Tour « à cause de sa seigneurie et comme co-seigneur d'Allassac »; — le seigneur de Bonnebrune « pour la seigneurie d'Objat »; — le seigneur de Bonneval « pour la seigneurie de Blanchefort de la paroisse de La Graulière »; — le seigneur de Saint-Aulaire « pour ce qu'il tient ès paroisses d'Allassat, Boutezat et autres justices du dit seigneur évêque »; — le seigneur de Cosnac « pour la seigneurie de Cosnac et pour les dixmes de la dite paroisse »; — le seigneur de La Feuillade « pour ce qu'il tient en dixmes et rentes à Boutezac »; — le seigneur de Saint-Geal *(sic pro Jal)* « pour ce qu'il tient en la paroisse de Boutezat et Saint-Geal »; — le seigneur de Forsat « pour le fief des Salles et autres choses qu'il tient dans la paroisse de Boutezat »; — le seigneur de La Boissière « pour ce qu'il tient à Boutezac »; — le seigneur de Cornil « pour la seigneurie de La Chapoulie »; — le seigneur de Saint-Fortunat « pour la ditte terre et pour ce qu'il tient de la dite seigneurie de Cornil »; — le seigneur de Saint-Viance « pour la dite seigneurie de Saint-Viance comme désunie de la baron-

nie de Donzenac... »; — le seigneur de La Gorce « pour les tènements de Malepouge et autres lieux sis ez appartenances d'Allassat et Boutezat »; — le seigneur de Bigeardel « pour le dit lieu, paroisse de Perpezat-le-Noir »; — le seigneur de Saint-Clément « pour la dite seigneurie » et pour divers fiefs de la paroisse d'Orgnac; — le sieur de Laval de Cosages « pour ce qu'il tient noblement à Allassat, Boutezat, Orgnac, Vigeois et Estivaux et pour le fief de Cosages »; — le sieur de Poumières « pour les dixmes qu'il tient en la paroisse d'Aulonsat *(sic)* et pour le fief de Castraux »; — le sieur de Vielbans, conseiller élu à Brive, « pour le fief de Chambon, Bourlan et Chatelou, paroisse de Saint-Sernin de Brive »; — le sieur Bousque « pour Saint-Pardoux et autres devoirs acquis des seigneurs de Comborn et Rouffignac »; — le sieur Guyon, élu, « pour ce qu'il a acquis du sieur de Rouffignac »; — « les sieurs qui tiennent les dixmes inféodées de la paroisse de Saint-Exupéry »; — le sieur du fief de Martiniat « pour le fief près Brive, désuny de la seigneurie de Puymarez »; — le seigneur de Puymarez « pour la dite seigneurie et villages en dépendants »; — le sieur de Grifouleis « pour le dit fief et pour celuy de Laborie, paroisse de Brive, désuny de la seigneurie de Puymarès »; — le sieur de Grafeuil « pour la dite seigneurie près Brive, désunye de la seigneurie de La Chapoulie »; — « le sieur du fief du Mas, paroisse de Sainte-Ferréolle, désuny de la seigneurie de Puymarès »; — le sieur du fief des Aubars, paroisse d'Ussat, et du mas de La Songerie, tenu par le sieur de La Forestie; — le sieur du fief de Chambon, paroisse de Peyroux », désuny de la seigneurie de Cornil, tenu par d[elle] Françoise Payen, veuve de feu Annet de Rouy, demeurant à Brive »; — le sieur de Branceilles pour les dîmes inféodées du dit bourg; — les sieurs des fiefs de Pompieys et Dulat, paroisse de Sainte-Fortunade et Sainte-Ferréolle, désunis de La Chapoulie et Cornil, tenus par les sieurs Jean Melon et Jean Duval, bourgeois de Tulle, et par le sieur de Roussat; — le sieur de Puymerle « pour les dixmes de la paroisse d'Abeilhat »; — le sieur de Chadebet, paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes, désuni de l'ancienne seigneurie de Chadebet et Cornil.

G. 78. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1592-1786. — Châtellenies du Bas-Limousin en commun. — Baux des dîmes et autres biens dépendant de l'évêché de Limoges, consentis par les évêques de cette ville à différents particuliers sur les domaines d'Allassac, Boutezac, Le Saillant, etc.

G. 79. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier, et 48 feuillets, parchemin.

1431-1532. — Châtellenies du Bas-Limousin : Allassac. — Terrier sans titre, coté par *Omnem*, contenant les conventions et reconnaissances faites à l'évêque de Limoges par noble Jean Lasteyrie, seigneur du Saillant et co-seigneur d'Allassac, et reçues pour la plupart par Janalhac, notaire royal. — F° 12, acte de surséance accordée par l'évêque de Limoges, comme haut et principal seigneur du commun pariage d'Allassac, à ses co-seigneurs, messeigneurs de Treignac, de Pompadour, de Saint-Bonnet, de Roffignac, du Saillant et de La Tour, qui n'ont point encore fait apparoir de la part qui leur revient respectivement sur les émoluments provenant de la juridiction du dit pariage, 1499.

G. 80. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1507. — Châtellenies du Bas-Limousin : Allassac. — Terrier de la châtellenie, sous ce titre : *Recognitiones facte reverendo in Christo patri et domino, domino Johanni Bartonis, Dei et sancte sedis apostolice gracia Lemovicensi episcopo, anno Domini 1507, causa castri, castellanie et communis pariagii ville de Allassaco basse patrie Lemovicensis.* — Parmi ceux qui font reconnaissance, il n'y a qu'un seul nom à relever : f° 29 v°, vénérable et discrète personne maître Antoine Brun, licencié ès lois. — F° 33 et ss., analyse en français des reconnaissances qui suivent. — F° 48 et ss., reconnaissances rendues au dit évêque par divers habitants d'Allassac, entre autres Jean Lafardy, *carnifex;* Bernard Gautier, maréchal; Léonard Bardicou, tondeur de draps; Antoine Brun, licencié ès lois, seigneur de Cossages, etc.

G. 81. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1538. — Châtellenies du Bas-Limousin : Allassac. — « Terrier d'Allassac fait par Dupuy, notaire, commis par illustrissime et reverendissime Jean de Langeac, évêque de Limoges, pour recevoir les reconnaissances de la dite châtellenie d'Allassac, ce qui a été par le dit notaire exécuté depuis le 30 septembre 1538 jusqu'au 15 octobre de la dite année 1538. Le dit terrier relié et analysé de la table alphabétique qui est à la fin, sous l'épiscopat et par les ordres de Monseigneur Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, depuis le 3e jour de septembre 1758 ». — F° 2 r°, avertissement écrit en 1771 : « Le présent terrier...

contient deux tables : l'une, qui est au commencement du dit terrier a été faite par le sieur Tardieu, notaire, qui a travaillé beaucoup aux archives de l'évêché depuis 1620 jusques environ 1660. L'autre a été faite dans le courant du mois de juillet présente année 1771.... » — La reconnaissance des divers biens, maisons, prés ou masures, sis en la dite châtellenie, est faite à l'évêque ou à son procureur par : Bernard Gauttier, maréchal d'Allassac, au nom de Jean Gauttier, prêtre, son cousin; Guill. Bardicou, recteur de l'église paroissiale de Castelnau, au diocèse de Sarlat; Pierre Delmas, notaire; M[e] Pierre Belmond, recteur de Montaud; Guill. Delmon, prêtre; Pierre Chastanet, boucher; Jean Brun, licencié, etc. — Parmi les actes enregistrés on peut relever : f° 57 r°, reconnaissance de la halle commune d'Allassac, faite par les trois syndics du lieu : « Ont recogneu et confessé tenir dudit seigneur évesque de Limoges, comme seigneur foncier, une halle couverte en la dite ville d'Allassac, pour tenir les foires et marchés et expédier la court ordinaire du pariage; laquelle halle est au-devant du chasteau dudit seigneur et au-devant les fenestres d'icelluy »; — f° 63 r°, accord entre l'évêque de Limoges et le seigneur de Pompadour, « pour raison du prévosté du pariage d'Allassac »; — f° 64 v°, consentements au dit accord donnés par le seigneur de Roffignac et celui de Saint-Bonnet, co-seigneurs d'Allassac. — F[os] 69 et ss., cahier original des reconnaissances reçues par Dupuy en 1538, sur lequel a été faite, au XVII[e] siècle, la copie qui occupe la première moitié du registre. — F° 97, table alphabétique des noms propres.

G. 82. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4° et in-folio, 6 feuillets, + 89 pièces, papier.

1330-1773. — Châtellenies du Bas-Limousin : Allassac. — Mandement de l'évêque pour contraindre ses vassaux de la dite châtellenie à lui rendre hommage, 1488. — Signification du dit mandement à divers seigneurs du Bas-Limousin, 1488. — Inventaire des pièces du procès jadis intenté par devant deux arbitres élus par l'évêque de Limoges et le prévôt d'Eymoutiers au sujet de dîmes de divers villages de la paroisse d'Allassac. Sans date; écriture du XVI[e] siècle. — Extrait du terrier de Bardy, notaire royal, contenant les hommages et reconnaissances rendus à l'évêque de Limoges par divers particuliers pour leur maisons de la ville d'Allassac, 1735. — Extraits alphabétiques d'un terrier du Bas-Limousin. Ecriture du XVIII[e] s. — Pièces de procédures, 1719-69. — Baux à ferme des dîmes dues à l'évêque sur diverses parties de la dite châtellenie, 1518-1773.

G. 83. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1499-1504. — Châtellenies du Bas-Limousin : Boutezac. — Terrier de la châtellenie, sous ce titre : *Sequuntur recognitiones possessionum castellanie de Votesaco, facte reverendo in Christo patri et domino, domino Johanni Dei gratia Lemovicensis episcopo.* — Les actes sont reçus par Feydit, puis par Vigier, notaires. — Parmi ceux qui font reconnaissance figurent : f° 5, noble Antoine de Molière, sgr du Palent; f° 42, M[e] Géraud de Neufvillars, prêtre de Boutezac; f° 52, noble Fiacre de La Tour, sgr du repaire de Vernagoulx, en la paroisse de Condat; f° 64, M. Guillaume Fabellon, prêtre d'Uzerche; f° 80, M. Jean Rafardy, prêtre de St-Ybard (*Sanctus Eusparchius*); f° 104, M[e] Prodel, vicaire de Boutezac; f° 117, M[e] Antoine Eschato, prêtre du dit lieu; f° 138, M[e] Jean Chièse, prêtre dudit lieu; f° 157, M[e] Aymeric Laporte, prêtre d'Userche, etc.

G. 84. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1481-1787. — Châtellenies du Bas-Limousin : Boutezac. — « Coppie d'exploitz faitz en vertu de certain acte de la court de Brive à la requeste du seigneur evesque de Limoges contre les hommes del Monteil et le seigneur de Trinhac (Treignac) leur garand, contenant la vente faitte par ledit sarjent des héritages contentieux à Voutezac », 1481. — Reconnaissances faites à l'évêque de Limoges : de la vigne de Faye, paroisse de Boutezac, par M. de La Porcherie, 1624; — de maisons sises à Boutezac, par M. Dufaure de Murat, 1624. — Huit baux à ferme des terres de Boutezac, faits par l'évêque de Limoges à divers particuliers, 1629-1778. — Etat des sommes payées à l'acquit de l'évêque de Limoges aux collecteurs de la paroisse de Boutezac « pour raison de la taille et autres impositions mises sur les fermiers », 1741. — Procédures pour l'évêque contre ses tenanciers de Boutezac, 1787.

G. 85. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1499-1781. — Châtellenies du Bas-Limousin : La Graulière. — « Etat des usages et coutumes qui se pratiquent de mémoire d'homme dans certains villages de la paroisse de La Grolière, dans lesquels M. l'abbé

d'Uzerche perçoit la dixme conjointement avec Mgr l'évêque de Limoges, ce dernier étant décimateur général de la susdite paroisse », 1762 (Deux exemplaires). — Extraits d'actes relatifs à La Graulière, de 1499 à 1742. — Plainte contre le nommé Salesse, de La Graulière, qui a vendu le moulin de l'Etang-neuf à un particulier insolvable. Vers 1781.

G. 86. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 cahier in-4°, 9 feuillets, et 27 pièces, papier.

1229-1629. — Châtellenies du Bas-Limousin : Malemort et Donzenac. — Titres originaux, procédures, copies et extraits d'actes relatifs aux droits de l'évêque de Limoges sur les dites châtellenies, à l'appui de son procès contre M. de Bouillon.

G. 87. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° et in-f°, 39, 49 et 18 feuillets; 1 brochure imprimée, 61 pages, papier.

1776. — Châtellenies du Bas-Limousin : Malemort. — Requête de l'évêque de Limoges au Roi et au Conseil contre le duc de Bouillon touchant les droits dûs sur la dite châtellenie. S. date; écriture de la fin du XVIII° s. — Mémoire historique et juridique sur la même affaire. S. date; écriture de la fin du XVIII° s. — Réplique pour Messire Jean-Gilles du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, Louis-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque actuel, et les administrateurs de l'Hôpital général contre le duc de Bouillon (Impr. Paris, Dhoury, 1776). — Long mémoire adressé au Roi et à nos seigneurs du Conseil contre le sieur duc de Bouillon au nom du sieur *(sic)* de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges et précepteur de Mgr le Dauphin, Mgr le comte de Provence et Mgr le comte d'Artois, du sieur Duplessis d'Argentré, évêque actuel de Limoges, et des administrateurs de l'Hôpital général comme légataires universels du feu sieur de l'Isle du Gast, évêque du dit Limoges. S. date; écriture du XVIII° s.

G. 88. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 cahiers in-f°, 12-39-10-11-22 et 10 feuillets + 23 pièces, papier.

1742-1778. — Châtellenies du Bas-Limousin : Malemort. — Mémoires, requêtes, observations et pièces diverses, relatifs au procès de l'évêque de Limoges contre le duc de Bouillon pour la dite châtellenie. — Brouillons de mémoires et précis rédigés à l'occasion du dit procès.

G. 89. (Registre.) — Petit in-f°, 471 pages chiffrées, papier.

Vers 1778. — Châtellenies du Bas-Limousin : Malemort. — Requête de Godefroy-Charles-Henry de La Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon, pair et grand chambellan de France, adressée au Roi et à nos seigneurs les commissaires généraux du Conseil, députés par Sa Majesté pour juger en dernier ressort les contestations nées et à naître concernant les droits féodaux et seigneuriaux qui peuvent résulter de la vente de la vicomté de Turenne (en 1738), en réponse aux requêtes qui lui ont été signifiées les 8 janv. 1774 et 9 nov. 1777 de la part de Jean-Gilles du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, de Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque actuel, et des administrateurs de l'Hôpital général de Limoges. — P. 2. « Il s'agit de déclarer si l'aliénation faite au roy prédécesseur de Votre Majesté par le feu sieur duc de Bouillon (en 1738) a donné ouverture à des droits de lods et ventes et d'indemnité », comme le soutiennent les évêques de Limoges et l'Hôpital général de la dite ville, en ce qui touche spécialement la baronnie de Malemort. Suit une longue discussion juridique, à l'appui de laquelle on cite nombre de documents depuis le XIII° siècle (Cf. ci-dessus G. 86).

G. 90. (Registre.) — In-f°, 33 feuillets, parchemin, et 18 feuillets, papier.

1499-1500. — Châtellenies du Bas-Limousin : Sadroc. — Terrier de la châtellenie de Sadroc, *al.* Sadran, coté par *Vitam*, contenant les reconnaissances faites à l'évêque par les tenanciers de Prat-Fourné, La Rozélie, Le Breuil, Lescures, Le Lac, Bigeardel, La Vidalie, etc.

G. 91. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

Vers 1780. — Châtellenies du Bas-Limousin : Sadroc. — « Liève des cens et rentes de la châtellenie de Sadroc, dépendante de l'évêché de Limoges. » — F° 38 r°, total des sommes dues : 19 setiers 2 quartes froment, 47 setiers seigle, 150 ras 2 quartes avoine, 56 ll. 7 s. 3 d. argent, 54 paires gélines et 6 journaux. — Parmi les tenanciers figurent : le sieur Breuil, avocat; Hélie Tronc, marguillier de Sadroc; Lafagerdie, juge de Donzenac; Pierre André, notaire royal; le sieur Thouron, médecin à Allassac; Bernard Laborie, marguillier de Saint-Pardoux.

G. 92. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1609-1782. — Châtellenies du Bas-Limousin : Sadroc. — Baux à ferme des terres de Sadroc, consentis par l'évêque de Limoges à divers particuliers; — pièces y relatives.

G. 93. (Liasse.) — 2 rouleaux, 4m12 et 1m37, parchemin.

1314. — Châtellenies du Bas-Limousin : Sadroc. — Procédure pour l'évêque de Limoges, par-devant le bailli de Limousin, contre Simon La Chassaigne, bourgeois d'Egletons (*de Glotonis*), touchant la justice et les droits seigneuriaux en la châtellenie de Sadroc (*al.* Sadran).

G. 94. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 cahier in-8°, 9 feuillets, et 15 pièces, papier.

XIVe siècle-1718. — Châtellenies du Bas-Limousin : Sadroc. — « Mémoire des acquisicions faittes par Mons. Bernard, evesque de Lymoges, estans en son dict evesché, tant pour luy que ses successeurs ». Sans date; écriture du XIVe s. — Procès-verbal de piquètement fait par le juge de Sadroc, à la requête du procureur d'office et en présence des justiciables de Sadroc, de divers tènements sis en la dite paroisse, en la justice, fondalité et directité de l'évêque de Limoges, 1603. — Vente faite par l'évêque de Limoges à Messire Gaspard Plaisant de Bouschat, seigneur de Bigeardel, et dame Isabeau d'Estresses, sa mère, des rentes dues sur divers villages de la paroisse de Perpezac-le-Noir, en la châtellenie de Sadroc, moyennant la somme de 420 ll. et sous réserve de l'hommage dû au dit évêque, 1662. — Dénombrement des novales de la paroisse de Sadroc, avec une lettre d'envoi du curé du lieu, 1711. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre Messire J.-B. Plaisant de Bouchat, écuyer, seigneur de Bigeardel, pour non-paiement d'arrérages des rentes dues sur la châtellenie de Sadroc, 1714-18.

G. 95. (Liasse.) — 4 cahiers in-8° cousus ensemble, 20, 2, 13 et 16 feuillets, papier.

1432-1576. — Châtellenie d'Eymoutiers. — Inventaire des hommages, reconnaissances et autres titres des droits de l'évêque de Limoges sur la châtellenie d'Eymoutiers (Cah. oblong. Ecriture du XVe s.). — Autre inventaire signé ***Magister Stephanus de Joulhaco***, 1432. — « Répertoire des lettres d'Esmotier estant en ung cayselot de boys... » (Ecriture du XVIe s.). — « Inventoire des tiltres, documens et enseignemens appartenens à R. P. en Dieu messire Jehan de Langhac, evesque de Limoges, à cause de son chasteau et chastelenie des Moustiers... », 1576.

G. 96. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1500-1504. — Terrier de la châtellenie d'Eymoutiers pour l'évêque Jean de Barthon. « La présente copie a été extraite, sur son original, par ordre de Mgr. l'illustrissime et reverendissime Père en Dieu Messire Antoine de Charpin de Genétines, évêque de Limoges, conseiller du roy en ses conseils et abbé commendataire des abbayes de Pébrac et de La Crète, en l'année 1717 ». — Les reconnaissances faites à l'évêque concernent une centaine de tènements différents : Alaneau, Baraterie, Béroudeys Chanareilhas, Chantagreu, Fermigier, Fraysseix, La Chassaigne, La Genesle, La Jaline, La Ribeyrie, La Vigerie, Lescure, Lespinet, Madaux, Mazelon, etc.

G. 97. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

Vers 1500. — Terrier de la châtellenie d'Eymoutiers. — C'est une série d'analyses souvent informes, faites par Guillaume Feydit et Psalmet Péconnet, notaires royaux.

G. 98. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin, et 6 feuillets, papier.

1500-1534. — Liève de la châtellenie d'Eymoutiers, portant ce titre : « S'ensuyt le terrier (*sic*) des cens et rentes que appartiennent à R. P. en Dieu Mgr l'evesque de Limoges à cause de son chastel et chastellenie d'Esmoustiers, et ce selon les recognoissances faictes au dit seigneur l'an 1500 par maistres Guillaume Feydit, bachelier en chacun droit, et Psaulmet Péconnet, notaires publics ». — F° 10 v° et 11 r°, actes d'accences faites par l'évêque; — f° 12 et ss., table alphabétique des tènements, dressée en 1781. — Parmi les tenanciers figurent : Guischard Bardolat, marchand d'Eymoutiers; Pierre Beaumont et Jean Voisin, merciers de la dite ville; Antoine Feytareys, marchand; Psaulmet Delort, mercier; Liénard Delort, sellier; Antoine Gabareau, marchand; Pierre Bourdicault, couturier; Jean Legay, sellier; Pierre Pradilhon, marchand; Psaulmet Menot, cordonnier; Jean

Tavernier, dit Meyminault, cordonnier; Liénard Romanet, marchand; Psaulmet Mercier, notaire; Jean Faye, faure; les prévôt et chapitre d'Eymoutiers; Mᵉ Pierre Borrant, prêtre d'Eymoutiers; Pierre Bachet, capitaine de l'évêque en la châtellenie d'Eymoutiers (fᵒ 10 vᵒ); noble Hector de Saint-Victour, prieur de La Forêt.

G. 99. (Registre.) — In-fᵒ, 6 feuillets, papier, et 12 feuillets, parchemin.

1500-1534. — Liève de la châtellenie d'Eymoutiers portant ce titre : « S'ensuyt le terrier (*sic*) des cens et rantes annuelles qui appartiennent à R. P. en Dieu Mgr l'Evêque de Limoges, etc... » — Double de la précédente, sauf en ce qui touche les accenses de la fin du registre.

G. 100. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, papier.

1564-1572. — Recueil factice, coté par *Et quotidie*, des lièves de la châtellenie d'Eymoutiers. — Point de total des sommes dues à l'évêque de Limoges. — Fᵒ 178 et ss., table alphabétique des tènements, dressée en 1781.

G. 101. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4ᵒ. 5 et 36 feuillets + 6 pièces, papier.

1425-1784. — Châtellenie d'Eymoutiers. — Assignation donnée, en vertu de lettres royaux et à la requête du procureur de l'évêque de Limoges, pour constater les cens et rentes dus à la châtellenie d'Eymoutiers par les tenanciers du lieu, 1425. — Lettres royaux ordonnant d'informer, à la requête de l'évêque de Limoges, contre les seigneur et dame de Pérusse et autres, au nombre de six-vingt (120), qui ont ravi par force les biens des habitants d'Eymoutiers et de La Jonchère, où le dit évêque a droit de justice haute, moyenne et basse, 1444. — Enquête faite par un commissaire du sénéchal de Limoges, en vertu de lettres royaux, des cens et rentes dus à l'évêque de Limoges sur la châtellenie d'Eymoutiers, 1453. — Procédure criminelle contre Jacques du Bouschaud, prêtre de Bussière, qui a échappé à la garde de Martial de Vernhac, capitaine du château d'Eymoutiers pour l'évêque de Limoges, la dite procédure faite par le juge du dit évêque à Eymoutiers, 1471. — Trois reconnaissances des rentes dues à l'évêque sur son fief d'Eymoutiers, 1556. — Affermes pour cinq années des rentes, dîmes et autres droits dus à l'évêque de Limoges sur la châtellenie d'Eymoutiers : pour la somme de 1,850 ll., 1581; — pour la somme de 2,000 francs (*sic*), 1584; — pour la somme de 3,600 ll., 1784.

G. 102. (Liasse.) — 13 pièces et 5 cahiers in-4ᵒ, papier.

1337-1777. — Châtellenie d'Eymoutiers. — Lièves et fragments de lièves des rentes dues à l'évêque de Limoges sur la dite seigneurie.

G. 103. (Registre.) — In-4ᵒ, 137 feuillets, papier.

1446-1447. — Châtellenie d'Eymoutiers. — *Processus dominorum prepositi et capituli ecclesie collegiate Ahentismonasterii contra reverendum in Christo patrem dominum, dominum Lemovicensem episcopum in causa decimarum carnalegiorum.* — Il s'agit de la dîme des agneaux, des chevreaux, des porcs, de celle du lin, du chanvre, des fèves et des pois que les tenanciers de la dite seigneurie se refusaient à payer aux chanoines du chapitre, lesquels se retournent du côté de l'évêque comme seigneur du lieu.

G. 104. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1713-1785. — Châtellenie d'Eymoutiers. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre divers membres du chapitre d'Eymoutiers touchant ses droits de fondalité, 1750-52. — Fragments de procédures concernant la dite seigneurie, 1713-85.

G. 105. (Registre.) — In-4ᵒ, 147 feuillets, parchemin, et 45 feuillets, papier.

1503-1634. — Châtellenie d'Isle. — Terrier coté par *Et finem*, sous ce titre : « Recognoissances lesquelles a faict faire R. Père en Dieu Mgr Messire Jehan de Langehac, par la grâce de Dieu évesque de Lymoges, de ses emphitéotes juridicz et subjectz pour raison de son dict évesché de Lymoges, des terres et seigneuries d'Isle, Nueilh, Perilhac, cité de Lymoges et ville du pont de Sainct-Martial et aultres y contenues, du dict seigneur subjectz et debiteurs pour raison de son dict évesché de Lymoges... » — Les reconnaissances (sur parchemin) appartiennent aux années 1531-1538 et concernent divers tènements des environs de Limoges : Isle, Le Cluseau, Thias, Gigondas, Les Champs, Balézis, La Plaigne, La Jourdanye, Aurance; en outre la cité de Limoges, la ville de

Limoges, le Pont-Saint-Martial et quelques tènements des paroisses de Feytiat, Saint-Gérald, Panazol, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac, Chaptelat et Bessines. — F° 148 et ss., reconnaissances (sur papier) des années 1503-1634.

G. 106. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

XV° siècle. — Châtellenie d'Isle. — Répertoire analytique des hommages rendus à l'évêque de Limoges à cause de la dite châtellenie par ses vassaux des paroisses d'Isle, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Chaptelat. S. date; écriture du XV° s. (Le feuillet de tête est endommagé.)

G. 107. (Cahier.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

XVI° siècle. — Châtellenie d'Isle. — « Répertoire des lettres, tiltres et enseignemans des cens, rantes, droictz et debvoirs deuz à Monseigneur de Lymoges à cause de son chasteau et chastellanye de Isle, estans au trézor du dict chasteau... » — S. date; écriture du XVI° siècle.

G. 108. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

XVI° siècle. — Châtellenie d'Isle. — « Inventoire des tiltres, instrumens, documens, procès et enseignemens concernens les droictz et devoirs du chasteau et chastellenie d'Isle, apartenens à R. P. en Dieu Mons. Jehan de Langhac, conseiller et maistre des requestres ordinaire de l'ostel du Roy, evesque de Lymoges... » — S. date; écriture du XVI° siècle.

G. 109. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1710. — « Liève de la terre d'Isle, fournie par le sieur Muret, ci-devant fermier. » — Point de total des sommes dues à l'évêque. — Parmi les tenanciers figurent : Jean Albouin, m° chirurgien; Léonard Dulac, serrurier; le sieur Veyrier, chanoine de Saint-Martial.

G. 110. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1742. — « Liève des cens, rentes et autres devoirs dépendants de la chastellenie d'Isle pour l'année 1742. » — Point de total des sommes dues à l'évêque. — Mêmes tenanciers que dans la liève suivante.

G. 111. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1743. — « Liève des cens, rentes et autres devoirs dépendants de la chastellenie d'Isle pour l'anné 1743. » — Point de total des sommes dues à l'évêque. — Parmi les tenanciers figurent : Jean Malet, maréchal; Gorce, cordonnier; Veyrier, chanoine de Saint-Martial; les Pères de l'Oratoire; Dorat, conseiller; les Dames de la Visitation; l'évêque d'Angoulême (f° 28 v°); Juge de Saint-Martin; Sénamaud, procureur d'office de Peyrilhac; Fauveau, vicaire de Peyrilhac.

G. 112. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1759-1765. — Liève de la châtellenie d'Isle sous ce titre : « Table des tenues dans la terre d'Isle et noms des tenanciers avec leur quotité. » — Parmi les tenanciers non dénommés dans les lièves précédentes figurent : le sieur Bardy, « huissier aux thrésoriers »; le sieur Degains, chanoine de Saint-Etienne; le sieur Raby, orfèvre; M. de La Mothe, écuyer; Romanet de la Briderie, procureur du roi; Brissaud, juge de Nieul; Fauveau, curé de Conore; M. de Veyrat, écuyer; M. de Fonjaudran, subdélégué.

G. 113. (Registre.) — In-8° oblong, 62 feuillets, papier.

1352. — Châtellenie d'Isle. — Compte du revenu de la dite châtellenie et de ses appartenances (Pont-Saint-Martial, Nieul, Razès et Bessines) sous ce titre : *Papirus baylie de Insula Petri deu Reversches de anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo secundo.* — Point de récapitulation.

G. 114. (Registre.) — In-4° oblong, 36 feuillets, papier.

1458. — Châtellenie d'Isle. — Compte du revenu de la dite châtellenie et de ses appartenances sous ce titre : « S'ensuivent les cens et rentes et devoirs de Mons. de Limoges posées (*sic*) en la chastellanie du Pont-Saint-Martial, de Nyeul, de Razès et de Bessines. » — Point de récapitulation.

G. 115. (Registre.) — In-4° oblong, 56 feuillets, papier.

1460. — Châtellenie d'Isle. — Compte des recettes de la dite châtellenie sous ce titre : « S'ensuit la recepte du blé de la disme de la paroyce d'Isle de l'an mil IIII° LX... » — Point de récapitulation.

G. 116. (Registre.) — In-4° oblong, 28 feuillets, papier.

XVe siècle. — Châtellenie d'Isle. — Compte des recettes de la dite châtellenie, sans titre ni date. Ecriture du XVe siècle. — Point de récapitulation.

G. 117. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1461-1465. — Châtellenie d'Isle. — « C'est le compte que rend Messire Pierre de Lestat, receuveur par reverend père en Dieu Monseigneur Jehan, par la grâce de Dieu, evesque de Limoges, de ses terres et seigneuries de La Sale, Isle, le Pont-Saint-Marcial, Nyeulh, Rasès, Bessines, Comprenhat, Saint-Pardoulx et Aixe, et ce de deux années commençant le jour de saint Jehan Babtiste mil CCCC. LXI... » Point de récapitulation. — Dernier feuillet : « Fait ce présent compte à Isle par nous Marcial le jeune, Jean Delavalette et Martial Mougent, le VIe jour de septembre mil IIIIc LXV. »

G. 118. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1501-1507. — Châtellenie d'Isle. — « Livre contenant les cens, dixmes et revenus et receptes des chastellanies d'Isles, la Salle épiscopalle, Pont-Saint-Martial, Nueilh, Razès et Bessines, pour les années... » — Point de récapitulation.

G. 119. (Registre.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1677. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues à l'évêque de Limoges. — Point de récapitulation.

G. 120. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1727-1729. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges par Jean Roche, fermier. — La châtellenie comprend, outre le bourg d'Isle et ses appartenances, certains domaines des paroisses de la Cité, Saint-Gérald, Panazol, Feytiat, Saint-Gence, Chaptelat, Veyrac, Nieul, Peyrilhac, Nantiat, Saint-Jouvent, Compreignac, Bessines. Point de récapitulation.

G. 121. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1727-1731. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges. — Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

G. 122. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 39 et 65 feuillets, papier.

1741. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges. S. titre. Point de récapitulation. — Autre liève de la dite année. Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

G. 123. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1744. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges. — Sous forme de tableaux. Point récapitulation.

G. 124. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1745. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges. — Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

G. 125. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1754. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges. — Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

G. 126. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier

XVIIIe siècle. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues sur la dite châtellenie à l'évêque de Limoges. Sous forme de tableaux. Point de récapitulation. Ecriture du XVIIIe siècle. — Parmi les tenanciers figurent : Jean Albouin, me chirurgien en la paroisse d'Isle ; Jean Bayu (*sic*), greffier de Peyrillac ; le sieur Veyrier, chanoine de Saint-Martial, pour sa tenure de La Pacaille, en la paroisse de Nieul.

G. 127. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Châtellenie d'Isle. — Liève des rentes dues à l'évêque de Limoges sur les paroisses d'Isle, la Cité, Pont-Saint-Martial, Panazol, Feytiat, Saint-Gence, Chaptelat, Veyrat, Nieul, Peyrillac, Nantiat, Cieux, Saint-Jouvent, Compreignac, Bessines. — Sous forme de tableaux. Point de récapitulation. Ecriture du XVIIIe siècle.

G. 128. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 6 et 6 feuillets, papier.

1744-1746. — Châtellenie d'Isle. — « Noms des tenues qui sont en reste sur l'année 1744 ». Il y en a

une soixantaine. — « Etat de ce qui reste à recouvrer sur les revenus de la châtellenie d'Isle, de l'année 1746 » : froment, 29 setiers ; seigle, 122 setiers ; avoine, 151 éminaux ; poules, 48 ; argent, 33 ll.

G. 129. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 4 feuillets, parchemin ; 1 cahier in-4°, 20 feuillets, et 1 pièce, papier.

1595-1666. — Châtellenie d'Isle. — Arpentements des villages : de Soubsrue (*al.* Sourie), paroisse de Nieul, 1595 et 1666 ; — de Goudouneys, paroisse de Peyrillac, 1640.

G. 130. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1335-1365. — Châtellenie d'Isle. — Reconnaissance faite à Me Guillaume de Roffilhac, chanoine de Limoges, par Jean Daffianas de certaines rentes sur le mas d'Affianas, 1335. — Ventes faites à Me Guillaume de Roffilhac, chanoine de Limoges, procureur de Bernard Brun (1) : par Jean Malbot, du mas de La Croizille, 1336 ; — par Guy Chalard, damoiseau des Mazières, de 4 setiers et 1 émine seigle de rente sur le mas de Bornio, 1336 ; — par Léonarde Durand, veuve de Jean Arnaud, de 6 sols de rente sur un pré du territoire de Montadeau, 1339 ; — par Etienne Lasalle, d'une rente de 30 sols sur diverses maisons du bourg d'Isle, 1344 ; — par Jean Champeau, habitant du bourg d'Isle, d'une rente de 10 sols sur le pré Havel (?), 1345 ; — par Pierre Donzeu, habitant du bourg d'Isle, d'une rente de 10 sols sur deux vignes du territoire d'Isle, 1345 ; — par Robert Donzeu, d'une rente de 10 sols sur deux autres vignes du même territoire, 1345 ; — par Etienne Lassalle, d'une rente de 20 sols sur la dîme des petits blés de la paroisse d'Isle, 1345 ; — par Pierre Tourteau, de 15 sols de rente sur deux vignes sises au lieu de Parpayat, 1345 ; — par Martial Bos, bourgeois de Limoges, de 100 sols de rente sur certains immeubles sis à Limoges, 1345 ; — par noble homme Peyrot Bertrand, damoiseau, seigneur de Jougnac (?), en la paroisse de Chamborêt, de diverses rentes sur les paroisses de la dite châtellenie, 1345 ; — par Jean Deschamps, d'une rente de 20 sols sur deux vignes et une maison du bourg d'Isle, 1345 ; — par Etienne Lassalle, paroissien d'Isle, de 4 setiers froment de rente sur le villar de Plane dans les appartenances du Cluzeau, susdite paroisse, 1345. — Mandement du garde du scel pour le prince d'Aquitaine et de Galles au bailliage de Limoges, portant exécution du précédent acte, 1365 : *Petrus Rotgerii clericus, licentiatus in legibus, custos sigilli autentici domini nostri principis Acquitanie et Wallie in baylivia Lemovicensi constitutus ac judex causarum audiencie dicti sigilli.*

(1) Ce Bernard Brun, qui fut successivement chanoine du chapitre de Limoges, évêque du Puy (1327), de Noyon (1342) et d'Auxerre (1348), mourut en 1349 et fut inhumé dans la cathédrale de Limoges. La présence de ses titres de propriété foncière dans les archives de l'évêché (où elles furent classées une première fois au XVIIIe siècle dans des chemises qui subsistent encore) donnerait à croire que l'évêque de Limoges succéda à uelques-uns des droits du dit prélat dans la paroisse d'Isle.

G. 131. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1254-1587. — Châtellenie d'Isle. — Vente faite par Hélie de Peyssac, damoiseau, à Aymeric Bayle, prêtre, de deux setiers avoine de rente qu'il possédait à Envaud (*apud Valles*), paroisse d'Isle, 1254. — Investiture faite par l'évêque de Limoges à Pierre Benoist, bourgeois de Limoges, du mas de Moussaguet, paroisse de Feytiat, 1296. — Acte par lequel Guillemette Chabessuda, femme de Jean Lecoq, clerc, reconnaît tenir à foi et hommage de l'évêque de Limoges une rente de 50 sols sur les mas de Montmeyran, Cobras, etc., en la paroisse de Bessines (?) : *Nos cantor Lemovicensis notum facimus... quod... Guillelma Chabessuda, uxor Johannis Coqui clerici filiaque Ademari de la Comba al. Chabessut, gratis ac scienter recognovit et confessa fuit legitime se tenere a reverendo patre in Christo ac domino, domino R., Dei gracia Lemov. episcopo, quinquaginta solidos anno quolibet...* 1330 (pièce très détériorée). — Accord entre l'évêque et le chapitre cathédral touchant leurs droits respectifs de juridiction sur la paroisse d'Isle, 1376. — Trois lettres d'Aymeric, évêque de Limoges, portant que les hommes de Balezis, en la paroisse d'Isle, doivent monter la garde au dit château, 1380-87. — Vente faite par certains habitants de la paroisse d'Isle à Jean de Betestes, notaire, de deux setiers seigle de rente, 1421 (pièce très détériorée). — Sentence du juge de la Salle épiscopale de Limoges contre Gérald Salat accusé d'avoir empiété sur le gué du Bost, sis sur la Vienne au-dessous du bourg d'Isle, 1462. — Reconnaissances de rentes faites : par Bernard Baron, demeurant à Isle, à Martial Benoist, demeurant à Limoges, d'une rente de 75 setiers seigle sur un tènement de la dite paroisse, 1500 (?) (pièce détériorée) ; — par Jean Hélyot, prêtre d'Isle, à Martial Benoist, demeurant à Limoges, d'une autre rente sur la dite paroisse d'Isle, 1517. — Déclaration faite à l'évêque de Limoges par Jean Disnematin dit le Dourat, marchand de Limoges, des cens et rentes par lui dûs

sur la châtellenie d'Isle, 1522. — Acte d'acquisition des dîmes de Thias et Gigondas, paroisse d'Isle, fondalité de l'évêque de Limoges, la dite acquisition faite de la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1534. — Vente d'une « peyrade assize ou gost Boutz, sobre le gost de las Ylas », faite par Jean Salat et consorts, de la paroisse de Condat, à Albert de Verduyer, de la paroisse d'Isle, 1537. — — Vente faite par Jean Baron, de la paroisse d'Isle, à Jacques Benoist, bourgeois de Limoges, d'un journal et demi de patural, « appellé de Las Legas du pont de l'Ourance » et sis aux appartenances du lieu des Courrières, paroisse d'Isle, 1558. — Sentence du présidial de Limoges dans un procès entre le susdit Jean Benoist et Pierre Pasteau, 1562 (pièce très détériorée). — Acte d'acquisition d'un domaine sis à Balezis en la paroisse d'Isle, 1587 (pièce coupée dans toute sa longueur). — (*N.-B.* Bien que beaucoup des pièces ci-dessus analysées se retrouvent dans le fonds de l'évêché, on ne voit point qu'elles concernent directement les droits de l'évêque sur la châtellenie d'Isle.)

G. 132. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces + 1 cahier in-folio, 4 feuillets, papier.

XVe siècle-1787. — Châtellenie d'Isle. — Procédure pour l'évêque de Limoges contre le sieur Mathieu Sanxon, marchand de Limoges, touchant Le Cluzeau d'Isle. S. date; vers 1600. — Acte par lequel l'évêque de Limoges cède à Jean de Petiot les rentes qu'il possède sur le village de Masboucher et le tènement de La Chassagne, moyennant foi et hommage et paiement d'une maille d'or à chaque mutation d'évêque, contre les rentes que perçoit le dit de Petiot sur le village de La Bétoulle, paroisse de Cieux, et autres tènements, 1634. — Sentence de la cour présidiale de Limoges condamnant Jean Belot à payer à Léonard Mingot, fermier de la dite châtellenie, la rente due sur le tènement de Cenon, 1692. — Procédures pour non-paiement de la rente due au fermier de la dite châtellenie sur le village de Sousrue, paroisse de Nieul, 1700-27. — Procédures pour non-paiement de la rente due à l'évêque de Limoges sur le tènement du Grand Monteil, paroisse de Bessines, 1704. — Procédures pour l'évêque de Limoges, contre Martial Muret, son fermier de la châtellenie d'Isle, pour non-paiement du prix de sa ferme, 1710. — Baux à ferme de la dite châtellenie et de ses appartenances : pour la somme de 4,000 ll., 1732-40; — pour la somme de 3,500 ll., 1750-55; — pour la somme de 4,900 ll., 1766; — pour la somme de 6,500 ll., 1787 (les autres stipulations variant à chaque bail). — Analyse d'actes des XVe-XVIe siècles établissant les droits de divers seigneurs et en particulier de l'évêque de Limoges sur le territoire de Balezis. S. date; écriture du XVIIIe s.

G. 133. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1322-1323. — Châtellenie d'Isle : paroisse de Chaptelat. — Procédure pour le curé de Chaptelat par devant le séneschal de l'évêque de Limoges, ***ad assisiam senescalli domini episcopi Lemovicensis in aula episcopi***, touchant les dîmes de la dite paroisse, 1322. — Cinq actes (dont trois passés devant l'official de Limoges) concernant le droit de dîme de noble Ratier, sgr. de Nieul, sur la paroisse de Chaptelat, 1322-23.

G. 134. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1447-1776. — Châtellenie d'Isle : paroisse de Nantiat. — Baux à ferme consentis par l'évêque de Limoges à divers particuliers des dîmes à percevoir sur le village de Lage en la dite paroisse, 1447-1669. — Procédures pour ledit évêque contre messire Antoine de Lassaigne de Saint-Georges, écuyer, et consorts, touchant les dîmes du village de Lage, 1776.

G. 135. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 cahier in-f°, 22 feuillets, et 61 pièces, papier.

1304-1710. — Châtellenie d'Isle : paroisse de Nieul. — Vente entre particuliers de la borderie de Nermont, dans la fondalité de l'évêque de Limoges, 1304 (pièce détériorée). — Acte par lequel l'évêque de Limoges reconnaît avoir reçu de Jean Rouchier, damoiseau, sgr de Montrochier, le serment de fidélité pour tout ce qu'il tient du dit évêque dans sa « châtellenie de Nieul », 1464. — Reconnaissance par les tenanciers de Soubsrue du droit de fondalité du dit évêque, 1531. — Pièces relatives au village de Soubsrue, dans lesquelles interviennent : Me Barthélemy Malerbaud, procureur au siège présidial de Limoges, 1564; — Me Bartholomé Malerbaud, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial, fils de feu François Malerbaud, et Jean Malerbaud, praticien, 1609. — « Décret » du domaine de Soubsrue contre les prétentions du curé de Nieul, par devant Jean Nicolas de Traslaige, conseiller du roi et juge magistrat au Présidial de Limoges, député par Jean Didier, maître brodeur de Limoges, intervenant Me François Albiat, procureur au même siège, 1613. — Arpentement du village de Soubsrue. Ecriture du XVIIe siècle.

— Procédures pour l'évêque de Limoges contre Jean Douzeau, avocat en la cour, pour non-paiement des rentes dues sur la paroisses de Nieul, 1708-10. — Pièces diverses relatives aux tènements de Meyras et d'Eyraudie sis dans la fondalité du dit évêque, 1318-1674.

G. 136. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1303-1477. — Châtellenie d'Isle : prévôté de Nieul. — Terrier de l'évêché, coté par *Vitæ meæ*, contenant les reconnaissances faites en la dite prévôté sur les tènements de : Brujeaux, Las Combas, Lobaresse, Gelade, La Lande, Les Champs, Masboucher, La Pomélie, Le Py et Vergne. — F° 45 r°, Jean, évêque de Limoges, constitue pour son procureur Mᵉ Bernard Louvette, avec plein pouvoir d'arrenter et d'affermer toutes les terres et maisons qui lui peuvent appartenir en la dite prévôté, 1471 ; — f° 51 r°, accense de la prévôté de Nieul-Razès-Bessines, faite pour trois ans, moyennant la somme de 15 ll. par an, 1477.

G. 137. (Registre.) — In-8°, 41 feuillets, papier.

1464. — Châtellenie d'Isle : prévôté de Nieul. — Terrier coté par *Ut per tuam*, sous ce titre : *Secuntur recogniciones castellanie de Nyolo recepte per me Marcialem Mougenti, clericum publicum, auctoritatibus apostolica et regia notarium, diebus et annis sequentibus* (*1464*). — Les actes passés concernent les villages de Bondit, La Roche, Peurie, Chastreplane, La Lande, Vergnoux, Lou Bost, Lou Py, Lou Puyserut, Masbouchier, La Chassagne, Las Pleux, Forcelles, La Chastre, La Pascalie, Mas-David, La Font-Saint-Léger, Lou Teilh, La Pascalie, Meygas, Le Puech de Brugeron, Chambourest, etc.

G. 138. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1377-1787. — Châtellenie d'Isle : justice de Nieul. — Plainte contre les consuls de Limoges qui avaient fait enlever les bornes de la justice de l'évêque à Nieul, 1377. — Accense du greffe de Nieul, Razès et Bessines pour trois années, 1439. — Procédures pour l'évêque : contre le seigneur de Montrochier qui avait pillé l'église de Nieul et la maison de l'évêque, vers 1470 ; — contre le seigneur de Thouron qui contestait les droits de la juridiction épiscopale sur la borderie de Vergnenègre, 1488 ; — contre les officiers de la justice de Bellac qui prétendaient exercer des droits sur le mas de Chavary et autres de la paroisse de Nieul, 1508. — Relevé d'amendes prononcées par les officiers de la justice de Nieul, 1517. — Afferme du greffe de Nieul pour le prix de 10 ll. tournois, 1535. — Trois sentences de la juridiction de Nieul contenant « forclusions », à faute de produire, 1537. — Rachat par l'évêque de Limoges de la justice de La Maison-Rouge et autres lieux dépendant de la juridiction de Nieul qui avait été vendue à Jean Deschamps, bourgeois de Limoges, 1566. — Opposition de l'évêque à une défense de chasser dans l'étendue de la juridiction de Nieul, faite par Michel Ursi, sergent, sans autorisation préalable, 1649. — Procédures pour l'évêque contre le sieur Faurissou qui refuse de reconnaître sa juridiction sur le village de Chauvour, 1787.

G. 139. (Cahier.) — In-8°, 25 feuillets, papier.

1439-1471. — Châtellenie d'Isle : justice de Nieul. — Sommaire des assises tenues par les officiers de l'évêque en la dite châtellenie et appartenances : Nieul, Razès et Bessines. — Mentions très courtes, sous cette forme : *Assisia de Nyolhio tenta in loco de Masset, die XXVIII mensis novembris, anno predicto.*

G. 140. (Cahier.) — In-8°, 55 feuillets, papier.

1515-1531. — Châtellenie d'Isle : justice de Nieul. — Plumitif des assises tenues par le juge de l'évêque de Limoges à Nieul, membre dépendant de la dite châtellenie. — En tête : quelques actes de reconnaissance des droits de l'évêque sur Nieul, dont l'un est signé *Jupile*, 1529 et ss.

G. 141. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1290-1460. — Seigneurie de La Jonchère. — « Recognoissances de La Jonchère pour R. P. en Dieu Monsieur l'evesque de Limoges, faictes par Guilhaume Leuvète, où sont enregistrés tous ceulx quy recognoissent tenir du dit seigneur en sa terre de La Jonchère, 1460. » — F° 1 r°, « .....Presens a ce noble homme Guillaume Levvete, escuier, seigneur de Concidat, et messire Pierre Mazeau, prestre, curé du dict lieu de La Jonchière. Et ont recogneu les hommes cy dessoubz escript reverend Père en Dieu Monseigneur l'evesque de Limoges estre leur seigneur et hault justicier, juridic, fundal et direct, et eulx estre ses hommes subgetz, justiciables, mousvans, gueytables et venir cuyre à son four bannier, explectables et bannyers a le us et costume des aultres. Et ont recogneu tenir de luy comme seigneur fundal les héritages et autres choses declérées, ainsi

qu'il est contenu en la depposition d'un chacun cy dessoubz enregistrée ». — *Ad finem*, copies d'actes de reconnaissances, en latin, 1290-1370.

G. 142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 1 sceau.

1451-XVIIIe siècle. — Seigneurie de La Jonchère. — Quittances délivrées par les commissaires du Roi en la ville de La Jonchère pour la temporalité de l'évêque de Limoges, des redevances par eux perçues, 1451. — Accord entre Jean Barton, ancien évêque de Limoges, et autre Jean Barton, son neveu, évêque du dit Limoges, relatif à la prévôté de La Jonchère, 1490. — Procédures touchant le mas de Marmys, 1496. — Acte détérioré, relatif aux dîmes de Saint-Goussaud, relevant de la seigneurie de La Jonchère, 1524. — Inventaire de pièces et de procédures relatives à la dite seigneurie de 1521 à 1650. — Consultation du sieur Sage, avocat du roi, relative à la dite prévôté, XVIIIe siècle. — Deux mémoires concernant l'arrentement des moulin et étang de La Jonchère et l'attribution du « gros » de La Jonchère à la mense épiscopale, 1781.

G. 143. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 19 et 26 feuillets, et 8 pièces, papier.

1635-1786. — Seigneurie de La Jonchère. — Affermes des revenus de la dite seigneurie faites par l'évêque de Limoges : pour la somme de 480 ll., 1635; — pour la somme de 1,200 ll., 1786. — Extraits des lièves de la dite seigneurie, concernant les paroisses de La Jonchère, Salagnac, Saint-Goussaud et Saint-Pierre-la-Montagne, 1635-1760.

G. 144. (Cahier.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces et 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier; 2 sceaux.

1474-1484. — Seigneurie de La Jonchère. — Enquête (en français) faite par le sénéchal de Limousin, à la requête de l'évêque de Limoges, contre noble homme Marc Foucaud et consorts pour excès commis dans la forêt de Lignac dépendant de La Jonchère, 1474. Parmi les déposants figurent : messire Jehan Marty, prêtre de la paroisse de La Jonchère, notaire royal et commissaire juré de la cour de l'officialité de Limoges, âgé de cinquante-cinq ans; discrète personne maître Guillaume de Lynières, notaire à La Jonchère, âgé de cinquante-cinq ans; discrète personne Léonard Bandel, clerc, âgé de quarante-cinq ans; noble homme Jehan Joudrinaud, seigneur du Vergier, demeurant à La Jonchère, âgé de soixante-dix ans; vénérable personne messire Pierre de Seux, chanoine de Viviers, âgé de quarante ans; messire Jehan de Setjoux, prêtre de la paroisse de Saint-Goussaud, âgé de quarante-deux ans; messire Martial Boudyn, prêtre de la susdite paroisse; vénérable personne messire Pierre Mazel, chapelain curé de l'église de La Jonchère, âgé de quatre-vingt-six ans; vénérable messire Léonard de Ladrac, curé de Saint-Goussaud, âgé de cinquante-cinq ans. — Autres procédures : concernant les droits de l'évêque sur la dite forêt, 1479; — au sujet d'assises tenues par noble François Foucaud, seigneur de Châtelus-Marcheix, dans la juridiction de La Jonchère, 1484.

G. 145. (Liasse.) — 12 pièces et 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin; 13 pièces et 4 cahiers in-4°, 95 feuillets, papier; 2 sceaux.

1490-1502. — Seigneurie de La Jonchère. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre François Foucaud, seigneur de Cros, touchant les excès, violences et troubles commis par le dit sieur et ses partisans dans la forêt de Lignac.

G. 146. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1188-1777. — Seigneurie de La Jonchère. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre les administrateurs de l'Hôpital général de Limoges qui réclament une rente annuelle d'un muid de blé sur la terre de La Jonchère, 1772-77; — copies de pièces anciennes à l'appui, 1188 et ss.

G. 147. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1530. — Baronnie de Saint-Junien. — Terrier (coté par *Sanctificetur*, tome 45) des reconnaissances de rentes faites à l'évêque de Limoges sur la dite baronnie et reçues par Texier et Codet, notaires.

G. 148. (Cahier.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1530-1538. — Baronnie de Saint-Junien. — Terrier des reconnaissances faites à l'évêque de Limoges, seigneur de Saint-Junien, par les cent quarante-neuf tenanciers du lieu (Le premier feuillet manque). — Parmi les tenanciers figurent : Me Claude Férier, vicaire; André Soury, gantier; Messire Jean Petit, prêtre de Saint-Junien; Me Guillaume Hugon, barbier et chirurgien; Messire Denis Dupont, chanoine de Saint-

Junien ; Jean Delabesse, « fillassier » ; Lucas Bernard, gantier ; Mᵉ Jean Laborie, notaire ; Mᵉ Jean Laury, le jeune, greffier du roi à Limoges ; Thève Balestat, « filassier » ; Junien Gailhard, drapier ; Johanet Bouny, parcheminier ; Jean Codet, filassier ; Mᵉˢ Jacques Bordas et Pierre Bertrand, chanoines de l'église séculière et collégiale de Saint-Junien ; Pierre Chabodie, notaire ; Messire (*sic*) Clément Reix ; Martial Maublanc, « postier » ; Jacques Surin, barbier ; Antoine Codet, praticien ; noble Junien de Magnac, seigneur de Mazerolles ; Jacques Quychaud, potier ; frère Louis Inbert, docteur en théologie, custode et gardien des frères Mineurs de Saint-Junien ; Messire (*sic*) Jean Charanton.

G. 149. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

XVIIᵉ siècle. — Baronnie de Saint-Junien. — Terrier des reconnaissances de rentes faites à l'évêque de Limoges sur la dite baronnie (le premier feuillet manque).

G. 150. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 4ᵐ 15ᶜ.

1407. — Baronnie de Saint-Junien. — « Articles et escritures balhées par Monsieur l'evesque par devant son juge de Sainct-Junien à l'encontre du prévost et chapitre de Saint-Junien à cause que leur temporel estoit saisy à la requeste du dict seigneur evesque pour l'homage non faict et debvoirs non payés... »

G. 151. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

XIIᵉ siècle-1733. — Baronnie de Saint-Junien. — Titre non daté énumérant les droits de l'évêque de Limoges sur quelques mas de la dite baronnie. (Ecriture du XIIᵉ siècle.) — Brevet de capitaine et garde de la ville de Saint-Junien au nom de l'évêque de Limoges, en faveur de Jean Sarrazin, 1373. — Mandement de Ramnulphe, évêque de Limoges, pour la restitution de ses droits sur la ville de Saint-Junien, févr. 1418 (n. st. 1419). — Procédures passées devant la justice de Saint-Junien touchant les droits de l'évêque, 1463. L'une des pièces, non datée, est une requête du sergent de l'évêque adressée « à mon très honoré seigneur Mons. le juge prevostel de la viconté de Rochechouart ». — Acte d'appel de l'évêque de Limoges contre le chapitre de Saint-Junien au sujet de la suppression de quelques prébendes, 1478. — Acte par lequel Mᵉ Jean Dupont, chanoine de l'église collégiale de Saint-Junien, constitue, par devant Junien de Boneysset, « notaire et juré soubz le scel auctentique estably aux contraictz ez ville et baronnie de Saint-Junyen pour R. P. en Dieu Mons. l'evesque de Limoges », ses procureurs généraux et messagers spéciaux pour le représenter en ses affaires et procès. 1564. — Procuration de l'évêque pour faire « dresser » la reconnaissance des cens et rentes dus sur la baronnie de Saint-Junien, 1659. — Hommage du fief de Boisse, relevant de la baronnie de Saint-Junien, fait à l'évêque de Limoges par dˡˡᵉ Marie Hugon, originaire de Saint-Junien, mais résidant à Limoges, et sa sœur, dˡˡᵉ Jeanne Hugon, demeurant à Brigueil-l'Aîné en Poitou, 1733. — Etat détaillé des villages dépendant de la justice de l'évêché dans la baronnie de Saint-Junien. Sans date ; écriture du XVIIIᵉ s.

G. 152. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, parchemin, et 55 feuillets, papier.

XIIᵉ-XVᵉ siècles. — Châtellenie de Saint-Léonard (*alias* du Pont-de-Noblat). — « Terrier de la dite châtellenie contenant des hommages et des reconnaissances en faveur des seigneurs évêques de Limoges et autres dans les XII-XVᵉ siècles ; le dit terrier relié et analysé... l'an 1773. » — Les tènements mentionnés sont au nombre d'une trentaine : Arfeuille, Bostnyou, La Bourgade, Bussière, Champmaing, Chastanier, Combeclaire, Dourdouze, Feydit, Jabelys, Labussière, Lajat, Lacoste, Lascoulx, Lavadour, Les Claux, Les Combes, Liniers, Lussac-Rochefort, Papeux, Peyrelevade, Ramiers, Rieu, Saint-Priest-les-Oulières, Vausotour, Vigeyral. — Premier cahier : *Recogniciones et alie litere domini Lemovicensis episcopi levate a registris condam magistri Nicholay Hugonaudi, tempore quo vivebat notarii.* Parmi les actes enregistrés figurent : fᵒ 5 vᵒ, baillette faite par l'évêque à noble Pierre Journet d'une terre sise à Lavadour, moyennant un cens annuel de 3 quartes froment (1426) ; — fᵒ 11 rᵒ, investiture faite par l'évêque à Jean Alesme d'une terre acquise par lui sur le territoire de Noblat (1461). = Second cahier, sans titre, contenant des reconnaissances et actes d'hommages plus anciens sur les dits tènements. Parmi les actes enregistrés figurent : fᵒˢ 19 et ss., rôle des assises tenues au Pont-de-Noblat par le juge du lieu (1347 à 1351) ; — fᵒ 18 rᵒ, hommage fait à l'évêque de Limoges par Pierre de Noblat, damoiseau, de tout ce qu'il possède en la châtellenie du Pont-de-Noblat (1375) ; — fᵒ 34 rᵒ, échange entre l'évêque de Limoges et messire de Roziers, de la justice de Brignac, appartenant au premier, contre la justice du Pont-de-Noblat,

appartenant au second, 1446 ; — f° 38 r°, pièces relatives au procès entre le roi et l'évêque, relativement au péage du Pont-de-Noblat, que le Roi a mis en sa main, 1467 ; — f° 54 r°, procédure au nom de l'évêque pour obtenir main-levée de la dite saisie.

G. 153. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

XIII°-XV° siècles. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Terrier de la châtellenie du Pont-de-Noblat, contenant différents hommages, reconnaissances et autres actes en faveur de l'évêché de Limoges... relié et analysé... au mois de juillet 1772 ». — Première partie, contenant entre autres actes les suivants : f° 1 r° : hommage rendu à l'évêque par Pierre de Noblac, chevalier, pour son château du Pont-de-Noblat, 1428 ; — f° 8 r° : Jean de Noblac, chevalier, comparaît aux assises de Noblat, présente la nommée de ses biens, et obtient mainlevée de la saisie qui en a été faite par l'évêque (1452) ; — f° 9 r° : partage par sentence arbitrale entre Hélie, Aymeric et Pierre de Noblac, frères, des biens dont ils viennent d'hériter au Pont-de-Noblat (1284) ; — f° 22 r°, acte par lequel le sénéchal de l'évêque déclare que ce n'est point son intention que le sergent ni les sergents du château de Noblat usent des droits de juridiction du pariage de Noblat, si ce n'est conformément à la coutume (1336) ; — f° 23 r°, création par Aymeric et Pierre de Noblac, co-seigneurs du château de Noblat, d'un sergent pour exploiter en leurs terres (1322) ; — f°s 25 à 58, rôle des amendes et défauts prononcés en la cour des assises par noble Pierre de Noblac, 1346 à 1369 ; — autre rôle pour 1438. = F° 65 r°, *Sequuntur census, redditus, jura, dominia, accaptamenta, possessiones et alia pertinentia reverendo in Christo patri et domino, domino Petro permissione divina Lemovicensi episcopo, in villa et territorio ville Sancti Leonardi de Nobiliaco levata... millesimo quadringentesimo quadragesimo secundo.* C'est un terrier de reconnaissances faites à l'évêque entre 1420 et 1460, sur les tènements de la châtellenie de Noblat (énumérés ci-dessus, art. G. 152), par Léonard Beaure, maçon; Jean Chabret, faure ; Jean Lebloys, couturier ; Jean Fortou, notaire ; Jean Belarbre, cordonnier, etc. — F°s 87 et ss. : *Secuntur census et redditus...* (comme ci-dessus) ponr les années 1442 à 1461. — F°s 104 et ss. : *Secuntur census et redditus...* (comme ci-dessus) pour l'année 1458. — F° 111 et ss., table alphabétique des fiefs, pour l'ensemble du volume, dressée au XVIII° siècle.

G. 154. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, parchemin, et 31 feuillets, papier.

1538. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Terrier de la châtellenie du Pont-de-Noblat, fait en l'année 1538 par Texiéras, notaire, par les ordres et sous le pontificat de messire Jean de Langeac, évêque de Limoges, le dit terrier relié et analisé... en l'année 1772 ». — Les tènements sur lesquels on fait reconnaissance sont ceux d'Andalais, Arfeuille, Baignard, Bort, Bostmallet, Bostneuf, Cazat, Champssoubre, Chassagnac, Chastanyer, château de Noblat, Chenours, Dourdouze, Escouveau, Jabanets, Jabeylis, Julias, Labussière, La Chapelle, La Coste, Lafont, Lagasne du Temple, La Joubertie, Landeix, La Roche, Las Bordas, Lascoulx, Las Rougiéras, Lavadour, Laveyrat, Lavillatte, Les Claux, Les Combes, Puyrazat, Le Rieu, Lombigarie, Lussat, Mazaud, Monfayon, Mortesaigne, Nouvialle, Pautfils, Peloneix, Ponsit, Potperdu, Puydourneau, Puy-Evescau, Puy-Faucher, Rougiéras, Rouveix, Saigne, Treix, Vaux, Vernon, Villementide, Virolle, etc. — Parmi les tenanciers qui font reconnaissance à l'évêque figurent : f° 4 v°, Jean du Freisseix, menuisier, et Bertrand Rolland, pelletier ; f° 7 v°, Jacques, dit Jamme, trompette du Châtenet ; f° 14 r°, Guillaume Tenny, marchand ; f° 14 v°, Antoine Chabret, maréchal ; f° 17 v°, messire Clément Rougeyrie, dit Pouthé, prêtre ; f° 19 r°, messire Martial Legarde, prêtre ; f° 20 v°, messire Jacques Bordes, curé de Royère ; f° 21 v°, Léonard Charles, vicaire de Saint-Priest ; f° 23 r°, noble Jacques de Murauld, seigneur de la Pouge ; f° 23 v°, M° Léonard Maubras, prêtre de Saint-Léonard ; f° 23 v°, Léonard Fraisseys, parcheminier ; f° 24 r°, Léonard Maubras, parcheminier ; f° 26 r°, M° François Goumy, notaire de Saint-Léonard ; f° 26 v°, Jean Doyneys, seigneur d'Andaleys ; f° 28 r°, noble Jacques Journet, seigneur de Rousies (?) en la paroisse du Châtenet, comme patron d'une vicairie fondée sous le clocher du prieuré de Saint-Léonard en l'honneur de sainte Valérie ; f° 30 r°, M° Etienne Daniel, licencié, juge du commun pariage de Saint-Léonard ; f° 31 v°, Antoine Beaure, parcheminier ; f° 33 r°, M° Jean de Montfayon, prêtre du Châtenet ; f° 34 r°, M° Louis Delavau, chanoine de Limoges ; *ibid.*, M° Léonard Bovyer, notaire de Saint-Léonard ; f° 35 r°, M° Pierre Brandeys, prêtre de Saint-Léonard ; f° 37 v°, M° Guichard de Royère, prieur du prieuré de Saint-Léonard ; f° 38 v°, Léonard Chaussade, seigneur de Beaubiat ; *ibid.*, M° Antoine de Virolle, notaire de Saint-Léonard ;

f° 40 r°, Mᵉ Pierre de La Chappelle, prêtre de Saint-Léonard ; f° 45 r°, Frère Gabriel Duchier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Auvergne ; f° 47 r°, noble Louis de Neufville, seigneur de Bort et du Repaire ; f° 49 r°, honnêtes femmes Léonarde Faye, Valérie Durand et autres, « vendant les chandelles de cire en destal au dessoubs le grand clocher de l'esglise Mons. saint Léonard » ; f° 55 r°, Mᵉ Martial Deschamps, prêtre, demeurant à Champmenestry ; f° 56 r°, Léonard Cathermant, papetier ; f° 59 r°, Léonard Massiot, élu du haut pays de Limousin.

G. 155. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1772. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Liève des cens et rentes dus chacun an à la châtellenie du Pont-de-Noblat de la ville de Saint-Léonard ». — Point de total.

G. 156. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 3 et 15 feuillets, papier.

XVIᵉ siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard : titres. — Deux courts répertoires de titres de propriété et reconnaissance de rentes en faveur de l'évêque de Limoges.

G. 157. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 19, 3, 10, 3 et 6 feuillets, papier.

XVᵉ-XVIᵉ siècles. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Répertoires cousus ensemble des titres relatifs aux droits de l'évêque de Limoges sur la dite châtellenie. — S. dates; écritures des XVᵉ et XVIᵉ ss.

G. 158. (Cahier.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

XVIᵉ siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Extraict des tiltres, documens, procès et autres enseignemens trouvez chez De Charlonia et ez regestres des contraictz de ses predecesseurs, apartenens à R. P. en Dieu Monseigneur l'evesque de Limoges. » — S. date ; écriture du XVIᵉ s.

G. 159. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1329-1606. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Copies d'actes divers, extraits des terriers de la dite châtellenie.

G. 160. (Cahier.) — In-folio, 59 pages chiffrées, papier.

1778. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Nouveau terrier de la châtellenie du Pont-de-Noblat, *al.* de Saint-Léonard, commencé en 1778.

G. 161. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1538-1771. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Table des reconnaissances des châtellenies de Saint-Léonard et Pont-de-Noblat, reçues par Texier, notaire, en 1538. — Sur les pages de gauche on a inséré en 1771 nombre d'observations utiles pour l'intelligence de chacun des actes mentionnés sur les pages de droite.

G. 162. (Cahier.) — In-4° oblong, 15 feuillets, papier.

1329. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Recepte des rantes deues à Mons. de Limoges à Saint-Léonard, levées en l'an mil IIIᶜᶜ XXIX. »

G. 163. (Registre.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

XIVᵉ siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Livre des rentes de la confrairie de Notre-Dame-del-Puech, » *confratria beate Marie de Podio,* à Saint-Léonard, 1303. — F° 1 v°, *Isti qui secuntur debent fenare fenum domini Lemovicensis episcopi in villa de Nobiliaco.* Il y a douze noms. — *Passim,* liève des rentes, quittances, comptes divers en latin et en dialecte limousin. Beaucoup de pages sont devenues illisibles. — *Au rebours :* « Recepte des rantes appartenans à Mons. de Limoges à Sainct-Lieunard, » 1375.

G. 164. (Cahier.) — In-4° oblong, 19 feuillets, papier.

Fin du XIVᵉ siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Recepte des cens et rentes de Sainct-Lienard deuz à Mons. de Limoges », avec ce titre primitif : *In papiro ista continentur omnes redditus qui debentur domino Lemovicensi episcopo tam in villa quam extra.* — S. date ; écriture du XIVᵉ s.

G. 165. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 9, 9 et 8 feuillets, papier.

1400-1405. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Fragments de comptes des recettes faites pour l'évêque de Limoges dans la dite châtellenie.

G. 166. (Registre.) — In-4°. 42 feuillets, papier.

1400-1459. — Châtellenie de Saint-Léonard. — F° 1 r° et ss., « Livre de la recepte des cens, rentes et revenus deubz au seigneur evesque de Limoges à cause de sa chastellanie du Pont-de-Noblac en l'année 1448 », en latin. — F° 13 r° et ss., *Sequitur recepta facta per me Petrum Beylivier, presbiterum,* 1400, en latin. — F° 16 r° et ss., recette de Jehan Pauli, receveur de l'évêque de Limoges, en sa châtellenie de Saint-Léonard, 1428, en français. — F° 22 r° et ss., recette de Pierre Lasmas, archiprêtre de La Porcherie, pour l'évêque de Limoges, s. date (1429?), en latin. — F° 37 v°, recette de Pierre de Meyranges, receveur du dit évêque en la dite châtellenie, 1459, en dialecte limousin.

G. 167. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1403-1457. — Châtellenie de Saint-Léonard. — *Papirus domini Petri Beyrinier super facto baylivie et sacristanie de Nobiliaco,* 1403. — F° 4 r°, *Sequitur recepta baylivie castri et castellanie de Nobiliaco, facta per Petrum Beyrinier, presbiterum, receptorem in dicta castellania pro reverendo in Christo patre et domino, domino H., Dei gracia episcopo Lemovicensi,* 1404. Les comptes en recette et dépense, établis par année, se suivent régulièrement jusqu'en 1411 inclusivement.— F° 61 r°, *Sequitur recepta altaris Sancti Leonardi facta per me P. Beyrinier, presbiterum...* 1404. Ces comptes en recette et dépense, établis par année, se suivent régulièrement jusqu'en 1412 inclusivement. — F° 78 r° et ss., Compte de la châtellenie de Noblat en 1457.

G. 168. (Cahier.) — In-8°, 41 feuillets, papier.

1448-1449. — Châtellenie de Saint-Léonard. — *Sequuntur census, redditus, jura, deveria et dominia quos (sic) reverendus in Christo pater et dominus, dominus meus Lemovicensis episcopus levat et percipit et sui predecessores levare et percipere ab antiquo consueverunt in villa et castellania castri et castellanie Pontis Nobiliaci tam in frumento, siligine, avena, fabis, argento et gallinis, levati et percepti per me Petrum de Valle, presbiterum, bajulum et receptorem dicti domini mei... de anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo.*

G. 169. (Cahier.) — In-4° oblong, 30 feuillets, papier.

1461. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Recette des rentes dues à l'évêque de Limoges sur la dite châtellenie. En dialecte limousin. — Point de récapitulation.

G. 170. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1467-1475. — Châtellenie de Saint-Léonard. — « Ce livre contient la mise et recepte, revenus et emolumens provenantz de l'autel de Mons. sainct Léonard; le compte rendu par Jehan George et aultres receveurs du dict Sainct-Léonard ». — *Passim.*, réparations à l'église de Saint-Léonard, visites de grands personnages, faits locaux, etc.

G. 171. (Liasse.) — 12 pièces + 4 cahiers in-8° et in-4°, 6, 4, 7 et 10 feuillets, papier.

1538-1779. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Lièves, copies et extraits de lièves des rentes dues à l'évêque de Limoges sur les châtellenies de Saint-Léonard et Pont-de-Noblat.

G. 172. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1255-1538. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Partage fait entre Hélie, Aymeric et Pierre de Noblac, frères, 1255. — Testament de Pierre Astays, clerc de Noblat, fondant une vicairie perpétuelle au grand autel de l'église Saint-Etienne de Saint-Léonard, 1274. — Reconnaissance de 15 sols de rente sur le moulin Bonardier, 1304 (pièce détériorée). — Vente d'un domaine entre particuliers à Saint-Léonard, 1349 (pièce rongée sur toute sa longueur). — Contrat entre particuliers de Saint-Léonard, 13.. (pièce coupée sur toute sa longueur). — Compromis entre Pierre Mathieu et Jean Aurelhaud, touchant la rente annuelle d'un setier froment sur certaine maison de Saint-Léonard, 1387. — Reconnaissances faites à l'évêque de Limoges : par Jean Doyneix, sgr d'Andaleix, d'une partie du lieu d'Andaleix, au devoir d'un setier seigle et un setier avoine de rente, 1538; — par Jean Treysflorys, du lieu de Rieu, paroisse de Saint-Just, au devoir de 3 setiers avoine et 2 gélines de rente, 1538.

G. 173. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1445-XVIII° siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Transaction sur procès entre l'évêque de Limoges et Jean du Villars, habitant du lieu de Lussac-Richefort en la paroisse de Moissannes, au sujet de la rente due sur le dit lieu, fixée à un setier avoine et une émine seigle, mesure du Pont-de-Noblat, 1445. —

Reconnaissance faite à l'évêque de Limoges de la rente d'un setier seigle et un setier avoine sur le village de La Bussière, paroisse de Champmain, 1445. — Procès-verbal fait par les commissaires du séneschal du Limousin de la ruine des maisons épiscopales et églises de Saint-Léonard et Saint-Junien, dépendant de l'évêché de Limoges, 1457. — Accord entre l'évêque de Limoges et les consuls de Saint-Léonard pour la correction de certain acte entre eux passé, 1506. — Afferme de la seigneurie du Pont-de-Noblat, faite pour cinq années au prix de 305 ll., 1576. — Aveu et dénombrement rendu à l'évêque de Limoges par noble homme Jean de Noblac, damoiseau, pour tout ce qu'il tient en la châtellenie de Saint-Léonard. S. date; écriture du XVI[e] siècle. — Arpentement du mas d'Andaleys, paroisse de Saint-Léonard, fait par Jacques Lafaurie, arpenteur à Compreignac, portant « égallement » des rentes dues à l'évêque de Limoges, 1609. — Cession faite par l'évêque de Limoges à M[e] Simon Palays, avocat au siège présidial Limoges et juge du dit seigneur en la cité de Limoges, du droit de prélation dû sur le pré de Las Vareillas, en la dite châtellenie, 1623. — Quittances délivrées par l'évêque de Limoges du prix de l'afferme des revenus de la dite châtellenie, 1640-1672. — Mémoire établissant la mouvance de l'évêché de Limoges sur le fief de Masrévéry en la paroisse de Saint-Etienne-de-Noblat. S. date; écriture du XVIII[e]s. — Pièces diverses relatives aux droits de l'évêque à Saint-Léonard, 1777-84.

G. 174. (Carton.) — 9 rouleaux, parchemin, 34^{m}20.

XIII[e]-XIV[e] siècles. — Châtellenie de Saint-Léonard : juridiction. — Procédures et enquêtes pour l'évêque de Limoges contre les consuls de Saint-Léonard, touchant ses droits de juridiction. (Pièces analysées et publiées en partie par L. Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat*, 1890, p. 162-213.)

G. 175. (Registre.) — In-12, 34 feuillets, papier.

1353-1355. — Châtellenie de Saint-Léonard : juridiction. — Registre des assises tenues en la dite châtellenie, sous ce titre : *Actum in assisia domini Lemovicensis episcopi tenta in aula episcopali de Nobiliaco per discretum virum magistrum Aymericum de Cabanessio, clerico, locumtenentem domini senescalli dicti domini Lemovicensis episcopi, die mercurii ante festum beati Thome apostoli, anno Domini M° CCC[mo] quinquagesimo tertio*, et suivantes. — Mentions très sommaires. Les feuillets liminaires, au commencement et à la fin du registre, sont couverts de comptes en dialecte limousin.

G. 176. (Rouleaux.) — Parchemin, 2^{m}20.

1473-1476. — Châtellenie de Saint-Léonard : juridiction. — Quatre registres des défauts et amendes prononcés par la dite juridiction, sous ce titre : *Sequuntur emende et deffectus castri et castellanie Pontis Nobiliaci, extracti a regestris dicte curie...*

G. 177. (Rouleau.) — Parchemin, 2^{m}75.

XIV[e] siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard : juridiction. — Enquête pour Mathieu des Moulins prétendant droit à la viguerie de Saint-Léonard. S. date; écriture du XIV[e] s.

G. 178. (Liasse.) — 3 cahiers in-8°, 8, 5 et 16 feuillets, papier.

1444-1474. — Châtellenie de Saint-Léonard : procédures. — Mémoriaux de divers procès soutenus par l'évêque de Limoges pour la défense de ses droits sur la dite châtellenie.

G. 179. (Rouleau.) — Parchemin, 2^{m}28.

1451. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Information pour l'évêque de Limoges contre Pierre Reymondet qui préjudiciait à ses droits temporels sur Saint-Léonard.

G. 180. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVI[e] siècle. — Châtellenie de Saint-Léonard : procédures. — « Extraict de procès et sacz trouvés dans le trésor de Monseigneur de Lymoges, concernant la chastellenie du Pont-de-Nobillat ». Ecriture du XVI[e] s. Enumère sept procès différents. — « Estat des procès que Monseigneur de Limoges a à cause de sa châtellenie du Pont-de-Noblat ». Ecriture du XVI[e] s. Enumère une douzaine de procès différents.

G. 181. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 cahier in-8°, 10 feuillets + 5 pièces, papier.

1469-1599. — Châtellenie de Saint-Léonard : procédures. — Lettres d'appel obtenues du Parlement de Paris par noble Guillaume de Murat, *al.* de Soubmaigne, contre l'évêque de Limoges, à l'occasion d'une contestation entre eux mue sur le droit de juridiction à Noblat ; — intimation des susdites lettres,

1469. — Procuration passée devant la cour du commun pariage de Saint-Léonard de Noblat, 11 janv. 1499 (n. st. 1500). — Protestation du prieur d'Aureil contre la tenue de la cour du dit commun pariage en la paroisse de Saint-Just, févr. 1499 (n. st. 1500). — Etat du procès de l'évêque de Limoges en la dite châtellenie. S. date; écriture du XVIe s. — Appel de Catherine Auroux, femme de Martial Rougeyre, contre le procureur de l'évêque de Limoges, au sujet de certaine amende contre elle prononcée en la cour de Noblat, 1522. — Appel des habitants de Saint-Léonard contre l'évêque de Limoges « prétendant avoir droict de lever certains prétendus droictz et tributz » sur les dits habitants, 1528. — Mandement de prise de corps donné par défaut contre Jean Duchasteau, boucher, et Léonard Barny, hôte, à la requête du dit évêque, 1531. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre le fermier des revenus de la dite châtellenie, 1583, etc.

G. 182. (Carton.) — 12 rouleaux (5^m 35) et 44 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1490-1491. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures fragmentaires pour Jacques de Chenors, contre Léonard Delafont, dans une affaire de partage de biens.

G. 183. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 6 pièces + 4 cahiers in-4°, 5, 50, 32 et 22 feuillets, papier.

1445-1531. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures commencées en 1528 par Charles de Villiers, évêque de Limoges, et achevées par transaction sous son successeur Lascaris de Tende en 1531, contre les tenanciers du village de Las Rougieras-Soubranas, paroisse de Saint-Etienne de Noblat, pour non-paiement de leurs redevances. — Actes divers à l'appui depuis février 1444 (n. st. 1445).

G. 184. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 5 pièces + 2 cahiers in-4°, 68 et 50 feuillets, papier.

1529-1531. — Châtellenie de Saint-Léonard: — Procédures pour l'évêque de Limoges Charles de Villiers, et son successeur Lascaris de Tende, contre les tenanciers du village de Landeix, paroisse de Saint-Etienne de Noblat, pour non-paiement de leurs redevances.

G. 185. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1597-1602. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures pour maître Christophe Raby, procureur de la ville de Saint-Léonard, et Anne Goudin, sa femme, veuve et héritière de feu Jean Alesme, appelants du juge ordinaire de Saint-Léonard, contre Pierre Lebloys, marchand papetier, au sujet du droit de lods et ventes dû aux premiers à cause de leur prise à ferme des revenus de la dite châtellenie.

G. 186. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures fragmentaires, souvent informes, pour la défense des droits de l'évêque de Limoges sur la dite châtellenie, XVIIe siècle. — Provisions de juge du commun pariage de Saint-Léonard, faites par l'évêque de Limoges en faveur de Jacques Bourdeix, avocat en parlement, sur le décès survenu de Jean Magy, dernier titulaire, 1655. Suit l'approbation donnée par dame Renée Dubec, veuve de feu Messire J.-B. Budée, comte de Guébriant et de Périgort, vicomte de Limoges, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur des ville et château d'Auxonne, maréchal de France et général des armées de S. M. en Allemagne, « ayant droit de nommer et présenter aux offices de judicature ordinaire de la vicomté du dict Lymoges ». Avec la confirmation du roi. Paris, 10 août 1655. — Requête de l'évêque de Limoges et mémoire conforme, tendant à reconnaître qu'en vertu du traité de pariage de 1307, et de la confirmation qui en fut donnée en 1433, le droit de nommer aux offices de judicature en la cour du commun pariage de Saint-Léonard appartient alternativement au roi et à l'évêque de Limoges, 1773. — Procédures pour l'évêque de Limoges touchant divers droits contre la d^{elle} Voisin, veuve Gardelle, la d^{elle} Fargeau de Mortesaigne, le sieur Jacques de Masbaret du Basty, trésorier de France, 1781.

G. 187. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1774-1784. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures pour l'évêque de Limoges : contre Antoine Ledot, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, pour non-paiement de la rente due sur le tènement de Chassagnat, 1774; — contre J.-B. Veyrier du Muraud pour refus d'hommage et dénombrement de son fief, 1783-84.

G. 188. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 cahiers in-f°, 8, 10, 16 et 34 feuillets, + 42 pièces, papier.

1778-1781.— Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre le sieur Gay

pour non-paiement d'une rente sur le tènement de Lussac.

G. 189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 cahiers in-f°, 21 et 26 feuillets, + 45 pièces, papier.

1780-1784. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre le sieur Magy d'Andaleys pour non-paiement de la rente due sur le tènement d'Andaleys.

G. 190. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier (1 imprimée).

1786-1788. — Châtellenie de Saint-Léonard. — Procédures pour l'évêque de Limoges demandant l'observation de ses droits dans la dite châtellenie, contre Audoin-Eloi Malinvaud, la dame Louise-Antoinette de Broussol, Jean Pouthier, marchand, Antoine Veyrier, sgr. de Villejoubert, Léonard David, jardinier.

G. 191. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

Seconde moitié du XVe siècle. — Procédures. — « Inventaire des lectres et tiltres de tous les procés qui sont à Paris pour reverend Père en Dieu Mons. l'évesque de Limoges, Jean de Barthon ». S. date; écriture de la seconde moitié du XVe siècle. — F° 1 r° et ss., contre le comte de La Marche qui refusait de reconnaître la juridiction de l'évêque de Limoges sur son comté; — f° 17 v° et ss., contre Messire Marc Foucault, chevalier, frère de l'abbé de Bénévent; — f° 22 v°, contre Me Guy de Montbrun, héritier par bénéfice d'inventaire de feu l'évêque de Limoges; — f° 23 r°, contre l'abbé de Saint-Martin de Limoges; — *ibid.*, contre les doyen et chapitre de l'église cathédrale de Limoges; — f° 23 v°, contre le prieur de La Tour-Sainte-Austrille; — f° 25 r°, contre frère Hugues de Lango, prévôt de Saint-Salvateur (*sic*) et frère de Pierre Barager, prévôt de Saint-Hybert (*sic*), membres dépendants de l'abbaye d'Uzerche; — f° 26 r°, contre les consuls de Limoges qui avaient emprisonné un clerc; — *ibid.*, contre le curé de Boulongne et sa sœur pour main-mise sur les châtellenies de Donzenac et Malemort; — f° 27 r°, contre le sieur Murault, touchant la châtellenie de Nobilliat (*sic*), appelée du Petit-Saint-Léonard.

G. 192. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 1 plan.

1459-1790. — Procédures diverses qui n'ont pu être rattachées aux dossiers précédents. — Procédures pour l'évêque de Limoges : contre les consuls de Limoges, pour le péage du vin, 1459-67; — contre des débiteurs non dénommés, 1659. — Sentence du Bureau des finances portant main levée, en faveur de Mad. la Maréchale de Schomberg, de la saisie sur elle faite de la terre de Magnac pour faute d'hommage au Roi, la dite sentence motivée sur ce que la terre de Magnac relève de l'évêque de Limoges, 1667. — Mémoire au Conseil pour l'évêque de Limoges contre les Chartreux de Glandiers, touchant le droit de dîme par eux prétendu sur une paroisse non dénommée, vers 1688. — Procédures pour l'évêque de Limoges : contre la d^lle^ veuve Laguérenne au sujet d'un tènement de la paroisse de Peyrilhac, 1778; — contre Martial Château pour non-paiement d'une redevance sur la paroisse de Champsac, 1779; — contre Léonard Delagrande-Anne comme tuteur des enfants mineurs de Léonard Parent, 1782; — contre dame Marie-Augustine-Eugénie Gay, veuve de Messire François Gay de Landeix, comme tutrice de sa fille, 1783; — contre J.-B. Ribière, aubergiste, pour l'hommage dû à cause de certaines treilles du Pont-Saint-Martial, 1786. — Plan géométrique relatif aux contestations mues entre l'évêque de Limoges et la dame de Châteaumorand, 1786. — Procédures pour le dit évêque : contre Léonard David, jardinier, au sujet des biens des enfants mineurs de feu Léonard Porcher, 1787; — contre dame Marie-Geneviève de Vassan de Mirabeau, se disant dame suzeraine de deux fiefs de la seigneurie de Magnac, 1790. — Procédures fragmentaires ou informes, dans lesquelles est fait mention de l'évêque de Limoges, XVIIe-XVIIIe siècles.

G. 193. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1713-1729. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre divers tenanciers pour obtenir le paiement de son « gros de prébende ».

G. 194. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1756-1772. — Palais épiscopal : reconstruction. — « Conclusion capitulaire » qui cède à M. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, pour l'agrandissement de son évêché, des fonds dépendant de la directité du dit chapitre, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 600 ll., déc. 1756. — Traité entre l'évêque de Limoges et le chapitre de Saint-Martial concernant la cession de « l'eau qui se perd de la fontaine de l'abbaye pour être conduite à son palais épiscopal, »

sous certaines conditions, juin 1757. — Lettres patentes du Roi portant confirmation de plusieurs acquisitions faites par l'évêque de Limoges. J.-G. du Coetlosquet, abbé de Tournus, pour la reconstruction de son palais épiscopal, mai 1757 ; avec un arrêt du parlement de Bordeaux y relatif, juillet 1757. — Requête de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque, au parlement de Bordeaux aux fins d'être autorisé à emprunter une somme de 100,000 ll. « à titre de constitution de rente pour être affectée et hypotéquée sur les biens et revenus de l'évêché de Limoges... à la charge par le suppliant d'employer la dite somme de cent mille livres aux ouvrages qui restent à faire pour l'entière construction du palais », 1769. — Lettres patentes du Roi accordant la susdite demande, juillet 1769 ; — avec l'arrêt d'enregistrement, août 1769. — Lettres patentes du Roi autorisant l'évêque de Limoges à acquérir et aliéner au profit de la reconstruction de son évêché divers terrains, dont l'un sis à l'extrémité des jardins, du côté de l'abbaye de la Règle, est couvert de maisons éparses qui « servent de rendez-vous à des parties de débauches », fév. 1771 ; — avec l'arrêt d'enregistrement du Parlement de Bordeaux, avril 1771. — « Conclusion capitulaire » qui commet deux députés pour traiter avec l'évêque au sujet de l'indemnité qu'il doit pour les fonds acquis dans la mouvance du dit chapitre, fév. 1772.

G. 195. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 172 pièces, papier.

1594-1784. — Palais épiscopal : reconstruction. — Ventes faites à l'évêque de Limoges par devant Joseph Fournier, conseiller du Roi, commissaire général des saisies réelles en Limousin, doyen des notaires de Limoges : par Etienne Grammagnac, curé de Condat, d'un immeuble et terrain sis au lieu dit « le Jeu d'Amour », destinés à l'agrandissement des jardins du nouvel évêché, et ce pour le prix de 7,550 ll., mai 1771 ; — par messire Jean Sanson, écuyer, seigneur du Masboyer, président trésorier de France honoraire, d'une maison sise au lieu dit « le Jeu d'Amour », 1771 ; — par J.-B. Blanchard, orfèvre, d'une autre maison sise au dit lieu, 1771 ; — par M. François Romanet, seigneur de La Briderie, procureur du Roi au Présidial et à la Monnaie, d'une autre maison sise au dit lieu, 1771. — Reconnaissance faite par l'évêque de Limoges à la supérieure des Clairettes de la dite ville d'une somme de 8,000 ll., « pour être employée au paiement des acquisitions que nous sommes autorisés à faire pour notre siège et spécialement de celle que nous avons faite des maisons et terrains appartenant au sieur Grandmagnac, situés au lieu appelé le Jeu d'Amour », janv. 1772. — Quittance donnée par la supérieure des religieuses de Saint-Léonard à l'évêque de Limoges d'une somme de 50 ll., « pour six mois d'intérêts échus au 1er juillet 1784, à cause de cent livres de rente constituée par mon dit seigneur évêque pour le payement des différentes acquisitions par lui faites au « Jeu de l'Amour », 1784. = Titres divers et procédures contre l'abbesse de la Règle, provenant des propriétaires de l'immeuble du « Jeu d'Amour », antérieurement à l'acquisition faite par l'évêque de Limoges, 1594-1746.

G. 196. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1770-1780. — Palais épiscopal : reconstruction. — Contrats de constitution de rentes sur les revenus de l'évêché de Limoges, à la suite de l'emprunt de 100,000 ll. contracté en vertu des lettres patentes du 21 juillet 1769, « pour la continuation des bâtiments du palais épiscopal ». Parmi les « particuliers » qui ont mis des capitaux dans le dit emprunt figurent : les Clairettes de Limoges, 3,000 ll. + 3,000 ll. ; les religieuses de la Providence, 6,000 ll. ; le clergé du diocèse, 36,000 ll. ; Joseph Brousseaux, architecte, 12,000 ll. ; le chapitre du Dorat, 2,100 ll ; le sieur Junien, chanoine du Dorat, 900 ll. ; M. Dupeyrat de Beaupré, official, 3,000 ll. ; la communauté des prêtres du moutier de Felletin, 2,500 ll. ; la communauté des prêtres de Sous-les-Arbres, à Saint-Léonard, 2,000 ll. ; la cure et église de Linards, 1,100 ll. ; M. Brugière de Farsac, chanoine à Eymoutiers, 1,000 ll. ; le clergé du diocèse, 14,000 ll. ; la communauté des prêtres de Guéret, 2,600 ll. ; l'abbesse de la Règle, 11,800 ll. ; (les trois premiers au denier 25, les suivants au denier 20), 1770-71. — Quittances de la rente particulière constituée par l'évêque de Limoges pour le paiement des acquisitions faites au « Jeu d'Amour », 1779-80.

G. 197. (Plans.) — 8 pièces, papier.

Entre 1766-1772. — Palais épiscopal : reconstruction. — Deux « coupes du terrain de l'évêché ». — « Plan général des terreins de l'évêché, avec les nouvelles acquisitions faites en vertu des lettres patentes du mois de février 1771 », signé *Brousseau*,

architecte. « *Nota*. Tous les terreins marqués par les lettres A B C D E F G, teints en jaune clair, sont ceux désignés dans le contrat d'arrentement du 6 décembre 1756 passé entre Mgr Jean-Gilles du Coëtlosquet, lors évêque, et Messieurs les chanoines et chapitre de l'église cathédrale du dit Limoges. L. C. évêque de Limoges ». — « Plan général des bâtiments et jardins d'un évêché à construire à Limoges » (gr. format). — Autre « plan général des bâtiments et jardins de l'évêché à construire à Limoges » (pet. format). — « Elévation générale des bâtiments de l'évêché de Limoges », signé *Brousseau*, architecte. — « Elévation des bâtiments de l'évêché à construire à Limoges ». — « Plan et élévation de la porte d'entrée de l'évêché à faire à Limoges. »

G. 198. (Plans.) — 6 pièces, papier.

Entre 1766-1772. — Palais épiscopal : reconstruction. — Plan général, non colorié, des bâtiments et jardins de l'évêché à construire. — Deux autres plans géométraux, non coloriés, des dits bâtiments et jardins. — Plan géométral, non colorié, d'appartements intérieurs. — Plan géométral, non colorié, des bâtiments à l'exclusion des jardins, signé *Brousseau*, architecte. — Plan géométral de la cour d'honneur et des bâtiments environnants.

G. 199. (Liasse.) — 30 pièces, papier (1 imprimée).

1766-1782. — Palais épiscopal : reconstruction. — Reproduction imprimée de la double inscription mise dans les fondations du nouvel évêché (l'une au nom de J.-G. du Coëtlosquet, l'autre au nom de L.-Ch. Duplessis d'Argentré), le 14 mars 1766 (Cf. Texier, ***Inscript.*** *limousines*). — Lettres d'affaires relatives à la construction du nouvel évêché, 1767-86. Celles de 1770-71, datées de Montréjeau, sont signées « Lassus, contrôleur des marbres du roy ». — « Mémoire des ouvrages de sculpture faits pour Mgr. l'évêque de Limoges sous les ordres de M. Bacarit par Babel en l'année 1772 ». — « Etat des ouvrages de peinture faits par le sieur Margrais à l'évêché, » 1779. — Quittances des paiements faits par l'évêque pour l'entier paiement des terrains par lui achetés, 1777-82.

G. 200. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1702-1789. — Evêché de Limoges : rentes sur le clergé. — Actes de constitution de rentes sur l'emprunt de 15 millons contracté en 1745 et sur celui de 11 millions contracté en 1747, desquels actes l'évêque de Limoges est dépositaire : en faveur des Clairettes, des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, des religieuses hospitalières de Guéret, des religieuses de la Providence de Limoges, 1751-53. — Autres contrats de constitution de rentes sur les emprunts de 1735, 1745, 1747, 1748, 1765 et 1769, desquels contrats le dit évêque est dépositaire et perçoit les arrérages pour en faire remise aux rentiers. Parmi ceux-ci figurent : les Clairettes de Limoges, les prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, les religieuses de N.-D. de Saint-Léonard, les hospitalières de Guéret, les Ursulines de Brive, la cure de Jalesches, la fabrique de Saint-Victurnien, le président de Saint-Valier, M. Loÿzeaud, curé de Compas, M. Thomas, ancien curé de Beyssat, etc., 1767-1776 (impr.). — Requêté du curé de Laplaud et ordonnance conforme de l'évêque de Limoges concernant le remboursement d'une somme de 1,000 ll. placée sur le clergé général, et le placement de la dite somme sur les gens de main-morte, 1789. — Circulaire du receveur général du clergé de France donnant pouvoir à son procureur pour l'exécution en matière financière de toutes les délibérations de l'Assemblée générale du clergé, 1702 (impr.).

G. 201. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1768-1776. — Evêché de Limoges : rentes sur le clergé. — Bordereaux et quittances des rentiers qui ont des capitaux dans les contrats sur le clergé dont l'évêque de Limoges est dépositaire. Parmi ces rentiers figurent : les Clairettes de Limoges, la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, les religieuses de N.-D. de Saint-Léonard, les hospitalières de Guéret, les Ursulines de Brive, les religieuses de la Providence, les prisonniers de Limoges, la fabrique de Saint-Victurnien, la maîtresse d'école de Curemonte, M. Pagnon, ancien curé de Roumazières, M. Thomas, ancien curé de Beyssat, la fabrique de Saint-Maurice et celle de Peyrat, la cure de Coussac-Bonneval, la communauté des prêtres de Guéret et celle de Beaumont près Felletin, le chapitre d'Aubusson. (Manquent les dossiers de 1769 et 1770.)

G. 202. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1777-1785. — Evêché de Limoges : rentes sur le clergé. — Bordereaux et quittances des rentiers qui ont des capitaux dans les contrats sur le clergé dont l'évêque de Limoges est dépositaire (suite).

G. 203. (Cahier). — In-4°, 25 feuillets, papier.

1372-1377. — Comptes du sceau, des amendes, pensions, frais de synodes, frais de luminaires, etc., tenus par Pierre du Reysches, chancelier de la cour de Limoges. (Mentions très sommaires. Les années 1374-76 sont en déficit).

G. 204. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1759-1780. — Comptes des produits du secrétariat, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Sallé, secrétaire de l'évêché.

G. 205. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1759-1776. — Comptes des droit perçus au greffe de l'officialité.

G. 206. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1776-1777. — Compte des dépenses quotidiennes de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : dépenses de bouche, de voyage, d'écurie, de vêtements ; aumônes, ameublement, fournitures de bureau, ports de lettres, etc. — Quittances de toutes sortes.

G. 207. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1778. — Compte des dépenses quotidiennes de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : dépenses de bouche, de voyage, d'écurie, de vêtements ; aumônes, ameublement, fournitures de bureau, ports de lettres, etc. — Quittances de toutes sortes.

G. 208. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1779-1782. — Comptes des dépenses quotidiennes de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : dépenses de bouche, de voyage, d'écurie, de vêtements ; aumônes, ameublement, fournitures de bureau, ports de lettres, etc. — Quittances de toutes sortes.

G. 209. (Liasse.) — 9 pièces et 2 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier.

1739-1759. — Comptes des paiements et recettes de tous genres faits au nom de l'évêque de Limoges par M. Boyer de Bret, fondé de procuration générale, 1739-59. — Comptes des revenus de l'évêché de Limoges, présentés par M. Joseph Boyer de Bret, directeur des économats, 1757-58.

G. 210. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1759-1781. — Comptes de recettes et dépenses, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Sallé, secrétaire.

G. 211. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1768-1780. — Comptes de recettes et dépenses, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Giraud, vicaire général.

G. 212. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1782-1786. — Comptes. — Mandats de paiement délivrés à divers fournisseurs et signés par les sieurs Muret ou Larouverade, chanoines, maîtres des bâtiments.

G. 213. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1757-1790. — Comptes de recettes et dépenses, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Lajoumard, archiviste.

G. 214. (Liasse.) — 48 pièces, papier (35 impr.).

1522-1790. — Comptes divers. — « Mise et despence faictes, en faisant les assences de toute la temporalité » par Michel Vernet, chancelier et receveur général de l'évêque de Limoges. Sans date; écriture du commencement du XVI° siècle. — Avis donné aux bénéficiers du diocèse de la quote-part à laquelle ils ont été taxés par les vicaires généraux de l'évêque Villiers de l'Isle-Adam (Formule imprimée, caractères gothiques. Les blancs, remplis à la main, donnent le nom du destinataire, qui est le prieur d'Aureil, et la date de l'envoi, qui est 1522). — Ordonnancement d'une somme de 3,000 ll. à prendre sur les deniers de l'octroi en faveur de l'évêque de Limoges, 1569. — Avis de saisie donné à tous les bénéficiers ecclésiastiques qui tarderont à payer les décimes dues au roi. « Donné et fait au bureau de la recepte à Limoges, 1580 » (impr.). — Relevé des créanciers de l'évêché, laïques et ecclésiastiques. Sans date ; écriture de la fin du XVII° siècle. — Etat de la recette faite sur les actes intimés et contrôlés, 1763. — Deux états des avances que le sieur Massénat a faites pour les vendanges de l'évêque en Bas-Limousin, 1763-64. — Etat

des envois de vin faits par le dit Massénat à l'évêque de Limoges en 1764. Au total 100 charges de vin. — Etat partiel des revenus de l'évêché de Limoges, 1772. — Brevets de « contrôle de passage » et acquits d'octroi pour divers chargements de vin envoyés à l'évêque de Limoges, 1777-79 (impr.). — Facture, avec en-tête gravé, *A la Tête noire*, du sieur Rigal, orfèvre à Paris, portant fourniture de deux gobelets, 1779. — Factures du sieur Duval, bijoutier à Paris, *A la Pomme d'Or*, 1779. — Facture avec en-tête gravé, *A l'Epi d'or couronné,* du sieur Langlois, marchand drapier à Paris, portant fourniture de deux couvertures, [1779]. — Quittances d'abonnements pris par l'évêque de Limoges ou son représentant : aux *Annales politiques, civiles et littéraires du 18e siècle*, 1778 ; — au *Courrier de l'Europe,* 1780 ; — au *Journal des causes célèbres,* 1781 ; — à la *Gazette de France,* 1781 ; — à l'*Année littéraire*, 1781 ; — au *Mercure de France*, 1781. — « Catalogue des vins en bouteilles qui sont dans les caves de l'évêché du 12 janvier 1786 ». Dans le caveau sous la chapelle, 1,244 bouteilles de vins d'Espagne, de Xérès, de Bordeaux, de Champagne, de Juranson, de Frontignan, etc. Dans le caveau, sous le cabinet de Monseigneur, 2,016 bouteilles de vins de Malaga, Côte-rotie, Bourgogne, Saint-Emilion, etc. Dans le petit caveau sous les buchers, 1,143 bouteilles de vins de Madère, Sauterne, Chypre, etc. — « Livre de la recette et de la dépense faittes pour les retraites gratuites de MM. les vicaires du diocèse de Limoges », de 1774 à 1790.

G. 215. (Liasse) — 177 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Comptes informes, sans provenance certaine, sur toutes sortes de matières : dépenses de bouche et de voyage, quittances de pensions, fournitures d'ornements.

G. 216. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1664-1665. — Correspondance (1). — Lettres d'affaires adressées à François de Lafayette, évêque de Limoges : par F. de Vieuville, évêque de Rennes et abbé de Lesterps, janv. 1664 ; — par le sieur Cardailhac, juge de l'évêque au prieuré de Puybrun et Gintrac ; — par Philippe (d'Orléans), Paris, janv. 1665 : « Monsieur l'évesque de Limoges. L'affection que j'ay pour la personne du sieur abbé de Tressan, maistre de ma chappelle, me faisant prendre part en tout ce qui le regarde, je vous prie de luy estre favorable pour la depputation à la prochaine assemblée du clergé, et de croire qu'en luy accordant cette grace vous me donnerez une marque de vostre amitié... » ; — par Anne (d'Autriche), relative au même objet, janv. 1665.

(1) Les lettres analysées sous les cotes G, 216 à G, 230, concernant à la fois des matières temporelles et des matières ecclésiastiques, il a paru qu'elles devaient servir de transition entre la section « Affaires temporelles » (G, 1 à 215) et la section « Affaires ecclésiastiques » (G, 231 et ss.).

G. 217. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1680-1690. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges : par le P. Louis Duprat, S. J. donnant des nouvelles sur l'élection du nouveau général de sa Compagnie, Rome, 8 juillet 1682 ; — par le sieur de Pajot de La Chappelle, sur l'établissement des refuges pour les filles perdues, 1686 et 1689 ; — par la supérieure des Visitandines de Lyon sur le même sujet, 1690, etc.

G. 218. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1708-1736. — Correspondance. — Lettres adressées : à Charpin de Génétines, évêque de Limoges, par la supérieure d'un couvent de Guéret sur les affaires de sa maison, 1708 ; — à de l'Isle du Gast, évêque de Limoges, par un correspondant anonyme de Paris, sur les affaires du diocèse pendantes devant le Conseil, 1736.

G. 219. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1740-1757. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges : par le sieur Brunier, prieur de Béthine, pour se défendre des imputations que le promoteur général du diocèse a dirigées contre lui, 1740 ; — par l'abbé d'Uzerche, touchant la sécularisation de son abbaye et la mort de l'évêque de Tulle, 1740 ; — par l'abbé de La Chataigneraye, comte de Lyon, abbé de Port-Dieu, pour ses affaires personnelles, 1741 (deux lettres) ; — par la prieure des hospitalières de Guéret sur la situation de son établissement, 1743 ; — par le sieur de Marcillac, curé de Rochechouart, sur les nouveaux convertis de sa paroisse, 1744 ; — par le frère Gaspard d'Alemance, religieux de Meymac, pour souscrire à la constitution *Unigenitus,* 1745 ; — par Bruno Leyssève, prieur de Meymac, pour même sujet, 1745 ; — par le sieur Dubourg,

vicaire général de Cahors, touchant les déportements d'une certaine S. et de son oncle, moine au Vigeois, 1745; — par l'abbé Dubois, sur les fondations qu'il se propose de faire en Limousin, 1746 (deux lettres); — par le sieur Dubois, archiprêtre, curé de Saint-Sulpice-le-Dunois, sur l'état de sa paroisse et les tracasseries dont il est l'objet, 1749; — par Barentin, secrétaire d'Etat?, au sujet d'un prêtre interné par ordre du roi à Fougères et libéré par l'évêque de Limoges, 1750; — par le frère Lefebvre, général de l'ordre de la Sainte-Trinité, pour obtenir l'autorisation de faire des quêtes dans le diocèse, 1750 (deux lettres); — par le sieur Dubreuil, official et curé de Guéret, sur une association de francs-maçons constituée dans la dite ville, 1754; — par le sieur Etienne Debenoist, pour se disculper d'avoir répandu les *Nouvelles ecclésiastiques* et signaler les abus qui existent dans la paroisse de Meymac, vers 1754; — par le sieur Gomma, curé de Mansanes, pour se plaindre du supérieur du collège de Treignac, 1755; — par l'évêque de Digne, L. S. de La Jarente, sur les règles à suivre dans les affaires ecclésiastiques, 1757 (trois lettres), etc.

G. 220. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1761-1769. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : par un sieur Moreaux, de la paroisse de Beaumont près Felletin, pour se plaindre du sieur François Hartaut, prêtre communaliste du moutier de Felletin, qui a suborné sa femme, 1761; — par le sieur du Masbaret, curé de Saint-Michel à Saint-Léonard, sur l'état de pauvreté de sa paroisse, 1761; — par un sieur Michellet, sur les querelles mues en la paroisse de Chavanat à l'occasion des reinages, 1761; — par le sieur Serre, official de Brive, à l'occasion des difficultés administratives survenues dans diverses paroisses du Bas-Limousin, 1761 et ss. (quatorze lettres); — par un auteur anonyme au sujet des troubles et violences dont sa paroisse (non dénommée) a été le théâtre, vers 1762; — par le sieur Colombier, prieur-curé de Saint-Georges, pour justifier sa conduite, 1762; — par le sieur Belon, curé de Saint-Avit de Tarde, à l'occasion d'un conflit survenu avec la dame de Saint-Polgue, au sujet de l'emplacement de la chaire, 1762; — par la prieure des Augustines de Guéret, demandant à être déchargée du soin de sa communauté, 1762 (?); — par Marmontel, pour annoncer son élection à l'Académie française, 26 déc. 1763; — par M. de Nesmond (du Dorat), contre messire Jean de Nesmond, son frère, prêtre, touchant un différend d'intérêt, 1763; — par un anonyme, donnant des nouvelles de la Cour, de la C[ie] des Indes, etc., 1764; — par le sieur Massoulier, curé de Beaulieu, pour être autorisé à placer dans son église une statue de saint Jérôme dans le désert, conformément au vœu de la confrérie, 1766; — par l'archevêque de Bordeaux, demandant des renseignements sur un ex-jésuite du diocèse de Limoges qui se mêle de célébrer des mariages sans autorisation, 1766; — par la prieure des Augustines de Guéret, pour féliciter l'évêque des bons résultats de la cure qu'il vient de faire à Barèges, 1769; — par la supérieure des Ursulines d'Eymoutiers, demandant à être déchargée de la direction de son couvent, 1769, etc. — Lettre sans date d'année « Paris, ce lundi 16 » et sans signature, attribuée à Turgot, adressée à l'évêque de Limoges en son abbaye des Vaux-de-Cernay, touchant la réunion de l'abbaye de Grandmont à l'évêché de Limoges.

G. 221. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1771-1779. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : par le cardinal de Bernis, touchant l'union de l'abbaye de Grandmont à l'évêché de Limoges, 1771; — par l'abbé A. Richard, ancien curé de Thollet, demandant qu'en raison de son grand âge on lui réserve une chambre dans le presbytère de la paroisse, 1774; — par le sieur Serre, official de Brive, sur diverses affaires des paroisses du Bas-Limousin, 1775 et ss.; — par le sieur Decueille, au sujet du collège des Doctrinaires de Treignac, 1777; — par le sieur Chabodie, curé de Chaillat, sur les affaires de sa paroisse, 1777; — par les abbés de Barente et de La Rochefoucauld, agents généraux du clergé de France, sur le droit de dîme dans les paroisses de Pluviers et Auginiac, 1777 et ss.; — par le sieur Lanton, curé de Piery, pour une fourniture de vin, 1777-78; — par un correspondant anonyme, sur la construction d'un nouvel auditoire de justice à Saint-Léonard, 1778; — par Mad. de Fournoue, ancienne prieure d'un couvent de Guéret, remplacée par Mad. de La Seiglière, 1778; — par le sieur Lherbouché, chanoine du Dorat, sur quelques difficultés survenues dans son église, 1779; — par le sieur Reix, curé de Villemaux, pour se défendre de certaines imputations, 1779, etc.

G. 222. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1780-1789. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : par le sieur Charbert, curé de Châtelus, pour obtenir un changement de paroisse, 1780; — par le sieur d'Aligre, premier président, au sujet de l'aumône des pauvres prêtres, 1780; — par la marquise de Plas, pour disculper le vicaire de Végennes des accusations portées contre lui, 1780; — par le sieur de Maussac, sur les affaires de la paroisse d'Ussel, 1782; — par le sieur de Lajoumard, archiviste de l'évêché, au sujet des droits temporels de l'évêque, 1783 et ss.; — par le sieur Tanchon, sur la construction du monastère de la Visitation de Limoges, 1785; — par le sieur Magy d'Andalais, à l'occasion de son procès avec l'évêque, 1785; — par M. de Marbeuf, évêque d'Autun, au sujet du doyen de la cathédrale de Limoges, 1786; — par le sieur Sallé, donnant toutes sortes de nouvelles à l'évêque absent, 1786 (sept lettres); — par le sieur Devoyon, chanoine, s'excusant de n'avoir point su rédiger selon les intentions de l'évêque le mémoire sur le chapitre cathédral destiné à l'assemblée du clergé, 1786; — par un sieur L. de Chabannes, chanoine de Lyon, demandant le bénéfice-cure de Lourdoueix-Saint-Michel pour le neveu du curé de Nouzerolles, 1786; — par le sieur Brousseau, architecte, touchant le monument à élever à la mémoire de Mgr du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, 1786; — par le sieur Périgaud, ancien curé de La Celle, sur diverses affaires d'ordre ecclésiastique, 1787 (trois lettres); — par l'évêque de Séez, annonçant à l'évêque de Limoges, son frère, qu'il lui a fait obtenir la survivance de la charge de premier aumônier de Monsieur, 1787; — par un correspondant anonyme, au sujet des honoraires du vicaire régent de la paroisse de Jugeals, dont le curé est atteint d'une « faiblesse d'esprit », 1788; — par un sieur Laurière, donnant des nouvelles de Barèges et Bagnères, 1788; — par le sieur Lajoumard, archiviste de l'évêché, sur les affaires temporelles dont il est chargé, 1788; — par Me Pierre Gondinet, docteur en médecine, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, habitant à Saint-Yrieix, au sujet des inconvénients qui résultent de l'état de démence dans lequel se trouve, depuis plus de dix-huit ans, le sieur Nespoux, curé de Saint-Pierre à Saint-Yrieix, vers 1789, etc.

G. 223. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Correspondance. — Lettres d'affaires, sans dates, adressées à divers évêques de Limoges non dénommés : par le prieur de Bonlieu pour recommander diverses personnes ; — par le curé de Saint-Germain-les-Vergnes, au sujet d'un mariage clandestin à réhabiliter ; — par un anonyme pour se plaindre de la conduite du curé de Viam ; — par le sieur Guyot du Doignon, chevau-léger de la garde du roi, pour faire entrer son fils à l'Ecole militaire ; — par le sieur Gay, procureur du roi, sur les abus qui règnent à Saint-Léonard dans l'administration de la justice.

G. 224. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1666-1779. — Correspondance. — Lettres adressées à divers vicaires généraux de l'évêque de Limoges, concernant les affaires de leur ressort.

G. 225. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1668-1791. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à divers ecclésiastiques : M. Malledent de Savignac, prêtre, 1668 ; — M. Marginier, prêtre, docteur en théologie, l'un des directeurs de la Mission, 1707; — M. Finet, supérieur du Séminaire, 1740 (?) ; — l'abbé de Poylevé, abbé de Saint-Gérald et chanoine de la cathédrale, 1743 ; — M. Hugon, curé de Saint-Domnolet, 1754 ; — M. Devoyon, chanoine, 1755 ; — M. Serre, official de Brive, 1763 ; — M. Déchet, secrétaire de l'évêque de Limoges, 1765 ; — M. l'abbé Giraud, auteur d'un essai sur saint Martial, 1773 ; — M. Glangeaud, secrétaire de l'évêché, 1791 ; — M. Dubost, promoteur général du diocèse, s. d.

G. 226. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1764-1778. — Correspondance. — Lettres adressées à M. de Beaupré, vicaire général (et official) de l'évêché de Limoges, concernant les affaires de son ressort.

G. 227. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1669-1775. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à divers particuliers : M. Razès, contrôleur du taillon et banquier, 1669 ; — M. Guisain

de Goyanval, avocat au Conseil, à Paris, 1736; — Landriesve de Chambrun, curé de Chénérailles, 1757; — Roulhac de Roulhac, conseiller du roi au présidial de Limoges, 1759; — le sieur Tanchon, avocat en parlement à Limoges, 1775, etc.

G. 228. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1651-1695. — Correspondance. — Lettres d'affaires, sans adresses et souvent sans signatures, concernant les affaires des paroisses, les procès en cours, la levée des dîmes, les nouvelles de Paris et de la cour, etc.

G. 229. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1714-1789. — Correspondance. — Lettres d'affaires, sans adresses et souvent sans signatures, concernant les affaires des paroisses et des couvents, les procès en cours, etc.

G. 230. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Correspondance. — Lettres d'affaires sans adresses et sans dates, concernant les affaires des paroisses.

G. 231. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1558-XVIIIe siècle. — Evêques de Limoges. — « Forme du serment que font les évêques de Limoges à la prise de possession du dit évêché, tirée des statuts de l'église de Limoges ». S. date; écriture moderne. — Actes du serment prêté devant le chapitre cathédral : par Sébastien de Laubespine, évêque, 1558; — par Henri de La Marthonie, évêque, s. d.; — par Raymond de La Marthonie, évêque, s. d.; — par François de Lafayette, évêque, s. d.; — par Duplessis d'Argentré, évêque, s. d. — Acte du serment fait par Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, devant la porte de la collégiale de Saint-Junien, avant d'en faire la visite, 1578. — Acte par lequel Henri de La Marthonie, évêque de Limoges, fait cession à Me Simon Palays, sieur du Breuil-la-Vergne, de « tous les droictz de visite, deffaulx des synodes, lettres *de regendo* et tous autres debvoirs à nous appartenantz à cause de nostre evesché sur les curés et autres ecclésiastiques et beneficiers de nostre diocèse en façon quelconque, sans rien excepter, et ce pour ung an entier seullement, » en compensation d'une somme de 1.800 ll. que le dit Palays a prêtée au dit évêque, « pour le bien et affaires de nostre evesché », 1612. — Pièces concernant diverses prérogatives de chœur accordées par le chapitre cathédral de Limoges à François de Lafayette, évêque, à l'occasion de sa prise de possession, 1628. — Quittance donnée par François de Lafayette, évêque, à M. d'Argouges, conseiller et trésorier général des maison et finances de la Reine, d'une somme de 200 ll. pour ses gages de premier aumônier de la Reine en l'année 1632. — Deux pièces de procédure pour l'évêque de Limoges contre Me Gilles Vaynet, « ci-devant secrétaire et domestique de mon dit seigneur et à présent détenu prisonnier en la conciergerie du palays à Paris », pour abus de confiance, 1666 (cf. ci-dessous G. 233). — Diplôme de licencié en théologie de l'Université de Paris délivré à Louis-Charles Duplessis d'Argentré (de Rennes), futur évêque de Limoges, 1750. — Brevet portant nomination par le roi du dit Louis-Charles Duplessis d'Argentré, vicaire général de Poitiers, à l'évêché de Limoges vacant par la démission de Jean-Gilles du Coëtlosquet, 3 sept. 1758. — Arrêt du parlement portant enregistrement des lettres de conseiller d'honneur en la cour accordées par le roi à Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, 1761. — Relevés de quelques livres de la bibliothèque de l'évêché de Limoges, destinés à l'évêque de Séez, frère de l'évêque de Limoges. S. date; écriture de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

G. 232. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1370-1659. — Evêques de Limoges. — Fragments d'une charte qui semble concerner l'exécution du testament d'un évêque de Limoges, 1370 (parchemin coupé dans sa partie supérieure). — Vidimus du testament d'Hugues de Magnac, évêque de la ditte ville, 1412. — Procès-verbal de réception de Jean Barton, comme évêque de Limoges, 1457. — Acte par lequel Jean de Langeac, évêque de Limoges, délègue une partie de ses pouvoirs à Maitre Guillaume de Bonas, son vicaire général, juin 1532. — Extrait du testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges, 1541. — Transaction entre l'héritier testamentaire dudit Jean de Langeac et Messire D. de Rousteing, vicaire général du cardinal du Bellay, nouvel évêque de Limoges, 1543. — Brouillon d'un mémoire adressé au lieutenant général en la sénéchaussée de Limoges par le chapitre cathédral contre François de Langeac, abbé de Chessy, neveu et exécuteur testamentaire de feu Jean de Langeac, évêque de Limoges. S. date;

vers 1543. — Acte d'exécution du testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges, 1545. — Procuration de César des Bourguignons donnée à Christophe Marsupin, clerc de Ferrare, pour prendre possession de l'évêché de Limoges. *Actum et datum in terra Mirandule, in palatino juris posito in burgo Sancti-Francisci sub anno a nativitate Domini nostri millesimo quingentesimo quadragesimo octavo, indictione sexta, die vero decimo septimo februarii...* — Insinuation de l'acte par lequel Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, nomme Maître Jesse Godet son vicaire général, 1558. — Procès-verbal de prise de possession de l'évêché de Limoges par Henri de La Marthonie, évêque nommé, 1587. — Testament du sieur Claude Escolle, maître d'hôtel, habitant présentement au palais épiscopal de Limoges, léguant à François de Lafayette, évêque de la dite ville, la somme de 1,200 ll., 1659.

G. 233. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1663-1666. — Evêques de Limoges : correspondance. — Lettres adressées à M. Vaynet, intendant des affaires, *al.* secrétaire de l'évêque de Limoges.

G. 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces et 1 cahier in-4°, 90 feuillets, papier.

1755-1773. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Prieuré du Bois d'Alonne, ordre de Grandmont, au diocèse de Poitiers (1). — Acte du serment prêté par Louis-Charles Duplessis d'Argentré comme abbé du Bois d'Alonne, [1755]. — Brevet du don fait par le Roi des fruits du dit prieuré à L.-Ch. d'Argentré, grand vicaire du diocèse de Poitiers, 19 mars 1756. (Sa nomination au dit prieuré est du 2 août 1755, comme il est dit ailleurs). — Affermes de différents domaines dépendants du dit prieuré, 1756-73. — Délibération capitulaire des religieux du dit prieuré, relativement au logement du nouvel abbé, 1757. — Procès-verbal de visite des réparations de l'église, lieux réguliers et domaines dépendants de la mense conventuelle du dit prieuré, 1760.

G. 235. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1757-1772. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Prieuré du Bois d'Alonne. — « Livre de recette ou papier censaire des revenus du prieuré roial du Bois d'Alonne pour les deux lots échus à Monsieur l'abbé d'Argentré, prieur commendataire, dans le partage fait au mois de juillet 1757 ». — Les domaines énumérés sont les suivants : Petit-Grandmont ou Chassay (par. de Saint-Prouhant, dioc. de Luçon) ; — Bonneray (par. de Puy de Serre, dioc. de La Rochelle) ; — dix-huit domaines ou maisons en la paroisse d'Azay ; — quatre domaines en la paroisse de Saint-Pardoux ; — la Grande Borderie et le Pré-aux-Moines, en la paroisse d'Allonne ; — cinq domaines en la paroisse de Saint-Aubin ; — deux domaines en la paroisse d'Adilly ; — La Rambaudière (paroisse de Boismé) ; — trois domaines en la paroisse de Clessé ; — la borderie des vignes (par. de Lamayré) ; — six domaines en la paroisse de Secondigny ; — Fourbault (par. de Surin) ; — La Gasconnière (par. de Saint-Denis) ; — quatre domaines en la paroisse de Chadenier ; — La Petite Morinière (par. de Vernon) ; — un gros de dîmes sur le prieuré de Germond (par. de Germond) ; — Le Rat-qui-dort (par. de La Pératte) ; — deux rentes foncières sur la paroisse de Mazières ; — une rente foncière sur le prieuré de Mazeuil (par. de Mazeuil) ; — La Fuye (par. de Verruge) ; — La Morinière (par. de Beaulieu) ; — trois rentes foncières sur la paroisse de Fenioux ; — deux rentes foncières sur la paroisse de Louin ; — deux rentes foncières sur la paroisse de Saint-Loup ; — une rente sur la cure d'Auroux ; — une rente noble féodale sur la paroisse de Pougne ; — une rente foncière sur les paroisses de Faye, Pompaire et La Boixière ; — deux rentes nobles sur la paroisse d'Hérisson ; — quatre rentes différentes sur la paroisse du Tallud ; — six rentes féodales sur la paroisse de Parthenay ; — une rente sur les tailles de Niort ; — une rente sur le domaine du Roi. — En 1758, le total des dits revenus s'élève à la somme de 5,151 ll. ; en 1771, il n'est plus que de 2,298 ll. Beaucoup de colonnes sont en blanc, comme si les revenus escomptés n'avaient pas été touchés.

G. 236. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 cahiers in-4°, 8 et 10 feuillets; 62 pièces, papier.

1758-1765. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Prieuré du Bois d'Alonne. — Procédures pour Louis-Charles Duplessis d'Argentré, prieur, *alias* abbé du dit prieuré, contre ses religieux touchant la question de savoir à qui incombe la charge des réparations à faire aux églises et maisons dépendantes du prieuré.

(1) Auj. cant. de Secondigny, arr. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres.

G. 237. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1755-1784. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Prieuré du Bois d'Alonne. — Pièces des comptes relatifs à l'administration du dit prieuré, rendus à Louis-Charles d'Argentré, prieur du dit prieuré, 1755 et ss.

G. 238. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1774-88. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Prieuré du Bois d'Alonne. — Comptes rendus par M. le président Sauzeau pour les années 1774, 1775, 1778, 1781 et 1788.

G. 239. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1755-1775. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Prieuré du Bois d'Alonne. — Lettres d'affaires adressées à L.-Ch. Duplessis d'Argentré, prieur du dit prieuré, touchant l'administration de son bénéfice. — Brouillons de quelques réponses, de la main du dit prieur.

G. 240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1775-1785. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye de Saint-Jean-d'Angély, diocèse de Saintes (1). — Baux à ferme des revenus, faits pour sept années par L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, abbé de la dite abbaye : moyennant la somme de 41,000 ll., 1775; — moyennant la somme de 43,000 ll., 1781. — Arrêté de compte avec le fermier général de la dite abbaye, s'élevant à la somme de 42,118 ll., pour 1782. — Tableau des revenus de la dite abbaye en sous-fermes, rentes, dîmes, terrages, complans, lods et ventes, réserves, etc., pour les années 1782-84. — Contrat portant diminution de 20,000 ll. sur le bail des revenus de la dite abbaye, 1785.

G. 241. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 70 pièces, 1 cahier in-f°, 9 feuillets, et 1 plan, papier.

1649-1785. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye de Saint-Jean-d'Angély. — Procédures pour L.-Ch. Duplessis d'Argentré, abbé, contre les régisseurs des moulins à poudre établis dans le voisinage au XVIIe siècle, relativement à la distribution des eaux courantes, 1776-79; — avec pièces anciennes à l'appui, 1649-91. — Procédures pour le dit abbé contre les religieux qui lui contestent le droit de conférer les bénéfices dépendants de l'abbaye, 1775-85; — avec pièces diverses à l'appui, telles que catalogue des cures, vicairies perpétuelles et prieurés simples, à la présentation de la dite abbaye; titres cléricaux, etc., 1782-84.

(1) Auj. ch.-lieu d'arrondissement pour dép. de la Charente-Inférieure.

G. 242. (Cahier.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1782. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye de Saint-Jean-d'Angély. — Procès-verbal de l'hôtel et des dépendances, fait au requis du sieur Poitou-Duplessis, fermier général de la dite abbaye.

G. 243. (Liasse.) — 82 pièces; 1 plan, papier.

1772-1786. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye de Saint-Jean-d'Angély. — Comptes des réparations faites ou à faire dans les bâtiments de la dite abbaye par les sieurs Brousseau et Ravau, 1775-77. — Lettres d'affaires: adressées à L.-Ch. Duplessis d'Argentré, comme abbé de la dite abbaye, 1774-86; — adressées à d'autres personnages, 1772-78.

G. 244. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 16 pièces et 1 cahier in-f°, 38 feuillets, papier.

1236-1787. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye des Vaux-de-Cernay, diocèse de Paris (1). — Copies de titres anciens concernant les domaines de la dite abbaye, 1236; — avec lettres d'envoi, 1775. — Procédures pour L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, abbé de la dite abbaye, contre la partie de son prédécesseur en icelle, messire Charles-Maurice de Broglie, 1767-68. — Pièces relatives aux bois des domaines de la dite abbaye, 1768-76. — Deux mémoires relatifs aux domaines de l'abbaye, 1776. — Contrat entre le dit évêque de Limoges, comme abbé des Vaux-de-Cernay « et en cette dernière qualité seigneur de Gometz-la-Ville, demeurant ordinairement à Limoges, de présent à Paris, logé en son hôtel, rue Pot-de-Fer, paroisse de Saint-Sulpice », d'une part, et le comte de Murinais, propriétaire de la ferme des Voisins, « tenue en censive du dit seigneur évêque à cause de la seigneurie

(1) Auj. cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet, dép. de Seine-et-Oise.

de Gometz, dépendante de son abbaye des Vaux-de-Cernay », d'autre part, le dit contrat portant érection de la dite ferme et de ses dépendances en fief de Voisins sous la suzeraineté du dit évêque, 1787.

G. 245. (Liasse.) — 47 pièces et 1 cahier in-f°, 9 feuillets, papier.

1716-1785. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye des Vaux-de-Cernay. — Baux à ferme pour neuf années des domaines dépendants de la dite abbaye, 1776. — Nouveaux baux à ferme pour neuf ans des dits domaines, 1776 : Les Gomets, pour 2,400 ll.; Venant, pour 1,950 ll.; Les Charmes, pour 1,500 ll.; La Grange-aux-Moines, pour 3,600 ll.; Les Ebizoires, pour 2,700 ll.; La Feuillade, pour 1,300 ll. Total : 14,450 ll. — Etat des revenus de la dite abbaye, s. date, comprenant outre les susdits domaines, la ferme de Mondeville; la terre de Boinville; la terre de Henbecour; une maison à Paris, rue de la Harpe; quatre autres, rue du Foin; la maison des Vaux; une rente de 80 ll. sur le clergé; une rente de 1,118 ll., due par le duc de Penthièvre; le revenu ordinaire des bois s'élevant à 4,500 ll.; le produit des prés, évalué à 1,000 ll., au total 20,680 ll. argent et 300 minots d'avoine. — Pièces anciennes à l'appui depuis 1716.

G 246. (Liasse.) — 36 pièces, papier (6 impr.).

1767-1787. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Abbaye des Vaux-de-Cernay. — Comptes des ouvrages et réparations exécutés dans la dite abbaye et ses dépendances, 1767-81. — Compte de recettes et dépenses présenté par l'économe-séquestre, 1774. — Lettres d'affaires adressées à Louis-Charles Duplessis d'Argentré, comme abbé de la dite abbaye, par divers correspondants : l'évêque de Séez son frère, un sieur Astruc, M. d'Angiviller, etc., 1775-87. — Rôles d'impositions sur la dite abbaye, 1780.

G. 247. (Liasse.) — 10 pièces, papier (2 impr.).

1778-1781. — Evêques de Limoges : biens personnels. — Maisons à Paris. — Deux rôles de la capitation due par M. d'Argentré, évêque de Limoges, et l'abbé d'Argentré, son frère, évêque de Séez, lecteur des enfants de France, pour une maison sise rue de Vaugirard, n° 9. Le premier paie environ 24 ll. pour un valet de chambre, deux laquais, un cocher et un cuisinier; le second paie 551 ll. pour le principal, 1778. — Mémoires de divers ouvrages et réparations exécutés sous les ordres du sieur Giraud, architecte, pour M. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, abbé des Vaux-de-Cernay, « en plusieurs de ses maisons sises à Paris » : rue du Foin Saint-Jacques, vers la rue de la Harpe (une maison occupée par un marchand de vin, une autre occupée par un marchand de tabac, une troisième occupée par la d^lle^ Diot); — rue de la Harpe, à côté du limonadier (maison occupée par un tonnelier), 1778-81.

G. 248. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 11 feuillets, parchemin; 4 pièces, (1 impr.) et 1 cahier in-folio, 71 feuillets, papier.

1651-1740. — Evêques de Limoges. — Pièces diverses concernant la succession de Mgr François de Lafayette, évêque de Limoges et abbé de Dalon, (décédé en 1676, après avoir institué l'Hôpital général de Limoges pour son héritier universel) : testament du dit évêque, 1670 (impr. par ordre des administrateurs de l'Hôpital); — transaction entre ledit évêque et les religieux de l'abbaye de Dalon, 1651; — procédures interlocutoires jusqu'en 1740, etc. (cf. l'*Invent. somm. des arch. hospital. de Limoges*, art. B, 4 à 7).

G. 249. (Liasse.) — 9 pièces, 2 cahiers in-4°, 7 feuillets, et in-folio, 46 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Evêques de Limoges. — Pièces diverses pour servir à la généalogie de la maison Duplessis d'Argentré, originaire des environs de Vitré en Bretagne : tableaux sous forme d'arbres généalogiques, relevés d'épitaphes, notices, etc. (*N.-B.* Cette généalogie semble avoir été préparée pour Messire J.-B. Duplessis d'Argentré, évêque de Tagaste, plus tard évêque de Séez, frère de l'évêque de Limoges, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Lazare).

G. 250. (Brochure.) — In-16, 70 pages imprimées.

1644. — Matières ecclésiastiques. — *Deffence de la doctrine de Me François Hallier, docteur et professeur du roy en Sorbonne, par luy mesme, contre les impostures et calomnies du supposé abbé de Boisic.* (S. l., s. nom d'imprimeur), M.DCXXXXIIII, avec approbation des docteurs.

G. 251. (Brochure.) — In-12, 66 pages imprimées.

1681. — Matières ecclésiastiques. — *Observations sur les principales maximes que les deffenseurs de la*

régale ont voulu establir en des discours manuscrits ou imprimés, et dans le procès-verbal de l'assemblée de quelques prélats tenue chez Mr. l'archevêque de Paris, le mois de may 1681. S. l., s. nom d'imprimeur, MDCLXXXI.

G. 252. (Brochure.) — In-16, 32 pages imprimées.

1686. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre de l'autheur des préjugés contre le jansénisme à un ami qui lui avoit donné quelques avis.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. A la dernière page, la lettre porte la date du 20 mars 1686.

G. 253. (Brochure.) — In-12, 80 pages imprimées.

1696. — Matières ecclésiastiques. — *Première lettre de M. l'arch. de Cambray pour servir de réponse à la lettre pastorale de M. l'év. de Chartres, sur le livre intitulé :* Explication des maximes, etc. S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. La couverture porte, à la main, l'année 1696.

G. 254. (Brochure.) — In-16, 92 pages imprimées.

1706. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre d'un docteur en théologie à un magistrat de ses amis au sujet de la lettre de Mr. l'abbé Dugué à Mr. l'évêque de Montpelier pour féliciter ce prélat des remontrances qu'il a faites au Roy sur la signature du formulaire.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. A la dernière page : « Paris, le 5 mars 1706. »

G. 255. (Brochure.) — In-12, 95 pages imprimées.

1709. — Matières ecclésiastiques. — *Dénonciation de la théologie de M. L'Herminier à Nosseigneurs les évêques.* S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCIX.

G. 256. (Brochure.) — In-12, 39 pages imprimées.

1712. — Matières ecclésiastiques. — *Seconde instruction de Monseigneur l'évesque de Soissons, dressée en faveur de Madame la marquise de ***, où il montre quel est aujourd'huy le parti le plus sûr.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. A la dernière page : « *A Soissons, le samedy veille de la Pentecoste, 1712* ». Le dernier chiffre a été retouché.

G. 257. (Brochure.) — In-12, 40 pages imprimées.

1715. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre d'un théologien catholique à un de ses amis sur l'acceptation relative ou sur les explications que quelques prélats prétendent être en droit de donner aux constitutions dogmatiques du Saint-Siège avant que de les accepter.* S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCXV.

G. 258. (Brochure.) — In-12, 42 pages imprimées.

1719. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Châlon-sur-Saône à quelques curez de son diocèse que l'on soupçonne avoir appelé de la constitution Unigenitus au futur concile.* S. l., s. d., s. nom d'imprimeur. A la dernière page : « *1er janv. 1719* ».

G. 259. (Brochure.) — In-12, 206 pages imprimées.

1719. — Matières ecclésiastiques. — *Nouvelles lettres de Monsieur l'évêque de N*** à Son Eminence Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de sa première instruction pastorale sur la constitution Unigenitus.* S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCXIX.

G. 260. (Brochure.) — In-12, 32 pages imprimées.

1719. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre de Monseigneur l'évêque de Soissons à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, au sujet de l'arrest rendu au Parlement, le 7 juin, contre quelques écrits de cet évêque.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. A la dernière page : « *A Soissons, le 24 juin 1719* ».

G. 261. (Brochure.) — In-12, 24 pages imprimées.

1719. — Matières ecclésiastiques. — *Résolution d'un problème touchant l'appel de la constitution Unigenitus au futur concile œcuménique, avec la décision de quelques cas de conscience à ce sujet.* S. l., s. d., s. nom d'imprimeur. La couverture porte, à la main, l'année 1719.

G. 262. (Brochure.) — In-16, 107 pages imprimées.

1751. — Matières ecclésiastiques. — *Jubilé universel de l'année sainte, avec le mandement de Monseigneur l'évêque de Poitiers, une instruction sur les indulgences et le jubilé, et les prières dressées par son ordre pour le gagner. A Poitiers, chez J. Félix Faulcon, imprimeur de Mgr l'évêque, place et vis-à-vis Notre-Dame-la-Grande. Avec privilège du Roi, 1751.*

G. 263. (Brochure.) — In-16, 42 pages imprimées.

1751. — Matières ecclésiastiques. — *Réflexions sur la réponse de l'archevesque de Paris, du 29 janv. 1755. En France, 1755.* S. nom d'imprimeur.

G. 264. (Brochure.) — In-12, pages 151 à 224, imprimées.

1758. — Matières ecclésiastiques. — *La religion vengée ou réfutation des auteurs impies.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. (Extrait du tome VI, oct. 1758, d'une revue non indiquée).

G. 265. (Brochure.) — In-12, 23 pages imprimées.

1764. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre de Monseigneur l'archevéque d'Aix à Monseigneur l'évêque d'Alais, du 1er décembre 1764. A Aix, chez Augustin Adibert, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'archevéque, rue du Collège.* S. l., s. nom d'imprimeur. MDCCLXIV.

G. 266. (Brochure.) — In-12, 141 pages imprimées.

1764. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre sur le procès-verbal de vérification des textes des assertions citées dans l'instruction pastorale de M. l'archevéque de Paris, du 28 octobre 1763, et sur le réquisitoire de M. l'avocat général, du 3 mars 1764, au sujet de ce procès-verbal.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. A la dernière page on lit : « *A Paris, le 14 avril 1764* ».

G. 267. (Brochure.) — In-12, 21 + 96 pages imprimées.

1764. — Matières ecclésiastiques. — *Lettres de Monseigneur l'évêque d'Aix et réponses de Monseigneur l'évêque d'Alais.* — Les lettres du premier, datées de 1764, portent en queue : « A Aix, chez Augustin Adibert, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'archevêque, rue du Collège. » — Les lettres du second sont pourvues d'un titre particulier et datées : « A Toulouse, chez Joseph Dalles, libraire aux Changes, MDCCLXIV. »

G. 268 (Brochure) — In-12, 96 pages imprimées.

1765. — Matières ecclésiastiques. — *Actes de l'assemblée générale du Clergé de France sur la religion. Extraits du procès-verbal de la dite assemblée, tenue à Paris par permission du Roi au couvent des Grands Augustins en 1765. A Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, imprimeur du Roi et du Clergé de France, MDCCLXV.*

G. 269. (Brochure.) — In-12, 189 pages imprimées.

1767. — Matières ecclésiastiques. — *Les actes de la dernière assemblée du Clergé de France sur la religion, vengés par le Clergé et par le Roi des attaques de M. Le Blanc de Castillon, dans son réquisitoire du 30 octobre 1765, et des jugemens rendus en conséquence ou en conformité.* S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCLXVII.

G. 270. (Brochure.) — In-12, 77 pages imprimées

1781. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Saint-Omer au clergé de son diocèse sur les études ecclésiastiques,* etc. *A Paris, chez D.-G. Simon, imprimeur du Parlement et de Monseigneur l'évêque de Saint-Omer, rue Mignon, quartier Saint-André-des-Arcs,* MDCCLXXXI.

G. 271. (Brochure) — In-12, 54 pages imprimées.

1782. — Matières ecclésiastiques. — *Qu'est-ce que le Pape?* Traduit de l'allemand par M. Deschamps de Saucourt. Seconde édition. A Vienne, 1782. (Œuvre d'un catholique, à l'occasion du voyage de Pie VI à Vienne).

G. 272. (Brochure.) — In-16, 20 pages imprimées.

XVIIIe siècle. — Matières ecclésiastiques. — *Monita ad confessarios diœcesis Lemovicensis, cum indice casuum summo pontifici ac DD. episcopo Lemovicensi reservatorum, excerpto ex novo Rituali Lemovicensi.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. — P. 19, formule de l'autorisation de prêcher et de confesser, délivrée par Mgr d'Argentré, évêque de Limoges.

G. 273. (Brochure.) — In-16, 144 pages imprimées.

XVIIIe siècle. — Matières ecclésiastiques. — *Traité des saints ordres.* (Le feuillet de tête et les derniers feuillets manquent).

G. 274. (Brochure.) — Grand in-8°, 80+52 pages + 4 feuillets liminaires non chiffrés, imprimés.

1668. — Matières ecclésiastiques. — *Conformité de Jansenius avec les Thomistes sur le sujet des cinq*

propositions, contre le P. Ferrier, jésuite (1), *avec la conviction de ses falsifications et impostures et la réfutation de ce que le R. P. Annat a allégué dans son livre* « DE LA CONDUITE DE L'EGLISE », *touchant ce point.* S. l., s. nom d'imprimeur, *MDCLXVIII.*

G. 275. (Brochure.) — In-8°, 47 pages imprimées.

1674. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque de Tournay aux fidèles de son diocèse sur le culte de la très sainte Vierge et des Saints, à l'occasion du livre des* « AVIS SALUTAIRES DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE A SES DÉVOTS INDISCRETS. » S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. *In fine.* « Donné à Tournay le septième juin 1674 ». Plus loin : « Le dit seigneur evesque a permis cette impression à Nicolas de Rache, marchand libraire à Lille... »

G. 276. (Brochure.) — Grand in-8°, 19 pages imprimées.

1696. — Matières ecclésiastiques. — *Censure faite par la faculté de théologie de Paris, d'un livre qui a pour titre :* LA MYSTIQUE CITÉ DE DIEU..., *traduite de l'espagnol par le Père Thomas Croset, récolet, tome premier. A Marseille, au nom de Jésus, avec privilège du Roi, 1695.* — In fine : *A Paris, chez Louis Josse, imprimeur de Monseigneur l'archevêque, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'épines, 1696.*

G. 277. (Brochure.) — In-8°, 31 pages imprimées.

1704. — Matières ecclésiastiques. — *Ordonnance et instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de La Rochelle au clergé et au peuple de son diocèse, portant condamnation d'un imprimé intitulé :* CAS DE CONSCIENCE PROPOSÉ PAR UN CONFESSEUR DE PROVINCE TOUCHANT UN ECCLÉSIASTIQUE QUI EST SOUS SA CONDUITE, ET RÉSOLU PAR PLUSIEURS DOCTEURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS. *A La Rochelle, chez Pierre Mesnier, imprimeur et libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque, au canton des Flamans, 1704. Avec privilège du Roy.*

G. 278. (Brochure.) — Grand in-8°, 26 pages imprimées.

1713. — Matières ecclésiastiques. — *Constitution de notre saint Père le Pape Clément XI, du 8 de septembre 1713, en latin et en françois, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en françois et divisé en plusieurs tomes, intitulé* « LE NOUVEAU TESTAMENT EN FRANCOIS, AVEC DES RÉFLEXIONS MORALES SUR CHAQUE VERSET, ETC., A PARIS, 1699, *et autrement* ABRÉGÉ DE LA MORALE DE L'EVANGILE... A PARIS, 1693 ET 1694... *A Paris, chez la veuve de Francois Muguet, premier imprimeur du Roy, du Clergé de France et de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, rue de la Harpe, MDCCXIII.*

G. 279. (Brochure.) — Grand in-8°, 79 pages imprimées.

1716. — Matières ecclésiastiques. — *Procez-verbal de ce qui s'est passé dans l'Assemblée des députez nommés par la Faculté de théologie de Paris pour examiner ce qui s'est fait pendant le syndicat de Monsieur Le Rouge ; avec les conclusions de la Faculté de théologie de Paris depuis le 2 décembre 1715 jusqu'au 23 août 1716. Imprimé par ordre de la Faculté. A Paris, chez Jean-Baptiste Delespine, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à l'image saint Paul. MDCCXVI.*

G. 280. (Brochure.) — In-8°, 83 pages imprimées.

1719. — Matières ecclésiastiques. — *Recueil de plusieurs pièces concernant la constitution Unigenitus.* S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCXIX. — Ce recueil contient : un mandement de l'évêque de Dax, des extraits des registres de l'église cathédrale de Dax, une lettre de l'évêque de Castres, une lettre de l'archevêque d'Arles à l'évêque de Bayonne, la réponse du dit évêque, une lettre du P. Alexandre, dominicain, une lettre du P. Quesnel, oratorien.

G. 281. (Brochure.) — In-4°, 7 pages imprimées.

1727. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Montpellier au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet d'un mandement sous le nom de M. l'évêque de Carcassonne, en date du 18 novembre 1727, portant défenses de lire et garder* : L'ANNÉE CHRÉTIENNE DE M. LE TOURNEUR, LES HEURES DE PORT-ROYAL *et* LES PENSÉES CHRÉTIENNES TIRÉES DE L'ECRITURE ET DES SS. PÈRES. — *In fine :* « Donné à Montpellier le 31 déc. 1727 ». S. n. d'imprimeur. (L'évêque de Montpellier condamne les conclusions de l'évêque de Carcassonne).

(1) *Auteur de la* « *Réfutation d'un libelle des disciples de Jansenius* ».

G. 282. (Brochure.) — Grand in-8°, 94 pages imprimées.

1730. — Matières ecclésiastiques. — *Acta et decreta sacræ facultatis theologiæ Parisiensis super constitutione S.D.N. Papæ Clementis XI quæ incipit* Unigenitus Dei filius *observanda et executioni demandanda. Parisiis, apud viduam R. Mazières et J.-B. Garnier, reginæ typographos et bibliopolas, via Jacobæa, sub signo Providentiæ. MDCCXXX.*

G. 283. (Brochure.) — In-8°, 68 pages imprimées.

1738. — Matières ecclésiastiques. — *Mandement et instruction pastorale de Monseigneur l'évêque d'Angers pour la solennité de la canonisation de saint Vincent de Paul. A Angers, chez la veuve d'Olivier Avril, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Angers, MDCCXXXVIII.* — Suit, p. II et ss., un autre libelle : *Canonisatio B. Vincentii a Paulo, fundatoris presbyterorum secularium congregationis Missionis et Societatis puellarum quæ charitatis nuncupantur. Andegavi... 1738.*

G. 284. (Brochure.) — Petit in-4°, 14 pages imprimées.

1739. — Matières ecclésiastiques. — *Requête de l'évêque de Macon au Roi contre dom Toussaint Chatelus, prieur et archidiacre de l'abbaye de Cluny, pour abus de pouvoirs.* — In fine : « *A Paris, chez Pierre Simon, imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1739* ».

G. 285. (Brochure.) — Grand in-8°, 14 pages imprimées.

1753. — Matières ecclésiastiques. — *Lettres de Monseigneur l'évêque de... à Monseigneur l'évêque de..., sur les Remontrances du Parlement de Paris.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. — La première lettre : *Réflexions générales*, est datée du 14 juillet 1753; la deuxième : *Récrimination équitable*, du 22 juillet suivant; la troisième : *Canonicité de la Constitution*, du 30 juillet suivant; la quatrième : *Sur les évocations*, du 7 août suivant; la cinquième : *Sur le procès de l'archevêque de Paris*, du 12 août suivant; la sixième : *Sur le schisme*, du 14 août suivant.

G. 286. (Brochure.) — Grand in-8°, 32 pages imprimées.

1755. — Matières ecclésiastiques. — *Lettre à Madame la marquise de *** en lui envoyant des réflexions au sujet de l'Assemblée du clergé de 1755.* S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. L'avant-propos est signé : J.P.D.S.P.D.S.S.

G. 287. (Brochure.) — Grand in-8°, 37+3 pages imprimées.

1756 (?). — Matières ecclésiastiques. — *Examen du Précis de ce qui s'est passé à l'Assemblée du clergé* (du 22 octobre au 31 suivant de l'année 1755). S. d., s. l., s. nom d'imprimeur.

G. 288. (Brochure.) — Grand in-8°, 60 pages imprimées.

1765. — Matières ecclésiastiques. — *Actes de l'Assemblée générale du clergé de France sur la religion, extraits du procès-verbal de la dite assemblée tenue à Paris par permission du Roi au couvent des Grands Augustins, en 1765. A Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, imprimeur du Roi et du Clergé de France. MDCCLXV.*

G. 289. (Brochure.) — In-8°, 23 pages imprimées.

1779-1781. — Matières ecclésiastiques. — *Brevet du roi portant consentement à l'union de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Florent* [*lès Saumur*] *à la mense conventuelle*, 1779. Suit la bulle de suppression du titre de Saint-Florent, 1781. — In fine : « *A Paris, chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André des Arcs, 1781.* »

G. 290. (Brochure.) — In-8°, 31 pages imprimées.

1786. — Matières ecclésiastiques. — *Observations sur les justices possédées par l'Eglise. A Paris, de l'imprimerie de G. Desprez, imprimeur ordinaire du Roi et du Clergé de France, rue Saint-Jacques, MDCCLXXXVI.* (C'est un extrait du rapport de l'archevêque d'Aix à l'Assemblée du Clergé, 11 août 1786. Le premier feuillet manque.)

G. 291. (Liasse.) — 9 pièces, papier (7 imprimées).

1654-1785. — Matières ecclésiastiques. — Ordonnances de François de Lafayette, évêque de Limoges : sur les devoirs des ecclésiastiques, 1654; — contre la secte du jansénisme (avec les signatures de soumission des Mineurs de Nontron), 1661 ; — pour la signature du formulaire envoyé par Sa Sainteté, 1665; — touchant les fêtes qui doivent être observées dans tout le

diocèse, 1667; = de Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, pour le règlement général de son diocèse, 1678; — du même, touchant les droits que les curés doivent recevoir pour les mariages, 1687; = de François Carbonel de Canisy, évêque de Limoges, touchant l'option du service et du revenu des bénéfices incompatibles, 1698 (1); — du même, touchant le respect dû aux églises et au service divin et touchant la sanctification des fêtes, 1700 (2). — Répertoire des ordonnances épiscopales de 1667 à 1785 (3).

G. 292. (Liasse.) — 6 pièces, papier (imprimées).

1734-1779. — Matières ecclésiastiques. — Lettres pastorales : de Benjamin de l'Isle du Gast à MM. les archiprêtres, curés, vicaires, confesseurs et autres ecclésiastiques du diocèse de Limoges, pour les exhorter à l'exact accomplissement de leurs devoirs, 1734; — de J.-G. du Coëtlosquet au clergé du dit diocèse pour lui faire part de la mort de M. Etienne Finet, supérieur du séminaire de Limoges et vicaire général du diocèse, 1756; — du même au même sur la mort de S. E. le cardinal de La Rochefoucauld, patriarche, primat des Aquitaines, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, etc., 1757; — de L.-Ch. Duplessis d'Argentré au clergé séculier et régulier, exempt ou non exempt, confréries, congrégations et autres corps ecclésiastiques du diocèse, pour lui communiquer la lettre du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, qui invite le clergé à faire monnayer l'argenterie des églises en tant qu'elle n'est pas indispensable à la célébration du culte, 1759; — du même au clergé de son diocèse pour la publication de la déclaration royale relative aux inhumations dans les églises, 1779; — avec un exemplaire de la dite déclaration, 1776.

G. 293. (Liasse.) — 15 pièces (imprimées); 1 brochure in-8°, 64 pages, papier.

1710-1727. — Matières ecclésiastiques. — Mandements de Antoine Charpin de Génétines, évêque de Limoges : portant qu'on chantera un *Te Deum* en action de grâce de la naissance du duc d'Anjou, 1710; — et à l'occasion des différentes victoires du Roi, 1712; = portant qu'on fera des prières publiques pour demander la conclusion de la paix, 1712; — pour le repos des âmes du dauphin et de la dauphine, 1712; — et pour la prospérité des armes du roi, 1712. = Mandements du même : pour la publication de la bulle *Unigenitus Dei filius*, 1714; — au sujet de la constitution *Unigenitus*, 1718; — pour prescrire des prières publiques à l'occasion des maladies contagieuses, 1721; — pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion du sacre de Louis XV, 1722; — à l'occasion de la publication du jubilé accordé par le Pape, 1724; — pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion du mariage de Louis XV, 1725; — pour demander par des prières publiques la bénédiction de Dieu sur la résolution qu'a prise le Roi de gouverner l'Etat par lui-même, 1726; — pour ordonner des prières au sujet de la grossesse de la Reine, 1727.

G. 294. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729-1730. — Matières ecclésiastiques. — Mandement de Mgr Charles-Antoine, évêque de Sarepte, suffragant de Limoges, pour faire chanter le *Te Deum* et ordonner d'autres prières en action de grâces de la naissance de Mgr. le Dauphin, 15 sept. 1729. — « Ordonnance » des vicaires généraux du diocèse de Limoges, le siège vacant, pour annoncer qu'ils prennent en mains la conduite des affaires, 7 sept. 1730.

G. 295. (Liasse.) — 10 pièces, papier (imprimées).

1730-1738. — Matières ecclésiastiques. — Mandements de Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges : pour prendre possession du gouvernement de son diocèse, 2 déc. 1730; — portant quelques règlements pour l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse, 1730; — au sujet des chapelles domestiques, 1731; — portant permission de manger des œufs en Carême, 1733; — prescrivant de chanter un *Te Deum* en action de grâces d'une victoire des armées du Roi, 1734; — pour obtenir le temps convenable aux biens de la terre, 1735; — pour obtenir le beau temps, 1737; — pour la publication du nouveau Bréviaire, 1737; — pour obtenir le beau temps, 1738; — sur divers objets d'administration ecclésiastique : l'usage des livres liturgiques, la sépulture des enfants « en chasselles, » le port de la perruque par les ecclésiastiques, l'observance du carême, etc., 1738.

(1 et 2) Ces deux ordonnances sont réunies sous la même couverture.

(3) Les mandements, lettres pastorales etc., de la série G. sont loin de représenter tout et qui subsiste en ce genre. Un premier catalogue général a été tenté, il y a quelques années, d'après les pièces subsistant non seulement aux Archives départementales, mais encore à la bibliothèque du Grand Séminaire, à la Bibliothèque communale de Limoges et à la Société archéologique du Limousin. Voyez nos *Sources de l'histoire du Limousin*, 1895, p. 118 à 124.

G. 296. (Liasse.) — 3 pièces, papier (imprimées).

1739-1740. — Matières ecclésiastiques. — Mandement des vicaires généraux du diocèse de Limoges, le siège vacant, pour annoncer la mort de Mgr Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges, 1739. — Ordonnance des mêmes, autorisant l'usage des œufs pendant le Carême, 1740.

G. 297. (Liasse.) — 41 pièces, papier (imprimées).

1741-1757. — Matières ecclésiastiques. — Mandements de Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges : portant permission des œufs pendant le Carême, 1741; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la conquête du comté de Nice, 1744; — en action de grâces de la prise d'Ypres, Furnes, etc., 1744 (2 pièces); — en action de grâces de la convalescence du Roi, 1744; — en action de grâces, des succès remportés par le roi des Deux-Siciles, 1744; — en action de grâces des succès remportés par les armées françaises en Italie, 1744; = prescrivant des prières publiques pour la prospérité des armes du Roi et l'heureux succès de son voyage, 1745; — prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la victoire de Fontenoy, 1745; — à l'occasion de la publication du jubilé accordé par le Pape, 1745; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la prise de Tournay, 1745; — en action de grâces de la prise de Gand, 1745; — en action de grâces de la réduction d'Ostende, 1745; — en action de grâces de la réduction de Nieuport, 1745; — en action de grâces de la réduction de Tortone, 1745; — en action de grâces de la réduction de Parme et Plaisance, 1745; — en action de grâces des succès remportés en Piémont, 1745; — en action de grâces de la réduction d'Ath, 1745; = portant permission de manger des œufs pendant le Carême, 1746; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la réduction de Bruxelles et Louvain, 1746; — en action de grâces de la réduction de Namur, 1746; — en action de grâces de la victoire de Raucour, 1746; — en action de grâces de la victoire de Laufeld, 1747; = prescrivant des prières publiques pour le succès des armes du Roi, 1747; — concernant la visite du diocèse, 1749; — prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la conclusion de la paix, 1749; — prescrivant un service solennel pour le repos des âmes de ceux qui sont morts pendant la dernière guerre, 1749; — prescrivant des prières pour obtenir le beau temps, 1751; — concernant la mission qui se donnera à Limoges, 1751; — prescrivant un *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne, 1751; — concernant les processions et bénédictions de la Fête-Dieu, 1752; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la convalescence du Dauphin, 1752; — en action de grâces, de la naissance du duc d'Aquitaine, 1753; — en action de grâces de la naissance du duc de Berry, 1754; — en actions de grâces de la naissance du comte de Provence, 1755; — en action de grâces de la conquête de Minorque, 1756; — en action de grâces de la conservation du Roi, 1757; — en action de grâces de la victoire d'Hameln, 1757; — en action de grâces de la naissance du comte d'Artois, 1757.

G. 298. (Liasse.) — 4 pièces, papier (imprimées).

1758-1759. — Matières ecclésiastiques. — Mandements des vicaires généraux du diocèse, le siège vacant : prescrivant des prières pour obtenir un temps convenable aux biens de la terre, 1758; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces des victoires remportées sur les Anglais, 1758; — en action de grâces de la victoire de Lutzelberg, 1758; = annonçant la promotion de Mgr d'Argentré à l'évêché de Limoges et prescrivant des prières pour lui obtenir la plénitude du Saint-Esprit au jour de son sacre, 1759.

G. 299. (Liasse.) — 10 pièces, papier (imprimées).

1759-1789. — Matières ecclésiastiques. — Mandements de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : pour la publication du jubilé accordé par le Pape, 1759; — prescrivant des prières publiques pour le succès des armes du Roi, 1760; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces des succès remportés par le maréchal de Broglie, 1761; — en action de grâces de la paix conclue, 1763; = prescrivant des prières publiques pour le repos de l'âme du feu roi, 1774; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la naissance du duc d'Angoulême, 1775; — en action de grâces de l'heureux accouchement de la Reine, 1778; — prescrivant des prières publiques au sujet de la grossesse de la Reine, 1786; — pour obtenir un temps convenable aux biens de la terre, juillet 1789; — à l'occasion des troubles qui désolent le royaume, conformément aux intentions du Roi, sept. 1789; — avec la lettre du Roi, datée de Versailles, 3 sept. 1789.

G. 300. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Matières ecclésiastiques. — Minutes autographes de quelques mandements et ordonnances des évêques de Limoges. Ecriture du XVIII° s.

G. 301. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

XVII° siècle-1784. — Ecrits épiscopaux. — Lettres d'affaires, en minute ou en original, émanées des évêques de Limoges et qui n'ont pu être rattachées à d'autres dossiers : de Mgr. François de Lafayette à un cardinal romain pour le remercier de la réponse qu'il a donnée à une congrégation de femmes, vierges et veuves de Limoges, s. d. (en latin); — de Charpin de Génétines remerciant pour un don de 7,000 ll. que le Roi a fait en faveur des pauvres du Limousin, 1714; — de Benjamin de l'Isle du Gast à M. Guisain de Goyanval, avocat au Conseil, à Paris, touchant divers procès, 1736; — de Duplessis d'Argentré à M. de Saint-Jullien, receveur général du Clergé à Paris, 1754; — du même à M. Dechez, receveur des décimes à Limoges : Paris, 21 juillet 1765 : « ... Je vous prie de compter à ma sœur 240 ll. dont je vous tiendray compte. Où en sont vos bâtiments ? Je voudrois bien que mes réparations à la maison de M. de Lépine pussent se commencer le mois prochain » ; — du même à l'abbé de Marsat, curé d'Aubusson : Limoges, 22 fév. 1771 : « ... M. Dubost est en campagne depuis quelque [temps]. Je pense qu'à son retour il s'occupera de l'affaire de vos pénitents et vous en donnera des nouvelles » ; — du même, sans adresse : Versailles, 30 avril 1774 : « Je ne suis revenu, mon cher abbé, de la terreur que m'a causé (*sic*) la scène horrible passée dans mon séminaire, que par celle que m'inspire dans ce moment l'état de la santé du Roi. Il se trouva incommodé, mercredi, et l'en crut que c'étoit une indigestion. On lui donna plusieurs lavements et autres remèdes propres à lui procurer des évacuations ; ils eurent assez de succès. Cependant la fièvre se soutenant et même augmentant, on le saigna hier deux fois du bras et l'on étoit décidé à une troisième du pied lorsque, sur les onze heures du soir, la petite vérole a paru en abondance... » ; — du même, sans adresse : Limoges, 7 février 1775 : « Je ne pourrois vous savoir mauvais gré d'avoir craint la route de Poitiers à Limoges, qui est presque impraticable dans la saison où nous sommes... Depuis le commencement de l'année, je n'ai pas reçu une *Gazette de France*. Il y a apparence que vous avez oublié de renouveler mon abonnement » ; — du même à l'abbé de Périgord, agent général du Clergé, touchant la taille imposée sur les biens ecclésiastiques, 1784.

G. 302. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, 8 feuillets, et 1 pièce, papier.

1256-1706. — Bullaire général. — Constitution du pape Benoit XII donnant des statuts aux moines noirs, 1336. *Datum Avenione, XII° kalendas junii, pontificatus nostri anno secundo.* — Bulles des papes : Alexandre IV (?), portant défense d'imposer des tailles sur les clercs en France, 1256 (?). *Datum Laterani, V (?) kalendas aprilis, pontificatus nostri anno secundo.* — Calixte III, accordant aux abbés de Marmoutier et Saint-Florent le droit d'assembler les abbés de leur ordre pour élire des visiteurs et faire chapitres généraux de trois ans en trois ans, février 1455 ; — Alexandre VII sur les élections ecclésiastiques, mai 1668. — Bref de Clément XI au roi de France touchant l'assemblée du Clergé (copie), août 1706.

G. 303. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1348-1758. — Bullaire limousin. — Bulles et brefs des papes : Clément VI, autorisant l'union à la mense épiscopale de Limoges de certains canonicats vacants, 1348. *Datum Avenione, duodecimo kalendas junii, pontificatus nostri anno septimo* (deux copies modernes en assez mauvais état); — Grégoire XI, à noble homme Jean Dawruex, lieutenant du prince de Galles en Limousin, pour l'informer qu'il a prié le duc de Lancastre et le comte de Cantbrige de faire restituer ses domaines au nouvel évêque de Limoges, Aymeric, 1371. *Datum apud Villam-novam Avinionensis diocesis, II° kalendas augusti, pontificatus nostri anno p[rimo]* ; — Clément VII (?), accordant à Hugues de Peyrac, curé de Saint-Priest près Limoges, la jouissance du premier bénéfice ecclésiastique sans charge d'âmes qui viendra à vaquer dans le diocèse de Limoges, 1380 (?). *Datum apud Villam-novam Avinionensis diocesis, X° kalendas augusti, pontificatus nostri anno secundo ;* — Nicolas V, confirmant le droit de l'évêque de Limoges à l'encontre de l'archidiacre de Combraille se disant exempt de sa juridiction, 1453 (cf. G. 331). *Datum Romæ... tercio kalendas decembris, pontificatus nostri anno septimo ;* — Pie II, accordant exemption de la juridiction de l'ordinaire aux chanoines du chapitre cathédral de l'église de Limoges.

Datum Romæ... anno incarnationis dominicæ 1463, decimo nono kalendas februarii, pontificatus nostri anno sexto (*vidimus*); — Urbain VIII, en faveur de l'autel privilégié des Franciscains de Boisféru et de la confrérie qui en dépend sous le nom de *confraternitas Cordigerorum*, 1643; — Innocent XI, en faveur de l'autel privilégié des Carmélites de Brive, 1686; — Clément XII, confirmant la nomination de Benjamin de l'Isle du Gast au siège de Limoges, 1730; — Clément XIII, confirmant la nomination de Louis-Charles Duplessis d'Argentré au dit siège, 1758.

G. 304. (Liasse.) — 5 pièces et 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier.

1571-1614. — Remontrances ecclésiastiques et politiques. — Edit du Roi sur les doléances du Clergé du royaume, avril 1571. — « Remontrances faictes au Roy voulant tenir ses Estatz par le clergé du diocèse de Limoges pour la correction des abuz et refformation de la justice ». En 16 articles. S. date, 1614 (?). — « Instructions concernant le clergé du diocèze de Limoges pour représenter aux Estatz ». *Explicit* : « Ce sont les mémoires et instructions que j'ay receues en la convocation des ecclésiastiques de mon diocèse assemblés pour depputer à l'assemblée des Estaz généraulx, et qui m'ont esté données le 22e jour du mois de septembre de la présente année 1614. *Henry, evesque de Limoges* ». (Publié par A. Leroux, *Chartes, chroniques et mémoriaux*, 1886, p. 189-199). — « Remontrances faictes au clergé touchant l'administratien de la justice et abuz ». S. date ; écriture du commencement du XVIIe s. *Incipit* : « L'on a remonstré à Messieurs du clergé que la justice appartenant à chaque seigneur esclésiastique particulier n'est bien administrée... » — Mémoire sans titre, commençant par ces mots : « Il se faut bien garder de faire aucune ouverture de la recherche des revenus particuliers des décimes... ». S. date; écriture du commencement du XVIIe s. — Autre mémoire sans titre, commençant par ces mots : « Pour relever les beneficiers de ce royaume de la pauvreté certaine et ruine apparente... » S. date ; écriture du commencement du XVIIe s. (1).

G. 305. (Registre.) — In-12, 36 feuillets non chiffrés, imprimé gothique, reliure moderne.

1519. — Matières ecclésiastiques. — *Statuta sinodalia diocesis Lemovicensis.* — S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. Sur le feuillet de tête, immédiatement sous le titre, large gravure au trait, représentant saint Martial dictant les statuts à saint Etienne, patron de la cathédrale de Limoges. On attribue ce volume, dont on ne connaît point d'autre exemplaire, aux presses de Jean Berton (de Limoges) et à l'année 1519 (date de la promulgation). A appartenu à Jean Soulier de Lostanges, prêtre du diocèse de Limoges, et au séminaire des Ordinands de cette ville avant d'arriver au fonds de l'évêché. A été reproduit presque intégralement en 1883 par A. Leroux dans ses *Doc. hist... sur la Marche et le Limousin*, t. I, 300-345. — F. 1 v°, Lettre de Philippe de Montmorency, évêque de Limoges, à tout le clergé de son diocèse. — F° 2 r°, Autre lettre du même aux prêtres de son diocèse. — F° 2 v°, Caractéristique du bon prêtre. Hymne attribuée à saint Augustin *De dignitate sacerdotum*. — F° 4 r°, *Ordo contentorum in hoc volumine*. — F° 5 r° à 28 v°, *Statuta sinodalia*, en 33 chapitres. — F° 28 r°, Série de définitions casuistiques, de préceptes moraux, de règles canoniques en vers. — F° 36 v°, *Lecte et publicate fuerunt he constitutiones seu statuta* [*sinoda*]*lia in sancta sinodo per nos in ecclesia nostra Lemovicensi... mensis maii, anno Domini millesimo qu*[*ingentesimo decimo*] *nono celebrata.*

G. 306. (Liasse.) — 36 pièces, papier (2 imprimées).

1746-1784. — Matières ecclésiastiques : honoraires des prêtres. — Règlement de Mgr l'évêque de Limoges pour les honoraires des fonctions ecclésiastiques, homologué en la cour du Parlement de Bordeaux. « A Limoges, chez J.-B. Dalesme, imprimeur de Mgr l'évêque et du Clergé ». Nov. 1746. Ce règlement comporte neuf chapitres : 1, des messes ; 2, du baptême ; 3, du mariage ; 4, des convois ; 5, des transports des corps ; 6, des services pour les défunts ; 7, des confréries dans les villes et les campagnes ; 8, des extraits des registres de baptême et de mariage ; 9, des monitoires. || Aperçu de quelques prix : une messe basse, 10 sols ; une messe chantée, 15 sols ; un mariage de première classe, 5 ll. 10 sols ; un mariage de quatrième classe, 5 sols ; un convoi de première classe, 5 ll., plus les accessoires ; un convoi de quatrième classe, 1 livre 6 sols, plus les accessoires. — Requêtes : de Pierre Mornac, curé de Neuvic, demandant un règlement d'honoraires en considération de ce que les habitants du Ventbas, susdite paroisse, sont dans l'usage, depuis 1740 environ, de se

(1) Cf. le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts*, II (1856), p. 12.

faire enterrer non dans le cimetière paroissial, mais dans celui des PP. Cordeliers de Saint-Project, paroisse de Neuvic, sans accorder d'autre compensation à leur curé qu'une somme de 6 francs (*sic*), s. d.; — du sieur Barthélemy Demansoux, curé de La Chapelle-Taillefer en compétition avec le sieur Fressinaud, demandant la fixation de ses honoraires échus, en considération de ce qu'il a été condamné aux dépens de son procès, 1759. La décision épiscopale, y transcrite, lui accorde 300 ll.; — de Joseph Leyniac, curé de Saint-Laurent-sur-Gorre, pour obtenir les honoraire des messes de fondation qu'il a célébrées en l'église du dit lieu, 1759; — de Léonard de Laboureys, desservant la paroisse de La Roche-Malvalaize, demandant le paiement des honoraires qui lui sont dus, 1764. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 350 ll. par an; — de Pierre Rousset, curé d'Auginiac, réclamant les honoraires de la messe fondée qu'il célèbre chaque année, depuis dix-huit ans, dans la chapelle de Saint-Michel érigée en la dite paroisse, 1767. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 20 sols par messe; — de Pierre Dufaure, vicaire régent de Meyssac, demandant une augmentation de ses honoraires à raison des dépenses auxquelles le contraint le service de sa paroisse, 1767. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 100 ll. en plus des 300 ll. assignées par la déclaration royale du 29 janv. 1686; — du sieur Chirac, desservant de la paroisse de Bostroger, demandant que 400 ll. lui soient assignées sur les 500 ll. offertes par le seigneur décimateur du lieu, 1769. La décision épiscopale, y jointe, est conforme; — d'Antoine Legras, vicaire régent de Meyssac, demandant la continuation de l'honoraire de 400 ll. accordé ci-devant à Pierre Dufaure, son prédécesseur, 1770. La décision épiscopale, y jointe, est conforme; — de Jean Robert, curé de Blaudeix, demandant la fixation de ses honoraires, non encore payés, pour la desserte de la cure de Ladapeyre, 1772. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde un supplément de 30 ll.; — de Léger Bonyeure, vicaire régent de Moutier-Ventadour, demandant la fixation de ses honoraires, 1784. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 500 ll.; — de François de Lestang, prieur-curé de Noth, demandant la fixation de ses honoraires pour la desserte de la chapelle de Noth, 1784. La décision épiscopale, y jointe, accorde 4 ll. par messe; — du syndic-fabricien de Maillac au sujet des honoraires d'une messe matutinale à célébrer, les dimanches et fêtes, en l'église paroissiale du dit lieu, 1784. L'ordonnance épiscopale, y jointe, les fixe à 4 ll. chacune.

G. 307. (Liasse.) — 6 pièces, papier (3 imprimées).

XVIIe-XVIIIe siècles. — Matières ecclésiastiques : discipline. — *Table très utile aux confesseurs et aux pénitens pour examiner leurs consciences selon les divers commandemens et les péchez capitaux.* Extrait (*sic*) d'un livre intitulé : « Conduite de la confession et de la communion, tirée des écrits de S. François de Sales ». (In fine) : *A Limoges, chez François Meilhac, imprimeur et libraire, proche les RR. PP. Jésuites* (Placard s. d., commt du XVIIe s.). — « Règlement de la conférance du Sainct Esprit établie le 18e may 1690 dans l'archiprêtré d'Aubusson par l'ordre de Mgr l'évêque de Limoges ». Avec additions de l'année 1708, sur un feuillet à part. — *Avis donnez par Mgr. l'illustrissime et reverendissime Antoine de Charpin de Génétines, evesque de Limoges, dans le synode d'après Paques tenu le 16 avril 1711.* A Limoges, chez Pierre Barbou, imprimeur de Mgr l'évêque (gr. in-8° de 8+3 p.). (En appendice) : Ordonnances épiscopales : pour faire signer le Formulaire, 10 nov. 1710; pour défendre aux prêtres d'avoir des servantes, 1er avril 1711. — *Avis donnez... dans le synode d'après Paques, tenu le 7 d'avril l'an 1712* (Même imprimeur, gr. in-8° de 13 p.). — « Résolution des difficultés proposées par Mgr. l'evesque... touchant à la discipline et la conduitte générale d'un diocèse. » Sans date; écriture du commencement du XVIIIe s.

G. 308. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1546-1772. — Matières ecclésiastiques : discipline. — Information secrète faite par Pierre Delavergne, notaire de l'official du diocèse, à la requête du procureur général de l'évêque, contre Jean Roy, prêtre de Mézières, accusé de commerce charnel avec Antoinette Ygounin, 1546. — Interrogatoire de Jean Teste, prêtre de Saint-Michel de Confolens, accusé d'inconduite et de violences, 1550. — Procédure contre Léonard Chasteau, prévenu de bigamie, 1600. — Interrogatoire portant sur la doctrine de Me Léonard Labesse, prêtre du diocèse de Limoges, postulant la cure de Sainte-Félicité, 1755. — Exposé, non signé, de la conduite scandaleuse de dom Jean Brunier, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, vers 1740 (cf. G. 219) : « ... Vivant sans règle et sans supérieurs, il a fixé son domicile dans un cabaret de la ville de Limoges, où il est depuis trois ans en habit de clerc séculier, en compagnie de quelque fille, très

souvent des sœurs nommées Dalmaix, dont le nom est devenu fameux à l'occasion du miracle supposé opéré sur l'une d'elles par M. Paris et publié par la dame de Tournay. Ce moine a eu part à cette malheureuse affaire ». — « Relation véridique de la conduite que tient le sieur Cornudet à La Cellette, où il est exilé pour ses beaux faits », avec pièces diverses à l'appui, 1761-65. — Pièces diverses relatives au Père Aucouturier, religieux cordelier, tombé en démence par suite d'ivrognerie, 1765-68. — Correspondance entre l'évêque de Limoges et le sieur Ducheyron, curé de Domps, qui se refusait à desservir plus longtemps certains villages de sa paroisse, 1767-68. — Information secrète faite sur commission de l'évêque par l'official du diocèse touchant les plaintes portées contre le sieur Guillaume Duchalard, prêtre de Voutezac, pour excès et violences, 1771. — Enquête contre le sieur Pouyat, curé de Chalus, prévenu de séduction à l'égard de la d[lle] Suzanne D., 1772.

G. 309. (Liasse.) — 29 pièces, papier (4 imprimées).

1646-1790. — Matières ecclésiastiques : discipline. — Mandement de François de Lafayette, évêque de Limoges, contre dom Pierre Rogier, prieur, puis abbé de la congrégation des Feuillants de la dite ville, qui n'a tenu compte de l'interdiction portée contre lui de prêcher et de confesser, à cause de ses dérèglements. (Brouillon s. date, qu'il faut rapporter à l'année 1646 (1). — Consultation sur la dite affaire, en faveur de dom Pierre Rogier, appelé dom Pierre de Saint-François, délibérée à Bordeaux, juin 1646. — Requête de l'évêque de Limoges au Roi, demandant que l'arrêt du Conseil contre les bénéficiers non résidants soit exécuté, 9 novembre 1648 : « ... Sy est-ce pourtant que plusieurs ecclésiastiques n'ont tenu conte (*sic*) d'obéir et de s'aquitter d'un sy juste et sy légitime debvoir; plusieurs prenant prétexte de ce qu'il n'y a de presbitère dans leur paroisse et qu'ils n'y peuvent trouver de logement convenable; les aultres couvrant leur non-résidence par quelque petit service qu'ils vont rendre en leurs bénéfices, les jours de dimanche et festes, s'en absentant tout le reste de l'année et faisant leur séjour et demeure dans les villes et dans leurs maisons particulières et patrimoniales... » — Ordonnance de François de Lafayette rendue au synode d'octobre 1667, par laquelle, après avoir reproché aux doyens, prévôts, prieurs, curés et autres ecclésiastiques présents la négligence qu'ils apportaient dans les obligations de leur ministère, il réitère, sous 14 chefs, ses précédentes ordonnances. « ... Nous apprenons par les procès-verbaux de nos visiteurs qu'il y avoit un grand mespris de nos ordonnances, particulièrement dans quatre articles principaux : le premier, pour la résidence actuelle qu'ils (les ecclésiastiques) doivent faire dans leur paroisse; le segond, pour les instructions et catéchismes que nous avions sy souvant recommandés; le troisième, pour la deffance des cabarets que plusieurs ne laissoint de fréquenter; et le quatriesme, pour la négligence qu'ils avoint de faire travailler à la réparation et à l'ornement de leurs églises. » — Lettre d'envoi par la congrégation des Réguliers d'une supplique, non rapportée, de Françoise Gilberte de Vaugirault, aux fins de procurer à la dite congrégation un supplément d'information, 1690. — Ordonnances : de François Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges, rendue sur la requête du promoteur du diocèse contre les ecclésiastiques qui se font pourvoir de deux bénéfices incompatibles, 1696; — de Antoine Charpin de Génétines, évêque de Limoges, portant levée de l'excommunication prononcée contre sœur Marie Mailhard du Calvaire, ursuline de la maison de Limoges, 1709. — Suspension d'interdit en faveur de l'église de Coussac, 1749. — Ordonnances : de Jean-Gilles du Coëtlosquet, enjoignant à Guillaume Patagon, curé de Saint-Polycarpe, de se retirer pendant trois mois au séminaire des Ordinands pour y vaquer aux exercices spirituels. S. d.; — de Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, enjoignant à François Vauginot, curé de Saint-Michel de Vesse, « de se retirer dans notre séminaire de la Mission de Limoges pour y vacquer pendant six mois aux exercices spirituels et reprendre l'esprit de son état, » et l'interdisant de toutes fonctions curiales, 1761; — du même, faisant défense au sieur Bohaud, curé de Chavagnac, de confesser les personnes du sexe dans la sacristie, 1766; — du même, chargeant provisoirement le sieur Aubert des fonctions curiales en la ville de Boussac, au lieu et place du sieur Pallier, curé titulaire, accusé de manquements graves dans l'exercice de son ministère, 1775; — du même, portant réintégration du sieur J.-B. Malerbaud aîné, prêtre communaliste de La Souterraine, dans l'exercice de ses fonctions, dont il avait été privé sur la plainte de quelques habitants, 1782; — du même, portant dispense, en faveur du sieur J.-B. Cosse, clerc tonsuré et chanoine de la collégiale de Saint-Germain au diocèse de Limoges, de la résidence en la dite ville et de l'assistance à l'office canonial, tout en lui conservant sur les

(1) Cf. les *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, 1650.

revenus de sa prébende une pension annuelle de 250 ll., 1783; — avec deux pièces à l'appui. — Lettres d'*exeat* accordées par Jean-Gilles du Coëtlosquet et Duplessis d'Argentré à divers ecclésiastiques, 1740-67. — Etat des monitoires, aggraves et réaggraves délivrés à la requête du procureur du roi, 1767-70. Il y est fait mention du vol de la custode de Montjauvy en 1767. — Relevé des sursis, interdits, réductions de messes, etc., prononcés de 1773 à 1774. — Requête de Joseph Devoyon, vicaire général du diocèse de Limoges et supérieur de la Mission, adressée au Pape pour obtenir la faculté de bénir quelques milliers d'images et médailles de la Vierge, destinées à être distribuées dans le diocèse. (Au revers de la pièce) : Avis conforme d'un dignitaire de la curie. (En marge) : Permis de publier accordé par un vicaire de l'évêque de Limoges, 14 janv. 1790. — Remontrance du vice-promoteur du diocèse à l'évêque, constatant « que le défaut de règlement ou d'usage constant dans les cérémonies des inhumations qui se font en cette ville [de Limoges], y occasionne des disputes fréquentes et souvent scandaleuses entre les différents corps qui y assistent, » et demandant qu'il y soit porté remède moyennant un règlement en sept articles. S. d.; écriture du XVIIIe s.

G. 310. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1750-1787. — Matières ecclésiastiques : hérétiques. — Lettre d'un récolet de Guéret à l'évêque de Limoges sur l'abjuration qui suit, 1751. — Abjurations du calvinisme : par un sieur Jacques Figuer, âgé de quarante ans, originaire de Lunel, au diocèse de Montpellier, cavalier au régiment de Saint-Jal-cavalerie, malade à l'hôpital de Guéret, 1750; — par un sieur Pierre Reyter, directeur de la mine de charbon de terre découverte en la paroisse de Maussac, originaire de Cassel, dans le landgraviat de ce nom, âgé de vingt-neuf ans, 1787.

G. 311. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier; 1 cahier in-f°, 26 + 8 pages imprimées; 1 sceau.

XVIIe-1781. — Matières ecclésiastiques : livres liturgiques. — Fragment de calendrier ecclésiastique. S. d.; écriture du XVIIe s. — Rubriques générales du bréviaire romain. S. d.; écriture du XVIIe s. — ***Proprium missarum diœcesis Lemovicensis juxta proprium breviarii Lemovicensis ultimo recognitum. Lemovicis, ex officina typographica Petri Barbou, illustrissimi ac reverendissimi D. D. episcopi Lemovicensis typographi. Anno MDCXC. Cum privilegio regis*** (26 + 8 p. in-f°). — Privilège royal renouvelant à l'évêque de Limoges le droit de ne laisser imprimer que par l'imprimeur qu'il désignera « tous bréviaires, diurnaux, missels, rituels, antiphonaires, manuels, graduels, processionnaux, épistolaires, psautiers, demi-psautiers, directoires, heures, catéchismes, ordonnances, mandements, statuts synodaux, lettres pastorales et instructions à l'usage de son diocèse, » pour une durée de douze annnée, Versailles, 6 sept. 1755. — Traité passé entre L. C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, et les conseillers de la Chambre ecclésiastique, d'une part, et François Dalesme, imprimeur, d'autre part, pour la réimpression du Bréviaire diocésain, 1781. Dalesme s'engage à achever l'impression des 4 vol. in-12 dans l'espace de 18 mois, en caractère neuf appelé « Gaillarde petit œil », avec rubriques en italiques, étoiles, astériques et chiffres partout où besoin sera; plus onze estampes représentant un saint Etienne dans la gloire de saint Martial (pour le frontispice), un roi David (à placer en tête des psaumes), une nativité de N. S., une adoration des mages, une résurrection, une ascension, une pentecôte, une cène (à placer avant la fête-Dieu), un saint Martial différent de celui du frontispice, une assomption, une toussaint. Tirage : 4,000 exemplaires + 55 sur papier surfin.

G. 312. (Liasse.) — 14 pièces, papier (1 imprimée).

1710-1780. — Matières ecclésiastiques : service divin. — Requête du chapitre de l'église cathédrale de Limoges à l'évêque pour obtenir que le nombre des messes fondées en la dite église soit réduit. « Qu'on ne dise à l'avenir qu'un nocturne de l'office des défunts convenable à la férie, avec le *benedictus* et la grande messe le lendemain, avec l'absolution, ainsy qu'il se pratique dans le diocèse. Et le chapitre continuera d'offrir ses sacrifices pour la santé et prospérité de Votre Grandeur. *Ardant-Dupic, chanoine syndic* ». S. d.; écriture du XVIIIe s. (En marge) : « C'est au chapitre à faire cette réduction dans les chapitres généraux. » = Ordonnances épiscopales : réglant sur requête de la confrérie de Sainte-Marie-Magdeleine, le service divin dans la chapelle Saint-Jacques de l'église de Bellac, 1710; — réglant le service divin dans l'église Saint-Pierre de Limoges, 1740. = Autorisations d'exposer le Saint-Sacrement : dans l'église de Saint-Priest-sous-Aixe, le troisième dimanche de chaque mois, 1732; — dans l'église du collège de Limoges, aux dates traditionnelles, 1763; — dans la chapelle de Saint-Nicolas de la ville d'Aubus-

son, le jeudi saint de chaque année, 1773. — Ordonnance épiscopale, rendue sur requête, portant que le service de la vicairie de Saint-Doucème sera transféré à l'autel de N.-D.-des-Douleurs en l'église de Saint-Léonard, 1752. — Homologation par l'évêque d'une délibération de la paroisse d'Etagnac relative à la sonnerie des cloches lors des sépultures, 1774. — Ordonnance sur requête portant défense au sieur Freisseix, vicaire desservant la chapelle de Masléon, d'y faire aucune fonction curiale en considération du peu de respect qu'il professe pour les clauses de fondation de la dite chapelle, 1780. — Lettre y relative du sieur Mazubert, curé de Roziers-Masléon, 1780. — Permission d'exposer le saint-sacrement dans l'église de Blavepeyre, 1780.

G. 313. (Liasse.) — 8 pièces, papier (6 imprimées).

1639-1778. — Matières ecclésiastiques : demandes de prières. — Lettre circulaire de Messire Josias de La Pomélie, prévôt d'Eymoutiers et vicaire général de l'évêque de Limoges, annonçant qu'il a reçu, en l'absence du dit évêque, une lettre du gouverneur de la province, M. de Ventadour, demandant, au nom du Roi, le chant d'un *Te Deum* en actions de grâces de la prise de Hesdin, 1639. — Lettres du Roi à l'évêque de Limoges pour lui demander de faire chanter un *Te Deum :* à l'occasion de la naissance d'un fils de la dauphine, sept. 1753 ; — à l'occasion de la victoire de Bergen, 1759 ; — Demandes de prières adressées par l'évêque de Limoges aux prêtres séculiers et réguliers de son diocèse : pour la guérison de la dauphine, fév. 1767 ; — pour le repos de l'âme de Clément XIII et l'élection de son successeur [1769] ; — pour le repos de l'âme de feu l'archevêque d'Arles [1775]. — Invitation faite par le chapitre cathédral de Limoges au service solennel qui doit se faire en l'église Saint-Etienne pour le repos de l'âme de Messire Alexis Duplessis d'Argentré (père de l'évêque), ancien major de cavalerie, décédé le 13 avril 1778.

G. 314. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1626. — Matières ecclésiastiques : miracles. — Enquêtes, dépositions, procès-verbaux, etc., relatifs aux miracles prétendus, opérés dans l'abbaye Saint-Augustin de Limoges par l'invocation de saint Fiacre.

G. 315. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1289-1780. — Matières ecclésiastiques : fondations de messes. — Titres, avec pièces diverses à l'appui, des fondations de messes faites dans diverses paroisses du diocèse : *à Abjat* (Périgord) par Antoine Neurry, 1719-45 ; — *à Auzances,* par Messire Jacques Brousse, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la collégiale de Saint-Honoré de Paris, 1645 ; — *à Auzances,* par Léonard Delaporte, prieur de Charon en Combraille et communaliste d'Auzances, 1649 ; — *à Bourganeuf,* par dame Marie de Néaulx, veuve de M[e] Jean Turrin, procureur du roi en l'élection de Bourganeuf, 1597 ; — *à Bellegarde,* par d[lle] Marie de Peyroudelte, veuve de Jacques Vallenet, écuyer, sgr de Rouzeille, et par Messire Austrille Vallenet, prieur des prieurés d'Aubusson et Sermur, 1648 ; — *à Chéneràilles,* par Catherine Duliat, 1720 ; — *à Fontanières,* par Annet Ragon, laboureur, 1714 ; — *à Guéret,* par d[lle] Catherine Jabreillac, veuve de noble Jean Garreau, élu en l'élection de la Marche, 1669 ; — *à Limoges,* en l'église cathédrale, par Girbert, évêque, 1289 (copie) ; — *à Limoges,* en la dite église, par le même, 1293 ; — *à Linards,* par haute et puissante dame Claude de La Guische, dame douairière de Linards, veuve de Messire Hélye de Gains, chevalier, baron du dit lieu, 1653 ; — *à Saint-Marc,* par d[lle] Marguerite d'Aubusson, veuve de noble Dordet de Saint-Julien, écuyer, sgr du dit Saint-Marc, 1552 ; — *à Sadroc,* par Jean Loubriat, sieur de Ridoulès, 1730 ; — *à Séreilhac,* par dame Jeanne Delabrousse, comtesse de Rochefort, « entrant en religion dans le grand couvent des Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, à Paris », 1679 (homologation) ; — *à Séreilhac,* par Robert d'Arthou, 1780 (translation) ; — *à la Ville-Dieu,* par le sieur Truffy de Maignaud, procureur d'office au comté de La Feuillade, 1717, etc.

G. 316. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1748-1786. — Matières ecclésiastiques : messes fondées. — Sentence arbitrale de l'évêque de Limoges entre les Bénédictins de l'abbaye Saint-Augustin de Limoges et le curé de Glény au sujet d'une messe matutinale que les syndics et habitants de la dite paroisse prétendent leur être due chaque dimanche par la dite abbaye, 1748 ; — avec diverses pièces annexées. — Requête de Simon Périgord, recteur du collège des Jésuites de Limoges, demandant que les 265 *al.* 253 messes fondées dans les 12 chapelles du diocèse unies au dit collège, soient transportées dans l'église du collège de Limoges, 1750. — Requête des chanoines du chapitre de Saint-Junien disant « qu'ils sont, de tout temps, dans l'usage et possession de faire

une queste pour les âmes du purgatoire, les jours de dimanche et festes, dans leur chapelle de N.-D. en cette ville, [et que] la commission de cette queste est donnée chaque année à deux habitants par les consuls ». Demandent que le produit de cette quête serve à rétribuer une messe quotidienne pour les morts à célébrer dans leur église collégiale, 1763; — ordonnance conforme de l'évêque. — Requête de J.-B. Bazénerye, curé de Saint-Léger-Bridereix, demandant que les messes fondées dans la chapelle de N.-D., annexée à son église paroissiale, soient célébrées par le titulaire de la dite chapelle, 1786. (En marge) : décision conforme et motivée du promoteur du diocèse.

G. 317. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1648-1695. — Matières ecclésiastiques : réductions de messes fondées. — « Inventaire des pièces contenues dans la boëte qui a pour titre : *Réduction de fondations depuis 1648 jusqu'à 1746* et rangées par ordre d'années ». — Requêtes, mémoires et ordonnances, dressées sous l'épiscopat de François de Lafayette et Lascaris d'Urfé, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Perpezac-le-Blanc, Champagnac-la-Nouaille, Tersannes, Ahun, Bourganeuf, Saint-Aignan, Salagnac, Saint-Michel-de-Chabanais, Saint-Martin-la-Méasne, Lissac, Vicq, etc.

G. 318. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1698-1732. — Matières ecclésiastiques : réductions de messes fondées. — Requêtes, mémoires, ordonnances, dressées sous l'épiscopat de Carbonel de Canisy, Charpin de Génétines et L'Isle du Gast, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Coussac, Peyrat, Saint-Pierre-du-Queyroix, Bellac, Brive, Rempnat, Oradour (archiprêtré de Chirouze), Puy d'Arnac, Soudeilles, Rochechouart, etc.

G. 319. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1743-1757. — Matières ecclésiastiques : réductions de messes fondées. — Requêtes, mémoires et ordonnances, dressées sous l'épiscopat de Jean-Gilles du Coëtlosquet, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Tersannes, Lubersac, Saint-Frion, Saint-Pierre-du-Queyroix, Beynac, Lesterps, Champagnac-la-Prune, La Souterraine, Meillars, Moutier-Felletin, Nedde, Merlines, Saint-Sornin-Magnazeix, Chauchet, Saint-Sylvain-sous-Toulx, Saint-Jean-en-Saint-Etienne, Nieul, Saint-Martin-de-Nouhant, Bonnefont, Nespouls, Bellac, etc.

G. 320. (Cahier.) — 172 pièces, papier.

1757-1787. — Matières ecclésiastiques : réductions de messes fondées. — « Inventaire des pièces contenues dans la boëte qui a pour titre : *Réduction des fondations,* depuis et y compris 1757 jusqu'à 1763 inclusivement ». — Requêtes, mémoires et ordonnances, dressées sous l'épiscopat de Mgr Duplessis d'Argentré, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Saint-Angel, Saint-Ouen, Saint-Léonard, Neuvic, Châteauponsac, Maisonnisses, Saint-Yrieix, Couffy, Milhaguet, Curemonte, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Maurice de Limoges, Donzenac, Guéret, Cublac, Eyburie, etc.

G. 321. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1412-1775. — Matières ecclésiastiques : prédications. — Règlement intervenu entre l'évêque et le chapitre au sujet du lieu où les sermons doivent être prêchés à la cathédrale pendant l'Avent et le Carême, 1648. — Ordonnance épiscopale rendue sur requête du promoteur général du diocèse, portant que les prédications du Carême auront lieu dans la nef de l'église cathédrale, le dimanche, et dans le chœur, les autres jours, suivant l'usage et nonobstant l'opposition du chapitre cathédral, qui avait été obligé de transférer ces prédications en l'église Saint-Maurice, 1649. — Homologation par l'évêque du testament de Me Pierre Porcher, avocat en Parlement, et approbation de la nomination du P. Amateur, récollet du couvent de Brive, pour prêcher l'octave du Saint-Sacrement en l'église d'Allassac, conformément aux intentions du testateur, 1712. — Pièces relatives aux honoraires du prédicateur du Carême : à Felletin (requête des consuls, comptes, extraits d'actes anciens à l'appui, etc.), 1412-1749; — à Nontron (requête des syndics-fabriciens, ordonnances, actes anciens à l'appui, etc.), 1745-75.

G. 322. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1675-1789. — Matières ecclésiastiques : missions paroissiales. — Ordonnances épiscopales portant réduction de la mission fondée en 1669 en la paroisse de

Chambéret par feu Guillaume Firmigier, bourgeois, en faveur du séminaire de la Mission de Limoges, 1675-94. — Extrait du testament de d[elle] Guillemette de Vielbans de Bouquet, fille de feu M[e] Etienne Vielbans, conseiller du roi au Présidial de Brive, portant fondation d'une mission à Brive et à Cublac, 1700. — Pièces relatives à la mission fondée par Michel Roque en la paroisse de Pionnat, 1731-58. = Ordonnances épiscopales sur requêtes : autorisant Messieurs de la Mission de Limoges à transférer, dans les paroisses du diocèse qui leur seront indiquées, la mission qu'ils doivent faire dans les paroisses de Saint-Georges, Saint-Sulpice-les-Champs et Chavagnac, en vertu d'une fondation faite en 1679 par Messires Nicolas et Antoine de La Saigne de Saint-Georges, 1735; — portant réduction de la mission fondée en 1720 par Jean de Verdillac du Montel, prêtre du Dorat, au profit des paroisses de Cussac (ou Oradour-sur-Vayres, « selon le plus grand besoin »), Morterol-Sénard (ou Mortemart), Le Dorat et telle autre paroisse « où il y auroit le plus de besoin », 1752; — portant réduction de la mission fondée en 1714 par Jacques Chaud, procureur du roi au Dorat, au profit de la paroisse de Châteauponsac et des paroisses voisines dans un rayon de six à sept lieues (pièce incomplète de la fin; Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque). — Pièces relatives à la mission fondée en la ville de Saint-Junien par François Hugon, chanoine, 1764-89. — Enumération des pouvoirs (en douze articles) que le chef des missions doit être autorisé à communiquer à ceux qui travaillent sous ses ordres : avec approbation de l'évêque de Limoges, 1767. = Ordonnances épiscopales sur requêtes : appliquant à la réfection du lambris de l'église d'Egletons la somme de 524 ll. léguée par Jean Planche pour la fondation d'une mission; la dite commutation faite en considération de ce qu'on n'a pu trouver de missionnaires pour remplir les intentions du fondateur. (Pièce incomplète de la fin; L.-Ch. du Plessis d'Argentré, évêque); — appliquant partie au soulagement des pauvres de La Mongerie, partie à la décoration de l'église, la somme de 309 ll. léguée en 1760 par Léonard Chaussade, laboureur, pour établir une mission en ladite paroisse, 1770; — appliquant au soulagement des pauvres de Moutier-Ventadour et à la décoration de l'église la somme léguée en 1762 par Jean Blancherie, marchand, pour établir une mission en la dite paroisse, 1779; — appliquant à l'achat de vases sacrés pour l'église de Sarran la somme de 400 ll. léguée, vers 1776, par Jean Buisson pour établir une mission dans la dite paroisse, 1784; — autorisant le chapitre de Saint-Yrieix à verser au prédicateur du Carême, comme paiement d'honoraires, les revenus d'une somme de 1,500 ll. léguée en 1694 par le sieur Lavaud « pour être employée en missions dans leur église », 1785; — autorisant le sieur Jean Parrical, laboureur de Condat, à commuer en honoraires de messes et en aumônes, principalement au profit d'une sienne nièce malade et estropiée, la somme de 300 ll. qu'il avait jadis promise pour fonder une mission à Condat, 1787.

G. 323. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1685-1780. — Matières ecclésiastiques : processions. — Réglements épiscopaux : pour la procession générale de l'octave du Saint-Sacrement à Brive, 1685; — pour la procession de N.-D. de la Tourette transférée à N.-D. de La Chabanne, près Ussel, 1755; — interdisant les processions extraordinaires de la paroisse de Brigueil-le-Chantre, « attendu qu'elles détournent nécessairement le sieur curé de ses autres fonctions et de l'administration des sacremens dans des cas et des besoins urgents qui peuvent fréquemments arriver dans cette nombreuse paroisse ; que d'ailleurs, loin que ces processions soient faites avec la piété, la religion et la décence requises, elles sont au contraire la source de dissipations, de débauches et de fréquentes querelles, toujours suivies de funestes événements », 1761 ; — interdisant la procession qui se fait chaque année en la paroisse de Chambon, à la chapelle de Saint-Sébastien, 1780.

G. 324. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.

1256-1783. — Matières ecclésiastiques : fêtes patronales. — Mandement de l'évêque de Limoges, Aymeric, pour la célébration de la fête de saint Etienne, patron de l'église cathédrale, 1256. — « Mémoire sur le refus de MM. les doyen et chanoines de l'église de Limoges d'aller chez les RR. PP. Jésuites célébrer la fête de la canonisation des saints Louis de Gonzague et Stanislas de Kotska, parce que M. l'évêque de Limoges ne pouvant y aller lui-même à cause de ses incommodités, a voulu et a fait demander à ces Messieurs que ce fut M. l'évêque de Sarepte qui y officiat pontificalement à sa place ». Vers 1729. = Ordonnances épiscopales : qui permet au curé de Saint-Junien de La Bregère de reconnaître saint Cloud pour patron de sa paroisse, 1761 ; — qui transfère la fête de saint Michel au premier dimanche après le 29 septembre pour la paroisse de Saint-Michel de

Laurière, 1770 ; — qui transfère au premier dimanche après le premier août la fête patronale de Meuzat, 1777 ; — qui transfère au premier dimanche après le 8 juin la fête de saint Médard, patron de la paroisse de Burgnac, 1779 ; — qui autorise la célébration de la fête patronale des sœurs de la Charité de Limoges, 1783.

G. 325. (Liasse.) — 22 pièces, papier (3 imprimées).

1641-1791. — Matières ecclésiastiques : reliques. — *Les vertus de l'Agnus Dei composé de sainct cresme, beaume et pure cire.* A Rome, chez l'imprimeur de la Chambre apostolique, avec permission de supérieur. (Placard avec les armes pontificales, XVIIe s.) — Ordonnance de l'évêque de Limoges sur le culte des reliques, 1641. = Autorisations épiscopales d'exposer les reliques : de saint Eugène dans l'église des Carmes déchaux de Limoges, 1663 ; — des saints Fortunat et consorts dans l'église de Saint-Michel-des-Lions de Limoges, 1669 ; — de sainte Béatrice, dans l'église de l'abbaye de la Règle, 1669. — Requête des prêtres de Magnac-Laval pour obtenir de transporter dans leur église paroissiale, à l'occasion des ostensions, les reliques de saint Placide conservées dans la chapelle du château, auquel elles furent données par le cardinal de Bouillon, 1679. — Requête du seigneur de Magnac pour faire bénir la nouvelle châsse dans laquelle il a enfermé les susdites reliques, 1680. — Autorisation d'exposer quelques reliques dans l'église de Saint-Jouvent, 1680. — Requête des chanoines de Saint-Martin de Brive pour obtenir que les reliques de leur église soient désormais gardées sous trois clefs, 1680. — Procès-verbal de translation des reliques de saint Aurélien dans une châsse neuve, 1682. — Plainte du curé de Flavignac contre le comte des Cars qui a fait enlever de l'église paroissiale pour les transporter dans son château les reliques de la vraie croix, 1706. — Attestation délivrée par le cardinal Fabricius, vicaire général de la cour de Rome, du don qu'il a fait à Marie-Céleste Autier des reliques des saints Justin et Tranquille provenant du cimetière de Priscille, 1724. — Procès-verbal de l'inclusion des dites reliques dans une boîte présentée par la dite dame Marie-Céleste Autier, 1731. — Requête des chefs de la confrérie des Pénitents noirs de Felletin demandant d'être autorisés à promener en procession à travers la ville les reliques de saint Innocent, [1731]. — Requêtes et ordonnances relatives au transfert dans l'église de Sainte-Croix d'Aixe des reliques conservées dans l'église de Tarn, 1788. — Procès-verbal du transfert des reliques conservées en l'église des Augustins de Limoges, dans l'église des Visitandines de la dite ville, mars 1790. Signé : Legros, prêtre, secrétaire de la commission [des reliques]. — Deux autres procès-verbaux de transferts, analogues au précédent, mars 1791.

G. 326. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1639-1760. — Matières ecclésiastiques : reliques. — Procès verbaux des reliques conservées : dans l'église de Saint-Setiers, 1639 ; — dans la chapelle des Clairettes de Nontron, 1668 ; — dans la chapelle du château de Magnac-Laval, 1680 ; = dans les églises de Saint-Pierre de Chavanon en Auvergne, 1721 ; — d'Yssandon, Auginiac, 1741 ; = dans les chapelles des Filles de Notre-Dame de Limoges, 1743 ; — des religieux Feuillants de Limoges, 1743 ; = dans les églises de Montjauvy, 1743 ; — de Bonnat, 1744 ; — de Chaillac, 1745 ; — de Beaune, 1749 ; — de Saint-Domnolet, de Cublac, de Boussac, de N.-D. hors les murs à Saint-Yrieix, 1750 ; = dans les chapelles de la Visitation de Limoges et de l'abbaye des Alloix, 1750 ; = dans les églises d'Yssandon, Saint-Victurnien, 1751 ; — dans la chapelle des Jésuites de Limoges, 1752 et 1753 ; — dans l'oratoire de M. David, vicaire général, 1753 ; — dans la chapelle des religieuses de Saint-Alexis, 1753 ; — dans l'église de Saint-Paul, 1753 ; — dans la chapelle des religieuses de Saint-Léonard, 1754 ; — dans l'église d'Auzances, 1755 ; — dans la chapelle de la congrégation du Tiers ordre, 1755 ; = dans les églises de Boisseuil, 1756 ; — de Persac, Pageas, Saint-Martin-le-Vieux, 1757 ; — de Banise, 1758 ; — de Champniers, Bussière-Saint-Georges, 1760.

G. 327. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1761-1790. — Matières ecclésiastiques : reliques. — Procès-verbaux des reliques conservées dans les églises : de Juillac, 1761 ; — de Meyssac, d'Oradour, 1762 ; — d'Arnac-Pompadour, de Condat près Uzerche, 1764 ; — de Saint-Nicolas d'Uzerche, 1765 ; — de Saint-Hilaire-Bonneval, 1767 ; — de Saint-Bonnet-la-Rivière, 1768 ; = dans la chapelle des Augustins de Limoges, 1769 ; — dans les églises de Saint-Michel-de-Laurière, 1770 ; — de Berneuil, de Saint-Michel-des-Lions, de Saint-Victurnien, 1771 ; = dans les chapelles des Ursulines et des Visitandines de Limoges, 1771 ; — et des Sœurs de la Charité de Bénévent, 1774 ; = dans le reliquaire du P. Amand, ex-provincial des Récollets de la province du Saint-Sacrement, actuellement conventuel de la communauté de Brive,

1775; — dans la chapelle du Lonzat, 1776; = dans les églises d'Arnac-la-Poste, Sionac, Le Vigen, 1777; — de Cieux, de Saint-Maurice de Limoges, de Saint-Paul-lez-Limoges, de Nantiat, de La Croisille, de Vaulry, 1778; = dans le reliquaire de l'abbé Faulte, prévôt de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, 1778; — dans l'église de Morterolles, 1779; = dans les chapelles des Récollets de Saint-Valérie à Limoges, 1779; — des religieuses de l'Union chrétienne à Bellac, 1780, — et des religieuses de l'abbaye des Alloix, 1781; = dans le reliquaire de M. de Caumont, capitaine de cavalerie commandant les suisses de la garde de Versailles (un morceau de la vraie croix à lui donné par l'évêque de Porphyre), 1782; — dans l'église de Verneuil, 1782; — dans le reliquaire de l'abbesse du Châtenet, 1783; — dans la chapelle des Sœurs de la Croix à Limoges, 1783; — dans un reliquaire donné aux Pères de la Mission, 1783; — dans l'église de Cieux, 1784; — dans la chapelle des religieuses de l'Union chrétienne de Bellac, 1787; — dans l'église de Séreilhac, oct. 1790; — dans la chapelle des Sœurs de la Croix, à Limoges, oct. 1790.

G. 328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, (2 imprimées) + 1 vol. in-32, 96 pages, papier.

1551-1728. — Matières ecclésiastiques diverses. — Lettre de l'évêque de Limoges au clergé de son diocèse pour recommander le procureur des Pères de la Trinité, chargé de quêter en faveur de la rédemption des captifs, 1551 : *Christoforus Marsupin, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et Domini, domini Cezaris de Burgognonibus* (sic), *Dei gratia Lemovicensis episcopi, universis et singulis.* — Image du bienheureux Jean de Prado, des Franciscains déchaussés, martyrisé au Maroc en 1631. — Jubilé universel accordé par notre saint père le Pape... avec le mandement de Mgr l'évêque de Limoges, le catéchisme du Jubilé et les prières dressées par son ordre pour le gagner. (A Limoges, chez Jean Barbou, in-16 de 96 p., 1721). — Copie de la lettre écrite au Roi par le clergé de France au sujet de la doctrine, 27 oct. 1725. « Sire, Permettés au Clergé de votre royaume de déposer encore une fois à vos pieds... *Nota*. Cette lettre (motivée par la bulle *Unigenitus*), dont un double avoit été déposé aux archives du clergé de France, en a été enlevée et supprimée, en vertu d'une lettre de cachet dont M. de Maurepas, ministre, étoit chargé, le 9 nov. 1725 » (manuscrit). — Certificat d'absolution délivré par Jean-Gabriel de Lavallat, S. J. pénitentier de la maison de N.-D. de Laurette, à messire Joseph Descoutures-Dupuy, du diocèse de Limoges, 1728.

G. 329. (Liasse.) — 29 pièces, papier (23 imprimées).

1740-1767. — Matières ecclésiastiques diverses. — Autorisations (non signées) accordées par l'évêque de Limoges : pour quêter, pour prêcher, pour bénir une cloche, pour dire la messe, pour manger de la viande pendant le carême (en faveur des officiers et cavaliers du régiment d'Anjou en garnison dans le diocèse), pour quitter le couvent, pour recevoir une profession religieuse, pour bénir des ornements d'église, pour ondoyer dans une chapelle particulière, pour dire la messe dans une chapelle domestique, etc. — Certificats d'indigence. — Attestations de bonne vie et mœurs. — Commissions délivrées par l'évêque : pour l'examen d'une novice, pour présider à l'élection d'une supérieure, pour faire la visite d'une église, pour la célébration d'un mariage dans une paroisse dont le curé est absent, pour la bénédiction d'un nouveau cimetière, etc.

G. 330. (Liasse.) — 55 pièces, papier (47 imprimées).

XVIIIe siècle. — Matières ecclésiastiques. — Formulaires (en blanc), imprimés ou manuscrits, pour les différentes fonctions et les différents cas de l'administration spirituelle et ecclésiastique.

G. 331. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 11 pièces + 1 cahier, 8 feuillets in-4°, papier; 1 sceau.

1416-1483. — Matières ecclésiastiques : juridiction épiscopale. — Lettres de complainte obtenues du sénéchal de Limoges par l'évêque du lieu contre frère Jean Dupuy, religieux de l'ordre des Jacobins, soi-disant inquisiteur de la foi au royaume de France et spécialement en la province de Guyenne, lequel à ce titre entreprenait sur la juridiction du dit évêque, 1er octobre 1416; — avec l'intimation des dites lettres faite à Jean Dupuy par Jean Capdassier dit de Berry, sergent royal, 1416. — Lettres royaux obtenues par l'évêque de Limoges contre l'abbesse de la Règle, portant évocation de leur cause devant le Parlement de Paris, 1446 : « ..... De la partie de nostre amé et féal conseiller l'évesque de Limoges nous a esté exposé que, à cause de sa dignité épiscopale il a plusieurs beaulz droiz et prerogatives et entre autres a droit de visitation et de prendre et avoir procuration en et sur l'abbaye de la Règle lez la ville de Limoges. »

= « Mémoire au procureur de Mons. le duc de Nemours en son conté de la Marche de dire ou faire dire et remonstrer à Mons. l'evesque de Limoges, lequel on dit à present vouloir faire visitation et exiger procuration au dict conté de la Marche avant le temps qu'il a constitué d'ancienneté au préjudice de mon dict seigneur le duc et de Mons. de Castres et autres... Fait à Carlat le Xe jour de juillet l'an mil CCCC soixante neuf ». = Procédures pour l'évêque : contre l'abbé d'Aubignac (ordre de Citeaux), soi-disant juge apostolique ; intervenant le duc de Nemours comme comte de la Marche, l'évêque de Castres, son frère, etc. S. date; écriture du XVe s.; — contre Bertrand de Rouffignac, prieur de La Faye (dépendance de la Chaise-Dieu), qui récuse la juridiction épiscopale. Sans date; écriture du XVe s. ; — contre les prieurs de Bénévent-l'Abbaye qui refusent de reconnaître en certains cas la juridiction épiscopale, 1459-83.

G. 332. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1452-1453. — Matières ecclésiastiques : juridiction épiscopale. — ***Processus domini comitis Marchie appellantis pro se et sibi adherentibus contra dominum episcopum Lemovicensem appellatum.*** — Le comte contestait à l'évêque tout droit de juridiction temporelle et spirituelle dans les limites du comté de Marche. La cause est portée devant l'official métropolitain de Bourges (Cf. G. 191 et 331).

G. 333. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces (1 imprimée) + 1 cahier, 49 feuillets, papier.

1511-1728. — Matières ecclésiastiques : juridiction épiscopale. — ***Monemus*** portant défense, par le chapitre cathédral à son procureur général, de faire exécuter aucunes lettres monitoires, aggravatoires et citatoires, le siège épiscopal vacant, 9 août 1511. — Opinion du Conseil de Bordeaux sur le conflit entre l'official de l'évêque de Limoges à Felletin et le vicaire perpétuel de La Nouaille qui se dit exempt de la juridiction du dit évêque. S. date ; écriture du XVIe siècle. — Transaction entre le vicaire général de César des Bourguignons, évêque de Limoges, et le chapitre cathédral touchant leurs droits respectifs, 1555. — Procédures entre le chapitre cathédral et Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, touchant la pancarte des bénéfices, 1570. — Sentence du présidial de Limoges relative à un conflit non expliqué entre Henri de La Marthonie, évêque de Limoges, et son chapitre cathédral, 1597. — Procédures pour l'évêque de Limoges contre l'abbé de Saint-Martial « appelant comme d'abus des ordonnances de visite rendues par le dit sieur évêque », 1621-23. — Arrêt du Conseil privé du Roi renvoyant devant l'archevêque de Bourges et les évêques de Cahors et Périgueux, « commissaires depputtez par Sa Sainteté pour estre pourveu sur les procès et différends » de ce genre, la contestation mue entre François de Lafayette, évêque de Limoges et l'abbesse de la Règle touchant le droit de la juridiction épiscopale, 1646 : « Sur la requeste présentée au Roy en son Conseil par Joseph de Vertamont, promoteur général du diocèze de Limoges, contenant qu'après que le sieur evesque de Limoges a employé avec grande bénédiction de Dieu les premières années de son épiscopat à régler son diocèze, réformer plusieurs désordres qu'il y avoit trouvez dans les personnes séculières, il avoit enfin porté ses soins à restablir tant qu'il lui estoit possible la discipline ecclésiastique dans les communautez séculières et régulières ; c'est à quoy il a beaucoup trouvé de contradiction par les efforts qu'on faict aucunes des dictes communautez de se distraire de la jurisdiction ordinaire soubs prétexte d'une prétendue dépendance immédiate du Saint-Siège, et il a fallu beaucoup de temps, de procès et de despences pour les remettre en leur debvoir, et entre autres les abbé, chanoines et chapitre de l'esglise collégialle de Saint-Martial en la dicte ville de Limoges. Il y a environ six ans que le dit sieur evesque voulant faire à son tour la visite de l'abbaye de Noste-Dame de la Règle, ordre de Saint-Benoist, size en la mesme ville, dame Jeanne de Vertamont, abesse, et Me Joseph de Vertamont, doien de l'esglise cathédralle de Limoges, son frère, ayant prétendu exemption de la ditte visite, avoient demandé temps d'en rechercher les titres... » — Arrêt du Parlement de Bordeaux enjoignant au sénéchal de Limoges de faire exécuter les sentences et autres actes ecclésiastiques de l'évêque de Limoges, 12 juillet 1653 : « Veu par la cour la requeste à elle présantée le dixiesme de ce moys par François de Lafayette, conseiller du Roy en ses conseils et evesque de Limoges, contenant que tant le suppliant que ses vicaires généraux et official rendent journellement diverses sentences, appointements, décretz et autres provisions de justice ; pour ramener à exécution lesquels, il est besoing d'implorer le bras séculier... » — Avis d'un sieur Abraham, de Paris, sur les droits du chapitre, le siège vacant, 1678. — Requête des grands vicaires de la cathédrale de Limoges à l'évêque contre les chanoines du chapitre, 1728 : « ... Les chanoines ne se contentent pas de les assujettir par des nouveautés à un service et à des

fonctions qui jusques alors leur avoient été inconnues et qu'ils ne croient être ny de leur debvoir ny de leur état, en les emploiant, à chaque semaine, à des hebdomades, mais encore ils les privent de leurs revenus, veulent les engager en des dépenses qui en consommeroient une partie; et lorsque les suppliants veulent agir contre ceux qui leur sont redevables, que même ils ont obtenu en justice contre eux, les chanoines engagent ces particuliers à faire des appels, quoyque téméraires; obligeant par là les suppliants à soutenir des procès aux frais desquels ils ne peuvent pas fournir... »

G. 334. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 60 pièces et 4 cahiers in-4°. papier.

1629-1676. — Matières ecclésiastiques : juridiction épiscopale. — Mémoires, consultations, répliques et procédures diverses concernant le conflit entre François de Lafayette, évêque, et le chapitre de sa cathédrale qui se prétendait « exempt en toutes choses de l'authorité de son évêque, même les curés du territoire du dit chapitre, et cela sur le fondement de deux bulles des papes Pie II de l'année 1459 et 1463, dont la première en énonce une plus ancienne, du pape Clément VII, qu'on dit avoir été accordée à la prière du duc de Berry ». (Le conflit fut apaisé pour quelques années par la médiation de Louis de Rechigne-Voisin, évêque de Tulle, et Jacques Jaunart, conseiller du Roi et substitut du procureur général près le Parlement de Paris, 1665).

G. 335. (Liasse.) — 13 pièces + 1 cahier in-8°, 13 feuillets, papier.

1719-1735. — Matières ecclésiastiques : juridiction épiscopale. — Mémoires et consultations diverses concernant le conflit entre Charpin de Génétines, évêque, et le chapitre de sa cathédrale qui se prétendait exempt de sa juridiction. — Pièces relatives au canonicat uni à l'évêché de Limoges par Clément VI et que M. de l'Isle du Gast prétendait, à l'encontre de son chapitre, devoir tomber en régale ainsi que les fruits de l'évêché. Sans date; vers 1735.

G. 336. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1751-1760. — Copies d'actes baptistaires, délivrées à diverses personnes. — Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes baptistaires n'ont pu être retrouvés.

G. 337. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1761-1772. — Copies d'actes baptistaires, délivrées à diverses personnes. — Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes baptistaires n'ont pu être retrouvés.

G. 338. (Liasse) — 105 pièces, papier.

1773-1790. — Copies d'actes baptistaires, délivrées à diverses personnes. — Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes baptistaires n'ont pu être retrouvés.

G. 339. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1754-1787. — Actes de dissolutions de fiançailles, prononcées par l'official du diocèse.

G. 340. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1521-1700. — Dispenses pour mariages. — Requêtes, consultations et procédures diverses, aux fins d'obtenir les dispenses requises à raison de consanguinité au 3e ou au 4e degré.

G. 341. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1701-1720. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 342. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1738-1740. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 343. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1741. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 344. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1742-1745. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 345. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1746-1747. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 346. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1748. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 347. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1749-1750. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 348. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1751-1753. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 349. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1754-1760. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 350. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1761-1764. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 351. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

Janvier 1765. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 352. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

Février 1765. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 353. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

Mars-décembre 1765. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 354. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 123 pièces, papier.

1766-1769. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 355. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1770-1772. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 356. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1773-1775. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 357. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

Janvier 1776. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 358. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

Février 1776. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 359. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

Mars-juin 1776. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 360. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

Juillet-décembre 1776. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 361. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1777-1779. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 362. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1782. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces, papier.

1783-1791. — Dispenses pour mariages. — (Suite).

G. 364. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1652-1700. — Réhabilitations de mariages. — Requêtes et procédures diverses pour obtenir la réhabilitation d'unions clandestines ou de mariages contractés en dehors des règles canoniques.

G. 365. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1701-1716. — Réhabilitations de mariages. — (Suite).

G. 366. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1717-1727. — Réhabilitations de mariages. — (Suite).

G. 367. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1750-1758. — Réhabilitations de mariages. — (Suite).

G. 368. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1759-1766. — Réhabilitations de mariages. — (Suite).

G. 369. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1767-1771. — Réhabilitations de mariages. — (Suite).

G. 370. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1772-1779. — Réhabilitations de mariages. — (Suite).

G. 371. (Liasse.) — 109 pièces, papier (1 imprimée).

1679-1745. — Copies d'actes mortuaires, délivrées à diverses personnes. — Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes mortuaires n'ont pu être retrouvés.

G. 372. (Liasse.) — 137 pièces, papier (1 imprimée).

1752-1789. — Copies d'actes mortuaires, délivrées à diverses personnes. — Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes mortuaires n'ont pu être retrouvés.

G. 373. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1700.-1789. — Registre des vêtures, professions et sépultures de diverses communautés du diocèse : la Règle, le Séminaire des Ordinands, les Ursulines, les Visitandines, les religieux de Bœuil, les religieuses du Châtenet, les religieuses de N.-D. de Saint-Léonard, les religieux de Grandmont.

G. 374. (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

1737-1789. — Registre des vêtures, professions et sépultures de diverses communautés du diocèse : les Cordeliers de Limoges, les Sœurs de la Croix, les Filles de Notre-Dame, les Feuillants, les Jacobins ou Frères prêcheurs, les Frères mineurs (voy. Cordeliers), les Oratoriens, les Sœurs de la Providence, les Récollets de Saint-François, les Récollets de Sainte-Valérie.

G. 375. (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1738-1789. — Registre des vêtures, professions et sépultures de diverses communautés du diocèse : les Récollets de Sainte-Valérie, les religieuses hospitalières de Saint-Alexis, les religieuses des Alloix, les Augustins de Limoges, les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Augustin à Limoges, les Carmélites de Limoges, les Grands Carmes des Arènes à Limoges, les Claires déchaussées des Arènes à Limoges, les petites Claires (ou Clairettes) de Limoges.

G. 376. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets chiffrés, papier.

Septembre 1514-décembre 1516. — *Regestrum collationum factarum per nos Guillermum Bartonis, in juribus licenciatum, decanum et canonicum ecclesie Lemovicensis, vicarium generalem in spiritualibus et temporalibus Rmi nostri domini, domini Renati de Prye, digna Dei gratia sancte romane ecclesie tituli sancte Sabine presbiteri cardinalis et episcopi seu administratoris perpetui ecclesie Lemovicensis; ipsum vicariatus officium in civitate et tota diocesi Lemovicensi auctoritate apostolica et ordinaria gerentem et exercentem, receptarum per Symonem Palays, clericum, predicta auctoritate apostolica notarium, secretarium nostrum* (1). — Les bénéfices conférés sont, du f° 2 au f° 10 : les cures de Rancon, N.-D. du Moutier-d'Ahun *(Monasterii-Ageduni)*, la vicairie de Sainte-Marguerite en l'église de Saint-Pierre de Limoges, la cure de Flavignac; la susdite vicairie de Sainte-Marguerite, la cure de Saint-Laurent-sur-Gorre, la susdite vicairie de Sainte-Marguerite *(ter)*, le prieuré de Chastain, les cures de Saint-Quentin, Saint-Amand-Jartoudeix, Le Compas *(de Compasio)*, le prieuré de Saint-Brice, les cures de Villars, La Roche près Peyroux, les prieurés de Grenord, Saint-Maureil, Saint-Brice, la cure de Saint-Christophe de Thouron; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Saint-Georges de Bussière, Saint-Léger de Jalesches, la vicairie de Saint-Jean en l'église du Dorat, les cures de Saint-Yrieix près Vallière, Mounismes, Morterol, la vicairie de Notre-Dame en l'église de Nontron, les cures de La Roche, Saint-Martin de Blond *(de Blonno)*, Saint-Martin d'Isle, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Martial près Saint-Barbant, Murat, Saint-Martin de Blond *(bis)*, la sacristanie de Vigeois; — du f° 21 au f° 30 : la vicairie de Saint-Martial en l'église de Guéret, l'archiprêtré de Lubersac, les cures de Saint-Sornin-la-Voulp *(Sti Saturnini)*, Glénic, la vicairie de Saint-Julien, les cures de Bonnefond, Saint-Denis de Chabrignac, le prieuré du Port-Dieu, les cures de Ménoire, Beynac, Moussac, Combressol, Saint-Dizier près Chénerailles, Saint-Victor, Villars, Combressol, Maussac *(de Moussaco)*, Courbefy *(de Curbifinio)*; — du f° 31 au f° 40 : la cure d'Ussac, le prieuré du Port-Dieu, les cures de Saint-Pantaléon à Turenne, La Mongerie, l'archiprêtré de Saint-Junien avec son annexe de Brigueil *(archipresbiteratum Sti Juniani cum parochiali ecclesia Sti Martialis de Brigolio eidem archipresbiteratui perpetuo annexa)*, la sacristanie de Saint-Germain, les cures d'Alleyrat, Arènes *(Sti Eutropii de Herena)*, Jourgnac, la cure ou prieuré de Courbefy *(ecclesiam parochialem* [*seu*] *prioratum nuncupatum de Curbi-*

(1) Ces registres de collations sont souvent pourvus de manchettes (d'une écriture du XVIIIe siècle), qui seraient d'un grand secours si elles n'étaient trop souvent fautives. C'est ainsi que *Sta Maria de Vallibus* (= Sainte-Marie-de-Vaux) est traduit par Sainte-Marie-d'Evaux ; *Stus Severinus propre Valeriam* (= Saint-Séverin) par Saint-Sornin ; *de Arthonio* (= Arthon) par Saint-Antoine; *de Drolio* (= Droux) par Drouille; *Ahentemonasterium* (= Eymoutiers) par Ahun; *Sti Sulpicii domicelli* (= Saint-Sulpice-le-Donzeil) par Saint-Sulpice-le-Dunois; Lésignat-sur-Goyre par Lézignac-sur-Gorre, etc.

Il est nécessaire d'en avertir ici les chercheurs.

finio), les cures de Combressol, Saint-Yrieix près Vallière, l'une des deux vicairies en l'église paroissiale de Guéret, les cures de Mézières, Soubrebost, la vicairie perpétuelle de Saint-Brice en l'église de Saint-Martial-le-Vieux, la cure d'Eyburie *(de Uburia)*; — du f° 41 au f° 49 : la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Guéret, les cures de Saint-Gervais *in vicecomitatu de Rochechouart*, Saint-Cyr-la-Roche, Sussac *(de Suyssaco)*, Saint-Hilaire-Bonneval, la cure ou prieuré de Loubert *(ecclesiam parochialem seu prioratum Sti Johannis de Loubercio)*, les cures de Saint-Goussaud, Biennac *(de Byanaco)*, Buxière-Badil *(de Buxeria-Badili)*, le prieuré de Saint-Christophe, les cures de Mars *(de Marcio)*, Quinsac, Allassac, le prieuré de Saint-Alpinien, la cure de Neuvic, la vicairie de Saint-Martial en l'église collégiale du Dorat. = F° 49 : *Secuntur alie collationes facte in presentia venerabilis et circunspecti viri domini Johannis Bellandelli, memorati reverendissimi domini, domini cardinalis de Prye, episcopi Lemovicensis, secretarii.* Les bénéfices conférés sont, du f° 49 au f° 60 : la cure du Bouix (*de Buxu seu* du Boys) annexe de Roussac, la prévôté de Chaussat, la cure de Saint-Quentin près Lesterps, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Cognac en l'église de N.-D. du château de Rochechouart, une vicairie en l'église de Donzenac, une autre en l'église de Boubon, la cure de Saint-Pierre-le-Bost, une vicairie en l'église de Guéret, la cure de Saint-Sulpice de Banise *(de Bannizia)*, la vicairie de Saint-Michel en l'église cathédrale, le prieuré de Chénerailles *(de Canalicis)*, la cure de Valiergues (? Vialasers), etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays*.

G. 377. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets déreliés, papier.

Juin 1530-juin 1532 (1). — Registre des collations, sans titre. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré d'Auriat, la cure de Saint-Médard (?), le prieuré de Clugnac, la cure de La Forêt-Chabrouty, une vicairie en l'église Saint-Michel-des-Lions, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de N.-D. en l'église de Saint-Angel, la cure de Saint-Sornin-la-Marche; — du f° 11 au f° 20 : la vicairie des Vigiers en l'église de Saint-Junien, les cures de N.-D. de Soubrevas *(de Supervase)*, Voulon *(de Volonno)*, Champniers, la vicairie de Lavaud en l'église de Bellac, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la vicairie de Mataud en l'église de Glénic, la vicairie des Rogier en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Jabreilles, Tillis *(de Tilhiis)*; — du f° 21 au f° 30, la cure de Végennes, le prieuré de Saint-Marien, les cures de Roziers, Chambourant, la vicairie des Planches à Peyrat, l'archiprêtré de Lubersac, la cure de Flavignac, la vicairie des Cramaud à Biennac, le prieuré de Saint-Christophe près Lesterps; — du f° 31 au f° 40 : les prieurés de Mourioux *(de Moralio)*, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Loup-les-Landes, Beauvais *(de Bellovidere)*, Villechalane, la cure de Villars, le prieuré séculier ou aumônerie des Arènes près Limoges, la cure de Saint-Symphorien près Felletin, la vicairie d'Autrat en l'église de Saint-Fiel *(Sti Fidelis)*, le prieuré de Champeix *(de Champesio)*, la vicairie de La Graulière; — du f° 41 au f° 50 : les cures de Saint-Sornin (ou peut-être Saint-Sernin), Peyrissac, Saint-Avit de Tarde, la vicairie de Boze à l'autel de N.-D. la Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure du Pont-de-Noblat, la vicairie de N.-D. en l'église des Chézeaux *(de Casalibus)*, la cure de Flavignac; — du f° 51 au f° 60 : les cures de Chabrignac, Bellegarde, etc. — Tous les actes sont signés par *Ragot*.

(1) La lacune qui existe entre ce registre 377 et le suivant peut être comblée en partie par un gros registre des collations faites entre 1533 et 1544, au nom du chapitre cathédral seul, sans mention ni intervention de l'évêque. Il a paru pour cette raison devoir être conservé dans le fonds du chapitre cathédral, où il sera un jour analysé.

G. 378. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

Mars 1550-avril 1566. — *Regestrum collationum per me Symonem Palays, clericum curie domini officialis Lemovicensis juratum subscriptum, receptarum* (1). — Les bénéfices conférés sont : le prieuré de Chastaing en la paroisse de Saint-Maureil, l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale, la cure de Sainte-Marie-de-Vaux *(de Vallibus)*, l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, la cure de Saint-Paul-hors-les-murs, les prieurés de La Veyryne (?), Estricort *(de Stricto-Cornu)*, Linareys, la cure de Chatelus, le prieuré de Chaumeil, l'archiprêtré de Bénévent, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Bellac,

(1) Est-ce par omission que S. Palays ne s'intitule point ici, comme dans le registre G. 379, secrétaire de l'évêque? Toujours est-il que le registre G. 378 a même aspect extérieur, même format, même reliure que les suivants. Il a été numéroté 3 au XVIII° siècle, ce qui indique suffisamment qu'il était compris dès lors dans la même série.

les cures de Fromental, Saint-Julien-le-Vendonois *(de Vendonneys)*, une vicairie à Bourganeuf, les cures de Beyssenac, Naves, une vicairie à Nedde *(de Anneta)*, la chapelle du Puy en la cité de Limoges, les prieurés de Las Coulx, Sainte-Eulalie, Nauclas, etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays.*

G. 379. (Registre.) — In-4°, 15 + 4 feuillets, papier.

Mai-juin 1555. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus, Dei gratia Lemovicensis episcopi, dicto domino absente et in remotis agente, factarum, et per Symonem Palays, clericum curie domini officialis Lemovicensis notarium commissum et juratum subscriptum, ad exercitum secretariatus dicti reverendi domini Lemovicensis episcopi commissum, receptarum.....* — Les bénéfices conférés sont : les cures de Saint-Ouen *(Sti Odoheni)*, Bellac, Moutier-Malcard (Moutier-Malacaire), Saint-Remi, Chassenon, Nieul *(de Nyolio)*, Rempnat *(de Rannaco)*, l'archiprêtré de La Meyze, le prieuré d'Eybouleuf (Eyboleux), la cure de Saint-Martial-de-Montjauvy *(Montis-Gaudii)*, l'archiprêtré de Nontron et son annexe d'Oradour-sur-Vayres, les cures de Bellac, Montrocher (Montrogier), Champniers (*al.* Chanyers), la vicairie de Saint-Martial en l'église de Maumont, les prieurés de Nantiat, Saint-Maureil, les cures de Peyrat, Sermur, La Tourette, Vigeois *(de Vosiis)*, Tarde, Maison-Feyne. — Tous les actes sont signés par *S. Palays.* — (Sur un petit feuillet intercalaire, en tête du registre) : f° 1 r°, *Memoriale. Die XVIII^a maii, anno Domini millesimo V^c L° quinto, in aula episcopali, presentibus Samuele et Jehan de Conte, domnus Alfonsus* [*Vercellis*], *vicarius domini Lemovicensis episcopi, dedit potestatem reverendo domino Benedicto de Rota, Caronotensi* (?) *episcopo, conferendi tonsuras et minores ordines, benedicendi et consecrandi in diocesi Lemovicensi, necnon degradandi et deponendi ab ordinibus sacris dominum Guillelmum de Dompnhonio, presbiterum* (1). — (Sur divers feuillets oblongs, à la fin du registre) : f° 2 r°, *collationes officiorum per venerabiles dominos vicarios generales;* f° 3 r°, *dispensationes nubendi tempore prohibito concesse;* f° 4 r°, *indulgencie concesse.*

(1). Sur ce Guillaume du Dognon, vicaire de La Jonchère, brûlé en 1555, voy. Crespin, *Martyrologe;* Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, p. 116; le chanoine Teysseulh, *Chronique.*

G. 380. (Registre.) — In-4°, 6 + 58 feuillets, papier.

Juin 1555-juin 1556. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont : du f° 1 au f° 10, la cure de La Jonchère, la prévôté de Roussac, la cure de Varagne *(de Varanea)*, les prieurés de Nantiat, Bort, la prévôté de La Valette, les cures d'Altillac, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Cublac, l'archiprêtré de Nontron, la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix, l'aumônerie de La Jonchère, les cures de Surdoux (*al.* Surdon, Surzon *et* Surzols) près Chambéret, Nouic; — du f° 11 au f° 20, les cures de La Croisille, Issandon (*de Exandonio*), Saint-Martial-de-Gimel, Feyx (*de Feyto*), Saint-Victor, le prieuré ou préceptorie de La Plaigne, l'archiprêtré de Nontron, les cures de Rancon, La Mazière, le prieuré de Seuris, les cures d'Estivaux, Saint-Bonnet en l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la sacristanie de La Règle, l'archiprêtré de Bénévent, les cures de Péret, Gentioux, Soudat; — du f° 21 au f° 30, la cure de Saint-Quentin, les aumôneries de Saint-Léonard, Saint-Maurice de Limoges, une semi-prébende de l'église de Saint-Junien, l'une des douze vicairies de la collégiale de la Chapelle-Taillefert, les cures de Cussac, Pallier, Saint-Hilaire-la-Plaine, Gumond *(de Acuto-Monte)*, Brigueil-le-Chantre, la vicairie de Saint-Eloi au monastère de Saint-Martin, la cure de Lourdoueix-Saint-Pierre *(de Oratorio Sti Petri)*, Soudat, Cussac, Condat; — du f° 31 au f° 40, l'une des douze vicairies de la collégiale de la Chapelle-Taillefert, l'une des vicairies du château de Monneyroux à Guéret, etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays.* — (En tête du registre, sur des feuillets oblongs) : *Memoriale collationum et aliarum expeditionum per me receptarum.*

G. 381. (Registre.) — In-4°, 4 + 49 feuillets, papier.

Juin 1556-juin 1557. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Saint-Hilaire-le-Luc (*seu* de Luc), Saint-Christophe près Sauviat, Saint-Maurice près Crocq, la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Pionnat, le prieuré de Chargnac, une vicairie en l'église de Saint-Junien, les cures de Saint-Yrieix-le-Déjalat, Brignac, la vicairie du Féry en l'église de la Règle,

les cures de Chamboulive *(de Campolira)*, Chauffours, La Roche-Saint-Maur *(Sti Mauri de Rupe)*, le prieuré de La Mazelle, les cures de Soudaine *(de Subdena)*, Meyrignac dans l'archiprêtré de Vigeois. Meillars; — du f° 11 au f° 20, les cures de Villars, Ventejeols *(de Ventegholio al. Ventegolio)*, Saint-Sernin de Brive, une vicairie dans la chapelle du cimetière de Génis, les cures de Saint-Merd dans l'archiprêtré de Gimel, Massignac, l'aumônerie de Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Mandé en l'église de Bellac, les cures de Troche, Saint-Cyr-la-Roche, la Chapelle-sous-Lépaud, *(subtus Spauldum)*, Nieul, Saint-Cyr-les-Champagnes, La Jonchère, Saint-Etienne du Compeix *(de Comperio)*; — du f° 21 au f° 30 les cures de Troche, Etagnat, Mouzon, etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays*. — *(En tête du registre, sur des feuillets plus petits)* : *Regestrum seu memoriale certarum collationum et aliarum expeditionum per me Symonem Palayz anno hujus presentis regestri receptarum.*

G. 382. (Registre.) — In-4°, 7 + 38 feuillets, papier.

Juin 1557-juin 1558. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Neuvic, Marcillac, la Chapelle-Montbrandeix, Beaumont, Saint-Merd-en-Gimel, Morterol (Morteroulx) en l'archiprêtré de Saint-Junien, Saint-Germain-le-Lièvre *(Sti Germani-Leporis)*, Feyx, Alleyrat, la préceptorie de Saint-Antoine-de-Plantadis, les cures de Chamboulive, Saint-Laurent-hors-les-Murs, Chamboret *(de Chamboresco)*, Saint-Pardoux près Razès, Nexon, une des quatre vicairies de l'église Saint-Pierre à Donzenac, la cure de La Chapelle-Espinasse; — du f° 11 au f° 20, les cures de Rempnat *(de Rannaco)*, la chapellenie de Saint-Antoine-le-Vieux au cimetière de Saint-Germain, une vicairie fondée par Pierre [Rodier], évêque de Carcassonne, en la ville de Treignac, les cures de Sainte-Marie-de-Vaux *(de Vallibus)*, Bussière-Boffy, une chapellenie en l'église de Beaulieu, la cure de Noailles, la vicairie fondée par Pierre Rodier, évêque de Carcassonne, en l'église de Treignac, le doyenné de Noailles, une vicairie de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Royère, Saint-Martial-de-Montjauvy, Alleyrat, la chapellenie de Saint-Antoine-le-Vieux au cimetière de Saint-Germain, une des quatre vicairies de Donzenac, les cures de Chateau-Chervix, Saint-Frion *(Sti Frigionis)* près Felletin, Chamboulive, la vicairie de Saint-Sébastien en l'église de Champagnac; — du f° 21 au f° 30, les cures d'Esse, Maisonnais, etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays*. — *(En tête du registre, sur des feuillets plus petits)* : *Regestrum seu memoriale certarum collationum et aliarum expeditionum per me Symonem Palays, notarium et episcopatus Lemovicensis secretarium, anno presentis regestri receptarum.*

G. 383. (Registre) — In-4°, 2 24 feuillets, papier.

Juillet-décembre 1558. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Sebastiani de Laubespine, Dei gratia Lemovicensis episcopi, ipso domino absente et in remotis agente, factarum...* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure d'Esse, la vicairie perpétuelle de Sainte-Catherine au cimetière de Tarn, la cure de La Chapelle-Montbrandeix, l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, les cures de Sainte-Félicité, Maison-Dieu *(Domus Dei)*, La Nouaille *(de Nobilia)*, Saint-Germain-le-Lièvre, Millevaches *(de Millevaccis)*, Châteauponsac, Verneuil, le prieuré Saint-Martin de Reterre *(seu Réauterre)*, les cures de Saint-Yrieix-Souhzlayne *(sic)*, Saint-Martin-Chateau; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Jabreilles, Saint-Jean-Ligoure, l'aumônerie du monastère Saint-Martin de Limoges, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Pelays*. — *(En tête du registre, sur des feuillets plus petits)* : *Memoriale certarum collationum per me Symonem Palayz, episcopatus Lemovicensis secretarium, anno presentis regestri receptarum.*

G. 384. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

Janvier 1559-décembre 1560. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les prieurés de Saint-Domet *(de Sto Dominio)*, Saint-Maxime de Confolens, la cure de Brivezac, le prieuré de Champnétery *(de Campo-ministerii)*, la cure de la Maison-Dieu, la vicairie de Vergnaud en l'église de Bellac, le prieuré Saint-Pierre de Chargnac, les cures de Saint-Sulpice-les-Champs, Maisonnisse *(de Maysonnissis)*, Ventadour, Saint-Fréjoux-le-Riche, Bord-en-Combraille, une vicairie dans la chapelle Saint-Blaise de Maumont, la cure de Meymac, le prieuré Sainte-Marie-de-Vaux, les cures de Bellac, Cornil; — du f° 11 au f° 20 :

les cures de Beyssac, Jugeals, Lascoulx, la vicairie de Saint-Martial dans la chapelle Saint-Blaise de Maumont, la chapellenie de Saint-Antoine-le-Vieux, dans le cimetière de Saint-Germain, les cures de Buxerolles, Bord-Saint-Georges en Combraille, l'archiprêtré de Lubersac, la cure de Bellac, le prieuré de Chabanais, les cures de Glandon, Etagnat, Mouzon, Séreilhac, le prieuré de Confolens, la cure de Valliergues, l'archiprêtré rural de Nontron, les cures de Saint-Martin-le-Mault *(Sti Martini mali)*, Saint-Séverin près Vallière, Saint-Auvent *(Sti Audentii)*; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Bonneuil *(de Bono oculo)*, Villevaleys, La Forêt-Chaulière, le prieuré de Champnétery, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays, loco secretarii.*

G. 385. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

Novembre 1559-mars 1562. — *Regestrum collationum ac literarum de non residendo et per vicarios deservire faciendo, necnon dimissoriarum et dispensationum aliorumque actuum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Sebastiani de Laubespine... factorum et concessorum et per me Hugonem Palayz, notarium regium et apostolicum, ex redactis in numerum, civitatis Lemovicensis habitatorem, loco secretarii episcopatus Lemovicensis receptorum, prout sequitur.* — Les bénéfices conférés sont, du f° 2 au f° 10 : les chapellenies de Monestier près Merlines, Saint-Martial en l'église du Dorat, les cures de Saint-Jouvent *(Sti Gaudencii)*, Allassac, Manot, Vareilles, Guéret, l'archiprêtré de Saint-Junien *alias* de Brigueil, les cures de Roziers, Jugeals (*seu* Jugalz), Poussanges; — du f° 11 au f° 20 : une chapellenie des saints Pierre et Paul à Guéret, une chapellenie de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Roziers, les cures de Veyx *(de Veysco)*, Poussanges, Lapleau, Eymoutiers, Neuvic, Le Bost, une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers; — du f° 21 au f° 26 : les cures de Neuvic, Couzours, Saint-Martin du Port-Dieu, le prieuré Saint-Maximin de Moissannes, la chapelle monacale de l'église paroissiale de Bornet, les cures de Brignac, Lourdoueix-Saint-Michel (*de Oratorio Sti Michaelis*), etc. — Les actes ne sont pas signés, sauf quelques-uns par *S. Palays, loco secretarii.* — F° 27 r°. *Litere de non residendo et per vicarios in divinis deservire faciendo.* — F° 38 et ss. *Dimissorie.* — F° 40 et ss. *Dispensationes juramenti,* sous cette forme sommaire : *die penultima octobris, pro Pasqueto dict Pasqueton Plomouzel, II s. VI d.*

G. 386. (Registre.) — In-4°, 2 + 40 feuillets, papier.

Janvier 1560-décembre 1561. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Saint-Remy, la vicairie de l'abbesse en l'église de Roziers, les cures de Végennes, Alleyrat, Pierrefite *(de Petraficta)* en Combraille, Séreilhac, Donzenac, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Ambrugeat, Pérols, Nieul, une vicairie en l'église de Saint-Cyr, les cures de Saint-Remy, Sainte-Marie-de-Vaux; — du f° 11 au f° 20 : la cure de Lussac-les-Eglises, *(de Lussaco ecclesiarum)*, une vicairie en l'église de Saint-Martial-du-Mont, le prieuré d'Asnières, la vicairie de N.-D. de Pitié en l'église de Nedde *(de Anneta)*, un canonicat de la collégiale de Noailles, la cure de Saint-Setiers *(Sti Sagittarii)*, la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Bellac, les cures de Blanzac, Saint-Ybard *(Sti Eusparchii)*, une semi-prébende de l'église de Saint-Junien, la cure d'Ussel, la vicairie de N.-D. de la Charpaigne en l'église de Fresselines, les cures de Saint-Sornin-la-Volps *(Sti Saturnini de Vulpibus)*, Saint-Maixent en l'archiprêtré de Vigeois, Meilhac, une vicairie en la maison-Dieu de Bellac, les cures de Beynac, Serandon, Lourdoueix-Saint-Michel *(de Oratorio Sti Michaelis)*, Noth; — du f° 21 au f° 30, la cure d'Ussel, une vicairie en l'église de Nedde, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays.* — *(En tête du registre, sur des feuillets plus petits) : Memoriale certarum collationum et aliorum actuum per me Symonem Palays... receptorum.*

G. 387. (Registre.) — In-4°, 55 + 2 feuillets, papier.

Janvier 1561-décembre 1562. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Saint-Maurice de Benaye, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, la chantrerie de l'église collégiale du Dorat, un canonicat de la dite église, les cures de Peyrat, Saignac, Saint-Sulpice-les-Champs, Jourgnac, Le Compeix *(de Comperio)*, une vicairie en l'église de Jourgnac, les cures de La Celle-Dunoise, Etagnat, le prieuré de Rilhac-las-Tours; — du f° 11 au f° 20, les cures de Saint-Basile, Séreilhac, Végennes, Lourdoueix-Saint-Michel, La Nouaille *(de Nobilia)*, Poussanges, Nouzerines,

Freyssinet, La Celle près Eymoutiers, Saint-Martin de Morterolles, le prieuré de La Geneytouse, les cures de Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Pierre-le-Bost, une vicairie en l'église de Chargnac, les cures de Clergoux *(de Clergorio)*, Saint-Médard et Puy-Malsignac, Voutezac, Saint-Priest-les-Oulières, La Chapelle-Montbrandeix; — du fº 21 au fº 30 : les cures de Pérols, Saint-Augustin près Boussac, Saint-Germain-le-Lièvre, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*. — *(A la fin du registre, sur des feuillets plus petits)* : *Memoriale certarum collationum...*

G. 388. (Registre.) — In-4º, 84 + 7 feuillets, papier.

Janvier 1562-juin 1564. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du fº 1 au fº 10 : les cures de Saint-Méard (*al.* Saint-Merd) en la baronnie de Châteauneuf, Champagnac, Chaumeil, Creyssac, Saint-Gence *(Sti Genciani)*, la prévôté de Saint-Martial avec celle de Verneuil son annexe, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Laurent près Saint-Yrieix, la cure de Voulon *(de Volonno)*, une vicairie en l'église N.-D. de Sous-les-Arbres à Saint-Léonard, La Nouaille *(de Nobilia)*, Sérandon, l'archiprêtré de Brive, les cures de Bilhac *(de Beilhaco)*, Yssandon *(de Exandonio)*, Fromental, Saint-Christophe du Bost, Saint-Nicolas, Excideuil (Exideulx); — du fº 11 au fº 20 : la cure de Neuvic, la prévôté de Saint-Martial, la cure de Saint-Sulpice de La Faye (*sive* de La Fa), l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, les cures de Pierrefiche *(de Petrafixa)*, Saint-Martin-la-Méasne, la vicairie de Guinaud en l'église de Bellac, la cure de Nieul, la vicairie de Montaignac en l'église d'Egletons *(de Glutonibus)*, le prieuré d'Ambrugeat avec Barsanges son annexe, les cures de Saint-Laurent près les Murs, Peyrat près Bellac, le prieuré de Saint-Pierre-le-Bost avec son annexe d'Alleyrat, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, une vicairie en l'église de Guéret dédiée à l'archange saint Michel, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Le Compeix, Vidaillat; — du fº 21 au fº 30 : la cure de Troche, une vicairie en la chapelle Saint-Martin d'Yssoudun *(de Exoldunum)*, les cures de Veyrac, Troche, Chénérailles *(de Canalicis)*, un canonicat en l'église de Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Laurent, une semi-prébende en l'église de Saint-Germain, les cures de Saint-Symphorien, Cussac, Champniers, Morterol (de Morteyrolz) en l'archiprêtré de Saint-Junien, Oradour-Fanais, Palisses, le prieuré de La Geneytouse; — du fº 31 au fº 40 : l'archiprêtré de Brive, le prieuré Saint-Martin de Séreilhac, la cure de Glandon, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*. — (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : ***Memoriale certarum collationum et aliorum actuum per me Symonem Palayz... receptarum.***

G. 389. (Cahier.) — In-4º, 63 feuillets, papier.

Juin 1564-juin 1565. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du fº 1 au fº 10 : la vicairie de Peyrefolle en l'église de La Jonchère, la vicairie de Sainte-Gabrielle en l'église Saint-Pierre de Chargnac, la cure d'Isle (*de Insula*), la vicairie de La Forest en l'église Saint-Domnolet, la cure de Vareilles, la vicairie de Saint-Sylvain en l'église de Guéret, les cures de Teyjat, Juillac, Champsac, Bilhac (*de Beillaco*), Isle, une vicairie en l'église de Razès, la cure de Bussière-Badil (*de Buxeria-Badili*), la vicairie de Sainte-Radegonde en l'église de Saint-André, les cures de Saint-Séverin près Vallière, Saint-Marc-à-Loubaud (Alloubault), Auginiac; — du fº 11 au fº 20 : la cure de Saint-Pantaléon, le prieuré de Seuris, la cure de Bort, la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Priest-sous-Aixe, Nedde, Chambéret (*de Chambareto*), Saint-André en la cité de Limoges, Saint-Germain-le-Lièvre (*Sti Germani Leporis*), deux vicairies de La Souterraine, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Verneuil, la cure de Laval (*de Valle*) près Lapleau, une vicairie en l'église de La Saunière (*de Souneria*), une vicairie en l'autel de Saint-Jacques de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré d'Asnières (*de Asneriis*), la cure de Juillac, une vicairie en la chapelle Saint-Martial de l'abbaye de Bénévent; — du fº 21 au fº 30 : les cures de Sornac, Saint-Robert, Saint-Maximin de Magnac (-Laval), le prieuré de Lasfonts, les cures de Banise, Margeride, Bilhac, Razès, Saint-Michel-de-Pistorie, Glandon, Champniers, le prieuré de Folles (*de Folis*), la vicairie de Saint-Michel dans une chapelle des fauxbourgs de Bellac, le prieuré d'Ambrugeat, les cures de Nexon, Saint-Maurice près Crocq, Saint-Christophe près Sauviat (*propre Salviacum*), Neuvic (*de Novo-vico*), Banise; — du fº 31 au fº 40 : la vicairie de Saint-Christophe en l'église de Bonnat, les cures de Chaufours, Nontroneau, Voulon (*de Volom*), etc. —

La plupart des actes sont signés par *S. Palays*. — (N.-B. Ce registre est le dernier de la série où se constate encore l'usage de commencer l'année au 25 mars).

G. 390. (Registre.) — In-4°, 42 + 4 feuillets, papier.

Juin 1565-juin 1566. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure d'Espartignac, l'aumônerie de Saint-Léonard, une vicairie en l'église de Boussac (*de burgo Boussiaci*), une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures d'Orgnac, Montrol-Sénard (Morterol-S.), l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, les cures de Glanges, Saint-Germain-la-Volps, Roziers, Saint-Michel-de-Vesse (*de Vessia*), Lapleau (*de Lapleou*), la vicairie des Mathauds au cimetière de Genis, la cure de La Bretagne, une vicairie fondée par Marie Jalouze en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Teyjat, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure ou prévôté de Saint-Vaury (*Sti Valerici*), les vicairies de Saint-Mandé et Sainte-Anne en l'église de Bellac ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Moutier-d'Ahun (*Ste Crucis Monasterii Agedunensis*), Genouillac, Saint-Michel-de-Noblat (*de Nobiliaco*), Champsac, Saint-Pierre-la-Montagne, l'archidiaconé de Malemort en l'église de Limoges, les cures de Mansac, Etagnat, Espartignac, Blond (*de Blonno*), Rilhac, Châteauneuf-(la-Forêt) la vicairie de Saint-Sébastien en l'église Saint-Thyrse de Châteauponsac, la chantrerie du Dorat, la cure de Saint-Sauveur avec son annexe de N.-D. de Bellac, le prieuré de Saint-Priest-sous-Ste-Anne (*Sti Prejecti prope Stam Annam*), les cures de Saint-Maurice de Limoges, Beaune, Yssandon (*de Exandonio*); — du f° 21 au f° 30 : les cures de Saint-Setiers (*Sti Sagittarii*), Peyrissac, Fontanières (*de Fonte-Asniario*), etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*. (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum expeditionum*.

G. 391. (Registre.) — In-4°, 56 + 3 feuillets, papier.

Juin 1566-juin 1567. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : l'archiprêtré de Saint-Paul, les vicairies de Millanges et du Chabelard en l'église de Bellac, la vicairie de Saint-Martial en l'église de Coussac, le prieuré de Lissac, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine, Beyssenac, Saint-Pardoux près Razès, l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, la vicairie de Saint-Fiacre en l'église de Saint-Maurice près Crocq, la cure de Razès, la vicairie de Mandynal en l'église d'Egletons (*de Glutonibus*), l'une des quatre vicairies de l'église de Donzenac, la vicairie de Masléon en l'église de Limoges, les cures de Saint-Pierre-le-Bost, Nexon, Couzeix (*de Cozeyr*), le prieuré Saint-Etienne-de-Fursac ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Glanges, Isle, Saint-Cyr, Champagnac, Séreilhac, Peyrilhac, Ambazac, Razès, Ussel, Saint-Germain-le-Lièvre (*Sti Germani Leporis*), le Puy d'Arnac (*de Podio-Asnaco*), La Faye, Meillac, Affieux (*de Affiou*), le prieuré de Saint-Sylvain d'Ahun, la cure de Dinsac, la vicairie de Bonjour en l'église de Bessines, la cure de Mounismes; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Saint-Martial près Saint-Barbant, Colonges, le prieuré de Saint-Sylvain, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays, loco secretarii*. — (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale [certarum expeditionum]*.

G. 392. (Registre.) — In-4°, 68 + 3 feuillets, papier.

Juin 1567-juin 1569. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum* (comme ci-dessus). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Peyrillac, Objat, Eyburie, Saint-Germain-la-Volps, La Nouaille (*de Nobilia*), Saint-André en la cité de Limoges, une vicairie au cimetière de La Jonchère, la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, le prieuré de Saint Julien-Saint-Affre, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, un canonicat des églises collégiales du Dorat et de Saint-Junien, les cures de La Bretagne, Lavaufranche (*de Valle-franchia*) ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Varaignes (*de Varanea*), Altillac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Gence, une prébende de l'église collégiale du Dorat, les cures de Cussac Sérandon, Saint-Julien près Laront, la vicairie de François Demons en l'église de Tarn, les prieurés Saint-Aignan-de-Vercillac, Saint-Thomas de Champnétery (*de Campo ministerii*), les cures de Peyrillac, La Bretagne, Saint-Martin-la-Méasne, Yssandon (*de Exandonio*), une vicairie en l'église Sainte-Marie de Rochechouart ; — du f° 21 au f° 30 : le prieuré Saint-Cybard de Lézignat-sur-Goyre, les cures de Saint-Bonnet (*Sti Boniti*) dans l'archiprêtré de Lubersac, Azat, le prieuré de Bersac, la cure d'Arnac,

la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Chénerailles (*vicaria sub invocatione dive Catherine virginis in ecclesia de Canalicis*), la cure de Loignac, la vicairie de Murat en l'église du Puy-Malsignat (*de Podio-Malesignato*), les cures de Saint-Pierre-du-Queyroix, Teyjat, Saint-Sulpice-le-haut (*alias* les Champs), l'archiprêtré d'Anzème (*de Anzisma*), la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Hippolyte, les cure, doyenné et prébende de Noailles, les cures de Royère, La Maison-Dieu (*Domus-Dei*) près Limoges, Chamborêt, une vicairie dite de Chamborêt en l'église de La Règle; — du f° 31 au f° 40 : le prieuré de Saint-Thomas de Champnétery, les cures de Beaune, Bonnat, Brigueil-le-Chantre, Lézignac-Durand, etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays*. — (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum expeditionum*.

G. 393. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

Avril 1570-juin 1571. — *Regestrum collationum in forma dignum ex decreto concilii Tridentini ordinato, virtute supplicationum apostolicarum, per venerabiles dominos vicarios generales in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini, domini Sebastiani de Laubespine, Dei gratia Lemovicensis episcopi (ipso domino episcopo absente et in remotis agente), factarum et per me Symonem Palays, clericum curie domini officialis Lemovicensis, notarium, commissarium et juratum subscriptum, ad exercitium secretariatus dicti reverendi domini Lemovicensis episcopi commissum, receptarum.* — Les bénéfices conférés sont : du f° 1 au f° 10, la prévôté de Verneuil, la cure de Saint-Jal (*Sti Galli*), un canonicat en l'église collégiale de Noailles, les cures de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert, Lussat (*al.* Lussas), un canonicat en l'église cathédrale, la cure de Pensols (*de Pansoulz*), le prieuré de Saint-Symphorien d'Auge (*de Augia*), les cures de Ventejeols (*? de Vantagolio*), Saint-Pardoux-la-Croisille, Chambéret, Royère, Saint-Martin-la-Méasne, Sadroc (*al.* Sadran); — du f° 11 au f° 20 : la cure de Couzeix, le prieuré de Guéret, les cures de Champsac, Chaliac (*de Challiaco*), le prieuré de Saint-Gilles-les-Forêts (*Sti Gerisii seu Girii la Forest*), les cures de Pierrefitte, Arènes, Sardent, Gioux (*de Géoux*), le prieuré de Marsac, la chambrerie de Solignac, la cure de Saint-Cyr-la-Roche (*Sti Cirici de Rupe*), une vicairie en l'église de Gimel, la vicairie de l'Eau bénite en l'église de la Règle, la cure de Moutier-Ferrier, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Chartriers, Alleyrat, un canonicat en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, la cure de Beynac; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Sadroc (*alias* Sadran), Sarroux, Saint-Hilaire-la-Plaine, etc. — Tous les actes sont signés par *S. Palays*.

G. 394. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

Juin 1570-juin 1571. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales..... domini Sebastiani de Laubespine..... factarum.* — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Saint-Genest, Saint-Pierre-de-Fursac, la vicairie de Saint-Martial en l'église de Guéret, les cures de Chaveroche (*de Cava rupe*), Lézignac-Durand, La Bregère, l'une des douze vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, la cure de Saint-Amand-le-Petit, les prieurés de La Garde, Peyrat-le-Nonier (*de Peyrato-l'Asnounier*), Nouic (*de Noyco*), la vicairie de Saint-Sébastien en l'église de Guéret, les cures de Saint-Amand-le-Petit, La Jonchère, Cussac, Eyrein; — du f° 11 au f° 20 : les cures de La Forêt-Chabrouty, Saint-Maurice près La Souterraine, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, les cures de Néoux en l'archiprêtré rural d'Aubusson, Ajain, Saint-Amand-le-Petit, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Gorre, Saint-Laurent-sur-Gorre, Chirac, le prieuré Saint-Robert de Védrennes (*de Vedrinis*), les cures de Saint-Chabrais (*Sti Caprasii*), Royère, Oradour-Saint-Genest (*Sti Genesii de Oratorio*), un canonicat du chapitre de Moutier-Roseille (*Monasterii Rausiliensis*), les cures d'Allassac, Chambéret; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Faux (-Mazuras), une vicairie en l'église de Gimel, les cures d'Astaillac, Séreilhac, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*. — F° 65 r°, *Memoriale expeditionum*.

G. 395. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

Juin 1571-juin 1572. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales..... domini Sebastiani de Laubespine... expeditarum.* — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Saint-Yrieix-les-Bois (*Sti Aredii-le-boys*), la vicairie de Villars en l'église de Bellac, le prieuré de Fayat, la cure de Soudat, le prieuré d'Aigueperse, les cures de Saint-Yrieix-le-Déjalat, Donzenac, Cussac, Saint-Martin-Château (*Sti Martini de Castro*), Eymoutiers (*urbis Ahentis monasterii*), Saint-Maurice en la cité

de Limoges, l'archiprêtré de Bénévent, les cures de Saint-Mers-la-Breuille (*Sti Medardi la Breuilhe*), Saint-Amand-de-Vercillac, Maussac (*Sti Christophori de Maussaco*), Domps, Peyrillac, Saint-Julien d'Arnac (-Pompadour); — du fº 11 au fº 20 : la cure de Condat, l'archiprêtré de La Meyze, les cures de Dagnac, Cornil, Saint-Julien-le-Vendonois (*Sti Juliani de Vendonneys*), Seilhac, Abjac, Saint-Martial près Saint-Barbant, N.-D. de Saint-Junien, une vicairie en l'église d'Ahun (*de Ageduno*), les cures de Sainte-Marie-la-Panouze, Saint-Fréjoux-le-Riche (*Sti Frigionis divitis*), Saint-Maurice de Limoges, une des deux vicairies de l'église Saint-Sylvain près Guéret, la vicairie de Lavau en l'église de Bellac, la cure de Manot, la vicairie de Bertrand en l'église de Bellac, la cure d'Eyrein ; — du fº 21 au fº 30 : les cures de Cognac, Mortemart (*de Mortuomari*), Les Allois, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*.

G. 396. (Registre.) — In-4º, 81 pages, papier.

Juillet 1572-juin 1573. — *Regestrum collationum in forma dignum ex decreto concilii Tridentini ordinato, virtute suplicationum apostolicarum, per venerabiles dominos vicarios generales..... domini Sebastiani de Laubespine..... factarum.* — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : le prieuré de Beaubreuil, une semi-prébende de l'église Saint-Junien, les prieurés de La Chapelle près Saint-Léonard, Champeix, Beaubreuil, Peyzac, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de Saint-Léonard, le prieuré de Ventejeols (*de Ventenghol*), l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Martin-le-Vieux, Peyzac, le prieuré Saint-Michel de Châteauneuf, la cure de Saint-Martin-le-Peint (*Sti Martini picti*), le doyenné de l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Julien-le-Vendonois (*de Vendonneys*), Mortemart, le prieuré de Turenne ; — de la p. 21 à la p. 40 : un canonicat en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, le prieuré de La Ville-Dieu, l'une des quatre vicairies de Saint-Martial de Limoges, la cure de Meyrignac, l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Hippolyte, Jabreilles, Saint-Martial de Droux (*de Drolio*), le prieuré de La Ville-Dieu, les cures d'Affieux (*Affiou*), Teyjat, le doyenné de l'église cathédrale de Limoges, un canonicat en la dite église, les cures de Château-Chervix (*de Caro vico*), Marcillac, le prieuré de La Mongie, la cure Saint-Martin-Sainte-Catherine de Chargnac, la prévôté d'Arthon (*de Arthonio*), la cure de Pradeau (*de Pradellis*) ; — de la p. 41 à la p. 60 : les cures de Saint-Yrieix-Souslain (*sic*), Saint-Pardoux-le-Vieux, Saint-Hilaire-Bonneval, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*.

G. 397. (Registre.) — In-4º, 102 + 3 pages, papier.

Juin 1573-juin 1574. — *Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales..... domini Sebastiani de Laubespine..... factarum.* — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : l'aumônerie de la Salle épiscopale, les cures de La Chapelle-Taillefert, Le Lindois, Buxerolles, Saint-Sylvestre, Fontanières, Saint-Quentin, la vicaire de N.-D. de Paix (?) en l'église du Dorat, une vicairie en l'église N.-D. de Ségur, la vicairie de Javerdat en l'église du Dorat, les cures de Maisonnais, Isle, Ladapeyre (*de Lata petra*), la vicairie de Cramaud en l'église Saint-Sauveur de Rochechouart, le prieuré de Saint-Sylvain ; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Saint-Vaury, Saint-Estèphe-le-Droux, Donzenac, Saint-Ouen (*al.* Saint-Thoys), Montbouchier, Rilhac, Saint-Martin-Terressus (*Terre sudoris*), Mouzon, Saint-Hilaire-Taurion, l'archiprêtré de Brivezac, la vicairie de Saint-Michel dans le monastère de Saint-Léonard de Noblat, les cures de Troche, Saint-Pardoux-Lavaud (*de Vallibus*), Saint-Martin-le-Peint (*Sti Martini picti*), Saint-Martin de Condat, Saint-Sulpice-le-Donzeil (*Sti Sulpicii domicelli*), Saint-Maurice près Crocq, Droux (*al.* Droix) ; — de la p. 41 à la p. 60 : une vicairie fondée par le roi de Navarre en l'église de Ségur, les cures de Saint-Estèphe-le-Droux, Mouzon, Saint-Sornin-la-Volps (*Sti Saturnini de Vulpibus*), etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*.

G. 398. (Registre.) — In-4º, 48 feuillets, papier.

Juin 1574-mai 1575. — Registre des collations, sans titre. — Les bénéfices conférés sont, du fº 1 au fº 10 : la cure de Lignac, le prieuré de Beaubreuil, la cure de Saint-Martin de Peyrat, le prieuré de Saint-Sylvain, les cures de Saint-Barthélemy de Pluviers (*Sti Bartholomei de Pluvia*), Roziers (*de Roseriis*), les prieurés de La Fauvette (*al.* La Fauvède), Clairefaye, Saint-Pierre de Tarde, les cures de Saint-Pantaléon, Beyssac, une vicairie dans la chapelle des Trois Rois de l'église de Limoges, la cure de Salagnac, le prieuré de Beynac, la cure de Saint-Frion près Felletin, un canonicat en l'église de Moutier-Rauzeille, la cure de Condat; — du fº 11 au fº 20 : les cures de Saint-Méard (*sive* Saint-Merd), Saint-Oradoux *in comitatu Marchie*, le prieuré

de N.-D. du Pradeau, la réfectorie du monastère Saint-Martin, la cure de Saint-Quentin près Felletin, la prébende théologale en l'église de Saint-Yrieix-la-Perche (*Sti Aredii de Athano*), le prieuré de Védrennes, le prieuré Saint-Maurice de Moissannes (*al.* Moussaneys *seu* Moessaney), la cure de Saint-Goussaud, le prieuré Saint-Médard de Naillac, la chapelle Saint-Martin de Champmaing (*Sti Martini de Campo magno*) près Saint-Léonard, la cure de Saint-Pardoux d'Arnet, un canonicat en l'église collégiale Saint-Pierre du Dorat, la cure de Meuzac, les prieurés de N.-D. de Noth, N.-D. du Pradeau, la prévôté de Chervix (*de Caro vico*); — du f° 21 au f° 30 : la cure de Genouillac (*seu* Jenollac), un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, la prévôté d'Arnac, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*.

G. 399. (Registre.) — In-4°, 166 pages, papier.

Juillet 1575-février 1578. — Registre des collations, sans titre. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Saint-Méard près Châteauneuf, Voutezac, (*al.* Boutezac), Espartignac, Manot, Le Palais, La Drouille-Blanche, une vicairie dans le cimetière d'Asnières, les cures de La Panouze, Courbiers, le prieuré Saint-Sernin de Brive (*Sti Saturniai Brive*), la vicairie de Javerdat en l'église du Dorat, la vicairie de Cramaud dans l'église de Biennac, le doyenné de l'église de Limoges, la cure de Cieux (*de Cilis*), l'archidiaconé de Malemort, les cures de Saint-Symphorien, Saint-Martin-Terressus (*Sti Martini-Terresudoris*), Thouron (*de Thorondo*); — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Saint-Cessateur, Berneuil (*de Barnolio*), Rilhac, Glénic, Sainte-Anne, Objat, Saint-Pierre-du-Queyroix (*de Quadrurio*), Soudeilhes, Saint-Jal (*Sti Galli*), Laurière, une vicairie fondée par Etienne de Loménie en l'église de Flavignac, l'aumônerie du monastère de Saint-Augustin, les cures de Cosnac, La Forêt dans l'archiprêtré de Bénévent, Saint-Martial près Saint-Barbant, Hautefaye, Roziers; — de la p. 41 à la p. 60 : les cures de Pluviers, Chamborêt, Dinsac, Panazol, la vicairie de la Trinité dans l'église de Guéret, les vicairies de la Madeleine et de Pompadour dans l'église de Limoges, les cures de Saint-Hilaire-le-Peyroux (*del Peyrou*), Sardent, Chambon, les prieurés de Chabrac, Exideuil (*de Exidolio prope Vigenam*), Magnac-et-Fontloup, les cures de Brivezac (*de Brivazaco*), Sainte-Anne, la prévôté de La Faye et Bouchat, la cure de Saint-Yrieix-Soubztayne (*sic*), le prieuré de Saint-Maureil, les cures de Saint-Christophe-au-Bost, Saint-Michel-de-Pistorie, l'archiprêtré de Nontron, les cures de Chaumeil, Saint-Domnolet; — de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Chabrignac, Troche, Saint-Quentin près Lesterps (*prope Stirpem*), la vicairie de Saint-Sylvain dans le château de Monneyroux à Guéret, la vicairie d'Astagnac en l'église de Treignac, les cures de Dinsac, Saint-Christophe près Sauviat, Saint-Priest-les-Vergnes, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*.

G. 400. (Registre.) — In-4°, 90 pages, papier.

Octobre 1578-juin 1580. — Registre des collations, sans titre. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : le prieuré de Nedde (*de Aneta, alias de Asnedo*), la cure de Nedde, le prieuré de Breuil, la cure de La Roche, un canonicat en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, le prieuré Saint-Sauveur au château de Rochechouart, un canonicat en l'église de Saint-Junien, les cures de Chaumeil, La Roche-l'Abeille (*de Rupe-Apis*), le prieuré de Bujaleuf, une vicairie en l'église de La Règle, la cure de Linards, le prieuré de Baignol (*sive* Baignoulx), les cures de La Forêt (*Sti Blaisii de Fouresta alias de la Fourest*), Estival près Combort, le prieuré de Larche, les cures de Lussat, Champagnac, Saint-Junien de Brigueil; — de la p. 21 à la p. 40 : une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Chaptelat, Saint-Priest-sous-Aixe, Sadroc (*de Sadrano*), Saint-Germain-les-Vergnes (*Sti Germani-las-Vernhas*), Nouic (*de Noyco*), Saint-Christophe, Saint-Xantin de Malemort, Saint-Amand, Sagnac, la chantrerie de Limoges, une vicairie dans l'église d'Ahun, un canonicat en l'église de Saint-Martial, le prieuré de Saint-Brice, l'aumônerie du Saint-Esprit à Confolens, la vicairie des Puy-Ponchet en la chapelle de N.-D. de Pitié à Saint-Gérald de Limoges, les cures de Bosroger, Brigueil (*de Burgolio*), le prieuré de Beaulieu; — de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Saint-Pantaléon, la vicairie de Video dans l'église de Limoges, le prieuré de Bort, etc. — La plupart des actes sont signés par *S. Palays*, puis par *H. Palays, loco secretarii*.

G. 401. (Registre.) — In-4°, 39 pages, papier.

Octobre 1581-juillet 1582. — Registre des collations, sans titre. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 10 : la cure de Couzours, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Loup d'Estivaux (*d'Estivailhz*), Montrollet (*al.* Montgrolet),

Boisseuil (*de Bussolio*), le prieuré de La Tourette, la chambrerie du monastère de Solignac ; — de la p. 11 à la p. 20 : la cure de Chalus-haut, une vicairie en l'église de Saint-Domnolet, la sacristanie du prieuré de Saint-Angel, le prieuré de Bersac, les cures de Vicq, Saint-Amand, les prieurés de Bonnac, Sagnac ; — de la p. 21 à la p. 30 : le prieuré de Saint-Marien, les cures de La Roche, La Margeride, etc. — Les actes sont signés par *H. Palays*, puis par *Deberville*.

G. 402. (Registre.) — In-4°, 44 pages, papier.

Octobre 1583-juillet 1584. — Registre des collations, sans titre. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 10 : la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, une vicairie en l'église de Saint-Domnolet, les prieurés de Saillac-les-Monges, Anzème (*de Anzisma*), la cure de Saint-Martin de Treignac, le prieuré de Sainte-Ferréole, la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche (Saint-Fregzeoux) ; — de la p. 11 à la p. 20 : la cure de Saint-Méard (*Sti Medardi*), le prieuré de Derses, un canonicat en la cathédrale de Limoges, l'archiprêtré de La Meyze, la prévôté du Bourg-d'Hem (? *de Henonio*), les cures de Collonges, Boussac, la prévôté de Sainte-Valérie près Felletin, les prieurés de Gouzon, Oradour-sur-Glane ; — de la p. 21 à la p. 30 : la cure d'Yssoudun (*Yssoldun*), une vicairie dans l'église de Moutier-Rauzeille, un canonicat en l'église du Dorat, etc. — Quelques actes sont signés par *H. Palays*.

G. 403. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

Mai 1586-octobre 1587. — *Regestrum collationum ordinarie concessarum.* — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, une vicairie à Donzenac, les cures de La Faye, Védrennes, le prieuré de Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Rilhac, Saint-Just, Altillac, Saint-Martin-Terressus, Saint-Hilaire-la-Treille, Astaillac, Saint-Michel-des-Lions, Saint-Jean-Ligoure ; — du f° 11 au f° 20 : le prieuré Saint-Sauveur de Nontron, la cure de Bilhac (*de Beliaco*), le prieuré de Chantelle dépendant de Saint-Pierre-d'Evaux (*de Euvahonio*), les cures de Port-Dieu, Tudeils (*de Tudello*), Saint-Pardoux, Saint-Goussaud, Saint-Julien près Bort, Bostmoreau, le prieuré de Linards, les cures de Mounismes, Saint-André, La Croisille (*La Crouzilhe*), le prieuré de Rilhac-las-Tours, les cures de Saint-Julien de Condat, Bourg-de-Salagnac ; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Compreignac, une vicairie à Saint-Jouvent (*Sti Gaudentii*) et dans le cimetière de Saint-Paul, etc. — Tous les actes sont signés par *L. Dumas, loco secretarii*.

G. 404. (Registre.) — Grand in-4°, 296 pièces numérotées, papier.

Novembre 1595-décembre 1599. — Recueil factice d'actes de collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Saint-Ouen (*Sti Audoyni, vulgo* de Saint-Thoys), le prieuré de La Drouille-Blanche, la cure de Saint-Lazare près Loudun (dioc. de Poitiers), la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Symphorien, le prieuré de Perpezac-le-Noir, les cures de Saint-André-lez-Limoges, Chirac, une place monacale en l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Gartempe ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Vallière, Saint-Séverin près Vallière, Chassenon, Bourganeuf, le prieuré de Fougeras, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, les cures de Chamboulive (*de Campolina*) (*sic*), Bonnac, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Laurent, la prévôté de Saint-Michel de Labeille (*sic*), les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Orgnac, Beyssenac, Saint-Pierre de La Nouaille (*Sti Petri de Nobilia*) dans la banlieue de Saint-Yrieix, le prieuré des Forges, la cure de Salaignac, le prieuré de Clairefaye, la cure de Saint-Symphorien près Thouron ; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Châteauponsac, Eybouleuf (Eybouluoux), le prieuré de Lissac, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Victor de Rocelles (?) dans la Marche, Arnac, La Fage, l'aumônerie de Beaulieu, les cures de Bort, Saint-Maximin à Confolens ; — du f° 41 au f° 50 : l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, les cures de Roussines, Nontron, les prieurés de Mareille, Glény, l'office de procureur fiscal près l'officialité de Guéret en faveur de M° Antoine Boutard, prêtre de la ville de Guéret, la cure de Bellac, la cure de Genouillac ; — du f° 51 au f° 60 : les cures de Veix, Saint-Priest-Ligoure, Genouillac, l'aumônerie de Nontron, la cure de Poyartin (dioc. d'Aix), le prieuré de Clugnac, la préceptorie de Saint-Antoine-de-Plantadis, etc. — Les actes sont signés par *H. de la Martonie, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par *L. de Boulezac*, vicaire général, et contresignés par *Palays*.

G. 405. (Registre.) — Grand in-4°, 328 pièces numérotées, papier.

Janvier 1600-décembre 1604. — Recueil factice d'actes de collations. — Les bénéfices conférés

sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré d'Abzac, les cures de Fursac, Saint-Thyrse à Châteauponsac (*Sti Thirci oppidi nuncupati Castri-Ponsaci*), le prieuré de Saint-Martin à Brive, les cures de Domps (Don), La Croisille (La Crouzille), le prieuré de Mareille, la cure de Meilhac, les prieurés de Magnac, Chabanais ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Gartempe, Chamborêt, Pérols, Sainte-Marie-de-Vaux, N.-D. de Bellac, La Tour-Saint-Austrille, les prieurés de L'Artige, Saint-Domet, la cure de Saint-Priest-les-Oulières, le prieuré de Mareille ; — du f° 21 au f° 30 : la cure de La Chapelle-Saint-Martial, une vicairie en l'église de Gouzon (*vicariam seu missarum commissionem unam ex duabus in ecclesia beatæ Mariæ de Gonzomnio per quondam magistrum Johannem Derameix fundatam, institutam et deservri solitam, cujus vaccatione occurrente nominatio seu presentatio ad bajulos, administratores et confratres laudabilis confratriæ sacratissimi corporis Christi predictæ ecclesiæ de Gonzomnio spectat et pertinet.....*), la cure de Rancon, la prévôté d'Arthon (*prepositatus seu prepositura de Arthonio*), l'archiprêtré de Rancon, le prieuré de Colondannes (Coulandanes), une vicairie en l'église de Guéret, le prieuré grandmontain (*prioratus seu cellula*) de Chez-Gondault en la paroisse d'Isle, la vicairie de Saint-Gilles dans l'église de La Chapelle-Espinasse, la cure de Saint-Ouen ; — du f° 31 au f° 40 : les cures de La Bregère (*de Brugiera*), Saint-Sulpice-le-Donzeil (le Donzeau), Saint-Bonnet dans l'archiprêtré de Saint-Paul, Saint-Christophe près Sauviat, Saint-Ouen, la vicairie de Lavaud en l'église de Bellac, la cure de Saint-Michel-de-Pistorie *prope et subtus muros urbis Lemovicensis, cujus vaccatione occurrente presentatio jure patronatus ad dominos de capitulo ecclesiæ secularis et collegiatæ Sti Aredii de Athano,..... vero institutio et omnimodo alia dispositio ad nos ratione nostræ dignitatis episcopalis spectant et pertinent*, les cures de Saint-Sornin-Leulac (*Sti Saturnini*-Luslat), Tersannes ; — du f° 41 au f° 50 : les cures de Sainte-Marie-la-Claire à Châteauneuf, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Martin-Terressus, La Chapelle-Notre-Dame à Saint-Yrieix, le prieuré de Saignac, la cure de Sussac, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'infirmerie du monastère de Lesterps, les cures de Versillac, La Croisille ; — du f° 51 au f° 60 : le doyenné du monastère de Beaulieu, les cures de Saint-Silvestre, Azat, Saint-Silvain-sous-Toul (*Sti Silvani de Subtullo*), le prieuré de Pont-Saint-Martin, une vicairie à Ussac, etc. — Les actes sont signés par *H. de la Martonie, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par *Louis de Boulezat*, *Melchior de David*, vicaires généraux, et contresignés par *Palays*.

G. 406. (Registre.) — Grand in-4°, 271 pièces numérotées, papier.

Janvier 1605 - décembre 1607. — Recueil factice d'actes de collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la chambrerie du monastère de Solignac, la vicairie du Verger en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la chantrerie de l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Médard de Mainfons (dioc. d'Angoulême), Mestes, l'archiprêtré de La Porcherie, les prieurés de Moissannes, Veysset, la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Champagnac ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Saint-Estèphe-le-Droux, Saint-Sauveur à Bellac, Sioniac, Le Moutier-d'Ahun, les prévôtés de Brivezac, Pierrebuffière, les cures de Chirouse, Saint-Maurice-des-Lions près Confolens, Saint-Just, Noailhac ; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Janailhac en l'archiprêtré de Bénévent, Eyburie, Uzurat (Eyzurat), une vicairie au château de Ségur (*unam ex vicariis in ecclesia beatæ Mariæ castri de Segur fundatis et deserviri solitis*), les prieurés de Saint-Pardoux-de-Bezeaux, Ars, la cure de Montjauvy (*Montis gaudii, alias* de Mont-Jauvy) ; — du f° 31 au f° 40 : la cure de Varetz, le prieuré de Chantel-le-Château (dioc. de Bourges), les cures de Saint-Pardoux-le-Droux, Saint-Pierre-Château, Saint-Estèphe-le-Droux, La Mazière-Basse (*Ste Crucis* de La Mazière-Amazonne), la prévôté de Freisseix dans le monastère de Vigeois (*prepositatus seu prepositura de Fraisseis de Campoliva nuncupata monasterii Vosiarum*), les cures de Saint-Médard, Fursac, Chargnac ; — du f° 41 au f° 50 : la cure de Concèzes, une vicairie en l'église de Saugon, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Chaumeil (*de Calimelis*), la vicairie de Cornier (paroisse non dénommée), les cures de Chastaing, Yssandon (*de Exandonio*) dans l'archiprêtré de Lubersac, Esse, Jouilhac ; — du f° 51 au f° 60 : les cures de Magnac, Chirac, Saint-Pierre du Dorat, Lascaux (*de Cultibus, alias* de Las Coultz), Pierrefitte, Saint-Silvestre, Ligneyrac, etc. — Les actes sont signés par *H. de la Martonie, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par *Pierre Boyol*, *Melchior de David*, vicaires généraux, et contresignés par *Palays* ou *Boussy*.

G. 407. (Registre.) — Grand in-4°, 220 pièces numérotées, papier.

Janvier 1610 - décembre 1611. — Recueil factice d'actes de collations. — Les bénéfices conférés

sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Gimel, le prieuré de La Celle près Gouzon, les cures d'Oradour-Fanais, Saint-Ouen, le prieuré de Saint-Martial à Chasteau (*Sti Martialis de Castellis*), la cure de Saint-Sornin à Chaillac, le prieuré d'Alleyrat, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial ; — du f° 11 au f° 20 : le prieuré de Saint-Maureil, une place monacale dans l'abbaye de Lesterps, les cures de Saint-Maurice-de-Bret dans l'archiprêtré de La Meyze, Saint-Frion, le prieuré du Vieux-Bost de Droux, la prévôté d'Ambazac, les prieurés de Nontron, La Péruze, la cure d'Ussel, une vicairie à Guéret (*unam ex duabus vicariis beate Marie in ecclesia Sti Silvani urbis Garactensis per quemdam antecessorem nobilis Renati Faure, scutiferi, domini de La Chassaigne et aliorum locorum, necnon domini nostri regis in generalitate Riomensi thesaurarii, fundatam et deserviri solitam*) ; — du f° 21 au f° 30 : une vicairie en l'église de N.-D. de Cougoussac (dioc. de Saintes), les cures de Cognac, Saint-Retory (? *Sti Adjutorii*, dioc. d'Angoulême), Saint-Priest-le-Bétoux, Blanzac, Videix, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Martin-le-Peint, le prieuré de Savignac, la cure d'Auginiac ; — du f° 31 au f° 40 : la cure de Lussat, le prieuré de Lageneste, la cure de Troisfons, la prévôté de La Faye, les prieurés de La Fauvette, Beauvais (Beauvoix), Pradeau, Aubusson (du Busson), une vicairie à Magnac ; — du f° 41 au f° 50 : le prieuré de Plainemeyze, les cures d'Hem, Laurière, Oradour-Saint-Genest (*beati Genesii Oratorii*), Saint-Viance (*Sti Vincentiani*), Viersac, le prieuré de Toy et Viam, le prieuré de Sainte-Marie de Beauvais (*de Bellovisu seu de Bellovidere*), les cures de Manot, Lageyrat ; — du f° 51 au f° 60 : une chapellenie en l'église de Bort, la cure de Champroy (Champroit), Saint-Martial près Gimel, une vicairie en l'église cathédrale (*unum ex quatuordecim beneficiis, vicariis majoribus nuncupatis, in ecclesia Lemovicensi fundatis*), le prieuré d'Alleyrat, Saint-Cybard de Quéaux (*Sti Euparchii*, dioc. d'Angoulême), etc. — Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par *P. Boyol, vicaire général*, et contresignés par *Palays*.

G. 408. (Registre.) — Grand in-4°, 244 pièces numérotées, papier.

Janvier 1614-décembre 1617. — Recueil factice d'actes de collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Pluviers, la vicairie de Sainte-Catherine en la paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre (*de Oratorio Sti Petri*), les cures de Montrollet, N.-D. d'Evaux (*de Evahonio*), la chapellenie de Chaumont en l'église de Sainte-Féréole, les cures de Saint-Hilaire-Foissac (de Floyssat *seu* Froyssat), Lapleau (La Pleu), la prévôté de Saint-Salvadour, les cures de Gajoubert, Les Billanges ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Janaillac, Genouillac, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Pardoux dans l'archiprêtré de Lubersac, La Tour-Saint-Austrille (*ecclesia parochialis Sti Michaelis de Turre Sti Austrigesilii*), Eyrein, Combressol (*de Combressio*), La Roche dans l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la prévôté de Perpezac-le-Blanc, l'infirmerie du monastère de Lesterps ; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Nontron, Darnetz (*de Arneto seu de Verneto*), la chapellenie de La Farge dans l'église de Moutier-Ventadour, le prieuré d'Alleyrat, la cure de Saint-Pierre à Brive, le prieuré de Larche, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Royère, la vicairie de Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré (*prioratus curatus seu parochialis ecclesia*) de Saint-André de Chatelet ; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Saint-Priest-Palus, Nozières, Le Moutier-d'Ahun, Saint-Dizier (*Sti Desiderii*), un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les prieurés de Turenne, Bezeaux, Clairefaye, les cures d'Etagnat, Bussière-Dunoise ; — du f° 41 au f° 50 : la cure de Liourde (Liordre), la prévôté de La Forêt, la cure de La Celle-sous-Gouzon, la vicairie de Bonjour dans l'église d'Egletons, les cures de Chirac, La Chapelle-Espinasse, Roumazières, Janaillac ; — du f° 51 au f° 60 : les cures de Saint-Georges-les-Pouges, Ambazac, Saint-Victor près La Chapelle-Taillefert, Chamboulive, Champsac, Saint-Pardoux-les-Cars, etc. — F° 41 : acte d'absolution *a mala promotione* en faveur de frère Pierre Sannat, moine du prieuré de N.-D. d'Aubepierre. — Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par *P. Boyol, vicaire général*, et contresignés par *Palays*.

G. 409. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

Juin 1617-mars 1618. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré de Saint-Christophe près Lesterps, la cure de Saint-Symphorien, une prébende en l'église de Limoges, le prieuré de Chargnac (Charugnat), le doyenné de La Chapelle-Taillefert, la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, la prévôté de Saint-Robert (*prepositura Sti Roberti de Sto Roberto*), les cures de Saint-Setiers, Saint-Pierre de Sadre (?), les prieurés de Mourioux, Montaigut-le-Blanc, Gouzon, une vicairie dans l'église de

Bellac, la cure de Saint-Pierre-le-Châtel, un canonicat à Saint-Léonard, la cure d'Azat, la préceptorie de N.-D. de La Plaine, le prieuré de Tarn près Aixe (Tard); — du f° 11 au f° 20 : les cures d'Yssandon, N.-D. du Mont à Aubusson, Nonars, (Nounars), Saint-Priest-le-Bétoux, un canonicat à Saint-Junien, les prieurés de Bujaleuf, Saint-Christophe (ordre de Saint-Benoit), la cure d'Estival, l'archidiaconé de Malemort, un canonicat à Saint-Junien, les cures de Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Martial près Saint-Barbant, une vicairie en l'église de Bort, les cures de Beyssac, Etagnat, Mouzon, Saint-Amand-le-Petit, une vicairie à N.-D. de Bellac, une vicairie à N.-D. de la Règle, la cure d'Altilhac (*de Astilhiaco*); — du f° 21 au f° 30 : la cure de Saint-Setiers, les prieurés de Saint-Léonard de Noblat, Ahun (*de Ageduno*), etc. — Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et contresignés par *Palays*.

G. 410. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

Avril-septembre 1618. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré de Clairefaye, un canonicat en l'église séculière et collégiale de N.-D. de La Chapelle-Taillefert, une vicairie de Charlus, le prieuré séculier (*prioratus secularis sive cura*) de Sainte-Catherine d'Ars en la paroisse de Folles, le prieuré de Saulgond (*de Segondio, al. Saugonio*), un canonicat de l'église de Limoges, les cures de Saint-Sigismond de Maussac, Pierrefiche (*de Petra-fixa*), l'archidiaconé de Limoges, une vicairie dans l'église de Bellac, les cures de Genouillac, Champagnac, une vicairie dans l'église de Saint-Sylvestre, la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, le prieuré de Nouillac (*de Noviaco*), la cure de Saint-Etienne-La-Geneste, une vicairie dans l'église de Colonges, l'archiprêtré de Vigeois; — du f° 11 au f° 20 : le prieuré de Sauviat, la cure de Mérignac dans l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Nouziers, les cures d'Azat, Perpezac-le-Blanc, la prévôté de Peyrilhac, le prieuré de Darnet près Crocq, les cures de Beaumont, Soudanes, les prieurés de Chargnat, Saint-Saturnin (*sive* St-Surri) de Perpezac-le-Blanc, les cures de Bessines, Saint-Pierre-le-Bost, les prieurés de Fauvette, Larche, un canonicat de La Chapelle-Taillefert, l'aumônerie d'Uzerche; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Peyzac, Bessines, Veix (*de Vesco*), le prieuré de Pradeaux, etc. — Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et contresignés par *Palays*; les quatre derniers par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*.

G. 411. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

Octobre 1618-mars 1620. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : un canonicat en l'église séculière et collégiale de Saint-Séverin près Bordeaux, les cures de Donzenac, Séreilhac, le prieuré de La Geneste, la cure de Saint-Martin de Brive, le prieuré de Rignac, la chambrerie de Lesterps, la cure de Saint-Julien-le-Châtel, le prieuré de la Ville-Dieu dans l'archiprêtré de Chirouze, les cure de Peyrat, Pigerol (Pigeyrolz), la chapelle de Sainte-Anne de Tanier en la paroisse de Mazière, la préceptorie de Sainte-Madeleine de La Plaine, la vicairie de Beausoleil, les cures des Chézeaux (*de Casalibus*), Yssandon ; — du f° 11 au f° 20 : une vicairie en l'église Saint-Maurice près Crocq, le prieuré de Malegorce, la chapellenie (*seu missarum commissio*) de Sainte-Anne en l'église de Mézières, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la cure de Beaumont près Felletin, la vicairie de Chagier, la cure de La Rochette, un canonicat en l'église d'Eymoutiers, une vicairie en l'église de Voulon, la cure de La Chapelle-Espinasse, le prieuré du Cluzeau, les cures de Châteauponsac, Château-Chervix, une vicairie à Felletin, le prieuré de N.-D. du Mont à Aubusson, une vicairie dans la paroisse d'Arènes, une chapellenie en l'église Saint-Sébastien de Chabanais, les prieurés du Châtenet, Bost-Saint-Georges ; — du f° 21 au f° 30 : l'aumônerie d'Aixe, la cure de Saint-Salvadour, le prieuré du Tanier (*seu* Eutanier), un canonicat à Saint-Léonard, la cure de la Maison-Dieu à Limoges, le prieuré du Pont-Saint-Martin, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Maixent, Saint-Julien-le-Vendonois (*de Vendouneyx*), l'une des quatre vicairies du château de Ségur, la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de Ladignac, la cure de Bellegarde, une chapellenie aux Chézeaux (*de Casalibus*), la cure de Ventejeols, la vicairie du Palmier en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'archiprêtré de Gimel, la cure de Banise, une chapellenie en l'église de Malsignat, la cure de Vigeville, etc. — Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et presque toujours contresignés par *Palays*.

G. 412. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

Mars 1620-juillet 1621. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la prévôté Saint-Martin de Linars, le prieuré de Man-

sanes, les cures de Vayres, Cognac, Branceilles, Maussac, Flavignac, le prieuré de Bujaleuf (*de Buzaleoux*), la cure de Séreilhac, le prieuré de Beynac, les cures de Beaumont près Felletin, Mérignac, Lavaufranche, Sainte-Marie-Madeleine de Combraille, Saint-Maixent, Nontroneau (*de Noutronello*), Domps; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Jouac, Martis (?), une chapellenie en l'église de Treignac, la cure de Chambéret, la préceptorie Saint-Antoine de Lestards (*al.* de Lestarda), les cures de Saint-Vaury, Bornet, le prieuré Sainte-Croix de Chambon, les cures de Saint-Etienne-aux-Clos, Sarran, le prieuré de Nedde, les cures d'Affieux, Soudannes, une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Saint-Pierre-le-Bost, le prieuré de Ventejoux (Ventejoulx), la cure de Genouillac, une chapellenie en l'église de Larche, la cure de Gumond, le prieuré de Salon ; — du f° 21 au f° 30 : une chapellenie en l'hôpital de Brive, la vicairie de Cognac, les cures de Saint-Martin de Brive, Bugeat, Lostanges, Beynat, la vicairie *de Oulacago*, le prieuré de Brignac, plusieurs vicairies en l'église de Bellac, les prieurés de La Gorce, Guéret, une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Margeride, le prieuré d'Aubusson, les cures de Bellac, Javerdat ; — du f° 31 au f° 40 : le prieuré de Mourioux, la cure de La Rochette, le prieuré de Lézignac-sur-Goyre, la cure de Cromat, etc. — Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et très souvent contresignés par *Palays*.

G. 413. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

Juillet 1621 - avril 1623. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Magnac, les prieurés d'Arfeuille, Sauviat, la cure de Saint-Yrieix-Soubztayne (*sic*), le prieuré de Vignols, la cure de Saint-Aulaire, le prieuré de Saint-Vincent de Peyrat, la vicairie de Sainte-Anne à Bellac, le prieuré de Saint-Martin-de-Jussac, la vicairie du Pont à Saint-Léonard, une prébende en l'église cathédrale, les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Creyssac, Saint-Martin de Soumans (Soubzmans), Merlines, Saint-Pierre-le-Bost, Nouzerolles, Royères, Benayes, le prieuré de Folles ; — du f° 11 au f° 20 : le prieuré de Rochechouart, une chapellenie en l'église d'Astaillac, les cures de Palisse, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Yssandon, la chapellenie du prieuré de Trucq, les prieurés de Ventejeols, Verneuil, les cures de Veyrac, Marsillac, une vicairie en l'église de Saint-Léonard, les cures du haut Chalus, Saint-Quentin, Biennac, Lanteuil, les prieurés de Genouillac, Sablaronne (Sablazonne), la cure de Saint-Priest-Ligoure, l'archidiaconé de Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Chénérailles ; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Salon, Chamboulive, le prieuré de La Geneytouse, un canonicat en l'église de Saint-Junien et en l'église de Saint-Martial, la cure de Nonars, le prieuré de Nedde, une chapellenie en l'église de Lestards, les cures de Tarnac, Saint-Martial près Gimel, Salon, Gartempe, une prébende en l'église de La Chapelle-Taillefert, la cure de Janaillac, le prieuré d'Ars (*seu* d'Artz), la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de La Serre, les cures de Saint-Priest-les-Oulières (*al.* Saint-Priest-Taurion), Saint-Chabrais (*al.* Saint-Chaurays), Saint-Priest-le-Bétoux ; — du f° 31 au f° 40 : les cures d'Auzances, Saint-Solve (*Sti Silvani*), Marsillac, Nouzérines, etc. — Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et très souvent contresignés par *Palays*.

G. 414. (Registre.) — In-4°, 152 pages chiffrées, papier.

Avril 1623 - septembre 1624. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure d'Altillac, une chapellenie en la même église, les cures de Margeride, Saint-Pardoux-Lavaud (las Vaulx), Laurière, Bonnat, Salon, Brivezac, le prieuré de filles du Chalard, la cure de Feytiat, l'archiprêtré de Bévénent, le prieuré de Sauvagnac, (Salvagniat), le préceptorie de Millevaches, la théologale de Saint-Etienne de Limoges, les cures de Saint-Maixent, Bussière-Dunoise (du Noyze), le prieuré des Arènes, la chapellenie des Alsandres à l'autel Saint-Jacques de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la prévôté de Saint-Robert, la cure de Saint-Chabrais ; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Pierrefitte, Jouillat, les prieurés de Sermur, Chaveroche, la cure de Saint-Paul près Limoges, le prieuré des Arènes à Limoges, les cures du Vigen, Hautefaye, une chapellenie (*seu missarum commissio*) à Bourganeuf, le prieuré de Lésignac, la cure de Nonars, les prieurés de Saint-Brice, Darnet près Crocq, Sauviat, une chapellenie en l'église de Saint-Priest-sous-Aixe, la cure de Saint-Genest (*Sti Genesii, al.* Saint-Genié) en l'archiprêtré de La Porcherie, *presentibus et audientibus magistro Joanne Bandel, presbitero, canonico nostræ ecclesiæ Lemovicensis nec non rectore ecclesiæ parrochialis de Cyoulx* (Cieux ?) *ejusdem nostræ diocesis...*; la cure de Coussac, le prieuré de Saint-Martin-la-Bussière, la cure de Saint-Pierre de Leyrat ; — de la p. 41 à la p. 60 :

les cures d'Espartignac, Saint-Germain de Royère, Saint-Silvain (*alias* Saint-Solve), Vigeville, le prieuré de Beaulieu, la cure de La Courtine, une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, le prieuré séculier de Chambutaud, une chapellenie en l'église Saint-Martin de Brive, la prévôté de Gumond (*seu de Acuto-monte*), une vicairie en l'église Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Thouyres, les cures de Vallière, Jardin (*de Jardenco*), La Celle-sous-Gouzon, une chapelle en l'église de Bort, les cures de Couzeix, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Etienne de Chenailler (? Chanalarias); — de la p. 61 à la p. 80 : une chapellenie en l'église de Solignac, la cure du Bostroger, le prieuré de Ladapeyre, une vicairie en l'église de Bellac, la cure de Panazol, la théologale de Saint-Martial de Limoges, la cure de Péret, etc. — Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis,* et très souvent contresignés par *Palays.*

G. 415. (Registre.) — In-4°, 188 pages chiffrées, papier.

Septembre 1624 - juin 1626. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure de Meilhac, le prieuré de Saint-Pardoux de Magnac, la cure de Veyrac, la vicairie de Gensanes en l'église Saint-Etienne de Limoges, la cure de Branceilles, la chapellenie de Maumont, les cures d'Auzances, Nontron, Lascaux (Las Coustz), le prieuré de Saint-Brice, les cures de La Drouille-Blanche, Beaune, le prieuré de Lagudet, une vicairie en l'église de Saint-Sulpice-le-Donzeil (le Donzeau), le prieuré de Champsanglard, une vicairie en l'église de Genis, les prieurés de Nantiat, Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Saint-Ybard (*Sti Euparchii*), Saint-Pierre-la-Montagne; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Glandon, Saint-Christophe près Limoges, Domérot, la prévôté de Chervix, la cure de Voutezac (*al.* Boutezac), le prieuré de Saint-Amand de Jartoudeix, les cures de Poussanges, Seilhac, Espartignac, l'Eglise-au-Bois, Jouillat, Saint-Paul près Limoges, Saint-Yrieix de Janaillac, une vicairie dans l'église Saint-Silvain de Guéret, la cure de Margeride, une portion monacale en l'église d'Uzerche, la cure de Biennac, les prieurés de Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Loup-des-Landes ; — de la p. 41 à la p. 60 : la vicairie des Barrilher en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de N.-D. de Pradeaux (*beatæ Mariæ de Pradellis*), le prieuré du Deveix (*al.* Deveys), etc. — Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis,* et très souvent contresignés par *Talois, officialis et vic. gen. Lem.*

G. 416. (Registre.) — In-4°, 12 + 126 feuillets, papier.

Janvier-décembre 1627. — Registre des collations — (*En tête, du f° 1 au f° 12*) : « Table des visa, collations et aultres actes expédiés par messieurs les vicaires génerauIx des vénérables doyen, chanoynes et chappitre de l'esglise de Lymoges, le siège épiscopal vacant, commencant ce moys de janvier 1627, auquel feu révérend père en Dieu messire Raymond de la Marthonie décéda, evesque ; lesquelz actes ont esté receuz par Simon Laurens soubzsigné, comme commis par les dicts sieurs secrétaires, ainsi qu'il appert par l'acte cappitulaire du 15e du mois de janvier 1627, cy inséré, *Laurens.* » — (La page suivante est restée en blanc). — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 20 : les cures de Bussière-Saint-Georges, Mazéras, Saint-Pierre de Vayres, Magnac ; les prieurés de Saint-Georges de Bort, Sainte-Berthe, la vicairie de Saint-Silvain, la cure de Saint-Laurent ; — du f° 21 au f° 40, les cures de Pierrefitte, Saint-Sulpice de Verneuil, le prieuré de Nantiat, les cures de Sainte-Feyre, Moutier-Rauseille, les prieurés de Saint-Georges de Nigremont, Chatenet, etc. — F° 27 r°. Ordonnance capitulaire interdisant aux religieuses dominicaines du couvent de Saint-Pardoux de bâtir aucun monastère sans autorisation du chapitre (16 février). — F° 84 r°. Provisions : de l'office de promoteur en l'évêché de Limoges en faveur de Léonard Segond, l'un des quatorze grands vicaires de l'église cathédrale (23 juin) ; — f° 116 r°, de l'officialité de Brive en faveur de Me Martial Decordes, bachelier en théologie et curé de Saint-Martin de Brive (22 oct.) ; — f° 117 r°, de l'office de promoteur *sive* procureur en la dite officialité, en faveur de Me Verlhac, prêtre. — (*Sur la couverture intérieure*) : Ordonnance de messieurs les vicaires généraux portant célébration d'un service pour le repos de l'âme de messire Raymond de la Marthonie, évêque de Limoges, 18 janv. 1627. — La plupart des actes sont signés par *De Verthamond, decanus.*

G. 417. (Registre.) — Grand in-4°, 100 pages + 138 feuillets, papier.

Août 1628 - octobre 1632. — Registre des collations, paginé de 1 à 100, puis folioté de 51 à 188. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, l'archiprêtré de La Meyze, les cures de Mouzon, Merlines, Voutezac, Faux, Thouron, Saint-Domnolet,

Panazol, Martis en l'archiprêtré de Combraille, La Mazière en l'archiprêtré de Saint-Exupéry, Rouzède, Saint-Paul près Limoges, Saint-Symphorien, une prébende en l'église de Saint-Martial, une prébende en l'église de Saint-Junien, la prévôté de La Chapelle-Geneste, une prébende en l'église cathédrale; — de la p. 21 à la p. 40 : la vicairie de Saint-Martial au Pont-de-Noblat, la cure de Meuzac, le prieuré Saint-Pardoux-de-Magnac, la cure de Montrol-Sénard (Morteyrol-Sanard), le prieuré de Savignac, les cures d'Orgnac, Felletin, Perpezac-le-Blanc, le prieuré de Nouic, les cures de Chéronnac, Rouziers, les prieurés de Chéronnac, Sermur, les cures de Saint-Symphorien, Lafaye, le prieuré de Villevaleix, les cures de Verneuil, Gumond, le prieuré Saint-Maximin de Magnac, les vicairies de Neuvic et Saint-Merd; — de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Maussac, une prébende en l'église de Saint-Junien, le prieuré de Saint-Hilaire-Lastours, l'aumônerie de la Maison-Dieu de Felletin, la cure de Saint-Gence, les prieurés de Saint-Victour, Saint-Martin-de-Jussac, la cure de Méasne, le prieuré de Saint-Jean-las-Fons (*de Fontibus*), un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, un canonicat en l'église de Saint-Junien, la cure de Saint-Dizier (*Sti Desiderii*), le prieuré de Chéronnac, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, les cures de Saint-Maurice près Crocq, Saint-Jean de La Cour (?), un canonicat en l'église de Saint-Junien, la cure de Montjauvy, une chapellenie à La Jonchère; — de la p. 61 à la p. 80 : la prévôté de Clerjoux, le prieuré de Meyrat, les cures de Balledent, La Celle-Barmontoise, Isle, les prieurés de Balledent, Lussac en l'archiprêtré de Rancon, la cure de Brigueil-le-Chantre, le prieuré des Froides-Orties (*de Frigidis urticis*), l'aumônerie de La Jonchère, l'hôpital des Arènes près Limoges, le prieuré de Saint-Julien-Château (*al.* La Brugière), la chapellenie de Beausoleil en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Faux en l'archiprêtré de Chirouse, le prieuré de Saint-Martin-de-Pressignac, la cure de Chaumeil, le prieuré de La Geneytouse; — du f° 81 au f° 100 : la cure de La Celle, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, la cure de Villars en l'archiprêtré de Bénévent, etc. — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis.*

G. 418. (Registre.) — Grand in-4°, 227 feuillets, papier.

Novembre 1632-septembre 1639. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : l'une des quatre vicairies de l'église de Donzenac, la cure de Fransèches, l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, les cures de Compeix, Saint-Dizier-les-Domaines, Betestes, les prieurés de Bersac, Sainte-Valérie de Felletin, la cure de Courdonnet (?), le prieuré de Sauviat, la vicairie de Saint-Etienne-aux-Clos, la cure de La Croisille, une prébende en l'église Saint-Martin de Brive et en l'église Saint-Martial de Limoges, le prieuré d'Eybouleuf, la cure de Bonnat, une prébende à Saint-Yrieix-la-Perche (*de Athano*), la cure du haut Chalus, l'aumônerie de Brive, la cure de Saint-Yrieix-les-Bois; — du f° 11 au f° 20 : la cure de Glanges, une portion monacale dans le prieuré de Saint-Léonard, les cures de Maussac, Saint-Pierre-Château, une chapellenie en l'église de La Roche, les cures de Vegènes, Betestes, une prébende en l'église de Brive, les cures de Glandon, la sacristie d'Uzerche, les cures de Montrollet (Monteroullet), Meyssat, Fromental, Saint-Pardoux près Razès, Saint-Setiers, Mounismes, le prieuré de Magnac, la vicairie de Sainte-Anne à Bellac, la vicairie de La Madeleine à Saint-Léonard, la cure de Mansanes; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Gumond, une chapellenie en l'église de Sainte-Feréole, la prévôté de Saint-Ybard (*Sancti Euparchii*), la cure de la chapelle N.-D. hors les murs à Saint-Yrieix, le prieuré du Pont-Saint-Martin, la cure de Saint-Pierre de Lesterps (*de Stirpe*), une vicairie en l'église de Limoges, la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil, une prébende en l'église Saint-Martial, le prieuré de Chabanais, une prébende en l'église de Saint-Junien, le prieuré de Chargnac, une prébende à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Saint-Martin, une portion monacale dans le prieuré de Saint-Léonard, une prébende en l'église collégiale de Moutier-Rauzeille, les cures d'Esse, Les Portes dans l'archiprêtré de Combraille, Berneuil, Saint-Martin-le-Mault; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Saint-Martin-la-Méanne, Saint-Hilaire-le-Luc, le prieuré du Cluzeau, la cure d'Altillac, etc. — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis.*

G. 419. (Registre.) — Grand in-4° dérelié, 273 feuillets, papier.

Août 1635-juin 1656. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Cognac, Saint-Hilaire-les-Courbes, Vidaillac, un canonicat de l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Gartempe, le prieuré de Saint-Cessadre (*Sti Cessatoris*), la prévôté de Saint-Viance (*Sti Vincentiani*), le prieuré de Forges, la cure de Man-

sanes, une vicairie en l'église de Moutier-Ventadour, les cures de Saint-Setiers, Parsac, Royère, Jourgnac, la théologale de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche, l'une des douze grandes chapellenies de l'église de Saint-Martial, la cure de Saint-Eloi ; — du f° 11 au f° 20 : la cure de Domps, un canonicat en l'église de Moutier-Roseille, les prieurés de Lesterps, Verneuil, les cures de Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Priest-le-Bétoux, la vicairie des Experts en l'église du bas Chalus, la cure de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, l'aumônerie de la Salle épiscopale, le prieuré de Saint-Ybard, la vicairie du Saint-Esprit en l'église de Bellac, la cure de Saint-Cyprien, une vicairie en l'église d'Aixe, la prévôté de La Souterraine, le prieuré de Saint-Géry d'Aigueperse, une chapellenie en l'église de La Souterraine, la cure de Saint-Georges-les-Pouges (*al.* la Pouge), une prébende en l'église de Saint-Martin de Brive, les cures de Génis, Saint-Sylvestre; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Saint-Séverin près Vallière, l'une des six prébendes perpétuelles de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche (*Sti Aredii de Athano*), la cure de La Rochette, l'archiprêtré de Combraille *cum annexa Sti Adoratoris de Lupersaco,* le prieuré de Monceix, la cure de Monestier-Port-Dieu, une chapellenie en la Maison-Dieu de Bellac, le prieuré de Montreys à Chambéret, la vicairie de Combas au monastère de Blessac, le prieuré de La Geneste, la cure de Roziers, un canonicat en l'église de Saint-Martial, la cure de N.-D. ou de Saint-Christophe (*Beate Marie seu Sti Christophori*) de Vernège, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, les cures d'Yssoudun, Rouzède, la vicairie de Saint-Michel en l'église conventuelle de Saint-Angel, l'une des quatre vicairies de la chapelle de N.-D. à Ségur, le prieuré d'Ahun (*Sti Silvani de Ageduno*); — du f° 31 au f° 40 : le prieuré de Saint-Pierre-la-Montagne (*alias* Saint-Sauveur) de Nontron, les cures de Moutier-Ventadour, Egletons (*de Glutonibus*), la chapellenie de Las Planchas en l'église de Peyrat, etc. — Du 20 août 1635 au 19 mai 1639, les actes sont signés par J. Bandel, vicaire général; du 3 juillet 1639 au 19 octobre 1639 par Lapoumellye, vicaire général; du 12 août 1640 au 14 juin 1656 par Saige, official et vicaire général.

G. 420. (Registre.) — Grand in-4°, 236 feuillets, papier.

Septembre 1639-avril 1647. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau, les cures de Condat près Uzerche, Azat, une portion monacale du prieuré de Saint-Léonard de Noblat, l'une des vicairies de Donzenac, une chapellenie en l'église de Saint-Ouen, la cure de Monceaux (Moulceau ?), les prieurés de Saint-Nicolas de Vaysse, Saint-Priest-le-Bétoux, Saint-Maureil, la cure de Saint-Martial près Le Dorat, le prieuré du Bost-las-Mongeas, un canonicat en l'église de Moutier-Roseille, les cures de Combraille, Moutier, le prieuré de Saint-Amand-Jartoudeix, les cures de Saint-Yrieix près Vallière, Saint-Salvadour (*Sti Salvatoris*), les cures de Condat, le prieuré de Maradennes; — du f° 11 au f° 20 : l'archiprêtré de La Porcherie, les cures de Cussac, Chambéret, Saint-Yrieix-les-Bois, Noailles, Saint-Fréjoux-le-Riche, Ferrières, le prieuré de Domérot, la cure de Sermur en Combraille, la chapelle de Nouzerolles, la pitancerie de Beaulieu, la cure de Saint-Domnolet, la chapellenie de Féry dans le monastère de La Règle et celle de Pulvéret sous le patronage de N.-D. des trois rois en l'église cathédrale de Limoges (*sub invocatione seu ad altare beatissimæ virginis trium regum in ecclesia Lemovicensi*), la vicairie de Goutes en l'église d'Egletons, l'archiprêtré de La Porcherie, la cure de Saint-Maurice, les prieurés de Château (*de Castro alias de Brugeria*), Ladignac, une vicairie à l'autel Saint-Nicolas de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix ; — du f° 21 au f° 30 : le prieuré Saint-Jean de La Cour près Aubusson, la pitancerie du prieuré de Port-Dieu, le prieuré de Noailles, les cures de Marcillac, Sarran, l'archiprêtré d'Oradour-sur-Vayres, la cure de Clergoux, le prieuré de Masgontier, une vicairie en l'église du Moutier-d'Ahun, la cure de Saint-Viance (*Sti Vincentiani*), la chapellenie de Saint-Sébastien près Champagnac, la cure de Saint-Gilles près Uzerche (*Sti Egidii in suburbiis Uzerchiæ*), le prieuré de La Garde-Saint-Gérald (*Sti Geraldi* de Lagarde), la cure de Teyjat, la prévôté de Saint-Ybard dans le monastère d'Uzerche, le prieuré de Turenne, les cures de Cussac, Château-Chervix, Saint-Basile; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Saint-Antoine de Gajoubert (Vadejoubert), N.-D. de Beaulieu, Saint-Dizier (*Sti Desiderii*), Saint-Priest-Palus (*Sti Prejecti-Apalus*), etc. — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis.*

G. 421. (Registre.) — Grand in-4°, 236 feuillets, papier.

Avril 1647-août 1651. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré de Chatelus-le-Marcheix, les cures de Tollet, Sainte-Croix-d'Aubusson, Pierrefitte, le prieuré de La Bussière-Neuve, les cures de Saint-Symphorien (ou

Sainte-Feyre ?), Champroux (*de Campo rubeo*), Cros, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Etienne-aux-Clos, Bourdeix, La Mazière, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Champroux (*alias* de Champroy, *de Campo rubeo*), le prieuré de Jayac, les cures de Tollet, Chambéret, la vicairie de Ligonnac en l'église de Neuvic; — du fᵒ 11 au fᵒ 20 : le prieuré des Arènes, la sous-chantrerie de Séchères, le prieuré de Burgnac, la cure de Peyrillac, les cures d'Ayen (? *de Ahento*), Pionnat, Saint-Sornin-la-Volps (Saint-Sornin-las-Voulx), Saint-Symphorien (Sainte-Feyre ?), Saint-Martin *de Valle*, La Rochette, Bellefaye, l'une des douze semi-prébendes de l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de La Garde-Saint-Gérald, la cure de Saint-Angel, les prieurés de Saint-Cessadre, Saint-Pardoux-Lavaud, les cures d'Objat, Venarsal; — du fᵒ 21 au fᵒ 30 : la cure de Saint-Quentin, le prieuré de Sagon, l'archiprêtré d'Oradour-sur-Vayres, la cure des saints Pierre et Paul de Guéret, une vicairie perpétuelle en l'église de Neuvic, un canonicat et une chapellenie en l'église d'Eymoutiers, la cure de Saint-Maurice-les-Brousses (*al.* Saint-Maurice-Lebret), le prieuré de Saint Nicolas de Beaulieu, la cure de La Souterraine, le prieuré de Couzages, la cure de Saint-Cyr, la vicairie des Brugères, le prieuré de Lissac, la cure de Juillac; — du fᵒ 31 au fᵒ 40 : la cure de Saint-Victurnien, les prébendes de l'église collégiale d'Eymoutiers, les cure de Saint-Loup de Chenailler, Champroux, Saint-Hilaire-la-Plaine, une vicairie (*seu missarum commissio*) en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, etc. — Fᵒ 13 rᵒ et 19 vᵒ, deux actes d'absolution en faveur de divers prêtres, semblent avoir été insérés dans le présent registre par erreur. — Les actes sont, sauf de très rares exceptions, signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis.*

G. 422. (Registre.) — Grand in-4ᵒ, 230 feuillets, papier.

Août 1651-juillet 1655. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du fᵒ 1 au fᵒ 10 : le prieuré de Naillac, la cure de Villars, le prieuré et la cure d'Anzème, le prieuré de Chatelus-le-Marcheix (*Castri Lucii Marchès, vulgo* Chastrelus Marchès), la cure de Saint-Germain-la-Volps, la théologale de l'église Saint-Martial de Limoges, les cures d'Estivaux, Chartriers, le prieuré de Colondanes, les cures de Bonnat, Flavignac avec son annexe des Cars (Quards), le prieuré de Chatenet, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, l'une des quatorze grandes vicairies de la dite église, les cures de Saint-Séverin près Vallière, Châteauponsac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Glandon, le prieuré de Champnétery; — du fᵒ 11 au fᵒ 20 : les cures de Bellac, Saint-Christophe *de Bosco*, Saint-Silvain de Bellegarde, Evaux, l'archiprêtré rural de Gimel, les cures de Saint-Pierre-dans-les-Murs à Saint-Yrieix, Beillac, Compreignac, le prieuré de Montchoseau (?), la cure de Sainte-Marie-de-Vaux, une chapellenie en l'église de Guéret, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré et la cure de Saint-Victour, les cures d'Estivaux, Neuvic, Sannat, Saint-Michel-de-Vaisse, Saint-Georges-de-Nigremont, la prévôté de Saint-Vaury (*Sti Valerici*); — du fᵒ 21 au fᵒ 30 : les cures de Nexon, Saint-Sornin (*Sti Saturnini*), une chantrerie en l'église cathédrale de Limoges, la vicairie des Gautiers en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de La Mazière, le prieuré de Valentin, l'aumônerie de Saint-Léonard-de-Noblat, les cures de Neuvic, Ménoire, Neuville, la chapellenie de Saint-Clément en l'église de Saint-Junien, le prieuré du Chatenet, les cures de Dournazac, Saint-Germain-la-Volps, la chapellenie de Saint-Anne en l'église de Bellac, la cure de Sannat, le prieuré d'Ars, la cure de Saint-Séverin près Vallière, le prieuré de Mereau, la cure de Saint-Aignan de Versillac; — du fᵒ 31 au fᵒ 40 : les cures de Beyssat, Védrines, les prieurés de Champsanglard (*de Campo Singulari*), Chatenet, la cure de Compreignac, le prieuré de Valentin, la cure de Rosiers (Rouziers) avec son annexe de Masléon, etc. — Fᵒ 11 rᵒ, *dispensatio ad clericaturam et beneficia simplicia pro Josepho Choumeils scholari.* — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis.*

G. 423. (Registre.) — Grand in-4ᵒ, 174 feuillets, papier.

Novembre 1669-octobre 1673. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du fᵒ 1 au fᵒ 10 : une chapellenie en l'église de Coussac, la cure d'Eymoutiers, diverses vicairies de l'église cathédrale, la cures de Saint-Estèphe-le-Droux (*Sti Stephani le Droux*), une chapelle dans le cimetière de Chassenon, une vicairie en l'église de Guéret, la chapelle d'Asnières, le prieuré de La Chapelle-Espinasse (*al.* La Chapelle de Lespinasse), la cure de Monteil-Guillaume, le prieuré de Saint-Xantin, les cures de Liginiac, Viam, le prieuré de Bort, la vicairie de Gramat au lieu de La Roche, les cures de Saint-Etienne de Versillac, Sarran (ou peut-être Sarrou), Champagnac; — du fᵒ 11 au fᵒ 20 : la cure de Châteauneuf, la vicairie de Cou-

longes, la prévôté de Moutier-Roseille, les cures de Saint-Maixent, Saint-Julien-le-Déjalat, la vicairie des Thinières en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Curemonte, une vicairie en l'église d'Uzerche, les cures de Saint-Yrieix près Vallière, Saint-Barthélemy-de-Lignac (*vulgo* Leisignac), le prieuré de Bersat, la cure de Sannat, une vicairie en l'église d'Esse, le prieuré de Saint-Barthélemy, la cure de Saint-Michel-de-Vaisse, un canonicat en l'église collégiale de Noailles, les cures de Peyrat-le-Nonier (l'Anounier), Saint-Amand-le-Petit; — du f° 21 au f° 30 : les prieurés de Pradeaux, Baubiat en l'église de Banise, les cures de Chaptelat, Brillac, le prieuré de Brugnac, une vicairie en l'église d'Ahun, les cures d'Ahun, Saint-Hilaire-Château, Malval, Alleyrat, Janaillac, diverses chapellenies en l'église de Bénévent, la cure de Condat, une chapellenie en l'église de Lourdoueix-Saint-Pierre, le prieuré d'Ars, les cures de Banise, Betestes, Gorre; — du f° 31 au f° 40 : le prieuré de Salon, les cures de Nouzerolles, Maussac, le prieuré d'Angelard, etc. — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis*.

G. 424. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

Novembre 1673-juillet 1675. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré de Villars, un canonicat en l'église de Saint-Junien, une portion monacale en l'abbaye d'Uzerche et au prieuré de Saint-Léonard-de-Noblat, les cures de La Celle, Blanzac, Solignac, Soubrevas, la vicairie de Saint-Anne en l'église de Bellac, la cure de Nexon, le prieuré de Maisonfeyne, les cures de La Souterraine, Ayen, une vicairie en l'église de Nieul, une chapellenie en l'église de La Règle, la cure de Pierrefite, une vicairie en l'église de Saint-Merd, la cure de Vidaillac, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, les prieurés de Millevaches, Saint-Silvain-Montaigut, Ménoire, une vicairie en l'église de Tarn, la cure de Saint-Amand près Morterolles; — du f° 11 au f° 20 : la cure de Saint-Martin-Sépert (*de Septem piris*), un canonicat en l'église de Saint-Junien, les cures de Saint-Pardoux-l'Enfantier, Eymoutiers, Marval (Maraval), Oradour-sur-Vayres (*de Vayreys*), Solignac, Saint-Bonnet-la-Rivière, Brigueil, Nexon, les prieurés de Saint-Barthélemy de Boisse, Royrette, une chapellenie en l'église de Montbrun, les cures de Saint-Martin de Chaufour, Salagnac, les prieurés de Monceix-Lafaye, un canonicat en l'église du Dorat, le prieuré de Saint-Vincent de Peyrat, la cure de Saint-Dizier, le doyenné de Noailles; — du f° 21 au f° 30 : le prieuré de Peyrat-le-Nonier (l'Annonière), la chapellenie de Cessat en l'église de N.-D. du Pont, la cure de Viam (Viand), etc. — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis*.

G. 425. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

Juillet 1675-avril 1676. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les prieurés de Beaubreuil, Ladaigne (?), la cure d'Ars, le prieuré de Magnac, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille, les cures de Beyssac, Rosiers, Saint-Victour, une prébende en l'église collegiale de Brive, la cure de La Chapelle-aux-Saints, le prieuré de Condat, la cure de Saint-Martin-le-Mault, un canonicat en l'église de Noailles, les cures de Noailles, Saint-Amand-le-Petit, Champniers, les prieurés de Seuris, Saint-Nicolas, Soumans (Soubmans); — du f° 11 au f° 20 : la chapelle du Puy, la cure de Grenord, la vicairie de Saint-Priest près Bonlieu, les cures de Peyrat, Mounisme, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, etc. — F° 4 r° et 9 v° actes d'absolution. — Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis*.

G. 426. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

Janvier-juillet 1677. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Mouzon, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Pardoux-les-Cars, Saint-Martin-la-Méanne, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Yrieix près Vallière, Saint-Merd (*Sti Medardi*), un canonicat en l'église de Brive, la cure de La Péruze, Pionnat, Saint-Pardoux, Saint-Marc-à-Frougier, Saint-Hilaire-les-Courbes, le prieuré de La Bussière, la cure de La Mazière, le prieuré d'Arnac, les cures de Pensol, Jarnage, Peyrat; — du f° 11 au f° 20 : les cures de La Mazière, Foissac, un canonicat en l'église de Brive, les prieurés de Saint-Dizier, Champsanglard (*de Campo-singulari*), la cure de Pigerolle, etc. — F° 8 v°. Nomination de J.-B. Pabot comme juge de la juridiction et châtellenie de Nieul et Peyrillac dépendant de l'évêché. — Du 30 janvier au 18 février, les actes sont signés par *M. Bourdon, vicarius generalis*, et *M. Peyrat, secratarius;* du 17 mars à la fin, par *Ludovicus, episcopus Lemovicensis* et *Drouet*.

G. 427. (Registre.) — In-4°, 165 pages chiffrées, papier.

Juillet 1677-mars 1679. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures d'Yssoudun, Challiat (Chasliat), Veyrières, Pradines, Domérot, les prieurés de Confolent, Népoux, la cure de Clergoux, une vicairie à Saint-Pardoux, les cures de Naillac, Saint-Marc-à-Frougier, une vicairie en l'église Saint-Pierre du bourg muré de Saint-Junien (*oppidi murati Sti Juniani*), les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine, Esse, Gajoubert (Guajobert), Saint-Jouvent (*Sti Gaudentii*), une vicairie (*seu missarum commissio*) à Cornil (Cournil), le prieuré de Clédat ; — de la p. 21 à la p. 40 : le prieuré de Saint-Marc d'Aurens, la cure de Nontronneau (*de Nontronello*), la vicairie de Saint-Georges en l'église de Saint-Martin de Chammant (?), une vicairie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Tersillac, Bourg-de-Salagnac, Saint-Martin-Saint-Catherine, Soudeille, Rougnac, Nantiat, Dompierre, Saint-Solve (*Sti Silvani*), Saint-Martin de Laval, Concèze, Anzème, Buxerolles, le prieuré de Chaillac, la vicairie de Saint-Sébastien à Chabanais, la cure de Saint-Genest ; — de la p. 41 à la p. 60 : le prieuré de Puyfaly, les cures de La Chapelle-Montbrandeix (Montbrandin), Saint-Pierre-le-Bost, le prieuré de Pressignac, la vicairie de La Bousche à Aixe, une chapellenie en l'église de Tarn (? Tard), la vicairie de Calvy en l'église de Gimel, les cures de Murat, La Chapelle-Saint-Robert, Ajain (? Ajen), la chapelle de N.-D. à La Souterraine, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Pierrefitte, Veyx, un canonicat en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Silvain, les cures des saints Prime et Félicien, Saint-Christophe, Nontron ; — de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Saint-Angel, Nouic, Lésignac-sur-Goyre, Razès, le prieuré de Saint-Maximin de Confolent, la cure du bourg de Saint-Martin-Chargnac (*oppidi Sti Martini*-Charignac), la vicairie du chanoine Jean de Bastide en l'église collégiale de Saint-Martial, etc. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus Lemovicensis;* le dernier par *Louis, évêque de Limoges,* et contresignés par *Drouet,* les deux derniers par *Faure, loco secretarii.*

G. 428. (Registre.) — In-4°, 191 pages chiffrées, papier.

Mai 1679-juin 1681. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Ceyroux, Mainsac (Minssac), Salaignac, Ars, les prieurés de Blessac, Saint-Salvadour, un canonicat en l'église collégiale de N.-D. du Mont au château d'Aubusson, les prieurés de Saint-Laurent du Teil, Ars, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Forgeas (*al.* Forgetas), les cures de Peyrat, Chambon, Saint-Fréjoux-le-Pauvre, Saint-Merd-la-Breuille (*Sti Medardi* de la Breuille), une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'archiprêtré de La Meyze, les cures de Curemonte (*de Curamonte*); — de la p. 21 à la p. 40 : la cure de Chaptelat, une chapellenie dans le cimetière de Biennat, les cures de Chénevières, Sornat, Peyrabout, la vicairie de Ligonnac à Neuvic, les cures de Chambéret, Veyrac, la chapellenie d'Anglard à Uzerche, les cures d'Ars, Boisseuil, Saint-Martin-Sépert, la vicairie de N.-D. d'Evaux (*de Evahonio*), la cure de La Tour-Saint-Austrille, le prieuré de Peyrat-le-Nonier (Lanounier), les cures de Fontanière, Le Lonzat (Alonzat) dans l'archiprêtré de Vigeois, un canonicat en l'église collégiale d'Aubusson, la cure de Roziers, le prieuré de Saint-Silvain-Montaigut ; — de la p. 41 à la p. 60 : les prieurés de Sermur, Magnac, la cure de Sarran, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures d'Egletons, Saint-Victour, Vigeois, une vicairie à Donzenac, les cures de Ventejeols, Séreillac, Vaulry, Isle, une vicairie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Angel, Le Compeix, le prieuré de Nedde, la chapellenie de Lagasne, les cures de Prugne, Châteauneuf ; — de la p. 61 à la p. 80 : les cures de La Péruze, Séreillac, les prieurés du Mureau (*de Murello*), Nieul, Perpezat, les cures de Bonat, Brousse, la vicairie des Brachet en l'église cathédrale, les cures de Fontgaland, Bellegarde, etc. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus Lemovicensis*, le dernier par *Louis, évêque de Limoges*, et contresignés par *Drouet.*

G. 429. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

Mars 1683-mars 1685. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la chantrerie du Dorat, les cures de Beaulieu, Linars, les prieurés de Saignac, Moutier-Roseille, les cures de Biennac avec son annexe de Rochechouart, Jouillat, Savignac, Mareille, Saint-Amand-Jartoudeix, une vicairie à La Meyze, le prieuré de Naillac, les cures de Troche, Saint-Hilaire-Château (*ter*), une vicairie dans le cimetière d'Asnières, la cure de Fransèches, une vicairie dans l'église de Bourganeuf ; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Reterre (*de Rubra terra*), Tudeil (*de Tudello*), une vicairie à Berneuil, la cure de Saint-Vic-

turnien, les prieurés de Clugnac, Verneuil, l'infirmerie du monastère d'Uzerche, la prévôté de Chambon, une vicairie dans l'église du monastère de La Règle, les cures d'Estivaux, Saint-Sornin, Boisseuil, un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille, la cure de Meymac, une vicairie à Tarn (? Tard); — du f° 21 au f° 30 : la cure de Magnac (-Lestrange), le prieuré de Saint-Marien, la prévôté de Brivezac, la cure de Pressignac, le prieuré du Chatelet-André (?), les cures de Mazéras, Ménoire, Troche, Mortroux, Viam, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, la cure de La Croix, le prieuré de Carcèles (*seu* Carcelas), la cure de La Graulière, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Perpezac-le-Noir, Saint-Hilaire-Château, Pradines, Chavanac ; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Saint-Hilaire-Taurion, Mérignac, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Maisonnais, le prieuré de Gartempe, les cures de Salesse, Maraval (Mallaval), Pierrefitte, Beyssac, le prieuré de La Chassagne, etc. — F° 5 v°, acte d'absolution en faveur de M° Jean Fénis, prêtre. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus episcopus Lemovicensis*, et contresignés par *Drouet, Faure, loco secretarii.*

G. 430. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

Avril 1685 - novembre 1686. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la cure de Saint-Cessateur de Verneuil, les prieurés de Millevaches, Nontron, la cure de Bessines, une vicairie dans l'église du dit Bessines et dans celle de Saint-Léonard, les cures d'Egletons (*oppidi des Glouttons*), Saint-Priest-le-Bétoux, Chambouchard, Saint-Ouen, le prieuré d'Anglard, la cure de Sainte-Marie-de-Vaux, le prieuré de Bonnefont, la cure de Voutezac (*al.* Boutezac), Abjat, la sacristie de Saint-Germain, les cures de Saint-Estèphe-le-Droux, Rilhac, La Celle près Gouzon, Solignac, Saint-Yrieix près Vallière ; — du f° 11 au f° 20 : la vicairie de Murat, les cures des Salles, Saint-Victurnien, le prieuré de Lézignac-sur-Goyre, les prieurés de Lignareix, Domérot, Ahun, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, Savignac, Estival, le prieuré de Sauviat, la cure de Sainte-Félicité, une chapellenie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de La Celle près Gouzon, Peyrillac, le prieuré de Lézignac-sur-Goyre, l'infirmerie du monastère d'Uzerche, la cure de Saint-Martin de Brive, le prieuré de Courselles ; — du f° 21 au f° 30 : le prieuré de Domérot, les cures de Cieux, Saint-Etienne-aux-Clos, Saillat, Balledent, un canonicat en l'église d'Aubusson, les cures de Condat, Bonnat, Saint-Christophe, Vaulry (Voris), une chapelle à Nieul, une chapelle en l'église de Beyssat, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert et en l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Saint-Gérald, la cure de La Péruze, les prieurés de Magnac, Roche, Rogier (?) ; — du f° 31 au f° 40 : la cure de Versillac, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église du Moutier d'Ahun, etc. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus Lemovicensis*, et contresignés par *Faure*, puis *Bost*.

G. 431. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

Novembre 1686 - juin 1688. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : une portion monacale en l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Peyrat, une chapellenie (*seu missarum commissio*) à Saint-Sulpice-le-Donzeil, l'archiprêtré de Saint-Junien, les cures de Naillac, Saint-Georges-la-Pouge, une vicairie à Eymoutiers, les cures de Maumont, Teilloux (Teilhoux), Saint-Germain-sur-Vienne, une vicairie en l'église de N.-D. de Bellac, les cures de Roumazières, Jabreilles, un canonicat en l'église de Saint-Léonard, la cure de Saint-Amand-le-Petit, une chapellenie à Brigueil ; — du f° 11 au f° 20 : une portion monacale en l'abbaye d'Uzerche, les cures de N.-D. d'Uzerche, Bosmoreau, la chapellenie de Saint-Barthélemy (*vulgo* le Puy *sive* le Mont-Gaudy) près Guéret, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la cure de Saint-Paul, le prieuré de Beaulieu, les cures de Peyrabout, Naillac, Monestier, Leyrac, Ventejeols, la vicairie de Sainte-Berthe (à Guéret ?), le prieuré de Clugnac, les cures d'Estival, Chambon près Confolens, Saint-Hilaire-Lastours, une vicairie en l'église d'Uzerche, la cure de Lézignac, Saint-Sornin-Leulac (*Sti Saturnini* de Lulac) ; — du f° 21 au f° 30 : la vicairie du Désert à Uzerche (*oppidi Userchiæ*), la vicairie de Sainte-Radegonde dans le prieuré de Saint-Gérald près Limoges, les cures de Saint-Basile, Saint-Hilaire-Taurion, Beyssenat, Laval, le prieuré de Gartempe, une vicairie en l'église de Saint-Sornin, une autre en l'église cathédrale de Limoges, la cure de Millevaches, le prieuré de Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Nontron, Saint-Germain-sur-Vienne, Aureil, Meyssac, Vayres, Ventejoux (Ventejus), Boussac, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouard, la cure de Bornet ; — du f° 31 au f° 40 : la cure de Chambéraud, le prieuré de Saint-Alpinien, les cures de Ségur, Saint-Paul, Surdoux, une vicairie en

l'église de Saint-Merd (*Sti Medardi*), une vicairie à Châteauponsac, la cure de Roumazières, etc. — Absolutions en faveur : f° 3 v°, d'Annet Rodier, prêtre, qui s'était battu avec nn laïque ; — f° 13 v°, de Pierre Borderie, sous-diacre, sorti de la congrégation des Doctrinaires. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus Lemovicensis*, et contresignés par *Bost*, puis *David*.

G. 432. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

Juin 1688-octobre 1690. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la prévôté de Saint-Laurent, les prieurés de Naillac, Châtelus-Marcheix, la cure de Savignac, l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Saint-Pardoux-le-Vieux, Champniers, Anzême, Juillac, Colondanes, Saint-Hippolyte, le prieuré de La Roche, la cure de La Jonchère, le prieuré de Naillac, diverses vicairies en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure (*seu* église paroissiale) de La Forêt, le prieuré-cure (*seu* église paroissiale) de Champnétery, deux canonicats en l'église de Saint-Léonard, la cure de La Tour-Saint-Austrille ; — du f° 11 au f° 20 : la cure de Saint-Pardoux-le-Neuf, un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Montrollet, Sainte-Félicité, le prieuré d'Aubys (Aubis), les cures de La Chaussade, Saint-Silvain-Montégut, Jugeals, La Roche, Saint-Hilaire-les-Courbes, l'archiprêtré de Saint-Martin de Brive, un canonicat en l'église collégiale de Brive, les cures de Thalamy, Saint-Hippolyte, L'Eglise-aux-Bois, une vicairie à Saint-Silvain-Montégut, la cure d'Anzême ; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Saint-Martin-Château, le prieuré de Magnac avec son annexe de Fonloup, les cures de Saint-Dizier, Aixe, Saint-Gilles de Jugeals (*Sti Ægidii* de Jugeals), le prieuré de Colondanes, les cures de Pérols, Eygurande, Saint-Laurent près Guéret, une vicairie et diverses chapellenies dans l'église des saints Pierre et Paul de Guéret, les cures de Blessac, La Roche, une vicairie dans l'église de Voulon, une autre dans l'église de Bellac, la cure de Bosmoreau, un canonicat dans l'église cathédrale de Limoges, la cure de Saint-Laurent-le-Monestier, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Grenord (*de Grandi horto*) ; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Saint-Avit-de-Tarde (de Tande), Troche, l'aumônerie de la Salle épiscopale, une chapellenie à Brivezac, une prébende dans l'église de Turenne, les cures de Cornil, Saint-Solve, etc. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus, ep. Lem.*, et contresignés par *David*.

G. 433. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

Octobre 1690-janvier 1693. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : la vicairie de Saint-Jean d'Aubepeyre en l'église de Saint-Yrieix (*ad altare Sti Joannis Baptistæ* d'Aubepeyre *in parrochiali ecclesia* de Saint-Yrieix), la cure de Mansac, la prévôté de Pierrebuffière, les cures de Dournazac, Sainte-Félicité, l'une des grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Yrieix, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, les cures de La Celle-Barmontoise, Compas, un canonicat en l'église conventuelle de L'Artige et en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Bonnet en Bassse-Marche, le prieuré-cure (*seu ecclesia parrochialis*) de Saulgond, une vicairie en l'église de Bort (*oppidi* de Bort), un canonicat en l'église collégiale du Dorat et en celle de Saint-Martial, la cure de Chaillat, la chapellenie de Fraissinet en l'église d'Allassac, le prieuré de La Roche-Malevaleise, la cure d'Augères ; — du f° 11 au f° 20 : le prieuré de Bort, la vicairie de N.-D. au Dorat, la cure de Blanzac, la chapellenie de N.-D. à Bellac, le prieuré de Sainte-Croix de Pierrebuffière, la cure de Saint-Pierre à Saint-Yrieix (*intra muros oppidi Sti Aredii*), la cure des saints Pierre et Paul à Guéret (*ter*), les vicairies (*vicariæ aut cappellaniæ seu missarum commissiones*) de Flavignac, la cure de Saillat, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, la chambrerie de Chambon, les prieurés de Beaubreuil, Mas-Buisson, Blond, Sornac, Chervix, la vicairie de Donzenac, les cures de Brignac, Fransèches ; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Bussière-Saint-Georges, Saint-Pierre du Dorat, le prieuré de Malemort, la vicairie de Ségur, la cure de Saint-Sornin, la vicairie de Chaumont en l'église de Sainte-Ferréole, la cure de Jouac, la prévôté de Brivezac, les cures de Saint-Augustin, Lavaud-Franche, Auge, la vicairie de Saint-Jean à Bellac, les cures de Javerdat, Bussière-Boffy, Lascoux, le prieuré de Soumans, la cure de Cublat ; — du f° 31 au f° 40 : la cure de Sainte-Félicité, l'aumônerie de Rochechouart, la cure de Saint-Maurice, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de La Roche, etc. — Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus Lemovicensis*, et contresignés par *David*, puis *J. Cossas* (sauf oubli).

G. 434. (Registre.) — In-4°, 87 + 10 feuillets, papier.

Janvier 1693-juillet 1694. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au

f° 10 : un canonicat en l'église de Saint-Etienne, les cures de Saint-Maurice, Saint-Denis-des-Murs, Couzeix, la chapelle de Saint-Michel (*alias* des Chassagne) en l'église de Saint-Angel, la vicairie de Saint-Georges en l'église de Saint-Sauveur de Rochechouart, la cure de Berneuil (Barneul), les prieurés de Saint-Victor, Saint-Laurent-du-Teil, un canonicat en l'église de Saint-Etienne, le prieuré de La Saulière, l'archiprêtré de Gimel, les prieurés de Menusat, Châtenet, Toy, la cure de Champagnac, une vicairie en l'église de Saint-Sornin-la-Marche, les cures de Saint-Martin-le-Mault, Saint-Aignan-de-Versillac; — du f° 11 au f° 20 : la chapelle du Puy d'Arnac, la cure de Saint-Léonard, un canonicat en la dite ville, la cure de Merlines, une vicairie en l'église collégiale de Moutier-Roseille, les cures de Viersac, Beaulieu, Venarsal, une chapellenie en l'église de Treignac, la prévôté de Chapchat (?), une vicairie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Montceix, les cures d'Ahun, Saint-Paul-Saint-Laurent, Salaignac, Feytiat, Brive, le prieuré de La Cellette, la cure de La Graulière; — du f° 21 au f° 30 : un canonicat en l'église collégiale de Noailles, le doyenné de Saint-Germain, la cure de Moutier, un canonicat en l'église cathédrale, le prieuré de La Cellette, les cures d'Augne, Saint-Martin-la-Méanne, Mascheix (Masseix), le prieuré d'Arnac, les cures d'Egletons *(de Glutonibus)*, Courteix, l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, la cure de Vegènes, la prévôté d'Ayen, les cures de Saint-Georges-de-Nigremont, Champagnac, Gouzon, Vayres; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Viersac (Viersat), La Borne, Freyssinet, Lanteuil, Espartignac, etc. — F° 30 r°, absolution pour Henri Fougères, prêtre, curé de Grandsaigne, qui avait été suspendu pour négligence dans l'exercice de ses fonctions. — Les actes sont tous signés par ***Ludovicus episcopus Lemovicensis***, et contresignés par ***David***, puis ***J. Cossas*** (sauf oubli).

G. 435. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

Août 1694-juillet 1695. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les cures de Chambon, Bourganeuf, Soudaine, les prieurés de Genouillac, Bonnefont, les cures de Glanges, Feytiat, l'archiprêtré de La Porcherie, les cures d'Azat-Châtenet, Saint-Hilaire-la-Plaine, Beynac, Bort, La Roche, Champagnac, l'infirmerie du prieuré du Port-Dieu, les cures de Varetz, Brigueil-le-Chantre, Valiergues, Eyren, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, l'archidiaconé de Limoges en faveur de Noël Drouet, prêtre du diocèse d'Angers, maître en théologie, official général du diocèse de Limoges; — du f° 11 au f° 20 : la cure de Peyrat, la vicairie de Saint-Jacques en l'abbaye de Meymac, les cures de Saint-Bonnet près Bort, Chambon, le prieuré de Gouzon, les cures de La Geneste, La Tour-Sainte-Austrille, la vicairie d'Aigueperse dans la paroisse d'Aresnes, le prieuré de La Brugère, les cures de Sainte-Feyre *(Sti Symphoriani)*, Cublac, le prieuré de Saint-Marien, les cures de Mazeyrat, Fontanières, Vitrac, Creissac, Combressol avec son annexe de Bonnesaigne, la commanderie de Maisonnisses; — du f° 21 au f° 30 : le prieuré de Saint-Silvain-d'Ahun, les cures de Chaumeix, Saint-Pierre d'Oigne (?), le prieuré de Saint-Laurent-du-Teil, la cure de Saint-Cyprien, etc. — F° 24 r°, absolution en faveur de Jean Pecon, prêtre, qui avait été suspendu de ses fonctions. — Les actes sont tous signés par ***Ludovicus, episcopus Lemovicensis***, et contresignés par ***David.***

G. 436. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

Mars 1696-janvier 1698. — « Registre des visa et collations des bénéfices, commencé par moi secrétaire de Mgr. l'illustrissime et reverendissime François de Carbonnel de Canisi, evesque de Limoges, le quinzième du mois de mars de l'année 1696. MICHELON ». — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert et en celle de Saint-Léonard, les cures de Peyrissat, Reterre *(de Rubea terra)*, le prieuré d'Ars, les cures de Montrol-Sénard, Azat en l'archiprêtré de Bénévent, la chapellenie de Montbrun à Coussac, une vicairie en l'église de Veyrac et en celle de Roziers, les cures de Peyroux, Courbefy, une chapellenie en l'église de Texon (? Teissont), la cure de Saint-Sornin-Leulac, le prieuré de La Drouille-noire, la cure de Malleret, la vicairie de Saint-Martial à Rosiers; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Nexon, Domps, Pradines, l'archiprêtré de Chirouse, les cures de Saint-Martinet, Haut-Chalus, Saint-Sornin-la-Volps *(Sti Saturnini Lavaux, de Vulpibus)*, Yssandon, Davignac, Billac, Le Mas, une chapellenie dans l'église de Saint-Victurnien, le prieuré de Sainte-Valérie à Felletin, la cure d'Ussac, la vicairie des Brachet et celle du Crucifix dans l'église cathédrale, la prébende théologale en la dite église, la cure du Moutier-Malcard; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Creissac, Turenne, le prieuré de Saint-Maxime à Confolens, la cure de La Saunière, la chapellenie du Saint-Esprit à Bellac, la cure de Mars,

l'archiprêtré de Chirouse, le prieuré de Saint-Léger-Bridareix, la cure de Saint-Séverin, le prieuré de Saint-Léger-le-Guérétois, la cure de Meyrignac, le prieuré d'Aigueperse, la cure d'Eybouleuf, les vicairies de Gramat à La Roche, la chapellenie de N.-D. de Pitié à Nedde, le prieuré de Maisonfeyne, la cure de Maisonnais, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain; — du f° 31 au f° 40 · les cures de Noth, Villars, le prieuré de Saint-Maurice, la cure d'Aubesaigne, etc. — *Passim*, quelques actes rédigés en français. — Les actes sont signés par ***M. Bourdon, vicarius generalis***, puis par ***Franciscus, episcopus Lemovicensis***, et contresignés par ***Michelon***.

G. 437. (Registre.) — In-4°, 177 pages chiffrées, papier.

Juillet 1700-janvier 1703. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la vicairie de N.-D. de Montbrun en l'église de Coussac-Bonneval, l'infirmerie du monastère d'Uzerche, la vicairie de N.-D. de Paix à Treignac, la vicairie de Saint-Christophe à Peyrat, les cures de Peyrat, Nouzerines, la vicairie de Saint-Jean à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Maisonfeyne, la vicairie de Montbrun, celle de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, celle de Saint-Pierre en l'église de Moutier-Roseille, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, les cures de Sainte-Croix d'Aubusson, La Chapelle-Espinasse, Meillac, Margeride, le prieuré de Saint-Maureil, une vicairie en l'église de Champagnac; — de la p. 21 à la p. 40 : la vicairie de Saint-Cloud dans le cimetière de Guéret, les cures de Saint-Pierre-le-Bost, Nontron, diverses vicairies en l'église de Coussac, la cure de Maisonfeyne, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, le prieuré de La Roche-Nousille, les cures de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, La Chapelle-Espinasse, Saint-Fréjoux-le-Riche, Champsanglard, Laval, Peyrat, la vicairie de Saint-Cloud à Guéret, la cure de Claravaux, le prieuré de Saint-Loup de La Doysne (?), les cures de Fromental, Compas, Saint-Goussaud; — de la p. 41 à la p. 60 : les cures de Saint-Amand, Tarde, le prieuré de Sermur, la cure de Venarsal, une vicairie en l'église de Guéret, les cures de Nontron, Laval, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, une vicairie en l'église de Coussac, les cures de La Tour-Sainte-Austrille, Saint-Sylvestre, Genouillac, le prieuré de Champcouteau, les cures de La Croisille, Chabanais, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré de Vernège, les cures de Voulon, Saint-Hilaire-la-Treille; — de la p. 61 à la p. 80 : la chapellenie de Montbrun à Coussac, les cures de Clergoux, La Bretagne, le prieuré de Saint-Laurent-du-Teil, etc. — Les actes sont signés par ***M. Bourdon, vicarius generalis***, jusqu'au 31 janvier 1701, puis par ***R. Marbot, vicarius generalis***, ou par ***Franciscus, episcopus Lemovicensis;*** une seule fois (9 mars 1701) par ***Lemaire, vicarius generalis***.

G. 438. (Registre.) — In-4°, 206 pages chiffrées, papier.

Janvier 1703-juillet 1705. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Montrol-Sénard, Treignac, la vicairie de Saint-Martial de Maumont en la paroisse de Rosiers, les prieurés de Mansanes, Boubon (*de Bobonio*), Saint-Priest-les-Vergnes, Chabanais, une place monacale en l'abbaye de Vigeois, les cures de Javerdat, Gouzoniac, la chapellenie de Saint-Quitterie en l'église collégiale du Dorat, la vicairie de Saint-Jean à La Fage, les cures de Grandsaigne, La Rochette, les vicairies de Saint-Martial et de Saint-Yves ***in castro seu castello*** de Lestrange, les cures de Claravaux, Saint-Priest-Ligoure, le prieuré de Sainte-Croix de Thou, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — de la p. 21 à la p. 40 : la cure de Saint-Martinet, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Chastagnol, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Tarde, les cures d'Oradour-Saint-Genest, Jourgnac, Gouzoniac, Saint-Germain-le-Lièvre, Chirac, une place monacale en l'abbaye de Vigeois, les cures de Vars, La Panouze, Aixe, Claravaux, les vicairies de Saint-Jean et de Saint-Yves en l'église de La Règle, la cure de Blanzac, le prieuré de Thou, les cures de La Celle-sous-Gouzon, Saint-Germain-Beaupré; — de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Saint-Pierre-Château à Eymoutiers, la chapellenie de Saint-Bonaventure en l'église de Folles, le prieuré de Bénévent, la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Bellac, le prieuré de Sauviat, une vicairie à Rosiers et une autre en l'église cathédrale, l'archidiaconé de Malemort en faveur de J.-B. Michelon, prêtre, docteur en théologie, comme successeur de Noël Drouhet, décédé; la cure du Bourg-de-Salagnac, la vicairie de Saint-Paul en l'église de Bellac, le prieuré d'Ars, les prieurés de Mas-Rimoulet, Nouziers, la cure de Tarn, la chapellenie de Malamas en l'église de Saint-Denis-des-Murs, la chapellenie de la Recluse en la paroisse de Tarn-et-Aixe; — de la p. 61 à la p. 80 : une vicairie en l'église d'Eymoutiers, la cure de Sainte-Croix à Aubusson, le prieuré de Leyrat,

la vicairie de Chalus et la chapellenie de la Basse-cour à Treignac, une vicairie en l'église de Nieul, etc. — Quelques actes sont signés par *Franciscus, episcopus Lemovicensis*; les autres par *R. Marlot, vicarius generalis*.

G. 439. (Registre.) — In-4°, 160 pages chiffrées, papier.

Juillet 1705-juillet 1707. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : le prieuré de Saint-Pantaléon, les cures de Roumazières, Chambon-Sainte-Valérie (*ecclesia Stæ Valeriæ monasterii Feletinensis*), Saint-Junien, Brillac, une prébende en l'église d'Uzerche, les cures de Neuvic, Soubrebost, La Rochette, les prieurés de Domérot, Moissannes, Azat-le-Ris, Saint-Junien, (*sive* Saint-Genest-le-Château *alias* de La Brugère), Saint-Brice (*seu* Saint-Bries), l'archiprêtré de Saint-Exupéry, les cures de Brilhac, Neuville, le prieuré de Turenne, les cures de La Chapelle-Montbrandeix, Foyssac; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de La Bregère près Limoges, Roumazières, le prieuré de Brignac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Léonard, les cures de Concèzes, La Brionne, une vicairie en l'église de La Meyze, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, les cures de Villevaleix, La Ville-Dieu, Guéret, le prieuré de Bezeaud, la cure de Betestes, la chapellenie de Cros à Fursac, le prieuré de Bussière-Galand, les cures de Le Vigen, La Chapelle-Montbrandeix, un canonicat en l'église collégiale de Turenne, la cure de Saint-Julien dans l'archipr. de Brivezac; — de la p. 41 à la p. 60 : une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Silvain près Toulx, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Vayres, Moutier-Ventadour, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Roussac, un canonicat en l'église cathédrale, la cure de Meilhac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Léonard, une vicairie en l'église cathédrale, un canonicat en l'église de Saint-Yrieix, une place monacale en l'abbaye de Vigeois, le prieuré de Vaux, la cure de Javerdat, le prieuré de Linars, la cure de Saint-Salvadour, le prieuré du Dognon; — de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Saint-Pardoux-l'Ortigier, Valiergues, Arnac-la-Poste, Saint-Julien-Château, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, etc. — Les actes sont signés jusqu'au 14 octobre 1706 par *R. Marlot, vicarius generalis*, puis par *J. De Tanoarn, vicarius generalis*. Ils ne sont plus signés à partir du 6 mai 1707 où ils sont rédigés au nom *d'Antoine de Charpin de Genétines, évêque de Limoges*.

G. 440. (Registre.) — In-4°, 390 pages chiffrées, papier.

Juillet 1707-juin 1710. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 10 : la cure de Meste, la vicairie du Cardinal dans l'église de N.-D. de Bellac, les cures de Jarnages (*oppidi* de Jarnage), Ussel (*oppidi* d'Ussel), Charron, Saint-Georges-les-Landes, Lagudet, le prieuré de Domérot, une chapellenie dans le cimetière de la paroisse d'Asnières (? Anielle), la vicairie d'Altagnac en l'église de Treignac, les cures d'Hent en l'archiprêtré d'Anzême, Le Chalard en l'archiprêtré de La Meyze, La Chapelle-Montbrandeix, Augères en l'archiprêtré de Bénévent, Panazol, une vicairie en l'église de N.-D. de Bellac, la cure (*seu prioratus curatus*) de Saint-Dizier en l'archiprêtré de Bénévent; — de la p. 21 à la p. 40 : un canonicat en l'église de Saint-Martial, les cures de Villars, La Porcherie, une chapellenie en l'église de Bort, les cures de Champagnac, Soudat, Eybouleuf (*parochialis ecclesia seu prioratus curatus*), une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Boisseuil, le prieuré de Maradennes (*seu* Maladaine), un canonicat en l'église collégiale de N.-D. du Mont [à Aubusson], la cure d'Oradour-sur-Vayres, la chapellenie de Guinefort en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Moutier-Malcard, la vicairie des Benoit en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures (*parrochialis ecclesia seu prioratus curatus*) de Gouzon, Dinsac, Saint-Priest-Palus, le prieuré des Croix en la paroisse de Rilhac-Lastours, la cure de Saint-Martin-le-Vieux; — de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Chambouchard (*de Cambonio caro*), les prieurés de Lagudet, La Garde-Saint-Gérald, la vicairie de Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré de Pradeaux, les cures de Rilhac-Lastours, Etagnat, le prieuré de Maisonfeyne, la prévôté de Pierrebuffière, la cure (*parrochialis ecclesia seu prioratus curatus*) d'Asnières, le prieuré (*prioratus curatus seu vicaria perpetua*) de Lesterps, les cures d'Objat, Hautefaye en l'archiprêtré de Nontron, Soumans, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de La Haute-Chapelle; — de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Maumont, Saint-Pantaléon, les prieurés de La Drouille-Noire, Saint-Eloy, la cure de La Celle-Dunoise, etc. — Les actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis*, et à son défaut par *De Goué, vicarius generalis; F. de Labro, abbas Uzerchensis, vicarius generalis; L. Brossard, vicarius generalis; J. de Tanoarn, vicarius generalis*.

G. 441. (Registre.) — In-4°, 164 pages chiffrées, papier.

Juin 1710-septembre 1718. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Videix, La Meyze, Thouron, Saint-Pierre-Palus (*Sti Petri a Palus*), Saint-Sulpice-le-Donzeil, Saint-Symphorien, la vicairie de Mauple à l'autel de la Transfiguration de N.-S. en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Laurent, le prieuré de Fondadouze, l'une des grandes vicairies du château de Ségur (*in castro seu castello de Segur*), les cures de Bessines, Moutier-Ferrier, la vicairie de Saint-Sulpice à Saint-Sulpice-le-Donzeil, la cure de Gorre (*loci seu pagi vulgo* de Gorre), la vicairie de Sensac au Lonzac (Olonzac), les cures de Le Dorat, Ars, Banise, Auginiac, Ahun; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Dompierre, Aureil, Eymoutiers, le prieuré de Vernège, les cures de Fleurat, Voulon, Séreillac, Meuzac, Clergoux, Pageas, un canonicat et une vicairie en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Meilhac, Saint-Pierre-le-Bost, la prévôté de Brivezac, les prieurés (*prioratus curatus seu ecclesia parochialis*) de Clugnac, Burgnac, Saint-Christophe, la cure de Laforêt; — de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Pierrebuffière, le prieuré de Ceyroux au diocèse de Viviers, les cures de Saint-Vaury, Astailhac, le prieuré de Balledent, la cure de Lupersac, la vicairie de Saint-Gilles en la paroisse de La Chapelle-Espinasse, deux vicairies en l'église de Tarn-et-Aixe, la cure de Nozières en l'archiprêtré d'Anzême, le prieuré d'Angelard, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Benayes, Saint-Martin-le-Vieux, le prieuré de Bort, la cure de La Bregère, le prieuré d'Anzême, les cures de Saint-Mathieu, Saint-Cyr; — de la p. 61 à la p. 80 : la vicairie (*vicaria, capellania seu prioratus*) de N.-D. de Counet à Génis, la cure de Saint-Priest près Bonlieu, les cures de Dinsac, Saint-Hilaire-Château, Bornet, etc. — Les actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis*, ou à son défaut par *J. de Tanoarn*, *vicarius generalis*, par *Abbas de Chateaumorand, vicarius generalis; Abbas de Boisse, vicarius generalis; L. Brossard, vicarius generalis; F. de Labro, abbas Uzerchensis, vicarius generalis; F. Dumond, vicarius generalis.*

G. 442. (Registre.) — In-4°, 96 pages chiffrées, papier.

Février 1718-mai 1719. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure d'Aresnes, la chapellenie de Saint-Jacques à Bellac, les cures de Bourdeix, Vayres, La Mazière, Saint-Ouen, les prieurés de Saint-Gilles (*prope oppidum* d'Emoutier), Champnétery, les cures de Ventejeols, Nouzerolles, la vicairie de N.-D. à Saint-Michel de Bussière, la cure (ou prieuré) de Larche, la vicairie de Magnac, les cures de Bessines, Sainte-Feyre (*Sti Simphoriani*) près Guéret, Saint-Aignan dans l'archiprêtré de Chirouse; — de la p. 21 à la p. 40 : la cure de Séreilhac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Vigeville, les prieurés de Chatelus-le-Marcheix, Angelard, la cure de Brivezac, le prieuré de Chénerailles (*de Canalicis*), les cures de Gumond (Aigumont), Beynac, Meyssac, Aresnes, le prieuré de Saint-Savin à Jayac, un canonicat en l'église collégiale d'Aubusson, le prieuré de Mourioux; — de la p. 31 à la p. 40 : la cure de Moutier-Roseille, le prieuré de Savignac en l'archiprêtré de Nontron, les cures de Saint-Hilaire-Foissac (Saint-Hilaire-Affroissat) dans l'archiprêtré de Gimel, Saint-Auvent (*Sti Audentis*), le prieuré de Sainte-Geneviève (dioc. de Rodez), une vicairie en l'église de Saint-Etienne d'Eymoutiers, les prieurés de Tarn, Alleyrat (Leyrat); — de la p. 41 à la p. 60 : un canonicat en l'église de Saint-Junien, le prieuré de Fondadouze, le prieuré d'Oradour-sur-Glane *propre Bullum* (Beuil?), une chapellenie en l'église de la Règle, la cure de Nedde, les prieurés de La Faye, Collonges, Chénerailles dans la Haute-Marche, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, la cure de Gimel, une chapellenie à Rancon, le prieuré de Saignac, les cures de Saint-Eloi, Saint-Paul, Abjat; — de la p. 61 à la p. 80 : la cure de Tarde en l'archiprêtré de Combraille, le prieuré de Mainsac, les cures de Beaumont, Alleyrat en l'archiprêtré de Combraille, La Roche, etc. — Dispenses en faveur : de Joseph-Léonard Sire, prêtre, atteint de cataracte (f° 5 r°); — de François Lavergne, laïque, demandant à entrer dans la cléricature à son retour du service militaire (f° 19 r°)..... *ipse Franciscus Lavergne arma pro regis christianissimi servitio gessit ac pluribus expeditionibus bellicis in quibus rapinæ, incendia, membrorum mutilationes aliaque hujus modi facinora perpetrantur, interfuit, neminem tamen occidit vel mutilavit.* — Les actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par *F. de Labro, abbas Uzerchensis, vicarius generalis; Dumont, vicarius generalis; J. Brossard, vicarius generalis; Crouzeil, vicarius generalis; Maurensane, vicarius generalis.*

G. 443. (Registre.) — In-4°, 234 pages chiffrées, papier.

Août 1723-décembre 1725. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure de Bort, un canonicat en l'église cathédrale, la cure de Saint-Léger-la-Montagne, le prieuré de Masbuisson, les cures de Saint-Jean à Limoges, Bessines, le prieuré de Champnétery, la cure de Saint-Martin-le-Mault, les prieurés de Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Cessadre à Limoges, les cures de Saint-Martin-Château, La Mazière, Bort-Saint-Georges dans l'archiprêtré de Combraille, Sermur, un canonicat en l'église de Saint-Junien, la cure de Pluviers ; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Saint-Pierre-ès-liens en la paroisse de Erignac, Beyssac, Boubon (*vulgo* Bubon), Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré d'Aresnes, la prévôté de Chamboulive, le prieuré de Chaptelat, la cure des Forges, le prieuré de Montceix, la cure de Saint-Basile, le prieuré de Parsac, les cures de Saint-Yrieix-la-Perche (*Sti Aredii de Athano*), Sermur, le prieuré de Saint-Pantaléon, l'archiprêtré de Saint-Paul, la cure de Tarde dans l'archiprêtré d'Aubusson, la prévôté d'Arnac ; — de la p. 41 à la p. 60 : une vicairie en l'église de Saint-Yrieix-la-Perche, une chapellenie en l'église de Chassenon, le prieuré de Mansanes, les cures de Ladignac, Saint-Genest près Curemonte, une vicairie à Donzenac, la cure de Saint-Pardoux-le-Neuf, le prieuré de Saint-Hilaire-Lastours, la cure de Valiergues, le prieuré d'Arnac, les cures de Cublac, Fransèches, Maisonfeyne, Lourdoueix-Saint-Pierre, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix et une autre à Sablaronne, les cures de Bellegarde en l'archiprêtré d'Aubusson, Salon, le prieuré de Ladapeyre, les cures de Pont-de-Noblat, Saillac ; — de la p. 61 à la p. 80 : le prieuré de La Roche, la sacristanie de La Souterraine, la vicairie de Malamas à Saint-Denis-des-Murs, le prieuré de La Celle près Gouzon, etc. — Quelques actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis ;* la plupart le sont par *F. de Labro, abbas Uzerchensis, F. Dumont, F. Maurensane, L. Brossart, Crouzeil, C. A. de la Roche-Aymon,* comme vicaires généraux. A la date des 20 octobre et 17 novembre 1725, le dernier signe *Car. Ant., episcopus Sareptanensis, Lemov. suffrag.*

G. 444. (Registre.) — In-4°, 73 pages chiffrées, papier.

Mai 1729-septembre 1730. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la sous-chantrerie de Saint-Etienne, la cure de Versillac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, la vicairie de Chatillon en l'église de Saint-Léger-Bridereix, les cures de Saint-Hilaire-la-Combe, Curemonte, Saint Merd-la-Breuille, Sainte-Marie-de-Vaux, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Veyrières, Saint-Yrieix-les-Bois, Saignac, Beaumont en la ville de Felletin, les prieurés de Villard, la cure de Treignac (*paroch. ecclesia Sti Martini burgi ecclesiarum* de Treignac), une vicairie en l'église de la Règle, une semi-prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers ; — de la p. 21 à la p. 40 : un office claustral dans le monastère de N.-D. à La Souterraine, les cures de Saint-Pierre-la-Montagne, Couzours, Chambon en Combraille, Saint-Ouen, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Nicolas d'Aubys (Aubies), la cure de La Croisille, deux vicairies en l'église de Bellac, le prieuré de La Geneste, les cures de Laval, Quinsac, la chapellenie de Bouillot en l'église de Brigueil (-le-Chantre), la cure de Colondanes, le prieuré de Lissac, la vicairie de la Brugère en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Chaveroche ; — de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, une chapellenie en l'église de Saint-Léger-Bridereix, une vicairie en l'église de Vars et en celle de Treignac, la cure de Veix, le prieuré de Chabrat, la cure de Sainte-Félicité à Limoges, les prieurés de Chabanais, Colondanes, la chantrerie de Saint-Etienne, la cure de Saint-Augustin dans l'archiprêtré de Vigeois, la prévôté de Saint-Ybard, les cures de Saint-Denis-des-Murs, Les Billanges, N.-D. *de Becharïis* (*al.* du Désert) à Uzerche, Marcilhac ; — de la p. 61 à la p. 80 : la vicairie de N.-D. de Recouvrance dans le cimetière de Champmain en la ville de Saint-Léonard, les cures de Bessines, Curemonte, Saint-Michel-de-Pistorie, Royère près Saint-Léonard en l'archiprêtré de Saint-Paul, etc. — F° 10, dispense en faveur d'Etienne Chenaud de La Cour, laïque, demandant à entrer dans la cléricature après avoir servi dans l'armée royale. — Quelques actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis,* les autres par *De Verthamon de Chavagnac, Dumont, Romanet, J.-F. de la Cropte de Boursat,* vicaires généraux, ou par *Carolus Antonius* [*de la Rocheaymon*], *episcopus Sareptanensis, Lemovicensis suffraganeus.*

G. 445. (Registre.) — In-4°, 183 pages chiffrées, papier.

Septembre 1730-décembre 1732. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, de la

p. 1 à la p. 20 : la cure de Poussanges, la sacristanie de Vigeois, la cure de Chaveroche, le prieuré de Chambon-Sainte-Valérie, les cures de Mansat, Sarou, la prébende théologale en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de La Jonchère, le prieuré de Rancon, la vicairie de Saint-Cloud à Guéret, la cure de Beyssenac, la vicairie de Lissac, les cures de Marsat, Davignac, le prieuré de Séreilhac, les cures de Soudeilles, Saint-Merd-la-Breuille, Saint-Martial près Saint-Barbant, Boubon ; — de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Rilhac dans l'archiprêtré de Rancon, Jugeals, Lesterps, Seilhac, un canonicat en l'église de Saint-Yrieix, la cure de Mansanes, l'archidiaconé de Limoges (*vulgo nuncupatum de* Malmort) en faveur de noble Charles de l'Isle du Gast, prêtre du diocèse du Mans, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Chartres et frère de l'évêque de Limoges, sur le décès survenu de M[e] J.-B. Michelon, dernier titulaire ; les cures de Saint-Maurice dans l'archiprêtré d'Aubusson, Le Tromp (Tromps), La Chapelle-Espinasse, Nouzières, Saint-Etienne-de-Fursac, Flayat, une chapellenie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la prévôté de Chaptelat, un canonicat en l'église d'Eymoutiers, une vicairie en la dite église, les cures d'Abjat, Champsac ; — de la p. 41 à la p. 60 ; une vicairie en l'hôtel-Dieu de Brive, la vicairie de Saint-Georges de Champmain à Saint-Léonard, les cures de Coussac, Meillars, le prieuré de Chambon-Saint-Croix, les cures de Le Lindois, Le Moutier à Saint-Yrieix, Jabreilles, la chapellenie du Saint-Esprit à Bellac, un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille, la chapellenie de Saint-Guillaume à Guéret, les cures de Beyssat, Saint-Mesmin (*Sti Maximi*) dans l'archiprêtré de Lubersac, le prieuré de Tanier près Mézières, le prieuré de Sardent, la chantrerie de Saint-Yrieix, la vicairie de Lissac en l'archiprêtré de Brive ; — de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Saint-Martin-Sainte-Catherine, Royère, Bénévent, le prieuré de La Chassagne, la cure de Mansanes, etc. — Les actes sont signés par ***Benjaminus, episcopus Lemovicensis,*** et, à son défaut, par ***Dumont, J.-B. de la Cropte de Bourzat, Dartigeas, l'abbé de Boisse,*** vicaires généraux. — P. 182 : « Fin du registre à raison de la nouvelle marque du papier. »

G. 446. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

Janvier 1733-novembre 1734. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré de Magnac, la cure de Lanteuil, le prieuré de Saint-Laurent, les cures de Le Chouchet (*Sanctæ Mariæ alias sancti Juliani* du Chochet), Branceilles, la vicairie de Lacombe dans l'église de Seilhac (Seillac-les-Monges en l'archiprêtré de Brive), un canonicat en l'église collégiale d'Aubusson, les cures de La Roche près Feyx en l'archiprêtré de Chirouze, Saint-Sornin, Ségonzac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie d'Espagnageol, la cure de Sornac près Ussel, les prieurés de La Tour-Sainte-Austrille, La Chassagne en la paroisse de Saint-Frion (Saint-Frejont), les cures d'Estivals, Videix, Segonzac ; — du f° 11 au f° 20 : une semi-prébende en l'église de Saint-Yrieix, les cures de La Nouaille (*de Nobilia*) en l'archiprêtré d'Aubusson, Saint-Pierre-le-Bost, Bussière-nouvelle en l'archiprêtré de Combraille, Chenailler, Nieul, Saint-Julien-le-Petit, Peyrat dans l'archiprêtré d'Aubusson, la vicairie de Sainte-Marie en l'église de Saint-Sauveur à Rochechouart, les cures de Lussat en Combraille, Oradour-Fanais ; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Sannat, la chapellenie de Saint-Hubert à Sainte-Feyre, les prieurés de La Geneytouse, Sornac, les cures de Saint-Martial-le-Mont dans l'archiprêtré de Combraille, Albignac, Chabrat, le prieuré d'Aresnes, les cures de Royère, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Pantaléon, Mansac ; — du f° 31 au f° 40 : la cure de Jalesches, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Pierre-dans-les-Murs à Saint-Yrieix, Domérot dans l'archiprêtré de Combraille, la chappellenie de Cramaud dans l'église de Rochechouart, etc. — Les actes sont signés par ***Benjaminus episcopus Lemovicensis*** et, à son défaut, par ***J. Romanet, F. Dumont, M. Dartigeas,*** vicaires généraux.

G. 447. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

Novembre 1734-mai 1736. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : le prieuré d'Arènes, la chapellenie de Chatillon en l'église de Saint-Léger-Bridereix, la cure de Hautefaye en l'archiprêtré de Nontron, une chapellenie en l'église de Saint-Sauveur de Bellac, les cures de Linars, Ambazac dans l'archiprêtré de Combraille, Viam, Saint-Pierre-Château près Eymoutiers, l'archiprêtré de Rancon, le prieuré de N.-D. de Soubrebost, les cures de Soudat, Curemonte, Guéret, la chapellenie de Bar en l'église de Montaigut-le-Blant, la cure de Saint-Pierre-hors-les-murs à Saint-Yrieix ; — du f° 11 au f° 20 : la cure de La Chapelle-hors-les-murs à Saint-Yrieix, la cure et l'archiprêtré de Rancon, la chapellenie de Bellaye en l'église de Tarn-et-Aixe, la prévôté d'Ayen, les cures de Chambéret, Soudaine, le prieuré

de Saint-Hilaire de Moutier (dioc. d'Angoulême), les cures de Bersac, Janaillac, Etagnac, Saint-Christophe près Limoges, Roumazières, Queyssac, le prieuré de Ladaigne, la cure de Lanteuil, une vicairie en l'église de Saint-Martial; — du f° 21 au f° 30 : la cure de Lourdoueix-Saint-Michel, les prieurés de Borniou (*seu* de Bornieux), Mansanes, Grandsaigne, un canonicat en l'église collégiale de Noailles, les cures de Saint-Méard, La Rochette, la sacristanie de l'église de La Souterraine, les cures d'Ambazac, Videix, Janaillac, la chapellenie de Pontroy en l'église de Treignac, la cure de Banise, une prébende en l'église de La Souterraine, les prieurés de La Forêt en l'archiprêtré de Bénévent, Las Fons en l'archiprêtré de Combraille; — du f° 31 au f° 40 : les cures de La Ville-Dieu, Reterre, La Bazeuge (*de Bazilica*), Rancon, L'Eglise-au-Bois, etc. — Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par *Dartigeas*, *Segond*, *Romanet*, vicaires épiscopaux.

G. 448. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

Mai 1736-décembre 1737. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, les cures de N.-D. à Eymoutiers, Villars, la chapellenie de Lagnac à Treignac, les cures de Saint-Yrieix près Valière, Roziers, les prieurés d'Auriac, Nontron, la cure de Retoix, le prieuré de Bersac, la cure de Maraval, la chapellenie de Millange à Bellac, une vicairie dans l'église de Moutier-Roseille, les cures de La Nouaille, Marsac; — du f° 11 au f° 20 : une prébende en l'église collégiale de Bénévent, les cures de Bornet dans l'archiprêtré de Combraille, Bussy dans l'archiprêtré de Chirouse, Montrollet, Javerdat, une vicairie dans l'église d'Allassac, le prieuré du Muraud, la cure de Saint-Fiel (*Sti Fidelis*), la vicairie des Combes dans l'église de Treignac, les cures de Laval, Coussac, Bonneuil, Le Lonzac (Olonzac), la chapellenie de N.-D. de l'Hermitage à La Souterraine; — du f° 21 au f° 30 : un canonicat en l'église d'Eymoutiers, la cure de Jardrin, la chapellenie de N.-D. en l'église de Noth, une autre de même nom dans le cimetière de Chassenon, un office claustral dans l'abbaye d'Uzerche, le prieuré des Salles dans l'archiprêtré de Nontron, la prébende théologale dans l'église collégiale d'Eymoutiers, la chapellenie de Chevières (?) à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Benayes, la chapellenie de N.-D. de Montbrun dans l'église de Coussac, les cures de Bort, Rouzède, Moissannes, Nouailhac; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Saint-Symphorien dans l'archiprêtré de Rancon, Brignac, une aumônerie dans l'église de Rochechouart, les cures de Saint-Priest-Ligoure, Saint-Bonnet-la-Marche, etc. — Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par *L. du Bailleul, Romanet*, vicaires généraux.

G. 449. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

Décembre 1737-septembre 1739. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : les prieurés de La Faye, Duchier *infra limites parochiæ Sti Leodegarii*, la cure de Saint-Augustin, la cure de Balledent, le prieuré du Muraud (Mureau), les cures de Saint-Robert, Sainte-Feyre (*Sti Symphoriani*) dans l'archiprêtré d'Aubusson, Saint-Martial-le-Vieux, Gumont (Leygumont, de Acuto-monte) dans l'archiprêtré de Gimel, Saint-Maurice-les-Brousses, Egletons, Compas, Jardrin, Courbefy, le prieuré de Fursac, les cures de Glanges, Laserre dans l'archiprêtré de Combraille, Margeride; — du f° 11 au f° 20 : la cure de La Mazière, le prieuré de La Mongerie, les cures de La Bazeuge, Bersac, les prieurés de Nontron, Saint-Victour, les cures de Compas, Roussines, Neuville, Saint-Médard dans l'archiprêtré de Combraille, Claravaux, le prieuré de Valentin, les cures de Saint-Pierre à Saint-Yrieix, Beaumont, Seilhac, Saint-Julien, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, la cure de N.-D. (*ecclesia parochialis beatæ Mariæ seu Sti Rochi seu Sti Antonii*) à Egletons, le prieuré de Marsac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Verneuil, Lézignac-Durand, Montaigut, le prieuré de La Geneytouse, les cures de Saint-Pierre-du-Queyroix, Bersac, la vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, la vicairie de Saint-Remi (*Sti Remedii*) en l'église de Bort, les cures de Saint-Quentin, Fromental, Beynac, Maumont, Pageas, Saint-Paul-Saint-Laurent à Limoges, Bostroger, Saint-Gervais, Saint-Léger-La-Montagne; — du f° 31 au f° 40 : les cures de Compas, Montrollet, Saint-Basile, une vicairie en l'église de Saint-Léonard-de-Noblat, etc. — Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par *Servientis, L. du Bailleul,* vicaires généraux.

G. 450. (Cahier.) — Grand-in-4°, 22 feuillets, papier.

Septembre 1739-mars 1740. — *Registrum provisionum et collationum per DD. vicarios generales capituli, episcopali sede vacante..., à M° Bartholomeo Jo-*

sepho de Verthamon de Châteaudeau, ecclesiæ Lemovicensis decano necnon vicario generali capituli infra signato [*factarum*]. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au 10 : les cures de Saint-Jean-Ligoure, Peyrat, le prieuré de Saint-Laurent de Pleinemeyze (de Pleine-sur-Meyze), les cures de Saint-Hilaire-le-Luc, Tarn, Saint-Ouen, Saint-Etienne-de-Fursac, Freissinet, Janaillac, etc. — Les actes sont signés par *Verthamon, Romanet, David, Lamothe, vicaires généraux* et par *Descoutures, secrétaire*.

G. 451. (Registre.) — Grand-in-4°, 184 feuillets, papier.

Août 1764-janvier 1770. — Registre des collations. — Les bénéfices conférés sont, du f° 1 au f° 10 : une vicairie en l'église de N.-D. de Guéret, le prieuré (*seu parochialis ecclesia*) d'Arènes, la cure du Vigen, le prieuré de Miallet, la cure du Lindois, le prieuré d'Auriat, la théologale d'Eymoutiers, les cures de Saint-Laurent dans l'archiprêtré d'Anzême, Ahun, Sauvagnac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Védrennes, les cures de Maussac, Saint-Symphorien dans l'archiprêtré de Rancon, Lapleau, Fromental, La Péruse, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Sauviat, la cure de Saint-Michel-des-Lions; — du f° 11 au f° 20 : les cures de Monestier, Le Tromp, Salesse, la vicairie des Comtes à Treignac, celle des Bazons à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Coussac, les prieurés de Mansanes, Grandsaigne, Saint-Victour, les cures de Prugnes (ordre de Malte), Roussac, la vicairie de Lafot dans l'église de Noth, les cures de La Roche-Canillac, Sarran, Vernège, la vicairie de Meyvialle à Vigeois, les cures de Saint-Maurice, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Michel à Confolens, un canonicat en l'église collégiale de Guéret, la cure de Boisseuil, le prieuré de Saint-Julien-Saint-Affre, la cure de Buxerolles; — du f° 21 au f° 30 : les cures de Royère-la-Montagne, Sauvagnac, une vicairie en l'église de Bort, la cure de Voutezac, le prieuré de Valentin, les vicairies de Thalamet en l'église de Beaulieu, Saint-Léobon en l'église de Saint-Etienne-de-Fursac, les cures de Reix, Mérignac, Bussière-Nouvelle, La Serre et Bussière-Vieille, l'une des trois vicairies de l'église d'Eymoutiers, les cures de Néoux, Palisses, Rilhac, Charrière (ordre de Malte), La Jonchère, le prieuré de Saint-Laurent en la paroisse de N.-D. à Saint-Yrieix, la cure de Peyrissac, une théologale en l'église collégiale de Saint-Martial; — du f° 31 au f° 40 : les prieurés de Sauviat, Ville-Dieu, la cure de Savignac, le prieuré de Lussac, les cures de Saint-Marc-à-Frongier, (*Sti Marci a Frangisco*), Texon, la chapelle de l'hôpital de Confolens, la cure d'Arnac-Pompadour, la chapelle de Sainte-Anne en l'église de Saint-Léonard, la prévôté de Linars, les cures de Saint-Gérald-lez-Limoges, Auge, un canonicat en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Loup-les-Landes, la cure du Tromp; — du f° 41 au f° 50 : la cure de Saint-Exupéry, le prieuré de Saint-Sébastien à Chabanais, les cures de Banise, Trois-Fonts, Sornat, La Roche-Malvalaise, le prieuré de Saint-Valentin, les vicairies de Chauveau et d'Echizadour à Saint-Méard, les cures de Blessac, Le Bourg d'Hem, Beyssenac, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de N.-D. à Bellac, la cure de Nonars; — du f° 51 au f° 60 : la cure de Roziers, les prieurés de Chargnac, Genouillac, les cures de Lagudet, La Nouaille, etc. — Les actes sont signés par *Ludovicus Carolus, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par *Romanet, Girard, Beaupré, Montesquiou, David*, vicaires généraux; ils sont tous contresignés par *L. Tharaud* et *Beau*. — F° 181 et ss. Table des matières, par années.

G. 452. (Registre.) — Grand in-4°, 9+498 feuillets chiffrés, papier.

1561-1600. — Recueil factice d'actes divers (1), passés sous l'épiscopat de Sébastien de l'Aubespine († 1582) par devant Mathieu Benoist, Jesse Godet, Jean de Puyzilhon, ou Pierre Benoist, vicaires généraux, et signés par Palays. — On peut relever les suivants : f° 1 et ss., attestation de catholicité pour noble Gilles de La Tour, protonotaire du Saint-Siège, clerc tonsuré du diocèse de Clermont, 1567 (*sic*); — f° 11 et ss., hommages à l'évêque de Limoges des fiefs du Chatelard et de Valette, 1561 et 1563; — f° 15, collation d'une prébende en l'église cathédrale de Limoges, 1569; — f° 37, collation de l'office de notaire apostolique en faveur de Jean Morelet, 1570; — f° 39, commission délivrée à Me Jean de Rousseau, pour exercer l'office d'assesseur à Saint-Junien, 1570; — f° 41, commission délivrée à (en blanc) pour s'enquérir des revenus de la communauté du Dorat, 1570; — f° 43, nomination de vicaires spéciaux pour faire le procès de frère Jean Ponchié, religieux et sacristain de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, 1570; — f° 48, attestation de profession de foi délivrée à dame Charlotte de Veilhan, religieuse en l'abbaye de la Règle, 1570; — f° 57,

(1) Ce volume ressemble comme mode de composition, comme format et comme reliure, aux volumes G. 404-408, analysés ci-dessus. Mais comme il ne contient qu'un très petit nombre d'actes de collations, il a paru devoir être classé à part.

commission d'enquête sur la vie et religion de Mᵉ Louis de Saint-Julien, clerc, demandant à être pourvu en commende de l'abbaye de Prébenoit, 1570 ; — fᵒ 59, nomination de vicaires spéciaux pour faire le procès de Mᵉˢ François et Jean Rampion, frères, demeurant au Dorat, 1571 ; — fᵒ 67, hommage rendu par Jean de Cognac, damoiseau, sgr de La Geneste, pour ce qu'il tient de l'évêque de Limoges en la châtellenie de Nieul, 1571 ; — fᵒ 81, collation de l'office de procureur de l'évêque à Saint-Léonard en faveur de Mᵉ Etienne Nicard, 1571 ; — fᵒ 83, approbation d'un statut délibéré par le chapitre d'Eymoutiers, 1571 ; — fᵒ 95, refus de conférer la cure de Lésignac-Durand à un postulant, 1571 ; — fᵒ 101, commission pour faire la visite du diocèse, délivrée à Mᵉ Hélie Espert, prêtre, bachelier en décret, prieur de Parcoul (dioc. de Périgueux), 1571 ; — fᵒ 105, commission pour régir l'église de Saint-Pierre-Château, délivrée à Mᵉ Christophe Ruben, 1571 ; — fᵒ 117, collation d'un vicariat à Mᵉ Pierre Delombre, bachelier en décret, curé de l'église de Beaumont près Peyrat, pour faire la visite du diocèse, 1571 ; — fᵒ 119, nomination de Mᵉ George Johanon comme notaire apostolique, 1571 ; — fᵒ 133, mandement pour publier les indulgences concédées aux bienfaiteurs de l'hôpital du Puy en Velay, 1572 ; — fᵒ 152, fulmination de la bulle de provision du prieuré de Villevaleix, 1572 ; — fᵒ 167, collation de l'archiprêtré de Saint-Junien à Mᵉ Pierre Palays, clerc, licencié en droit, 1573 ; — fᵒ 199, attestation du serment prêté par le nouvel abbé de La Péruse, 1573 ; — fᵒ 203, attestations de catholicité : en faveur de Mᵉ François Reynyé, demandant à être pourvu de l'archidiaconé de l'église de Bazas, 1573 ; — fᵒ 205, en faveur de Mᵉ Martial Rochon, demandant à être pourvu de la cure d'Aguilhe (dioc. de Bordeaux), 1573 ; — fᵒ 207, commissions pour visiter l'église de Biennat, 1573 ; — fᵒ 217, vicariat de pénitencier conféré à frère Louis Barbat, bachelier en théologie de l'Université de Paris, gardien des frères Mineurs du couvent de Limoges, pour confesser et absoudre, même dans les cas réservés, 1573 ; — fᵒ 229, commissions pour visiter le diocèse, délivrées à Mᵉ Pierre de Lombre, bachelier *utriusque juris* et curé de Beaumont, 1573 ; — à Mᵉ Antoine Minguet, chanoine et théologal de l'église collégiale d'Eymoutiers, 1573 ; — fᵒ 239, à Mᵉ Louis Barbat (ci-dessus nommé), 1573 ; — fᵒ 233, collation de l'office de juge de l'évêque en la châtellenie du Pont-de-Noblat, 1573 ; — fᵒ 243, procès-verbal de fulmination des bulles de provision obtenues pour la cure de Pierrefiche, 1573 ; — fᵒˢ 249, 261 et 309, mandements pour la publication des indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, 1573, 1574 et 1575 ; — fᵒ 266, confirmation de l'élection d'un prévôt en l'église collégiale de Saint-Junien, 1574 ; — fᵒ 279, attestation de bonne vie et mœurs, délivrée à dame Françoise de Meilhards, cadette, religieuse professe au monastère de la Règle, demandant à être pourvue du prieuré Sainte-Valérie de la Drouille-Noire, vacant par la résignation de dame Marguerite de Coral, 1574 ; — fᵒ 287, collation de l'office de lieutenant du juge de l'évêque en la châtellenie d'Allassac, en faveur de Mᵉ Pierre Lagueyrie, habitant du dit lieu, 1574 ; — fᵒ 297, procès-verbal de fulmination des bulles de provision obtenues pour la commanderie de Lestard, 1574 ; — fᵒ 311, fulmination de la dispense obtenue *pro defectu oculi dextri* par Mᵉ Martial Lascur, clerc du diocèse de Limoges, 1575 ; — fᵒ 319, vicariat accordé à noble Louis de Lespinasse, curé de Seilhac, pour la visite du diocèse, 1575 ; — fᵒ 321, attestation de catholicité en faveur de Mᵉ Antoine de Leyssène, prêtre du diocèse de Limoges, demandant à être pourvu de l'archidiaconé de Bazas, 1575 ; — fᵒ 323, collation de l'office d'assesseur en l'officialité de Guéret, en faveur de Pardoux Veschière, prêtre, bachelier en droit canon, 1575 ; — fᵒ 327, approbation de la cession du droit de patronage sur la vicairie des Pompadour, fondée en l'église cathédrale de Limoges, la dite cession faite par Louis de Pompadour à Jean Yvert, marchand et orfèvre à Limoges, 1575 ; — fᵒ 335, collation de l'office de juge de l'évêque en la châtellenie de Nieul, 1575 ; — fᵒ 337, quittance donnée par les vicaires de l'évêque à Mᵉ Pierre Benoist, chanoine et official de Limoges, de diverses grosses sommes confiées à son frère, Mathieu Benoist, pour le rachat du temporel de l'évêché, 1576 ; — fᵒ 339, collation de l'office de greffier de l'évêque en la seigneurie de La Jonchère, 1576 ; — fᵒ 341, attestation de catholicité, bonne vie et mœurs en faveur d'Yrieix Boyer, clerc de Limoges, pour être pourvu de la dignité de doyen en l'église collégiale de Saint-Yrieix, 1576 ; — fᵒ 345, collation de juge de l'évêque en la baronnie de Saint-Junien, 1576 ; — fᵒ 357, hommage du fief de Chastreix, paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix, fait par Jean Maledent, « le tiers, » bourgeois et marchand de Limoges, entre les mains de l'évêque de Limoges, 1576 ; — fᵒ 383, attestation de catholicité, bonne vie et mœurs pour Mᵉ Jean Périchon, prêtre de la paroisse de Chabrignac, demandant à être pourvu de l'archidiaconé de Bazas, 1577 ; — fᵒ 387, permission accordée à Mᵉ Jean

Besse, prêtre de la paroisse de Roziers, de célébrer la messe et d'administrer les sacrements au diocèse de Limoges, 1578; — f° 389, ordonnance autorisant la cession du patronage de la vicairie des Barrelier, fondée en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, par Pierre Mydy, marchand, à Hélie Farne, marchand, 1578; — f° 393, collation de l'office de procureur de l'évêque près l'officialité de Chénerailles, en faveur de Léonard Gardeveau, prêtre du dit lieu, 1578; — f° 415, ordonnance approuvant une fondation faite par la prieure du prieuré de Lasvoux en Basse-Marche, dans la paroisse de Balledent, 1578; — f° 419, procès-verbaux de la prestation de serment faite : par le nouvel abbé de Terrasson, « suyvant sa provision apostolique », 1579; — f° 425, par le nouvel abbé de La Colombe, 1579; — f° 449, par le prévôt de La Souterraine, 1580; — f° 427, acte par « lequel les vicaires généraulx et députés du clergé de Lymoges... certifient à tous qu'il apartiendra qu'estant M° Estienne de Nycard, visenneschal du hault et bas pays de Lymosin, en volonté de laisser et quicter son estat de visenneschal pour se faire pourvoir d'ung aultre office, et s'estant M° Pierre de La Roche dict Vouzelle, habitant de la ville de Lymoges, offert d'acepter la charge du dict estat de visenneschal, s'il plaisoit à Sa Majesté de l'en pourvoir, à ceste cause, les dicts sieurs vicaires et députés s'estantz pour cest effect assemblés en la salle épiscopalle de Lymoges, après meure délibération, ont attesté et attestent que le dict Vouzelle est capable et digne de tel estat, et nécessaire pour le bien et repos du pays qu'il en soit pourveu... », 8 avril 1579; — f° 453, fulmination de la dispense obtenue par M° Jean de Jouac, clerc tonsuré de la paroisse de Rougnac, *super defectu natalium*, 1580; — f° 455, collation du greffe criminel et civil de l'officialité de Limoges et des juridictions temporelles de la Salle épiscopale, Pont-Saint-Martial et châtellenie d'Isle, en faveur de M° Jean Peyraud jeune, praticien, 1580; — autre collation du dit greffe en faveur de Mathieu Buelly, « greffier des causes des mariages de la dicte officialité », par suite de la résignation faite par Jean Peyraud, 1580; — f° 467, confirmation de la nomination de M° Blaise Teilhot, licencié ès droits, comme « principal régent et précepteur des escolles de la ville et baronnie de Saint-Junyen », 1580; — f° 477, confirmation de l'élection d'un nouveau prévôt de l'église collégiale de Saint-Junien, 1581; — f° 484, fulmination de la provision faite de la prévôté de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Melchior de David, 1581; — f° 488, attestation de catholicité, bonne vie et mœurs en faveur de frère Nicolas Louvrier *(Operarius)*, cordelier, *sacre pagine professor*, postulant la prébende théologale en l'église collégiale de Saint-Yrieix, 1582; — *(En tête du registre)* : relevé des tonsures faites par l'évêque pour les années 1598-1600.

G. 453. (Registre.) — In-4°, 92 + 29 pages chiffrées, papier.

Décembre 1627 - mars 1728. — Registre d'actes divers passés par devant les vicaires généraux du diocèse de Limoges, le siège vacant. — P. 1 et ss., insinuation de requêtes en cour de Rome pour la provision de divers bénéfices : Treignac, Gouzon, Vigeois, Uzerche, etc. — P. 29 et ss., collations des cures de Saint-Aignan et Saint-Jean en la Cité. — P. 33, procès-verbal d'une réunion du chapitre cathédral pour l'élection des députés du diocèse en vue de l'assemblée générale de Poitiers, 2 janvier 1628. — P. 35 et ss., collations de divers bénéfices. — P. 49, procès-verbal de l'élection d'un vicaire pour s'occuper du procès mû entre divers chanoines de l'église collégiale de Saint-Junien, 10 janvier 1628. — P. 52, procès-verbal de l'assemblée des députés du diocèse de Limoges, décidant qu'il sera donné procuration à un ecclésiastique pour se rendre à l'assemblée provinciale de Bourges, avec pouvoir à icelle personne « de nommer deux ecclésiastiques, l'un du premier, l'autre du segond [ordre], avec la charge que la dicte personne constituée pour leur procureur chargeroit les dictz deux députés à l'assemblée de Poitiers de représenter au Roy la povreté et oppression des bénéficiers du présent diocèse... », 10 janvier 1628. — P. 53 et ss., collations de divers bénéfices. — P. 59, homologation d'un contrat passé entre deux parties contendantes, touchant les rentes dues au prieuré de l'Artige sur les villages du Cros et de Chassagnac. — P. 61, nomination d'un vicaire pour l'instrution du procès mû entre M° Jacques de Chavaille, lieutenant général au siège d'Uzerche et M° François Longiac, curé de La Graulière. — P. 63 et ss., collations de divers bénéfices : le prieuré de Moissannes, la cure de Nailhac, l'archiprêtré de La Meyze, une prébende en l'église collégiale de Moutier-Roseille, etc. — (*Au rebours du registre*) : insinuations de lettres démissoires délivrées *sede vacante*. — Les actes sont signés par *de Verthamont, decanus Lemovicensis,* et contresignés par *J. Darfeuilhe, secretarius*.

G. 454. (Registre.) — In-4°, 123 pages chiffrées, papier.

1715-1730. — « Registre des gradués ». — Les actes, au nombre d'environ 500, sont sous une forme très sommaire. Ils sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par *Dumont, vicarius generalis*, et contresignés par *Brioulle, secretarius*.

G. 455. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

Mai 1687-juin 1695. — Registre des ordinations. — Chaque promotion est annoncée par ces mots : *Ludovicus, miseratione divina et sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopus Lemovicensis, notum facimus universis quod nos die datæ presentium in ecclesia seu capella seminarii nostri generales ordinationes celebrantes, dilectis infrascriptis ex legitimo matrimonio procreatis, sufficientibus et idoneis repertis, tonsuram clericalem contulimus ipsosque militiæ clericali adscripsimus die sabbati in jejuniis quatuor temporum post Pentecosten vigesima quarta maii anno Domini 1687.* Suivent les noms des ordonnés : *Antonius Rogemond, filius Petri et Joannæ Antiniach, parrochiæ Sti Martini de Briva.* — F° 67 r°, *De mandato episcopi...* DAVID.

G. 456. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1696-1709. — *Registrum litterarum dimissoriarum infrascriptis concessarum per venerabilem dominum Michaelem Bourdon, presbiterum, doctorem Sorbonicum, vicarium generalem illustrissimi et reverendissimi domini, domini Francisci de Carbonnel de Canisy, episcopi Lemovicensis.* — A partir du f° 39, les actes sont délivrés au nom de Mgr Antoine Charpin de Genétines, évêque de Limoges.

G. 457. (Registre.) — Grand in-4°, 47 feuillets, papier.

1740-1747. — *Registrum litterarum dimissoriarum* expédiées sous l'épiscopat de Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges. — Les lettres, au nombre d'environ 300, sont signées par *Joannes Aegidius, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par *Finet, vicarius generalis.*

G. 458. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, vélin.

Octobre 1554-mars 1555 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le premier livre des registres du greffe des insinuations des actes et provisions ecclésiastiques estably en cest evesché de Limoges suyvant l'édit du Roy nostre sire sur l'érection des dicts greffes des dictes insinuations, faict au mois de mars mil V^c cinquante troys et publié en la court du parlement de Paris le XXIe jour des dicts moys et an et en la court du parlement de Bourdeaulx le XIVe jour d'aoust l'an mil V^c cinquante quatre... Et délivré le dict livre, scellé du seau rond de reverend Père en Dieu messire César de Burgognons, evesque de Limoges, à Me Estienne Salot, commis à exercer le dict greffe en la ville et cité de Limoges. *S. Palays, Salot, greffier* ». — F° 1 v°, Procuration donnée à maitre Nicole Compain par Messire Nicole Faure, curé de Saint-Martin-Terressus, pour résigner la dite cure ; — f° 7 v°, procuration donnée à Maitre Jean Rogier, curé de Sainte-Perpétue, par Maître Albert Leroy, prêtre, pour faire insinuer ses lettres de tonsure ; — f° 10 r°, procuration donnée à Maitre Pierre Laporte, prêtre, par Maître Léonard Valenet, curé de Lapleau, pour prendre possession de la dite cure ; — f° 12 r°, collation faite à Maître Austregesille de La Soumaigne, prêtre, d'un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille ; — f° 13 v°, concordat passé entre le dit de La Soumaigne et ses compétiteurs à la cure de Chamboulive ; — f° 17 r°, collation faite à Maître Mathias Dabeau, prêtre, de la vicairie de Ferry en l'abbaye de la Règle ; — f° 19° à 32 r°, actes divers en faveur de frère Symon Prévost, religieux profès de la Maison-Dieu de Montmorillon (dioc. de Poitiers), pourvu de la préceptorerie de Sainte-Marie-Magdeleine de La Plaigne, près Tersannes (dioc. de Limoges) ; — f° 32 v°, lettres de tonsure de Maître Jean Rogier, clerc de Limoges ; — f° 32 r° à 49 v°, actes divers concernant Maîtres Syméon Barbon, M. Marcoux et Messire Léonard Pageas, prêtres, demandant à être pourvus d'une prébende vacante en l'église collégiale du Dorat par la mort de Maître Christophe de Chamborant ; — f° 50 r°, prise de possession de la cure de Saint-Pardoux-les-Cars par Maître Jean Nyort, dit Jean Jaud, curé ; — autres actes y relatifs ; — f° 55 r° à 64 r°, lettres de tonsure, de degré et temps d'études, de Maître Léonard Chauld, bachelier en droit civil, représenté par Maître Syméon Barbon, chanoine du Dorat ; — f° 64 v°, procuration délivrée par Me François Caduc, clerc du diocèse de Poitiers, prieur-curé du prieuré-cure de Saint-Amand de Jars, demeurant en la cité de Limoges, à Me Antoine Brunet, l'un des grands vicaires de l'église de Paris, pour percevoir les revenus du dit prieuré-cure ; — f° 67 r°, collation de la cure

ou prieuré (*ecclesia parochialis seu prioratus*) d'Ambrugeat en faveur de frère Bernard Gay, religieux profès du prieuré conventuel de Saint-Léonard de Noblat; — f° 68 v°, prise de possession de la vicairie de Jeannette du Peyrat en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix par Me François Ardant représenté par son frère Pierre Ardant, procureur du roi en la sénéchaussée du Limousin ; — f° 72 v°, prise de possession de la cure de Droux par Me Jean Benoit, clerc, et autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Moutier-Roseille, Jalesches, Vigeois, Uzerche, Ambrugeat, Roche-Malevaleise, Mouzon, Etricort, Laval, Tarnac, Chamboulive, La Règle, Chambon-Sainte-Valérie, Saint-Symphorien, Vierzac, Chaillac, Saint-Jean de La Cour, Saint-Pierre-le-Bost en Combraille, Saint-Genest (?) près Curemonte, Maisonfeyne, Saint-Marc-à-Frongier, La Bretagne, La Plaigne, Champcouteau, Mansat, La Celle-Dunoise, Saint-Augustin-lez-Limoges, Le Chatenet près Rochechouart, La Roche-Nozil. — F° 173 v°, absolution en faveur de frère Pierre Lebloys, religieux du couvent de Saint-Léonard, coupable d'apostasie. *Datum Rome, apud Sanctum Petrum, pridie nonas octobris anno 1555.*

G. 459. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, vélin.

Mars-avril 1555. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le tiers livre des regestres du greffe des insinuations..... » — (Les cinq premiers feuillets sont déchirés dans toute leur longueur.) — F° 9 r°, procuration donnée à Mathurin Prévost au nom de frère Simon Prévost pour prendre possession de la commanderie de La Plaigne; — f° 10 v° et ss., autres actes relatifs au même bénéfice ; — f° 17 v°, collation du vicariat général d'Evaux en faveur de Me Anne Delachenal, abbé de Bellaigue; — f° 20 v° et ss., lettres de degré et temps d'études de frère Jacques de Rochedragon, religieux d'Evaux, bachelier en droit de l'Université de Bourges ; — autres actes en faveur du même, pour être signifiés à l'abbé de l'abbaye de Bénévent; — f° 27 v° et ss., lettres de degré et temps d'études de frère Jacques Pasquer, religieux et pitancier du monastère d'Evaux, bachelier en droit de l'université de Bourges; — f° 31 v° et ss., lettres de degré et temps d'études de frère Louis de May, bachelier en droit de la dite université, religieux du monastère d'Evaux; — f° 32 v° et ss., procuration et autres actes pour résigner la cure de Mansat en faveur de Me François Verthamon, clerc de Limoges; — f° 40 v° et ss., lettres de tonsure, signature de provision apostolique et acte de prise de possession en faveur de Me François Laborne, prêtre, postulant une vicairie à Saint-Martin-lez-Limoges ; — f° 43 v° et ss., procuration donnée par Jean Gounauld, prêtre de Roussac, postulant la cure de La Roche-Nozil ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Laval, Daignac, La Plaigne, Saint-Augustin-lez-Limoges, La Celle-Dunoise, Le Port-Dieu, Le Dorat, Etricort, Saint-Etienne-la-Geneste, Eybouleuf, Altavaux (Aultevaux), Tarnac, etc.

G. 460. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, vélin.

Avril-mai 1555. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quart livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., procuration et acte de prise de possession de la prévôté de Roussac dépendant de la collégiale Saint-Martial de Limoges; — f° 10 r° et ss., lettres de degré : de maître Pierre Vercilhac, bachelier en droit civil, chanoine prébendé de l'église collégiale du Dorat; — de Me Michel de Leyssène, maître ès arts ; — f° 11 r°, signature en cour de Rome obtenue par Me Pierre Vergnault, clerc du diocèse de Limoges, pour être pourvu du prieuré de Beaubreuil; — f° 13 v° et ss., lettres de degré : de Me Léonard Chaud, bachelier en droit civil, chanoine du Dorat; — de Me Michel de Leyssène, clerc de Limoges, maître ès arts (cf. ci-dessus); — f° 14 v° et ss., lettres de tonsure de Me Pierre du Cluzeau, prêtre, et autres actes en faveur du même, postulant la cure de Lussac-les-Eglises (*parrochialis ecclesia Sancti Marcialis de Lussaco ecclesiarum)*; — f° 17 v° et ss., signature de cour de Rome et autres actes en faveur de Me Léonet Jabaud, postulant la prévôté Saint-Georges de Bort; — f° 22 r° et ss., lettres de degré : de frère Jacques Pasquet, religieux et pitancier du monastère d'Evaux, bachelier en droit; — de frère Junien de Rousseau, curé et religieux de Lesterps, bachelier en droit; — de frère Louis de May, religieux d'Evaux, bachelier en droit; — f° 28 r° et ss., collation de la cure de Marsac et prise de possession par frère Martial Villate, religieux de Bénévent; — f° 31 r°, lettres de tonsure de François de Saint-Savin, « escolier estudiant en l'Université de Poytiers » ; — f° 32 r°, acte de résignation du prieuré de Saint-Angel par frère Pierre Andrieu, abbé de Bonnaigue; — f° 34 r° et ss., lettres de naissance et de degré : de Me Jacques de Michelet, maître ès arts de l'université de Paris; — de frère Jean de La Guanne, prieur de Ventejeols et de Chaveroche, religieux de Saint-Angel

et bachelier en décret et droit canon. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Vaulry, Vitrac, Fursac, Mars, Jouac, Le Dorat, Monestier, Saint-Quentin, Bonneuil, Nouic, Saint-Léonard, Le Chatenet près Rochechouart, Saint-Ouen, Pallier, Bellac.

G. 461. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Mai-juin 1555. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquième livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., procuration, signature en cour de Rome, prise de possession et publication en faveur de Me Antoine des Forges, nommé chapelain ou vicaire perpétuel de la vicairie Saint-Jean-Baptiste desservie en l'église Saint-Pierre du Dorat; — f° 6 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre de Saignac, prêtre de la paroisse de Bessines, nommé au prieuré commendataire de Saint-Etienne de Balledent; — f° 10 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean de La Combe, prêtre, nommé à la cure de Saint-Martin de Champniers; — f° 13 v° et ss., procuration délivrée par Me François de La Roche, prêtre pour prendre possession de la cure de Champsac; — f° 24 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de noble et vénérable Me Jean de Chamborant, clerc du diocèse de Limoges, pourvu de l'archiprêtré de Rancon par résignation du dernier titulaire; — f° 30 et ss., lettres de tonsure de Me François Pallot, prêtre; — f° 34 r° et ss., procuration et autres actes en faveur de Me Pierre Lafarge, pourvu de la cure de Veyrières; — f° 39 r° et ss., signature en cour de Rome et provision en faveur de Me Jean Mosnier, prêtre du diocèse de Die, pourvu de la cure de Pigerolles; — f° 43 v°, lettres de tonsure de Me Jean de Verdilhac le jeune, curé de Villiers; — f° 44 r°, prise de possession de la cure de Saint-Ouen par Messire Jacques Tailhandier, prêtre de la ville du Dorat; — f° 45 v°, collation de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Roch en l'église de Folles en faveur de Me Pierre Davent, clerc; — f° 46 v°, lettres de tonsure de Me Jean de Maumont, prêtre du diocèse de Limoges, demeurant à Paris, en la maison de Mons. le président de Roffignac; — f° 47 r°, collation de la cure de Vigeois en faveur de Me Jean Chastaing, prêtre du dit lieu; — f° 49 r°, provision de la cure de Lapleau en faveur de Me Vincent Duteilh. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Auriat, Roche, Chéniers, la chambrerie de Saint-Augustin, Oradour-Fanais, Montjauvy, l'archiprêtré de Brive, Rancon, Sermur, Chéronnac, Clerjoux, Ambazac, Chassenon, Eybouleuf, La Mazelle, etc.

G. 462. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Juillet-août 1555. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sixiesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 2 v° et ss., prise de possession par Pierre Davent, clerc, de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine à l'autel Saint-Roch en l'église de Folles; — f° 2 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre Delarodie, chanoine de l'église de Saint-Junien, postulant une prébende en la dite église; — f° 7 v° et ss., actes divers concernant la collation faite de l'archiprêtré de Brive en faveur de Me Jean Courvyer, bachelier en droit de la ville de Tulle, par résignation de Me Antoine Debloys; — f° 15 v° et ss., lettres de tonsure et de profession, signature en cour de Rome et provision en faveur de frère Rigaud de Mary, religieux de Meymac, postulant le prieuré d'Ambrugeat; — f° 21 v° et ss., lettres de tonsure et de degré, attestation de noblesse et autres actes en faveur de Me Louis Foucaud, fils de noble Gabriel Foucaud, sgr. de Saint-Germain, bachelier et licencié en l'un et l'autre droit, postulant la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie; — f° 32 r°, lettres de tonsure de frère François Lhermitte de La Rebière, chanoine régulier du prieuré conventuel de Saint-Léonard et prieur du prieuré d'Eybouleuf; — f° 38 r° et ss., signature en cour de Rome et autres actes en faveur de Me Georges Pabot, prêtre, prieur du prieuré de Saint-Sauveur de Nontron; — f° 44 v° et ss., concordat entre Me Jean Boyresse, curé de Puypaulin (dioc. de Bordeaux), et Me Jacques Codet, touchant la cure de Chaillac, et acte de « réservation de pension » en faveur du premier; — f° 51 v° et ss., lettres de tonsure et d'ordre de Me Jean Tardy, prêtre de Châteauponsac; — f° 52 v°, collation de la vicairie de Saint-Michel en l'église de Bort à Me Bertrand Rivet, prêtre; — f° 53 r°, acte de prise de possession par Me Pierre Dubosc de Jalays (*al.* Dubois-Jalays), clerc du diocèse de Tulle, de la vicairie de Saint-Barthélemy, desservie en l'église cathédrale de Limoges; — f° 55 r°, résignation de la cure de Saint-Pierre de Combressol par Me Guy Romignat, clerc du diocèse de Tulle; — f° 59 r° et ss., concordat entre Jean de Bersac et Pierre Rampion le jeune, chanoine de l'église collégiale du Dorat et autres actes concernant une prébende de la dite église; — f° 90 v°, collation de l'office de secrétaire de R. P. en Dieu Messire César des Bourguignons, évêque de Limoges, en faveur de noble et magnifique

seigneur Nicolas Lusco Vincentin; — f° 171 v°, collation de l'office de « bastayre » de la prévôté d'Evaux, faite en faveur de frère Claude Brioude, religieux et profès de la dite prévôté, par très hauts et puissants princesse et prince Madame et Monseigneur son fils, duchesse et duc de Montpensier, dame et seigneur de la Combraille. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champniers, Saint-Priest près Bonlieu *in patria Combralie,* Nantiat, Bersac, Lapleau, Gentioux, La Souterraine, Saint-Junien, Champniers, Saint-Pardoux-Lavaud, Sainte-Marie-de-Vaux, Madranges, Le Mas-l'Artige, La Plaigne, Saint-Quentin, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Martial près Gimel.

G. 463. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, vélin.

Janvier-mars 1556 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — (Les six premiers feuillets de ce « neufviesme livre » sont grandement endommagés.) — F° 5 v° et ss., signature en cour de Rome et provision apostolique en faveur de M° Pardoux Desvergnes, chanoine de Moutier-Roseille, postulant une prébende en la dite église collégiale; — f° 8 v°, signature en cour de Rome en faveur de M° Pierre Jarrige, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Peyrat par résignation de Antoine Delachassagne, dernier curé; — f° 10 r°, signature en cour de Rome en faveur de M° Jacques Ladrat, clerc du diocèse de Limoges, postulant le prieuré-cure de Saint-Maureil par résignation du susdit Antoine Delachassagne; — f° 12 r°, prise de possession de l'église de Guimond par M° Pierre Duboys, clerc; — f° 13 v° et ss., deux mandements pontificaux adressés à l'évêque de Limoges en faveur de M° Jean de Tournerye, clerc du diocèse de Limoges, qui demande à être pourvu d'un bénéfice; — f° 19 r°, signature en cour de Rome et autres actes en faveur de Pierre Bouschaud, curé de Saint-Sulpice près Laurière, postulant la dite cure; — f° 22 v°, procuration *ad resignandum* et autres actes en faveur de M° André Arnauld, postulant la cure de Saint-Laurent-sur-Gorre; — f° 26 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de M° Simon Eybreyt, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, postulant le prieuré-cure de Pressignac; — f° 32 v°, lettres de tonsure de M° Maurice Boureau, recteur de l'église Saint-Michel-des-Lions; — f° 34 r°, signature en cour de Rome en faveur de Gilbert Durand, clerc, postulant le prieuré Saint-Nicolas de Forges; — f° 36 v° et ss., lettres de confirmation et de tonsure de M° Pierre Constant, clerc du diocèse de Paris, postulant le prieuré de La Cellette; — f° 40 v° et ss., bulle de provision d'une prébende du prieuré de Saint-Léonard, en faveur de frère Jean Bardon, religieux du dit prieuré; — autres actes y relatifs; — f° 51 v° et ss., résignation en cour de Rome de la cure de Saint-Feyre près Felletin en faveur de François Marc, prêtre du diocèse de Bourges. = Les actes qui suivents concernent les bénéfices de Nontron, Les Peschadoyres, Saigne-Moussouse, Maignat, l'archiprêtré de Bénévent, Roussac, Nedde, Agudour, Banise, Beaubreuil, le Bourg-d'Hem, Charanaillas, Feix, Font-Galand, Nieul, Bostroger, Clergoux, Beaulieu, Saint-Pierre-du-Queyroix, Meuzac, Chaumeil, Rouzède, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Quentin.

G. 464. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, vélin.

Mars-avril 1556. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le dixiesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 r° et ss., provision de la cure de Saint-Quentin près Felletin, faite à M° Claude Tixier, clerc du diocèse de Limoges, « demeurant à présant en l'université de Paris », par résignation de M° Daniel Dauge, clerc du diocèse de Sens; — autres actes y relatifs; — f° 9 r° et ss., actes de postulation à divers bénéfices, présentés par noble M° François de La Beyssarie dit d'Ussel, clerc, bachelier ès droits du diocèse de Limoges; — f° 13 v° et ss., actes de postulation au premier bénéfice vacant des abbayes de Saint-Augustin et Saint-Martin, présentés par frère Georges de Cuzat, religieux de l'ordre de Saint-Benoit; — f° 18 r°, collation de l'archiprêtré de Nontron faite à M° Jean Guérineau, clerc du diocèse de Limoges; — f° 19 v°, collation du prieuré-cure de N.-D. de Bersac faite à M° Pierre Dequéroy, clerc du diocèse de Poitiers, demeurant à Paris; — f° 21 v°, lettres de tonsure et autres actes en faveur de M° Jean Merlin, prêtre de Limoges, postulant la cure de l'église Saint-Cessateur de Barneuil; — f° 25 v° et ss., lettres de tonsure et d'acolyte de M° Mathieu Pergendre (*al.* Pierre-Gendre) dit de Lisle, bachelier en droit canon, postulant la cure de Rouzède; — f° 27 v° et ss., lettres de tonsure et de prise d'habit de frère Gérauld Romyeu, postulant l'infirmerie de l'abbaye; — autres actes y relatifs; — f° 43 v°, procuration donnée par M° Pierre Millon, prêtre du diocèse de Poitiers, à Michel de Meysonnier pour poursuivre sa nomination à un bénéfice; — f° 45 r°, lettres de tonsure et d'ordres et autres actes en faveur de M° Jean Nadaud, prêtre de la paroisse de Blond, postulant la cure de Barneuil. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Voutezac, Bussière-Dunoise,

Palisses, Saint-Hilaire-la-Plaine, la pitancerie de Saint-Augustin, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Marc-à-Loubaud, Coussac, Guimont, Saint-Léger-la-Montagne, Chamboulive, Saint-Sextier, Sainte-Marie-de-Vaux, la vicairie de Saint-Thomas à Saint-Léonard, Beaulieu, Banise, Oradour-sur-Vayres, Saint-Martin-le-Peint, la vicairie de Saint-Dulcine à Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Jean à Saint-Pierre-du-Queyroix, Châteauneuf, la vicairie de la Basse-Cour à Treignac, Montrosier, Méasnes.

G. 465. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Avril-juin 1556. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le unziesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, résignation du prieuré de Bersac faite par M. Louis Duqueyroix à Mᵉ Pierre Duqueyroix aîné, clerc ; — f° 3 r° et ss,, actes divers au nom de Mᵉ Jean Duqueyroix, bachelier en décret, postulant un bénéfice en l'église collégiale de Saint-Junien ; — f° 7 v° et ss., actes divers au nom de Mᵉ Jacques de Michel, prêtre, maître ès arts, demeurant à Ussel, postulant un bénéfice en l'abbaye de Meymac ; — f° 12 r°, déclarations de nom et prénom faites : aux chanoines du Dorat par Mᵉ Symon Poypailhe, gradué en droit ; — f° 12 v°, aux chanoines de l'église cathédrale de Limoges par Mᵉ Nicole Mosnier, bachelier en droit civil ; — f° 13 r°, aux chanoines de la dite église, par Mᵉ Pierre Mosnier, prêtre, bachelier en droit civil ; — f° 13 v°, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jean Sarre, clerc de la paroisse de Chatain en la Marche ; — f° 17 r°, déclaration de nom et prénom faite à Mᵉ François de La Saigne, prieur du Chalard-Peyroulier, de Saint-Léonard et de l'Artige (*priori prioratuum conventualium beate Marie de Carlario-Peyroulier, Sancti Leonardi de Nobiliaco et Sancti Laurentii de Artigia*), par Mᵉ Martial Peyraud, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en décret ; — f° 17 v° et ss., lettres de tonsure et d'ordres mineurs et autres actes en faveur de Mᵉ Jean de Gravelat, de la paroisse de Blond ; — f° 22 r° et ss., déclaration de nom et prénom faite aux chanoines de l'église de Saint-Junien par Mᵉ Simon Devoyon, bachelier ès lois, habitant en la dite ville, représenté par Mᵉ Aymeric Devoyon, chanoine de Limoges ; — autres actes relatifs au même personnage ; — f° 24 v°, déclaration de nom et prénom, lettres de degré et temps d'étude et autres actes en faveur de frère Bénigne Durochier, bachelier en droit canon, postulant une prébende en la prévôté d'Evaux ; — f° 25 v° et ss., actes divers au nom de Mᵉ Martial Merlin, maître ès arts, postulant une prébende au chapitre de Saint-Junien ; — f° 28 r° et ss., déclaration de nom et prénom et autres actes en faveur de Mᵉ Jean Fabri de Bellechassagne, bachelier en droit, postulant un bénéfice ; — f° 32 v°, déclarations de nom et prénom faites : par M. Barthélemy Guymbert, maître ès arts, au chapitre cathédral de Limoges ; — f° 34 r°, par Mᵉ Antoine de Loubrayrie, bachelier en droit civil, au dit chapitre ; — f° 35 r°, par Mᵉ Pierre Montaudon, bachelier en droit civil, au dit chapitre et autres corporations pour l'obtention d'une prébende ; — f° 38 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jean Roy, maître ès arts, postulant une prébende ; — f° 43 v°, déclarations de nom et prénom faites : par Michel de Leyssène, maître ès arts ; — f° 46 r°, par Mᵉ Pierre Vercelhac, bachelier en droit civil ; — f° 46 v°, par Mᵉ Maurice Roquet, bachelier en droit, tous postulant l'obtention d'un bénéfice. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Augustin-lès-Limoges, Saint-Séverin près Valière, Compreignac, Bersac, Frugerat, Berneuil, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Martial près Gimel, Chamboulive, Estillac, Saint-Hilaire-Château, Saint-Léonard, Chatelus, Guimont, Voulon.

G. 466. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Août-octobre 1556. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le treziesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 r° et ss., résignation du prieuré de Saint-Michel de Châteauneuf et Saint-Jean de Venouhan, son annexe, faite par frère Etienne Duboys à Mᵉ Rigard (*sic*) de Jasse, clerc de Neuvic près Ussel ; — autres actes y relatifs ; — f° 8 r°, résignation de la cure de Voutezac faite par Mᵉ Austregesille de La Soumaigne, clerc, à Mᵉ François de Thybas, clerc ; — f° 9 v°, résignation de la cure de Chamboulive faite par le dit Soumaigne à Jean Serre, prêtre ; — f° 11 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Antoine Archambault, clerc de la paroisse du Moutier-d'Ahun, poursuivant l'obtention d'un bénéfice ; — f° 13 v°, collation de la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Pierre Brenac, clerc ; — f° 15 r° et ss., lettres dimissoires à prendre tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Vincent Pénicaud, demi-prébendier en l'église collégiale de Saint-Junien ; — f° 19 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Christophe Marseuil, clerc, postulant la cure de Condat ; — f° 21 v°, lettres de tonsure et autres actes en faveur

de frère Léonard Peyraud, religieux du prieuré conventuel de Saint-Léonard, postulant une prébende vacante au dit prieuré par la mort de frère Nicolas Choussade ; — f° 26 v° et ss., actes divers en faveur de Me Jean Delavergne, prêtre pourvu de la « vicairie ou prébende sacerdotale communément appelée du Ferry, fondée au grand autel du monastère Nostre-Dame de la Règle, de la cité de Limoges » ; — f° 29 v° et ss., lettres dimissoires à prendre tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Mondot le jeune, du diocèse de Tours, poursuivant l'obtention du prieuré de Tarn ; — f° 37 v°, collation du prieuré de Saint-Maur de La Roche faite à Me Bernard Seynhe, prêtre de Tulle, représenté par Me Pierre Myrat ; — f° 39 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Martin-Terressus faite à Me Christophe Turryn, clerc, licencié ès droits, par Me Nicolas Faure; — autres actes y relatifs; — f° 44 v°, collation de l'aumônerie de La Jonchère à Me Jean des Coustures, clerc de Limoges ; — f° 45 v°, cassation de pension obtenue en cour de Rome par Me Jacques de Julien, curé de Buxière-Dunoise ; — f° 46 v°, permutation de la vicairie de Saint-Christophe du Bost avec celle de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers ; — f° 49 r°, lettres de tonsure de Me Philippe Ponchon, clerc du diocèse de Limoges ; — f° 49 v°, collation du vicariat spirituel et temporel de l'abbaye Saint-Augustin de Limoges, en faveur de frère Fronton de Boulezat (Voutezac ?), prévot de la dite abbaye. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champagnac, Saint-Julien près Bort, Chambon, Saint-Maurel *(bis)*, La Plaine, Soumans, Guéret, Saint-Martin de Peyrat, Esse près Confolens, Mérignac, Meillars *(bis)*, Saint-Eloi, Bellac, Chalus, Fursac, Soudat.

G. 467. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, vélin.

Octobre-novembre 1556. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quatorziesme livre des regestres du greffe des insinuations... ». — F° 1 v° et ss., signature de Rome portant confirmation du concordat conclu entre dame Catherine de Chabannes, abbesse de Bonnesaigne, représentée par noble Joachim de Chabannes, baron de Culton, son père, et dame Marguerite de Livron, représentée par Christophe de Livron, son frère ; — f° 6 v°, provision du prieuré de Chirac en faveur de Me Antoine de Chavialle, clerc du diocèse de Clermont ; — f° 9 r°, acte de réception de Me Pierre Meyze le jeune, clerc, en une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges ; — f° 11 v°, lettres de tonsure et d'ordres en faveur de Me Jean Servière dit Mosnier, prêtre de Limoges ; — f° 12 v° et ss., résignation de l'aumônerie du prieuré de Saint-Léonard faite par M. Regnault Roucheron, clerc du diocèse de Poitiers, en faveur de Me Guillaume Chasteau, clerc du diocèse de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 18 r° et ss., résignation de l'une des quatre prébendes de l'église collégiale du Dorat faite en faveur de Me Léonard Paroutaud, clerc, par Me Jean Camus, clerc ; — autres actes y relatifs ; — f° 23 r° et ss., provision du prieuré-cure de Chavagnac en faveur de Me Gabriel Trompredon (*al.* François Tromprondou) ; — autres actes y relatifs ; — f° 25 r° et ss., lettres de tonsure de Me Foucaud Plaisant dit de Bouchiat, postulant la prévôté de La Chapelle-Geneste ; — autres actes y relatifs ; — f° 31 r° et ss., collation de la cure de Nieul faite à vénérable Me Hiéronisme de Honoratis de Mirandula (la Mirandole), clerc du diocèse de Reggio *(diocesis Regiensis)* ; — avec procuration et acte de prise de possession ; — f° 35 r° et ss., lettres royaux et autres exploits pour mettre Me Foucaud Plaisant en possession de la prévôté de La Chapelle-Geneste ; — f° 37 v°, lettres d'acolyte, de sous-diacre et autres, données en la ville de Tulle à Me Julien Bouyer, prêtre du diocèse de Limoges ; — f° 39 v°, collation de la cure de Nieul faite à noble Me Hieronisme de Tudesches, clerc du diocèse de Reggio *(Regiensis diocesis)* ; — f° 40 v°, lettres de tonsure de Me Nicolas Bleu, clerc du diocèse de Limoges ; — f° 41 r°, lettres de tonsure et de cléricature de Me Antoine de Lajoumard, prêtre du diocèse de Limoges, pourvu du prieuré de Chargnac ; — autres actes y relatifs ; — f° 46 r°, résignation de la cure de Saint-Sulpice de Dournazac faite par Me François Logerys en faveur de Me Pierre Boylard, prêtre du diocèse de Luçon ; — provision apostolique et acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Meillars, La Mougie, Troche, Saint-Etienne de Limoges, Chartriers, Meymac, Mansac, Rochechouart, Nantiat, Le Compeix, Roziers, Saint-Séverin près Valière, Fursac, Châteauneuf, Noth.

G. 468. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Novembre 1556-janvier 1557 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quinziesme livre des regestres du greffe des insinuations.... ». — F° 1 v°, collation faite par Me Pierre Duquesroy, prieur commendataire du prieuré de Bersac, à Me Mau-

rice Musnier, prêtre du diocèse de Troyes, de la vicairie fondée en l'église du dit Bersac par les seigneurs de l'Age-Ponnet; — f° 2 v° et ss., procuration donnée par Jean Baluze, curé de Saint-Priest-la-Feuille, pour résigner la dite cure en faveur de M° Pierre Pompolye, clerc du diocèse de Tulle, représenté par M° Etienne Baluze; — autres actes y relatifs; — f° 8 r°, lettres de tonsure de M° Jean Symonnot, clerc du diocèse de Limoges; — f° 8 v° et ss., collation faite à frère Claude de la Marche, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, du prieuré-cure de N.-D. de Chabrat; — avec l'acte de prise de possession; — f° 11 v°, lettres de tonsure en faveur de M° François de Loménye, prêtre, jadis chanoine de Limoges; — f° 13 v°, collation de la cure ou vicairie perpétuelle de La Chapelle-sous-Leypaud faite à M° Antoine Prévost, prêtre du diocèse de Limoges; — f° 17 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de M° Antoine Duterrier, prêtre du diocèse de Limoges; — f° 20 r° et 33 r°, résignation du doyenné de l'église Saint-Etienne de Limoges faite par M° Jean Rouze, prêtre du diocèse de Chartres, en faveur de M° François de Loménye aîné, prêtre du diocèse de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 24 v° et ss., concordat fait entre M° Jean Fourcstarie, prêtre, et M° Pierre Savignac, aussi prêtre, pour permuter le prieuré-cure de Rilhac-Lastours avec celui de Nantiat; — autres actes y relatifs; — f° 33 r° et ss., provision de l'église de Troche et autres actes en faveur de M° Guillaume Bidon, chanoine de l'église de Limoges; — f° 36 r° et ss., collation du vicariat général du diocèse faite en faveur de noble et vénérable M° Hieronyme Thedesche (de la Mirandole), par César des Bourguignons, évêque; — f° 44 r°, collation de la prévôté d'Ayen et autres actes en faveur de frère Jean Dubarry, religieux de l'ordre de Saint-Benoit; — f° 47 v° et ss., lettres de tonsure et d'ordres et autres actes en faveur de M° François Magniadas, prêtre du diocèse de Limoges, postulant la cure de La Jonchère; — f° 51 r° et ss., provision en cour de Rome et autres actes en faveur de M° Menauld de La Carre, clerc du diocèse d'Oloron, bachelier en décret, postulant la prévôté d'Evaux. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Yrieix-le-Déjalat, la vicairie des Bardon à Saint-Etienne de Limoges, Etagnat, Le Compeix, Nontron, Saint-Priest-les-Oulières, Valière, Saint-Cyr-les-Champagnes, Saint-Just, Eymoutiers, Saint-Loup-les-Landes, Cussac, Chabrat, Evaux, Ambazac, la vicairie de Deschamps à Saint-Etienne de Limoges, Troche, Mouzon, Saint-Pardoux-Lavaud.

G. 469. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Janvier-mars 1557 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le seziesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., procuration donnée à M° Jean Ragot aîné, jadis chanoine de Limoges, par autre M° Jean Ragot jeune, clerc du diocèse de Chartres, « à consentir en court de Romme que, quant icelluy Ragot le jeune seroit pourveu de la chanoynie et prébende en l'esglise de Lymoges par la résignation du dict Ragot l'aisné, la moytié des fruictz d'iceulx chanoinie et prébende fussent réservés au dict Ragot l'aisné »; — autres actes y relatifs; — f° 5 v° et ss., procuration donnée par M° Austregesille de La Soumaigne pour réserver le prieuré de Chavagnac à M° François Ducros; — avec la prise de possession par ce dernier; — f° 8 v°, collation de la cure de Saint-Martin de Peyrat faite à M° Pierre Jarrige, clerc du diocèse de Limoges; — f° 10 r° et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Maureil faite à M° Jacques Ladrat, prêtre; — f° 11 v°, procuration donnée par M° Bartholomé Achart pour réserver le prieuré d'Anzème à noble M° Louis de Damas, chanoine d'Andely (dioc. de Rouen); — f° 21 r°, collation faite à M° Albert Leroy, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, des chanoinie et prébende qu'occupait en la dite église feu M° Jean Mercier, chanoine; — autres actes y relatifs; — f° 25 v° et ss., intimation de la collation de la « celle » d'Estricort (paroisse d'Etagnac, membre dépendant de l'ordre de Grandmont) faite à M° Jean Decordes le jeune, clerc du diocèse de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 28 v°, collation du vicariat général de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de M° Bernard Salanier, prêtre; — f° 30 v°, collation de la vicairie de N.-D. desservie au cimetière de la paroisse de Genis, la dite collation faite à M° Jean Mathaud le jeune, prêtre; — f° 33 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Julien près Laron en faveur de M° Jean Texier, chanoine; — f° 36 r°, collation du prieuré de Dompneix faite à frère Jean Roddaud, religieux du prieuré conventuel de Saint-Augustin-lès-Limoges; — f° 37 r°, lettres de tonsure de M° François Dauny, clerc du diocèse de Limoges; — f° 37 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Paul de Ré (dioc. de Limoges (*sic*) en faveur de M° Nicole Thibaud, « escolier estudiant à Paris »; — f° 39 v°, prise de possession du doyenné de Limoges par M° Toussaint Robichon, clerc du

diocèse de Poitiers; — f° 41 r°, collation de la cure de Mailhac faite à Mᵉ Pierre Martin, clerc du diocèse de Limoges; — autres pièces y relatives; — f° 43 v°, collation de la cure d'Yssandon faite à Mᵉ Martial Bordes, clerc du diocèse de Tulle; — f° 45 r°, collation de la cure de Saint-Pardoux-la-Croisille faite à Mᵉ Michel Courtès, prêtre du diocèse de Tulle; — f° 46 v°, collation de la cure de Saint-Martial près Gimel faite à Mᵉ François Champeaulx, clerc du diocèse de Tulle; — f° 48 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Antoine de Vieilhéritat, clerc du diocèse de Limoges, et de noble Sulpice Platet, clerc du dit diocèse; — f° 49 r° et ss., actes divers en faveur de noble Hugon Coustin, chanoine de l'église collégiale de Saint-Germain, postulant une prébende en la dite église. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Rouziers, La Mazelle, Bort, Saint-Priest-la-Plaine, Moutier-Malcard, Chambouchard, Saint-Paul, Rempnat, Saint-Martial de Limoges, Beyssac, Maussac, Chéniers, Brive, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Martin-Terressus, Le Lonzac, La Salle épiscopale, Madranges, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Sornin (?) près Magnac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Oradour, Saint-Pierre en l'archiprêtré d'Anzème (probablement Lourdoueix-Saint-Pierre), Maussac, Nexon, Condat près Uzerche, Saint-Amand-le-Petit, Fransèches.

G. 470. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Mars-avril 1557. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le dix-septiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v°, procuration donnée par Mᵉ François de Lespinasse *al.* de Malagon, clerc, habitant d'Aulonzac (Le Lonzac), curé (*vicarius seu capellanus*) de l'église Saint-Barthélémy de Madranges, pour résigner la dite cure à noble Pierre de Lespinasse, prêtre, curé de Peyrissac; — f° 3 r°, signatures en cour de Rome portant provision : de la cure de Peyrat en faveur de Mᵉ Pierre Jarrige, prêtre; — f° 5 r°, de la cure de Saint-Maureil en faveur de Mᵉ Jacques Ladrat, prêtre; — f° 7 r°, de la cure de La Bretagne en faveur de Mᵉ François Lamy, clerc; — f° 8 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Foucaud, de Bourganeuf; — f° 9 r° et ss., concordat passé entre Mᵉ Antoine de Frédeville et Mᵉ Henri Pons touchant la cure de Saint-Julien près Bort; — autres actes y relatifs; — f° 19 v°, lettres de tonsures et autres actes en faveur de Mᵉ Albert Romanet, postulant l'aumônerie de la Salle épiscopale; — f° 26 v° et ss., accord passé entre Mᵉ Jean Romanet aîné et Mᵉ Bernard Aubusson, clercs du diocèse de Limoges, touchant la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux; — autres actes y relatifs; — f° 35 r° et ss., résignation de la cure de Chamborand faite par Mᵉ Antoine Roy en faveur de Mᵉ Pierre Fenyou, prêtre de Châteauponsac; — autres actes y relatifs; — f° 39 r°, acte de prise de possession du prieuré d'Angelard par Mᵉ François de Reculès, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale; — f° 40 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Claude Delabuxière, clerc du diocèse de Limoges; — f° 40 v°, provision du prieuré de Chabrat faite en faveur de Mᵉ Antoine Delabarde, clerc; — f° 42 r°, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Léonard Deloményе, postulant la cure de Brignac; — f° 46 r° et ss., actes divers en faveur de Mᵉ Nicoleau Faure, prêtre d'Availles (dioc. de Poitiers), demandant l'extinction de la pension de 100 ll. à lui due sur la cure de Saint-Martin. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Marc, Saint-Sulpice-Laurière, Brilhac, Saint-Victurnien, Chasseneuil, Chéronnac, Saint-Priest-les-Oulières, Saint-Léonard, Saint-Julien près Bort, Saint-Pardoux-le-Vieux, Eymoutiers, Sainte-Berthe, Saint-Denis-des-Murs, Chaptelat, Jalesches, Etagnat, Mouzon, Sainte-Marie près Neuvic, Yssandon, Saint-Martial près Gimel, Bussière-neuve, Saint-Avit-de-Tarde, Saint-Pardoux-Lavaud, Fransèches, La Jonchère, Etagnat, Mouzon, Fursac, Peyrat, Eymoutiers, Villards.

G. 471. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, vélin.

Avril-mai 1557. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le dix-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations... » (1). — F° 1 r°, déclarations des nom et prénom : de frère Louis de May et Mᵉ Gilbert de May, bacheliers en décret; — f° 3 r°, de frère Jacques Dupont, bachelier en théologie; — f° 4 r°, collation du vacariat du prieuré de Saint-Léonard, faite à Mᵉ Martial Benoist, chanoine et official de Limoges; — f° 5 r°, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Jacques Michel, maître ès arts en l'université de Paris, postulant l'obtention d'un bénéfice; — f° 6 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Amand-le-Petit, faite par Mᵉ Geoffre Bouyer, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 9 v°, déclarations des nom et prénom : de Mᵉ Guillaume Boyer, bachelier en décret, postulant l'obtention d'un bénéfice; — f° 10 r°,

(1) A partir de ce volume et définitivement à partir du volume G. 473, le mot *registre* est substitué au mot *regestre*.

de Mᵉ Aymard de La Chassaigne, clerc, bachelier ès droits; — fᵒ 11 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Julhac, prêtre du diocèse de Clermont, postulant le prieuré de Saint-Jacques de Magnac; — — autres actes y relatifs; — fᵒ 18 rᵒ, collation du vicariat de l'abbaye de Bénévent, faite en faveur de frère Jacques de Sauzet, prieur de Monze, religieux et curé de l'abbaye de Bénévent, par le R. P. de Morra, abbé; — fᵒ 19 rᵒ, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Maurice Rocquet, bachelier en décret, poursuivant l'obtention d'un bénéfice; — fᵒ 21 rᵒ et ss., lettres de scolarité en faveur de Mᵉ François Sarrazin, « escolier estudiant en l'université de Bourdeaulx », nouvellement pourvu de la cure de Rosiers; — autres actes y relatifs; — fᵒ 25 rᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Pierre Mousnier, clerc du diocèse de Limoges, postulant la vicairie des Trois-Rois, fondée en l'église cathédrale de Limoges; — fʳ 28 et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jacques Dupré, *al.* Usance, clerc du diocèse de Limoges, nouvellement pourvu d'une prébende de chanoine en l'église cathédrale; — fᵒ 31 rᵒ, résignation de la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux faite par Mᵉ Jean Romanet aîné en faveur de Mᵉ Bernard Aubusson, clerc; — fᵒ 34 vᵒ, signature en cour de Rome portant collation de la cure de Chamboulive au profit de Mᵉ Austregesille de La Soumaigne; — fᵒ 36 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Grégoire Alabonne, clerc; — fᵒ 37 rᵒ, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Jacques Boysse, clerc, bachelier en droit civil; — fᵒ 37 vᵒ, collation de la cure de Villards faite à Mᵉ Jacques Rogier, clerc, chanoine de Limoges; — fᵒ 38 vᵒ, lettres de degrés en droit canon et civil accordées à Mᵉ Jean Poylevé, clerc du diocèse de Limoges; — fᵒ 42 rᵒ, lettres de degré de Mᵉ Robert Pariset, maître ès arts; — fᵒ 46 rᵒ, collation de l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à Mᵉ Jean Poylevé, licencié ès droits; — fᵒ 48 vᵒ, déclarations des nom et prénom : de Mᵉ Jean Odier, maître ès arts; — fᵒ 49 rᵒ, de Mᵉ Symon Poipailhe, gradué en droit. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Silvain, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Jean en la Cité de Limoges, Estricort *(ter)*, Soudaine, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Gence, Etagnat, Chabrat, Villars, Margeride, Soumans.

G. 472. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Mai-juin 1557. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le dix-neufiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ, signatures en cour de Rome, portant provision : du prieuré de Saint-Pierre d'Anzème en faveur de Mᵉ Martin Privat, clerc du diocèse de Limoges, représenté par Mᵉ Barthélemy Malerbaud, procureur au siège présidial de la dite ville; — fᵒ 3 rᵒ et ss., du prieuré de N.-D. de Maisonfeyne en faveur de Mᵉ Jean Bataille, clerc du diocèse de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 5 vᵒ, signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart en faveur de Mᵉ Simon de Beaubreuil, prêtre de Limoges; — fᵒ 8 vᵒ et ss., du prieuré de Saint-Sauveur (Saint-Salvadour) de Rochechouart en faveur de Mᵉ Joseph Petiot, clerc, représenté par Mᵉ Simon de Beaubreuil; — autres actes y relatifs; — fᵒ 12 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré rural de Bénévent et de la cure de Saint-Sulpice-le-Dunois, son annexe, en faveur de Mᵉ Jean Foucaud, prêtre, habitant de Bourganeuf, représenté par Mᵉ Barthélemy Malerbaud, précité, — fᵒ 15 rᵒ, collation du prieuré de Saint-Christophe, près Lesterps, faite à Mᵒ Pierre Benoist, clerc, licencié en droit civil, représenté par autre Mᵉ Pierre Benoist, son père, élu pour le roi au haut pays du Limousin; — fᵒ 17 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Jean de Loményе, clerc, postulant la vicairie fondée par feu Valérie Fouschier à l'autel des Trois-Rois, en l'église cathédrale de Limoges; — acte de prise de possession par le même; — fᵒ 19 rᵒ et ses., collation de la cure de Saint-Pierre d'Alleyrat faite à Mᵉ Etienne de Lagrange, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 22 vᵒ, révocation de la résignation du prieuré de Maisonfeyne faite par frère Joachim du Mosnard, religieux de Saint-Benoist, à Mᵉ Laurent Vincens; présent Mᵉ Jazon Aulbert, docteur en médecine et ès lois, écuyer, demeurant à Salignac; — fᵒ 24 vᵒ, notification de la dite révocation faite au représentant du dit Laurent Vincens, à Villefavard; — fᵒ 26 rᵒ, actes de prise de possession du prieuré de Saint-Junien-les-Combes par Mᵉ Pierre Delavau, prêtre; — fᵒ 27 rᵒ, collation de la vicairie de Ferry en l'église abbatiale de La Règle, faite en faveur de Mᵉ Jean de Lavergne, prêtre; — fᵒ 28 vᵒ, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jean de Lagrange, clerc; — fᵒ 29 vᵒ, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Clément de Frendour, maître ès arts; — fᵒ 31 rᵒ, collation de la cure de Palisses faite à Mᵉ Pierre de Teysseuil, chanoine de Limoges, représenté par Mᵉ François de Loménye, conseiller au siège présidial de Limoges; — fᵒ 32 rᵒ, acte de prise de possession de la cure de Margeride par Mᵉ Claude de Montet,

clerc; — f° 34 v° et ss., déclaration des nom et prénom de Me Guillaume de Chaussecourte, bachelier en droit canon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, postulant le prieuré-cure de Saint-Silvain de Montaigu; — autres actes y relatifs; — f° 36 v° et ss., collation de la cure de La Mazière faite à Me Jean Tataud, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 38 r°, actes de prise de possession : du prieuré d'Estricort par Me Pierre Noyret, clerc; — f° 39 r°, de la cure de Mouzon par Me Pierre Moureau, clerc, « escolier à Parys »; — f° 41 v°, du prieuré de Chabrac et de la cure d'Etagnat par noble Jean de Dinsant; — f° 42 r° et ss., collation de la cure de Saint-Just faite à Me Thomas Grenier (*al.* Granier), clerc du diocèse de Limoges; — autres pièces y relatives; — f° 44 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maurice-des-Lions en faveur de Me Barthélemy Prinsault, clerc du diocèse de Limoges; — autres pièces y relatives; — f° 48 v°, procuration donnée à Jean Vexier par Me Jean Dinsant, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Tour, Razès, La Jonchère, Marcillac, Chéronnac, Saint-Priest-sous-Aixe, Pomeau, Saint-Christophe, Champsac, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Silvain-les-Eglises, Escorailles, Saint-Martin-le-Mault, Chassencuil, Saint-Laurent-sur-Gorre, Ségur, La Tour-Saint-Austrille, Massignac, Dauriat, Treignac, Pensol, Anzème, Saint-Cyr, Saint-Paul, Chasseneuil, Varaigne, Champsac, Brudier, Maisonfeyne, Sauvagnac, La Chapelle près Saint-Léonard, Meillars, Saint-Julien, Verneuil, Saint-Hilaire de Froyssac, Saint-Vaury, Champniers.

G. 473. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Juin-août 1557. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le vingtiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., lettres de tonsure de Me Jean Veyssier, clerc, postulant la cure de Champniers; — autres actes y relatifs; — f° 6 v° et ss., résignation du prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart faite par Jean Vexière, chanoine de Limoges, au profit de Me Albert Leroy, chanoine de l'église cathédrale; — autres pièces y relatives; — f° 13 r°, collation faite à Me Jean Barbier, prêtre, de la vicairie de Saint-Charles, fondée en l'église collégiale de Saint-Junien; — f° 15 v° et ss., lettres de tonsure de Me André Ardent, clerc, postulant la cure de La Chapelle-Montbrandeix; — autres actes y relatifs; — f° 18 v°, résignation de la cure de Lussac-les-Eglises, faite par Me Jean Langoisseux à Me Martin Boygon, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 26 r°, lettres dimissoires à prendre tonsure et autres actes en faveur de Me Louis Granchie, prêtre, vicaire de la vicairie de Leychelle en l'église de Saint-Martial de Limoges; — f° 31 v° et ss., confirmation du concordat passé entre Me Guillaume Boyer, chanoine d'Eymoutiers, et Me Martial Boyer, son frère, touchant la cure de Saint-Julien-de-Condat près Eymoutiers; — autres actes y relatifs; — f° 34 v° et ss., collation de la cure de Nieul faite à Me Légier de Langle, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 36 v°, collation de l'une des douze vicairies de la communauté des prêtres et clercs de Saint-Martial faite à Me Pierre Boulut, prêtre; — f° 37 v° et ss., signature en cour de Rome portant collation de Saint-Martin de Sauviat en faveur de noble frère Georges de Saint-Julien, religieux de l'ordre de Saint-Benoist; — acte de prise de possession par le même; — f° 40 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Mathurin Chéronden, clerc, postulant la cure de Vesse; — f° 44 r° et ss., lettres de tonsure de Me Pierre de Saint-Julien, clerc, postulant la cure de Beaumont près Peyrat; — autres actes y relatifs; — f° 48 r°, lettres de tonsure de Me Jean Aubusson, clerc, postulant la vicairie de Leychelle en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Marcillac, Chasseneuil, Brillac, La Chassaigne, Asnières, La Plaigne, La Jonchère, Nieul, Sainte-Berthe, Salle épiscopale, Chaillac, Estricort, La Mongerie, Jalesches, Auginiac, Morteroux, Bussière-Nouvelle, Condat, Montrocher, Chouffour, Chatelus, Nontron, Monisme, Rempnat, Rancon, La Mongerie.

G. 474. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, vélin.

Décembre 1557-février 1558 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le vingt-troisiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., collation de la cure de Nexon faite à Me Jean Delombre, clerc du diocèse de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 3 v° et ss., résignation à cause de permutation de la cure d'Alleyrat faite par Me Etienne Delagrange, prêtre, en faveur de Me Jean Hélitas, prêtre, demeurant à Voulon; — autres actes y relatifs; — f° 6 v°, signature en cours de Rome portant collation du prieuré de Champ-Sanglard, ordre de Saint-Augustin, en faveur de noble Me Guy de la Court, clerc, représenté par Me Jean Rogier, procureur ès cours de Limoges; — f° 9 r° et ss., résigna-

tion de la chanoinie et sacristanie de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche faite par Mᵉ Antoine Girardie, clerc, en faveur de Mᵉ Pierre de Villepreux, représenté par Mᵉ François Albin, procureur ès cours de Limoges; — actes divers y relatifs; — fᵒ 14 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Gaspy, clerc, postulant une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 17 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Saint-Julien de Morteroux (Montrol-Sénard) par noble Mᵉ Jean Duquesroy, bachelier en décret; — fᵒ 19 rᵒ et ss., lettres de tonsure de frère Léonard de La Bachellerie, postulant les prieurés d'Aureil et de Saint-Nicolas des Froides-Orties; — actes divers y relatifs; — fᵒ 24 vᵒ et ss., collation du vicariat de l'abbaye de Saint-Michel de l'Ecluse (dioc. de Tours ?) faite à Mᵉ Pierre Gohory (*al.* Gorry), prieur du prieuré de Saint-Girons (dioc. de Couserans), représenté par Mᵉ Léonard de Reculès, apothicaire de la cité de Limoges; — actes divers y relatifs; — fᵒ 32 rᵒ, attestation de temps d'étude et brevet de bachelier en droit canon accordés à Mᵉ Paul Duboys, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — fᵒ 33 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Nexon par Mᵉ Jean Delombre, clerc; — fᵒ 34 vᵒ et ss., résignation du prieuré de Châtelus-le-Marcheix faite par Mᵉ Bernard Trompondon en faveur de Mᵉ Gabriel Trompondon, licencié ès droits; — actes divers y relatifs; — fᵒ 40 vᵒ et ss., lettres dimissoires à prendre tonsure délivrées à Mᵉ François Philippe, postulant la cure de Seilhac-les-Monges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 50 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Joseph Aubusson, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Ventejoux, Esse, Saint-Priest-Mouzon, Les Oullières, Chamboret, Solignac, Sainte-Marie-la-Claire, Saint-Pardoux, Bénévent, Saint-Hilaire-la-Treille, Valbenoit, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Etienne de Limoges, La Maison-Dieu près Limoges, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Avit-de-Tarde, une vicairie au cimetière paroissial de Guéret, Saint-Priest-les-Oulières, Chavagnac, Sainte-Croix-de-Toull (*al.* Toull-Sainte-Croix), Mourioux, Maisonnais, Saint-Laurent-sur-Gorre, Tarn.

G. 475. (Registre.) — In-4ᵒ, 191 feuillets, vélin.

Février-avril 1558. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le vingt-quatriesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ et ss., résignation de la cure de Mouzon faite par Mᵉ Bertrand de La Boissière en faveur de Mᵉ Pierre Villedard, prêtre, représenté par Mᵉ Martial Bonnyn, procureur ès cours de Limoges; — actes divers y relatifs; — fᵒ 5 rᵒ, collation à Mᵉ Antoine Michelin, prêtre, de la vicairie fondée en l'église de Saint-Victurnien par feu Mᵉ André Lavaud, prêtre; — fᵒ 7 rᵒ, collation de la cure de Pensols faite à Mᵉ Guy Léonard, clerc du diocèse de Limoges; — fᵒ 9 rᵒ et ss., lettres de tonsure et lettres dimissoires délivrées à Mᵉ André Delagarde, prêtre, représenté par Mᵉ Hugues Lachault, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes en faveur du dit Delagarde, postulant la vicairie Saint-Charles, fondée en l'église collégiale de Saint-Junien; — fᵒ 12 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Julien de Soudat, faite à Mᵉ Pierre Peyronny, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 15 vᵒ, collation du vicariat du prieuré d'Aureil faite à noble Mᵉ Georges d'Abzac, prothonotaire du Saint-Siège, originaire du diocèse de Périgueux, par Geoffroi Flamenc, prieur du dit prieuré, professeur de droit *(jurium professor)*; — fᵒ 18 rᵒ, résignation du prieuré de Maisonfeyne faite par noble frère Joachim du Mosnard en faveur de Mᵉ noble Louis Foucaud, licencié ès droits; — fᵒ 20 rᵒ, acte de prise de possession du prieuré de Malvaleize par Mᵉ Martial Desbordes; — fᵒ 21 rᵒ et ss., concordat passé entre frère Jean Bardon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et Mᵉ Pierre Peyraud, clerc, touchant le prieuré de Chargnac postulé par celui-ci; — actes divers y relatifs; — fᵒ 27 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Mareys, clerc, postulant la vicairie de Roziers; — actes divers y relatifs; — fᵒ 31 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant collation d'une vicairie en l'église de Nouic en faveur de Mᵉ Eusèbe Dhesmoustier; — autres actes y relatifs; — fᵒ 36 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant collation d'une seconde vicairie en l'église de Nouic faite en faveur de Mᵉ Etienne Delagrange, prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 40 rᵒ et ss., collation de la cure de Margeride faite à noble Mᵉ Jean de Chaussecourte, clerc, bachelier en droit; — acte de prise de possession par le même; — fᵒ 42 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant collation du prieuré-cure de Saint-Solve en faveur de noble Mᵉ Guillaume de Chaussecourte, représenté par Mᵉ Jean de Chaussecourte précité; — autres actes y relatifs; — fᵒ 44 vᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Noël Delaroche aîné, prêtre, pourvu de la vicairie de Lavaud fondée en l'église de Saint-Victurnien; — fᵒ 49 rᵒ, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien

par Mᵉ Simon Devoyon, représenté par Mᵉ Aymeric Devoyon, chanoine de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges ; — fᵒ 50 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la cure N.-D. de Saint-Junien en faveur de Mᵉ Jacques Barbier, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Rancon, Alleyrat, Bussière-Boffy, Nexon, Saint-Sornin près Chambon, Maisonfeyne, la vicairie des Six-livres au Dorat, Jalesches, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Evaux, Royère près Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Fiacre à Saint-Léonard, Buxerolles, La Bretagne, Maisonnais, Nexon, Freyssinet, Chaumeil, Salagnac, Le Dorat, La Foret, Tarn, Chatelus, Yssandon, La Fage, Royère près Peyrat (*sic*).

G. 476. (Registre.) — In-4ᵒ, 189 feuillets, vélin.

Mai-juin 1558. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le vingt-sixiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ, collation du vicariat général de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges en faveur de Mᵉ Adam Drogues, prieur de Surgères ; — fᵒ 3 vᵒ, révocation par l'abbé de Saint-Martial de « tous les vicaires qui ont esté cy-devant créez et faictz... en la dicte abbaye de Sainct-Marcial » ; — fᵒ 4 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Fumet, originaire de la paroisse de Saint-Pierre-la-Montagne ; — fᵒ 4 vᵒ et ss., collation de l'archiprêtré rural de Bénévent en faveur de Mᵉ Léonard Parroutaud, clerc ; — actes divers y relatifs ; — fᵒ 7 vᵒ, collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mᵉ Martial Fumet, clerc précité ; — fᵒ 10 rᵒ et ss., résignation de la cure de Beyssac faite par Mᵉ Guillaume de Murat en faveur de Mᵉ Jean Cases ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 14 rᵒ, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges par Mᵉ Agnet Deleyssène, clerc ; — fᵒ 17 rᵒ, résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite en faveur de Mᵉ Martial Fumet, précité, par Mᵉ Grégoire Alabonne, clerc ; — fᵒ 18 vᵒ, collation de l'une des six vicairies dites des Six-livres en l'église collégiale du Dorat, faite à Mᵉ Philippe Descheyrat, prêtre ; — fᵒ 20 rᵒ, collation de la vicairie de Sainte-Catherine en l'église d'Oradour-Saint-Genest, faite à Mᵉ Antoine Delavergne, prêtre, représenté par Mᵉ Philippe Descheyrat, précité ; — fᵒˢ 21 vᵒ à 41, actes divers concernant une prébende de l'église collégiale du Dorat sur laquelle prétendent droit Mᵉ Jean Desforges aîné, autre Mᵉ Jean Desforges jeune, Mᵉ Jean Duchiron et Mᵉ Léonard Parroutaud ; — fᵒ 41 rᵒ, signature en cour de Rome portant collation de la cure de Buxerolles en faveur de Mᵉ Antoine Bouton, prêtre ; — fᵒ 42 vᵒ ; collation de l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert faite à Mᵉ Pierre Vincent, clerc : — fᵒ 44 vᵒ, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges par Mᵉ Léonard de Masbouriane, *al.* Parotaud, clerc ; — fᵒ 45 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Esse en faveur de Mᵉ Jean Lamoureux, représenté par Mᵉ Barthélémy Malerbaud, procureur au siège présidial de Limoges ; — fᵒ 47 rᵒ, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Guillaume de Chazeras, clerc, bachelier ès droits ; — fᵒ 48 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaulry en faveur de noble frère Ferry de Seilhac, représenté par Mᵉ Martial Gadault, procureur au siège présidial de Limoges ; — fᵒ 5 vᵒ, provision de la cure de Buxerolles en faveur de Mᵉ Jean Rue, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Sainte-Marie-de-Vaux, Nontron, Saint-Jouvent, Blond, Saint-Sulpice-le-Dunois, Le Breuil, Eymoutiers, Aubys, Evaux, Verneuil, Chaumeil, Nantiat, Beyssac, Yssandon, Etagnat, Jarnages, Auderses (*sic*, paroisse de Saint-Hilaire-le-Peyrou), La Daigne, Pérols, Meymac, La Roche-Malvaleize, Evaux, Bénévent, Saint-Martin de Limoges, Chatelus, Bonnat, Bellac, La Cellette, Chaumeil.

G. 477. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Juin-août 1558. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le vingt-septiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ et ss., provision en cour de Rome de la cure de Glandon en faveur de Mᵉ Joseph Robert, prêtre ; — prise de possession par le même ; — fᵒ 6 vᵒ et ss., lettres de tonsure et autres au nom de Mᵉ Pierre Voulte, prêtre ; — fᵒ 11 vᵒ et ss., résignation de l'aumônerie du monastère d'Evaux faite par frère Louis de May en faveur de frère Blaise Garreau, religieux ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 19 vᵒ et ss., résignation de l'église Saint-Jean et Saint-Martial de Chambon-Sainte-Valérie, faite par Mᵉ Louis de May, bachelier ès droits, en faveur de frère Jacques Pasquet, bachelier en droit ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 25 rᵒ et ss., actes de profession religieuse de frère Jean Michelon et frère Léonard Barthon, religieux profès au monastère d'Evaux ; — fᵒ 32 vᵒ et ss., collation de l'une des grandes vicairies

perpétuelles du monastère de La Règle en faveur de Mᵉ Jacques Usance, clerc; — fᵒ 34 vᵒ, collation de la sacristanie du prieuré de Bort en faveur de frère Jean Dulac, religieux; — fᵒ 36 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Guillaume Bernard, clerc du diocèse de Limoges; — fᵒ 36 vᵒ, provision en cour de Rome du prieuré du Bost-Saint-Léonard en faveur de Mᵉ Philibert Aucousturier, prêtre, par suite de la résignation faite par Mᵉ Léonard Vaslet; — fᵒ 40 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jacques Voysin, clerc, postulant une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert; — autres actes y relatifs; — fᵒ 43 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Manot en faveur de Mᵉ Etienne Delagrauge, prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 46 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saignemoussouse (paroisse de Saint-Priest-la-Feuille) en faveur de Mᵉ Guillaume Alabat, licencié ès lois; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Bost-Rogier, Le Dorat, Fromental, Rouziers, Bénévent, Pérols, L'Artige, Estricort, Oradour-Saint-Genest, Pradelles, Vendonneys, Beyssenac, Pluviers, Montbrandeix, Conros, Saint-Sornin-Magnazeix, Esse, Vaux, Chassenon, Roche, Etagnat.

G. 478. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Août-septembre 1558. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le vingt-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ, lettres de tonsure, d'acolyte et autres en faveur de Mᵉ Maurice Rouquet, clerc, postulant « la cure ou vicairie Sainte-Félicité de la ville du Pont-Saint-Martial » de Limoges; — Fᵒ 4 rᵒ, acte de prise de possession de la cure de Beyssenac par Mᵉ Pierre Monyer, bachelier en droit civil; — Fᵒ 7 rᵒ et ss., collation du prieuré de Boisvert à frère Pierre Delagarde, religieux de l'ordre de Grandmont; — avec la prise de possession; — fᵒ 9 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Germain Delavergne, postulant le prieuré Saint-Laurent-de-l'Artige (1); — autres actes y relatifs; — fᵒ 17 rᵒ et ss., collation du vicariat du prieuré de l'Artige en faveur de frère Antoine de Montfrebeuf, religieux; — fᵒ 19 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Bonneau de La Plaigne, clerc, postulant la cure Sainte-Félicité de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 22 rᵒ et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à noble Gaspard Gauthier, écuyer, seigneur de Ventenat, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cellule correctoriale de Bronzeau (*de Brondelis*) (paroisse de Saint-Léger-Magnazeix), membre dépendant de l'abbaye de Grandmont; — autres actes y relatifs; — fᵒ 28 vᵒ et ss., collation de la vicairie fondée au cimetière de Tarn, en faveur de Mᵉ Pierre Boysse, prêtre; — avec la prise de possession; — fᵒ 30 vᵒ et ss., collation d'une chanoinie de La Chapelle-Taillefert, faite à Mᵉ Antoine Pinchon, clerc; — avec la prise de possession; — fᵒ 32 vᵒ, acte de prise de possession de la cure d'Esse par Mᵉ Barthélémy Aury, clerc; — fᵒ 34 vᵒ, donation du droit de patronage et présentation sur la chapelle du cimetière d'Asnières, faite à noble Jean Guyot, écuyer, seigneur d'Asnières, par Pierre et Jean Delousme, laboureurs, au nom et comme neveux de feu messire Martial Perryn, prêtre; — fᵒ 36 rᵒ, collation du prieuré de Chaumeil à frère Guy Vergnaud, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit; — fᵒ 37 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Bost en faveur de Antoinette Plattet, représentée par Mᵉ Hugues Lachault, procureur au siège présidial de Limoges; — fᵒ 40 vᵒ, signature en cour de Rome portant nouvelle provision de la cure de Chatelus-Malvaleix en faveur de Mᵉ Jacques Bondaschier, prêtre; — avec la prise de possession; — fᵒ 43 vᵒ collation de la cure de Fromental à Mᵉ Albert Nycolas, clerc du diocèse de Montpellier; — fᵒ 44 vᵒ et ss., collation du prieuré de Chaumeil à Mᵉ frère Simon Millanges, religieux de Solignac; — autres actes y relatifs; — fᵒ 47 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Martial Vallas, prêtre, représenté par Mᵉ Jean Martin, procureur au présidial de Limoges, et postulant le prieuré de Roche résigné par Mᵉ Guillaume de Pys; — autres actes y relatifs; — fᵒ 49 vᵒ, consentement donné par Mᵉ Guillaume Ribaud à constituer pension sur la cure du Dorat en faveur de Mᵉ Mathurin Lhériot, jadis titulaire de cette cure. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices du Dorat, Chaumeil, Saint-Léonard, Pluviers, Theilloux, Château-Chervix, Rilhac, Malval, Tarn, Vendonneys, Beyssenac, Nieul, La Nouaille, Saint-Germain-le-Lièvre, Evaux, Billac, Châteauponsac, Vareigne, Rouzède, Saint-Gilles, Eymoutiers, Saint-Laurent-du-Teil, Chaumeil.

G. 479. (Registre.) — In-4ᵒ, 189 feuillets, vélin.

Novembre-décembre 1558. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trentiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ, acte de prise de possession du prieuré de La Fauvette par Mᵉ Mathu-

(1) Ce prieuré, dont le fonds d'archives subsiste presque entier au dépôt départemental (série D), est toujours appelé Saint-Marc-de-l'Artige.

rin Joubert, dit de La Bastide, clerc, représenté par Mᵉ Jean Texier dit Pénicailhe, licencié ès droits, chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — fº 3 rº, collation de la cure d'Etagnat à Mᵉ Pierre Gorrand, clerc; — fº 5 rº et ss., provision de l'archiprêtré rural de Bénévent et de la cure de N.-D. de Vaux, faite en faveur de Mᵉ Albin Colin, clerc; — autres actes y relatifs; — fº 10 vº et ss., collation de la cure de Pierrefitte à Mᵉ Pierre Brisebois, prêtre du diocèse de Bourges; — autres actes y relatifs; — fº 14 rº et ss., lettres de tonsure et de prêtrise et autres actes au nom de Mᵉ Antoine Vercière, prêtre, postulant la vicairie de N.-D. fondée en la chapelle de Saint-Christophe de l'église de Bourganeuf; — fº 17 vº et ss., lettres de tonsure, et autres au nom de Mᵉ Mathurin Apcy, prêtre; — fº 21 rº et ss., lettres de tonsure et de prêtrise de Mᵉ François Condat, prêtre; — fº 23 vº, acte de prise de possession de la cure de Saint-Jean-Ligoure par Mᵉ Jean Juge, clerc; — fº 25 rº collation de la cure d'Esse à Mᵉ Vincent Chaulvet, clerc; — fº 27 rº procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Jean-Ligoure conférée à Mᵉ Jean Juge, maître ès arts, demeurant à Donzenac; — fº 28 vº, collation de la sacristanie de la prévôté de La Souterraine en faveur de frère Louis d'Esgaulx (Eyjeaux ?), religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit; — fº 30 vº, collation de l'une des deux vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, faite à Mᵉ Guillaume Malerbaud, maître ès arts; — fº 32, rº résignation de la cure de Fromental par Mᵉ Louis Hérieu, clerc du diocèse de Séez; — fº 33 rº et ss., lettres de tonsure et de prêtrise de Mᵉ René de L'Age-Beaudeuf, prêtre, représenté par Mᵉ Jean Rougier, procureur au siège présidial de Limoges; — fº 36 rº, prise de possession de la cure de Saint-Germain-le-Lièvre par Mᵉ Pierre de Cobras, clerc; — fº 38 rº, collation de l'église de Jourgnac à Mᵉ Martial Delavau, chanoine de Limoges; — fº 39 rº et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Lacroix, clerc, postulant la vicairie de Gensanes fondée en l'église cathédrale de Limoges; — fº 42 rº, présentation faite par le chapitre du Dorat à l'évêque de Limoges de Mᵉ Pierre Delabarre, clerc, pour être pourvu de la cure de Saint-Hilaire à Mortemart; — fº 45 rº, bulle de provision de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnois en faveur de Mᵉ Jean de Villepreux; — fº 48 vº, acte de prise de possession de la cure de Jourgnac par Mᵉ Martial Delavau, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Pierrefitte, Royère, Verlines, Bellac, Chaumeil, Fromental, Flavignac, Noth (?), Chambon-Sainte-Croix, Millevaches, Claravaux, Malleret, Palisses, Mortemart, Saint-Angel, Saint-Pardoux-le-Neuf, Châteauvert, Estricort, La Drouille, Ahun, Evaux, Bénévent, Chauffour, La Nouaille, Soumans, Malleret, La Règle, Maisonnais, Le Compeix.

G. 480. (Registre.) — In-4º, 189 feuillets, vélin.

Janvier-février 1559 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trente-ungniesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fº 1 vº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre-la-Montagne en faveur de Mᵉ Martial Fumet, représenté par Mᵉ François Caduc, chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — acte de prise de possession; — fº 4 rº et ss., résignation faite par Mᵉ Martial de Montignac en faveur de Mᵉ François Barny d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges; — actes divers y relatifs; — fº 11 rº, bulles de provision de la cure de Buxerolles en faveur de Mᵉ Jean Douhet, chanoine de Limoges; — actes divers y relatifs; — fº 11 rº, bulle de provision de la cure de Buxerolles en faveur de Mᵉ Jean Douhet, chanoine de Limoges; — avec procuration du dit Douhet pour prendre possession; — fº 19 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Noth en faveur de Mᵉ René de L'Age-Beaudeuf, prêtre représenté par Mᵉ Jean Rogier, procureur au présidial de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — fº 22 vº, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la dite cure de Noth en faveur de noble Mᵉ Jean de Sandelesses, prêtre; — fº 24 rº et ss., lettres de tonsure de M. Gabriel Mazy *(sic)*, prêtre, postulant la cure de Saint-Martin-de-Vicq; — autres actes y relatifs; — fº 27 vº et ss., résignation du prieuré-cure de N.-D. de Châtelus-Marcheix faite par Mᵉ Gabriel Trompondon en faveur de Mᵉ Jacques Moureau, prêtre; — actes divers y relatifs; — fº 33 rº, lettres de prêtrise de Mᵉ Jean Ragot; — fº 33 vº et ss., collation de la cure de Brignac faite à Mᵉ Jean de Loményc, clerc, représenté par Mᵉ François de Loménye, son frère, conseiller au présidial de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — fº 36 vº et ss., collation de la préceptorie d'Aveynanlt (Aurynault ?), paroisse de Fresselines, à Mᵉ Maurice de Boussigne, prêtre; — autres actes y relatifs; — fº 40 vº, acte de prise de possession de la cure de Saint-Sauveur et son annexe N.-D. de Bellac, par M. Léonard Chault, chanoine du Dorat; — fº 43 vº et ss., collation de la cure de Saint-Hilaire de Mortemart à Mᵉ Pierre Delabarre, prêtre; — avec la prise de possession; — fº 47 rº et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Males, clerc, postulant la cure de Saint-Pantaléon; — autres actes y

relatifs; — f° 50 r° et ss., signature portant provision de la cure de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges, en faveur de Me Jean Robyn, clerc; — avec la prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Ahun, Saint-Pierre-la Montagne, Bessines, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Yrieix, Noziers, Minsac, Pierrefitte, Lézignac-sur-Gorre, Esse, Sornac, Noth, Saint-Michel-de-Pistorie, Nontron, La Vinadière, Saint-Junien, Galamache, Cussac, La Règle, Saint-Martinet, Bersac, Montrocher.

G. 481. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, vélin.

Avril-juin 1559. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trente-troysiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, déclarations des nom et prénom : de Me frère Jean Devoyon, bachelier en décret, représenté par Me Aymeric Devoyon, chanoine de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges ; — f° 2 v° et 11 r°, de Me Symon Devoyon, bachelier ès lois, représenté par le susdit Me Aymeric Devoyon ; — f° 3 v°, de Me Barthélemy Guibert, maître ès arts ; — f° 5 v°, de Me Maurice Rouquet, bachelier en droit canon ; — f° 8 v°, de Me Michel de Leyssenne, gradué ; — f° 12 v°, de Me Pierre Gaspy, clerc gradué ; — f° 12 v°, de Me Pierre de Buat, religieux gradué en droit canon ; — f° 13 r°, de Me Nicole Mosnier, bachelier en droit civil ; — f° 14 v°, lettres de degré, de temps d'étude et autres délivrées à Me Jean du Vergier, clerc du diocèse de Limoges, représenté par Me Joseph Baignol, procureur au siège présidial de la dite ville ; — f° 23 r°, lettres de présentation de noble frère Gilbert de Luchat, religieux, à la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; — f° 24 r°, déclaration des nom et prénom de M. Gilbert Demay, bachelier en droit ; — f° 26 v°, collation de la vicairie de Rodier, « desservie en la basse cour de Treygnac », en faveur de Me Pierre Voulte, prêtre ; — f° 28 v°, lettres de tonsure, d'acolyte et autres en faveur de Me Léonard de Puygranier, clerc, postulant la cure de Roussines ; — f° 33 v°, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Roussines en faveur de Me Jean Duboucheys, clerc ; — f° 35 r°, déclarations des nom et prénom : de frère Antoine Benague de Ronchier, bachelier en droit; — f° 36 r°, de Me Martial Duboucheys, clerc gradué ; — f° 37 v°, signature en cour de Rome de *non promovendo* en faveur de frère François Lhermite *al.* de La Rivière, prieur du prieuré conventuel du Chalard-Peyroulier ; — f° 30 r°, signature en cour de Rome portant collation d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Hilaire-la-Grande (dioc. de Poitiers) en faveur de Me Jacques Gayaud, clerc du diocèse de Limoges ; — f° 40 r° et ss., confirmation par la cour de Rome du concordat passé entre Me Jean Desbordes, clerc, et Claude Poute, touchant la cure de Saint-Gervais ; — acte de prise de possession par le dit Desbordes ; — f° 46 v°, déclaration des nom et prénom de Me Fiacre Laroche, licencié ès droits ; — f° 48 r° et ss., collation de la préceptorie de La Plaine à Me Médard Hardy, clerc ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Ahun, Nieul, Roumazières, Chauffour, Paulhac, La Plaigne, Saint-Sornin-Magnazeix, Nouic, Saint-Priest près Bonlieu, Beaumont, Fromental, Asnières, Vandonnais, Saint-Pierre-Château, Chasseneuil, Fromental, Beyssenac, Verlines, Saint-Maurice près La Souterraine, Saint-Priest-sous-Aixe, Beyssenat, Champeix.

G. 482. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Août-novembre 1559. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trente-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Hilaire-Foyssat, délivrée par Me Jean Montès, prêtre, à Me Jean Poyat, clerc ; — f° 2 v° et ss., résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Jean Poylevé à Me Martial Fumet, prêtre, représenté par Me François Caduc, chanoine de la dite église ; — autres actes y relatifs ; — f° 9 v° et ss., collation de la sacristanie du prieuré de Bussière-Badil à dom François de Vaylly ; — autres actes y relatifs ; — f° 12 v°, acte de présentation pour être pourvu de la vicairie des Bozon en l'église de Saint-Maurice-des-Lions, en faveur de Me Nicolas Fricard, prêtre ; — f° 15 v° et ss., lettres de tonsure de Me François Guibert, clerc, représenté par Me Simon de Beaubreuil, prêtre, et postulant l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges ; — actes divers y relatifs ; — f° 19 r° et ss., lettres de tonsure du dit Me Simon de Beaubreuil postulant l'une des douze grandes vicairies de la susdite église ; — actes divers y relatifs ; — f° 22 r° et ss., résignation du prieuré de Saignemoussouse faite par Me Guillaume Alabat en faveur de Me Michel Lujat, prêtre ; — autres actes y relatifs ; — f° 29 v°, concordat touchant les droits de présentation et nomination à la vicairie de Chabelard en l'église de Bellac, passé entre Me Joachim Charon,

licencié ès lois, juge châtelain de Bellac, et Léonard Lougros ; — autres actes y relatifs ; — f° 37 v°, acte de présentation pour être pourvu d'une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix à Limoges en faveur de Mᵉ Pierre Montondon, clerc ; — f° 41 r° et ss., collation de la cure de Verneuil à Mᵉ Joseph de Jullien, clerc ; — autres actes y relatifs ; — f° 44 v°, acte de prise de possession du prieuré de Saint-André en la cité de Limoges par Mᵉ Mathieu Duboys, chanoine ; — f° 46 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Montoux, prêtre, postulant la cure de Sainte-Marie-la-Claire de Châteauneuf; — actes divers y relatifs ; — f° 50 r°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Yrieix près Vallière par Mᵉ Léonard Gergat, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Valette, Saint-Etienne, Saint-Martin-Lavaud, Bussy, Saint-Pierre-la-Montagne, Le Compeix (*bis*), La Plaigne (*bis*), Chamborêt, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Maurice, Saint-Blaise à Saint-Angel, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Nexon, Sainte-Catherine-la-Rebière, Millevaches, Saint-Maurice en la cité de Limoges, Mazières, Malemort, Le Petit-Bandouilhe, Etagnat, Chavagnat, Saint-Hilaire-la-Plaine, Salagnac.

G. 483. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Décembre 1559-mars 1560 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trente-septiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Bonnefont en faveur de Mᵉ Antoine Gardete, prêtre ; — avec la prise de possession ; — f° 4 v° et ss., collation du prieuré de Saint-Priest-les-Oulières à Mᵉ Hugues Darfeuilhe, clerc ; — actes divers y relatifs; — f° 7 v°, actes de prise de possession : de la cure de Buxerolles par Mᵉ Danglard, clerc ; — f° 9 v°, de la cure d'Ussel par Mᵉ Martial Benoist, chanoine ; — f° 11 v°, de la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche, par Mᵉ François Delaplace, clerc ; — f° 13 r°, collation de la cure de Marcillac avec son annexe de Saint-Cyr en l'archiprêtré de Gimel, à Mᵉ Pierre Thounyaud, clerc ; — f° 14 v° et ss., résignation de la cure d'Etagnat par Mᵉ Etienne Malescot, clerc du diocèse de Bourges, en faveur de Mᵉ Léonard Bonyat, prêtre, représenté par Mᵉ Martial Bonnyn, procureur ès cours de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 17 r°, collation faite à Mᵉ Jean Colombon, prêtre, représenté par Mᵉ Jean Martin, procureur ès cours de Limoges, de la « vicairie ou chapellenie de la Sainte-Trinité fondée par MM. les Taquenetz en l'esglise parrochielle Saint-Pierre et Saint-Pol de Guéret » ; — autres actes y relatifs ; — f° 21 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Dyn, prêtre (représenté par Mᵉ Jean Biays, élu du haut pays de Limousin), postulant la cure de Vareilles ; — actes divers y relatifs ; — f° 25 v° et ss., provision de la cure de Bellegarde en faveur de Mᵉ Mathieu Delagrange, clerc, bachelier en décret ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 29 r° et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale du Dorat à Mᵉ Léonard Chaud, chanoine ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 32 v° et ss., collation de l'archiprêtré de Saint-Junien à Mᵉ Blaise Teilhet, clerc ; — f° 35 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Delachaulmète, religieux du prieuré conventuel de N.-D. de Salles, postulant le prieuré de La Nozillère ; — actes divers y relatifs ; — f° 39 r° et ss., présentation de Mᵉ Claude Texier, maître ès arts, par le chapitre de l'église collégiale de Moutier-Roseille au chapitre de l'église collégiale de Saint-Yrieix pour l'obtention d'une prébende ; — autres actes y relatifs ; — f° 46 r°, acte de prise de possession du prieuré de Bersac et de la cure de Saint-Séverin par Mᵉ Pierre Duqueyroix ; — f° 48 v°, provision du prieuré de Sornac à frère François Verneilh, religieux au monastère du Port-Dieu. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Etienne, Lougnac, Saint-Priest-les-Oulières, Marcillac, Confolens, Saint-Domet, Saint-Yrieix, Saint-Junien (*bis*), Bénévent, Guéret, Allassac, Saint-Sulpice-les-Champs, La Maison-Dieu près Limoges, Saint-Domet, Saint-Vicq, Bort, Meymac (*bis*), Saint-Laurent-du-Teil, Roziers, Trézenc, Saint-Jean de la Cour, Vesnes, Linards, Darnetz, Sornac, Ventadour, Billac.

G. 484. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, vélin.

Mars-mai 1560. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trente-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, déclaration des nom et prénom de frère Nicolas Fouquet, religieux bénédictin, demeurant en la prévôté de Sault, dioc. de Limoges ; — f° 2 r° et 9 r°, lettres de profession de frère Bernard Gay, religieux augustin, postulant le prieuré de Darnet ; — actes divers y relatifs ; — f° 7 r° et ss., collation du prieuré de Verleine à Mᵉ Hélie de Colonges ; — avec la prise de possession ; — f° 10 r°, acte de prise de possession de l'une des quatre vicairies de l'église de Bellac par Mᵉ Léonard

Deschamps, clerc; — (manquent les feuillets 11 à 27); — f° 29 v°, déclarations des nom et prénom : de Mᵉ Pierre Dequesroy, maître ès arts; — f° 31 v°, de Mᵉ Jean Duqueyroy, gradué; — f° 33 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mainsac en faveur de Mᵉ Antoine Demay, représenté par Mᵉ Grégoire de Beaumont, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — f° 36 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et recevoir les ordres accordées à Mᵉ Jean Paris, gradué du diocèse de Poitiers; — f° 43 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Hugues de Merley, prêtre, postulant la cure de Bellac; — autres actes y relatifs; — f° 46 r°, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Martial Deschamps, clerc; — f° 50 v°, bulles en forme de mandat, concédées en cour de Rome à Mᵉ Jean Verdoys, clerc, postulant un bénéfice quelconque dans le diocèse de Limoges. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Confolens, Saint-Georges de Nigremont, La Saunière, Bridieu, Saint-Léger-Bridareix, Ahun, La Jonchère, Bellac, Saint-Germain.

G. 485. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Mai-juillet 1560. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le trente-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, permutation de terres dépendant de la cure d'Oradour-Fanais, faite entre Mᵉ Nicolas Mosnier, curé de la dite église, licencié ès lois, et Mᵉ Martial Jamet, aussi licencié ès lois, demeurant au dit lieu; — f° 5 r°, déclarations des nom et prénom : de Mᵉ Jean Blanchon, clerc; — f° 7 r°, de Mᵉ Martial Choumète, maître ès arts; — f° 8 r°, attestation de temps d'étude et autres actes en faveur de Mᵉ Pierre Rampion, clerc; — f° 10 r° et ss., résignation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles faite par Mᵉ Jean Penaud (*al.* Bluaud), clerc, en faveur de Mᵉ Martial Boutineau (*al.* de Proximart), clerc; — autres actes y relatifs; — f° 13 r°, lettres dimissoires à être promu aux ordres sacrés en faveur de Mᵉ Jean Martinet, clerc; — f° 14 v° et ss., bulles en forme de mandat à l'abbé de Solignac, portant provision du premier bénéfice à vaquer en faveur de Louis Lechandelier, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 20 v° et ss., résignation du prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Rebière (paroisse de Nedde), faite par Mᵉ George de Champeaux, prêtre, en faveur de Mᵉ Léonard Parveys, prêtre; — actes divers y relatifs; — f° 24 r°, procuration donnée par Mᵉ Pierre des Olières, prêtre, pour prendre possession de l'archiprêtré de Saint-Junien; — f° 25 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Gervais, près Rochechouart, faite par Mᵉ Jean Desbordes, prêtre, en faveur de Mᵉ Jean Romanet; — autres actes y relatifs; — f° 29 v°, intimation à l'abbé de Solignac des bulles obtenues par Mᵉ Louis Lechandelier, précité, représenté par noble François Teysserot, écuyer, seigneur du Mas; — f° 30 r°, collation de la cure de Saint-Fréjoux à Mᵉ François de Bonneuil, clerc, représenté par Mᵉ Pierre Delavergne, licencié ès droits; — f° 31 v°, signature en cour de Rome portant dispense de *non promovendo*, accordée à Mᵉ Jérôme Tedesches, curé de Nieul; — f° 32 v°, provision de la cure de Nieul à Mᵉ Louis *de Rogeriis*, clerc, représenté par Mᵉ Simon Palais, prêtre, curé de Saint-Pierre-le-Bost; — f° 34 v°, déclarations des nom et prénom; de Mᵉ Fiacre Laroche, licencié ès droits; — f° 35 v°, de Mᵉ Léonard Durand, official de Saint-Malo, curé de Campagnac (dioc. de Saint-Malo); — f° 36 v° et ss., collation de l'une des six grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Yrieix à Mᵉ Antoine Jarrige, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 38 r°, bulles en forme de mandat aux chanoines de Saint-Pierre du Dorat, portant provision du premier bénéfice à vaquer en faveur de Mᵉ Pierre Morat, clerc; — aures actes y relatifs; — f° 43 v°, collation de prieuré d'Asnières à frère Claude Delamarche, religieux de l'abbaye de Lesterps; — f° 44 v°, acte de prise de possession de la vicairie de Saint-Antoine-le-Vieux, fondée au cimetière de Saint-Vincent, près Saint-Germain, par Mᵉ Jean Perrin, clerc; — f° 46 r° et ss., bulles en forme de mandat au chapitre cathédral de Limoges, portant provision du premier bénéfice à vaquer en faveur de Mᵉ Pierre Delaprade, clerc; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Sauveur de Bellac, Chabanais (*bis*), Aubepierre, Affieux, Ahun (*bis*), Saint-Fréjoux-le-Riche, Evaux, Buxerolles, Bort, Chamboulive, Saint-Etienne-la-Geneste, La Tourette, Auge, Confolens (*bis*), Chaumeil, Linards, Rosiers, Saint-Junien, Mansac, Beyssac.

G. 486. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Juin-juillet 1560. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarantiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, provision de la vicairie de Saint-Charles-des-Vignes en l'église de Saint-Junien, en faveur de Mᵉ Vincent Pénicaud; — f° 5 v° et ss., permutation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges possédée par Mᵉ Albert Leroy, chanoine,

avec l'archiprêtré de Nontron possédé par Me Jean Garineau, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 9 r°, collation d'une prébende de l'église cathédrale à Me Simon Barton, clerc; — f° 13 r° et ss., collation de l'archiprêtré de Nontron (avec ses annexes d'Oradour et de Vayres) au susdit Me Albert Leroy; — avec la prise de possession et autres actes y relatifs; — f° 19 r°, collation de l'église de Buxerolles à Me Jean du Gage, clerc; — collation de l'église de Fromental à M. Albert Nicolas, clerc du diocèse de Montpellier; — f° 22 r°, collation du vicariat général de l'abbaye de Lesterps à Me Guillaume Ruze, professeur de théologie; — f° 25 r° et ss., lettres de tonsure de Me Jean Joannin, prêtre, postulant la cure de Saint-Hilaire-Château; — autres actes y relatifs; — f° 31 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Martin-le-Mault faite par Me Nicolas Aupetit, prêtre, en faveur de Me Pierre Vacherie l'aîné, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 37 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la chantrerie de l'église cathédrale de Limoges, vacante par cession du titulaire, en faveur de Me Martial Douhet; — autres actes y relatifs; — f° 44 r° et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres sacrés, en faveur de Me Jean de la Roussarie, clerc, postulant la cure de Javerlhac; — autres actes y relatifs; — f° 49 r°, lettres de tonsure de Me Barthélemy Bayet, clerc, postulant le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Lesterps, Peyrat-la-Nonière, vicairie de la Face-de-Dieu à Saint-Léonard, Jabreilles, Mailhac, Tarn, Saint-Séverin près Valière, Fresselines, Darnet, Brilhac, Chabanais (*bis*), Saint-Maureil, Séreilhac, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Vitte, Rosiers, Les Oulières.

G. 487. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Juillet-septembre 1560. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarante-ungniesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Saint-Junien avec son annexe de Brigueil, en faveur de Me Joachim Johaneau, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 5 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Lubersac en faveur de Me Martial Benoist, official du diocèse, représenté par Me Pierre Benoist, licencié ès lois, son assesseur; — autres actes y relatifs; — f° 10 r° et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Me Jean Rodié en faveur de Me Jean Alegraud, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 16 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Sulpice-le-Hault (*al.* Saint-Sulpice-les-Champs) en faveur de Me Antoine Colombier, prêtre; — f° 17 v° et ss., consentement de Me Etienne Dupont, clerc, à la réserve d'une pension sur une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien; — procuration y relative; — f° 21 r° et ss., collation de l'office de sous-prieur du prieuré de Saint-Angel, faite à frère Antoine Galand, religieux, représenté par Me Léonard Duteil, procureur ès cours de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 24 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Martial de Bonœuil, faite par Me Jean de Bersac, curé, en faveur de Me Pierre Rampion, licencié en droit, curé de l'église collégiale du Dorat; — autres actes y relatifs; — f° 28 r° et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert à Me Austregésile de La Soumaigne, archidiacre de Thouars; — autres actes y relatifs; — f° 31 v° et ss., consentement de Me Guillaume Disnematin, prêtre, à ce que la tierce partie des fruits de la cure de Saint-Mathieu soit réservée à Me François Hardy, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — avec la signature en cour de Rome y relative; — f° 34 r° et ss., consentement de Me Jean Lamy, clerc, à la réserve d'une pension de 25 livres sur le prieuré Saint-Barnabé de Chaumeil (?) en faveur de Me François Disnematin, dit Dorat, clerc; — avec la signature en cour de Rome y relative; — f° 37 r° et ss., lettres de tonsure de Me Guillaume Disnematin, postulant la cure de Saint-Mathieu; — autres actes y relatifs; — f° 41 v°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Léonard Romauet le jeune; — f° 42 v° et ss., lettres de tonsure de Me Pardoux Geneste, prêtre, postulant le prieuré de Saint-Fulgent avec son annexe de Dompierre; — actes divers y relatifs; — f° 45 v° et ss., lettres de tonsure de Me Pardoux Geny, prêtre, postulant la cure N.-D. de Dinsac; — actes divers y relatifs; — f° 47 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Glandon en faveur de Me Léonard Boytou, prêtre; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Léger-la-Montagne, Poussanges *(bis)*, Chargnac, Brilhac *(bis)*, Sauviat, Feix, Eymoutiers, Saint-Junien, Saint-Loup-des-Landes, Guéret, Chervix, Obazine, Magnac, Mansac, Le Compeix.

G. 488. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Septembre-novembre 1560. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarante-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, faite par Mᵉ François Hardy en faveur de Mᵉ Jean Bastier, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 5 v° et ss., collation du prieuré de Ventéjoux à frère Clément Jourdain, religieux bénédictin; — avec l'acte de prise de possession; — f° 8 r° et ss., collation du prieuré de Chaveroche à frère Pierre Brisseau, religieux bénédictin; — avec l'acte de prise de possession; — f° 10 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Jean Lamy jeune, fils d'autre honorable Mᵉ Jean Lamy, postulant la vicairie desservie à l'autel de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église cathédrale de Limoges; — actes divers y relatifs; — f° 13 v° et ss., acte du refus fait par l'abbé de Saint-Augustin de Limoges de présenter Mᵉ Pierre Gasny, bachelier en décret, à Mgr l'évêque de Limoges pour être pourvu de la cure de Lascaux; — collation de la dite cure au dit Gasny et acte de prise de possession; — f° 18 r°, collation de la vicairie de Sainte-Catherine (*al.* de l'Abbesse ou Labesse) en l'église de Rosiers, faite à Mᵉ Louis Hérieu, prêtre; — f° 19 r° et ss., résignation de la cure d'Abjat, faite par Mᵉ Jean Lereclus aîné en faveur de Mᵉ Jean de Puyrenier, clerc du diocèse de Périgueux; — autres actes y relatifs; — f° 24 v° et ss., lettres de tonsure de frère Philippe de La Grezeilhe, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit, originaire du diocèse de Saintes, postulant l'office de sacristain au prieuré de Bussière; — autres actes y relatifs; — f° 30 v° et ss,, résignation d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Mᵉ Léonard Romanet aîné en faveur de Mᵉ Léonard Romanet jeune; — autres actes y relatifs; — f° 33 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Aubourg, clerc, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — f° 39 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Vincens, clerc, postulant la vicairie de Malamas en l'église de Saint-Denis-des-Murs; — autres actes y relatifs; — f° 44 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rougnat en faveur de Mᵉ Antoine de Jouac aîné, représenté par Mᵉ Barthélémy Malerbaud, procureur ès cours de Limoges; — f° 46 r° et ss., lettres de prêtrise de Mᵉ Léonard de Croslobaret, clerc, postulant la cure de Champagnac; — autres actes y relatifs; — f° 48 v°, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende canoniale en l'église de Saint-Martial de Limoges en faveur de Mᵉ Pierre Baignol, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Poussanges (*bis*), Ségur, Saint-Junien, Chamnétery, Laplaud, Chastagnol, Chasseneuil, Concèze, Veix, Razès (*bis*), La Maison-Dieu au Dorat, La Jonchère, Saint-Gérald, Marcillac, Magnac, Moissannes, Saint-Martial-le-Vieux, Aubesaigne, Mansac, Le Bost, Chateauponsac, Beaumont, Eymoutiers.

G. 489. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, vélin.

Janvier-mars 1561 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarante-quatriesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., collation de l'une des douze vicairies de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, faite à Mᵉ Vaulry de Masrogier, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 4 r°, collation de la cure de Meuzac à Mᵉ Martial Delavaud, clerc; — autres pièces y relatives; — f° 12 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Freissinet en faveur de Mᵉ Aymery de La Bounyrye, prêtre du diocèse de Tulle; — autres actes y relatifs, insinués en présence de noble homme Mercure de Sainte-Fortunade, écuyer, seigneur du dit lieu; — f° 15 v° et ss., résignation de la vicairie fondée par Mᵉ Gilbert Romanet en l'église de N.-D. d'Eymoutiers, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, la dite résignation faite par Mᵉ François de Nigremont, clerc, en faveur de Mᵉ Guillaume Boyer, clerc, licencié ès droits; — autres actes y relatifs; — f° 20 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Chirac en faveur de Mᵉ Lucas de La Mazerolle, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — f° 22 v°, collation de la cure de Saint-Martin du Port-Dieu à Mᵉ Antoine Monteil, maître ès arts; — f° 25 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Marchin, prêtre, postulant la cure de Meymac; — autres actes y relatifs; — f° 29 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière (membre dépendant de l'abbaye de Solignac) en faveur de noble Mᵉ François de La Garde; — actes divers y relatifs; — f° 32 v°, résignation de la cure de Meuzac faite par Mᵉ Maureil Texier, clerc, en faveur de Mᵉ Martial Delavaud, aussi prêtre; — f° 34 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Martial Gaingaud, pos-

tulant le prieuré de Tarn; — autres actes y relatifs; — f° 37 v°, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende canoniale de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Mᵉ Léonard Romanet jeune; — f° 39 v°, lettres de degré de bachelier en décret délivrées à frère Pierre Payron, abbé de Saint-Bernard de Chaulnes (dioc. de Saintes); — f° 40 r° et ss., concordat passé entre Mᵉ Jean de Fonssègues, prieur du prieuré de Faye (ordre de Grandmont, dioc. de Périgueux) et Mᵉ Louis de Genouillac, curé de Grateloup (dioc. d'Agen); — autres actes y relatifs; — f° 46 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Champmain en faveur de frère Bernard Gay, religieux augustin; — avec l'acte de prise de possession; — f° 50 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Bernard Loncaud, prêtre, postulant la vicairie de Royère fondée à l'autel de Sainte-Quitterie en l'église de Saint-Léonard-de-Noblat. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Fauvette, Saint-Junien (*bis*), Saint-Auvent, Peyrat, Gioux, Rosiers, Auby, Port-Dieu, Neuvic, Lesterps, Veix, Couzours, Montbrandeix, Saint-Christophe (*bis*), Saint-Etienne de Limoges, Chabrier, Saint-Priest-les-Oulières, Végennes, Hautefaye, Biennac, Treignac, Javerdat, Neuvic, Nontron, Fromental.

G. 490. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Avril-juin 1561. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarante-sixiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Claude du Moullet, clerc du diocèse de Tours; — f° 2 v° et ss., collation d'une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges à Mᵉ César de Loménie, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — f° 5 v°, lettres de degré de Mᵉ Grégoire Alabrune, gradué, représenté par Mᵉ Jacques Poilhat, prêtre; — f° 6 r°, déclarations des nom et prénom : de Mᵉ Jean Dufaure, bachelier en décret; — f° 7 r°, de Mᵉ François Delabeyssarie, clerc gradué, tous deux représentés par Mᵉ Michel Texier, praticien d'Ussel; — f° 7 v° et ss., acte de prise de possession de la vicairie Sainte-Catherine en l'église de Rosiers par Mᵉ Louis Hérieu, clerc du diocèse de Séez; — procuration y relative; — f° 10 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré et aumônerie de N.-D. des Arènes près Limoges en faveur de Mᵉ Jean Bonnat; — avec l'acte de prise de possession; — f° 13 v° et ss., collation du prieuré de Faye à Mᵉ Gilbert Morclot, religieux de l'ordre de Saint-Benoit; — avec l'acte de prise de possession; — f° 17 r°, sommation faite au prévôt de Chambon d'avoir à conférer le premier bénéfice vacant de son monastère à Mᵉ Michel Peytourel, gradué; — f° 17 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Benoit Beynet, clerc; — f° 18 r°, déclaration des nom et prénom de frère Jean Barbarin, bachelier en décret; — f° 19 v°, présentation faite par l'université de Bourges de Mᵉ Jacques Poudemain, clerc du diocèse de Clermont, bachelier en droit canon, à l'évêque de Limoges, au chapitre cathédral et à l'église collégiale Saint-Martial de la dite ville, à l'effet d'obtenir la première prébende vacante; — f° 22 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Neuvic en faveur de Mᵉ Antoine Henry, clerc du diocèse de Lyon; — autres actes y relatifs; — f° 25 v°, collation de la cure de Pérols à Mᵉ Raulin Pauger, clerc du diocèse de Rouen; — f° 26 v°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Pierre-la-Montagne par Mᵉ Jean Poylevé, licencié en droit; — f° 27 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Sulpice d'Asnières faite par frère Claude de La Marche en faveur de frère François Nycault, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; — avec l'acte de prise de possession; — f° 32 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Sulpice d'Asnières en faveur de frère François Hélyes; — avec l'acte de prise de possession; — f° 34 v°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Remi par Mᵉ Jonnais Queyreaulx, clerc; — f° 36 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Léonard Mazurier de Villemonteix, prêtre, postulant la vicairie fondée en l'église de Nedde, à l'autel de N.-D. de Pitié; — autres actes y relatifs; — f° 40 v° et ss., lettres d'accolyte de Mᵉ Jean de Lombre, prêtre, postulant la susdite vicairie de Nedde; — autres actes y relatifs; — f° 46 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Setiers faite par Mᵉ Jean Foulcon, en faveur de Mᵉ Jean Borde, prêtre du lieu de Vernagoulx (par. de Condat), représenté par Mᵉ Hugues Lachault, procureur ès cours de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 49 v° et ss., acte de la présentation faite au curé de Nedde de Mᵉ Benoit Thomas de Lavault, prêtre, pour être pourvu de la susdite vicairie de N.-D. de Pitié en l'église de Nedde; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Georges-les-Landes, Saint-Martin-Sépert, Saint-Ybard, Vignols, Saint-Setiers, Biennac, Champagnac, Lussac-les-Eglises, Meilhac (*bis*), Saint-Priest-les-Oulières (*bis*), Pérols, Ambrugeat, Asnières, Saint-Maixent, Saint-Etienne de Limoges, Nedde, La Souterraine,

Vitrat, Saint-Augustin, La Garde-Saint-Gérald, Fresselines, Saumur près des Cars.

G. 491. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, vélin.

Août-octobre 1561. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarante huictiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Paul près Limoges faite par Mᵉ Jean Ragot en faveur de frère Pierre de La Charlonnie ; — autres actes y relatifs ; — f° 5 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Michel-des-Lions à Limoges faite par Mᵉ Jean Robin, clerc, en faveur de Mᵉ Guillaume Robin, aussi clerc ; — autres actes y relatifs ; — f° 10 r° et ss., collation d'une prébende claustrale au monastère de Lesterps faite à frère François Barbarin, religieux — avec l'acte de prise de possession ; — f° 13 r° et ss., collation d'une prébende canoniale en l'église collégiale du Dorat faite à Mᵉ Mathurin Dunet ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 15 r° et ss., collation de la chantrerie de l'église collégiale du Dorat faite à Mᵉ Léonard Chaud, curé de l'église Saint-Martin de Peyrat (avec ses annexes de Saint-Maixant et Saint-Martial) ; — autres actes y relatifs ; — f° 20 r° et ss., résignation de la cure d'Ambrugeat faite par frère Rigald Mary, religieux de l'abbaye de Meymac, en faveur de Mᵉ Guyot Mary, prêtre ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 23 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Jacques Robin, clerc ; — f° 23 v°, collation du vicariat général de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges faite par Mᵉ Jean de Fonssègnes, abbé, à Mᵉ Adam Deragnes, prieur de Surgères, et à Mᵉ Jean Dethou, chanoine de l'église de Tulle ; — f° 25 v°, autre collation du dit vicariat par le même à Mᵉ Antoine Chevreul, abbé de Ferrières et prieur commendataire de Plaisis (dioc. de Poitiers) ; — f° 27 v° et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la réfectorie de Saint-Martial en faveur de Mᵉ Pierre Audier aîné ; — autres actes y relatifs ; — f° 32 r° et ss., collation de la cure de la Saunière à Mᵉ Antoine Lamy, clerc ; — avec l'état de prise de possession ; — f° 34 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ François Chapelle, clerc ; — actes divers y relatifs ; — f° 41 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une demi-prébende canoniale en l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ Jean Gondinet, prêtre ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 44 r°, résignation de la cure de Tersannes faite par frère Mac Pothe, religieux bénédictin, en faveur de Mᵉ Martial Michelet, prêtre ; — f° 45 v°, consentement dudit Michelet à la réserve d'une pension sur la cure de Tersannes en faveur du dit Pothe ; — f° 47 v° et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges faite par Mᵉ Pierre Audier aîné en faveur de Mᵉ Jean Audier, clerc ; — autres actes y relatifs. — Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Julien-la-Geneste, Saint-Martial, Saint-Silvestre, Bornet, Saint-Michel-des-Lions, Saint-Etienne de Limoges, Bonnat, Saignat, Thouron, Peyrat, Saint-Léonard, Pérols, Asnières, Saint-Michel-Lourdoueix (*bis*), Mainsat, Bujaleuf, Azat, Pierrefite, Etagnat, Saint-Médard, Folles, Châteauneuf, Saint-Augustin, Saint-Pierre-du-Queyroix, Ussel, Retoix, Moissannes, Saint-Sulpice-le-Donzeil, La Bazeuge.

G. 492. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, vélin.

Octobre-décembre 1561. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le quarante-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, acte de prise de possession de la prévôté de Saint-Martial de Montgibaud par Mᵉ Guy Bigorric, clerc, représenté par autre Mᵉ Guy Bigorric, son frère, notaire et praticien de Lubersac ; — f° 22 v°, requête aux fins de prise de possession du prieuré de La Saulnière par Mᵉ Antoine Lamy, « à quoy il avoit esté empesché par quelque nombre de gens ivrognes qui estoyent au dict lieu de La Saulnière, armés d'arquebuses, pistoletz et mailhés » ; — f° 5 r°, acte de prise de possession de la prévôté de Moutier-Roseille par Mᵉ Mathieu Delagrange, clerc ; — f° 6 v°, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la prévôté de Moutier-Roseille en faveur de Mᵉ Antoine Marcoux, dernier titulaire ; — f° 7 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Villefranche (dioc. de Sarlat), en faveur de noble Mᵉ Jacques de Meillars, docteur ès droits et conseiller du roi en son grand Conseil ; — f° 9 v°, consentement de Mᵉ Antoine Marcoux à l'extinction de la pension qu'il s'était réservée sur une prébende de l'église collégiale du Dorat ; — f° 11 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Lindois en faveur de Mᵉ Léonet Barrière, clerc ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 13 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rouzède en faveur de Mᵉ Jean Marnault, clerc ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 15 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de

Blanzac en faveur de Mᵉ Léonard Johanaud, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 17 rᵒ et ss., bulle portant provision de l'abbaye de Bonaigue (ordre de Citeaux) en faveur de R. P. Mᵉ Jacques de La Garde dit de Trenchelion, représenté par noble Mᵉ Guy de Mournoux, curé de Bussière-Poitevine; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 21 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la sacristanie du monastère de Ventadour en faveur de frère Pierre Vigner; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 24 rᵒ et ss., collation à Mᵉ Jean Bastier, clerc, de la vicairie *De Mortuis* desservie en l'église collégiale d'Eymoutiers; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 25 rᵒ et ss., collation de la cure de Blanzac à Mᵉ Pierre de Salaignac, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 27 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Moutier-Roseille en faveur de Mᵉ Mathieu Delagrange, clerc; — fᵒ 29 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Pierre du Bouchet, prêtre, postulant la vicairie *De Mensa* en l'église collégiale d'Eymoutiers; — fᵒ 31 rᵒ et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ François Caduc en faveur de Mᵉ Noël Cybot, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 37 rᵒ et ss., résignation de l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Noël Cybot en faveur de Mᵉ Pierre Cybot, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 44 vᵒ et ss., consentement de Mᵉ Noël Cybot à la réserve d'une pension sur une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mᵉ François Caduc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 46 rᵒ et ss., acte de présentation faite à la dame prieure de Blessac de Mᵉ Guillaume Delachaud, prêtre, pour obtenir provision de la vicairie de N.-D. fondé en l'église du dit Blessac; — autres actes y relatifs; — fᵒ 49 rᵒ, concordat passé entre Mᵉ Géraud Meyze, chanoine de l'église de Limoges et prieur commendataire de La Chapelle-Saint-Robert (ordre de Saint-Benoit), d'une part, et Mᵉ François de Gaing, clerc, représenté par noble autre François de Gaing, sgr d'Oradour, d'autre part, le dit concordat portant résignation de La Chapelle-Saint-Robert par François de Gaing en faveur de Géraud Meyze; — actes divers y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Robert, Oradour-sur-Glane (*bis*), Queyssac, Buxière-Dunoise, Saint-Vaury, Ambrugeat, Pérols, Berneuil, Saint-Symphorien, Confolens, Lubersac, Château-Chervix, Nedde, Saint-Yrieix, Meuzat, Saint-Junien, Saint-Etienne, Roche, Astaillac, Saint-Gence, Etagnat, Védrennes, Saint-Médard, Montrollet, Saint-Germain, la vicairie du Puy dans la cité de Limoges, Saint-Médard.

G. 493. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Décembre 1561-mars 1562 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquantiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Antoine Rochon, clerc, postulant la cure de Saint-Pierre de Vidaillac; — autres actes y relatifs; — Fᵒ 5 vᵒ, collation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Mᵉ Léonard de Beaumont, clerc, représenté par Mᵉ Jean Lamy, juge de Solignac et de Nieul; — fᵒ 7 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Claude Boudraud, clerc, postulant la vicairie de Sous-les-Arbres du prieuré de Saint-Léonard; — autres actes y relatifs; — fᵒ 11 rᵒ et ss., collation de la cure de Végenne à Mᵉ Antoine Beneyton, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 13 rᵒ et ss., résignation de la cure de Saint-Priest, près Bonlieu, faite par Mᵉ Jean Guy, prêtre, en faveur de Mᵉ Claude Gastignon, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 16 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Alamayr, prêtre, postulant le prieuré de N.-D. de La Chapelle (ordre de Saint-Augustin); — autres actes y relatifs; — fᵒ 21 rᵒ et ss., provision apostolique du doyenné de l'église cathédrale de Limoges faite à Mᵉ Pierre de Loményc, chanoine, représenté par autre Pierre de Loménye dit Charlot; — autres actes y relatifs; — fᵒ 25 rᵒ, collation de l'église de Texon à Mᵉ Pierre Chantoys, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 27 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Mathieu Savy, clerc, postulant la cure de Saint-Dizier, près Châtelus; — autres actes y relatifs; — fᵒ 31 rᵒ et ss., signatures en cour de Rome: portant provision de la prévôté de Chervix, en faveur de Mᵉ Jean de Loménye (al. de Montcut), clerc; — fᵒ 33 vᵒ, portant provision de la cure de Sauvagnac en faveur de Mᵉ Pierre de Roziers, clerc; — fᵒ 35 vᵒ, collation de la cure de Saint-Martin-la-Méane à Mᵉ Martial Eyraud, clerc; — fᵒ 36 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ César de Loménye, chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — fᵒ 36 vᵒ et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Martin-la-Méane par Mᵉ Martial Eyraud, prêtre; — avec la procuration y relative; — fᵒ 38 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Bérigaud, clerc; — *ibid.*, confirmation du traité passé entre Mᵉ Martial Martin, bachelier ès droits, Mᵉ Grégoire Alabrune et Mᵉ Benoit Beynet touchant certaine prébende de l'église cathédrale de Limoges; — fᵒ 41 rᵒ, acte de prise de possession du prieuré de Saint-Sulpice d'Asnières par Mᵉ Léonard Bérigaud, précité; — fᵒ 42 rᵒ, collations: de la cure de Saint-Martin de Peyrat à Mᵉ Martial Deschamps, clerc;

— f° 44 r°, d'une prébende canoniale de l'église collégiale du Dorat au dit Me Martial Deschamps; — f° 45 v°, de la chantrerie de la dite église au dit Me Martial Deschamps; — f° 47 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nieul en faveur de Me Bernard Texenderie, clerc du diocèse de Tulle; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Royère près Peyrat, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Cyr, Glénic, Saint-Martin de Limoges, Châtelus-Marcheix, Auriat, Mazerat, La Mazelle, Jourgnac, Peyrat (*bis*), Vareilles, Roumazières, Saint-Yrieix, Quinsac, Le Compeix, Saint-Gence, Sagnac, Poussanges, Meilhac, Pradeau, Rancon, Etagnat, Chabrat, Aurens, Saint-Etienne de Limoges, Royrette.

G. 494. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Juin-septembre 1562. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquante-troysiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré ou chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine du Masrimoulet, en faveur de Me Pierre Regnault, clerc du diocèse de Soissons, représenté par Me Joseph Baignol, procureur ès cours de Limoges; — f° 3 v° et ss., collation d'une vicairie du monastère de La Règle à Me François Vignenault, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 5 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Just faite par Me Joseph Duboys en faveur de Me Pierre du Rouveys, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 9 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Jean Barbe, prêtre, postulant la cure de N.-D. d'Ajain; — autres actes y relatifs; — f° 13 r°, acte de profession de dame Anne de Puydeval, prieure de la Drouille-Blanche; — f° 14 v°, collation d'une quarte-prébende de l'église collégiale du Dorat à Me Pierre Delabarre, prêtre du diocèse de Poitiers; — f° 16 v° et ss., collation de la sous-chantrerie de l'église cathédrale de Limoges à Me Martial de Douhet aîné, représenté par Me Martial du Boucheys, l'un des quatorze grands vicaires de la dite église; — autres actes y relatifs; — f° 20 r°, collation de la cure du Monestier près le Port-Dieu à Me Jean Bonnet, clerc, représenté par Me André Boysse, procureur ès cours de Limoges; — f° 21 v° et ss., concordat passé entre Me Antoine Jarrige, clerc, et Me Pierre de Salaignac, par lequel le premier obtient provision d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — f° 27 v° et ss., résignation de la vicairie (ou chapellenie) de Montrogier faite par Me Louis de Godail, clerc, en faveur de Me François Rochon, aussi clerc; — autres actes y relatifs; — f° 30 r° et ss., lettres de tonsure de Me François Levesque, postulant la vicairie de Sainte-Croix; — autres actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., résignation de la cure de Sainte-Croix du Moutier-d'Ahun faite par Me Jean Boyron, prêtre, en faveur de Me Mathurin Dunet, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 38 r° et ss., résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Antoine Bouton, clerc, en faveur de Me Jean Bouton, aussi clerc; — autres actes y relatifs; — f° 43 r°, lettres de tonsure de Me Antoine Delabrie, clerc, postulant la cure d'Etagnat; — f° 44 v°, signatures en cour de Rome portant provision d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me Pierre de Salaignac, par résignation de Me Antoine Jarrige, puis en faveur de Me Jean Tarrade, par résignation de Me Pierre de Salaignac; — autres pièces y relatives; — f° 49 v° et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Pénicaud, clerc, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Cosnac, Estival, Malleret, Monestier, Vedrennes, Saint-Pierre-du-Queyroix, Bort, Montjauvy (*bis*), Saint-Priest-la-Feuille, Chassenon, Saint-Etienne de Limoges, Orgnat, Saint-Silvestre, Oradour-Fanais, Morterolles, Saint-Martial de Limoges, Bellac, Magnac, Rochenozil, Mazeirat, Saint-Yrieix, Marval, Lavignac, Lourdoueix-Saint-Michel, Chambaret.

G. 495. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Septembre-octobre 1562. — Insinuations ecclésiastiques. — (Les onze premiers feuillets ont été arrachés). — F° 13 r°, lettres dimissoires pour être tonsuré, lettres d'acolyte et autres actes accordés à Me Pierre Meize, clerc; — f° 15 r° et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Gouson, clerc, postulant le prieuré-cure de Saint-Junien-Château; — autres actes y relatifs; — f° 21 v° et ss., bulles de provision d'une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges et de la cure d'Orgnat en faveur de Me Jean Barthomyer, clerc du diocèse de Poitiers, représenté par Me Siméon Barbon, chanoine de la dite église; — autres actes y relatifs; — f° 31 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-Terressus en faveur de Me Jacques Bayet, clerc du diocèse du Puy; — autres actes y relatifs; — f° 33 r°, acte de prise de possession d'une prébende canoniale en

l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges par Mᵉ Martial Chantoys, maître ès arts. — fᵒ 35 rᵒ et ss., bulle de provision de la cure de Chambaret en faveur de Mᵉ Marmot Mochey, représenté par Mᵉ Simon Barbon, chanoine de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 44 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Mᵉ Martial Chantoys, clerc, au lieu et place de Mᵉ Pierre Benoist, dernier titulaire ; — fᵒ 45 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Saint-Sauveur avec N.-D. de Bellac son annexe par Mᵉ Jacques *al.* Aymeric du Chastaing, représenté par noble Jean de Crozan, seigneur de Geneste ; — fᵒ 47 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Antoine Bouchemousse (*al.* de Lesmore), clerc, représenté par Mᵉ Pierre de Leyssène, procureur ès cours de Limoges, et postulant la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Chapelle-Taillefert (vicairie des Pouges), Saint-Etienne de Limoges (vicairies des Bardon et de Saint-Georges), Saint-Sulpice-le-Guérétois, La Chapelle-Blanche, Saint-Sulpice-près-Laurière (*bis*), Saint-Pierre-du-Queyroix (vicairie des Saleys), Jalesches, Saint-Yrieix près Valière, Montgibaud, Méasne, La Jonchère (vicairie de Peyrefolle), Magnac, Saint-Hilaire-Château, La Chapelle-Taillefert (vicairie des saints Pierre et Paul), Marcillac, Marval, Grandmont, Azat, Fromental, Vitrat, Anzème, Saint-Martin de Lussac, Saint-Junien-Château, Arnac.

G. 496. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Décembre 1562-février 1563 (n. st). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquante-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ, collation d'une prébende en l'église collégiale du Dorat à Mᵉ Martial Rampion, clerc ; — fᵒ 3 rᵒ, procuration pour résigner une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite par M François Coulomb, chanoine ; — fᵒ 4 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Chaumeil, prêtre du diocèse de Clermont, postulant la cure de Faux-et-Mazuras ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 12 vᵒ et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Thomas de Chamnétery à Mᵉ Jacques Peyrauld ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 17 rᵒ, collation de la vicairie de Guinefort en l'église collégiale du Dorat, faite à Mᵉ Mathurin Donnet, clerc, maître ès arts ; — fᵒ 18 vᵒ, collation de la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche à Mᵉ Olivier Godet, clerc du diocèse de Séez ; — fᵒ 20 rᵒ, acte de prise de possession du prieuré de Saint-Sulpice-d'Azat par Mᵉ Joseph Duboys, jadis chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; — fᵒ 21 rᵒ et ss., arrentement perpétuel de la bailie de Saint-Martial dépendant du chapitre du Dorat, fait par Mᵉ Léonard Chaud, bachelier en droit civil, chanoine de la dite église, à Mᵉ François Mosnier, licencié ès lois, avocat et praticien, demeurant à Oradour-Fanais, pour la rente annuelle, directe, féodale et foncière de 100 sols ; — avec l'approbation du dit chapitre ; — fᵒ 26 vᵒ et ss., bulle en forme de mandat portant provision de la vicairie de Guinefort en l'église du Dorat au profit de Mᵉ Pierre Morat, clerc ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 33 rᵒ et ss., permutation du prieuré de La Chèze-aux-Moines (dioc. de Poitiers) avec la cure de Saint-Marc-à-Loubaud (dioc. de Limoges), faite entre Mᵉ Austregésille de La Soumaigne, titulaire de la première, et Mᵉ Léonard Bonnet, titulaire de la seconde ; — actes divers y relatifs ; — fᵒ 40 et ss., résignation de la cure de Saint-Paixent de Champniers-aux-Brus faite par Mᵉ Jean Veyssier en faveur de Mᵉ Jean Coussin, prêtre ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 45 rᵒ, collation du vicariat général du prieuré de Saint-Pierre-le-Moutier près Ventadour, en faveur de frère Antoine Galaub, prieur de Saint-Sulpice, représenté par Mᵉ Antoine Mouriac, clerc, de Saint-Angel ; — fᵒ 46 vᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Merd à Mᵉ Bertrand de Saint-Yrieix, clerc ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champagnac, Drouille, Orgnac, Oradour-Fanais (*bis*), Péret (*bis*), Mérignac (*bis*), Saint-Martial de Limoges, Brignac, Saint-Etienne de Limoges (vicairie de Saint-Georges), Saint-Merd, Chambon-Sainte-Croix, Voulon, Altavaux, Saint-Fréjoux-le-Riche, Saint-Etienne-de-Noblat, Saint-Gence, Saint-Aignan de Vercillac (vicairie de Montroger), Lascoux, Ambazac (vicairie de Dumont), Saint-Léonard, Maisonnais, Chamnétery, Balledent, Aresnes, Baignoulx (commanderie de Malte).

G. 497. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Février-avril 1563. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquante-sixiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Mᵉ Barthon Audeguit, clerc ; — avec l'acte de prise de possession ; — fᵒ 4 rᵒ, lettres d'ordre de prêtrise de Mᵉ Marinot Bouchey, représenté par Mᵉ Syméon Barbon (*al.* Barbou), cha-

noine de l'église cathédrale de Limoges ; — f° 4 v°, collation du vicariat général de l'église collégiale du Dorat au dit Me Syméon Barbon ; — f° 6 r° et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église de Saint-Martial de Limoges faite par Me Bernard Aubusson en faveur de Me Gérauld Meyze ; — autres actes y relatifs ; — f° 11 v° et ss., collation de la cure de Saint-Pierre de Thouron à Me Martial Johanaud ; — avec l'acte de prise de possession par procureur ; — f° 15 r°, collation de la vicairie fondée par Gilbert Romanet en l'église N.-D. d'Eymoutiers, faite à Me François de Négremont, prêtre de la paroisse de Rempnat ; — f° 17 r° et ss., résignation de la susdite vicairie, faite par Me Guillaume Boyer, dernier titulaire, représenté par Me Junien Boyer, prêtre, et collation au même de la cure de Saint-Christophe de l'Eglise-au-Bois ; — f° 23 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Me Jean Lamy, représenté par autre Me Jean Lamy, son père, juge de Solignac ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 27 r° et ss., réquisition faite aux chanoines de l'église collégiale de Saint-Yrieix de conférer à Me François Aubourg, clerc du diocèse de Limoges, représenté par M. Laurent Gergot, prêtre des fauxbourgs de Manigne, la prébende vacante en la dite église par le décès de noble Jacques Mangne ; — autres actes y relatifs ; — f° 33 r° et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Mailher, clerc, postulant la cure d'Yssoudun ; — autres actes y relatifs ; — f° 37 v° et ss., résignation de la cure de Montrol-Sénard (*Monteroux-Sanard*), faite par Me Nicolas Mosnier en faveur de Me François Jammet, prêtre, représenté par Me Pierre Bueyly, procureur demeurant en la Cité de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 45 v° et ss., résignation du prieuré de Saint-Marien faite par Me François Prévost, en faveur de Me François Deberne, clerc ; — autres actes y relatifs ; — f° 50 v°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Oradour par Me Jean Collin, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Forêt-Chabrouly, La Faye, Saint-Mathieu, Saint-Gence, Bénévent, Rancon, Châteauneuf-la-Forêt, Sussac (*bis*), Brigueil, Sarran près Bort, Asnières, Nieul, Mansac, Masrimoulet, Lanouaille, Bellac (vicairie de N.-D.), Dompierre (vicairie de Saint-Michel), Buxière (*bis*), Saint-Pierre-du-Queyroix (vicairie du Crucifix), Saint-Christophe près Limoges, Saint-Fréjoux-le-Riche.

G. 498. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, vélin.

Avril-mai 1563. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquante-septiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., fulmination des bulles portant provision du prieuré de Buxière en faveur de Me Philippe de Marnat, docteur en droit, représenté par Me Jean de Chilloux, avocat au siège présidial d'Angoulême ; — autres actes y relatifs ; — f° 6 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-Terressus en faveur de Me Etienne Veyrier ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 10 v° et ss., déclarations des nom et prénom de Me Jacques du Verger, Jean de Fredour, Clément de Fredour, maître ès arts, Me Guy Etourneau, etc., faites par Me Louis Thomas ou par Me Jean Delaborne, conseiller au siège présidial de Limoges ; — f° 19 r° et ss., résignation de la cure de Lageyrat, faite par Me Vincent Buisson en faveur de Me Jean Delage, prêtre ; — autres actes y relatifs ; — f° 22 r° et ss., lettres dimissoires et autres accordées à Me François Dubreuil, prêtre, postulant le prieuré de Saint-Victour ; — actes divers y relatifs ; — f° 28 v°, déclarations des nom et prénom : de Me Jean Dufau (*al.* Fabri), clerc gradué, représenté par Me Léonard Duteil, procureur à Limoges ; — f° 29 v°, de Me Pierre Boyer, bachelier en décret ; — f° 30 r°, de Me Guillaume Boyer, aussi bachelier en décret ; — f° 31 v°, de frère Jean Devoyon ; — f° 32 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mérignac en faveur de Me Vincent Terrade, clerc ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 34 v°, déclaration des nom et prénom de Me Mathieu de Saint-Amand (*al.* de La Grange), postulant l'obtention d'un bénéfice ; — f° 36 v°, bulle de provision de l'archiprêtré de Saint-Sulpice-le-Guérétois en faveur de Me Annet de Chassaing ; — f° 39 v°, déclaration des nom et prénom de Me Antoine Mosnier, bachelier en décret, postulant une prébende en l'abbaye de Lesterps ; — f° 42 r°, attestation de temps d'études et actes analogues délivrés à Me Aymard Chaumont, maître ès arts, postulant une prébende en l'église cathédrale de Limoges ; — f° 47 v°, déclaration des nom et prénom de Me Jean Blanchon ; — f° 49 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Châtelus en faveur de Me Maurice de Bonnevaud, clerc ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martial, Le Dorat pour la chantrerie, Chaveroche, Neuvic, Saignemoussouse, Beys-

sat, Magnac, Chaumeil, Ambrugeat, Saint-Quentin, Ahun (pour la prévôté du monastère), Ahun (pour la vicairie de Saint-Pierre), Sarran, Jourgnac (vicairie de Saint-Blaise), Royère, Saint-Médard.

G. 499. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, vélin.

Mai 1563. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquante-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 r°, collation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche faite à Me Léonard Chault, clerc de l'église collégiale du Dorat ; — f° 3 r° et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Denys, nommé chapelain de la vicairie perpétuelle de Saint-Martin d'Yssoudun ; — autres actes y relatifs ; — f° 6 r° et ss., résignation de la cure ou vicairie perpétuelle de Troche, faite par Me Jean Yrondeau en faveur de Me Jean de Puyzilhon ; — autres actes y relatifs ; — f° 11 r°, collation de la cure de Buxerolles, faite à Me Jesse Godet, natif du diocèse de Séez ; — avec la prise de possession ; — f° 14 r°, bulle pontificale portant collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain en faveur de Me Joseph Dupré ; — f° 17 r° et ss., collation de la cure d'Yssoudun faite à noble François de La Boissarie, clerc, bachelier en droit canon ; — avec la prise de possession ; — f° 19 v° et ss., collation de la cure de Saint-Martin d'Ussel, faite à Me Jacques Pondemain, clerc du diocèse de Clermont ; — avec la prise de possession ; — f° 23 r°, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Nicolas Chappellon, postulant la cure de Saint-Martin de Peyrat, le dit Chappellon représenté par Me Léonard Romanet, chanoine d'Eymoutiers. — *(Manque la fin du registre, f°s 29 à 92, correspondant au mois de juin).*

G. 500. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Juillet-octobre 1563. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cinquante-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Pont-Saint-Martin (*al.* Saint-Mandé) en faveur de Me Jean Deschamps, représenté par Me Joseph Baignol, procureur ès cours de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 6 r° et ss., collation du prieuré du Pont-Saint-Martin à Me Mathieu de La Verlye, clerc du diocèse de Bourges, étudiant en l'université de la dite ville ; — autres actes y relatifs ; — f° 9 v°, acte de prise de possession de la cure de Troche par Me Jean de Puyzilhon, chanoine de Limoges ; — f° 11 r°, lettres de tonsure de Me Pierre Orlhaguet, originaire de la paroisse de Gimel ; — f° 11 v° et ss., collation de la cure de La Saunière à Me Martin Tessault, prêtre ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 15 v° et ss., lettres de tonsure de Me Vaulry de Clavières, clerc, postulant une prébende canoniale en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert ; — autres actes y relatifs ; — f° 21 r°, déclarations des nom et prénom : de frère Jean Devoyon, aumônier de l'abbaye de Lesterps, postulant l'obtention d'un bénéfice en la dite abbaye ; — f° 21 v°, de frère Jean Barbarin, chambrier en la dite abbaye ; — f° 23 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Germain-sur-Vienne en faveur de Me François Bardouin ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 25 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Fromental en faveur de Me Albert Nycolas, clerc du diocèse de Montpellier ; — f° 27 r° et ss., lettres de tonsure de Me Bartholomé Guybert, clerc (fils de Aymeric Guybert, de la ville de Limoges), postulant une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges ; — autres actes y relatifs. — (*A partir du f° 34, sous la date du 13 juillet 1563, les insinuations ne sont plus faites à Limoges, mais au Puydieu, près Saint-Martin-du-Faux, auj. commune de Couzeix, pour les raisons indiquées au registre suivant, G. 501*). — F° 34 v° et ss., collation du prieuré de Sermur à Me Michel Peytouret, gradué ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 38 r°, collation de la chapelle (ou vicairie perpétuelle) de Saint-Eloi de Truc à Me René Bynet, prêtre et religieux de l'ordre de Fontevrault, la dite chapelle dépendant du prieuré des religieuses de Blessac ; — f° 39 v°, collation du vicariat général du monastère d'Evaux à frère Jean Pasquet, religieux ; — f° 40 v° et ss., collation du prieuré de Saint-Laurent à Me Léonard de Cézerat, originaire de Nexon ; — autres actes y relatifs ; — f° 47 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chamberet en faveur de Me Jean Texier dit Pénicaille ; — actes divers y relatifs. — (*L'insinuation est faite non plus au Puy-Dieu, comme devant, mais exceptionnellément à Saint-Junien*). = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Drouille, Sainte-Feyre près Guéret, Altavaux, Saint-Marc-à-Loubaud, La Geneytouse, Orgnac, Anzème, Champniers, Chaillat (vicairie de Saint-Georges), Nouhaut, Gorre, Néoux, Séreilhac, Saint-Cessateur, Chambéret, Ségur, La Souterraine, Saint-Sylvestre.

G. 501. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Octobre 1563-janvier 1564 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le soixanticsme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Altavaux en faveur de Pierre Deschamps, clerc; — autres actes y relatifs, insinués également « au lieu de Puydieu, paroisse de Saint-Géraud-lez-Limoges, le dangier de peste estant au dict Lymoges »; — f° 8 r° et ss., lettres de tonsure de M° Jean Desages, postulant la cure de Sussac; — avec la provision de la dite cure; — f° 10 r°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Pierre-le-Bost par M° Léonard Deschamps, clerc; — f° 11 v°, lettres de tonsure de M° Pierre Deschamps, représenté par M° Jérome Banoys, prédicateur de Châlus; — f° 12 r° et ss., lettres de tonsure de M° Pierre de Loményе le jeune, postulant l'office de marguillier en l'église cathédrale de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 16 r° et ss., signature en cour de Rome portant confirmation du concordat passé entre M° Martial Delavault, clerc, et M° Jean Jacquet, en vertu duquel le dit Delavault est pourvu de la cure de Montbrandeix et du prieuré-cure de Saint-Aignan-de-Vercillac; — actes divers y relatifs; — f° 25 r°, acte de prise de possession de la cure de Royère près Peyrat par M° Léonard Bonnet, clerc; — f° 26 v° et ss., lettres de tonsure de M° Antoine Beauvoir, postulant le prieuré de Chénerailles; — autres actes y relatifs; — f° 30 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Loup-les-Landes en faveur de M° Jean Duvergier, maître ès arts; — autres actes y relatifs; — f° 35 v° et ss.; acte de prise de possession de la cure d'Ussel par M° Jean Crénequin, archidiacre de Bourges; — procuration y relative; — f° 38 v° et ss., lettres de tonsure de M° Pierre Tarrade, prêtre, postulant le prieuré de Saint-Eloi; — autres actes y relatifs; — f° 42 v°, lettres de tonsure de M° Mathieu Soumy, prêtre, postulant la cure de Saint-Pierre de Vidaillac; — autres actes y relatifs; — f° 48 r° et ss., lettres de présentation de M° Antoine Chasal, prêtre, à la vicairie de Charlus-le-Pailloux, en l'église de Saint-Exupéry, la dite présentation faite par messire Gélibert de Saint-Aguilhen, chevalier, tant en son nom qu'au nom de noble Jean d'Ussel; — autres actes y relatifs; = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Exupéry (vicairie de Turenne), Saint-Sylvestre, Faux, Arnac, Saint-Martial de Corrèze, Montgibaud, Juillac, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Loup-les-Landes, La Chapelle-sous-Lépaud, Mézières, Beaumont, Saint-Laurent près Saint-Yrieix, Saint-Michel-des Lions (vicairie de Courbefy), Peyrat-la-Nonière, Vernèges, Saint-Martial (prévôté), Saint-Yrieix (doyenné), Nieul, Maisonnais, Nontronneau, Ambrugeat, Lésignat, Margeride, Lageyrat, Augignac, Altavaux (prieuré).

G. 502. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Octobre 1564-février 1565 (n. st.). — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le soixante-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., collation faite à Bonaventure Aubert, clerc du diocèse de Poitiers, de la cure de Saint-Maximin de Magnac; — avec la prise de possession; — f° 3 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sainte-Croix de Chambon en faveur de messire Denys de Puychaffret, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 7 v°, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien faite à M° Jean Duvergier, docteur en théologie, représenté par M° Jean Lamy, procureur ès cours de Limoges; — f° 8 v°, collation du vicariat général de l'archevêché de Bourges faite à M° Jean Vidault, prêtre, licencié en droit, représenté par M° Jean Cybot, « demeurant aux faulxbourgtz de Magninye de Lymoges »; — f° 11 v° et ss., lettres de tonsure de M° Gérald Dieyras, postulant l'une des six grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — f° 13 v°, collation du vicariat de l'abbaye de Lesterps, faite à M° Pierre de Hodicq, docteur en théologie de l'Université de Paris, par M° Guillaume Ruzé, docteur en théologie, confesseur du roi et du duc d'Orléans, abbé de la dite abbaye; — f° 14 v°, collation du susdit vicariat faite par le même à révérend M° Théodule Serret, abbé du monastère de Novello et aumônier du roi, représenté par M° Guérin Vergniaud, habitant de Lesterps; — f° 15 v°, lettres dimissoire et autres actes en faveur de M° Jean de Beyssac, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Saint-Julien près Limoges; — f° 17 v°, collation de la vicairie de La Forêt en l'église Saint-Domnolet, faite à M° Lucas Ardent, prêtre, l'un des quatorze grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges; — f° 18 v°, collation du prieuré de Saint-Julien-Saint-Affre faite à frère Gabriel Brioude, religieux, représenté par M° André Ardent, prêtre; — f° 20 v°, refus de conférer la cure de Saint-Denis-des-Murs, fait par M° Adam Drogues, prieur de Surgières, vicaire général de l'abbé

de Saint-Martial; — f° 21 v° et ss., collation de la vicairie fondée par Catherine Doudaud (?) à l'autel de Saint-Martial de l'église de Bénévent, la dite collation faite à M. Antoine Gazounaud, prêtre; — avec la prise de possession; — f° 23 v°, lettres de tonsure de Me Jean Boysse, clerc de Limoges, postulant la vicairie fondée en l'église de Saint-André de la cité de Limoges, à l'autel de Sainte-Radegonde, par feu Me Jacques Boysse; — autres actes y relatifs; — f° 27 r° et ss.; collation du prieuré-cure de Saint-Pierre d'Ambrugeat faite à frère Joseph Gay, religieux de Saint-Léonard, représenté par noble Guillaume de Pierrebuffière; — autres actes y relatifs; — f° 31 r°, prise de possession de la cure de Glandon par Me Jean Chouly, chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix; — f° 32 r°, collation de la cure de Saint-Germain-les-Vergnes faite à Me Pierre Delabre, prêtre, habitant des Ternes; — f° 32 v°, deux refus de conférer la vicairie de La Forêt fondée à Saint-Domnolet de Limoges; — f° 35 v° et ss., lettres de tonsure de Me Grégoire de Beaunom, clerc de Limoges, postulant la cure de Saint-Denis-des-Murs; — acte du refus de la dite collation; — f° 38 v°, résignation de la cure de Montbrandeix, faite par Me Maureil Texier en faveur de Me Martial Delavault; — autres actes y relatifs; — f° 43 r°, collation de la cure de Nexon à Me Joseph Chambon, clerc; — f° 44 r°, collation de la cure de Champniers en l'archiprêtré de Nontron, faite à Me Pierre Laud, clerc; — avec la prise de possession; — f° 47 r°, collation à Me Jean de Secondour, maître ès arts, du droit prétendu par feu Me Martial Deschamps sur une chanoinie du Dorat. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Antoine fondée en l'église de La Souterraine, la cure de Sornac, la vicairie du Saint-Sépulcre au Dorat, les cures de Nedde, Neuvic, Vitrac, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la prévôté de Chervix, les prieurés de Vaux, Saint-Victor près La Chapelle-Taillefert, la cure de Margeride, la vicairie Dessous-les-Arbres à Saint-Léonard, le prieuré-cure de Saint-Julien, les cures de Saint-Georges-les-Landes, Nontronneau, la vicairie de Sainte-Madeleine à Noblat, la cure de Saint-André en la cité de Limoges, la vicairie de Saint-Etienne fondée par la famille de Pérelle en l'église collégiale du Dorat, la cure de Saint-Maurice en la cité de Limoges, la vicairie perpétuelle de Buxière-Badil, la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Chirac, la prévôté de Chervix, la commanderie de Vergnynes (*sic*), l'aumônerie de La Jonchère, la cure de Bonnat, le prieuré d'Azat, le prieuré-cure de Bujaleuf (*bis*), la prévôté de Chervix, la vicairie des Brenac en l'église collégiale d'Eymoutiers, la vicairie de dame Moitine en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, les cures de Voulon, Chirac, Lapleau, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Marcillac.

G. 503. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Février-avril 1565. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le soixante-sixiesme livre des regestres (1) du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., prise de possession de la cure de Marcillac par Me François Rogier, prêtre, représenté par Me Jacques Guytard, greffier de Couzeix-lez-Limoges; — F° 4 r° et ss., résignation faite par Me Jean Gaspy, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, des chanoinie et prébende qu'il tient en la dite église en faveur de Me Mathieu Teulher, prêtre de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 7 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière en faveur de Me Antoine Lerbeilh, clerc du diocèse de Tulle; — autres actes y relatifs; — f° 12 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Mathieu de Montfumal, prêtre, postulant la cure de Saint-Ybard, représenté par Me Hugues Lachault, procureur ès cours de Limoges; — f° 17 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Meyrignac en faveur de Me Jean Texier, chanoine de Saint-Martial de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 19 v°, acte de prise de possession du prieuré-cure de Bujaleuf par frère Joseph Gay, religieux; — f° 21 r°, accord passé entre Me Jean Duqueyroix, prêtre, et Me Léonard Chault, chanoine du Dorat, touchant la possession de la cure de Saint-Martin de Peyrat; — f° 22 v°, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre Monvoyson, clerc; — f° 24 r°, lettres de tonsure de Me François Rogier, curé de Marcillac; — f° 24 v° et ss., collation de la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saunière, faite à Me Léonard Delute, le jeune, clerc du diocèse de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 27 r°, acte de prise de possession d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien par Me Pierre Vincent, demi-prébendier; — f° 28 v°, collation du prieuré-curé de Bujaleuf faite à frère Guillaume de Chaussecourte, bachelier en décret; — f° 30 v°, lettres

(1) A partir de ce volume le mot *regestre* reparait, jusqu'à G 521. Ensuite on ne trouve plus que *regres* en abrégé.

de tonsure de Mᵉ Pierre Duchier, postulant la cure de Saint-Marc-à-Loubaud; — fᵒ 32 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Brenac, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers, postulant la cure de Gioux; — autres actes y relatifs; — fᵒ 33 vᵒ, collation de la cure de Saint-Hilaire-Bonneval faite à Mᵉ Louis Hérieu, clerc du diocèse de Séez; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 36 rᵒ, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Pierre Laduys, postulant la vicairie de Ste-Madeleine fondée en l'église Saint-Etienne de Limoges; — fᵒ 40 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Cour en faveur de Mᵉ Guillaume Nadault, prêtre, représenté par Mᵉ Pierre Hasquinet, prêtre d'Aubusson; — fᵒ 43 vᵒ et ss., collation d'une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, faite à Mᵉ Etienne Bernard, chanoine, représenté par Mᵉ Pardoux Tournyoulx; — fᵒ 45 rᵒ, acte de prise de possession du prieuré-cure de Bujaleuf par frère Guillaume de Chaussecourte (cf. ci-dessus, fᵒ 28 vᵒ); — fᵒ 46 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Nexon par Mᵉ Joseph Chambon, clerc de la cité de Limoges; — fᵒ 47 vᵒ et ss., collation du prieuré de Champcouteau faite à Mᵉ Jacques Friquet, curé de Compreignac; — autres actes y relatifs; — fᵒ 50 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Gioux par Mᵉ Pierre Brenac, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Valières, une vicairie à Saint-Michel-des-Lions, Tarn, Roussines, Beaumont près Felletin, Arfeuille-et-Chastain, Saint-Gence, Saint-Vaury, Saint-Catherine-lez-Saint-Yrieix, le prieuré de Jarnage, la vicairie de Saint-Martial à Beaumont près Felletin, la sacristanie de La Règle, le Moutier-Sainte-Valérie en la ville de Felletin, Saint-Maureil, Saint-Maurice près Crocq, Saint-Just, Lésignac-Durand, Séreillac, la prévôté de Chervix, Palisses, Sornac. — (N.-B. Ce registre est le dernier de la série où se constate encore l'usage de commencer l'année au 25 mars).

G. 504. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Juin-septembre 1565. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le soixante-huictiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — Fᵒ 1 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maurice en faveur de Mᵉ Annet Beaune, prêtre, chanoine de N.-D. d'Hermont, demeurant au village du Gasnet, paroisse de Malleret, diocèse de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 4 rᵒ, collation du prieuré de Vitrac faite à Mᵉ François Barthon; — fᵒ 5 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Ste-Madeleine en l'église Saint-Etienne de Saint-Léonard de Noblat *(in ecclesia Sti Stephani de Nobiliaco oppidi Sti Leonardi)*, en faveur de Mᵉ Martial Gay, clerc, représenté par Mᵉ Simon Debroa, procureur ès cours de Limoges; — autres actes concernant ledit Gay; — fᵒ 8 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maximin de Magnac en faveur de Mᵉ François Descoustures, maître ès arts; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 14 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Cellette en faveur de Mᵉ Guillaume Berthelémy, clerc de Paris; — autres actes y relatifs; — fᵒ 18 vᵒ, collation d'une demi-prébende ou grande vicairie en l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Mᵉ Jean de Ribeyrie, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 20 vᵒ et ss., lettres dimissoires pour prendre tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Christophe Vincendon, clerc de Limoges, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — fᵒ 23 rᵒ, procuration donnée par noble et vénérable Messire Charles de La Gasne, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, pour prendre possession de la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche, vacante par la démission de Mᵉ Olivier Godet, clerc du diocèse de Séez; — fᵒ 24 vᵒ, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Aymar Nebout, prêtre, postulant la cure de Combressol vacante par la démission de Mᵉ Pierre Vialle, dernier titulaire; le dit Nebout représenté par Mᵉ Michel de Leyssène, curé de Saint-Julien de Tulle; — fᵒ 31 vᵒ, déclaration faite au doyen du chapitre de l'église collégiale de Saint-Yrieix par Mᵉ Jean Cybot, bachelier en décret, de sa nomination à la cure de Saint-Pardoux-la-Rivière, diocèse de Périgueux; — fᵒ 33 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Robert de Védrennes faite à Mᵉ Mathurin George, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 35 vᵒ, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Léonard Forges, postulant la cure de Rosiers près Egletons; — fᵒ 39 rᵒ, collation de l'office de marguillier de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à Mᵉ Joseph Chambon, prêtre du diocèse; — fᵒ 40 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Fondadouze en faveur de Mᵉ Louis Massiot, clerc, représenté par Mᵉ Pierre Mourel, procureur ès cours de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 43 rᵒ, collation du vicariat du monastère de Cluze, faite à Mᵉ Etienne de La Barge, docteur ès droits,

comte et grand sacriste de l'église de Lyon, vicomte et prieur de Sauvyat au diocèse de Clermont ; — f° 47 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Louis Massiot (cf. ci-dessus, f° 40) ; — f° 48 r°, collation du prieuré de Fondadouze à frère Jean Darfeuille, religieux du prieuré de l'Artige ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 50 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jean Picot le jeune, postulant la vicairie fondée en l'église de Chambon-Sainte-Valérie. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Chambon-Sainte-Valérie (vicairie), Champniers, Saint-Laurent près Saint-Yrieix, la vicairie des Monneyroux à Guéret, Teijac, Saignemoussouse, Védrennes, la vicairie des Vigenaud à Saint-Michel, Espartignac, Montrol-Sénard *(Morterolz-Senard)*, Saint-Sextiers, Laplaud, une vicairie à Boussac, Ladaigne, Fromental, Isle, Saint-André en la cité de Limoges, l'aumônerie de Saint-Léonard, Saint-Séverin près Valière, Bujaleuf, Saint-Médard, Saint-Marc-à-Loubaud, Ars, le prieuré de Galamache.

G. 505. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Décembre 1565 - avril 1566. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le soixante-dixiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v°, lettres de profession de Jean Bélier, religieux du prieuré d'Aureil, postulant le prieuré de Deveix ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 4 v° et ss., collation de la paroisse de Sainte-Marie-la-Claire de Châteauneuf faite à Mᵉ François de Neufville, clerc du diocèse de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 7 r°, provision d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite en faveur de Mᵉ Jacques Petiot ; — f° 11 r° et ss., collation de la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Pierre du Dorat, faite à Mᵉ Pierre Seurrat, clerc du diocèse de Bourges, représenté par Mᵉ Jacques du Montal, curé de Châteauponsac ; — autres actes y relatifs ; — f° 15 r°, lettres de tonsure de Mᵉ François de Neufville, représenté par Mᵉ Michel de Leyssène, curé de Feytiat ; — f° 15 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure du Tillaud en faveur de Mᵉ Jean Bonnefon, prêtre ; — autres actes y relatifs ; — f° 18 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sainte-Marie du Chastain en faveur de Mᵉ Vincent Terrade ; — autres actes y relatifs ; — f° 22 v°, collation de la cure de Rilhac faite à Mᵉ Pierre Biais, clerc du diocèse de Limoges ; — f° 24 r° et ss., résignation faite par Mᵉ Pierre de Leyssène du prieuré de Saint-Jean de Bort en faveur de Mᵉ Guillaume de Leyssène, représenté par Mᵉ Annet de Leyssène ; — autres actes y relatifs ; — f° 30 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Clément de Romefort ; — f° 31 r°, acte d'union des paroisses de Sainte-Félicité et Saint-Lazare de Limoges, insinué à la demande de Mᵉ Mauriac Roquet, curé d'icelles (août 1565-janvier 1566) ; — f° 34 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Papetaud, clerc, maître ès arts, postulant la cure de Saint-Vaury ; — autres actes y relatifs ; — f° 39 v°, lettres de tonsure de Mᵉ André Memyères, clerc, postulant une vicairie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert ; — autres actes y relatifs ; — f° 41 v°, procuration donnée par Mgr Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, pour résigner le dit bénéfice en faveur de Jean des Monstiers, évêque de Bayonne (1565) ; — f° 44 r° procuration donnée par Mᵉ Pierre Rigailh, curé de Rosiers, pour résigner la dite église ; — f° 45 v°, acte de prise de possession de la cure de Goules par Mᵉ Jean Poylevé, chanoine et archidiacre de Limoges ; — f° 49 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une vicairie en l'église collégiale de Saint-Germain en faveur de Mᵉ Simon Charbail, clerc ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Jarnages (prieuré), La Plaigne (prieuré), Moutier d'Ahun, Azat (prieuré), Saint-Martial-le-Mont, Saint-Jean-en-Saint-Etienne, une vicairie à Saint-Léonard de Noblat, Ahun, Saint-Hilaire-la-Treille, Queyssac, Châteauponsac, une vicairie à Chavanac, Moutier d'Ahun, Meilhac, Châteauneuf, Beaune, Murat, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie des Vigenaud à Saint-Michel-des-Lions, Chamnétery, Saint-Avit, Genouillac.

G. 506. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Avril-juin 1566. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le septante-ungniesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 v° et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Maurice Rocquet, bachelier en décret, postulant la première prébende vacante en divers chapitres ou abbayes du diocèse ; — par Mᵉ Jean Picot, licencié ès droits, postulant une prébende en l'église collégiale de Moutier-Roseille ; — par Mᵉ Michel Peytouret, licencié ès droits de l'Université de Bourges, postulant une prébende en la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; — par Mᵉ François de La Beyssarie, bachelier en droit canon ; — par M. Jean de La Borne, conseiller au siège présidial de Limoges, postulant la première prébende vacante en diverses

églises collégiales du diocèse; — par Mᵉ Jean Vexière, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus; — par Mᵉ Pierre Montaudon, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus; — par Mᵉ Jean de Chaussecourte, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus; — par frère Guillaume de Chaussecourte, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus; — par Mᵉ Jean Balliste, maître ès arts, aux mêmes fins que dessus; — par Mᵉ Martial Pailheron, bachelier ès lois; — fᵒ 8 rᵒ collation du vicariat de l'abbaye de Saint-Augustin, faite à Mᵉ Jean de Douhet, licencié ès droits, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — fᵒ 9 vᵒ, déclaration de nom et prénom faite par frère Gilbert de Luchapt, postulant une prébende en la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie; — fᵒ 10 rᵒ, lettres de temps d'études et autres actes au nom de Mᵉ Jean Papetaud, maître ès arts; — fᵒ 11 rᵒ collation d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Mᵉ Jean Duvergier, chanoine; — fᵒ 12 rᵒ, déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Jean Blanchon, licencié en l'un et l'autre droit, postulant une prébende en l'église cathédrale de Limoges; — par Mᵉ Clément de Fredour, maître ès arts; — par Mᵉ Jean Duverger, maître ès arts; — fᵒ 14 rᵒ, lettres de temps d'études en faveur de Mᵉ Jean Papetaud, maître ès arts; — fᵒ 14 vᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Louis du Serys, prêtre, postulant la cure de Brillac; — fᵒ 19 rᵒ, collation de la cure de Teijac faite à Mᵉ Pierre de Champaignac, clerc de la paroisse d'Isle; — fᵒ 20 rᵒ, collation du vicariat de l'abbaye d'Ahun faite à Mᵉ Jean de Moles, prêtre; — fᵒ 21 vᵒ et ss., signature en cour de Rome, portant provision de la cure de Mérignac en faveur de Mᵉ Jean Lardellier; — autres actes y relatifs; — fᵒ 24 vᵒ et ss., résignation de la vicairie de Saint-Eloi en l'église conventuelle de Saint-Martin-lèz-Limoges, faite par Mᵉ Antoine Malinvaud en faveur de Mᵉ Pierre Delavaud, clerc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 27 rᵒ, collation de la vicairie des Morts en l'église collégiale d'Eymoutiers, faite à Mᵉ Jean Darsouze, clerc, représenté par Mᵉ Martin Brenac, procureur fiscal en la dite ville; — fᵒ 29 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Beaumont en faveur de Mᵉ Pierre Delombre, représenté par Mᵉ Léonard Duteil, procureur ès cours de Limoges; — fᵒ 30 vᵒ et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Pierre Rampion, bachelier en droit; — par Mᵉ Louis du Reynaud, licencié ès droits; — par Mᵉ Guillaume Boyer, bachelier en décret; — par Mᵉ Guy Estourneau, bachelier ès lois; — fᵒ 32 vᵒ et ss., résignation du prieuré de Saint-Hilaire de Sermur faite par Mᵉ Claude Audier, clerc, en faveur de Mᵉ Antoine de Jounat, représenté par Mᵉ Jean Moumet, official de Chénerailles; — autres pièces y relatives; — fᵒ 35 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Rochette en faveur de Mᵉ Antoine Fromenton, prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 39 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Charretier, représenté par Mᵉ Pierre Chasteau, prêtre de Montbron; — fᵒ 40 rᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Pierre Segualas, postulant la cure du Puy d'Arnac; — fᵒ 43 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la cure du Puy d'Arnac en faveur de Mᵉ Antoine Fabri, clerc, représenté par Guillaume Battu, juge de Curemonte; — fᵒ 45 rᵒ, déclaration de nom et prénom faite en la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie par Mᵉ Jean Laboureys, licencié ès lois, représenté par Mᵉ François Dubreuil, curé de Guéret; — fᵒ 45 vᵒ, autre déclaration faite en l'abbaye d'Ahun par le même, qualifié bachelier en droit; — fᵒ 46 vᵒ et ss., déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Antoine Ganyvot, bachelier en décret, postulant une prébende en diverses abbayes; — fᵒ 48 rᵒ et ss., trois déclarations de nom et prénom faites par Mᵉ Pierre du Queyroir, postulant une prébende en deux diverses abbayes et en l'église cathédrale. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Treignac, Sainte-Félicité, le prieuré de Ponthoulet, le prieuré de Nouic, Roussines, le prieuré de Sauviat, La Chapelle-Blanche, Védrennes, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun (*bis*), Rilhac-Lastours, Aubesaigne, le prieuré du Chalard, Bénévent, Peyrissat, Massignac, la chapelle Saint-Pierre en l'abbaye de Solignac, Azat en Basse-Marche, Teijac, Troche, Jouillac, Champsac, Chavanac, Orgnac, une vicairie en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges.

G. 507. (Registre.) — In-4ᵒ, 190 feuillets, vélin.

Juin-juillet 1566. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le septante-deuxiesme livres des regestres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 rᵒ, collation de la cure d'Affieux faite à Mᵉ François de Neufville, clerc; — fᵒ 2 vᵒ, acte de prise de prossession du prieuré de Rilhac-Lastours par Mᵉ Pierre Benoist; — fᵒ 4 rᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard du Cluzeau, postulant le prieuré de Saint-Jean-des-Boys de Droux, dioc. de Limoges; — fᵒ 9 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'église de Saint-Junien en faveur de Mᵉ Junyen Forgeaud (*al.* Fourgeaud), clerc, fils de autre Mᵉ Junyen Forgeaud, juge de Saint-Junien; — fᵒ 14 rᵒ, lettres de tonsure et autres actes en faveur de frère Jean Abou-

neau *(sic)*, religieux, représenté par Mᵉ Dauphin Forestier de La Fouresterie; — fº 16 vº, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Junyen Forgeaud (cf. ci-dessus fº 9 rº); — fº 19 rº déclaration de nom et prénom faite par frère Hector Poyret, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit, docteur en théologie de l'Université de Paris, postulant la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie; — fº 19 vº et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Jean Teillet, clerc, postulant la cure de Saint-Victurnien; — fº 25 vº, trois déclarations de nom et prénom faites par Mᵉ Mathieu Delagrange, bachelier en droit canon de l'Université de Bourges, postulant un bénéfice en divers monastères; — fº 27 vº, collation du prieuré de Saint-Silvain d'Ahun faite à frère Valentin de Courgeas, bachelier en décret, religieux de l'abbaye de Saint-Cyprien-lez-Poitiers; — fº 29 rº, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Poyat, clerc, postulant le prieuré de Saint-Léobon d'Eyren, près Aixe; — autres actes y relatifs; — fº 31 vº, collation de la vicairie de Sainte-Madeleine en l'abbaye de La Règle, faite au dit Martial Poyat; — fº 33 rº et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Antoine Quentineau, prêtre, postulant la cure de La Chapelle-Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — fº 36 rº, collation du prieuré de Saint-Silvain d'Ahun faite à frère Antoine de Perpérolle, religieux; — fº 38 rº et ss., lettres de congé pour être tonsuré, délivrées à frère Jacques Dubost, religieux, postulant la chambrerie de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie; — autres actes y relatifs; — fº 45 rº, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Margeride en faveur de Mᵉ Maureil Roux, prêtre; — avec l'acte de prise de possession et autres actes y relatifs; — fº 59 vº, collation de la cure de Glanges faite à Mᵉ Pierre Mareys, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Chervix, Ahun (*bis*), Seuris, Saint-Germain (doyenné), Affieux, Soudeilles, Génis, Beaune, Roussines, Uzerche, le prieuré de Las Vergnas, Saint-Hilaire-Lastours, Saint-Priest-la-Plaine, Treignac, Bussière, Pont-Saint-Martial, Malemort (archidiaconé), Saint-Paul (archiprêtré), la vicairie de Chefneuf en l'église de Saint-Léonard, Beyssenac, la chambrerie du prieuré de Port-Dieu, Lesterps, Betestes, Génis.

G. 508. (Registre.) — In-4º, 190 feuillets, vélin.

Septembre-décembre 1566. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le septante-quatriesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — Fº 1 rº, résignation par Mᵉ Pierre Monteilh, prêtre, de la cure de Sainte-Marie de La Faye, en faveur de frère François Loubrayrie, religieux du monastère de Saint-Pierre d'Uzerche; — autres actes y relatifs; — fº 6 rº et ss., collation de la vicairie de Malebraud en l'église conventuelle de Saint-Martin-lez-Limoges, faite à Mᵉ Antoine Joyet, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — fº 7 vº, résignation de la cure de Saint-Germain-le-Lièvre faite par Mᵉ Pierre de Coubraz en faveur de Mᵉ Jean de Couderc; — autres actes y relatifs; — fº 9 vº, acte de prise de possession de la cure de Glanges par Mᵉ Pierre Mareys; — fº 10 rº et ss., présentation faite par le chapitre de Saint-Junien de Mᵉ Louis Audebert à la cure de Saint-Cyr; — autres actes y relatifs; — fº 13 rº, présentation faite par le chapitre cathédral de Limoges de Mᵉ Joseph Chambon à la cure de Saint-Domnolet; — avec l'acte de prise de possession; — fº 16 vº et ss., signature en cour de Rome portant dispense d'âge (18 ans) en faveur de Mᵉ Léonard Aymeric du Chastaing, postulant la cure d'Affieux; — autres actes y relatifs; — fº 20 vº, concordat passé entre Mᵉ Jean de Fonssègues, abbé de Saint-Martial de Limoges, prieur commendataire du prieuré de La Faye (ordre de Grandmont, dioc. de Périgueux), et Louis de Genouillac, curé de Saint-Caprais de Grateloup (dioc. d'Agen), touchant le dit prieuré de La Faye; — fº 26 rº et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Germain de Chassaignas, prêtre, postulant la cure de Meillars; — avec l'acte de prise de possession; — fº 30 rº, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Meillars en faveur de Mᵉ Jacques de Meillars, docteur en droit, conseiller au grand Conseil; — fº 31 rº, présentation de Mᵉ Jean de Puyléger, prêtre, à la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Germain; — avec l'acte de prise de possession; — fº 33 rº et ss., refus de pourvoir Mᵉ Austregesille de La Soumaigne du prieuré de Saint-Silvain d'Ahun auquel il a été nommé; — avec l'acte de nomination; — fº 36 rº, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jean Mazurier de Villemonteys, prêtre, postulant la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers; — fº 38 vº, présentation de Mᵉ Jean Duvergier, clerc, à la cure de Dinsac; — fº 39 rº et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère François Baptiat, religieux, postulant la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury; — fº 44 vº, procuration donnée par Mᵉ Jean Duvergier (cf. ci-dessus, fº 38); — fº 46 vº, lettres de prêtrise de Mᵉ Jean Conaud (?); — fº 47 rº, bulle portant collation de la prévôté de Chervix en faveur de frère Louis de Boulezat. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Grandmont (sacristie), Ambazac, Razès,

Peyrillac, le prieuré de Genouillac, Sannat, Champsanglard, Ahun, une vicairie au Dorat, Dinsac, Teyjat, la vicairie de la Sainte-Trinité à Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Médard (?), Queyssac, La Faye, le prieuré de Freyssinet, Champsac, la prévôté de Chervix, la vicairie de la Sainte-Trinité dessus le sépulcre de Saint-Martial, une vicairie à Boussac, Linards, Evaux (infirmerie), Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-Hilaire-la-Treille, Banise, la prévôté de Saint-Martial, Vernynes (chapellenie), Arthon, la vicairie de Saint-Fiacre en l'église de Crocq, une vicairie à Saint-Maurice près Crocq, la vicairie de Malebraud à Saint-Martin, la cure de Saint-Léger-Bridereix.

G. 509. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, vélin.

Avril-juin 1567. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le septante-septiesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 v°, déclarations de nom et prénom faites par M° Jean de Puysilhon, gradué, et Jean de Puyrenier, aussi gradué ; — f° 4 r°, lettres de temps d'études et autres actes au nom de M° François Junyen, maître ès arts ; — f° 7 v°, actes divers au nom de M° Louis de Ryvault, licencié ès lois, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Pierre du Dorat ; — f° 11 r°, déclaration de nom et prénom faite par frère Bénigne du Rochier, bachelier en droit canon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et curé de Saint-Amable de Riom ; — f° 12 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Sébastien Benesteau, originaire de La Chapelle-Balloue, postulant l'office de chanoine théologal en l'église de Saint-Junien ; — f° 16 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Germain de Royère en faveur de M° Pierre de Bostmartin, prêtre ; — avec la prise de possession ; — f° 17 v° et ss., présentation faite par le chapitre cathédral de Limoges de M° Martial de Jounat à la cure de Saint-Léger-la-Montagne ; — autres actes y relatifs ; — f° 22 r°, résignation faite par noble Jacques de Meillars, docteur ès lois, conseiller du roi au grand Conseil, curé de Chamboulive (dioc. de Limoges), prévôt des prévôtés de Valette (dioc. de Tulle) et de Paunac (diocèse de Périgueux), de ses trois bénéfices en faveur de diverses personnes ; — f° 24 r°, collation de la cure de Marcillac faite à M° Laurens Declareuil, licencié ès lois ; — f° 25 r°, résignation de la cure de Péret faite par M° Légier Langle en faveur de M° Pierre Piers ; — autres actes y relatifs ; — f° 30 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Arnac en faveur de M° Benoit Menyon, étudiant en l'Université de Paris, représenté par M° Albert Vincendon, procureur ès cours de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 34 r° et ss., lettres de tonsure de frère Nicolas Rizac, bachelier en droit, postulant la première prébende vacante en l'abbaye de Lesterps, en celle de Bénévent et au prieuré des Salles ; — nombreux actes y relatifs ; — f° 43 r°, déclaration de nom et prénom faite par frère Gabriel Brioude, bachelier en décret, religieux de la prévôté d'Evaux, représenté par M° Michel Barbe, commis du receveur des décimes ; — f° 43 v° et ss., actes divers au nom de M° Laurens Declareuil (cf. ci-dessus, f° 24 r°) ; — f° 46 r° et ss., lettres de tonsure de M° Jean Braye, postulant la cure de Saint-Christophe de l'Eglise-au-Bois ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 48 v° et ss., résignation de prébende faite par M° Jean de Chaussecourte, chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche, en faveur de M° Léonard Souvyère, curé de Meillars, pour cause de permutation ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Margeride, Le Compeix (*bis*), Saint-Aignan, Saint-Barthélemy, Saint-Silvain de Montaigut, Saint-Remy, Coussy, Sornac, Lespinas, Saint-André, la vicairie de Vigenaud à Saint-Michel-des-Lions, La Mongerie, Surdoux, Saint-Avit-de-Tarde, Saint-Pierre-le-Bost, la Maison-Dieu de Limoges, la vicairie d'Astanhac à Treignac, Boussac, Colonges, La Tour-Saint-Austrille, Biennac, le prieuré de Verleine, Jabreilles, la vicairie de Saint-Christophe à Boussac.

G. 510. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, vélin

Juin-septembre 1567. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le septante-huictiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v°, procuration donnée par M° Yves de Guillomanche, prêtre, représenté par M° Antoine du Masdesclaircs, pour prendre possession de la cure de Saint-Martial ; — f° 3 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Couzeix en faveur de M° Jean Texier ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 7 r° et ss., collation de la cure de N.-D. de la Chapelle ès faubourgs de Saint-Yrieix, *in suburbiis de freyria urbis Sti Aredii de Athano*, faite à M° Guillaume Malerbaud, gradué ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 9 v°, résignation d'une chanoinie et prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite par M° Hélie Leymarie en faveur de M° Guillaume

Coumeyne; — autres actes y relatifs; — f° 12 r° et ss., nombreux actes au nom de Mᵉ Martial Martin, licencié ès droits, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, postulant le prieuré conventuel de Saint-Jean-d'Aureil; — f° 27 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Nouaud de la Petite-Garde; — f° 28 r° et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice faite à Mᵉ Léonard de Prats, prêtre de la paroisse de Sornac; — avec l'acte de prise de possession; — f° 30 v°, présentation de Mᵉ Pierre Bilhat, prêtre, à la vicairie fondée par feu Pierre Guyot en l'église paroissiale de Gorre; — f° 32 v° et ss., lettres de temps d'études et autres actes en faveur de frère Jean Desvergnes, religieux, bachelier en droit canon, postulant l'abbaye des Salles; — autres actes y relatifs; — f° 36 v° et ss., collation de la cure de La Souterraine, faite à Mᵉ Grégoire de Beaumont, clerc, — avec l'acte de prise de possession; — f° 38 v°, procuration donnée par Mᵉ Laurens Declareuil pour prendre possession de la cure de Marcillac (cf. l'art. précédent, G. 509); — f° 40 v°, procuration donnée par Mᵉ Michel de las Courieras pour prendre possession de la cure de Saint-Remy; — f° 42 v°, lettres de degré de bachelier en l'Université de Paris, délivrées à Mᵉ Jean de Thou, clerc du diocèse d'Auxerre; — f° 43 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Chastenier le jeune (représenté par Mᵉ Jean Chastenier l'aîné), postulant la cure de Saint-Germain-le-Lièvre; — autres actes y relatifs; — f° 47 r° et ss., lettres dimissoires au nom de Mᵉ Antoine Orluc, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Brignac; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Peyrillac (*bis*), Orgnac, le prieuré de Saint-Gérald-lez-Limoges, la sacristanie de Saint-Angel, Eyburie, la chambrerie du Port-Dieu, Saint-Sornin-la-Marche (*bis*), Saint-Symphorien, Berneuil, Thouron, la prévôté de Saint-Martial et son annexe de Verneuil, la vicairie de Saint-Georges à Saint-Germain, le prieuré de Saint-Pierre-le-Bost, Rosiers, Saint-Avit-de-Tarde, les vicairies de N.-D. et de la Bonne-Arnaude au cimetière de La Jonchère, Saint-Julien-Saint-Affre en la Cité de Limoges, Saint-Christophe près Lesterps, Domérot, Nedde, Saint-Germain-Lavolps, Saint-André en la Cité de Limoges, la vicairie *de Mortuis* à Eymoutiers, Noblat, N.-D. de la Chapelle, au faubourg de Saint-Yrieix, la vicairie de Gorre, Buxière, Peyrat-la-Nonière, Yssoudun, le prieuré de Belarbre.

G. 511. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, vélin.

Septembre 1567-janvier 1568. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le septante-neufviesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 v° et ss., collation de l'infirmerie du monastère d'Evaux faite à frère Hugues Bonnier, religieux; — actes divers y relatifs; — f° 6 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, faite par Mᵉ Mathieu de Chevillon en faveur de Mᵉ Jean Poylevé; — actes divers y relatifs; — f° 9 v°, lettres de temps d'études au nom de Mᵉ Jean Albin, bachelier en droit canon de l'Université de Paris; — f° 10 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Laurent Declareuil (cf. ci-dessus art. G. 510); — f° 10 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Michel de las Courieras (cf. ci-dessus art. G. 510); — f° 12 r°, collation de la vicairie des Poussiniers en l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite à Mᵉ Yrieix Chapellon, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 13 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Aymeric Rodier, clerc de Séreilhac; — f° 14 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Christophe Morin, postulant la cure de La Celle-Dunoise; — autres actes y relatifs; — f° 16 v°, signature en cour de Rome portant provision de la dite cure de La Celle-Dunoise en faveur de Mᵉ Jean Poissonnier, représenté par Mᵉ Martial Martin, chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — f° 18 r°, collation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, faite à Mᵉ Jacques Barbon; — f° 19 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Moureau, postulant la cure de Saint-Martin de Peyrat; — autres actes y relatifs; — f° 23 v°, procuration pour prendre possession, délivrée par Mᵉ Christophe Morin à Mᵉ Martial Martin, chanoine (cf. ci-dessus, f° 14 r°); — f° 25 r°, attestation de bonne vie, mœurs, science et religion délivrée à Mᵉ Jacques de Volondat, clerc, prieur-curé de Saint-Martin de Bujaleuf; — f° 26 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Mᵉ Jean Sudrault, postulant le prieuré d'Oradour-sur-Glane; — nombreux actes y relatifs; — f° 32 v° et ss., résignation de la cure de Varaigne faite par Mᵉ Mathurin de Rousseau en faveur de Mᵉ François de Rouziers; — autres actes y relatifs; — f° 35 v°, collation de la prévôté de La Souterraine faite à Mᵉ Jean Selleton, maître ès arts; — f° 27 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Bourdeys, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien; — autres actes y relatifs; — f° 41 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Denis-des-Murs en faveur de

Mᵉ Jean Roze représenté par Mᵉ Antoine Crosrieu, notaire royal demeurant à Linards; — autres actes y relatifs; — fᵒ 45 rᵒ, acte de prise de possession de la cure de Varaigne par Mᵉ François de Roziers *al.* Rouziers (cf. ci-dessus, fᵒ 32); — fᵒ 47 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Mᵉ Vincent Pénicaud, représenté par Mᵉ Pierre Pénicaud (*al.* Penycault), procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Bussière-Badil, Saint-Germain, Bersac, Mounismes, Saint-Martial près Saint-Barbant, la prévôté de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, Saint-Léger-le-Guérétois (Saint-Léger-en-Drulles), Meillars, Saint-Sornin-la-Marche, Isle, la prévôté de La Valette, Naillac, Gajoubert, Saint-Hilaire-la-Plaine (*bis*), Bersac, la vicairie des Six-Livres en l'église collégiale du Dorat, une vicairie à Saint-Georges-de-Nigremont, Saint-Remy, Saint-Gence, la vicairie de La Joyeuse à Saint-Pierre-du-Queyroix, Cussac, Saint-Marien, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la vicairie des Servières à Saint-Michel-des-Lions, Mounismes, Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-André en la Cité de Limoges.

G. 512. (Registre.) — In-4ᵒ, 192 feuillets, vélin.

Janvier-avril 1568. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le octantiesme livre des regestres du greffe des insinuations ecclésiastiques..... » — Fᵒ 1 vᵒ et ss., lettres de nomination de Mᵉ Guillaume Boyer, licencié ès droits, comme curé de Saint-Julien près Laront, présentées au chapitre de l'église collégiale d'Eymoutiers; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 9 vᵒ, procuration donnée par Mᵉ Jean Gué (?), clerc, pour prendre possession du prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges; — fᵒ 12 rᵒ, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges par Mᵉ Jean Colin; — fᵒ 14 vᵒ et ss., acte du refus fait par les chanoines du chapitre d'Eymoutiers de présenter Mᵉ Austregésille de la Soumaigne à la cure de Saint-Julien près Laront; — autres actes y relatifs; — fᵒ 19 vᵒ et ss., acte de prise de possession de la cure d'Eyburie par Mᵉ Pierre Montenden; — autres actes y relatifs; — fᵒ 22 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Bernard, postulant le prieuré-cure de Chancoutaud; — autres actes y relatifs; — fᵒ 28 vᵒ, lettres de degré et temps d'études au nom de Mᵉ Pierre Palais, clerc du diocèse de Limoges; — fᵒ 29 vᵒ et ss., résignation du prieuré-cure de Saint-Cessadre en la Cité de Limoges, faite par Mᵉ Albert Blanchard, prêtre, en faveur de Mᵉ Martial Boylaud, prêtre, représenté par Mᵉ Joseph Blanchard, procureur ès cours de Limoges; — autres pièces y relatives; — fᵒ 35 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Barthélemy de Chénérailles en faveur de Mᵉ Hélies de Perperolles; — autres actes y relatifs; — fᵒ 38ᵉ vᵒ, collation d'une prébende en l'église de La Chapelle-Taillefert, faite à Mᵉ Philippe Janycon; — avec l'acte d'acceptation; — fᵒ 41 vᵒ, signature en cour de Rome portant confirmation du concordat passé entre Mᵉ Michel Martin, postulant, et Mᵉ Jacques Malerbaud, résignant le prieuré de Baignoux; — actes divers y relatifs; — fᵒ 49 vᵒ, collation de la cure de Saint-Dizier faite à Mᵉ Pierre Pignot; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Marc-à-Frongier, Drouilles, Saint-Remy, une vicairie en l'église conventuelle de la Règle, le prieuré de Pradelles, la vicairie de Chemison à Rochechouart, le prieuré de Saint-Pierre de Guéret, Peyrillac, Saint-Christophe, La Bretagne (*bis*), Clairavaux, Bonnat, Bussière-Galand (*bis*), la vicairie de La Joyeuse à Saint-Pierre-du-Queyroix, Lésignac-sur-Goire, Bersac, Lespinas, Saint-Julien près Laront, le prieuré de Masgoutet (?), Genis, le prieuré de Corcelles, Champnétery.

G. 513. (Registre.) — In-4ᵒ, 191 feuillets, vélin.

Avril-juin 1568. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le octante-ungniesme livre des registres du greffe des insinuations... » — Fᵒ 1 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Decoutz, postulant l'aumônerie de Nontron; — autres actes y relatifs; — fᵒ 4 vᵒ et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Maurice Rocquet, gradué, pour l'obtention de la première prébende vacante en divers monastères ou chapitres du diocèse; — fᵒ 7 rᵒ, par Mᵉ Pierre Montondon (*sic*), gradué, pour même objet; — fᵒ 10 recto, par Mᵉ Michel de Leyssène, gradué, pour même objet; — fᵒ 13 rᵒ, par Mᵉ Etienne Desprès, gradué; — fᵒ 13 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix par Mᵉ Jean de Puyzilhon; — fᵒ 15 vᵒ et ss., neuf bulles concernant la provision de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, faite à Mᵉ Joseph de Jullien, bachelier ès droits; — fᵒ 25 rᵒ, acte de prise de possession de la cure de Cussac par Mᵉ Martial

Brionneau; — autres actes y relatifs; — f° 27 r°, résignation de l'archiprêtré d'Anzème faite par M° Léonard Pardevaulx en faveur de M° François de La Jugie; — actes divers y relatifs; — f° 29 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à M° Martial Mosnier, clerc du diocèse de Limoges; — autres actes de cléricature au nom du même; — f° 37 v°, collation de la vicairie de Chambon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à M° Martial Lagorse; — f° 39 v° et ss., déclaration de nom et prénom faite par M° Jean Vexière, gradué, pour l'obtention de la première prébende vacante en divers monastères ou chapitres; — f° 41 v°, collation de la vicairie Sainte-Croix en l'église d'Ahun, faite à M° Jean Besson; — autres actes y relatifs; — f° 43 v°, déclaration de nom et prénom faite par M° Jean de Puyregnier, gradué; — f° 44 r°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à frère Blaise Garreau, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, postulant le vicariat du monastère d'Evaux; — actes divers y relatifs; — f° 49 v° et ss., lettres dimissoires pour être promu aux quatre ordres mineurs, accordées à M° Marien Vertadier, clerc d'Evaux. — Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Règle (vicairie de Chamborêt), Royère près Saint-Léonard, la sacristanie de Bort, Saint-Sulpice-le-Guérétois, le prieuré de Saint-Gérald, le prieuré d'Eyrein, Poussanges, le prieuré du Mas-Saint-Jean, Bonnat, Brigueil (*bis*), la vicairie des Trois-Rois à Saint-Etienne de Limoges, Saint-Julien près Laront (*bis*), Champnétery, Bersac, Teyjat, le prieuré de Balledent, Saint-Michel-de-Pistorie, Oradour-Saint-Genest, la prévôté de Saint-Vaury, un jardin à Eymoutiers, la chantrerie de la prévôté de Panazol (*bis*), Chamberet, Anzème, Margeride, Bussière-Badil, l'abbaye de Meymac.

G. 514. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juin-décembre 1568. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le octante deuxiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., bulles, procédures et actes divers au nom de M° Mathurin du Montet, prêtre du diocèse de Bourges, abbé commendataire de l'abbaye de Meymac; — f° 10 v°, collation du vicariat de l'abbaye de Meymac, faite à M° Pierre Mary par le susdit M° Mathurin du Montet, prêtre; — f° 12 r°, acte de prise de possession du prieuré de Bersac par Guillaume Dubreuil, religieux; — f° 14 r°, collation de l'une des grandes vicairies de l'église N.-D. de La Chapelle-Taillefert, faite à M° Pierre Noyret, — f° 16 r° et ss., collation du prieuré de Pontchoulet faite à frère Jean Hiérosme; — avec l'acte de prise de possession; — f° 19 r°, acte de prise de possession de la cure de Margeride par M° Léonard Malezieu; — f° 21 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à M° Etienne Constancy, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Saint-Michel-de-Pistorie; — autres actes y relatifs; — f° 23 v°, procuration donnée par M° Jean Boyssou, curé d'Oradour-Saint-Genest, à M° Jean de Verdilhac, pour prendre possession de la dite cure; — f° 24 v°, acte de prise de possession de la prévôté de Saint-Vaury par M° Gabriel Moureau; — f° 27 r° et ss., lettres de tonsure de M° Jean Talon, postulant une vicairie en l'église de Vignols; — autres actes y relatifs; — f° 31 v°, collation de la cure de Saint-Julien près Laront faite à M° Jean Vexière, clerc gradué; — f° 33 r°, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à M° Maurice Rocquet, bachelier en droit; — f° 34 r°, signature en cour de Rome portant collation de la vicairie de N.-D. la Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix en faveur de M° Jean Albin, prêtre; — f° 36 r° et ss., collation de la cure de Saint-Thomas de Champnétery, faite à noble frère Guillaume de Chaussecourte, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en droit, représenté par noble frère Léonard de La Bachellerie, chambrier et grand vicaire du prieuré conventuel d'Aureil; — autres actes y relatifs; — f° 40 v° et ss., collation de la vicairie de Chamborêt, sous l'invocation des saints Jean et Yves, fondée en l'église de l'abbaye de La Règle, la dite collation faite à M° Antoine Moron, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — f° 43 r°, acte de prise de possession de la chantrerie de Saint-Martial de Limoges et de la prévôté de Panazol, Les Seichères, Royère et Saint-Denis, par M° Martial des Huraux, clerc du diocèse de Limoges; — f° 44 r°, déclaration de nom et prénom faite par M° Jean Saleton, maître ès arts; — f° 45 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Jean Chaminade, prêtre, postulant la cure de Saint-Bonnet-la-Forêt (*al.* Saint-Bonnet-la-Rivière); — f° 52 r°, collation de la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, faite au susdit M° Jean Saleton, maître ès arts. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Jean-l'Ermite à Cussac, une vicairie à l'autel de Saint-Martial au Dorat, Le Lindois, Cussac, Roziers, Roussines, Villevaleys, Chabrat, Bujaleuf, Le Palais, la commanderie

de Herrue (par. de Saint-Léger-Magnazeix), Saint-Julien près Laront (*bis*), Folles, l'archiprêtré de Bénévent, Saint-Vaury, Asnières, Sermur, le prieuré de Saint-Barthélémy en l'archiprêtré de Nontron, le prieuré de Galamache, Saint-Aignant de Versillac, Naillac, Champniers, Lespinas, le prieuré de Saint-Gérald près Limoges, la vicairie de Mensa (*sic*) à Eymoutiers, la vicairie de Saint-Nicolas à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré du Deveix, Champnétery, le prieuré de Saint-Victour, Montrolet, la vicairie du Crucifix à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de la Maison-Dieu au Dorat, la prévôté de Saint-Vaury, la prévôté de Saint-Martial.

G. 515. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, vélin.

Septembre-novembre 1569. — Insinuations ecclésiastiques. — (Les douze premiers feuillets, pourris par l'humidité, ont dû être arrachés). — F° 15 r° et ss., présentation de Mᵉ Jean de Douhet, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Limoges, pour être pourvu du prieuré de La Geneytouse, vacant par résignation de Mᵉ Pierre de Teisseuil; — actes divers y relatifs; — f° 18 r° et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres mineurs, accordées à Mᵉ François Aupicon, postulant la cure de Saint-Avit près La Borne; — autres actes y relatifs; — f° 22 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pierre d'Anzème en faveur de frère Agnet Tourton, religieux de Saint-Vaury; — autres actes y relatifs; — f° 25 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Michel Papin, clerc, demandant à être pourvu de la prévôté ou prieuré de Saint-Martial de Manot; — f° 28 r°, dispense en cour de Rome pour être pourvu des ordres mineurs, obtenue par Mᵉ Jean de Bersac, *non obstante deffectu natalium;* — f° 30 r° et ss., collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Mᵉ Pierre Mosnier, clerc, bachelier en droit civil, représenté par Mᵉ Pierre Massoulard, procureur ès cours de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 33 v°, collation de la cure de Jourgnac, faite à Mᵉ Léonard Mauloup, prêtre, représenté par Mᵉ Jean de Juyac, procureur ès cours de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 36 v°, attestation faite d'une signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Angel (ordre de Saint-Benoist), en faveur de Mᵉ Louis Le Maznier, clerc du diocèse de Paris; — actes divers y relatifs; — f° 44 r° et ss., collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Mᵉ Guy Estourneau, gradué en droit; — autres actes y relatifs; — f° 47 v°, procuration donnée par Mᵉ Jean Douhet à Mᵉ Balthazar Douhet, chanoine de la cathédrale, pour prendre possession du prieuré de La Geneytouse (cf. ci-dessus, f° 15); — f° 49 r°, lettres de tonsure au nom de Mᵉ Jean Morelet, clerc, postulant la cure de Jabreilles; — f° 50 v° et ss., collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Mᵉ Pierre Rampion, représenté par Mᵉ Hugues Palays, clerc de la Cité de Limoges; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Chapelle (prieuré) près Saint-Léonard (*bis*), La Bazeuge, Saint-Martial, la vicairie de Prime à l'abbaye de La Règle, Pensol, la sacristanie de La Souterraine, Saint-Martial de Couffy, Videix (*bis*), le prieuré de Vesnes, Maisonfeyne, une vicairie à La Règle, le prieuré de Brousse, le prieuré de Saint-Hilaire, Saint-Maurice près La Souterraine, Murat, Morterolles, Aubesaigne, Coussac, l'archiprêtré de La Meyze, Flavignac, Fransèches, Châlus, une vicairie à l'autel de Saint-Eutrope en l'église collégiaie de Saint-Junien, La Rochette, La Bretagne, Lanouaille, le prieuré de Vesnes, Glandon, une des quatre vicairies de l'église de Ségur (*bis*), le prieuré d'Anglard, La Meyze, Saint-Priest-la-Plaine, Royère.

G. 516. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Novembre 1569-février 1570. — Insinuations ecclésiastiques. — (Les neuf premiers feuillets ont été arrachés). — F° 12 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Antoine Arfeuil, prêtre, postulant la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, le dit Arfeuil représenté par Mᵉ Jean Poylevé, chanoine de la dite église; — actes divers y relatifs; — f° 17 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Philippe Raimbaud, clerc du diocèse d'Orléans, postulant la cure de Lanouaille; — f° 20 r°, actes d'approbation et examen : de Mᵉ Christophe Redon, prêtre, postulant la cure de Fransèches; — f° 21 v°, de Mᵉ Pardoux Bonnevau, prêtre, postulant la cure de Drouilles; — f° 22 v°, de Mᵉ Thomas Rymour, clerc, postulant le prieuré de Guéret; — f° 24 r°, collation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat en faveur de Mᵉ Jean Coussaud, clerc; — f° 25 r°, collation d'une demi-prébende de la même église en faveur de Mᵉ Martial Bertrand, clerc; — f° 26 r° et ss., collation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mᵉ Jean Poylevé; — autres actes y rela-

tifs; — f° 29 v°, signature en cour de Rome portant collation de la cure de Corgnac en faveur de M° Jean Manio *sive* Manius, représenté par M° Jean Boulesteys, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 30 v° et ss., collation d'une chanoinie de la cathédrale de Limoges faite à M° Etienne Durand, *al.* Pourquet, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., présentation faite par le prévôt de Chambon de la personne de M° Jean Martinet à la cure de Saint-Julien près Laront; — autres actes y relatifs; — f° 37 v° et ss., collation de la cure de Breuilaufa à M° Pierre Papon, représenté par M° Pierre Massoulard, procureur ès cours de Limoges; — avec la prise de possession; — f° 39 v° et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de M° Antoine Arfeuil, postulant la cure de Quinsac; — f° 41 v° et ss., collation de la cure de Saint-Yrieix-Soubstayne (*al.* Saint-Yrieix-sous-Aixe) faite à M° Jacques Droyn (*al.* Droy); — avec la prise de possession; — f° 44 r° et ss., collation de la cure de La Bazeuge à M° Martial Bertrand, représenté par Barthon Barthonnier du Dorat; — avec la prise de possession; — f° 46 r°, déclaration de nom et prénom faite par M° Pierre Mosnier, bachelier ès lois; — f° 46 v° et ss., attestation de bonne vie et mœurs délivrée à M° Jean Blanchon, postulant le prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 52 r°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à M° Louis Benoit, fils de honorable M° Pierre Benoit, élu pour le roi au haut pays du Limousin. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de : la vicairie de Peyrou à Saint-Germain-les-Belles, Vitrac, Champagnac, Varaignes, Eyburie (*bis*), le prieuré du Chalard, la vicairie de Saint-Antoine à Saint-Germain-sur-Vienne, le prieuré de Nontron, Saint-Michel-de-Pistorie, Pensol, la vicairie de Matines à Saint-Pierre-du-Queyroix, Aubesaigne, la prévôté de Saint-Robert, la vicairie de Sainte-Catherine à Treignac, Razès, Champsac, Saint-Sornin, une vicairie à Nouic, le prieuré d'Auby (*bis*), la prévôté de Chervix (*bis*), Saint-Christophe près Lesterps, Soubrevas, le prieuré de Saint-Angel, le prieuré du Deveix, le prieuré de Manot, Chamborêt, Lanouaille, Vedrenne, Saignemoussouse.

G. 517. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Février-avril 1570. — Insinuations ecclésiastiques. — (Les dix-sept premiers feuillets ont été arrachés). — F° 22 r° et ss., signature en cour de Rome portant collation de la cure de Saint-Just en faveur de M° Pierre Batissou; — autres actes y relatifs; — f° 25 r°, procuration donnée par le dit M° Pierre Batissou à M° Joseph Duboys pour résigner la dite cure de Saint-Just; — f° 27 v°, lettres de tonsure au nom de M° Aymard Ducodier, clerc, postulant l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale; — (suivent quatre feuillets déchirés dans leur longueur); — f° 38 r°, lettres de tonsure de M° Michel Danglards, originaire de Couzeix près Limoges; — f° 38 v° et ss., procuration donnée par feu M° Pierre de Teysseuil pour résigner le prieuré de La Geneytouse en faveur de M° Noël Talandier, clerc: — autres actes y relatifs; — f° 41 r° et ss., autre procuration donnée par le dit de Teysseuil pour résigner en faveur de M° Jean Marpianas (*al.* Marpion), la vicairie de l'Eau-Bénite, fondée au monastère de La Règle; — avec la bulle de provision; — f° 44 r° et ss., autre procuration donnée par le dit de Teysseuil pour résigner la cure de Jabreilles en faveur de M° Pierre Mareys; — avec la bulle de provision; — f° 45 r°, lettres d'approbation données à M° Pierre de Leyssène, chanoine de Limoges, représenté par M° Michel de Leyssène, curé de Feytiat; — f° 47 v°, lettres de temps d'études et autres actes au nom de M° Pierre Rampion, clerc (cf. ci-dessus, art. G. 516); — f° 48 r° et ss., collation de la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de La Règle, faite à M° Antoine de Lavergne, représenté par M° Jean Charteignat, procureur au siège présidial de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 49 v°, lettres de tonsure et de prêtrise accordées à M° Noël Talandier (cf. ci-dessus, f° 38). = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de la vicairie d'Etouars en l'église cathédrale de Limoges, La Chapelle près Saint-Léonard, Voutezac, Cognac, Saint-Maurice près La Souterraine, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Paul près Limoges, la vicairie dite de la communauté à Saint-Martial de Limoges, Coussac, Bellegarde, Solignac, une vicairie à Nouic, Jabreilles, La Geneytouse, la vicairie des Gautiers à Saint-Michel-des-Lions, le prieuré de Manot, le prieuré d'Anglard, Saulgond, Saignemoussouse, Saint-Maureil, Lagudet, la vicairie de Rodier en l'église cathédrale de Limoges, Saint-Domet, la vicairie de Saint-Jean en l'église collégiale du Dorat, le prieuré du Chier, le prieuré d'Azat, la prévôté de Chervix, l'aumônerie de Saint-Martin-lez-Limoges, la vicairie

de Sainte-Madeleine en l'église Saint-Etienne de Limoges, Pensol, le prieuré de Beaubreuil, Lourdoueix-Saint-Pierre, Pageas, Châlus.

G. 518. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juin-août 1570. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le nonantiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., collation de la sacristanie de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à frère Jean Clousanges, religieux de Meymac; — avec l'acte de prise de possession; — f° 5 r°, collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à M° Claude Vergnaud, clerc du diocèse de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 6 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Naillac en faveur de M° Pierre François, prêtre, — autres actes y relatifs; — f° 9 r°, lettres d'examen et attestation de qualités au nom de M° Michel Danglard, postulant la cure de Couzeix; — f° 11 r°, collation de la cure de Saint-Geniès en l'archiprêtré de La Porcherie, faite à M° Guillaume Disnematin, prêtre; — f° 12 r°, collation du vicariat de l'abbaye de La Règle, faite par l'abbesse du lieu à noble homme Fronton de Boulezat, prévôt de Saint-Augustin-lez-Limoges; — f° 13 v°, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges par M° Claude Vergniaud, prêtre; — f° 14 v°, résignation de la cure d'Hautefaye par M° Hélie de La Roussie en faveur de M° Jean Queyrou; — f° 16 v° et ss., lettres d'ordres et autres actes au nom de M° Guillaume Disnematin, prêtre, postulant la cure de Saint-Geniès vacante par résignation de M° Pierre Disnematin; — nombreux actes y relatifs; — f° 20 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres lettres accordées à M° René Tacquenet, clerc, représenté par M° Jean Byays, élu pour le roi au haut pays de Limousin; — signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré de Guéret en faveur du dit René Tacquenet; — f° 29 r° et ss., de la cure d'Anzème en faveur de M° François Nycaud, représenté par M° Christophe Delombre, clerc d'Eymoutiers, demeurant présentement à Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 35 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Vigeville en faveur de M° Pierre Dyn, prêtre; — actes divers y relatifs; — f° 38 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Jarnage en faveur de M° Vaury de Clavières; — autres actes y relatifs; — f° 43 r° et ss., lettres dimissoires pour être pourvu aux ordres mineurs et autres actes au nom de M° Guillaume de Theillaumas, postulant la cure de Saint-Cyr-la-Forêt; — autres actes y relatifs; — f° 50 v°, signature en cour de Rome, portant provision de la cure de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert en faveur de M° Pardoux Veschière; — autres actes y relatifs. — Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Christophe près Sauviat, le prieuré de Saint-Oradour en l'archiprêtré de Chirouse, La Courtine, Lourdoueix-Saint-Pierre, Saint-Marien, Feytiat, le prieuré de Bezeau, Chénérailles, Nouic, La Bregère, Lussac, le prieuré de Courrioux, Jouac, Boisseuil, la vicairie de Saint-Martial à Guéret, Soubrevas, Royère, La Geneytouse, Clairefaye, Pensol, Colondanes, Saint-Priest-le-Feuille, Lubersac, Gioux, Bussière-Galand, Saint-Amand-le-Petit, Lupersac, Bellefaye, Salagnac, Chaillac, Chaveroche, Saint-Maurice près La Souterraine, Dompierre, la vicairie fondée en la chapelle Saint-Antoine du grand cimetière des Arènes à Limoges, le prieuré d'Auge.

G. 519. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Octobre-décembre 1570. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le nonante deuxiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Dinsac en faveur de M° Hugues Lézault; — f° 3 r°, attestation de vie et mœurs donnée au susdit Lézault; — f° 4 r°, collation de la chantrerie de Saint-Martial de Limoges faite à M° Antoine Ferrier; — f° 6 v°, acte de prise de possession de la vicairie de Sarragosse en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges par M° Aymeric Rasteau, clerc; — f° 7 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de M° François Delavaud, postulant la cure de Saint-Quentin près Chabanais; — autres actes y relatifs; — f° 11 v°, signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré de Baignoulx en faveur de M° Jean Dumont, clerc; — f° 14 r°, de la cure de Saint-Julien près Laront en faveur de M° Gabriel Delavaud; — f° 16 v°, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges par M° Antoine Beneyton, clerc; — f° 17 r°, collation de la cure de Royère faite à M° Jean Darfeuille, clerc; — f° 18 v° et ss., provision de la cure de Lourdoueix-Saint-Pierre en faveur de M° Gabriel Tardy, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 21 v°, acte de prise de possession de la cure de Montrollet par M° Laurent Declareuil; — f° 23 v° et ss., collation de la prévôté de Faye faite à frère Léonard Barton; — avec la prise de possession; — f° 25 r°,

collation du doyenné régulier et conventuel de Rieupéroux (dioc. de Rodez), faite à frère Royer de Boulezac, religieux de Saint-Augustin-lez-Limoges; — f° 26 v°, présentation de M° Maurice Rocquet, gradué, bachelier en droit, faite par l'Université de Poitiers au chapitre de Saint-Junien comme candidat à la première prébende vacante; — f° 28 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sainte-Madeleine de Brousse (*al.* de Baignoulx) en faveur de M° Jean Gargand; — autres pièces y relatives; — f° 32 v°, signature en cour de Rome portant provision du dit prieuré de Brousse en faveur de frère Barthołomé Thomas, religieux; — autres actes y relatifs; — f° 36 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martial de Champagnac en faveur de M° Léonard de La Rebière représenté par noble Jacques de Saint-Yrieix, écuyer, seigneur de Champagnac; — autres actes y relatifs; — f° 41 v°, lettres d'études et autres actes au nom de M° Jean Neymond, postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat — f° 43 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Antoine Goumy postulant la cure de Saint-Séverin près Vallière; — f° 47 r° et ss., collation de la cure de Moutier-Roseille faite à M° Jean Desvergnes, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 49 r°, collation de la cure de Glénic faite à M° Antoine Jacot, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Solignac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Dinsac, le prieuré de La Ville-Dieu, Saint-Eloi, la vicairie du Saint-Esprit à Bellac, le prieuré d'Anzème, Loignac, les prieurés de Faye et Chargnac, la vicairie de Saint-Martial au Dorat, la vicairie de Mensa à Eymoutiers, le prieuré de Saulgond, La Borne, Saint-Vaury, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Bussière-Galand, Séreilhac, la vicairie de N.-D. en l'église de Bort, la prévôté de La Souterraine, la vicairie des Bordas à Lavignac, la cure de Manot.

G. 520. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Mars-mai 1571. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le nonante quatriesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r°, nomination de « vicaires » faite par M° Guillaume Maliard, chanoine de l'église collégiale du Dorat, « pour comparoir pour luy en jugement »; — f° 3 r° et ss., collation à M° Jean Delagrange de la vicairie fondée au grand cimetière de l'église d'Asnières; — autres actes y relatifs; — f° 6 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Pierre Grelet du Chier, clerc, représenté par M° Jean Chausseyx, chanoine d'Eymoutiers; — f° 7 v°, déclaration de nom et prénom faite par M° Martial Pailheron, gradué, demandant à être pourvu de la première prébende vacante en divers monastères ou chapitres; — f° 8 r° et ss., résignation de la vicairie des Boulhons en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite par M° Antoine Crouchaud en faveur de M° Jacques Chappellas, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 11 v° et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Julien près Laront par M° Gabriel Delavaud; — procuration y relative; — f° 13 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Freyssinet en faveur de M° Martin Couderc, représenté par M° Jean Vouzelle, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 18 r°, lettres dimissoires pour être pourvu des ordres mineurs et autres actes au nom du susdit Martin Couderc; — f° 20 v°, déclaration de nom et prénom faite par frère Valentin de Courgeac, gradué, demandant a être pourvu de la première prébende vacante en divers monastères; — f° 21 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Julien près Laront en faveur de M° Gabriel Delavau; — f° 22 v° et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres mineurs, accordées à M° Jean Darfeuilhe, clerc; — f° 24 v°, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges à M° François Condat, clerc; — f° 26 r° et ss., collation de la cure de Murat en l'archiprêtré de La Porcherie, faite à M° François Gourdon, clerc; — avec l'acte de prise de possession; — f° 28 v° et ss., lettres de tonsure de frère Martial Gaye, religieux, postulant le prieuré de Champnétery; — autres actes y relatifs; — f° 33 r° et ss., lettres de maître ès arts et autres actes au nom de M° Jacques Verilhaud; — f° 39 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Michel Buxellet, postulant la cure de Saint-Chabrais; — f° 48 r° et ss., collation du prieuré d'Anzème à frère Melchior Sestier; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champnétery, La Celle-Dunoise, le doyenné de Saint-Germain, Javerlhac (*ter*), Peyrilhac, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Martin-Château, Vignols, l'aumônerie de Saint-Augustin-lez-Limoges, Saint-Médard, Saint-Maureil, le prieuré du Teil, Panazol, la vicairie de Saint-Jean à Asnières. — (A la fin du registre, deux feuillets de garde en parchemin provenant d'un manuscrit; écriture gothique du XIII° siècle. Cf. ci-dessous, G. 523).

G. 521. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juillet-août 1571. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le nonante-sixiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., acte du refus opposé par le chapitre de La Chapelle-Taillefert de conférer à Mᵉ Barthélemy Blondet, clerc du diocèse de Limoges, la prébende préceptoriale « que souloit cy devant tenir Maistre Vaulry de Clavières en l'esglise séculière et collégiale de Nostre-Dame de La Chappelle-Taillefert » ; — actes divers relatifs à la collation de la dite prébende au dit postulant ; — f° 13 v°, acte du refus opposé par l'abbé de Lesterps de conférer le prieuré de Chabanais à Mᵉ François Audren, représenté par Mᵉ Joseph de Roulhac, procureur au siège présidial de Limoges ; — f° 15 r°, signature en cour de Rome portant provision du dit prieuré en faveur du dit Audren ; — autres actes y relatifs ; — f° 19 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Mᵉ Jacques Brenac, clerc (représenté par Mᵉ Martial Lascure, chanoine de l'église cathédrale de Limoges), de la prébende « que souloit tenir feu Maistre Geoffroy Boyer en l'esglise séculière et collégiale d'Hesmostiers » ; — autres actes y relatifs ; — f° 27 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Amand-de Peyrat à Mᵉ Etienne Bonnet, clerc ; — autres actes y relatifs ; — f° 34 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Martial du Masfaure, clerc, postulant la cure de Saint-Martin-Château (Saint-Martin à Chasteaulx) ; — autres actes y relatifs ; — f° 39 r° et ss., collation de la prévôté de Saint-Vaury faite à frère Louis de Boulezat, religieux du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 43 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martial de Jouillat en faveur de Mᵉ Michel Barturat ; — avec la prise de possession ; — f° 46 v° et ss., présentation faite de Mᵉ Michel de La Charpaigne (*al.* de La Charpagnie), pour « obtenir une vicairie appelée de Nostre-Dame de La Carpanie (*sic*), située près le bourg du dict lieu de La Charpagnie », paroisse de Fresselines ; — autres actes y relatifs ; — f° 49 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Laurens de Mèymac, postulant le prieuré de Saint-Denis de Peyrat ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martin-Château (*ter*), Saint-Hilaire-Château, Montrol-Sénard, l'archiprêtré de Nontron, le prieuré de Baignoulx, Eyburie, Gorre, Rilhac, Soudat, Nontron (Saint-Sauveur de), la vicairie de Villards à Bellac, le prieuré de Nouic, le prieuré de Beaubreuil, le prieuré de Saint-Angel (*bis*), Séreilhac, le prieuré de Peyrat, la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, la sacristanie du monastère de Saint-Robert, Valiergues, la sacristanie de Vedrenne, Croze.

G. 522. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Novembre-décembre 1571. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le nonante-huictiesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 r°, acte de réception de Mᵉ Léonard de Roulhac comme titulaire de l'une des douze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges ; — f° 4 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Darsouze, postulant la cure de Lascoux ; — nombreux actes y relatifs ; — f° 11 v° et ss., certificats et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Colin, postulant la cure d'Azat ; — f° 13 v° et ss., provision de la cure de La Bregère en faveur de Mᵉ Mathieu Teulhier, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 18 v° et ss., collation de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnois (Saint-Julien-de-Vendonneys), faite à Mᵉ Pierre Peny ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 21 v°, signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Lavignac en faveur de Mᵉ Guillaume de Villoutreyx ; — f° 23 v°, collation de la cure de Jabreilles, faite à Mᵉ Pierre Beausyre, représenté par Mᵉ Georges Johanon, clerc, habitant de la Cité de Limoges ; — f° 25 r° et ss., autorisation de porter l'habit monacal accordée par l'abbé de Bénévent à frère Jean Alasluquetas, postulant une prébende vacante en la dite abbaye ; — autres actes y relatifs ; — f° 28 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Nicolas dit Colin Dupré ; — f° 28 v°, résignation de la cure de Domps, faite par Mᵉ Martial Barbarin en faveur de Mᵉ Jean Dumas, prêtre ; — f° 30 r°, collation du vicariat de La Chaise-Dieu, faite à Mᵉ Mathieu Benoit, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; — f° 32 r°, résignation du prieuré de Vedrenne, faite par Mᵉ Jean Lhuylier en faveur de Mᵉ Isaac Morel ; — autres actes y relatifs ; — f° 42 v°, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges par Mᵉ François Condat ; — f° 44 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Michel Brugière, clerc du diocèse de Limoges, postulant la vicairie d'Ahun, fondée à l'autel des Trois-Rois, en l'église cathédrale de Limoges ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 47 v°, lettres de degrés et autres actes

au nom de Mᵉ Jacques Droict, bachelier en droit canon. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Gorre, le prieuré de La Chapelle, la vicairie de Saint-Christophe à Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Martial près Saint-Barbant *(bis)*, la vicairie de Teulier à Saint-Gérald, la vicairie du Sépulcre à l'autel des SS. Pierre et Paul à Saint-Léonard, Saint-Fréjoux-le-Riche, N.-D. de La Panouze, la vicairie de Pulveret à l'autel des Trois-Rois en l'église cathédrale de Limoges, Gioux, le prieuré d'Etricort, Loubert, la celle grandmontaine de Rousset, le prieuré de Saint-Léonard, Saint-Hilaire-Château, le prieuré de La Chapelle, la prévôté de Saint-Augustin, Arnac, le prieuré de Lascoux, la vicairie de la Sainte-Vierge à Guéret, Malval, la celle grandmontaine de Balezis en la paroisse d'Isle, le prieuré de Sagniac (?), la celle grandmontaine de Bonneval de Serre, le prieuré de Saint-Vaury, l'abbaye de N.-D. de La Règle.

G. 523. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Mars-avril 1572. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le centiesme livre des regestres du greffe des insinuations ecclésiastiques... » — F° 1, r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-Terressus en faveur de Mᵉ Jacques Chastanet; — autres actes y relatifs; — f° 4 v°, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Aymard Choumont, clerc; — f° 5 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Jean Noard, postulant le prieuré de Saint-Laurent de l'Artige; — f° 11 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Det, postulant l'abbaye de N.-D. de Bonlieu; — nombreux actes y relatifs; — f° 21 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Pectoret, postulant la prévôté de Chambon; — autres actes y relatifs; — f° 27 v°, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Martial Pailheron, gradué, postulant la première prébende vacante dans les abbayes de Solignac, Ahun, Bénévent, les chapitres du Dorat, Saint-Yrieix, La Chapelle-Taillefert, Moutier-Roseille, la prévôté de Chambon ou le prieuré du Chalard; — f° 28 r°, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Michel Peytouret, représenté par frère Joseph Tronchet, religieux de l'abbaye de Bonlieu; — f° 28 v°, acte de réception de Mᵉ Jean Verthamond comme chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — f° 31 v° et ss., déclarations de nom et prénom faites par Mᵉ Louis d'Echizadour, frère Charles de La Soumaigne et Valentin de Courgnac, représentés par Mᵉ François Reculès, chanoine de Saint-Martial de Limoges; — f° 32 v° et ss., lettres dimissoires pour être promu aux ordres mineurs, accordées à Mᵉ Jean Paignon, postulant la cure de Vignols; — autres actes y relatifs; — f° 40 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Tournier, postulant le prieuré de Saint-Denis de Peyrat; — f° 43 v°, actes de réception, installation et prestation de serment au nom de Mᵉ Jacquet Hugon, doyen de l'église collégiale de Saint-Germain; — f° 45 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean de Leyssène, prêtre, postulant l'archiprêtré de Lubersac; — nombreux actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Nontron (prieuré de Saint-Sauveur), Affieux, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, Azat, la prévôté de Saint-Ybard, la celle grandmontaine de Bonneval de Montusclat, Espartignac, le prieuré de La Mongie, Montjauvy, Saint-Junien *(bis)*, la celle grandmontaine de Balezis en la paroisse d'Isle, Saint-Bazile, Savignac, Panazol, le prieuré de Peyrat, La Chapelle-Taillefert. — (En tête du registre, deux feuillets de garde en parchemin, écriture gothique du XIIIᵉ siècle, tout semblables à ceux qui ont été signalés ci-dessus à l'art. G. 520.)

G. 524. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, vélin.

Mai-juillet 1572. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-ungniesme livre des regestres du greffe des insinuations..... — F° 1 r°, procuration donnée par frère Jean de Foyssac, religieux de l'ordre de Saint-Benoit en l'abbaye d'Esse, à Jean Massiot, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, et consorts, pour présenter ses titres et faire les déclarations nécessaires à la constatation de son droit; — f° 2 v° et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Sornin d'Etouars faite à Mᵉ François Foulhaud; — avec l'acte de prise de possession; — f° 6 r° et ss., collation de l'archiprêtré d'Aubusson, avec son annexe de Néoux, faite à Mᵉ Annet Clidelle; — avec l'acte de prise de possession; — f° 11 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Vaury en faveur de Mᵉ Bartholomé Mosnier; — autres actes y relatifs; — f° 12 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Michel Deschamps postulant la prévôté de Saint-Julien à Saint-Vaury; — autres actes y relatifs; — f° 17 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Jean de Savignac; — f° 18 r° et ss., concordat passé entre noble dame sœur Louise des Cars, religieuse en l'abbaye de Fontevraud et prieure du prieuré de Nouic, d'une part, et sœur Jaqueline de Montaignac, religieuse au monastère de La Règle en

la Cité de Limoges, touchant le prieuré de Nouic; — autres actes y relatifs (cf. ci-dessous); — f° 25 r°, collation de l'aumônerie de l'hôpital de Saint-Yrieix, faite à Mᵉ François Chappelle, chanoine du lieu; — f° 26 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Nouic en faveur de sœur Louise des Cars; — autres actes y relatifs; — f° 31 r°, acte de prise de possession de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges par Mᵉ Martial Lagorce, gradué, représenté par Mᵉ Albert Vincendon, procureur du roi en l'élection du haut Limousin; — f° 32 r°, lettres de profession religieuse de dame Eve de Fouchier, prieure du prieuré de Villevaleix; — f° 33 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Lavech (de Neuvic); — f° 33 v°, procuration constituée par Mᵉ Bartholomé Gigonnet pour prendre possession du prieuré-cure de Saint-Martial de Savignac; — f° 36 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Mᵉ Martial Lagorse, prêtre, bachelier ès droits, d'une prébende canoniale « que souloit tenir feu maistre Pierre Gaspy » en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 40 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Celle en faveur de Mᵉ Jean Picaud, clerc, représenté par Mᵉ Jacques Martin, avocat pour le roi au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 45 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Annet Servent de La Clidelle (cf. ci-dessus, f° 6); — f° 47 v°, lettres de tonsure et de prêtrise au nom de Mᵉ Jean de Montmaud, postulant l'abbaye de N.-D. de Moutier-d'Ahun; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martial (prévôté de), la vicairie des Bazanes à Liginiac, Moutier-Ferrier, Cussac, Saint-Martin-Terressus, le prieuré de La Chapelle-Blanche, le prieuré de Beaubreuil, une vicairie à Saint-Jean en Saint-Etienne, l'abbaye de Prébenoit, Saint-Fréjoux-le-Riche, le prieuré de Chambon-Sainte-Croix.

G. 525. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juillet-septembre 1572. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-deuxiesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Martin de Soumans en faveur de frère Jean Lehéry, religieux, représenté par Jean Chazeraud, marchand de Chénérailles, — autres actes y relatifs; — f° 5 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Benjamin Martin; — f° 6 r° et ss., résignation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Junien faite par Mᵉ Jean Veyret en faveur de Mᵉ Jean Brousse représenté par Mᵉ François Lamy, avocat au siège présidial de Limoges; — actes divers y relatifs, entre autres un acte notarié passé en la dite ville de « Saint-Junyen en Lymousin »; — f° 14 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Louis Marchadier, clerc du diocèse de Limoges, postulant le prieuré de N.-D. de Beaubreuil; — autres actes y relatifs; — f° 21 v° et ss., lettres d'ordres et autres actes au nom de Mᵉ Jean Carne, clerc; — f° 23 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Champeix en faveur de Mᵉ Michel Chiroux; — autres actes y relatifs; — f° 27 v°, acte de prise de possession de la cure d'Egletons par Mᵉ Léger Sanguinière; — f° 29 r°, procuration constituée par Mᵉ Denis Cayard, pour prendre possession du prieuré de Chambon-Sainte-Croix à lui résigné par Mᵉ Mathurin du Montet, abbé commendataire de Meymac; — f° 30 v°, procuration constituée par frère Joseph Gay, religieux de Saint-Léonard, en faveur de Mᵉ François Alesme, pour prendre prossession du prieuré de N.-D. de La Chapelle; — f° 32 v° et ss., collation de la chapelle de Sainte-Valérie au Pont-Charraud, faite à Mᵉ Louis Augier, représenté par Angelin Domenget, marchand d'Auzances; — avec l'acte de prise de possession; — f° 35 r° et ss., collation de la cure de N.-D. du Chouchet faite à Mᵉ Denis Alléritier, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 37 r° et ss., lettres de tonsure de frère Joseph Tronchet, religieux, postulant le prieuré-cure de Saint-Vincent de Peyrat-la-Nonière; — autres actes y relatfs; — f° 41 r° et ss., collation de la cure de Rouzède faite à Mᵉ Etienne Bloumet, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 44 r° et ss., bulle portant provision du prieuré de Villevaleix en faveur de dame Eve de Faulchier; — avec l'acte de fulmination; — f° 50 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Droux en faveur de Mᵉ Léonard de Charsat; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Louis en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la cure de Chamberaud, le prieuré de Seilhac, la vicairie de Saint-Etienne-du-Sépulcre en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, la sacristanie de Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Saint-Léonard, le prieuré d'Arthon, la cure de Surdoux, le prieuré de Vernège, le prieuré de Nouic, les cures de Saint-Just, Linards, Ahun, la vicairie de Sapientis

en l'église Saint-Jean de la Cité de Limoges, le prieuré de Saint-Marien, les cures de Jabreilles, Lanouaille, Saint-Bonnet-la-Marche, la vicairie de Campanis à l'autel de Saint-Jean-Baptiste en l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Nouic, une vicairie à Saint-Léonard-de-Noblat, les cures de Buxière et Pensol, la vicairie *De Mortuis* en l'église collégiale d'Eymoutiers. — (A la fin du registre, feuillet de garde en parchemin, contenant un traité de droit; écriture gothique du XIVe siècle).

G. 526. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Septembre-novembre 1572. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-troyziesme livre des regestres du greffe des insinuations... » — F° 1 r°, procès-verbal de l'union de la prévôté de Feix au chapitre de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, représenté par Me Pierre Massoulard, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 6 v° et ss., lettres d'examen et autres actes au nom de Me Blaise de Chanceaulx, postulant le prieuré de Saint-Denis de Peyrat; — autres actes y relatifs; — f° 10 v°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Guillaume Doudy, postulant l'une des douze grandes vicairies que Me Jean Champaigne « souloit tenir en l'esglize seculière et collégiale de La Chappelle-Taillefert »; — f° 13 r°, acte d'acceptation par les chanoines de Saint-Martial de l'union de la prévôté de Feix à leur chapitre (cf. ci-dessus, f° 1 r°); — f° 14 r° et ss., lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Jean Teytaud, clerc, postulant la collation de la vicairie de Saint-Eutrope desservie en l'église collégiale du Dorat; — autres actes y relatifs; — f° 16 v°, lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Pierre Vercilhac, clerc du diocèse de Limoges; — f° 17 v°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Légier Sanguinière (cf. l'art. G. 525, f° 27 v°); — f° 18 r°, lettres de tonsure de Me Louis Augier (cf. l'art. G. 525, f° 32 v°); — f° 18 v° et ss., collation faite à Me François Doumy de la cure d'Affieux; — autres actes y relatifs; — f° 23 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'abbaye (*sic*) collégiale et séculière de Saint-Pierre du Dorat à Me Jean Ramat, docteur en droit; — autres actes y relatifs; — f° 26 v° et ss., acte du refus fait par les chanoines de Saint-Junien de pourvoir Me Jean Normant de la prébende vacante par le décès de Me Denis Dupont; — autres actes y relatifs; — f° 33 r° et ss., collation de la vicairie de Saint-Clément en l'église de Saint-Junien, faite à Me Laurent Bernard; — avec l'acte de prise de possession; — f° 36 r° et ss., lettres de tonsure de Me Jean Seguy, clerc, postulant la cure de Saint-Sauveur de Peyrat, vacante par la démission de Me Jean Chantoys, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — f° 42 r° et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Montalier (*al.* Mercière), clerc, postulant la cure Saint-Martin-le-Vieux vacante par la démission du dit Me Jean Chantoys, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — f° 47 v° et ss., collation de la vicairie de Saint-Clément en l'église de Saint-Junien, faite à Me François Benesteau, représenté par Me Sébastien Benesteau, chanoine théologal de l'église collégiale du lieu; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Vergnaud en l'église de Bellac, la vicairie de la Nativité N.-D. en l'église de l'hôpital Saint-Martial de Limoges, la vicairie de Saint-Hubert au cimetière de Sainte-Feyre (*Sti Symphoriani*) près Guéret, le prieuré de Saulgond, la cure de Saint-Martin-le-Peint, la vicairie de N.-D.-de-Pitié et de Saint-Antoine en l'église d'Ars, le doyenné de Saint-Etienne, le prieuré d'Azat, le prieuré de Châteauneuf, la cure de Cieux, la cure de Vendonneys. — (A la fin du registre, deux feuillets de garde sur parchemin; écriture gothique du XIVe siècle).

G. 527. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Novembre 1572-janvier 1573. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-quatriesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., collation de la vicairie d'Ahun, « deservie en l'authel de Nostre-Dame des troys Roys de l'église cathédrale de Lymoges », faite à Me Nicolas de Muret; — avec l'acte de prise de possession; — f° 3 v° et ss., collation de la cure de Lageyrat avec son annexe de Chalucet, faite à Me Grégoire Alabrune; — autres actes y relatifs; — f° 7 r° et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Me Guillaume Bernard, postulant le prieuré de N.-D. des Salles; — autres actes y relatifs; — f° 12 v°, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jean Verthamon; — f° 15 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me François du Cluzeau, postulant la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, vacante par la résignation qu'en a faite Me Pierre Delavaux; — autres actes y relatifs; — f° 19 r°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Jean Roudaud, clerc; — f° 20 r°, lettres de profession de frère Jean Foucault,

religieux de Bénévent; — f° 21 v°, lettres de tonsure de M° Pierre de Peny de Cheyroulx, représenté par M° Jean Martin, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 22 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de M° Pierre de Vauguenye; — avec l'acte de prise de possession; — f° 26 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Léonard Lastroux, clerc; — f° 29 r°, collation de la cure de Saint-Pardoux-Lavaud faite à M° Légier Girondier; — f° 30 v° et ss., collation de l'abbaye (*sic*) de Saint-Pierre du Dorat faite à M° Jesse Codet, clerc du diocèse de Séez; — autres actes y relatifs; — f° 34 v°, collation du vicariat du prieuré de Saint-Léonard faite au susdit M° Jesse Codet; — f° 38 r°, signature en cour de Rome portant collation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de M° François Martin, clerc, subrogé aux droits de M° Jean Martin; — f° 40 r° et ss., autres actes relatifs au dit Jean Martin; — f° 43 r° et ss., collation de la vicairie perpétuelle d'Uzurat faite à M° Aymeric Nanot; — avec l'acte de prise de possession; — f° 44 v° collation du vicariat du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à M° Aymeric Faulcon, chanoine de N.-D. de Poitiers; — f° 47 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Paul Psaulmet Borde de Laroche, postulant la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers; — f° 49 r°, collation de la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, faite à M° Pierre Vigier; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Etienne (doyenné), Tarnac, Maisonnais, le prieuré de Villedieu, Mérignac, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, Glanges, le prieuré de N.-D. de Saint-Berthe, le prieuré de La Ville-Dieu, Lapleaud, le prieuré de Feix, Perpezac-le-Blanc, Meuzac, Gajoubert, Pradeaux, Droux, Videix, Teyjat, Malemort (archidiaconé), la vicairie de Mensa à Eymoutiers, Saint-Estèphe-le-Droux, Pluviers, Condat, Jabreilles.

G. 528. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Janvier-mars 1573. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-cinquiesme livre des regestres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martial de Jabreilles en faveur de M° Martial Courty; — avec l'acte de prise de possession; — f° 40 r°, collation à M° Guillaume Boyer d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers, vacante par la résignation qu'en a faite M° Pierre Voisin, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — f° 8 r° et ss., lettres d'attestation de qualités et autres actes au nom de M° Imbert de Leyssenne (représenté par M° Pierre de Leyssenne, son père, procureur au siège présidial de Limoges), postulant la sacristanie de l'église cathédrale de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 10 v° et ss., collation de l'office de sous-prieure de l'abbaye de Bonnesaigne, faite à dame Suzanne d'Hautefort, représentée par Pierre Bardoulat, clerc d'Eymoutiers; — f° 12 r°, procuration donnée par M° Martial Courty pour prendre possession de la cure de Jabreilles (cf. ci-dessus f° 1 r°); — f° 13 v° et ss., lettres de tonsure de noble et vénérable M° Etienne de Roffignac, postulant le prieuré de La Mongie; — actes divers y relatifs; — f° 16 v° et ss., lettres de profession de frère Etienne Collangton, clerc de l'ordre de Saint-Augustin, postulant le prieuré de Peyrat-la-Nonière; — actes divers y relatifs; — f° 22 r°, lettres de tonsure de M° Pierre Seignac; — f° 23 r° et ss., lettres de tonsure de M° Guillaume Cedon, postulant la cure de Jallesches; — actes divers y relatifs; — f° 27 v°, procuration donnée par M° Albert Montondon pour prendre possession d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, vacante par le décès de M° Jean Verthamon; — f° 29 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Pradelles en faveur de M° Pierre Mouvoison; — actes divers y relatifs; — f° 32 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Jean Souilhard, originaire du diocèse de Saint-Flour, postulant la cure de Saint-Martin-Sainte-Catherine de Chargnac; — autres actes y relatifs; — f° 38 v°, collation du doyenné de l'église cathédrale de Limoges, faite à M° Guillaume Lescale, docteur ès arts, originaire du diocèse de Bordeaux; — f° 39 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende du monastère de Solignac en faveur de frère Michel Mousnier; — avec ses lettres de profession; — f° 43 r°, acte du refus opposé par Pierre Benoit, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, de conférer la sacristanie de la dite église à M° Michel de Leyssène, maître ès arts, représenté par M° Pierre de Leyssène, procureur au siège présidial; — f° 44 r° et ss., lettres de maître ès arts et autres actes au nom de M° Jean de la Bouveyrie, postulant une chanoinie de l'église collégiale d'Eymou-

tiers; — autres actes y relatifs; — f° 48 r°, acte de prise de possession de la cure d'Oradour-Saint-Genest par Mᵉ Jacques Lussac; — f° 49 v° et ss., collation de la vicairie de Saint-Jean en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Mᵉ Blaise Périer, clerc du diocèse de Limoges. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Estricort (prieuré), Etagnat, Saint-Christophe près Lesterps (prieuré), Gajoubert, Le Châtenet, La Maison-Dieu de Limoges (prieuré), Saint-Yrieix-sous-Aixe, Sauvagnac, la vicairie de N.-D. en l'église de Guéret, Saint-Pardoux-le-Vieux, l'hôtel-Dieu du Dorat (prieuré) (*bis*), Saint-Hilaire-Bonneval, Neuvic, la vicairie de Saint-Pierre-Saint-Paul du Sépulcre à Saint-Léonard, Saint-Estèphe-le-Droux, Chaveroche, Chavanal (prieuré), Le Cluzeau (prieuré), Feix (prieuré), l'archiprêtré de Nontron, Buxerolles, Pensol.

G. 529. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Mai-juin 1573. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-septiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r°, procuration donnée par Mᵉ Bertrand Gomichon à Mᵉ Jacques Bailhot, procureur au présidial de Limoges, pour prendre possession d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — f° 2 r°, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Mᵉ Augustin de La Sudrie; — f° 5 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Junien de Rousseau (représenté par Mᵉ François Lamy, avocat au siège présidial de Limoges), postulant divers bénéfices en l'église collégiale de Saint-Junien; — autres actes y relatifs; — f° 12 r° et ss., collation de la cure de Saint-Just, faite à Mᵉ Joseph Dubois, prêtre; — avec l'acte de prise de possession; — f° 15 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré du Cher en faveur de dame Jacqueline de Montagnac, religieuse en l'abbaye de La Règle; — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin en faveur de Mᵉ Jean Darthon, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 22 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Gayou, clerc; — f° 23 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Lamy, clerc, postulant le prieuré de Chaumeil, vacant par la résignation qu'en a faite Mᵉ Jean Lamy, clerc, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — f° 28 v°, acte de prise de possession d'une prébende de l'église de Saint-Junien par Mᵉ Junien de Rousseau (cf. ci-dessus, f° 5 r°); — f° 30 v° et ss., collation de la cure de La Bregère (*al.* La Brugière) près Limoges, faite à Mᵉ Mathieu Teulyer; — avec l'acte de prise de possession; — f° 33 r° et ss., lettres de présentation de Mᵉ Pierre Aucousturier, prêtre, à la cure de Saint-Blaise de Rousiers; — autres actes y relatifs; — f° 37 v°, acte de prise de possession du prieuré du Cluzeau par Mᵉ François Reculès; — f° 39 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Louis des Affiz, clerc, postulant la vicairie de Saint-Guinefort fondée en l'église collégiale du Dorat; — autres actes y relatifs; — f° 42 v°, acte de prise de possession du prieuré du Cher (*al.* Chiers) par dame Jacqueline de Montagnac (cf. ci-dessus f° 15 r°),; — f° 44 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Barbon, clerc; — f° 44 r°, prise de possession du prieuré de Chaumeil par Mᵉ Léonard Lamy (cf. ci-dessus f° 23 r°); — f° 47 r° et ss., lettres de congé pour étudier à Bourges et autres actes au nom de frère Jean Michelon, religieux d'Evaux, postulant la prévôté d'Evaux; — f° 50 v°, lettres de la présentation faite par le recteur de l'Université de Bourges de frère Silvestre Blanchet, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en droit canon, à la prévôté d'Evaux. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Faye (prévôté), Saint-Germain près La Souterraine, Chaillat, l'archiprêtré de Nontron, Château-Chervix, Lezignac-Durand (*bis*), Vernèges (prieuré), la vicairie des Bardot en l'église de N.-D. de La Souterraine, Sarron, Exideuil (prieuré), La Pérusse (prieuré), la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, Champeix (prieuré), Nouzières (prieuré), Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-Sulpice-le-Dunois, Glanges, Lafaye, l'archiprêtré de Chirouse, Saint-Victor (prieuré), Saint-Julien-Saint-Affre, Saint-Martin-le-Peint, La Chapelle-Blanche (prieuré), Anzème, Chaillat.

G. 530. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin

Juin-août 1573. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Jean de La Cour en faveur de Mᵉ Guillaume Secrestain; — actes divers y relatifs; — f° 8 r° et ss., lettres de tonsure de frère Guillaume Provenchière, religieux, postulant la cure de Saint-Etienne de Noblat; — autres actes y relatifs; — f° 14 r° et ss., collation du prieuré de La Chapelle près Saint-Léonard, faite à frère Pierre Lagruhe, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; — autres actes y relatifs; — f° 16 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Bony, clerc

du diocèse de Clermont, postulant la cure de La Roche près Herment (dioc. de Limoges); — autres actes y relatifs; — f° 21 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Delaune, clerc, postulant une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers; — f° 25 r° et ss., collation de la vicairie de Beny et Mauzeys en l'église de Linards, faite à Mᵉ Jean de Crosrieu, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 28 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Vaux en faveur de frère François Vexière; — autres actes y relatifs; — f° 33 r°, lettres d'ordres et autres actes au nom de Mᵉ Jean Ruade, *al.* Queysset, postulant l'archiprêtré de Lubersac; — actes divers y relatifs; — f° 40 v°, acte de prise de possession de la cure de Faye par Mᵉ Jean Mazard, représenté par Mᵉ Jean Martin l'aîné, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 42 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. de La Roche en faveur de Mᵉ Philippe Rimbault; — avec l'acte de prise de possession; — f° 45 v°, procuration donnée par Mᵉ Léonard Delaune à Mᵉ Pierre Bardoulat, clerc d'Eymoutiers demeurant à Limoges, pour prendre possession d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers (cf. ci-dessus f° 21 r°); — f° 48 r° et ss., présentation de frère Guilhemy, religieux de Bénévent, au prieuré de Folles; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Chapelle-Taillefert, l'aumônerie de La Salle épiscopale, le prieuré d'Anzème, Saint-Martin-le-Peint (*bis*), le prieuré d'Altavaux dépendant de l'abbaye de La Couronne, l'aumônerie de Saint-Maurice en la Cité de Limoges, Saint-Hilaire-Bonneval, la vicairie de Saint-Anastase en l'abbaye de Bonnesaigne, une vicairie à l'autel de Saint-Jean en l'église collégiale du Dorat, Saint-Domnolet, le prieuré de Savignac, l'aumônerie de Brive, le prieuré de La Garde-Saint-Gérald, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église paroissiale de La Chapelle-Taillefert, Moissannes, Saint-Sauveur de Taillefert, Droux, le prieuré d'Aureil, Saint-Sylvestre, le prieuré de Charnaillas, Saint-Sylvain.

G. 531. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Février-mai 1574. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-douziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., collation du vicariat du prieuré d'Aureil à Mᵉ Pierre Palais, licencié ès droits; — autres pièces y relatives; — f° 5 r° et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil faite à Mᵉ Guillaume Masmouret, représenté par Mᵉ Pierre Bardoulat, clerc d'Eymoutiers; — avec l'acte de prise de possession; — f° 8 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Segrand de La Chassaigne, diacre, représenté par Mᵉ Jean Lavandier, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 8 v° et ss., résignation de l'office de prieur claustral de l'abbaye de Moutier-d'Ahun faite par frère Gélibert de Fournoue en faveur de frère Jean Mérigot; — autres actes y relatifs; — f° 12 v° et ss., provision de la vicairie de La Forêt à l'autel de Saint-Jean-Sainte-Catherine en l'église de Saint-Domnolet, en faveur de Mᵉ André Ardent; — autres actes y relatifs; — f° 15 v° et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Moutier-Roseille faite à Mᵉ Martial Pailleron, bachelier en droit, représenté par Mᵉ Etienne Bouny, procureur au siège présidial de Limoges; — actes divers y relatifs; — f° 20 r° et ss., collation d'une autre chanoinie de la dite église en faveur de Mᵉ Jean Labboureys, bachelier ès lois; — actes divers y relatifs; — f° 24 r°, collation d'une autre chanoinie de la dite église en faveur du même; — actes divers y relatifs; — f° 28 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Malval en faveur de Mᵉ Mathieu du Monthet; — autres actes y relatifs; — f° 33 r°, acte de prise de possession de l'archiprêtré de Saint-Junien avec son annexe de Brigueil, par Mᵉ Pierre Palays; — f° 35 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Jacques Fayole, religieux de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, postulant l'office de célérier; — f° 40 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Saint-Ybard en faveur de Mᵉ Antoine Perrin, *al.* Grandet; — actes divers y relatifs; — f° 46 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Drouille-Noire en faveur de dame Françoise de Salaignac; — avec l'acte de prise de possesion; — f° 49 v°, procuration donné par François Dussel pour résigner la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche en faveur de Mᵉ Légier Bony. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Ybard (prévôté), Epaigne (prieuré grandmontain), la vicairie de Bardon en l'église cathédrale, une vicairie à Berneuil, Saint-Silvestre, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de la Sainte-Trinité à La Chapelle-Taillefert, la vicairie de Saint-Michel à Evaux, Altavaux (prieuré), la vicairie de N.-D. à La Tourette, Saint-Silvain (prieuré), Chaillac, l'archiprêtré de Saint-Junien, La Pérusse (prieuré), la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église du Dorat, la vicairie de Sainte-Madeleine au village de La Bussière, la vicai-

rie de Martas en l'église cathédrale, Manot, Saint-Priest-la-Feuille. — (En tête et en queue du registre, quatre feuillets parchemin d'un traité de théologie; écriture gothique.)

G. 532. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Mai-juillet 1574. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-treziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r°, lettres de tonsure et de prêtrise délivrées à Me Antoine Pradaleys, postulant la cure de Saint-Maurice près Crocq; — autres actes y relatifs; — f° 5 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Aubesaigne en faveur de Me Jean Mazard; — f° 7 r°, collation de la cure de Pluviers faite à Me Joseph Chambon; — f° 8 v° et ss., procès-verbal de l'élection de Me Jacques Petiot comme prévôt de l'église collégiale de Saint-Junien, en remplacement de Me Jesse Codet, décédé; — nombreux actes y relatifs; — f° 24 r° et ss., résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Me Pierre Guéroult en faveur de Me Gaspard Benoist, clerc de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 31 r° et ss., procuration donnée par révérendissime Père en Dieu messire Charles de Rambouillet, cardinal, évêque du Mans, pour prendre possession de l'abbaye de Lesterps; — actes divers y relatifs; — f° 36 v° et ss., collation de l'office de chambrier du prieuré de Port-Dieu, faite à frère Jean Rigaud, représenté par Maurice Théveny, hôte de la Cité de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 40 r° et ss., collation de la cure de Saint-Maurice de La Jonchère faite à Me Pierre Peyrière; — avec l'acte de prise de possession; — f° 43 r° et ss., collation de la vicairie des Palisses en l'église de Treignac, faite à Me Pierre Geneste représenté par Me François Malerbaud; — avec l'acte de prise de possession; — f° 46 r°, procuration donnée par Me Pierre de Vauguenye, prêtre, prieur de Beauvais (dioc. de Limoges), à Me Symon Ebrey, chanoine de Saint-Martial de Limoges, pour le représenter en justice; — f° 47 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Martin de Jussac en faveur de Me Pierre Penchault; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martial du Dorat (vicairie), Lépaud, Saint-Médard près Chabanais, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, Salon, le prieuré de Felletin, le prieuré du Bost de Droux, Fontanière, Banise, l'aumônerie des Arènes à Limoges, le prieuré de Beaubreuil, La Mazière, le prieuré de Saint-Priest, Aureil, Saint-Christophe-en-Drouilles près Guéret, le prieuré de Saint-Silvain, le prieuré d'Altavaux, l'archiprêtré de La Meyze, la vicairie de Saint-Front à Saint-Yrieix, Saint-Hilaire-las-Tours.

G. 533. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juillet-septembre 1574. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-quatorziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., lettres de tonsure de frère Pierre d'Estivaux, postulant le prieuré de La Faye; — autres actes y relatifs; — f° 7 r°, collation de la cure de Condat, faite à Me Martial Martin, clerc, chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — f° 11 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Saulière en faveur de Me Jean La Johanne, représenté par Me Guillaume Nantiat, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 13 r° et ss., lettres de tonsure de Me Jean Allegraud, postulant le prieuré (préceptorie, aumônerie ou hôpital) de La Fauvette; — autres actes y relatifs; — f° 19 v° ss., collation du prieuré de La Mazelle faite à frère Claude de La Treilhe, religieux; — avec l'acte de prise de possession; — f° 23 v° et ss., résignation du prieuré de Clairefaye, faite par Me Jérôme de Beyssac en faveur de Me Léonard Boylaud; — actes divers y relatifs; — f° 31 r°, signature en cour de Rome portant provision en faveur de Me Pierre Lamy, clerc, de la cure de Salaignac, vacante par la démission de Pierre Gourrault; — f° 33 r° et ss., collation de la cure de Saint-Amand-le-Petit faite à Me Bertrand Laborne; — avec l'acte de prise de possession; — f° 36 r° et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Tremond, clerc, postulant la cure de Saint-Pantaléon vacante par la démission de Me Jean Pomerie; — autres actes y relatifs; — f° 43 r° et ss., lettres de tonsure de Nicolas Aucousturier, clerc du diocèse de Clermont, postulant le prieuré-cure de N.-D. (ou de Saint-Chabrais) de Beynat, vacant par la démission de Me Martial Pailheron; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Javerdat à Saint-Pierre-du-Dorat, le prieuré de Tarde *(bis)*, Saint-Frion près Felletin, Ussel, la vicairie de Sainte-Madeleine et Saint-Roch en l'église de Folles, Condat, Saint-Martin de Peyrat, une vicairie à l'autel des Rois en l'église cathédrale de Limoges, la prévôté de Feix, la vicairie de Saint-Jean-en-Saint-Etienne, le prieuré de Saint-Angel, la vicairie de Saint-Sébastien au Dorat, le prieuré de Beynat, Saint-Hilaire-les-

Courbes, la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, Saint-Bonnet, Saint-Quentin près Felletin, la réfectorerie de l'abbaye de Saint-Augustin. — (A la fin du registre, deux feuillets vélin, écriture gothique, contenant des portions de l'Ancien Testament, avec commentaires en marge.)

G. 534. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Septembre-décembre 1574. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-quinziesme livre des registres du greffe..... » — F° 1 r°, signature en cour de Rome portant dispense en faveur de M° Martial Lascure, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, qui demandait à être pourvu de deux bénéfices en la même église; — f° 4 v°, procuration donnée par frère Louis de Boulezac, réfectorier du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, pour prendre possession du dit office; — f° 6 v° et ss., procuration donnée par frère Pierre de Fretat pour résigner le prieuré de Vedrenne en faveur de frère Jean Faure, religieux du monastère de La Chaise-Dieu, représenté par Bertrand Johanaud, marchand de Limoges; — actes divers y relatifs; — f° 14 r° et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de M° François Parvy, postulant la cure de Fromental (Froumentaud), le dit Parvy représenté par Guillaume Chenaud, marchand de Guéret; — f° 21 r° et ss., collation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche, faite à M° Jean Teytaud; — avec l'acte de prise de possession; — f° 24 r°, procès-verbal de la réception de M° Martial Gayou comme l'un des douze grands vicaires de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — f° 26 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à M° Pierre Merlin, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Beyssac; — nombreux actes y relatifs; — f° 35 r° et ss., collation de la vicairie de Saint-Sébastien en l'église collégiale du Dorat, faite à M° Pierre Gayet, représenté par Jean Gayet, son neveu; — avec l'acte de prise de possession; — f° 38 r° et ss., collation faite à M° Pierre Roy de l'une des deux vicairies appelées des Pommiers, fondées en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — avec l'acte de prise de possession; — f° 40 r° et ss., résignation de la vicairie *de Hento seu d'Empto*, en l'église Saint-Maurice de Limoges, faite par M° Mathieu Theulier, chanoine de l'église de Saint-Martial, en faveur de M° Pierre Guybert dit Lescu (?), fils d'autre Pierre Guybert, orfèvre; — autres actes y relatifs; — f° 41 r°, lettres de prêtrise et autres actes au nom de frère Jean Boudet, clerc du diocèse de Limoges; — f° 49 r°, acte de prise de possession du prieuré de Tarde par frère Pierre de Soulhat de Montmège, représenté par M° Léonard Boysse, prêtre de la Cité de Limoges. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Quentin, Mounismes, Moissannes, Saint-Alpinien, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré de N.-D. de Pradeau (*bis*), Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Goussaud, la prévôté de Chervix, Saint-Martin-le-Peint, Tarde, Fontanière, le prieuré de La Geneytouse (*bis*), Saint-Pardoux-d'Arnet, le prieuré du Chier, Moutiers (Saint-Pierre et Saint-Barthélemy de), Saint-Hilaire-les-Courbes, la vicairie de Courbefy à Saint-Michel-des-Lions.

G. 535. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Décembre 1574-février 1575. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-seiziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes délivrés à M° Jean Gougeaud, postulant la vicairie fondée par feu M° François de Gail en l'église de Saint-Brice; — f° 8 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rilhac en faveur de M° Martial Eyrault; — autres actes y relatifs; — f° 12 v° et ss., collation de la cure de Troche, faite à M. Léonard Jouffre; — autres actes y relatifs; — f° 17 r°, lettres de prêtrise au nom de M° Martial Eyrault (cf. ci-dessus f° 8 r°); — f° 19 r° et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des saints ordres, accordées à frère François de Leschamel, représenté par César Marchandon, clerc de Bénévent, demeurant à Limoges; — bulle de provision de la commanderie de Saint-Antoine de Lestard, vacante par la démission de M° Georges de Nespolz, en faveur du dit Leschamel; — nombreux actes y relatifs; — f° 32 v° et ss., collation du vicariat du monastère de Saint-Michel de Cluse (diocèse de Tours), faite à noble et vénérable M° Georges du Prévost, prieur de La Chieze, représenté par M° Michel Sandemoy de Saint-Pardoux; — f° 39 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Bertrand Charon, postulant la prébende canoniale « que maistre Jehan Bourdeys souloit tenir en l'esglise seculière et collégiale de Sainct-Junyen »; — f° 46 v°, lettres de tonsure de M° Jean Lauvergnat, de la ville du Dorat, représenté par M° Guillaume Théveny, de la ville de Saint-Léonard; — f° 47 v° et ss., lettres d'attestation d'études, délivrées à M° Jacques Boyol, postulant la cure de Cieux; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent

les bénéfices de Jardin, le prieuré de Nouziers, Fursac, Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie de Champmain à Saint-Léonard, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, La Geneytouse, Condat, la théologale de Saint-Yrieix, Beyssac, le prieuré de Montusclat, Glandon, la vicairie de N.-D. la Joyeuse (ou du Chevalier) à Saint-Michel-des-Lions, la vicairie d'Etouars à l'autel de Saint-Joseph en l'église cathédrale de Limoges, la vicairie de Saint-Sébastien en l'église collégiale du Dorat, Cieux, le prieuré de La Mazelle, l'aumônerie de Saint-Maurice en la Cité de Limoges, une vicairie à Berneuil (*bis*), le prieuré de Saulgond, le prieuré de Sermur, Voutezac (*al.* Boutezac), Perpezac-le-Blanc, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, Abjat. — (En tête et en queue du registre, quatre feuillets vélin, écriture gothique, reproduisant diverses portions du Nouveau Testament).

G. 536. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juillet-septembre 1576. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingt-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Antoine Pratzbonneau ; — f° 4 v° et ss., collation de la cure de Saint-Médard, faite à M° Léonard Desroches ; — autres actes y relatifs ; — f° 8 r° et ss., collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à M° François Guibert ; — autres actes y relatifs ; — f° 10 v° et ss., collation de la cure de Chamborêt, faite à M° André Barny ; — autres actes y relatifs ; — f° 15 v° lettres de prêtrise de M° Jacques Soury ; — f° 16 v° et ss., résignation de la cure de Glanges, faite par M° Pierre Beaussire en faveur de M° Martial Bournazeau du Masgontier ; — avec la prise de possession de la dite cure ; — f° 18 v°, lettres de tonsure de M° Pierre Faure ; — f° 19 r°, lettres de prêtrise de M° Pierre Mathieu ; — f° 20 r°, collation de la cure de Saint-Martin de Pionnat, faite au dit M° Pierre Mathieu ; — f° 22 r° et ss., collation de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à frère François Veyxière, religieux, représenté par M° François de Reculès, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 26 r°, acte de prise de possession de la prévôté d'Ambazac par M° Antoine de Chavanac, représenté par M° Michel de Leyssène, curé de Feytiat ; — f° 28 v° et ss., signatures en cour de Rome portant provision : de la chanoinie « que feu maistre Marcial Baignhol souloit tenir en l'esglise de Saint-Marcial de Lymoges », en faveur de M° Robert Lemaistre ; — et de la vicairie de N.-D. de La Joyeuse fondée par feue Jeannette du Peyrat en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, en faveur du même ; — autres actes y relatifs ; — f° 34 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Jacques de Feugas, représenté par M° Mathieu Boudet, notaire royal au Lonzac ; — f° 36 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Chénérailles en faveur de M° Pierre Chevailhe ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 42 r° et ss., lettres de présentation à la vicairie fondée en l'église de Soubrevas, en faveur de M° Pierre Vignenaud ; — autres actes y relatifs ; — f° 45 v°, acte de prise de possession de la cure de La Roche-Nozil par M° Léonard de la Naute, représenté par Pierre de Gergnoulx, marchand de la Cité de Limoges ; — f° 46 v et ss., collation de la cure de Panazol, faite à M° Philippe Rymbaud, représenté par Vincent Rymbaud, de Romorantin, « à présent demeurant en la Cité de Limoges » : — autres actes y relatifs, — f° 50 r° et ss., procès-verbal du vicariat constitué par le prieur de La Vinadière pour bailher les habits et recevoir à profession en l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem frère Jean Mundi, religieux ; — collation du prieuré d'Orluc au dit Mundi ; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la sacristanie de l'abbaye de Grandmont, l'archidiaconé de Malemort, le doyenné de Saint-Yrieix, le prieuré de Felletin, la cure de Bonnefont, l'archidiaconé de Limoges, la vicairie de Tacquenet à Guéret, une vicairie à l'autel de Saint-Barthélemy en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Dinsac, Soudeilles, le prieuré de La Drouille-Noire, l'abbaye de Bœuil (*bis*), la vicairie de Saint-Anne à Saint-Léonard, la cure de Samathie (?), la vicairie de Mensa (*al.* Mensac) à Eymoutiers, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, le prieuré de Sauvagnac, la cure de Chabrat, une vicairie à Soubrevas, la prévôté d'Arnac près Pompadour, le prieuré de Toulx-Sainte-Croix, l'archiprêtré de Combrailles. — (En tête et en queue du registre, quatre feuillets vélin, écriture gothique.)

G. 537. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Décembre 1576-mars 1577. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingt-quatriesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., signature en cour de Rome portant

provision du prieuré de Saint-Marc-à-Frongier en faveur de Mº Pierre Cougnet (ou Congnet), prêtre ; — autres actes y relatifs ; — fº 7 rº et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Mº George Pomyer, postulant le prieuré de Saint-Jacques de Thoys (*al.* Thoueys), vacant par la démission de Mº François Pasquet ; — nombreux actes y relatifs ; — fº 18 vº et ss., présentation de Mº André Ardent à la cure de Saint-Quentin près Lesterps ; — avec les actes de nomination et de prise de possession ; — fº 23 rº et ss., procuration donnée par Mº Raymond du Plantadis, pour prendre possession du prieuré de N.-D. (ou Saint-Pardoux) de Magnac ; — avec l'acte de la dite prise ; — fº 26 vº, lettres de prêtrise de Mº Léonard de Monceaulx ; — fº 27 rº, lettre de prêtrise de Mº Antoine Sardailhon ; — fº 27 vº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Jean de Loubert en faveur de Mº François de Roffignac, représenté par François Tiffonnet, marchand de Saint-Maurice-des-Lions ; — autres actes y relatifs ; — fº 31 vº et ss., collation du prieuré de N.-D. de Chabrat, faite à frère Guillaume Giraud ; — avec l'acte de prise de possession ; — fº 34 vº, lettres de tonsure de Mº François Bardonneys, représenté par Mº Pierre Néaume, maître chirurgien de Limoges ; — fº 35 vº et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mº Mathieu Teulier en faveur de Mº Jean Lafosse, représenté par Mº Barthélémy Guibert, l'un des quatorze grands vicaires de la dite église ; — nombreux actes y relatifs ; — fº 42 rº et ss., collation de la cure de Courbiers, faite à Mº Léonard Tragale, représenté par Mº Jean Girondie, lieutenant de la juridiction de Bret ; — avec l'acte de prise de possession ; — fº 45 rº, lettres de degré de maître ès arts en l'Université de Bourges, accordées à Mº Antoine Préost (*sic*) ; — fº 47 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Javerdat en faveur de Mº Martial Cottet, clerc ; — avec l'acte de prise de possession ; — fº 50 rº et ss., lettres de tonsure de Mº Pierre Coste, postulant « la chanoynie et prebende que maistre Jehan Laboureys souloit tenir en l'esglise séculière et collégiale de Sainct-Martin du Moustier-Rouzeille » ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Sainte-Catherine-la-Basse en l'abbaye d'Ahun, le prieuré de Bujaleuf, les cures de Chaumeil, Dinsac, la prévôté d'Ambazac, la cure de Murat, la prévôté de Peyrilhac, la cure de Saint-Sauveur et son annexe N.-D. de Bellac, la cure de Châlus et son annexe Lagerat, la cure de Bellechassaigne, le prieuré de Saint-Jacques de Magnac, les cures de Sainte-Anne, Saint-Sylvestre, le prieuré de La Galemache, la cure de N.-D. de Saint-Junien, l'archidiaconé de Malemort. — (En tête et en queue du registre, deux feuillets de garde en vélin, écriture gothique, contenant quelques portions de l'évangile selon saint Jean).

G. 538. (Registre.) — In-4º, 129 feuillets, vélin.

Mars-mai 1577. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — Fº 1 rº et ss., lettres de tonsure de Mº Léonard d'Arsouze (représenté par frère Jean Soulière, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges), postulant le prieuré de Lascoux vacant par la démission de Mº Jacques Hugon ; — nombreux actes y relatifs ; — fº 11 vº, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur les fruits du prieuré de Lascoux en faveur du susdit Hugon ; — fº 15 rº et ss., procuration donnée par le susdit Hugon, prieur du prieuré de Masgoutière, pour résigner le dit bénéfice ; — autres actes y relatifs ; — fº 23 vº, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur les fruits du prieuré de Masgoutière en faveur du susdit Hugon ; — fº 26 vº et ss., procuration donnée par Mº Antoine Chamalaux pour résigner la cure de Saint-Pierre du Moutier-Ventadour en faveur de Mº Martin Périer ; — autres actes y relatifs ; — fº 33 rº et ss., lettres de tonsure, titres de cléricature et autres actes au nom de Mº Jean Bordas (*al.* Bordes), postulant la cure de Sainte-Croix du Moutier-d'Ahun vacante par la démission de Mº Martial Pailheron ; — fº 39 vº et ss., procuration donnée par Mº Jean Lafosse pour résigner la chanoinie qu'il tenait en l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mº Jean Pipey ; — autres actes y relatifs ; — fº 44 vº et ss., procuration donnée par Mº Mathieu Teulier pour résigner la cure de La Bregère (*al.* La Brugière) près Limoges en faveur de Mº Joseph Duboys ; — autres actes y relatifs ; — fº 49 vº et ss., collation de la prévôté d'Ambazac faite à Mº Pierre Certain, prêtre, représenté par Mº Martial Pabot, chanoine de Limoges ; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Saint-Maureil, les cures de Gorre, Gajoubert, Dinsac, Verneuil, Saint-Pardoux près Lubersac, Saint-Aignan, le prieuré de La Fauvette, la cure de Breuilaufa, la vicairie de Boyssac à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Saint-Aulaire, la vicai-

rie de Peyzac à Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de l'Artige, la vicairie de Sainte-Marguerite à Saint-Michel-des-Lions, l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Colondanes, les cures de Gorre, Saint-Quentin près Lesterps, Bellac, la vicairie de Saint-Eloi au monastère de Saint-Martin-lez-Limoges, le prieuré de Sainte-Berthe, l'abbaye de Solignac.

G. 539. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, vélin.

Octobre-décembre 1577. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Jacques d'Hermenière, religieux de l'abbaye de N.-D. de Bonlieu, postulant le prieuré de Saint-Martial d'Arfeuille; le dit d'Hermenière représenté par M° Ouradour Chièze, notaire de la ville de Bellegarde; — f° 9 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Michel Choulet, postulant une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert; le dit Choulet représenté par M° François Choulet, son oncle, chanoine de la dite église; — f° 12 r° et ss., résignation de la cure de Lespinasse, faite par M° François Choulet, curé d'icelle; — f° 13 v° et ss., collation de la cure de Vignols (*al.* Vignoulx), faite à M° Joseph Chambon, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 18 r°, présentation de titres universitaires faite par M° Jean Delaroche (*al.* Vouzelle), gradué, au chapitre de l'église cathédrale de Limoges; la dite présentation faite *in sacristania seu revestuario ecclesie parrochialis Sancti Petri de Quadrivio urbis Lemovicensis ob tumultus bellicos qui pro nunc in hac patria vigent....*; — f° 19 v°, collation de la « celle » de Pourrières, faite à frère Gabriel Chardebeuf, religieux de Grandmont; — avec l'acte de prise de possession; — f° 22 v°, déclaration de nom et prénom faite par M° Jean Delaroche, précité; — f° 24 r° et ss., collation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite à M° Sébastien Duchilleau, représenté par M° Guillaume Roussaud, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — f° 29 v° et ss., collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à M° Martial Lagorce; — avec l'acte de prise de possession; — f° 33 v° et ss., lettres de tonsure de M° Antoine du Couderc (représenté par frère Mathieu Girou, religieux de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges), postulant le prieuré de Saint-Priest près Sainte-Anne, vacant par la démission de M° Raoul Duvert, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — f° 42 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Pierre Vareille dit Noallier (*al.* Gentioux), postulant la cure de Saint-Martial de Gentioux; — f° 48 r° et ss., signature en cour de Rome portant nouvelle provision du prieuré de La Drouille-Noire en faveur de dame Françoise de Salignac, représentée par M° Jean Delaroche (*al.* Vouzelle), précité; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la prieuré de la Maison-Dieu au Dorat, les cures de Lageyrat, Saint-Jean en Saint-Etienne, Chirat, le prieuré de Saint-Alpinien, la vicairie de Marteau à Saint-Etienne de Limoges, la vicairie *de Mortuis* en l'église d'Eymoutiers, la cure de Peyrat, le prieuré de Chastaing (*bis*), la chantrerie de Saint-Martial à Guéret, l'infirmerie de l'abbaye d'Ahun, la sacristanie du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, l'archiprêtré de Nontron, la cure de Maisonnais, la vicairie de Léchille à Saint-Martial de Limoges, la cure de Saint-Bonnet. — (En tête et en queue du registre, deux feuillets de garde en vélin, écriture gothique, provenant d'un traité de théologie).

G. 540. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

Décembre 1577-avril 1578. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r° et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Setiers par M° Antoine Songniet; — avec une procuration y relative; — f° 4 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Robert Cossart, postulant la cure de Saint-Victurnien; — f° 11 v° et ss., collation de l'aumônerie du grand hôpital de Saint-Yrieix, faite à M° Léonard des Fossés-Aupetit, prêtre, représenté par M° Martial Meytraud, avocat en la dite ville; — avec l'acte de prise de possession; — f° 13 v° et ss., collation à M° Pierre Drouhet de la vicairie fondée en l'autel N.-D. de Saint-Pierre-du-Queyroix par feu Marie Jalouze; — avec l'acte de prise de possession; — f° 15 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Martial Marteau, archidiacre de la Marche, en l'église cathédrale de Limoges, en faveur de M° Jean Benoist; — f° 17 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Etienne Teste, postulant la cure de Saint-Setiers; — f° 25 v° et ss., acte de prise de possession du prieuré de Savignac par sœur Suzanne de Saint-Martial, religieuse de l'abbaye de La Règle; — autres actes y relatifs; — f° 28 v°, collation de la vicairie de Brachet en l'église cathédrale de Limoges, faite à M° Fran-

çois Chazaud ; — f° 30 r°, lettres de tonsure du dit Chazaud ; — f° 30 v° et ss., collation du prieuré de La Brionne, faite à sœur Louise de Malleret, religieuse de Blessac, ordre de Saint-Benoît ; — autres actes y relatifs ; — f° 35 r° et ss., lettres de diaconat et autres actes au nom de Mᵉ Jean Verthamon, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, représenté par Mᵉ Jean Martin, procureur au siège présidial de Limoges ; — f° 37 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Védrenne en faveur de frère Antoine Préost *(sic)*, religieux de Chambon-Sainte-Valérie ; — autres actes y relatifs ; — f° 42 r°, acte de prise de possession de l'archiprêtré de Nontron avec ses annexes d'Oradour et de Vayres par Mᵉ Mathurin Sorin ; — f° 46 r°, acte de prise de possession de la cure de Maisonnais par Mᵉ Honoré Camus ; — f° 48 r°, collation de la cure de Saint-Pierre de Chézeaux *(al.* Cazaulx), faite à Mᵉ Jean de Maumagnon, représenté par Blaise Goursaud, sergent royal en la sénéchaussée de Limousin. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Brachet en l'église cathédrale, la vicairie de Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de La Chapelle près Saint-Léonard *(bis)*, les cures de Montjauvy, Flayat *(ter)*, Saint-Merd-la-Breuille, Meillars, l'une des trois vicairies de l'abbaye de La Règle, la cure de Guéret, le prieuré d'Azat, le prieuré de Moissannes, les cures d'Ambazac, Croze, le prieuré de la Drouille-Noire, le prieuré de Chaumeil, la cure de Saint-Merd, la réfectorerie de l'abbaye de Meymac, la cure de Saint-Amand-Jartoudeix (*bis*), la vicairie de la Carole à Saint-Martial de Limoges, la cure de Meilhac, le doyenné de Saint-Etienne, les cures de Saint-Sornin près Chambon, Chamborêt.

G. 541. (Registre.) — In-4°, 256 feuillets, papier

Avril-juin 1579. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-treziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r°, déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Jacques Duteil, gradué, par devant les chanoines de Saint-Pierre du Dorat ; — f° 3 r°, par Mᵉ François Foulcaud, écolier étudiant en la ville de Toulouse, représenté par Mᵉ Martial Lagorce, curé de Saint-Maurice en la Cité de Limoges, par devant les chanoines de La Chapelle-Taillefert ; — f° 5 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Simon Poilhot (*al.* Pouilhot), postulant une chanoinie vacante en l'église collégiale de Saint-Junien par la démission de Mᵉ Etienne Bloumet ; — autres actes y relatifs ; — f° 10 r°, déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Jean Deforges, gradué, par devant les chanoines du Dorat ; — f° 10 v°, par Mᵉ Jean Delaborne, gradué, par devant les chanoines de Saint-Junien ; — f° 11 r°, par Mᵉ Michel de Leyssène, maître ès arts, par devant les chanoines de Saint-Germain-les-Belles ; — f° 11 v° et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Nicolas de Beaulieu faite à Mᵉ Simon Hebreys ; — autres actes y relatifs ; — f° 16 v°, procuration donnée « devant Pierre Foucaud, notaire royal juré soubz le seel aux contraictz à Montmorilhon et à Bourganeuf pour le roy nostre sire, » par Messire Antoine Maucourent, prêtre, curé de l'église paroissiale Sainte-Blaise de La Forêt, dépendant du prieuré conventuel Saint-Barthélemy de Bénévent, pour résigner la dite église en faveur de Mᵉ Léger Giroudier représenté par Guillaume Rubent, clerc d'Eymoutiers ; — f° 17 v°, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Jean Blanchon, licencié ès droits, par devant les chanoines de l'église cathédrale de Limoges ; — f° 19 r° et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, faite par Mᵉ Jacques Rogier l'aîné, chanoine, en faveur de Mᵉ Jacques (*al.* Joseph) Rogier le jeune, représenté par Mᵉ Joseph Rougier, chanoine de la dite église ; — nombreux actes y relatifs ; — f° 34 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard de La Mareilhe (représenté par Mᵉ Léonard Belesy, praticien de Saint-Léonard), postulant la cure de Saint-Christophe ; — f° 38 v°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Priest-sous-Aixe par Mᵉ Joseph Chambon ; — f° 40 r° et ss., collation de la dite cure, faite à Mᵉ Guillaume Malerbault ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 43 v°, déclaration de nom et prénom faite par Jean Verthamond, gradué, par devant les chanoines de l'église cathédrale ; — f° 44 v° et ss., présentation de titres faite aux chanoines de l'église cathédrale et à ceux de l'église de Saint-Martial par Mᵉ Claude Grongnet, maître ès arts de l'Université de Paris, représenté par Mᵉ Michel de Leyssène, chancelier de l'évêque de Limoges ; — f° 47 r° et ss., déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Jean Delaborne, gradué de l'Université de Toulouse, conseiller au présidial de Limoges. = Les actes qui suivent concernent l'aumônerie de La Salle épiscopale, la vicairie du Chevalier à Saint-Michel-des-Lions (*bis*), les vicairies de La Courcelle et d'Amadieu à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Beteste, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la vicairie de Baye à Saint-Etienne de Limoges, la chantrerie de la dite église, le prieuré de Sannat,

la vicairie de Sainte-Catherine à l'abbaye de La Règle, le prieuré de Felletin, les cures de Montjauvy, Nouic, la sacristanie d'Evaux unie à la prévôté, la cure de La Nouaillle, la vicairie de Baleston à Saulgond, la vicairie de Saint-Martial à Saint-Etienne, la cure de Saint-Amant-Magnazeix, la cure d'Ahun, la vicairie de Marteau à Saint-Etienne, l'abbaye de Prébenoit.

G. 542. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

Mars-juin 1580. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-seiziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix en faveur de M° Pierre Lagorce dit Peyrou ; — f° 4 r° et ss., lettres de tonsure de M° Antoine Bourroux postulant le prieuré de Ladaigne ; — autres actes y relatifs ; — f° 8° v°, déclaration de nom et prénom faite par frère François Barbarin, nommé prieur claustral de l'abbaye de Lesterps ; — f° 10 v°, collation de la cure de Chaptelat faite à M° Léonard Gouvaing (*al.* Mounet) ; — f° 11 v° et ss., présentation de M° Gilles (*Egidius*) Phelipouneau comme curé de la paroisse de Sainte-Félicité au Pont-Saint-Martial de Limoges ; — autres actes y relatifs insinués par frère Jean Soulière, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; — f° 16 v°, résignation du prieuré de Sainte-Valérie de Felletin, faite par frère Antoine de Liz, religieux de l'ordre de Saint-Benoit en l'abbaye du Moutier-d'Ahun, en faveur de frère Valentin de Courgeat, religieux en l'abbaye de Saint-Cyprien ; — f° 18 r° et ss., collation de la cure de Bussière-Boffy, faite à M° Anne Carrel ; — autres actes y relatifs ; — f° 21 v°, procuration donnée par les chanoines de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges à M° Jacques Baussan pour en leur nom prendre possession de la prévôté d'Azat-le-Riz ; — f° 24 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la dite prévôté d'Azat-le-Riz en faveur de M° Léger Laurentière représenté par M° Pierre Desflottes, procureur au siège présidial de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 28 r° et ss., résignation du prieuré de Monceix faite par M° Pierre de Chassignac en faveur de M° Louis du Masvalier ; — nombreux actes y relatifs ; — f° 38 r° et ss., collation du prieuré ou prévôté d'Azat faite à M° Pierre Corbier ; — nombreux actes y relatifs ; — f° 45 r° et ss., collation de la cure de Beyssac, faite à M° Etienne Chambon représenté par Guillaume Rubent, d'Eymoutiers ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 47 v° et ss., lettres de tonsure de M° François Valade postulant la cure du Bois ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Vidailhac (*bis*) et Chaptelat, le prieuré de Courrieu, la vicairie de Saint-Martial à Saint-Vaury, le prieuré de La Souterraine, le prieuré du Bourg-d'Hem, le prieuré de La Galemache uni à la sacristanie de Saint-Léonard, le prieuré de Malval, les cures de Montrollet, Mouzon et Lésignac-Durand, le prieuré de La Chapelle-Saint-Robert, les cures d'Etaignac, Neuvic et Saint-Merd, la vicairie des saints Pierre et Paul à La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Chabrat, la vicairie de Saint-Eustache au monastère de Bonnesaigne, le prieuré de Charnaillas, les cures d'Azat, La Mazière et Texon, la prévôté de Saint-Ybard.

G. 543. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

Juin-octobre 1580. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-dix-septiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r° et ss., lettres d'attestation de qualité et d'examen au nom de M° Benoit Blancard (représenté par M° Michel de Leyssène, chancelier de l'évêque de Limoges), postulant la prévôté de Saint-Ybard ; — autres actes y relatifs ; — f° 8 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sardent en faveur de M° François Druilhettes ; — f° 10 v°, acte de prise de possession du prieuré de Bujaleuf par M° Léonard de Fleyx, représenté par M° Jean Delajoumard, praticien de Limoges ; — f° 12 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Pierre Barry, pourvu en cour de Rome du dit prieuré de Bujaleuf ; — f° 19 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° François de Druilhettes, prieur de Sardent (cf. ci-dessus f° 8), représenté par M° Pierre Pourioux (?), prieur de Saint-Dizier ; — f° 29 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beauvais en faveur de M° Pierre Martin ; — autres actes y relatifs ; — f° 34 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré du Chatelet-Landré en faveur de M° Michel Légier ; — autres actes y relatifs ; — f° 40 r° et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Pierre de Bournet, faite à frère Mathurin Brix, religieux de l'ordre de Fontevrault, représenté par Léonard Chapellat, hôte des faux-bourgs de Boucherie à Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 45 v° et ss., lettres de tonsure de M° Claude Bailhot, postulant une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, vacante par la démission de M°

Jean Baignol ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie des Cinq plaies fondée au grand autel de l'église de Soubrevas près Limoges, la chantrerie de l'église cathédrale, les cures de Bort et Javerlhac, le prieuré de La Celle-sous-Gouzon, l'aumônerie du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, le prieuré de Burgnac, la cure de Segonzac, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de Lagarde, la vicairie de Lafarge, la célérerie de l'abbaye de Beaulieu, les cures de Chaumeil (*bis*) et Chavanat, le prieuré de La Maison-Dieu au Dorat, la cure de Pluviers, le prieuré de Mourioux, la cure de Saint-Michel de Vessc, le prieuré de Bost-las-Mongeas, la cure de Mansannes, la vicairie de Saint-Etienne sur le sépulcre de Saint-Martial, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure d'Aixe.

G. 544. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

Mars-mai 1581. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le six-vingtz-dix-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Auvent par Mᵉ Sébastien Mathieu, clerc du diocèse d'Angoulême, représenté par Mᵉ Jean Boulesteys, procureur au siège présidial de Limoges ; — f° 5 r° et ss., lettres d'attestation et autres actes au nom de Mᵉ Pierre Juden (représenté par Mᵉ Pierre de Chièze-Martin, notaire à Saint-Laurent-sur-Gorre), postulant la cure du dit Saint-Laurent-sur-Gorre ; — f° 9 v° et ss., lettres d'attestation et autres actes au nom de Mᵉ Pierre Aupetit, postulant la cure de Sainte-Croix de Gorre ; — f° 15 r° et ss., collation de la vicairie de Saint-Bonnet en la prévôté d'Evaux, faite à Mᵉ Jean Nogerie ; — autres actes y relatifs ; — f° 19 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Pierre Vercilhac, postulant une vicairie fondée à l'autel Saint-Etienne de l'église collégiale du Dorat ; — autres actes y relatifs ; — f° 23 v°, lettres de prêtrise de Mᵉ Jean de Verthamon, bachelier en droit canon et chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; — f° 24 r°, lettres de tonsure de Mᵉ François Delafon, de Saint-Yrieix ; — f° 25 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Martial Delageneste, clerc, postulant la cure de Saint-Marc-à-Frongier ; — f° 37 v° et ss., résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Claude Grongnet en faveur de Mᵉ Paul de Nérignac ; — actes divers y relatifs ; — f° 43 r° et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Guillaume Boyer, gradué, postulant une prébende en diverses abbayes (Uzerche, Vigeois, Solignac) et chapitres (Saint-Germain, Eymoutiers) ; — f° 44 r°, par frère Valentin de Courgnac, gradué, postulant une prébende en diverses abbayes et chapitres (Uzerche, Solignac, Ahun, Chambon) ; — f° 44 v°, par Mᵉ Louis d'Echizadour, gradué, postulant une prébende du chapitre d'Eymoutiers ; — f° 45 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jacques Dubreuil (représenté par Mᵉ Léonard Reculès, apothicaire de la Cité de Limoges), postulant le prieuré de Saint-Michel de Châteauneuf ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Faux-Mazuras, la prévôté de Faye, le prieuré de Sardent, la cure de Beyssac, la prévôté de Saint-Junien, la cure de Chaptelat, le prieuré de Nouzières, une vicairie en l'église de Bessines, la vicairie de Saint-Vincent en l'église de La Souterraine, une vicairie en l'église du Dorat (*ter*), la cure de Gartempe, la prévôté de Chambon, les cures de Saint-Maurice-les-Brousses, La Croisille, Saint-Silvain de Bellegarde, le prieuré de Saint-Nicolas, la vicairie de Gibiac en la paroisse de Moutier-Ventadour, l'aumônerie de Nontron, les cures de L'Eglise-au-Bois, Piégut, Donzenac, Meilhars, l'archidiaconé de Malemort, la chambrerie du monastère de Solignac, les cures de Faux, Mailhac, le prieuré de Malval, la sacristanie de l'église de La Souterraine.

G. 545. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

Novembre 1581-mars 1582. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Couzours en faveur de Mᵉ Jullien Guilhemot ; — autres actes y relatifs ; — f° 7 v°, procuration donnée par Mᵉ Léonard Broussaud, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, à Mᵉ Jean Pouyat, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial, aux fins de le représenter dans toutes les affaires afférentes à son canonicat, attendu qu'il vient d'être nommé à la chapelle du roi ; — f° 9 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Pierre Servailhat, postulant la cure de Saint-Loup d'Estivaux ; — autres actes y relatifs ; — f° 15 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Rilhac en faveur de frère Jean Soulière, religieux de Saint-Augustin-lez-Limoges ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 19 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chabanais

en faveur de frère Jean Delachaumette, religieux profès au monastère des Salles ; — actes divers y relatifs ; — f° 24 v°, lettres de tonsure de Me Guillaume Prince, de la paroisse de Saint-Silvestre ; — f° 25 r°, lettres de profession de frère Jean Soulière, religieux de Saint-Augustin-lez-Limoges (cf. ci-dessus f° 15 r°) ; — f° 26 v°, collation de la cure de Flayac faite à Me Jean Pastrye ; — f° 28 r°, lettres de cléricature et autres actes au nom de Me François Reynaud, demandant à être promu aux ordres sacrés ; — f° 30 r° et ss , acte de prise de possession d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges par Me Guillaume Prince (cf. ci-dessus, f° 24) ; — f° 31 r° et ss., collation de la cure de Beaumont près Felletin faite à Me Etienne Verger ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 34 r°, acte de prise de possession de de la cure Saint-Loup d'Estivaux, par Me Pierre de Senelhac ; — f° 36 r°, acte de prise de possession de la prévôté de l'église Saint-Martial par Me Joseph Chambon ; — f° 37 v°, lettres de notaire apostolique accordées à Me Paul de Negrignac (*al.* Nigrignat) ; — f° 38 v° et ss., collation de la cure d'Ars faite à Me Nicolas Barthon ; — autres actes y relatifs ; — f° 42 r°, lettres de tonsure de Me Léonard Nicolas ; — f° 42 v°, collation du prieuré de Saint-Jean de La Veyrine faite à Me Pierre Baignol (*al.* Bagniol) ; — f° 43 v°, collation du prieuré de Piégut faite au dit Baignol ; — f° 45 r°, acte de prise de possession de la cure de Nexon par Me Jean Thomas ; — f° 46 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Javerlhac en faveur de Me Jacques Dupont ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Hautefaye, le doyenné de Limoges (*bis*), les cures de Châteauponsac et Saint-Cessateur, la vicairie de La Pucelle à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Beaune, Boisseuil, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Laurent et le haut Châlus, une vicairie à Saint-Domnolet, le prieuré de Saint-Christophe, la sacristanie du prieuré de Saint-Angel, le prieuré de Piégut, le doyenné de Limoges, la chambrerie de l'abbaye de Solignac, la célererie du monastère de Beaulieu, les cures d'Asnières, Saint-Jal, le haut Châlus, Vicq, Saint-Amand, la vicairie de Masléon à Saint-Etienne de Limoges, une vicairie à Bellac, la prévôté de Saint-Martial.

G. 546. (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

Mars-mai 1582. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-troyziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r°, collation du doyenné de l'église cathédrale de Limoges faite à Me Martial Lascure le jeune ; — f° 2 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Guy Suduyraud (*al.* Soudoyraud), fils de Me Léonard Suduyraud, conseiller au parlement de Bordeaux), postulant une chanoinie du chapitre de Saint-Germain-les-Belles ; — f° 10 r°, lettres de tonsure : de Me Martial Bournazeau ; — f° 10 v°, de Me Léonard Goudencein, représentés tous deux par Psalmet Tyrebast, d'Eymoutiers ; — f° 11 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me François Hugon, postulant la vicairie de Saint-Fiacre en l'église Saint-Maurice de la Cité de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 17 r° et ss., collation de la cure de Sainte-Valérie et Saint-Jean de Felletin, faite à Me Léger Mazuet ; — avec l'acte de prise de possession ; — f° 22 r° et ss., collation de la vicairie de La Pucelle, desservie à l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix ; la dite collation faite à Me Pierre Lhomme, prêtre ; — autres actes y relatifs ; — f° 26 r° et ss., résignation du prieuré de N.-D. de Nouzières faite par Me Pardoux Grassan en faveur de Me Gabriel Tardy ; — autres actes y relatifs ; — f° 33 v°, procuration donnée par Me Léonard Mergue, du Pont en Poitou, pour prendre possession en son nom du doyenné de l'église de Limoges ; — f° 34 v° et ss., lettres de tonsure de Me Jean Derre dit Boyssas (représenté par Me Antoine Pomerye, docteur ès droits), postulant la cure de Roche ; — autres actes y relatifs ; — f° 40 r° et ss., résignation du prieuré de Saignac faite par frère André Janet en faveur de frère Mathurin Méraud, représenté par frère Jean Soulière, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 45 r° lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Pierre de Suyduyraud, doyen du chapitre de Saint-Germain-les-Belles (cf. ci-dessus f° 2 v°). = Les actes qui suivent concernent le prieuré de N.-D. de Bersac, les cures de Palisse (*bis*), Saint-Marien, Saint-Pardoux-Lavaud et Panazol, la prévôté de Rilhac, la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Barbarot en l'église cathédrale de Limoges, la cure de Beyssac, la vicairie de Saint-Jacques à Bellac, les cures de Margeride, Saint-Frion, la pitancerie du monastère d'Evaux (*bis*), la prévôté de Moutier-Roseille, le prieuré de Bonnat, la cure de Saint-Jouvent, la vicairie de Serra en l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Chabrat, la vicairie de La Brugière à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Felletin. — (En tête et en queue du registre, feuillets de garde sur parchemin,

écriture romane, provenant d'un traité sur les démons : *Antiquo hosti qui sub Behemoth nomine dominica voce describitur*...)

G. 547. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

Mai-août 1582. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-quatriesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Serandon en faveur de Mᵉ Pierre Varaigne, représenté par Mᵉ Gaspard Vernagoulx, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges; — nombreux actes y relatifs; — f° 9 r°, acte de prise de possession de la prévôté de l'église collégiale de Moutier-Rozeille par Messire Laurent Queyroilh, prêtre; — f° 10 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Poylevé; — f° 11 r° et ss., lettres d'examens et autres actes au nom de frère George Boyer, postulant le prieuré de Sainte-Valérie de Felletin; — f° 13 r°, procuration donnée par Mᵉ Léonard Soudoyraud (*al.* Suduyraud), pour résigner la demi-prébende qu'il tenait en l'église de Saint-Germain-les-Belles en faveur de Mᵉ Germain Chièze; — autres actes y relatifs; — f° 21 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Pierre Prabonneaulx, postulant la cure d'Affieux; — f° 28 r°, procuration donnée par Mᵉ Jean Boutin pour résigner la cure de Saint-Julien près Bort en faveur de Mᵉ Déordre (*Deordonius*) Boutin, prieur de Chambon et conseiller du roi au parlement de Paris; — autres actes y relatifs; — f° 35 r° et ss., lettres de prise d'habit et autres actes au nom de frère Pierre Chabry (représenté par frère Gabriel Brioude, religieux de la prévôté d'Evaux), demandant à être reçu en la même maison; — f° 38 v°, acte de prise de possession du prieuré de Felletin par frère George Boyer (cf. ci-dessus f° 11 r°); — f° 41 r° et ss., collation de la cure de Saint-Alpinien de Tarn avec son annexe Sainte-Croix d'Aixe, faite à Mᵉ Jean Seguy; — avec l'acte de prise de possession; — f° 44 v°, acte de prise de possession de la cure de Palisse par Mᵉ Rigald de Jasse, prêtre, habitant à Neuvic; — f° 45 v°, acte de prise de possession de la dite cure de Palisse par Mᵉ Pierre Bonnet; — f° 47 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Saint-Etienne en l'église de Saint-Domnolet en faveur de Mᵉ André Barny; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Jal, Beaune et Troche, le prieuré de Saint-Gilles, la cure de Bussière-Nouvelle, le prieuré d'Asnières, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saignac, le prieuré-cure de Bujaleuf, les cures de Saint-Laurent-sur-Gorre et Sainte-Croix de Gorre, le prieuré de Malval, la chantrerie de Saint-Etienne, une vicairie à Veyrac, la cure de Villevaleix, le prieuré de Saint-Amand-Jartoudeix, une vicairie à Saint-Etienne de Limoges, la vicairie de Saint-Martial de Plessac, la cure de Chambon. — (En tête et en queue du registre, deux feuillets de garde sur parchemin, minuscule romane, provenant d'un traité de théologie.)

G. 548. (Registre.) — In-4°, 269 feuillets, papier.

Août-décembre 1582. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r°, procuration donnée par Mᵉ Pierre Férand dit Saignac pour prendre possession de la cure de Chambon; — f° 3 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Tromp en faveur de Mᵉ Jean Chièze; — autres actes y relatifs; — f° 8 r°, collation de la cure ou vicairie perpétuelle de Palisses, faite à Mᵉ Léonard de La Boylarye; — f° 9 v° et ss., acte du refus fait par le patron de la vicairie fondée par feu Mᵉ Martin Yvernault en l'église de Veyrac, d'accepter Mᵉ François Rougier comme titulaire d'icelle, pour en avoir pourvu Mᵉ Junien Cathely; — autres actes y relatifs; — f° 13 r°, acte de la profession de frère Gabriel Chabreuil, religieux novice au monastère d'Evaux; — f° 15 r° et ss., collation de la vicairie fondée à l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Mᵉ Jean Vouzelle; — avec l'acte de prise de possession; — f° 18 v° et ss., lettres de cléricature et autres actes au nom de Mᵉ François Delafon, postulant la cure de La Rochette; — f° 26 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Jean de Verneresses; — f° 26 v° et ss., résignation du prieuré de Nedde faite par Mᵉ Jean Treygain en faveur de Mᵉ Jean Jugie représenté par Mᵉ Léonard de Reculès, apothicaire de la Cité de Limoges; — nombreux actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Robert Lemaistre, postulant l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — f° 38 r°, acte du refus fait au dit Robert Lemaistre de lui conférer la dite vicairie, et signature en cour de Rome portant provision d'icelle en faveur du dit; — f° 41 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Bertrand Demons postulant la cure de Glanges; — autres actes y relatifs; — f° 44 r° et ss., lettres de la profession de dame

Isabeau de Jougnac, religieuse de l'abbaye des Alloix (représentée par Me Pierre Lachault, procureur au siège présidial de Limoges), postulant le prieuré de La Ronze, vacant par la démission de dame Jeanne de Jougnac; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Martin-Sépert possédée par Me Antoine Thomas, la prévôté de Saint-Martial, la vicairie des Maugnas à Saint-Junien, les prieurés de Nontron et Piégut, les cures de Saint-Sulpices-les-Feuilles et Abjac, la prévôté de Saint-Martial, la commanderie de Laplaigne, la cure de Vicq, l'abbaye d'Aubepierre, la cure de Royère à La Roche-l'Abeille, le prieuré de Piégut, la cure d'Estivaux, le prieuré de Saulière, les cures de Javerdat et Lapleaud, le prieuré de Nouic, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine et Sainte-Félicité, le prieuré du Deveix, l'aumônerie de La Salle épiscopale, les cures de La Celle, Vicq, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Neuvic et Lussac, le prieuré de Nouic, les cures de Gartempe et Nexon.

G. 549. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

Décembre 1582-avril 1583. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-sixiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r°, acte de prise de possession de la cure d'Abjat par Me Helie de Las Raictz, représenté par Me Paoul *(sic)* de Negriniat, l'un des douze *(al.* quatorze) grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges; — f° 3 v° et ss., lettres de cléricature de Me Clément Duramye *(al* Dupuy), postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles; — f° 10 r° et ss., collation de la cellule de N.-D. de Saumur, faite à frère Thomas Chastaing, représenté par Me Jean Boyssière, notaire royal de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 13 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Hilaire-Bonneval en faveur de Me Pierre Drouhet; — autres actes y relatifs; — f° 18 r° et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Descoulx, postulant l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 20 v° et ss., procuration donnée par Me Martial Gayou pour résigner la vicairie qu'il tenait en l'église de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Léonard Germain; — autres actes y relatifs; — f° 25 v° et ss., lettres de tonsure de Me Jean de Belarbre, postulant le prieuré-cure de Bujaleuf, vacant par la démission de Me Léonard de Félys *(al.* de Fleys); — nombreux actes y relatifs; — f° 34 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Merd en faveur de Me Martial Allauvayr, représenté par Me Clément de Montenten, procureur d'office de la baronnie de Châteauneuf; — autres actes y relatifs; — f° 40 et r° et ss., collation de la préceptorie de Sainte-Marie-Madeleine de La Plaigne, faite à Me Pierre Benoist, représenté par Me David de Lestrade, clerc d'Eymoutiers; — autres actes y relatifs; — f° 45 r° collation de la vicairie de Saint-Georges, fondée par feu Me Pierre de Masléon en l'église cathédrale de Limoges, ladite collation faite à Me Michel de Leyssène, gradué; — avec l'acte de prise de possession; — f° 47 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Solignac en faveur de Me Jean de Nilhac, représenté par frère François Teysserot (?), religieux de l'abbaye de Solignac; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de La Péruse et Méasne, le prieuré de Chancoutaud, les cures de Saint-Priest-la-Feuille, Beaumont près Felletin, la vicairie d'Yvernaut à Veyrac, le prieuré de Jarnages (*ter*), le prieuré-cure de Saint-Cessateur et Gouzon, la vicairie de Pomérol à Saint-Michel-des-Lions, l'hôpital de Saint-Léonard, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré de Bujaleuf, la cure de Cieux, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, la cure de Saint-Martin-Château, la prévôté de Seilhac, le prieuré de Clairefaye, la cure de Cressac, le prieuré de La Jonchère, la vicairie de Saint-Vincent à La Souterraine, la vicairie de Saint-Jean en l'abbaye de Lesterps, la cure de Roziers, la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle.

G. 550. (Registre.) — In-4°. 286 feuillets, papier.

Avril-juillet 1583. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 147). — F° 2 r° et 17 v°, déclaration de nom et prénom faite par Me Michel de Leyssène, maître ès arts; — f° 4 r° et ss., lettres de cléricature de Me Martial Martellet, postulant la cure d'Arènes, vacante par la démission de Me Léonard Leclerc de La Faye; — nombreux actes y relatifs; — f° 14 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nontron en faveur de Me Jean Thomas; — f° 18 v°, déclaration de nom et prénom faite par frère Nicolas de Grandsaigne, religieux, grand vicaire de l'abbé de Lesterps; — f° 20 r° et ss., collation de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Pierre Pénicaud; — avec l'acte de prise de possession; —

fº 22 vº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mazière en faveur de Mº Philippe Rymbaud, chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — autres actes relatifs; — fº 28 vº, déclaration de nom et prénom faite par Mº Jean Rampion, licencié ès droits; — fº 29 rº et ss., lettres de cléricature et autres actes au nom de Mº René Faulconnier, postulant une chanoinie en l'église collégiale du Dorat; — fº 34 rº et ss., lettres de tonsure de Mº Louis Péjou, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles; — autres actes y relatifs; — fº 43 rº, collation de la vicairie de G. Sapientis en l'église Saint-Jean de Saint-Etienne, faite à Mº Pierre Texier; — fº 45 rº et ss., collation de la cure de Razès, faite à Mº Martial de Jullien, sous-chantre et chanoine de l'église cathédrale de Limoges; — autres actes y relatifs; — fº 50 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. de Lapleau (*al.* Lapluye) en faveur de Mº Nicolas Peyreau; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure du Tromp, la vicairie de Saint-Jacques à Chambon, la sacristanie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de La Mazière, le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de La Plaigne, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré de Nontron, la cure de Saint-Cessateur, le prieuré de La Vinadière, la prébende théologale de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la chambrerie du monastère d'Evaux, l'archiprêtré de Rancon, le prieuré de Saulière, les cures d'Estivaux, Texon, Champsac, Saint-Nicolas, Saint-Julien-la-Geneste, le prieuré de Fondadouze, la cure de Beaumont près Felletin (*bis*), les prieurés de Nouic et Senigourt, l'archiprêtré d'Anzème, l'aumônerie de La Jonchère, la vicairie de Saint-Léger à Chambon, la vicairie de Saint-Nicolas à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Bois avec son annexe de Roussac, Saint-Cyr, Saint-Julien-la-Geneste, la vicairie des Montjeon à Saint-Junien, le prieuré de Gouzon, la vicairie de Baralier à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Bort, la cure de Manot.

G. 551. (Registre.) — In-4º, 286 feuillets, papier.

Juillet-décembre 1583. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — Fº 2 rº et ss., collation de la vicairie de Charlus (*al.* Châlus) en la chapelle de Chabannes, paroisse de Saint-Exupéry, faite à Mº Etienne Gaultier; — autres actes y relatifs; — fº 6 rº, collation de la cure du Tromp, faite à Mº Jean Janet, représenté par frère Antoine Préost (*sic*), religieux du monastère de Chambon-Sainte-Valérie; — fº 8 rº, lettres de cléricature de Mº Michel Courtoys, postulant la vicairie (chapelle ou stipendie) fondée par feu Philippe Bertrand, sieur de Thoveyrat, à l'autel Saint-Jacques en l'église N.-D. de Bellac, sur la présentation faite par noble Pierre du Queyroy, sieur de Langelerye (*sic*), et demoiselle Françoise Chouvet, sa femme; — nombreux actes y relatifs; — fº 16 rº et ss., lettres de cléricature de Mº Silvain Redon (représenté par Christophe Villards, marchand voiturier de Saint-Léger), postulant la cure de Saint-Silvain de Bonnat; — autres actes y relatifs; — fº 22 vº, lettres de temps d'étude au nom de Mº Morel (Moureilh) Pinot, gradué; — fº 25 rº, collation de la vicairie de Mensa (*al.* de Mainsac) en l'église d'Eymoutiers, faite à Mº Jean Delort; — fº 27 rº et ss., lettres de la profession de « sœur dame » Jeanne Delagarde, religieuse en l'abbaye des Allois, représenté par Mº Joseph de Roulhat, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — fº 30 rº, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mº Gaspard Delmas; — fº 33 vº et ss., lettres de tonsure de Mº Nicolas Meynard, postulant l'office de marguillier de l'abbaye de La Règle; — avec l'acte de prise de possession; — fº 37 rº, collation du prieuré de Seilhac, faite à dame Suzanne de Vere, religieuse en l'abbaye de La Règle; — fº 38 vº et ss., lettres de tonsure de Mº Jean Faugiéras, postulant la prévôté de Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — fº 41 vº, acte de prise de possession du prieuré de Derses en Bas-Limousin par dame Jeanne Delagarde (cf. ci-dessus, fº 27 rº); — fº 43 rº et ss., résignation de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière, faite par Mº Antoine Lerbeilh du diocèse de Tulle, en faveur de Mº Gaspard Dumas; — autres actes y relatifs; — fº 50 rº, lettres de tonsure de Mº Jean Biays, représenté par Mº André Montondon, praticien de Limoges. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de La Carolle à Saint-Martial de Limoges, l'archiprêtré de Rancon, la chambrerie du monastère d'Evaux, le prieuré de Tarde, la prévôté de Pierrebuffière, la cure d'Affieux, la vicairie de Chiroux en l'église de La Chapelle-Taillefert, le doyenné de la dite église, les cures d'Affieux et Gartempe, la prévôté de La Souterraine, la prévôté de Ventejeols, la vicairie de Mensa à Eymoutiers (*bis*), le prieuré d'Anzème, la vicairie de Sapientis en l'église Saint-Jean de la Cité de Limoges, la cure de Boisseuil, la vicairie de Savy à Saint-Domnolet, la cure

de Vicq, le prieuré des Arènes, la vicairie de Saint-Austrille à Barmont, le prieuré de Lussac-les-Eglises, la vicairie des Marteaux à Saint-Etienne de Limoges (*ter*), la cure de Rilhac, le prieuré d'Anzème, la cure de Chéniers, la vicairie des Benoit à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, l'évêché de Limoges conféré à Messire Jean de Laubespine sur le décès survenu de Messire Sébastien de Laubespine, son oncle (f° 259 r°), la vicairie fondée par feu Gérald des Pomiers à l'autel de Saint-Nicolas en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie au château de Ségur, une vicairie à Saint-Léonard.

G. 552. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

Juillet 1584-janvier 1585. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le cent-cinquante-ungniesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Michel-de-Pistorie en faveur de M° Martial du Puy-Raveau, représenté par M° Jean de Jayac, procureur au présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 8 v° et ss., procuration donnée par M° Louis Marchadier pour résigner le prieuré (commanderie ou préceptorie) de Sainte-Marie-Madeleine de La Plaine en faveur de M° Pierre Estourneau; — autres actes y relatifs; — f° 15 v° et ss., collation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, faite à M° Gabriel Brondeau; — avec une procuration y relative; — f° 20 r° et ss., procuration donnée par frère Jacques Delamare, religieux profès en l'abbaye de N.-D. de La Vernuce en Berry, pour accepter tous bénéfices qui lui pourront être conférés par noble Menault de La Carre, conseiller et aumônier ordinaire du roi et prévôt de la prévôté d'Evaux; — f° 22 r° et ss., collation de la vicairie perpétuelle fondée par feu Pierre Lascure à l'autel de Saint-Jacques en l'église paroissiale de Tarn, la dite collation faite à M° Michel Montargis représenté par M° Léonard Vouveys, notaire royal à Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 24 v°, collation de la cure de Saint-Yrieix-Soustaine (*sic*), faite à M° Barthélemy de Guibert, clerc du diocèse de Limoges; — f° 26 r° et ss., collation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges faite à M° Jean Blanchon; — avec la ratification du chapitre de la dite église; — f° 29 v° et ss., collation de la vicairie perpétuelle fondée à l'autel de Saint-Etienne au-dessus du sépulcre de Saint-Martial, la dite collation faite à M° Jean Hyvernaud le jeune; — avec l'acte de prise de possession; — f° 32 r°, procuration donnée par dame Peyronne de Saint-Marsault pour résigner le prieuré de Villevaleix; — f° 33 v°, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église cathédrale par M° Jean Blanchon (cf. ci-dessus f° 26 r°); — f° 34 v° et ss., procuration donnée par M° Guillaume de Masmouret pour résigner le prieuré de Saint-Christophe en faveur de M° Pierre Terrier; — avec l'acte de provision en faveur du dit; — f° 37 r°, lettres de bachelier et maître ès arts au nom de M° Léonard Barjonet, représenté par M° Léonard Reculès, apothicaire de la Cité de Limoges; — f° 39 v° et ss., procuration donnée par M° Guillaume de Masmouret pour résigner la cure de Barneuil en faveur de M° Pierre Benoist, official de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 43 r° et ss., procuration donnée par M° Jean Leroy pour résigner le prieuré de Saint-Léger-la-Drouille en faveur de M° Philippe Pruchon (*al.* Prouchon), prêtre de la paroisse de Glénic; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent l'aumônerie de Nontron, les prieurés de Maslagorce et Saint-Sornin-la-Marche, la cure de La Celle, le prieuré de La Plaigne, la cure de Jouillac, le prieuré de l'Artigette, la cure de Barneuil, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, la vicairie fondée par feu Nicolas Saleys en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Saint-Vaury, la cure de Bostroger, la vicairie de Marthas à Saint-Etienne de Limoges (*bis*), la cure de Saint-Michel de Vesse, le prieuré de Saint-Laurent de Roirette, la vicairie fondée par feu M° Hugues de Video en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix (*bis*), la cure de Saint-Michel-de-Pistorie (*bis*), le prieuré de Marsac, la réfectorerie du monastère de Meymac, la vicairie de Saint-Etienne en l'église du Dorat, la cure d'Esse, les prieurés de Saint-Junien-Château et Cluzeau, l'archiprêtré de Rancon avec son annexe de Bessines, les cures de Tarnac et Saint-Fréjoux-le-Pauvre, l'archidiaconé de Malemort, la cure de Condat, le prieuré de Condat.

G. 553. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

Janvier-avril 1585. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-douziesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 2 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Condat en faveur de frère Léonard Boyer; — autres actes y relatifs; — f° 9 v° et ss., collation d'une chanoinie de l'église collé-

giale de Saint-Junien faite à Me Jean Lamy l'aîné; — avec l'acte de prise de possession; — f° 14 r° et ss., lettres de tonsure de Me Joseph Surin, postulant une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien; — autres actes y relatifs; — f° 18 v° et ss., collation de la cure de Royère, faite à Me Nicolas Gabaud; — autres actes y relatifs; — f° 23 r° et ss., lettres de prêtrise de Me Léonard des Termes, postulant une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain, vacante par la démission de Me Léonard Bardoulat; — autres actes y relatifs; — f° 31 r°, déclaration de nom et prénom faite par Me Guillaume Boyer, gradué, représenté par Me Gaspard Vernejoulx, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges; — f° 32 r° et ss., deux actes de prise de possession du prieuré ou commanderie de Saint-Silvain de Ballerot par Me Jean de Pierrebize, représenté par Léonard Chappellat, hôte des faubourgs de Boucherie à Limoges; — f° 35 v°, acte de prise de possession de la vicairie de Saint-Jean, au château de Boussac, par le dit Chappellat; — f° 38 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Méard près Châteauneuf en faveur de Me Léonard Allouvayr (*al.* Dupeyroux); — autres actes y relatifs; — f° 44 r° et ss., acte de prise de possession de la vicairie de Mensa en l'église d'Eymoutiers, par messire Jean Carle de David, représenté par François Fenoulhat, sergent royal du dit lieu; — avec une procuration y relative; — f° 47 v°, lettres de tonsure de Me Pierre Garreau, postulant la chanoinie que tenait Me Joseph Surin en l'église collégiale de Saint-Junien; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie fondée en l'église Saint-Michel-des-Lions, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, par Me André Gayot, l'archiprêtré de Rancon avec son annexe de Bessines, le prieuré d'Alleyrat, le prieuré de Thollet (*al.* du Cluzeau), le doyenné de Saint-Germain-les-Belles, le prieuré de Beaulieu, la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, les prieurés de Saint-Julien, Marsac, la vicairie de Saint-Michel à Dompierre, la cure de Flavignac, la vicairie du Crucifix au monastère de La Règle, les cures de Mansac et Chirac, la réfectorerie du monastère de Meymac, la vicairie des saints Jacques et Blaise en l'église du prieuré de Saint-Léonard, les cures de Saint-Yrieix-Soustaine, Saint-Christophe, le prieuré conventuel de l'Artige, les cures de Jouilhac, Domps et Les Affieux.

G. 554. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

Juin-novembre 1586. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-dix-septiesme livre des registres du greffe des insinuations... » — F° 2 r°, résignation de la cure d'Affieux faite par Me Antoine du Verg en faveur de Louis du Breuil; — f° 4 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Antoine Decoulx, postulant la cure de Soudaine, vacante par la démission de Me Jacques Varelhaud; — f° 13 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. d'Aubusson en faveur de Me Michel Fournier; — autres actes y relatifs; — f° 18 r° et ss., procuration donnée par Messire Pierre Bonnet, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre d'Anzème, pour résigner le dit prieuré en faveur de Me Jean Ribault, clerc du Dorat; — autres actes y relatifs; — f° 25 r° et ss., collation du prieuré de Saint-Priest-la-Plaine, faite à Me François Vouzelle; — autres actes y relatifs; — f° 28 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Junien-les-Combes, en faveur de Me Pierre Delaige représenté par Me Jean Bailhot, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 31 v° et ss., collation d'une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Jean Dupuy; — avec l'acte de prise de possession; — f° 34 r° et ss., collation de l'une des quatre vicairies fondées en l'église de Donzenac, faite à Me Léonard de las Ternas; — autres actes y relatifs; — f° 37 v° acte de prise de possession de la cure d'Affieux par noble Messire Louis de Breuil (cf. ci-dessus, f° 22 r°); — f° 39 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Just, faite par Me Jean Pipeys en faveur de Me Pierre Buat; — autres actes y relatifs; — f° 43 r°, acte de prise de possession de la vicairie de Marthas en l'église de Saint-Etienne de Limoges par Me Léonard Bajou, prêtre; — f° 43 v°, procuration donnée par Me Jean Ribauld, prêtre, à Me César Marchandon, procureur au siège présidial de Limoges, pour prendre possession du prieuré d'Anzème (cf. ci-dessus, f° 18 r°); — f° 45 r° et ss., procuration donnée par Me François Chapelle, pour résigner la chanoinie qu'il tenait en l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me Pierre Marcelaud; — autres actes y relatifs; — f° 49 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de

Saint-Martial en faveur de Me Barthélémy de Lascoulx; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Saulière et Nontron, la vicairie de La Jalouse à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Genouilhac, les cures de Saint-Hilaire-la-Treille et Chaillat, le doyenné de Taillefert, les vicairies de Neuvic et Saint-Médard, la sacristanie de La Souterraine *(bis)*, une vicairie en l'abbaye de La Règle, le prieuré de Magnac, les cures de Saint-Michel-des-Lions et Saint-Jean-Ligoure, l'abbaye de La Règle, la cure de Saint-Just, le prieuré de Tarn (*al.* Tard) près Aixe (*bis*), la cure de Lézignac-Durand, le prieuré de Savignac, les cures de Saint-Martial près Gimel et Saint-Pardoux près Razès, le prieuré des Chiers, la cure de Saint-Yrieix-Soubzlayne (*bis*), les vicairies de Sainte-Catherine au monastère de La Règle et de Sainte-Anastase en l'abbaye de Bonnesaigne, l'aumônerie du prieuré de Tard (*al.* Tarn) près Aixe (*bis*), le prieuré de La Maison-Dieu au Dorat, la cure de Nontron, la cure de Chaillac, le prieuré de Chaumeil, l'infirmerie de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, le prieuré de Chantelle, le prieuré-cure de Mourioux, les cures de Beaumont près Felletin, Meymac et Chaillac, une vicairie à Guéret, la cure de Thouron, l'aumônerie d'Aixe.

G. 555. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

Novembre 1586-février 1587. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le sept-vingtz-dix-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r°, acte de prise de possession de la cure de Saint-Yrieix-Soubzlayne par Me Léonard Boylaud (*al.* Desvignes), le dit acte insinué « au chasteau de Beauvoys près Couseys en temps de peste »; — f° 3 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Antoine Journhac, postulant la cure de Saint-Martin du Port-Dieu; — f° 8 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Jean Pezas, religieux de la prévôté de La Souterraine, postulant la réfectorerie de l'abbaye de Saint-Augustin; — f° 12 r° et ss., procuration donnée par Me Pierre Noalhat pour résigner la cure de Saint-Martin-Sépert en faveur de Me Gabriel Bigourrie; — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Etienne Delafont, postulant une prébende au prieuré de Saint-Léonard; — f° 26 r°, collation de la vicairie des Gaultier fondée à l'autel de Saint-Etienne-de-dessus-le-Sépulcre en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, ladite collation faite à Me Léonard Boylaud (*al.* Desvignes); — f° 27 v° et ss., collation de la vicairie de Saint-Jacques en l'abbaye de Meymac, faite à Me Jean Savaudy, représenté par frère Jean Soulière le jeune, religieux en l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 30 r°, collation du vicariat de l'abbaye de La Règle faite à Me Jean du Puyzilhon, licencié ès droits, doyen de l'église de Limoges; — f° 31 r° et ss., confirmation faite par l'évêque de Limoges de l'élection de Me Guillaume Coulaud comme doyen de l'église de La Chapelle-Taillefert; — autres actes y relatifs; — f° 35 v° et ss., procuration donnée par Me Joseph Aubusson pour résigner l'aumônerie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Gérald Fougeyrat, représenté par Me Joseph Guynhabert, chantre et choriste de l'église cathédrale de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 41 v°, acte de prise de possession du prieuré ou aumônerie d'Aixe par Me Pol de Négriniat; — f° 42 v°, acte de prise de possession du dit prieuré par Me François Fenoulhat; — f° 44 r° et ss., lettres dimissoires accordées à Me Laurent Touzart, postulant la chanoinie que tenait Me Jean Duboys en l'église collégiale de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 47 v° et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Me Bartholomé du Chazaud-Beneist (auj. Chezal-Benoît), postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Soumans, les cures de Compreignac, Saint-Martin-Terressus, Magnac, Maisonfeyne et Saint-Julien près Bort, la vicairie de Malasmas à Saint-Denis-des-Murs, le prieuré de Chaumeil, la vicairie de Saint-Barthélemy à Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Clair à Brenac, la prévôté de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, la vicairie des Benoit à Saint-Pierre, les prieurés d'Ambrugeat et Nouic, la cure de Nontron (*bis*), la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, la cure de Rilhac-Lastours, le prieuré de Tarn à Aixe, le prieuré de Lésignac-sur-Goyre *(bis)*, la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Martial, les cures de Saint-Auvent et Fresselines, les prieurés de Vergonzanes, Nontron et Tarn, la cure de Saint-Avit, le prieuré de Bonnat, les cures de Saint-Julien près Bort, Claravaux et Rouziers, la vicairie de Bellargier à Tarn, les cures de Saint-André en la Cité de Limoges, Beaumont près Felletin et Bellachassagne, la vicairie d'Orgnac en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie à Saint-Léonard, la vicairie de Balot en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Saint-Sornin et Saint-Priest-le-Bétoux.

G. 556. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

Avril-juillet 1587. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le huict-vingtziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 1 r° et ss., certificats et actes divers au nom de M° Pierre Chevalier, postulant la cure de Glandon et représenté par M° Gérald des Vignes, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 3 v° et ss., collation de la cure de Saint-Maurice, faite à M° Etienne Nicolas, représenté par M° Claude Ymbert, notaire au bourg de Saint-Sornin-Magnazeix; — avec l'acte de prise de possession; — f° 5 v°, déclaration de nom et prénom faite par M° Jean Malevergne, maître ès arts; — f° 6 r°, procuration donnée par M° Antoine Coustin pour résigner la cure de Saint-Augustin-lez-Limoges en faveur de M° Jean Decoulx; — f° 7 v° et ss., déclaration de nom et prénom faite par M° Michel de Leyssène, gradué (*al.* maître ès arts), représenté par Jean Disnematin dit Le Dorat, postulant un bénéfice; — autres actes y relatifs; — f° 10 v°, lettres de tonsure de M° Jacques Boulaud, clerc de la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix; — f° 11 r° et ss., élection de M° Pierre Blondet comme doyen de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert; — autres actes y relatifs; — f° 15 r°, autre déclaration de nom et prénom faite par le dit Michel de Leyssène devant le chapitre de Saint-Martial; — f° 15 v° et ss, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Jean de Bourganeuf en faveur de M° Michel Nepveu, représenté par M° Pierre Jacob, sergent royal; — autres actes y relatifs; — f° 21 v° et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial faite à M° Pierre Terrier, *al.* de Noailler; — autres actes y relatifs; — f° 24 v°, lettres de tonsure de M° Antoine Darfeulhe; — f° 25 r°, procuration donnée par le dit Terrier pour prendre possession de la susdite prébende (cf. ci-dessus f° 21 v°); — f° 27 v° et ss., collation de la cure de Compreignac, faite à M° Pierre Marger; — avec l'acte de prise de possession; — f° 29 v°, autre déclaration de nom et prénom faite par le dit Michel de Leyssène devant le chapitre de Saint-Martial; — f° 30 r°, collation de l'une des quatorze grandes vicairies de la cathédrale, faite à M° André Barny; — avec l'acte de sa réception; — f° 34 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Barthélémy Chabrol, représenté par M° Jean Ruaud, hôte du *Lyon d'or*, ès faubourgs de Manigne à Limoges; — f° 36 r°, procuration donnée par M° Léonard Peyraud pour résigner le prieuré-cure de Linards, membre dépendant du prieuré de Saint-Léonard; — f° 37 r°, déclaration de nom et prénom faite par frère Claude Brioude, bachelier en décret, représenté par Jean Sauxon, marchand de Limoges; — f° 39 r°, lettres de tonsure de M° Pierre Poyat; — *ibid.* v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Léonard Berthennet (*seu* Bartholinet, *al.* Bartholmet, *vel* Barthonnet), postulant la cure de Rempnat; — f° 46 r° et ss., collation de la cure d'Isle, faite à M° Antoine Darfeulhe; — autres actes y relatifs; — f° 49 v° et ss., lettres de tonsure de M° Pierre Gérald Cibot, postulant la cure de Compreignac; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Tudeils, Cieux, Saint-Denis-des-Murs, le prieuré de Chaumeil, la cure de Cussac, l'aumônerie de Saint-Martial, les cures de Saint-Jouvent et Domps, la vicairie dite de Malemort en l'église cathédrale de Limoges, l'office de la Chandelle en l'abbaye de Bénévent, les cures de La Croisille et Saint-Maurice, la vicairie des Gautier en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure d'Ambrugeat, le prieuré de Collonges (*bis*), la vicairie de Serra en l'église cathédrale, la cure d'Azat, l'aumônerie de Saint-Augustin, les cures de Nontron, et Condat, le prieuré de Chambon-Sainte-Croix, la vicairie de Valière à Saint-Etienne, les prieurés de Védrenne et Pomel, la cure de Saint-Priest, le prieuré de Saint-Priest-les-Oulières, les cures de Mansat et Le Bourdeys, la vicairie de Lage-Ponnet à Bersac, les cures de Royère et Brigueil-le-Chantre, le prieuré de Colonges, la vicairie de Saint-Eutrope au Dorat, la cure de Saint-Simphorien, la vicairie de Roger Morel en l'église cathédrale, la vicairie de Mainsat à Eymoutiers, la cure de Chargnac, le prieuré-cure de Soursac.

G. 557. (Registre.) — In-4°, 270 feuillets, papier.

Octobre 1587-février 1588. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le huict-vingtz-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r° et ss., procuration donnée par messire Jean de Laubespine, évêque de Limoges, abbé de Saint-Just, pour résigner son évêché en faveur de messire Henri de la Martonie, nommé évêque et représenté par M° François Rose, chanoine d'Amiens; — avec la bulle de provision en faveur du dit de la Martonie,

et autres bulles de dérogation aux concordats, d'absolution, etc. ; — f° 12 r°, collation de la cure de Salaignac, faite à M° Jacques Descoulx ; — avec ses lettres d'attestation ; — f° 13 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Simon de Villechabrol (*al.* Méard), postulant le prieuré de Courrieu ; — f° 17 r° et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Julien près Bort par M° Jean Montlouis ; — avec une procuration y relative ; — f° 20 r° et ss., acte de prise de possession de la cure de Valiergues par M° Jacques Dumonteil ; — avec une procuration y relative ; — f° 23 r°, lettres de prêtrise de M° Thirse Nicolaud, représenté par M° Guillaume Nantiat, procureur au siège présidial de Limoges ; — f° 23 v°, collation de la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Bellac, faite à M° Jean Audebert, représenté par M° Pierre Dupin, procureur au siège présidial de Limoges ; — f° 26 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à M° Michel Bournazel, représenté par noble frère Gabriel de La Salle, postulant la cure de Saint-Martin du Port-Dieu ; — autres actes y relatifs ; — f° 30 r°, protestation déposée par M° Jacques de Grandon, prêtre, nommé curé de l'église Saint-Léger de La Bazeuge, pour ce qu'il n'a pu obtenir les lettres de sa prise de possession ; — f° 31 v°, collation du prieuré de Saint-Domet faite à frère Jean Esmond ; — f° 35 r°, lettres de tonsure de M° Jean Savignac, postulant la vicairie de La Barre, fondée à l'autel de Saint-Jean l'Evangéliste en l'église collégiale du Dorat ; — f° 36 v°, lettres de tonsure de M° Jacques Audebert ; — f° 37 r° et ss., collation de la cure de Saint-Domet, faite à frère Claude Brioude, religieux du monastère d'Evaux ; — autres actes y relatifs ; — f° 43 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Forêt en faveur de M° François Barderie (*al.* de La Barderie) ; — autres actes y relatifs ; — f° 48 r° et ss., lettres de tonsure de M° Pierre Sénemaud, postulant une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Bezeau (*bis*), les cures de N.-D. de Vaux, Ventejeols, Séreilhac et Peyrat, le prieuré de Chambon, la prévôté de Saint-Martial, le doyenné de Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Chambon, les cures de Rempnat, Palisse et Lapleau, la vicairie de Ferry au monastère de La Règle, les cures d'Augne, Thouron, Etagnat, La Celle et Saint-Paul-lez-Limoges, les prieurés du Breuil et Villevaleix, les cures de Solignac, Le Compeix, Saint-Pierre-le-Bost, la chambrerie du monastère de Chambon, l'infirmerie du dit monastère, les cures de La Bazeuge et Voulon, le prieuré de Villevaleix, la vicairie de Javerdat en l'église du Dorat, les cures de Saint-Yrieix-Soubztaine, La Bazeuge (*bis*), Saint-Merd près Chabanais (?) et Monbouchier, les prieurés de Chambon (*bis*), Loubert et Le Cluzeau, l'archiprêtré de La Meize, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré des Salles.

G. 558. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

Juin-novembre 1588. — Insinuations ecclésiastiques. — « C'est le huict-vingtz-quatriesme livre des registres du greffe des insinuations..... » — F° 2 r°, acte de prise de possession de la vicairie de Sainte-Valérie en l'église de Chambon par M° Nicolas Poincte ; — f° 3 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Victurnien en faveur de M° Jean Buely ; — autres actes y relatifs ; — f° 8 v°, acte de prise de possession de la cure de La Bazeuge par M° Jacques de Grandon, représenté par M° Pierre Desflottes, procureur au siège présidial ; — f° 10 r° et ss., collation de l'office de marguillier de la cathédrale, faite à M° Jean Clédat ; — autres actes y relatifs ; — f° 13 v°, procuration donnée par M° Gaspard de La Géhélye pour résigner le prieuré de Collonges en faveur de M° Louis Rasteau ; — autres actes y relatifs ; — f° 19 v°, lettres d'acolyte au nom de M° François Maledent ; — f° 20 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Martin et N.-D. de Boussac en faveur de M° François Chérité ; — autres actes y relatifs : — f° 25 r°, et ss., procuration donnée par M° Jean Guneaulx pour résigner le prieuré de Montlaron en faveur de M° Antoine Audoy, représenté par M° Jean de Leyssène, procureur au siège présidial de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 33 r° et ss., lettres de tonsure de M° Michel Pabot (représenté par M° Jean Martin, procureur au présidial de Limoges), postulant le prieuré de Bezeau ; — autres actes y relatifs ; — f° 39 v°, lettres de tonsure : de M° Joseph Dupin ; — f° 40 r°, de M° Pierre Dupin ; — f° 40 v°, de M° Simon Dupin ; — f° 40 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Cessateur en faveur de M° Paul George ; — f° 43 r° et ss., collation de l'aumônerie du prieuré d'Aureil, faite à frère Antoine de Peyradis ; — autres actes y relatifs passés devant Michel de Leyssène, curé de Feytiat, vicaire général au spirituel (et au temporel) de M° Simon Palais, prieur de Saint-Jean d'Aureil ; — f° 47 v°, lettres de tonsure

de Mᵉ Pierre Mousnier le jeune, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — fᵒ 49 vᵒ et ss., collation de la vicairie fondée à l'autel de Sainte-Radegonde en l'église du prieuré de Saint-André de Limoges, la dite collation faite à Mᵉ François Dentreygeas; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Beaubiat et Chirac, les cures de Saint-Gervais, Segonzac, Troche et Marval, la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Martial de Limoges, les cures de Jugeals, Barsac, Pionnat (*bis*) et Saint-Michel de Vesse, les prieurés d'Ussac et Verneuil, la cure de Saint-Gervais, la vicairie de Dompne-Vigne en l'église de Saint-Martial, les prieurés de Ventadour, de La Brionne et de La Mazelle, la prévôté de Faye, la sacristanie d'Uzerche, les prieurés de La Geneytouse, Saint-Domet, Bezeau et Salon, le prieuré-cure de Saint-Junien-la-Brugère.

G. 559. (Registre.) — In-4ᵒ, 286 feuillets, papier.

Novembre 1588-mars 1589. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 165 sur la tranche du registre.) — Fᵒ 2 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Voutezac en faveur de Mᵉ Léonard Clouzaud; — autres actes y relatifs; — fᵒ 7 rᵒ et ss., lettres de présentation de Mᵉ Geoffroi Brenac au chapitre de l'église collégiale d'Eymoutiers pour être pourvu de la vicairie dite des Brenac; — autres actes y relatifs; — fᵒ 12 rᵒ, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard de Courbiat; — fᵒ 22 rᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Guillaume Brousse; — fᵒ 23 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Compreignac en faveur de Mᵉ Gérald Cibot; — autres actes y relatifs; — fᵒ 27 rᵒ et ss., procuration donnée par frère Léonard Pachin pour résigner le prieuré de Salon en faveur de frère Pierre Pachin; — autres actes y relatifs; — fᵒ 36 vᵒ et ss., procuration donnée par Mᵉ Jean Boyer pour résigner l'office de sacristain du monastère d'Uzerche en faveur de frère Antoine Pontier; — autres actes y relatifs; — fᵒ 45 rᵒ et ss., lettres de présentation de frère Pierre Daniel, religieux du prieuré de Saint-Léonard, postulant le prieuré de Moissannes; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Parsac, les cures de La Chapelle-Taillefert et Saint-Julien près Laron, l'abbaye de Bonlieu, la vicairie de Saint-Amand en l'église de La Meyze, la cure de Beaumont près Peyrat, le prieuré de La Fauvette, la vicairie de Saint-Thomas-sous-les-Arbres à Saint-Léonard (*bis*), les prieurés de Condat et Ladignac, la vicairie de Pourcharessas à Lestars, la vicairie des Vigiers à Saint-Junien, les cures de Bugeat, Segonzac, Champniers et La Rochette, la vicairie de Malebraud à Saint-Martin, l'archiprêtré de Vigeois, les cures de Neuvic et Augne, la vicairie de Saint-Jean au prieuré de Barsac, la cure de Palisse.

G. 560. (Registre.) — In-4ᵒ, 282 feuillets, papier.

Mars-juillet 1589. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 166). — Fᵒ 2 rᵒ et ss., attestation d'examen et autres actes au nom de Mᵉ Pierre Dubarry, représenté par Mᵉ Psaumet Tirebast, procureur au siège présidial de Limoges, postulant une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers; — fᵒ 6 vᵒ, acte de prise de possession de la cure d'Augne par Mᵉ Simon Guibert; — fᵒ 8 rᵒ et ss., attestation d'examen et autres actes au nom de Mᵉ Léonard François (?) de Pemperigas, clerc, postulant la cure de Saint-Julien près Laron; — fᵒ 11 vᵒ, acte de prise de possession de la cure de Palisse par Mᵉ Guillaume Areilh, prêtre; — fᵒ 13 rᵒ, acte par lequel Mᵉ Jean Depetiot, prévôt de l'église collégiale de Saint-Junien, nomme Mᵉ Simon Poulhot son vicaire, à charge de conférer en son nom une prébende vacante en la dite église; — fᵒ 14 vᵒ et ss., procuration donnée par Mᵉ Michel Goumondie pour résigner la demi-prébende qu'il tenait en l'église collégiale de Saint-Germain, laquelle est conférée à Mᵉ Jacques Varachau, clerc; — actes divers y relatifs; — fᵒ 19 vᵒ, présentation de Mᵉ Pierre Jabely, prêtre, pour être pourvu de la vicairie de Saint-Blaise au prieuré de Saint-Léonard; — fᵒ 25 rᵒ, procuration donnée par Mᵉ Simon Guibert pour prendre possession de la cure d'Augne (cf. ci-dessus fᵒ 6 vᵒ); — fᵒ 26 rᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Dumont, postulant la cure de Moissannes, vacante par la démission de Mᵉ Maureil Dupommier; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 36 rᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Guillaume Lefaure de Truffy, représenté par Mᵉ Léonard Peyrusson, marchand de Saint-Léonard; — fᵒ 39 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Georges-des-Landes en faveur de Mᵉ Léonard Leclerc (*al.* Lafaye); — autres actes y relatifs;

— f° 45 v°, collation de la vicairie de Fenis, en l'abbaye de La Règle, faite à Me Jean Thomas; — f° 47 r°, lettres de tonsure: de Me Jean Verthamond le jeune; — f° 47 v°; de Me Léonard Verthamond; — f° 48 r°, déclaration des nom et prénom de Me Louis d'Eychizadour, gradué; — f° 48 v°, lettres de cléricature de Me Pierre Mareys; — f° 50 v°, lettres de tonsure de Me Michel Meymac. = Les actes qui suivent concernent les cures de Thouron et Bussière-Dunoise, la vicairie des Moujons à Saint-Junien, la cure de Chaillac, la vicairie de La Croix à Saint-Etienne, la cure de Saint-Aulaire près Uzerche, le prieuré de Toulx-Sainte-Croix, la prévôté de Roziers, la vicairie du Fénis au monastère de La Règle, les cures de Segonzac, Saint-Martin-Château, la vicairie d'Allary à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, la cure de Condat, la sacristanie du prieuré de Port-Dieu, les cures de Jabreilles et Soubrebost, le prieuré de Verneuil, la cure de Rancon, le prieuré de Tarde, la cure de Royère, la prévôté de Roziers, la cure de Saint-Cyr-les-Champagnes, la pitancerie du prieuré de Port-Dieu, la cure de Saint-Ouen.

G. 561. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

Juillet 1589-mars 1590. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 167). — F° 2 r° et ss., lettres de tonsure de Me François Boyer, postulant une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers; — autres actes y relatifs; — f° 5 r° et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Roumanet (représenté par Me Etienne Bonnyn, procureur au présidial), postulant une prébende de l'église d'Eymoutiers, vacante par résignation de Me Léonard Roumanet; — autres actes y relatifs; — f° 10 r° et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Menot, postulant la cure de Thouron; — autres actes y relatifs; — f° 18 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Taquenet; — f° 22 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Hilaire-la-Plaine, faite par Me Jean Savanet au profit de Me Jean Brun; — autres actes y relatifs; — f° 33 r° et ss., résignation de la cure de Mazeyrat, faite par Me Léonard Badent au profit de Me Pierre Bonnesmains (Bonnas mas), clerc; — nombreux actes y relatifs; — f° 43 r°, lettres de tonsure: de Me François Albiac, fils de Me Gabriel Albiac, procureur au Présidial; — f° 43 v°, de Me Jean du Boscartus, clerc, originaire de la paroisse de Cieux; — f° 44 r°, prise de possession de la cure de Saint-Ouen par Me Jean Rampion, chanoine du Dorat, représenté par Me Pierre Vernejoulx, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 47 r° et ss., lettres de temps d'étude et autres actes au nom de Me Hélie de Gabatheau, gradué. = Les actes qni suivent concernent : le prieuré du Puy de Toux, la cure de Saint-Pardoux près Razès, le prieuré de Saint-Priest d'Eyjeaux, la chantrerie du Dorat, la vicairie de La Brugère, les cures de Panazol, Voulon, l'archiprêtré de Saint-Junien, l'archiprêtré de Saint-Paul, les prieurés d'Eybouleuf, Anzème, les cures de Saint-Symphorien, Rancon, Vercilhac, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, les cures de Rouziers, Pontcharaud, Saint-Victor, Chirac, Chabrat, Saint-Pierre-Château, Saint-Symphorien, Les Billanges.

G. 562. (Registre.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

Mars-août 1590. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 168). — F° 2 r°, prise de possession de la cure des Billanges par Me Jean Blondier; — f° 3 v° et ss., lettres de tonsure de Me Simon Laige, postulant le prieuré de Saint-Cosme et Saint-Damien à Chasseneuil; — nombreux actes y relatifs; — f° 14 v° et ss., lettres de tonsure de Me François Alalay (représenté par Me Christophe Vincendon, procureur au présidial de Limoges), postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat; — autres actes y relatifs; — f° 24 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, en faveur de Me Michel Combet; — avec la prise de possession; — f° 28 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Brugère en faveur de Me Léonard Caland, représenté par frère Jean Lautournée, religieux de Saint-Augustin; — autres actes y relatifs; — f° 34 v°, signatures en cour de Rome portant provision : de la prébende de Me Etienne Pabot, marguillier démissionnaire de l'église cathédrale de Limoges, en faveur de Me Adrien Pabot; — f° 37 r°, de la cure de Meilhac en faveur de Me Léonard Bandel, la dite cure vacante par résignation de Me François Veyrinaud; — f° 41 v° et ss., collation du vicariat dn prieuré d'Evaux, faite à frère Claude Brioude; — autres actes y relatifs; — f° 44 r°, déclarations de nom et prénom faites : par Me Louis d'Eychizadour, gradué; — *ibid.*, par Me Jacques Mousnier le jeune, bachelier en théologie et en droit canon; — f° 45 r°, par Me Léonard de Bardoulat, bachelier en droit canon, postulant la première prébende vacante en l'un des trente-cinq monastères ou

prieurés y dénommés; — f° 46 r°, par Jean Malevergne, gradué, représenté par Mᵉ Guillaume Gadault, procureur au présidial de Limoges; — f° 47 r°, lettres de degré et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Bardoulat (cf. ci-dessus, f° 45 r°). — Les actes qui suivent concernent le prieuré de Moutier-Ventadour *(bis)*, l'archiprêtré de Rancon, la vicairie des Gautier à Saint-Martial, l'office de premier novice à l'abbaye de Lesterps, la cure de Saint-Victurnien, l'office de prieur claustral en l'abbaye d'Ahun, les cures de Saint-Jean-Ligoure, Châteauponsac, la vicairie de Saint-Roch en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Lavignac, La Jonchère, Saint-Loup-des-Landes, Marval, la prévôté de Rilhac, la prévôté de Beauvais, la cure de Brigueil en l'archiprêtré de Saint-Junien, la cure de Rouziers, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert.

G. 563. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

Août 1590-mai 1591. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 169). — F° 2 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sardent en faveur de Mᵉ Jean de Chazaud, représenté par Mᵉ Simon de Muret, sieur de La Faye; — autres actes y relatifs; — f° 11 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré Saint-Remi de Mourioux en faveur de frère Pierre Besse, religieux de l'Artige; — autres actes y relatifs; — f° 18 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Ventadour en faveur de frère Pierre Alpays, religieux de Meymac; — autres actes y relatifs; — f° 22 v°, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Mᵉ François Cuchet, prêtre; — f° 22 r°, lettres de tonsure et autres titres cléricaux au nom de Mᵉ Laurent Chabanes; — f° 25 r° et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Mᵉ Philippe Poylevé en faveur de Mᵉ Jérôme Balestat, chanoine; — autres actes y relatifs; — f° 29 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Simon Thévenon, clerc, postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien; — autres actes y relatifs; — f° 33 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Pierre Alpays, prieur de Ventadour (cf. ci-dessus f° 18 v°); — f° 36 v°, collation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite à Mᵉ François Cuchet (cf. ci-dessus f° 22 r°); — f° 28 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'abbaye de Bénévent en faveur de frère Jean Delavault; — autres actes y relatifs; — f° 47 r°, collation du vicariat du prieuré d'Aureil faite à Mᵉ Guillaume de Masmouret; — f° 48 r° et ss., lettres de tonsure et autres titres cléricaux de Mᵉ Jean Luguet, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix. — Les actes qui suivent concernent le prieuré d'Evaux, les cures de Nieul, Lavignac, Nontron, le prieuré de Saint-Christophe, le prieuré-cure de Verneuil, la vicairie de Saint-Jean en Saint-Michel, la cure de Nieul, les cures de Saint-Victurnien, Flayat, l'office de marguillier en la cathédrale de Limoges, la vicairie de Sainte-Catherine, la cure de Sainte-Feyre, l'aumônerie de Saint-Martial, la cure de Saint-André en la Cité de Limoges, l'archiprêtré de La Meyze et son annexe, la vicairie des Dubois à l'autel de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Compreignac, la cure de Sarran, la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, la vicairie des saints Jacques et Philippe en l'église paroissiale de Saint-Silvain du château d'Ahun (*ter*), le prieuré de Saint-Jean de Lasfonts, la cure de Saint-Martial, les cures de La Chaussade (*bis*), Poussanges (*bis*), Saint-Hilaire-du-Peyroux, une vicairie en l'église de Saint-Etienne de Noblat, une vicairie et demi-prébende en l'église de Saint-Germain, le prieuré du Chatenet, le prieuré de Saint-Hilaire-Château.

G. 564. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

Septembre 1591-mars 1592. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 171). — F° 2 r°, collation d'une prébende de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, faite à Mᵉ Pierre de Grandchault; — f° 3 v°, lettres de tonsure et de prêtrise de Mᵉ Guillaume Parot; — f° 4 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Silvain Brice; — f° 5 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Courrieu en faveur de Mᵉ Pierre Guarinet, représenté par Mᵉ François Bougraud, prêtre de Châteauponsac; — autres actes y relatifs; — f° 13 v° et ss., résignation d'une vicairie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Mᵉ Pierre Texier le jeune, en faveur de Mᵉ Etienne Dumonteil; — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., collation de la cure de Glanges, faite au dit Mᵉ Pierre Texier; — avec l'acte de prise de possession; — f° 23 r°, résignation de la cure de Glanges, faite par Mᵉ Martial de Bournazeau en faveur

de Mᵉ Etienne Dumonteil; — fᵒ 24 vᵒ et ss., résignation du prieuré de Gouzon faite par Mᵉ Gabriel Meyret, bachelier en décret, en faveur de Mᵉ Léonard Vincent, prêtre ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 33 vᵒ résignation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, faite par Mᵉ Jean Brun en faveur de Mᵉ Pierre Ribault ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 28 vᵒ, lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à Mᵉ Mathurin Mazeyroux, postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat ; — fᵒ 41 vᵒ, titres cléricaux de Mᵉ Pierre Parot ; — fᵒ 43 vᵒ, titres cléricaux de Mᵉ Pierre de Grandchault (cf. ci-dessus fᵒ 2 rᵒ); — fᵒ 44 vᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Joseph Beaure (représenté par Etienne Choussade, papetier de Saint-Léonard), postulant l'une des six vicairies fondées en la chapelle de N.-D. de Champneuf en l'église de Saint-Léonard. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Boschaud, les cures de Champniers, Saint-Yrieix-sous-Bois, Saint-Hilaire-la-Plaine, Ars, La Borne, Meilhac, Bugeat, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Loup-des-Landes, Saint-Chabrais, Lésignac-sur-Goire, Saint-Silvain-Montaigut, Glanges, La Tour-Saint-Austrille, la vicairie de N.-D. du Balet en l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Bugeat, la sacristanie de l'abbaye de Lesterps, l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem *al.* vicairie du Temple (dioc. de Limoges) (*bis*), une vicairie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Cessateur, Les Eglises, Blanzac, la vicairie de Mainsac (*al.* Mensa) à Eymoutiers (*bis*), une vicairie à Ségur, les cures de Beaune, Le Bourg-de-Salagnac, Neuvic, Glanges, Moissannes.

G. 565. (Registre.) — In-4ᵒ, 324 feuillets, papier.

Mars-août 1592. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 172). — Fᵒ 2 rᵒ et ss., collation du prieuré de Moissannes faite à Mᵉ Léonard de Faye; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 5 vᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Jacquemin, postulant le prieuré de Ladignac; — fᵒ 12 vᵒ et ss., lettres de tonsure de frère Mathieu Peyraud (représenté par frère Léonard de Massiot), postulant une prébende au prieuré de Saint-Léonard; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 19 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Mandat représenté par Mᵉ Gérald de Jayac, procureur au siège présidial ; — fᵒ 19 vᵒ, collation de la prévôté de La Souterraine, faite à frère François de La Rebussie, religieux de l'ordre de Saint-Benoit ; — fᵒ 21 rᵒ, collation du prieuré *de Santonio* (dioc. de Saintes), faite à frère François Rousseau ; — fᵒ 22 vᵒ et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Jean Malevergne, gradué ; — par Mᵉ Pierre Darfeuilhe ; — par Mᵉ Jacques Mousnier le jeune, bachelier en théologie, tous postulants de bénéfices ; — fᵒ 24 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Chabrac en faveur de frère Augustin Babruneau, religieux de l'abbaye de Lesterps, représenté par Mᵉ Pierre Poyat, religieux de Saint-Martial ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 31 rᵒ et ss., collation de l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial, faite à Mᵉ Thomas Ruaud ; — avec la prise de possession ; — fᵒ 33 vᵒ et ss., lettres de tonsure et titres cléricaux de Mᵉ Jean Artiges ; — fᵒ 36 vᵒ et ss., lettres de tonsure et titres cléricaux de Mᵉ Pierre Dumas, postulant la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; — nombreux actes y relatifs = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Poussanges, le prieuré de Felletin, la vicairie de Saint-Yrieix-Soustayne (*sic*), la cure de Fursac, le prieuré de Montalet, la prévôté de La Souterraine, la cure de Quinsac (*bis*), la vicairie de Saint-Denis à Guéret, la vicairie de N.-D. de Pitié à Guéret (*bis*), l'archiprêtré d'Anzème (*bis*), la cure de Châtelus-Marcheix (*ter*), le prieuré de Montmorillon, les cures de Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Marc-à-Loubaud, Sarrau, le prieuré de Saint-Pierre du Moutier, la vicairie du grand cimetière à Bessines, l'aumônerie de Saint-Léonard, la cure de Châteauponsac, la vicairie d'Eyssidioux près Masléon, l'archiprêtré de Vigeois, la vicairie de Caverlaye.

G. 566. (Registre.) — In-4ᵒ, 275 feuillets, papier.

Août-décembre 1592. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 173). — Fᵒ 2 rᵒ, profession religieuse faite par frère Pierre Laurens en l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; — fᵒ 4 vᵒ et ss., collation de la cure de Chamborand faite par Mᵉ Antoine Faure ; — avec la prise de possession ; — fᵒ 9 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende en l'abbaye de Solignac au profit de frère Léonard Sénemaud ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 16 rᵒ, profession religieuse de frère Léonard Bernard en l'abbaye de Bénévent ; — fᵒ 17 rᵒ et ss., collation du prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges, faite à Mᵉ Pierre de La Prade, religieux ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 20 rᵒ et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et titres cléricaux au nom de Mᵉ Antoine Villard ; — fᵒ 23 rᵒ et ss., résignation de la cure de Saint-Jean-Ligoure faite

par Mᵉ Pierre Benoist en faveur de Mᵉ Pierre Pabot; — autres actes y relatifs; — fᵒ 31 rᵒ et ss., collation de la cure de Cognac, faite à Mᵉ Antoine Villard; — avec la prise de possession; — fᵒ 34 rᵒ et ss., titres cléricaux de Mᵉ Jean Baccon; — fᵒ 38 rᵒ et ss., titres cléricaux de Mᵉ Hugues Marchandon, prêtre de Saint-Michel de Limoges; — fᵒ 41 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Montbrandeix en faveur de Mᵉ Hélias Delafarge; — autres actes y relatifs; — fᵒ 47 rᵒ, collation de la cure de Cognac faite à Mᵉ Hugues Marchandon; — fᵒ 48 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Segonzac en faveur de Mᵉ Léonard Naudot; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Vaulry, la vicairie de Saint-Thomas à Saint-Léonard, les cures de Jabreilles, Pradeaux, Bugeat (*bis*), l'archiprêtré d'Anzème, la vicairie de Saint-André et Sainte-Catherine à Saint-Léonard, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, les vicairies de Saint-Martial à Guéret, et de Sainte-Barbe à Saint-Michel-des-Lions, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Ybard, Châteauponsac, la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église collégiale du Dorat, les cures d'Egletons, Les Billanges, la vicairie de Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Hilaire-Bonneval, l'archiprêtré de Vigeois, les cures d'Oradour, La Tour-Sainte-Austrille, Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie des Gayot à Saint-Michel-des-Lions, le prieuré de Beyssac, la cure de Saint-Dizier près Ussel, la vicairie de Saint-Michel à Beaumont, la vicairie de Saint-Sébastien au Moutier de Felletin, le prieuré de Magnac..

G. 567. (Registre.) — In-4ᵒ, 273 feuillets, papier.

Avril-juillet 1593. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 175). — Fᵒ 2 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Dizier, faite à Mᵉ Guillaume Dubost, représenté par Mᵉ Michel Descoulx, curé de Beaune; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 4 vᵒ, lettres de tonsure : de Mᵉ Jacques Goursaud; — fᵒ 5 rᵒ, de Mᵉ Jacques Mousnier; — fᵒ 6 vᵒ, de Mᵉ Jacques Meyranges; — fᵒ 8 vᵒ et ss., déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Jean Malevergne, gradué, postulant la première prébende vacante dans divers monastères et chapitres; — fᵒ 11 vᵒ et ss., collation de la cure de La Croix, faite à Mᵉ Pierre Charaing; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 13 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Phaliparie; — fᵒ 14 rᵒ, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Léonard Bardoulat, postulant le premier bénéfice vacant; — fᵒ 16 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers; — fᵒ 17 vᵒ et ss., collation du prieuré du Port-Dieu faite à frère Bertrand Chaslon, représenté par frère Léonard de La Bachellerie, prieur d'Eyjaux; — autres actes y relatifs; — fᵒ 22 vᵒ, lettres du vicariat du prieuré du Port-Dieu délivrées par le dit frère Berthon (*sic*) Chaslon, religieux profès de l'abbaye de La Chaise-Dieu, à Mᵉ Guillaume Picaud (*al.* Picard), chambrier du dit prieuré, représenté par le dit frère Léonard de La Bachellerie; — fᵒ 26 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Delacour, postulant la cure de Saint-Junien-Château; — autres actes y relatifs; — fᵒ 33 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Roziers en faveur de Mᵉ Georges Dufaure; — autres actes y relatifs; — fᵒ 40 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Mᵉ Guillaume Boyer; — autres actes y relatifs; — fᵒ 44 rᵒ et ss., lettres de cléricature au nom de Mᵉ Jean Maubren, postulant la cure de Saint-Amand; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures des Billanges, Fresselines, les prieurés Saint-Jacques de Magnac, Saint-Pierre de La Celle, la cure de Cognac, l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Michel-des-Lions, les prieurés de Saint-Eloi, Pourieras, une vicairie en la chapelle de Notre-Dame d'Eymoutiers, la vicairie des Planches à Peyrat, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la prévôté de Champsac, le prieuré de Sermur, la cure de Saint-Vaury, la vicairie de Sainte-Croix à Saint-Remy, la vicairie des Bardon à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, les cures de Ceyrou, Javerdat, l'archiprêtré de Saint Paul *(bis)*, la cure de Magnac, le prieuré de Bussière-Galand, la prévôté d'Ambazac, la cure de Droux.

G. 568. (Registre.) — In-4ᵒ, 249 feuillets, papier.

Juillet-septembre 1593. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 176). — Fᵒ 2 rᵒ et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite à Mᵉ Guillaume Bourdicault; — autres actes y relatifs; — fᵒ 7 rᵒ, déclaration de nom et prénom faite par frère Claude Brioude, bachelier en décret, prieur claustral du prieuré d'Evaux; — fᵒ 9 vᵒ et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes délivrés à frère Jean

Relier, maître ès arts, postulant l'office de chambrier au monastère d'Evaux; — f° 26 r° et ss., collation d'une vicairie de Chargnac, faite à Me Jean Vergnaud; — avec l'acte de prise de possession; — f° 29 r° et ss., collation du prieuré de Beyssac, faite à Me Raymond de Plantadis, représenté par Me Michel Majour, curé de La Mazière; — autres actes y relatifs; — f° 35 r°, lettres de tonsure de Me Pierre Gaumot; — f° 36 r°, collation de la cure de Beynac, faite à Me Jérôme Blanchard, clerc; — f° 37 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Sainte-Croix au Moutier-d'Ahun en faveur du dit Me Pierre Gaumot; — autres actes y relatifs; — f° 42 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Silvain du château d'Ahun; — autres actes y relatifs; — f° 46 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Ajain en faveur du dit Me Pierre Gaumot; — autres actes y relatifs; — f° 50 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Chapelle-Saint-Martial en faveur de Me Jacques Mousnier; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Colonges, Droux, la cure de Beyssac, la vicairie de Noailher, la chantrerie de Saint-Martial (*bis*), la cure de Saint-Augustin (*bis*), l'abbaye d'Uzerche, la vicairie de Léchille à Saint-Martial, le prieuré de Clairefaye, les cures de Saint-Michel-des-Lions, Le Monestier, le prieuré de Colonges, les cures du Palais, Lésignac-sur-Goyre, Beynac, Bellegarde, Saint-Augustin, le prieuré d'Artigette, la chantrerie de l'église cathédrale Saint-Etienne.

G. 569. (Registre.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

Septembre 1593-janvier 1594. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 177). — F° 2 r°, acte de prise de possession d'une prébende de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges par Me Pierre Peyrinault. L'acte débute ainsi : *Sciant cuncti quod in mei, notarii regii et apostolici subsignati, testiumque infrascriptorum presentia, ante valvas ecclesie secularis et collegiate Sti Marcialis Lemovicensis, ubi pro nunc propter bellum et civiles tumultus divinum ecclesie cathedralis Lemovicensis celebratur officium per canonicos dicte ecclesie cathedralis Lemovicensis, fuit presens dominus Petrus Peyrinault...*; — f° 3 v°, actes de prise de possession : d'une prébende de Saint-Martial de Limoges par Me Jean de Douhet; — f° 5 r°, de la cure de Colonges par frère Jean Lautournée, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin près Limoges; — f° 6 v° et ss., collation de la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Jean de Douhet; — avec l'acte de prise de possession; — f° 9 v°, titres de cléricature et autres actes au nom du dit Jean Lautournée; — f° 12 r°, et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Colonges en faveur de frère Pierre Lafon, religieux de Saint-Augustin; — autres actes y relatifs; — f° 18 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me Pierre Foury; — f° 22 r°, collation d'une prébende de Saint-Martial, faite au dit Me Jean de Douhet (cf. ci-dessus f° 3 v°); — 24 r° et ss., collation de la chantrerie de Saint-Martial faite à Me Pierre de Douhet, la dite chantrerie vacante par la résignation de Me Pierre Peyrinault; — autres actes y relatifs; — f° 34 r°, procuration donnée par Me Antoine de Jasse, bachelier en droit, curé de Saint-Michel-des-Lions, à Me François du Cluzeau, praticien de Limoges, pour prendre possession de la dite cure; — f° 35 v°, lettres de tonsure de Me Balthazar de Douhet, — f° 36 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Laurens aux faubourgs de Saint-Yrieix, en faveur de Me François Fabry le jeune; — autres actes y relatifs; — f° 43 r°, résignation faite par François Fabry le jeune, de la pension attachée au dit prieuré de Saint-Laurens; — f° 44 v°, collation de la cure de Mortemart, faite à Me Fiacre Noalher; — f° 46 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jacques de Villards; — autres actes y relatifs; — f° 50 v° et ss., collation faite à Me Balthazar de Douhet le jeune de la prébende « que souloit tenir en l'esglise cathédralle de Lymoges Me Pierre de Douhet »; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent une vicairie en l'église Saint-Etienne de Limoges, les cures de Droux, Saint-Just, la vicairie de Saint-Jean-l'Evangéliste en l'abbaye de La Règle, les cures de Lésignac-sur-Goyre, Sardent, Glandon, Lestars, les prieurés du Cluzeau, La Garde-Saint-Gérald, la vicairie de Saint-Jean en l'église du Bouchard, le prieuré d'Ajain, la vicairie de Sainte-Croix du Moutier-d'Ahun, la cure de La Chapelle-Saint-Martial, le prieuré d'Ahun, les cures d'Ars (*bis*), Saint-Hilaire-la-Plaine (*bis*), la vicairie de Chamboret au monastère de La Règle, la cure de La Saunière, le prieuré de Glénic, la vicairie de Lamoureux à Génis, le prieuré de Sardent, les cures de Sainte-Félicité, Chamboret, la vicairie de Saint-

Jacques à Bellac, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Jean-Ligoure, la vicairie *De Mortuis* à Eymoutiers, la vicairie de Blanchard à Saint-Yrieix-Soutaine (*sic*), les cures de Monestier et Mortemart.

G. 570. (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

Mai-août 1594. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 179). — F° 2 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Guilhonnaud (représenté par Mᵉ Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges), postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — f° 6 v°, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Michel de Leyssène, gradué, représenté par Mᵉ Jean de Leyssène, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 7 v° et ss., résignation de la cure de Couseix, faite par Etienne Breilhaud en faveur de Mᵉ Barthélémy de Louradour; — autres actes y relatifs; — f° 14 v° et ss., quatre déclarations de nom et prénom faites par Mᵉ Louis Thiveau, gradué, postulant un bénéfice et représenté par Mᵉ Jean *al.* Siméon Disnematin dit Dorat; — f° 17 v° et ss,. collation de la chambrerie du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à frère François Olivier, représenté par Mᵉ Jean Certe, procureur au présidial de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 20 v° lettres de tonsure de Mᵉ Martial Guyot; — f° 21 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la chambrerie du monastère de Saint-Augustin en faveur de Mᵉ Antoine Lestang; — autres actes y relatifs; — f° 26 r°, lettres de tonsure de frère Guillaume Chastrusse, religieux de l'abbaye d'Uzerche et prévôt de Champsac; — f° 27 v°, lettres dimissoires pour être tonsuré, et autres titres de cléricature délivrés à frère Gabriel de Mirambel, religieux du Port-Dieu; — f° 33 r°, acte de prise de possession d'une vicairie de l'église de Magnac par Mᵉ Guillaume Bourier; — f° 38 r° et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Mᵉ Léonard Bouschy en faveur de Mᵉ Léonard Pérou, représenté par Mᵉ Pierre Mouret, procureur au présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 43 r° et ss., collation de la cure de Nontron, faite à Mᵉ Jean Eyriaud; — autres actes y relatifs; — f° 47 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes de cléricature, au nom de frère Antoine Massé, religieux de Chambon (représenté par Mᵉ Pierre de Douhet, chantre de l'église collégiale de Saint-Martial), postulant le prieuré d'Aleyrat. = Les actes qui suivent concernent le prieuré du Buis, une vicairie à l'hôtel-Dieu de Saint-Germain, la cure de Pierrefite, la vicairie de Saint-Jacques à Bellac, le prieuré de Chirouze, les cures de Séreillac, Vaulry, la vicairie de Saint-Blaise à Bellac, la vicairie de Saint-Front à Saint-Yrieix, les cures de Saint-Priest-la-Feuille, Meilhac, Pradines, Nexon, Sainte-Anne, le prieuré du Châtenet.

G. 571. (Registre.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

Mars-juin 1595. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 183). — F° 1 r° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de M. Philippe Decoulx; — f° 5 v° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Philippe Reymondaud, postulant le prieuré de N.-D. de Beauvais; — autres actes y relatifs; — f° 19 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Yrieix-Soustaine (*sic*) en faveur de Mᵉ Pascal Brissaud; — autres actes y relatifs; — f° 27 r° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de Mᵉ Guillaume Fauveau, vicaire de la paroisse de Saint-Bonnet en la châtellenie de Barbezieux (représenté par Mᵉ Etienne Picaud, juge de Rochefort), postulant la cure de Séreilhac; — nombreux actes y relatifs; — f° 42 r°, déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Martial Peyroche, gradué; — f° 42 v°, par M. Jean Malevergne (représenté par Mᵉ Guillaume Gadault, procureur au siège présidial de Limoges); — f° 43 v°, par Mᵉ Léonard Bardoulat, gradué; — f° 49 r°, par Mᵉ Louis Thineau, gradué, tous postulants divers bénéfices à vaquer. = Les actes qui suivent concernent les cures de Peyrilhac et Benaye, les prieurés de Nedde, Arthon et Magnac, l'hôtel-Dieu du Dorat, le prieuré d'Ambrugeat, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Meymac, l'archiprêtré de Saint-Junien, les cures de Jabreilles et Saint-Priest-sous-Aixe, la prévôté de Saint-Martial, la vicairie de Marthas à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Saint-Michel-de-Pistorie, l'aumônerie de Nontron, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, l'abbaye de La Règle, les cures de Royère et Barsac.

G. 572. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

Juin-octobre 1595. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 184). — F° 2 r° et ss., profession religieuse de frère Vincent Vernelhe au

monastère d'Evaux; — avec un acte de procuration pour insinuer; — f° 4 v° et ss., profession religieuse de dame Françoise de Chateaugailhard au monastère de La Règle; — collation du prieuré de Tholet en faveur de la dite dame; — autres actes y relatifs; — f° 9 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche, faite par M° Pierre Chasser en faveur de M° Bertrand Jousseaulme; — autres actes y relatifs; — f° 14 v° et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à M° Huguet Coustin, représenté par M° Louis Allouveau, notaire au dit lieu; — autres actes y relatifs; — f° 19 v° et ss., lettres de tonsure de M° Doulcet Delagrange, postulant le prieuré de La Vinadière; — nombreux actes y relatifs; — f° 28 r°, lettres de tonsure et autres actes de cléricature au nom de M° Guy Crozilhe, postulant la cure de Veix; — f° 23 v° et ss., collation du prieuré Saint-Denis-de-Peyrat, faite à M° Léonard Chièze, représenté par M° Jean Guytard, procureur au siège présidial de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — f° 36 r°, collation de la cure de Chéniers, faite à M. Jean Fayard; — f° 37 r° et ss., résignation du prieuré de Tholet faite par dame Catherine de Malvau en faveur de dame Charlotte Flandrine de Nassau, religieuse en l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, qualifiée (f° 42 v°) de très haute et très illustre princesse; — autres actes y relatifs; — f° 44 v°, collation de la vicairie des Bardon en l'église Saint-Jean de Limoges, faite à M° Gabriel des Esgaulx; — f° 48 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Cheniers en faveur de M° Léonard Jacquet; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Boulogne et d'Auriac, la cure de Sussac, le prieuré de Chambrazeix (?), la cure de Croze, le prieuré d'Auriac, la cure de Chaptelat, les prieurés de Saint-Ybard et Arthon, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Bussière-Galand, la cure des Chézeaux, la vicairie de Mainsat à Eymoutiers, la cure de Meuzac, la prévôté de Meymac, les cures de Beaumont, Salon, Soubrevas, une vicairie au monastère de La Règle et une autre en l'église Saint-Jean de Limoges, la cure de Saint-Quentin près Chabanais, la vicairie de Léchille à Saint-Martial, les cures de Saint-Léger-la-Montagne, La Forêt et Salon, la prévôté de Perpezac-le-Blanc.

G. 573. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

Octobre 1595-février 1596. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 185). — F° 2 r°, acte de prise possession d'une prébende de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges par M° Pierre Benoist, archidiacre et théologal de l'église cathédrale; — f° 5 v°, procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Blaise de La Forêt; — f° 7 r° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à M° Antoine Grelot, postulant la cure du Tromp; — autres actes y relatifs; — f° 15 r°, lettres de tonsure et autres titres de cléricature au nom de M° Jean Chièze, postulant la cure de Linards; — f° 20 r° et ss., arrêts du grand Conseil : autorisant frère François Bonneau à se faire pourvoir du prieuré Saint-Vincent de Peyrat; — autres actes y relatifs; — f° 21 v°, autorisant M° Jean Bugeard à se faire pourvoir du prieuré de Tarde, le dit Bugeard représenté par le susdit François Bonneau, religieux d'Evaux et prieur de Peyrat; — f° 23 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Auriac en faveur de M° Martial Cossy; — autres actes y relatifs; — f° 27 r°, procuration de M° Pierre Darfeuilhe pour prendre possession de la cure de Royère; — f° 28 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à M° Jean Reymond, postulant la cure de La Forêt; — autres actes y relatifs; — f° 36 r°, procuration de M° Victor Delabrousse pour prendre possession de la prévôté de Perpezac; — f° 37 r°, procuration donnée par M° François Reydier, conseiller en la cour de parlement de Paris et doyen de l'église de Limoges, pour se faire remplacer dans cette dernière fonction; — f° 38 v°, collation de la chambrerie de la prévôté d'Evaux en faveur de frère Jean *alias* Joseph Tronchet; — f° 40 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Julien près Bort, faite par Jean Montloys en faveur de M° Léonard Trappes; — autres actes y relatifs; — f° 47 r°, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende monacale de l'église Saint-Léonard de Noblat en faveur de frère Martial Gay; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Léonard, la vicairie d'Etouars en l'église de Saint-Etienne, le prieuré de La Drouille-Blanche, les cures de Glénic et Chamberet, la viçairie des Baratier en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Ouen, le prieuré de Sauviat, le prieuré-cure de Saint-Laurent, les cures de Vareix, Glandon, Nouic, la chantrerie de l'église cathédrale, la prévôté d'Evaux, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, le prieuré de Moutier-Roseille, les cures de Saint-Séverin près Valière et Saint-Hilaire-Bonneval, le prieuré du Cluzeau, les cures de Saint-Martial et Saint-Pardoux.

G. 574. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, papier.

Février-mai 1596. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 186). — F° 2 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Hilaire-Bonneval, faite par Mᵉ François Dentraygues en faveur de Mᵉ Joseph Raymond; — autres actes y relatifs; — f° 9 r° et ss., collation de la vicairie d'Alary en l'église de Saint-Jean-en-Saint-Etienne, faite à Mᵉ Gabriel Touny; — avec l'acte de prise de possession; — f° 12 r° et ss., collation de la cure de Saint-Vaury *al.* Sainte-Catherine ès faux bourgs de Saint-Yrieix, faite à Mᵉ Léonard du Chailhaud; — avec l'acte de prise de possession; — f° 14 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Vexière, postulant l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale; — autres actes y relatifs; — f° 18 r°, collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Mᵉ Siméon Poylevé; — f° 22 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Champniers en faveur de Mᵉ Léonard Regas; — autres actes y relatifs; — f° 30 r°, résignation du prieuré de Chaumeil faite par Mᵉ Simon de Beaulieu en faveur de Mᵉ Jacques Martage (?); — f° 32 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Ussac en faveur de Mᵉ Guillaume Saulvezie; — autres actes y relatifs; — f° 37 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Guitard, postulant la vicairie de Dompne-Vigne en l'église collégiale de Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — f° 40 r°, signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré d'Arthon en faveur de Mᵉ François Rousseau *al.* de Las Fargeas; — f° 43 r°, de la prévôté de Ségur en faveur de Mᵉ Jean Guéry; — f° 45 r° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Mᵉ Bernard Rousseau, postulant le prieuré de Saint-Valentin; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la prévôté de Saint-Martial, la prévôté de Saint-Ybard, les cures d'Espartignac, Panazol, Vaulry, Saint-Symphorien, Boussac-les-Eglises (*bis*), La Chaussade, le prieuré de La Garde-Saint-Gérald, la cure de Saint-Ouen, le prieuré de Bonnat, une vicairie en l'abbaye de La Règle (*bis*), les cures de Saint-Symphorien, Vigeville, le prieuré de La Tour-Saint-Austrille, la prévôté de Saint-Martial, la cure de Royère, le prieuré-cure de Barsac, la cure de Saint-Bonnet-la-Rivière, la chantrerie de l'abbaye de Lesterps, la sacristanie de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges.

G. 575. (Registre.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

Mai-septembre 1596. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 187). — F° 2 r° et ss., lettres dimissoires et titres de cléricature au nom de Mᵉ Bernard Chouvier, postulant la cure de Chervix; — autres actes y relatifs; — f° 9 v° et ss., collation du prieuré de Fougeras faite à dame Claude de Tudert de Launay, religieuse de l'abbaye de La Règle; — autres actes y relatifs; — f° 13 r° et ss., placet du don de l'abbaye de Prébenoit, fait par le roi à Mᵉ Jean Destampes, représenté par frère Dominique de Saint-Guérit; — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Eybouleuf en faveur de Mᵉ Barthélemy Serre, religieux du prieuré de l'Artige; — autres actes y relatifs; — f° 26 r, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Michel Servier, mᵉ ès arts, représenté par Mᵉ Psalmet Tirebas, procureur au présidial de Limoges; — f° 27 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Gartempe en faveur de Mᵉ Jean Moury; — autres actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'abbaye d'Uzerche en faveur de frère Martin Surger; — autres actes y relatifs; — f° 39 v° et ss., lettres de tonsure et actes de cléricature au nom de Mᵉ Léonard Audevaux (*al.* Audevars), représenté par Mᵉ Guillaume Gadault, procureur au présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 47 r° et ss., lettres de profession de frère Baltazard Delaleuf, profès au monastère de Montierneuf à Poitiers, postulant le prieuré de Collonges; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Bonnat, Chamboulive, Egletons, Orgnac et Chirac, le prieuré d'Alleyrat, les cures de Saint-Martial-du-Mont, Saint-Germain-le-Lièvre, la vicairie de Saint-Gilles à Eymoutiers, la cure de Saint-Laurent, la vicairie d'Orgnac à Saint-Etienne, la vicairie de N.-D. de Pitié et de Saint-Antoine d'Ars, une chapelle à Royère, la prévôté de La Roche-l'Abeille, deux vicairies en la chapelle de Champmaing près Saint-Léonard, les cures de Peyrat, Saint-Junien-les-Combes et Videix, les prieurés d'Anglars et Chantel, la vicairie de Boisse à Saint-André, la vicairie de Vigenaud à Soubrevas, les cures de La Nouailhe, Châteauponsac, la prévôté de Saint-Martial de Limoges, la vicairie de Bessas à Saint-Etienne, les prieurés de Clairefaye, La Chassaigne, la sacristanie de l'église cathédrale, la cure de Saint-Symphorien.

G. 576. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

Septembre 1596-janvier 1597. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 188). — F° 1 r° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me François Noudon, postulant la cure de Rempnat, — autres actes y relatifs; — f° 27 v° et ss., présentation de Me Pierre Pichon pour être pourvu de la cure de Darnac; — avec l'acte de collation; — f° 10 v° et ss., certificats et actes divers au nom de Me Jean Tramond, pourvu de la cure de Lissac; — f° 14 r° et ss., présentation de Me Cervin Geoffre pour être pourvu de la cure de La Nouaille; — f° 16 r° et ss., présentation de Me Jean Peyrinaud pour être pourvu de la vicairie de La Pucelle à l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix; — autres actes y relatifs; — f° 19 r°, lettres de tonsure de Me Michel de Leyssenne, fils de Me Pierre de Leyssenne, de la ville de Saint-Germain; — f° 19 v°, prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain par Me Léonard Audevard, représenté par Me Guillaume Gadaud, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 21 v° et ss., lettres de tonsure de Me Bernard Augier (représenté par Me Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges), postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — f° 21 v° et ss., lettres de tonsure et de profession de frère François Marrand, élu abbé de Grandmont, au pays de la Marche, après le décès de R. P. frère François de Neuville, abbé du monastère et de tout l'ordre de Grandmont; — autres actes y relatifs; — f° 34 r°, collation de l'archidiaconé de Malemort, avec ses annexes de Queyssac et Goules, faite à Me Claude d'Aurelle, clerc du diocèse du Puy; — f° 38 r° et ss., certificats scolaires au nom de Me Jacques Dorat, licencié en droit canon de l'Université de Paris; — f° 41 v° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Jean Champsat (représenté par Me Etienne Mazard, notaire au bourg de Peyzac), postulant la cure de Salagnac; — autres actes y relatifs; — f° 49 r°, lettres de tonsure de Me Pierre Mailhard; — f° 49 r° et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à Me Michel de Leyssenne le jeune; — avec la prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les cures de Roussines, La Borne, Chastain, Saint-Maximin de Confolens, la vicairie *De Mortuis* à Eymoutiers, l'archiprêtré de La Porcherie, la vicairie d'Argenteaux à Saint-Paul, la cure de Saint-Martin-Terressus, les prieurés de Peyrat et Glénic, la cure de Bellac, le prieuré d'Excideuil, la cure de Saint-Priest-Ligoure, l'aumônerie de Nontron, le prieuré de Bonnat, les cures de Genouillac, Chamboulive, Mareille, Yssoudun, le prieuré de Saint-Etienne-la-Geneste (*bis*), la prévôté de Saint-Salvadour (*bis*), la vicairie de Brenac à Eymoutiers, la cure de Saint-Sauveur de Nontron, l'abbaye des Allois, la cure de Condat, une vicairie à la chapelle de la Magdeleine en l'église cathédrale.

G. 577. (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

Janvier-avril 1597. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 189). — F° 2 r° et ss., résignation du prieuré d'Eybouleuf faite par frère Bartholomé Serre au profit de Me Etienne Lafont; — autres actes y relatifs; — f° 8 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Sainte-Feyre en faveur de Me Nicolas Bleuf; — autres actes y relatifs; — f° 14 v°, procuration délivrée par Me Jean Moureau, prêtre de la communauté de Beaumont-lez-Felletin, à Me Jean Varaigne, chanoine de Moutier-Roseille, pour faire insinuer certaines lettres obtenues de la cour de Rome, portant pension de 10 écus sur la prébende de Me Jacques Coste, chanoine de Moutier-Roseille; — f° 15 r° et ss., lettres de tonsure de Me François Belon, représenté par Me Barthélémy Guybert, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale, postulant le prieuré de Clugnac; — autres actes y relatifs; — f° 23 r° et ss., résignation par Me Léonard Bandel de la chantrerie de l'église cathédrale au profit de Me Pierre Cybot; — autres actes y relatifs; — f° 28 r° et ss., résignation de la dite chantrerie par Me Pierre Cybot au profit du dit Me Léonard Bandel, curé de Châteauponsac; — autres actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., lettres de tonsure de Me Gilbert Doulcet, postulant la cure de La Chapelle-sous-Lépaud; — autres actes y relatifs; — f° 37 v° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Noël Pauly, représenté par Me Pierre Mousnier, chanoine de Saint-Martial, postulant le prieuré de Villards; — autres actes y relatifs; — f° 41 r° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Léonard Dupic, postulant le prieuré de Villards; — f° 44 r° et ss., résignation du prieuré de Saint-Jean de Valentin faite par frère Léonard de Lavaudporcher, moine claustral de l'abbaye de Tour-

toirac, en faveur de Mᵉ Léonard Duburguet; — autres actes y relatifs; — fᵒ 48 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Buxerolles en faveur de Mᵉ Jacques Bourdeau; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Bret, Saint-Quentin et Bénévent, le prieuré de La Roche, la cure de Bourganeuf, la vicairie de Saint-Jean en la paroisse de Saint-Angel, le prieuré de Saint-Junien-les-Combes, la cure de Saint-Martin-Terressus, la vicairie de Saint-Claude au cimetière de Guéret, la cure de Saint-Maurice-des-Lions, l'archidiaconé de Malemort, l'office de clerc de chœur au prieuré de Brive, l'archiprêtré d'Aubusson, la cure de Mainsac, la vicairie de Saleys à Saint-Pierre-du-Queyroix, la préceptoriale de l'église collégiale de Saint-Junien, les prieurés de Saint-Sauveur de Nontron, et Thollet (*al.* Le Cluzeau), la cure de Saint-Priest-Ligoure, la sacristanie de l'abbaye de Vigeois, le prieuré de Moutier-Roseille, les cures de Saint-Martin de Peyrat, Saint-Quentin, Yssoudun, Saint-Ouen et Bellac, l'abbaye de La Règle, la cure de Saint-Médard (*al.* Saint-Méard).

G. 578. (Registre.) — In-4ᵒ, 279 feuillets, papier.

Avril-juillet 1597. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 190). — (Les 17 premiers feuillets sont rongés dans toute leur longueur). — Fᵒ 20 vᵒ et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de Mᵉ Jean Pichon; — fᵒ 22 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Felletin en faveur de frère Austregesille Froment; — autres actes y relatifs; — fᵒ 29 vᵒ, collation de la vicairie de Saint-Léger de Chambon en faveur de Mᵉ Antoine Calet; — fᵒ 30 vᵒ et ss., bulle pontificale portant provision de l'abbaye de La Règle en faveur de Madame Françoise de Rohan; — autres actes y relatifs; — fᵒ 40 vᵒ, collation de l'une des trois grandes vicairies de l'abbaye de La Règle, faite à Mᵉ Jean Soulier; — fᵒ 41 vᵒ, collation de la vicairie du Crucifix, en l'abbaye de La Règle, faite à Mᵉ Gabriel des Egaux; — fᵒ 42 vᵒ et ss., certificats scolaires au nom de Mᵉ Martial Lemestre, bachelier en théologie, représenté par Mᵉ Jean Lemestre, son frère, avocat au siège présidial; — fᵒ 45 vᵒ, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Guillaume Gascon, (représenté par Mᵉ Pierre Vernagoux, procureur au siège présidial), postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat; — autres actes y relatifs; — fᵒ 49 rᵒ, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Guillaume Sornin, gradué; — fᵒ 49 vᵒ et ss., collation du prieuré Saint-Sauveur de Nontron faite à Mᵉ Jean de La Roussie; — autres actes y relatifs; — fᵒ 52 vᵒ, titres de cléricature de Mᵉ Antoine Labrouhe, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Martial à Bénévent, la cure de Saint-Martin de Peyrat, le doyenné de Saint-Etienne de Limoges, les prieurés de Rouze (régul.), Saint-Martial (sécul.) et Nouzière (régul.), les cures de Jourgnac, Saint-Bonnet-la-Marche et Coussac, le prieuré de Boudeix, la cure de Saint-Junien-les-Combes, la sous-chantrerie de l'église cathédrale, la prévôté de Linards, une vicairie à Saint-Junien, la cure de Saint-Médard, le prieuré de Pourières, la cure de Saint-Just, la vicairie des Roudeaux à Jourgnac (*bis*), la cure de Royère, le prieuré de Nouzière, la cure de Pierrebuffière, le prieuré des Forges, la prévôté de Linards, le prieuré de Vesnes, la cure de Saint-Gence, la vicairie des Sensaulx à l'autel de Saint-Sébastien en la ville de Saint-Junien, la sacristanie de l'abbaye de Solignac.

G. 579. (Registre.) — In-4ᵒ, 340 feuillets, papier.

Novembre 1597-avril 1598. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 192). — Fᵒ 1 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Pierrebuffière en faveur de Mᵉ Jean de Villegourde; — fᵒ 3 rᵒ, collation du prieuré de Sainte-Berthe faite à Mᵉ Pierre Barronnet, représenté par Mᵉ Isaac Jupille. « Et m'a requis acte de ce qu'il a dict que, a cause dez malladies et presentz troubles, le dit Barronnet n'a peu plustost faire la présente insinuation »; — fᵒ 4 vᵒ et ss., procuration donnée par Mᵉ Claude Daureille pour résigner l'archidiaconé de Malemort en faveur de Mᵉ Martial Lemaistre, représenté par Mᵉ Jacques Mosnier, official de Chénérailles; — autres actes y relatifs; — fᵒ 8 vᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Joseph Laborye, représenté par Mᵉ Martial Bonnin, procureur au siège présidial de Limoges; — fᵒ 10 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Lagorce, postulant l'une des deux vicairies fondées en la chapelle attenante à l'église Saint-Maurice; — autres actes y relatifs; — fᵒ 13 vᵒ et ss., collation de la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de La Chapelle-Taillefert, faite à Mᵉ Etienne Aubaile, représenté par Mᵉ Guillaume Doudy, notaire au dit lieu; — avec l'acte de prise de pos-

session; — f° 14 v° et ss., lettres de tonsure de Me Etienne Pichard (représenté par Me Jean Delagrange, juge de Laron), postulant la vicairie *De Mortuis* en l'église collégiale d'Eymoutiers; — autres actes y relatifs; — f° 16 v° et ss., collation d'une chanoinie de l'église d'Eymoutiers, faite à Me Jean Lasalle; — autres actes y relatifs; — f° 19 v°, collation de la vicairie fondée par Me Pierre Savy en l'église de Saint-Annoullet *(sic, pro* Domnolet) de la Cité de Limoges, la dite collation faite à Me Bartholomé de Lauradour; — avec l'acte de prise de possession; — f° 21 r°, prise de possession du prieuré de Sainte-Berthe par Me Pierre Barronnet, représenté par Me Guillaume Pichard; — f° 22 v° et ss., résignation du prieuré de Masgoutière, faite par noble Me Jacques Hugon en faveur de Me Antoine Savaire, représenté par Me Jean Barray, praticien de Pierrebuffière; — autres actes y relatifs; — f° 29 v°, prise de possession du prieuré de Naillat par Me Léonard Pradeau, représenté par Me Léonard Marchandon, conseiller au siège présidial de Limoges; — f° 31 v° et ss., lettres de maître ès arts au nom de Me Léonard Seguy (représenté par Jean Crezonnet, procureur en la ville d'Aixe), postulant la cure de Tarn-et-Aixe; — autres actes y relatifs; — f° 36 v° et ss., résignation du prieuré de Lascoulx, faite par Me Jacques Hugon en faveur de Me Pierre Vieillemar; — autres actes y relatifs; — f° 44 r° et ss., résignation de la cure ou vicairie perpétuelle de Lascoulx faite par Me Pierre Darsouze à Me François Duterrier, représenté par Me Jean Vayvay; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie du Balet en l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Saint-Denis-des-Murs, la vicairie des Savy en l'église de Saint-Domnolet, la vicairie de Sainte-Marguerite en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Nouic, la prévôté de Chambon, la cure de Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie du cimetière de Morterolles, la cure de Saint-Martin-le-Vieux, les prieurés de Ladignac, La Chapelle et La Geneytouse, la cure d'Ambazac, les prieurés de Chabanais et de Pressignac, la chantrerie de Saint-Etienne, les cures de Soudane et Nouic, la vicairie de Pompadour à Saint-Etienne de Limoges, l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, la cure d'Aubusson, l'aumônerie de l'hôpital de Felletin, la vicairie de Saint-Jacques à Beaumont, la vicairie de Pulverelly à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Beteste, le prieuré de Saint-Silvain-Montaigut, l'archiprêtré de Felletin, la vicairie du Vergier à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Priest-les-Oulières, la vicairie de Saint-Amand à La Meyze, les cures de Jarnages et Saint-Vicq, l'aumônerie du monastère de Lesterps, les cures de Bosmoreau et Videix, la prévôté d'Agudour, le prieuré de Thouis (?), le prieuré du Port-Dieu.

G. 580. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

Avril-août 1598. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 193). — F° 1 r°, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain en faveur de Me Pierre Darfeuilhe; — f° 2 v° et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite par Me Jean de Verneresse en faveur de Me Gaspard Vernejoul; — autres actes y relatifs; — f° 6 v°, lettres de tonsure et d'acolyte au nom de Me Michel Labbe de Vaulx; — f° 7 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chassenon en faveur de Me Léonard Savy; — autres actes y relatifs; — f° 13 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. du Mont d'Aubusson en faveur de Me Pierre de Plantadis; — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., résignation d'une prébende de l'église cathédrale, faite par Me Jean Gay en faveur de Me Christophe Petiot; — avec l'acte de prise de possession; — f° 24 v° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de Me Pierre Guilheton, postulant la cure de Saint-Chabrais, vacante par la démission de Me Michel Busselet, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — f° 32 r°, prise de possession de la cure de Saint-Michel de La Tour-Saint-Austrille par Me Antoine Radigon, représenté par Jean Béraud, marchand de Chénérailles; — f° 33 v° et ss., résignation de la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Beaumont-lez-Felletin, faite par Me Jacques Baille en faveur de Me Silvain Brisse, prêtre de la communauté du moutier de Felletin; — autres actes y relatifs; — f° 40 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Vedrenne en faveur de Me Léonard Ganno, représenté par Me Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 45 r°, présentation de Me Légier Mazuer comme postulant la vicairie de Sainte-Catherine en l'église paroissiale de Felletin; — avec l'acte de prise de possession; — f° 49 r° et ss., collation de l'une des douze grandes vicairies fondées en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert à Me François Bayon; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Front en l'église de Saint-Yrieix, les prieurés d'Auriac, Ussac et Eyjeaux, l'au-

mônerie de Lesterps, les vicairies des saints Jacques et Philippe au château d'Ahun, les cures de La Souterraine et Saint-Sulpice-les-Champs, les prieurés d'Aureil et d'Evaux, la cure de La Tour-Saint-Austrille, les vicairies des saints Pierre et Jacques à La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Chassagneul, la cure d'Ahun, les prieurés de Saint-Nicolas des Froides-Orties et du Breuil, la cure de Saint-Julien près Bort, le prieuré de Galamache, la cure de Busserolles, les prieurés de Saint-Léonard et de Beauvais, la cure de Saint-Pardoux-les-Cars, les cures d'Azat et de Saint-Hilaire-Château.

G. 581. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

Octobre-décembre 1598. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 195). — F° 1 r° et ss., collation de l'une des vicairies de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à Me Jean Darsouze représenté par Me Michel Gayou, chanoine; — f° 4 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Asnières en faveur de Me Antoine du Courret; — autres actes y relatifs; — f° 9 r° et ss., collation de la vicairie des Brachet en l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Hélie Boyssou; — avec l'acte de prise de possession; — f° 12 v° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Antoine Bonnenfans, clerc, postulant la cure de Saint-Hilaire-Château; — f° 20 v°, lettres de bachelier de Me Jacques Ribière, représenté par Me Jean Vallenet, marchand d'Aubusson; — f° 21 r°, résignation de la cure d'Aix près Ussel, faite par Me Antoine Périer en faveur de Me Damyen Bonnet; — f° 22 v°, prise de possession par Me Jacques Mosnier d'une prébende de La Chapelle-Taillefert, vacante par le décès d'autre Me Jacques Mosnier, official de Chénérailles; — f° 24 r°, prise de possession par le dit Me Jacques Mosnier de la vicairie des saints Jacques et Philippe, à Ahun; — f° 25 r° et ss., collation de la cure de Saint-Hilaire-Château, faite à Me Antoine Boutaud, bachelier en droit, représenté par Me Mathieu Bueyly, greffier de l'officiál de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 33 r° et ss., résignation du prieuré de N.-D. du Chalard, faite par dame Jeanne de Saint-George en faveur de dame Catherine Savatte, religieuse de la Sainte-Trinité de Poitiers; — nombreux actes y relatifs; — f° 44 v° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Martin Martinet, prêtre de Jarnage, postulant le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Lasfonts, la vicairie de Peyradis à Panazol, les cures de Mounisme, Saint-Julien-les-Combes, les prieurés d'Ars, Beauvais, les cures de Saint-Barthélemy, Sainte-Feyre, le prieuré des Chiers, la cure de Saint-Martin-Terressus, le prieuré de Vergonjanes, la vicairie du Chantre à Saint-Etienne, l'archidiaconé de Limoges, la vicairie de Mainsac (*al.* Mensa) à Eymoutiers, la vicairie fondée par feu Jean Chouven en l'église de Saint-André de la Cité, la cure de Saint-Léonard (*bis*), la vicairie de N.-D. du Souchet, la cure de La Jonchère, le prieuré de Tarn (*al.* Tard) près Aixe, la cure de Jabreilles, le prieuré-cure de Mourioux, la vicairie de Saint-Maurice à Bellac, la cure de Neuvic, le prieuré de Galamache, la vicairie de Sainte-Valérie à Pontcharraud, les prieurés de Beauvais, Nontron et Saint-Pierre de Chabanais.

G. 582. (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

Décembre 1598-avril 1599. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 196). — F° 1 r° et ss., acte de prise de possession du prieuré de Saint-Pierre de Chabanais, faite par frère Jean Bertrand Barby, religieux du monastère de Saint-Jean de Cole, ordre de Saint-Augustin, représenté par Me Jean Le Dorat, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 5 v°, signature en cour de Rome portant nouvelle provision du prieuré du Chalard en faveur de dame Catherine Savatte, religieuse de l'abbaye de la Trinité à Poitiers, le dit prieuré vacant par la résignation qu'en a faite dame Jeanne de Saint-Georges (cf. ci-dessus, G. 581 f° 33); — f° 7 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Adrien Brouhaud, *al.* Gendarme, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 11 r°, bulle portant provision de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges en faveur de Me Louis Marchandon; — nombreux actes y relatifs; — f° 24 r°, résignation de la cure de Jabreilles, faite par Me Nicolas Duteil, clerc, *clericus, rector seu cappellanus*, en faveur de Me Jean Descoulx, représenté par Me Jean Le Dorat, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 25 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Ville-Dieu en faveur de Me Eustache Berton; — autres actes y relatifs; — f° 29 r° et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Louis Balan, postulant la cure de Cieux, vacante par la résignation qu'en a

faite Mᵉ Michel Reynaud; — fᵒ 36 rᵒ et ss., présentation de frère Déodat de Lasfontz, religieux de Lesterps, au prieuré de Chabanais; — avec les actes de collation et de prise de possession; — fᵒ 39 vᵒ, titres de cléricature de Mᵉ Mathieu de Joyet; — fᵒ 40 rᵒ, lettres de degré de Mᵉ Christophe de Petiot, bachelier en droit canon; — fᵒ 41 vᵒ, consentement donné par Mᵉ Pierre Brenac le jeune à la réserve de pension sur la tierce partie des fruits d'une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers, au profit de Mᵉ Pierre Brenac l'aîné, représenté par Mᵉ Pierre de Loménye, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 45 vᵒ et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Pierre Brenac le jeune, postulant une prébende vacante en l'église collégiale d'Eymoutiers par la résignation qu'en a faite Mᵉ Pierre Brenac l'aîné. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Saint-Mesmin (*al.* Saint-Maximin) de Magnac, la cure de Saint-Dizier, la chapelle de Pontcharraud, la cure d'Aubusson, le prieuré de Perpezac-le-Blanc, la cure d'Esse, la prévôté de Chambon, la cure de Saint-Merd-la-Breuille, la vicairie de Martel à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart, l'archiprêtré de Nontron, les cures de Mansannes, Salons, Aubusson, le prieuré de Nozerines, la célérerie du monastère de Beaulieu, les vicairies de Sainte-Catherine en l'église de Bellac, du Balet et de Saint-Eloi à Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Sainte-Feyre, Saint-Quentin, Marval, Barneuil et Biennac, la vicairie de Saint-Jean à Soubrebost, l'aumônerie de Bénévent.

G. 583. (Registre.) — In-4ᵒ, 258 feuillets, papier.

Avril-juillet 1599. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 197). — Fᵒ 1 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Jean de Petiot, fils de feu autre Mᵉ Jean de Petiot, lieutenant général de la ville de Limoges; — fᵒ 2 vᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Christophe de Petiot, bachelier en droit canon, postulant la prévôté de Saint-Junien; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 14 vᵒ et ss., collation du prieuré du Châtenet faite à frère Albert du Coudier, religieux de l'abbaye de Grandmont; — avec l'acte de prise de possession; — fᵒ 17 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Montilhaud, postulant la cure de Chaptelat; — autres actes y relatifs; — fᵒ 22 vᵒ, déclarations de nom et prénom faites : par Mᵉ Léonard Bandel, gradué, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial; — fᵒ 23 vᵒ, par Mᵉ Martial Lemaistre, bachelier en théologie, postulant une prébende en l'église cathédrale; — fᵒ 24 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Claude de Chartaignat (*sic*), représenté par Mᵉ Gérald des Vignes, procureur au siège présidial de Limoges; — fᵒ 27 vᵒ, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Michel de Leyssenne, gradué, postulant un bénéfice en diverses communautés; — fᵒ 29 rᵒ, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite à Mᵉ Sornin de Jeoffre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 32 rᵒ, autre déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Léonard Bandel (cf. ci-dessus, fᵒ 22); — fᵒ 33 rᵒ et ss., résignation du prieuré des Chiers faite par dame Susanne de Saint-Marsault en faveur de dame Diane de Montaignac, religieuse de l'abbaye de La Règle; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 41 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jacques Delavault, postulant la cure de Jouac; — fᵒ 48 rᵒ, collation de la cure de Saint-Sulpice-Terre-aux-Feuilles (auj. Saint-Sulpice-les-Feuilles) faite à Mᵉ Léonard Doussinaud; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent le prieuré du Chatenet, la cure d'Aubusson, la prévôté de Linards, les cures de Saint-Pierre-du-Queyroix et Rouzède, le prieuré de La Villedieu, la vicairie de Mainsac (*al.* Mensa) à Eymoutiers, la vicairie du patriarche Lamy à Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Saint-Laurent près Saint-Yrieix, la cure de Saint-Sulpice-Laurière, la vicairie de Notre-Dame du Balet en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Gianges et Eysse, le prieuré des Chiers, les cures de Mézières et Vars, le prieuré de Saint-Martial de Toulx, la cure de Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie de La Brionne à Saint-Vaury, les prieurés de Peyrat et Tarde, la cure de Saint-Sornin-Leulac, le doyenné de Saint-Germain, la vicairie *De Mortuis* à Eymoutiers, la cure de Champsac, les prieurés de Millevaches et Lésignac-sur-Goire.

G. 584. (Registre.) — In-4ᵒ, 267 feuillets, papier.

Juillet-octobre 1599. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 198). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Hilaire-la-Plaine en faveur de Mᵉ Martin Alamour; — autres actes y relatifs; — fᵒ 6 rᵒ et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Mᵉ Jacques Pesle, clerc (représenté par

Me Jean Tullaud, notaire au bourg de Jabreilles), postulant le prieuré-cure de Saint-Dizier; — autres actes y relatifs; — fo 16 ro, lettres de tonsure de Me Gabriel du Suduyraud, représenté par Me Léonard du Suduyraud, son père, conseiller au Parlement de Bordeaux; — fo 17 ro et ss., lettres de tonsure de Me Louis Dufaure (représenté par Me Michel Murat, prêtre), postulant la prébende « que Me Raymond du Plantadis souloit tenir en l'esglise séculière et collégiale du Moustiers-Rozeilhe »; — autres actes y relatifs; — fo 22 vo et ss., titres de cléricature et nombreux actes au nom de Me Mathurin Dupeyrat, postulant l'abbaye (*sic*) de Saint-Pierre du Dorat; — fo 49 ro, collation de la vicairie de Saint-Jean, en l'église de Soubrebost, faite à Me Etienne Fourest. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Fougeras, la cure de Villards, l'archiprêtré de Lubersac, le prieuré de Saint-Martial de Toulx, les abbayes de Lesterps et de Saint-Martial, les cures de Saint-Cyr-la-Roche et Arnac, la sacristanie de l'abbaye de La Règle, le prieuré de Lésignac-sur-Goire, les cures de Saint-Léger-la-Montagne, Vareilles, Feytiat, Saint-Jean-en-Saint-Etienne, les prieurés de Boisvert près Bujaleuf, Alleyrat, Magnac, Tarn et Jarnage, la cure de Séreilhac.

G. 585. (Registre.) — In-4o, 269 feuillets, papier.

Mars-juin 1600. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (no 200). — Fo 1 ro et ss., titres de cléricature de Me Pierre Dumas (représenté par Nicolas Meynard, marchand de la Cité de Limoges), postulant la cure de Saint-Pierre de Pageas; — autres actes y relatifs; — fo 7 vo, titres de cléricature de Me Jean Desblanchon; — fo 10 ro et ss., collation de la chambrerie de la prévôté d'Evaux, faite à frère Pierre Chabry, représenté par Me Etienne Seglière, élu en la Marche; — autres actes y relatifs; — fo 14 ro et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Thyrse de Châteauponsac en faveur de Me Jean Pascault; — autres actes y relatifs; — fo 21 ro et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me Pierre Aucousturier, représenté par Me Léonard Bandel, l'un des quatorze grands vicaires de la cathédrale de Limoges; — fo 22 vo, acte de prise de possession du prieuré de Saint-Marien par Me Claude Marlault, prêtre; — fo 24 ro et ss., titres de cléricature et autres actes au nom du dit Marlault, postulant le dit prieuré; — fo 30 vo, collation de la sacristanie de l'abbaye de Lesterps, faite à frère Pierre Delagarde, religieux, représenté par Jean Peauroux, marchand du dit lieu; — fo 33 ro et ss., titres de cléricature de Me Jean Louchier, postulant la cure de la Chapelle-Saint-Martial; — nombreux actes y relatifs; — fo 40 vo, acte de non-acceptation par Me Jean Faye, prêtre, de sa nomination à la cure de Condat; — fo 41 vo, certificats scolaires au nom de Me Jean Dulac, bachelier en théologie, originaire de Saint-Hilaire-Château; — fo 45 ro et ss., collation de l'office de grand hebdomadier de l'abbaye de Lesterps, faite à frère Jean Charpentier, représenté par Me Gautier Charpentier, greffier de Lesterps; — fo 49 ro, titres de cléricature de Me François Rouchon, postulant la cure du Compeix, vacante par la résignation qu'en a faite Me Léonard Nougier, dernier titulaire; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Amand à La Meyze, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie de Saint-Georges au château de Rochechouart, les cures de Domps et La Chapelle-sous-Lépaud, le prieuré de Ladaigne, les cures de Condat, Meilhac et Magnac, la vicairie de Pousse à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Victurnien, les prieurés d'Artigette et Saint-Priest-Taurion, la vicairie de Saint-Pierre à Meymac, la chapelle de Gouzon, le prieuré de La Fauvette, les cures de Saint-Pardoux, Gartempe, Saint-Pierre près Châteauponsac et La Tour-Saint-Austrille, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la cure de Saint-Yrieix près Valière, le prieuré de Saint-Domet, une vicairie en l'église de Bellechassagne, l'abbaye de La Règle.

G. 586. (Registre.) — In-4o, 272 feuillets, papier.

Juin-octobre 1600. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (no 201). — Fo 1 ro, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur les fruits de l'abbaye de La Règle en faveur de dame Françoise de Rohan; — fo 3 vo et ss., collation de la cure de Nexon, faite à Me François Maledent, représenté par Me Claude Lascure, chanoine de Limoges; — avec l'acte de prise de possession; — fo 7 ro et ss., résignation de la cure de Fursac, faite par Me François Garin en faveur de Me Jean Ceyrou; — nombreux actes y relatifs; — fo 16 vo et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archidiaconé de Malemort en

faveur de Mᵉ Martial Lemaistre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 21 rᵒ et ss., collation du prieuré de Saint-Laurent ès faubourgs de Saint-Yrieix faite à Mᵉ François Fabri, doyen de Saint-Yrieix, représenté par Nicolas Petit de Picardie; — fᵒ 24 vᵒ, lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Mᵉ François Estevé; — fᵒ 27 vᵒ, procuration donnée par Mᵉ François Maledent, docteur en théologie et chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix, à Mᵉ Claude Lascure, chanoine de l'église cathédrale, pour prendre possession de la cure de Nexon; — fᵒ 28 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Simon Dupeyrat, fils de feu Jacques Dupeyrat, marchand de Limoges; — fᵒ 33 rᵒ et ss., collation de la cure de Rancon faite à Mᵉ Pascal Brissaud; — autres actes y relatifs; — fᵒ 33 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Yrieix-Soutaine (*sic*), faite à Mᵉ Gabriel des Egaux; — autres actes y relatifs; — fᵒ 38 rᵒ et ss., collation de la cure de Vaux, faite à Mᵉ Jean Bouchalion; — autres actes y relatifs; — fᵒ 41 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Antoine Gouzon, postulant la cure de La Chapelle-Saint-Martial; — fᵒ 48 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil, faite à Mᵉ François Vallade; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Mareille, les cures de Pérols, Saint-Martin de Laval et Mézières, une vicairie en l'église de Saint-Maurice de Limoges, le prieuré de Gondaud en la paroisse d'Isle, le prieuré d'Arthon, l'aumônerie de La Jonchère, la cure de Saint-Ouen, le prieuré de Magnac et Fontloup son annexe, la vicairie de La Rodèle à Guéret, le prieuré du Chatenet, les cures de Voutezac et La Bregère près Limoges, la vicairie des Rameix en l'église de Gouzon, la vicairie de Saint-Gilles en l'église de La Chapelle-Espinasse, les prieurés de Grenord et La Vinadière, le doyenné de Saint-Germain, les cures de Saint-Sulpice-le-Donzeil, Cressac et Saint-André en la Cité, la vicairie de Saint-Jean à Soubrebost, le prieuré de Saint-Ybard, la cure de Chassenon.

G. 587. (Registre.) — In-4ᵒ, 267 feuillets, papier.

Avril-juillet 1601. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 203). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., résignation de la cure de Saint-Germain de Royère, faite par Mᵉ Michel Bessas en faveur de Mᵉ Amand Vayssière; — fᵒ 8 rᵒ, titres de cléricature au nom de Mᵉ Bernard Sudrat, représenté par Mᵉ Jean Martin, prêtre de Pierrebuffière; — fᵒ 10 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'aumônerie de la maison-Dieu du Saint-Esprit à Confolens en faveur de Mᵉ Jean Barbier; — autres actes y relatifs; — fᵒ 15 rᵒ et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes au nom de frère Bartholomé Bayard, postulant la prévôté de Saint-Vaury; — fᵒ 24 vᵒ et ss., collation de la dite prévôté de Saint-Vaury faite à Mᵉ Pierre Besse, bachelier en théologie; — autres actes y relatifs; — fᵒ 28 rᵒ et ss., autre collation de la dite prévôté de Saint-Vaury, faite à frère Jacques de Montargis; — autres actes y relatifs; — fᵒ 32 rᵒ, lettres de prêtrise de Mᵉ François de Lachaulme (représenté par Mᵉ Jean Neymont, avocat en la Basse-Marche), postulant la cure d'Azat; — fᵒ 35 rᵒ, procuration donnée par Mᵉ Jean Coussaud, pour résigner sa prébende de l'église collégiale du Dorat en faveur de Mᵉ Daniel Junien, clerc; — fᵒ 36 vᵒ et ss., élection de frère Pierre de Labesse comme chanoine théologal de l'église collégiale de Saint-Junien, le dit Labesse représenté par frère Bertrand Dupuy, religieux de l'ordre des Cordeliers; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 46 rᵒ, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église cathédrale par Mᵉ Claude Durand; — fᵒ 48 rᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Silvestre, faite à Mᵉ Jean Bouchalion; — avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent l'infirmerie de l'abbaye de Lesterps, les cures de Saint-Jean de La Cour et du Mont d'Aubusson (*bis*), l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saignac, la cure de Saint-Maurice, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin, le prieuré de Marsac, les cures de Chaillac, Saint-Maureil, le prieuré de Moutier-Rozeille, la cure de Saint-Martial près Gimel, la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de La Règle, la cure de Saint-Martial d'Augères, les prieurés d'Azat, Boisverd et Folles, la cure de Pierrebuffière, le prieuré de Bezeau, la cure de Lavignac, les prieurés d'Auriac et Meymac, le moutier de Felletin, le prieuré de Glénic, la cure d'Evaux.

G. 588. (Registre.) — In-4ᵒ, 306 feuillets, papier.

Juillet-octobre 1601. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 204). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Mᵉ Christophe de Bersac, postulant la cure de Saint-Hilaire à Brigueil-le-Chantre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 7 rᵒ, résignation de la cure de Chamboret, faite par Mᵉ Jean Baccon en faveur de Mᵉ Antoine Rasteau; — autres actes y relatifs; — fᵒ 11 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Beynette, postulant la prévôté

conventuelle de La Souterraine; — autres actes y relatifs; — f° 16 r° et ss., collation de la cure de Royère et La Roche-l'Abeille son annexe, faite à M° Jean de Pragelier du Breuil, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux; — autres actes y relatifs; — f° 20 r° et ss., collation de la prévôté de La Souterraine, faite à frère Léonard du Verdier, religieux de l'ordre de Saint-Benoit; — autres actes y relatifs; — f° 23 v°, trois actes de prise de possession des chapelles du Cluzeau, du Mas-Lagorce et de Pourieras, membres dépendants du prieuré du Châtenet, par frère Albert de Coudier, religieux de Grandmont; — f° 28 v°, procuration donnée par M° Jean Faure pour résigner la cure d'Azat en faveur de M° Pierre Lourioulx; — f° 30 r° et ss., titres de cléricature de M° Nicolas Desbrousses, postulant la cure d'Oradour-Saint-Genest; — autres actes y relatifs; — f° 37 v°, résignation de la dite cure, faite par M° Etienne Duplan en faveur du dit Desbrousses; — f° 39 r° et ss., présentation de M° Jean Beynet, fils de Jean Beynet, laboureur, au prieuré de Saint-Silvain près Toulx; — autres actes y relatifs; — f° 43 v° et ss., titres de cléricature de M° Priest Lavergne, postulant la cure de Villevaleix; — autres actes y relatifs; — f° 49 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Champagnac en faveur de M° Martin Lambert, représenté par M° Pierre Pouyat; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Nouic, le prieuré d'Aureil uni au collège des Jésuites de Limoges, la cure de Chassenon, la cure de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert, les cures de Villefavard, Bonnat, Moutier-d'Ahun, Drouх, Chambon, Magnac et Chervix, le prieuré de Saint-Ybard, les cures de Saint-Hilaire-Bonneval et Razès, les prieurés de Clairefaye et Le Bezeau, les cures de Maisonfeyne et La Cellette, la vicairie de Lagedune en l'église cathédrale, les cures de Saint-Marc-à-Loubaud et Voulons, l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Saint-Bonnet et Châlus-haut, la vicairie d'Etouars en l'église cathédrale, le doyenné de Saint-Etienne, les cures de Cussac et Rilhac.

G. 589. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Février-juin 1602. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 206). — F° 1 r° et ss., provision de l'abbaye de Meymac, faite en faveur de M° Julien Bage, abbé commendataire, représenté par M° François Andrieu, « escolier à Lymoges »; — nombreux actes y relatifs; — f° 10 r° et ss., collation de la cure d'Etouars, faite à M° Jean Blanchard, représenté par noble Isaac de Mouraille; — autres actes y relatifs; — f° 13 r° et ss., collation de la cure de Pluviers, faite à M° Antoine Ancelin, représenté par le dit de Mouraille; — autres actes y relatifs; — f° 16 r°, lettres de tonsure de M° Martial Lugaud; — f° 17 r° et ss., lettres dimissoires pour prendre les ordres, délivrées à M° Antoine Tacquenet, postulant une prébende de l'abbaye *(sic)* du Dorat; — autres actes y relatifs; — f° 21 r°, titres de cléricature du dit M° Martial Lugaud (représenté par M° André Noalher), postulant la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Bersac; — autres actes y relatifs; — f° 26 r° et ss., lettres dimissoires pour prendre les ordres, délivrées à M° Michel de Beaulieu (représenté par M° Etienne Mège, « escolier à Lymoges »), postulant la cure de Compas; — autres actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., acte du refus opposé par le chapitre de l'église collégiale du Dorat de pourvoir M° Antoine Tacquenet, gradué, de « la chanoinie que feu M° Jacques Neymond souloyt tenyr en la dicte esglise »; — autres actes y relatifs (cf. ci-dessus f° 17); — f° 39 v° et ss., collation de la cure de Dinsac, faite au dit M° Antoine Tacquenet; — avec la prise de possession; — f° 43 v° et ss., titres de cléricature de M° Jean Guyot, postulant le prieuré d'Asnières; — avec la prise de possession; — f° 46 r° et ss., collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à M° Hélias Farne; — avec la prise de possession; — f° 50 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Brachet, fondée à l'autel Saint-Martial de l'église cathédrale, en faveur de M° Pascal Brissaud, prêtre; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Pierre à Châteauponsac, Saint-Séverin près Vallière, La Croisille, Seuris, Combraille, Saint-Silvain près Toulx, Dournazac et Asnières, une vicairie à Guéret, la vicairie de Saint-Thomas à Saint-Léonard, les cures de Saint-Martin de Bret, N.-D. d'Uzerche, Beaumont, La Forêt, Dournazac, une vicairie à Chassenon, la vicairie des Neymond en l'église du Dorat, le prieuré d'Azat avec son annexe du Châtenet, la cure de Lastic, le prieuré de Chéronnac, la chapelle de Pouliguac, les cures de Mareilhe, Moutier-Ferrier, Oradour-sur-Glane, la vicairie de Saint-Jean-de-Lesterps, la prévôté de Saint-Ybard.

G. 590. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

Juin-décembre 1602. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 207). — F° 1 r° et ss., certificats scolaires au nom de frère François Gorce, prévôt de Saint-Ybard, représenté par M° Gérald Veyxière, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 3 v°, réserve de pension sur les fruits de la prévôté de Saint-Ybard, faite par frère Joseph Mazard, résignant la dite prévôté en faveur de frère François Gorce: — f° 5 r° et ss., lettres de tonsure de M° Jean Barbarin, postulant la commanderie du Saint-Esprit à Confolens, vacante par la résignation qu'en a faite M° Jean Barbier; — autres actes y relatifs; — f° 13 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de M° Antoine Jarrige aîné d'une prébende que tenoit en l'église collégiale de Saint-Yrieix M° Pierre de Sendilhon (*al.* de La Foucaudie); — autres actes y relatifs; — f° 20 r° et ss., collation de la chapelle ou vicairie de Saint-Marc de la Boulonnie, faite à M° Jean Vachenard, représenté par frère Guillaume de la Vergne, religieux du couvent des Jacobins de Saint-Junien; — f° 24 r° et ss., titres de cléricature de M° Léonard Gordonnet (*al.* Goudounet), postulant la cure de Saint-Sulpice-les-Champs; — autres actes y relatifs; — f° 32 v° et ss., collation du prieuré de Roirette faite à frère Léonard Dusoubz, religieux profès au prieuré de l'Artige; — avec l'acte de prise de possession; — f° 35 v° et ss., lettres de prêtrise de M° Gilles Neymond, postulant la vicairie des Bardet en l'église de Veyrat; — autres actes y relatifs; — f° 39 r°, prise de possession de la prévôté de Saint-Ybard par frère Francois Gorse, religieux du monastère d'Uzerche (cf. ci-dessus f° 3 v°); — f° 42 v°, lettres de bachelier en droit canon au nom de M° Antoine Veyrier; — f° 44 r°, lettres de tonsure de M° Gilles Neymond; — f° 44 v°, collation de la vicairie de Saint-Eustache en l'église de Bonnesaigne, faite à M° Pierre Maignondie, représenté par M° Pierre Duteilh, procureur au siège présidial de Limoges; — f° 48 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré du Chalard à dame Renée de Montvoisin, représentée par M° Jean Oulier, curé de Soubrevas; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la doyenné de Saint-Germain, l'archiprêtré d'Aubusson, la vicairie des Barton à Guéret, le prieuré d'Auriac, une vicairie au château de Châtelus, la cure de Saint-Christophe, le prieuré de La Drouille-Noire, l'abbaye de Bonnesaigne, le prieuré de Boisvert, les vicairies des Julien à Saint-Pierre, des Vigenaud à Soubrevas, des Soulier à Saint-Jean en la Cité, des Bouthon à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré des saints Pierre et Paul à Guéret, les cures de Saint-Ouen et Lignareix, la vicairie de Pontcharaud à Saint-Georges-de-Nigremont, la vicairie des Gautier à Saint-Martial de Limoges, les cures de La Faye, Saint-Jouvent (*bis*) et Chastaing, le prieuré de Vergonjanes, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, les deux vicairies de Lavauguyon fondées à l'autel de la chapelle du Pont en la paroisse des Cars.

G. 591. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

Décembre 1602-février 1603. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 208). — F° 1 r°, prise d'habit en l'abbaye de Lesterps et prise de possession de l'office de diacre en icelle par frère François Hugonneau; — f° 3 v° et ss., lettres de tonsure de noble M° Annet Doyron, postulant le prieuré de Jarnage; — nombreux actes y relatifs; — f° 11 r° et ss., collation de la vicairie des Duboys à l'autel de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à M° Michel Gayou; — avec l'acte de prise de possession; — f° 14 r° et ss., présentation de M° Jean Cheyrou pour être pourvu de la vicairie fondée par feu M° Alpinien Cheyrou en l'église de Tarn (*al.* Tard) près Aixe; — autres actes y relatifs; — f° 17 v° et ss., résignation faite par M° Léonard Champaignac d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de M° François Duchesne; — avec la prise de possession; — f° 22 r° et ss., collation faite à M° Jean Cheyrou de la vicairie fondée par feu M° Guy Delapine en l'église de Sainte-Croix d'Aixe; — avec la prise de possession; — f° 25 r° et ss., collation faite au dit M° Jean Cheyrou de la vicairie fondée par Léonard Delaroche dit Peyrillac à l'autel de Saint-Alpinien en l'église de Tarn près Aixe (cf. ci-dessus f° 14 r°); — avec la prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Jarnage (*bis*) et Choumeil, la vicairie de Gay à Saint-Léonard, la cure de Massignac, la vicairie de Saint-Blaise à Bellac, les prieurés de Brignac et l'Artige, la cure de Sagnac.

G. 592. (Registre.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

Février-juillet 1603. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 209). — F° 1 r° et ss.,

signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Guéret en faveur de Mᵉ Nicolas Rougier, prêtre, docteur régent en la faculté de théologie de l'Université de Paris, représenté par Mᵉ Nicolas Mauluc, prêtre du diocèse de Bourges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 7 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Roche-Malvalèze en faveur de Mᵉ Antoine Estève, prêtre, représenté par Mᵉ Philippe Drulhettes (*al.* Dreillettes), contrôleur pour le roi en la vicomté (*sic*) de la Marche; — autres actes y relatifs; — fᵒ 15 rᵒ, certificat d'études en l'Université de Toulouse délivré à Mᵉ Jean Vincent (de Sainte-Feyre), représenté par Mᵉ Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges; — fᵒ 19 vᵒ et ss., lettres de prêtrise de Mᵉ Jean Mercier, postulant la cure de Saint-Priest-soux-Aixe; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 30 rᵒ, titres de cléricature de Mᵉ Martial Florat (*al.* Flourat), postulant la cure de Saint-Marc-à-Frongier; — fᵒ 41 vᵒ, collation faite à Mᵉ Pierre Delombre, représenté par Mᵉ Martial Ruben d'Eymoutiers, d'une prébende que tenait feu Mᵉ Jean Ruaud en l'église collégiale d'Eymoutiers; — fᵒ 43 vᵒ et ss., provision en cour de Rome du prieuré de Bersac faite en faveur de Mᵉ Bartholomé de Lauteyrie, prêtre; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Sarragosse en l'église de Saint-Martial, la cure de Beteste, la vicairie de Saint-Loup à Bonnesaigne, les cures de Saint-Priest près Bonlieu, Juillac et Massignac, la chapellenie de Sainte-Magdeleine à Saint-Léonard, le prieuré de Bussière-Badil, les cures de Chenérailles et Meymac, le prieuré de Beauvais, les cures de Verneuil, Reterre et Saint-Priest-Ligoure, le prieuré de Guéret, une vicairie à Ahun, le prieuré de Salons, l'archiprêtré de Chirouze, la cure de Saint-Léger-en-Drouille, les prieurés de Fransèches (*bis*), Port-Dieu et Jayac.

G. 593. (Registre.) — In-4ᵒ, 268 feuillets, papier.

Octobre-décembre 1603. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 2 sur la tranche du registre). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Silvain en faveur de Mᵉ Guillaume Goumy, prêtre, représenté par Mᵉ Jean Bourboulon, procureur au siège présidial de Limoges; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 12 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Massias de Lacour (représenté par Louis Beaudequin, de Rochechouart), postulant la cure de Saint-Germain; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 26 rᵒ et ss., — titres de cléricature de Mᵉ Jean Chenaud, postulant le prieuré-cure d'Eyboulleuf; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 32 vᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ François Bourgeois, postulant le doyenné de la Chapelle-Taillefert moyennant cession des fruits d'icellui à Mᵉ Pierre Blondet, dernier titulaire; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 44 rᵒ, collation d'une chanoinie de l'église de La Chapelle-Taillefert, faite à Mᵉ Horace Mérigot; — fᵒ 46 vᵒ, résignation de la cure de Saint-Pardoux de La Rochette, archiprêtré de Combraille, faite par Mᵉ Léonard Rechignat de Churchaud, en faveur de Mᵉ Antoine Juze (*sic*); — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Martial de Jouillac, Chabrac et Verneuil, la vicairie de Péret à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Gence, Lagudet, Chassenon, Banise et Clugnac, le prieuré de Savignac, une vicairie en l'abbaye de La Règle, la cure de Bugeat, la préceptorerie de La Chassaigne, la prévôté de La Souterraine, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, la cure de Saint-Maureil, le prieuré de Vergonjanes, les cures de Beyssac, Bujaleuf, Esse.

G. 594. (Registre.) — In-4ᵒ, 244 feuillets, papier.

Décembre 1603-mars 1604. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 3). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Martial de La Pradelle, postulant le prieuré de Lagudet vacant par la résignation qu'en a faite Mᵉ Pierre Delage, dernier titulaire; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 20 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision d'une chapellenie de l'église Saint-Etienne à Saint-Léonard en faveur de Mᵉ Pierre Darfeuilhe; — autres actes y relatifs; — fᵒ 23 rᵒ et ss., collation de la cure de Fursac, faite à Mᵉ Léonard Bandel, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 27 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Marval en faveur de Mᵉ Claude Pailhot, conseiller, aumônier du roi; — autres actes y relatifs; — fᵒ 32 vᵒ et ss., résignation de la cure de Saint-Silvestre, faite par Mᵉ Denis de Coudier en faveur de Mᵉ François Vouzelle; — autres actes y relatifs; — fᵒ 36 vᵒ, collation de la cure de La Drouille-Blanche, faite au dit Mᵉ François Vouzelle; — fᵒ 41 rᵒ, résignation du prieuré de Savignac faite par dame Mar-

guerite Lhuillier à dame Claire de Fabri, religieuse de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, représentée par Mᵉ Simon Palais, sieur du Breuil-Lavergne, — fᵒ 44 rᵒ, acte de prise de possession de la cure de Marval par Mᵉ Claude Pailhot (cf. ci-dessus, fᵒ 27); — fᵒ 45 rᵒ, collation de la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église Saint-Etienne à Saint-Léonard, faite à Mᵉ Pierre Darfeuille (cf. ci-dessus, fᵒ 20); — fᵒ 47 rᵒ et ss., collation de la cure de Fontanières, faite à frère Gilbert Potier, religieux en la prévôté d'Evaux. = Les actes qui suivent concernent la cure de Verneuil, le prieuré de Trezenc, la prévôté de Puysillac, la cure de Bujaleuf, la vicairie du patriarche Lamy en l'église cathédrale, la cure de Chaillat, les prieurés de Tarn près Aixe, Saint-Laurent près Saint-Yrieix et Naillac, la cure de la maison-Dieu de Limoges, les cures de Montbrandeix et Marval, l'hôpital de Saint-Yrieix, la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, la vicairie des Gay à Saint-Léonard, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saint-Sulpice de Bort, les cures d'Eymoutiers, Lézignac, Saint-Bonnet-la-Marche et Le Courteix, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin.

G. 595. (Registre.) — In-4ᵒ, 261 feuillets, papier.

Mai-septembre 1604. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 5). — Fᵒ 1 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ François Mosnier, représenté par Mᵉ Pierre Mosnier, notaire, son père; — fᵒ 2 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ René Jamet (représenté par Antoine Bougy, messager), postulant la cure de Chambon; — fᵒ 12 vᵒ et ss., certificats scolaires et autres actes au nom de Mᵉ Thomas de Lissac, « gradué nommé, habitant à Bourdeaulx », représenté par Mᵉ Jouvent de Lissac, notaire royal et procureur de Saint-Angel; — fᵒ 24 rᵒ, présentation des titres scolaires et autres de Mᵉ Thomas de Lissac, faite par le dit Jouvent de Lissac, son frère; — fᵒ 29 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Forgeas en faveur de frère Jean Fleurat; — autres actes y relatifs; — fᵒ 36 vᵒ et ss., résignation de la prévôté de Saint-Léger de Peyrilhac, faite par noble Mᵉ Pierre de La Bastide en faveur de noble Mᵉ Antoine de La Bastide, prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 48 rᵒ, collation de la sacristanie du prieuré de Saint-Germain de Bost, faite à frère André Noallas, représenté par Mᵉ Pierre Vernejoux, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Sulpice-Laurière, le prieuré de Massignac uni aux Jésuites, la vicairie des Baraillon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Cessateur, la vicairie de Malemort en l'église cathédrale, la cure de Saint-Julien près Laron, la vicairie d'Arnac à Brivezac, les cures de Saint-Martin à Peyrat, Saint-Sauveur à Bellac, Aubusson et Mestes (*al.* Mestas), la vicairie de Marlhac en l'église cathédrale, les cures de Flavignac, Naillac, Soumans et Les Vergnes, l'archidiaconé de Limoges, les cures de Rilhac et Saint-Georges-les-Landes.

G. 596. (Registre.) — In-4ᵒ, 285 feuillets, papier.

Septembre-décembre 1604. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 6). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., autorisation accordée à frère Louis Demay de prendre les ordres mineurs et majeurs; — fᵒ 6 rᵒ et ss., lettres de bachelier en droit de Mᵉ François Gentil (représenté par noble Gaspard Gentil, écuyer, sieur de Lajonchapt), postulant le doyenné de Saint-Yrieix; — nombreux actes y relatifs; — fᵒ 29 vᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Pierre Bonnaud, prêtre; — fᵒ 33 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ François Moneyron, prêtre; — fᵒ 36 rᵒ et ss., résignation de la chambrerie de l'abbaye de Solignac, faite par frère Louis de Lescure en faveur de Mᵉ Michel Chalamet, prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 43 rᵒ et ss., certificats divers au nom du dit Chalamet; — fᵒ 51 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Maledent, fils de honorable Pierre Maledent, receveur des décimes au diocèse de Limoges, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix à Limoges. = Les actes qui suivent concernent le prieuré-cure de Marsac, l'abbaye de Grandmont (Rigald de Lavaud, abbé), une vicairie à Saint-Léonard, les cures de Saint-Martial de Peyrat, Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie fondée par feu Mᵉ Robert du Pluvier à Saint-Martial de Limoges, la cure de Panazol, le prieuré de Saint-Nicolas, la vicairie de N.-D. à Saint-Silvain, le prieuré-cure de Pressignac, le prieuré de Vedrennes, la vicairie des Soulier à Saint-Jean-en-Saint-Etienne (*bis*), la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de Glénic, la vicairie des Bardon à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, le prieuré de Grenord, la vicairie des Alsandres à Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Mensa (*al.* Mensac) en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Saint-Yrieix de Janaillac, la vicairie des Bardon à Saint-Jean-en-Saint-Etienne.

G. 597. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Avril-septembre 1605. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 8). — F° 1 r°, collation de la cure de Vignols, faite à Mᵉ Jean Guéry; — f° 3 v°, acte de prise de possession de la prévôté de Verneuil par Mᵉ Jean Labrousse; — f° 6 r°, provision de l'office de grand bedeau en l'église cathédrale, faite à Martial Raymond d'Eymoutiers; — f° 8 v°, lettres de bachelier en droit canon et civil au nom de Mᵉ Jean Boudet; — f° 13 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Yrieix Garreau, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — f° 17 r° et ss., provision de la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges en faveur de frère Vincent Bessines; — f° 18 v° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jean Terèygeol, postulant la cure de Saint-Silvain; — autres actes y relatifs; — f° 22 v° et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres, délivrées à Mᵉ Jean Géral, postulant la vicairie de Notre-Dame de Ségur; — autres actes y relatifs; — f° 28 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean Guéry, postulant le prieuré d'Arthon; — autres actes y relatifs; — f° 34 r° et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la prévôté de Verneuil en faveur de Mᵉ Jean Labrousse, jadis chanoine de Saint-Martial et prévôt du dit lieu, représenté par Mᵉ Pierre Dupin, procureur au siège présidial de Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 36 r° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Arthur Thiviers, postulant la cure de Saint-Etienne d'Esse; — autres actes y relatifs; — f° 49 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Pierre-Château à Eymoutiers, faite par Mᵉ Jean Brenac en faveur de Mᵉ Pierre Brenac, — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent une vicairie en l'église Sainte-Croix de Pierrebuffière, la cure de Saint-Maurice près Confolens, la vicairie de Bar à Montaigut, les cures de La Mazière et Lignareix, le prieuré d'Anzème, la cure de Saint-Pierre-Château, le prieuré d'Ars, les cures de Chaumeil et Janaillac, le prieuré de Nouic, la vicairie de Saint-Jean à Saulgond, le prieuré de Darnet, la vicairie de Cornier à Brive, les cures d'Esse, Couffy et Collonges, une vicairie à Brivezac, le prieuré conventuel d'Evaux, les cures de Courteix, Juillac, Lépaud et Talamy, les prieurés de Darnet et du Chastaing-Saint-Maureil, la cure de Saint-Barthélemy et Saint-Martin d'Ars, la cure de Dournazac.

G. 598. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

Janvier-novembre 1607. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 11). — F° 1 r° et ss., provision de la cure d'Yssandon, faite à Mᵉ Jean Champaignas; — avec l'acte de prise de possession; — f° 4 r°, résignation du prieuré de Vergonjanes faite par Mᵉ Léonard Magninie en faveur de Antoine Vely, fils de Jean Vely, marchand; — f° 5 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à Mᵉ Léonard de Charon, postulant la cure de Magnac; — nombreux actes y relatifs; — f° 11 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-le-Vieux en faveur de Mᵉ Simon Coussy; — autres actes y relatifs; — f° 13 v°, signature en cour de Rome portant provision de l'aumônerie de l'hôpital du Saint-Esprit à Confolens en faveur de frère Guérin Basbruneau, représenté par frère Pierre Avril, religieux chambrier du monastère de Lesterps; — f° 15 r°, titres de cléricature de Mᵉ Léonard Paricet (*al.* Pariquet), postulant l'une des grandes vicairies dite de Mensat en l'église paroissiale d'Eymoutiers; — autres actes y relatifs; — f° 18 v°, résignation du prieuré d'Arthon faite par Mᵉ Jean Guérin en faveur de frère Claude Veyrier, religieux et prieur du prieuré de l'Artige; — autres actes y relatifs; — f° 24 v° et ss., provision de la cure de Nieul, faite en faveur de Mᵉ Pierre du Puybonnieu, représenté par Mᵉ Pascal Brissaud, curé de Saint-Yrieix-Soubstayne (*sic*); — autres actes y relatifs; — f° 26 v°, signature en cour de Rome portant provision de la commanderie et hôtel-Dieu du Saint-Esprit à Confolens en faveur de Mᵉ Junien Jacotier; — autres actes y relatifs; — f° 30 v° et ss., résignation de la susdite commanderie, faite par le dit Jacotier en faveur de Mᵉ Jean Barbier, clerc nouvellement tonsuré; — autres actes y relatifs; — f° 35 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Buxerolles en faveur de Mᵉ Claude Dumont, prêtre du diocèse d'Ahun; — autres actes y relatifs; — f° 38 r°, collation de la cure de Jarnages faite à Mᵉ Gilles Cuzinet; — avec la prise de possession; — f° 40 r°, lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à frère Bartholomé Lantournet, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges; — f° 40 v°, collation de la cure de Gioux, faite à Mᵉ Antoine Le Malher; — f° 42 r°, collation de la cure de Croze, faite à Mᵉ François Esclache; — avec la prise de possession; — f° 43 v° et ss., résignation du prieuré de Saint-Etienne de Lussac faite par Mᵉ Louis Mar-

saudon en faveur de Mᵉ Mesmin Blanchard ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 47 vᵒ et ss., certificats scolaires de Mᵉ Nicolas Pointeau, représenté par Mᵉ François Rampion, chanoine du Dorat ; — fᵒ 49 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Châtelus-le-Marcheix en faveur de Mᵉ Léonard Bayle ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de N.-D. de Bonneval, les cures de Saint-Maurice près La Souterraine, Jourgnac, Saint-Médard (?), Cosnac, Mérignac, le prieuré de Toy et Viam, les cures de Saint-Médard, Lourdoueix-Saint-Michel, le prieuré d'Alleyrat, la cure de Saint-Silvestre, le prieuré-cure d'Arfeuilhe-Chastaing, le prieuré de Monteix, la cure d'Yssoudun, la prévôté de Linards, les cures de Naillac, Villards et Jabreilles, le prieuré conventuel du Chalard-Peyroulier (*bis*), les cures de Saint-Chabrais, Maisonfeyne, Bujaleuf, la prévôté de Saint-Pierre d'Evaux, la chantrerie de Saint-Martial, la cure du Tromp, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, la cure de Saint-Martin du Grand-champ *al.* de Champmaing, les cures de Dournazac et Aubusson, le prieuré de Masgontier, la prévôté de Faye, les cures de La Chapelle-Taillefert et Saint-Michel-de-Laurière, le doyenné de Saint-Germain, les prieurés de Glénic et Collonges, la prévôté de Saint-Augustin, la cure de Saint-Symphorien, la vicairie de La Magdeleine à Noblat, la cure de Meyssac.

G. 599. (Registre.) — In-4ᵒ, 294 feuillets, papier.

Octobre 1608-juin 1609. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 13). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., résignation d'une prébende de Saint-Junien, faite par Mᵉ Jacques Dupont en faveur de Mᵉ Pierre Dupont, son frère, représenté par Mᵉ Jean Dupont, autre frère ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 7 rᵒ et ss., collation du prieuré de Vaux faite par le grand vicaire du prieur de l'Artige à Mᵉ Christophe Raby ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 9 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Baillot ; — fᵒ 9 rᵒ, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par le grand vicaire de l'abbé à Mᵉ Mathieu du Verdier ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 10 vᵒ, provision faite en faveur de Mᵉ Jean Bernard d'une prébende de l'église de Saint-Junien que « souloit tenir feu Mᵉ Jehan Boscartus » ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 12 vᵒ, collation de la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église de Saint-Léonard de Noblat, faite à Mᵉ Antoine Dumont (*al.* Peny) ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 15 rᵒ, résignation d'une prébende de l'église de Saint-Martial, faite par Mᵉ Michel Budé (?), clerc du diocèse de Paris, en faveur de Mᵉ Pierre Martin ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 20 rᵒ, signature en cour de Rome portant réserve d'une pension de 50 écus en faveur du dit Michel Budé (?) sur la prébende qu'il a résignée ; — fᵒ 21 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Denis-des-Murs en faveur de Mᵉ Léonard *de Turre* ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 24 rᵒ et ss., collation du prieuré de Bort, faite à frère Antoine Dufour, religieux du couvent de Saint-Gérald ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 26 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Peyrat en faveur de Mᵉ François Peny ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 29 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Tarde en faveur de Mᵉ Antoine Batut ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 32 vᵒ, collation de la cure de Mézières, faite à Mᵉ Antoine Courty ; — avec la prise de possession ; — fᵒ 34 vᵒ et ss., prise de possession par Mᵉ Joseph Lascure d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial ; — avec l'acte de réception par le chapitre ; — fᵒ 46 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Champsanglard en faveur de Mᵉ Denis Pioullet, représenté par Mᵉ Bartholomé Guibert, chanoine de la cathédrale de Limoges ; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de N.-D. de Magnac, la vicairie de Saint-Martin près Yssoudun, les cures de Vaulry, Le Vigen, Mestes, La Chouchette, Ajain, le prieuré de Collonges, la cure de Pageas, la vicairie des Pommiers à Saint-Yrieix, la préceptorerie de Chasseneuil, la cure d'Ars, la vicairie de Laurette à Saint-Martial, la cure de Saint-Pardoux-le-Neuf, les vicairies de Poucharessas à Lestards et de Lafon en l'abbaye de Saint-Augustin-les-Limoges, la prévôté d'Evaux, les cures de Saint-André et Fursac, l'archidiaconé de Saint-Etienne, la chapellenie ou vicairie de Saint-Bonnet, la vicairie de Saint-Jean du Bost en l'abbaye d'Ahun, le prieuré de Marval, la vicairie de la chapelle N.-D. à Génis, les cures de Roumazières, Reix, Blond, Oradour-Saint-Genest, le prieuré de Peyrat, les cures de Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Hilaire-les-Courbes, Saint-Martial-le-Mont, Chirac et Saint-Fiel, la vicairie de N.-D. à Nouic, la cure de Lascoux, la vicairie de Beausoleil à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Martin-le-Vieux et Saint-Martial de Croze, la vicairie du Saint-Esprit à Saint-Junien, les cures de Mortroux, Tarn et Compreignac, les prieurés de Montgibaud et

de Magnac, les cures de Peyrillac, Espartignac, Saint-Pierre-le-Bost, Le Lindois et Viersat.

G. 600. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier.

Juillet 1609-janvier 1610. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 14). — F° 1 r° et ss., résignation de la cure de N.-D. de Voulons, faite par Mᵉ Louis Boucher *seu* Bouchier en faveur de Mᵉ Jacques Delachaulme; — nombreux actes y relatifs; — f° 6 r° et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par Mᵉ Pierre Malignault en faveur de Mᵉ Jean Malignault son frère; — autres actes y relatifs; — f° 9 v° et ss., présentation de Mᵉ Jean Faulconnier faite par le chapitre du Dorat à l'évêque de Limoges pour la cure d'Oradour-Saint-Genest; — avec la prise de possession; — f° 12 v°, collations : de la cure de Texon à Mᵉ Léonard Séguy, prêtre; — f° 14 v° de la cure de Dompierre à Mᵉ Michel de Vaubourdolle; — f° 16 v°, lettres de tonsure et d'acolyte de Mᵉ Léonard Guy; — f° 17 r°, titres de cléricature de Mᵉ Antoine Dumas, postulant la cure de Saint-Julien-le-Vendonnais: — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Brivezac en faveur de Mᵉ Mathieu Dupeyrat; — nombreux actes y relatifs; — f° 27 v° et ss., collation faite à Mᵉ Balthazard de Douhet d'une prébende de l'église cathédrale, que tenait Mᵉ Pierre de Douhet, son frère; — f° 29 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Yrieix-les-Bois, faite par Mᵉ Jean Moreau en faveur de Mᵉ Jacques Faure représenté par Mᵉ Jean Nepveu, curé de Saint-Christophe; — autres actes y relatifs; — f° 32 v°, collation de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnais, faite à Mᵉ Antoine Dumas (cf. ci-dessus, f° 17); — f° 34 v°, titres de cléricature de Mᵉ Nicolas de Royère postulant la cure de Saint-Martial de Croze; — autres actes y relatifs; — f° 38 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Vesnes en faveur de Mᵉ François Valletaux; — autres actes y relatifs; — f° 41 r° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Simon Auproux, postulant la cure de Mazières; — autres actes y relatifs; — f° 45 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Bertrand Briausolet; — f° 45 v°, résignation d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Mᵉ Antoine Prabonneau en faveur de Mᵉ Antoine de Vergnas; — autres actes y relatifs; — f° 50 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Chabanais en faveur de Mᵉ Pierre Tiffonnet; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Videix, l'archidiaconé de Limoges, les cures de Chatelus-le-Marcheix, Solignac et Saint-Sulpice-les-Champs, les prieurés de Lignac et La Chapelle-Espinasse, les vicairies de Palisses à Treignac, et de la Bonne-Arnaude à La Jonchère, les cures de Vitrac, Bussière-Dunoise, Blessac, Saint-Priest près Beaulieu, Cieux, Ussel (*bis*), Savignac, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, la vicairie de *Roma veteri* desservie en l'église de Saint-Auvent, la vicairie des Chandeaux à Neuvic, les prieurés de Magnac et La Péruce, la cure de Saint-Michel à Laurière, le prieuré de Collonges, le prieuré-cure de Pleinemeyze, la cure de Saint-Etienne de Nontron, la vicairie des Magnats à Saint-Junien, les cures de Gimel, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Just, Saint-Julien-Château et Mazières, la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église de Noblat, la cure de Peyrat, la vicairie de Calvy à Gimel, les cures de Sainte-Catherine-hors-les-Murs à Saint-Yrieix, Ventejoux, Saulgond, Saint-Pardoux-de-Magnac, Saint-Pardoux-le-Neuf et Saint-Victour, l'archidiaconé de Limoges, les cures de Lussac et Saint-Fiel (*al.* Sainte-Croix), et la prévôté d'Ambazac.

G. 601. (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

Février-août 1610. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 15). — F° 1 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pierre de La Péruce en faveur de Mᵉ Nicolas Farion ; — autres actes y relatifs; — f° 4 v° et ss., résignation du prieuré-cure de Saint-Maureil, faite par Mᵉ Jean Pichard en faveur de Mᵉ Pierre Pichard; — autres actes y relatifs; — f° 10 r°, présentation de Mᵉ François Meaulme à une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers ; — autres actes y relatifs; — f° 14 r°, collation de l'office de grand vicaire du monastère de Solignac, faite à frère Jean Hermant; — f° 16 v° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Gilbert Panetier, postulant une prébende en l'église collégiale de Moutier-Roseille ; — autres actes y relatifs; — f° 20 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Jourgnac en faveur de Mᵉ Antoine Cornerie; — avec la prise de possession ; — f° 22 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pierre d'Alleyrat en faveur de frère Jean Gaignon ; — autres actes y relatifs ; — f° 26 v°, titres de cléricature de Mᵉ Léonard

Parrot; — f° 27 r° et ss, résignation du prieuré ou préceptorerie de La Plaigne, faite par Mᵉ François Mallet en faveur de Mᵉ Jean Cailhaud; — autres actes y relatifs; — f° 32 r° et ss., résignation du dit prieuré de La Plaigne, faite par Mᵉ Etienne Constancin, clerc, en faveur de Mᵉ François Mallet; — autres actes y relatifs; — f° 36 r° et ss., résignation de l'une des vicairies de l'église de Saint-Silvain de Guéret, faite par Mᵉ Antoine Bouthaud en faveur de Mᵉ Pierre Alacaty; — autres actes y relatifs; — f° 39 v° et ss., collation du prieuré de La Mongerie, faite à Mᵉ Léonard Dumonteil; — avec la prise de possession; — — f° 41 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Sauveur de Nontron en faveur de frère Thibault Trasforest; — autres actes y relatifs; — f° 45 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Videix en faveur de Mᵉ Robert Bergain; — autres actes y relatifs; — f° 48 v° et ss., résignation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Guillaume Masmouret en faveur de Mᵉ Pierre Martin; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Maurice-les-Brousses, le prieuré de La Péruce, le prieuré de Saint-Jean du Vieux-Bois de Droux, le prieuré de Bonneval-de-Montusclat, la prévôté de Moutier-Roseille, la vicairie de Malemort en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie à La Chapelle-Taillefert, les cures de Saint-Frion, Nouhant, Gimel, Auginiac, le prieuré-cure de Savignac, le prieuré de Bussière-Badil, la cure de Saint-Martin-le-Peint, la cure de Saint-Michel de Laurière, le prieuré de Beauvais, les cures de Cognac, Balledent, Mongibaud, Troisfonts, les prieurés de La Celle près Gouzon et d'Aubusson, la cure de Segonzac, une vicairie en l'église de Saint-Mesmin à Magnac, le prieuré de Toy et Viam (*bis*), le prieuré de N.-D. d'Aubusson, la cure de Champroi, le prieuré de Vernèges, la cure de Saint-Sulpice de Lafa, la cure de Bonnefon, une vicairie en l'église de Lesterps, le prieuré de Beauvais, les cures de Lézignac-Durand et Manot, la vicairie des saints Blaise et Jacques à Saint-Léonard, les cures de Maussac et Saint-Priest-le-Bétoux, une vicairie au Moutier-Ventadour, les prieurés de Plainevayre et des Roches, la cure de Blanzat, le prieuré de Bort.

G. 602. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

Août 1610 - avril 1611. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 16). — F° 1 r°, titres de cléricature : de Mᵉ Léonard Tarrade; — et de frère Jean Trasforest; — f° 2 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mᵉ Jean Decordes; — autres actes y relatifs; — f° 5 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beauvais en faveur de Mᵉ Martial Guyot; — autres actes y relatifs; — f° 7 v° et ss., résignation de la prévôté de La Valette, faite par Germain Chièze (*al.* Chassaignas) en faveur de Mᵉ Etienne Vergnolle; — nombreux actes y relatifs; — f° 11 r° et ss., résignation de la cure de Nieul, faite par Mᵉ Jean du Bouschaillon en faveur de Mᵉ Jean Hardy, représenté par Mᵉ Simon Palais; — autres actes y relatifs; — 12 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pardoux-les-Cars en faveur de Mᵉ Pierre Delavergne, représenté par Mᵉ Jean Decordes; — f° 16 r°, prise de possession d'une chanoinie de la cathédrale de Limoges par Mᵉ Jean Decordes (cf. ci-dessus f° 2 v°); — f° 18 r° et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Jacques Saleys en faveur de Mᵉ Jean Saleys; — autres actes y relatifs; — f° 19 v° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Martial Durou postulant la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Michel-des-Lions; — f° 21 v°, certificats scolaires et autres actes au nom de Mᵉ Hélie de Jarrige, représenté par Mᵉ Pierre de Jarrige, conseiller du roi et trésorier général de France en la généralité de Limoges, son père; — f° 24 r°, lettres de tonsure et acte d'entrée en religion de frère Jean Lanson; — f° 25 r°, renonciation par frère Martin Dufour à la résignation faite du prieuré de Gartempe; — f° 26 v°, présentation de Mᵉ Jean Reymond à la vicairie du Saint-Esprit en l'église de Bellac; — avec la prise de possession; — f° 29 r°, titres de cléricature de Mᵉ François Bonnet; — f° 30 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Jal en faveur de Mᵉ Etienne Galidie; — autres actes y relatifs; — f° 33 v°, lettres d'ordres de Mᵉ Jean Verthamon le cadet; — f° 34 r°, résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Jean Lombe en faveur de Mᵉ Léonard de Montenten; — autres actes y relatifs; — f° 38 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Soubrevas en faveur de Mᵉ François du Coudert; — autres actes y relatifs; — f° 43 r° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jean Peyrat, postulant la cure de Salons; — autres actes y relatifs; — f° 47 r° et ss., titres de

cléricature de Mᵉ Guillaume Delaborde, postulant la cure de Chaveroche; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Frion (?), Oradour-Saint-Genest, Malleret, le prieuré de Pradeaux, les cures de Domerot, Lesterps, les prieurés de La Chapelle-Saint-Robert et Beauvais, la cure de Saint-Jal, les prieurés de La Mongerie et Le Chastaing, les cures d'Aubesaigne et Saint-Julien-Saint-Affre, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-André, la cure de Salons, les prieurés de La Péruce et Trigant, les cures de Vernège, Peyrillac, Dournazac et Saulgond, les prieurés de Nontron et La Mazelle (*bis*), la cure de Rouzède, les prieurés du Sauveur dépendant du Chatenet, Buxière-Badil et Jarnage, la cure de Bussière-Dunoise, le prieuré de Masgontier, les cures de Ladignac, Saint-Quentin près Lesterps, Saint-Hilaire-la-Plaine et Saint-Frigeon-le-Riche, la prévôté de Sainte-Croix à Pierrebuffière, le prieuré d'Arnac, la prévôté de Chambon, le prieuré de Bussière-Badil, la vicairie de Saint-Jacques à La Chapelle-Taillefert, les prieurés d'Arnac et Aurens, la cure de Saint-Frion, l'office de prévôt claustral au monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, la cure de Saint-Julien de Vandonneys.

G. 603. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets, papier.

Avril 1611-mars 1612. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nº 1 sur la tranche du registre). — Fº 1 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière en faveur de Mᵉ Jean Boudet; — autres actes y relatifs; — fº 4 vº et ss., collation de l'office de prieur claustral en l'abbaye de Lesterps, faite à Mᵉ Guillaume Delagarde; — avec la prise de possession; — fº 7 rº et ss., présentation de Mᵉ Martial Massard à la cure de Saint-Sulpice-les-Feuilles; — autres actes y relatifs; — fº 9 vº et ss., titres de cléricature de Mᵉ Mathieu Moury (représenté par Mᵉ Joseph Crosrieu, procureur au siège présidial de Limoges), postulant la cure de Chaumeil; — autres actes y relatifs; — fº 13 vº, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Boudet (cf. ci-dessus fº 1 rº); — fº 14 rº et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jean Dupuy postulant la cure de Vaulry; — autres actes y relatifs; — fº 20 rº et ss., présentation et nomination de Mᵉ Pierre Pradeaux à la cure d'Alleyrat; — autres actes y relatifs; — fº 22 vº, lettres d'ordre de Mᵉ Jean Biraud; — fº 23 vº, nomination de Mᵉ Gabriel Laboureys comme greffier de l'officialité de Chénérailles par l'évêque de Limoges; — fº 24 vº et ss., collation de la cure de Saint-Hilaire-la-Plaine faite à Mᵉ Pierre Pineau; — autres actes y relatifs; — fº 29 rº, résignation d'une vicairie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Mᵉ Michel de Villegouleix en faveur de Mᵉ Pierre Masmouret; — — autres actes y relatifs; — fº 31 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Arrênes en faveur de Mᵉ Hélie Soulier; — autres actes y relatifs; — fº 36 vº, titres de cléricature et autres actes au nom de Mᵉ François Maucourrant (représenté par Mᵉ Pierre Poylevé, chanoine de l'église cathédrale), postulant le prieuré de Clugnac; — fº 43 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Mᵉ Pierre Besse; — autres actes y relatifs; — fº 46 vº, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beauvais en faveur de Mᵉ Junien Jacottier; — nombreux actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré-cure d'Eyjeaux, la cure de Saint-Sulpice-les-Feuilles, la vicairie de Sainte-Radegonde à Saint-Gérald-lez-Limoges, la cure de Saint-Vaury, le prieuré des Brousses, la cure de Magnac, la chapellenie de Lesterps, les prieurés de Pradeaux et Chargnac, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine et Dournazac, la vicairie de Saint-Jacques à Tarn, la cure de Villefert, l'abbaye de Grandmont, les cures de Tarn près Aixe et Brionne, le prieuré de La Valette, la cure de La Forest, les prieurés d'Ambazac, de La Fauvette et de Faye, la cure de Saint-Sulpice-les-Feuilles, les prieurés de Châteauneuf et de Vaysset, les cures de Saint-Angel et Auriac, le prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges, la cure d'Abjac, le prieuré de Beauvais, la vicairie *De Mortuis* en l'église d'Eymoutiers, la cure de Saint-Avid-le-Pauvre, le prieuré de Senigourt, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, le prieuré du Cluzeau, la cure de Saint-Mathieu, la vicairie de Saleys à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Christophe près Limoges, le prieuré de Masgontier, la cure de Séreilhac, la vicairie *De Montibus* en l'église cathédrale, la vicairie du Soulier à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, les cures de Saint-Salvadour, Beaumont et Verneuil, les prieurés de Collonges (*bis*) et Beauvais, les cures de Margeride et Lussat, l'archiprêtré de Gimel, les cures de Pigerol, Nieul et Chervix.

G. 604. (Registre.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

Mars-octobre 1612. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nº 2). — Fº 1 rº et ss.,

nomination faite par Pierre Bastide, bourgeois de Limoges, de Mᵉ Fiacre Nouailhier, prêtre de l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions, comme vicaire de la vicairie dite des Bastide, fondée en l'église de Saint-Martial de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 4 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Grenord en faveur de Mᵉ Léonard Vachard; — autres actes y relatifs; — fᵒ 9 vᵒ, lettres d'ordres de Mᵉ Godefroy Choumac; — fᵒ 10 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Martial Valladon; — fᵒ 10 vᵒ et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale du Dorat faite à Mᵉ Louis des Affix; — autres actes y relatifs; — fᵒ 13 rᵒ et ss., résignation de la cure de Saint-Martin de Cheniers, faite par Mᵉ François Foucquet en faveur de Mᵉ Etienne Mouny; — autres actes y relatifs; — fᵒ 18 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-André d'Excideuil en faveur de messire Pierre de Vaudetar, prêtre du diocèse de Meaux; — autres actes y relatifs; — fᵒ 25 rᵒ et ss., résignation de la cure de Saint-Quentin, faite par Mᵉ Antoine du Mazet en faveur de messire Jean Prade (*al.* Grange); — autres actes y relatifs; — fᵒ 29 rᵒ et ss., nomination de messire Pierre Deaulx comme titulaire de la vicairie de Saint-Silvain en l'église de Guéret; — autres actes y relatifs; — fᵒ 32 rᵒ, procuration pour prendre possession de l'archiprêtré de Gimel, donnée à Jean Delaboine par Mᵉ Pierre Decoudier, prêtre, représenté à l'insinuation par Mᵉ Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges; — fᵒ 32 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Mᵉ Jean Bidon; — autres actes y relatifs; — fᵒ 39 rᵒ et ss., présentation de ses lettres de gradué faite par Mᵉ Jean Ubin aux églises cathédrale de Limoges, collégiale de Saint-Martial et collégiale d'Eymoutiers; — fᵒ 41 rᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Suduyraud, représenté par Mᵉ Pierre Ardent, avocat à Limoges et juge de Saint-Léonard; — fᵒ 41 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nontron en faveur de Mᵉ Pierre Delort, docteur en théologie, représenté par Mᵉ Thibaud du Recluz, avocat en parlement; — autres actes y relatifs; — fᵒ 46 rᵒ, révocation faite par dame Magdeleine de Puydeval, prieure de La Drouille-Blanche, de la démission du dit prieuré que lui a extorquée noble Jean de Lavaud, frère germain du sieur abbé de Grandmont; — fᵒ 47 vᵒ et ss., titres de cléricature et autres actes au nom de Mᵉ Simon Neymond, postulant divers bénéfices au Dorat et à La Chapelle-Taillefert. = Les actes qui suivent concernent la cure de Hautefaye, le prieuré-cure de Saint-Priest-la-Plaine, la cure de Nouic, le prieuré de Saignemoussouse, les cures de Saint-Maixent, Meilhac et Murat, les prieurés de Mareilhe et Chastagnol, les cures de Saint-Ouen, Saint-Hilaire-la-Plaine et La Bazeuge, le prieuré-cure de Collonges, la vicairie de Mensa (*al.* de Mainsac) à Eymoutiers, le prieuré-cure de Champsac, la cure de Saint-Jean-en-Saint-Etienne, la vicairie de la Sainte-Vierge en l'église de Linards, la cure de Beyssenac, la vicairie de Saint-Claude en l'église de Beaumont de Felletin, la cure de Sérandon, la vicairie d'Anzême, la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Confolens, la cure de Bugeat, les cures de Millevaches, Nieul et Saint-Pierre-le-Bost, les prieurés de Chastagnol et de Vaysset, la chapelle de Salavose (?) ou Sabliounne, la cure de Panazol, la vicairie de Boutin à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Janaillac, Merlines et Saint-Priest-le-Bétoux, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie de N.-D. du Puy dans la Cité de Limoges, la vicairie de Sainte-Quitterie en l'église de Saint-Léonard, le prieuré de Marval, la cure de Saint-Solve, le prieuré de Beynac, les cures de Meilhac (*bis*) et Roseille, les prieurés de Burgnac, Montlaron, Plainemeize, Anzème et Lestards.

G. 605. (Registre.) — In-4ᵒ, 296 feuillets, papier.

Avril-septembre 1618. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 4). — Fᵒ 1 rᵒ à 15 vᵒ, lettres de tonsure : de Mᵉ Jean Coulhe, — de Mᵉ Jean Coucquot, — de Mᵉ François Delande, — de Mᵉ Jean Dubois, — de Mᵉ Maximien Gaydamour, etc ; — fᵒ 16 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Sulpice de Viersac en faveur de Mᵉ Antoine Demay; — avec la prise de possession; — fᵒ 18 rᵒ, prise de possession de la prévôté de Rilhac par l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; — fᵒ 20 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Collonges en faveur de Mᵉ Guillaume Gascon ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 22 vᵒ et ss., présentation de Mᵉ Pierre Merlin, prêtre, à la cure de La Bazeuge ; — avec la prise de possession ; — fᵒ 26 rᵒ, résignation de la cure de Meymac, faite par Mᵉ Guyot Savoudy en faveur de Mᵉ Antoine Rochefort, prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 30 vᵒ, déclaration de nom et prénom faite par Mᵉ Antoine Desforges : — *ibid.*, collation de la cure de Saint-Priest-la-Plaine faite à frère Léonard Cuisinier; — autres actes

y relatifs; — f° 32 v° et ss., titres de cléricature et autres actes au nom de frère Jean Fontenay, prêtre, religieux profès et chanoine régulier du monastère de Châteaux, ordre de Saint-Augustin, représenté par Mᵉ Léonard Segond, grand vicaire de l'église cathédrale de Limoges; — f° 36 r°, protestation du syndic du collège des Jésuites de Limoges au sujet des droits du dit collège sur le prieuré d'Aureil et bénéfices dépendants; — f° 36 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mézières en faveur de Mᵉ Charles Chabone; — autres actes y relatifs; — f° 39 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Forest en faveur de Mᵉ Jean Desmangauds; — autres actes y relatifs; — f° 41 r°, lettres de prêtrise de Mᵉ Guy Bourbon; — f° 41 v°, certificats scolaires de Mᵉ François Morilhéras; — f° 42 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nontron en faveur de Mᵉ Merigot (?) Coulaud; — autres actes y relatifs; — f° 45 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Esmond Soty, postulant la cure de Flayat; — autres actes y relatifs; — f° 48 v°, lettres d'acolyte de Mᵉ Pierre Chelines; — f° 49 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Chelmon; — *ibid.*, titres de cléricature de Mᵉ Michel Devoyon, postulant la cure de Peyroux. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Georges-les-Pouges, Le Dognon, Saint-Martin-le-Vieux, Châteauponsac, le prieuré de Collonges, les cures de Gumond, Flayac, Nontron, l'abbaye de La Règle, le prieuré d'Angelard, une vicairie fondée à l'autel du Crucifix en l'église de Saint-Etienne de Limoges, les cures de Saint-Julien de Laront (*bis*), Ajain, le prieuré de Jarnage, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré-cure de Saint-Maxime de Confolens, les cures de Jourgnac, Saint-André, Saint-Bonnet, la prévôté de Rilhac (*bis*), les cures de Chamboret, Mouzon, Saint-Hilaire-Château, Saint-Dizier, le prieuré d'Angelard (*bis*), les cures de Moissannes, Aigueperse, la vicairie de l'Echille en l'église collégiale de Saint-Martial, les prieurés de Saint-Symphorien, Auge et Lougeyrou, la cure de Bellegarde, le prieuré de Fresselines, la cure de Dompierre, le prieuré de Sainte-Valérie à Felletin. — (N.-B. Le présent registre contient un nombre considérable de lettres de prêtrise).

G. 606. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Mars-octobre 1614. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 6). — F° 1 r° à 18 v°, lettres de prêtrise : de Mᵉ Jean Theil, — de Mᵉ Antoine Servays, — de Mᵉ Jean Rousseton, — de Mᵉ Michel Cealus (*sic*), — de Mᵉ Léonard Joandet, — de Mᵉ Gaspard Gouzon, — de Mᵉ André Chappon, etc.; — f° 19 r° et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Mᵉ Claude Baillot; — avec la prise de possession; — f° 20 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Perpezac-le-Blanc en faveur de Mᵉ François Tesserot; — autres actes y relatifs; — f° 22 v° à 42 r°, lettres de prêtrise à divers noms; — f° 42 r°, présentation de Mᵉ Pierre Sanguinier faite par le prieur de Ventadour à la vicairie de Fargè fondée dans le dit prieuré; — f° 45 r° et ss., collation de la vicairie de Saint-Georges en l'abbaye de Meymac à Mᵉ Pierre Dumont; — autres actes y relatifs; — f° 45 v° et ss., collation de la vicairie de Saleys en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Mᵉ Jean Raymond; — avec la prise de possession; — f° 48 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Borne en faveur de Mᵉ Antoine de La Rippe; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Magnac, les cures d'Evaux, La Tour-Saint-Austrille, Nontron, Moutier d'Ahun, le prieuré cure d'Alleyrat, le prieuré de Clairefaye, les cures de Royère, Liourdre (*bis*), Beaune, la vicairie de Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure d'Ambazac, la prévôté de La Forest, les vicairies de Royère et de Peyrat en l'église cathédrale, le prieuré de Magnac, les cures de Mouzon, Saint-Georges-les-Pouges, Ambazac, Etagnat, Sainte-Marie-la-Panouze, Champsac, Sauviat, les Billanges, Saint-Dizier, le prieuré de Bezeau, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Saint-Victour près La Chapelle-Taillefert, le prieuré des Arènes, la vicairie des saints Jean et Yves en l'abbaye de La Règle, les cures de Viam, Mérignac, Chirac, Saint-Yrieix-sous-Aixe, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Nespoux, la prévôté de Rilhac, la cure de Saint-Priest-les-Vergnes, le prieuré de Saint-Laurent, la cure de Gros-Chastaing, l'abbaye des Allois, la cure de Saint-Méard, la vicairie de Mainsat à Eymoutiers (*bis*), la cure de Saint-Mexant, le prieuré de Malleval, la cure d'Etagnat.

G. 607. (Registre.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

Octobre 1614-septembre 1615. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 7). — F° 1 r°, collation d'une prébende ou portion monacale du prieuré Saint-Léonard de Noblat, faite à Mᵉ Etienne

Rougerie, représenté par Mᵉ Jean Deschamps, praticien; — fᵒ 2 rᵒ, acte de profession religieuse de noble et vénérable dame Suzanne de Beaufort en l'abbaye des Allois, le dit acte insinué par messire Léonard de Marzac, curé du lieu; — fᵒ 2 vᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Mᵉ Pierre Darfeuille; — avec la prise de possession; — fᵒ 4 vᵒ, collation faite à Mᵉ Jean Duboys de la grande vicairie que tenait Mᵉ Claude Bailhot en l'église collégiale de Saint-Junien; — fᵒ 6 vᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche, faite à Mᵉ Horace Mérigot par le chapitre du Dorat; — fᵒ 8 vᵒ, provision de la chapelle de Saint-Nicolas d'Excideuil près Masléon, faite en faveur de Mᵉ Martial Faure par le chapitre de Saint-Junien; — fᵒ 10 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Georges Dufrayssseyx, postulant la cure de Rozier-Saint-Georges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 14 vᵒ, procuration pour résigner la vicairie de Mainsac en l'église d'Eymoutiers, donnée par Mᵉ Léonard Parriquo (*sic*), en faveur de Mᵉ Antoine Menoet; — fᵒ 15 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Pierre Mosnier, prêtre de Saint-Michel-des-Lions à Limoges; — avec la dispense obtenue de Rome pour cause de claudication; — fᵒ 17 vᵒ et ss., collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Mᵉ Henri Martin par l'évêque de Limoges; — avec la prise possession; — fᵒ 20 rᵒ et ss., collation de la vicairie des Blanchard en l'église de Saint-Yrieix-sous-Aixe, faite à Mᵉ Léonard Dupeychier; — avec la prise de possession; — fᵒ 20 vᵒ et ss., résignation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Pierre Darfeuilhe en faveur de Mᵉ Gaspard de Vernejoux; — autres actes y relatifs; — fᵒ 24 rᵒ et ss., résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite par Mᵉ Jean de Jarrige en faveur de Mᵉ Paul de Jarrige; — autres actes y relatifs; — fᵒ 27 rᵒ, refus opposé par le chapitre de Saint-Germain-les-Belles à la réception de Mᵉ Annet Doumenat comme chanoine; — collation accordée au même par l'évêque de Limoges; — fᵒ 29 vᵒ, collation de la vicairie du Verger en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Mᵉ Etienne Yvernaud; — fᵒ 30 vᵒ, collation de la cure de Saint-Michel de Laurière, faite à Mᵉ Léonard Dupeychier; — fᵒ 31 vᵒ, collation de la vicairie des Bouillon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Mᵉ Pierre Baud; — fᵒ 33 rᵒ et ss., titres de cléricature de Mᵉ Dauphin Delabrousse, postulant la cure de Verneuil; — autres actes y relatifs; — fᵒ 36 vᵒ et ss., résignation de la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche, faite par frère Martial Besse en faveur de frère Jean Besse; — autres actes y relatifs; — fᵒ 41 vᵒ et ss., résignation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, faite par Mᵉ Gabriel de Saint-Martin en faveur de Mᵉ Jean Boucquet; — autres actes y relatifs; — fᵒ 45 rᵒ, réception de frère François Tesserot comme prévôt de Perpezac; — fᵒ 47 rᵒ, présentation faite par le chapitre de Saint-Yrieix de Mᵉ Jacques Disnematin, bachelier en théologie, comme curé de Saint-Michel de Pistorie; — autres actes y relatifs; — fᵒ 50 rᵒ, collation du prieuré de Montlaron faite à Mᵉ Léonard Bézenat par le prieur de l'Artige. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Rousset près La Rochette et Alleyrat, la cure de Laurière, la vicairie des Laforêt à Saint-Domnolet, les cures de Panazol, Verneuil, Saint-Sulpice-Laurière, le prieuré de La Drouille-Blanche, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Lestards, Combressol, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Mexant, le prieuré de Fougeras, les vicairies de Rebière et Orgnac à Brivezac, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, les prieurés-cures de Saint-Etienne-la-Geneste et Grenord, le prieuré de Montlaron, les cures des Chézeaux, Ambazac, Champsac, la vicaire des Pontbriant à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Nouic, la cure de Saint-Priest-les-Vergnes, la prévôté de l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Sainte-Marie-la-Panouse, les prieurés de Thoys et Cournat, la cure de Janailhac, le prieuré-cure d'Azat-le-Chatenet, la cure de Manot, le prieuré du Moutier-Ventadour, les cures de Saint-Sornin de Larche et Lézignac-Durand, une vicairie en l'abbaye de Saint-Martial, une vicairie en l'église de Châteauponsac, la cure de Sadroc, la sacristanie de l'abbaye de Saint-Martin, la vicairie de La Moitine à Saint-Martial, les cures de Saint-Pantaléon, La Roche-Canillac, Soudeilles, Etagnat, la prévôté de La Chapelle-Geneste, la cure de Bellegarde.

G. 608. (Registre.) — In-4ᵒ, 286 feuillets, papier.

Mars-novembre 1617. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 10). — Fᵒ 1 rᵒ à fᵒ 13 rᵒ, lettres de prêtrise : de Mᵉ Etienne Dumas ; — de Mᵉ Annet Malissen ; — de Mᵉ Antoine Gourdounault ; — de Mᵉ Jean de Poumaret; — de Mᵉ Gilbert Tisserant; — de Mᵉ François Baret ; — de Mᵉ Gilbert Boutilhon ; — de Mᵉ Pierre Duverdier ; — de Mᵉ Michel Hugo, etc.;

fº 15 rº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Peyrat près Bellac en faveur de Mº Jean de La Juvénie; — autres actes y relatifs; — fº 19 vº, collation de la cure de Saint-Yrieix-sous-Aixe, faite à Mº Pierre Devalat par l'abbesse de La Règle; — fº 21 rº à 42 rº, et 80 rº à 107 rº, et fº 209 vº à 243 rº, lettres de prêtrise à divers noms; — fº 42 vº et ss., résignation de la cure de Bujaleuf, faite par Mº Léonard Dumont en faveur de Mº Léonard Périer; — autres actes y relatifs; — fº 45 rº et ss., résignation de la cure de Malleret, faite par Mº Léonard Pardoux en faveur de Mº Louis Dufour; — autres actes y relatifs; — fº 47 vº, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Vedrenne en faveur de Mº Etienne Combet; — autres actes y relatifs; — fº 49 vº, actes divers au nom de Mº Pierre Devalat pour prendre possession de la cure de Saint-Gence. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Guéret, les cures de Saint-Gence, Royère, Bellac, les prieurés de La Drouille-Noire, La Mazelle, la cure de La Celle-Dunoise, le prieuré-cure de Colondanes, les cures de Sauviat, Treignac, la vicairie des Expert au Bas-Châlus, la prévôté de Champsac, les cures d'Etagnat, Saint-Léger de Drouille, Saint-Symphorien (*bis*), Flavignac, la prévôté d'Ambazac, la vicairie de Malemort en l'église cathédrale, la sous-chantrerie de Saint-Etienne de Limoges, les cures de Villemaux, Verneuil, Saint-Christophe près Lesterps, le prieuré d'Altavaux et la cure de Massignac unis au collège des Jésuites de Limoges, (fº 153 et ss., 179 et ss.), le prieuré de Saint-Salvadour, la prévôté d'Ambazac, les cures de Saint-Symphorien, Eyburie, la vicairie de Pompadour en l'église cathédrale, la cure de Mourioux, le doyenné de La Chapelle-Taillefert, les cures de Lostanges, Montrol-Sénard, le prieuré de Tarn, la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, le prieuré de Saint-Silvain de Montaigut, la cure de la maison-Dieu près Limoges, le prieuré de Guéret, la vicairie de Beausoleil à Saint-Pierre-du-Queyroix, l'archidiaconé de Malemort, l'une des grandes vicairies de l'abbaye de La Règle, la cure des Eglises, le prieuré de Masrimoulet, la cure de Saint-Priest-le-Bétoux, la vicairie du Crucifix en l'abbaye de La Règle, le prieuré d'Ars en la paroisse de Folles, la prévôté de Saint-Salvadour, la cure de Saint-Sulpice d'Azat, la prévôté de Pierrebuffière, la vicairie des Vigiers à Saint-Junien, les cures de Saint-Maurice-les-Brousses, Le Vigen, Ars, la vicairie des Singareau à Saint-Junien, la vicairie de Saint-Blaise à Bellac, la vicairie de Mainsac à Eymoutiers, le prieuré de Bujaleuf, la cure de Chaillac, le prieuré d'Ars, les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Saint-Julien-Saint-Affre.

G. 609. (Registre.) — In-4º, 279 feuillets, papier.

Octobre 1618-décembre 1619. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nº 12). — Fº 1 rº et ss., lettres de prêtrise : de Mº François Duboys; — de Mº Jean Vergniaud, etc.; — fº 1 vº, collation de la cure de Séreilhac, faite à Mº Jean Guilhot; — fº 3 rº, signature en cour de Rome portant provision de la chambrerie de l'abbaye de Lesterps en faveur de Mº Simon Soubsdanne; — fº 7 rº, lettres de grand-vicaire de l'évêché de Limoges délivrées à Mº Mathieu de David, prévôt d'Eymoutiers; — fº 8 rº, lettres de vicaire général de l'évêché de Limoges délivrées à Mº Pierre Boyol, official du diocèse; — fº 8 vº et ss., lettres de prêtrise à divers noms; — fº 10 rº, provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mº Martial Malleden; — fº 11 rº, lettres de profession religieuse en l'abbaye de Vigeois, faite par frère Léonard Charbonnel; — fº 11 vº, collation du prieuré de La Drouille-Noire faite par l'abbesse de La Règle; — fº 14 rº et ss. et 18 rº, signature en cour de Rome portant provision de la chantrerie du Dorat en faveur de Mº François Rampion; — autres actes y relatifs; — fº 16 rº, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mº Simon Durand; — autres actes y relatifs; — fº 18 vº, révocation de la collation faite de la chambrerie d'Uzerche; — fº 19 rº et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial, faite à Mº François Chambon; — autres actes y relatifs; — fº 20 vº et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Beausoleil en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, en faveur de Mº André Ardant; — autres actes y relatifs; — fº 22 vº et ss., collation de la vicairie de Saint-Fiacre en l'église de Saint-Maurice près Crocq, faite à Mº Didier Fougirol; — autres actes y relatifs; — fº 26 vº, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur le prieuré de La Villedieu en faveur de Mº Bonaventure Daubusson; — fº 27 vº, bulle obtenue en cour de Rome par dame Anne de La Chassaigne, prieure de La Drouille-Noire; — fº 28 rº, révocation de la collation faite d'une chanoinie de Saint-Etienne; — fº 29 rº, collation du prieuré de Malegorce faite à Mº Jacques Dessaignes; — fº 30 vº, collation de la vicairie de Sainte-Magdeleine en l'église collégiale du Dorat, faite à Mº

Jean de La Josnière; — f° 31 r°, résignation de la cure de Saint-Martin de Peyrat, faite par Mᵉ Jean de La Juvénie en faveur de Mᵉ Pierre Claveau; — autres actes y relatifs; — f° 34 v° et ss., présentation de Mᵉ François Thévet comme curé de Felletin par le prévôt de Chambon; — autres actes y relatifs; — f° 36 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Nouzières en faveur de Mᵉ Jacques Doyron; — autres actes y relatifs; — f° 39 r°, collation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite à Mᵉ Léonard Limosin; — f° 41 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beyssière en faveur de Mᵉ François Couete; — autres actes y relatifs; — collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Mᵉ Martial Gaignaud; — f° 45 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Saint-Exupéry en faveur de Mᵉ Guillaume Augière; — autres actes y relatifs; — f° 46 v°, résignation de la cure de Saint-Priest-le-Bétoux, faite par Mᵉ Mathurin Peyraud en faveur de Mᵉ Mesmin Blanchard; — f° 47 v°, collation du prieuré de La Plaigne faite à Mᵉ Georges Etourneau, représenté par Mᵉ Léonard Chaud (?), curé de Saint-Jean-en-Saint-Etienne; — autres actes y relatifs; — f° 49 v°, signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Saint-Exupéry en faveur de Mᵉ Guillaume Augeyre. = Les actes qui suivent concernent les cures de La Rochette, Château-Chervix, la vicairie de Sainte-Catherine à Voulons, la cure de Saint-Léonard, la vicairie de Sainte-Anne à Mazière, la cure de Saint-Salvadour, le prieuré-cure du Châtenet, la cure de Biennac, les prieurés du Cluzeau, Sainte-Anne de Taniers (?), la cure de Lésignac, deux vicairies en l'église de La Chapelle-Espinasse, l'archiprêtré de Vigeois, les cures de Les Chézeaux, Mazerat, Saint-Nicolas, la chambrerie de l'abbaye de Lesterps, le prieuré de Sainte-Catherine d'Ars, la cure de Saint-Maixent, la vicairie des Palmiers à Saint-Yrieix, la vicairie de Saint-Fiacre à Saint-Maurice près Crocq, le prieuré de Ventageol, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Saint-Pardoux-le-Vieux, la vicairie de la Madeleine à La Règle, l'aumônerie d'Aixe, les cures de Ladignac, Lésignac, Pont-Saint-Martin, la chantrerie du Dorat (*bis*), les cures de Saint-Sornin-la-Marche (*bis*), Yssandon, Vicq, la chantrerie de l'église cathédrale (*bis*), l'archiprêtré de Gimel, le prieuré d'Oradour-sur-Glane, une vicairie au château de Ségur, le prieuré de Bussière-Vieille, les cures de Verneuil, Genouillac, les prieurés de l'Artige-Vieille (*bis*), Loubert, deux vicairies à Treignac, les cures de Vayres, Cognac, Savignac, le prieuré de Gouzon, les cures de Saint-Pardoux-le-Vieux, Banise, l'abbaye de La Règle, la cure de la maison-Dieu près Limoges, une vicairie au cimetière de La Règle, le prieuré du Chatenet, la cure d'Yssandon, le prieuré de Pradeaux, la cure de Bellac, la vicairie de Saint-Jean-Baptiste au Dorat, les cures de Soumans, Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-Pardoux-la-Croisille, la maison-Dieu près Limoges, Saint-Pierre à Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Léonard, les cures de Bellac, Sauviat, l'archidiaconé de Malemort, les cures d'Yssandon, Champagnac, la sacristanie du chapitre de Brive, les cures de Saint-Symphorien près Razès, Jourgnac, la vicairie de Ceyroux, les cures de Bellegarde et Champniers.

G. 610. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

Juillet 1621 - décembre 1622. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 14). — F° 1 r° et ss., bulle portant provision de l'abbaye de Bœuil en faveur de Mᵉ Antoine Saige; — autres actes y relatifs; — f° 8° r°, lettres de tonsure de Mᵉ Gérard Dalmays; — *ibid.* et ss., collation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite à Mᵉ François Masmouret; — autres actes y relatifs — f° 16 v° et ss., lettres d'ordre de Mᵉ Léonard Aubier; — f° 18 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Rilhac-Lastours en faveur de Mᵉ Etienne Favars; — autres actes y relatifs; — f° 21 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Roche-Malvalèze en faveur de Mᵉ François de Lalet; — autres actes y relatifs; — f° 24 r°, résignation de la vicairie de Malemort en l'église cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Jean Masmouret, d'Eymoutiers; — f° 26 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Bonnet-la-Marche en faveur de Mᵉ Léonard Segond; — autres actes y relatifs; — f° 28 v°, collations : d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial, faite à Mᵉ Simon Marcoulx; — f° 30 v°, de la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Saint-Léonard, faite à messire Louis des Sablons; — f° 35 r°, de la vicairie des saints Jacques et Philippe à Ahun, faite à Mᵉ Pierre Berry; — f° 36 v°, résignation de l'abbaye de Bœuil, faite par Mᵉ Martin Mallet en faveur de Mᵉ Antoine Saige; — autres actes y relatifs (cf. ci-dessus f° 1 r°); — f° 37 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. de la Grande-Chapelle à Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ Guillaume Queyroulet; —

fᵒ 39 vᵒ, lettres dimissoires et autres actes au nom de Mᵉ Philippe de Bessines, postulant la cure de Saint-Bonnet-la-Marche; — fᵒ 43 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pardoux-les-Cars en faveur de Mᵉ Léonard Pitaud; — autres actes y relatifs; — fᵒ 45 rᵒ à 46 vᵒ, lettres de prêtrise à divers noms; — fᵒ 47 rᵒ, résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite par Mᵉ Etienne Romanet en faveur de Mᵉ Joseph Romanet; — fᵒ 50 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Lagudet en faveur de Mᵉ Pierre Duboys le jeune; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Lussac, Merlines, Nouzerolles, le prieuré de Bort, la cure de Saint-Germain de Royère, le prieuré de Port-Dieu, les cures de Folles, Saint-Julien près Bort, Creyssac, la vicairie du Balet en l'église de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Lussac-les-Eglises, Biennac, Vergnolet, Saint-Priest-Ligoure, La Geneytouse, Boisseuil, les prieurés de Rochechouart, Nedde, la vicairie de Geneste en l'église de Saint-Priest-sous-Aixe, la cure de Salons, la vicairie des saints Jacques et Etienne en l'église de Saint-Domnolet, les cures de Nonars, Saint-Martial près Gimel, la vicairie de Saint-Jean-Baptiste à Ahun, la cure de Vareilles, le prieuré-cure de Verneuil, l'archidiaconé de Malemort, la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, une vicairie à Lestards, les cures de Saint-Pardoux-le-Vieux, Saint-Priest-les-Oulières, la vicairie de N.-D. à Sainte-Feyre, les cures de Saint-Quentin, Saint-Sestiers, Benayes, une vicairie en l'église de Sait-Exupéry, la cure de Bugeat, la vicairie de Chambon à Bellac, la cure de Roussines, le prieuré de Saint-Pardoux-le-Bezeaud, la cure de Pensol, une vicairie au village de Cessac en la juridiction des Cars, les cures de Saint-Amand-Jartoudeix, Domps, Tarnac, Peyrelevade, la vicairie de Saint-Charles à Saint-Junien, les cures de Genis, Saint-Amand-Jartoudeix, le prieuré de Sablaronne, les prieurés-cures de Loubert et Saint-Silvain près Toulx, la cure de Sauviat, la prévôté d'Ambazac unie à l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges.

G. 611. (Registre.) — In-4ᵒ, 377 feuillets, papier.

Janvier 1623-novembre 1624. — Insinuations ecclésiatiques. — Point de titre (nᵒ 15). — Fᵒ 1 rᵒ et ss., bulles de provision pour l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, accordées à dom Maure Dupont, abbé régulier; — autres actes y relatifs; — fᵒ 9 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François Cuizinier, postulant la cure de Saint-Pierre de La Tronche, vacante par la résignation qu'en a faite Mᵉ Guillaume Gérailh, dernier titulaire; — autres actes y relatifs; — fᵒ 11 vᵒ, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Sauviat en faveur de Mᵉ Jacques Texier; — autres actes y relatifs; — fᵒ 14 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Perpezac-le-Noir en faveur de frère Jean Faurien, religieux profès de l'abbaye de Brantôme; — autres actes y relatifs; — fᵒ 18 vᵒ à 37 vᵒ, acte de l'union consentie par le pape du prieuré de Bost-las-Mongeas au collège des Jésuites de Limoges (1622); — fᵒ 37 vᵒ à 48 rᵒ, enquête y relative; — fᵒ 48 rᵒ et ss., résignation de la cure de Nontronneau, faite par Mᵉ Jean Guéry, et collation faite par l'évêque à Mᵉ Pierre de Congyet; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Rilhac-Lastours, une vicairie fondée à l'autel de Sainte-Catherine en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Amand-Jartoudeix, le prieuré de l'hôpital de Saint-Léonard, la cure de Saint-Laurent-sur-Gorre, la vicairie de Sainte-Catherine à Oradour-Saint-Genest, la chambrerie du monastère d'Uzerche, le prieuré de Saint-Médard à Nailhac, la cure de Saulgond, le prieuré d'Alleyrat, les cures de Bourdeys et Bonnac, la vicairie de Plains en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Jean de La Fage et de Bussière-Dunoise, la prévôté de Saint-Robert, la cure de Saint-Sernin de Brive, l'office de premier hebdomadier en l'abbaye de Lesterps, les prieurés de Perpezac-le-Noir et Nailhac, la cure de Verneuil, le prieuré d'Alleyrat, les cures de Saint-Sulpice-le-Dunois, Salons et Lésignac-sur-Goire, la vicairie des Alsandres en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Pierre de Vayres et de Saint-Pardoux-Lavaud, la prévôté de La Valette, les cures de Chabrignac, Nonars et Saint-Martin de La Bussière, la vicairie de Notre-Dame de Marsan à Saint-Léonard, les cures de Hautefage et Royère, le prieuré de Valette, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, le prieuré de Darnet près Crocq, la sacristanie du monastère de Beaulieu, le prieuré de Chancoutaud, les cures de La Celle-sous-Gouzon et Saint-Geniès, les prieurés de La Péruce et Chaveroche, la vicairie de Sainte-Quitterie à Saint-Léonard, la prévôté de Chervix, la vicairie de Sainte-Catherine à Oradour-Saint-Genest, la cure de la maison-Dieu près Limoges, la prévôté de Saint-Robert, la vicairie Dessous-les-Arbres à Saint-Léonard, les cures d'Espartignac, Ladapeyre et Solignac, la vicairie des Alsandres à Saint-Pierre-

du-Queyroix, le prieuré de Clairefaye, le prieuré-cure de Saint-Jacques de Magnac près Bourganeuf, l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Chenailler et Saint-Michel de Laurière, la vicairie de Saint-Fiacre à Paulhac, les cures de Saint-Amand-Jartoudeix et Beyssac, les prieurés de Lascoux et Ventadour, l'abbaye de Meymac, la vicairie de Sainte-Anne-sous-les-Arbres à Saint-Léonard, les prieurés de Jarnage et de Sainte-Berthe, la sacristanie de l'abbaye de Beaulieu, le prieuré de Chargnac (ordre de Grandmont), la prévôté de Chervix, le prieuré de Clugnac, la cure de Gimel, le prieuré du Vieux-Bost de Droux, l'abbaye du Palais (ordre des Citeaux), l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Roumazières et Abjac, l'abbaye de Bonnaigue, les cures d'Espartignac, Vaulry, le prieuré de Saint-Gilles-la-Forêt, la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil, la vicairie de Saint-Bonnet près Evaux, la vicairie de Sainte-Catherine-la-Bosse à Ahun, l'abbaye de Bonnesaigne, la cure de Benayes.

G. 612. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

Août 1627-septembre 1628. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 18). — F° 1 r° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jean Yvert, postulant le prieuré de Beynac; — autres actes y relatifs; — f° 3 r° et ss., résignation d'une chanoinie de l'églisé cathédrale de Limoges, faite par Mᵉ Bartholomé Guibert en faveur de Mᵉ Martial Gaignaud; — autres actes y relatifs; — f° 6 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Philippe de Maumillon, postulant le prieuré de Saint-Nicolas d'Aubi; — autres actes y relatifs; — f° 7 r°, lettres d'ordres de Mᵉ François Delalande; — f° 7 v° et ss., lettres de prêtrise de Mᵉ François Danglard, postulant la cure de Cognac; — autres actes y relatifs; — f° 9 r°, collation de l'archiprêtré de La Meyze, faite à Mᵉ Psaumet Yvaud par les vicaires généraux de l'église cathédrale de Limoges, le siège épiscopal vacant; — f° 11 r° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jacques Mignhac, et signature en cour de Rome portant provision de la cure de Laval en faveur du dit; — nombreux actes y relatifs; — f° 14 r° et ss., provision du prieuré de Saint-Sulpice de Bort en faveur de Mᵉ Michel de Valon; — avec l'acte de prise de possession; — f° 15 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Tronche en faveur de Mᵉ Léonard Boussaton; — autres actes y relatifs; — f° 17 v°, provision en commende de la cure de Saint-Pierre de Vayres, faite à Mᵉ Jean Gourdon par les vicaires généraux de l'église cathédrale, le siège épiscopal vacant; — f° 19 r° et ss., lettres de bachelier de Mᵉ Jean Mousnier (représenté par Mᵉ Léonard de Frégefont, procureur au siège présidial de Limoges) et provision en sa faveur de la sacristanie de Saint-Germain par les chanoines de l'église du lieu; — f° 21 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de N.-D. de Pourieras et d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de noble François de David; — autres actes y relatifs; — f° 25 v°, nomination d'un vicaire capitulaire faite par les chanoines de l'église cathédrale de Limoges après le décès de l'évêque Raymond de la Martonie : *Notum facimus universis quod dolentes et non sine grandi cordis amaritudine referentes obitum seu decessum quondam reverendæ memoriæ reverendi in Christo patris et domini, domini Raymundi de La Martonie, ejusdem ecclesie sponsi et episcopi, qui suum diem clausit extremum in palatio episcopali civitatis Lemovicensis die duodecima mensis et anni infrascriptorum* [janvier 1627]...; — f° 27 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Vayres en faveur de Mᵉ Antoine Borzeys, clerc; — autres actes y relatifs; — f° 30 r°, lettres de bachelier en théologie délivrées à Mᵉ Jean Mouletas; — f° 30 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chirac en faveur de Mᵉ Claude Johannet; — avec l'acte de prise de possession; — f° 32 v° et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes au nom de frère François de Fougeras, postulant le prieuré de Bort, à la nomination de l'abbé de Chambon; — f° 35 r° et ss., collations de la cure de Saint-Sulpice des Troisfonts à Mᵉ Jean Eyraud; — f° 37 r°, et de la cure de Lascoulx à Mᵉ Bernard Lavialle par les grands vicaires de l'église cathédrale, le siège épiscopal vacant; — f° 39 v° et ss., résignation de la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, faite par Mᵉ Philippe Debessines en faveur de Mᵉ Pierre Poinhet (*sic*); — autres actes y relatifs; — f° 43 v° et ss., collation de la cure de Roussines, faite à Mᵉ Léonard Chapelle; — autres actes y relatifs; — f° 45 r°, acte de prise de possession de la cure de Laval par Mᵉ Jacques Magnac; — f° 46 r°, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Mᵉ Annet Fondion; — f° 46 v°, lettres de tonsure de Mᵉ François Guichard; — f° 47 r°, collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite par le chapitre à noble Messire François de Bellengard; — autres actes y relatifs; — f° 48 v° et ss., titres de cléricature de Mᵉ Jean Maisondieu

(représenté par Me Pierre Labrousse, procureur au siège présidial de Limoges), postulant l'office de chanoine théologal en l'église collégiale de Saint-Junien; — nombreux actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Perpezac-le-Noir, la prévôté de Meymac, les cures de Saint-Angel, La Meyze, Isle, le prieuré du Bouchaud, la cure de Cognac, la prévôté d'Eymoutiers, le prieuré de Bort, la prévôté de La Chapelle-Geneste, les cures de Saint-Sornin de Bonnat, Chénérailles, Néoux, Sornac, la vicairie de N.-D. à Gouzon, les cures de Thouron, Persac, Creyssac, Condat près Uzerche, Saint-Martin de Gouzon, le prieuré de Masbuisson, les cures de Cognac, Saint-Silvain, les prieurés de Sainte-Claire de Chaveroche, Nontron et Vesnes, la vicairie de Sainte-Catherine à Peyrat, les cures de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, Saint-Pierre de Chabanais, Saint-Marc-à-Loubaud, la vicairie de Vitrac à Uzerche, le prieuré de Saint-Denis à Peyrat-le-Château, les cures de Saint-Julien à Roziers, Saint-Martin-de-Jussac, Condat, Roussines, Sarran, les prieurés de Magnac, Lascoux, la cure de Sauviat, le prieuré de Rochechouart, les cures de Roussines, Valiergues, Lascoux, Glandon, le prieuré de Saint-Priest-les-Vergnes, la cure de Rilhac-Rancon.

G. 613. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets papier.

Mars 1639-mai 1650. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 22). — F° 1 r°, lettres de bachelier en théologie de l'Université de Bordeaux délivrées à Me Jean Eyriaud, de Nontron; — f° 2 v° et ss., lettres de gradué nommé et de bachelier délivrées à Me Jean Besse, religieux sacristain de l'abbaye d'Uzerche; — f° 4 v° et ss., provisions de la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais en faveur de Me Jean Besse; — avec la prise de possession; — f° 6 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maureil en faveur de Me Pierre Cluzeau; — avec la prise de possession; — f° 8 r°, lettres de tonsure de Michel Verthamond; — f° 8 r°, collation de la cure de Davignac, faite à Me Jean Carny, bachelier en théologie; — f° 10 r° et ss., titres de cléricature de Me François Jammet, prieur-curé de Linaux au diocèse de Poitiers; — f° 11 r°, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Davignac en faveur de Me Jean Duboys, prêtre; — f° 11 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Maureil en faveur de Me Pierre Romanet; — autres actes y relatifs; — f° 13 v°, titres de cléricature de Me Jean Mouret, prêtre; — f° 14 r° et ss, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Hilaire-Château en faveur du dit Jean Mouret; — autres actes y relatifs; — f° 15 r° et ss., deux bulles et autres actes en faveur de Me Georges d'Aubusson, postulant la prévôté de La Souterraine; — f° 19 r° et ss., titres de cléricature de Mes Etienne et Sulpice Couraly, représentés par Me Gabriel Couraly, receveur des tailles en l'élection de Combraille; — f° 20 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau en faveur de Me Philippe de Feydeau, — autres actes y relatifs; — f° 23 r° et ss., provisions du prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau par l'abbé de Saint-Savin (diocèse de Poitiers) en faveur de frère Jacques de Neufchèze, religieux, « prevost chambellan » de la dite abbaye et prieur du prieuré de Saint-Etienne du Blanc; — autres actes y relatifs; — f° 24 v°, lettres de bachelier en théologie au nom de Me Jean Theilhac, d'Egletons; — f° 25 r°, provisions de la cure d'Azat en faveur de Me Jacques Vigne; — f° 27 r°, provisions du prieuré de Saint-Loup de Ladaigne en faveur de frère Jacques Chausey, religieux de Meymac; — autres actes y relatifs; — f° 28 v° et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Audebert, postulant le prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau; — f° 30 r° et ss., lettres de tonsure de Me Philippe de Feydeau, postulant la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant; — autres actes y relatifs; — f° 32 r° et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite à Me Jean de Jarrige; — autres actes y relatifs; — f° 33 v°, titres de cléricature de Me Jacques Martelade, d'Aubusson; — f° 34 r°, titres de cléricature de Me Martial Jammet, d'Oradour-Fanais; — f° 35 r°, lettres de tonsure de Me Charles Peyraut, de François Hugon et de Claude Hugon; — f° 35 v°, lettres de profession de frère Elie Gandillaud, du diocèse d'Angoulême; — f° 36 v°, lettres de prêtrise de Me Jean Jourdaneau; — f° 37 r°, lettres de grand-vicaire général et official du diocèse de Limoges, délivrées à Me Antoine Saige, abbé de Bœuil (1639); — f° 38 r° et ss., lettres de maître ès arts de l'Université de Poitiers et autres actes au nom de Me Louis Leblanc (représenté par Me Jean Leblanc, écuyer, sieur de La Baillargère, de Poitiers), postulant la première place à vaquer aux chapitres de Limoges, Le Dorat et Saint-Junien; — f° 42 r° et ss., lettres de tonsure de frère Léonard Palieron, postulant le prieuré de Saint-Jean de La Cour; — autres actes y

Leyris, curé de Saint-Martin de Peyrat et prétendant droit sur la cure de Sauviat; — f° 37 r°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Léonard Claudet, prêtre, pourvu des vicairies de Sainte-Anne, Saint-Loup et Saint-Thomas en la ville de Saint-Léonard; — f° 39 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Mᵉ Jean Bonnaud, des vicairies de Saint-Michel et Saint-Nicolas (*al.* des Escurols) en l'église du bourg de Nouic; — f° 40 v°, lettres de bachelier, attestation de temps d'étude et autres actes au nom de Mᵉ Etienne Daniel, prêtre; — f° 41 v°, lettres de bachelier de Mᵉ Etienne Coureys; — f° 42 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Video en faveur de Mᵉ Jean Michelon (*cf.* ci-dessus f° 31); — f° 44 r°, notification de ses lettres de bachelier en théologie faite par Mᵉ Etienne Daniel, chanoine de Saint-Léonard; — f° 45 r°, lettres de prêtrise de Mᵉ Pierre Decoux pourvu de la cure d'Affieux; — f° 45 v°, résignation de la cure de Saint-Blaise de Folles, faite par frère Albert Lemoyne, prieur-curé du lieu, en faveur de Mᵉ Pierre Bonnet, prêtre gradué de La Souterraine; — f° 46 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Vaury en faveur de Mᵉ Antoine de Villestivaud; — autres actes y relatifs; — f° 49 v°, procuration pour résigner le prieuré de Saint-Gilles de Chateaudun (diocèse de Chartres), donnée par Mᵉ Jacques Savars, sous-diacre, protonotaire du siège apostolique, chanoine prébendé de Saint-Hilaire de Poitiers. = Les actes qui suivent, jusqu'au f° 150, concernent la sacristanie de l'église cathédrale de Limoges, la cure de Brignac, deux vicairies en l'église Saint-Etienne de Limoges, les cures de Peyrat, Saint-Junien-Château, Affieux, Sussac, une prébende de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, les vicairies de Malemort et de Pierre Alary, la prévôté de Clerjoux, les cures de Bellac, Lagarde, la sacristanie de Beaulieu, les cures de Saint-Symphorien, Benayes, une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré-cure de Saint-Junien-Château, le prieuré de Puy-Gibert, les cures de Saint-Martin-Château, Mouzon, une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Moissannes, la vicairie de Video en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré-cure de Saint-Junien-Château, les cures de Lageyrac et Chalus son annexe, Montrollet, le prieuré du Saint-Esprit près Confolens, les cures de Lanouaille, Oradour-Fanais, Betête, Cublac, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Peyrat, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Montrollet, Peyrat (*bis*), Voulon, le prieuré de Saint-Maurice, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Chirac, une vicairie en l'église de Saint-Léonard, le prieuré-cure de Saint-Sébastien, le prieuré de Pouriennes (?), une chanoinie en l'église de Montmorillon, le prieuré de N.-D. de Jouhet, la cure d'Oradour-Fanais, le prieuré de Saint-Maximin de Magnac, la cure de Davignac, une vicairie en l'église d'Ussac, la prébende théologale de Saint-Martial, la cure de Thouron, le prieuré de Saulgond, la chapelle de N.-D. de Confolens, le prieuré-cure de Saint-Junien, la cure de Champagnac, le prieuré de Saint-Eloi de Drouilles, la cure de Nonars, l'abbaye de Grandmont, le prieuré-cure de Beaulieu, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, la vicairie de Video à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Mouzon et Varetz, etc.

G. 617. (Registre.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

Janvier 1660-juillet 1662. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 26). — F° 1 r° et ss., lettres d'ordres de Mᵉ Jean Niveau, postulant la cure de l'église de Saint-Pierre-Saint-Paul de Guéret; — autres actes y relatifs; — f° 3 v°, provisions du doyenné de Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ Hélie de Jarrige; — f° 4 v°, lettres de tonsure de Mᵉ Jean Chauzeil; — *ibid.* et ss., réserve de pension sur le prieuré de Saint-Silvain de Montaigut en faveur de Mᵉ Léonard Degorse, ancien prieur; — autres actes relatifs au dit Degorse; — f° 6 v°, réserve de pension sur le prieuré d'Espartignac en faveur de Mᵉ Léonard Maillard, ancien curé; — f° 7 v° et ss., résignation de la cure de Genis, faite par Mᵉ Léonard Lascoux; — autres pièces relatives au dit Lascoux; — f° 11 v°, provisions d'une prébende de l'église collégiale de Turenne en faveur de Mᵉ Antoine Samène; — f° 12 v° et ss., collation de la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Bellac, faite à Mᵉ Jacques de Mallevaud, prêtre, docteur en théologie; — avec la prise de possession; — f° 13 v° et ss., lettres d'indult sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, accordées à Mᵉ Jacques de Fieux, clerc du diocèse de Paris; — autres actes y relatifs; — f° 15 r° et ss., provisions de la cure de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert en faveur de noble Gilbert Tacquenet; — autres pièces y relatives; — f° 17 r°, lettres de bachelier en théologie au nom de Mᵉ Jean Talin; — f° 18 v°, prise de possession de la cure d'Augne par Mᵉ Jean Dessamis (?); — f° 19 r°, provisions du doyenné de Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ François Paignon, prêtre, bachelier en l'Université de Paris; — f° 19 v°,

collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à Mᵉ Martial Bourdeaux, prêtre; — fᵒ 20 vᵒ, lettres de gradué au nom de Mᵉ Martial Géraud, postulant le doyenné de Saint-Yrieix, qui lui est refusé; — fᵒ 22 rᵒ, lettres de gradué au nom de Mᵉ Jean Niveau; — fᵒ 22 vᵒ, déclaration des nom et prénom de frère Alexandre Frémon, religieux profès de l'ordre de Grandmont, postulant un bénéfice; — fᵒ 23 rᵒ, lettres de tonsure et de baccalauréat au nom de dom Jean Barny, religieux profès de l'ordre de Grandmont; — fᵒ 24 rᵒ, lettres d'indult sur l'abbaye Saint-Martial de Limoges au nom de frère Jean Chapuys; — fᵒ 25 vᵒ, déclaration des nom et prénom de Mᵉ Etienne Daniel, chanoine et gradué; — fᵒ 26 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Guillaume Roudaud, clerc, postulant l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges; — fᵒ 27 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Peyrat en faveur de Mᵉ Antoine Dublanc; — autres actes y relatifs; — fᵒ 29 rᵒ et ss., collation de l'archiprêtré de Brive faite à noble Antoine de Lavergne; — avec deux prises de possession; — fᵒ 31 rᵒ et ss., lettres d'ordres de Mᵉ Bertrand Patua, postulant la cure de La Faye; — autres actes y relatifs; — fᵒ 34 rᵒ et ss., collation de la cure de La Mongerie faite au dit Patua; — autres actes y relatifs; — fᵒ 36 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Meuzac en faveur de Mᵉ Jean Bastan (?), prêtre; — autres actes y relatifs; — fᵒ 37 vᵒ, déclarations des nom et prénom faites : par M. Philibert de Léonard, sieur de Faugères, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-Martin de Brive, curé de Saint-Séverin et vicaire général de messire Auguste de Lamel, prieur du prieuré de Saint-Martin; — fᵒ 38 rᵒ, par Mᵉ Jean Couloumy, bachelier, postulant un bénéfice; — *ibid* et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Brionne en faveur de Mᵉ Jean Durand; — autres actes y relatifs; — fᵒ 40 vᵒ, prise de possession de la cure de Saint-Junien-les-Combes par Mᵉ Gautier Peyronnet; — fᵒ 41 rᵒ, prise de possession de la cure de La Faye par Mᵉ Bertrand Patua (cf. ci-dessus fᵒ 31); — fᵒ 41 vᵒ, lettres de tonsure de Mᵉ Léonard Garreau, postulant la vicairie que tenait feu Mᵉ Jean Limosin en l'église Saint-Martial de Limoges; — fᵒ 42 vᵒ et ss., collations de la cure de Lesterps et de la cure de Saint-Junien-les-Combes, faites à frère Charles le Michaud, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin de la congrégation de France; — autres actes y relatifs; — fᵒ 44 vᵒ, collation de la cure de Saint-Junien-les-Combes, faite à frère Gautier Peyronnet (cf. ci-dessus fᵒ 40); — fᵒ 45 rᵒ, déclaration des nom et prénom de frère Alexandre Frémon (cf. ci-dessus fᵒ 22); — fᵒ 45 vᵒ, provisions d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de M. Melchior Delagrange; — fᵒ 46 rᵒ, provisions d'une vicairie de l'église Saint-Martial de Brigueil en faveur de Mᵉ Jean Barbarin; — fᵒ 47 vᵒ, prise de possession du doyenné de Saint-Yrieix par Mᵉ François Paignon; — fᵒ 48 vᵒ et ss., bulle de provision de la prévôté d'Evaux en faveur de Mᵉ Victor Meilhan; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent, jusqu'au fᵒ 150, concernent : une vicairie à Brigueil, la cure de Saint-Pierre de Sers (dioc. d'Angoulême), la cure de Bussière-Saint-Georges, le prieuré de Gumont, les cures de Saint-Silvain d'Ahun, Mérignac, Saint-Basile (*bis*), Nouzerines, l'archiprêtré de Saint-Paul, la vicairie de Saint-Eutrope à Bellac, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, la vicairie de Saint-Pierre et Saint-Paul à Bort, les cures de Saint-Cyr-les-Champagnes, Valiergues, la vicairie de Saint-Michel à Séreilhac, les cures de Saint-Pardoux-le-Neuf, Mars, Saint-Léger-le-Guérétois (*bis*), une vicairie à Meyssac, le prieuré-cure de Beaulieu (*bis*), l'abbaye de La Règle, les cures de Peyrissat, Mauzac, Saignac, Davignac, le prieuré de Perpezac-le-Noir, les cures de Pierrefitte, Saint-Sauveur de Bellac, le prieuré-cure du Chatenet, les cures de Viam, Peyrat, la vicairie de Sainte-Catherine à l'abbaye de La Règle (*bis*), la vicairie de Saint-Jean-l'Evangéliste du Peschier à Séreilhac, la vicairie de Saint-Michel archange à Séreilhac, la cure du Puy-d'Arnac, le prieuré de Nouziers, le prieuré-cure de Saint-Pierre de Roche, les cures de Viam, Vitrac, Ambazac, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Saint-Sauveur de Bellac, le doyenné de Saint-Yrieix, la cure de Saignac, le prieuré-cure de Saulgond, les cures de Peyrissat, La Roche-Malvalaise, une vicairie à Saint-Germain, la cure de Saint-Laurent-les-Eglises, le prieuré des Arènes, deux vicairies en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Jean de Valentin, la cure de Marcillac, le prieuré de Jarnage, etc.

G. 618. (Registre.) — In-4ᵒ, 334 feuillets, papier.

Juillet 1662-12 février 1667. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (nᵒ 27). — Fᵒ 1 rᵒ, provisions : du prieuré du Port-Dieu en faveur de messire Gilbert-Gaspard de Lévy; — fᵒ 2 rᵒ, du prieuré de Moutier-Ventadour en faveur de Mᵉ Jean de Sanguinières, clerc tonsuré; — fᵒ 5 rᵒ, du prieuré de

la cure de Vareilles ; — autres actes y relatifs ; — f° 13 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Aigueperse en faveur de M° Michel Dufraysseix ; — autres actes y relatifs ; — f° 15 r°, signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Mensa en l'église d'Eymoutiers au profit de M° Antoine Delagrange ; — autres actes y relatifs ; — f° 17 r° et ss., bulle de provision de l'abbaye d'Uzerche en faveur de messire Charles Daugmont de Villequier ; — autres actes y relatifs ; — f° 20 v°, résignation de la vicairie perpétuelle de Saint-Denis-les-Murs, faite par M° Michel Dufraysseix, curé de Saint-Bonnet, en faveur de M° Martial Delajoumard ; — f° 21 v°, résignation de la cure de Cressac faite par M° Louis Chavialle en faveur de M° Martial Favelaud ; — f° 22 r° et ss., collation de la cure de Saint-Georges de Roziers, faite à M° Pierre Segond ; — autres actes y relatifs ; — f° 24 r°, collations : d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à M° Léonard Pejon ; — f° 25 r°, d'une vicairie cantoriale en la dite église, faite à M° Jean Delafaye ; — f° 25 *bis* r°, de l'aumônerie de l'abbaye de Lesterps, faite à R. P. Frédéric de Lisle, religieux profès de l'ordre de Saint-Augustin ; — f° 26 r° et ss., lettres de prêtrise de M° Louis Laire, postulant la cure de Saint-Junien de La Brugère ; — autres actes y relatifs : — f° 27 v°, collation du prieuré de Sornac, faite à frère Claude Dupuy, religieux profès de l'ordre de Saint-Augustin ; — f° 28 v°, lettres de prêtrise de M° Pierre Durand ; — *ibid*, procuration donnée par frère Jacques Massiot pour résigner la cure de La Chapelle près Saint-Léonard, en faveur de M° Léonard Daniel ; — autres actes y relatifs ; — f° 30 r°, lettres de tonsure de M° Philippe Delanet, diacre, postulant la cure de Saint-Pierre-de-Fursac ; — f° 31 v°, signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Brivezac en faveur de M° Pierre Roumanet, sous-chantre de l'église de Limoges ; — f° 32 v°, procuration donnée par M° Jean Courtois, prêtre pour résigner la cure de N.-D. de Thevet, en faveur de M° Louis Pargon (?), prêtre du diocèse de Poitiers ; — f° 33 r° et ss., et f° 40, prise de possession de la prévôté de Brivezac par M° Pierre Roumanet, sous-chantre de l'église de Limoges ; — autres actes y relatifs ; — f° 34 v° et ss., visa de l'évêque de Limoges autorisant M° Jean Johanneau à prendre possession de la cure de La Chapelle-sous-Lépaud ; — avec la prise de possession ; — f° 36 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de noble M° Henri de Jugeals, pourvu du prieuré de Saint-Julien de Nespoux ; — f° 39 r° et ss., collation de la cure de Sarroux (?) faite à M° Louis Chavialle ; — autres actes y relatifs ; — f° 40 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Masrimoulet en faveur de M° Jean Auconte ; — avec la prise de possession ; — f° 42 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Méard en faveur de M° Léonard Serre ; — avec la prise de possession ; — f° 44 r°, révocation faite par M° Guillaume Grégoire Roulhac, aumônier de la salle épiscopale, de la résignation qu'il avait consentie de la cure de Saint-Sauveur de Bellac en faveur de son frère M° Barthélemy Roulhac ; — cession de ses droits à M° Simon Moulinier ; — f° 45 r° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° François Chastaing, postulant une prébende en l'église collégiale de Noailles ; — f° 47 v°, résignation de la cure de Bussière, faite par M° Guillaume de Chatillon ; — f° 48 r°, collation du prieuré de Vieux-Chavané (dioc. de Chartres), faite à dom François Duchier, religieux de l'ordre de Saint-Benoit ; — f° 48 v°, procuration donnée par M° Jacques Jammier pour prendre possession de la cure de Minzac (dioc. d'Angoulême) ; — f° 49 r°, résignation de la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, faite par M° Pierre Chanerebière en faveur de Jean, son frère ; — f° 49 v°, réserve de pension sur la cure de Roziers en faveur de M° Pierre Second, vicaire à Saint-Etienne de Limoges. = Les actes qui suivent, jusqu'au f° 150, concernent la chambrerie du prieuré du Port-Dieu, la cure de Mestas, l'abbaye de N.-D. de La Couronne (dioc. d'Angoulême), les cures de Roziers, Troche, Orgnac, le doyenné de l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Rochechouart, la prévôté de Saint-Vaury (*bis*), la vicairie perpétuelle de Faux, le prieuré de Malval, la cure de Tarde, les prieurés-cures de Bussière-Galand, Saint-Nicolas et Malegorce, l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, l'abbaye de Bonlieu, l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Saint-Jean de Valentin, le chapitre de La Chapelle-Taillefert, la sous-chantrerie de l'église cathédrale de Limoges, une chanoinie en la dite église, l'archiprêtré d'Anzème, les cures d'Orgnac, Vicq, Laval, Saint-Hilaire-Luc, Chatelus-le-Marcheix, une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Symphorien, l'archiprêtré d'Anzème, les prieurés de Saint-Alpinien et Saint-Hilaire-Château, le prieuré-cure d'Oradour-sur-Glane, la cure de Méasnes, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Saignac, les cures de Saint-Sulpice-le-Donzeil, Chatelus-le-Marcheix, Faux, Chambourest (?), la sacristanie de

Saint-Vaury, la cure de La Celle, le vicariat de l'abbaye de Solignac, le prieuré-cure du Chatenet, la cure de Saint-Pardoux de Vareilles, la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Saint-Marc-à-Frongier (*bis*), La celle d'Auginiac, Saint-Merd (*al.* Saint-Méard), Oradour près Bœuil (= Oradour-sur-Glane), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré Saint-Barthélemy de Confolens, l'archiprêtré d'Anzème, les cures de Sainte-Feyre, Saint-Laurent, le prieuré de Saint-Georges, *vulgo* de Bort, les cures de Lesterps, Valliergues, l'archiprêtré de La Meyze, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, le prieuré de Bort, la sacristanie de l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, une prébende en l'église collégiale de Brive, la cure de Valliergues, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Saint-Léonard de Noblat, l'abbaye d'Uzerche, une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges (*bis*), les prieurés-cures de Chatelus-le-Marcheix et Saint-Priest, les vicairies perpétuelles de La Nouaille et Pionnat, le prieuré de La Fauvette, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial et en celle de Saint-Junien, le prieuré de l'Artige, etc.

G. 616. (Registre.) — In-4°, 340 feuillets, papier

Avril 1657-janvier 1660. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 25). — F° 1 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Julien près Bort, du prieuré de Lignareix et de la vicairie de N.-D. au monastère de Saint-Angel, en faveur de M° Léger Saint-Supéry, prêtre; — avec les prises de possession; — f° 4 r° et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure d'Oradour-Fanais en faveur de M° Martial Jammet, ancien curé de la dite paroisse; — autres actes y relatifs (cf. ci-dessous f° 14); — f° 6 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Eloi en Haute-Marche en faveur de M° Léonard Courtin, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 7 v° et ss., signatures en cour de Rome : portant réserve de pension sur la cure de Saint-Eloi en faveur de M° Valéry Defaye, ancien curé; — portant provision du prieuré de Roirette en faveur de M° François Faure; — f° 9 v°, résignation de la cure de Saint-Paul par M° Louis Chavialle; — autres actes y relatifs; — *ibid*, collation de la dite cure faite à M° Jean Chazaud par le chapitre cathédral de Limoges; — f° 10 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Geneytouse en faveur de M° François de Verthamond; — autres actes y relatifs; — f° 12 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de M° Léonard Vieilbans, postulant le prieuré de Sainte-Valérie de Bonnefont; — f° 14 v°, lettres d'ordres et autres actes au nom de M° Martial Jammet, pourvu de la cure d'Oradour-Fanais (cf. ci-dessus f° 4); — f° 16 r°, signature en cour de Rome portant provision : de la cure de Nexon en faveur de M° Jean Boutineau; — f° 16 v° et ss., de la cure de Gioux en faveur de M° Jean Granchier, ancien curé de Saint-Quentin; — f° 18 v°, de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de M° Jean Nesmond, sous-diacre; — nombreux actes y relatifs; — f° 20 r° et ss., collation d'une chanoinie de l'église de Saint-Léonard, faite à M° Joseph Gay, religieux; — avec la prise de possession et l'acte de profession; — f° 22 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Michel de Solignac en faveur de M° François Dardent (*al.* Dourdan); — autres actes y relatifs; — f° 24 v° et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Nexon en faveur de M° Jean-Antoine Boutineau (cf. ci-dessus f° 16 r°); — autres actes relatifs au même; — f° 27 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Vigen en faveur de M° Gui Ligoure, prêtre; — avec la prise de possession; — f° 28 v°, actes divers : au nom de M° Jean Graterolle, pourvu de la cure de Montrollet; — f° 30 r° au nom de M° Léonard Johannès, pourvu de la cure de Saint-Pierre-ès-liens; — f° 30 v°, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur l'abbaye de Solignac en faveur de illustrissime et revérendissime Artus de Lionne, évêque de Gap, cy-devant abbé du dit lieu; — f° 31 r°, résignation faite par M° Guy Michelon de la vicairie (ou commission de messes) dite de Video, fondée en l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix (cf. f° 42); — f° 31 v° et ss., collation du prieuré d'Oradour-sur-Glane faite à M° Guillaume Decordes, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin; — avec la prise de possession; — f° 32 v°, déclaration des nom et prénom faite par M° Philibert de Léonard, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Martin de Brive; — f° 33 v° et ss., bulle de provision, serment et autres actes au nom de vénérable Jules de Lionne, clerc tonsuré, pourvu de l'abbaye de Solignac; — f° 37 r°, résignation faite par M° Michel Freysseix, de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de M° Pierre du

relatifs; — f° 44 r°, bulle d'union du prieuré du Bost-las-Mongeas au collège des jésuites de Limoges (1621); — f° 46 r° et ss., provisions du prieuré de Saint-Ybard en faveur de M° Casimir Porquier, représenté par le R. P. dom Paul Olius, religieux et syndic de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges; — autres actes y relatifs; — f° 47 v°, lettres de tonsure de M° Jean de Lagrange; — f° 48 r°, provisions du prieuré-cure de Saint-Dizier en faveur de M° Barthélemy Masclot, chanoine régulier de l'abbaye de Bénévent; — autres actes y relatifs; — f° 49 v°, collation de la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, faite à M° Antoine Vareilhaud; — autres actes y relatifs. — Les actes qui suivent concernent le prieuré de Galamache, les cures d'Eygurande, Saint-Médard, Valiergues, la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, le prieuré du Bost-las-Mongeas (*Bolamonja*) uni au collège des Jésuites (1621), la cure d'Ars, la vicairie de Video, la vicairie des Farges et d'Agonnat près Aixe, l'abbaye de Saint-Martial, les cures de Saint-Hilaire de Châtelus et Roussines (*bis*), le prieuré de Soumans, le prieuré-cure de Saint-Sauveur en Angoumois, les prieurés du Châtenet (ordre de Grandmont) et d'Aurens, les cures d'Aubusson, Saint-Léger-le-Guérétois, la vicairie de Piégut en la paroisse de Pluviers, le prieuré de Vesnes, le prieuré-cure de Seuris, la cure de Grenord, une vicairie à Chabanais, les cures de Saint-Romain (dioc. de Périgueux) et Saint-Just, le prieuré de Pradeaux, la chambrerie du monastère de Vigeois, le prieuré de Galamache, la cure de Nedde, le prieuré de La Villedieu, le prieuré-cure de La Forêt, les cures de Blanzac, Saint-Gille-les-Forêts, Saint-Julien-d'Arnac, Bersac, Saint-Amand-de-Versillac, Saint-Cessateur, la vicairie de Léchille à Saint-Martial, le prieuré-cure de Saint-Christophe, le prieuré de N.-D. de Taniers, la cure de Saint-Léger-la-Montagne, la cure du Vieux-Ferrier en Angoumois, l'abbaye de Solignac, les cures de Saint-Exupéry, Saint-Quentin, Saint-Hilaire-Bonneval, Sainte-Marie-de-Vaux, l'aumônerie de Saint-Martin de Brive, Moutier-Felletin, les cures de Moutier-Roseille (*bis*), Saint-Hilaire-Bonneval, Berneuil, le prieuré-cure du Châtenet-en-Dognon, la cure d'Aigueperse, le prieuré de Brousse, la prévôté de Saint-Salvadour, la cure de Barneuil, les vicairies de Sainte-Croix d'Ahun et d'Yssoudun, le prieuré-cure de Saint-Sauveur à Chéronnac, la vicairie fondée à l'autel des Trois-Rois en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Germain-Beaupré, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Vaury, le prieuré de Sermur, la prévôté de Champsac, les cures d'Ars, Blond, Saint-Avit de Tarde, les vicairies de Sainte-Catherine en l'église cathédrale et de Paule Benoit à Saint-Martial de Limoges, le prieuré-cure du Chatenet, la vicairie de La Migou à Feytiat.

G. 614. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

Juin 1650-mai 1658. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 23). — Les 38 premiers feuillets sont extrêmement endommagés par en haut et par en bas; les suivants le sont par en bas seulement. — F° 39 r°, résignation du prieuré-cure du Chatenet par M° Léonard de Puylemaud, représenté par M° Siméon Poylevé, avocat et banquier; — f° 40 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Sulpice-les-Champs en faveur de M° Jean Faure; — autres actes y relatifs; — f° 42 v°, provisions de la vicairie de Sainte-Catherine en l'église cathédrale de Limoges, accordée à M° Claude Cibot, représenté par M° Pierre Poylevé, chanoine de la dite église; — f° 44 r° et ss., résignation de la cure de Saint-Martin (avec son annexe de Saint-Eloi), faite par M° Pierre Mignot; — autres actes y relatifs; — f° 45 v°, résignation d'une prébende de Saint-André de Bordeaux, faite par M° Léonard Delauze; — f° 46 *bis* r°, lettres de gradué au nom de M° Gabriel Dumons, diacre et bachelier en théologie; — f° 48 r°, nomination à une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, en faveur de M° Jean Audoin, bachelier en théologie; — f° 48 v° et ss., lettres de tonsure de M° Léonard Dumas, postulant la cure de La Mongerie; — avec l'acte de prise de possession; — f° 50 r° et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice-le-Dunois et de l'archiprêtré de Bénévent, faite à M° Louis Chavialle, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 53 v°, résignation de la vicairie de Ceron en la paroisse de Saint-Vaury, faite par M° Pierre Roumanet; — f° 54, r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Cussac en faveur de M° Pierre de Soudanas; — autres actes y relatifs; — f° 55 v°, lettres d'acolyte et de sous-diacre au nom de M° Etienne Briet; — f° 55 r°, résignation de la cure de Cromac, faite par M° Jean Pichon en faveur de M° Jean Guibert, diacre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix; — f° 56 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Marc-à-Frongier en faveur de M° Léonard Petitbon; — avec l'acte de prise de possession; — f° 58 v°, lettres de prêtrise au nom de M° Etienne Briet (*al.* Briat);

— f° 59 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Robert en faveur de Mᵉ André de Lordoneu (?); — avec l'acte de prise de possession; — f° 60 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Droux en faveur de Mᵉ Guillaume Huteau; — autres actes y relatifs; — f° 64 r°, résignation de la cure de Torsac au diocèse d'Angoulême, faite par Mᵉ Jean Joubert en faveur de Mᵉ François Martin; — f° 65 r°, résignation de la vicairie de Mensa en l'église d'Eymoutiers, faite par Mᵉ Léonard Bardoulat; — f° 65 v°, actes touchant le droit de sépulture dans l'église de Lésignac-Durand; — f° 67 r°, lettres de prêtrise de Mᵉ Antoine Barbet, représenté par Mᵉ Jean Laudin; — f° 67 v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure d'Azat en faveur de Mᵉ Denis Pineau; — f° 68 v°, résignation de la cure de Saint-Martin-Saint-Eloi au faubourg d'Angoulême, faite par Mᵉ François de Villemonteys; — f° 69 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Jean Delagrange, postulant la cure de Juillac en Bas-Limousin; — f° 72 v° et ss., collation de la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine de Beaulieu, faite à Mᵉ Louis de Champeaux; — avec l'acte de prise de possession; — f° 73 v°, signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Ceron en faveur de Mᵉ Pierre Roumanet, sous-chantre de l'église cathédrale (cf. ci-dessus f° 53 v°); — f° 74 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Etienne Daniel, chanoine de Saint-Léonard, postulant le prieuré de Galamache; — f° 78 r° et ss., collation de la vicairie perpétuelle de La Faye en l'archiprêtré de La Porcherie, faite à Mᵉ Raymond Boudet; — autres actes y relatifs; — f° 80 r°, collation du prieuré-cure de Bussière-Galand, faite à frère François Auroux, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; — avec la prise de possession; — f° 82 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Gabriel du Puy, postulant une chanoinie en l'église de Saint-Junien; — autres actes y relatifs; — f° 83 v°, prise de possession de la vicairie de Ceron par Mᵉ Pierre Roumanet (cf. ci-dessus f° 73 v°); — f° 85 v° et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Jean Guibert, postulant la cure de Cromac; — f° 87 r° et ss., lettres de prêtrise de Mᵉ Fiacre Poissonnier, postulant l'archiprêtré de Bénévent avec son annexe de Saint-Sulpice-le-Dunois; — autres actes y relatifs; — f° 89 r° et ss., prise de possession du prieuré-cure de Roche par Mᵉ Antoine Nony, prêtre. = Les actes qui suivent, jusqu'au f° 150, concernant la cure de Saint-Denis-les-Murs, le prieuré de Saint-Gervais et Saint-Protais (diocèse de Poitiers), la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de La Règle, les cures de Blond, La Meyze, une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Flavignac, Troche, Buxerolles, Magnac, Saint-Denis-les-Murs, La Souterraine, Ménoire, Treignac, Champsanglard, Saulgond, Saint-Paul-lez-Limoges, Peyrat-la-Nonière, Nouaillac, le prieuré d'Anzême, les cures de Vesse, Noth, Nespoux, La Drouille-Blanche, la cure de Flavignac, le prieuré-cure du Châtenet, la cure de Rilhac-Rancon, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Séverin près Valière, le prieuré de Malval, les cures de Salon, Saint-Aignan-de-Versillac, Colondannes, etc.

G. 615. (Registre.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

Mai 1653-février 1657. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (n° 24). — F° 2 r°, collation de l'une des vicairies appelée de Léchille en l'église de Saint-Martial, faite à Mᵉ Jean Moulinard ; — avec la prise de possession ; — f° 2 v°, résignation de la cure de Lapleau, faite par Mᵉ Jean Josle en faveur de Mᵉ Jacques Limosin, prêtre, demeurant à Confolens ; — *ibid,* lettres de tonsure de Mᵉ François Maury, postulant la vicairie fondée par Jean Peyrat en l'église de Limoges ; — f° 4 r°, lettres de bachelier au nom de Mᵉ Jean Merlin, postulant le premier bénéfice vacant en l'évêché de Limoges, chapitre cathédral, chapitre de Saint-Martial, chapitre de Saint-Junien et abbaye de La Règle ; — f° 6 v° et ss., lettres d'ordres au nom de Mᵉ Charles Boutelat, postulant la cure de Saignat ; — autres actes y relatifs ; — f° 8 v°, procurations données : par Mᵉ Antoine Contaulieuze, recteur de l'église paroissiale de Pannac (dioc. de Cahors), pour résigner le dit bénéfice en faveur de Mᵉ Pierre Deyr, prêtre du diocèse de Limoges ; — f° 9 r°, par Mᵉ Jean Allouveau, chanoine de l'église collégiale de Saint-Germain et curé de Jourgnac, pour résigner la dite chanoinie en faveur de messire François de Vertamond, bachelier en théologie et clerc tonsuré ; — f° 9 v°, par Mᵉ Melchior Delagrange, prieur commendataire de Bujaleuf, pour résigner le dit bénéfice en faveur de Mᵉ Gabriel Ruben, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers, vicaire desservant la cure de Château ; — f° 10 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Alpinien en faveur de Mᵉ Jacques Beyby ; — autres actes y relatifs ; — f° 11 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Pierre Conchard, postulant

Saint-Gilles, près Eymoutiers, en faveur de Mᵉ Pierre Menot, clerc tonsuré; — nombreux actes relatifs à ces trois provisions; — fᵒ 7 rᵒ, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Cessateur en faveur de Mᵉ Jean Goudin; — fᵒ 8 rᵒ, collation de la cure de Saint-Priest-Palus, faite à Mᵉ Antoine Ruben (cf. plus loin fᵒ 19); — fᵒ 8 vᵒ et ss., provisions du prieuré de Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix en faveur de Mᵉ Antoine Fiallon; — autres pièces y relatives; — fᵒ 11 vᵒ, prise de possession d'une semi-prébende de Saint-Junien par Mᵉ Léonard Charanton; — fᵒ 12 rᵒ, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Mᵉ François Rouchaud; — fᵒ 14 vᵒ, lettres de tonsure et de profession au nom de R. P. François de Montaignac, religieux profès en la prévôté de Chambon; — fᵒ 15 rᵒ, résignation de la cure de Saint-Michel-des-Lions à Limoges, par Mᵉ Pierre du Verdier; — fᵒ 16 rᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Malegorce en faveur de R. P. Hugues Vergier, religieux profès de l'ordre de Grandmont; — autres pièces y relatives; — fᵒ 18 rᵒ, provisions du vicariat de la prévôté de Saint-Pierre d'Evaux et du prieuré-cure de Saint-Pardoux-le-Pauvre en faveur de Mᵉ François Ragon; — fᵒ 19 vᵒ, prise de possession de la cure de Saint-Priest-Palus par Mᵉ Antoine Ruben (cf. ci-dessus fᵒ 8 rᵒ); — fᵒ 20 rᵒ et ss., collation de la cure de La Celle-Dunoise, faite à Mᵉ Jean Fauciat, docteur en théologie; — autres actes y relatifs; — fᵒ 21 rᵒ et ss., provisions d'une chanoinie de l'église de Saint-Junien en faveur de Mᵉ Jean Boyer, prêtre, représenté par Mᵉ Jean-Georges Boyer, trésorier des Ponts et Chaussées en la Généralité de Limoges; — autres actes y relatifs; — fᵒ 24 rᵒ et ss., provisions du prieuré de Saint-Loup de Ladaigne en faveur de Charles de Bosredon; — autres actes y relatifs; — fᵒ 26 vᵒ, résignation de la cure de Saint-Aignan-de-Versilhac, faite par Mᵉ François Delafont, clerc tonsuré; — fᵒ 26 vᵒ et ss., provisions du prieuré de Saint-Pierre-Saint-Paul de Guéret en faveur de Mᵉ Gilbert Tacquenet, bachelier en théologie; — autres actes y relatifs; — fᵒ 30 rᵒ et 32 vᵒ, provisions du doyenné de La Chapelle-Taillefert et autres actes en faveur de Mᵉ Gilbert Tacquenet; — fᵒ 31 vᵒ, provisions de la vicairie de N.-D. de Pitié à Lignac, en faveur de Mᵉ Antoine Sanguinières; — fᵒ 33 rᵒ et ss., lettres d'ordres au nom de Mᵉ Joseph de Vauxchaussade, prêtre, postulant la cure de Saint-Médard avec son annexe de Puymalsignat; — autres actes y relatifs; — fᵒ 35 vᵒ, résignation de la cure de Mouzon, faite par Mᵉ Pierre Raymond; — fᵒ 36 rᵒ, déclaration de ses nom et prénom, faite par frère Jean Besse, religieux, prêtre, sacristain de l'abbaye d'Uzerche; — fᵒ 36 vᵒ et ss., provisions de la cure de Seilhac en faveur de Mᵉ Jean Ceyrat; — autres actes y relatifs; — fᵒ 39 vᵒ et ss., provisions de la vicairie de Ferry en l'église de La Règle, faites en faveur de Mᵉ Etienne de Chavaille, bachelier, doyen de l'église cathédrale de Limoges; — autre acte y relatif; — fᵒ 40 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archidiaconé de Malemort en faveur de Mᵉ Michel de Verthamond, bachelier en droit canon; — autres actes y relatifs; — fᵒ 43 rᵒ et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Mathieu Colin, docteur en théologie, pourvu d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix; — autres actes y relatifs; — fᵒ 47 vᵒ et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre-hors-les-Murs de Châteauponsac en faveur de Mᵉ Léonard Baussou, prêtre; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent, jusqu'au fᵒ 150, concernent le prieuré de Saint-Gilles près Eymoutiers, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien, la vicairie de la Pucelle à l'autel de N.-D. la Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie en l'église de Saint-Etienne de Noblat, la cure d'Isle, une chanoinie de l'église cathédrale, la vicairie de Calvy à Gimel, la cure de Saint-Michel-des-Lions, le prieuré de Moutier-Ventadour (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Moutier-Roseille, la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré-cure de Clugnac, le prieuré du Cluzeau, la vicairie de la Pucelle à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Rilhac, le doyenné de la cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Symphorien, Teilloux, les prieurés de Courrieu, Soursac, Saint-Etienne-la-Geneste, le prieuré de Moutier-Ventadour, la cure de Saint-Yrieix-Soustaine (*sic*), les cures de Chatenet et Saint-Christophe, le prieuré de Clédat, la vicairie de Leschille en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure d'Auriac, le prieuré du Dognon, l'archidiaconé de Malemort, la cure de Boisseuil, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, les cures de Nexon, Mazeyrat, le prieuré de La Roche-Nouzille, le prieuré de Courrieu, la cure de Samathie (?), la vicairie de Chaumont en l'église de Saint-Ferréol, le prieuré de Sainte-Croix du Dognon, la chambrerie de l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Clédat, le prieuré-cure de Beaune (*bis*), la cure de Bussière-Boffy, la cure de Blessac conférée à R. P.

Sébastien Ganot, prêtre, religieux profès de l'ordre de Fontevrault, confesseur ordinaire de Mad. l'abbesse de Fontevrault et son grand vicaire en la province de France (f° 131), les cures d'Oradour-Fanais, Saint-Sylvestre, Boisseuil, Meymac, les prieurés de la Drouille-Blanche, Saint-Hilaire-Château, le prieuré-cure de Montbrun, le prieuré de Beauvais conféré à Mᵉ Etienne Baluze, représenté par messire François-Martial de Fenis, prêtre, grand prévôt de l'église cathédrale de Tulle et président au siège présidial de cette ville (f° 147), les cures de Gajoubert, Larche, etc.

G. 619. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

Février 1667-mai 1670 (1). — Insinuations ecclésiastiques. — « Livre de maistre Mathieu de Maledent, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèze de Lymoges... » (n° 28). — F° 1 r°, provisions du prieuré de Saint-Laurent du Theil en faveur de Mᵉ Jean Bain, curé de Peyrilhac; — f° 2 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Vedrennes en faveur de Mᵉ Charles Chassaigne, chanoine et chantre de l'église de Tulle; — autres actes y relatifs; — f° 4 r°, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Rosiers en faveur de Mᵉ Etienne Peyrichon, ancien curé; — f° 4 v°, lettres de maître ès arts, bachelier en philosophie et en théologie de l'Université de Poitiers, présentées par Mᵉ Charles Planteau à l'abbaye de Lesterps; — f° 5 r°, lettres de maître ès arts de l'Université de Poitiers au nom de Mᵉ Pierre Léonard; — f° 5 v°, provisions du prieuré de Saint-Julien d'Ussac en faveur de Mᵉ François Sabuguet, prêtre; — f° 7 r° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ François David, postulant le prieuré de Saint-Robert; — autres actes y relatifs; — f° 9 r°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Boisseuil en faveur de Mᵉ Antoine Dalmay, sous-diacre; — f° 9 v°, prise de possession de la cure d'Ussac par Mᵉ Jean Gilibert, prêtre; — f° 10 r°, résignation de la cure d'Arnac en Basse-Marche, faite par Mᵉ Antoine Gayot, prêtre; — f° 11 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Hautefaye en faveur de Mᵉ Pierre Deyriaud, bachelier en théologie; — autres pièces y relatives; — f° 12 v°, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Chapelle-aux-Saints en faveur de Mᵉ Pierre Gimel, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 14 v°, lettres de gradué au nom de Mᵉ Etienne Daniel, prieur de Champnétery; — *ibid.*, résignation de la cure de Sainte-Eulalie près Uzerche, faite par Mᵉ Geoffroi Manet; — f° 15 r° et ss., provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert en faveur de Mᵉ Antoine Sudre; — autres pièces y relatives; — f° 16 v°, collation de la cure d'Eybouleuf, faite par le prieur de Saint-Léonard à Mᵉ Martial Roussarias; — f° 17 v°, provisions du prieuré de La Cellette en faveur de frère Jacques Salmon, prêtre et religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit; — f° 18 r°, résignation du prieuré de Saint-Nicolas des Forges par Mᵉ Louis de Biencour, prêtre; — f° 19 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Pierrebuffière en faveur de Mᵉ Luc Lamy, clerc tonsuré; — autres pièces y relatives; — f° 21 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Sardent en faveur de Mᵉ Louis Savy, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 23 r°, provisions de la prévôté de Pierrebuffière en faveur de dom Jérôme Breton, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit; — f° 24 v° et ss., provisions de la cure de Saint-Julien d'Arnac en faveur de Mᵉ Léonard Adhenet; — autres actes y relatifs; — f° 26 r°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Etienne-la-Geneste en faveur de Mᵉ Pierre Lavergne, représenté par Mᵉ Jean Lavergne, son frère, chanoine de l'église N.-D. de Saint-Amand en Auvergne; — f° 27 r°, provisions du prieuré-cure d'Azat-sur-Vienne en faveur de Mᵉ Nicolas Portelot, chanoine de l'abbaye de Lesterps; — f° 28 r°, requête de dom Jérôme Le Breton à l'évêque de Limoges pour être pourvu de la prévôté de Pierrebuffière (cf. ci-dessus f° 23), le dit Le Breton représenté par Mᵉ Michel Blois, prêtre de la communauté de Saint-Michel de Solignac, et Mᵉ Pierre Tranchant, procureur fiscal de l'abbé de Pierrebuffière et avocat en la cour présidiale de Limoges; — f° 29 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Excideuil en faveur de Mᵉ François Barbier de La Jarye, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 30 v°, résignation du prieuré-cure de Saint-Priest-le-Bétoux, faite par Mᵉ Mathurin Palot; — f° 31 r° et ss., provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de Brive en faveur de Mᵉ Antoine Delavergne de Juilhac, archiprêtre de Brive; — autres actes y relatifs; — f° 34 r°, lettres de tonsure de Mᵉ Etienne Maillard; — *ibid.* et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Joseph Lesterps, postulant une chanoinie en l'église collégiale du Dorat; — autres actes

(1) *Passim* « mil six cent septente » *et* « mil six cent soixante-dix ».

y relatifs; — f° 36 v°, lettres de tonsure et autres actes au nom de Mᵉ Vincent Fournier, postulant la cure de Saint-Maximin de Magnac; — f° 39 r°, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la dite cure de Magnac en faveur de Mᵉ Hélye Dauberoche, ancien curé; — f° 39 v°, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ Yrieix Dugarreau; — f° 40 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rancon en faveur de Mᵉ Pierre Chaucheffe; — autres actes y relatifs; — f° 42 r°, résignation de la cure du Bourg-d'Hem, faite par Mᵉ Gabriel Peyricaud; — f° 43 v°, provisions du prieuré du Buis en faveur de Mᵉ Gérald Dufaure; — f° 44 r°, prise de possession d'une chanoinie de Brive par Mᵉ Antoine Delavergne (cf. ci-dessus f° 31); — f° 45 r° et ss., collation de la cure de Saint-Martial d'Arfeuille avec son annexe du Chastaing, faite à Mᵉ Pierre Lanareix; — autres actes y relatifs; — f° 49 r°, provisions de la cure de Saint-Sulpice-Laurière en faveur de Mᵉ François Croizier, vicaire de Saint-Martial. = Les actes qui suivent, jusqu'au f° 150, concernent la cure de Tollet, le prieuré du Port-Dieu, les cures de Chavagnac, Les Forges, la vicairie de Sainte-Catherine et de Saint-Christophe à Peyrat, le prieuré de Naillac, la prévôté d'Agudour, le prieuré de Saigne-Moussouse, les cures de Saint-Priest-la-Feuille, Montjauvy, le prieuré du Doignon, la cure d'Altillac, la vicairie de Saint-Georges à Champmain, la prévôté de Pierrebuffière, les cures de Nonars, Toulx-Sainte-Croix, Saint-Viance, Altaillac, le prieuré de Naillac, la cure d'Ussac, le prieuré de Montlaron, la cure de Mérignac, le prieuré de La Cellette, les cures de Morterolles, Tarnac, Benayes, la vicairie de Sainte-Catherine au Puy-d'Arnac, les cures d'Altillac, Verneuil, le prieuré de Magnac, la cure de Saint-Thyrse à Châteauponsac, etc.

G. 620. (Registre.) — Gr. in-f°, 190 feuillets, papier.

Mai 1670-juin 1677. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre de départ (point de numéro). — F° 1 r°, prise de possession de la prévôté de Moutier-Roseille par Mᵉ Laurent Texière; — v°, lettres de tonsure de Mᵉ Jacob Neymond postulant la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église collégiale du Dorat; — f° 2 r°, collation du vicariat de l'abbaye du Chalard, faite par l'abbé commendataire du lieu, Annet de Coustin du Masnadaud, prêtre, abbé de Fontenay en Bourgogne, à François Ouroux, prieur-curé de Bussière-Galand; — v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Hilaire-Château en faveur de Mᵉ Gabriel Masfayoux; — autres actes y relatifs; — f° 5 r° et ss., provisions du prieuré de Saint-Paul de Villars en faveur de Mᵉ Jean Aubrac; — autres actes y relatifs; — f° 7 r°, résignation de la cure de Saint-Martin d'Evaux: — v°, provisions de la cure d'Yssandon en faveur de Mᵉ Hugues de Benet, doctrinaire; — autres actes y relatifs; — f° 9 r°, révocation d'une procuration donnée par Mᵉ François Malevergne pour permuter une chanoinie de Saint-Martial avec le prieuré de Saint-Jean de Fondadouze; — f° 9 v° collation de la cure de Nozerolles, faite par l'évêque de Limoges à Mᵉ Jacques Poissonnier; — f° 10 v°, lettres d'ordres et de prêtrise de Mᵉ Jean-Baptiste Mirat, du diocèse de Tulle; — f° 11 r° et ss., nombreux actes concernant la cure de Saint-Fiel; — f° 13 r°, révocation par Mᵉ Pierre Sarrazin de la résignation par lui faite d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Martial; — *ibid.*, collation de la cure d'Oradour-Fanais, faite à Mᵉ Jean Seiglière; — f° 14 r° et ss., résignation de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Mᵉ Pierre de Villebois, docteur en théologie, en faveur de Mᵉ Jean de Villebois, aussi docteur en théologie; — autres pièces y relatives; — f° 15 v°, protestation faite par Mᵉ Joseph Dubouchet, procureur au présidial de Limoges et patron de la vicairie des Dubouchet en l'église de Compreignac, contre toute nomination de desservant de la dite vicairie; — *ibid.*, collation du vicariat du prieuré de Bussière-Badil faite par Mᵉ Denis Laudin, prieur commendataire, à Mᵉ Antoine Maillard, du diocèse de Toul; — f° 16 v° et ss., lettres de tonsure de Mᵉ Jean de La Bajoderie, postulant une chanoinie de l'église collégiale du Dorat; — f° 18 r° et ss., provisions du prieuré-cure de Chabanais en faveur de Mᵉ Charles Planteau, bachelier en théologie, vicaire de la chapelle de Saint-Nicolas en l'église Saint-Maxime de Confolens; — autres actes y relatifs; — f° 19 r° et ss., provisions du prieuré de La Cellette en faveur de dom Pierre Savin, religieux de l'ordre de Citeaux; — autres actes y relatifs; — f° 20 r°, provisions de la cure de Saint-Martin-le-Vieux en faveur de Mᵉ François-Xavier de Moreliéras; — autres actes y relatifs; — f° 22 r° et ss., collation de la cure de Saint-Pardoux, faite à Mᵉ Pierre Garreau, prêtre; — avec la prise de possession; — f° 23 r° et ss., collation de la cure d'Oradour-Saint-Genest faite à Mᵉ Antoine Aubugeois; —

autres actes y relatifs; — f° 24 et ss., actes divers relatifs à la chapellenie et vicairie de Saint-Blaise, desservie à l'autel du Saint-Esprit, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Bellac; — f° 25 v°, provisions du prieuré-cure de Saint-Hilaire-Lastours en faveur de Mᵉ Michel Marne, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin; — f° 27 r°, résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par Mᵉ Etienne Malignaud en faveur de Mᵉ Royer, prêtre, curé de Roussille; — v°, provisions de la cure de Lourdoueix-Saint-Pierre en faveur de Mᵉ Pierre Tourniol; — autres actes y relatifs; — f° 29 r° et ss., provisions de la cure de Saint-Augustin en faveur de Mᵉ François Meynard; — autres actes y relatifs; — f° 30 v°, lettres patentes, indult et autres actes relatifs à l'église collégiale de Moutier-Roseille, intimés à la requête de Mᵉ Nicolas de Montignac, clerc du diocèse de Limoges, conseiller du roi au Parlement de Paris; — f° 31 r° et ss., collation d'une vicairie de la chapelle Saint-Jean du Breuil, faite à Mᵉ Gabriel Péricaud; — avec la prise de possession; — v°, provisions de la cure de Saint-Etienne d'Altillac en faveur de Mᵉ Raymond Darche, diacre; — autres actes y relatifs; — f° 32 v°, lettres de gradué au nom de Mᵉ Philibert de Léonard, docteur en théologie, chanoine de l'église de Saint-Martin de Brive, curé de Saint-Sernin, prieur-curé de Saint-Xantin de Malemort et vicaire général de messire Adrien-Augustin de Lamet, docteur en Sorbonne et prieur de la dite église de Saint-Martin; — f° 33 r° et ss., provisions de la cure de Saint-Etienne de Lapleau en faveur de Mᵉ Pierre Rivière, sous-diacre; — autres actes y relatifs; — f° 34 r°, prise de possession du prieuré de Brivezac par Mᵉ Etienne-François de Geneste, clerc tonsuré; — v°, provisions : de la cure de Sauviat en faveur de Mᵉ Léonard Lafond, prêtre; — f° 35 r°, de la sacristanie de l'abbaye Saint-Pierre de Vigeois en faveur de frère Jean Cenne; — *ibid.*, collation de la vicairie de Saint-Blaise à Mᵉ François Claveau; — v°, sommation présentée par Mᵉ Albert Dusolier, prêtre, curé de Mérignac, aux fins d'être pourvu de la cure de Soubrebost (?): — *ibid.*, provisions : de la vicairie de Sainte-Catherine, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre, en faveur de Mᵉ Léonard Bridier; — f° 36 r°, d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat en faveur de Mᵉ Jacques Cousaud; — f° 37 r°, de la cure de Saint-Martin-le-Vieux en faveur de Mᵉ Jacques Coulomb; — v°, du prieuré de Brivezac en faveur de Mᵉ Etienne-François de Geneste (cf. ci-dessus f° 34); — f° 39 r°, résignation du prieuré de Notre-Dame de La Bissière faite par Mᵉ Léonard Mourier, praticien; — v°, provisions de la cure de Banise en Haute-Marche, en faveur de Mᵉ Antoine Baudon; — autres actes y relatifs; — f° 41 r°, provisions de la vicairie de Mensa, en l'église d'Eymoutiers, en faveur de Mᵉ Pierre Murat, clerc tonsuré; — v°, prise de possession de la cure de Saint-Martin-le-Vieux par Mᵉ François-Xavier de Maurelièras; — f° 42 r°, refus opposé à Mᵉ Jacques Coulomb, prêtre, de lui ouvrir les portes de l'église de Saint-Martin-le-Vieux (cf. ci-dessus f° 37); — v°, provisions de la cure de Soubrebost en faveur de Mᵉ Léonard Legay, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 43 v°, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Mᵉ Jacques Dutour le jeune; — f° 44 r°, prise de possession du prieuré de La Drouille-Noire par Mᵉ Louis Champaux; — v°, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par Mᵉ François Mousnier en faveur de Mᵉ François Rivailhe; — f° 45 v°, provisions : de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Mᵉ Pierre Devoyon, bachelier en théologie; — f° 46 r°, d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Mᵉ Joseph Ardant, curé de Montjauvy; — f° 47 v° et ss., de la prévôté de Saint-Junien en faveur de Mᵉ Jean de Villebois; — autres actes y relatifs, etc., etc. — *Passim*, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

G. 621. (Registre.) — Gr. in-f°, 177 feuillets, papier.

Juin 1677-août 1682. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre (point de numéro). — F° 1 r°, lettres de tonsure de Clément Feydeau; — *ibid.*, provisions : de la vicairie de Sainte-Catherine de Pourcharessas en faveur de Mᵉ J.-B. Myrat; — v°, de grand vicaire en l'abbaye de Lesterps en faveur de Mᵉ César Leroy; — du prieuré d'Arnac en faveur de Mᵉ Benjamin de Rochechouart, chanoine de l'église de Poitiers; — f° 2 v°, du prieuré de Saigne-Moussouse en faveur de Mᵉ Jean Barny, docteur en théologie, prévôt d'Eymoutiers; — f° 3 v°, de la cure de La Chapelle-Espinasse en faveur de Mᵉ Jean Bussière; — de la chantrerie de Saint-Etienne de Limoges en faveur de Mᵉ Michel de Verthamond; — actes divers relatifs à ces six provisions; — f° 5 r°, renonciation par Mᵉ Guillaume Dorat à la résignation de la cure de Chaillac, à lui faite par Mᵉ Pierre Cluzeau; — v°, mise en possession du prieuré-

cure de Saint-Marc-à-Frongier en faveur de Mᵉ Etienne Lerousseau ; — fᵒ 6 rᵒ, provisions : de la cure d'Esse en faveur de Mᵉ Psaumet Faute ; — vᵒ, d'une vicairie de l'église cathédrale en faveur de Mᵉ Laurent Pradelas ; — fᵒ 7 rᵒ, de la cure de Soudeilles en faveur de Mᵉ Mathieu Dugenesty ; — vᵒ, de la cure de Montrouveau, en Périgord, en faveur de Mᵉ Antoine Constant ; — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste du Dorat, en faveur de Mᵉ Jean Junien ; — fᵒ 8 vᵒ, prise de possession de la cure du Bourg-de-Salaignac par Mᵉ Gabriel Barèges ; — fᵒ 9 rᵒ, provisions : de la cure de Saint-Pierre de Saint-Auvent, en faveur de Mᵉ Junien Ogier ; — fᵒ 10 rᵒ, de la cure de Saint-Martin de Chargnac en faveur de Mᵉ Léonard Charles ; — *ibid.*, lettres d'indult pour Mᵉ Jean Revel ; — vᵒ, procuration donnée par sœur Jeanne-Flavie de Vertamond, religieuse professe de La Règle, aux fins d'accepter la résignation du prieuré de Nouic ; — fᵒ 11 rᵒ, provisions de la cure de Saint-Laurent de Rougnac en faveur de Mᵉ Jacques Jarrier ; — fᵒ 12 rᵒ, lettres de prêtrise ou de tonsure de François Mourelon, Gaspard Baudeau, François Boery, Etienne Simonet, etc., diacres ; — fᵒ 13 rᵒ, lettres d'indult pour Mᵉ Guillaume-Raoul Croiset ; — vᵒ, prise de possession de la cure de Saint-Christophe près Limoges par Mᵉ François Guéry ; — provisions : de la cure de Saint-Genest en faveur de Mᵉ Jacquet Dorat ; — fᵒ 15 rᵒ, de la vicairie des Bastide, en l'église de Saint-Martial de Limoges, en faveur de Mᵉ Pierre Segond, curé de Saint-Jean et vicaire de Saint-Etienne ; — vᵒ, de la vicairie de Notre-Dame en l'église de Saint-Junien, en faveur de Mᵉ André Pouilhot ; — fᵒ 16 vᵒ, du prieuré de Saint-Pardoux de Sussac (ordre de Saint-Benoît) en faveur de Jacques Bouty ; — résignations : de la cure de Saint-Etienne de Nontron en faveur de Mᵉ Pierre Mercier ; — fᵒ 17 vᵒ, d'une prébende de l'église cathédrale par Mᵉ Jacques Pabot en faveur de Mᵉ Pierre Ardant ; — lettres de prêtrise au nom de Mᵉ Charles Frémonteil ; — provisions : du prieuré-cure de Saint-Martin de Pressignac en faveur de Mᵉ Pierre de Beausoleil ; — fᵒ 18 vᵒ, de la vicairie des Leymarie en l'église d'Aixe, en faveur de Mᵉ Martial Robert ; — fᵒ 21 rᵒ, d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Mᵉ Pierre Ardant ; — fᵒ 22 rᵒ, de la vicairie de la Bouche en l'église d'Aixe, en faveur de Mᵉ Jean Cheyrou, prêtre ; — fᵒ 23 rᵒ, prises de possession : de la vicairie de Calvy par Mᵉ J.-B. Lagarde ; — de la vicairie de Lespinas en l'église d'Aixe, par Mᵉ Jean Bardaud ; — fᵒ 24 rᵒ, provisions de la vicairie de Notre-Dame-de-Pitié, en l'église d'Aixe, en faveur de Mᵉ Alpinien Boissou ; — vᵒ, lettres de diaconat et de prêtrise au nom de Mᵉ François Guilhot ; — fᵒ 25 rᵒ, prise de possession de la cure de Saint-Christophe par Mᵉ Joseph Chastaignac ; — vᵒ, provisions d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Mᵉ Léonard de Loménie, par résignation de Mᵉ Léonard Bandel ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 27 rᵒ, lettres de tonsure du dit de Loménie ; — collation de la cure de Veyx à Mᵉ Gabriel Banel : — avec la prise de possession ; — vᵒ, prise de possession de la cure de Saint-Sylvain et Montégut son annexe, par Mᵉ Etienne Roche ; — fᵒ 28 rᵒ et ss., provisions de la vicairie de l'autel Saint-Georges en l'église de Chaumeil (?), en faveur de Mᵉ Pierre Pinot ; — autres actes y relatifs ; — fᵒ 29 rᵒ, prises de possession : de la vicairie de Saint-Georges par Mᵉ Henri Bichier ; — du prieuré de Nouic par dame Jeanne-Flavie de Verthamond ; — vᵒ, provisions : des vicairies appelées communément première et seconde à l'autel de Saint-Sébastien en l'église collégiale de Saint-Martial, en faveur de Mᵉ Martial Farne ; — fᵒ 30 rᵒ, de la cure de Lézignac-sur-Goire en faveur de Mᵉ Pierre Duplessis ; — fᵒ 31 rᵒ, de la cure de Saint-Martin de Chargnac en faveur de Mᵉ Léonard de Chéraudie ; — vᵒ, collation de la cure de Saint-Pierre-le-Bost à Mᵉ Vincent Bonhomme ; — fᵒ 32 rᵒ, provisions : de la cure de Dompierre en faveur de Mᵉ Hélie Junien ; — fᵒ 33 rᵒ, du prieuré-cure de Saint-Maxime de Confolens en faveur de Mᵉ Adam Boulet ; — fᵒ 34 rᵒ, de la vicairie de Calvy en l'église de Gimel, en faveur de Mᵉ Guy Lafont ; — vᵒ, de la cure de Saint-Michel de Confolens en faveur de Mᵉ Léonard Dupuy ; — fᵒ 35 rᵒ et ss., nombreux actes relatifs à une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien conférée à Mᵉ Pierre Hugon ; — fᵒ 36 rᵒ, prise de possession de la cure de Saint-Pierre de Lespinas par Mᵉ Jean Montioux ; — vᵒ, provisions de la cure des saints Prime et Félicien de Beaulieu en faveur de Mᵉ Vincent Braconat, bachelier en théologie ; — fᵒ 37 vᵒ, collations : du prieuré-cure de Sainte-Marie de Chatenet en faveur de Mᵉ Guillaume de Lanouaille ; — fᵒ 38 rᵒ, de la cure de Mailhac en faveur de Mᵉ Pierre Tourniol ; — vᵒ, du prieuré-cure de Janailhac en faveur de Mᵉ Léonard Guéritaud ; — fᵒ 39 vᵒ, prise de possession d'une vicairie en l'église de Saint-Pierre de Saint-Junien par Mᵉ Pierre Reyx ; — fᵒ 40 rᵒ, provisions d'une chanoinie de l'église cathédrale en

faveur du sieur Darche; — f° 41 r°, collations : d'une des grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Mᵉ Léonard Chavaignac; — f° 42 r°, du prieuré de Saint-Denis de Peyrat à Mᵉ Jacques Roux; — v°, lettres patentes, serment de fidélité et autres actes relatifs à une chanoinie de l'église cathédrale conférée à Mᵉ Mathieu de Vincent; — f° 44 r°, collation de la cure de Sainte-Feyre près Moutier-Roseille à Mᵉ Antoine Dargeneyx; — avec la prise de possession; — v°, prise de possession de la cure de Saint-Priest-Taurion par Mᵉ Joseph Durand; — f° 45 v°, procuration pour résigner la cure de Chambéret (?) en faveur de Mᵉ François Masgieu, bachelier en théologie; — f° 46 r°, prise de possession de la chapelle Saint-Georges par Mᵉ Jacques Corvenon; — révocation de la résignation du prieuré de Peyrat faite par Mᵉ Jean Delafaye; — v°, collation d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite à Mᵉ Jean Felletin; — prise de possession de la cure de Chambéret (?) par Mᵉ François Masgieu; — f° 47 r°, provisions de la vicairie de la Corolle en l'église cathédrale, en faveur de J.-B. Bachelier; — f° 48 r°, révocation de la résignation de la cure de Mainsat, faite par Mᵉ Jean de Montézert; — v°, provisions : du prieuré de Toy et Viam, son annexe, en faveur de Mᵉ Gabriel de Cosnac; — f° 49 v°, d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Mᵉ François Croizier; — f° 50 v°, de la sacristanie du prieuré de Moutier-Ventadour en faveur de Mᵉ Guillaume Faucher; — d'une chanoinie du moutier de Saint-Yrieix en faveur de Mᵉ Paul Gondinet, etc., etc. — *Passim*, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise (1).

G. 622. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

Septembre 1682-août 1683. — Insinuations ecclésiastiques. — Point de titre de départ (point de numéro). — F° 1 r°, prise de possession de la cure de Beaumont par Mᵉ Pierre Coutisson; — v° et ss., collations : de la chantrerie de l'église collégiale du Dorat à Mᵉ Mathieu Moulinier et à Mᵉ André Pouillot; — f° 3 v° et ss., prise de possession par Mᵉ Jean Goudin de la prébende que Mᵉ Pierre Veyrier tenait en l'église collégiale de Saint-Martial; — autres actes y relatifs; — f° 5 r° et ss., provisions en cour de Rome du prieuré de Notre-Dame de Turenne en faveur de Mᵉ Pierre Lemas; — autres actes y relatifs; — f° 7 r°, prise de possession du prieuré de Saint-Médard de Nailhac par Mᵉ Isaac Thouzelin; — v°, provisions du prieuré de Rochechouart en faveur du sieur Armand de Quincé; — f° 9 v°, prise de possession du prieuré de Saint-Sornin de Janailhac par Mᵉ Jean Périgaud; — f° 10 r°, provisions en cour de Rome : de la cure de Saint-Alpinien de Tarde en faveur de Mᵉ Martial Noilher; — f° 11 r°, de la cure de Saint-Vaury en faveur de Mᵉ Jean Mosnier; — f° 12 v°, collation de la chantrerie du Dorat faite à Mᵉ Pierre Rabillac; — f° 13 v°, prise de possession de la cure de Saint-Gérald par frère Julien Halle; — f° 14 v° et ss., provisions de la vicairie de Saint-Jean-Saint-Yves *al.* de Chambouret, en faveur de Mᵉ Joseph Chastaignac; — autres actes y relatifs; — f° 20 r°, prise de possession du prieuré de Sainte-Catherine de Darnet par Mᵉ Claude de La Rocheaymon; — f° 21 v°, provisions de la cure de Clugnat en faveur de Mᵉ Gilbert Parelon (?); — f° 23 v°, provisions de la cure de Saint-Georges-les-Landes en faveur de Mᵉ Silvain de Maillasson; — f° 25 r°, collation du prieuré de Notre-Dame de Nouzières en faveur de Mᵉ Eustache-George Leprince; — f° 26 v°, collation de la chapelle de Notre-Dame de l'église de Bellac en faveur de Mᵉ Charles Richard; — *ibid.*, provisions de la cure de Saint-Pierre du Dorat en faveur de Mᵉ Théobald de Neymond; — autres actes y relatifs; — f° 29 r°, prises de possession : de la chapellenie de Saint-Maurice, en l'église de Notre-Dame de Bellac, par Mᵉ Charles Richard; — v°, de la cure de Cussac près Rochechouart par Mᵉ Charles Descubes; — f° 30 r°, de la cure de Saint-Ouen par Mᵉ Joseph Vergniaud; — f° 31 r° et ss., provisions de la sacristanie du prieuré de Saint-Vaury (?) en faveur de Mᵉ Mathurin Fournier; — autres actes y relatifs; — f° 32 v°, prises de possession : du prieuré de Sainte-Catherine de Darnet par Mᵉ Claude de La Rocheaymon; — f° 33 v° et ss., de la cure de La Faye par Mᵉ Léonard Briausol; — autres actes y relatifs; — f° 35 r°, collations : de la chantrerie du Dorat à Mᵉ Jean Lamothe; — f° 36 r°, de la vicairie perpétuelle du Dorat à Mᵉ Pierre Rabilhac: — f° 37 v°, prises de possession : de la prébende théologale de l'église du Dorat à Mᵉ Pierre Rabilhac; — de la cure de Notre-Dame d'Evaux par le R. P. Charles Hervy, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin; — f° 38 r°, de la vicairie perpétuelle de Saint-Barthélemy de Vertejoux; — f° 39 v°, provisions du prieuré ou prévôté de Chapchapt en faveur de Mᵉ François

(1) F° 112 v°, « le second de may mil six cent huitante... » — F° 174 v°, « le segond janvier mil six cent quatre vingt-deux. »

Bourgeade; — f° 41 r°, résignation du prieuré de Labit (dioc. de Poitiers) faite par Me René Sochet, écuyer, seigneur de La Charoulière, en faveur de Me René Rogier, écuyer, sous-diacre du diocèse de Poitiers; — v°, procuration donnée par Me René Sochet pour résigner le prieuré de Saint-Pierre de Lauzé; — f° 42 r°, collation de l'office de marguillier en l'église de Saint-Martin de Brive, faite à Me Guillaume Duboys; — f° 45 r° et ss., provisions de la cure de Javerdat en faveur de Me Simon Dupuy; — autres actes y relatifs; — f° 48 v°, provisions de la chantrerie du Dorat en faveur de Me Jean Jouillac; — autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Mainsat, les cures de Linars, Ligonnac, le prieuré de Saignac, les cures de Mareilles, Saint-Julien, Saint-Fréjoux-le-Riche, Jouillat, une vicairie de l'église de La Meyze, l'église collégiale de Moutier-Roseille, la vicairie de Saint-Amand, l'abbaye de Bœuil, un canonicat de l'église de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Martin de Tudeils, une chanoinie de l'église de Saint-Martial, les prieurés de Vedrennes, Masgoutière, une vicairie de l'abbaye de La Règle, la prévôté de Brivezac, le prieuré d'Arnet. — *Passim*, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

G. 623 (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

Août 1683-décembre 1687. — « Second registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Limoges... donné au sieur Barèges, habitant de la ville de Limoges... dans lequel registre le dit Barèges inscrira toutes les expéditions concernant le dit greffe des dites insinuations, à peine d'en respondre comme pour les propres affaires du Roy et de m'en donner compte toutefoys et quantes ou à celluy qui aura de moi ordre... Le dit Barèges, après avoir fait mettre le Veu et Receu au sieur Thomas, le fait signer par le sieur prieur. *L. Roche.* » — F° 1 r°, provisions de la cure de Saint-Sernin de Brive et du canonicat y annexé, en faveur de Me Philibert de Léonard de Lajugie... — f° 3 r°, collation de la vicairie des Cheyroux, faite à Me Jean Balan; — v°, provisions : du prieuré de Saint-Martial de Lussac en faveur de Me François Gigaud; — f° 4 v°, de la cure de Chaptelat en faveur de Me François Tardieu; — f° 6 r°, de la cure d'Estivaux en faveur de Me Léonard Mailhard; — f° 6 v°, résignation de la cure de Saint-Pierre-hors-les-Murs en faveur de Me Annet Bourdelas; — f° 7 r°, provisions : de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie en faveur de Me Gaspard de Senturel; — f° 10 r°, d'une vicairie de l'église de Tarde en faveur de Me Jean Cheyrou; — f° 11 v°, certificat délivré par « Messieurs les professeurs de la sacrée théologie dans l'Académie de Tholoze » en faveur de Me Meynard de Favelon; — f° 12 r° et ss., provisions en cour de Rome du prieuré de l'Artige en faveur de R. P. François Gaschet; — actes divers y relatifs; — f° 14 r°, prise de possession du prieuré du Breuil par le dit R. P. Gaschet; — v°, provisions : de la cure de Tudeils en faveur de Me Jean Grèze; — f° 15 r°, de la prévôté de Brivezac en faveur de dom Antoine Lavialle; — f° 16 v°, de la cure de Mazeyrat en faveur de Me Léonard Ballot; — f° 17 v°, de la prévôté de Brivezac en faveur de dom Jacques Douceur; — f° 19 v°, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Me Melchior Lagrange; — collation de la cure de Saint-Hilaire-Château, faite à Me Simon Ranon; — avec la prise de possession; — f° 20 r°, résignation d'une des quatorze grandes vicairies de la cathédrale, faite par Me Jean Peyroche « en la cité de Limoges et dans une maison appartenant à Messieurs du chapitre de l'église cathédralle... »; — v°, collation de la chanoinie du sieur Melchior Lagrange, faite à Me Jean Lagrange (cf. ci-dessus f° 19); — f° 21 v° et ss., provisions en cour de Rome de l'une des grandes vicairies de l'église Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Jean Reculez; — autres actes y relatifs; — f° 22 v°, prise de possession par Me Martial de Maledent de la chanoinie que tenait Me Jacques Michel en l'église cathédrale; — f° 25 r°, provisions de la cure de Saint-Caprais de Pierrefitte en faveur de Me Joseph Boyer; — v°, prise de possession par Me Jean Dargenteaux de la chanoinie que tenait Me Jean Peyroche, son oncle, en l'église cathédrale; — f° 26 v°, provisions de la cure de Pressignac en faveur de Me Guillaume Lanouaille; — f° 27 v° et ss., lettres d'études et d'ordres au nom de Me Jean Texandier; — f° 31 r°, provisions de la chambrerie de Chambon-Sainte-Valérie en faveur de Me Jean Daubigny; — f° 32 v°, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me François Croizier; — f° 33 r°, prise de possession de la cure de Saint-Germain-les-Belles par Me Pierre Freissinet; — v°, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Me Léonard Pejon (?); — f° 34 r°, provisions : de la chantrerie du Dorat en faveur de Me Jacques Coussaud; — f° 35 v°, d'une prébende

de l'église de Saint-Germain-les-Belles en faveur de Me Pierre Freissinet; — f° 36 v°, indult pour Me Claude de Longueil; — déclaration de nom et prénom faite par Me François Meynard, postulant un bénéfice à vaquer; — f° 37 v°, collation du prieuré de Taniers, faite à Me Jacques Mallevaud; — f° 38 r°, provisions : de la sacristanie de l'église de Brive en faveur de Me Charles Poullain; — f° 40 r° et ss., de la cure de Saint-Martin d'Ussel en faveur de Me Gaspard de Loyac, docteur en théologie, sur la résignation faite par Me Jean de Loyac, docteur en théologie, prieur d'Endevaissc (?), « official métropolitain en la chambre establie par Monseigneur l'archevesque de Bourges en cette ville »; — autres actes y relatifs; — f° 42 r°, collation de l'aumônerie de la ville d'Aixe à Me Martial Robert; — v°, prise de possession de la cure de La Jonchère par Me Guillaume Mousnier; — f° 43 r°, provisions de la cure de Saint-Martin de Méasnes en faveur de Me Jean de Fayol; — f° 44 v°, révocation de la résignation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite par Me Gilbert Triou, prêtre de la maison de l'Oratoire; — f° 45 r°, collations : de la cure de Mareille à Me Léonard Rousseau; — de la cure de Saint-Sulpice-le-Guérétois à Me Léonard Delaget; — v°, prise de possession d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles par Me Jean-Germain Dumont; — f° 46 r°, provisions en cour de Rome de la cure de Saint-Sernin de Brive en faveur de Me Henri Bellet; — permutation de la cure de Berneuil avec une prébende de l'église du Dorat; — f° 47 r°, résignation d'une prébende de l'église collégiale du Dorat, faite par Me René de La Couldre; — v°, provisions du prieuré d'Aubarède (dioc. de Périgueux) en faveur de Me Guillaume-Grégoire de Rouillac; — f° 48 r°, collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Me Martial Moulinier; — v°, provisions : de l'aumônerie et prieuré d'Aixe en faveur de Me Martial Noilher; — v°, d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Joseph Chastaignac; — f° 50 r°, d'une autre chanoinie de la dite église en faveur de Me Joseph de Maledent, etc., etc. — *Passim*, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

G. 624. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

Janvier 1688-mai 1692. — Insinuations ecclésiastiques. — « Le présent registre... cotté et paraphé par moy soubz-signé, directeur des domaines du roy en la Généralité de Limoges, pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèze de Limoges... Clément. » — F° 1 r°, provisions de la cure de Saint-Frion (?) en faveur de Me Blaise Chassaigne; — avec ses lettres de tonsure; — f° 2 r°, prise de possession de la cure de Saint-Ybard par Me François Dumont; — v°, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Jean Nesmond; — f° 3 v°, prise de possession de la vicairie de Saint-Sébastien, en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, par Me Pierre Desflottes; — f° 4 r° et ss., provisions du prieuré de Villars en faveur de Me Gabriel Barèges; — autres actes y relatifs; — f° 5 v°, lettres de grand vicaire de la prévôté de Saint-Vaury en faveur de Me Jean Niveau; — f° 6 r°, prise de possession d'une chanoinie, en l'église de Saint-Martin de Brive, par Me Zacharie Degaye; — v°, résignation d'une vicairie de l'église Saint-Martial de Limoges, faite par Me Léonard Plainsar en faveur de Me Léonard Urbain; — prise de possession de la cure d'Oradour-sur-Glane par Me Simon Bernard; — f° 7 r° et ss., provisions du prieuré-cure de Châtelus en faveur de Me Pierre Juge, docteur en théologie, curé de Nexon; — autres actes y relatifs; — f° 8 r°, prise de possession de la prévôté de Saint-Laurent près Allassac par dom Alexis de Saint-Benoist, abbé de Saint-Martin-lez-Limoges; — f° 9 r°, installation de Me Zacharie Degaye comme chanoine de Saint-Martin de Brive (cf. ci-dessus f° 6); — v°, provisions d'une vicairie de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Melchior Laurent; — f° 10 v°, lettres d'indult sur l'abbaye de Chambon-Sainte-Valérie en faveur de Me Charles Veillard; — f° 11 v°, provisions : de la vicairie de Ligonac en faveur de Me Antoine Darche; — f° 12 v°, de la vicairie de l'Echille, en l'église de Saint-Martial de Limoges, en faveur de Me Léonard Urbain; — f° 13 v°, de la cure de Beynac en faveur de Me François Lacoste; — f° 14 r°, de la cure de Saint-Salvadour en faveur de Me J.-B. Malaurie; — v°, d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Pierre Leychoisier; — f° 15 v°, de la cure de Maisonfeyne en faveur de Me Léonard Boutonnet; — f° 16 r°, résignation du prieuré du Saint-Sépulcre, à Villeneuve de Rouergue, faite par Me Gabriel Ruben, prêtre de l'Oratoire, en faveur de Me Pierre Babin; — prise de possession du prieuré de Saint-Gilles-les-Forêts par Me Jacques Dutour l'aîné, chanoine d'Eymoutiers; — v°, provisions : du prieuré de Moutier-Ventadour en faveur de Me Etienne Cham-

peau, religieux de l'ordre de Saint-Benoist; — f° 17 v°, de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de Me Pierre Vitet; — f° 18 r°, prise de possession de la cure de Chaptelat par Me Guillaume Mousnier; — v°, provisions : du prieuré de Naillac en faveur de Me Jean Barny; — f° 20, du même prieuré, en faveur de Me Henry Niveau; — v°, du prieuré de Villars en faveur du dit Me Henry Niveau; — f° 21 v°, prises de possession : de la cure de Champniers (?) par Me Léonard Bridier (cf. ci-dessous f° 25); — du prieuré-cure de Colondannes par Me Léonard Marsaudon; — f° 22 r°, résignation du prieuré de Naillac faite par Me René de Marrand en faveur de Me Jean Baron, docteur en théologie et chanoine du Dorat; — v°, provisions : de la vicairie dite de l'Echille en l'église de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Jean Urbain (cf. ci-dessus f° 12); — f° 23 v°, du prieuré de Naillac en faveur de Me Jean Alabat; — autres actes y relatifs; — f° 25 v°, collation de la cure de Champniers faite à Me Léonard Bridier; — provisions de la cure de La Chaussade en faveur de Me Pierre Mathivet, après révocation de la résignation ci-devant faite en faveur de Me Jacques Piarou (?); — autres actes y relatifs; — f° 26 v°, prises de possession : de la prébende théologale d'Eymoutiers par Me Joseph Pasquelet; — f° 27 r°, de la cure de Sainte-Félicité par Me Guillaume Brugère; — f° 28 r°, provisions : de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de Me Gilles Lasnon, prêtre du diocèse de Coutances, maître ès arts de l'Université de Paris, aumônier de S. A. R. Mad. la duchesse d'Orléans; — de la dite cure en faveur de Me Pierre Labesse, prieur de Saint-Jacques de Magnac; — f° 29 v°, de la cure de Pérols en faveur de Me Antoine Durantye; — f° 30 r°, prise de possession du prieuré de Magnac par Me Pierre Rapaud; — f° 31 r°, délibération du chapitre cathédral concernant la prébende de feu Me Martial Bonin postulée par Me Jean Gadaud; — v°, provisions de la dite prébende en faveur de Me Antoine de Douhet; — f° 32 v°, prise de possession de la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes par Me Etienne Farge-Dumas; — f° 33 r°, provisions de la cure de Saint-Ybard en faveur de Me Louis Besse; — v°, résignation d'une prébende de la cathédrale, faite par Me Martial Bonin en faveur de Me Jean Gadaud (cf. ci-dessus f° 31); — autre acte y relatif, — f° 34 v°, provisions : de la vicairie de Foresta, en l'église de Saint-Domnolet, en faveur de Me Charles de Douhet; — f° 35 v°, de l'aumônerie de la Salle épiscopale en faveur de Me Martial-Grégoire de Rouilhac; — f° 37 r°, de la prébende de feu Martial Bonin en l'église cathédrale, en faveur de Me Pierre Dumas; — f° 38 r°, réserve de pension sur l'aumônerie de la Salle épiscopale en faveur de Me Guillaume-Grégoire de Roulhac; — f° 38 v°, résignation de la vicairie des Barbarot, faite par Me Martial Maledent, chanoine; — f° 39 r°, révocation faite par Me Antoine Chabaud de la résignation qu'il avait consentie de sa vicairie de Saint-Etienne; — provisions de la cure de Champniers en faveur de Me Charles Venassier; — v°, prise de possession de la cure de La Roche-Malevalèze par Me Joseph Bachelier; — f° 40 r°, provisions du prieuré de Rochechouart en faveur de dom Romain de Caurois, religieux du monastère de Saint-Eutrope-lez-Saintes; — f° 41 r°, prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers par Me Pierre Menot; — v°, provisions : de la cure de Nouaillac en faveur de Me Gérald Faurie; — f° 42 r°, de la vicairie matutinale fondée en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix en faveur de Me Martial Hardy; — v° résignation de la cure de Saint-Julien de Soudac par Me Michel de Lathonie en faveur de Jean Vouzelle, prêtre; — f° 43 r°, provisions : d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Philippe Ruben; — f° 44 v°, du prieuré de Montlaron en faveur de Me Jean Serva, chanoine régulier du prieuré de l'Artige; — f° 45 v°, prise de possession de la sacristanie du prieuré de Bort par Me David Dufour; — indult en faveur de Me Charles-Augustin Hue de Luc, clerc du diocèse de Bayeux; — f° 46 v°, prises de possession : de la cure de Notre-Dame d'Eymoutiers par Me Joseph Pasquelet; — f° 47 r°, d'une vicairie d'Eymoutiers par Me Guillaume Coudert; — collation de l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Me Antoine Chabrol; — v°, provisions : de la vicairie des Halary en l'église cathédrale, en faveur de Me Pierre Dugenesty; — f° 48 v°, du prieuré Saint-Sauveur de Rochechouart en faveur de Me Jean Chaptard; — f° 50 r°, indult en faveur de Me Charles-Paul de Bailly, clerc du diocèse de Paris, etc., etc. — *Passim,* lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

G. 625. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

Mai 1692-octobre 1693. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 1 sur la tranche du registre.) —

F° 1 r°, « Louis par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique evesque de Limoges, scavoir faisons qu'aujourd'huy cinquiesme du mois de may 1692, en nostre hostel episcopal a comparu Jean Chavepeyre, notaire royal de la ville de Limoges, lequel nous a dit et exposé qu'ayant esté pourvu, par commission du grand sceau, de l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques de notre diocèse, laquelle il nous a représentée et en conséquence fait l'attestation de bonne vie et mœurs, foy, religion catholique, apostolique et romaine, et presté le serment en cas requis, suivant l'acte qui en a esté ce jourd'huy fait par devant le sieur lieutenant particulier du siège présidial et seneschal de Limoges, et attendu que par l'édit de création des dits offices il est ordonné aux dits greffiers des insinuations de nous représenter les registres pour estre signés de nous et paraphés par nostre ordre, le dit Chavepeyre nous a représenté un registre de papier timbré, couvert de basane, pour servir aux dites insinuations ecclésiastiques de nostre diocèse, lequel contient 300 feuillets numérotés, le premier et dernier desquels nous avons signés et fait parapher les autres par nostre secrétaire pour servir que de raison et pour premier registre. Fait à Limoges les susd. jour, mois et an que dessus. Louis, *ev. de Limoges. Par Monseigneur,* David. Degains, *ne varietur.* » — F° 300 v°, « Le présent registre... a esté par nous Jean Vidaud, escuyer, seigneur de Bosvigier, conseiller du roy, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Limousin et siège présidial de Limoges, cotté et paraffé... » — F° 1 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Brivezac en faveur de Messire Armand-Louis de Gourges, clerc du diocèse de Paris; — autres actes y relatifs; — f° 3 r° et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maixent en faveur de M° Guillaume Brouaud, prêtre; — autres actes y relatifs; — v°, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Geniès (?) de Saulgond en faveur de M° Nicolas Duchesne, prêtre, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin; — autres actes y relatifs; — f° 5 r°, collation de la cure et prieuré (*curiam seu ecclesiam parrochialem et prioratum*) de Saint-Nicolas dépendant du monastère de N.-D. du Chalard, faite à M° Jean Coste, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 7 r°, collation du prieuré-cure de La Geneytouse dépendant du collège de Limoges, faite à M° François Constant, chanoine de Chancelade; — autres actes y relatifs; — v°, collation de la vicairie d'Argenteaux au cimetière de Saint-Paul, faite à M° Jean d'Argenteaux, chanoine de l'église cathédrale; — f° 10 r°, collation de la cure de Saint-Martin-les-Eglises à Treignac, faite à M° Jean Teillet de la Motte, prêtre, docteur en théologie, natif de Pompadour; — f° 11 collation du prieuré de Maisonfeyne faite à M° Martin Breyer, prêtre du diocèse de Lyon, sur la présentation de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France, duc d'Enghien et de Châteauroux, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et Bresse, etc., — v°, collation de la cure de Chéronnac, faite à M° Pierre Gautrille, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; — f° 12 v° et ss., attestation d'études et actes divers au nom de M° François Juge, étudiant en l'Université de Toulouse; — f° 13 v°, collations : de la vicairie de la Pucelle en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à M° Jean Cibot, prêtre; — f° 16 r°, du prieuré de La Drouille-Noire, dépendant de l'abbaye, prévôté et monastère de Chambon-Sainte-Valérie, faite à sœur Anne de Fougières, religieuse professe de l'abbaye de Bonnesaigne; — f° 18 r°, d'une chanoinie de l'église cathédrale à M° Mathurin Mérigot, docteur en théologie, archiprêtre de l'église de Saint-Paul; — avec la prise de possession; — f° 19 r°, collations : de la cure de Sarroux, faite à M° Mathieu Queyreaux, docteur en théologie; — v°, de la vicairie de Maumont en la paroisse de Rosiers, faite à M° François Darluc, clerc tonsuré, sur la présentation de Antoine de Fontanges, chevalier, sgr. marquis de Maumont, La Chapelle-Espinasse, Saint-Hippolyte et autres places, subdélégué de NN. SS. les maréchaux de France dans la province de Limousin; — f° 20 r°, de la vicairie de Confolens faite à M° Guillaume Duboys, prêtre; — f° 22 r°, résignation du prieuré de Maisonfeyne faite par M° Antoine Materre, docteur en théologie, curé de Vareilles en Poitou, en faveur de M° Léonard de Thèves; — f° 23 r°, bulle en cour de Rome portant provision de l'abbaye de Prébenoit en faveur de René-Gabriel Desnos, prêtre; — autres actes y relatifs; — f° 27 v° et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Gimel en faveur de M° Jean-François Lemeilhac, prêtre du diocèse de Cahors; — autres actes y relatifs; — f° 29 r°, collations : d'une vicairie de l'église de Rosiers, faite à M° Antoine Chabrenie, prêtre; — f° 31 r°, de la cure de Saint-Léger-la-Montagne, faite à M° François Maut; —

f° 32 v°, de la vicairie de Meymac en l'église cathédrale, faite à Mᵉ Etienne de Chavaille, clerc tonsuré du diocèse de Cahors; — f° 33 v°, collation de la cure de Jardin, faite à Mᵉ Annet de Clair, prêtre ; — f° 34 v° et ss., de la vicairie des Rodier à Treignac, faite à Mᵉ Gabriel Benet, prêtre; — de la vicairie de Chalus à Treignac, faite à Mᵉ Antoine Materre, docteur en théologie, ancien curé de Treignac; — — d'une autre vicairie sise à Treignac, faite au dit Mᵉ Antoine Materre; — f° 37 v°, signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Saint-Salvadour en faveur de Mᵉ N. Peyrichon, prêtre du diocèse de Lyon; — autres actes y relatifs; — f° 40 r°, collation de la cure de Quinsac, faite à Mᵉ Pierre Courdeau, sur présentation du chapitre de Saint-Yrieix; — v°, collations : d'une vicairie de l'abbaye de La Règle; — f° 41 v°, d'une vicairie de l'église de Treignac; — f° 42 r°, d'une vicaire de l'église de Saint-Maurice; — f° 45 r°, de la cure de Saint-Sulpice de Dournazac; — f° 46 v°, de la sacristanie de Saint-Vaury; — f° 48 r°, de la prévôté de Moutier-Roseille; — f° 50 r°, de la cure de Saint-Martin-Château. = Les actes qui suivent concernent: du f° 51 au f° 75, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, la cure de Javerdat, le prieuré de La Roche, une vicairie en l'église de Tarn, et en celle de Treignac (*ter*), les cures de Vareilles (*bis*), Champsat, Dournazac, le prieuré de Ménussac, le prieuré-cure de Saint-Léger-le-Guérétois; — du f° 76 au f° 100, la cure de Javerdat, les prieurés de Longeyrou, Salon, une vicairie en l'église de Gimel, la cure de Saint-Georges-les-Landes, le prieuré de Villevaleix, la cure de Saint-Xantin, les prieurés de Pradeaux, Bort, Seringoux; — du f° 101 au f° 125, la cure de Saint-Victour, la vicairie de Bessac en l'église cathédrale, la cure de Saint-Maurice à Limoges, la prévôté de Pierrebuffière, une vicairie en l'église de Vicq, la cure de Genouillac, la vicairie *de Ahento* en l'église de Saint-Maurice de Limoges, la cure de Couzeix, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix; — du f° 126 au f° 150, le prieuré de Saint-Laurent du Theil (*bis*), les cures de Berneuil (*al.* Barneuil), Dournazac, le prieuré de La Saulière, la vicairie des Chassaigne en l'église de Saint-Angel, une vicairie en l'église cathédrale, la prévôté de La Souterraine, la cure de Rilhac, la vicairie de Saint-Georges à Saint-Salvadour, le prieuré de Saint-Victour, les cures de Venarsal, Beaulieu, le prieuré de Saint-Laurent-du-Theil, le prieuré de la Drouille-Noire, une vicairie en l'église de Rochechouart, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 626. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

Octobre 1693-février 1695. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 2). — Même préambule... « par commission de la chambre ecclésiastique du diocèse »; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent, du f° 1 au f° 25 : les cures de La Porcherie, Cublat, l'hôpital de Saint-Léonard, une vicairie en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de Larche, la vicairie de la Paix en l'église du Dorat, les prieurés d'Ayen, Astaillac, les cures de Saint-Maureil, Samatie, les prieurés de Larche, Clédat, Gouzon, La Salle, la cure de Veyrac; — du f° 26 au f° 50, les cures de Cublat, Saint-Domnolet, une vicairie en l'église de Chassenon, la cure de Saint-Xantin, une vicairie à Saint-Jean en Saint-Etienne, l'hôtel-Dieu de Brive, l'abbaye de Meymac, la cure de Chassenon, le doyenné de Saint-Yrieix, les prieurés de Larche, Port-Dieu, la cure de Lapleau, l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, les cures de Bussière-Dunoise, Couzeix, Saint-Michel de Brive, Pradines, la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Martial de Limoges, une vicairie en l'église de Bessines, les cures de Peyrissac, Jardin, Champagnac, Saint-Genest, une chanoinie en l'église collégiale d'Aubusson; — du f° 51 au f° 75, les cures de La Bregère, Couzeix, l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, les cures de Meuzac, Ambazac, le prieuré d'Ahun, une chanoinie en l'église d'Aubusson, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Pluviers, Corbiers, le prieuré du Port-Dieu; — du f° 76 au f° 100, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré-cure de Saint-Maureil, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Pluviers, le prieuré de Saint-Laurent-du-Theil, les prieurés-cures de Saint-Julien près Limoges, Gouzon, une chanoinie en l'église collégiale d'Aubusson, la cure des Chézeaux, les cures de Saint-Cosme et Saint-Damien à Ussel, Saint-Maurice, Blanzac, Donzenac; — du f° 101 au f° 125, les cures de Malval, Saint-Hippolyte, la prébende théologale de l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Saint-Pierre de La Nouaille, Saint-Maureil, La Mazière, une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Aulaire, Cublat, Moutier-Roseille, Condat, Saint-Georges, le prieuré du Theil; — du f° 126 au f° 150, le greffe de l'église collégiale de Saint-Martial, le greffe

de l'église cathédrale, la vicairie de Rieux, les cures de Sadroc, Sioniac, Saint-Germain-sur-Vienne, le prieuré d'Aigueperse, la cure de Saint-Sylvestre, l'archidiaconé de Malemort, l'archiprêtré de La Porcherie, la cure de Lapleau, la chapellenie de N.-D. au cimetière de Saillat, la cure de Saint-Hippolyte, une chanoinie du chapitre de Noailles, une vicairie à Brivezac, la chapellenie de Sainte-Catherine à Gimel, la cure de Varaigne, la prébende théologale de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie des Bordes à Lavignac, les cures de Saint-Sulpice-le-Donzeil, Lavignac, la vicairie de Saint-Jean à Saint-Yrieix, la cure d'Ambazac; — du f° 151 au f° 175, le prieuré de Bort, la cure d'Ayen, le prieuré de Saint-Jean de La Plaigne, les cures de Saint-Chabrais, Freyssinet, Condat, la vicairie des messes matutinales à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Savènes, Saint-Maureil, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Bort, l'hôpital de Saint-Léonard, la vicairie des Julien à Saint-Pierre-du-Queyroix, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Lavignac, la vicairie de Châlus à Treignac, les cures de Seilhac, Millevaches, l'archiprêtré de Rancon; — du f° 176 au f° 200, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Maureil, Saint-Martin de Brive, le prieuré de Ballerand, la cure de Bussière-Rapy, la prévôté de Moutier-Roseille, le prieuré du Port-Dieu, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-Sulpice-le-Donzeil, les cures de Colonges, Tromps, Lestard, Saint-Denis-les-Murs, Saint-Laurent-les-Eglises, le prieuré de Seillac, la cure de Saint-Martin de Brive, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, etc. = *Passim :* nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 627. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Février 1695-août 1696. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 3). — Même préambule et même clôture, *mutatis mutandis,* qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les prieurés d'Ahun, Aurens, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Bonnet près Bort, et de Perpezac-le-Noir, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Meuzac, Vitrac, Vicq, Vigeois, Les Farges, le doyenné de Saint-Remy de Baise, les prieurés d'Ahun, Grandsaigne, Clédat; — du f° 26 au f° 50, la cure de Morteroux, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré d'Ahun, la vicairie de N.-D. d'Aigueperse, la cure de Dompierre, une prébende en l'abbaye de Vigeois, les cures de Bonnat, Saint-Michel et Veysse, la vicairie de Saint-Jérôme à Ahun, la cure de Saint-Julien de Condat, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la prébende théologale de l'église collégiale du Dorat, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'aumônerie de Brive, une chapellenie au lieu dit l'Espaignagol, paroisse de Beynat en la vicomté de Turenne, une chapellenie à Saint-Sulpice-le-Donzeil, les cures de Mareille, Bonnat, Perpezac-le-Noir, une chanoinie en l'église collégiale d'Uzerche, l'aumônerie de Brive; — du f° 51 au f° 75, l'abbaye de Vigeois, le prieuré de Grandsaigne, Clédat, les cures de Saint-Sernin, Flayat, l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Jourgnac, le prieuré du Mas-Saint-Jean, une chanoinie du prieuré (ou abbaye) des Salles, les cures de Sainte-Feyre, Bosrogier, Vicq, Veysse, une vicairie en l'église de N.-D. du Mont à Aubusson, une chanoinie en l'église collégiale de Moutier-Roseille; — du f° 76 au f° 100, une vicairie à Varaigne, la cure de Bonnat, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré du Theil, une chanoinie en l'église cathédrale, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial; — du f° 101 au f° 125, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Perpezac, Végennes, une chanoinie en l'église collégiale d'Aubusson, la vicairie des Bastides en l'église collégiale de Saint-Martial, la vicairie d'Orgnac en l'église cathédrale, les cures de Lindois (?), Cornil *(bis)*, la prévoté de Saint-Martial, les cures de Saint-Angel, Cussac, le prieuré d'Ahun, les cures de Champagnac, La Nouaille, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Verneuil, Beyssac, la vicairie des Bastides, la chapelle de Saint-Martial en l'église de l'abbaye d'Uzerche, la vicairie d'Orgnac, la cure de Nonars; — du f° 126 au f° 150, la dite cure de Nonars, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, et en l'église de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Clair, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix avec la vicairie de la Bonne-Arnaude, la cure des Farges, la chapellenie de N.-D. de La Roche, les cures de Roussines, La Roche, Tromps, le chapitre de l'église cathédrale, la vicairie d'Orgnac, les cures de Champagnac, La Nouaille, Saran, le prieuré d'Aurens, l'archiprêtré de Combraille avec la cure de Lupersac, les cures de Saint-Sornin, Texon; — du f° 151 au f° 175, la chapellenie de Coussac, la prévôté de Saint-

Martial, une semi-prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie des Gautier en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Condat, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Chambon, le prieuré d'Allagnat, une chanoinie du prieuré de l'Artige, le prieuré de Vitrac, la cure de Chartriers en Bas-Limousin; — du f° 176 au f° 200, les cures de Saint-Christophe, La Roche, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien, la vicairie de Saint-Charles, l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Laurent-les-Eglises, la prévôté de Saint-Martial (*bis*), la vicairie des Bastides, les cures d'Augne, Saint-Angel, Saint-Ybard, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure d'Egletons, le prieuré d'Autoy, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, etc.; = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 628. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

Août 1696-août 1698. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 4). — Même préambule, signé par Michel Bourdon, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque; même clôture, *mutatis mutandis,* qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, le prieuré de Nouzier, la cure de Nexon, l'officialité de Guéret, la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de Bonnesaigne, la vicairie du bas chœur en l'église cathédrale, la cure d'Yssandon (?), une vicairie à Rosiers (*bis*), les cures de Pradines, Saint-Martinet, la vicairie des Pontbriant à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Martin de Rilhac, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure de Saint-Marien, la vicairie de la messe matutinale en l'église de Saint-Pierre-du Queyroix, la cure de Verneuil; — du f° 26 au f° 50, les cures du Haut-Châlus, Saint-Sornin-Lavolps, la prévôté de Sainte-Marie de Seilhac unie au chapitre de Tulle, la cure d'Yssandon, la vicairie des Brachet en l'église cathédrale, une vicairie à Rosiers, la prébende théologale de l'église cathédrale (*bis*), la vicairie de Bénigne en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie en l'église de Linars, la prévôté de Seilhac, les cures de Cussac, Larche, Ussac, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie du Crucifix en l'église cathédrale; — du f° 51, au f° 100, les cures de Davignac, Cressac, Saint-Martin de Charon, la vicairie de *Ahento* en l'église de Saint-Maurice de Limoges, l'officialité d'Aubusson, l'office de promoteur du diocèse à Aubusson, une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la cure de Moutier-Malcarre, la chapellenie de Saint-Martial en l'église de Rosiers, les cures de Saint-Pantaléon à Turenne, d'Egletons, l'officialité de Guéret, la cure de Saint-Maximin près Confolens, l'archiprêtré de Chirouse et la cure de Peyrelevade, la cure de Saint-Séverin, le prieuré-cure de Saint-Léger, la cure de Mérignac (*bis*); — du f° 76 au f° 100, la vicairie du bas chœur à Saint-Martial de Limoges, la cure de Saint-Pierre d'Eybouleuf, la vicairie du cimetière de Seilhac, la vicairie de Gramat en l'église de La Roche, l'officialité d'Aubusson, le prieuré-cure de Saint-Maureil, le prieuré de La Drouille-Noire, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain; — du f° 101 au f° 125, l'officialité de Guéret, la cure de La Saunière, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, l'archiprêtré de Chirouse et la cure de Peyrelevade, la cure de Saint-Martial, la vicairie de N.-D. de Pitié à Nedde, les cures de Noth, Balledent, Surdoux, la prébende théologale de l'église cathédrale; — du f° 126 au f° 150, la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, une vicairie en la cathédrale de Limoges, la vicairie des Bouillon à Saint-Pierre-du-Queyroix, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, l'archiprêtré de Brivezac (*bis*), la cure de Colondanes, la prévôté de Colondanes, les prieurés de Port-Dieu et Bort, la chapellenie de Saint-Alexis à Lubersac, le prieuré de Villedieu, la sacristanie du prieuré de Ventadour; — du f° 151 au f° 175, la vicairie de Saint-Martial à Bénévent, les cures de Royère, Saint-Maixent, le prieuré de Lagorse, une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, les cures de Peyrelevade (*bis*), Versillac, Brive, la vicairie de Corcelle en l'église cathédrale, la prévôté de Chambon, les cures de Lindois, Saint-Martin de Chargnac, Brive, la prévôté de Saint-Martial à Limoges, les cures de Saint-Pierre de Chargnac, Claravaux, Blond; — du f° 176 au f° 200, une vicairie à Masléon, la cure de Chirac, la vicairie des Julien au cimetière des Arènes, les cures de Vars, Les Palisses, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'archiprêtré de Chirouse et la cure de Peyrelevade, le prieuré de Villedieu, la vicairie de Veyssière à Larche, la cure de Saint-Martin de Chargnac, une vicairie de l'église cathédrale, les cures de La Chapelle-Espinasse, Saint-Jean-Ligoure, Pierrebuffière, la vicairie

des Landrevie à Saint-Sernin-Lauthier, une chanoinie de l'église cathédrale et du chapitre d'Aubusson, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 629. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Mai 1702-janvier 1704. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 7). — Même préambule, signé par Claude Lemaire, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'archiprêtré de La Meyze, le prieuré-cure de La Forêt, le prieuré-cure de Champsanglard, les cures de Nonars, Brigueil-le-Chantre, Aubusson, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Germain-Lavolps, une vicairie en l'église cathédrale; — du f° 26 au f° 50, le vicariat général du prieuré de Saint-Angel, la cure de Bersac, la cure de Saint-Angel, le prieuré de Bort; — les cures de Vigeois, Vicq, Saint-Léger, la vicairie de Landrive (?), l'officialité de Guéret, les cures de Vicq, Grandsaigne, Saint-Pardoux-Lavaud, le prieuré-cure de Champsanglard, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Hautefaye, N.-D. d'Eymoutiers, Saint-Laurent près Guéret, Saint-Germain-Lavolps, Vicq, la vicairie de Saint-Pantaléon au château de Turenne, la cure de Chambon, le prieuré de Bort, une chanoinie du chapitre d'Aubusson; — du f° 51 au f° 75, les cures de Vignols, Saint-Julien d'Azat, Marcillac, une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le vicariat général du diocèse de Limoges, une prébende du chapitre de Turenne, les cures de Saint-Léger, Jouillat, le prieuré-cure de Champsanglard, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Saint-Angel, le prieuré de Clairefaye, la cure de Sérandon; — du f° 76 au f° 100, les cures de Viam, Nonars, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien *(bis)*, la cure de La Celle, le prieuré de Bort, les cures de Saint-Trie *(Sancti Trajani ?)*, Saint-Pardoux-Lavaud, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Julien-Vendonnais, Claravaux, Nespouls, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la chapellenie de Saint-Vincent en l'église de La Souterraine, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Sérandon, une chanoinie du chapitre d'Aubusson; — du f° 101 au f° 125, la sous-chantrerie de l'église cathédrale (*bis*), les cures de Vicq, La Bazeuge, le prieuré-cure de Saint-Pantaléon, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure d'Azat-le-Chatenet, une chapellenie du château de Turenne, le prieuré de Grandsaigne, les cures de Saint-Maixent, Chabanais, Lourdoueix-Saint-Pierre, la prébende théologale de l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Ferrières, le prieuré de Bonnefont; — du f° 126 au f° 150, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien (*bis*), la cure de Lapleau, le prieuré de Bort, la vicairie de Saint-Jean à Bersac, les prieurés de Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Pantaléon, une vicairie à Saint-Léonard, le doyenné de La Chapelle-Taillefert, les prieurés de Saint-Léger de Chassagnolles, Aixe, une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, la cure de Lapleau, la vicairie de Sainte-Croix d'Ahun (*bis*), une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Saint-Pantaléon; — du f° 151 au f° 175, les cures d'Aixe (*bis*), Javerdat, Saint-Genest, le prieuré de Manzanes, la cure de Montjauvy, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, la vicairie de Saint-Pantaléon à Turenne, la cure de Montrol-Sénard, la vicairie de Saint-Martial en la chapelle de Saint-Blaise à Maumont; — du f° 176 au f° 200, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Julien, Javerdat (*bis*), Chabanais, Boubon (*bis*), Gouzougnat, Lafaye, une prébende monacale en l'abbaye de Vigeois, l'aumônerie d'Aixe, le grand-vicariat de l'abbaye d'Uzerche, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 630. (Registre.) — In-4°, 396 feuillets, papier.

Janvier 1704-août 1705. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 8). — Même préambule, signé par Michel Bourdon, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une chapellenie à Treignac, la cure de Saint-Martin-les-Eglises à Treignac, une chanoinie en l'église cathédrale, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Mézières, Saint-Jean en Saint-Etienne, Collonges, La Souterraine, Pradines, le prieuré ou chapelle de Sainte-Anne à Mézières, le prieuré de Beauvais; — du f° 26 au f° 50, une semi-prébende en l'église

collégiale d'Eymoutiers, les cures de Champsanglard, Bujaleuf, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Pardoux-le-Pauvre, la vicairie de Millanges à Bellac, la cure de Collonges, la vicairie de Mensa à Eymoutiers, la cure de Saint-Quentin, le prieuré de Masgoutière, la vicairie de Sainte-Anne à Mézières, la cure d'Oradour-Saint-Genest; — du f° 51 au f° 75, la cure de Saint-Priest-sous-Aixe, le prieuré-cure de La Celle, le prieuré de Lussac-les-Eglises, la cure de Montrol-Sénard; — du f° 76 au f° 100, les cures de Lesterps, Saint-Marc-à-Loubaud (*bis*), un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, la vicairie de Labesse à Rosiers, le prieuré de Masgoutière. une vicairie en l'église de Bort, la cure de Larche, la sacristanie de l'église de La Souterraine, les cures de Saint-Marc-à-Loubaud (*bis*), La Graulière, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Marsac, Saint-Hilaire-les-Courbes, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure des Salles; — du f° 101 au f° 125, le prieuré du Breuil, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Marval, Villefort, Bort, le prieuré de Ventadour, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Murat, Merlines, la prébende théologale de l'église cathédrale, les cures de Saint-Léger-le-Guérétois, Chassenon; — du f° 126 au f° 150, la cure de Compas, la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, la vicairie de Charlus (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Priest-Ligoure, Voulons, Ménoire, Saint-Pierre-Château, Saint-Martin de Peyrat, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré d'Aurens, la cure de Gouzougnat, la vicairie de Sainte-Anne à Mézières; — du f° 151 au f° 175, la vicairie de La Ramade, la cure de Feytiat, la chapellenie de Sainte-Anne en l'église de Mézières, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Bussy, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, une vicairie en l'église cathédrale, les vicairies de La Valette et de Madranges, le prieuré-cure de Saint-Léger, les cures de Ligneyrac, Bort, le prieuré simple de Saint-Pardoux, les cures de Domerot, Soubrebost, Lafat, une vicairie à Saint-Léonard, le prieuré de La Chapelle-Saint-Robert; — du f° 176 au f° 200, les cures de Saint-Trie, Versillac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Ligneyrac, le prieuré du Moutier-Ventadour, la cure de Védrennes, la chapellenie de Sainte-Anne à Mézières, la vicairie de Rochemiraud à Aixe, l'abbaye de La Règle (*bis*), une vicairie à Magnac, la vicairie de Châlus, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariages, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 631. (Registre.). — In-4°, 400 feuillets, papier.

Août 1705-juin 1707. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 9). — Même préambule, signé par Claude Lemaire, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — F° 1 v° : « Le présent registre... a esté présenté au Bureau des finances par M° Jean Chavepeyre, greffier commis à l'exercice des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Limoges, pour estre paraphé... » Suivent les signatures de huit membres du dit Bureau. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Sainte-Valérie à Felletin, Saint-Priest (*al.* Saint-Prix) près Bonlieu, le prieuré de Condat, les cures de Domerot, Soubrebost, les prieurés-cures de Chatelus, Saint-Eloi, la cure de La Rochette, une chanoinie en l'église collégiale de Brive et en l'église cathédrale de Limoges, la cure d'Abzac, la chambre ecclésiastique du diocèse, deux vicairies ou commissions de messes en l'église cathédrale, la cure de Saint-Brice, le prieuré de Saint-Pantaléon à Turenne; — du f° 26 au f° 50, la cure de Brillac, l'abbaye d'Ahun, la cure de La Chapelle-Montbrandeix, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Neuville, Domérot, La Bregère, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, les cures de Saint-Hilaire de Foyssat, Lignac; — du f° 51 au f° 100, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Villevaleix, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Saint-Pantaléon à Turenne (*bis*), la vicairie de Saint-Amand à La Meyze, une vicairie ou commission de messes en l'église cathédrale (*bis*), la cure de Concèze, les cures de La Chapelle-Montbrandeix, La Villedieu, Domérot; — du f° 76 au f° 100, le couvent des Cordeliers, les cures de Parsat, Bussière-Galant (*bis*), une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Brignac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Julien, Saint-Silvain près Toulx, Saint-Jacques d'Auzanet, une prébende paroissiale de N.-D. et Saint-Pantaléon à Turenne, la cure de Moutier-Ventadour, une vicairie en l'église cathédrale, la cure du Vigen; — du f° 101 au f° 125, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Bussière-Galant, le prieuré de Brignac, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure

de Meilhac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, les cures de Moutier-Ventadour, Roussac, le prieuré de Vaux; — du f° 126 au f° 150, le prieuré Saint-Nicolas de Beaulieu, la prévôté de Chamboulive, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, les prieurés de Menussac, Saint-Clair, les cures de Linards, Javerdat, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Boisseuil, Saint-Salvadour, l'abbaye de La Règle; — du f° 151 au f° 175, le vicariat général du prieuré de Moutier-Ventadour, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Valiergues, le prieuré de Menussac, la vicairie de Charlus à Saint-Exupéry, les cures d'Arnac-la-Poste, Parsac, le vicariat général de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, la cure de Saint-Julien près Chénerailles, le prieuré de Bezeau, les cures de Jouac, Jarnages; — du f° 176 au f° 200, les cures de Blanzac, Millevaches, Jarnage, l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Bezeau, les cures de Moutier-Ventadour, Saint-Sornin-Leulac, une vicairie en l'église d'Eymoutiers, les cures de Couzeix, La Bregère, le prieuré de La Tour-Saint-Austrille, la cure de Saint-Junien, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure d'Excideuil, deux vicairies en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Priest-les-Oulières, les cures de Saint-Pierre de Montaigut, Isle, l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Sainte-Croix du Dognon, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 632. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Juillet 1707-mars 1709. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 10). — Même préambule, signé par Antoine Charpin de Genestines, conseiller du roi en tous ses conseils, évêque de Limoges; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, une vicaire en l'église cathédrale, les prieurés de Sablaronne, Bort, l'officialité du diocèse, le vicariat général de l'évêché, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de La Cellette, une chanoinie en l'église du Dorat, la cure du Lonzac, le greffe de l'officialité, deux vicairies en l'église de Chassenon, la cure de Saint-Laurent-la-Chapelle; — du f° 26 au f° 50, la cure de Jarnage, la sacristanie de Bort, la cure de Mestes, le vicariat général du diocèse, le prieuré de Millevaches, la vicairie du cardinal en l'église N.-D. de Bellac, l'abbaye d'Uzerche, la vicairie d'Allagnat, la cure de Saint-Georges-les-Landes, le prieuré de Rieupéroux, la cure de Manzanes, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Charron, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Charly, la cure du Bourg-d'Hent, les cures d'Augères, Lagudet, le vicariat général du diocèse, les cures d'Eyburie, Montbrandeix; — du f° 56 au f° 75, la cure de Pensol, la chapellenie de Saint-Jean d'Asnière, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), la cure d'Ussel, l'office de promoteur du diocèse, la cure du Chalard-Peyroulier (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, l'abbaye de Bonlieu, la cure de La Porcherie; — du f° 76 au f° 100, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Saint-Dizier, les prieurés de La Drouille-Blanche, Bort, la cure de Champagnac, l'abbaye de Prébenoit, les cures de Jarnage, Villards, la vicairie de Saint-Pierre à Bellac, la vicairie des saints Pierre et Paul à Bort, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure d'Eybouleuf, la vicairie de Guinefort en l'église de Saint-Junien; — du f° 101 au f° 125, le prieuré de Maradennes, le vicariat général de la prévôté de Vaulry, la cure de Soudat, la vicairie des Benoit à Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Guinefort en l'église de Saint-Junien, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure de Boisseuil, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Gouzon, une chanoinie en l'église paroissiale (*sic*) de Saint-Pantaléon à Turenne; — du f° 126 au f° 150, la cure de Dinsac, le prieuré de Sainte-Berthe, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de La Chapelle-Taillefert, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures d'Oradour-sur-Vayres, Saint-Priest-Palus, Le Moutier-Malcarre, le prieuré des Croix à Lastours, le prieuré-cure de Lagarde-Saint-Gérald, la cure d'Etagnat, le prieuré-cure de Gouzon, le prieuré de La Celle, l'abbaye de Bonlieu, la cure de Saint-Martial-le-Vieux, la cure de Rilhac-Lastours; — du f° 151 au f° 175, le prieuré de Bezeau, la prévôté de Pierrebuffière, les cures d'Etagnat (*bis*), Hautefaye, la vicairie de Saint-Martin à Saint-Priest près Bonlieu (*bis*), la cure de Lagudet, le prieuré de Pradeau, le prieuré de Maisonfeyne, la cure d'Asnière; — du f° 176 au f° 200, la cure d'Etagnat, le prieuré de Maisonfeyne, la cure de Lesterps, l'abbaye du Palais, une chanoinie

en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Monteil-Guillaume, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Darnet, le prieuré de Saint-Caprais à la Drouille-Noire, l'officialité de Guéret, la vicairie de Saint-Martial à Saint-Priest 'près Bonlieu, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 633. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Mars 1709 - août 1710. — Insinuations ecclésiastiques — (N° 11 sur le premier feuillet). — Même préambule, signé par Antoine de Charpin de Genestines, évêque de Limoges; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Peyrelevade, l'abbaye de Meymac, la cure de Mourioux, la sacristanie de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie (*bis*), la vicairie de Sainte-Anne à Saint-Léonard, une semi-prébende en l'église d'Eymoutiers, le prieuré d'Arnac-la-Poste, les cures de Royère près Saint-Léonard, Saint-Priest-sous-Aixe, une chanoinie en l'église cathédrale ; — du f° 26 au f° 50, la cure de Saint-Goussaud, la vicairie des Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Chancoutaud, le prieuré-cure de Saint-Marc-à-Frongier, la prévôté de Saint-Vaury, le prieuré des Croix à Lastours (*bis*), une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la chantrerie de l'église cathédrale, la cure de Burgnac, la sacristanie de Brivezac ; — du f° 51 au f° 75, le vicariat général de l'abbaye de Solignac, le vicariat général du diocèse, le prieuré et la cure de Lignareix, la vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, l'officialité de Chénérailles, la cure de Gorre, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Chamboret, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Jal, Néoux, l'archiprêtré d'Aubusson, une vicairie de l'abbaye de La Règle ; — du f° 75 au f° 100, le prieuré des Muraux, les cures de Gorre, Meilhars, Saint-Salvadour, Rosiers, Seilhac, l'office de vice-gérant du promoteur du diocèse à Guéret, les cures de Cieux, Cognac, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers (*bis*), une commission de messes en l'église de Noth, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, le vicariat général de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, la sacristanie du dit Chambon, l'archiprêtré de La Porcherie, les cures de Saint-Cosme et Saint-Damien, Ferrières, Margeride, Vaux, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les prieurés de Bezeau, Beyssac : — du f° 101 au f° 125, la vicairie de la messe matutinale à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Bussy, les prieurés de Saint-Priest-les-Vergnes, Masgoutières, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, une chapellenie en l'église du Chalard et en l'église de Bessines, la cure du dit Bessines, la cure de Maraval en l'archiprêtré de Nontron, le prieuré-cure de Sardent, les cures de Nieul, Pierrefitte, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, les prieurés de l'Artigette, Mialet ; — du f° 126 au f° 150, la vicairie de dame Dupont à Saint-Pierre-du-Queyroix, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Silvain près Toulx, le prieuré-cure de Lignareix, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré-cure de Notre-Dame de La Chapelle (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard (*bis*), le prieuré de Lignareix, la cure de Bessines, une semi-prébende en l'église du Dorat, les prieurés simples de Guimond, La Plaigne, les cures de La Bregère et Couzeix, la chapellenie des Bonnes dames en l'église d'Affieu, la cure du dit Affieu ; — du f° 151 au f° 175, la cure de Neuville, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard (*bis*), la cure du Châtenet, la chantrerie de l'église cathédrale, la cure de Nieul, le prieuré simple de Nazareth, les cures de La Croix, Rilhac, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Beyssac ; — du f° 176 au f° 200, la cure de Saint-Eloi, la vicairie de Notre-Dame à Gouzon, les cures de Neuville, Roussines, Notre-Dame d'Uzerche, les prieurés simples de l'Hôpital à Saint-Léonard, et de Moutier-Ventadour, la cure de Thouron, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 634. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Août 1710 - février 1712. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 12). — Même préambule, signé par J.-B. Michelon, docteur en théologie, grand archidiacre de l'église de Limoges, vicaire général de l'évêque ; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, le vica-

riat de Sansac, les cures d'Ahun, Banise, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, une chanoinie en l'église cathédrale (*ter*), les cures d'Aureil, Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de Fondadouze, les cures d'Auginiac, Dompierre, Ars, Saint-Nicolas, Pérols, Fleurat, Clergoux; — du f° 26 au f° 50, les cures de Gouzon (*bis*), Le Dorat, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-Sulpice-le-Donzeil, les cures de Pérols, Villemaud, la vicairie *De Mortuis* à Eymoutiers, les cures de Meilhac, Pageas, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Voulons, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure de Clugnac, l'archiprêtré de La Meyze, le vicariat général du diocèse; — du f° 51 au f° 75, la cure de Meuzac, le prieuré de Brivezac, les cures de Pierrebuffière, Saint-Pierre-le-Bost, le prieuré de Vernège, les cures de Vaulry, Burgnac, le prieuré d'Angelard (*bis*), le prieuré-cure de Saint-Christophe, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Séreilhac, la chapelle de Saint-Gilles à La Chapelle-Espinasse, les cures de Lupersac, Clugnac, le prieuré d'Angelard; — du f° 76 au f° 100, la vicairie de Saint-Gilles à La Chapelle-Espinasse, les cures de Nouziers, Astaillac, le prieuré d'Anzème, deux vicairies à Aixe, la sacristanie de Saint-Vaury, une chanoinie en l'église cathédrale; — du f° 101 au f° 125, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de La Forêt, Saint-Martin-le-Vieux, le vicariat général du diocèse, la sacristanie de Saint-Vaury, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Mathieu, le prieuré de Saint-Robert, les cures de Saint-Cyr, Chambéraud, le prieuré d'Anzème, la cure de La Bregère, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert; — du f° 126 au f° 150, la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche et de la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Corbier, Bénayes, une vicairie à Saint-Léonard, le prieuré de Cornut, les cures de Saint-Gérald, Dinsac, La Bregère, Lesterps, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Hilaire-Château; — du f° 151 au f° 175, les cures de Saint-Martin-le-Peint, Thouron, Pierrebuffière, Sannat, une vicairie de l'église collégiale de Saint-Martial, la prévôté de Saint-Robert, la cure de Bornet; — du f° 176 au f° 200, la vicairie des Morel dans la chapelle des Trois-Rois en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Nicolas d'Endevaisse, les cures de Sannat, Saint-Priest près Bonlieu, Saint-Martin-Terressus, Oradour-Fanais, Lesterps, Pensol, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 635. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Février 1712-octobre 1718. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 13.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, le prieuré de Beynet, une vicairie de l'église Saint-Jean en Saint-Etienne, la cure de Balledent, la sacristanie de l'église cathédrale, la cure de Saint-Robert (*bis*), une chanoinie du chapitre d'Aubusson; — du f° 26 au f° 50, l'abbaye d'Aubepierre, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*) et au chapitre d'Aubusson, la cure de Vayres, le prieuré-cure de Saint-Priest-le-Bétoux, les cures de Troisfonts, Bonnat, l'abbaye de Vigeois; — du f° 51 au f° 75, les cures de La Haute-Chapelle, Roche, Saint-Goussaud, la chantrerie de l'église cathédrale, une commission de messes dite de N.-D. de Bonne délivrance, fondée par feu M° Michel de Verthamont en l'église cathédrale, les cures de Saint-Maurice, Maraval, Toy, l'abbaye d'Aubepierre, la cure de Droux, un office claustral en la prévôté de Saint-Silvain de Ballerand, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Bussy; — du f° 76 au f° 100, les cures d'Aixe, Saint-Christophe, La Panouse, Dun-le-Palleteau, les prieurés de Saint-Priest-les-Champs, Moutier-Ventadour, Saillac, deux chanoinies en l'église cathédrale, les cures de Saint-Maurice, Branceilles; — du f° 101 au f° 125, la cure de Saint-Hippolyte, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Mounismes, Meilhac, Saint-Quentin (*bis*), le prieuré de Saint-Jean de Vitrac, les cures de Bort, Tromps, la vicairie des saints Pierre et Paul à Bort, le vicariat général du prieuré de Saint-Angel, la cure de Saint-Gérald; — du f° 126 au f° 150, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert (*bis*), les cures de Saint-Pardoux près Darnet, Bugeat, Tarnac, Cussac, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Lussac, une vicairie en l'église de Treignac, les cures de Bussy, Bugeat: — du f° 151 au f° 175, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, le prieuré de Ménoire, les cures de Saint-Pardoux, Bugeat, Puy-d'Arnac (*bis*), la chapellenie de Saint-Georges au cimetière de Chaillat en Poitou, les cures d'Azat-sur-Vienne,

Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac, un office claustral en l'abbaye de Vigeois, la vicairie de Cramaud en l'église de Biennac, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart, la vicairie du Puy des dames religieuses de la Providence à Limoges, la cure de Chaptelat; — du f° 176 au f° 200, la cure de Bort, le prieuré de Seringoux, une commission de messes dite de Chaumont en l'église de Saint-Féréol, la vicairie des Bouillon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure d'Arnac-la-Poste, le prieuré du Dognon, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres de cléricature et autres actes nominatifs.

G. 636. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Novembre 1718-avril 1720. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 17.) — Même préambule, signé par Michelon, vicaire général et président de la Chambre ecclésiastique; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, l'officialité de Limoges, l'office de promoteur du chapitre cathédral, le prieuré de Margeride, les cures de Leyrat, Nedde, le prieuré de La Faye, la cure de Chénérailles, le vicariat général du diocèse, les prieurés de Saint-Priest près Sainte-Anne, Saint-Savin de Jayac, Fondadouze, les cures de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, Balsac, Saint-Priest-la-Plaine, les prévôtés de Saillac et La Chapelle-Geneste, le prieuré de Meyrat; — du f° 26 au f° 50, la cure de Saint-Martial près Gimel (*bis*), le prieuré de Saint-Priest près Sainte-Anne, l'archiprêtré de Saint-Paul, la cure d'Abjat (*bis*), les prieurés de Bezeau, Saint-Eloy, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Rancon, la cure de Saint-Frion, Chénérailles, les prieurés de Saignac, Mainsac, Tarde en Combraille, les cures de Saint-Martial près Gimel, Leyrat, Saint-Priest-la-Plaine, l'infirmerie de l'abbaye de Chambon, le prieuré de Malval; — du f° 51 au f° 75, le prieuré du Corps-Dieu à Mainsac, les cures de Saint-Priest-la-Plaine (*bis*), Margeride, Sérandon, La Graulière, une chapellenie à Saint-Léonard, la cure d'Oradour près Bœuil; — du f° 76 au f° 100, le prieuré-cure de Saint-Jacques de Magnac, l'archiprêtré de Saint-Paul (*ter*), les cures de Margeride, Chauchet (*bis*), Saint-Victurnien, Leyrat, Beaumont, les prieurés de Saint-Victour, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Maurice; — du f° 101 au f° 125, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Seilhac, Sarran, une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Victour (*bis*), la cure de Saint-Victurnien, la positure (*sic*) du chapitre d'Aubusson, le prieuré des Salles, les cures de Saint-Pardoux, Séreilhac, Fransèches; — du f° 126 au f° 150, la chantrerie de l'église collégiale du Dorat (*ter*), la cure de Saint-Goussaud, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Flavignac, Saint-Eloy, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure de Saint-Priest-la-Plaine, les prieurés simples de Royrette, Dieu-li-dont, la cure des Billanges, une chanoinie en l'église du Dorat, les cures de Fransèches, Balsac, Saint-Frion, la chantrerie du Dorat, la cure de Gioux; — du f° 151 au f° 175, les cures de Beaune, Couffy, la vicairie des Experts à Châlus, les cures de Leyrat, Mallcret, Saint-Frion, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la vicairie de Saint-Vincent à Brive, la cure de Notre-Dame à Saint-Yrieix, les vicairies du Saint-Esprit à Confolens, d'Eychizadour à Saint-Méard, une chanoinie en l'église du Dorat, les cures de Leyrat, Antillac, le prieuré de Malval, une vicairie à Gimel, le prieuré de Meyssac, le doyenné de Saint-Yrieix, une vicairie de Saint-Martial à Guéret, le prieuré de Saint-Julien-Lespaud (dioc. de Clermont), une vicairie à Gimel (*ter*), la cure de Saint-Barthélemy, la cure de Couffy, une chanoinie en l'église cathédrale, la chambrerie de l'église collégiale du Dorat, la prévôté de Saillac; — du f° 176 au f° 200, la cure de Mérignac, l'infirmerie de l'abbaye de Chambon, la cure de Moutier-Ventadour, les prieurés de La Celle (*bis*), Séreilhac, la cure de Notre-Dame à Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Victour, la cure de Tollet, une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, le prieuré de La Drouille-Noire, la cure de La Celle, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, en celle de Saint-Junien, et en l'église cathédrale, la cure de Saint-Martin de Jussac, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche (*bis*), la prévôté d'Evaux. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 637. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Avril 1720-janvier 1722. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 18.) — Même préambule qu'au registre précédent, signé par J.-B. Michelon, grand archidiacre de l'église de Limoges, vicaire de l'évê-

que, etc., à la requête du sieur François Pigné, bourgeois de Limoges, en vertu de la commission donnée à ce dernier par la Chambre ecclésiastique du diocèse. — Même clôture par le lieutenant général de la sénéchaussée. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Chamberet, Sainte-Eulalie, Chambon-Sainte-Valérie, Mazeyrat, le prieuré de Clairefaye, les cures de Compreignac, Eymoutiers, le prieuré des Salles, une vicairie en l'église de Saint-Michel-des-Lions, les cures de Courteix, La Geneytouse, Chamberet; — du f° 26 au f° 50, la sacristanie du prieuré de Chambon, les cures d'Eybouleuf, Saint-Yrieix-le-Déjalat, une vicairie en l'église de Saint-Martial de Limoges, et en l'église de Saint-Léonard, le prieuré des Salles, la cure de Saint-Priest-la-Plaine, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, une vicairie en l'église de Confolens, la cure de Saint-Vaury, le prieuré de Darnac; — du f° 51 au f° 75, une prébende monacale en l'église de La Souterraine, une semi-prébende en l'église de Brive, la cure de Juillac, les prieurés de Saint-Priest, Le Breuil, la vicairie de Pierre-crebade en l'église de Sérandon, la cure de Saint-Vaury, le prieuré de Magnac, une vicairie en l'égliglise cathédrale, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, la cure de Saint-Sernin à Brive, une vicairie à Chassenon, les cures de La Villedieu, Janaillac; — du f° 76 au f° 100, les cures de Chastain, Saint-Pardoux, les prieurés de Saint-Sauveur à Rochechouart, Colondanes, La Péruze, les cures de Chastaing, Moutier-Malcarre, Chaufours, Lépinas, la sacristanie de l'abbaye de Vigeois, la cure de Saint-Martin de Jussac; — du f° 101 au f° 125, la cure de Mouzon, le prieuré de Saint-Jean-Baptiste du Bouchaud, les cures de Saint-Priest-Palus, Vedrennes, Saint-Maurice, la vicairie de Sainte-Catherine à Murat, les cures de Chaufours, Beteste, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, les cures de Saint-Martin de Tudeils, Saint-Barthélemy de Bénévent, Droux en Périgord; — du f° 126 au f° 150, une vicairie devant l'autel de l'Enfant-Jésus à Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie à Saint-Pardoux-la-Croisille (*bis*), la cure de Jouac, une prébende en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, une vicairie en l'église de Notre-Dame de Bellac, les cures de Malvaleix, Anzème, le prieuré de Saint-Pierre-Saint-Paul à Guéret, la cure de Chabrais, une vicairie au cimetière de Lésignac, la vicairie de l'Echille en l'église collégiale de Saint-Martial; — du f° 151 au f° 175, les cures de Malvaleix, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Pardoux-Rancon, Saint-Martin de Jussac, Chamberet, Saint-Pierre d'Eymoutiers, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, à Saint-Léonard, à Châteauponsac, à Bellac, à Lézignac, la cure de Saint-Martin-Château (*bis*), la chapelle de Lussac-les-Eglises, le prieuré de Chambraseix ; — du f° 176 au f° 200, les cures de Sainte-Marie-la-Panouze, Saint-Nicolas, La Chapelle-Espinasse, la sacristanie de l'église de Brive, les cures de Saint-Jean de Lacour près Aubusson, Folles, une prébende en l'église de Saint-Germain-les-Belles, en l'église cathédrale et au chapitre d'Aubusson, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 638. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

Août 1724-octobre 1726. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 21.) — Même préambule, même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de La Saulière uni au noviciat des Jésuites de Bordeaux (*bis*), une vicairie en l'abbaye de Beaulieu, les cures de Péret, Saint-Hilaire-du-Peyroux, Teyjac, La Roche-Malvalèze; — du f° 26 au f° 50, les cures du Chatel-André, La Celle, Grandsaigne, une vicairie à Treignac, l'abbaye d'Uzerche, une chanoinie en l'église cathédrale, le prieuré de Mansanes (*bis*), l'officialité du chapitre de Tours, la vicairie des Comtes à Treignac, le prieuré de Vergonjane, les cures de Villevaleix, Colondanes, Fursac; — du f° 51 au f° 75, le prieuré de La Saulière, l'office de vice-gérant de l'officialité métropolitaine dans le ressort du parlement de Bordeaux, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, une vicairie de l'église d'Eymoutiers, la prévôté de Saint-Vaury, le prieuré de Peyrat, les cures de Ladapeyre, Lavalière, Morteroux; — du f° 76 au f° 100, la sacristanie de l'église de Brive, le prieuré de La Saulière, l'abbaye de Meymac, la prévôté de Saint-Vaury, la cure du Puy-d'Arnac, le prieuré du Mas-Saint-Jean (paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois), la cure de Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré de Clairefaye, le grand vicariat de l'abbaye de Solignac, la cure du Puy-d'Arnac, l'hôtel-Dieu du Dorat, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Péret; — du f° 101 au f° 125, les cures de Saint-Agnès (diocèse de Sarlat), Vernesal, une cha-

noinie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'aumônerie de la Salle épiscopale, la cure de Saint-Domnolet, la prébende théologale de l'église d'Eymoutiers; — du f° 126 au f° 150, une vicairie en l'église de Saint-Michel-des-Lions, les cures de Saint-Sébastien à Chabanais, Le Lindois, une vicairie à Eymoutiers, la cure de Pressignac, la prévôté d'Arnac, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Gérald; — du f° 151 au f° 175, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain, la cure de Saint-Avit, le prieuré de Gartempe, une prébende en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Mérignac, l'office de conseiller en la chambre ecclésiastique du diocèse, la cure de Lageyrat et du Bas-Châlus son annexe, la chapelle de Saint-Gilles, le prieuré des Salles, le prieuré de Neufjours; — du f° 176 au f° 200, un seul bénéfice, la cure de Séreilhac, etc. = *Passim,* nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 639. (Registre.) — In-f°, 400 feuillets, papier.

Octobre 1725-mars 1728. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 22.) — « Germain Maurensane, prestre, docteur en théologie, supérieur du séminaire de la Mission, vicaire général de Mgr l'illustrissime et reverendissime Antoine de Charpin de Genetines, conseiller du roy en tous ses conseils, évêque de Limoges et président au bureau de la Chambre ecclésiastique, scavoir faisons que, ce jourd'huy 15 sept. 1725, a comparu maistre Jacques Juge, avocat en la cour, habittant de la d. ville, lequel nous a dit que le registre par luy, ou quoy que ce soit par le sieur Dauryat, son commis pour le greffe des insinuations ecclésiastiques du d. diocèse, en vertu de la commission qui en a esté donnée par MM. de la Chambre ecclésiastique de ce diocèse, estant presque rempli, il nous auroit supplié de vouloir signer un nouveau registre pour continuer ses fonctions après que l'autre sera fini... » — Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis,* qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Moutier-Roseille, Toulx-Sainte-Croix, la prébende théologale en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Condat près Uzerche, les cures de Saint-Nicolas à Uzerche, Lagudet, l'office de substitut du syndic du clergé et de conseiller à la Chambre ecclésiastique de Limoges, la vicairie du Crucifix en l'église cathédrale, les cures de Saint-Martin-Sépert, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Millevaches, l'aumônerie de la Salle épiscopale; — du f° 26 au f° 50, la cure de Ferrières, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert et en celle du Dorat (*bis*), la cure de Rosiers, le prieuré de La Saulière, deux vicairies en l'église de Bort, la cure de Cornil *(bis),* une chanoinie en l'église collégiale de Brive, le prieuré-cure de Vacqueur, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Rosiers, Saint-Pierre de Vayres, le prieuré-cure de Saint-Alpinien, une vicairie en l'abbaye de Bonnesaigne; — du f° 51 au f° 75, la cure de Margeride, la prébende théologale de l'église d'Eymoutiers, les cures de Saint-Etienne de Noblat, Saint-Robert, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Saint-Pierre-Château, la prévôté de Saint-Vaury unie au chapitre de Saint-Martial de Limoges, le prieuré-cure de Mourioux, la cure de Linards; — du f° 76 au f° 100, la cure de Jalesche, la vicairie de Maumont en l'église de Rosiers, la cure de Saint-Pantaléon, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Saint-Cessateur à Limoges, le prieuré de Gartempe, une prébende en l'église du Dorat et en celle de Brive, les cures de Saint-Angel, Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, Saint-Etienne de Noblat, Lupersat, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Villevaleix; — du f° 101 au f° 125, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, une vicairie à Aubusson, le chapitre de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Saint-Christophe, Vayres, la prévôté de Saillac *(bis),* une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Nailhac, Les Palisses, Soudeilles, le prieuré de Nespoux, la cure de Mourioux, le chapitre d'Eymoutiers, le vicariat général du diocèse, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury; — du f° 126 au f° 150, la cure de Ladignac, la sacristanie du prieuré de Saint-Robert, les cures de Ferrières, Moutier-Roseille, une chanoinie en l'église du Dorat, une vicairie au Lonzac et à Lissac, l'office de promoteur du diocèse de Brive, une vicairie à Ussac *(bis),* une chanoinie en l'église collégiale de Brive, le prieuré de Saint-Michel près Châteauneuf, la cure de Lupersat, la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Saint-Angel, l'office de vice-gérant de l'officialité à Brive, la prévôté de Chapchat, la cure de Nouzerines, une vicairie en l'église collégiale du Dorat, etc. = *Passim,* nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 640. (Registre.) — In-f°, 400 feuillets, papier.

Juillet 1730-avril 1732. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 24.) — Même préambule, signé par Antoine de Douhet du Puymolinier, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Limoges official vice-gérant du diocèse de Limoges et président au Bureau diocésain et Chambre ecclésiastique de Limoges; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Saint-Laurent-les-Eglises, Bessines, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, un office claustral au prieuré du Port-Dieu, la prébende théologale de la dite église de Saint-Junien, les vicaires généraux et autres officiers du siège épiscopal pendant la vacance du dit siège, la cure de Saint-Denis-des-Murs, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Lissac, N.-D. d'Uzerche; — du f° 26 au f° 50, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, l'évêché de Limoges (prise de possession de) (*bis*), la cure de Couzages, le prieuré de Saint-Maximin de Magnac, le grand vicariat de l'évêché (*bis*), l'abbatiat de Saint-Martial, la cure d'Espartignac (*bis*), une vicairie en l'église cathédrale, une vicairie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), et en l'église de Feytiat, l'abbatiat de Saint-Martial, les cures de Lesterps, Chaveroche; — du f° 51 au f° 75, un office claustral en l'abbaye de Vigeois, la prébende théologale de l'église collégiale d'Eymoutiers (*bis*), l'officialité de Guéret (*bis*), le prieuré de Ménussac, l'office de promoteur général du diocèse, les grands vicariats du diocèse (*bis*), la cure de Chambon-Sainte-Croix, l'office de promoteur près l'officialité de Guéret, les cures de Sarrou, Soudeilles, l'office de promoteur près l'officialité de Brive, le doyenné de Saint-Yrieix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'officialité de Chénérailles, l'office de vice-gérant de l'officialité de Limoges, l'évêché de Limoges (pension pour Mgr Charpin de Génétines sur), l'office de vice-gérant de l'officialité de Chénérailles, la cure de Soudeilles, l'officialité de Brive, l'office de conseiller à la Chambre ecclésiastique du diocèse (*bis*), la cure de Beyssenac, l'office de substitut du promoteur général du diocèse; — du f° 76 au f° 100, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Jugeals, le prieuré de Soumans, la cure de Rilhac-Rancon, l'office de conseiller à la Chambre ecclésiastique du diocèse, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain et en l'église de Saint-Yrieix; — du f° 101 au f° 125, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de Nouziers, le doyenné de Saint-Etienne, une vicairie en l'église cathédrale et en l'église de Feytiat, la cure de Saint-Maurice, le doyenné de Limoges, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix; — du f° 126 au f° 150, un office claustral en l'abbaye de Vigeois, la cure de La Chapelle-Espinasse, l'archidiaconé de Limoges, la vicairie fondée par la veuve de Gérald Bonnebourse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale d'Eymoutiers (*bis*), la prévôté de Clergoux unie à la mense capitulaire de Tulle, le prieuré de Saint-Nicolas de Séreilhac, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 641. (Registre.) — In-f°, 400 feuillets, papier.

Avril 1732-mars 1734. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 25.) — Même préambule, signé par Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de La Croix, Saint-Julien-lez-Limoges, une vicairie en l'église de Donzenac, les cures de Saint-Silvain près Toulx, Chabrignac, Saint-Julien-le-Petit, Chirac, Fursac, la chantrerie de l'église cathédrale; — du f° 26 au f° 50, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Charon, deux vicairies en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de Bort, le prieuré de Saint-Sébastien, une vicairie à Lubersac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard et en l'église cathédrale (*bis*), la cure de Peyrat-la-Nonière, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Junien, la cure d'Yssoudun; — du f° 51 au f° 75, le prieuré de Beauvais, une cure à Saint-Pierre-du-Queyroix, deux vicairies de l'église cathédrale, le vicariat général de l'abbaye de Lesterps, le prieuré-cure de Saint-Georges-Nigremont (*bis*), les cures de Saint-Pierre de La Nouaille, Saint-Pierre-le-Bost, Chéniers, le prieuré-cure de Magnac, l'abbaye de Meymac, les cures de La Bretagne, Le Dorat, Saint-Priest, Saint-Priest-les-Vergnes, Villevaleix; — du f° 76 au f° 100, la cure d'Arènes, l'officialité de Chénérailles, la vice-gérance de l'officialité de Guéret, une chanoinie en l'église col-

légiale de Brive, une vicairie en l'église de Donzenac, la cure de Saint-Jouvent, une chapellenie au cimetière des pauvres à Sarran, les cures de Cieux, Chénérailles, Saint-Léger-Magnazeix, le vicariat général de l'abbaye de Meymac, l'abbatiat de la dite abbaye, une vicairie en l'église de Treignac, les cures de Villevaleix, Lanteuil, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Chéniers, l'abbaye d'Obazine, une prébende de l'église collégiale de N.-D. du Mont à Aubusson, la cure de Saint-Michel-de-Pistorie près Limoges, le prieuré-cure de Saint-Pierre de Chargnac, une chanoinie en l'église cathédrale, la prévôté d'Evaux; — du f° 101 au f° 125, la prévôté d'Evaux unie au chapitre de Riom, les cures de La Roche, Veyrières, Saint-Jouvent, Ciron (en Berry), une prébende du chapitre d'Aubusson, la cure de Ceyroux, les prieurés de Saint-Hilaire-Château, La Geneytouse, une chanoinie en l'église cathédrale *(bis)*, les cures de Lourdoueix-Saint-Michel, Saint-Léger-Magnazeix, la chapellenie des Comtes en l'église de Treignac, la chapelle de Saint-Laurent de Roirette, la cure de Marval en Poitou, le vicariat de l'abbaye de Saint-Angel, la cure de Saint-Pardoux en Combraille; — du f° 126 au f° 150, la cure de Saint-Priest-les-Vergnes, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Colonges, une chapellenie en l'église de Confolens, la cure de Chéniers, le prieuré de La Chassagne, la prébende théologale de l'église de Saint-Germain-les-Belles *(bis)*, une prébende monacale au prieuré de l'Artige, la vicairie du bas-chœur en l'église de Brive, la chapellenie de Saint-Maxime en l'église de Confolens, le prieuré de Chambon-Sainte-Valérie, la cure de Saint-Michel de Pistorie près Limoges, etc. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 642. (Registre.) — In-f°, 400 feuillets, papier.

Avril 1736 - avril 1739. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 27.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, le prieuré de Magnac, la prévôté de Hautefaye dépendant de l'abbaye de Vigeois, les cures de Moutier-d'Ahun, Les Billanges (*bis*), une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, la vicairie de la messe matutinale à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Millevaches, Monceaux, Etagnat, Saint-Symphorien, Nontron, Saint-Fiel, Gartempe; — du f° 26 au f° 50, l'office de vice-gérant de l'officialité de Brive, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Port-Dieu, Saint-Hilaire-le-Luc, La Nouaille, Vareilles, le prieuré de Saint-Victour, le vicariat général du diocèse, la prévôté de Hautefaye, l'abbatiat de Beaulieu, une chanoinie en l'église cathédrale (*ter*), le prieuré de Saint-Pardoux-de-Sussac, la cure de Blanzac; — du f° 51 au f° 75, une vicairie en l'église collégiale d'Eymoutiers, et en celle de Saint-Germain-les-Belles, le prieuré-cure de Notre-Dame de Bersac, la vicairie de Saint-Michel en l'église de Saint-Martin-les-Eglises à Treignac, la vicairie de Beyssac à l'autel des Trois-Rois en l'église de Saint-Léonard, la vicairie de Foresta en l'église de Saint-Domnolet à Limoges, les cures de Saint-Yrieix, Villards, le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, les cures de Bort, Rosiers; — du f° 76 au f° 100, le prieuré-cure d'Auriac, la cure de Notre-Dame d'Eymoutiers, une vicairie en l'église d'Uzerche, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, une autre en l'église de Treignac, les cures de Saint-Michel-des-Lions, Gartempe, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, les cures de Malval, Bersac, Gartempe, Le Lonzac, Retoueix, La Roche, une vicairie en l'église de Bellac (*bis*), l'officialité de Guéret, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, et en celle d'Eymoutiers, les cures des Salles, Gartempe, la prébende théologale du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Saint-Médard, l'infirmerie et la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche, les cures de La Nouaille, Beaulieu, Marsac, une chanoinie en l'église abbatiale de Bénévent, la cure de Saint-Pierre de Bornet en Combraille, les prieurés de Saint-Oradour, Longueyroux; — du f° 101 au f° 125, la cure de Bussy, le prieuré de Baubiat, une vicairie en l'église de Moutier-Roseille, le prieuré du Muraud, la cure de Monterollet, le prieuré de Ronceval (?) (dioc. de Rodez), la cure de Saint-Priest-la-Plaine, une vicairie en l'église de Brivezac, le grand-vicariat de l'abbaye de Meymac, les cures de Javerdat, Bussy, Rouzède, une vicairie en l'église de Treignac (*bis*), la cure de Saint-Pardoux près Bellac, la cure de Cazals (dioc. de Bazas), le prieuré de Longueyroux, les cures de Laval, Le Lonzac, une vicairie en l'église d'Aixe, une autre en l'église de Saint-Martial de Limoges, une autre en l'église de Saint-Junien, une autre en l'église de Treignac, la cure du Lonzac, le prieuré de Longueyroux, la cure de Coussac-Bonneval, une vicairie en l'église cathédrale et en l'église de Tarn, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), la cure de Beynac, le

prieuré de Saint-Jean de Neufjours, la cure de Saint-Médard, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la chapelle du cimetière à Chassenon; — du f° 126 au f° 150, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Médard, Bellefaye, Chamboulive, Saint-Fiel, la vicairie du bas-chœur en l'église d'Eymoutiers, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, une vicairie en l'église d'Aixe (*bis*), la sacristanie et l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Saint-Robert, la cure de Saint-Michel-des-Lions (*bis*), le vicariat général du prieuré de Saint-Angel, les cures d'Estivaux, Les Salles, Jardin, Saint-Priest-la-Plaine, le chapitre de Saint-Martial de Limoges, la prébende théologale du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Rouzède (*bis*), la vicairie de Servières en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Germain. = *Passim*, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs; — f° 145 v°, notification de preuve de noblesse par Jean-Charles-Gabriel de Valentin à l'abbé du chapitre de Saint-Martial de Limoges.

G. 643. (Registre.) — Gr. in-4°, 401 feuillets, papier.

Décembre 1742-septembre 1745. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 29) (1). — « Jean-Giles du Coetlosquet, par la miséricorde de Dieu et grâce du Saint-Siège apostolique conseiller du roy en tous ses conseils, seigneur évêque de Limoges (2), savoir faisons que, ce jourd'huy sixieme juillet 1742, a comparu maitre Mathieu Mérigot, greffier (3), habitant de cette ville, lequel nous a dit que le registre par luy tenu pour l'exercice du greffe des insinuations et controlles ecclésiastiques de notre diocèse étant presque fini de remplir, en vertu de sa commission il luy est necessaire d'en avoir un autre pour continuer ses fonctions. A ces fins il nous a requis de vouloir signer le présent... J. G., évêque de Limoges. » — F° 400 r°, second paraphe de l'évêque; clôture par le lieutenant général de police en la seneschaussée de Limoges. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Cussac, Seuris (*bis*), Maisonnais, Cornil, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Martial près Gimel (*bis*), trois vicairies de l'église d'Egletons, les cures d'Estivals, Liourdres, Saint-Basile (*bis*), le prieuré de Toy-Viam, les cures de Bostroger, Gajoubert (*bis*), Seuris, la vicairie des Bardin en l'église de Saint-Michel-des-Lions, les cures du Lindois, Liourdres, Sioniac, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, une prébende monacale en l'abbaye de Vigeois, la vicairie des Chambon en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure d'Estivals; — du f° 26 au f° 50, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures du Compeix, Le Lindois, Saint-Dizier, Lourdoueix-Saint-Pierre (*bis*), la prévôté de Faye-Voutezac, la cure des Portes, la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche, la cure de Sauviat, la vicairie du château de Murat, la cure d'Estivals, une vicairie en l'église de Donzenac, la cure de Boussac; — du f° 51 au f° 75, les cures de Dun-le-Palleteau, Pont-Saint-Martin (*bis*), Varetz, Saint-Christophe près Sauviat, Larche, Asnière, Pigerol, l'office de substitut du promoteur du diocèse, la vicairie du Chêne en l'église de Saint-Quentin, les cures de Prugne, Les Portes, le prieuré de Peyrat-le-Château, les cures de Saint-Estèphe, Clairavaux, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la prévôté de La Souterraine unie à l'église collégiale de Saint-Martial; — du f° 76 au f° 100, la prévôté d'Arnac unie à l'église collégiale de Saint-Martial, l'hôpital des Arènes à Limoges, la cure de Larche, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Saint-Pierre de Beaulieu, la cure de Saint-Estèphe, la vicairie de Sainte-Catherine au château de La Rivière, la cure de Pluviers, le prieuré de N.-D. des Arènes, le prieuré de La Ronze uni à l'abbaye des Allois, les cures de Clairavaux, Pigerol, le prieuré de Clédat; — du f° 101 au f° 125, la cure de Glandon, les prieurés de Saint-Gérald, Clédat (*bis*), les cures de Nieul, Gajoubert, le prieuré de Saint-Salvadour, les cures du Moutier de Saint-Yrieix, Cornil, Manot, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Victour, Sioniac, Le Puy-d'Arnac, le prieuré de Clédat, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Toy-Viam, les cures de Dun-le-Palleteau, Nonars, Saint-Dizier, Champagnac, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Médard, Saint-Bonnet en Bas-Limousin, la vicairie de Sainte-Madeleine au pied du Crucifix en l'abbaye de La Règle, la chapellenie de Saint-Avoye de La Garenne (dioc. d'Angers); — du f° 126 au f° 150, le prieuré de Toy-Viam, une pré-

(1) Le reg. 28, auj. perdu (avril 1739-déc. 1742), correspondait encore partiellement à l'épiscopat de Benjamin de l'Isle du Gast, J.-G. du Coetlosquet, son successeur, n'ayant été consacré qu'en février 1740.

(2) Il y a là une transposition de titres évidente.

(3) Dans la formule de clôture, f° 400 r°, Mérigot est dit « commis par MM. de la Chambre ecclésiastique et Bureau diocésain du dit Limoges ».

bende monacale de l'abbaye d'Uzerche, les cures de Saint-Bonnet, Fransèches, Dun-le-Palleteau, Asnière, la vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Beyssat, la prébende théologale de Saint-Germain-les-Belles, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Villefert, une prébende monacale en l'abbaye de Vigeois (*bis*), le prieuré-cure de Boussac-les-Eglises (*bis*), une vicairie en l'église de Souillac (dioc. de Périgueux), une vicairie en l'église de Saint-Martial près Gimel, la cure de Magnac, la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de La Valette, la vicairie de Pontroy en l'église de Treignac, la vicairie des Monneron en l'église de Saint-Sylvestre, la cure de Boussac-les-Eglises, etc. = *Passim*, bans de mariages, extraits baptistaires, dispenses, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 644. (Registre.) — Gr. in-f°, 300 feuillets, papier.

Septembre 1745-octobre 1748. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 30.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de La Villeneuve, Saint-Maixent, Isle, La Borne, Vareilles, Eymoutiers (*bis*), Védrennes, Tarnac, Gartempe, Chaillat, Saint-Sulpice-les-Champs, Le Chauchet, le vicariat de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, la cure des Palisses, le prieuré de Vergonjanes, les cures de Nantiat, Naves, Auginiac, Eybouleuf, Moutier-Ventadour, Saint-Maurice près La Souterraine, le vicariat général du prieuré de Saint-Angel (?), les cures de Gorre, Ars, Nantiat, Jalesches, Saint-Silvain-de-Montaigut, l'abbaye de Bonnaigue, la cure de Saint-Symphorien (*bis*), une chanoinie de l'église cathédrale, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Maurice de Limoges, la chantrerie de l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien *(ter)*, les cures de Darnet, Saint-Priest-la-Feuille, le prieuré de Lussac-les-Eglises, les cures de Champagnac (*bis*), Le Chauchet, Varetz, Auzance, La Nouaille; — du f° 26 au f° 50, la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Saint-Pardoux-le-Neuf, les cures de Saint-Hilaire-les-Courbes, Lavaufranche, la vicairie de Saint-Yves (de patronage laïque) en la terre de Lestranges (*bis*), les prieurés de Saint-Georges de Vergonjanes (*bis*), Sainte-Catherine de Lignareix (*bis*), les cures de Champagnac, Chambouchard (*bis*), Voulons, Bugeat, Bonnefont, le prieuré de Mansanes, les cures de La Bretagne, Saint-Sulpice-les-Champs, Eybouleuf, le prieuré de Vassiac (dioc. de Saintes), une vicairie en l'église de Saint-Léonard, les cures de Chaillat, Lavaufranche, Voulons, le prieuré de Vernège, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Denis-des-Murs, Razès, Félines, la chapelle de Saint-Jean en l'église du Dorat, la cure de Saint-Sulpice-les-Champs, une chapellenie en l'église de Rosiers, le vicariat général de l'abbaye de Lesterps, la cure de Mansanes, le prieuré d'Ahun, les cures de Gartempe, Saint-Martin-de-Chargnac, le prieuré-cure de Saint-Léger, la sacristanie du prieuré de Védrennes, la cure d'Auginiac, la vicairie des Sensaux en l'église de Saint-Junien, les cures de Gorre, La Villeneuve, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Gence; — du f° 51 au f° 75, les cures de Varetz, Saint-Maurice-des-Lions, Darnet, Lascaux, Yssandon, Champagnac *(bis)*, Varetz, Le Chatenet (*bis*), l'abbaye de La Colombe (*bis*), les cures de La Bussière, Saint-Médard, La Bretagne, Rilhac, Darnet, Boisseuil, Lascaux, La Borne, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Compas (*bis*), Ars, le prieuré de Saint-Robert, la cure de Saint-Barthélemy de Confolens, le prieuré de Saint-Raphaël (dioc. de Périgueux), une vicairie en l'église de Colonges, les cures de Neuvic, Loignac, La Nouaille, le prieuré de Saint-Priest-sous-Sainte-Anne, un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, l'abbaye de Bonnaigue (*bis*), les cures de Saint-Gence, La Borne; — du f° 76 au f° 100, la cure de La Péruze, une semi-prébende et la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Saint-Yrieix, la cure d'Ars, la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de Mansanes, un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Bellac, le prieuré d'Aurens, les cures d'Auzances, La Péruze, Saint-Cyr, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, la cure de Javerlhac, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, les cures de Bonnat, Saint-Fréjoux-le-Riche (*bis*), Saint-Martin-de-Chargnac, le prieuré d'Ars, la cure de Videix, l'abbaye de Vigeois unie au grand séminaire de Limoges (*bis*), le prieuré de Mansanes (*bis*), les cures de Nouzerines, Saint-Maurice-des-Lions, la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de Las Mongeas, la cure de Peyrat, le prieuré de Pleinartige, une chapellenie en l'église d'Altilhac, le prieuré de Nonars, les cures de Lavignac, Parsac, Mestes, La Borne, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Chavanac, le prieuré de Mansanes (*bis*), les cures de Reilhac, Dinsac (*bis*), Bois-

seuil (*bis*), Loignac, etc. = *Passim*, bans de mariage, extraits baptistaires, dispenses, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 645. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Octobre 1748-mars 1752. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 31). — « Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, prêtre, bachelier de Sorbonne, vicaire général de Mgr l'évêque de Limoges, président conseiller de la Chambre ecclésiastique et Bureau diocésain du clergé du dit Limoges en l'absence de mon dit seigneur l'évêque, [savoir] faisons que, ce jourd'huy 10 may 1748, a comparu Me Mathieu Mérigot. greffier, habitant de cette ville... » — Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Toy et Viam, Génis, le bénéfice de Saint-Léonard (dioc. de Paris), la cure de Razès, la vicairie des Barbarin en l'église de Saint-Maurice-des-Lions, les cures de Saint-Jal (*bis*), Gioux, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Domps, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, le prieuré du Valbenoit, une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, la cure de Saint-Michel-des-Lions (*bis)*, la vicairie de la Croix en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Hilaire-Château, Ayen, la chapelle de Sainte-Elisabeth en l'église de Saint-Maurice-des-Lions, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, les cures de Villefavard, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Aignan, Pageas, Saint-Martin-le-Vieux, le doyenné de La Chapelle-Taillefert, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Saint-Michel-des-Lions, la vicairie de Marsac en l'église de Saint-Léonard, les cures de Nonars, Mansat, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Montgibaud, Saint-Maurice de Limoges, Ahun, la prévôté de Saint-Junien ; — du f° 26 au f° 50, la cure de Sainte-Eulalie d'Uzerche, l'abbaye d'Obazine (*bis*), une vicairie en l'église de Saint-Junien, la vicairie de la Croix en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré-cure de Saint-Cessateur, la cure de Saint-Christophe, la vicairie de Dolon en l'église de Collonges, la cure de La Faye, deux vicairies de l'église cathédrale, les cures de Domps, Ferrières, Thauron, la prévôté d'Eymoutiers et le prieuré de Saint-Gilles, la cure de Sainte-Eulalie d'Uzerche, le vicariat général du diocèse, la cure de Janailhac, l'aumônerie de Felletin, les cures de Gioux, Saint-Priest-Ligoure, Margeride, Saint-Martin-le-Vieux, La Meyze, une prébende monacale en l'abbaye de Bénévent, le grand vicariat du diocèse, les cures de Saint-Fiel, Saint-Priest-Ligoure, la vicairie de Notre-Dame-de-Pitié en l'église de Liginiac, les cures de Saint-Martial-de-Gimel, Pageas, La Rochette à Saint-Yrieix, Saint-Hilaire-Château, Marcillac, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Maureil (*bis*), deux vicairies en l'église de Vigeois, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles; — du f° 51 au f° 75, la vicairie de Las Eycuras en l'église de Tarn, la cure de Foissac (*bis*), la vicairie de Saint-Martial de Maumont, les cures de La Faye, Saint-Martial de Gimel, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures des Billanges, La Nouaille, Gioux, Liginiac, Gumont (?), Montgibaud, Chartrier, Foissac, la vicairie de Lescure en l'église de Tarn, les cures de Berneuil, La Saulière, Troisfonts, Ayen, la chapelle de Sainte-Barbe en l'église de Bénévent, le prieuré de Forgeas, les cures de Corgnac, Saint-Martin-le-Peint, Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert, La Rochette, Saint-Fiel, Gagnac, Marsac, Saint-Georges-les-Pouges, Pont-Saint-Martin, l'office de clerc du chœur en l'église de Brive, la cure de Végennes (*bis*), une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, la cure de Liginiac, le prieuré de Fougeyrou, la cure de Vitrac; — du f° 76 au f° 100, le prieuré de Forgeas, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, les cures de Feytiat, Chervix-hors-Château, une vicairie en l'église de Chassenon, les cures de Végennes, La Chapelle-Taillefert, le vicariat général du diocèse, les cures de Saint-Bazile, Vayres, le prieuré de La Valette, la cure de Saint-Priest-le-Bétoux, la chapellenie de Bazanes en l'église de Liginiac, la cure de Saint-Méard, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Neuvic, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Yrieix, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers, les cures de La Rochette, Saint-Pardoux-le-Neuf, Chaufours, la vicairie de la Bonne-Arnaude en l'église cathédrale, le prieuré de Forgeas, deux autres vicairies en l'église cathédrale, les cures de Saint-Priest-le-Bétoux, Feytiat, Saint-Georges-les-Pouges (*bis*), Saint-Germain-Beaupré, Chervix-hors-Château, Beyssat, Berneuil (*bis*), Saint-Saturnin-du-Palus (dioc. de Poitiers), Saint-Dizier, Chaufours, l'office de clerc du chœur en l'église de Brive, une vicairie en l'église collégiale de Saint-

Yrieix, et en celle de Saint-Martial, les cures du Haut-Châlus, La Tronche, etc. = *Passim*, bans de mariage, extraits baptistaires, dispenses, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

G. 646. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Mars 1752-août 1755. — Insinuations ecclésiastiques. — (Coté n° 30 par erreur). — Même préambule qu'au registre 643; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Saint-Denis-des-Murs, Etagnat, La Chapelle-Espinasse, Maisonnais, Saint-Julien-la-Geneste, le prieuré de Beauvais, la prévôté de Saint-Ybard (*bis*), les cures de Teillaud, Vignols (*bis*), le prieuré d'Arnac, la cure de Sauviat, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Sainte-Madeleine de Combraille, La Jonchère, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saint-Jean de Neufjours, la cure d'Uzurat, le prieuré de Saint-Léonard, la cure des Allois, la prévôté de La Celle; — du f° 26 au f° 50, les cures de Sauviat, Pierrebuffière, un office claustral au collège de Brive, la cure de Courteix, le prieuré de Neufjours, les cures de Veix, Etagnat, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, la prévôté de Saint-Martial, la cure de Chirac, le prieuré de Saint-Salvadour, la mense monacale du prieuré de Chambon-Sainte-Valérie, les cures de Merlines, Saint-Sernin de Brive, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, la chapelle Saint-Georges à Chaillat, les cures de Saint-Pardoux-Darnet, Saint-Denis-des-Murs, le prieuré d'Arnac-la-Poste, la prévôté de Saint-Salvadour, une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert (*bis*), le prieuré de Beauvais, le prieuré de Sainte-Marguerite et des Croix à Rilhac-Lastours, la cure de Benayes, les prieurés de Magnac, Le Muraud, la cure de Villefert, une chanoinie en l'église du Dorat, la cure de Condat, le prieuré de Clairefaye, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de La Péruse, les cures de Saint-Pierre de Vayres, Bourganeuf, la vicairie de N.-D. de la Paix au Dorat, les cures de Sauviat, La Jonchère, une vicairie en l'église de La Souterraine et en celle de Lésignac, l'office de chantre en l'église de Moutier-d'Ahun, la cure de Sauviat, la prébende théologale du chapitre du Dorat, la cure de Solignac, le prieuré de Beauvais, les cures de Magnac, Meuzac, Mourioux, le prieuré du Muraud, la sacristanie du prieuré de Védrennes; — du f° 51 au f° 75, la prévôté de Chapchat, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Saint-Martin-de-Jussac, Villefert, la vicairie de Guy au cimetière de Royère, les cures de Pionnat, Benayes, le prieuré de Saint-Maur, la vicairie des Croix en l'église de Rilhac-Lastours (*bis*), les cures de Saint-Sulpice-le-Guérétois, Yssoudun, Ussac, Vayres, la vicairie de Saint-Martin en l'église de Saint-Priest (*bis*), la cure de Merlines, le prieuré de Saint-Salvadour, le vicariat général du diocèse, les cures de Saint-Pardoux, La Croisille, Jugeals, un quart de prébende en l'église du Dorat, le prieuré de Beauvais (*bis*), une vicairie de N.-D. en l'église du Dorat, le prieuré de Saint-Salvadour, la prévôté de Saint-Martial, la vicairie de Sainte-Madeleine de Chanteau, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Châtelus, Millevaches, Pérols, Saint-Pardoux, La Croisille, le prieuré de Magnac, la cure de Saint-Frigeon-le-Pauvre, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré du Port-Dieu; — du f° 76 au f° 100, le prieuré de Chancoutaud, le prieuré des Salles, la cure de Solignac, le prieuré de Gartempe, la cure de Saint-Sulpice-le-Guérétois, le prieuré de Magnac, l'hôtel-Dieu du Dorat, la cure de Jugeals, le prieuré de La Péruse, les cures de Nouic, Vaussay (?), Affieux, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, la cure d'Ussac, la vicairie de Malamas en l'église de Saint-Denis-des-Murs, une prébende du chapitre de Turenne, la vicairie du Puy-la-Roche à Bellegarde, la cure du Châtenet-en-Dognon, la vicairie de Jeanne Martelle à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Pardoux, Lavaufranche, Jugeals, Saint-Michel-des-Lions, la vicairie des Teilloux en l'église de Tarn, celle de Saint-Louis en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures de Saint-Laurent, Fontanières, une chanoinie en l'église de Saint-Martial, la cure de Nouic, le prieuré de Jarnage, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 647. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Février 1759-mai 1762. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 32.) — Même préambule, signé par Jean-Gilles du Coetlosquet (1); même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, que ci-dessus. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Saint-Salvadour, Chénérailles, Combraille,

(1) S'était démis cependant dès le mois d'août 1758. Les actes du présent volume se rapportent donc à l'épiscopat de son successeur, nommé en septembre 1758.

Mazeyrat (*bis*), une chanoinie du chapitre de Noailles (*bis*), les cures d'Augne, Chambouchard, une vicairie en l'église de Saint-Léonard, les cures de Saint-Hilaire-du-Peyroux, Treignac, la prévôté d'Aubusson, la cure du Compeix (*bis*), une chanoinie du chapitre de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Pardoux-le-Pauvre, Colondanes, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Guéret, le vicariat général du diocèse, la prébende théologale de l'église cathédrale, les cures de Saint-Maurice de Limoges, La Forêt, Valière, Chambon-Sainte-Valérie, l'office de président de la Chambre ecclésiastique du diocèse, la cure de Millevaches, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Pierrefitte, La Péruse, l'abbaye de Chambon, le prieuré de Saint-Paixant (dioc. de Poitiers), la cure de Treignac; — du f° 26 au f° 50, la cure de Saint-Laurent, le prieuré d'Auge, la prévôté d'Aubusson, l'abbaye de Meymac, la prévôté d'Agudour en la paroisse de Voutezac, les cures de Juillac, Pigerols, Saint-Silvain de Montaigut, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, une chanoinie en celle de Saint-Junien, la cure de Saint-Merd, l'abbaye de Bénévent, la cure de Champeix, les prieurés de Saint-Paixant (dioc. de Poitiers), Guéret, les cures des Allois, Uzerche, Mainsac, Grandsaigne, l'abbaye d'Uzerche (*bis*), la cure de Saint-Maureil, la vicairie de Guyamont ou d'Allagnac en l'église de Treignac, le prieuré d'Angelard, une chanoinie du chapitre de Saint-Yrieix, le prieuré de N.-D. du Noyer (dioc. de Langres), les cures de Saint-Pardoux-Darnet, Saint-Maurice de Limoges, Colondanes (*bis*), Panazol, Mazeyrat, l'abbaye de Beaulieu (*bis*), les cures de Chabrac, Ussac, Nouziers, La Souterraine, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Martial, les cures de Chéniers, Concèzes, Saint-Eloy, la vicairie de Beaumont à Felletin, l'abbaye de Beaulieu, les cures de Mainsac, Villevalcix, Lésignac, Sardent, Chabrat, Magnac, l'abbaye d'Uzerche, les cures de Voulons, Poussanges, les prieurés Sainte-Valérie de Felletin, Mainsac, la cure de Saint-Pardoux de Magnac, l'abbaye de Solignac; — du f° 51 au f° 75, l'abbaye d'Uzerche, une vicaire du bas-chœur à Saint-Martial, les cures de Saint-Eloy, Chamborant, Château, Etagnat, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la cure de La Roche, une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert, le prieuré d'Angelard, la cure de Saint-Julien-Sainte-Affre, une vicairie en l'église de Bourganeuf (*bis*), la cure de La Valette près Nontron, le prieuré de Saignac (*bis*), le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, le prieuré d'Auby, les cures de Saint-Martial-de-Chambon, Saint-Eloy, Saint-Junien-La-Bregère, Mazeyrat (*bis*), Saint-Martin-Terressus, Poussanges (*bis*), Chabrat, Concèzes, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Silvain de Montaigut, la vicairie de Calvy à Saint-Etienne-de-Gimel (*bis*), les cures de Saint-Maixent, Bellegarde, Venarsal, Pluviers, Saint-Pardoux-le-Pauvre, le prieuré de Baubiat, une chanoinie et une chapelle en l'église du Dorat, l'abbaye de Bonlieu (*bis*), la cure de Peyrat-la-Nonière, une chanoinie en l'église cathédrale, la vicairie des Michel à Bourges, les cures de Pensol, Chamborant, Bellegarde, Saint-Maixent, Châtelus, Champroix, Saint-Martin-Château, La Celle, Saint-Hilaire-les-Courbes, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré de Baubiat, les cures de Croze, Voulons, Saint-Julien-de-Vendonnais, Uzerche; — du f° 76 au f° 100, la cure de Saint-Martin de Chambon, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré de Saint-Gérald, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Julien-de-Vendonnais (*bis*), Marcillac, Chataing, le prieuré d'Auge, l'office de vice-gérant de l'officialité de Chénérailles, les cures d'Etagnat, Venarsal, Palazinges, Le Palais, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Peyrat-la-Nonière (*bis*), Concèze, le prieuré de Baubiat, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Bussière-Dunoise, Millevaches, la vicairie de Saint-Jacques à Saint-Léonard, les cures de Ladignac, Saint-Hilaire-du-Peyroux, la vicairie de Sainte-Marguerite à Linards, les cures de Charon, Panazol, l'office de vice-gérant de l'officialité de Guéret, les cures de Couzours, Venarsal, Eygurande, Saint-Salvadour, Nexon, Saint-Sulpice-les-Champs, Augne, le prieuré de Bort, la cure de Saint-Jean-Ligoure, le prieuré-cure de Burgnac, les cures de Châtelus, Champroy, Brigueil, Chabrat, une vicairie à Aixe, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 618. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Mai 1762-mars 1766. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 33). — « Louis-Charles Duplessis d'Argentré, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Limoges (1), conseiller du roy en tous [ses] conseils, scavoir faisons que, ce jourd'huy 1er nov. 1761, a comparu Me Mathieu Mérigot, habitant de notre cité, lequel... nous a requis, etc. » — Même paraphe et même clôture,

(1) Voir la note du registre précédent.

mutatis mutandis, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Maisonnisses, Arfeuille, Uzurat, Champniers, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Jugeals, Hautefaye, Chamberaud, Saint-Etienne-au-Clos, Vignols, la vicairie de Foresta en l'église cathédrale, la vicairie des Sandelles et celle de l'Aumônerie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Marcillac, Guéret, Beaulieu, Le Mas, Saint-Médard, Pierrefitte, Hautefaye, le prieuré de Saint-Gérald uni à l'Hôpital général de Limoges, le prieuré de Sornac, les cures de Saint-Martin-Terressus, Guéret, La Serre, le prieuré de Monceix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les prieurés de Sornac, Chavanac, la cure du Mas, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart (supprimé), la cure de Biennac, la prévôté de Brivezac (*bis*), les cures de Rilhac-Rancon, Beynac, Saint-Sulpice-Laurière, Beaulieu, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Valeyrac (dioc. de Cahors), Mérignac, Saint-Georges-les-Pouges, Beaumont (*bis*), la vicairie des Déaulx en l'église de Guéret, celle des Baillot en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Vaux, la chapelle du Chalard, la prévôté de Clergoux, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Châteauponsac, Merlines, Mansac (*bis*), Neuvic, le prieuré de Saint-Paixant, la vicairie des Ferry en l'abbaye de la Règle, une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, les cures de Saint-Bonnet, Saint-Georges-les-Pouges, Vaux, Guimond, l'office de vice-official de Guéret, la chantrerie de Saint-Yrieix; — du f° 26 au f° 50, le prieuré de Saignac, une vicairie à Bonnesaigne, les cures de Saint-Sulpice-Laurière (*bis*), Boubon, Les Allois, Meyssac, une chanoinie en l'église du Dorat, la vicairie des Bottier (*bis*) et celle des Calvy à Gimel, la cure de Brillac, une vicairie à Eymoutiers, une chanoinie à Saint-Léonard, la sacristanie du prieuré de Bort, la chantrerie du Dorat, la prévôté de Clergoux, la cure de Maumont, une chanoinie à Saint-Germain-les-Belles, les cures de Coussac-Bonneval, Saint-Sulpice-Laurière, la vicairie de Saint-Barthélemy à Saint-Léonard, la cure de Beaulieu, la vicairie des Bouiges à Gimel, la cure de Ferrières, la chantrerie de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Julien-le-Petit, la vicairie de Sainte-Anne à Saint-Léonard, le prieuré de Naillac, une chanoinie au Dorat et à La Chapelle-Taillefert, les cures de Mérignac, Sioniac (*bis*), la vicairie de Saint-Guillaume à Guéret, les cures de La Croisille, Champroy, Rouzède, Saint-Julien-le-Petit, les chapellenies de Montbrun et Saint-Michel à Coussac, la cure de Sussac, l'office de conseiller et syndic général du clergé, la cure de Seilhac, le prieuré de Bort, une chanoinie en l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église d'Eymoutiers, le prieuré de Naillac, la vicairie de Saint-Sébastien au Dorat, les cures de Pageas, Brillac, le prieuré de Tarn, la prévôté d'Aubusson, la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, les cures d'Abzac, Châteauponsac-hors-les-Murs, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Goussaud, Allassac; — du f° 51 au f° 75, les cures de Glanges, Ambazac, le prieuré de Lussac-les-Eglises, les cures de Sainte-Feyre, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Sernin de Brive, la vicairie de N.-D. d'Eschizadour à Saint-Méard, les cures de Saint-Oradour-de-Chirouze, Maussac, Millevaches, Savignac, deux vicairies en l'église cathédrale, les cures d'Eygurande, Saint-Sulpice-les-Bois, la vicairie de La Croix à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Léonard, une chanoinie à Eymoutiers, les cures de Coussac-Bonneval, Troche, le monastère d'Ahun, les cures de Saint-Martin-Sainte-Catherine, Bourganeuf, une vicairie à Saint-Hilaire-du-Peyroux, une chanoinie à Saint-Yrieix, le vicariat général du diocèse, la vicairie de Piégut à Champniers, la vicairie de Sainte-Marguerite au Moutier de Felletin, les cures de Janaillac, Saint-Nicolas, La Chapelle-Saint-Martial, Saint-Pardoux de Maumont, Lourdoueix-Saint-Pierre, Saint-Silvain de Bonnat, Eygurande, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Martin-Terressus, le vicariat général du diocèse, la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 649. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Mars 1766-février 1769. — Insinuations ecclésiastiques. — (Coté d'abord 34, puis ultérieurement 36). — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, le prieuré des Ardilliers (dioc. de Luçon), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Sarroux, une chanoinie en l'église collégiale de Guéret, les cures de Saint-Basile, Banise, Vidaillac, Royère, une vicairie à Peyrat-le-Château, une vicairie du bas-chœur à Eymoutiers, la vicairie de Courbefy à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Glanges, une vicairie à Lapleau, les cures de Saint-Pardoux à

Magnac, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Varetz, Soudac, la chapellenie de l'hôpital à Brive et celle de Sadran, les prieurés de La Ville-Dieu, Saint-Saturnin (dioc. de Tours), une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure de Saint-Gence, deux vicairies en l'église des Cars, les cures de Sardent, Mars (*al.* Mas), le prieuré-cure de Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Soudac, Saint-Gence, La Bretagne, Saint-Pantaléon, l'archiprêtré de Rancon, les cures de Liginiac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Auriac, Javerdat, La Geneytouse, Luret (?), Brivezac, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Pardoux-le-Neuf, une chanoinie en l'église collégiale de Guéret et en celle de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Glanges, La Geneytouse, le prieuré de Mialet, la cure de Royère; — du f° 26 au f° 50, une vicairie en l'hôpital de Brive, le prieuré ou aumônerie de Sainte-Madeleine à Saint-Léonard, la chapellenie de N.-D. des Anges à Méouze, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Viersac (*bis*), Saint-Priest-le-Betoux, Glanges, l'archiprêtré de Rancon, le prieuré d'Arnet, la cure d'Oradour-Fanais, une vicairie à Saint-Martial de Limoges, le prieuré de Magnac, les cures de N.-D. et Saint-Martin du Port-Dieu, Chaptelat (*bis*), Bussière-Galand, le prieuré de Chastagnol, les cures de Liginiac, Viersac, La Pouge, la chapelle de Saint-Valérie à Pontcharraud, les cures de Trois-Fonts, Saint-Pardoux-Lavaud, Beyssenat, l'abbaye de Solignac, une semi-prébende au chapitre de Brive, la cure de Saint-Martin du Port-Dieu, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Chaptelat, Vidaillat, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Eloy, Bussière-Galand, le prieuré de La Ronze, l'abbaye de Beaulieu, le prieuré de Miallet, la cure de Brivezac, une chapelle à Saint-Léger-Bridereix, la cure de Fabas (dioc. de Conserans), une chanoinie à Saint-Yrieix, les cures de Flayac, Altillac (*bis*), Rosiers, Saint-Bonnet-la-Rivière, le prieuré de La Faye, les cures de Foulayronnes (dioc. d'Agen), La Pouge, la chapelle Sainte-Catherine à Voulons, les cures de Saint-Domnolet, Sardent, la prébende théologale de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Priest-le-Betoux, une vicairie du bas-chœur à Saint-Martial de Limoges, le prieuré de Mestas, l'abbaye de Bonnesaigne, les prieurés de Felletin, Bussière-Badil (*bis*), les cures de Thalamy, Chaptelat, Pérols, Saint-Maurice de Limoges, Saint-Priest près Bonlieu, une vicairie à Saint-Germain-les-Belles et à Saint-Yrieix; — du f° 51 au f° 75, les cures d'Espartignac, Saint-Sulpice-le-Dunois, Banise, Saint-Eloy, une chanoinie en l'église cathédrale et en celle du Dorat, la cure d'Altillac (*bis*), la vicairie de La Boutine à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie en l'église de Brive (*bis*), la cure de Genouillac (*bis*), le prieuré de Saint-Léonard, les cures de Trois-Fonts, Saint-Martin-Sépert, Mouzon, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Saint-Domnolet, le doyenné de Saint-Yrieix (*bis*), le chapitre de Parthenay (dioc. de Luçon), les cures de Maisonnais, Bujaleuf, Le Chalard, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien (*bis*), la cure de Bellechassagne, la vicairie de Lombre à Nedde, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure d'Oradour-Fanais, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, les cures de Mestes (*al.* Mestas), Jourgnac, Fursac, Saint-Maurice près La Souterraine, Treignac, Meillars, la vicairie de Video à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Saint-Gilles, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Moutier à Saint-Junien, etc. = *Passim,* comme ci-dessus.

G. 650. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Février 1769 - mai 1770. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 37). — « Jean de Montesquiou, prêtre, docteur en théologie, abbé de l'église séculière et collégiale de Saint-Martial de cette ville de Limoges, vicaire général de Mgr l'évêque du dict Limoges, président conseiller de la Chambre ecclésiastique et Bureau diocésain du clergé du dict Limoges en l'absence de mond. seigneur l'évêque, scavoir faisons que, ce jourd'huy 10 janvier 1769, a comparu M° Jean-Baptiste Glangeaud, habitant de cette ville, lequel... noûs a requis, etc. » — Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis,* qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Lavaufranche, Thollet, Cressac, Saint-Pardoux-le-Pauvre dépendant des chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom, Chastaing (*bis*), une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), le prieuré de Saint-Angel, les cures de Reix, Mérignac près Bourganeuf (*bis*), Saint-Priest près Bonlieu (*bis*), le prieuré de Sagnac, le chapitre d'Eymoutiers, le chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Maurice-des-Lions, Mainsat, Reix, Saint-Pardoux-le-Vieux; — du f° 26 au f° 50, les cures de Sainte-Feyre, Bort, Saint-Cyr-les-Champagnes, la prévôté d'Eymoutiers, un très grand nombre de titres cléricaux et de déclarations de candidature; — du f° 51 au f° 75, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Flavignac, Pageas, Ahun, Nanot, la

sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, les cures du Betz, Sannat, Bonnat, l'abbaye de Beaulieu, le prieuré de Saint-Martin de Brive, les cures d'Isle, Tarde; — du f° 76 au f° 100, la cure de Saint-Pardoux-Lavaud, la prévôté du chapitre d'Eymoutiers (*bis*), l'abbaye d'Ahun, une semi-prébende du chapitre de Brive, la cure de Chamberaud, le doyenné de l'église collégiale de Notre-Dame de Lirey (dioc. de Troyes), les cures de Bostroger, Soumans, Saint-Paul, Champaignac en Poitou, les prieurés de Saignac, Sainte-Valérie de Felletin, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures d'Aigueperse, Le Chatenet, La Borne, Fresselines, Sainte-Feyre-la-Montagne, la prévôté du chapitre d'Eymoutiers (*ter*), la cure de Rosiers-Masléon, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la vicairie de La Brugière (ou Beausoleil) en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Ouen; — du f° 101 au f° 125, les cures de Pageas, Chastaing, une chanoinie et la prévôté du chapitre d'Eymoutiers (*ter*), les cures de Tarde, Saint-Cyr-les-Champagnes, la vicairie d'Ambrugeat, les cures de Mainsat, Isle, Maillac, la vicairie de la Boutine à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures d'Augne, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Maurice-des-Lions, Brivezac, une chanoinie à Saint-Yrieix, la cure de Champagnac (dioc. de Clermont), le prieuré de Saignat, la cure de Saint-Alpinien, l'abbaye d'Uzerche, les bénédictines de Saint-Angel; — du f° 126 au f° 150, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Léonard, la chapellenie des Experts à Châlus (*bis*), la cure de Bostrogier, la vicairie des Baillot à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Chambouchard, La Tourette, Fresselines, le prieuré de Saint-Sulpice-de-Viersat, les cures de Saint-Alpinien, Faux, le prieuré de Saint-Pierre-de-Beyssat, les cures de Bellefaye, Malval, les bénédictines de Meymac, le prieuré de La Cellette, la vicairie des Bozon à Saint-Maurice-des-Lions, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 651. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Mai 1770-octobre 1771. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 38). — « Louis-Charles Duplessis d'Argentré, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Limoges, conseiller du Roy en tous ses conseils, scavoir faisons que, ce jourd'huy 12 mai 1770, a comparu M° Jean-Baptiste Glangeaud, de cette ville, lequel... nous a requis, etc... » — Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, la vicairie de Saint-Antoine en la paroisse d'Altillac (*bis*), une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, un quart de prébende du chapitre du Dorat, les cures de Lézignac-Durand, Mérignac, Fursac, Versillac, Féniers, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers, les cures de Trois-Fonts, Bussière-Boffy, La Bretagne, Saint-Avit-le-Pauvre, Vignols, le prieuré du Mas-Saint-Jean, la cure de Moutier-Ferrier, la vicairie de Saint-Martial en l'église de Solignac, le prieuré de Chastaignol dépendant de l'abbaye de Meymac, la cure de Bouchéressé; — du f° 26 au f° 50, le prieuré de La Mongie, les cures de Peyrat, Perpezac-le-Noir, le prieuré de La Geneste, la cure d'Arnac-la-Poste, le prieuré de Mainsac, une chanoinie en l'église cathédrale, une vicairie du chapitre de Saint-Léonard, les cures de Palliers, Saint-Michel-de-Vesse, la chapellenie de Saint-Antoine en l'église d'Altillac, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les prieurés de Nazareth, Coyroux, une chanoinie à Eymoutiers, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Léonard; — du f° 51 au f° 75, une chanoinie et une vicairie du chapitre de Saint-Léonard, la cure de Saint-Michel à Saint-Léonard, une chanoinie à Saint-Germain-les-Belles, la chapellenie de Freisseix en l'église de Berneuil (*bis*), les cures de Saint-Etienne de Versillac, Tarde, les prieurés de La Geneste, Saint-Martin à Yssoudun en l'archiprêtré de Combraille, les cures de Soudac, Siorac, les prieurés de Toy-et-Viam, une chanoinie du chapitre d'Aubusson et de l'église cathédrale (*bis*), les cures des Salles, Saint-Gervais, une vicairie en l'église de Veyrières, le prieuré de Saint-Maur de Roche, les cures de Saint-Avit-le-Pauvre, Droux, Mounismes; — du f° 76 au f° 100, l'office de promoteur général du diocèse, la cure de Neuvic, le prieuré de Chastaignol (*bis*), les cures de Roussac, Villards, les cures des Allois, Mounismes, Droux, le vicariat général de l'abbaye de Solignac, une vicairie du chapitre de Saint-Germain-les-Belles et une autre du chapitre d'Eymoutiers, les cures d'Isle, Les Allois, les prieurés de Saignemoussouse, N.-D. du Bois de Secondigny (dioc. de La Rochelle), les cures de Roussac, Le Buis, Villards, l'office de promoteur général du diocèse, une vicairie du chœur en l'église cathédrale, la cure de Saint-Michel-de-Vesse; — du f° 101 au f° 125, les cures d'Arfeuille, Saint-Michel à Saint-Léonard (*bis*), Banize (*bis*), Saint-Maixent (*bis*), une semi-prébende du chapitre de Saint-Yrieix, le vicariat général de l'ab-

baye de Bénévent, la cure de Varaigne, la vicairie de Courbefy, l'abbaye de Charroux (dioc. de Poitiers), les cures de Saint-Victour, Gioux, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Seilhac, le prieuré d'Anzème, la cure de Jouac, une vicairie du chapitre cathédral, la cure de Courteix; — du f° 126 au f° 150, les cures de Saint-Barthélémy, Jouac, Saint-Angel, Faux-la-Montagne, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure du Châtenet, le prieuré de Saint-Laurent de Montlaron en la paroisse de Saint-Julien-le-Petit près Peyrat-le-Château et en l'archiprêtré de Saint-Paul, la cure de Saint-Domet, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 652. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Mars 1773-mai 1774. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 40.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Sur le plat intérieur du registre : « Le 5 août 1775, le greffe a été transporté au nouveau secrétariat de l'évêché de Limoges. » — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25 : les cures de Saint-Léonard, Egletons, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles et en celle de Saint-Etienne de Limoges, la cure de Nonars, la vicairie des Jullien en l'église des Cordeliers de Limoges, les cures de Millevaches (*bis*), Saint-Amand-Jartoudeix, une chanoinie en l'église cathédrale (*ter*), la cure de Saint-Solve, la vicairie des Jammet à Meymac, les cures de La Rochette, Pressignac, Saint-Séverin près Valière, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Monterollet, Saint-Maurice-des-Lions; — du f° 26 au f° 50, les cures de Perpezac-le-Blanc, Saint-Michel à Saint-Léonard, Villefert, l'une des deux vicairies des Chambon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure d'Auzances, une vicairie du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Saint-Donat à Ménoire, le prieuré de Saint-Nicolas d'Andevesse (?), la cure de Cieux, la chapelle de Saint-Thomas de Rousille en la paroisse de La Mazière, les cures de Nonars, Perpezac-le-Noir, la vicairie des Boyge à Gimel; — du f° 51 au f° 75, la cure de Notre-Dame du Moutier à Saint-Yrieix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Coussac-Bonneval, Pressignac, la vicairie de Notre-Dame de l'Hôpital à Egletons, celle des Gautier en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la vicairie des Bouillon et des Dubois à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Voulons, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure de Saint-Exupéry, la vicairie de Saint-Michel d'Allagnac en l'église de Treignac, les cures de Champnétery, Saint-Michel à Saint-Léonard, Juillac, une chanoinie du chapitre de Saint-Germain, la cure de Monestier près Merlines, une chanoinie du chapitre d'Eymoutiers, les cures de Coussac-Bonneval, Soudeilles, l'Eglise-au-Bois, Nonars, la vicairie de Saintignac en l'église de Cornon (dioc. de Clermont), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, en celle de Saint-Junien et en celle de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Séverin près Valière, une chanoinie en l'église d'Uzerche, la cure de Saint-Maurice-des-Lions, le prieuré de Saint-Nicolas d'Andevesse (?); — du f° 76 au f° 100, une vicairie en l'église cathédrale et en celle de Saint-Martial, les cures de Châtelus-Marcheix (*bis*), Ségur, Notre-Dame du Moutier à Saint-Yrieix, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré d'Arnac, la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié au Dorat, les cures de Sainte-Ferréole, Bussière-Rapy, Montaigut, Conore, Villemaud, Le Haut-Châlus, Saint-Léonard, Egletons, la vicairie des Marteaux, la cure de Saint-Jean près Aubusson, deux vicairies et une chanoinie en l'église du Dorat, la cure de Saint-Georges-Nigremont, le prieuré de Genouillac, les cures de Châtelus-Marcheix, Saint-Pardoux-la-Croisille, une semi-prébende en l'église du Dorat, la vicairie de Saint-Georges de Chaillat (dioc. de Bourges), la cure de Royère; — du f° 101 au f° 125, les cures de Ségur, Chervix, une chanoinie à Eymoutiers, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, une vicairie et une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Coussac-Bonneval, l'abbaye d'Aubepierre, les cures de Folventour, Saint-Julien en Bas-Limousin, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Victurnien, Saint-Georges de Nigremont, Magnac, la vicairie de Saint-Georges de Chaillat (dioc. de Bourges), une autre à Saint-Martial (*bis*), une autre à Saint-Junien, une autre à Montaigut, le prieuré de Beauvais, la vicairie de Beausoleil à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie du chapitre d'Aubusson; — du f° 126 au f° 150, l'abbaye de Bœuil, les cures de Janaillac, Saint-Michel à Saint-Léonard, le prieuré de Saint-Victour, les cures de Faux, Châtelus-Marcheix, Coussac-Bonneval, Saint-Priest-les-Oulières, le prieuré de Rochechouart, une vicairie en l'église de Bellechassaigne, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Juillac (*bis*), Chervix-hors-Château, la chapellenie de Notre-Dame au cimetière de Sailhac, les cures de Saint-Hilaire-le-Luc, Saint-Hilaire-Bonneval, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 653. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Juin 1774-septembre 1775. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 41). — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis,* qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : f° 1 au f° 25, les cures de Moutier-Roseille, Saint-Aignant-de-Versillac, la chapellenie du Saint-Esprit en l'église de Bellac, les cures de Saint-Christophe-en-Drouille, Monestier, Saint-Pierre de Bouligny (dioc. de Chartres), Jalèches, le prieuré de Guéret, les cures de Salons, La Cellette, Lignérac, Texon (*bis*), Chatelus-Marcheix, Saint-Georges-Nigremont (*bis*), la chantrerie de Saint-Martial de Limoges, les prieurés de Magnac-Laval, Saint-Léonard, les cures de Benayes, La Celle, l'abbaye d'Ahun *(bis),* la cure de Saint-Frigeon-le-Majeur; — du f° 26 au f° 50, la cure de Jalèches, la vicairie *De Mortuis* en l'église d'Eymoutiers, la cure d'Ahun, l'office de vice-gérant de l'officialité de Limoges, la cure de Teilhol, le prieuré de Guéret, la cure de Saint-Léonard, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, la cure de Neuville, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Texon, Mourioux, Monestier, Ahun, le prieuré de Chastaignol, la vicairie de Pontroy desservie à l'autel de N.-D. en l'église de Treignac, le prieuré d'Arnac-la-Poste, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Chatelus-Marcheix, une portion congrue en l'église Saint-Michel-des-Lions, les cures de Teilhol, Texon; — du f° 51 au f° 75, les cures de Chambouchard, Saint-Jean près Aubusson, le prieuré de Chastaignol, le vicariat général du diocèse, la cure de Juillac, le chapitre de Guéret, la cure de Benayes, le chapitre de Saint-Martial de Limoges (*ter*), la chapelle de Saint-Jean à Rieupeyroux, le chapitre de Saint-Junien (*bis*), la chapelle Saint-Jean du château de Boussac, les cures de Saint-Ybard, La Celle, le chapitre de Saint-Léonard et celui de Saint-Etienne de Limoges, une chanoinie en l'église collégiale de Guéret, les cures de Chambouchard, Lestards, la prévôté de Saint-Martial de Limoges (*bis*), les cures de Texon, Saint-Sornin-Lavolps, le prieuré de Sainte-Madeleine de La Plaine uni à l'hôpital de Saint-Léonard, le prieuré de Vaysset; — du f° 76 au f° 100, les cures de Benayes, Tillet, le chapitre de Guéret (*ter*), une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, les cures de Dournazac, Jalèches, Saint-Merd-la-Breuille, une chanoinie en l'église cathédrale, deux vicairies en l'église de Brivezac, la cure d'Aigueperse, le vicariat général de l'abbaye de Saint-Augustin-les-Limoges, une chanoinie en l'église de Guéret, la cure de Thollet, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, l'abbaye séculière et église collégiale du Dorat (*abbatia secularis et insignis collegiata regalis nuncupata ecclesia Sti Petri Doratensis*), une demi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Rilhac-Rancon, le prieuré de Saint-Salvadour; — du f° 101 au f° 125, la cure de Thalamy, la vicairie de Marsac à Saint-Léonard, le prieuré de Soumans, la cure de Châtelus-Marcheix, les prieurés de Malval, Le Breuil en la paroisse de Saint-Pardoux-Lavaud, la cure de La Cellette, une chanoinie en l'église de Guéret (*bis*), les cures d'Abjat, Ayen, la chapellenie de N.-D. de Saint-Oradour; — du f° 126 au f° 150, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), la cure de Feytiat, les prieurés de Saint-Martial d'Albarède (dioc. de Périgueux), Saint-Paul de Villards, les cures de Marsac, Mourioux, la vicairie de Saint-Georges à Ventadour (*bis*), celle de Lachaud à Saint-Exupéry (*bis*), la vicairie *De Mortuis* en l'église d'Eymoutiers (*bis*), les cures de Saint-Merd, Juillac, la vicairie des Gautier à Saint-Michel-des-Lions, les cures de Clugnac, Mongibaud, Glénic, le chapitre de Saint-Yrieix, la vicairie de Vigenaud à Saint-Michel-des-Lions, les cures de La Celle-Barmontoise, Aleyrat, Saint-Merd-la-Breuille, la prévôté de Saint-Martial (*bis*), le chapitre de Saint-Yrieix et celui de Brive, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 654. (Registre.) — Grand in-f°, 308 feuillets, papier.

Septembre 1775-février 1777. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 42). — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis,* qu'au registre précédent. — F° 1 r°, « Timbre pour 308 feuillets : 35 livres, 18 s. 9 d. Paraffe à M. le lieutenant-général : 3 livres, 2 s. = 39 livres, 10 s. 9 d. » — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, la cure de Pradines, la prébende théologale et la chantrerie du chapitre du Dorat (*bis*), une chanoinie du chapitre d'Uzerche, le prieuré de Beauvais, les cures de Boisseuil près Limoges, Saint-Just, une chanoinie du chapitre de Brive, la prébende théologale du chapitre d'Eymoutiers (*ter*), le prieuré ou vicairie d'Excideuil en la paroisse de Neuvic, le prieuré du Muraud, la cure de Flavignac, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, la cha-

pellenie de Sainte-Anne à Châteauvert et celle de N.-D. à Saint-Oradour-de-Chirouze, une vicairie du bas-chœur à Saint-Martial, la cure de Saint-Aulaire, l'abbaye de Chambon, les cures de Tarnac, Cousages; — du f° 26 au f° 50, la prébende théologale du chapitre d'Eymoutiers, les cures de Saint-Maixent, Saulgond, Asnières, la vicairie de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, une chanoinie en l'église de Saint-Junien et une autre en l'église de Guéret, le prieuré de Chapchat, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, la cure de Teyjat, le prieuré de Servières, deux vicairies de l'église cathédrale, la cure de Vergnolet, le doyenné de l'église de Limoges, la cure de Saint-Léger-Bridereix, les prieurés de La Celle près Gouzon, La Saignemoussouse (*bis*), une semi-prébende du chapitre de Brive, la cure de Saint-Goussaud, les vicairies de Saint-Jean et Saint-Cloud en l'église de Guéret, les prieurés de N.-D. de Noyers, Chancoutaud, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale du Dorat, la vicairie de Sainte-Marie de l'Ermitage près La Souterraine; — du f° 51 au f° 75, l'officialité de Brive, les cures de Lussat-les-Nones, Sérandon, Saint-Martin de Villette, Arnac-Pompadour, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Tarnac, Soudeilles, Cousages, la vicairie de N.-D. du Mont-Carmel à Saint-Léonard, la vicairie des Monjon à Saint-Junien, une chanoinie en l'église cathédrale, une semi-prébende du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), la vicairie de Servières en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de Jarnages, deux vicairies en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Léonard, le prieuré d'Ahun, les cures de Saint-Aulaire, Peyrelevade, Rosiers; — du f° 76 au f° 100, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la cure de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, une chanoinie du chapitre de Saint-Martial (*bis*) et du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), les cures de N.-D. du Moutier à Saint-Yrieix, Glandon, Astaillac, Saint-Yrieix-le-Déjalat, La Geneytouse, Saint-Vitte, le prieuré de Moutier-Ventadour, la cure de Naillac, une semi-prébende du chapitre de Brive; — du f° 101 au f° 125, les cures de Lignareix, Astaillac, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, l'abbaye de La Règle, la cure de Soubrevas, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures d'Arnac-Pompadour, Saint-Sulpice-le-Dunois, Seilhac-les-Monges, Saint-Léger-Bridereix; — du f° 126 au f° 150, une semi-prébende de l'église de Brive (*bis*), la chapellenie de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, les cures de Saint-Ouen, Fransèches, le vicariat général du prieuré de Vedrennes, la cure de Saint-Denis-des-Murs, une vicairie du bas-chœur en l'église d'Eymoutiers, la vicairie de Saint-Gilles en l'église de La Chapelle-Espinasse (*bis*), les cures d'Arnac-Pompadour, Asnières, la chapellenie de Saint-Maurice en l'église de Bellac, la vicairie de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, une chanoinie du chapitre de Noailles, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 655. (Registre.) — Grand in-f°, 302 feuillets, papier.

Mars 1777 - juin 1778. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 43.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, une chanoinie de l'église cathédrale, la cure de La Roche-l'Abeille (*bis*), le prieuré de Notre-Dame de Razines (dioc. de Poitiers), la cure de Saint-Priest-la-Plaine, le vicariat général de la prévôté de Chambon, la cure de Royère, la semi-prébende du Mont-Carmel au chapitre de Saint-Léonard, les cures de Blond, Boisseuil, Saint-Séverin près Vallière, Gajoubert, l'abbaye de Chambon, la cure de Rilhac-Lastours; — du f° 26 au f° 50, une chanoinie de Saint-Martial de Limoges, les cures de Bussière-Rapy, Bussière-Galand, la vicairie des Hyvernaux en la paroisse de Veyrac, la cure de Méasne, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Saint-Pardoux près Lubersac, Champroy, Saint-Eloy, Nantiat; — du f° 51 au f° 75, une vicairie en l'église de Brivezac, la cure de Saint-Christophe-lez-Limoges, l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale (*bis*), une chanoinie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), la chapellenie de Saint-Georges en l'église de Rochechouart (*bis*), les cures de Rilhac-Lastours, La Croisille, La Rochette (*bis*), Saint-Martin-de-Jussac, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, une vicairie en l'église de Brivezac, les cures de Gajoubert, Nantiat, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Veyrac, la chapellenie de Notre-Dame de Mèches (dioc. d'Orléans), les cures de Manot, Cognac, Aubusson; — du f° 76 au f° 100, les cures de Vernèges, Royère et son annexe de La Roche-l'Abeille, les vicairies de Sexanges et du Crucifix en l'église d'Egletons (*bis*), celle de Saint-Front à Saint-Yrieix, les cures de Saint-Augustin, Ceyroux, Juillac, la sacristanie de Vedrennes (*bis*), les cures de Saint-Désery, Mézières, Saint-Dizier-les-Domaines,

Saint-Priest-les-Oulières, la vicairie de Malleret en l'église d'Ahun, une semi-prébende de l'église d'Eymoutiers, la cure de Blond, la vicairie de Saint-Eutrope en l'église de Brigueil, la cure de La Villeneuve ; — du f° 101 au f° 125, les cures de Saint-Pardoux-le-Pauvre, Saint-Priest-la-Plaine, Boisseuil, Daignac, le prieuré du Buis, une chanoinie du chapitre de Brive, la cure de Lépaud (*bis*), le prieuré du Theil, les cures de Saint-Victurnien, Villevaleix, Collonges, Méasne (*bis*), une chanoinie du chapitre d'Aubusson et du chapitre de Saint-Yrieix *(bis)*, une vicairie de l'église de Saint-Martial près Gimel, les cures de Theillaud, Saint-Désery, la chantrerie du chapitre de Brive ; — du f° 126 au f° 150, le vicariat général de l'abbaye des Salles, les cures de Sadroc, Manot, Les Salles, une chanoinie en l'église de Brive *(bis)*, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Martial près Gimel, les cures de Leyrac (*al.* Delerat), Bussière-Nouvelle, Malleret, Chambon, Gioux, Mortemart, Mainsat, Villards, Manot, Chartriers, Lupersac, Videix, Lagudet, une vicairie de l'église de Brigueil *(bis)*, les cures de Blond, Chambon, Mortemart, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 656. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Juin 1778-octobre 1779. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 44.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre G. 650. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Chénerailles, la cure de Faux-la-Montagne, les prieurés de Manzannes, Grandsaigne, la cure de Lanteuil, la vicairie du Crucifix à Guéret, les cures de Ladignac (*bis*), Savignac, la vicairie de N.-D. des Armoires en l'église collégiale du Dorat (*bis*), la cure de Chavagnac, les prieurés de Bressuire (dioc. de La Rochelle), N.-D. de Champdolent (dioc. de Saintes), la cure d'Ars, la prévôté de Chapchat, une chanoinie du chapitre de Guéret, la chapellenie des Trois-Maries en l'église de Saint-André de Niort (dioc. de Poitiers), une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale; — du f° 26 au f° 50, la cure de Saint-Denis de La Courtine, les prieurés de Ladaigne, Nontron, les cures du Petit-Mas-Dieu, Le Bourg de Salagnac (*bis*), la chapellenie de Saint-Thomas en l'église de Sous-les-Arbres à Saint-Léonard, la vicairie de La Geneste à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Georges-les-Landes, Saint-Solve, La Chapelle-Espinasse, Saint-Junien de La Brugière *(sic)*; — du f° 51 au f° 75, les cures de Quinsac, Rosiers-Masléon, Feyx (*al.* Feyx-Feyte), La Fage, les vicairies du Crucifix et de la Sainte-Vierge en l'église de Guéret, les cures de Faux, Chavagnac, Ars, Collonges, Laval, une chanoinie du chapitre d'Aubusson (*bis*), la cure de Saint-Sornin-Magnazeix, le prieuré claustral des Salles, les cures de Saint-Etienne-au-Clos, Alleyrat, la chapellenie de N.-D. de Chirac fondée en l'église de Rochechouart; — du f° 76 au f° 100, les cures de Verneuil-Moutier, Milhac (dioc. de Périgueux), la vicairie de N.-D. de Pitié en l'église d'Ars (*bis*), la cure d'Ars, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église du Dorat, le vicariat général de l'abbaye de Solignac, une chanoinie du chapitre de Saint-Léonard, deux vicairies en l'église d'Aixe, les cures de Saint-Léger-le-Guérétois, Leyrac, les prieurés de Nontron, Bussière-Boffy, les cures de La Celle près Gouzon, Flavignac; — du f° 101 au f° 125, la cure de Vignols, Yssandon, le prieuré de Nontron, les cures de Saint-Martin-de-Jussac, La Chapelle-Espinasse, Saint-Michel-de-Pistorie, Eyrein, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, la cure de Séreilhac, la chapellenie de N.-D. de Chirac à Rochechouart, l'abbaye de Saint-Augustin (*bis*), une chanoinie du chapitre de Guéret; — du f° 126 au f° 150, les cures de La Vinadière, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Gence, Feyx (*al.* Feyx-Feyte), Collonges, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Rougnac, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré-cure de Saint-Brice, les cures de Charrières, La Vinadière, Gouzon, la vicairie de Saint-Léger en l'église de Chambon, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 657. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Novembre 1779-février 1781. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 45.) — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre G. 651. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, le prieuré de Turenne, une chanoinie du chapitre d'Aubusson (*bis*), la cure de Tarn-et-Aixe, les vicairies des Audier et des Baretier à Saint-Pierre-du-Queyroix (*bis*), la vicairie de Vitria (?) en l'église de Collonges, les cures de Fransèches, Meyssac, l'abbaye de Beaulieu, la cure de Champeaux, les charges d'official métropolitain, de promo-

teur et de greffier de l'officialité, une chanoinie en l'église de Saint-Germain, la cure de Lageyrat, l'officialité de Limoges, la cure de Saint-Pardoux-l'Ortigier, la cure de Meyssac, le prieuré de Nedde, les cures de La Vinadière, Croze, une chanoinie en l'église du Dorat; — du f° 26 au f° 50, les cures de Meyssac, Saint-Pardoux-l'Ortigier, La Mongerie, Pradeau, La Vinadière, la vicairie des Clément à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Cyr-la-Roche, une semi-prébende du chapitre de Saint-Germain, la cure d'Azat, la vicairie d'Allagnac à Treignac, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Saint-Germain-ville, Roussac et son annexe du Buis, Saint-Avit-le-Pauvre, la chapellenie de Saint-Jean du Pescher en la paroisse de Séreilhac, une chanoinie en l'église de Saint-Martial de Limoges, le prieuré de Beauvais (*bis*), les cures de Saint-Martin-de-Jussac, Eyrein, la cure de Rosiers en l'archiprêtré de Gimel; — du f° 51 au f° 75, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Chamboulive, Saint-Pardoux-l'Ortigier, la chapellenie de Saint-Germain à Bénévent, les cures de Saint-Jean de Vayres, Saint-Léger-le-Guérétois, le prieuré de Nanteuil, les cures de Saint-Cyr-la-Roche, Bonneuil, Chassenon, la vicairie du Pescher en l'église de Séreilhac, la cure de Saint-Germain-Lavolps, la vicairie de Neyvialle à Saint-Salvadour, la cure de Saint-Julien en l'archiprêtré de Brivezac; — du f° 76 au f° 100, les cures de Chamboulive, Saint-Cyr-la-Roche (*bis*), la vicairie de Saint-Barthélémy à Chavagnac, la chapellenie de Saint-Jean-du-Temple, les cures de La Mongerie, Croze (*bis*), Soudaine (*bis*), l'abbaye de Chambon; — du f° 101 au f° 125, une chanoinie du chapitre de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Sulpice-le-Guérétois, Etouars, Croze (*bis*), une chanoinie en l'église d'Eymoutiers, l'abbaye du Palais, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église de Saint-Germain (*bis*), les cures de Saint-Viance, Biennac et Rochechouart, le prieuré de l'hôtel-Dieu en l'église du Dorat, la cure de La Chapelle-Montbrandeix, la vicairie de Saint-Blaise à Beaulieu, la cure de Rosiers; — du f° 126 au f° 150, la cure de Maumont, une semi-prébende du chapitre de Saint-Junien, la cure de Chamboulive, la vicairie de La Geneste à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Frigeon-le-Pauvre, Lageyrat, Saint-Junien-les-Combes, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, les cures de Saint-Pardoux-l'Ortigier, Viersat, une chanoinie et une vicairie à Saint-Martial de Limoges, les cures de Jabreilles, Pont-Saint-Martin, Beynac, Azat-Chatenet, Linards, Saint-Sulpice-le-Guérétois, l'abbaye du Palais. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 658. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Février 1781-mars 1782. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 46). — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre G. 651. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Janailhac, Tromps, La Pouge, le prieuré de Vitrac (*bis*), la vicairie des Gayou à Saint-Michel-des-Lions, la vicairie de Saint-Georges en Champmaing à Saint-Léonard, les cures de Saint-Augustin-lez-Limoges, Saint-Hilaire-Foissac, La Graulière, une chanoinie du chapitre de Turenne, la cure de Peyzac, l'abbaye d'Obazine; — du f° 26 au f° 50, les cures de Liourdre, Marsac, Verneuil, Saint-Pantaléon, et un très grand nombre de réitérations de candidature sur divers bénéfices à vaquer; — du f° 51 au f° 75, la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière, les cures de Pradines, Saint-Setiers, l'archidiaconé de Saint-Etienne de Limoges, la vicairie de Video en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Treignac, Janailhac, la vicairie de Saint-Georges de Champmaing à Saint-Léonard, les cures de Salesse, Meillars; — du f° 76 au f° 100, la cure de Vacqueur, une chanoinie du chapitre de Turenne (*bis*), une semi-prébende du chapitre de Saint-Germain-les-Belles (*bis*), les cures de Savignac, Saint-Mesmy, Janailhac (*bis*), Sarroux, La Nouaille, l'office de vice-gérant de l'officialité de Limoges, la cure de Colondanes, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Léger-le-Guérétois, Sainte-Feyre, Dompierre, Moutier-Ferrier, Curemonte, Saint-Augustin-lez-Limoges, Nantiat, le Moutier de Felletin, la vicairie de Saint-Michel-du-Trech en l'église de Cornil, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale; — du f° 101 au f° 125, la cure de La Geneytouse, la susdite vicairie de Cornil, les cures d'Oradour-sur-Glane, Janailhac, une chanoinie en l'église cathédrale, l'office de vice-promoteur de l'officialité de Limoges, la cure de Salesse, le prieuré de La Saulière, une commission de messes en l'église de Verneuil, et de nombreux titres de cléricature; — du f° 126 au f° 150, la cure de Perpezac-le-Noir, les prieurés de Vedrennes, La Saulière, les cures de Soudac, Sarroux, Dompierre, la vicairie de Palisse fondée au grand autel de l'église de Notre-Dame et de La Basse-Cour à Treignac,

la cure de Larche, la vicairie de Notre-Dame et de Saint-Michel en l'église de Saint-Exupéry, les cures de La Nouaille, Le Moutier-Ferrier, Saint-Augustin-lez-Limoges, Bostroger, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, etc. — f° 288 v°, bulle de suppression de l'abbaye de Grandmont. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 659. (Registre.) — Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

Mars 1782-mars 1783. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 47). — Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre G. 651. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, l'abbaye de Grandmont (décret d'union à l'évêché de Limoges et actes connexes, 22 pages), la vicairie de Notre-Dame de la Paix en l'église collégiale du Dorat, la cure de Saint-Mesmy; — du f° 26 au f° 50, la cure de Saint-Laurent d'Archambaud (dioc. de Poitiers), une chanoinie de l'église cathédrale, les cures de Maillhac, Saint-Julien-de-Vendonnais, Vedrennes, Savignac, Glénic, Saint-Salvadour, Murat, Les Chézeaux; — du f° 51 au f° 75, la cure de Vedrennes, une chanoinie du chapitre d'Aubusson (*bis*), le prieuré du Muraud, les cures de Saint-Martin-la-Méasne, Lestard, Vidaillac, la vicairie de Saint-Michel en l'église de Nouic, la vicairie de Chirac en l'église de Vidaillac, le prieuré de Beauvais, la cure de Perpezac-le-Noir, la vicairie des Verthamont à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de La Croix, un vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, la cure de Saint-Nicolas à Uzerche, le prieuré de La Saulière, la prévôté de Pierrebuffière, les cures d'Eyburie, Saint-Pierre-le-Bost; — du f° 76 au f° 100, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Laurent-les-Eglises, Cornil, le rectorat de l'hôpital de Brive, les cures d'Eyburie, La Croix, l'abbaye d'Uzerche, le chapitre d'Aubusson, les cures de Genouillac, Soudeilles, Courteix, le prieuré de Mialet, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Martial, les cures de Moutier-Malcard, Thouron, Bussière-Rapy; — du f° 101 au f° 125, le prieuré de Baubiat, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Soudaine-la-Vinadière, Jussac (*bis*), Notre-Dame d'Uzerche, Nonars, Uzurat, Mars, Meymac, Eygurande, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Salvadour, La Mazière-Basse, une chanoinie de l'église cathédrale; — du f° 126 au f° 150, le prieuré de Vedrennes, la cure de Saint-Domnolet, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Saint-Vaury, le prieuré de Saint-Laurent à Saint-Yrieix, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Léonard, une chanoinie du chapitre de Guéret (*bis*), les cures de Goulles en Xaintrie (dioc. de Tulle), Saint-Sulpice-les-Bois, Neuville, Combraille, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré de Mialet, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré du Muraud, la cure de Saint-Georges-la-Pouge, le prieuré de Tarn, les cures de Saint-Just, Rilhac, Beyssac, une prébende du chapitre de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Pardoux de Sussac, Sainte-Trie, une semi-prébende du chapitre de Brive, deux vicairies de l'église de Tarn, l'abbaye d'Ahun, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 660. (Registre.) — Grand in-f°, 308 feuillets, papier.

Janvier 1786-avril 1787. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 50). — Même paraphe et même préambule, *mutatis mutandis*, qu'au registre G. 651; point de clôture. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Toy-et-Viam (*bis*), les cures de Saint-Maureil; Bussière-Rapy, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Dizier près Bourganeuf, Aigueperse, Maisonnais, une vicairie du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Mestes, le prieuré-cure de N.-D. du Châtenet-en-Dognon, une vicairie en l'église de N.-D. de Gouzon, les cures de Champagnac-la-Nouaille, Saint-Hilaire de Sermur, l'office de vice-promoteur du diocèse, la cure de Pressignac, la vicairie de N.-D. de l'Ermitage à La Souterraine, la chapelle de Saint-Barthélemy au Puy-de-Gaudy, la cure de Chamboulive; — du f° 26 au f° 50, le prieuré de Bussière-Galand, la cure de Saint-Sulpice d'Abzac, l'office de syndic du diocèse, l'office de conseiller en la Chambre ecclésiastique du diocèse, deux vicairies en l'église d'Eymoutiers, une chanoinie en l'église d'Uzerche, les cures de Saint-Julien, Berneuil, Saint-Loup-les-Landes, la vicairie du Chalard, les cures du Châtenet-en-Dognon, N.-D. de Beaulieu; — du f° 51 au f° 75, la cure de Saint-Remy, la vicairie des Guy au cimetière de Royère, les prieurés du Dognon, La Mongie, les cures du Petit-Mas-Dieu, Chargnac, le prieuré de Chancoutaud en la paroisse de Fromental, la charge d'official métropolitain

en la ville de Limoges, les cures de Mareille, Saint-Maureil, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Saint-Léonard, les cures de Lussac-les-Eglises, Mestes, la chapellenie de Saint-Pierre en l'église du Bost, les cures du Châtenet, Saint-Maureil; — du f° 76 au f° 100, la cure de La Roche-Canillac, la vicairie des Lapine en l'église de Saint-Michel-des-Lions, celle de Saint-Antoine en l'hôpital de Saint-Germain-les-Belles, celle de Saint-Barthélémy à Sainte-Feyre, les cures de Mareille, Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de Saint-Vincent de Bez (dioc. de Rodez), les cures de Gartempe, Saint-Sylvain-Basleroc, la vicairie des Benoit du Buis à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Villevaleix, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Champagnac-la-Nouaille, Saint-Maureil, Saint-Paul de Guéret; — du f° 101 au f° 125, une vicairie du chapitre de Saint-Léonard, les cures de Veyrières, Bellefaye, la vicairie du Mont-Carmel en l'église collégiale de Saint-Léonard, la grande chantrerie de l'église cathédrale, une chanoinie de l'église d'Uzerche, la cure de Mareille, une vicairie à Bort, une autre à Donzenac, la cure de Champagnac-la-Nouaille, la vicairie des Lapine en l'église de Saint-Michel-des-Lions, celle de Sainte-Marie en l'église de Saint-Léger-Bridereix, la cure de Noth, la vicairie de Saint-Pierre à Bort, les cures de Saint-Brice, Mestes, la prévôté des Plas, la vicairie de Saint-Charles à Saint-Junien, la cure de Guéret, le prieuré de Peyrat, la cure de Nontronnaud, le prieuré de Saint-Clair en l'église de Saint-Pierre-Château, les cures de Dâvignac, Viviers, une chanoinie du chapitre d'Aubusson; — du f° 126 au f° 160, le prieuré de Saint-Maximin à Laval-Magnac, la cure de Clergoux (*bis*), le prieuré de Saint-Clair susdit, la cure de Collonges, le prieuré de Montcamp (*al.* Montcalm, dioc. d'Angoulême), une chanoinie du chapitre de Levroux (dioc. de Bourges), la cure de Saint-Brice, le prieuré de Valentin, les cures de La Celle, Saint-Hilaire de Sermur, Rempnat, la vicairie de Saint-Blaise en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure de Chambon, etc. = *Passim*, comme ci-dessus.

G. 661. (Registre.) — Grand in-f°, 302 feuillets, papier.

Avril 1787 - décembre 1788. — Insinuations ecclésiastiques. — (N° 51). — Même paraphe et même préambule, *mutatis mutandis*, qu'au registre G. 651; point de clôture. — Les actes enregistrés concernent : du f° 1 au f° 25, les cures de Sarrazac (dioc. de Périgueux), Beaumont, Lussac-les-Eglises, Reterre, une chanoinie en l'église cathédrale, le prieuré de Las Fonts, la cure de Sérandon, le prieuré de Maisonfeyne, les cures de Retoueix-et-Aulon, Jouac, le prieuré de Menussac, la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Moutier-Roseille, le prieuré de Naillac, les cures de Châteauponsac, Orgnac, le prieuré du Bost-Saint-Jean; — du f° 26 au 50, les cures de Lavaufranche, Troche, Jouac, le prieuré de Menussac, une chanoinie du chapitre de Guéret, les cures de La Forêt-du-Temple, Sauvagnac, Villefert, la vicairie des Barailler à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Lourdoueix-Saint-Michel, la prébende théologale du chapitre de Saint-Astier (dioc. de Périgueux), une semi-prébende du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Queyssac, Saint-Aignan, Troche, Quinsac, Brigueil-le-Chantre, Champsac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Moutier-Ferrier, La Foret, Champsac, une vicairie du cimetière de Bessines, une autre en l'église de Saint-Maurice-lez-Limoges et en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures du Palais, La Chapelle-Saint-Robert, Bugeat, La Brugère, une semi-prébende en l'église de Brive; — du f° 51 au f° 75, une vicairie en l'église cathédrale, l'abbaye de Bœuil, la cure de Malval, une vicairie en l'église de Saint-Vitte, une autre en l'église de Lupersac, la cure de Janaillac, l'abbaye de Beaulieu, la cure de Notre-Dame de Beaulieu, les deux prestimonies dites de Chambon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les prieurés de Saint-Antoine en l'église de Saint-Frion (*bis*), Saint-Pierre en l'église de Moutier-Ventadour (*bis*), Saint-Médard à Nailhac, la cure de La Tronche, la sous-chantrerie de l'église cathédrale, le prieuré-cure de Saint-Thomas de Cantorbéry à Lagudet, la cure de Couderc, la vicairie de Notre-Dame-de-la-Tour en l'église d'Allassac, les cures de La Brionne, Guimont, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Angel, Rosiers, la vicairie de Roger Morel à la chapelle des Trois-Rois en l'église cathédrale, la cure de Marval, une vicairie de bas-chœur en l'église de Saint-Martial de Limoges, la cure de Rimondeix, le greffe de l'officialité de Chénérailles, la cure de Beyssat, l'abbaye de Solignac; — du f° 76 au 100, une chanoinie du chapitre de Saint-Léonard, les cures de Chambéraud, Nouhant, Champsac, La Brionne, une semi-prébende du chapitre d'Eymoutiers (*bis*), une vicairie en l'église de Saint-Pantaléon, la cure de Magnac-Château en Poitou, l'abbaye de Solignac (*bis*), le prieuré des Taniers,

les cures de Meymac à Saint-Yrieix-la-Montagne, Champsac, Rempnat, une vicairie en l'église de Moutier-Roseille, la vicairie des Bouillon à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de La Rochepeyroux, Clergoux, Guimont, le prieuré de Saint-Laurent de La Haye (dioc. du Mans), les cures des Saint-Laurent-sur-Gorre, Reterre, le prieuré de Sainte-Catherine-l'Enfant (dioc. du Mans), les cures de Bussière-Galand, Urcier (dioc. de Périgueux), Saint-Léger-Magnazeix, Chénevière, le prieuré de Puysaly en la paroisse de Saint-Bonnet-la-Rivière, les cures du dit Saint-Bonnet, Montboucher, le prieuré de Sainte-Valérie à Felletin, etc. = *Passim,* comme ci-dessus.

G. 662. (Carte.) — 1 pièce, papier, imprimée, 0m50 sur 0m53.

1773. — « Le diocèse de Limoges divisé en ses dix-huict archiprêtré[s], et les gouvernemens de la Marche et du Limosin dans lesquels il s'étend, avec le diocèse de Tulle. Dédié à Monseigneur Antoine de Charpin de Genetines, evesque de Limoges [1706-29] et abbé de Piperac, par son très humble et très obéissant serviteur J.-B. Nolin, geographe ordinaire du Roy. Corrigé et augmenté par le sr. Longchamps, geogr., en 1773. Echelle de cinq heures de chemin, » (*dans un cartouche très simple, à gauche et au bas de la carte*). — (*Dans un autre cartouche, à gauche, mais au haut de la carte*) : « Division du diocèse de Limoges et des provinces du Limosin et de la Marche. Le diocèse de Limoges comprend les provinces du Limosin et de la Marche. Il se divise en 18 archiprêtrés, scavoir 13 dans la province du Limosin, qui sont : 1, l'archiprêtré de Limoges; 2, de Saint-Paul; 3, Aubusson (1); 4, Nontron (2); 5, La Meyse; 6, de La Porcherie; 7, de Chirouze; 8, de Saint-Exupéry; 9, de Gimel; 10, de Vigeoas; 11, de Libersat (3); 12, de Brivesat; 13, et de Brive. Dans la province de la Marche, 5, qui sont : 14, l'archiprêtré d'Anzème; 15, de Combraille; 16, de Benevent; 17, de Rancon; 18, de Saint-Junien. || Et le gouvernement général de la Province du Limosin est divisé en haut et bas Limosin, où il se trouve aussy l'Evêché de Tulle, qui autrefois estoit un archiprêtré du diocèse de Limoges. || Le gouvernement de la Marche se divise pareillement en haute et basse Marche. (Voyez mon livre des *Divisions géographiques de France...*) Ces provinces ne sont pas abbondantes en bled, mais elles ont quantitées (*sic*) de grandes forest[s] de chataignes qui nourrissent presque tout le commun du paiis; ils (*sic*) ont aussi de bons paturages où l'on engressent (*sic*) des bœufs et autres bestiaux, dont le commerce est considérable. » — (*Au bas de la carte*) : Explication des signes, au nombre de 19. « A Paris, chez le sr. Longchamps, geographe, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la place des Victoires. C. P. R., 1773. »

(1) Erreur, l'archiprêtré d'Aubusson appartenait presque tout entier à la Haute-Marche.

(2) Erreur, l'archiprêtré de Nontron appartenait presque tout entier au Périgord.

(3) Corriger Lubersac, arr. de Brive (Corrèze).

G. 663. (Carte.) — 1 pièce, papier, imprimée, 0m55 sur 0m74.

1782. — « Carte du diocèse de Limoges dédiée à Monseigneur L.-C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, par le sr. Cornuau, ingr geographe, 1782 », (*dans un superbe cartouche, surmonté des armoiries de l'évêque, à gauche et en haut de la carte*). — Comprend également les diocèses de Tulle et Angoulême, avec les lisières des diocèses limitrophes : Bourges, Poitiers, Saintes, Périgueux, Sarlat, Saint-Flour, Clermont, et le tracé de quelques grandes routes. — (*Dans un autre cartouche très simple, au bas de la carte, à droite*) : « Observations : le dioceze de Limoges comprend 916 paroisses; il se divise en 18 archiprêtrés... Son étendue du Nord au Midi est de 44 lieues [de 2.500 toises] et d'Orient à l'Occident de 40 lieues. » Chaumier, sculpr, Herault, scrip.

G. 664 (Registre.) — In-12. 216 feuillets, papier.

Comm' du XVIe siècle. — Circonscriptions diocésaines. — Pouillé du diocèse de Limoges, en latin. Sans titre, sans date, sans nom d'auteur; écriture du XVIe s. (1). — Fo 216 ro, *Hæc pancartha attinet ad dominum Leonardum Dumas, ecclesiæ Lemovicensis canonicum.* — Du fo 1 au fo 17 vo, *Sequuntur ecc*[*lesie que*] *debent procurat*[*iones*] *in diocesi Lemovicensi.* Les paroisses sont rangées par archiprêtrés. — Du fo 18 ro au fo 20 ro, redevances des synodes. — Fo 23 et ss., *Nomina sacerdotum,* pour chacune des paroisses, rangées par archiprêtrés. — (N. B. La couverture est formée de feuillets enlevés à une sorte de lexique latin, impr. en caractères gothiques).

(1) Provient de la succession de M. l'abbé Texier († 1859). Don de M. Hubert Texier, avocat, 1904

G. 665. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1661. — Circonscriptions diocésaines. — Copie d'un Pouillé sommaire des cures et bénéfices du diocèse, classés par archiprêtrés, avec indication des redevances dues par chaque cure et chaque bénéfice. S. titre. — Au bas du dernier feuillet : « Faict, clos et arresté dans le palais épiscopal de la Cyté de Limoges le dernier aoust 1661, signé François, év. de Limoges; Pabot, Maillard, official et vicaire général; Placide Roussel, abbé; Debroa, Tardieu, A. Vainet et Pabot, sindicq. Par mes dictz sieurs : TARDIEU, greffier. »

G. 666. (Cahier.) — In-4°, 61 pages chiffrées, papier.

XVII° siècle. — Circonscriptions diocésaines. — *Pancharta seu descriptio generalis diœcesis Lemovicensis et beneficiorum illius.* Sans date, s. nom d'auteur; écriture du XVII° s. — Il y a deux pancartes supplémentaires : l'une pour le prieuré d'Aureil, l'autre pour le prieuré de l'Artige, qui, avec les bénéfices en dépendant, relevaient du collège des P. P. Jésuites de Limoges. De cette particularité et des objections de l'official rappelées sur le premier feuillet, on peut conclure que ce pouillé fut dressé à l'occasion de quelque conflit de juridiction.

G. 667. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Circonscriptions diocésaines. — Pouillé des bénéfices du diocèse, avec indication des cures dépendantes de chacun. S. titre, s. date; écriture du XVII° s.

G. 668. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

Octobre 1732. — Circonscriptions diocésaines. — « Etat du diocèse de Limoges, par ordre alphabétique », avec indication du patron, de l'archiprêtré et de la province de chaque paroisse. — Au rebours du cahier : Etat général descriptif et méthodique du diocèse de Limoges (8 feuillets).

G. 669. (Cahier.) — In-4°, 57 pages chiffrées, papier.

XVIII° siècle. — Circonscriptions diocésaines. — Pouillé des cures et bénéfices du diocèse, rangés par archiprêtrés. S. titre, s. date; écriture du XVIII° s. — F° 1 r°, en marge : « Tiré du pouillé de l'évêché, signé de Mr de la Marthonie, évêque de Limoges, et d'un autre plus nouveau ». — Chaque archiprêtré est précédé d'une courte description rappelant les particularités de l'organisation ecclésiastique.

G. 670. (Registre.) — In-f°, 24 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Circonscriptions diocésaines. — « Pouillé des abbayes, prieurés et autres bénéfices simples du diocèse de Limoges », en français. S. date, s. nom d'auteur; écriture du XVIII° s. (Paraît incomplet des derniers feuillets).

G. 671. (Cahier.) — In-8°, 116 pages chiffrées, papier.

XVIII° siècle. — Circonscriptions diocésaines. — « Pouillé ancien du diocèse de Limoges », sous ce titre primitif : *Pancharta beneficiorum diœcesis Lemovicensis per quam, cujus sit eadem beneficia conferre pleno jure seu ad illa jure patronatus præsentare et nominare, liquido constat, cum vera annotatione, in margine, summarum pro procuratione reverendissimo domino Lemovicensi episcopo ratione visitationis debitarum.* Copie moderne, avec rubriques et encadrements conformes sans doute à l'original. A la page 9, il est question des Jésuites, des Récollets et autres congrégations modernes.

G. 672. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Relevé alphabétique des paroisses du diocèse, avec l'indication de leurs vocables respectifs. S. titre, s. date; écriture du XVIII° siècle.

G. 673. (Liasse.) — 48 pièces et 2 cahiers, 24 et 11 feuillets, papier.

1464-1779. — Délimitation et érection des paroisses. — Extrait d'un acte notarié faisant mention d'un partage du territoire de Plancas (parsse de Sioniac) entre le prévôt de Brivezac et le cellerier de Beaulieu, 1464. — Décrets épiscopaux portant : érection de la chapelle de Portes en église paroissiale, 1630; — désunion de l'église de Chabanais d'avec celle de Grenord, 1675; — érection de l'église Saint-Michel de Confolens en paroisse, 1678. — Lettre d'un sieur Anthoine [au syndic du diocèse de Limoges?] qui lui avait envoyé des renseignements pour servir à dresser le pouillé diocésain, Paris, 8 mai 1718. — Lettre d'un sieur de Lamase à M. de Gains, syndic du diocèse de Limoges, relatif au susdit envoi, 8 mai [1718]. — Pièces diverses concernant : l'établissement d'une cure à Ségur, 1735-37; — un démembrement de la paroisse de

Saint-Pierre-Château au profit de la paroisse de l'Eglise-au-Bois, 1741; — l'union demandée par les habitants de quelques villages de la paroisse de Saint-Quentin à la paroisse de Saint-Christophe, 1743; — l'union du village du Breuil à la paroisse de Néoux, 1746; — l'érection d'une cure à Charroux au profit de divers villages démembrés de la paroisse d'Isle, 1751; — la délimitation des paroisses de Cavagnac (dioc. de Cahors) et Chauffours (dioc. de Limoges), 1762. — Requête du promoteur du diocèse sur le projet d'éteindre la paroisse de Sainte-Marie-l'Egyptienne d'Uzurat, composée de 20 à 30 communiants. S. date; écriture du XVIIIe s. — Projet de réunir la cure de Courceix à celle d'Auzances sur la requête présentée par frère François du Peyroux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1779.

G. 674. (Registre.) — In-4°. 15 feuillets, papier.

1624-1627. — Cathédrale. — Recettes et dépenses du trésorier pour « le bastiment de l'église de Limoges ». — Point de totaux. — On peut relever les articles suivants : f° 2 v°, « ay payé pour avoir des sièges soubs les Arbres pour faire assoir Messieurs, 6 sols »; — f° 4 r°, 20 nov. 1624, « pour avoir accomodé ung tumbeau dans la chapelle de M. Saleis, maistre du bastiment, 7 sols »; — v°, « à Jehan Germain pour avoir réglé un psaultier de nostre églyse, par commandement de Messieurs du bastiment, 4 ll. »; — f° 8 r°, « pour avoir nectoyé la statue de Langeac et de Laubespine..., 2 escus d'or et 10 soubs »; — f° 10 r°, « le 10e jour du mois d'apvril 1626, le vendredi saint, j'ay baillié par commendement de Messieurs du bastiment, 5 soubs au grand bedeaut pour empescher le rabats (*sic*) des sabotz durant la passion »; — f° 13 r°, 12 juillet 1626, « on ordonna de faire la procession generale pour le temps, dont j'ay payé au marguilier pour sonner de soir et de matin, 5 sols »; — f° 14 r°, « pour faire régler les lyvres de musique, 2 ll. »; — f° 15 r°, « à maistre Nicolas, livraire, pour avoir cousu un lyvre de chant, 10 sols »; — v°, le « unziesme du mois de janvier 1627 le sieur evesque de Limoges desceda, lequel ne m'a jamais bailhé rien pour le bastiment ».

G 675. (Liasse.) — 14 feuillets, pièces, papier.

1492-1710. — Cathédrale. — Contrats, comptes et pièces diverses, relatifs aux réparations de l'église cathédrale

G. 676. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1727-1758. — Cathédrale. — Contrats, comptes, mémoires et autres pièces, relatifs aux réparations de l'église cathédrale.

G. 677. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1773-1782. — Cathédrale. — Etats des paiements faits par les sieurs Puinesge et Muret pour les réparations de l'église cathédrale.

G. 678. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

XVIe siècle-1774. — Cathédrale. — Inventaires des meubles, livres et ornements de l'église cathédrale.

G. 679. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1595-1695. — Cathédrale. — Comptes, procédures et pièces diverses, relatifs au luminaire de l'église cathédrale.

G. 680. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1343-1777. — Visites pastorales. — Pièces diverses servant à prouver le droit de visite de l'évêque de Limoges : sur le monastère de Moutier-Roseille, 1343; — sur l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, XVIIe s.; — sur l'église paroissiale de Saint-Maurice, 1677; — sur l'église collégiale du Dorat, XVIIe s. — Requêtes et ordonnances conformes portant commission : pour visiter l'église paroissiale de Saint-Pardoux, et les églises dépendant de l'abbaye de Saint-Martial, 1740 — pour réformer divers abus qui se sont introduits dans l'église du Dorat, en ce qui touche la bénédiction du saint-sacrement, les processions publiques, etc... 1777.

G. 681. (Registre.) — In-8°, 44 feuillets, papier.

1459-1460. — Visites pastorales. — « Registre de visitacion pour l'an 1459 ». — F° 1 r°, menues dépenses, en français; — f° 2 r° et ss., menues mentions en latin, sur les localités visitées en 1459-60, sous cette forme : *die XXIII junii anno Domini millesimo CCCCLIX, dominus [episcopus] prolongavit terminum ad faciendum homagium, etc. usque ad festum sancti Marcialis*..... Ces localités sont : Saint-Augustin, Cosnac, Brive, Beaulieu, Bort, Saint-Robert, Chambon, Saint-Germain, La Tour-Saint-Austrille, Nouic,

Aureil; — f° 9 r° et ss., *Missiones et expense facte in cursu visitationis incepte die quinta octobris anno Domini millesimo CCCCLIX°; —* f° 23 r° et ss., *Recepta facta per M° Marcialem Juvenis in cursu visitationis...;* — f° 26 r° et ss., *Fabrice et Emende;* — f° 28 r° et ss., *Emende et Extraordinaria;* — f° 34 r° et ss., *Sequentes fuerunt tonsurati in cursu visitationis incepte die V° mensis octobris anno Domini M° CCCCLIX°.*

G. 682. (Cahier.) — In-8°, 52 feuillets, papier.

1495. — Visites pastorales. — *Regestrum visitationis facte in archipresbiteratibus infrascriptis per commissarios reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis Dei gratia Lemovicensis episcopi, anno Domini millesimo CCCC° nonagesimo quinto.* — F° 1 v°, *Sequuntur ecclesie visitate in archipresbiteratibus sequentibus..... per venerabiles et discretos viros magistros Johannem Texerandi, in sacra pagina ad licentiam presentatum, canonicum ecclesie Lemovicensis; Mathurinum Bourchaudi, in utroque jure baccallarium, canonicum ecclesie secularis et collegiate Sancti-Petri de Dorato Lemovicensis diocesis; Petrum de Perpirolio, in decretis licenciatum, auditorem causarum reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis Dei gratia Lemovicensis episcopi, in archipresbiteratibus Combrallie et de Albuconio; Leonardum Romaneti, in decretis licenciatum, archipresbiterum de Lubersaco; Anthonium de Laborezio, in decretis bacallarium, capellanum de Pionaco, et Johannem de Venaco, in decretis bacallarium, presbiteros et procuratores, et nomine procuratorio prefati reverendi domini..... pro ipsius reverendi domini in hos actus visitatores, virtute cujusdam facultatis apostolice eidem reverendo domino per sanctam sedem apostolicam concesse.* — Mentions très sommaires, avec indication des droits perçus auprès de chaque église. Les archiprêtrés visités sont ceux de Bénévent, Combraille, Aubusson, Saint-Exupéry, Rancon, Saint-Paul, Gimel, Chirouse, Saint-Junien. — F° 39 r° et ss., mentions de diverses dépenses, en français; — f° 44 v° et ss., notes relatives à quelques prêtres concubinaires; — f° 46 r° et ss., visite de l'archiprêtré de Saint-Junien, avec indication des injonctions faites aux curés en ce qui touche les réparations à faire à leurs églises, les ornements à acheter, les fonts baptismaux à couvrir, etc.

G. 683. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1600-1601. — Visites pastorales. — Registre contenant les pièces suivantes : f° 1 r°, lettres du roi à l'évêque de Limoges « pour le fait de la visite » du diocèse. Paris, 18 avril 1600 ; — v°, formule des « mandements » et « interdictions », délivrés par l'évêque en vue de la susdite visite ; — f° 2 r°, ordonnance de l'évêque nommant M° François Esclache, curé de Beaumont de Felletin, son vicaire député « au fait de la présente visite ». Limoges, 12 nov. 1600 ; — f° 3 r° et ss., procès-verbaux de l'état des églises visitées, à savoir La Tour-Saint-Austrille, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Yricix-les-Bois, Saint-Dizier, Saint-Victour, Yssoudun en Combraille, Glénic, La Chapelle-Taillefert, Fransèches, Sainte-Feyre, La Chapelle-Saint-Martial, Betestes, La Saulnière, Saint-Laurent, Saint-Eloi, La Roche-Malvalèze, Saint-Sulpice-le-Dunois, Lespinas, Gartempe, Fresselines, Saint-Martin de Malhères, La Celle-Dunoise, Saint-Hilaire-Château, Nozerolles, Nozerines, Saint-Priest près Beaulieu, Saint-Médard en Combraille, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Viersat, La Chapelle-sous-Lépaud, Gouzougnat, La Celle près Gouzon, etc., etc. — (Sur la couverture du registre, en lettres capitales) : *Quid vos curatis miseris mala tanta paratis?*

G. 684. (Liasse.) — 5 pièces + 1 cahier in-12 (imprimé), 16 pages, papier.

Première moitié du XVIII° siècle. — Visites pastorales. — *Mémoire des principaux chefs qu'il faut observer dans la visite touchant l'état des églises et particulièrement des paroisses,* en 10 art. S. date (16 pp. in-12). — Autre *Mémoire des principaux chefs qu'il faut observer...* (placard). — Tableaux sur colonnes, à remplir par le visiteur d'église (placard). — *Commission de Mgr l'évêque de Limoges pour faire la visite des archiprêtrés* (placard). — (N.-B.) La plupart de ces pièces font mention de Mgr Charpin de Génétines, évêque de Limoges jusqu'en 1729.

G. 685. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Visites pastorales. — Notes sur quelques chanoines; écriture du XVIII° s. — Trois « catalogues » des curés et vicaires visités ès années 1763-64, avec notes sur le caractère, les mœurs, les talents de chacun d'eux. — « Liste des anciens prêtres non pourvus », avec notes comme ci-dessus; s. date. — Deux autres relevés du même genre, plus sommaires; s. dates.

G. 686. (Liasse.) — 4 pièces + 3 cahiers in-8°, 14, 21 et 12 pages, papier.

1728-1771. — Visites pastorales. — Procès-verbaux des visites faites, par les délégués de l'évêque : du monastère des religieuses du Dorat, 1728; — de l'église de Villefavard, 1743; — de l'église de Pressignac, 1752; — de l'église d'Eyjeaux, 1762; — de la chapelle des Croix à Lastours, 1771. — Procès-verbaux des visites de l'archiprêtré de Nontron, 1734.

G. 687. (Liasse.) — 3 pièces + 4 cahiers in-4°, 36, 21, 37 et 26 feuillets, papier.

1762-1765. — Visites pastorales. — Mémoriaux de la visite faite par Mgr du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges : des archiprêtrés de Saint-Junien et Rancon, à partir du 7 juin 1762; — des archiprêtrés de Limoges, Nontron et La Meyze, à partir de mai 1763; — des archiprêtrés de La Meyze et Lubersac, à partir d'août 1763; — des archiprêtrés de Rancon et d'Anzème, en 1764 ou 1765. — (Ces quatres cahiers ont été publiés intégralement par A. Leroux, *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin,* 1886, p. 333-455. Il manque à cette publication trois feuillets, retrouvés depuis lors dans une autre liasse et concernant neuf localités de l'archiprêtré d'Anzème, à savoir) : « Jalesches. M. Gilbert-Amable Maubert de Rioux, prêtre du diocèse de Clermont en 1729, curé en 1751. Bon prêtre, sujet médiocre. Vicaire, point. Généralité, Moulins. Sénéchaussée, Guéret. Communiants, 240. Patron, M. le thrésorier de la Sainte-Chapelle de Riom. Décimateur, M. le curé. Seigneur, M. Peyrot de Monneroux. Gentilshommes, point. Orient, Clugnac, une lieue. Midi, Ladapeyre, une et demie. Nord, Beteste, une et demie. Couchant. Saint-Disier-les-Domaines, une lieue. || Jouillac. M. Jacques Maillaura, prêtre en 1759, curé en 1761. Bon prêtre, sujet très médiocre à tous égards. Vicaire, point. Généralité, Moulins. Sénéchaussée, Guéret. Communiants, 850. Patron, le roy. Décimateurs, le prieur d'Anzème, M. l'abbé Chibert, les chanoines de Guéret. Seigneur, M. de Madot. Gentilshommes, point. Orient, Châtelus, une lieue et demie. Midi, Glénic, 3/4 de lieue. Nord, Champ-Sanglard, demie lieue. Couchant, Anzème, une lieue. || Tersilhac. M. Louis Goguier, prêtre en 1754, curé en 1760. Talens médiocres, un air avantageux, caractère vif et dissipé. Il a eu beaucoup de contestations avec M. de Beaumont, son seigneur; cependant, les choses vont actuellement assez doucement. Vicaire, point. Généralité, Bourges. Sénéchaussée, Issoudun. Communiants, 200. Patron, le roy. Décimateur, M. de Beaumont. Seigneur, *idem*. Gentilshommes, *idem*. Orient, Nouzerines, 3/4 de lieue. Midi, Viviers, demie-lieue. Nord, La Cellette, *idem*. Couchant, Sazerai de Bourges, demie-lieue. || La Celette. M. Pierre Charbonnier, prêtre en 1729, curé en 1731. Vicaire, point. Généralité, Bourges. Sénéchaussée, Issoudun. Communiants, 400. Patron, M. l'abbé de Charoux. Décimateurs, M. de Lacellette, le commandeur de Viviers, M. le curé. Seigneur. M. de Noblet de Lacellette. Gentilshommes, *idem*. Orient, Betête, une lieue. Midi, Viviers, 1/2 lieue. Nord, Nouziers, une lieue. Couchant, Genouillac, une lieue. » — Autre feuillet pour La Bregère, Soubrevas, Le Palais, Panazol et Uzurat.

G. 688. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 80 pièces, papier (impr.).

1571-1758. — Ordinations. — Lettres imprimées (les blancs remplis à la main) de tonsure et de prêtrise, délivrées par Messgr. Henri de la Marthonie, d'Urfé, XVIIe s.; — de l'Isle du Gast et Coëtlosquet, XVIIIe s.

G. 689. (Liasse.) — 1 pièce, + 11 cahiers, in-8°, papier.

1655-1769. — Ordinations. — Six cahiers oblongs portant les noms et prénoms des clercs ordonnés par l'évêque, 1655-61 (en mauvais état). — « Liste des prêtres qui ont été interrogés pour être approuvés pour la confession en janvier 1722 ». — Quatre cahiers in-8°, portant les noms et prénoms des clercs ordonnés par l'évêque, 1730-49. — Cahier, sans titre, qui paraît un relevé alphabétique des prêtres du diocèse, avec la date de leur ordination de 1745 à 1769.

G. 690. (Liasse.) — 78 pièces, papier (75 imprimées).

1759-1788. — Ordinations. — Lettres imprimées (les blancs remplis à la main) de tonsure et de prêtrise, délivrées par Mgr Duplessis-d'Argentré.

G. 691. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 1 sceau.

1470-1694. — Collations de bénéfices et prises de possession pour : Saint-Julien-de-Vendonnays, 1470; —

Sainte-Croix de Pierrebuffière, 1474; — Saint-Just, 1505; — vicairie de La Moitine à Limoges, 1534; — Saint-Pardoux, près Razès, 1566; — archiprêtré de Nontron avec ses annexes d'Oradour et Vayres, 1571; — officialité de Brive, vers 1585; — Beaune, 1591; — doyenné de Saint-Germain, 1599; — Saint-Pardoux, 1600; — Saint-Martin de Chargnac et Séreilhac, 1601; — Saint-Just, 1604; — Massignac, 1612; — archidiaconé de Malemort, 1621; — Les Chézeaux, 1694.

G. 692. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 sceau.

1706-1780. — Collations de bénéfices et prises de possession pour : La Chapelle-Taillefert, Teyjat, la prévôté d'Eymoutiers, Courbefy, et Neuvic, 1706; — vicairie de N.-D. de Preuilly, 1707; — prieuré de La Drouille-Noire, 1708; — vicairie de Fleurat, 1710; — Aubesaigne, 1716; — La Nouaille, Bort et Pont-Saint-Martin, 1729; — Nouaillac, 1735; — Saint-Sornin-la-Marche, 1749; — Soursac, La Geneytouse et Saint-Germain-Beaupré, 1754; — Burgnac, 1760; — Pressignac, Meymac et Davignac, 1761; — Brignac et Chavanac, 1762; — Janaillac, 1763; — Mérignac, 1770; — Saint-Aignan de Versillac, 1772; — Coussac-Bonneval, 1773; — Royère, 1776; — Saint-Augustin, 1780.

G. 693. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 95 pièces + 6 cahiers in-4° et in-8°, 22, 6, 6, 6, 8 et 12 feuillets, papier.

1371-1782. — Unions de bénéfices. — Procédures et pièces à l'appui concernant l'union : de l'hôpital de La Jonchère à la cure du lieu, 1371; — de la cure d'Adriers (dioc. de Poitiers) au chapitre du Dorat, 1608; — de la cure de Végennes à la communauté des Doctrinaires à Brive, 1629; — de la cure de Laplaud à celle de Roumazières, 1630; — de la cure de La Mongerie à celle de Faye, 1660; — du prieuré de Derses à la communauté de Saint-Bernard de Tulle, 1673; — du quart de dîmes de la paroisses de Lésignac-Durand au séminaire de la Mission à Limoges, 1674; — de la cure de Saint-Martin de Champmain à celle de Saint-Etienne de Noblat, 1703; — du prieuré de Tollet à l'abbaye de La Règle, 1706; — de la vicairie de Saint-Martin (paroisse de Saint-Priest) à la communauté de Bonlieu, 1711; — des prévôtés de Clergoux et Toy-Viam au chapitre de Brive, 1731; — de la prévôté d'Evaux à la Sainte-Chapelle de Riom, 1734; — de la prévôté de La Souterraine et bénéfices dépendants à la mense du chapitre Saint-Martial de Limoges, 1742; — de la cure de Soudaine à celle de La Vinadière, 1782.

G. 694. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1720-1786. — Démissions et résignations concernant : la vicairie des Chambons, 1720; les cures de Saint-Sulpice-les-Bois, 1740; Allassac, 1747; Auginiac, 1747; Saint-Germain-les-Vergnes, 1748; Saint-Bazile et Saint-Pierre-de-Vayres, le Haut-Châlus, Saint-Genest, 1749; Saint-Hilaire-la-Plaine, 1750; la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Moutier-Roseille, les cures de Pierrefitte, Teilloux, Millevaches, 1750; La Celle près Gouzon, Teilloux, 1751; Vayres, Saint-Denis-des-Murs, 1752; Aixe, Saint-Setiers, 1753; Saint-Martial de Noblat, Saint-Mathieu, Saint-Estèphe, 1754, etc.

G. 695. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1656. — Titres cléricaux des sieurs Auconsul, Ballet, Bezanger, Celérier, Celière, Chastau, Chausseyt, Clary, Debiencourt, Debize, Delabarde, Denier, Devaure, Devaux, Duburguet, Ducros, Durand, Eymeric, etc.

G. 696. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 115 pièces, papier.

1707-1734. — Titres cléricaux des sieurs Périgord (1707), Teullier (1727), Mestadier (1731), Faugeron, Chenaud, Corneille, Masnyon, Decourteix, Brunet, Dubrac, Patier, Pecaud, Lavialle, Nespoux, Garat, Lamy, Coudéry, Genty, etc.

G. 697. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1734-1774. — Titres cléricaux des sieurs Chopy, Pouyat, Villemounié, Lombardie, Chenaud, Teullier, Mitraud, Nadaud (Joseph), Dumaret, de Beauroire, Jarry, d'Alboy, Robert, Tarrade, Petit, Delachassaigne, Bétolaud (1734), etc.; — Degains (1767), J.-B. de Mazade (1774).

G. 698. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 24, 12 et 27 feuillets, papier.

1682-1787. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Ajain, 1682; Aixe, 1754; Ambazac, 1759; Banize, 1787; Beaulieu, 1682-1761.

G. 699. (Liasse.) — 44 pièces + 8 cahiers in-4° et in-8°, 26, 39, 9, 10, 12, 12, 18 et 12 feuillets, papier.

1687-1782. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Bellegarde, 1767; Beteste, 1782; Biennat, 1770; Bonnat, 1687; Brivezac, 1691; Brigueil-le-Chantre, 1772; Le Buis, 1752.

G. 700. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 14 feuillets, parchemin; 55 pièces et 2 cahiers in-4°, 16, 17 feuillets, papier.

1671-1777. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et autres pièces concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Champniers, 1686; La Chapelle-aux-Saints, 1719-20; La Chapelle-Taillefert, 1763-77; Clugnac, 1688; Compreignac, 1685; Coussac-Bonneval, 1690; Cromac, 1779; Cussac, 1720; Dun-le-Palleteau, 1671-1769; Droux, 1726.

G. 701. (Liasse.) — 41 pièces + 4 cahiers in-8°, 7, 13, 21, 15 feuillets, papier.

1447-1787. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procs-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Flavignac et Les Cars son annexe, 1691; Folventour, 1786; Saint-Frion, 1760; Genouillac, 1733; Janaillac, 1787; Jouillac, 1769; Lachaux, 1447; Lanteuil, 1687; Lourdoueix-Saint-Michel, 1772.

G. 702. (Liasse.) — 43 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8, 27, 8 et 8 feuillets, papier.

1687-1777. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Magnac-Laval, 1762; Maisonnais, 1767; Masléon, 1691; Méasnes (?), 1759; Meuzac, 1755; Meymac, 1688; Montrol-Senart, 1697; Moutier-Ventadour, 1749; Nontron, 1687; Pontarion, 1777; Razès, 1688.

G. 703. (Liasse.) — 72 pièces + 7 cahiers in-4° et in-8°, 8, 15, 8, 8, 16, 15 et 20 feuillets, papier.

1687-1787. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Saint-Alpinien, XVIII° s.; Saint-Georges-la-Pouge, 1780; Saint-Goussaud, 1768; Saint-Hilaire-Bonneval, 1697-1784; Saint-Laurent-sur-Gorre, 1712-1720; Saint-Marc-à-Frongier, 1734; Saint-Martial-de-La-valette, 1772; Saint-Maurice, 1687; Saint-Michel-Laurière, 1766; Saint-Quentin, 1756; Saint-Pierre à Saint-Junien, 1707-87; Saint-Salvadour, 1681; Saint-Sornin-Magnazeix, 1750; Saint-Yrieix-le-Déjalat, 1743.

G. 704. (Liasse.) — 14 pièces + 5 cahiers in-4° et in-8°, 12, 30, 19, 6 et 26 feuillets, papier.

1686-1778. — Vicairies auxiliaires. — Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Salagnac, 1746; Sermur, 1778; La Souterraine, 1686-1753; Turenne, 1686; Ussac, 1750; Veyrac, 1761.

G. 705. (Liasse.) — 27 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 74, 7 et 10 feuillets, papier.

1687-1771. — Prêtres communalistes. — Règlements, requêtes, procédures et pièces diverses concernant les prêtres communalistes de : Aixe, Aubusson, Bellac, Châteauponsac, Dompierre, Eymoutiers, Guéret.

G. 706. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1759-1769. — Prêtres communalistes. — Requêtes et règlements concernant les prêtres communalistes des églises de Saint-Michel et Saint-Pierre à Limoges.

G. 707. (Liasse.) — 26 pièces, papier (1 imprimée).

1652-1787. — Prêtres communalistes. — Requêtes, règlements, transactions, états des receveurs, mémoires et pièces diverses concernant les prêtres communalistes de : Magnac-Laval, Moutier-Felletin, Royère, Salagnac (Grand-Bourg de), Saint-Léonard, Turenne et Ussel.

G. 708. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 54 pièces + 5 cahiers in-4° et in-8°, 22, 8, 7, 9 et 7 feuillets, papier; 1 sceau.

1471-XVIII° siècle. — Curés des paroisses. — Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de : Ahun, Arrènes, Ars, Auginiac, Auzances, Beaulieu, Beaune, Berneuil, Beynat, Beyssenat, Les Billanges, Blanzac, Bonnat, Bonnesaigne, La Borne, Brigueil-le-Chantre, Burgnac, Bussière-Galant, Bussière-Nouvelle.

G. 709. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 6, 10 et 10 feuillets, papier.

1546-XVIII° siècle. — Curés des paroisses. — Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Chaillat, Châlus, Chambouchart, Champnétery, Chastaing, Chauffour, Châteauponsac, Chénerailles, Clairavaux, Collonges, Compreignac, Cornil, La Cour près Aubusson, Cromac, Cublat, Le Dorat, Etagnat, Excidioux, Eyburie, Felletin, Folles, Janailhac, La Jonchère.

G. 710. (Liasse.) — 55 pièces + 4 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 11 et 22 feuillets, papier.

1559-XVIII° siècle. — Curés des paroisses. — Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Lageyrat, Laplaud, Laurière, Laval, Lésignac-Durand, Limoges (Saint-Michel-des-Lions, Saint-Michel-de-Pistorie, Saint-Pierre-du-Queyroix), Magnac et Meuzac, Maillac, Mansac, La Meyze, Montaigut-le-Blanc, Montbrun, Monteil-au-Vicomte, Mounisme, Moutier-Roseille, Murat.

G. 711. (Liasse.) — 75 pièces + 7 cahiers in-4° et in-8°, 7, 5, 5, 6, 8, 10 et 6 feuillets, papier (1 imprimée).

1548-XVIII° siècle. — Curés des paroisses. — Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Nantiat, Nieul, Nontron, Panazol, Pérols, Peyrat près Bellac, Pierrefitte, La Porcherie, Pradeau, Queyssac, Rochechouart, La Roche-l'Abeille, La Rochette, Royère, Rosiers et Masléon, Salaignac (Grand-Bourg de), Segonzac, Sornac, Soudeilles, La Souterraine, Sussac.

G. 712. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces + 1 cahier in-4°, 5 feuillets, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Curés des paroisses. — Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Saint-Auvent, Saint-Cyr, Saint-Dézéry, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Hilaire du Peyroux, Saint-Jouvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Pardoux-d'Arnet, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Sulpice près Meymac, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Symphorien, Sainte-Trie, Saint-Trojan, Saint-Vaury, Thauron et Pontarion, Ussel (avec mémoires importants sur l'église, le collège, l'hôpital, les confréries de pénitents, etc.), Viam, Veyrac, Villevaleix.

G. 713. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 6 feuillets, parchemin; 43 pièces, papier.

1650-1781. — Chapitres et collégiales. — Requêtes, règlements, mémoires, procédures et pièces diverses concernant les chapitres de : La Chapelle-Taillefert, Le Dorat, Eymoutiers, Limoges-cathédrale, Moutier-Roseille.

G 714. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces + 2 cahiers in-4° et in-8°, 10 et 11 feuillets, papier.

1620-1771. — Chapitres et collégiales. — Fulminations de bulles, requêtes, règlements, procès-verbal de visite et pièces diverses concernant les chapitres de : Saint-Germain, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Yrieix, Uzerche.

G. 715. (Liasse) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier.

1528-1789. — Abbayes et monastères d'hommes du diocèse. — Fulminations de bulles, procurations, prestations de serment, actes de bénédiction et pièces diverses concernant les abbayes ou monastères d'Aubazine, Beaulieu, Bénévent, Bonlieu, Bonnaigue, Brive, La Colombe.

G. 716. (Liasse) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces + 1 cahier in-4°, 18 pages, papier.

1330-1787. — Abbayes et monastères d'hommes du diocèse. — Procédures, requêtes, mémoires et pièces diverses concernant les abbayes ou monastères de Grandmont, Lesterps, Meymac, Nontron, Port-Dieu, Uzerche.

G. 717. (Liasse.) — 16 pièces + 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Abbayes, chapitres et communautés d'hommes à Limoges. — Requêtes, ordonnances, procédures et pièces diverses concernant diverses abbayes de Limoges : les Feuillants, Saint-Augustin, Saint-Martin, les Grands-Carmes, les Jésuites, les frères Mineurs, les Oratoriens, les Récollets de Saint-François.

G. 718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 31 pièces, papier,

1592-1785. — Prieurés d'hommes. — Provisions, fulminations de bulles, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les prieurés de Beauvais,

Le Boulongnie, Le Breuil, Bussière, La Celle près Gouzon, La Croix de Lastours, Jalèches, Marsac, Montaignol, Montmorillon, Les Salles, La Saulière, Saint-Angel, Sainte-Catherine d'Ars (paroisse de Folles); Saint-Dizier.

G. 719. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1576-XVIIIe siècle. — Prévôtés d'hommes. — Fulminations de bulles, requêtes, procès-verbaux et pièces diverses concernant les prévôtés d'Eymoutiers, La Faye, Linards, Saint-Junien et Saint-Ybard.

G. 720. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier.

1655-1784. — Abbayes et prieurés de femmes. — Procédures, certificats, ordonnances, fulminations de bulles et pièces diverses concernant les abbayes des Alloix, de Bonnesaigne, Boubon et La Règle.

G. 721. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1754-1785. — Communautés de femmes. — Procès-verbaux d'examen des Clairettes de Limoges, Nontron et Saint-Yrieix.

G. 722. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1647-1777. — Communautés de femmes. — Procès-verbaux d'élection et d'examen, états de situation et pièces diverses concernant les Filles Notre-Dame de Limoges, Saint-Junien et Saint-Léonard.

G. 723. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1649-1789. — Communautés de femmes. — Mémoires, requêtes, élections, procès-verbaux, états de biens et pièces diverses concernant les Ursulines de Beaulieu, Brive, Eymoutiers, Limoges, Pierrebuffière et Ussel.

G. 724. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1765-1776. — Communautés de femmes. — Examens, prises d'habit et professions des religieuses hospitalières de Saint-Alexis à Limoges et La Souterraine.

G. 725. (Liasse.) — 32 pièces + 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier.

1740-1775. — Communautés de femmes. — Procès-verbaux, élections, comptes et pièces diverses concernant les religieuses hospitalières de Confolens (ordre non indiqué), — de Guéret (règle de Saint-Augustin), — et de Magnac-Laval (dominicaines).

G. 726. (Liasse.) — 30 pièces + 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier (1 imprimée).

1665-1787. — Communautés de femmes. — Mémoires, lettres, comptes, ordonnances et pièces diverses concernant les Filles de la Croix de Bellac, — les religieuses de l'Union chrétienne de Bellac, — les religieuses de l'Immaculée Conception *al.* de la Sainte-Vierge de Bort, — les Filles de la Croix de Chabanais, — les Filles de l'Union chrétienne de Chabanais, — les Bénédictines du Dorat, — les Trinitaires du Dorat, — les Visitandines de Limoges.

G. 727. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1750. — Communautés de femmes. — Etat des religieuses du diocèse de Limoges, sous forme de questionnaire imprimé demandant : le nom de la communauté, son ordre, sous quelle juridiction elle est, la date de son établissement, celle de ses lettres patentes, la qualité de la supérieure : si elle est abbesse, prieure perpétuelle ou triennale, le nombre des religieuses professes, celui des sœurs converses, celui des novices, celui des postulantes, celui des pensionnaires, celui des dames retirées : leur âge et la pension qu'elles payent, les revenus de la communauté, ses dettes actives, ses dettes passives.

G. 728. (Liasse.) — 8 pièces, papier (1 impr.).

1643-1784. — Confréries en général. — Arrêt du Conseil privé du roi obtenu par M. de La Fayette, évêque de Limoges, au sujet de la procession des confréries de pénitents, 1643. — Requête du curé de Saint-Pierre-du-Queyroix et ordonnance conforme de l'évêque au sujet de la présence des six confréries de pénitents aux enterrements, 1736. — Règlement épiscopal pour les confréries de pénitents et autres du diocèse de Limoges, 1738. — Copie des certificats fournis par les curés des paroisses de Limoges où sont établies des confréries de pénitents, 1781. — Mémoire adressé en commun par les confréries de pénitents de Limoges à M. Amelot, secrétaire d'Etat. Sans date. — Requête des bailes de la confrérie des Ames du purgatoire de Saint-Michel-des-Lions contre

les confréries de pénitents au sujet du droit de porter les cordons aux enterrements, 1784.

G. 729. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1301-1786. — Confréries de dévotion de Limoges. — Reconnaissance de rente faite aux bailes de la confrérie du Saint-Esprit *in castro Lemovicensi*, fév. 1300, n. st. 1301 (pièce en mauvais état). — Subhastation de maisons appartenant à la confrérie du Corps de Christ ou des Anges en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, 1405. — Institution de la confrérie de Notre-Dame du Chapelet en l'église de La Règle par l'évêque de Limoges, 1501. — Donation faite à la confrérie de Saint-Joseph qui se célèbre au couvent des Cordeliers de Limoges, 1566. = Requêtes, contrats, ordonnances et pièces diverses concernant les confréries : du Saint-Sacrement de l'autel ou des Anges en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1633-36; — de Saint-Crépin en l'église des Carmes des Arènes, 1703; — du Saint-Sacrement en l'église de Saint-Michel-des-Lions, 1713-40; — de Notre-Dame de La Courtine près l'église de Saint-Martial, 1741; — des Ames du purgatoire en l'église de Saint-Michel-des-Lions, 1735-60; — de l'Amende honorable au Saint-Sacrement en l'église des PP. Augustins, 1757-70; — des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à Limoges, 1761; — du Stabat en l'église Sainte-Félicité du Pont-Saint-Martial, 1762-63; — des Artisans en l'église du Collège (vers 1765); — de Saint-Symphorien en l'église de Sainte-Félicité, 1767-86 (avec pièces plus anciennes à l'appui).

G. 730. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1641-1787. — Confréries de dévotion du diocèse. — Requêtes, règlements, contrats et pièces diverses concernant les confréries : du Très-Saint-Sacrement à Bornet, 1748; — de Saint-Crépin à Bourganeuf, 1750; — du Très-Saint-Sacrement à Boussac-les-Eglises, XVIII[e] s.; — de Notre-Dame à Champeix, 1786-87; — de l'Assomption et du Rosaire à Dun-le-Palleteau, 1786; — du Saint-Sacrement à Felletin, 1694; — de Notre-Dame à Fransèches, 1774; — des saints Pierre et Paul à La Graulière, XVII[e] s.; — de Saint-Roch à Meuzac, 1708; — de Saint-Léon, Saint-Léobon et Saint-Roch à Méasnes, 1747; — de l'église de Notre-Dame à Nontron, 1746-77; — du Rosaire et de Notre-Dame des Agonisants à Panazol, 1686; — du Saint-Sacrement à Pageas, 1740; — des Cornards à Payzac, 1770; — du Rosaire à Sauviat, 1641; — des Ames du purgatoire à Royère, 1701; — du Saint-Sacrement à Saint-Germain, 1685; — de Saint-Joseph à Saint-Junien, 1770; — de Saint-Jacques et Saint-Blaise à Saint-Léonard, 1660; — du Rosaire à Uzerche, 1731; — du Très-Saint-Sacrement au Vigen, 1783.

G. 731. (Liasse.) — 44 pièces + 1 cahier in-f°, 6 feuillets, papier.

1611-1787. — Confréries de pénitents de Limoges. — Bulles, requêtes, règlements et pièces diverses concernant les Pénitents blancs, 1611-76; — les Pénitents bleus, 1753-81; — les Pénitents feuille-morte, 1620-29; — les Pénitents gris, 1629-1787; — les Pénitents noirs, 1627-1781; — les Pénitents pourpres, 1662-1765; — les Pénitents rouges, 1661-1785.

G. 732. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1645-1780. — Confréries de pénitents. — Requêtes, statuts, ordonnances et pièces diverses concernant les Pénitents blancs d'Ahun, Allassac, Bellac, Bellegarde, Chabanais, Chambon, Confolens, Donzenac, Guéret, Meymac, Saint-Léonard, Treignac et Ussel.

G. 733. (Liasse.) — 26 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

1644-1789. — Confréries de pénitents. — Requêtes, statuts, ordonnances et pièces diverses concernant les Pénitents bleus de Beaulieu, Eymoutiers, Felletin, Meymac, Meyssac, Peyrat, Saint-Junien, Saint-Léonard et Ussel.

G. 734. (Liasse.) — 46 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

1663-1786. — Confréries de pénitents. — Requêtes, statuts, ordonnances et pièces diverses concernant les Pénitents noirs d'Aixe, Aubusson, Brive, Châteauponsac, Collonges, Felletin et Guéret.

G. 735. (Liasse.) — 13 pièces + 1 cahier in-4°, 5 feuillets, papier.

1682-1784. — Petites écoles. — Contrats, requêtes, autorisations, délibérations et actes divers concernant les petites écoles et les préceptoriales de : Allassac, Le Dorat, Dun-le-Palleteau, Eymoutiers, La Souterraine, Saint-Vaury et Saint-Yrieix.

G. 736. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces (1 imprimée) + 2 cahiers in-4°, 5, 6 feuillets, papier.

1617-1786. — Collèges divers. — *Bellac :* contrat d'établissement des PP. de la Doctrine chrétienne

au collège de la dite ville, 11 oct. 1648; — enregistrement, sur requête, d'un bref du pape accordant aux PP. de la Doctrine chrétienne d'être reçus aux ordres sous le titre de leur congrégation, 5 mai 1661. = *Brive :* nomination d'un syndic du « séminaire » de la dite ville, faite par haut et puissant seigneur Gabriel-Honoré, comte de Cosnac, chevalier, sgr. de Cosnac, comme héritier du droit que s'est réservé, par actes des 10 avril 1647 et 3 juillet 1651, feu noble Clément de Cosnac, sieur de Saint-Germain, archiprêtre de Brive, 1756; — ordonnance épiscopale portant transfert, sur requête, du petit séminaire de Cublat en la ville de Brive, 1669. = *Felletin :* ordonnance épiscopale autorisant, sur requête, la fondation d'un « petit séminaire » à Felletin, 12 mars 1685; — Extrait du catalogue des messes que le « collège » de la dite ville doit faire dire chaque année; s. d., écriture de la fin du XVII° s.; — lettre du sieur Autier, principal, relative au même objet, 1772; — ordonnance épiscopale y relative, 1773. = *Limoges :* thèse de philosophie dédiée à J.-G. du Coetlosquet, évêque de Limoges, par Léonard Destreys, clerc d'Eymoutiers, élève du collège des Jésuites de Limoges, 1742. = *Magnac-Laval* : requêtes et règlements relatifs au collège de la dite ville, 1675-82; — mémoire présenté à l'évêque au sujet du dit collège, 1786. = *Ussel* : ordonnance épiscopale donnée sur requête de visiter la chapelle du « séminaire » dit de Ventadour, transféré à Ussel, juin 1696; — autorisation de bénir la dite chapelle, juillet 1696; — délibérations, mémoires, règlements et actes divers relatifs au dit « collège », 1779-85. = *Ventadour :* contrat de fondation du séminaire de Ventadour par Anne de Lévy, seigneur du lieu, 29 janv. 1617.

G. 737. (Liasse.) — 22 pièces + 2 cahiers in-4° et in-8°, 5 et 5 feuillets, papier.

1652-1782. — Collège de Treignac. — Délibérations consulaires et contrats divers relatifs au dit collège, 1652-62. — Contrat d'établissement des PP. de la Doctrine chrétienne au dit collège en vertu d'un accord avec les consuls, 29 mars 1663. — Autres actes y relatifs, 1673. — Lettres, comptes et actes divers relatifs au dit collège, 1777-82.

G. 738. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Séminaires des Ordinands. — Requête de Pierre Raymond d'Eymoutiers à l'évêque de Limoges pour être admis à titre gratuit au séminaire des Ordinands. Ecriture du XVIII° s. — Liste des jeunes gens du diocèse de Limoges en cours d'étude dans les séminaires de Paris, à Saint-Sulpice, aux Philosophes, au Petit séminaire, à la petite communauté de Laon, aux Trente-Trois, à Saint-Firmin, 1783 et 1785.

G. 739 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1671-1775. — Hôpitaux divers. — Requêtes, ordonnances, délibérations, accords, procédures et pièces diverses concernant les hôpitaux de : Allassac, Bellac, Boussac, Bort, Brive, Confolens, Le Dorat et Guéret.

G. 740. (Liasse.) — 41 pièces + 4 cahiers in-4° et in-8°, 6, 7, 14, 6 feuillets, papier.

1678-1775. — Hôpitaux divers. — Testament, acte de fondation, requêtes, ordonnances, règlements et pièces diverses concernant les hôpitaux de : Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Nontron, Treignac et Ussel.

G. 741. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin; 20 pièces + 1 cahier in-8°, 26 pages imprimées, papier.

1164-1778. — Hôpitaux divers : Limoges. — Copies : d'une bulle d'Alexandre III, *Senonis, VIII id. martii* [1164], — d'une bulle de Lucius, janv. 1183; — d'une bulle d'Honorius III, déc. 1217; — d'une ordonnance d'Aymeric, évêque de Limoges, 1380, relative aux hôpitaux de la dite ville. — Mémoire sur les deux hôpitaux de Limoges, appelés de Saint-Martial et de Saint-Gérald. S. date; première moitié du XVII° s. — Contestation entre l'évêque de Limoges et les susdits deux hôpitaux touchant les droits de juridiction. S. date : première moitié du XVII° s. — Actes divers relatifs à l'établissement de l'hôpital général de Limoges, 1659-60. — Recueil imprimé des « lettres patentes du roy pour l'établissement d'un hôpital général des pauvres en la ville de Limoges » et de divers actes subséquents, 1660-76. — Requête de Catherine Chavaille, veuve de Martial Daubusson, sieur du Verger, adressée à l'évêque de Limoges pour être admise à servir au Refuge de l'hôpital, 1691. — Procédures et pièces diverses, 1725-78.

G. 742. (Liasse.) — 39 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 5, 5, 7 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Administration des paroisses : fabriques. — Comptes rendus (avec pièces diverses

à l'appui) par les fabriciens des églises de : Allasac, Auzances, Beaumont de Felletin, Bénévent, Bessines, Bugeat, Burgnac, La Chapelle-Espinasse, Chaillac, Châlus, Chamberet, Châtelus, Chénerailles, La Courtine, Egletons, Eyrein, Folles, Forges, Jardin, Javerdat, Jouillac, Limoges (Saint-Pierre-du-Queyroix), Le Lonzac.

G. 743. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces + 3 cahiers in-4°, 6, 8, 12 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Administration des paroisses : fabriques. — Comptes rendus (avec pièces diverses à l'appui) par les fabriciens des églises de : Meilhards, Mérignac, Mourioux, Moutier-Felletin, Nailhac, Nontronneau, Le Palais, Panazol, Pierrebuffière, Rosiers, Salagnac (Grand-Bourg de), Saulgond, Saint-Christophe près Confolens, Saint-Gence, Saint-Georges-les-Pouges, Saint-Hilaire-les-Combes, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Léger, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Priest-les-Oulières, Saint-Priest-Taurion, Saint-Viance, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Vedrennes, Vigeois.

G. 744. (Liasse.) — 96 pièces + 2 cahiers in-8°, 5 et 5 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Réparations aux églises paroissiales. — Procès-verbaux de visite, ordonnances épiscopales, inventaires d'ornements, requêtes, contrats et pièces diverses concernant les réparations à exécuter dans les églises d'Arfeuille-Chastain, Arnac-Pompadour, Ars, Beaulieu, Beaumont de Felletin, Bellegarde, Bessines, Blessac, Boutezac, Brive (Saint-Martin de), Bussière-Nouvelle, La Celle-Barmontoise, Châlus-Bas, Chambon, Champagnac, La Chapelle-Espinasse, La Chapelle-aux-Saints, Chargnac, Charon, Chastain, Châteauponsac (Saint-Martin de), Châtelus, Chavagnac, Le Compas, Les Croix, Le Dorat, Dournazac, Eymoutiers, (N.-D. d'), Gartempe, La Graulière, Janailhac, Lépaud, Lesterps, Limoges, (chapelle du Crucifix d'Aigueperse), Lubersac, Lupersat, Lussac-les-Eglises, Mars, Moutier-Felletin.

G. 745. (Liasse.) — 114 pièces + 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Réparations aux églises paroissiales. — Procès-verbaux de visite, ordonnances épiscopales, inventaires d'ornements, requêtes et pièces diverses concernant les réparations à exécuter dans les églises de Peyrat-la-Nonière, Puy-d'Arnac, Reterre, Retoueix, Rilhac-Lastours, Rochechouart, La Roche-Malvaleize, Rougnac, Royère, Les Salles, Sannat, Savignac, Séreilhac, Sermur, La Souterraine, Saint-Amand, Saint-Avid-de-Tarde, Saint-Bonnet, Saint-Dizier, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Genest, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Germain, Saint-Jal, Saint-Laurent, Saint-Léger, Saint-Léonard, Saint-Martial près Gimel, Saint-Martin, Saint-Maurice près La Souterraine, Saint-Médard, Saint-Michel-la-Borne, Saint-Priest près Beaulieu, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Sylvestre, Saint-Victurnien, Saint-Ybard, Saint-Yrieix, Vacqueur, Varetz, Vidaillac, Vitrac, Thouron.

G. 746. (Liasse.) — 55 pièces + 4 cahiers in-4° et in-8°, 6, 5, 11, 8 feuillets, papier.

1626-1787. — Vicairies de messes ou chapellenies de dévotion. — Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées dans les paroisses de : Allassac, 1691-1787; Berneuil, 1653; Beynac, 1697; Biennac, 1736; Bort, 1762-85; Château-Chervix, 1626; Le Compas, 1643; Confolens, 1684; Curemonte, 1758-62; Le Dorat, 1779; Egletons, 1742-44; Guéret, 1764-83; La Jonchère, 1743; Linards, 1726; Lissac, 1688; Lubersac, 1767.

G. 747. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1481-1780. — Vicairies de messes ou chapellenies de dévotion. — Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées en diverses paroisses de Limoges : vicairie de Guillaume de Meymac à Saint-Etienne, 1481; — de M° Jean Chouvain à Saint-André, 1506; — de Sainte-Catherine à Saint-Etienne, 1529; — de M° Jean Savy, à Saint-Domnolet, 1582; — des Barbarot à l'autel des Trois-Rois en l'église de Saint-Etienne, 1582; — de M° Hugues de Video à Saint-Pierre-du-Queyroix, des Vigenaux à Saint-Michel-des-Lions, des Boisse à Saint-André, 1584-88; — de Sainte-Radegonde à Saint-Gérald, 1552-97; — des Duboys à Saint-Pierre-du-Queyroix, 1610; — de la Massigogne en l'église de... (?), 1617; — des Barbarot à Saint-Etienne, 1622; — de Martin Soulier en l'église Saint-Jean, 1634 (?); — de l'évêque Aymeric à Saint-Etienne, 1654; — de Masléon à Saint-Etienne, 1677; — *de Ahento* à Saint-Maurice, 1712; — des Servières à Saint-Michel-des-Lions, 1732; — de Pul-

verelly à Saint-Etienne, 1755; — des Benoit à Saint-Michel-des-Lions, 1767-78; — du patriarche Lamy à Saint-Etienne, 1772; — des Clément à Saint-Pierre-du-Queyroix, 1779; — des Marteaux à Saint-Etienne, 1780.

G. 748. (Liasse.) — 4 pièces + 1 cahier in-4°, 14 feuillets, parchemin; 44 pièces + 1 cahier in-4°, 7 feuillets, papier.

1497-1786. — Vicairies de messes ou chapellenies de dévotion. — Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées dans les paroisses de : Magnac, 1531; Nedde, 1757; Rochechouart, 1596-1786; Saint-Auvent, 1670; Soubrevas, 1497-1639; La Souterraine, 1636-1784; Veyrac, 1778.

G. 749. (Liasse.) — 33 pièces + 3 cahiers in-4°, 6, 27, 30 feuillets, papier.

1451-1783. — Vicairies de messes ou chapellenies de dévotion. — Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées dans les paroisses de : Saint-Hilaire-Peyroux, 1698-1770; Saint-Julien-le-Chatel, XVII° s.; Saint-Léonard, 1742-83; Saint-Pantaléon, 1774; Saint-Pierre-Château (à Eymoutiers), 1667; Saint-Sébastien en la principauté de Chabanais, 1715; Saint-Sylvestre, 1650; Saint-Yrieix, 1451-1753.

G. 750. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier (1 impr.).

1279-1742. — Chapelles domestiques et rurales. — Concession d'une chapelle domestique, faite par l'évêque Gilbert au seigneur du Fa, pour son repaire situé ès paroisses de Saint-Maixent et Saint-Amand, 1279. — Circulaire de l'évêque de Limoges aux curés de son diocèse pour leur prescrire d'inviter les propriétaires de chapelles domestiques à produire leurs titres, mai 1709. — Ordonnance épiscopale mettant en interdit les chapelles domestiques qui n'ont pas encore produit leurs titres, juillet 1709. — Trois courts mémoires juridiques, par questions et réponses, sur les droits de l'évêque de Limoges en matière de chapelles domestiques, droits de bancs et tombeaux, 1742.

G. 751. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 110 pièces, papier.

1648-1708. — Chapelles domestiques et rurales (1). — Concessions faites sur requêtes par l'évêque à diverses personnes dans les paroisses de : Alleyrac, Lignerac, Arnac-Pompadour, Saint-Maurice près Crocq, Collonges, Pompadour, Chabanais (*ter*), Murat, Beyssat, Meyssac, Montrol-Sénard, Chabrais, Saint-Féréol, Davignat, La Celle, Chaillac, Saint-Fiel, 1648-78; — Juillac, Mérignac, Uzerche (prisons), Peyrissat, Oradour-sur-Vayres, La Villeneuve, Bussière-Galand, Tudeils, Saint-Solve, Saint-Priest-la-Plaine, Clergoux, Guéret, Estivals, Soursac, Roussines, Boutezac, Château, Saint-Gence, 1681-1708.

(1) Les concessions de chapelles domestiques et rurales, mentionnées dans les articles G. 751 et 752, auraient pu être intercalées dans les articles G. 753 et ss. Nous avons cru toutefois devoir respecter le classement à part qui leur a été donné jadis et dont témoignent les dates décennales portées sur les chemises subsistantes.

G. 752. (Liasse.) — 86 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

1716-1768. — Chapelles domestiques et rurales. — Concessions faites sur requêtes par l'évêque à diverses personnes dans les paroisses de : Rilhac-Rancon, Bussière-Boffy, Linards, Gentioux, Poussanges, Montaigut-le-Blanc, Limoges, Brive, Nonards, Larche, Mainsac, Brignac (*bis*), La Chapelle-Montbrandeix, Châlus-Haut, Genouillac, La Chapelle-aux-Saints, Les Forges, La Souterraine (hôpital), Saint-Aignan, Turenne, Moissannes, 1716-39; — Ussel (séminaire), Galamache, Javerlhac, Saint-Maxime de Confolens, Coussac-Bonneval, Le Dorat, Saint-Léonard, Perpezac-le-Noir, Saint-Junien, Saint-Ybard, Egletons, Les Salles, 1740-68.

G. 753. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1602-1695. — Chapelles domestiques et rurales. — Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances, procédures et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de Magnac, La Tronche, La Mothe-Tersannes, Segonzac, Séreilhac, Vitrac, Guéret, Soudeilles, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Salvadour, 1602-48; — Curemonte, Saint-Etienne-le-Droux, Albignac, Champniers, Massignac, Chamberet, Sioniac, La Celle-Dunoise, Beynat (*bis*), Nonars (*bis*), Turenne, Saint-Médard en Combraille (pour le Saillant), Mazeyrat, Nouic, Janailhac, 1651-75; — Les Salles, Ahun, Janailhac, Saint-Martin de Brive, Soursac, Asnières, La Tronche, La Nouaille en Marche, Jourgnac, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Augustin, Blond, Saint-Georges-les-Landes, Auriac, La Bregère près Limoges (pour le château de La Bastide), N.-D. de Felletin, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Châteauponsac, Saint-Martial de Brigueil, 1676-95.

G. 754. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1702-1727. — Chapelles domestiques et rurales. — Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances,

procédures et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de Bellac, Châteauponsac, Saint-Mesmin, Bussière-Dunoise, Cussac (pour le château de Cromières), Saint-Junien-les-Combes, Saint-Germain, Saint-Priest-Taurion, Berneuil (pour le château du Fraisse), Peyrilhac, Neuvic, Isle, Boisseuil (pour le château de Chalucet), Vigen, Daignac, Saint-Xantin, Saint-Maixent en Bas-Limousin, Saint-Priest-soux-Aixe, Evaux (maison de campagne des chanoines), Ussel, Turenne (*bis*), Saint-Yrieix-les-Bois (pour le château de Lespinasse), 1702-10; — Saint-Georges-Nigremont (pour le château des Ecurettes), Magnac-l'Etrange, Cussac, Clugnac, Peyrilhac, Nouailhac, Saint-Léger-la-Montagne, Sermur en Combraille, Yssoudun (pour le château de Hautefaye), Pionat, Felletin, Peyrilhac, 1711-20; — Royère (pour le château de Brignac), Vigeois, Neuvic, Chaillat, Vitrac, Verneuil, Colonges, Boutezac, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Yrieix près Bonlieu, Peyrat-la-Nonière, Reterre, La Rochette, Sannat, Arfeuille, Lépaud, Libersat (archiprêtré de Combraille), Aubusson, Saint-Maurice (pour le château des Brosses), Segonzac, 1721-27.

G. 755. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

Mars-décembre 1731. — Chapelles domestiques et rurales. — Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de Valière (pour le château de La Villeneuve), Chabanais, Champagnac (*bis*), Verneuil, Saint-Christophe, Saint-Méxant en Bas-Limousin, Nouic (pour le château du Fraisse), Nonars, Ussel, Saint-Germain-Beaupré (pour le château), Rilhac-Rancon, Saint-Xantin de Malemort, Gajoubert (pour le château de Montbas), Saint-Estèphe-le-Droux, Chirac, La Tourette, Saint-Julien (*bis*), Astaillac, Tarn-et-Aixe (pour le château de l'Aumônerie), Saint-Fréjoux-le-Majeur, Salon, Couzeix (pour le château de Texoniéras), Bessines, Saint-Merd, Saint-Hilaire-Bonneval, Altillac, La Roche près Feyx, Nieul, Peyrilhac, Bussière-Boffy, Saint-Aignan, Boisseuil, etc., etc. — (*N. B.* On trouve quelques pièces plus anciennes à l'appui des requêtes.)

G. 756. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1732-1788. — Chapelles domestiques et rurales. — Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances, procédures et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de : Peyzac (pour le château de La Morélie), Saint-Viance, Palisse, Malleret, Massignac, Feix, Turenne, Laval, Aixe, Chaillat, La Tronche, Juillac, Ayen (pour le château de Lons), Seilhac, Nonars, Excideuil, Saran (pour le château de Bity), 1732-53; — La Porcherie, Saint-Pierre-de-Fursac (pour le château de Cros), La Celle-Dunoise, Ussel, Couzeix (*bis*), Janaillac, Gentioux, Bersac (*bis*), Saint-Priest-Ligoure (pour le château de Marginier), Mailhac, Saint-Bonnet (pour le château de Bagnac), La Graulière (*bis*), Nexon, 1755-69; — Saint-Sornin-la-Marche (pour la chapelle d'Aussebioux), Saint-Aignan, Collonges (pour le repaire de Beauregard), Le Vigen, Gartempe, Saint-Eloy, Saint-Silvain de Bellegarde, Daignac, Guéret (pour l'oratoire de Cherdemont), Magnac, 1772-88. — (*N. B.* Les quatre dernières pièces sont sans date, d'une écriture du XVIII[e] s.)

G. 757. (Registre.) — In-8°, 236 feuillets, papier.

1741-1747. — Chapelles domestiques et rurales. — Procès-verbaux de visite des dites chapelles par l'évêque de Limoges. — F[os] 231-236, tables des dites chapelles, au nombre de 292, rangées par années, avec renvoi aux feuillets.

G. 758. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1650-1670. — Tombeaux et bancs dans les églises. — Titres de fondation, requêtes et pièces diverses concernant les droits de tombeaux et bancs ès paroisses de Marcillac, Venioux (*sic*), Saint-Pardoux-le-Vieux, Ahun, sous l'épiscopat de François de Lafayette.

G. 759. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces + 2 cahiers in-4°, 12, 21 feuillets, papier.

1706-1757. — Tombeaux et bancs dans les églises. — Requêtes, autorisations, procédures et pièces diverses concernant les droits de tombeaux et bancs ès églises de Chéronnac, Néoux, Bujaleuf, Nieul, sous l'épiscopat de Charpin de Genétines; — Bort, sous l'épiscopat de l'Isle du Gast; — Peyzac, Saint-Martin-Château, Aixe, Rancon, Guéret, Ségur, Etagnat, Beyssac, Larche, La Croisille, Dun-le-Palleteau, Aixe, Sioniac, Magnac-Bourg, Cussac, Bussière-Galand, Saint-Germain-Beaupré, Meyssac, sous l'épiscopat de J.-J. du Coëtlosquet (avec quelques pièces plus anciennes à l'appui).

G. 760. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 113 pièces, papier.

1759-1789. — Tombeaux et bancs dans les églises. — Requêtes, ordonnances, contrats et pièces diverses concernant les droits de tombeaux et bancs ès paroisses de : Rancon, La Péruze, Vegennes, Saint-Jean-Ligoure, Châteauponsac, Saint-Salvadour, Sauvagnac, Lignerac, Gentioux, Saint-Pantaléon, Nouic, Egletons, Roussines (*bis*), Collonges, Saint-Martin-Sépert, Bellac, Confolens, Saint-Bonnet-la-Rivière, Rancon, Jarnages, Manot, Peyrilhac, Le Chalard, Boutezac, Le Lonzac, Chabanais, Le Vigen, Valette, Saint-Germain-Beaupré, Bussière-Badil, Bellac (*bis*), Brigueil-l'Aîné, Rilhac, Noailles, Champniers, Saint-Germain-sur-Vienne, Châlus-bas, Chamboret, Verneuil (*bis*), Sainte-Feyre, Marsillac-la-Croze, Rochechouart, sous l'épiscopat de Duplessis d'Argentré.

G. 761. (Liasse.) — 156 pièces, papier (17 impr.).

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Cimetières. — Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Ahun, Arnac-Pompadour, Asnières, Augne, Aulon, Azat et Chatenet, Azat-le-Ris, Boutezac, Bussière-Badil, Bosmoreau, Beaulieu, Bellechassagne, Bénévent, Bersac, Bessines, Beyssac, Blond, Boisseuil (*bis*), Bonnat (archip. d'Anzème), Bort, Brilhac, Brive, Brivezac, Bujaleuf, Bussière-Nouvelle.

G. 762. (Liasse.) — 77 pièces, papier (7 impr.).

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Cimetiètières. — Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Champnétery, Champroy, La Chapelle-sous-Lépaud, Châteauponsac, Chéniers, Collondanes, La Courtine, Coussac-Bonneval, Couffy, Couzeix, Cressac, Cublac, Darnet, Dinsac, Dun.

G. 763. (Liasse.) — 76 pièces, papier (11 impr.).

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Cimetières. — Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Egletons, Evaux, Exideuil, Eymoutiers, Eyrein, Feix, Fresselines, Genouillac près Guéret, Genouillac près Saint-Junien, Grandsaigne, Grenord, Guéret, Hautefaye, Ladignac, Lissac.

G. 764. (Liasse.) — 116 pièces, papier (13 impr.).

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Cimetières. — Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Mainsat, La Mazière-Basse, Meilhac, Mérignac, Meuzat, Meymac, Monceaux, La Mongerie, Montaigut-le-Blanc, Montgibaud, Mortemart, Moutier-d'Ahun, Moutier-Ferrier, Néoux, Neuvic-Entier, Neuvic-Ville, Nonars, Nontron, Nontronneau, Objat, Orgnac, Peyzac, Pérols, Peyrat-la-Nonière, Pierrebuffière, Pont-Saint-Martin, Pressignac, La Rochette.

G. 765. (Liasse.) — 2 plans + 180 pièces, papier (18 impr.).

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Cimetières. — Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Saint-Avit-de-Tarde, Saint-Brice, Saint-Dézéry, Saint-Dizier, Saint-Domet, Saint-Domnolet en la cité de Limoges, Saint-Eloy, Saint-Etienne-de-Fursac, Saint-Estèphe-le-Droux, Saint-Etienne en la ville de Saint-Léonard, Saint-Georges-de-Pradines, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Germain-le-Lièvre, Saint-Germain-sur-Vienne, Saint-Hilaire-Lastours, Saint-Hilaire-le-Peyroux, Saint-Hilaire-Taurieux, Saint-Jal, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Julien près Bort, Saint-Julien-le-Chatel, Saint-Julien-de-Vendonnais, Saint-Laurent près Guéret, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Léonard, Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Mathieu, Saint-Maurice de Limoges, Saint-Maxime de Confolens, Saint-Mers près La Faye, Saint-Michel près Confolens, Saint-Michel-des-Lions à Limoges, Saint-Michel de Laurière, Saint-Oradour-de-Chirouze, Saint-Pardoux-en-Rancon, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Pardoux-les-Cars, Saint-Paul-Saint-Laurent à Limoges, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Salvadour, Saint-Sauveur de Rochechouart, Saint-Silvain de Bellegarde, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Vaury, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Yrieix-les-Bois, Saint-Yrieix-sous-Aixe.

G. 766. (Liasse) — 2 cahiers in-8°, 20 feuillets, + 134 pièces, papier (11 impr.).

Seconde moitié du XVIIIe siècle. — Cimetières. — Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou

le transfert des cimetières ès paroisses de : Sadroc, Grand-Bourg de Salagnac, Salagnac, Sarran, Sérandon, Seuris, Sornac, Soudaine-La-Vinadière, Tarn, Tarnac, Tersannes, Thauron et Pontarion, Tilly, Tudeils, Ussel, Uzerche, Vareille, Vaulry, Ventejeols, Vignols, Vitrac.

G. 767. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 21 pièces, papier (1).

1423-1728. — Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Saint-Sylvestre. — Cessions, accenses, acquisitions, procédures, etc., concernant le village du Cloupt en la dite paroisse, sur lequel est dû à l'aumônerie, de rente directe, 11 setiers seigle, 16 éminaux avoine, 3 ll. 11 sols argent et 3 gélines.

G. 768. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1596-1680. — Affaires générales. — Lettres patentes de Henri IV au sujet des économats spirituels, 1596 (copie). — Déclaration du roi concernant les conventualités. Fontainebleau, mai 1680.

G. 769. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces (1 impr.) + 3 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 8 feuillets, papier.

1291-1790. — Matières ecclésiastiques. — Bulle de Nicolas IV portant rémission de leurs péchés à ceux qui prendront la croix contre les infidèles, 1291. — Acte de fondation de la chapelle de Saint-Germain en l'église de Bénévent, 1510. — Mandement épiscopal concernant la bénédiction de l'église de Mourioux, 1649. — Donation du sol de la grotte de Saint-Gondon (près Brive), faite par le sieur de Fieux en présence de Me Jean Vielbans, docteur en théologie, prêtre, chanoine et curé de l'église collégiale de Saint-Martin de Brive, 20 août 1675 : « ...A dit et représenté qu'il luy appartient un domaine scitué dans le villaige de Marcilhac, parr. du dit Saint-Martin et appartenances d'icelluy, duquel deppend un certain rocher où il y a une grotte, *sive* caverne creuzée, que de tout temps et par tradition a esté appellée du nom de sainct Gondon; dans lequel, de mesme durée de temps, plusieurs paroissiens, tant du voysinage que d'autres, ont eu certaine dévotion ; particullièrement ceux quy estoient travaillés de fluxions, de goutte et du mal des yeux, où ils recepvoient quelque soulagement considérable en frottant et lavant les yeux de l'eau quy descoule du dict rocher, deux divers jours seulement de la sepmaine. » — Autorisation acccordée à Me Léonard Maurie, curé de Peyrissac, de construire une chapelle dans sa paroisse, « pour augmenter le culte et le service divin en y faisant tous les soirs la prière publique, les instructions familières à la jeunesse, et y célébrer la messe quelques jours de la semaine », 1688. — Ordonnance épiscopale portant qu'il sera commis trois prêtres séculiers pour faire l'office en l'église du chapitre de Bénévent, à la requête de messire Jean-Baptiste de La Croix de Saint-Valier, évêque de Québec, sgr abbé de Bénévent, 1693 ; — requête y relative : « Supplie... disant... qu'il avoit passé un concordat avec les chanoines de la dite abbaye pour l'union d'icelle et du chapitre à l'evesché de Québec ». — Requête du curé de Saint-Germain-Lavaud aux fins d'obliger les habitants de Séringour de venir entendre la messe en l'église dudit Saint-Germain, 1709. — « Estat des familles et des personnes des nouveaux catholiques qui sont dans la ville d'Aubusson pour l'année 1725 au nombre de 115 » (1). — Dossier de pièces relatives à la desserte des deux églises de la paroisse de Rilhac-Lastours par le curé du lieu, conformément à la requête des habitants, 1735. — Circulaire de l'évêché relative au nombre de pauvres dont chaque particulier devrait être chargé, 1739. — Requête des prêtres de la communauté d'Ussel tendant à obtenir réduction des messes obituaires fondées en faveur de la dite communauté dans la chapelle des Pénitents blancs, 1744. — Requête des habitants d'Azat-Chatenet contre le projet de transférer l'office divin dans une chapelle du village du Chatenet, 1750. — Pièces relatives à l'aumône fondée en la paroisse de Beynac, archiprêtré de Brive, 1754. — Ordonnances épiscopales : portant réduction de messes en l'église de La Celle-Dunoise, 1752 ; — portant règlement de l'office divin en l'église d'Egletons, 1755 ; — portant règlement des sonneries en l'église de Turenne, 1758 ; — modifiant la date de la fête patronale en l'église de La Tronche, 1766 ; — réglant l'heure des offices en l'église de Voutezac, 1767 ; — réformant les abus qui se

(1) Les articles qui suivent forment un complément au fonds de l'Evêché.

(1) Publ. par A. Leroux au tome X, p. 167-171, des *Archives historiques du Limousin*.

sont introduits dans la célébration de certaines fêtes en l'église de Neuvic, 1772; — Dispenses de parenté et actes de mariage, 1771-79. — Ordonnances épiscopales sur requêtes : transférant la fête patronale de Neuvic-Entier, fixée jusque là au 29 août, au dimanche suivant, 1780; — supprimant pour raison d'abus la fête qui se célèbre à Clugnac le premier dimanche après la décollation de saint Jean, 1780-81; — autorisant le curé de Flavignac à établir des fonts baptismaux dans l'annexe des Cars et d'y conserver les saintes huiles, 1780-84; — transportant le service paroissial des Grands-Chézeaux dans la chapelle de Saint-Eutrope, 1784. — Pièces relatives à l'établissement d'une mission en l'église de Meillars, 1790.

G. 770. (Brochure.) — In-8°, 64 pages imprimées.

1724. — Matières ecclésiastiques. — *Réflexions sur la nouvelle liturgie d'Asnière. MDCCXXIV.* S. nom d'auteur, s. lieu d'impression.

G. 771. (Brochure.) — In-12, 144 pages imprimées.

Fin du XVIIe siècle. — Matières ecclésiastiques. — *Réponse de Mgr l'archevesque de Cambray à la seconde lettre de Mgr l'évêque de Saint-Pons,* [sur les instructions pastorales]. (Incomplet des derniers feuillets).

G. 772. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces (1 impr.) + 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier.

1502-1788. — Administration ecclésiastique. — Mandements de l'official du diocèse au curé d'Uzurat, 1502-03; — Déclarations de nom et prénom faites par Me Jean Delage, bachelier en droit, postulant un bénéfice, 1546. — Procédure au sujet d'un dimissoire donné par le chapitre de Tours au sieur Jacquet Vaslet, prêtre semi-prébendé du chapitre d'Aubusson, 1682. — Ordonnance épiscopale portant que la cure de Palazinges sera pourvue d'un titulaire, 1685. — Nombreuses notifications de grades ou de candidatures aux bénéfices vacants, 1742-88. — Relevé (incomplet du premier feuillet) de quelques bénéfices du diocèse, avec l'indication du dernier titulaire pourvu. Vers 1744. — « Certificat de liberté » délivré par l'évêque de Maurienne à Léonard Serquier, avec lettre d'envoi à l'évêque de Limoges, 1758. — Actes de réquisition du prieuré de Baubiat, 1782, — et de la cure de Mestas, 1786.

G. 773. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces (6 impr.), + 1 brochure, 10 pages + 5 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 9, 11, 13 feuillets, papier.

1377-1782. — Diocèses étrangers. — Agde : Reconnaissance par Me Jean Bellom, prêtre de la cathédrale d'Agde et receveur des droits de la chambre apostolique dans le dit diocèse, d'une somme de 160 florins d'or qu'il a reçue de M. Gui *de Cassaneis*, prieur du prieuré de Montagnac, 26 mars 1377. — Amiens. *Extrait de l'exhortation que fit Mgr l'évêque d'Amiens dans la cathédrale le jour de la Fête-Dieu de la présente année 1752* [sur la communion]. — Angers. Consentement donné par l'abbé de Tournus [Jean-Gilles du Coëtlosquet] à l'union du prieuré de N.-D. de Cunaud, diocèse d'Angers, au séminaire de Saint-Charles Borromée à Angers, 1754. — Auch. *Lettre de M. l'archevêque d'Ausch et de ses suffragans au Roi* [sur l'état présent de l'Eglise de France], 27 janv. 1755. — Bayeux. Requête du frère Michel Lesculley, prieur de la Maison-Dieu de Bayeux, adressée au Grand Conseil du roi contre Pierre Denise, pour raison du possessoire du dit prieuré. S. date, écriture du XVIe s. — Bordeaux. Arrêt du Conseil portant règlement entre l'archevêque de Bordeaux et le chapitre de Saint-André, 1610. — Extrait des registres du chapitre métropolitain relatif à la création des nouveaux officiers de l'archevêché, le siège vacant, 1628. — Opposition des députés du clergé du diocèse de Bordeaux à la vérification des ordonnances du 31 janvier 1629. — Union du prieuré Saint-Pierre des Pessas au noviciat des jésuites de Bordeaux, 1752. — Extinction de divers bénéfices et leur union au séminaire des Irlandais ou au séminaire de Saint-Raphaël de Bordeaux, 1766 (trois pièces). — Mémoire des pièces présentées à l'archevêque par le curé de Sainte-Croix contre les Bénédictins du lieu, jusqu'en 1781. — Bourges. Règlement donné en cours de visite pastorale par l'archevêque de Bourges à l'hôtel-Dieu de Châteauroux. S. date; écriture du XVIIIe s. — *Ordonnances synodales de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Frédéric-Jerosme de Roye de La Rochefoucauld, patriarche, archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, conseiller du roy en ses conseils.* 20 oct. 1740. — Cahors. Obligation d'une somme de 100 ll. faite par noble Samuel de Roloys, sieur de la Tulle, en faveur de l'église réformée de Meyssac

et Collonges, 1623 (1). — Acte d'abjuration d'Adrienne Estivie, demeurant à Sarrazac en la vicomté de Turenne, 1676 (2). — CHALONS-SUR-MARNE. Arrêt d'enregistrement de l'acte du clergé de Chalons relatif à une imposition de 3.000 ll., 1662. — Extrait des registres du Parlement concernant la fondation d'une maison de filles et veuves d'âge en la dite ville, 1673. — CHARTRES. Testament de Me Pierre du Ris, curé de N.-D. d'Arennes au diocèse de Chartres et sgr. de l'Age-Segonin près Argenton, 1521. — Règlement pour le chapitre de Vendome contre les chanoines écoliers, 1576. — Ordination d'un clerc faite par l'évêque de Chartres, 1676. — CLERMONT. Copie d'une bulle d'Urbain V (?) concernant l'abbaye de La Chaise-Dieu d'Auvergne, *Avinione, XVIe kal. junii, pontificatus nostri anno tercio* (= 1365). — COMMINGES. « Mémoire instructif [d'un évêque de Comminges] sur l'ancien département des dismes ès pays où les ecclésiastiques n'ont eu d'autres domaines particuliers comme en Comminge. » S. date; écriture du XVIIe s. — DAX. Arrêt de la cour de Bordeaux qui condamne l'évêque de Dax à contribuer aux réparations de son église cathédrale, nonobstant lettres quelconques, 1552. — LANGRES. Requête informe adressée à l'évêque de Langres, concernant la chapelle du duc de Bourgogne. S. date; écriture du XVIIe s. — LECTOURE : Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux relatif aux dîmes, 1634. — Certificat délivré par l'évêque de Lectoure au Père Hugo Coudert, prêtre de la Doctrine chrétienne, 1751. — LODÈVE. Formule imprimée pour l'ordination d'un prêtre, délivrée par l'évêque de Lodève *de licentia et permissione venerabilis capituli insignis ecclesie Lemovicensis (sic), sede episcopali vacante*, 1582. — LUÇON. Deux pièces relatives à la fondation du séminaire de Luçon, 1663. — LYON. Indulgences accordées à Pierre Passagna, diacre de Limoges, par suite de son titre de confrère de la chapelle du Saint-Esprit de Lyon pour la construction d'un pont sur le Rhône, 1385. — MONTAUBAN. Règlement concernant la quête des religieux mendians établis dans le dit diocèse, 1760. — MONTPELLIER. *Lettre pastorale de l'évêque au sujet d'un mandement sous le nom de M. l'évêque de Carcassonne... portant défense de lire et garder* [divers ouvrages jansénistes], 1727. — NOYON. Deux lettres circulaires des chanoines de Noyon au sujet du conflit qui s'est élevé entre eux et leur évêque à l'occasion de la suppression de certaines fêtes, 1781.

(1 et 2) Ces deux actes ont été publiés par A. Leroux (*Arch. hist. du Limousin*, t. III, pp. 132 et 153.)

G. 774. (Liasse.) — 9 pièces + 2 cahiers in-8°, 8 et 10 feuillets, parchemin; 33 pièces (9 imprimées) + 5 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 6, 6 et 8 feuillets + 1 brochure in-18, 15 pages (imprimées), papier.

1389-1787. — Diocèses étrangers. — PARIS. Lettres patentes confirmant les constitutions de la communauté des Filles de Sainte-Geneviève, 1674. — Lettres de cléricature délivrées par les archevêques de Paris, 1720-66. — Constitution de rente en faveur d'un Père chartreux, Bernard Provost Douglas, de la maison de Paris, 1741. — Décret d'union du chapitre de Saint-Maur-des-Fossés à celui du Louvre, 1749. — Pièces diverses concernant les quêtes au profit de l'Hôpital des Quinze-Vingts, 1762. — PÉRIGUEUX. — Bulle d'Alexandre VI accordant une pension à Guillaume de Vitua sur l'église de Saint-Sulpice du Bugue (*Sti. Sulpicii de Albugia*), diocèse de Périgueux, 1492. — *Monita ad confessarios*, précédés d'une circulaire de l'évêque de Périgueux, 1773. — POITIERS. Arrêt du Parlement de Paris contre l'évêque de Poitiers et son chapitre, 1666. — Trois circulaires imprimées concernant : les quêtes des religieux Maronites dans le dit diocèse, 1752: — la visite du diocèse par l'évêque, 1753-57. — REIMS. Pièce sur parchemin (rongée sur toute sa longueur) paraissant concerner une dette de Me Amédée de Saluces, cardinal diacre, envers l'église de Reims. Avignon, 1389. — RODEZ. Catalogue des bénéfices simples qui sont à la collation de l'évêque de Rodez. S. date; écriture du XVIIIe s. — ROUEN. Cahier contenant copie de divers actes relatifs au clergé du diocèse, 1564-72. — SARLAT. Mandement du vicaire général de l'évêque contre un certain Francus de Molceau, curé de Saint-Germain près Beauvoir (*Bellum-videre*), qui a refusé de payer la pension qu'il doit au prévôt de la prévôté de Perduceix (dioc. de Périgueux), 1482. — Acte de profession dans l'abbaye de Saint-Amand, 1727. — Procuration de l'évêque de Sarlat pour nommer aux bénéfices dépendant de son abbaye de Saint-Martial, 1747. — SÉEZ. Mandement de l'évêque pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la naissances du Dauphin, 1781. — SENS. Extrait du plaidoyer de M. Dalon dans le procès entre l'archevêque de Sens et son chapitre. Ecriture du XVIIIe s. — SAINT-FLOUR. — Procédure pour l'abbesse du monastère de Blesle, se disant exempte de la juridiction de l'évêque de Saint-Flour, 1635. — SAINT-PAPOUL. Mandement de l'évêque J.-C. de Ségur pour faire connaître son sentiment sur les affaires

de l'Eglise et les raisons de sa démission, 1735. — Lettre d'invitation au service en mémoire de Mgr de Magnac, évêque de Saint-Papoul, en l'église de La Règle, [1784]. — Toulouse. Compliment adressé par le Parlement de Toulouse à Mgr de Crussol, nouvellement nommé, [1753]. — Lettre du baron de Breteuil, sans adresse, relative à une demande de bourse pour le collège de Périgord à Toulouse, 1786. — Tours. Extraits d'actes divers concernant la juridiction de l'archevêque de Tours sur le chapitre cathédral. Ecriture du XVIII[e] s. — Déclaration de MM. du chapitre Saint-Martin de Tours au sujet de la constitution *Unigenitus*, 1723; avec l'adhésion du chapitre de Saint-Yrieix, membre dépendant de la dite église. — Tulle. Acte sur parchemin, d'une écriture très effacée, 1474. — Information secrète faite par le représentant de l'official contre un curé limousin accusé de maléfices, 1475. — *Statuta ecclesie cathedralis Tutellensis translate de regularitate ad secularitatem.* Ecriture du XVII[e] s. (C'est une sorte de pouillé). — Arrêt de la chambre des requêtes du palais entre le syndic des Feuillants de Tulle et la supérieure des Visitandines, touchant une indemnité réclamée, 1661. — Fondation d'une mission, faite par le seigneur de Soudeilles en faveur des PP. Jésuites du collège de Tulle, 1666-71. — Afferme fait par les chanoines du chapitre cathédral de Tulle à Hugues Lascot, bourgeois de Brive, des fruits du prieuré d'Ussac, 1774. — Reconnaissance d'une terre sise en la paroisse de Branceilles, faite à Mgr de Rafélis de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, par le comte de Bourdeille, premier baron du Périgord, 1780-87.

II. — CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE LIMOGES (1).

G. 775. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1511-1548. — Impositions sur le clergé du diocèse. — Mandement du roi Louis XII du 2 septembre 1511, adressé à tous ses baillis, sénéchaux, prévôts et autres officiers de justice, leur annonçant la levée d'un subside de 80.000 ll. sur les biens ecclésiastiques (subside accordé par l'assemblée du clergé de France réunie à Tours, puis à Lyon (1511), pour les frais de voyage et d'entretien des prélats députés au concile général), leur ordonnant de prêter main-forte à l'évêque de Limoges pour la levée d'une somme de 2,000 ll. à laquelle a été cotisé son diocèse, et prescrivant enfin à tous de déférer devant le Conseil du Roi exclusivement les différends qui surgiront au sujet de cet impôt. (Vidimus donné à Limoges le 15 novembre 1511 par Jean Mignon, notaire apostolique, curé de Saint-Priest près d'Aixe). — Lettres patentes données à Blois au mois d'août 1522, déclarant tous les biens, tant nobles que roturiers, du clergé du diocèse de Limoges, exempts des droits de main-morte, de franc-fief et de l'aide pour l'entretien des gens de guerre, par suite de la promesse d'un subside de 22,250 ll. tournois faite au roi par le dit clergé. (Vidimus de 1535 et 1548). — Procès-verbal dressé par Jehan Prouhet, lieutenant général du gouverneur de Limoges et sénéchal du Limousin, de la délivrance de diverses copies des lettres patentes de 1522 ci-dessus et des quittances qui suivirent ; lettres patentes et quittances conservées aux archives du chapitre cathédral, 15 mai 1535 — Quittances diverses du subside de 1522 délivrées en faveur de l'évêque de Limoges et de son clergé par Jacques Ragueneau, receveur royal (1522-1523) ; vidimus de 1535.

G. 776. (Liasse.) — 8 pièces et 1 cahier in-8°, 15 feuillets, parchemin ; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1550-1574. — Impositions sur le clergé du diocèse — Lettres royaux pour la répartition des décimes ordinaires accordées par le clergé de France en 1550. — Mandement à l'évêque de Limoges d'avoir à faire assembler le clergé de son diocèse pour voter un subside de 34,484 ll. équivalent à quatre décimes des revenus dudit clergé, 1555. — Copie en forme de l'assemblée synodale du clergé du diocèse de Limoges pour le vote des décimes demandées par le roi, 1555. — Lettres patentes : relatives à la levée des décimes accordées au roi par l'assemblée de Poissy, 1561 ; — relatives à la décime extraordinaire de 1574 ; — relatives à l'aliénation du temporel du clergé en 1574 ; — relatives à la vente du domaine royal et à l'aliénation du temporel du clergé. — Rôle de la répartition des décimes en 1574.

G. 777. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1557-1568. — Impositions sur le clergé du diocèse. — Lettres patentes de Henri II, adressées à l'évêque de Limoges ou à ses vicaires, ordonnant de réunir le clergé du diocèse pour le vote et département d'un don gratuit de 34,424 ll., nécessaire au roi pour chasser le roi d'Espagne de la Picardie, et d'une somme de 92 ll. 9 s. 4 d. destinée aux chanoines du chapitre de Thérouane chassés de leur église et réfugiés à Boulogne, sommes auxquelles le diocèse à été cotisé. Saint-Germain en Laye, 29 nov. 1557. — Déclaration du roi, du 14 juin 1558, portant que les décimes du diocèse de Limoges seront perçues suivant le rôle dressé en 1516 par M. Du Faux, président du parlement de Toulouse. — Ordonnance de Charles IX relative à la juridiction attribuée aux syndics et députés du clergé de France sur le fait des décimes, 5 juin 1568 : « Vu les lettres patentes du 15 octobre 1567 approuvant un contract passé le 28 oct. 1561 entre le roi de France et son clergé, contract qui permettait audit clergé de nommer des receveurs des décimes et autres officiers, et attribuant aux syndics et députés du clergé la connaissance des procès relatifs aux décimes, sauf à appeler avec eux deux ou trois conseillers du Parlement ; vu le petit nombre des syndics du clergé et la difficulté pour eux de se réunir en nombre suffisant : est ordonné que deux ou trois des syndics ou députés du clergé pour le moins, tant de ceux qui l'ont été précédemment que de ceux qui le sont actuellement, pourront, en cas d'absence, maladie ou empêchement des autres syndics procéder au jugement de toutes les causes relatives aux décimes, appelés avec eux deux conseillers du Parlement ou trois conseillers si les syndics ne sont que deux ». (Copie collationnée de cette ordonnance, délivrée par le greffier du clergé de France aux députés du diocèse de Limoges sur leur requête, 30 juillet 1568). — Quittances délivrées par François La Jaurie, commis à la recette des deniers pour la suppression de l'impôt sur le vin, en faveur de Michel Barbès, commis à la recette des décimes du clergé du diocèse de Limoges destinées à la suppression de ce même impôt, 1566. — Déclarations des frais

(1) Appelée aussi Bureau des décimes.

extraordinaires faits par Michel Barbès, commis à la recette des décimes et subventions du diocèse de Limoges (1562-1565), arrêtée en 1565 par les députés du clergé du diocèse.

G. 778. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces + 1 cah. in-8°, 15 feuillets, papier.

1562-1567. — Impositions sur le clergé du diocèse. — Aliénation et rachat des biens du clergé. — Edit de janvier 1563 portant révocation de l'édit de mai 1562 qui avait ordonné la vente des biens du clergé de France jusqu'à concurrence de 100,000 écus d'or au soleil de rente annuelle constituée par le roi en faveur de ce même clergé ; l'édit de 1563 ordonne d'arrêter la vente et décide que les bénéficiers dont les biens ont été vendus pourront dans l'an et jour les racheter en remboursant aux acquéreurs le prix d'achat et leurs loyaux coûts. — Déclaration du Présidial de Limoges au sujet de l'exécution du précédent édit ; déclaration faite le 11 fév. 1564 à la requête de messire Jessé Godet, vicaire général du diocèse, et des chanoines du chapitre Saint-Etienne, agissant tant en leur nom, qu'au nom des députés du clergé du diocèse. — Lettres patentes de Charles IX approuvant le département sur le clergé de France de la subvention destinée à amortir l'emprunt fait par ledit clergé à la ville de Paris pour le rachat de son temporel aliéné, 19 mars 1567. Extrait dudit département : diocèse de Limoges : 1,728 ll. 18 s. 8 d. — Ventes de divers biens ecclésiastiques du diocèse de Limoges faites en vertu des édits susdits : rentes et autres droits seigneuriaux appartenant à Guillaume Berthon, abbé de Solignac (Sollompnhat) sur les lieux et villages de La Jouvye, p^sse d'Aunge (Augne), La Reynie, Beyssat, Las Vergnas, Mas-Andrieu, Mas-Probostau, moulin du Pont-Rompu, (Augne), Pracheny, (p^sse de Journhat), en faveur de messire Antoine Chauveron, chevalier, sgr. de Jourgnac (1563). — Arrentement d'un setier de froment et de 30 sols sur le pré appelé du Meunier, près Limoges, appartenant à Messire Jacques Jouviond, abbé commendataire de Saint-Martin de Limoges (1563), etc.

G. 779. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1563-1568. — Impositions sur le clergé du diocèse. — Aliénation et rachat des biens du clergé. — Ventes passées par devant messire Gaultier Bermondet, sgr. de Saint-Laurent-sur-Gorre et La Quintaine, co-seigneur de la baronnie de Fromental et de Pennevayre, président du présidial de Limoges, commissaire député à l'aliénation de 2,000 écus d'or de rente à prendre sur les bénéficiers du diocèse de Limoges pour la part de ce diocèse dans les 100,000 écus dus au Roi : ledit Bermondet résidant en la ville de Saint-Léonard à cause de la peste qui sévissait alors à Limoges et ès lieux circonvoisins (1562-1563). = Pièces diverses, procès-verbaux d'estimation, affiches annonçant la vente, soumissions des acquéreurs, procès-verbaux d'adjudication, quittances du prix d'achat, etc. relatives aux biens du chapitre cathédral de Limoges, ci-après : fondalité et justice du village de La Grelière, paroisse de Saint-Junien ; — rentes sur le village des Chézauds, paroisse de Feytiat ; — vismerie (oseraie) au ruisseau de Merdanson, près le pont Saint-Martial à Limoges ; — rentes sur les terres appelées du Mas-Chanoine, ou encore de Las Ribas au village de Las Audoynas, paroisse de Saint-Christophe ; — rentes sur le village d'Uzurat ; — rentes sur le village de Trenchepie, paroisse de Verneuil ; — rentes sur divers villages dépendant des paroisses de Boisseuil et de Feytiat, adjugées à noble Guillaume de Douhet, sgr de Chambon; — rentes sur le village de Lengault, paroisse de Saint-Geniès, etc., etc. — Pièces relatives au rachat de quelques-uns de ces biens : déclaration des frais et loyaux coûts faits par acquéreurs ; pièces de procédure (1563-1568).

G. 780. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces + 1 cahier in-8°, 9 feuillets, papier.

1568-1588. — Aliénation du temporel. — Aliénations des biens du clergé autorisées par bulles des papes de 1568, 1574 et 1576. — Copie d'une bulle du pape Pie V autorisant l'aliénatiou des biens du clergé jusqu'à concurrence de 50,000 écus de rente, pour subvenir aux frais de la guerre contre les réformés (1er déc. 1568). — Ventes faites par devant Jessé Godet, prévôt de la collégiale de Saint-Junien, vicaire-général et official du diocèse, et Joseph Lamy, lieutenant particulier en la sénéchaussée et présidial de Limoges, commissaires subdélégués par les cardinaux de Lorraine et de Bourbon à l'aliénation dès biens ecclésiastiques dû diocèse de Limoges jusqu'à concurrence de 450 écus de rente. — Vente d'une rente sur le village de La Forêt, appartenant à Mathieu Benoist, prévôt d'Ambazac, pour sa cote d'un écu de rente revenant à 24 écus de capital, chaque écu de 53 sols en faveur de Valérie Bayol, veuve Benoist, et de ses enfants (1572). — Autre vente, en faveur des mêmes, de rentes sur le village de la Pénélie, paroisse de Château-Chervix, appartenant au prévôt de la dite

paroisse (1573). — Aliénation du temporel du clergé autorisée par bulles du pape pour payer au roi une subvention de 1,500,000 ll. promise en 1574 et une autre subvention de 50,000 écus de rente promise en 1576 : Pierre Benoit, official et vicaire général de Limoges et Syméon Du Boys, lieutenant en la sénéchaussée, commissaires subdélégués à l'aliénation des biens du diocèse de Limoges. — Aliénation faite le 7 août 1573 par noble Poncet des Cars (d'Escars), prévôt de Roziers, en faveur de Gabriel Grandin, écuyer, de 5 ll. de rente sur le village de Meyris, paroisse de Blond; — autre de 10 ll. sur divers villages de la paroisse de Blond (1578). — Vente au profit de messire François Condé (Coude) des Cars de diverses rentes sur le village de Massias, paroisse de Bussière-Galand, appartenant au prieur de ladite paroisse, 12 janv. 1579. — Procuration donnée par Gaspard et Mathieu Benoist, bourgeois de Limoges, pour comparaître devant Charles, cardinal de Bourbon, Louis, cardinal d'Este, Pierre de Gondy, évêque de Paris, Florentin Renard, président aux enquêtes du Parlement, et Rou Broue (?), conseiller au dit Parlement, commissaires délégués par le pape à l'aliénation du temporel du clergé (22 sept. 1579). — Lettres patentes au sujet de la convention intervenue entre le clergé de France et le sieur Scipion Sardini pour le paiement d'une somme de 500,000 écus due au roi, au lieu et place de l'aliénation des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 50,000 écus de rente, autorisée par bulles du 30 juillet 1587. Le clergé abandonne au sieur Sardini et à ses associés tous les offices de receveurs et contrôleurs particuliers des décimes créés dans chaque diocèse et tous les droits et gages qui y sont attachés, sous la réserve du droit de rachat par chaque diocèse, 6 août 1588.

G. 781. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1561-1595. — Aliénation du temporel. — Pièces diverses relatives aux impositions ecclésiastiques et spécialement à l'aliénation du temporel du clergé.

G. 782. (Cahier.) — In-8°, 66 feuillets, papier.

1577. — Aliénation du temporel. — Relevé des aliénations des biens du clergé.

G. 783. (Liasse.) — 17 pièces + 4 cah. in-8°, 8, 9, 10 et 12 feuillets, papier.

1628-1786. — Composition de la Chambre ecclésiastique. — Nomination faite par Mgr. François de La Fayette, évêque de Limoges, et les députés du clergé du diocèse, de deux membres de la chambre ecclésiastique pris dans le chapitre cathédral : (MM. Guillaume de Verthamon, chantre, et Pierre Poilevé, chanoine), conformément à l'acte synodal du 19 oct. 1628, sauf confirmation de la dite nomination par le prochain synode diocésain (13 novembre 1628). — Nomination faite par le clergé du diocèse de Limoges, réuni en synode, le 25 oct. 1646, des députés de la chambre ecclésiastique, à savoir : Antoine Saige, official et vicaire général ; Martial Pabot et Jean Manez, chanoines de l'église cathédrale ; l'abbé de Jamat, augustin ; Paul Jarrige, doyen de Saint-Yrieix ; François de Montaignat, prévôt de Chambon ; François Tardieu, prieur de Lussat ; Jehan de Loyat, archiprêtre de Saint-Exupéry; Annet de La Personne, curé de Perpezac-le-Blanc et official du Bas-Limousin ; Guillaume du Mas, curé de Marcillac ; Nicolas de Cros, curé de Saint-Maurice de Limoges. Joseph de Verthamon est élu syndic du diocèse. Suit la liste de tous les ecclésiastiques qui ont pris part à cette nomination et signé l'acte. — Pièces d'un procès entre Joseph de Verthamon, syndic du clergé, et le syndic du chapitre cathédral Saint-Etienne ; ce dernier appelant de l'ordonnance synodale précédente, comme attentatoire au droit prétendu par le chapitre de désigner lui-même les deux chanoines qui doivent faire partie de la chambre ecclésiastique (1646-1648). — Arrêt du bureau provincial ecclésiastique de Bourges (24 nov. 1648), déboutant le syndic du chapitre de son appel et le condamnant aux dépens. — Confirmation par les membres de la chambre ecclésiastique (22 fév. 1690) de la nomination faite par Mgr l'évêque de Limoges, de Maitre Balthazard de Volondat à la place de député à la dite chambre, en remplacement de Pierre Mercier, ancien official et député, décédé. — Nomination par les membres de la chambre ecclésiastique de M° Joseph Couturier de Fournoue, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre-le-Château, à la place de substitut du syndic du clergé (20 sep. 1725). — Nomination de M. Lamy de Luret comme syndic du diocèse (1786).

G. 784. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1755. — Chambres ecclésiastiques du royaume. — Renseignements fournis par quelques chapitres cathédraux sur la composition et les fonctions des membres des chambres ecclésiastiques.

G. 785. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1622-1708. — Offices pour la levée et le contrôle des décimes — Offices de contrôleur ancien et de con-

trôleur alternatif des décimes : quittances de 12.417 ll. 19 s. délivrées par Philippe Daguesseau, sieur de Lormaison, receveur général du clergé de France, à Jean Vidaud l'aîné, pour le paiement de la finance de l'office héréditaire de contrôleur ancien des décimes au diocèse de Limoges, créé par édit de décembre 1621, aux gages de 1.024 ll. 16 s. 7 d. (1er avril 1622). — Autres quittances pour augmentations de gages en faveur de Jean Vidaud, et à partir de 1701 en faveur de Pierre Faulte, successeur de Vidaud : ces quittances sont délivrées par les receveurs généraux du clergé et contresignées par les agents généraux dudit clergé (1626-1708). — Quittance de 1.178 ll. délivrée à Mgr l'évêque et à Messieurs les syndics et députés du clergé du diocèse, propriétaires de l'office de contrôleur alternatif des décimes, pour l'augmentation de gages attribuée audit office par le clergé en 1705 (10 janvier 1708).

G. 786. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 81 pièces + 1 cahier in-8°, 21 feuillets, papier; 2 sceaux.

1623-1716. — Offices de receveurs et de contrôleurs des décimes. — Extrait de l'édit du roi portant création d'offices héréditaires de conseillers receveurs et contrôleurs particuliers triennaux des décimes : septembre 1628. — Lettres patentes portant permission aux diocèses de rembourser les finances des offices de receveur alternatif, de nouvelle création : 4 mars 1623. — Arrêt du Conseil d'Etat portant réglement sur le mode de remboursement : décembre 1625. — Autre arrêt portant défense aux receveurs et contrôleurs des décimes d'exiger d'autres droits que ceux qui leur sont attribués par les contrats avec le clergé, comme aussi de se pourvoir pour la clôture de leurs comptes ailleurs que par devant les chambres ecclésiastiques : 27 mars 1634. — Autre arrêt de septembre 1676 entre le syndic du clergé d'Agen et le sieur Pierre de La Trompe au sujet des gages et profits attribués aux offices de receveur alternatif et contrôleur ancien des décimes. — Gages du receveur ancien des décimes du diocèse de Limoges de 1606 à 1701, d'après les comptes des officiers pourvus de cet office : Mathieu Maledent (1606-1615), Jean Maledent (1616-1631), Mathieu Maledent, fils de Jean (1649-1682), Charles de Maledent (1685-1701). — Procès entre Pierre François Ogier, receveur général du clergé de France, saisissant réellement l'office de receveur ancien des décimes du diocèse de Limoges, demandeur d'une part, et les sieurs Pierre de Maledent, sieur de Viers, lieutenant général d'épée à Brive, et Du Verdier, tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Charles de Maledent, en son vivant lieutenant général à Brive et receveur ancien des décimes du diocèse de Limoges, défendeurs d'autre part : pièces de procédure, mémoires et arrêts relatifs à ce procès (1712-1715). — Lettre de messire Ogier à son procureur à la cour, lui ordonnant de suspendre toutes poursuites, parce que le diocèse de Limoges est devenu propriétaire de l'office de receveur ancien, et qu'il en a consigné la finance jusqu'à la reddition des comptes du receveur (sans date). — Délibération de la chambre ecclésiastique autorisant le syndic du diocèse à consigner le montant de la finance et des loyaux coûts de l'office de receveur ancien des décimes : 13 avril 1715. — Acte de consignation de 70.000 ll. pour le montant de la finance et 500 ll. pour les loyaux coûts, fait au greffe de la chambre ecclésiastique par le syndic du diocèse : 2 mai 1715. — Arrêt du conseil d'Etat confirmatif de toutes les ordonnances de la chambre ecclésiastique de Limoges contre les sieurs de Maledent : 13 juillet 1716.

G. 787. (Liasse.) — 5 pièces + 3 cah. in-8°, 6, 8, 11 feuillets, parchemin ; 109 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 6, 9, 13 ff. (3 imp.) papier; 1 sceau.

1639-1763. — Offices d'huissiers aux décimes. — Procès entre les officiers de la chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges, et maître Pierre Declareuil, huissier aux décimes du dit diocèse, au sujet des provisions d'offices levées par lui aux parties casuelles en 1758 et que la chambre refusait d'enregistrer (1758-1763) : pièces produites dans ce procès. — Edit de mai 1639, portant création de deux offices héréditaires d'huissiers aux décimes en chaque diocèse du royaume, auxquels huissiers est attribué exclusivement le droit de faire les poursuites et contraintes pour le recouvrement des décimes du clergé (copie). — Edit portant révocation de la création des offices d'avocats et procureurs du roi aux officialités, de garde-scels aux expéditions ecclésiastiques et d'huissiers aux décimes : Reims, juillet 1641. — Provisions de l'office héréditaire d'huissier aux décimes du diocèse de Limoges, accordées par le roi à Martial Dufournieux : 29 avril 1714. — Provisions du même office en faveur de Pierre Declareuil, 30 novembre 1758; requête de ce dernier pour faire enregistrer ses provisions à la chambre ecclésiastique; refus de celle-ci attendu que les offices d'huissiers aux décimes ont été supprimés par édits de 1641 et de 1705. — Mémoires, requêtes, dits et contredits fournis par les parties devant le Grand Conseil. — Correspondance échangée entre l'évêque de Limoges et le syndic du

diocèse d'une part, et les agents généraux du clergé d'autre part, au sujet de cette affaire ; lettres signées des abbés de Broglie, de Juigné, de Janailhac, etc. et revêtues de leurs cachets. — Lettre de M. Bertin, contrôleur général des finances, à Mgr l'évêque de Limoges, l'informant qu'il a donné ordre de rembourser les huissiers des décimes : 16 juin 1762. — Arrêt du Conseil, portant que les provisions d'huissiers aux décimes obtenues par les sieurs Declareuil et Bardinet seront rapportées comme subreptices, sauf à eux à se pourvoir pour le remboursement des sommes qu'ils pourraient avoir payées : 29 août 1762. — Désistement pur et simple du sieur Declareuil de tous les droits et actions qui pouvaient lui appartenir au sujet de l'office d'huissier aux décimes : 5 mars 1763.

G. 788. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces + 1 cahier in-4°, 7 feuillets, papier.

1720-1765. — Offices divers. — Quittances des finances et augmentations de gages des offices suivants : greffier des insinuations ecclésiastiques créé par édit de décembre 1691 ; — greffier des domaines des gens de main-morte créé par édit de décembre 1691 ; — contrôleur du greffier des insinuations ecclésiastiques créé par édit d'octobre 1703; — contrôleur du greffier des domaines des gens de main-morte créé par édit de 1703 ; — greffier, garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures ; — économes sequestres et leurs contrôleurs. — Quittances des sommes payées par l'évêque de Limoges, les syndics et députés du clergé, pour la réunion des susdits offices au clergé du diocèse. — Tableau indiquant le montant de la finance de divers offices réunis au clergé.

G. 789. (Liasse.) — 2 cahier in-8°, 5 et 12 feuillets, parchemin ; 19 pièces (1 impr.) + 2 cah. in-4°, 47 et 71 feuillets, papier.

1712-1718. — Contentieux. — Procès au sujet des dîmes ecclésiastiques. — Procès devant le Parlement de Bordeaux entre le syndic du clergé du diocèse de Limoges et les officiers du présidial et autres habitants de la ville pour fait de rébellion au sujet du paiement des dîmes (1715-1718) : pièces diverses produites au procès. — Autre arrêt de 1712 ordonnant que les dîmes seront levées dans les paroisses du diocèse de Limoges, dépendant du ressort de Bordeaux, conformément aux ordonnances et arrêts de la cour servant de règlement général. — Assemblée tenue à Limoges par les officiers du présidial et les habitants de la ville pour s'opposer à l'éxécution dans le diocèse d'un autre arrêt conforme aux précédents, obtenu en 1715 par le syndic du clergé contre Pierre Sègue, procureur fiscal d'Aixe, et divers habitants de Burgnac ; requête du syndic pour faire informer contre cet acte de rébellion, et ordonnance de la cour autorisant l'enquête : 12 août 1715. — Assignation des accusés et autres pièces de procédures, requêtes et conclusions. — Arrêt du 16 février 1718 portant que les sieurs Perrière, président du Présidial, et Pigné de Mandalesses, conseiller honoraire au même siège, viendront à la suite de la cour pour y être admonestés au bout du bureau; condamnant quelques-uns des accusés à 1,350 ll. d'amende solidairement et acquittant les autres; faisant en outre défense, conformément à l'art. 49 de l'ordonnance de Blois de 1579, aux propriétaires et fermiers des terres soumises à la dîme, d'enlever les fruits de leurs champs avant d'avoir payé la dîme qu'ils doivent, à peine de 100 ll. d'amende.

G. 790. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 40 pièces + 7 cahiers in-4° et in-8°, 10, 24, 55, 8, 8, 9 et 10 feuillets (1 impr.), papier.

1720-1736. — Contentieux. — Procès entre le syndic du clergé du diocèse et le sieur Baillot, curé de Saint-Michel-des-Lions, abbé commendataire de N. D. la Nouvelle-lez-Gourdon, diocèse de Cahors, et vicaire d'une des vicairies des Baillots, du patronage de sa famille, fondée en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. — Ordonnance de la chambre ecclésiastique du 28 mai 1727 rejetant la requête en modération de cote de la cure de Saint-Michel formée par le sieur Baillot. — Appel interjeté devant le bureau provincial de Bourges : pièces produites, extrait des cotes de la cure de Saint-Michel pour les années 1641, 1646, 1655, 1657. — Mémoire imprimé signifié pour M. Baillot : « Il s'agit au procès de savoir si la chambre ecclésiastique de Limoges, après avoir rendu le 17 février 1708 une ordonnance qui porte qu'à l'avenir la cure de Saint-Michel-des-Lions ne sera comprise dans les rôles que comme cure à portion congrue, a pu depuis 1717 jusqu'à présent 1727 augmenter chaque année les impositions. — Arrêt du bureau de Bourges déboutant le sieur Baillot de son appel et le condamnant aux frais : 5 août 1728. — Autre procès entre les mêmes personnages au sujet du remboursement des sommes dépensées par le sieur Baillot pendant son voyage et son séjour à Paris en 1720, pour les affaires de son diocèse (1720-1726); pièces produites : état de frais certifié par le sieur Baillot. — Réflexions du syndic du clergé sur cet état. — Suite de ce procès entre le syndic du clergé et les héritiers du sieur Baillot devant la cour sénéchale de Limoges. — Sequestre des

biens laissés par le sieur Baillot ; main-levée accordée au syndic du clergé contre Martial Baillot, seigneur du Quéroix, écuyer, garde du roi dans la compagnie d'Harcourt, héritier bénéficiaire ; collocation des créanciers : 10 mars 1736.

G. 791. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 40 feuillets, parchemin; 25 pièces + 7 cahiers in-8°, 8, 8, 11, 20, 22, 34 et 38 feuillets, papier.

1726-1733. — Contentieux — Procès par devant le bureau provincial de Bourges entre dom Jacques de Maillé, grand prieur de tout l'ordre de Cluny et abbé prévôt de Sainte-Valérie de Chambon, et les religieux de cette abbaye, appelant d'une ordonnance rendue par la chambre ecclésiastique de Limoges le 13 juin 1731, d'une part, et maître J.-B. Marchandon, syndic du clergé de Limoges, d'autre part : pièces produites par les deux parties et arrêt du bureau. — Ordonnance du 13 juin 1731 portant qu'avant faire droit sur la requête en modération de cote présentée par les sieurs abbé et religieux de Chambon, ces derniers devront fournir chacun de leur côté un état séparé et détaillé des revenus de leurs bénéfices, conformément à la déclaration de l'assemblée générale du clergé du 11 décembre 1726. — Appel interjeté devant le bureau de Bourges : requêtes, mémoires, actes d'huissiers, etc. — Etat des impositions ordinaires et extraordinaires de l'abbaye et prévôté de Chambon, de 1713 à 1731. — Déclaration que donne à Nosseigneurs de l'assemblée générale du clergé de France et à Messieurs du bureau de Limoges, dom de Maillé, grand prieur de l'ordre de Cluny et en cette qualité abbé prévôt de Sainte-Valérie de Chambon en Combraille, par suite de l'union de cette abbaye au dit grand prieuré faite en 1708, des biens et revenus de la dite abbaye et prévôté, tant pour son lot et celui des religieux que pour le tiers lot dont il jouit à cause de charges. Total brut des revenus : 7,063 ll. 16 s. — Charges de l'abbé prévôt de Chambon : pensions des sept religieux de Chambon ; portions congrues et suppléments de portion congrue des curés et vicaires des églises paroissiales de Chambon, Saint-Sornin, Sannat, Leypaud, Luzat, Chambouchard; honoraires des dignitaires de la prévôté (prieur claustral, infirmier, sacristain, chambrier) ; gages des officiers de l'ordre judiciaire (juge régent, procureur d'office, greffier) ; entretien et réparations des églises dépendant de la dite prévôté ; aumônes, etc., total 6,317 ll. — Arrêt définitif du bureau de Bourges déboutant les abbé et religieux de Chambon et les condamnant aux dépens : 3 septembre 1733.

G. 792. (Liasse.) — 1 pièce + 1 cah. in-8°, 14 feuillets, parchemin; 13 pièces (7 impr.), papier.

1726-1735. — Contentieux. — Procès entre le syndic du diocèse de Limoges et celui de Tulle, agissant au nom de leurs diocèses respectifs, au sujet du droit de taxer les revenus de la paroisse de Goules, annexe de l'archidiaconé de Limoges au diocèse de Tulle : pièces produites par les parties. — Arrêt du bureau de Bourges, rejetant l'opposition formée par le syndic de Tulle à l'exécution d'un arrêt du même bureau du 21 juillet 1728, lequel faisait défense au diocèse de Tulle d'imposer à l'avenir le diocèse de Limoges, 8 avril 1729. — Mémoires imprimés signifiés par les parties de cette affaire. — Mémoire adressé par le diocèse de Limoges à Mgr le cardinal de Fleury et à Mgr le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, pour obtenir d'être renvoyé devant l'assemblée générale du clergé de 1735, le diocèse de Tulle ayant obtenu du grand conseil un arrêt d'évocation du fond de l'affaire et un second arrêt du 31 août 1734 l'autorisant à taxer les revenus de la paroisse de Goules. — Mémoire au Conseil sur le même sujet : « Environ l'an 1286, Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, érigea l'archidiaconé de Limoges et pour le doter il y unit les dîmes du Queyssac et de Goules, toutes deux alors de son diocèse. En 1318, la paroisse de Goules fut comprise dans le démembrement que le pape Jean XXII fit alors du diocèse de Limoges, pour former celui de Tulle. » L'arrêt définitif manque, mais les comptes de gestion de l'époque prouvent que le diocèse de Limoges perdit son procès et paya les frais.

G. 793. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 121 pièces + 2 cahiers in-8°, 6 et 6 feuillets, papier.

1626-1730. — Contentieux. — Procès divers au sujet des décimes : condamnation de divers particuliers pour arrérages des décimes (1626); — procès devant la chambre ecclésiastique, puis le bureau provincial de Bourges au sujet des décimes du prieuré de Manzay (1696-1697), entre messire Jacques Deffriches, prieur, et Denis Le Tellier, receveur des décimes du diocèse de Bourges : pièces de ce procès; — pièces d'un procès devant la chambre ecclésiastique de Limoges entre Martial Baillot de La Valette, ex-receveur des décimes, demandeur, et dame Madeleine Martin de La Bastide, veuve de M. Noualhier des Varennes, héritière de M. Martin de La Bastide, chanoine de Saint-Martial, pour le payement des impositions de ce dernier (1727-1730).

= Autres procès au sujet des impositions dues par certains bénéfices : prieuré de Charon (1696); — cure du Chalard (1726); — prévôté de La Souterraine (1705-1710); — cure de Gouzon (1726-1727); — cure de Lubersat (1726); — cure de Boussac-le-Château (1720); — cure de Saint-Gilles-la-Forêt, etc. = Lettres du sieur Croisier, avocat à Paris à M. l'official et à MM. de la Chambre ecclésiastique au sujet de divers procès (1678).

G. 794. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce + 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier

1558-1781. — Documents divers concernant les impositions sur le clergé. — Commission de la cour des aides de Montferrand pour ajourner la nomination de commissaires députés aux fruits des bénéfices qui n'ont pas payé leurs décimes, 1558. — Arrêt de la cour des aides de Montferrand au sujet des décimes, 1561. — Taxe de la rente due aux prévôt et échevins de Paris pour les deniers qu'ils ont prêtés aux fins de parachever les rachats, 1567. — Tarif arrêté par le sieur Dalesme, imprimeur, pour le prix des fournitures et impressions faites au profit de la chambre ecclésiastique, 1781.

G. 795. (Liasse.) — 18 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 8, 10 et 10 feuillets (1 impr.), papier.

1641-1760. — Documents divers concernant les impositions sur le clergé et la situation financière du diocèse de Limoges. — Délibérations diverses de la chambre ecclésiastique de Limoges. — Arrêt du Parlement de Toulouse déclarant que les hommages dus aux ecclésiastiques sont imprescriptibles (1641), contre messire Ch. René Dupin, marquis de Montbrun, baron de Meulion. — Renvoi au Grand Conseil pour le retrait des biens ecclésiastiques aliénés en faveur de ceux qui ont payé le 8e denier (1673). — Lettres patentes de 1701 pour l'imposition des sommes accordées au roi par le clergé de France pour tenir lieu de la capitation. — Etat général des taxes payées au roi par le diocèse de Limoges depuis 1588 jusqu'en 1706, suivi d'un état particulier des taxes imposées sur l'abbaye de La Règle. — Mémoire adressé au receveur général du clergé de France pour obtenir l'intérêt des sommes versées en trop à la caisse générale par le diocèse de Limoges : détails sur les impositions du clergé de 1696 à 1735 et sur le mode de leur perception. — Mémoire imprimé au sujet de la taille imposée en 1735 sur les fermiers amodiateurs des bénéfices du diocèse de Limoges, par une cote particulière indépendamment de la cote personnelle des dits fermiers. — Déclaration générale que fournit le diocèse à l'assemblée du clergé de 1740 sur sa situation par rapport aux emprunts et remboursements faits de 1710 à 1735. — Listes des adresses des agents généraux du clergé à Paris, juin 1760. — Pièces diverses provenant de la chambre ecclésiastique (1681-1720).

G. 796. (Liasse.) — 72 pièces + 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier.

1750-1765. — Déclarations de revenus faites par devant la chambre ecclésiastique en exécution de la déclaration du roi du 17 août 1750, et actes fournis à l'appui (baux, requêtes en modération de cotes) : *Archiprêtré d'Anzème* : abbaye de Pré-Benoit ; cure de Saint-Laurent ; prieuré de Guéret ; cure de Méasne ; abbaye d'Aubepierre ; cure de Clugnac ; cure d'Ajain ; — *Archiprêtré d'Aubusson* : cure de Banise ; — *Archiprêtré de Bénévent* : sacristie de Saint-Vaury ; cure d'Ambazac ; cure de Saint-Eutrope d'Aresnes ; cure de Saint-Priest-le-Palus ; cure de Bourganeuf ; cure de Montboucher; cure de Charrières; communauté de Saint-J.-B. de Bourganeuf; cure de Sauviat ; cure de Reix ; cures de Bonnat, Saint-Priest-les-Oulières, Le Lindois ; cure de Saint-Christophe près Sauviat ; cure de Saint-Pierre-de-Chargnat ; cure de Saint-Amand-Jartoudeix; pénitents bleus de Bourganeuf ; cure des Billanges ; cure de Lizières ; cure de Magnac ; cure de Saint-Dizier ; cure de Saint-Jacques de Réthois; cure de Marcilles; — *Archiprêtré de Brive* : prieuré de Brive; église collégiale Saint-Martin-de-Brive ; prébende de l'église de Turenne ; cure de Lissac ; couvent de Sainte-Ursule de Brive ; cure de Larche ; commanderie de Saint-Antoine-des-Plantades ; cure de Daignac ; cure de Lanteuil ; cure de Collonges ; prieuré de Saint-Jean-de-Dersses ; prieuré du Bois ; prieuré de Turenne ; — *Archiprêtré de Brivezac* : cure de Sionnac.

G. 797. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1750-1765. — Déclarations de revenus faites par les bénéficiers du diocèse de Limoges, conformément à la déclaration du roi du 17 août 1750, et pièces annexes. — *Archiprêtré de Chirouze* : néant. — *Archiprêtré de Combrailles* : néant. — *Archiprêtré de Gimel* : prieuré de Bonneval ; prieuré de Ventadour ; cures de Clergour, Egletons, La Fage, Gimel, Saint-Martin-de-Soudeille, Jardin, Lapleau, Laval, Saint-Hilaire-Foissac ; cure des Mars près La Fage ; cure de Saint-Yrieix-le-Déjalat ; cure de Jardin ; cure de La Chapelle-Espinasse ; cure d'Egletons ; prieuré de

Vedrennes, dépendant de La Chaise-Dieu ; cure de Moustier-Ventadour ; cure de Roziers ; cure de Saint-Martin de Champagnac-La Nouaille ; — *Archiprêtré de La Meyze* ; cure de Saint-Pierre dans Saint-Yrieix ; cure d'Aixe; cure de Condat; chapitre de Saint-Yrieix; cure de Saint-Hilaire-Lastours ; abbaye de Solignac ; — *Archiprêtré de La Porcherie* : cure de Saint-Genest ; cure de Meilhars ; prieuré de Monceix ; cure de La Forêt ; cure de Saint-Hilaire-les-Courbes ; cure de Saint-Hilaire-Bonneval ; cure de La Porcherie ; prieuré de Clédat ; cure de Chamberet ; cure de Plénartige ; cure de Soudanes ; cure de Viam ; cure de Treignac; doctrinaires de Treignac ; cure de La Crouzille ; cure de Murat; cure de Mansanes; cures de La Faye et La Mongerie; prieuré de Masgoutières, chapitre de Saint-Germain.

G. 798. (Liasse.) — 95 pièces + 3 cahiers in-4°, 6, 6 et 8 feuillets, (2 impr.), papier.

1750-1767. — Déclarations de revenus faites par les bénéficiers du diocèse de Limoges, conformément à la déclaration du 17 août 1750 ; et pièces annexes. — *Archiprêtré de Limoges ;* chapitre Saint-Martial ; abbaye Saint-Augustin ; Carmes déchaussés de Limoges ; séminaire de la Mission ; cure de Soubrevas. — *Archiprêtré de Lubersac :* cure d'Arnac-Pompadour ; cure de Saint-Viance ; cure de Segonzat ; cure de Saint-Cyr-La Roche ; cure de Juilhac. — *Archiprêtré de Nontron* : cure d'Auginhac; cure d'Abjac ; cure de Buxerolles ; cure de Bourdeix ; cure de N. D. du Haut-Chalus ; cure de Champagnac ; cure de Champnières ; cure de Champsac ; cure de Dournazac, cure d'Etouars; cure de Saint-Barthélemy ; cure de Javerlhac ; cure de Saint-Jean de Vayres ; cure de Saint-Laurent sur Gorre ; cure de Saint-Martial de La Valette ; cure de Saint-Martin-le-Peint ; cure de Maisonnais ; cure de Nontron ; cure de Nontronneau ; cure d'Oradour-sur-Vayres ; cure de Pensol ; cure de Pluviers ; prieuré des Salles ; cure de Savignac ; cure de Séreilhac. — *Archiprêtré de Rancon* : cure de Mounîmes ; cure de Saint-Etienne-de-Fursac; cure de Voulon ; cure de Saint-Michel-Laurière ; cure de Saint-Sulpice-Laurière ; cure de Saint-Pierre de Château-Ponsac ; cure de Bonneuil ; cure de Collonges ; cure de Not ; cure des Chézeaux ; cure de Saint-Etienne-de Versilhac ; cure de Rilhac ; cure de Saint-Amand-de-Versilhac ; cure de Grosmas ; cure d'Uzurat ; cure de Saint-Sulpice-la-Feuille ; cure de Roussac; cure de Fromental ; cure de Beaune ; cure de La Souterraine ; cure de Mailhat ; cure de Saint-Pierre-la-Montagne ; fabrique de Château-Ponsac ; cure de Saint-Priest-le-Betoux ; cure de Tilly ; cure de Brigueil-le-Chantre ; cure de Lussac-les-Eglises; communauté de La Souterraine ; cure de Saint-Symphorien ; cure de Saint-Hilaire-la-Treille ; cure de Compreignac.

G. 799. (Liasse.) — 107 pièces + 5 cahiers in-4° et in-8°. 6, 7, 10 12 et 8 feuillets, papier.

1750-1767. — Déclarations de revenus et pièces annexes : — *Archiprêtré de Saint-Exupéry* : prieuré de Bort ; abbaye de Meymac ; abbaye de Bonnaigue ; prieuré de Saint-Etienne-de-La-Geneste ; prieuré de Saint-Angel ; cure de Bort ; cure de Saint-Julien près Bort ; prieuré du Port-Dieu; cure d'Ussel, cure de Saint-Bonnet ; cure de Bugeat ; cure de Pérols ; cure de Margeride ; cure de Saint-Hilaire-le-Luc ; cure de Chirac ; cure des Palisses ; cure de La Roche, près Feix ; cure de Saint-Pantaléon ; cure de Valhiergues ; cure de Serandon ; cure de Sainte-Marie-la-Panouze; cure de Neuvic : cure de Margeride ; cure de Saint-Germain-le-Lièvre ; cure d'Ambrugeat et de Barsanges son annexe ; cure de Lézignac (Léginhac) ; cure de Monestier ; cure de Saint-Angel ; cure de Saint-Frigeon-le-Riche ; cure de Pérols ; cure de Saint-Victour ; vicairie de Saint-Michel au cimetière de Saint-Angel ; cure de Saint-Exupéry ; cure de Sarrou.

G. 800. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces + 2 cahiers in-4° et in-8°, 6, et 6, feuillets, papier.

1750-1761. — Déclarations de revenus et pièces annexes. — *Archiprêtré de Saint-Junien :* cure de Saint-Vincent de Nantiat ; cure de Blond ; cure de Berneuil ; cure de Chaliat ; cure d'Oradour près Bœuil ; cure de Saint-Yrieix-sous-Aixe ; cure de Cognac ; cure de Verneuil ; cure de Saint-Priest près d'Aixe ; cure de Lézignac-sur-Gorre ; chapelles de Confolens ; paroisse de Saint-Maxime ; cure de Saint-Cyr ; cure d'Azat ; cure de Bussière-Boffy ; cure de Massignac ; cure de Roussines ; cure de Genouilhac ; cure d'Etaignat ; religieuses de l'Union chrétienne de Bellac; cure de Chirac ; cure de Monterollet ; cure de Manot ; cure de Blanzac ; cure de Saint-Christophe près Confolens ; cure de Lagudet ; cure d'Exideuil : prieuré de La Péruse : cure de Chassenon ; cure de Blanzat ; cure de Lapleau ; cure du Petit Masdieu ; cure de Saint-Michel près Confolens ; cure de Roumazières ; cure de Vaulry ; prieuré-cure du Pont-Saint-Martin ; cure de Saint-Bonnet-la-Marche ; cure de N.-D. du Moutier en la ville de Saint-Junien ; cure de Nieul ; cure de La Bretaigne ; cure de Bellac ; cure de Saint-Pierre de Saint-Junien : cure de Loubert ; cure de

Saint-Junien-les-Combes ; cure de Saint-Gence ; cure de Saint-Ouen ; cure de Nouic, prieuré-cure de Vacqueur ; cure de Videix ; cure de La Croix ; cure d'Esse ; cure de N. D. de Vaux ; cure de Peyrilhac ; cure de Saint-Sébastien de Chabanais ; cure de Couzeix, prieuré-cure de Saint-Martin de Jussac. — *Archiprêtré de Saint-Paul* ; cure de Sussac. — *Archiprêtré du Vigeois* : prévôté de La Valette.

G. 801. (Liasse.) — 15 pièces, + 1 cah, in-8°, 13 feuillets, papier.

1751. — Déclarations de revenus — Déclaration des revenus de l'abbaye et chapitre de Lesterps, avec une copie authentique de toutes les fermes.

G. 802. (Liasse.) — 29 pièces, papier, (impr.)

1723. — Rôle du don gratuit de la dite année, mis au net en 1742.

G. 803. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1726. — Rôle du don gratuit de la dite année, dressé par archiprêtrés et mis au net en 1728. Total 34,603 ll., 16 s. 2 d.

G. 804. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1730. — Rôle du don gratuit de la dite année, dressé par archiprêtrés. Total 37,479 ll., 1 s, 1 d.

G. 805. (Registre) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1735. — Rôle du don gratuit de la dite année, dressé par archiprêtrés et mis au net en 1736. Total : 25,616 ll. 7 s. 8 d.

G. 806. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier, (cadres imprimés).

1734-1749. — Rôle des dons gratuits : de 12 millions pour l'année 1734, de 8 millions pour l'année 1735, et de 11 millions pour l'année 1747 ; dressé par archiprêtrés et mis au net en 1749. Total 37872 ll, 5 s. 7 d.

G. 807. (Liasse.) — 2 pièces + 2 cah. in-4° et in-8°, 6 et 10 feuillets, papier.

1734-1760. — Répartition des impositions — Impositions mises sur les ecclésiastiques du diocèse de Limoges par l'intendant de la généralité pour les gages des officiers municipaux.

G. 808. (Registre.) — In-f°, 37 feuillets, papier, (cadres imprimés).

Seconde moitié de 1745. — Répartition des impositions — « Procès-verbal du rolle de l'imposition de 759.375 livres redonnée pour le payement des arrérages du don gratuit de 15 millions par emprunt accordé au Roi par l'Assemblée générale du clergé de France de l'année 1745 ; laquelle imposition commence et sera imposée et levée au terme de Noël 1745 ». Débute ainsi : « Aujourd'hui premier jour du mois d'aoust 1745, la Chambre et Bureau ecclésiastique du diocèse de Limoges étant extraordinairement assemblés dans le palais épiscopal du dit Limoges, s'est présenté M. J.-B. Martin-Marchandon, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédralle, official et syndic du clergé du diocèse, lequel a représenté que MM. les agents généraux du clergé de France leur avoient envoyé trois extraits en forme des trois états et départemens faits et arrêtés le 11 juin 1745 par nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France de l'année 1745, concernant les impositions ordonnées être faites et levées ainsi qu'il sera expliqué cy-après [montant à la somme de 8,375 livres]. J. G. *évêque de Limoges* ; de Montesquiou, *abbé de Saint-Martial* ; Delhort, Boisse, Segond, Marchandon, *syndic.* » — Le registre est divisé par archiprêtrés ; dans chaque archiprêtré on range, suivant un ordre variable, les chapitres, les abbayes, les communautés de prêtres, les cures, les aumôneries, les vicairies, les commanderies, les couvents, les prévôtés, les prieurés, les sacristies. — F° 37 r°, récapitulation des sommes dues par chacun des dix-huit archiprêtrés. Le plus imposé est celui de Combrailles : 682 livres ; le moins imposé, celui de Saint-Paul, 260 livres.

G. 809. (Registre.) — In-f°, 35 feuillets, papier, (cadres imprimés).

1755. — Répartition des impositions — « Relevé des impositions de l'année 1755. » Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 143,359 livres. L'archiprêtré le plus imposé est celui de Saint-Junien : 15.206 livres ; le moins imposé, celui de Chirouze, 4,002 livres.

G. 810. (Registre.) — In-f°, 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)

1760. — Répartition des impositions — Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 128,387 livres. L'archiprêtré le plus imposé est celui de Saint-Paul : 13.238 livres ; le moins imposé, celui de Chirouze ; 3,367 livres.

G. 811. (Registre.) — In-f°, 34 feuillets, papier, (cadres imprimés).

1761. — Répartition des impositions — « Relevé du sommier des impositions de l'année 1761. » Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal ni de récapitulation.

G. 812. (Registre.) — In-f°, 38 feuillets, papier, (cadres imprimés).

1764. — Répartition des impositions — « Procès-verbal ou département général des impositions de l'année 1764. » Débute ainsi : « Aujourd'huy mercredi 11 janvier 1764, la Chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges étant assemblée pour faire le département général des impositions des décimes ordinaires, dons gratuits et autres impositions qui doivent être réparties, la présente année 1764, sur tous les bénéficiers et autres possédant biens ecclésiastiques dans ce diocèse, il a été procédé au dit département, dont les sommes des diverses impositions réunies montent en total à la somme de 136,311 livres, conformément à l'arrêté ci-après ; scavoir anciennes impositions... nouvelles impositions... frais communs... dettes particulières du diocèse... frais d'administration... L. C. *évêque de Limoges* ; L. DE MONTESQUIOU, *vicaire général*; BOISSE, DEVOYON, CHASTAIGNAT, MARTIN, ROMANET, *syndic.* » — Le registre est divisé par archiprêtrés ; dans chaque archiprêtré on range, suivant un ordre variable, les chapitres, les abbayes, les communautés de prêtres, les prévôtés, les prieurés, les aumôneries, les cures, les vicairies, les sacristies, les commanderies, les préceptories. — F° 38 v° ; récapitulation des sommes dues par chacun des dix-huit archiprêtrés. Le plus imposé est celui de Saint-Junien : 14,430 livres; le moins imposé, celui de Chirouze : 3,573 livres.

G. 813. (Registre.) — In-f°, 34 feuillets, papier, (cadres imprimés).

1764. — Répartition des impositions. — Double du registre précédent; pas de procès-verbal ni de récapitulation.

G. 814. (Registre.) — In-f°, 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)

1766. — Répartition des impositions. — Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal ni de récapitulation. Beaucoup d'articles en blanc.

G. 815. (Registre.) — In-f°, 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)

1768. — Répartition des impositions. — Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 136.193 livres.

G. 816. (Registre.) — In-f°, 35 feuillets, papier, (cadres imprimés).

1770. — Répartition des impositions. — Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 136.040 livres.

G. 817. (Registre.) — In-f°, 37 feuillets, papier, (cadres imprimés.)

1779. — Répartition des impositions. — Même disposition que ci-dessus. Même procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 140,062 livres.

G. 818. (Liasse.) — 3 cahiers (1 impr.) + 4 pièces (2 impr.), papier.

XVIII° siècle. — Répartition des impositions. — Pièces diverses, entre autres : deux répertoires renvoyant aux rôles des impositions ; — extrait des départements faits par l'Assemblée générale du clergé de 1760, le dit extrait relatif au diocèse de Limoges en la généralité de Riom *(sic)*.

G. 819. (Liasse.) — 135 pièces + 1 cahier in-8°, 11 feuillets, papier.

1734-1787. — Requêtes en modération de cotes, faites à la chambre ecclésiastique, la plupart de 1785 à 1787, par divers bénéficiers du diocèse de Limoges pour cause d'infirmités, de grêle, incendie, ouragan, vol, etc. etc.; pièces annexes. (Toutes ces requêtes sont adressées, sous forme de lettres, tantôt à l'évêque de Limoges, tantôt au syndic du clergé, tantôt collectivement à tous les membres de la Chambre ecclésiastique). — Procès-verbal d'un vol avec effraction commis dans l'église de Châtelus-Marcheix en Poitou (1734).—Procès-verbaux des dommages causés par la grêle, etc.

G. 820. (Liasse.) — 19 feuillets, papier.

1673-1729. — Quittances du paiement des décimes, fait par divers bénéficiers.

G. 821. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1741-1781. — Quittances du paiement des décimes, fait par divers bénéficiers.

G. 822. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 137 pièces, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Quittances des décimes, délivrées par différents receveurs aux bénéficiers du

diocèse de Limoges et déposées par ces derniers au greffe de la Chambre ecclésiastique, lors de l'apurement des comptes des sieurs Croizier, Baillot et Descordes, vers 1710.

G. 823. (Liasse.) — 346 pièces (1 impr.), papier.

XVII° et XVIII° siècles. — Quittances des décimes, déposées au greffe de la Chambre ecclésiastique vers 1710.

G. 824. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Quittances des décimes, relatives aux années 1696-1713.

G. 825. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Quittances des décimes délivrées par différents receveurs aux bénéficiers du diocèse.

G. 826. (Liasse.) — 14 pièces + 13 cahiers petit in-f° et in-4°, 5, 6, 6, 7, 10, 10, 12, 14, 16, 17, 20, 27 et 8 feuillets, papier.

1616. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de gestion des receveurs des décimes. — Apurement des comptes des décimes ordinaires et extraordinaires depuis 1576, présentés par MM. de Maleden à Mgr l'évêque de Limoges et MM. les députés de la Chambre ecclésiatique nouvellement établie, et arrêtés par eux en 1616. Ont signé : Henry, évêque de Limoges; Verthamond, chantre de l'église de Limoges; Melchior de David d'Eymoutiers, Boyol.

G. 827. (Liasse.) — 7 cahiers petit in-f° 5, 8, 10, 12, 15, 33 et 58 feuillets, papier.

1616-1630. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de gestion des receveurs des décimes. — Apurement des comptes présentés à la Chambre ecclésiastique par les receveurs des décimes. Comptes de 1616 à 1622 arrêtés en 1623 et signés de MM. Raymond de la Marthonie, évêque ; de Verthamond, doyen de Limoges; Poylevé, chanoine de Limoges; Duboys, chanoine de Saint-Martial; Henry Desvartins (?), chanoine de Limoges. — Comptes de 1623 à 1629 arrêtés en 1630 et signés de MM. François, évêque de Limoges; Verthamond, Poylevé, de La Poumélie, prévôt d'Eymoutiers; Baillot, Lagudenet (?). Receveurs : MM. Mathieu de Maleden (1616 et 1617); Jean de Maleden (1618), lequel prend le titre de receveur ancien en 1624; Mathieu de Maleden, receveur triennal (1629).

G. 828. (Liasse.) — 3 pièces + 19 cahiers in-f° et in-4°, 5, 7, 7, 8, 8, 9, 9, 9, 9, 10, 11, 11, 12, 12, 14, 17, 7 et 8 feuillets, papier.

1631-1683. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de gestion du receveur ancien des décimes, de 1631 à 1679. — Offices des décimes en 1631; propriétaires : Jean de Maleden, receveur des décimes, mort la même année; Martial Vidaud, receveur alternatif; Martial de Maleden, receveur triennal, héritiers de Jean Vidaud, contrôleur ancien; Pierre Mailhot, contrôleur alternatif; Guillaume de Verthamond, contrôleur triennal; en 1679 : Mathieu de Maleden, sieur de La Chabanne, receveur ancien; Guillaume de Verthamond, receveur alternatif; Martial Descordes, receveur triennal; Mathieu Morel, contrôleur ancien; Gaspard Mailhot, contrôleur alternatif; Michel de Verthamond, contrôleur triennal. — Comptes arrêtés et signés en 1640, 1660, 1670, 1676 et 1683 par l'évêque de Limoges et les membres de la Chambre ecclésiastique de Limoges en fonctions à chacune de ces époques. En 1640, ont signé : MM. François, évêque de Limoges; de Verthamond, Saige, Duboys, prieur de Saint-Gérald; en 1676 : François, évêque de Limoges; Maillard, official et vicaire général; Périère, Juge, Barny, Druillette, syndic; en 1683 : Louis, évêque de Limoges; Marvent, Mercier, Perière, Juge, Drouet, syndic.

G. 829. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces + 6 cahiers petit in-f° in-4° et in-8°, 6, 8, 8, 10, 13 et 15 feuillets, papier.

1623-1700. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de gestion du receveur alternatif des décimes. — Comptes du sieur Martial Vidaud, receveur alternatif des décimes, des années 1623, 1625, 1627. — Inventaire des comptes du sieur Vidaud, de 1623 à 1642. — Pièces relatives à l'apurement des comptes de feu Messire Guillaume de Verthamond, ex-receveur alternatif des décimes du diocèse de Limoges. (M. de Verthamond a commencé l'exercice de sa charge en 1645 et il l'a exercée jusqu'en l'année 1681 inclusivement, époque à laquelle il fut remboursé de la plus grande partie de la finance de son office; sur quoi, il y eut plusieurs contestations entre lui et le syndic du clergé, qui furent portées devant le Conseil, où, par arrêt du 5 septembre 1684, le syndic fut autorisé à retenir une certaine somme entre ses mains, jusqu'à l'apurement des comptes du dit receveur, et les parties ren-

voyées devant le bureau particulier de Tulle pour y procéder au dit apurement). — Extraits des comptes du receveur alternatif, de 1645 à 1681. — Requêtes du conseil de Noël Drouet, curé de Saint-Michel-des-Lions, syndic du clergé, contre le sieur de Verthamond. — Mémoires, lettres, pièces diverses.

G. 830. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 128 pièces, papier.

1702-1718. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de gestion de M. Baillot de La Valette, receveur alternatif des décimes du diocèse de Limoges, pour les exercices 1702, 1705, 1708 et 1711; pièces justificatives des dits comptes, quittances diverses. — Quittances des décimes et autres impositions du diocèse, délivrées par MM. Reich de Penautier et Crozat, receveurs généraux du clergé de France, contresignées par les agents généraux du clergé (1702 1711). — Mandements de la Chambre ecclésiastique et quittances des particuliers pour rentes constituées, gages des officiers, etc., etc.

G 831. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 72 pièces + 2 cahiers in-8°, 5 et 9 feuillets (1 impr.), papier.

1718-1728. — Comptabilité diocésaine. — Comptes des receveurs des décimes. — Apurement des comptes de gestion du sieur Croisier (pour les exercices 1689 à 1710); procès entre le syndic du clergé du diocèse et le sieur Croisier à ce sujet. — Transaction sur ce procès devant le bureau provincial ecclésiastique de Bourges, 6 août 1718. — Arrêté de compte du 24 septembre 1724, par lequel, outre 3,868 ll. restées en souffrance pour des articles indécis, le sieur Croisier est débiteur d'une somme de 25,721 ll.; ordonnance de la chambre ecclésiastique le condamnant à payer dans les trois jours. — Appel devant le bureau de Bourges : ordonnance sur requête portant que l'apurement aurait lieu devant le bureau de Bourges : 10 mars 1725. — Arrêt contradictoire du 26 juin 1725, condamnant le sieur Croisier à payer 6,000 ll. par provision. (En exécution de cet arrêt le syndic du clergé veut faire saisir, le 20 juillet 1725, les meubles du sieur Croisier ; mais ces meubles ont été vendus le 19 du même mois au sieur Cercleix; de là nouveaux procès entre le syndic et le dit Cercleix qui décline la compétence du bureau de Bourges et se pourvoit au Conseil en réglement de juge : mémoire à ce sujet). — Correspondance entre le syndic du clergé et le sieur Dumont, procureur à Bourges, au sujet de cette affaire (1725-1728).

G. 832. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 46 pièces + 3 cahiers petit in-f° et in-8°, 9, 15 et 10 feuillets (1 impr.), papier.

1638-1722. — Comptabilité diocésaine. — Comptes des receveurs des décimes. — Pièces relatives à l'apurement des comptes du sieur Martial Descordes, receveur triennal des décimes. — Projet de traité entre le syndic du diocèse et le sieur Descordes, au sujet de l'apurement des comptes de ce dernier et de ceux de ses auteurs, depuis 1638 jusqu'à 1712 inclusivement : 22 mai 1717. — Pièces relatives à la remise au greffe de la Chambre ecclésiastique de toutes les quittances de l'office de receveur triennal, et à la consignation des sommes portées sur ces quittances (1717-1718). — Requête du sieur Descordes à la Chambre ecclésiastique, demandant à faire lever à ses risques et périls par un commis les arrérages qui lui sont dus par les bénéficiers du diocèse : ordonnance rejetant cette requête; procès devant la cour de Bourges à ce sujet. — Procuration donnée par la Chambre ecclésiastique à M. l'abbé de Brossard, official de Bourges, et au sieur Delépine, commis à la recette du diocèse de Limoges, à l'effet d'emprunter à Chartres 500,000 ll. destinées à amortir l'arriéré des impositions du dit diocèse : 14 juillet 1713. — Procès entre Pierre de Gains, syndic du clergé, et M[es] Pierre Croisier, Martial Baillot et Descordes, ex-receveurs des décimes, d'une part, et Pierre Crozat, cessionnaire de feu M. De Penautier, receveur général du clergé de France, au sujet du payement des impositions du diocèse de Limoges (1718-1722) ; pièces y relatives.

G. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 126 pièces + 18 cahiers, petit in-f°, in-4° et in-8°, 6, 6, 6, 6, 6, 6, 6, 6, 8, 8, 9, 9, 10, 10 11, 12 et 16 feuillets (1 imprim.), papier.

1638-1702. — Comptabilité diocésaine. — Apurement des comptes de gestion des receveurs triennaux des décimes. — Procès divers entre plusieurs syndics du clergé du diocèse de Limoges et le sieur Martial Descordes, receveur triennal des décimes, au sujet de l'apurement de ses comptes et de ceux de son père Mathieu, de 1638 à 1694. — Mémoires, extraits de comptes, correspondance, requêtes, copies d'arrêts et autres actes de procédures relatifs à cette affaire. — Procès-verbal d'installation du sieur Martial Descordes dans son office de receveur triennal, 25 mai 1662. — Compte de la taxe imposée pour la suppression des trois offices de receveur alternatif, contrôleur alternatif et contrôleur triennal, rendu par Martial Descordes, en février 1695, à MM. les vicaires généraux et les députés du diocèse, le siège étant

vacant. (Mgr Louis d'Urfé, mort en juin 1696, ne fut remplacé qu'en décembre 1696 par messire François de Canisi). — Convention au sujet de l'achat de l'office de receveur général des décimes en la généralité d'Auvergne, entre MM. Mathieu de Morel, écuyer, baron de Fromental, président du bureau des finances de Limoges, Jean Moulinier, receveur général alternatif des décimes en la généralité d'Auvergne, et Martial Descordes, receveur des décimes du diocèse de Limoges; 24 décembre 1686.

G. 834. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 61 pièces + 7 cahiers in-f°, in-4° et in-8°, 6, 7, 10, 18, 26, 36, 44 (2 impr.), papier.

1702-1730. — Comptabilité diocésaine. — Apurement des comptes de gestion de M. Baillot de La Valette, receveur alternatif du diocèse, exercices 1702, 1705, 1708 et 1711 ; procès divers à ce sujet ; réunion de l'office de receveur alternatif au clergé du diocèse. — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France nommant des commissaires délégués à l'apurement des comptes des receveurs du diocèse de Limoges, 16 juin 1710. — Ordonnance de la Chambre ecclésiastique de Limoges, du 26 avril 1713, prescrivant le dépouillement des registres des receveurs des décimes, Baillot, Descordes et Croizier, et, pour empêcher le détournement des sommes perçues, commettant à leur place au recouvrement de toutes les impositions le sieur Etienne Delépine. — Nouvelle ordonnance condamnant le sieur Baillot à payer à M. Crozat, receveur général du clergé, 12,947 ll. 17 s. 3 d., somme perçue sur les décimes de 1708, et enjoignant audit Baillot, d'abandonner ses registres et sa perception des décimes à M° Etienne Delépine, receveur, 16 juin 1713. — Appel de cette ordonnance devant le bureau ecclésiastique provincial de Bourges ; pièces produites à l'appui de cet appel. — Acte du 18 juin 1715, dans lequel le sieur Baillot, déclaré par jugement de la Chambre ecclésiastique du 15 juin précédent, redevable au clergé du diocèse d'une somme de 38,000 ll., abandonne pour se libérer la finance de son office et les augmentations de gages montant à la somme de 21,500 ll. — Procès devant le bureau de Bourges entre le syndic du diocèse de Limoges et les époux Baillot de La Valette, pour le réglement des sommes dues par ces derniers au clergé du dit diocèse (1720-1730) : pièces produites au procès.

G. 835. (Liasse.) — 47 pièces + 7 cahiers in-f° et in-4°, 6, 6, 9, 10, 11, 13 et 54 feuillets, papier.

1689-1716. — Comptabilité diocésaine. — Apurement des comptes du sieur Pierre Croizier, commis à la recette des décimes et autres impositions du diocèse de Limoges, par les sieurs de Maleden de La Cabane, propriétaires de l'office de receveur ancien : exercices 1689 à 1710. — Pièces de comptabilité et ordonnances de la Chambre ecclésiastique relatives à cet apurement : originaux et copies. — Commission du sieur Croizier (22 mars 1707), au lieu et place de M. de Maleden de La Cabane. — Traité par lequel les trois receveurs de Limoges se sont engagés à payer à la recette générale 36,000 ll. pour chacune des années 1707, 1708 et 1709, de la subvention du diocèse, et ce en trois ans aux conditions y énoncées (2 novembre 1710). — Remontrances du syndic du clergé : les receveurs n'ayant pas satisfait au traité précédent, la Chambre ecclésiastique commet le sieur Etienne Delépine au recouvrement des arrérages ; 26 avril 1713. — Procès-verbal de dépouillement des registres du sieur Croizier, le constituant débiteur envers le clergé d'une somme de 16,695 ll. 9 s. 8 d. ; ordonnance de la Chambre ecclésiastique le condamnant à payer cette somme à M. Crozat : 24 mai 1713. — Traité par lequel Croizier fait cession, au clergé du diocèse, des arrérages qui lui sont dus et devient contrôleur des décimes : 8 juillet 1715. — Décharge des sieurs Antoine et Pierre Malevergne, nommés pour faire le recouvrement des arrérages du sieur Croizier, et nouvelle commission donnée audit Croizier, à la charge par lui de rendre compte tous les mois et remettre les deniers à qui par la Chambre sera ordonné, moyennant un sol de remise par livre : 12 août 1716. — Copie du contrat de mariage de demoiselle Marie Croizier, future épouse de M. Charles Moulinier, seigneur de La Valette, 11 novembre 1712.

G. 836. (Liasse.) — 2 pièces + 7 cahiers petit in-f° et in-4°, 4, 5, 6, 5 et 5 feuillets, papier.

1682-1750. — Comptabilité diocésaine. — Comptes des syndics du clergé. — Comptes des recettes et dépenses faites par M. Drouet pendant son syndicat (1682-1684). — Mémoires pour messieurs de la Chambre ecclésiastique contre le sieur De Gains, syndic du clergé pendant 20 ans, au sujet des comptes de son syndicat, vers 1723. — Comptes du syndic Martial Marchandon, chanoine de l'église cathédrale et official du diocèse, 1741-1750. (Les recettes faites par le dit syndic se composent d'arrérages de rentes dues au clergé, du produit des offices de greffier et de contrôleur aux insinuations ecclésiastiques ; les dépenses, des mêmes sommes versées entre les mains du receveur des décimes). — Transcription d'une délibération de la Chambre ecclésiastique

sur l'emploi d'un secours de 15,000 ll. accordé par le roi au clergé du diocèse à cause des calamités de l'année 1739 : 15 avril 1741.

G. 837. (Liasse.) — 3 pièces + 4 cahiers petit in-f° 4, 9, 9 et 10 feuillets, papier.

1784-1789. — Comptabilité diocésaine. — Comptes des greffiers des insinuations ecclésiastiques. — Comptes rendus à l'évêque de Limoges et à la Chambre ecclésiastique du diocèse, et arrêtés des droits de greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques, par les divers commis préposés à la perception de ces droits : Jacques Juge, avocat (1734) ; Mathieu Mérigot (1737-1739) ; J.-B. Glangeaud (1785) ; François Glangeaud (1787-1789). Total du produit des insinuations : en 1738 : 3,090 ll. ; en 1787 ; 3.784 ll. Tarif des droits d'insinuation.

G. 838. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 257 pièces + 2 cahiers petit in-f°, 12 et 15 feuillets, papier.

1715-1718. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, exercice 1715, présentés par le sieur Delépine et apurés en 1718 par les membres de la Chambre ecclésiastique du diocèse. — Recettes de l'ordinaire : décimes et autres impositions ordinaires. — Dépenses de l'ordinaire par chapitres : chapitre Ier : sommes payées à la recette provinciale pour les impositions du diocèse; chapitre II : gages des officiers et rentes tenant lieu de gages : appointements du comptable; chapitre III : pensions du séminaire ; chapitre IV : arrérages des rentes dues par le clergé du diocèse ; chapitre V : sommes payées sur mandements de la Chambre ecclésiastique ; chapitre VI : droit de présence à la Chambre à Mgr l'évêque et indemnité aux députés, (ordonnance de 1665) ; chapitre VII : modérations et décharges ; chapitre VIII : épices et reddition du présent compte; chapitre IX : restes à payer et non-valeurs. — Pièces justificatives du dit compte. — Comptes de l'extraordinaire : imposition extraordinaire pour le rachat de la subvention, pour le don gratuit et les frais de l'assemblée de l'année 1715. — Pièces justificatives des dépenses.

G. 839. (Liasse.) — 11 pièces + 1 cahier in-4°, 32 feuillets, parchemin; 283 pièces + 5 cahiers in-f°, in-4° et in-8°, 6, 6, 6, 7, 25 feuillets (1 impr.), papier.

1692-1731. — Comptabilité diocésaine. — Pièces justificatives des paiements faits par le sieur Martial Baillot de La Valette, receveur des décimes, appelé à rendre compte de sa gestion.

G. 840. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1690-1702. — Comptabilité diocésaine. — Contrôleur triennal des décimes. — Procès entre le syndic du clergé du diocèse de Limoges et messire Michel de Verthamond, prêtre, chantre et chanoine en l'église de Limoges, ex-contrôleur triennal des décimes du clergé, de 1667 à 1689, au sujet des gages du dit office de contrôleur, dont la finance avait été remboursée en 1689 (1690-1702).

G. 841. (Liasse.) — 37 pièces + 3 cahiers in-f°, 5, 6, 8 feuillets (2 impr.), papier.

1710-1728. — Comptabilité diocésaine. — Pièces diverses relatives aux comptes de gestion du sieur Etienne Delépine, commis par la Chambre ecclésiastique à la recette des impositions du diocèse et aussi à la perception des arrérages dus aux receveurs ancien, triennal et alternatif, depuis 1713. — Extraits des départements généraux arrêtés par les assemblées générales du clergé ou brevets des impositions du diocèse de Limoges adressés à l'évêque de Limoges par les agents généraux du clergé de France (1710-1728). — Pièces de comptabilité. — Etats divers de recettes. — Procès-verbaux de vérification de caisse, dressés par les membres de la Chambre ecclésiastique (1713-1717). — Procès entre le syndic du diocèse de Limoges et le s^r Delépine, au sujet de l'apurement des comptes de ce dernier (1717).

G. 842. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 234 pièces + 2 cahiers in-f°, 30 feuillets, papier.

1716-1718. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de gestion des receveurs. — Exercice 1716. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire présentés par le sieur Etienne Delépine, receveur des décimes, et apuré par les membres de la Chambre ecclésiastique. — Pièces justificatives des dits comptes. — Quittances signées de MM. Gilbert Allire, marquis de Langhac (*sic*), époux de dame Marguerite-Reyne Rochette, héritière universelle de Me Jean Rochette, receveur provincial triennal des décimes de la généralité de Riom. — Actes au nom de M. Finet, syndic du séminaire de Limoges; sœur Luce Françoise de La Bastide de Châteaumorant, supérieure de la Visitation, et autres syndics et supérieurs des communautés religieuses de Limoges, pour rentes constituées sur le clergé du diocèse.

G. 843. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 225 pièces + 2 cahiers in-f°, 31 feuillets (3 impr.), papier.

1716-1719. — Comptabilité diocésaine. — Comptes des receveurs. — Exercice 1717. — Comptes rendus par M. Etienne Delépine et pièces justificatives des dits comptes. — Contrainte décernée contre le s[r] Delépine au profit du sieur Blaise Rochette, écuyer, seigneur de Lempde, conseiller à la cour des aides de Clermont et receveur provincial des décimes en la généralité de Riom. — Procès-verbal de saisie des meubles du s[r] Delépine. — Quittances des titulaires de rentes sur le clergé du diocèse de Limoges. — Lettres et billets divers du s[r] De Gains, syndic du diocèse.

G. 844. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 236 pièces + 2 cahiers in-f°, 9 et 12 feuillets, papier.

1718-1724. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de l'ordinaire et extraordinaire (exercice 1718), présentés par le s[r] Delépine et arrêtés le 13 avril 1722 par les membres de la Chambre ecclésiastique du diocèse : MM. Antoine, évêque de Limoges; de Douhet du Puy-Molinier, Marchandon, Ardant du Pic, Durand, David, De Gains, syndic. — Pièces justificatives des dits comptes, mandements de la Chambre et quittances des parties prenantes.

G. 845. (Liasse.) — 66 pièces + 4 cahiers in-f°, 9, 12, 12 et 18 feuillets, papier.

1720-1724. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de l'ordinaire (exercice 1720), présentés par le sieur Delépine, arrêtés en 1722, 1723 et 1724. — Pièces justificatives : quittance notariée délivrée par M. Psalmet Faulte à M. Pierre de Gains, syndic du clergé, de 41.000 ll. pour le montant de la finance principale et augmentation de gages de la charge de contrôleur ancien des décimes, supprimée par arrêt du Conseil du 26 oct. 1719. — Quittances des impositions du diocèse, délivrées par messire François Ogier, receveur général du clergé, contresignées par les agents généraux du clergé. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire de l'exercice 1721 et pièces justificatives; comptes vus et arrêtés aux trois fois différentes par les membres de la Chambre ecclésiastique en 1722, 1723 et 1724.

G. 846. (Liasse.) — 130 pièces + 5 cahiers in-f° et in-4°, 6, 10, 10, 12 et 12 feuillets, papier.

1722-1724. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire (exercice 1722), arrêtés en 1724, Et. Delépine étant commis à la recette. Total des décimes ordinaires : 46.616 ll.; des impositions extraordinaires : 54.686 ll. — Dépenses de l'extraordinaire : Chapitre I. Rentes aux créanciers du diocèse : M. l'abbé de Thésut, 20.000 ll.; M. de Vastan, 6.666 ll. 13 s. 4 d.; M. Aviat, 12.333 ll. 6 s. 8 d.; M[me] la Présidente de Maupeou, 4.000 ll.; M. Douyat, 1.000 ll. Ch. II. Taxations de 3 den. par livre pour le comptable. Ch. III. Epices et façon du compte. Ch. IV. Modérations et décharges accordées par la chambre. — Pièces justificatives des dits comptes. = Comptes de l'exercice 1723, arrêtés en 1724. — Liste des personnes et établissements ayant des rentes constituées sur le clergé du diocèse de Limoges et dont les quittances se retrouvent d'année en année : religieuses de la Visitation; — religieuses de la Providence; — sœurs de Saint-Alexis; — religieuses déchaussées de Sainte-Claire; — hôpital général de Limoges; — hôpital d'Uzerche; — M[me] la marquise de Vastan.

G. 847. (Liasse.) — 10 pièces + 2 cahiers petit in-f°, 8, et 37 feuillets (1 impr.), papier.

1770. — Comptabilité diocésaine. — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 17 juin 1710 : commission donnée à Mgr l'évêque de Digne et à M. l'abbé Begon, doyen de La Rochelle, pour l'audition et l'apurement des comptes des receveurs de Limoges, de 1698 à 1709, et le nouveau département des impositions de ce diocèse. — Arrêt du Conseil approuvant cette délibération : 15 juillet. — Enregistrement au greffe de la Chambre ecclésiastique de Limoges des susdits arrêts et délibérations : 24 sept. 1710. — Procès-verbal d'exécution de la commission (23 sept.-24 nov. 1710) et mémoire à l'assemblée générale du clergé sur le même sujet. — Ordonnance de Mgr Henri Puget, évêque de Digne, portant contrainte par corps contre les receveurs des décimes pour les forcer à rendre leurs comptes : 4 oct. 1710. — Soumission faite par MM. Martial Descordes, receveur triennal; Martial Baillot, receveur aternatif, et Pierre Croizier, commis à la recette pour le receveur ancien, au sujet des arrérages des impositions du diocèse de Limoges des exercices 1707, 1708 et 1709, dus à M. Crozat, receveur général du clergé de France (2 nov. 1710, sceau de Mgr l'évêque de Limoges, Antoine de Charpin de Genestine). — Nouveau règlement pour les receveurs des décimes (24 novembre 1710.)

G. 848. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 73 pièces + 5 cahiers petit in-f°, 5, 6, 10, 11 et 12 feuillets, papier.

1685-1771. — Comptabilité diocésaine. — Emprunts. — Contrats de constitution de rentes sur le clergé du diocèse en faveur des particuliers, couvents et autres établissements ci-dessous dénommés : messire Joachim de La Chétardie, brigadier des armées du roi (1698); — petit couvent de Sainte-Claire de Limoges (1685-1688); — religieuses hospitalières de Saint-Alexis (1688-1771); — dames de la Visitation de Limoges (1695); — religieuses de la Providence (1698); — Léonard Lymousin, greffier en chef au bureau des finances (1701), etc. = Contrats de remboursement des capitaux (1689-1714). — Emprunt de 300.000 ll. fait en 1720 par le diocèse à M. l'abbé de Thésut, conseiller d'Etat ordinaire, abbé des abbayes de Saint-Père de Chartres, Saint-Martin de Pontoise et de Moutier-Saint-Jean ; pièces relatives au remboursement de cet emprunt (1720-1723). — Arrêts du Conseil relatifs au remboursement des rentes dues par le clergé (1721-1723). — Transaction passée le 28 sept. 1725 entre Mgr de La Rocheaymon, suffragant de Limoges, évêque de Sarepte, et plusieurs créanciers du diocèse, portant réduction de leurs rentes ; — procuration de la Chambre ecclésiastique en faveur du dit évêque.

G. 849. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin (24 impr.); 44 pièces + 2 cahiers in-f° et in-4°, 11 et 17 feuillets, papier.

1713-1724. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de l'emprunt de 1720 destiné à rembourser les sommes empruntées par le clergé du diocèse, tant à Paris qu'à Chartres, présentés à la Chambre ecclésiastique par le s[r] Delépine, receveur ; arrêté en 1723 et 1724. — Recettes : Chap. I. Sommes empruntées par M. Baillot, curé de Saint-Michel-des-Lions, en vertu de la procuration de la Chambre ecclésiastique à MM. l'abbé de Thésut, de Vastan, la présidente de Maupéou, Douyat, intendant à Moulins, et Aviat, bourgeois de Paris ; total : 660.000 ll. — Chap. II. Sommes empruntées par le s[r] Delépine, également fondé de procuration de la Chambre ecclésiastique, à la famille de Vassan : 132.000 ll. — Pièces justificatives du dit compte : titres de constitution de rentes et titres de remboursement. — Grosses des rentes constituées au profit de divers habitants de Chartres en 1713 au denier 20, réduites au denier 24 en 1718 et remboursées en 1720. — Grosses des 30.500 ll. empruntées à Chartres en 1718 au denier 24 pour rembourser pareille somme au denier 20 et remboursées elles-mêmes en 1720. — Dépenses : Chap. I. Remboursements faits aux créanciers du clergé sur le rachat de la subvention et dixième, autres que ceux remboursés par le s[r] du Breuil, savoir : d[me] Marie-Antoinette de Barberie de Saint-Contest, épouse séparée du s[r] de La Serre ; Henri Massanes et d[lle] Geneviève Périchon, sa femme ; Antoine Périnelle ; l'église de Villiers-sur-Marne ; Louis Périnelle, Marie de l'Isle, Anne Pinon, d[lles] des Grosselières, Louis Geoffroy, M[me] Marie Menayet, v[e] de Claude Dubost, d[lle] Anne Barberie de Saint-Contest ; Claude Godefroy, avocat cessionnaire de d[me] Marthe-Clémence de Bailleul, v[e] de Guillaume de Courchamps ; d[lle] Jeanne Poisson de Souzy ; d[lle] Marie Poisson de Guygneraye ; M[e] Philibert Laurenchet ; les religieuses Ursulines de Noyon. — Chap. II. Remboursements faits par le s[r] du Breuil aux créanciers du clergé de Limoges ci-après : Louis Macé, secrétaire du roi ; d[lles] Anne et Françoise Guilbert ; M[e] Jean-Laurent de Legalis, M[e] Philippe-Constantin Trobat, Marguerite Crestais, v[e] Muly ; J.-B. Pingré, Charles de Fosse, Jacques Fauveau, Jean-Charles-Bernard Langlois de Bonnal, Etienne de Nouette, François Boschet, Marie-Elisabeth Langlois, v[e] de M. Nicolas Le Camus ; Marin Vauclèves, Jean Leroy de Montcontour, Mathurin Frassier, Pierre Louvart, Pierre Sallé, Gabriel de Montenay de Sourdeval, Antoine Subtil et d[me] Marie Doujat, son épouse. — Chap. III : Remboursements à divers créanciers demeurant en la ville de Chartres. — Chap. IV. Sommes payées à M. Ogier, receveur général, pour le rachat du don gratuit de 1715. — Chap. V. Sommes consignées pour les créanciers qui n'ont pas voulu recevoir leur remboursement des rentes constituées pour le rachat de la subvention et dixième, et pour les rentes créées pour le remboursement des offices. — Ch. VI. Remboursement au s[r] du Breuil des sommes par lui envoyées dans le diocèse pour rembourser les rentes qui y étaient dues. — Chap. VII. Sommes remboursées aux créanciers du clergé sur les offices de receveurs des décimes. — Chap. IX. Frais et dépenses du comptable au sujet de l'emprunt.

G. 850. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1781-1786. — Comptabilité diocésaine : emprunts. — Quittances des arrérages du premier semestre de 1786 sur l'emprunt contracté par le clergé du diocèse de Limoges en 1781 et 1782.

G. 851. (Liasse.) — 136 pièces + 2 cahiers in-f° et in-4°, 6 et 7 feuillets, papier.

1713-1729. — Comptabilité diocésaine. — Procédures faites par la Chambre ecclésiastique pour contraindre le sieur Etienne Delépine, conseiller du roi, receveur des décimes, à rendre compte et à payer les reliquats de ses comptes.

G. 852. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 96 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

1682-1728. — Comptabilité diocésaine. — Emprunt de 1720 (2e dossier, suite). — Compte des 143,501 ll. 1 s. 1 d. envoyées à Limoges par le sieur Dubreuil, pour le remboursement des créanciers du diocèse en exécution de l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1719. — Pièces justificatives depuis 1682 : titres de constitution de rentes, actes de cession, quittances de remboursement des particuliers ci-après, résidant tous dans le diocèse de Limoges : MM. Faulte, procureur du roi au bureau des finances et contrôleur ancien des décimes, et demoiselle Anne Romanet, veuve de Simon Faulte, et Pierre Faulte, son fils, héritiers de feu maître Simon Croisier, prêtre de la communauté de Saint-Pierre ; Jean Garat, trésorier de France à Limoges ; Jeanne Channat, veuve Paroutaud ; Martial Dorat, ancien conseiller au Présidial de Limoges ; Guillaume Dorat, bourgeois de Limoges ; Jean Desperet, bourgeois de Limoges, cessionnaire de dame Marie de Pétiot ; Martial Limousin, bourgeois, marchand de Limoges ; Jeanne Maillard, veuve de Pierre Barbou, trésorier des ponts et chaussées ; Jean Martin du Moulin-Blanc ; Pierre de Petiot du Mas-Boucher, conseiller au Présidial et trésorier de France à Limoges ; l'abbé Martial Louis de Brossard, abbé commendataire de Beaulieu, vicaire général des évêques de Limoges et de Tulle ; Madeleine de Mensat, veuve de Antoine Rabanide, trésorier de France à Limoges ; Jean Martin d'Arluc-Delpré, conseiller du roi en la sénéchaussée, siège présidial et élection de Tulle ; Michel de Boisse de Murat, prêtre de la Mission de Limoges ; Léonard Buisson et Léonard Limousin, greffier en chef du bureau des finances de Limoges, héritiers de feu Léonard Romanet, en son vivant prieur de Montgibaud ; François Chassaigne, ancien élu en l'élection de Limoges.

G. 853. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 103 pièces + 3 cahiers petit in-f°, 6, 7 et 7 feuillets (3 impr.), papier.

1714-1727. — Comptabilité diocésaine. — Procès-verbal de l'apurement des comptes de M. Delépine, commis à la recette des décimes du diocèse de Limoges, années 1714 à 1723 inclusivement, par MM. les députés de la Chambre ecclésiastique : La Roche-Aymon, vicaire général, sans approuver la gestion de la Chambre ecclésiastique jusqu'à ce jour, n'en étant pas alors ; David, aux mêmes protestations que M. l'abbé de La Roche-Aymon ; de Douhet du Puy-Molinier ; de Gains, syndic : 20 septembre 1724. — Pièces justificatives complémentaires des comptes de gestion des années 1714 à 1723, produites à l'appui de l'apurement définitif des dits comptes ; titres de constitution de rentes et de remboursement ; quittances de la recette générale pour les impositions du diocèse. — Etat des modérations qui n'ont point été comprises dans les comptes parce que ceux qui les avaient obtenus n'ont pas payé ou n'ont rapporté leurs ordonnances qu'après la reddition et apurement des dits comptes, ordonnance de remise et de modération, etc. — Etats mensuels des recettes et dépenses, depuis octobre 1725 jusqu'à novembre 1726. — Etat sommaire des recettes et dépenses de la gestion de 1726, arrêté le 26 avril 1727. — Pièces de procédure devant la Chambre ecclésiastique de Limoges et le Bureau provincial de Bourges au sujet de la remise par le sieur Delépine au sieur Boyer de Bret, des sommes perçues au compte du diocèse comme receveur des décimes.

G. 854. (Liasse.) — 172 pièces + 14 cahiers petit in-f° et in-4°, 5, 6, 6, 8, 8, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 15, 16 et 20 feuillets, papier.

1714-1733. — Comptabilité diocésaine. — Arrérages des exercices de M. Delépine (1714-1726). — Transaction entre le clergé du diocèse de Limoges et le sieur Delépine, 20 août 1729. Pour se libérer envers le diocèse des 72.472 ll. 8 s. 1 d., dont il a été reconnu débiteur par suite de l'arrêté de ses comptes, le sieur Delépine fait donner quittance au diocèse par la marquise de Vastan d'une rente de 800 ll. au capital de 40,000 ll, constituée sur le clergé de Limoges, et abandonne le montant des arrérages qui lui sont dus. — Etat des papiers et diligences remises au syndic général du clergé par le sieur Delépine en exécution de la transaction précédente. — Etats par archiprêtrés des bénéficiers qui doivent des arrérages au sieur Delépine, 1731 et ss. — Ordonnances de la Chambre ecclésiastique accordant des remises et des modérations sur ces arrérages. — Récépissés d'huissiers.

G. 855. (Registre.) — In-f°, 142 feuillets, papier.

1732-1738. — Comptabilité diocésaine. — Arrérages des exercices du sieur Delépine. — Compte général

de la recette et dépense faite par les sieurs Boyer et Boyer de Bret, receveurs des décimes du diocèse de Limoges, concernant les arrérages des exercices du sieur Delépine, ancien receveur, par lui cédés au clergé de ce même diocèse ; arrêté par la Chambre ecclésiastique le 22 novembre 1738. — Copie du traité passé entre la Chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges et Messieurs J.-B. et Joseph Boyer frères, concernant le recouvrement des arrérages des années d'exercice du sieur Delépine : 5 juin 1732. La chambre accorde aux sieurs Boyer un droit de 4 sols pour livre sur les dits arrérages recouvrés ou à recouvrer, moyennant quoi ils n'auront aucun recours contre le clergé pour le remboursement des frais faits par eux dans le recouvrement.

G. 856. (Registre.) — Petit in-f°, 81 feuillets, papier.

1727. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G 857. (Cahier.) — Petit in-f°, 31 feuillets, papier.

1727. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 septembre 1733.

G. 858. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier.

1727-1733. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1727 : pièces justificatives.

G. 859. (Registre.) — Petit in-f°, 64 feuillets, papier.

1728. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 860. (Cahier.) — Petit in-f°, 36 feuillets, papier.

1728. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 septembre 1733.

G. 861. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 110 pièces + 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier.

1728. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1728 : pièces justificatives : quittances délivrées au sieur Boyer, receveur des décimes, par François Ollivier de Sénozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France, pour le payement des différents termes du don gratuit de 5 millions accordé au roi par le clergé en 1726. — Quittances pour le payement d'arrérages de rentes et remboursement de capitaux. — Quittances d'appointements de M. Delsant, commis du clergé à raison de 600 ll. par an. — Ordonnances de la Chambre ecclésiastique portant modération de décimes ; composition de cette chambre en 1728 : Antoine de Charpin de Genétines, évêque de Limoges; de Douhet du Puy Molinier, Ardant du Pic, de Pétiot de la Mothe, chanoine de Saint-Martial, de Fournerie, de Gains, syndic. — Parties prenantes aux dépenses : sœur C. de l'Incarnation; sœur Michelon, supérieure des Ursulines de Limoges ; sœur Saint-Chrysosthome, supérieure des dames religieuses de la Providence de Limoges ; sœur Catherine de la Nativité, supérieure des religieuses du petit couvent de Sainte-Claire de Limoges ; sœur Marie Catherine Benoît, supérieure des religieuses du monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Limoges.

G. 862 (Cahier.) — Petit in-f°, 72 feuillets, papier.

1729. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 863. (Cahier.) — Petit in-f°, 37 feuillets, papier.

1729. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 septembre 1733.

G. 864. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 153 pièces + 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier.

1729. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1729 : pièces justificatives.

G. 865. (Cahier.) — Petit in-f°, 39 feuillets, papier.

1730. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 866. (Cahier.) — Petit in-f°, 35 feuillets, papier.

1730. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 23 janvier 1737.

G. 867. (Liasse.) — 138 pièces + 1 cahier in-4°, 5 feuillets, papier.

1730-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1730. — Pièces justificatives : quittances diverses. —

Honoraires du syndic de la Chambre ecclésiastique; 300 ll. par an ; de Gains, syndic en 1730. — Epices du département du don gratuit en 1730 ; 300 ll. à répartir, à raison de 50 ll. chacun, entre les membres du bureau ayant assisté à ce département : Ardant du Pic ; de Douhet du Puy-Molinier, chanoine de l'église de Limoges ; de Pétiot de la Mothe ; Romanet, théologal de Saint-Martial ; de Gains, chanoine de la cathédrale, syndic. — (Pièces plus anciennes à l'appui).

G. 868. (Cahier.) — Petit in-f°, 33 feuillets, papier.

1731-1737. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année 1731, arrêté le 23 janvier 1737.

G. 869. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1730-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1731. — Pièces justificatives : quittances et mandats, classés par catégories. — Frais communs du diocèse : Mandat de 24 ll. au nom de M. Baubiat, brigadier de la maréchaussée de Limoges, pour payement des six cavaliers employés par ordre de Mgr l'évêque de Limoges, le jour du synode, le 5 avril 1731. — Mandat de 188 ll. pour secours accordé à la ville, par le clergé de Limoges, pour achat de pompes à incendie. — Arrérages d'honoraires dus à raison de 100 ll. par an aux membres de la Chambre ecclésiastique depuis la Saint-Jean 1728, payés en 1731, à : Pierre de Gains, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale ; Antoine de Douhet du Puy-Molinier, chanoine, ancien conseiller, démissionnaire depuis le 15 novembre 1730 ; Pierre Ardant du Pic ; J.-B. Pétiot de la Mothe, chanoines de la cathédrale ; Jean David et Pierre Romanet, chanoines de l'église collégiale Saint-Martial, tous conseillers au bureau diocésain. — Honoraires du syndic du bureau : Marchandon, à raison de 300 ll. par an, à dater du 29 novembre 1730, jour de sa nomination provisionnelle par Mgr l'évêque. — Honoraires dus à la Chambre ecclésiastique pour les vacations et arrêtés du département de 1731 : 100 ll. à chaque membre présent : Benjamin, évêque de Limoges ; de Gains ; de la Mothe ; de Rameru, curé de Beaune, conseillers ; Marchandon, syndic. — Honoraires de Messieurs les députés au bureau diocésain par les divers archiprêtrés pour leurs vacations au département des décimes de l'année 1732, à raison de 8 livres par jour. Députés : 1° archiprêtré de Nontron : M. Teulier, archiprêtre de Nontron et curé d'Oradour-sur-Vayres ; 2° archiprêtré de Saint-Paul : de la Biche, curé de Bujaleuf, et Fraisseix, curé de Saint-Léonard ; 3° archiprêtré de La Porcherie : de la Tour, ancien archiprêtre de La Porcherie, et Affieux, curé de Treignat ; 4° archiprêtré de Bénévent : Jupille, curé du Bourg-de-Salagnac, et Rondeau de La Plaigne, prieur-curé de Saint-Eloi ; 5° archiprêtré du Vigeois : Pierre Veyrier, curé de Troche ; 6° archiprêtré de Brive : de la Roche, curé de Saint-Sornin *(sic)* de Brives ; 7° archiprêtré de Lubersal : Guindre, archiprêtre, curé de Segonzat.

G. 870. (Cahier.) — Petit in-f°, 37 feuillets, papier.

1732. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 23 janvier 1737.

G. 871. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 152 pièces, papier.

1731-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1732 : pièces justificatives. — Quittances pour arrérages de rentes dues par le clergé : aux dames religieuses de la Visitation de Limoges ; — aux religieuses de Sainte-Claire ; — aux religieuses de la Providence ; — aux religieuses de Sainte-Ursule ; — aux sœurs de Saint-Alexis ; — à l'Hôpital général ; — aux Carmes déchaussés, signées par les supérieurs ou syndics de ces différentes maisons. — Quittances pour les termes échus des pensions de 120 ll. faites par le clergé aux prêtres infirmes. — Mandements de la Chambre ecclésiastique en faveur de MM. les députés des différents archiprêtrés du diocèse de Limoges pour leurs vacations au département des impositions de 1733 ; — liste des députés présents au département. — Quittances de la part afférente au diocèse de Limoges dans les impositions générales du clergé de France, pour les différents termes de l'année 1732.

G. 872. (Cahier.) — Petit in-f°, 32 feuillets, papier.

1733. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 23 janvier 1737.

G. 873. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1733-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1733. — Pièces justificatives : quittances et mandats relatifs à diverses affaires. — Mandats de 908 ll. pour suppléments de pensions qu'il a fallu fournir au sieur Lessennes, curé de la paroisse du Vigen, et au sieur Salviat, chanoine du chapitre de Brive, tous deux exilés hors du diocèse de Limoges par lettres de

cachet de Sa Majesté, afin d'empêcher l'effet de la contagion de leurs mauvaises doctrines. — Mandat de 375 ll. en faveur de l'évêque de Limoges, pour les frais du voyage de la députation de ce prélat à l'assemblée provinciale de Bourges, le 12 janv. 1733, pour y procéder à la nomination des députés de l'assemblée générale et extraordinaire du clergé de France, qui se tiendra à Paris le 20 février 1734; — *item*, au s[r] de La Mothe, chanoine de l'église cathédrale et député à l'assemblée provinciale, 250 ll.; — *item*, 50 ll. pour frais d'expédition et de contrôle du contrat passé entre le clergé et le s[r] Barbou, imprimeur, à l'occasion du bréviaire qu'il s'est obligé d'imprimer pour l'usage de ce diocèse. — Mandat de 728 ll. 15 s. pour frais de voiture de 6.625 ll. pesant de livres conduits de Rouen à Limoges pour le service spirituel du clergé de ce diocèse, conformément au traité passé entre la Chambre ecclésiastique de Limoges et le s[r] Marie, receveur des décimes à Rouen : 1.800 ll. pour premier payement de ce traité.

G. 874. (Registre.) — Petit in-f°, 61 feuillets, papier.

1734. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 875. (Cahier.) — Petit in-f°, 32 feuillets, papier.

1734. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 24 janvier 1737.

G. 876. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1734-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1734 : pièces justificatives.

G. 877. (Registre.) — Petit in-f°, 87 feuillets, papier.

1735. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 878. (Cahier). — Petit in-f°, 29 feuillets, papier.

1735. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 24 janvier 1737.

G. 879. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1735-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1735 : pièces justificatives.

G. 880. (Cahier.) — Petit in-f°, 36 feuillets, papier.

1736. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 28 octobre 1737.

G. 881. (Liasse) — 1 pièce, parchemin; 98 pièces, papier.

1736-1737. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1736. — Pièces justificatives du compte des recettes et dépenses : quittances et mandements divers. — Mandat de 82 ll. 16 s. pour payement du droit de contrôle du traité passé entre le clergé et le s[r] et dame Barbou, imprimeur, à l'occasion du nouveau missel pour l'usage du diocèse. — Quittances d'huissiers pour leurs appointements et les journées de leurs assistants. — Appointements des huissiers, chacun 800 ll. par an.

G. 882. (Cahier.) — Petit in-f°, 28 feuillets, papier.

1737. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 10 août 1738.

G. 883. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1737-1738. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1737. — Pièces justificatives du compte des recettes et dépenses. — Quittances diverses sur mandements délivrés par la Chambre ecclésiastique; — quittances pour les pensions de 120 ll. accordées par le clergé aux prêtres infirmes : Ratineau, Nouzerines. — Pensions de 2.035 ll. faites par le clergé du diocèse au séminaire de Limoges; — quittances signées de Laval, prêtre, économe du séminaire.

G. 884. (Cahier.) — Petit inf°, 46 feuillets, papier.

1738. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 885. (Cahier.) — Petit in-f°, 20 feuillets, papier.

1738. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 1[er] août 1739.

G. 886. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1738-1739. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1738. — Pièces justificatives : quittances sur mandements du bureau. — Etat des sommes reçues et payées par Mgr l'évêque depuis Pâques 1734 pour les sieurs

Veyrier et Lessennes, exilés du diocèse par lettre de cachet pour empêcher la contagion de leurs mauvaises doctrines; règlement de ce compte entre la Chambre ecclésiastique et l'évêque. — Secours de 1.500 ll. accordé par la Chambre ecclésiastique pour être employé au soulagement des pauvres mendiants des diverses paroisses du diocèse, actuellement répandus au nombre de plus de 2.200 à Limoges, où ils souffrent extrêmement de la misère générale causée par le prix excessif des grains : 10 juin 1739.

G. 887. (Cahier.) — Petit in-f°, 68 feuillets, papier.

1739. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 888. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1739. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 28 janvier 1741.

G. 889. (Liasse.) — 1 pièce + 1 cah. in-4°, 6 feuillets, parchemin; 101 pièces, papier.

1713-1741. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1739. — Pièces justificatives : mandements de la Chambre ecclésiastique et quittances des parties prenantes; copies de contrats. — Mandement de 375 ll. en faveur de Mgr l'évêque pour frais de voyage de sa députation, à l'assemblée provinciale convoquée à Bourges, le 28 avril 1740, pour y procéder à la nomination des députés à l'assemblée générale du clergé de France, indiquée à Paris au 25 mai 1740. — Mandement de 250 ll. en faveur de M. Segond, chanoine de Saint-Martial, également député à l'assemblée provinciale de Bourges. — Contrat de constitution d'une rente de 5,000 ll. au capital de 100,000 ll. sur le clergé du diocèse de Limoges, en faveur de Pierre Crozat, écuyer : 5 novembre 1713. — Transaction intervenue, le 7 septembre 1739, après un long procès, entre la Chambre ecclésiastique du diocèse et le sieur Crozat, dans laquelle le sieur Crozat consent à réduire à la somme de 30.000 ll. seulement ses demandes en remboursement et payement des arrérages de la susdite rente de 5,000 ll. ; sur laquelle somme de 30,000 ll. le sieur Crozat reçoit 10,000 ll. en espèces, et abandonne au diocèse les 20,000 ll. restantes pour fonder une rente de 1,000 ll. qui sera distribuée aux pauvres curés, bénéficiers et ecclésiastiques, hors d'état de remplir leurs fonctions et dans le besoin, suivant la répartition faite entre eux, le 1er janvier de chaque année, par Mgr l'évêque de Limoges et les membres de la Chambre ecclésiastique.

G. 890. (Cahier.) — Petit in-f°, 71 feuillets, papier.

1740. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiatique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 891. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1740. — Comptabilité annuélle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 7 janvier 1742.

G. 892. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 99 pièces, papier.

1740-1742. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1740. — Pièces justificatives de ce compte : quittances des parties ; mandements de la Chambre. — Quittance de 100 ll. pour le loyer de la chambre où se tient le Bureau diocésain, délivrée par Garnier, sous-chantre, chanoine et trésorier du chapitre de Limoges. — Premier état de répartition de la rente de 1,000 ll., fondée par le sieur Crozat : quittances des prêtres figurant sur l'état de répartition.

G. 893. (Cahier.) — Petit in-f°, 33 feuillets, papier.

1741. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 894. (Cahier). — In-4°, 22 feuillets, papier.

1741. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 15 février 1743.

G. 895. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1741-1743. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1741. — Pièces justificatives de ce compte : frais de la députation à l'assemblée provinciale de Bourges, tenue le 13 février 1742 : 250 ll. en faveur de M. l'abbé de Montesquiou, abbé de Saint-Martial, vicaire général du diocèse, député. — Vote par la Chambre ecclésiastique d'une somme de 1,000 ll. pour achat de cent paires de linceuls (draps), destinées uniquement aux ecclésiastiques du diocèse qui viendront faire chaque année leur retraite au séminaire : quittance de 1,000 ll. délivrée par Finet, supérieur du séminaire. — Quittances

pour le payement des impositions du diocèse, délivrées par M. Balliaud de Saint-Julien, receveur général du clergé de France.

G. 896. (Cahier.) — Petit in-f°, 31 feuillets, papier.

1742. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 897. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1742. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 7 août 1743.

G. 898. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1742-1743. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1742. — Pièces justificatives : frais de port d'un ballot contenant les procès-verbaux et mémoires de l'assemblée du clergé de France, de Paris à Limoges, expédié par M. Ravault, premier commis du clergé de France : 31 ll.

G. 899. (Cahier.) — Petit in-f°, 40 feuillets, papier.

1743. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 900. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1743. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 juillet 1744.

G. 901. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1743-1744. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1743. — Pièces justificatives délivrées par : sœur Marie-Antoinette de Villoutreyx de La Judie, supérieure de la Visitation-Sainte-Marie, de Limoges ; — sœur Marie-Anne du Saint-Sacrement, supérieure du petit couvent de Sainte-Claire, de Limoges ; — sœur du Saint-Esprit, supérieure de la Providence ; — sœur Saint-Louis Texandier, supérieure de Sainte-Ursule ; — sœur de Saint-François Thévenin, supérieure de la communauté de Saint-Alexis, etc.

G. 902. (Cahier.) — Petit in-f°, 37 feuillets, papier.

1744. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 903. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1744. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 3 août 1745.

G. 904. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1744-1745. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1744. — Pièces justificatives : frais de voyage des députés à l'assemblée provinciale de Bourges, tenue le 10 août 1744 ; Mgr l'évêque de Limoges, 375 ll. ; M. l'abbé d'Argentré, 250 ll. — Mémoire des impressions fournies par M. Dalesme, imprimeur du clergé, pendant l'année 1745, pour le service des affaires temporelles du clergé du diocèse de Limoges. — Frais communs de l'assemblée du clergé de 1745. — Recette extraordinaire de 3.296 ll., produit du greffe des insinuations ecclésiastiques pendant l'année 1744.

G. 905. (Cahier.) — Petit in-f°, 33 feuillets, papier.

1745. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 906. (Cahier.) — Petit in-f°, 17 feuillets, papier.

1745. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 12 novembre 1746.

G. 907. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1745-1746. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1745. — Pièces justificatives : quittances pour une année de gages du s[r] Bardi, greffier de la chambre, 100 ll. ; — pour une année de gages du s[r] Tanchon, procureur du clergé, 100 ll. — Etat des impressions fournies au secrétariat de l'évêché, par le s[r] Dalesme, année par année, de 1740 à 1746 ; — listes des mandements épiscopaux publiés à cette époque.

G. 908. (Cahier.) — Petit in-f°, 35 feuillets, papier.

1746. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 909. (Cahier.) — Petit in-f°, 16 feuillets, papier.

1746. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 janvier 1748.

G. 910. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1746-1748. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1746. — Payements d'arrérages de rentes du denier 50 : à divers couvents de la ville de Limoges au mois de janvier 1747 ; — aux religieuses de la Visitation-Sainte-Marie, 970 ll.; sœur Marguerite-Angélique Romanet de La Briderie, supérieure ; — aux religieuses de Sainte-Claire, 261 ll. 2 s.; sœur Léonarde de Saint-Bernardin, supérieure ; — aux dames religieuses de la Providence, 872 ll. 9 s. 4 d.; sœur du Saint-Esprit, supérieure ; — aux Ursulines, 861 ll. 1 s.; sœur Saint-Louis Texandier, supérieure ; — aux religieuses de Saint-Alexis, 60 ll.; sœur Elisabeth David, supérieure ; — à l'hôpital général, 1.200 ll.; quittance signée de tous les administrateurs ; — aux frères Carmes déchaussés, 10 ll.; frère Martin de Saint-Augustin, syndic.

G. 911. (Cahier.) — Petit in-f°, 31 feuillets, papier.

1747. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

G. 912. (Cahier.) — Petit in-f°, 16 feuillets, papier.

1747. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 février 1749.

G. 913. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1747-1749. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1747 : pièces justificatives.

G. 914. (Cahier.) — Petit in-f°, 22 feuillets, papier.

1766. — Comptabiliié annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. François-Clément Dechez, receveur des décimes.

G. 915. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1766. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 3 février 1768.

G. 916. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1766-1768. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1766 : pièces justificatives.

G. 917. (Cahier.) — Petit in-f°, 21 feuillets, papier.

1767. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. François-Clément Dechez, receveur des décimes.

G. 918. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1767. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 21 décembre 1768.

G. 919. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1767-1768. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1767. — Pièces justificatives : mandements de la Chambre, quittances des parties. — Quittances de la pension de 300 ll. de M. Texier, prêtre du diocèse, détenu au couvent des Cordeliers de Boisféru, en vertu d'une lettre de cachet; — item, pour Trarieux, prêtre détenu au couvent des Cordeliers de Limoges, suivant quittances du P. Arbonneau, gardien.

G. 920. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1768. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 1er février 1770.

G. 921. (Liasse). — 115 pièces, papier.

1768-1770. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1768. — Pièces justificatives du compte des recettes et des dépenses : mandements de la Chambre et quittances des parties.

G. 922. (Cahier.) — Petit in-f°, 26 feuillets, papier.

1770. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 923. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1770. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 10 février 1772.

G. 924. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1770-1772. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1770 : pièces justificatives.

G. 925. (Cahier.) — Petit in-f°, 23 feuillets, papier

1771. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 926. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1771. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 28 janvier 1773.

G. 927. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1771-1777. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1771 : pièces justificatives.

G. 928. (Cahier.) — Petit in-f°, 25 feuillets, papier.

1772. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 929. (Liasse) — 152 pièces + 2 cahiers in-8°, 6 et 6 feuillets, papier.

1772-1774. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1772 : pièces justificatives.

G. 930. (Cahier.) — Petit in-f°, 23 feuillets, papier.

1773. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 931. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1773. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 février 1775.

G. 932. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1773-1775. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1773.—Pièces justificatives : mandements de la Chambre ; quittances des parties prenantes. — Remboursement d'une somme de 600 ll. fait au clergé du diocèse, le 7 janvier 1774, par M. Plazias, principal du collège et petit séminaire de Laval-Magnac (*sic*), à compte sur celle de 4,000 ll. ci-devant prêtée par la Chambre ecclésiastique à M. Girard, supérieur du séminaire de Limoges, pour faciliter la construction des bâtiments du petit séminaire de Laval-Magnac. Laquelle dite somme de 600 ll. fait un second payement sur les dits 4,000 ll., un premier payement de 500 ll. ayant été fait et porté en recette en l'année 1770.

G. 933. (Cahier.) — Petit in-f°, 24 feuillets, papier.

1774. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 934. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1774. — Comptabilité annuelle. — Comptes des frais de gestion de la dite année, arrêté le 11 mars 1776.

G. 935. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1774-1776. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1774 : pièces justificatives.

G. 936. (Cahier.) — Petit in-f°, 22 feuillets, papier.

1775. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 937. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1775. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 mars 1777.

G. 938. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1775-1777. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1775 : pièces justificatives.

G. 939. (Cahier.) — Petit in-f°, 23 feuillets, papier.

1776. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 940. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1776. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 22 décembre 1777.

G. 941. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1776-1777. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1776 : pièces justificatives.

G. 942. (Cahier.) — Petit in-f°, 22 feuillets, papier.

1777. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 943. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1777. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 31 décembre 1778.

G. 944. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1777-1778. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1777 : pièces justificatives.

G. 945. (Cahier.) — Petit in-f°, 25 feuillets, papier.

1784. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 946. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1784. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 février 1786.

G. 947. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1784-1786. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1784 : pièces justificatives.

G. 948. (Cahier.) — Petit in-f°, 16 feuillets, papier.

1785. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

G. 949. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1785. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 26 février 1787.

G. 950. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1785-1787. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1785 : pièces justificatives.

G. 951. (Cahier.) — Petit in-f°, 15 feuillets, papier.

1786. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Léonard Dalesme, ingénieur des ponts et chaussées, comme fondé de procuration de Mad. Catherine-Gertrude Dechez, veuve et héritière de feu M. Hyacinthe Sallé.

G. 952. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1786-1788. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1786 : pièces justificatives.

G. 953. (Cahier.) – Petit in-f°, 12 feuillets, papier.

1787. — Comptabilité annuelle. — Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Michel Brousseau, chargé du recouvrement des décimes.

G. 954. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1778. — Comptabilité annuelle. — Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 26 février 1789.

G. 955. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1787-1789. — Comptabilité annuelle. — Gestion de 1787 : pièces justificatives.

G. 956. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier (1 impr.)

1559-1614. — Pièces diverses. — Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant les habitants de la paroisse de Troche en Haut-Limousin à payer la dîme de paille et grain sur-le-champ, nonobstant toute coutume contraire, à peine du fouet et de 10,000 livres d'amende, 7 juillet 1559. — Quittances : de l'impôt de vin payé par le clergé de l'élection de Limoges au lieutenant-général de la sénéchaussée, 1568 ; — de la quote-part payée par le clergé du diocèse pour le subside d'un million accordé au roi, 1599 et ss. — Quittances délivrées par Michel de Cueille, receveur général des finances à Riom, aux différents acquéreurs des biens ecclésiastiques du diocèse de Limoges, 1563-64. — Mandats de paiement adressés au receveur des décimes par le député du clergé, 1581-84. — Comptes des restes à recouvrer sur l'aliénation du temporel du diocèse de Limoges en 1576, baillés par MM. Jean Scellière et Anthoine de Miomandre, receveurs des décimes, à leurs successeurs, maîtres Audoy et Pierre de Maleden, après 1580. = Etat des dépenses faites pour les affaires du clergé par Pierre de Maleden et Mathieu de

Maleden, son fils et successeur en l'office de receveur des décimes, et le sieur Charillon, 1596-1611, etc., etc, — Quittances de Antoine Vachier, Jacques Ferrier et Pierre Tailhandier, successivement receveurs généraux des décimes de la généralité d'Auvergne, en faveur des sieurs Pierre et Mathieu de Maleden (1610-12). — Lettre du sieur Guillaume Héricart, avocat, habitant de la Ferté-Milon en Valois, au sieur Maleden, pour le prier de vouloir bien payer à demoiselle Marguerite de La Voye, veuve de feu Léonard de Faye, une somme de 1,050 ll. (1614).

G. 957. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1711-1718. — Pièces diverses. — « Le présent registre servant à enregistrer les lettres (?), consignations et autres actes... a esté paraphé et cotté par premier et dernier feulhet par nous Jean-Baptiste Michelon, prestre, docteur en théologie, grand archidiacre de l'église de Limoges, vicaire général, président en la Chambre... MICHELON, *vicaire général.* »

G. 958. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 34 pièces, papier (6 imp.)

1639-1789. — Pièces diverses. — Déclaration du roi pour la recherche, taxe et liquidation des droits d'amortissement dus par les gens de main-morte, 1639. — Lettre de l'archevêque de Paris [à l'évêque de Limoges], pour l'exhorter de la part du roi à rembourser le capital du don gratuit accordé à Sa Majesté en 1693. Paris, 17 avril 1694. — Quittances délivrées à la Chambre ecclésiastique par divers particuliers. — Procédures entre la dite Chambre et divers particuliers : Pierre de Maleden, écuyer, sieur de La Chabanne, et Charles de Maleden, sieur de La Pouyade, etc., 1716-22 ; — le curé de Condat-lez-Limoges, 1732. — Déclaration de revenu faite à l'Assemblée générale du clergé par M. Pierre Juge, curé de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1730. — Avis des impositions à payer, adressés par le syndic du diocèse aux bénéficiers, 1754 à 1789. — Arrêt du Conseil d'Etat relatif aux impositions de la paroisse de Saint-Maurice de Limoges, 1758. — Lettres du procureur du prieuré simple de Meymac, des curés d'Ambrugeat et de Moutier-Felletin, au syndic du clergé du diocèse, 1759 et 1784.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

G. 220, titre, *au lieu* de 68 pièces, *corr.* 65 pièces.
G. 232, ligne 3, — de évêque, *corr.* abbé.
G. 505, ligne 6 du haut, — de Mauriac, *corr.* Maurice.
G. 509, ligne 4 de la fin, — de Astanhac, *corr.* Allagnac.
G. 535, ligne 22, — de diocèse de Tours (que porte le registre), *corr.* diocèse de Turin.
G. 675, ligne 1, — de 1492, *corr.* 1344, et ajoutez cette mention : lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, relatives à la construction de la cathédrale, juin 1344. (Lettres publiées par A. Leroux, dans le *Bull. arch. du Ministère*, 1900, p. 63).
G. 774, p. 284, ligne 3, — de Magnac, *corr.* Mayac.

La note 2 de la page 266 ayant soulevé quelques contestations, il importe de préciser ce que nous entendons en disant que « l'archiprêtré de Nontron appartenait presque tout entier au Périgord », et non au Limousin. Quoique compris jusqu'en 1790 dans les limites du diocèse de Limoges, cet archiprêtré ressortissait, en effet, partiellement à la province du Périgord (considérée comme ancienne circonscription féodale), à la sénéchaussée et à l'élection de Périgueux. Le *Dict. topographique de la Dordogne*, de M de Gourgues, est affirmatif sur ce point. M. de Laugardière ne l'est pas moins dans sa copieuse *Monographie du canton de Nontron* (1889), lorsqu'il nous dit, en substance (p. 183-184), que l'archiprêtré en question comptait 55 paroisses ou établissements ecclésiastiques, dont 12 seulement ressortissaient à la province de Limousin, 17 à celle de Poitou et 26 à celle de Périgord.

Nous avons indiqué, en commençant l'inventaire des registres de collations et d'insinuations (p. 92, note 1), que les identifications de noms de lieux, faites en marge de ces registres par une main du XVIII[e] siècle, sont souvent fautives. Nous en avons redressé un assez grand nombre, mais nous avons pu en méconnaître quelques-unes. D'ailleurs, d'une façon générale, les noms de lieux et de personnes sont défigurés par les copistes mêmes de ces registres. Pour les rétablir dans leurs formes exactes, il eut fallu une dépense de temps que nous ne pouvions faire et des répertoires onomastiques qui n'existent pas encore, au moins pour le Bas-Limousin. La critique aura donc beau jeu à s'exercer contre nous sur ce point.

TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉVÊCHÉ DE LIMOGES

A. — *Temporel*

E. — *Complément*

II. — CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE

INSTITUÉE EN 1615-16

A. — *Documents antérieurs à l'institution*

B. — *Documents postérieurs à l'institution*

Limoges. — Imprimerie Ducourtieux et Gout, 7, rue des Arènes.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01986 2419